DELL' ACCADEMIA
DELLA CRUSCA
1783.

Digitized by Google

1 A. 3

1. 3. 4

Digitized by Google

Per

L'Accademia della Crusca

Dal suo Devotissimo servitore

Reginaldo Giuliani

TRAITÉ
DE LA GRAMMAIRE
FRANÇOISE.

Par M. l'Abbé REGNIER DESMARAIS,
Secretaire perpetuel de l'Académie Françoiſe.

A PARIS,
Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy & de l'Académie Françoiſe, ruë S. Jacques, à la Bible d'or.

M D C C V I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DE SA MAJESTÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

MESSIEURS,

C'eſt par vos ordres que j'ay entrepris l'Ouvrage que je vous preſente, & que je ſouſmets à voſtre jugement. J'aurai recueilli un glorieux

fruit de mon travail, s'il peut meriter voſtre approbation, dont celle du Public eſt inſeparable. Que ſi au contraire je n'ay pas eſté aſſez heureux pour reſpondre à ce que vous aviez creu devoir attendre de moy du coſté de la capacité, j'aurai du moins la ſatisfaction de ne vous avoir rien laiſſé à deſirer de mon obéiſſance & de mon Zele. Je ſuis avec reſpect,

MESSIEURS,

Voſtre tres humble & tres obéïſſant ſerviteur, REGNIER DESMARAIS.

Digitized by Google

PREFACE.

S'Il avoit eſté poſſible que l'Académie travaillaſt en Corps à une Grammaire Françoiſe, le Public auroit deu ſe promettre d'avoir en ce genre-là, tout ce qu'il euſt peu deſirer. Mais il n'eſt pas moins difficile que des Gens de Lettres travaillent de cette ſorte ſur un ſujet de cette nature, qu'il le ſeroit que pluſieurs Architectes fiſſent & executaſſent en commun le plan de quelque grand édifice. Car dans l'execution de toutes les choſes, dont on peut faire divers projets reguliers, & qui peuvent recevoir diverſes formes, on ne peut travailler que ſur un deſſein; & il faut que ce deſſein ſoit conceu & conduit par un ſeul & meſme eſprit.

Je ne preſume pas aſſez de moy, pour prétendre avoir diſpoſé mon ſujet de la meilleure maniere dont il pouvoit l'eſtre; & je ne doute point que ſi tout autre que moy euſt bien voulu ſe charger du meſme travail, il n'euſt peu y réüſſir plus heureuſement pour luy, & plus avantageuſement pour le Public. Mais j'ay fait au moins ce qui a peu dépeudre de moy, & j'y ay employé tout ce que j'ay peu acquerir de lumieres, par cinquante ans de reflexions ſur noſtre Langue, par quelque connoiſſance des Langues voiſines, & par

trente-quatre ans d'aſſiduité dans les Aſſemblées de l'Académie, où j'ay preſque tousjours tenu la plume.

Il auroit eſté à ſouhaiter que j'euſſe peu y apporter plus de capacité & de connoiſſance : car combien n'en demandent point les recherches où on eſt obligé d'entrer pour donner une juſte idée de tout ce qui appartient à une matiere ſi ample & ſi épineuſe. Il faut employer la Logique, & la Metaphyſique à diſcuter les principes de chaque partie du Diſcours : il faut penetrer dans les raiſons qui ont rendu tous ces principes communs à toutes les ſocietez des hommes, & qui ont eſtabli une ſi grande varieté dans l'application que chaque Peuple en fait : & il faut enfin deſcendre à toute heure dans des détails d'une préciſion difficile, & d'une attention fatigante.

Cependant la pluſpart du monde s'imagine, que pour compoſer une Grammaire, il ſuffit d'avoir une certaine connoiſſance de quelques préceptes communs, & de l'uſage de la Langue dont on entreprend de marquer les regles ; & quelques gens vont meſme encore plus loin. Ils croyent que l'eſtude de la Grammaire eſt inutile pour le Public & pour les particuliers : pour le Public, parce que c'eſt une eſtude dont il ne revient aucun avantage à l'Eſtat ; & pour les particuliers, parce que l'examen & la diſcuſſion des principes de la Grammaire ne ſont que des ſpeculations & des recherches de pure curioſité ; &

que quant aux ſimples regles, la pratique, c'eſt-à-dire l'uſage du monde, les apprend mieux que la Theorie; puiſque c'eſt preſque tousjours à l'Uſage que l'on s'en rapporte.

Veritablement, ſi dans un grand Eſtat on ne veut admettre pour utile au Public que ce qui contribuë directement à la puiſſance, & au bon gouvernement de l'Eſtat; il faut demeurer d'accord que tout ce qui n'appartient point à la Religion, à la Juſtice, aux Armes, aux Finances, & au Commerce, ne peut eſtre conſideré comme tel. Mais au fond, tout ce qui va à la perfection de quelque Science ou de quelque Art contribuë en quelque façon à la ſplendeur & à la gloire d'un Eſtat: & cette perfection, dans quelque Art & dans quelque Science que ce ſoit, ne peut s'acquerir, ſi on ne s'attache à en examiner les principes. Du reſte, lors que la Theorie eſt jointe à la Pratique, on poſſede les choſes tout autrement, que quand on ne les ſçait que par une eſpece d'habitude & de routine. Quelque bons yeux qu'on puiſſe avoir, on ne peut eſtre bien aſſeuré de les avoir juſtes, que quand ils s'accordent avec la regle & le compas.

Mais laiſſant à part les idées déſavantageuſes que quelques gens peuvent avoir de la Grammaire, je viens à celles qui ſont plus authoriſées & mieux fondées. Le propre de la Grammaire, en chaque Langue, eſt d'enſeigner à parler purement & correctement: & par cette raiſon, dans tous les

Pays, où on a fait quelque eſtime des Sciences, la Grammaire a tousjours eſté regardée, comme celle qui ſert d'introduction à toutes les autres, & qui en eſt en quelque ſorte la clef. Les plus ſçavants Hommes de la Grece, Platon & Ariſtote ont eſté les premiers à la cultiver, ou du moins à la défricher; d'autres aprés eux ont travaillé à la perfectionner: & lors que la methode en eut eſté apportée à Rome, aprés la ſeconde guerre Punique, les plus grands hommes d'entre les Romains ne dédaignerent pas d'en faire une de leurs principales eſtudes.

Aulu-Gelle parle d'une conteſtation qu'il y eut à Rome entre quatre des plus celebres Juriſconſultes de la Republique, pour décider ſi le terme d'une Loy devoit s'entendre du Paſſé ou du Futur. Le meſme Autheur rapporte que Pompée eſtant Conſul pour la troiſiéme fois, & voulant marquer ſon troiſiéme Conſulat ſur le frontiſpice du Temple de la Victoire, il fut queſtion de ſçavoir ſi dans l'Inſcription il falloit mettre *tertium*, ou *tertio*. Les plus ſçavants hommes de Rome conſultez là deſſus, ſe trouverent partagez, parce que l'Uſage l'eſtoit: & Ciceron, pour ne rien décider entre deux opinions, également fondées ſur l'Uſage, fut d'advis qu'on miſt le mot en abbregé, afin que chacun peuſt achever de le lire, comme il luy plairoit. Ceſar luy-meſme, au milieu de ſes expeditions dans les Gaules, compoſa deux Livres de l'Analogie des mots. Le Conſul Meſſala

compoſa

compoſa auſſi des Livres entiers ſur les mots, & ſur les Lettres : & cela (dit Quintilien) ne fit point de tort ni à la gloire de l'un, ni à la reputation de l'autre.

On n'auroit jamais fait, s'il falloit parler icy de tous les grands Perſonnages qui ont travaillé en divers temps, ſoit à la Grammaire Grecque, ſoit à la Grammaire Latine, ſoit à celle de quelque autre Langue. La noſtre n'a pas eu tout à fait la meſme fortune; moins de grands hommes s'y ſont appliquez; & parmi ceux qui ont bien voulu s'en donner la peine, il n'y en a guere qui ayent embraſſé la Grammaire dans toute ſon eſtenduë.

Pour moy, chargé de la Grammaire Françoiſe par une celebre Compagnie; & ayant en quelque ſorte à ſuppléer pour elle, à ce que le Public en attendoit, je me ſuis propoſé de traiter les choſes à fond, ſans me laiſſer rebuter par la ſechereſſe de la plus ingrate & de la plus laborieuſe de toutes les eſtudes. Mais comme dans un travail ſi penible, & dont la matiere eſt ſi eſtenduë, il eſt malaiſé que je ne me ſois trompé quelquefois, & que je n'aye obmis diverſes choſes, j'eſpere qu'on voudra bien avoir un peu d'indulgence pour ce qui ſera eſchappé à mon attention, ou à mes lumieres.

Que ſi dans l'âge où je ſuis, je puis avoir aſſez de temps & de ſanté pour executer ce que je me propoſe, touchant la Langue Françoiſe, l'Ouvrage que je donne maintenant au Public, ſera

ſuivi d'un autre, diviſé en trois Traitez. Dans le premier, on fera voir de quelle ſorte il faut lier enſemble toutes les parties du Diſcours pour en faire une conſtruction reguliere : Dans le ſecond, on parcourra les differentes façons de parler, que l'Uſage a affranchies des regles de la Grammaire. Et dans le dernier, tout ce qui appartient au ſtyle, ſera examiné ſur les meilleurs fondements que la Logique, l'Analogie, & l'Uſage pourront fournir.

APPROBATION.

J'Ay lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, *le Traité de la Grammaire Françoiſe*, & j'ay crû que la netteté & la ſolidité qui regnent dans cet Ouvrage en rendroient l'Impreſſion tres-agreable & tres-utile au Public. Fait à Paris ce 15. Juillet 1705.

FONTENELLE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlements, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT : Noſtre cher & bien amé le Sieur ABBE' REGNIER, *Secretaire perpetuel de l'Académie Françoiſe*, Nous ayant fait remonſtrer qu'il deſireroit donner au Public un Livre intitulé, *Traité de la Grammaire Françoiſe*, qu'il a compoſé, s'il nous plaiſoit luy accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires, Nous avons permis & permettons par ces Preſentes audit Sieur ABBE' REGNIER, de faire imprimer ledit Traité de la Grammaire Françoiſe, en telle forme, marge, caractere, & autant de fois que bon luy ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout noſtre Royaume, pendant le temps de DIX ANNE'ES conſecutives, à compter du jour de la date deſdites Preſentes ; faiſons défenſes à toutes perſonnes de quelque qua-

lité & condition qu'elles ſoient, d'imprimer, faire imprimer & contrefaire, vendre, ni debiter ledit Livre, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, meſme d'impreſſion eſtrangere, ſans le conſentement par eſcrit dudit Sieur Expoſant, ou de ſes ayants cauſe, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Expoſant, & de tous dépens, dommages & intereſts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libtaires de Paris, & ce dans trois mois, de la date d'icelles : Que l'impreſſion dudit Livre ſera faite dans noſtre Royaume & non ailleurs, & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglements de la Librairie : Et qu'avant que l'expoſer en vente, il en ſera mis deux exemplaires dans noſtre Bibliotheque publique, un dans celle de noſtre Chaſteau du Louvre, & un dans celle de noſtre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France, le Sieur PHELYPEAUX, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Preſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouïr ledit Sieur Expoſant ou ſes ayant cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empeſchement: Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour deuement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit adjouſtée comme à l'original. Commandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt noſtre plaiſir. DONNE' à Verſailles le vingt-troiſiéme jour d'Aouſt l'an de grace mil ſept cens cinq, & de noſtre Regne le ſoixante-troiſiéme : Signé, par le Roy en ſon Conſeil, LE COMTE.

J'ay cedé au Sieur Coignard le droit du preſent Privilege, ſuivant l'eſcrit fait entre nous, le 6. Juin 1704.

REGNIER DES MARAIS.

Regiſtré ſur le Regiſtre N°. 2. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pages 32. & 33. conformément aux Reglements, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du 13. Aouſt 1703. A Paris ce 14. de Septembre 1705. Signé, GUERIN, *Syndic.*

Digitized by Google

TRAITÉ

TRAITÉ DE LA GRAMMAIRE FRANÇOISE.

5

DE LA GRAMMAIRE EN GENERAL, & du deſſein de tout l'Ouvrage.

CHAQUE Langue a ſa Grammaire particuliere, ſur laquelle elle ſe regle, tant pour le nombre, le ſon, & la figure des Lettres, que pour la formation, l'arrangement, & la liaiſon des termes dont elle ſe ſert. Mais quoy que la pluſpart des Grammaires ſoient differentes entre elles, pour ce qui regarde les ma-

teriaux de chaque Langue, elles s'accordent toutes en quelque ſorte, en ce qui concerne certains rapports que ces meſmes materiaux doivent avoir les uns avec les autres ; lors qu'on les veut aſſembler pour donner une idée claire & nette de ſes penſées. Et c'eſt de la connoiſſance de ces rapports, fondée ſur celle des diverſes operations de l'eſprit, que toutes les Langues tirent, comme d'une ſource commune, ce qu'il y a de principal dans l'art & dans la methode de leurs Grammaires.

La Langue Françoiſe eſt en cela de meſme condition que toutes les autres : & comme elle eſt preſque toute formée de la Langue Latine, elle a pris de la Grammaire Latine la pluſpart des préceptes qui compoſent ſa Grammaire, & la pluſpart des termes qui ſervent à les exprimer. On taſchera dans la ſuite d'expliquer de telle ſorte les uns & les autres, qu'on en puiſſe rendre l'intelligence aiſée, aux perſonnes meſmes qui n'ont aucune teinture de la Langue Latine : Cependant, afin que le Public ait tout d'un coup une idée claire de tout le corps de l'Ouvrage qu'on luy donne, voicy ce qu'on ſe propoſe d'y traiter.

On diſtribuera le Traité de la Grammaire Françoiſe en deux Parties principales, qui contiendront chacune divers Traitez. Dans la premiere, on examinera d'abord le nombre, la nature, & la valeur des Lettres qui entrent dans la formation des mots François. On examinera enſuite le nombre, la nature, & la valeur des Diphtongues ; & aprés qu'on aura conſidéré les unes & les autres, par rapport à la prononciation, on taſchera d'eſtablir ſur de ſolides principes l'Orthographe qu'il faut ſuivre.

La ſeconde Partie ſera diviſée en autant de Traitez qu'il y a de parties d'Oraiſon, ſous leſquelles les Grammairiens ont accouſtumé de ranger les mots : & dans chaque Traité, aprés qu'on aura examiné la nature &

les proprietez de chaque partie d'Oraiſon, on entrera dans le détail de tout ce qui en regarde l'employ, ſoit par rapport aux regles de la Grammaire, ſoit par rapport à l'Uſage, qui ſe diſpenſe aſſez ſouvent de les ſuivre.

Des Lettres en general.

IL y a deux choſes à conſidérer dans les Lettres de quelque Langue que ce ſoit ; le ſon ou la prononciation ; & le caractere ou la figure. Le ſon regarde les Lettres, en tant qu'elles ſont proferées ; le caractere, en tant qu'elles ſont eſcrites. Et quoy que le caractere des Lettres ne ſoit qu'une repréſentation, ou pluſtoſt un ſigne de leur ſon ; & qu'il ſemble qu'il ſoit de l'ordre naturel de parler des choſes, avant que de parler de leurs ſignes ; cependant parceque dans les Langues, non plus que dans la Muſique, on ne peut donner par eſcrit aucune idée des ſons, que par le moyen des ſignes inſtituez pour les repréſenter, il eſt neceſſaire de commencer par les caracteres des Lettres, avant que d'entrer dans le détail de ce qui en regarde la prononciation.

Des Lettres comme caracteres.

ON ne reconnoiſſoit autrefois que vingt & trois caracteres de Lettres dans l'Alphabet François, lors qu'un ſeul & meſme caractere ſervoit à l'*i* voyelle, & à l'*i* conſonne : & on auroit peu meſme n'en reconnoiſtre que vingt & deux, le K n'eſtant point proprement une lettre qui appartienne à noſtre Langue. Mais depuis que l'uſage d'eſcrire l'*i* conſonne par cette figure *j* ; & l'*u* conſonne, par cette autre *v*, s'eſt introduit, on compte dans noſtre Alphabet vingt & cinq caracteres, qui ſont *a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m. n. o. p. q. r. ſ. t. u. v. x. y. z.*

De toutes ces figures de Lettres, il y en a ſix qui ſervent à repréſenter les Lettres, qu'on appelle Voyelles,

parceque toutes ſeules & ſans le ſecours d'aucune autre Lettre, elles forment une voix, un ſon : & ces ſix figures ſont *a. e. i. o. u. y.* A l'égard de toutes les autres Lettres, comme elles ne peuvent former aucun ſon, que conjointement avec quelque voyelle on leur a donné le nom de Conſonnes ; quoyque l'*h*, ne ſoit proprement que la note d'une aſpiration. Mais c'eſt de quoy on ſe reſerve à parler, lors qu'on viendra à examiner la nature & l'employ de chaque Lettre.

Des Lettres par rapport à la prononciation ; & premierement des Voyelles.

QUOYQUE la Langue Françoiſe ſe ſerve de ſix caracteres de voyelles ; cependant, comme la voyelle qu'on appelle *y grec*, n'a point proprement de ſon different de celuy de l'*i*, & que dans l'eſcriture l'uſage les employe ſouvent l'une pour l'autre, on ne compte ordinairement, quant à la prononciation, que cinq voyelles repréſentées par *a. e. i. o. u.* Mais encore qu'on ait accouſtumé de réduire à un ſi petit nombre, toutes les voyelles de noſtre Langue, il eſt conſtant qu'à juger des choſes par leur propre nature, nous avons encore pluſieurs autres voyelles, qui ne ſont pas moins ſimples pour le ſon, nonobſtant l'uſage d'en marquer quelques-unes par des caracteres doubles.

Ainſi *eu*, & *ou*, à les conſiderer par leur prononciation, telle qu'elle ſe fait entendre dans les mots de *jeu*, *peu*, & dans ceux de *vous*, *doux*, *tout*, ſont de pures voyelles. La premiere n'appartient guere qu'à la Langue Françoiſe & à l'Allemande ; & la ſeconde luy eſt commune avec la Langue Italienne & avec l'Eſpagnole & pluſieurs autres, qui n'expriment jamais que par le ſon d'*ou*, ce qu'elles eſcrivent par le ſimple caractere d'*u*.

Il faut adjouſter à cela qu'encore que dans l'Al-

phabet François, l'*é*, ne ſoit compté que pour une ſeule voyelle, cependant le meſme caractere ſert à exprimer trois ſons differents les uns des autres, tels qu'on les peut ſentir dans les mots de *fermeté* & de *netteté*. Or cette difference ne conſiſtant pas ſeulement dans une certaine élévation, ou dans un certain abbaiſſement de la voix, ainſi que la difference qui ſe rencontre entre un *a* long & un *a* bref, & entre un *o* long & un *o* bref, tous les Grammairiens François ont creu eſtre bien fondez à faire trois voyelles de l'*e*; appellant *é* ouvert, l'*é* qui ſe fait ſentir dans le mot de *fer*; *é fermé*, ou *é maſculin*, celuy du mot de *bonté*; & *é feminin*, ou *è muet*, l'*è*, qui eſt dans les mots d'*ame* & de *vie*, & qu'on pourroit auſſi appeller *é françois*; parce qu'encore qu'il ſoit receu dans quelques autres Langues, il a cependant un uſage bien plus eſtendu dans la noſtre.

Outre les neuf ſons differents qui viennent d'eſtre marquez, quelques-uns mettent pareillement au nombre des voyelles les ſons qui reſultent de chacune des cinq voyelles *a. e. i. o. u.* lors qu'y adjouſtant une *n*, on les prononce comme dans les mots *an*, *lien*, *fin*, *lion*, *un*. Et il paroiſt meſme que les Latins les ont conſiderez de la ſorte dans tous les mots terminez en *m*.

Car autant qu'on le peut conjecturer, ils ne prononçoient pas l'*m*, finale, comme nous avons accouſtumé de la prononcer en Latin, mais comme nous la prononçons d'ordinaire en François dans certains mots pris du Latin, ſans nul changement, comme *quidam*, *Te Deum*, *totum*, & quelques autres. Et de là vient apparemment, que comme ce ſon obtus & *écraſé* a quelque ſorte de rapport avec le ſon qu'on entend dans le mugiſſement des bœufs, Quintilien appelle l'*m finale*, une lettre mugiſſante. *Quintil. l. 6. 11.*

Le meſme Autheur dit que Caton le Cenſeur, pour *Idem lib. 9.* éviter le deſagrément de l'*m finale* dans ces mots, *Diem*

hanc, avoit mieux aimé les eſcrire *Die hanc* : Et cela confirme encore que la prononciation de l'*m finale* eſtoit telle qu'on vient de le marquer. Car ſi l'uſage n'euſt pas eſté de prononcer *Diem hanc*, à peu prés comme nous prononçons en François, *bien hanté*, ce qui fait un ſon tres-deſagréable & tres-rude, il n'y auroit pas eu lieu d'en vouloir éviter la prononciation, par une ſi grande irregularité de conſtruction.

Ce qui fortifie encore davantage cette conjecture, c'eſt que le meſme Quintilien adjouſte au meſme endroit, Que toutes les fois qu'un mot finit par *m*, & que celuy qui ſuit, commence par une voyelle, alors quoy que l'*m* s'eſcrive, on la prononce ſi peu qu'elle ſemble repréſenter le ſon d'une nouvelle lettre ; & que ſi on ne la retranche pas en effet, au moins on en obſcurcit & on en eſtouffe le ſon en telle ſorte, qu'elle n'eſt entre les deux voyelles, que comme une eſpece de marque pour empeſcher qu'elles ne ſe confondent.

Cic. Orator. ad Brutum. Ciceron donne auſſi lieu de croire la meſme choſe de cette prononciation, dans la remarque qu'il fait ſur ce que l'uſage avoit introduit qu'on diſt *nobiſcum* & non pas *cum nobis*. Le changement que les Latins ont fait de l'*n* finale en *m*, dans tous les mots qu'ils ont pris de la Langue Grecque, peut ſervir pareillement à marquer que la prononciation de leur *m* finale tenoit de celle de l'*n*, telle que nous la prononçons dans *on*, car de γυμνάσιον ils ont fait *gymnaſium*, de παλλάδιον, *Palladium*, de γλυκέριον *Glycerium*, & ainſi des autres.

Enfin, ce qui paroiſt convainquant, ſoit pour la meſme prononciation, ſoit pour faire voir que les Latins ne conſideroient *l'm finale* ainſi prononcée, que comme une voyelle, c'eſt qu'il eſt conſtant que les regles de leur verſification ne ſouffroient pas qu'il ſe fiſt dans la fin d'un mot aucune eliſion, aucun retranchement de ſyllabe, que lors que ce mot finiſſoit par une voyelle, & eſtoit ſuivi d'un autre mot commençant

Digitized by Google

par une voyelle. Cependant tous ceux qui ont quelque legere connoiſſance de la verſification Latine, ſçavent que toutes les fois qu'un mot finiſſant par *m*, eſt ſuivi d'une voyelle, on compte pour rien dans la meſure du vers, la derniere ſyllabe du mot terminé par *m*, parceque alors il s'en fait un retranchement, comme ſi ce mot finiſſoit par une voyelle pure.

Mais laiſſant à part ce que les Latins ont peu croire de ces ſortes de ſons, tels que nous les prononçons dans les mots *an. lien. fin. Lion. un.* il eſt certain que ce ſont des ſons tres-differents du ſon clair & net des cinq voyelles *a. e. i. o. u*; & qu'encore que dans l'eſcriture, pour repréſenter ces ſons, on ſe ſerve du caractere d'une voyelle & d'une conſonne, ils ne laiſſent pas neantmoins d'eſtre auſſi ſimples que celuy d'aucune autre voyelle.

La preuve indubitable de cette ſimplicité, eſt que dans la Muſique on ne peut faire aucune modulation, aucun tremblement, aucune tenüe, aucun port de voix que ſur une pure voyelle. Or on peut faire des modulations & des tenües ſur tous les ſons qu'on vient de marquer, de meſme que ſur quelque voyelle que ce ſoit. Il eſt vray que ces modulations ne ſont pas ſi agreables que les autres, par la raiſon que le ſon en eſt plus eſtouffé, & plus ſourd, & qu'il vient un peu du nez. Mais comme le plus ou moins d'agrément ne change pas la nature des choſes, cette difference n'empeſche pas que ces ſons ne doivent eſtre conſiderez comme de pures voyelles.

Il y a eu quelques remarques données au Public ſur ce ſujet en 1694. par un excellent Académicien: & avant luy Jacques Dubois connu des gens de Lettres ſous le nom de Sylvius, avoit touché quelque choſe de ces meſmes ſons, dez l'année 1531. dans l'introduction Latine à la Langue Françoiſe, qu'il dédia alors à la Reine Eleonor, & qui fut imprimée par Robert

Jacobi Sylvii in Linguam Gallicam Iſagoge.

Eſtienne. Car à l'endroit où il parle de la puiſſance & de la prononciation des Lettres, aprés avoir dit que toutes les Lettres dans la Langue Françoiſe, ainſi que dans la Grecque & dans la Latine, ont trois ſons differents, un ſon plein, un ſon foible, & un ſon entre deux, il adjouſte que les voyelles *a. e. i. o. u.* ont un ſon plein, quand elles finiſſent la ſyllabe; qu'elles n'ont qu'un ſon foible, quand dans la meſme ſyllabe elles ſont ſuivies d'une *m*, ou d'une *n*, comme dans *am*, *em*, *im*, *um. an*, *en*, *in*, *on.* & qu'elles ont un ſon entre l'un & l'autre, quand elles ſont ſuivies de quelque autre conſonne, comme *al*, *el*, *il*, *ol*, *ul.*

On s'eſt un peu eſtendu ſur cette matiere; parce qu'en traitant de la nature des Lettres, on a creu qu'il ne ſuffiſoit pas de rendre ſimplement teſmoignage de ce qu'elles ſont par l'uſage receu; mais qu'il falloit auſſi entrer dans la recherche de ce qu'elles ſont par elles-meſmes. Du reſte dans l'examen qu'on en a fait icy, on ne prétend non plus introduire un nouvel Alphabet, que les Juriſconſultes prétendent introduire de nouvelles Loix & de nouvelles Couſtumes, par les Commentaires qu'ils font ſur les unes & ſur les autres.

Des Conſonnes en general.

COMME les Conſonnes ne peuvent former toutes ſeules aucun ſon, on n'a peu leur impoſer de nom, pour les déſigner chacune en particulier, qu'en les joignant avec quelque voyelle, dont neantmoins elles perdent le ſon dans la compoſition des mots, dez qu'elles ſe trouvent jointes avec une autre voyelle. Ces noms qu'on leur a impoſez ont eſté differents, ſelon les differentes Langues: ceux de la Langue Hebraïque & de la Langue Grecque ſont connus de tous les gens de Lettres, & commencent tous par la prononciation du caractere qu'ils ſervent à dénommer. Il n'eſt pas facile de

de dire précisément comment les Latins appelloient chacune des leurs ; parce que dans tout ce que nous avons d'eux ſur le ſujet de leurs Lettres, rien n'en determine abſolument l'appellation. Quoy qu'il en ſoit, les Langues tirées du Latin, comme la Françoiſe, l'Italienne, l'Eſpagnole, & meſme la Langue Allemande s'accordent toutes, en ce qu'elles commencent la dénomination de certaines conſonnes, par la conſonne meſme ; & qu'à l'égard de certaines autres conſonnes, elles en commencent & en terminent la prononciation par une voyelle.

La lettre *è*, eſt la voyelle qu'elles employent le plus communément dans l'appellation des unes des autres ; quoy qu'en quelques-unes elles employent auſſi l'*a*, l'*i*, & l'*u*. Et preſque toutes les nomment ainſi que nous, de la maniere ſuivante. *bè. cè. dè. éffe. gé. hache. ka. èlle. èmme. énne. pè. qu. èrre. èſſe. tè. ix. zède.*

Une ſi grande conformité entre ces quatre Langues pour l'appellation de leurs conſonnes, doit porter à croire que la Langue Latine, dont elles ont tiré les premiers principes de leurs Grammaires, ne s'éloignoit guere de la meſme appellation. Cependant à moins qu'autrefois dans toutes ces Langues, les conſonnes, dont la dénomination commence par une voyelle, ſe ſoient prononcées dans la compoſition des mots avec une eſpece d'aſpiration, il ſemble que leur nom auſſi bien que celuy des autres, auroit deu commencer par leur propre caractere, comme chez les Hebreux & chez les Grecs ; & cela auroit ſans doute rendu l'aſſemblage de ces Lettres moins eſpineux & moins difficile pour ceux qui apprennent à lire.

Au reſte les Grammairiens ont accouſtumé dans toutes les Langues de faire pluſieurs diviſions & ſubdiviſions des conſonnes ; & la diviſion la plus commune à l'égard des Langues modernes, eſt qu'ils en diſtin-

guent les conſonnes, en muettes & en demi-voyelles, appellant muettes toutes celles dont le nom commence par une conſonne, comme *b. c. d. g. k, p. q. t. z.* & demi-voyelles, toutes les autres comme *f. h. l. m. n. r. ſ. x.* Mais d'autant qu'une pareille diviſion n'eſt eſtablie ſur aucune difference fondée dans la nature des conſonnes, qui toutes également auroient pû eſtre appellées d'une maniere ou d'une autre, on croit qu'il ſuffit d'avoir dit un mot de cette diviſion ; & on paſſe à ce qui regarde les diverſes proprietez & les divers uſages de chaque lettre dans les ſyllabes qu'elles forment, c'eſt à dire, dans les divers ſons qu'elles rendent, eſtant aſſemblées les unes avec les autres ſous un meſme temps.

*Du ſon & de l'emploi des Lettres dans les mots. Et premierement de l'*a, *avant les conſonnes.*

LA Lettre *a*, dans la compoſition des mots, ne reçoit proprement devant les conſonnes aucune difference de prononciation, que celle qui vient de ce qu'en quelques mots l'*a* ſe prononce long, comme dans le mot d'*age*, qui par cette raiſon s'eſcrivoit autrefois avec deux *a* ; & qu'en quelques autres mots, comme par exemple en ceux de *cage* & de *ſage*, il ſe prononce bref.

Il n'eſt pas facile de marquer des regles de cette prononciation longue ou breve, qui ſoient bien ſeures. Cependant on ne laiſſera pas d'en toucher icy quelques-unes qui ſont communes à l'*a*, & aux autres voyelles ; le ſurplus ne ſe peut apprendre que de l'Uſage, le ſeul maiſtre de la parfaite prononciation d'une Langue.

La prononciation de l'*a*, & des autres voyelles eſt ordinairement longue, lorſque dans une meſme ſyllabe la voyelle eſt immediatement ſuivie d'une *ſ*, qui ne ſe prononce point. Ainſi dans *paſle. blaſme. aſne. plaſtre.*

Digitized by Google

haſte. greſle. freſle. bleſme. meſme. cheſne. geſne. giſte. viſte. proſne. hoſte. bruſle. fluſte. abyſme. & dans tous les autres mots où on ne prononce point l'*s*, la prononciation de la voyelle qui précede immediatement l'*s*, eſt preſque tousjours longue.

Au contraire elle devient ordinairement breve, quand l'*s*, qui ſuit la voyelle, ſe prononce, comme dans *aſthme. faſte. deſaſtre. peſte. geſte. reſte. piſte. triſte. poſte. juſte.* & dans tous les autres mots ſemblables.

Elle eſt pareillement breve pour l'ordinaire, quand la voyelle eſt ſuivie d'une conſonne redoublée, parce qu'alors ce redoublement de conſonne, preſſe & ſerre la voyelle de telle ſorte, pour ainſi dire, qu'elle ne peut plus avoir la meſme eſtenduë de ſon qu'à l'ordinaire. Ainſi dans *malle. balle. canne. tanne. panne. ratte. patte. jette. mette. nette. fritte. molle. homme. bonne. tonne. hotte. grotte. hutte. butte. &c.* elle eſt breve; au lieu qu'elle eſt longue dans *crane. ame. mole. throne. dome. tome.* Mais à l'égard de la preſente remarque, il y a tant d'exemples; ſoit de voyelles qui eſtant ſuivies d'une ſimple conſonne, ont la prononciation breve, comme *Dame, rame, lame, rime, prime, Rome, prune*; ſoit de voyelles qui eſtant ſuivies d'une double conſonne, ont la prononciation longue, comme *flamme, manne, condanne*, &c. qu'on ne la propoſe icy que comme ſujette à de grandes exceptions.

Pour revenir à ce qui regarde les autres prononciations de l'*a*, le ſon qu'il a eſtant joint dans une meſme ſyllabe, ſoit avec une *n*, ſoit avec une *m*, ſuivie d'un *b*, ou d'un *p*, comme dans ces mots, *chant, cambyſe, campagne*, ſemble encore une prononciation differente de la prononciation longue & breve dont on vient de parler. Mais comme au fond, cette prononciation, ainſi qu'il a déſja eſté dit, n'eſt proprement que le ſon d'une voyelle ſourde, on ne la compte icy pour une troiſieſme maniere de prononcer l'*a*, qu'afin

de ſe conformer en cela à l'Uſage receu par le Public, accouſtumé à ſe faire une idée de ce ſon, comme composé d'une voyelle & d'une conſonne.

De l'a, avant les voyelles.

LEs alterations que l'*a* reçoit, lorſque dans une meſme ſyllabe il ſe trouve joint avec une voyelle qu'il précede, ſont bien en plus grand nombre. Car alors pour quelques mots où il retient ſon propre ſon, il y en a une infinité d'autres où il le perd.

Du ſon de l'a avant l'è, dans une meſme ſyllabe.

LE ſeul mot François où il ſoit devant un *e*, dans une meſme ſyllabe, eſt celuy de *Caën*, ville de Normandie; & dans celuy-là il retient tellement ſa force, que le mot ſe prononce comme s'il eſtoit eſcrit ſans *è*, & comme on le prononce dans le mot d'*an*. Mais dans les mots pris du Latin, comme *æquateur*, *æquinoxe*, & quelques autres; le ſon de l'*è*, a tellement prévalu que meſme on les eſcrit d'ordinaire ſans *æ*.

Du ſon de l'a, avant l'i.

QUand l'*a* eſt devant un *i*, dans une meſme ſyllabe, il perd ordinairement ſa prononciation, en ſorte qu'en pluſieurs mots, comme en *plaire*, *plaiſir*, *faire*, *contraire*, &c. les deux voyelles enſemble ne ſe prononcent que comme un *è fermé*; & qu'en pluſieurs autres, comme en *pain*, *faim*, *main*, *air*, *paix*, &c. elles ſe prononcent comme un *è ouvert*; avec cette diſtinction pourtant, à l'égard de ceux-cy, que la prononciation y apporte encore quelque legere difference, ſelon qu'elle eſt ou longue ou breve, ainſi qu'on le peut remarquer dans le mot d'*air*, dont la pronon-

ciation eſt breve, & dans celuy de *paix*, dont la prononciation eſt ordinairement plus longue. Ce qui peut paroiſtre encore plus extraordinaire, c'eſt que meſme en quelques temps du verbe *faire*, comme en ceux-cy, *nous faiſons*, *je faiſois*, *il faiſoit*; *en faiſant*, l'*a*, & l'*i*, ne ſe prononcent que comme un *è muet*.

Il y a neanmoins quelques mots où l'*a*, précedant l'*i*, dans une meſme ſyllabe, ne laiſſe pas de retenir toute la force de ſon propre ſon, comme dans ces mots, *bail*, *mail*, *eſmail*, *vaillant*, *bataille*, *faille*, *maille*, *vaille*, & generalement dans tous ceux, dans leſquels l'*i* eſt ſuivi d'une *l*, car alors l'*a* ſe prononce clairement, ſans que l'*i* ſe faſſe ſentir que dans la prononciation moüillée de l'*l* qui ſuit, dont on parlera à ſon ordre.

*Du ſon de l'*a, *avant l'*y.

COmme l'*a* devant l'*i* perd en quelques mots le ſon qui luy eſt propre, & le retient en d'autres; il le perd auſſi en quelques mots devant l'*y*, & en quelques autres il le retient. Il le perd en tous ceux dont l'*y* finit le mot, ou qui aprés l'*y* reçoivent un *è muet*; ſur tout quand cet *è muet* eſt la derniere lettre du mot: & dans tous ceux-là comme en *May*, *vray*, *eſſay*, *playe*, *vraye*, *paye*, *eſſaye*, l'*a* & l'*y*, ainſi joints, ſe prononcent comme un *è ouvert*. Mais lorſque l'*y* eſt ſuivi d'un *è maſculin*, ou de quelque autre voyelle, alors l'*a* & l'*y* enſemble changent le ſon d'*è ouvert* en *è fermé*; & la voyelle ſuivante devient moüillée, comme ſi elle avoit un *i* devant elle; ainſi qu'on le peut voir dans les mots, *payer*, *eſſayer*, *payant*, *eſſayant*, *payons*, *eſſayons*, qui ſe prononcent comme s'ils eſtoient eſcrits *pé-ier*, *eſſé-ier*, *pé-iant*, *eſſé'iant*, *péions eſſé-ions*.

L'*a* & l'*y*, ſe prononcent auſſi de la meſme ſorte,

dans les mots *pays*, *payſage*, *payſant* &c. dans leſquels, de meſme que dans les précedents, l'*y* fait l'office de deux *i*, dont le premier ſert à changer le ſon de l'*a*, en celuy d'*è fermé*; & le ſecond, retenant tout le ſon propre de l'*i*, ſe joint à la conſonne qui ſuit, & forme une autre ſyllabe, comme ſi on eſcrivoit *pé-is*, *pé-iſage*, *pé-iſant*.

En d'autres mots l'*a*, ſuivi d'un *y*, retient tout le ſon qui luy eſt propre, ſans recevoir aucune alteration par la voyelle *y*, laquelle cependant fait que la ſyllabe ſuivante ſe prononce un peu moüillée. Ainſi les mots d'*ayeul*, *bayard*, *bayonnette*, *cayeu*, *payen*, & quelques autres, ſe prononcent comme s'ils eſtoient eſcrits *a-ieul*, *ba-iard*, *ba-ionnette*, *ca-ieu*, *pa-ien*, &c. Mais on parlera plus amplement de tout cecy quand on en ſera à la lettre *y*.

*Du ſon de l'*a *avant l'*o.

L'*a* ſuivi d'un *o* dans une meſme ſyllabe, conſerve en quelques mots le ſon qui luy eſt propre, comme en ces mots, *paon*, *faon*, *Laon*, qui ſe prononcent, *pan*, *fan*, *lan*, ſans que le ſon de l'*o* s'y faſſe ſentir en nulle maniere; mais en quelques autres mots il perd entierement ſon propre ſon, en telle ſorte que celuy de la voyelle ſuivante, eſt le ſeul qui ſe faſſe entendre. Ces mots ſont *taon*, mouche; *aouſt*, *mois*; *Laon*, nom de ſaint, qui tous ſe prononcent *ton*, *ouſt*, ſaint *Lon*. On peut adjouſter à ces mots ceux de *ſaoul*, *ſaoule*, qui ſe prononcent tousjours & meſme s'eſcrivent ordinairement ſans *a*: & comme dans noſtre Langue il n'y en a guere d'autre où l'*a* ſoit ſuivi d'un *o*, dans une meſme ſyllabe; la difference des ſons qu'il reçoit, quand il en eſt ſuivi, peut ſe reduire à peu prés aux exemples qui viennent d'eſtre marquez.

*Du ſon de l'*a, *avant l'*u.

DAns la pluſpart des autres langues l'*a* ſuivi d'un *u* voyelle en une meſme ſyllabe, fait une diphtongue avec l'*u*. C'eſt-à-dire, que de ces deux voyelles ainſi jointes, il reſulte un ſon qui ſe prononce ſous un ſeul temps, & dans lequel toutefois on ne laiſſe pas d'entendre la prononciation de chacune des deux voyelles. Mais dans la langue Françoiſe, lorſque l'*a* eſt ainſi accompagné d'un *u*, tous les deux enſemble n'ont que le ſimple ſon d'un *o*, prononcé plus ou moins long, ſuivant que la meſme ſyllable termine ou non par quelque conſonne : & la difference de cette prononciation, plus ou moins longue ſe fait principalement ſentir, quand le mot finit par la ſyllabe où l'*a* & l'*u* ſont ainſi joints. Par exemple la derniere ſyllable de *coſtau*, & de tous les mots qui terminent en *au*, reçoit une prononciation moins longue que celle qu'on entend dans *haut*, *deffaut*, *ſurtaux*, & generalement dans tous les mots où *au* reçoit quelque conſonne à la fin.

De la prononciation du b.

DE quelque lettre que le *b* ſoit ſuivi, il ne reçoit aucune alteration dans le ſon qui luy eſt propre, horſmis que devant une *s* & devant un *t* il ſe prononce comme un *p*. Ainſi *obſerver*, *obtenir*, ſe prononcent *opſerver*, *optenir* : & comme l'a tres bien remarqué un Académicien qui a beaucoup medité ſur ces ſortes de choſes, cet uſage vient de la nature meſme de ces Lettres, qui rendant la prononciation du *b*, devant une *s*, ou devant un *t*, preſque impoſſible, fait qu'elle ſe change neceſſairement en celle du *p*. Quand à la prononciation du *b final*, elle n'a

lieu que dans les noms propres que nous avons pris des Langues eſtrangeres comme *Joab. Moab. le Rab. Oreb. Aureng-zeb. Job. Jacob &c.* Car dans le mot de *plomb*, & dans celuy de *ramb*, ou *romb* de vent, les ſeuls noms appellatifs qui ſoient terminez en *b* dans noſtre langue, le *b* ne s'y prononce non plus que s'il n'eſtoit point eſcrit.

De la prononciation du c.

LE *c* eſt une des conſonnes qui reçoit plus de differentes prononciations, dans la compoſition des mots François. Les principales ſe peuvent reduire à trois qui ſont compriſes dans ces trois mots *car, ce, chant.* Dans le premier, le *c* a un ſon ferme & dur, comme celuy du *k*; & cette prononciation eſt regardée, comme celle qui luy eſt la plus propre. Dans le ſecond il a le ſifflement de l'*s*, lors qu'elle commence un mot, ou que dans le milieu d'un mot elle eſt miſe aprés une conſonne: & dans le troiſieſme il rend, avec l'aſpiration de l'*h*, un certain ſon moüillé & obtus qui tient du *g* mis devant un *è* ou devant un *i*.

De ces trois differents ſons, il conſerve tousjours le premier devant l'*u*, & il ne le perd devant l'*a* & devant l'*o*, que quand il eſt marqué au deſſous par un *c renverſé*, appellé *cedille*, du mot Eſpagnol *cedilla*, qui ſignifie un petit *c*. Car alors il prend la prononciation du ſecond *c*, enſorte que ces mots *çà, glaça, menaça, glaçant, menaçant, François, reçoit, façon, leçon*, & tous les autres qu'on a accouſtumé d'eſcrire avec une cedille au deſſous du *c*, ſe prononcent tous avec le ſon qu'on donne à l'*s*, au commencement des mots.

Il conſerve pareillement le ſon du *k*, devant toutes les conſonnes & à la fin de chaque mot, meſme quand ces mots ſont mis au pluriel. Ainſi dans les mots

accés,

accés, *accident*, *acte*, *acteur*, *facteur*, *contracter*, *exact*, *exactitude*, *reſpect*, *aſpect*, *ſac*, *ſec*, *ſuc*, *pic*, *arc*, *choc*, *talc*, *fiſc*, *porc*, *bouc*, & generalement dans tous les mots de meſme nature le *c* ſe prononce tousjours avec le ſon ferme & dur du mot de *car*.

Il faut excepter de cette regle le verbe *ſucer*, où le premier *c* ne ſe prononce point; celuy de *contract*, où on ne prononce point le dernier *c*: & ceux de *blanc*, de *banc*, de *flanc*, & de *franc*; celuy de *fic*, qui ſe dit d'un mal qui vient aux chevaux; & celuy de *marc*, tant dans la ſignification d'un poids de huit onces, que dans la ſignification de ce qui reſte de certaines choſes, aprés qu'on en a exprimé tout le ſuc; dans tous leſquels le *c* final ne ſe prononce d'ordinaire non plus que s'il n'eſtoit point eſcrit. Je dis d'ordinaire, parce qu'il y a quelques phraſes où le *c*, des mots de *blanc* & de *franc*, ſe prononce dans toute ſa force, comme par exemple dans celles-cy, *aller du blanc au noir*, *ſe marier franc & quite*; *franc archer*, *franc alleu*, *franc arbitre*, *franc eſtourdi*, *franc yvrogne*, *&c.* dans toutes leſquelles le *c* retient le ſon qui luy eſt propre, ſans que pourtant cette prononciation paſſe au pluriel des meſmes mots.

Toutes les fois que le *c* précéde un *e*, un *i*, ou un *y*, dans la compoſition d'un mot, il ſe prononce comme une *ſ*, & cette regle n'admet aucune exception.

On ne peut pas donner de regle ſi generalement infaillible de la prononciation qu'il a, lors qu'il eſt ſuivi d'une *h*. Car encore que dans tous les mots François, & meſme dans la pluſpart de ceux qui ſont pris du Grec, il ſe prononce tousjours, comme on l'a marqué dans le mot de *chant*; cependant il y a quelques mots pris du Grec, où il ſe prononce comme un *k*, ſans aucune participation de l'*h*. Ces mots ſont *charactere*, *archange*, *archetype*, *archonte*, *cherſonéſe*, qui ſe prononcent, comme s'ils eſtoient eſcrits *caractere*, *ar-*

cange, *arquetype*, *arconte*, *querſonéſe* : & à ces mots-là, quelques uns ajouſtent auſſi *archiépiſcopal*, en le prononçant, comme s'il eſtoit eſcrit *arquiépiſcopal*.

Outre toutes ces diverſitez qui ſe rencontrent dans la prononciation du *c*, ſuivant qu'il ſe trouve joint avec diverſes lettres, il reçoit encore une autre alteration dans les mots de *ſecond* & de *ſecret*, & dans tous leurs derivez, dans tous leſquels il ſe prononce d'une maniere toute differente de celle des trois prononciations dont on a parlé d'abord ; & juſtement comme ſi ces mots eſtoient eſcrits par un *g*.

De la prononciation du d.

LE *d*, dans la compoſition des mots conſerve tousjours la prononciation de ſon caractere devant quelque voyelle que ce ſoit : & quant aux conſonnes il n'y en a gueres devant leſquelles il ſe trouve, que l'*j conſonne*, l'*m*, l'*r*, & l'*v conſonne*.

Devant l'*j conſonne*, il retient ſa prononciation en quelques mots, comme en *adjacent*, *adjectif* : mais dans *adjourner*, *adjouſter*, *adjoint*, *adjuger*, *adjudication*, *adjudicataire*, & dans preſque tous les autres, l'uſage le plus commun eſt de ſupprimer la prononciation du *d*, ou de l'affoiblir de telle ſorte qu'à peine elle ſe faſſe ſentir.

Il n'en eſt pas de meſme des mots où le *d* eſt ſuivi d'une *m*, car dans la pluſpart, comme par exemple dans *admettre*, *adminicule*, *adminiſtrer*, *adminiſtration*, *admirer*, *admiration*, *admirable*, *admirateur*, il retient toute ſa prononciation : & il ne la perd que dans peu d'autres, comme dans *Admiral*, *Admirauté*, *admodier*, & *admoneſter*.

Il la conſerve pareillement dans tous les mots où il eſt ſuivi d'une *r*, qui ſont en tres grand nombre ; mais qui ne ſont pas du ſujet preſent : parce qu'il ne s'agit

pas icy proprement des mots où le *d* commence la ſyllabe, mais de ceux, où en la finiſſant il eſt ſuivi d'une autre conſonne. Au contraire il la perd entierement dans la pluſpart de ceux, où il reçoit un *v* conſonne aprés luy, comme dans *advis*, *advertir*, *adveu*, *advoüer*, *advocat*, *advenir*, *advent*, *adverſion*, *&c.* Et cet uſage a tellement prévalu, que meſme on les eſcrit preſque tous ſans *d*. Les ſeuls mots d'*adverbe*, *adverbial*, *adverbialement*, *adverſe*, *adverſaire*, & *adverſité*, ont retenu la prononciation du *d*, qu'on affoiblit toutefois beaucoup dans les trois derniers. Et c'eſt là à peu prés tout ce qui s'offre à dire des variations que la prononciation du *d* reçoit devant les conſonnes dans la compoſition des mots.

Les variations qu'il reçoit quand il termine les mots, ſe peuvent reduire à deux ; la premiere eſt qu'il ne ſe prononce point devant les conſonnes ; la ſeconde que toutes les fois qu'il ſe prononce devant une voyelle, il change ſa prononciation en celle de *t*.

Nul mot François n'eſt excepté de ces deux regles. Les ſeuls mots d'*id*, *venid*, empruntez de l'Eſpagnol ; & celuy de *jod*, qui marque une lettre de l'Alphabet Hebreu, s'exemptent également de l'une & de l'autre. Car ſoit qu'ils ſoient ſuivis d'une voyelle, ſoit qu'ils ſoient ſuivis d'une conſonne, on les prononce tousjours avec le ſon naturel du *d*.

A l'égard des mots François dont le *d* final ſe prononce devant une voyelle comme un *t*, il n'y a que l'adverbe *quand*, où cette prononciation ſe faſſe preſque tousjours ſentir devant une voyelle. Pour les autres mots le *d* final ne s'y prononce point d'ordinaire, à moins que ces mots, ſi ce ſont des mots adjectifs, ne ſoient immediatement ſuivis de leurs ſubſtantifs ; & que ſi ce ſont des mots ſubſtantifs, ils ne ſoient auſſi immediatement ſuivis de leurs adjectifs. Ainſi *grand homme*, *grand eſprit*, *ſecond accident*, *profond abyſme* ſe pro-

noncent tousjours, comme s'ils eſtoient eſcrits *grant homme*, *grant eſprit*, *ſecont accident*, *profont abyſme*, en faiſant ſonner le *t*; & pareillement *froid horrible*, *chaud eſpouventable*, *bord eſcarpé* devroient ſe prononcer *froit horrible*, *chaut inſupportable*, *bort eſcarpé*, en faiſant ſentir auſſi la prononciation du *t*. Mais à l'égard des ſubſtantifs devant leurs adjectifs, cette regle n'eſt pas ſi rigoureuſe, que dans la converſation on ne puiſſe s'en diſpenſer, ſans bleſſer l'oreille.

Que ſi les meſmes mots adjectifs ne ſe trouvent point immediatement ſuivis de leurs ſubſtantifs, ni les ſubſtantifs de leurs adjectifs, alors le *d final* des uns & des autres ſe ſupprime preſque tousjours dans la prononciation, meſme devant les voyelles. Car en diſant par exemple *le chaud aujourd'huy n'eſt pas grand au prix d'hier*, on n'a pas accouſtumé de faire entendre en aucune ſorte, ni le *d*, de *chaud*, ni celuy de *grand*.

Il y a meſme quelques mots adjectifs où le *d final* ne ſe prononce point, quoyqu'ils ſoient immediatement ſuivis de leurs ſubſtantifs; & pluſieurs ſubſtantifs où il ne ſe fait point entendre devant leurs adjectifs. De ſorte que ſi en parlant d'un *aſpic*, on veut dire que c'eſt un *ſourd animal*; & en parlant d'un *fond*, que c'eſt un *fond inépuiſable*, on ne fera ſentir dans aucun de ces deux mots la prononciation du *d* changée en *t*, quoy qu'à l'égard du mot de *fond*, on ait accouſtumé de la faire ſentir dans cette phraſe, *ruiner de fond en comble*.

On ne ſe propoſe point de recuëillir icy toutes les autres façons de parler dans leſquelles le *d final* ſe prononce ou ne ſe prononce pas devant une voyelle: c'eſt un détail dont on laiſſe l'enſeignement à l'uſage du monde. Du reſte quand on parle icy de la prononciation, on n'entend parler que de celle qui a le plus de cours dans la converſation: car pour celle qui regarde la chaire, ou le barreau, ou la poëſie, elle a ſes regles à part;

& elle ne ſupprime pas ſi facilement les lettres finales.

Tout ce qu'on croit devoir adjouſter icy, c'eſt qu'encore que le *d* ſe change tousjours en *t*, quand il ſe prononce à la fin d'un mot devant une voyelle; & que par conſequent il ſembleroit que la meſme choſe deuſt arriver, lorſque les adjectifs qui reçoivent un *è muet* aprés le *d*, ſont immediatement ſuivis d'un ſubſtantif commençant par une voyelle; & qu'on deuſt prononcer *grant'ame*, *grant'amitié*, comme on prononce *grant homme*, *grant eſprit*; cependant l'uſage eſt abſolument contraire à cela, dans tous les mots qui reçoivent à la fin un *è muet* aprés le *d*. Car quoyque ces mots ſoient alors ſuivis d'une voyelle qui en retranche l'*è muet* dans la prononciation, ils ne laiſſent pas de retenir tousjours celle du *d*, de meſme que s'il ne ſe faiſoit nul retranchement.

De l'è en general.

IL n'y a point de Lettre qui reçoive tant de differentes prononciations que la lettre *è*, car outre les trois ſons qu'elle a d'elle-meſme, diſtinguez en *è ouvert*, *è fermé*, & *è muet*, & qui ſont proprement des voyelles toutes differentes l'une de l'autre, comme il a desja eſté dit, elle admet encore quantité d'autres prononciations, ſelon les voyelles ou les conſonnes avec leſquelles elle ſe joint, dans la formation des mots. C'eſt uniquement de ces dernieres prononciations qu'on prétend maintenant traiter; car pour les autres, ce qu'on en a dit, doit ſuffire d'autant plus, qu'il n'y a guere que le ſeul uſage qui puiſſe apprendre quand le caractere de l'*e*, qui eſt tousjours le meſme, ſe doit prononcer comme un *è ouvert*; & quand il ſe doit prononcer comme un *è fermé*, & comme un *è muet*.

Ce qu'on peut dire de plus en general, c'eſt que l'*é*

n'eſt jamais muet, lors que dans la compoſition de la ſyllabe qu'il ſert à former, il admet une autre voyelle avec luy : qu'il ne l'eſt auſſi jamais dans les mots d'une ſyllabe qui finiſſent par une conſonne : qu'il ne l'eſt pareillement dans aucune ſyllabe terminée de la ſorte, ſoit au commencement, ſoit au milieu d'un mot: & qu'à l'égard des dernieres ſyllabes qui ont une conſonne à la fin, il n'y eſt jamais muet non plus, à moins que cette conſonne ſoit une *s* ſeule, ou un *t* précedé d'une *n*. La premiere de ces terminaiſons regarde tous les pluriels des noms qui finiſſent par un *è muet* à leur ſingulier, comme *ames*, *temples* ; & toutes les ſecondes perſonnes ſingulieres des temps des verbes qui terminent par un *e muet* à la premiere, comme *j'aime, tu aimes, afin que je ſache, afin que tu ſaches, afin que je conneuſſe, afin que tu conneuſſes*. Et quant à la ſeconde, elle appartient uniquement aux troiſiémes perſonnes plurielles des verbes, comme *ils aiment, ils parlent, ils firent, ils dirent, ils allerent, ils connurent, afin qu'ils voyent, qu'ils ſachent*, & une infinité d'autres.

Quand l'*é* précéde un *a* dans une meſme ſyllabe, il perd ordinairement ſon propre ſon, en ſorte qu'on n'entend plus que celuy de l'*a* ; & cela arrive dans tous les préterits & dans tous les participes des verbes dont l'infinitif termine en *ger*. Ainſi *jugea, mangea, logea, jugeant, mangeant, logeant*, préterits & participes des verbes, *juger, manger, loger*, & tous les autres de meſme nature ſe prononcent, ſans qu'on faſſe aucunement ſentir l'*e*, qui n'y eſt mis que pour faire que le *g*, qui ſans cela ſe prononceroit durement devant un *a*, vienne à ſe prononcer d'une maniere plus molle, & à peu prés comme l'*j conſonne*, dont on parlera à ſon rang.

Il y a quantité de mots François où l'*e* ſe trouve ſuivi d'un *a* & d'un *u*, dans la meſme ſyllabe, comme *eau*, *beau*, *chapeau*, *&c.* & dans tous ceux-là, il ſemble auſſi perdre toute ſorte de ſon. Mais comme en

effet il ne l'y perd pas entierement, & qu'il y retient tousjours quelque choſe de l'*e muet*, on remet à parler de la veritable prononciation qu'il conſerve dans tous ces mots, lors qu'on viendra à parler expreſſément des Diphtongues; c'eſt-à-dire, des ſons dans leſquels, ſous un meſme temps, on entend le ſon de deux voyelles.

De l'e, avant les Conſonnes.

L'*e* ne reçoit aucune alteration devant le *b*, dans une meſme ſyllabe, ni devant quelque conſonne que ce ſoit, hormis devant l'*m*, & devant l'*n*, avec leſquelles il prend ſouvent la prononciation qui ſe fait entendre dans le mot d'*an*. Ainſi *Empire*, *Empereur*, *exemple*, *embaumer*, *emmener*; & generalement tous les mots François où l'*m* ſuit l'*e* dans une meſme ſyllabe, ſe prononcent comme s'ils eſtoient eſcrits *Anpire*, *Anpereur*, *exanple*, *anbaumer*, *anmener*. Il n'y a que deux mots qui ſoient exempts de cette regle; celuy de *ſolemnel* où l'*e* de la ſeconde ſyllabe ſe prononce ouvert, & comme s'il eſtoit ſuivi de deux *n*; & celuy de *femme*, dont la premiere ſyllabe ſe prononce par un *a pur*, & comme ſi on eſcrivoit *fame*.

Quoyque la prononciation ordinaire de l'*e*, devant l'*n*, ſoit comme celle du mot d'*an*, cependant cette regle ſouffre beaucoup d'exceptions. Car premierement, à l'égard des verbes, il en faut excepter toutes les dernieres ſyllabes des troiſiémes perſonnes plurielles où l'*e* ſe rencontre, comme *ils aiment*, *ils firent*, *qu'ils faſſent*, *afin qu'ils fiſſent*, *&c.* dans tous leſquels l'*e* ne ſe prononce que comme un *e muet*, ſans que l'*n* & le *t* qui ſuivent, faſſent autre choſe qu'alonger un peu la ſyllable.

On ne touche point icy, ni les autres perſonnes plurielles & ſingulieres, où l'*e* ſe trouve à la ſuite d'une autre voyelle, dans une meſme ſyllabe, comme dans

ces mots *ils aimoient*, *ils venoient*, *il tient*, *il vient*; ni aucun des autres mots où l'*e* précédé d'un *i*, ne fait qu'une meſme ſyllable avec l'*i*, comme ceux-cy *bien*, *mien*, *tien*, *ſien*: car ce ſont des remarques qu'on croit devoir renvoyer au traité des dipthongues, pour ne ſe pas eſcarter de la methode qu'on s'eſt preſcrite.

Du reſte toutes les fois que la lettre *e* & la lettre *n* ſervent à former une ſyllable qui n'eſt ni précedée d'un *i*, ni ſuivie d'une *n*, elles ſe prononcent toutes deux par *an*, comme dans la prépoſition *en*, & dans les mots *Roüen*, *prend*, *rend*, *cent*, *entend*, *ſens*, *encens*, *entier*, *prudence*, *diligence*, & dans tous les autres de meſme nature; à la reſerve de quelques noms propres, comme *Agen*, où l'*e* ſe prononce *ouvert*, & forme avec l'*n* un ſon à peu prés tel que celuy qu'on entend, quand on prononce *faim*, *plein*.

Que ſi la ſyllabe eſt précedée par un *i*, comme dans les mots *Lien*, *Logicien*, *Theologien*, *Pariſien*, *Indien*; & generalement dans tous les noms propres ou appellatifs, tels que *Veſpaſien*, *Domitien*, *Venitien*, *Macedonien*, *Arrien*, & dans tous leurs pluriels, alors l'*e* qui ſuit prend le ſon d'un *e ouvert*, & ſe prononce, comme on vient de le marquer ſur le mot d'*Agen*. Mais ſi la ſyllabe *en*, ſe trouve ſuivie d'une *n*, comme dans ces mots *ennemi*, *prenne*, alors l'*e*, avec l'*n*, ne ſe prononce preſque que comme un *é fermé*.

Cette remarque toutefois touchant la prononciation de l'*e* précedé immediatement d'un *i*, dans une autre ſyllabe, n'a lieu que quand l'*n*, jointe à l'*e*, eſt la lettre finale du mot, ou qu'au milieu du mot elle n'eſt ſuivie d'aucune autre conſonne. Car ſi à la fin d'un mot l'*e* & l'*n*, ſont ſuivis d'un *t*, qui eſt la ſeule conſonne qu'ils puiſſent recevoir dans un mot au ſingulier, comme dans ces mots, *client*, *patient*; ou ſi au milieu d'un mot ils ſe trouvent ſuivis de quelque conſonne, comme dans *ſcience*, *conſcience*, alors quoy qu'ils ſoient précedez d'un

d'un *i*, la ſyllabe qu'ils forment enſemble ſe prononce tousjours par *an*, & comme ſi ces meſmes mots eſtoient eſcrits *cliant*, *patiant*, *ſciance*, *conſciance*.

Du ſon de l'é avant l'i, dans une meſme ſyllabe.

QUand l'*é* eſt ſuivi d'un *i* dans une meſme ſyllabe, ce qui arrive en pluſieurs mots de la Langue, ces deux lettres enſemble reçoivent differentes prononciations, ſelon que dans la meſme ſyllabe elles reçoivent ou non quelque conſonne. L'*m* & l'*n* ſont les ſeules qu'elles puiſſent recevoir ; & lors qu'elles reçoivent l'une des deux, comme dans ces mots *plein*, *rein*, *Rheims*, nom de ville, *teint*, *eſteint*, *peindre*, *feindre*, *feinte*, *&c.* cette ſyllabe ſe prononce tousjours, comme ſi elle eſtoit eſcrite ſans *è*. Mais quand l'*e* & l'*i* n'admettent point de conſonne à leur ſuite dans la meſme ſyllabe, alors ces deux lettres enſemble prennent d'ordinaire la prononciation d'un *é fermé*. Car à la reſerve du mot de *Reine*, où l'*é* & l'*i* ſe prononcent comme un *é ouvert*, & à la reſerve de celuy de *Reitre*, pris de l'Alemand, pour ſignifier un Cavalier d'une Compagnie de gens de Cheval; tous les autres, comme *peine*, *pleine*, *veine*, *haleine*, *treille*, *veille*, *peigne*, *feigne*, *atteigne*, *&c.* ont accouſtumé de ſe prononcer par un *é fermé*, comme on vient de le marquer.

On ne dit rien icy de l'*y* joint à l'*e*; parce qu'excepté le mot de *Reine*, que quelques-uns eſcrivent *Reyne*, il n'y a point d'autre mot dans la Langue, qui reçoive un *y* à la ſuite d'un *é* dans une meſme ſyllabe.

Digitized by Google

*Du ſon de l'*e *avant l'*o.

L'*e* ſe trouve tousjours ſuivi d'un *o* en une meſme ſyllabe dans les premieres perſonnes plurielles du temps preſent de l'indicatif des verbes qui terminent en *ger*, comme *logeons*, *jugeons*, *mangeons*; & dans toutes les perſonnes ſingulieres, & les troiſiémes perſonnes plurielles du preterit imparfait des meſmes verbes, comme *je logeois*, *tu logeois*, *il logeoit*, *ils logeoient*. Hors de là il n'y a que tres-peu de mots, comme *bourgeois*, *bourgeon*, *pigeon*, *plongeon* où l'*e* reçoive un *o* à ſa ſuite dans la meſme ſyllabe: mais il ne ſe prononce dans aucun, non plus que s'il n'eſtoit point eſcrit, parce qu'il n'y eſt mis, que pour la raiſon, qui a desja eſté touchée en parlant de l'*e* ſuivi de l'*a*; c'eſt-à-dire, pour convertir en prononciation d'*j* conſonne le *g*, qui ſans cela ne pourroit pas manquer d'eſtre prononcé plus durement devant un *o*.

*Du ſon de l'*e *avant l'*u.

L'*e* ſuivi d'un *u* dans une meſme ſyllabe reçoit deux ſons tres-differents l'un de l'autre. Dans pluſieurs mots il perd tellement le ſon qui luy eſt propre, que quand on les prononce, on ne fait entendre d'autre ſon que celuy de l'*u*. Et dans pluſieurs autres l'*e* & l'*u* confondent leur ſon de telle ſorte, que des deux il s'en forme un troiſiéme, qui eſt proprement, comme il a eſté dit ailleurs, une voyelle toute differente.

Du rang de ces premiers mots ſont les adjectifs, *meûr*, *meûre*, *ſeûr*, *ſeûre*, & tous les mots qui en dérivent; tous les preterits des verbes; & tous les participes formez en *eû*, comme *il leût*, *ils leûrent*, *il a peû*, *il a deû*, *veû*, *veuë*, *eſmeû*, *eſmeuë*, *&c.* Et du rang des

ſeconds ſont pluſieurs monoſyllabes, comme *feu*, *lieu*, *jeu*, *peu*; tous les mots ſubſtantifs terminez en *eur*, comme *valeur*, *vapeur*, *frayeur*, *bonheur*, *honneur*; & tous ceux pareillement qui reçoivent une *l* ou une *x* aprés l'*e* & l'*u*, comme *ſeul*, *linceul*, *ayeul*, *mieux*, *cieux*, *gracieux*, *&c.*

Comme on ne peut guere eſtablir de regle generale de ces deux differentes prononciations, & qu'il ſeroit d'un détail infini de marquer dans quels mots l'une ou l'autre a lieu, on ne s'eſtendra point au de-là de ce qui vient d'en eſtre dit. Le ſurplus ne ſe peut guere apprendre que de l'uſage, qui eſt là-deſſus ſi irregulier, que dans les meſmes mots, comme par exemple, dans ceux d'*heureux* & d'*heureuſe*, la premiere ſyllabe & la ſeconde, quoyque compoſées toutes deux des meſmes voyelles, ſe prononcent tout differemment l'une de l'autre; la premiere par un *u* ſimple, & la ſeconde, comme dans *feux* & dans *jeux*.

De la prononciation de l'f.

LA lettre *f* conſerve preſque tousjours toute ſa prononciation, meſme à la fin des mots & devant une conſonne. Il y a ſeulement quelques mots exceptez de cette regle; & comme ils ne ſont pas en grand nombre, on eſſayera de les marquer tous icy.

Celuy qui en eſt le plus excepté, eſt le mot de *clef*; car non ſeulement on n'y prononce point l'*f*, mais l'*e*, qui dans tous les autres mots de meſme ortographe ſe prononce *ouvert*, change icy de nature, & ſe prononce *fermé*, comme ſi on eſcrivoit ſimplement *clé*. Il garde auſſi la meſme prononciation au pluriel; & *clefs* ſe prononce tousjours comme s'il eſtoit eſcrit *clez*.

L'*f* ne ſe prononce point non plus dans le mot d'*eſtœuf*, ni au ſingulier, ni au pluriel. Au mot de *cerf*, il ne ſe prononce jamais dans ces phraſes, *courre le*

cerf, eſtre à la mort du cerf, un cerf de dix cors, un cerf aux abois, ni dans les autres ſemblables. L'uſage n'eſt pas ſi certain à l'égard des mots de *nerf*, *d'œuf*, & de *bœuf*, quand ils ſont ſuivis d'une conſonne; quelques-uns ſupprimant alors la prononciation de l'*f*, & quelques autres croyant qu'il la faut tousjours faire ſentir. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que dans les pluriels *nerfs*, *bœufs*, *œufs*, & *neufs* on ne la prononce point ordinairement.

Il reſte maintenant à faire encore une remarque touchant cette lettre : c'eſt qu'au mot numeral de *neuf*, quoyque l'*f* ſe prononce preſque tousjours dans toute ſa force; cependant lorſque ce mot eſt ſuivi immediatement de ſon ſubſtantif, alors ſi le ſubſtantif commence par une conſonne, comme dans ces mots *neuf perſonnes*, l'*f* ne ſe prononce point; mais s'il commence par une voyelle, ou par une *h*, qui ne s'aſpire point, comme dans ceux-cy *neuf-hommes*, alors l'*f* perd ſa prononciation ordinaire, & prend celle d'un *v* conſonne,

De la prononciation du g.

LE *g* reçoit trois prononciations differentes qui ſe font toutes ſentir dans ce mot *gagnage*. La premiere forte & dure participe beaucoup de celle du *c* prononcé dans le mot *car*; & quant à cette prononciation, le *g* la conſerve tousjours devant les voyelles *a*, *o*, *u*, & devant toutes les conſonnes, horſmis devant l'*n*. Il y a meſme un mot où il prend entierement la prononciation du *c dur*; & ce mot eſt *gangrene*, qui ſe prononce tousjours comme s'il eſtoit eſcrit *cangrene*. Pour ce qui eſt de la derniere ſyllabe de *gagnage*, elle ſe prononce plus mollement que la premiere; & la prononciation du *g* y eſt toute ſemblable à celle de l'*j conſonne*, & n'a lieu que devant les voyel-

les *e* & *i*. Mais dans la ſyllabe du milieu du meſme mot, le *g* & l'*n* joints enſemble, rendent un certain ſon moüillé, tel qu'on le ſent, quand on prononce *digne*, *agneau*, & tel qu'il eſt exprimé par les Eſpagnols par le charactere qu'ils forment de cette ſorte ñ, & qu'ils appellent *n con tilde*, une *n avec un tiret*.

Il y a tres-peu de mots de la Langue qui finiſſent par un *g*, & peut-eſtre qu'ils ſe peuvent tous reduire à cinq ou ſix, *eſtang*, *rang*, *ſang*, *long*, *bourg* & *fauxbourg*. Car il y a desja aſſez long-temps que l'uſage a retranché le *g final* des mots *ſoin*, *beſoin*, *teſmoin*, & autres ſemblables. De tous les mots où le *g* s'eſt conſervé, il n'y a que celuy de *bourg*, où il ſe prononce tousjours fermement, ſoit devant les voyelles, ſoit devant les conſonnes; non pas veritablement, comme le premier *g* du mot de *gage*, mais comme le *c final* du mot de *Turc*. Dans les mots de *fauxbourg* & d'*eſtang*, il ne ſe prononce pas meſme devant les voyelles; on ne le fait preſque point ſentir dans celuy de *rang*: & quant aux mots de *ſang* & de *long*, on ne l'y prononce d'ordinaire que lorſque le ſubſtantif *ſang* eſt immédiatement ſuivi d'un adjectif commençant par une voyelle; ou que l'adjectif *long*, eſt auſſi immediatement ſuivi d'un ſubſtantif qui commence de meſme. Ainſi lors qu'on dit *un ſang eſchauffé*, *un long eſpace*, le *g final* ſe prononce: mais tousjours comme un *c dur*, & de la meſme maniere qu'on vient de le marquer au mot de *bourg*.

*De la prononciation de l'*h.

L'*h*, comme il a desja eſté dit ailleurs, n'eſt pas proprement une Lettre, elle n'eſt que la marque d'une aſpiration; & cependant de tous les uſages à quoy elle eſt employée parmy nous, celuy de l'aſpiration de la ſyllabe où elle eſt eſcrite eſt le moindre.

On peut conſiderer l'*h* de differentes manieres, ou comme une lettre initiale, ſoit aſpirée, ſoit muette; ou comme une lettre jointe au *c*, & aidant, tantoſt à amollir la prononciation du *c* devant quelques voyelles, & tantoſt à la moüiller devant d'autres; ou comme une lettre unie au *p*, & luy donnant la prononciation de l'*f*; ou enfin comme eſtant unie à l'*r* ou au *t*, & ne ſervant alors dans l'eſcriture, qu'à marquer l'origine du mot où elle eſt eſcrite, de meſme que quand elle eſt initiale & muette.

Pluſieurs habiles Grammairiens ont fait diverſes remarques ſur la meſme lettre: M. de Vaugelas entr'autres, qui a ſi bien merité de la Langue Françoiſe, a eſtabli de tres-bonnes regles, pour monſtrer quand la prononciation de l'*h* initiale doit eſtre aſpirée ou non; & M. Ménage dans ſes Obſervations ſur la Langue, a eſté juſqu'à donner une liſte de tous les mots François ou l'*h* s'aſpire.

Les principales des regles données par M. de Vaugelas ſont: Que dans tous les mots François qui commencent par *h*, & qui viennent d'un mot Latin, commençant auſſi par *h*, comme *habit*, *habitude*, *honneur*, *homme*, *humeur*, *&c.* l'*h* ne s'aſpire point. Qu'elle s'aſpire dans tous ceux qui ſont formez de mots Latins ſans *h*, comme *haut*, *hauteur*, *&c.* Qu'elle s'aſpire pareillement dans tous les mots François, tirez d'ailleurs que du Grec & du Latin, comme *hardi*, *hardieſſe*, *hazard*, *honte*, *&c.* Et qu'enfin dans ceux que nous avons pris du Grec, & dans leſquels nous avons ſubſtitué une *h* à la place de l'eſprit aſpre, avec lequel ils s'eſcrivent en Grec, comme *hereſie*, *harmonie*, *&c.* l'*h* ne s'aſpire jamais.

Quoyque ces quatre regles ſoient tres-excellentes, elles ont cependant chacune leurs exceptions. On excepte de la premiere les mots de *hennir*, *henniſſement*, *haleter*, & quelques autres: De la ſeconde, ceux d'*huile*, d'*huiſtre*, d'*huiſſier*: De la troiſiéme, ceux d'*hermine*,

& d'*helas* : Et de la quatriéme, ceux de *Harpye*, de *Heros*, & de *Hyerarchie*. Du reſte, pour une plus entiere & plus exacte connoiſſance de ces ſortes d'exceptions, on renvoye le Lecteur à l'uſage duquel ſeul on peut apprendre toutes les délicateſſes de la prononciation.

On a remarqué cy-devant en parlant du *c*, qu'il reçoit trois prononciations differentes, la premiere dure & pareille à celle du *k*, la ſeconde ſemblable au ſifflement de l'*s*, & la troiſiéme approchante du ſon obtus & moüillé du *g* devant un *e* ou devant un *i*. L'*h* donne cette derniere prononciation au *c*, dans toutes les ſyllabes où elle ſe joint à un *c*, & où elle reçoit une voyelle aprés elle. Car ſoit que la voyelle qui ſuit, ſoit un *a*, un *o*, ou un *u*, devant leſquels le *c* a accouſtumé de ſe prononcer durement comme un *k*, ſoit que ce ſoit un *e* ou un *i*, ou un *y*, devant leſquels le *c* ſe prononce ordinairement comme un *s*; alors ces deux prononciations changent également toutes deux, & il s'en fait une troiſiéme, qui participe ou du *g* devant un *é* & un *i*, ou, ce qui eſt à peu prés la meſme choſe de l'*j* conſonne. Ainſi ces mots *charité*, *chaleur*, *chapitre*, *cheri*, *chercher*, *cherubin*, *chicane*, *chimie*, *chirurgien*, *choſe*, *choiſir*, *chommer*, *chut*, *chacheter*, & preſque tous les autres, à la reſerve de quelques-uns, ſe prononcent tous comme on vient de le deſigner.

Les mots exceptez de cette regle, ſont ou des noms propres, pris la pluſpart de la Langue Hebraïque, comme *Achab*, *Cham*, *Chanaan*, *Chaldée*, *Nabuchodonoſor*, *Chodorlaomor*, *Choſroës*, *Chus*, *Chuſaï*, ou des mots pris de la Langue Grecque, dans laquelle ils s'écrivent par un χ, comme *Achaye*, *charactere*, *Archange*, *Charon*, *les Charites*, *Charibde*, *Archetype*, *Cherſoneſe*, *Chelidoine*, *Chiromance*, *Chyliarque*, *Chœur*, *Archonte*, *Bacchus*. Et tant dans les uns que dans les autres, le *c* retient la dureté de ſa veritable prononcia-

tion, de ſorte qu'ils ſe prononcent tous, comme s'ils eſtoient eſcrits par un *k*.

Voilà à peu prés ce qui concerne la prononciation de l'*h*, lors qu'eſtant jointe à un *c*, elle eſt ſuivie d'une voyelle dans la meſme ſyllabe : le ſurplus ne peut guere eſtre ſupléé que par la connoiſſance de l'uſage ; qui meſme dans les mots *charactere*, *Charon*, *Bacchus*, & dans quelques autres, commence à ſupprimer l'*h*, comme il l'a desja ſupprimée depuis long-temps dans les mots de *colere*, & de *colique*.

Il n'y a guere d'autre obſervation à faire ſur la prononciation de l'*h*, précédée d'un *p*, que celle qui a desja eſté touchée d'abord ; qui eſt que l'*h* eſtant ainſi jointe au *p*, fait que les deux caracteres enſemble ſe prononcent comme ſi le mot eſtoit eſcrit par une *f*. Tout ce qu'il peut y avoir à adjouſter là-deſſus, c'eſt qu'il n'y a que les ſeuls mots dérivez du Grec, & eſcrits dans le Grec par un φ, ou le *p* & l'*h* ſoient employez en François : encore le meſme uſage dont on vient de parler, les a-t-il desja retranchez de quelques mots venus du Grec, comme *fantaiſie*, *fantoſme*, *freneſie*, *frenetique*, & quelques autres.

L'*h* jointe à l'*r*, ne rend aucun ſon dans les mots où elle eſt eſcrite : elle n'en rend non plus aucun, lors qu'elle eſt miſe aprés un *t*, ſoit qu'alors elle ſoit ſuivie d'une voyelle, comme dans le mot de *Theſe*, ſoit qu'elle ſoit ſuivie d'une conſonne, comme dans celuy de *threſor*. Tout ſon uſage alors, auſſi-bien que quand aprés le *c* elle eſt ſuivie d'une conſonne, comme dans les mots de *chreſme* & de *Chreſtiens*, ou quand elle eſt initiale muette, comme dans le mot d'*homme*, ſe réduit uniquement à conſerver la marque de l'origine du mot.

De tous les mots François, il n'y a que les ſeules interjections *ah*, *eh*, & *oh*, qui finiſſent par un *h*, & dans leſquelles l'*h finale* s'aſpire. Les autres mots qui s'eſcrivent par une *h* à la fin, ſont tous noms propres, pris

pris des autres Langues, & principalement de l'Hebreu: Et tous ces mots-là ont devant l'*h finale*; ou un *c*, comme *Abimelech*, *Melchiſedech*, *Enoch*, *Baruch*; ou un *t*, comme *Goliath*, *Naboth*, *Ruth*; ou un *p*, comme *Joſeph*. L'*h* ne ſe prononce nullement dans ceux où elle eſt précédée d'un *c* ou d'un *t*; mais dans ceux où elle eſt précédée d'un *p*, les deux lettres enſemble gardent à la fin du mot la meſme prononciation qu'elles ont accouſtumé d'avoir, ſoit au commencement des mots, ſoit au milieu.

*De la prononciation de l'*i *voyelle.*

DE toutes les voyelles l'*i* eſt celle dont le ſon eſt le plus delié & le plus aigu. Lorſqu'elle eſt devant les conſonnes, ſans eſtre précédée d'aucune autre voyelle dans la meſme ſyllabe, elle ne reçoit aucun changement dans ſa prononciation; à moins que la conſonne avec laquelle elle ſe trouve jointe ſoit une *m* ou une *n*, comme dans cet mots *imprimer*, *imprudent*, *printemps*, *inſtinct*, *tinter*, *brin*, *lin*, *fin*, & autres ſemblables. Car alors le ſon aigu & delié de l'*i*, ſe change en un autre qui tient beaucoup de l'*é ouvert*, tel qu'il ſe prononce dans le mot *lien*; & il forme, ſoit avec l'*m*, ſoit avec l'*n*, une de ces voyelles obtuſes, dont on a parlé au commencement de cet Ouvrage.

Il faut excepter de cette regle, à l'égard de l'*m*, tous les mots où la ſyllabe *im* ſe trouve ſuivie d'une *m*, comme *immédiatement*, *immerſion*; & à l'égard de l'*n*, tous ceux où la ſyllabe *in* eſt ſuivie d'une voyelle, comme *inattention*, *inexecution*, *inouy*, *inuſité*. Car dans tous ces mots, & dans tous ceux qui ſont formez & eſcrits de meſme, l'*i* retient le ſon qui luy eſt propre, & ſe prononce comme s'il eſtoit détaché de l'*m* & de l'*n*.

Comme la nature du ſon de l'*i* eſt, que cette voyel-

le, ſuivie d'une autre, dans une meſme ſyllabe, forme tousjours une diphtongue avec elle, c'eſt au Traité des Diphtongues qu'on renvoye ce qui regarde la prononciation de l'*i*, ſuivi d'une autre voyelle dans une meſme ſyllabe: & cependant on paſſe à ce qui regarde la prononciation de la meſme lettre en tant que conſonne.

De la prononciation de l'j conſonne.

L'j conſonne dont on a accouſtumé de former ainſi le caractere j, a devant toutes les voyelles la meſme prononciation que le *g* devant l'*e* & l'*i*; comme on le peut voir dans *jamais*, *jaloux*, *jetter*, *jeu*, *jour*, *jonc*, *juge*, *&c.* On ne marque point icy de mots où cet j conſonne ſoit ſuivi d'un *i* voyelle, ou d'un *y*; parce que la Langue n'en fournit point par elle-meſme; tous les exemples qu'on peut donner là deſſus, ſe réduiſant à ce qui arrive lorſque le pronom *je*, mis devant un *i* ou devant un *y*, vient à perdre ſon *e*, comme dans ces phraſes, *j'ignore ce qui en eſt*, *j'y conſens*. Ce que cette lettre a encore de particulier comme conſonne, c'eſt que jamais elle ne ſe redouble dans les mots; & qu'elle ne ſouffre aucune autre conſonne, ni devant ni aprés elle dans une meſme ſyllabe.

De la prononciation du k.

LA lettre *k*, n'eſt pas proprement un caractere de l'Alphabet François; n'y ayant aucun mot François où elle ſoit employée que celuy de *Kyrielle*, qui ſert dans le ſtyle familier à ſignifier une longue & faſcheuſe ſuite de choſes, & qui a eſté formé abuſivement de ceux de *Kyrie eleïſon*. Hors de ce ſeul mot le *k* n'eſt en uſage dans l'Orthographe Françoiſe, qu'en quelques noms propres ou appellatifs pris

de l'Alemand & de quelques autres Langues, comme *Marckgrave*, *Yak*, *Stokolm*, *Sobieski*, & autres ſemblables : & par tout il ſe prononce tousjours également, comme le *c dur* dans *car* & dans *bec*.

*De la prononciation de l'*l.

LA prononciation de la lettre *l* reçoit diverſes alterations, ſoit quand cette lettre termine un mot, ſoit lorſque dans la compoſition des mots elle eſt double, & qu'elle eſt précédée d'un *i*. Hors de-là elle conſerve tousjours le ſon liquide & coulant qui luy eſt propre, ſi ce n'eſt qu'au mot de *fils*, dans la ſignification d'enfant, & en tres-peu d'autres mots qu'on marquera dans la ſuite, elle ne ſe prononce non plus que ſi elle n'eſtoit point eſcrite.

Le changement qu'elle reçoit dans la compoſition des mots, lors qu'elle y eſt double & précédée d'un *i*, conſiſte en ce qu'à l'exception de deux mots, qui ſont *ville* & *mille*, dans tous les autres, comme par exemple, dans *paille*, *fille*, *treille*, *feüille*, *roüille*, elle ſe prononce tousjours moüillée, de meſme que la double *ll* des Eſpagnols dans *llanto*, *llorar*, *llover*, *&c.* & de meſme que le *gl* des Italiens dans *paglia*, *figlia*, *maglio*, *&c.*

Les changements qui arrivent à cette lettre, lorſqu'elle eſt finale, ſont en plus grand nombre, mais ils peuvent ſe reduire à trois ; l'un quand elle devient moüillée, quoyque ſimple ; l'autre quand elle eſt ſupprimée dans la prononciation ; & le dernier lors qu'elle vient à eſtre changée en *u* voyelle. Elle ne devient jamais moüillée que quand elle eſt immediatement précédée ; ou d'un *i pur*, comme dans ces mots *peril*, *cil*, *mil*, & *Gentil*, dans la ſignification d'Idolatre ; ou d'un *i* joint à une voyelle, comme dans ceux de *bail*, *mail*, *œil*, *deuil*, *cercueil* Mais ce moüillement de l'*l finale*,

à l'égard des mots où elle eſt précédée d'un *i pur*, ne ſe fait que dans ceux qu'on vient de marquer ; tous les autres, comme *vil*, *civil*, *ſubtil*, *fil*, ne recevant aucune alteration dans la prononciation ordinaire de l'*l* : Et à l'égard de tous les mots où l'*i* avant l'*l finale*, eſt précédée d'une autre voyelle, la prononciation moüillée de l'*l*, eſt une regle generale qui n'admet aucune exception.

Il n'y a guere que quatre mots où l'*l finale*, précédée d'un *i*, ſe ſupprime dans la prononciation, qui ſont *ſourcil*, *outil*, *gril*, & *gentil*, lors qu'il ſignifie *joli*. Autrefois dans ces mots l'*l* ſe prononçoit moüillée, comme on la prononce encore dans *grille*, *gentilhomme*, & *ſourcilleux:* & cette prononciation pourroit avoir encore lieu dans *gril* & *ſourcil* au ſingulier, employez dans des vers : mais dans la declamation la plus articulée, l'*l* de ces quatre mots au pluriel ſe ſupprime entierement, de meſme qu'on a desja marqué qu'elle ſe ſupprimoit tousjours dans le mot de *Fils*. Outre ces quatre mots de meſme terminaiſon, il y en a trois autres dont l'*l finale* ſe retranche auſſi dans la prononciation, qui ſont *ſaoul*, qui ſe prononce tousjours & meſme s'eſcrit ordinairement *ſou* ; *Toul*, nom de Ville, dont on ne retranche l'*l* que dans la prononciation ; & *cul*, dont on la retranche d'ordinaire tant dans la prononciation que dans l'eſcriture.

Il reſte à marquer quels ſont les mots ou l'*l finale* ſe change en *u voyelle*. Ces mots qui ſe réduiſent à cinq monoſyllabes ſont *col*, *fol*, *mol*, *ſol* & *vol*. De ces cinq mots celuy de *ſol*, dans la ſignification d'une petite piece de monnoye valant douze deniers, ſe prononce & s'eſcrit tousjours *ſou* ; l'uſage en ayant changé l'*l* en *u* dans toutes les façons de parler. Celuy de *vol*, au contraire, dans quelque ſignification que ce ſoit, retient la prononciation & l'orthographe de l'*l finale*, ſi ce n'eſt qu'en termes de Fauconnerie on dit, qu'*un oiſeau a fait un beau vou*, & qu'on dit pareillement *le*

vou pour la pie. Quant aux trois autres mots, quoy qu'on ait accouſtumé de les prononcer & de les eſcrire *cou*, *fou*, *mou*, il eſt neanmoins de l'uſage qu'en certaines phraſes ils conſervent tant dans la prononciation que dans l'eſcriture l'*l* de leur premiere orthographe. Ainſi on dit & on eſcrit, *le col de la veſſie*, *un fol appel*, *un homme mol & effeminé.* S'il y a quelques autres phraſes où l'*l* de ces mots ſe prononce, c'eſt du meſme uſage qu'il faut les apprendre. A tous ces mots on peut encore adjouſter celuy de *val*, qui retient tousjours la prononciation de ſon *l* dans tous les noms appellatifs où il eſt en uſage, comme *le val de Galie*, *le val des Eſcoliers*, *&c.* mais qui change cette *l* en *u*, dans ces phraſes adverbiales *à vau l'eau*, *à vau de route.*

*De la prononciation de l'*m.

LE ſon propre de l'*m* eſt celuy qui ſe fait entendre, quand on prononce *ma*; & elle le retient tousjours dans le commencement des mots & des ſyllabes. Il n'en eſt pas de meſme quand elle termine les ſyllabes ou les mots; car alors à la reſerve de quelques mots qu'on marquera dans la ſuite, elle ſe prononce ordinairement, comme on a accouſtumé de prononcer l'*n* dans les mots *an*, *lien*, *fin*, *lion*, *un*, dont on a parlé dans l'article des voyelles.

Les mots exceptez de cette prononciation ſont, premierement ceux où l'*m* eſt ſuivie d'une autre *m*, comme *immediatement*, *immodeſte*, *commode*, *commun*, *commander*; qui retiennent tous le ſon qui eſt propre de l'*m*, horſmis quelques mots compoſez de la prépoſition *en*, comme *emmailloter*, *emmener*, qui ſe prononcent comme ſi la premiere ſyllabe en eſtoit eſcrite par une *n*.

On en excepte en ſecond lieu les mots où l'*m* ſe trouve ſuivie d'une *n*: car en quelques-uns, comme dans *indemnité*, *indemniſer*, *hymne*, *amniſtie*; &

generalement dans tous les mots pris du Grec, comme *Memnon*, *Agamemnon*, l'*m* conſerve toute la force de ſa prononciation : En quelques autres, comme *damner*, *condamner*, *ſolemnel*, *ſolemnité*, & leurs derivez, le ſon de l'*m*, ſe confond de telle ſorte avec celuy de l'*n* qui ſuit, & qu'on fait ſonner, que l'uſage le plus ordinaire eſt de les eſcrire par deux *n*.

Il n'y a qu'un ſeul mot François où l'*m finale* ſe prononce dans toute ſa force ; c'eſt l'interjection *hem ?* dont on ſe ſert pour appeller quelqu'un : & au reſte, quoyque ce mot ait eſté pris apparemment du Latin, on l'appelle icy François ; parce qu'il eſt connu de toute la France, & qu'il eſt dans la bouche de tout le monde. Quant aux mots purement eſtrangers qui terminent par *m*, il y en a quelques-uns, comme *Sem*, *Jeruſalem*, *Crim*, *Stokolm*, *Salm*, *Amſterdam*, *Roterdam*, *&c.* où l'*m* ſe prononce entierement ; & d'autres, comme *Adam*, *Abraham*, *Abſalom*, *&c.* où elle ne ſe prononce que comme l'*n* ſe prononce dans les mots d'*an* & de *raiſon*. C'eſt uniquement de l'uſage qu'on peut apprendre la diſtinction de ces deux differentes prononciations de l'*m finale* dans les mots eſtrangers, puiſqu'elles n'ont guere d'autre fondement que le caprice de l'uſage.

Il reſte à parler d'un doute qui regarde ce qui a eſté dit d'abord de la prononciation obtuſe de l'*m* à la fin des ſyllabes, telle qu'on l'entend dans *ample*, *temple*, *&c.* Ce doute tombe uniquement ſur quatre mots, *contemptible*, qui n'eſt plus guere en uſage, *exemption*, *redemption*, & *redempteur*, dans leſquels il ſemble que le ſon entier de l'*m*, ſe faſſe entendre : peut-eſtre auſſi que ce n'eſt qu'une illuſion que fait à l'oreille le ſon voiſin du *p*, rendu plus dur par le *t* ſuivant. Quoyqu'il en ſoit, la difference n'eſt pas aſſez diſtinctement marquée pour donner lieu de décider là-deſſus.

*De la prononciation de l'*n.

IL y a trois choſes à conſiderer dans l'*n* ; la prononciation qui luy eſt propre & particuliere ; le changement de cette prononciation en une autre ; & la ſuppreſſion entiere qui s'en fait dans les dernieres ſyllabes de quelques mots.

Quant à la prononciation qui luy eſt propre, elle la conſerve tousjours en trois cas ; lors qu'elle commence la ſyllabe, comme dans ces mots *nous*, *Ninive*, *nonagenaire* ; lorſque finiſſant la ſyllabe elle reçoit une voyelle aprés elle dans le meſme mot, comme dans *inimitié*, *inaction*, *inappliqué*, *inobſervance*, *inutile* ; & lors qu'elle eſt ſuivie d'une autre *n*, comme dans ces mots *ennemi*, *innover*, *innovation*, *&c.*

Au contraire, dés que dans un mot elle ne commence plus la ſyllabe, ou qu'elle n'eſt pas ſuivie d'une voyelle, ou qu'elle n'eſt pas redoublée, alors elle n'a plus avec la voyelle qui la précéde, que le ſon de cette voyelle ſourde & obtuſe, qui s'entend dans la prononciation des mots *an*, *lien*, *fin*, *lion*, *un*, comme il a desja eſté dit.

Celle de l'*n finale*, reçoit diverſes diſtinctions ; parce qu'il y a des mots où cette *n* ſe prononce dans toute ſa force ; & d'autres où elle n'a que le ſon obtus qu'on vient de dire. Elle ſe prononce tousjours fortement dans trois mots qui ſont *examen*, *hymen*, & *amen*. Dans tous les autres, s'ils ſont ſuivis d'une conſonne, elle ſe prononce tousjours avec un ſon obtus : mais s'ils ſe trouvent ſuivis d'une voyelle, il y a encore diſtinction à faire. Si ce ſont des mots ſubſtantifs, comme dans ces phraſes *plan incliné*, *ſon aigu*, *deſſein immanquable*, *bien honneſte*, *bien utile*, *bien agréable*, l'*n finale* ne ſe prononce qu'avec un ſon obtus. Que ſi ce ſont des mots adjectifs, ils ſuivent la regle generale de

tous les adjectifs, qui eſt que leur lettre finale ſe prononce tousjours dans toute ſa force, lors qu'ils ſont ſuivis de leur ſubſtantif, commençant par une voyelle. Ainſi dans ces exemples *bon Orateur*, *ancien eſtabliſſement*, *certain autheur*, *vilain affront*, *vain appareil*, *&c.* & dans ces autres *un arbre*, *mon ami*, *ton ame*, *ſon eſprit*; & generalement dans tous les mots adjectifs mis devant leur ſubſtantif, commençant par une voyelle, l'*n finale* ſe prononce tousjours fortement. Mais quand ils ſont ſuivis de tout autre mot que de leur ſubſtantif, la voyelle de ce mot ne change rien à la prononciation obtuſe de leur *n* devant les conſonnes; & ils retiennent auſſi la meſme prononciation toutes les fois qu'on les prononce ſeuls, ou qu'ils finiſſent un ſens.

Il reſte quelques obſervations à faire touchant l'*n finale* de quatre monoſyllabes, *bien* adverbe, *rien*, *en*, & *on*, lors qu'ils ſont ſuivis d'une voyelle; car l'uſage y apporte pluſieurs differences. A l'égard de *bien*, pris adverbialement, on en fait tousjours ſonner l'*n* quand il eſt joint à de certains mots, comme dans les exemples ſuivants *bienheureux*, *bien aiſe*, *bien affligé*; & peut-eſtre qu'on devroit la faire tousjours ſonner de meſme devant une voyelle, quand il ne finit pas le ſens. Cependant en pluſieurs phraſes, comme en celles-cy, *ſçavoir bien eſcrire*, *eſtre bien avancé*, *avoir bien envie*, *avoir bien à ſouffrir*, *&c.* l'uſage de la prononciation familiere ne donne ſouvent qu'un ſon obtus à l'*n finale*.

La meſme choſe arrive à l'égard du mot *rien*, dont l'*n finale* devroit eſtre tousjours prononcée fortement devant les voyelles; car dans ces phraſes: *N'avez-vous rien appris*, *n'avez-vous rien oüy dire*, *il n'y a rien à dire*, *rien au monde n'eſt plus eſtrange*, l'*n finale* de *rien*, ſe prononce aſſez indifferemment, tantoſt d'une maniere, tantoſt d'une autre.

La prononciation ordinaire du mot *en*, ſoit comme prépoſition.

prépoſition, ſoit comme particule relative, n'eſt pas ſi arbitraire. Car toutes les fois qu'il eſt ſuivi d'une voyelle, comme dans ces phraſes, *en un moment, en arrivant, en entrant*; dans celles-cy, *en eſtes-vous aſſeuré, qu'en avez-vous oüy dire?* & generalement dans toutes les autres, l'*n* tant de la prépoſition que de la particule relative, ſe prononce tousjours fortement.

Pour la particule *on*, dont on ſe ſert comme d'une eſpece de pronom indéfini, elle ſe prononce tousjours fortement devant les voyelles, lorſque le verbe auquel elle eſt jointe, n'eſt point mis à l'interrogatif. Ainſi quand on dit, *on a eu raiſon, on apprend avec joye, on y trouve à redire, on en peut eſtre aſſeuré*; l'*n* ſe prononce dans toute ſa force: mais au contraire, ſi on dit, *a-on eu raiſon? apprend-on avec joye? y trouve-on à redire? en peut-on eſtre aſſeuré? peut-on en eſtre aſſeuré? en eſt-on aſſeuré?* l'*n* d'*on* ne ſe prononce qu'avec un ſon obtus, non plus que ſi elle n'eſtoit ſuivie que d'une conſonne.

Quant à la ſuppreſſion entiere de l'*n* dans la prononciation, elle ne ſe fait jamais que dans la derniere ſyllabe des troiſiémes perſonnes plurielles des verbes qui ont un *e muet* dans cette troiſiéme perſonne, ou ſeul ſans aucune autre voyelle, comme *ils aiment, qu'ils prennent, qu'ils ſachent, &c.* ou à la ſuite d'une autre voyelle, comme *ils aimoient, ils feroient*: l'*n* dans tous ces pluriels ne faiſant autre choſe que rendre la prononciation de la ſyllabe un peu plus longue qu'elle ne l'eſt dans la troiſiéme perſonne ſinguliere de ces meſmes verbes, *il aime, qu'il prenne, qu'il ſache, il aimoit, il feroit*. Cette regle cependant, à l'égard des troiſiémes perſonnes plurielles qui n'ont dans la derniere ſyllabe qu'un *e muet* ſans aucune autre voyelle, n'a lieu que dans la prononciation ordinaire. Car quand il s'agit de prononcer dans des vers, ces meſmes troiſiémes perſonnes plurielles ſuivies d'une voyelle; alors quoyque l'*e* de la derniere ſyllabe demeure tousjours

muet, & l'*n* tousjours ſupprimée, on ne manque pas d'en faire ſonner le *t*, pour empeſcher l'éliſion qui ſe feroit ſans cela par la rencontre des deux ſons, ſi dans le premier on n'entendoit que celuy d'un *e muet*.

De la prononciation de l'o.

ON a desja parlé ailleurs de la prononciation longue & breve de l'*o* dans la compoſition des mots, & de cette prononciation obtuſe qu'il a quelfois avec l'*m* & l'*n*, lors qu'avec l'une & l'autre il ne ſert qu'à former une eſpece de voyelle. Comme donc ce qui regarde ces deux prononciations a eſté touché dans l'article de l'*a*, & dans ceux de l'*m* & de l'*n*, & que les autres conſonnes n'apportent aucun changement à la prononciation propre de l'*o*; on paſſe à examiner celles qu'il peut avoir, lors qu'il eſt ſuivi d'une voyelle, avec laquelle il ne forme qu'une ſyllabe.

Il n'y a aucun mot François où l'*o* ſoit joint ainſi avec l'*a*; la nature de ces deux voyelles, qui ne peuvent eſtre prononcées enſemble ſous un meſme temps, repugnant à cette jonction. Avec les autres voyelles il forme tantoſt un ſon tres-ſimple, mais different de celuy qui luy eſt propre, & tantoſt un ſon double, dans lequel on entend en meſme temps le ſon des deux voyelles. Et quant à cette derniere prononciation, quoy qu'elle appartienne proprement au Traité des Diphtongues, on a jugé à propos de l'examiner icy, auſſi-bien que l'autre; parce que dans pluſieurs mots l'uſage a tellement rendu arbitraire la prononciation de l'*o* & de l'*i* joints enſemble, que tantoſt on les prononce comme une diphtongue, & tantoſt comme une voyelle ſeule.

Les mots où l'*o* ſuivi d'un *e* ſeul ne forme qu'une ſyllabe ſont en tres-petit nombre. Dans ceux où cet *e* eſt ſuivi d'un *u*, qui ſe reduiſent tous à peu prés à *bœuf*, *œuf*, *mœuf*, *chœur*, *cœur*, *fœur*, les trois voyelles enſemble ne ſe prononcent que comme l'*e* & l'*u*, dans *feu* &

dans *jeu* ; ce qui ne fait proprement qu'une ſimple voyelle, ſuivant qu'on l'a desja dit ailleurs. La prononciation de ceux où l'*e* eſt ſuivi d'un *i*, comme dans ces mots *œil*, *œillade*, *œillet*, n'eſt pas ſi aiſée à déterminer ; car encore que l'uſage le plus commun ſoit de les prononcer, comme *deüil* & *feüille*, il y a beaucoup de gens qui prétendent qu'il ne faut les prononcer que comme *ſoleil & merveille*. Dans les autres où l'*o* & l'*e* ne ſe trouvent ſuivis d'aucune autre voyelle, comme *boeſte*, *coeffe*, *moelle*, *poele*, & *troeſne*, le ſon de l'*o* & de l'*e* ſe fait entendre ſous une ſeule prononciation ; mais comme de ces cinq mots les deux premiers ne s'eſcrivent plus que *boiſte & coiffe*, ce qu'on vient de dire touchant la maniere d'en prononcer la premiere ſyllabe, appartient proprement à la remarque ſuivante, & n'eſt mis icy que pour y conduire, & pour y donner un peu plus de jour.

Car la meſme prononciation ſe fait entendre dans quantité de mots où l'*o* ſe trouve ſuivi d'un *i*, comme *boire*, *boiteux*, *cloiſtre*, *convoiter*, *moite*, *moitié*, *voir*, *devoir*, *noiſe*, *toiſe*, *loin*, *ſoif*, *beſoin*, *moine*, *éloigne*, *joigne*, *angoiſſe*, *paroiſſe*, *doit*, *voit*, *&c.* & dans quantité d'autres, où il eſt ſuivi d'un *y grec*, comme dans *ſoye*, *voye*, *envoyer*, *foyer*, *moy*, *loy*, *foy*, *Roy*, *&c.*

Il y a cependant pluſieurs mots où l'*o* & l'*i* joints enſemble, perdent entierement leur ſon ordinaire, & n'ont que celuy qui ſe donne à l'*a* & à l'*i* dans les mots de *maiſtre* & de *naiſtre*, qui eſt proprement le ſon de l'*e ouvert*. Les verbes *croiſtre*, *connoiſtre*, & *paroiſtre* ſuivent cette prononciation dans tous leurs temps: Et tous les imparfaits de tous les verbes, comme *j'eſtois*, *je ſerois*, *j'avois*, *j'aurois*, la ſuivent pareillement dans la derniere ſyllabe de toutes les trois perſonnes ſingulieres & de la troiſiéme perſonne plurielle.

Il y a auſſi quelques mots où l'*o* & l'*y grec* ſe prononcent de la meſme ſorte: mais ils ſe reduiſent preſque

tous aux verbes *noyer* & *nettoyer*, qui ſe prononcent comme *payer*. Et enfin il y a des mots où la prononciation de l'*o* & de l'*i* varie: l'uſage approuvant preſque également qu'on prononce la derniere ſyllabe de *François* & la premiere de *croire*, en faiſant entendre en meſme temps l'*o* & l'*i*; ou qu'on les prononce comme un *e ouvert*; avec cette difference toutefois, que la premiere prononciation appartient pluſtoſt aux diſcours qu'on fait en public, & aux vers qu'on declame; & que l'autre convient davantage à la converſation familiere.

Quoyque l'uſage paroiſſe ſi different ſur la prononciation de l'*o* & de l'*i*, & de l'*o* & de l'*y grec*, ſous un meſme temps; & que par conſequent il ſemble que ce ſoit de l'uſage ſeul qu'on puiſſe apprendre la prononciation de tant de mots, où ces voyelles forment une ſeule ſyllabe; il y a cependant quelques regles à pouvoir donner, pour marquer quand on doit les prononcer, comme dans *foy* & dans *Roy*.

Premierement elles ſe prononcent tousjours de la ſorte, toutes les fois que l'*o* & l'*i*, ou l'*o* & l'*y grec* terminent le mot, comme dans *emploi*, *envoi*, *convoi*, *je reçoy*, *j'aperçoy*.

Elles ſe prononcent encore de meſme, lors qu'à la fin du mot l'*o* & l'*i* ne ſont ſuivis que d'une *r*, comme dans *avoir*, *ſçavoir*, *devoir*, *dortoir*, *manoir*, *rasoir*, *refectoir*, *&c.*

Elles ſe prononcent auſſi de la meſme façon dans tous les monoſyllabes, de quelque conſonne que l'*o* & l'*i* ſe trouvent ſuivis, comme *voir*, *noir*, *ſoir*, *voit*, *doigt*, *bois*, *mois*, *poix*, *droits*, *choix*, *ſoif*, *ſoin*, *coin*, *loin*; à la reſerve que *droit* adjectif, *froid*, tant au ſubſtantif qu'à l'adjectif, & *je ſois*, *tu ſois*, *il ſoit*, ſe prononcent ordinairement par un *e ouvert*.

Enfin la prononciation de l'*o* & de l'*i*, & de l'*o* & de l'*y grec*, telle qu'on l'entend dans *foy* & *Roy*, appartient encore à tous les mots, dans leſquels l'*o* & l'*i*, ou l'*o*

& l'*y grec*, terminent la ſyllabe, comme dans *memoire, hiſtoire, gloire, noiſe, toiſe, droiture, moine, chanoine, oiſon, poiſon, toiſon, voile, eſtoile, moyen, doyen, employer, choyer, &c.* Et de cette regle il n'y a guere que les derivez de *droit* adjectif, comme *droite, addroite, addroitement*; ceux de *froid*, comme *froide, froideur, froidement, froidir*; ceux de *roide, roideur, roidir*, & les verbes *croire, noyer* & *nettoyer*, qui ſoient exceptez; l'*o* & l'*i*, & l'*o* & l'*y grec* s'y prononçant ordinairement par un *e ouvert*.

Pour comprendre maintenant ſous une ſeule regle toutes celles qu'on vient de marquer; generalement parlant l'*o* & l'*i*, & l'*o* & l'*y grec*, aſſemblez dans une meſme ſyllabe, ſe prononcent comme une diphtongue, où l'on entend en meſme temps le ſon d'un *o* & celuy d'un *é ouvert*.

Mais l'uſage ordinaire de la prononciation excepte de cette regle les verbes *croire, croiſtre, connoiſtre, paroiſtre, noyer, nettoyer*, & leurs derivez; *droit* adjectif, *froid*, & *roide*, avec tous leurs derivez; les trois perſonnes ſingulieres du verbe *eſtre* au ſubjonctif, *je ſois, tu ſois, il ſoit*, & la perſonne plurielle du meſme temps, *ils ſoient*. Et enfin la derniere ſyllabe de tous les imparfaits des verbes, dans les perſonnes ſingulieres, comme *j'eſtois, je ſerois, &c.* & dans les troiſiémes perſonnes plurielles, comme *ils eſtoient, ils ſeroient*, où l'*e* & l'*n* perdent leur ſon, comme on l'a desja marqué dans le dernier article de la prononciation de l'*n*.

Du reſte il y a des mots de Nation dont la derniere ſyllabe au maſculin & la penultiéme au feminin ſe prononcent ordinairement par un *e ouvert*, comme un *François*, une *Françoiſe*, un *Anglois*, une *Angloiſe*; quoyque dans les vers ou dans un diſcours public ils reçoivent la prononciation de la regle generale. Mais il y en a d'autres, comme un *Danois*, un *Suedois*, une *Danoiſe*, une *Suedoiſe*, qui la retiennent tousjours, meſ-

me dans la converſation. Ce n'eſt preſque que de l'uſage qu'on peut apprendre plus particulierement ces ſortes de prononciations differentes : cependant il eſt vray de dire qu'en general tous les noms de Nation, comme *Gaulois*, *Chinois*, *Siamois*, *Danois*, *Suedois*, *&c.* ſe prononcent en faiſant ſentir un *o* & un *e ouvert* ſous un meſme temps ; qu'il y en a tres-peu qui ſe prononcent autrement ; & que cette autre maniere de prononcer, n'a ordinairement lieu que dans la converſation familiere.

Quant à la prononciation de l'*o*, ſuivi d'un *u* dans une meſme ſyllabe, elle eſt tousjours telle que dans *vous*, *doux*, *tout* ; & quoyque pour repreſenter cette prononciation on ſe ſerve de deux caracteres, tous deux cependant, comme il a desja eſté dit au commencement de cet Ouvrage, ne ſervent qu'à exprimer le ſon d'une voyelle pure & ſimple.

De la prononciation du p.

LE *p* ne reçoit d'autre changement dans ſa prononciation que celuy qui luy arrive, lors qu'il eſt mis devant une *h*, ſoit au commencement, ſoit au milieu, ou à la fin d'un mot ; comme dans ces mots, *Philoſophe*, *Joſeph* : car alors il perd entierement la prononciation qui luy eſt propre, & il ne ſe prononce plus avec l'*h* que comme une *f*. De là vient qu'en quelques mots Grecs qui ſe ſont rendus tres-communs dans noſtre Langue, comme *phantaiſie*, *phantoſme*, *phantaſque*, *phreneſie*, *phrenetique*, l'uſage ordinaire a changé l'orthographe de *ph* en *f* ; de ſorte qu'ils ne s'eſcrivent preſque plus que *fantaiſie*, *fantoſme*, *fantaſque*, *freneſie* & *frenetique*.

Toutes les autres alterations qui arrivent au *p* ſe reduiſent à la ſuppreſſion qui s'en fait devant une *s* ou devant un *t* ; ſoit au commencement, ſoit au milieu de certains mots, ſoit à la fin : mais comme cette ſup-

preſſion n'eſt fondée ſur aucune regle que ſur celle de l'uſage, qui varie, meſme à l'égard de divers mots d'une meſme formation, en ſupprimant la prononciation du *p* dans quelques-uns, & en la retenant en quelques autres; ce n'eſt que par les exemples qu'on peut faire connoiſtre en quels mots elle ſe ſupprime.

Le *p* dans le commencement des mots ne ſe ſupprime proprement qu'au mot de *ptiſanne*, qui ſe prononce tousjours comme s'il eſtoit eſcrit *tiſanne*: on le retranche pourtant auſſi de la converſation familiere dans le mot de *Pſeaume*, & ſur tout dans cette phraſe, *les ſept Pſeaumes*; quoy qu'on le prononce tousjours dans *Pſalme*, *pſalmodie*, & *pſalmodier*. Au milieu des mots il ne ſe prononce point dans *baptiſer*, *bapteſme*, *baptiſte*, & *baptiſtere*, quoyqu'il ſe prononce à *baptiſmal*. Il ne ſe prononce point à *exempt*, *exempter*, quoyqu'il ſe prononce à *exemption*, *redemption*, & *Redempteur*. Il ne ſe prononce point enfin dans *compte*, *compter*, ni dans *prompt*, *prompte* & leurs derivez; & meſme l'uſage commun penche tellement à le retrancher de l'eſcriture, dans les mots où il ne ſe prononce point que horſmis ceux de *Pſeaume* & de *baptiſer* & ſes derivez, où l'eſcriture le garde tousjours, elle ne le retient preſque plus dans aucun des autres, d'où la prononciation l'a banni.

Ainſi on pourroit tirer de là une eſpece de regle, qu'excepté les mots où on vient de marquer qu'il ne ſe prononce point, il ſe prononce tousjours dans ceux au commencement ou au milieu deſquels il eſt eſcrit.

Dans les mots où le *p* eſt final, la prononciation eſt pareillement differente, ſuivant qu'il a plu à l'uſage. A l'égard de ceux où il eſt abſolument final, il y en a quelques-uns, comme *Gap*, nom de Ville en Provence, *Juliep* & *galop*, où on le fait tousjours ſentir dans la prononciation, meſme devant les conſonnes. Il y en a d'autres, comme *trop*, *coup*, *beaucoup*, où il ne ſe

prononce que devant les voyelles, ou lorſque le mot finit un ſens : Et enfin il y en a quelques autres, comme *camp*, *champ*, *ſirop*, & *loup*, où il ne ſe prononce preſque jamais dans la converſation ordinaire.

Quant aux mots où il n'eſt pas entierement final, comme *prompt*, *corps*, & *temps*, il ne s'y prononce jamais ; & cette derniere obſervation eſt commune pour tous les pluriels des mots où il eſt final au ſingulier.

De la prononciation de la lettre q.

IL n'y a aucune autre remarque à faire ſur la lettre *q*, ſi ce n'eſt qu'elle ſe prononce tousjours comme un *k* ou comme un *c* dans le mot de *car* : que jamais elle ne s'eſcrit dans aucun mot, ſans eſtre ſuivie immédiatement d'un *u*, ſuivi d'une autre voyelle : & que l'*u* qui ſuit ne ſe prononce jamais que dans le ſeul mot *aquatique*, qui ſignifie mareſcageux ; & dont la ſeconde ſyllabe ſe prononce par *oua*, comme ſi le mot eſtoit eſcrit *acouatique*.

De la prononciation de l'r.

TOutes les remarques à faire ſur la prononciation de l'*r*, ſe reduiſent à l'*r finale* ; qui ſe prononce dans quelques mots & ne ſe prononce pas en d'autres : Elle ſe prononce tousjours dans tous les mots d'une ſeule ſyllabe, de quelque voyelle qu'elle s'y trouve précédée. Elle ſe prononce auſſi dans tous les mots dont la derniere ſyllabe s'eſcrit par *ai* avant l'*r*, comme *éclair* ; par *au* comme *Lavaur* ; par *eu* comme *faveur*, *grandeur* ; par *oi* comme *avoir*, *devoir* ; & par *ou* comme *amour retour*. Et enfin elle ſe prononce pareillement dans tous les mots dont la derniere ſyllabe termine par *ar*, comme *Colmar*, & dans tous les ſubſtantifs où elle termine par *ir*, comme *plaiſir*, *deſir*, *ſouſpir*

ſouſpir, *martyr*, *zephir*; & generalement dans tous les mots qui finiſſent par *or* ou par *ur*, comme *threſor*, *caſtor*, *encor*, *obſcur*, *azur*, & *Saumur*.

Ainſi il n'y a proprement d'exception à faire pour la prononciation de l'*r finale*, qu'à l'égard des mots non monoſyllabes qui terminent en *er*, qui ſont en tres-grand nombre dans noſtre Langue; & à l'égard des verbes qui terminent en *er* ou en *ir*, comme *aimer*, *venir*, *&c.* On parlera des verbes en *ir*, lorſqu'on en ſera aux verbes en *er*; les regles de la prononciation de l'*r finale* des uns & des autres eſtant à peu prés les meſmes. Et cependant ce qu'on peut dire de plus general touchant l'*r finale* des noms adjectifs ou ſubſtantifs, précédée d'un *e*; c'eſt que dans les noms adjectifs où cet *e* ſe trouve précédé d'un *i* dans la meſme ſyllabe, comme dans *entier*, *particulier*, *regulier*, *ſingulier*, ordinairement l'*r* ſe prononce; au lieu que dans les noms ſubſtantifs, comme *acier*, *cuvier*, *levier*, *meſtier*, *Serrurier*, *Patiſſier*, *poirier*, *ceriſier*, & dans tous les autres ſemblables, elle ne ſe prononce point d'ordinaire dans la converſation. Quant aux noms tant ſubſtantifs qu'adjectifs qui terminent purement par *er*, comme *danger*, *verger*, *Berger*, *eſtranger*, & les autres qui ſont en petit nombre, on s'abſtient dans la converſation d'en faire ſentir l'*r*; avec cette exception pourtant qu'on la fait tousjours ſentir dans les mots *amer*, *enfer*, & *leger*, où l'*e* ſe prononce tousjours ouvert, quoyque dans tous les autres il ne ſe prononce que comme fermé.

Pour venir maintenant à la prononciation de l'*r finale*, dans les verbes qui terminent en *er* ou en *ir* à l'infinitif, comme *aimer*, *cherir*, *&c.* ce qu'il y a de principal à en dire, c'eſt que generalement parlant l'*r* ne s'en prononce jamais dans la converſation, ni devant une conſonne, ni lorſque le verbe finit le ſens; & que meſme on neglige ſouvent de la prononcer de-

vant une voyelle. Mais que dans la prononciation ſouſtenuë, comme lors qu'on parle en public, ou qu'on declame des vers, il faut, ſoit à la fin du ſens ou du vers, ſoit devant une voyelle, faire tousjours ſentir l'*r*; & que meſme il eſt bon de la faire entendre auſſi devant une conſonne, quoy qu'alors la prononciation en doive eſtre plus ou moins adoucie, ſuivant que la conſonne qui ſuit eſtant plus ou moins dure à prononcer, peut rendre auſſi plus ou moins dur le ſon de l'*r* qui la précéde.

De la prononciation de l's.

IL n'y a point de conſonne dont la prononciation varie davantage parmi nous que celle de l'*s*. Car outre que cette lettre reçoit deux differentes prononciations, il y a une infinité de mots où elle ne ſe prononce point; & dans leſquels, elle ne ſert qu'à rendre quelquefois la ſyllabe un peu plus longue. Lorſqu'on parlera de l'Orthographe, on dira pourquoy il eſt à propos de conſerver l'*s* dans les mots où l'uſage veut qu'on ne la prononce point.

Maintenant, quant à ce qui regarde les deux differentes prononciations de l'*s*, il n'eſt pas difficile d'en donner une regle ſeure & courte. Car toutes les fois que l'*s* ſe trouve au commencement d'un mot, comme dans *ſage*, ou que dans le milieu d'un mot elle eſt, ou précédée d'une conſonne, comme dans *penſer*, ou redoublée par elle-meſme, comme dans *preſſe*; alors elle ſe prononce tousjours avec un ſifflement, tel que celuy qui ſe fait entendre dans la prononciation de *ce* au mot de *cedule*. Mais lors que dans un mot elle ſe trouve ſeule entre deux voyelles, comme dans *priſon*, *raiſon*, elle perd alors ſon ſifflement dur & aſpre, & prend un ſon plus doux, tel que celuy du *z* dans le mot de *zele*.

Comme à la regle generale qu'on vient de donner,

on pourroit objecter que dans certains mots, comme *monoſyllabe*, *paraſol*, *préſuppoſer*, *&c.* l'*s* quoy qu'entre deux voyelles, a le ſifflement du *c* devant l'*e*; & qu'en d'autres, comme *tranſaction*, *tranſiger*, *tranſitoire*, *&c.* l'*s*, quoy qu'aprés une conſonne, a le ſon du *z*, on reſpond à cette objection. Que tous les exemples des mots où l'*s* entre deux voyelles a le ſifflement du *c*, ſont tirez de mots compoſez; & qu'ainſi l'*s* de ces mots devant eſtre conſiderée comme une lettre initiale, priſe de *ſyllabe*, *ſoleil*, *ſuppoſer*, *&c.* elle conſerve la prononciation de l'*s initiale*. Quant aux exemples où l'*s* aprés une conſonne, & devant une voyelle ſe prononce comme un *z*, cette prononciation eſt encore fondée, en ce que cette *s* n'eſtant regardée que comme une *s finale* de la prépoſition Latine *trans*, elle ne doit avoir devant une voyelle que la prononciation douce du *z*, comme toutes les *s finales* ſuivies d'une voyelle.

La grande difficulté eſt de donner des marques aſſeurées pour faire connoiſtre quand l'*s* ſe doit prononcer ou non, eſtant ſuivie d'une conſonne dans le meſme mot : car il faut avoüer que l'uſage s'eſt icy tellement ſervi de ſes droits, qu'il y a preſque tout fait dépendre de ſon caprice. Cela n'empeſchera pas pourtant qu'on ne propoſe là deſſus quelques regles generales, qui pourront ſervir à rendre le nombre des difficultez un peu moindre, pour ceux qui n'ont pas encore acquis une connoiſſance & une pratique entiere de l'uſage. Lorſque ces regles ne ſeront pas ſi generales, qu'elles ne reçoivent des exceptions, on marquera ces exceptions à la ſuite de chaque regle.

Premierement la prononciation de l'*s* ſe conſerve dans tous les noms eſtrangers, ou propres, ou appellatifs, comme *Aſdrubal*, *Eſdras*, *Aſtrée*, *Aſclepiade*, *Demoſthene*, *Auguſte*, *Feſtus*, *Oſnabruk*, *Strasbourg*, *Iſthme*, *Moſquée*, *Eſt*, *Oüeſt*, & dans tous les autres de quelque

Langue qu'ils ſoient tirez : mais cette regle ſouffre deux exceptions.

La premiere eſt lors que quelques uns de ces noms, en paſſant dans noſtre Langue, ont eſté conſiderablement alterez, comme celuy d'*Apoſtre*, & celuy du mois d'*Aouſt*, dans leſquels on ne prononce point l'*s* ; quoy qu'on la prononce dans *Apoſtolat*, & *Apoſtolique*, & dans *Auguſte*, dont le mois d'*Aouſt* prend ſon origine. La ſeconde eſt quand la voyelle qui précéde l'*s*, a eſté changée en une autre, comme dans *Chreſtien*, *Chreſtienté*, *Bapteſme*, *fantoſme*, qui ſe prononcent tous ſans en faire ſiffler l'*s* ; quoy qu'on la faſſe entendre dans *Chriſt*, *Chriſtianiſme*, *baptiſmal*, *baptiſtere*, *fantaſque*, *&c.* qui ont conſervé dans noſtre Langue la meſme voyelle qui précédoit l'*s* dans la leur. Le mot de *Coſme*, quoyque non alteré, ſe prononce auſſi ſans *s*, comme *fantoſme* ; & cela conformément à une autre regle qu'on touchera dans la ſuite.

En ſecond lieu, la prononciation de l'*s* ſe retient pareillement dans tous les mots pris du Latin, & compoſez au commencement de quelque prépoſition ou particule, ſoit que l'*s* appartienne à la particule, ſoit qu'elle appartienne originairement au verbe. Ainſi dans *abſtinence*, *abſtraction*, *aſpirer*, *aſtraindre*, *biſcuit*, *biſcornu*, *conſtance*, *conſtituer*, *conſpirer*, *diſparité*, *diſparoiſtre*, *diſcret*, *diſcourir*, *diſpenſer*, *diſpoſer*, *diſtinguer*, *diſputer*, *diſtraire*, *diſtribuer*, *diſtric*, *inſtituer*, *inſtinct*, *inſpirer*, *inſtrument*, *inſtruire*, *inſtance*, *proſtituer*, *preſtance*, *preſtige*, *ſouſcrire*, *ſouſtraire*, *ſubſtituer*, *ſuſpendre*, *ſuſpens*, *ſuſpect*, *ſubſtance*, *transferer*, *tranſcrire*, *tranſmettre*, *tranſpoſer*, *tranſporter*, *tranſperter*, *transfuge*, & generalement dans tous les mots qui en derivent, l'*s* ſe prononce avec force.

Il faut excepter de cette regle les verbes *ſouſpirer*, *ſouſtenir*, *ſouſfrire*, *ſouſlever*, & leurs derivez, comme on le marquera encore ailleurs, ſuivant une autre regle

dont on parlera, quand on en viendra aux mots où l'*s* ne ſe prononce point.

En troiſiéme lieu, l'*s* ſuivie d'une conſonne, ſe prononce preſque dans tous les mots où elle eſt précédée d'*au*, comme *auſtere*, *auſtral*, *cauſtique*; dans tous ceux où elle eſt précédée d'un *i* ou d'un *y grec pur*, comme *inſiſter*, *conſiſter*, *deſiſter*, *ſubſiſter*, *reſiſter*, *aſſiſter*, *triſte*, *liſte*, *piſte*, *piſton*, *fiſtule*, *ſchiſme*, *myſtere*, *ſyſteme*, *riſquer*, *Chriſtianiſme*, & *baptiſmal*, où on a desja marqué qu'elle doit eſtre prononcée; & dans une infinité d'autres mots ſemblables.

Ceux de *ciſte*, *viſte*, & *abyſme*, ſont exceptez de cette regle. On ne met point maintenant icy au nombre des exceptions la troiſiéme perſonne ſinguliere des ſubjonctifs, afin qu'il *fiſt*, afin qu'il *diſt*; on ſe reſerve d'en parler dans les regles qu'on propoſera enſuite pour les mots où l'*s* ne ſe prononce point.

Enfin en quatriéme lieu, l'*s* ſe prononce tousjours dans tous les mots où elle eſt ſuivie d'un *qu* ou d'un *c*, prononcé comme un *k*, comme dans *baſque*, *caſque*, *maſque*, *preſque*, *puiſque*, *riſquer*, *confiſquer*, *boſquet*, *buſquer*, *offuſquer*, *muſcat*, *caſcade*, *paſcal*, *mouſquet*; & quantité d'autres: Et cette regle ne reçoit gueres d'exception que dans les mots de *Paſque*, *paſcage*, *paſcager*, *boſcage*, & *boſcager*.

Afin de donner maintenant une idée generale des mots où l'*s* n'a point accouſtumé de ſe prononcer devant une conſonne, on va propoſer pareillement quatre autres regles; dont la premiere eſt, que dans la troiſiéme perſonne ſinguliere des ſubjonctifs, afin qu'il *parlaſt*, *qu'il diſt*, *qu'il ſceuſt*, l'*s* ne ſe fait jamais ſentir, & ne ſert quant à la prononciation, qu'à rendre la ſyllabe plus longue.

En ſecond lieu l'*s* ne ſe prononce point dans les mots où elle ſe trouve précédée d'une autre diphtongue que d'*au*, comme dans *Maiſtre*, *naiſtre*, *paiſtre*, *jeuſne*,

meuſnier, boiſte, cloiſtre, paroiſtre, goeſtre, gouſter, jouſter, crouſte, couſtume, mouſtarde, huiſtre, aiſné, puiſné, ſouſtrire, ſouſlever, &c.

Il faut neanmoins excepter de cette regle *ſouſtraire, ſouſcrire*, & leurs derivez, ſuivant la ſeconde regle des mots où l'*s* ſe prononce ; *mouſquet*, *mouſquetaire*, & leurs derivez, ſuivant la quatriéme ; & enfin les verbes *crouſtiller*, & *émouſtiller*, que le ſeul caprice de l'uſage a exceptez.

En troiſiéme lieu, l'*s* ne ſe prononce jamais devant un *ch*, prononcé comme dans *cherir*. Ainſi *faſcher, taſcher, preſcher, fraiſcheur, meſche, laſche, faſcheux, empeſcher, mouſche, louſche*, & tous les autres mots de meſme nature, ſe prononcent tousjours ſans qu'on y faſſe ſiffler l'*s*.

Enfin en quatriéme lieu, l'*s* ſuivie d'une *m* ou d'une *n*, & précédée de quelque voyelle que ce ſoit, horſmis d'un *i pur*, ne ſe prononce point ordinairement. Ainſi *blaſmer*, ſe *paſmer, meſme, bleſme, chreſme, bapteſme, teſmoin, coſme, fantoſme, aſne, cheſne, geſne, proſne*, & autres ſemblables, ſe prononcent tous ſans qu'on faſſe ſentir l'*s*. Le mot de *teneſme*, qui ſe dit d'une douleur d'entrailles, eſt peut-eſtre le ſeul qu'il y ait à excepter de cette regle.

Voilà à peu prés à quoy ſe peuvent reduire les regles qu'on peut donner touchant la prononciation, ou la ſuppreſſion de l'*s* devant les conſonnes. Le reſte qui comprend une infinité de mots, ne ſe peut gueres apprendre que de l'uſage; parce qu'en cela l'uſage s'eſt mis tellement au deſſus des regles, qu'en pluſieurs mots de meſme origine & de meſme formation, il luy a pleu tantoſt de faire ſentir, tantoſt de ſupprimer la prononciation de l'*s*. C'eſt luy uniquement qui veut qu'on prononce *eſprit, eſpace, eſtime, eſperance*, en faiſant ſiffler l'*s* ; pendant qu'on prononce *eſtre, eſtat, eſtude, eſcolier, eſcrire*, ſans qu'on la faſſe ſentir; quoique tous ces

mots ayent également une *s* dans leur origine, pour premiere lettre. C'eſt luy ſeul pareillement qui fait qu'on la prononce dans *geſte*, *peſte*, *reſte*, *modeſte*, *inceſte*, *feſtin*, *preſtation*, *faſte*, *chaſte*, *poſte*, *poſter*, *s'accoſter*, *juſte*, *auguſte*, *&c.* pendant qu'on ne la prononce aucunement dans *feſte*, *beſte*, *honneſte*, *creſte*, *preſter*, *arreſter*, *haſter*, *gaſter*, *coſté*, *oſter*, *fluſte*, *fuſte*, *&c.* Et enfin c'eſt principalement à luy qu'il faut avoir recours là-deſſus, puiſque dans chaque Langue il n'a pas moins de juriſdiction ſur la prononciation des mots que ſur les mots meſmes. C'eſt de quoy on parlera plus amplement quand on en ſera à l'Orthographe.

Il reſte maintenant à parler de la prononciation ordinaire de l'*s*, en tant que *lettre finale*: & là-deſſus on peut dire, qu'il n'y a guere qu'un mot où elle ſe prononce tousjours, auſſi-bien devant une conſonne que devant une voyelle. Ce mot unique eſt celuy de *pus*, qui ſe dit de cette bouë blanche qui ſort d'une playe, d'un ulcere; & dans lequel il eſt de l'uſage de prononcer tousjours l'*s*.

Au reſte, quand on reſtraint à ce ſeul mot la prononciation ſifflante de l'*s finale*, on n'entend point exclure de cette prononciation l'*s finale* des noms propres que nous avons pris entierement du Latin, comme *Bacchus*, *Venus*, *Momus*, *Fabius*, *&c.* ni ceux de quelques Maiſons ou Terres, comme *Lus*, *Kailus*; ni enfin quelques mots Latins qui ont paſſé dans noſtre Langue ſans aucune alteration, comme *bis*, *oremus*, *committimus*, & *laus*, terme dont on ſe ſert communément pour ſignifier la priere qu'on fait dire aux petits enfants, pour rendre graces à Dieu aprés le repas. Le nom de *Jeſus*, eſt auſſi du nombre de ceux où l'*s finale* a accouſtumé de ſe prononcer: il eſt vray cependant que ſouvent on en affoiblit la prononciation dans le diſcours familier.

Quant aux autres mots de la Langue, il n'y en a

aucun où l'*s finale* ſe prononce ordinairement devant une conſonne ; preſque aucun où elle ſe prononce à la fin du ſens ; & peu où dans la converſation elle ſe prononce devant une voyelle, ſi ce n'eſt en certaines phraſes, qui ſont des eſpeces de formules. Ainſi dans ces phraſes *pas à pas*, *prés à prés*, *de pis en pis*, *de plus en plus*, *vis à vis*, *&c.* l'*s* de chacun des premiers mots de chaque phraſe ſe fait entendre ; mais dans chacun des derniers, elle ne ſert qu'à allonger la ſyllabe. Il en eſt à peu prés de meſme de ces autres phraſes, *ponts & chauſſées*, *lots & ventes*, *couper bras & jambes*, dans toutes leſquelles l'*s finale* de *ponts*, de *lots* & de *bras*, ſe prononce, quoyque dans la converſation familiere on n'ait point accouſtumé de la prononcer, quand on dit *les ponts en ſont rompus*, *les lots en ſont deus*, *un bras emporté*.

Dans les articles *les* & *des*, l'*s* ſe prononce tousjours fortement devant une voyelle, & jamais devant une conſonne. Il en eſt de meſme de la prépoſition *des*, dont l'*s* ſe prononce dans *dés auſſi-toſt*, *dés à preſent* : mais qui ne ſe prononce point quand elle eſt ſuivie d'une conſonne, comme dans cette phraſe, *dés qu'il eut ouvert la bouche*.

Generalement parlant, l'*s finale* des verbes ne ſe prononce point dans la converſation, non pas meſme devant une voyelle. On n'y prononce point non plus l'*s* des noms qui ont cette *s* au ſingulier, comme *embarras*, *avis*, *repos* : Et quant aux mots qui prennent une *s* à leur pluriel, il y a cette difference à faire ; que ſi le nom adjectif eſt mis devant ſon ſubſtantif, & que ce ſubſtantif commence par une voyelle, alors l'*s* de l'adjectif ſe prononce tousjours, comme quand on dit *les grands hommes*, *les belles ames*, *les excellents eſprits* : mais qu'au contraire, ſi en mettant le ſubſtantif devant l'adjectif, on dit *les gens habiles*, *les ames élevées*, *les eſprits excellents*, la prononciation de l'*s* du

du ſubſtantif devient alors en quelque ſorte arbitraire, ſuivant qu'il s'agit d'une converſation plus ou moins libre & familiere.

On ne prétend pas dans ce qu'on vient de recuëillir de la prononciation de l'*s* avoir eſpuiſé la matiere qui eſt immenſe. On a eu ſeulement en veuë de la défricher & de donner là-deſſus quelques eſclairciſſements generaux qui peuſſent eſtre de quelque ſecours à ceux à qui celuy de l'uſage manque. Du reſte ce qu'on a encore à adjouſter ſur cette matiere, c'eſt que toutes les fois que l'*s finale* ſe prononce devant une voyelle, on ne la prononce qu'avec le ſon mol & adouci du *zede* : & comme elle ſe prononce d'ordinaire entre deux voyelles.

De la prononciation du t.

IL y a deux ſortes de prononciations à conſiderer dans le *t*, outre celle qu'il a, ſoit dans les mots qu'il termine, ſoit dans le pluriel des mots qui ont un *t* au ſingulier. La premiere de ces deux ſortes de prononciations, telle que celle qu'on entend quand on prononce *ta*, eſt celle qui luy eſt propre ; & generalement parlant il la conſerve tousjours devant toutes les voyelles. La ſeconde, qu'il n'a jamais que devant un *i* ſuivie d'une autre voyelle, eſt ſemblable à celle qu'on entend dans la prononciation de *ſi* ; & il ne l'a principalement que dans certains ſubſtantifs feminins qui terminent en *ion*, comme *action*, *faction*, *diction*, *fiction*, *fonction*, *affection*, *mention*, *&c.* & dans quelques mots qui en ſont formez, comme *actionner*, *Dictionnaire*, *affectionner*, *ambitionner*, *mentionner*, auſquels on peut adjouſter *tortionnaire* ; qui tous ſe prononcent comme s'ils eſtoient eſcrits *acſion*, *ficſion*, *fonc-ſion*, *menſion*, *affecſion*, *&c.* Les mots de *mixtion*, *baſtion*, & *queſtion*, ſont peut-eſtre les ſeuls qui ne ſuivent pas

cette regle : & cela ne vient pas ſeulement du caprice de l'uſage, la raiſon y a auſſi part, à cauſe de l'impoſſibilité qu'il y auroit à donner au *t* aprés une *s* une prononciation differente de celle qui luy eſt propre.

Il ſe prononce auſſi comme une *s* dans quelques noms propres Latins, comme *Domitien*, *Diocletien*, & peu d'autres ; & dans quelques mots François qui peuvent ſe reduire à *initier*, *ineptie*, *peripetie*, *facetie*, *captieux*, *patience*, & *partial*, & leurs derivez. Mais hors des exceptions qu'on vient de marquer, le *t* dans tous les autres mots, comme *tien*, *Chreſtien*, *Chriſtianiſme*, *beſtial*, *partie*, *hoſtie*, *amortie*, & generalement dans tous les autres conſerve tousjours le ſon dur & ferme qu'il a devant toutes les autres voyelles.

A l'égard du *t final*, il faut faire diſtinction pour eſtablir de quelle maniere il ſe doit prononcer. Quand dans la derniere ſyllabe du mot il n'eſt précédé que d'une voyelle, alors non ſeulement il ne faut pas manquer de prononcer ni le *t* de l'adjectif devant le ſubſtantif commençant par une voyelle, ce qui eſt indiſpenſable, comme *un maudit homme*, *un ingrat ami*, ni celuy du ſubſtantif devant un adjectif, commençant de la meſme ſorte, comme *un dépit horrible*, *un regret extrême* : mais il faut auſſi à la fin du ſens, faire ſentir le *t* de quelque mot que ce ſoit, comme *allumer un fagot*, *obliger un ingrat*, *j'ay grand regret*, *il me l'avoit prédit*, *il fait du mieux qu'il peut*, *il le doit*.

Il y a meſme quelques monoſyllabes, tant ſubſtantifs que adjectifs, où le *t* ſe prononce aſſez ordinairement devant les conſonnes, comme *c'eſt un fait ſuppoſé*, *il eſt plus ſot qu'on ne ſçauroit dire*, *c'eſt un fat d'avoir parlé de la ſorte*. Mais le meſme uſage qui permet de faire alors ſentir le *t* dans les deux premiers exemples, permet auſſi qu'on l'y ſupprime : quant au troiſiéme, le *t* s'y doit tousjours prononcer, devant quelque conſonne que ce ſoit. Il ſe doit auſſi prononcer

tousjours dans les mots *Eſt* & *Oüeſt* : La meſme prononciation doit eſtre obſervée dans les mots de *rat*, de *chat*, de *ſabat*, & dans la pluſpart des monoſyllabes, *un plat*, *un mot*, *un pot*, *un lit*, *&c.* mais l'uſage n'eſt pas peut-eſtre ſi univerſel là-deſſus, qu'il ne ſoit un peu partagé.

Que ſi le *t final* d'un mot eſt précédé immédiatement de quelque conſonne, qui eſt d'ordinaire une *n*, une *s*, une *r*, ou un *c*, il y a encore diſtinction à faire. S'il s'agit de la prononciation d'un adjectif devant ſon ſubſtantif, ce qui n'arrive gueres à d'autres adjectifs qu'à ceux qui ont une *n* devant le *t*, il faut neceſſairement prononcer le *t*, *un ſçavant homme*, *un ardent ami* ; mais ſi le ſubſtantif ne ſuit pas immédiatement ſon adjectif, comme par exemple ſi on veut dire, *il eſt ſçavant & ſage*, *ardent & zelé* ; alors, quoy qu'il ſoit mieux de faire ſonner le *t*, on ne laiſſe pas de s'en diſpenſer dans le diſcours familier. On uſe de la meſme liberté à l'égard de la pluſpart des ſubſtantifs terminez en *t*, de quelque conſonne que le *t* ſoit précédé. Car encore qu'il ſoit mieux de le prononcer, en diſant *un vent horrible*, *un intereſt extrême*, *un tort incroyable*, *&c.* cependent on le ſupprime ſouvent dans toutes ces ſortes de phraſes. Il y a meſme des ſubſtantifs où il ſeroit mal de le prononcer devant leurs adjectifs, comme *un gouſt horrible*, *un aſpect agréable*, *un reſpect extrême*, *un inſtinct heureux*. Ceux de *pact* & de *contract* retiennent tousjours au contraire la prononciation du *t*, meſme devant une conſonne ; en telle ſorte pourtant que dans le premier le *c* & le *t* ſe prononcent fortement, & que dans l'autre il n'y a que le *t* ſeul qu'on faſſe entendre devant une voyelle, ou à la fin du ſens. Dans les adjectifs, *exact* & *ſuſpect*, on a accouſtumé de prononcer le *c* & le *t*, comme dans *pact*.

Il y a trois mots qui reçoivent devant le *t final*, d'autres conſonnes que celle qu'on vient de marquer :

& de ces mots qui ſont *vingt*, *doigt*, & *prompt*, celuy de *doigt* ſe prononce tousjours en faiſant ſonner le *t*, ſoit devant une voyelle, ſoit à la fin d'un ſens. Mais le *t* des deux autres ne ſe prononce devant les voyelles qu'en certaines phraſes, comme *vingt & deux*, *du vin prompt à boire*: car ſi on dit, *ils eſtoient vingt & pas davantage*, *il eſt prompt & colere*; alors il eſt de l'uſage ordinaire de ne pas appuyer ſur le *t*.

Comme dans les exemples qu'on a donnez du *t final*, précédé d'une conſonne, on n'a point parlé des adverbes ni des prépoſitions, il eſt à propos d'en toucher icy quelque choſe. Dans tous les mots qui appartiennent à quelqu'une de ces deux claſſes, & ſur tout dans ceux qui ne ſont que d'une ſyllabe, le *t final* ſe prononce devant une voyelle; *un bois fort eſpais*, *il n'en veut point entendre parler*, *quant à ce que vous dites*, *il en a tant & plus*, *autant ou plus*, *marcher devant un autre*, *auſſi-toſt il s'en alla*, *incontinent il partit*, *il eſt eſtrangement eſtonné*. Mais on ne le prononce point quand le mot ferme un ſens: & encore moins, quand il précéde une conſonne. La conjonction *&*, a cela de particulier, que jamais le *t* ne s'en prononce devant aucune voyelle, non pas meſme dans un diſcours public; & c'eſt par cette raiſon qu'elle n'eſt point ſoufferte dans les vers avec une voyelle à ſa ſuite.

La prononciation finale du *t* dans les verbes, ne ſe fait jamais ſentir devant une conſonne. On la marque tousjours devant une voyelle, lorſque le verbe eſt mis à l'interrogatif. *Que fait-on? quand arrivent-ils? en veulent-ils eſtre? dort-il?* On l'y marque auſſi ordinairement dans les mots d'une ſyllabe, quoyque le verbe ne ſoit point à l'interrogatif, comme *il ſçait aſſez*, *il ſort à toute heure*, *il eſt admirable*, *il vient aujourd'huy*, *il doit en eſtre*, *il ſe fait attendre*, *il y fut avant hier*, *il ſe croit en droit de tout dire*, *&c.* Dans la converſation

cependant on ſe diſpenſe aſſez ſouvent d'appuyer ſur le *t* de la pluſpart de ces meſmes verbes : mais on le prononce tousjours dans *eſt*, quand il ſe rencontre devant une voyelle.

Quant aux mots de pluſieurs ſyllabes, comme *ils connoiſſent aſſez, ils doivent eſtre convaincus, ils marchoient enſemble, il pourroit y eſtre trompé, &c.* il eſt ſans doute plus regulier d'y faire auſſi entendre le *t* ; mais la liberté ou la licence de la converſation ne laiſſe pas de le ſupprimer encore plus ordinairement que dans les mots d'une ſyllabe. Que ſi le mot a une *r* devant le *t*, comme *il part aujourd'huy, il court à bride abbatuë, il s'endort à l'ombre, &c.* alors l'uſage le plus commun eſt de ne point prononcer le *t*.

Il n'y a rien autre choſe à remarquer ſur la prononciation du *t* dans le pluriel des mots qui ont un *t* au ſingulier, ſi ce n'eſt que jamais on ne l'y prononce ; non pas meſme dans les vers. Ainſi dans ces mots *amants, ardents, accidents, eſprits, magiſtrats* ; & generalement dans tous les autres pluriels ſemblables, la prononciation du *t* ne ſe fait jamais entendre.

*De la prononciation de l'*u *voyelle.*

L*u* voyelle a un ſon aigu, qui eſt preſque particulier à noſtre Langue ; la pluſpart des autres, au moins l'Italienne & l'Eſpagnole, n'exprimant ce ſon, que comme nous avons accouſtumé de prononcer *ou*. C'eſt ainſi que les Latins l'exprimoient auſſi autrefois: mais comme ce n'eſt pas de quoy il s'agit icy, on paſſe à examiner les alterations que le ſon ordinaire de l'*u* François, reçoit dans la compoſition des mots. Et pour garder l'ordre qu'on a ſuivi juſques icy à l'égard des autres voyelles, on ne parlera que de l'alteration qu'il reçoit, quand il les précéde ; celle qu'il reçoit, quand il les ſuit ayant desja eſté ſuffiſamment mar-

quée. Car à l'égard du changement qui ſe fait dans la prononciation de l'*u* voyelle avant les conſonnes, il ſe réduit à quelques mots pris du Latin, comme *Te deum*, *totum*, dans leſquels l'*u* & l'*m* ne ſe prononcent que comme ſi ces mots eſtoient eſcrits *Te deon*, *toton*.

Il n'y a nul mot de la Langue où l'*u voyelle* ſoit ſuivi d'un *a* dans une meſme ſyllabe que ceux où il ſe trouve précédé d'un *q*, comme *quatre*, *quaſi*, *quand*, *&c.* dans tous leſquels il devient tout à fait muet : en ſorte qu'on ne les prononce que comme s'ils eſtoient eſcrits *cant*, *catre*, & *caſi*. Il n'y a qu'un ſeul mot excepté de cette regle, qui eſt celuy d'*aquatique*, dont on a desja parlé ailleurs, & qui ſe prononce comme s'il eſtoit eſcrit *acoüatique*.

L'*u* devient pareillement muet dans toutes les ſyllabes où eſtant précédé d'un *q*, il eſt ſuivi de quelque voyelle que ce ſoit, comme *queſtion*, *querelle*, *quidam*, *quitance*, *quoyque*, *quelqu'un*, *&c.* dans tous leſquels le *q* & l'*u* enſemble n'ont que le ſon d'un *k* ou d'un *c* aſpre, comme s'ils eſtoient eſcrits *keſtion*, *kidam*, *&c.*

On ſupprime auſſi l'*u* dans la prononciation de toutes les ſyllabes, où eſtant précédé d'un *g* il eſt ſuivi d'un *e* ou d'un *i*, comme dans les mots de *guerir*, *guenon*, *guigne*, *guillaume*, & autres ſemblables ; dans tous leſquels il ne ſert à autre choſe qu'à faire que la prononciation du *g*, qui ſeroit molle devant un *e* ou devant un *i*, devienne telle qu'elle eſt dans toutes les ſyllabes où elle ſe trouve ſuivie d'un *a* ou d'un *o*.

Du reſte, à la reſerve des remarques précédentes, l'*u voyelle* conſerve tousjours la prononciation qui luy eſt particuliere dans noſtre Langue.

*De la prononciation de l'*v *conſonne.*

QUant à l'*v conſonne* il ne reçoit aucune alteration dans le ſon qui luy eſt propre en François, qui eſt un certain ſon mitoyen entre celuy du *b* & celuy de l'*f*, ni ſi ferme & labial que le premier, ni ſi aſpre & ſifflant que le ſecond. Des Nations voiſines de la France, il n'y a que les Italiens qui prononcent leur *v conſonne* comme nous. Car la prononciation que les Eſpagnols donnent au leur, participe tellement du *b*, que quelquefois ils eſcrivent indifferemment les meſmes mots par *b* ou par *v*: & au contraire, les Allemands & les Anglois prononcent aſſez ordinairement leur *v conſonne*, comme nous avons accouſtumé de prononcer l'*f*.

*De la prononciation de l'*x.

L'*x* eſt d'elle-meſme une double lettre priſe du ξ des Grecs; le ſon qu'elle a parmi nous n'eſt proprement que de deux ſortes : car ou on la prononce fortement à la maniere des Grecs, & comme ſi elle repreſentoit un *cs*, ou on la prononce plus mollement, comme ſi elle tenoit lieu d'un *gz*. Generalement parlant, tous les mots pris du Grec, comme *Alexandre*, *Alexis*, *axe*, *axiome*, *&c.* & tous les mots François qui ont une conſonne aprés l'*x*, comme *excuſer*, *exclamation*, *exclurre*, *exfolier*, *expert*, *exprés*, *extrême*, *mixtion*, *&c.* ſe prononcent de la premiere façon. Tous ceux qui ne viennent pas du Grec, & où l'*x* n'eſt point ſuivie d'une conſonne, comme *exact*, *examen*, *exemple*, *exempt*, *exil*, *exiger*, *exuberance*, *&c.* ſe prohoncent de la ſeconde.

Ces deux regles generales ſouffrent pourtant quelques exceptions; car à l'égard de la premiere, *exarche*

qui vient du Grec ne ſe prononce pas plus durement qu'*exact*: & à l'égard de la ſeconde, toutes les fois que le *c* qui ſuit l'*x* eſt immédiatement ſuivi d'un *e* ou d'un *i*, comme dans *exceller*, *excepter*, *exciter*, *&c.* alors l'*x* n'a d'autre ſon que celuy d'un *c dur*, & ne ſe prononce que comme le premier *c* d'*accepter* & d'*accident*.

A l'égard de la ſeconde regle, elle n'admet gueres d'exception que dans les mots de *maxime*, *fixer*, *flexion*, *flexible*, & leurs derivez, & dans quelques noms propres eſtrangers, comme *Xavier*, dans leſquels l'uſage eſt de prononcer l'*x* auſſi fortement que dans *axe*, & dans *axiome*.

Le meſme uſage a voulu pareillement que dans quelques noms propres de Provinces, de Villes & de Familles, comme *Xaintonge*, *Xaintes*, *Bruxelles*, *Uxelles*, *Flexelles*, l'*x* n'euſt que le ſon propre de l'*s initiale*; & voilà à peu prés à quoy ſe reduiſent les obſervations à faire ſur la prononciation de l'*x*, ſoit au commencement, ſoit au milieu des mots.

Pour ce qui eſt de l'*x finale*, la prononciation s'en eſt conſervée meſme devant une conſonne dans les mots de *ſtix*, *linx*, *ſphinx*, & *larinx*, qui ont paſſé de la Langue Grecque dans la noſtre ſans aucun changement. Elle s'eſt auſſi conſervée dans le mot de *préfix*, dont on ſe ſert en parlant d'un temps & d'un terme marqué; & dans le mot de *perplex*. Mais hors de là l'*x* ne ſe prononce à la fin dans aucun mot François meſme avant une voyelle, que comme on a accouſtumé de prononcer l'*s* de la fin des mots quand une voyelle ſuit, c'eſt-à-dire, avec le ſon mol & adouci du *zede*.

Que ſi la lettre qui ſuit l'*x* eſt une conſonne, ou que le ſens du diſcours finiſſe par le mot qui termine en *x*, alors à l'exception du mot de *dix*, dont l'*x* ſe prononce tousjours à la fin d'un ſens comme une *s dure*, il n'y en a aucun autre où elle ſe prononce; de ſorte qu'elle n'y ſert qu'à rendre plus longue la derniere ſyllabe du mot.

Quoyque

Quoyque l'*x* ſoit proprement une lettre eſtrangere à l'alphabet François, elle ne laiſſe pas d'eſtre la lettre finale d'une infinité de mots François, avec cette reſerve pourtant qu'excepté les mots de *prix*, de *dix*, de *perdrix*, de *préfix*, de *perplex*, & de *crucifix*, on ne l'eſcrit jamais qu'à la fin des mots qui ont une diphthongue à la derniere ſyllabe. *Mieux*, eſt le ſeul exemple d'un adverbe qui ſoit terminé par un *x*. Les verbes en fourniſſent trois, *je veux*, *tu veux*, *tu peux*. Les noms ſubſtantifs ſinguliers n'en fourniſſent gueres que ſix, qui ſont *paix*, *faix*, *choix*, *noix*, *poix*, & *courroux*. Mais pour ce qui eſt des ſubſtantifs qu'elle termine par *x* au pluriel, comme *animaux*, *baux*, *bateaux*, *canaux*, *chevaux*, *cieux*, *Dieux*, *yeux*, *jeux*, *loix*, *lieux*, *vœux*, *&c.* & des adjectifs qu'elle termine de meſme, ſoit au ſingulier & au pluriel, comme *heureux*, *pieux*, *genereux*, *doux*, *jaloux*, *&c.* ſoit au pluriel ſeulement, comme *baux*, *égaux*, *rivaux*; ils ſont en ſi grand nombre, que c'eſt de l'uſage ſeul qu'on peut les apprendre.

Au reſte, il y a apparence que d'abord ce n'a eſté que par abus qu'on a eſcrit une *x* au lieu d'une *s* à la fin de tous ces mots: mais comme cet abus eſt devenu enſuite un uſage commun, & qu'en matiere de Langue, l'uſage n'a pas moins de juriſdiction ſur l'orthographe des mots que ſur les mots meſmes, il faut s'en tenir à l'uſage; & c'eſt de quoy on parlera plus amplement dans le Traité de l'Orthographe.

Digitized by Google

De la prononciation de l'y grec.

L'*y grec* eſt encore une lettre eſtrangere à noſtre Alphabet ; qui n'a proprement parmi nous aucun autre ſon que celuy de l'*i voyelle*, & dont on n'a guere moins abuſé dans l'eſcriture que de l'*x*. Car au lieu que dans la rigueur elle ne devroit eſtre employée que dans l'orthographe des mots Grecs, il a pleu à l'uſage de la faire eſcrire, non ſeulement dans les mots François où elle ſert, parce qu'elle y tient lieu de deux *i*, mais auſſi en quantité d'autres où elle n'a que faire, & où l'*i* ſeul ſuffiſoit.

Elle tient lieu de deux *i* dans tous les mots où elle ſe trouve entre deux voyelles ; car alors ſe partageant entre la voyelle de la premiere ſyllabe & celle de la ſeconde, elle les moüille preſque également toutes deux, comme il ſe voit dans la prononciation d'*appuyer*, d'*eſſuyer*, & de tous les mots où elle eſt miſe entre deux voyelles ; à l'exception des mots d'*ayeul*, *bayard*, *bayonnette*, *cayeux*, & *payen*, dans leſquels elle ne moüille que la ſeconde voyelle, comme il a desja eſté marqué, en parlant de la prononciation de l'*a*, lors qu'il ſe trouve ſuivi de l'*i* & de l'*y grec* dans une meſme ſyllabe.

On a auſſi marqué au meſme endroit que dans les mots de *pays*, *payſage*, & leurs derivez, l'*y grec* fait l'office de deux *i*, dont le premier ſe joignant à l'*a*, en change le ſon en celuy d'un *é fermé*, & dont le ſecond retient tout le ſon qui luy eſt propre. Ce qu'il y a encore de particulier à remarquer là-deſſus, c'eſt que ces mots ſont les ſeuls de la Langue où l'*y grec* ſe partage entre une voyelle & une conſonne ; & que le partage qui s'en fait eſt different dans le mot de *pays*, & dans ceux qui en derivent. Car dans le mot de *pays*, la ſeconde partie de l'*y grec*, ſi l'on peut parler ainſi,

Digitized by Google

ſe joint tellement à l'*ſ*, qu'elle vient à former une ſyllabe avec elle, au lieu que dans les mots derivez de *pays*, comme *payſan*, *payſage*, *payſagiſte*, cette meſme ſeconde partie, ne ſe joint plus avec l'*ſ* qui ſuit, mais fait toute ſeule une ſyllabe à part.

De la prononciation du z.

LE *zede* n'a pas moins le ſon d'une double lettre dans la Langue Grecque que le ξ dont nous avons fait noſtre *x*: il a pareillement un ſon double dans la Langue Italienne, où il ſe prononce tantoſt comme un *ds*, l'*ſ* n'ayant alors que le ſon que nous avons accouſtumé de luy donner entre deux voyelles; & tantoſt comme un *ts*, cette *ſ* ſe proferant alors dans toute la force que nous luy donnons, quand nous la prononçons au commencement d'un mot, ou qu'au milieu d'un mot, eſtant précédée d'une conſonne, elle commence une ſyllabe. Mais le *zede* parmi nous n'a qu'un ſon tres-ſimple, qui ne differe en rien de celuy de l'*ſ*, quand elle eſt au milieu d'un mot entre deux voyelles.

Ce ſon ne reçoit aucune alteration dans le commencement ni dans le milieu des mots; & toute celle qu'il reçoit, quand cette lettre termine le mot, ce qui arrive aux pluriels de tous les noms qui ont un *é fermé* au ſingulier, & à toutes les ſecondes perſonnes plurielles de tous les temps des verbes, à l'exception du temps préterit; c'eſt que devant une conſonne ou à la fin d'un ſens on ne la fait point ſonner; & qu'alors elle ne fait qu'alonger un peu la ſyllabe, de meſme que l'*ſ* & l'*x* à la fin des mots.

Une autre remarque à faire ſur le *z final*, c'eſt que dans tous les noms & dans tous les verbes qu'il termine, l'*e* de la derniere ſyllabe ſe doit tousjours prononcer comme un *é fermé*. Veritablement il n'y a gue-

res de gens qui manquent à le prononcer de la ſorte, ſoit dans les noms, comme *prez*, *beautez*, ſoit dans la pluſpart des ſecondes perſonnes plurielles des verbes, comme *vous aimez*, *vous liſiez*, *afin que vous ſçachiez*, *&c.* Mais à l'égard des ſecondes perſonnes plurielles des futurs, comme *vous ferez*, *vous irez*, *vous direz*, *&c.* tant de perſonnes, qui d'ailleurs parlent tres-bien, ont la mauvaiſe couſtume de prononcer l'*e* de la derniere ſyllabe, comme ſi c'eſtoit un *e ouvert*, & de dire, *vous ferais*, *vous irais*, qu'on a cru que cela meritoit qu'on en fiſt tout exprés une remarque.

DES DIPHTHONGUES.

EN examinant les ſons que chaque voyelle & chaque conſonne ont par elles-meſmes, & les differentes alterations qu'elles reçoivent dans les differents aſſemblages de ces meſmes lettres ſous une meſme ſyllabe, on n'a conſideré ces ſons que comme ſimples. Il reſte maintenant à les examiner en tant qu'ils deviennent compoſez ; ce qui arrive, lors que deux voyelles eſtant aſſemblées ſous une meſme ſyllabe, on prononce l'une & l'autre de telle ſorte qu'on les fait entendre toutes deux.

Comme cette prononciation joint enſemble deux ſons diſtincts, cet aſſemblage de deux voyelles a eſté appellé Diphthongue : de ſorte que pour faire une Diphthongue, il ne ſuffit pas que deux voyelles ſoient aſſemblées ſous une meſme ſyllabe, mais il faut qu'elles produiſent deux ſons diſtincts l'un de l'autre. Ainſi *ae*, dans les mots de *Caën*, & d'*æquinoxe* ; *ai*, dans les mots d'*air* & de *chair* ; *ao* & *aou* dans les mots de *paon* & d'*Aouſt* ; & *au*, dans ceux de *haut*, *faute*, *coſtau*, *&c.* ne ſont nullement des diphthongues, quoy qu'eſcrits par deux & par trois caracteres de voyelles ; parce que tous ne ſont exprimez que par un ſon tres-ſimple. Dans le mot *Caën*, on ne fait entendre que le ſon de l'*a*, rendu obtus par l'*n* qui ſuit ; dans *æquateur*, que celuy d'un *e fermé* ; dans *air*, *chair*, & dans les autres ſemblables, que le ſon d'un *é ouvert* ; dans *paon*, que celuy d'un *a* ; dans *Aouſt*, que celuy d'*ou*, qui n'eſt qu'un ſon ſimple exprimé par deux caracteres ; & dans *haut*, *faute*, *coſtau*, & dans tous les autres de meſme nature, que le ſimple ſon d'un *o long*, tel à peu prés qu'on le prononce dans *bien-toſt*, & dans *dépoſt*.

Ce qui vient d'eſtre dit, doit s'appliquer à tous les mots où deux caracteres de voyelles joints dans une meſme ſyllabe, ne forment qu'un unique ſon, comme *ei* dans *feindre*, *eu* dans *peur*, *ou* dans *amour*, & ainſi des autres: & cela ſuppoſé, il eſt conſtant que noſtre Langue n'a que tres-peu de diphthongues, en comparaiſon des autres Langues; & qu'elles peuvent ſe reduire à treize, qui ſont *eau*, *ia*, *iau*, *ie*, *ieu*, *ion*, *eo*, *oi*, *oua*, *oue*, *oui*, *ue*, & *ui*.

Les exemples de la diphthongue *eau*, ſe prennent des mots d'*eau*, *bateau*, *marteau*, & de tous les autres ſemblables, dans tous leſquels l'*e* qui eſt joint à *au*, ſe prononce comme un *e feminin*, & d'une maniere preſque imperceptible, au lieu que l'on appuye beaucoup plus ſur *au*, qui ſe prononce entierement comme un *o ſimple*.

Dans les diphthongues *ia* & *iau*, le ſon de la premiere voyelle ſe fait entendre bien plus diſtinctement: mais on ne laiſſe pas cependant d'appuyer davantage ſur la prononciation de la ſeconde voyelle qui emporte un temps, pendant qu'on n'employe qu'un demy temps à l'autre; comme on le peut remarquer dans les mots *diable*, *fiacre*, *diantre*, & *piautre*, qui ſont à peu prés les ſeuls de noſtre Langue où ces diphthongues ſoient en uſage: car à l'égard de *Diacre*, l'*i* & l'*a* y ſont deux ſyllabes.

De toutes les diphthongues, celle qui ſe fait de l'aſſemblage de l'*i* & de l'*e*, eſt la plus commune dans noſtre Langue. En quelques mots, comme *fief*, *ciel*, *miel*, *fiel*, *fier*, *altier*, l'*e* de cette diphthongue ſe prononce comme un *e ouvert*; dans la pluſpart des autres, comme *pitié*, *amitié*, *moitié*, *pannier*, *meſtier*, & generalement dans tous les mots d'arbre, comme *poirier*, *pommier*, & dans tous les mots par leſquels on marque la profeſſion des Artiſans ou des Marchands, comme *Mercier*, *Chapelier*, *&c.* l'*e* ſe prononce comme un *é fer-*.

mé. Il ſe prononce auſſi de meſme dans les feminins de *fier* & d'*altier*, & dans tous les mots terminez en *iere*, comme *biere*, *aiguiere*. Mais dans les mots *mien tien*, *ſien*, dans leurs feminins & dans tous les temps des verbes qui reçoivent la meſme diphthongue, ſoit dans leur ſingulier, ſoit dans leur pluriel, comme qu'il *vienne*, qu'ils *tiennent*, il paroiſt que le ſon de l'*e* tient un peu plus de l'*e ouvert* que de l'*é fermé*.

Quoy qu'on ſe ſerve de trois caracteres de lettres pour eſcrire *ieu*, ce n'eſt pourtant qu'une diphthongue, par la raiſon qu'on en a desja renduë ailleurs; il n'y a guere que les mots de *Dieu*, *lieu*, *pieu*, *cieux*, *mieux*, *vieux*, & *pluſieurs*, où elle ſoit en uſage : car dans la pluſpart des adjectifs qui s'eſcrivent de meſme, comme dans *pieux*, *odieux*, *glorieux*, *victorieux*, l'*eu* ſe prononce tellement détaché de l'*i*, qu'il fait une ſyllabe à part.

L'*i* & l'*o* ne ſe joignent enſemble dans une meſme ſyllabe pour former une diphthongue, que dans les pluriels de quelques temps des verbes, comme *nous eſtions*, *nous aurions*, *nous euſſions*, *&c.* Du reſte dans tous les autres mots où l'*i* eſt ſuivie d'un *o*, comme *action*, *paſſion*, l'*o* ſe prononce entierement ſeparé de l'*i*, quoyque dans la liberté de la converſation, il arrive aſſez ſouvent de n'en faire qu'une ſeule ſyllabe.

Il n'y a que tres-peu de mots François, comme *troeſne*, *poële*, *moëlle*, & *coëffe*, où l'*o* & l'*e* joints enſemble, forment une diphthongue : encore le dernier s'eſcrit-il ordinairement par *oi*: car pour ceux de *Poëte* & de *Poëme*, ce n'eſt que dans la familiarité de la converſation qu'on les fait de deux ſyllabes.

Les mots où l'aſſemblage de l'*o* & de l'*i*, & de l'*o* & de l'*y grec* fait diphthongue, comme *gloire*, *ſoin*, *pointe*, *voix*, *boit*, *toile*, *Chanoine*, *Loy*, *Roy*, *&c.* ſont en tres-grand nombre. Et tous, auſſi-bien que ceux qui s'eſcrivent par *oe*, ſe prononcent à peu prés d'une meſme ſorte, en laiſſant à l'*o* ſa prononciation ordi-

naire, & en donnant à la voyelle ſuivante le ſon d'un *è* plus ou moins ouvert, ſuivant qu'il a pleu à l'uſage; qui fait que dans *gloire* l'*i* ſe prononce comme un *è* extremement ouvert, & que dans *pointe* il approche un peu de l'*é fermé*.

Il a pleu pareillement au meſme uſage que dans pluſieurs mots, comme *paroiſtre*, *connoiſtre*, *connoiſſance*; & dans tous les temps imparfaits, & tous les futurs conditionnels des verbes, comme j'*eſtois*, je *ſerois*, l'*o* & l'*i* joints enſemble, n'euſſent que le ſimple ſon d'un *e ouvert*: Et il luy a pleu auſſi que certains mots, comme *croire*, & *croiſtre*, peuſſent ſe prononcer également bien, ou avec le ſon qu'il donne à la diphthongue *oi*, ou avec le ſimple ſon d'un *é ouvert*. Mais comme ce ſont des choſes qu'on a desja touchées en parlant des voyelles, on renvoye le Lecteur à ce qui en a eſté dit en cet endroit, & à ce que la pratique & le commerce du monde achevera de luy apprendre.

Noſtre Langue ne fournit guere d'exemple de la diphthongue *oua*, que dans le mot de *pouacre*, terme bas & populaire, dont on ſe ſert pour ſignifier *faloppe*, *vilain*, & dans la prononciation duquel on fait entendre en meſme temps le ſon de l'*ou* & de l'*a*.

Les exemples de la diphthongue *oue*, ſont en plus grand nombre, mais cependant ils ſe reduiſent preſque tous aux mots ſuivants, *foüet*, *coüenne*, *coüette*, *oüeſt*, & *ſud-oüeſt*, dont les trois premiers ſe prononcent preſque comme s'ils eſtoient eſcrits *foit*, *coine*, & *coite*, au lieu que dans les deux derniers le ſon de l'*ou* eſt plus marqué de beaucoup.

Il n'y a nul mot où la diphthongue *oui* ſe faſſe entendre plus diſtinctement que dans l'adverbe d'affirmation *ouy*, auquel on peut joindre le mot de *bouis*; l'uſage n'ayant pas encore tellement décidé ſur la maniere de l'eſcrire & de le prononcer, qu'on ne l'eſcrive & qu'on ne le prononce également *buis* ou *bouis*. Quant à certains

à certains autres mots qu'on eſcrit de meſme, comme *Loüis, réjoüis, évanoüis, &c.* ils ne font de diphthongue que dans la prononciation negligée du diſcours familier ; car dans les vers & dans la prononciation reguliere, on n'y ſent point de diphthongue, l'*i* faiſant alors une ſyllabe entierement ſeparée de l'*ou*.

Il n'y a guere d'autre exemple de la diphthongue *ue* dans noſtre Langue, que celuy du mot *eſcuelle*, dans lequel la prononciation de l'*u* & de l'*é* ſe fait entendre diſtinctement ſous un meſme temps.

La derniere des diphthongues eſt celle qui s'eſcrit par *ui* ou par *uy* : & dans celle-là le ſon de l'*u* & de l'*i* ou de l'*y grec*, ſe fait tousjours entendre tres-diſtinctement ſous un meſme temps, ſans aucune alteration de ces lettres, ainſi qu'il eſt aiſé de l'obſerver dans la prononciation de *luy, puits, eſtui, aujourd'huy, luire, cuire, nuire, &c.* Il faut ſeulement excepter de cette regle le mot de *buiſſon*, de la prononciation duquel l'uſage a retranché l'*u* ; enſorte qu'on le prononce d'ordinaire, comme s'il eſtoit eſcrit *biſſon*. Et c'eſt là à peu prés ce qu'il y a de principal à remarquer touchant la prononciation des diphthongues.

Cependant quelque attention qu'on ait euë à marquer du mieux qu'on a peu toutes les prononciations de toutes les combinaiſons des lettres, on ne prétend pas pour cela en avoir repreſenté parfaitement tous les ſons. Car on ſçait bien que la juſteſſe & la perfection d'une Langue, & ſur tout de la Françoiſe, à cauſe de ſes *é muets*, conſiſtent en de certaines délicateſſes qui ne ſe peuvent guere apprendre que de l'uſage.

Quoy qu'il en ſoit, voilà à peu prés les obſervations qu'on a jugé devoir faire ſur les differents ſons que l'uſage a eſtablis, pour la prononciation des lettres dans l'aſſemblage des mots : ce qui en ſera eſchappé à l'attention ou à la connoiſſance de l'Autheur, ſera facilement ſuppléé par la pratique & par le commerce du monde.

Du reſte, il ſe pourra faire que ce travail paroiſſe aſſez inutile à beaucoup de gens, qui ayant acquis ſans eſtude, & preſque ſans y faire de reflexion, l'habitude d'une prononciation juſte & reguliere, s'eſtonneront de voir qu'on donne des préceptes d'une choſe pour laquelle il ne leur en a point fallu, & qui ne leur a rien couſté. Mais qu'ils ſongent, s'il leur plaiſt, combien ils ſe ſentent quelquefois bleſſez d'une prononciation vicieuſe: & cela ſeul ſuffira pour leur faire changer de ſentiment. Au fond ces ſortes de remarques ne ſont pas faites pour ceux qui poſſedent parfaitement la Langue, non plus que les premiers préceptes des arts & des ſciences, ne ſont pas faits pour ceux qui y excellent. Mais elles pourront du moins eſtre de quelque utilité, ſoit pour les Eſtrangers, ſoit pour les gens de Province, ſoit auſſi pour beaucoup d'autres perſonnes qui par une mauvaiſe habitude, & faute d'y penſer, corrompent tous les jours la prononciation de leur Langue, dans les lieux où on la parle le mieux.

Digitized by Google

TRAITÉ DE L'ORTHOGRAPHE.

APRE'S avoir parlé des Lettres, par rapport à la prononciation qui reſulte de leurs differentes combinaiſons, il eſt à propos d'en parler, par rapport à l'uſage qu'on en doit faire dans l'eſcriture; lorſque la prononciation veritable & primitive de ces meſmes lettres ſe trouve ou alterée, ou ſupprimée dans les mots qu'elles ſervent à compoſer.

Mais avant que d'entrer dans le détail des regles qui regardent l'Orthographe, il eſt bon de dire quelque choſe de l'abus qui s'y eſt introduit depuis quelque temps; ſoit de la part de quelques perſonnes de Lettres qui la défigurent, ſous prétexte de la vouloir reformer; ſoit de la part des Imprimeurs, qui trouvant de l'avantage pour eux dans une nouveauté qui leur eſt commode, la ſuivent ſans retenuë, meſme contre l'intention des Autheurs dont ils impriment les Ouvrages.

La principale raiſon ſur laquelle ſe fondent ceux qui prétendent reformer l'Orthographe de noſtre Langue, eſt de dire: Que les caracteres des lettres ſont inſtituez pour repreſenter les divers ſons qu'on forme en parlant: Que cependant il y a quantité de mots où les meſmes lettres ſe prononcent d'une maniere tres-differente, & quantité d'autres où tantoſt elles ſe prononcent, & tantoſt non: Et que, comme la pa-

role eſcrite ne doit eſtre proprement que l'image de la parole prononcée ; il eſt juſte par conſequent de réduire l'Orthographe à la prononciation propre & primitive de chaque lettre.

A cette raiſon de convenance, ils en adjouſtent une de commodité, qui eſt que quand on aura reglé l'Orthographe ſur la prononciation, les Eſtrangers, les femmes & les enfants ne ſeront plus embarraſſez, comme ils le ſont, à deviner de quelle maniere il faut prononcer pluſieurs mots, dans la prononciation deſquels les lettres ou ſe ſuppriment, ou s'alterent de telle ſorte qu'elles rendent un ſon tout different de celuy qu'elles ont par elles-meſmes. Et voilà à peu prés ſur quels fondements ils s'appuyent.

Il y a desja prés de deux ſiecles que ſur des fondements à peu prés ſemblables, *Georges Triſſin*, homme de beaucoup d'érudition, voulut tenter de reformer l'Orthographe Italienne: Et comme il trouvoit que l'Alphabet Italien pechoit en deux choſes, en ce qu'il n'avoit pas aſſez de caracteres, & qu'il en avoit d'inutiles ; il entreprit d'y adjouſter les lettres qui luy paroiſſoient y manquer, & d'en retrancher en meſme temps celles qui luy ſembloient ſuperfluës.

Pour faire mieux recevoir la nouveauté qu'il prétendoit introduire, & pour luy donner plus de cours, en l'appuyant d'une grande protection, il eſcrivit ſur ce ſujet une grande Lettre au Pape Clement VII. à laquelle il joignit divers Ouvrages ſur la meſme matiere. Mais tous ces Ouvrages qu'il fit imprimer ſoigneuſement à Veniſe en 1529. avec de nouveaux caracteres, & de la publication deſquels il s'eſtoit promis un grand ſuccés, n'en eurent aucun dans la ſuite.

Peu de temps aprés *Jacques du Bois*, Profeſſeur en Medecine, connu des gens de Lettres, ſous le nom de *Sylvius*, tenta en France la meſme choſe que le *Triſ-*

ſin avoit tenté en Italie: Et dans un Ouvrage qu'il donna au Public en 1531. & qu'il dédia à la Reine Eleonor d'Autriche, il eſſaya de reformer l'Alphabet François ; non pas tout à fait, en introduiſant de nouveaux caracteres de lettres, mais en joignant aux anciens caracteres des marques de lettres, ou des accents & des tirets, moyennant quoy il prétendoit que l'Orthographe reſpondroit entierement à la prononciation.

Un plus grand deſſein de reforme touchant l'Orthographe, fut entrepris quelques années aprés, comme à l'envi, par *Loüis Meigret* de Lyon, & par *Jacques Pelletier* du Mans, pour reſtablir, diſoient-ils, chaque lettre dans ſon ancienne puiſſance, & les rappeller toutes à leur premier office. De ſorte qu'un Lyonnois & un Manceau, qui ſe reprochent l'un à l'autre dans leurs Ouvrages, la prononciation vicieuſe de leur pays, ſe donnerent d'eux-meſmes la miſſion de reformer l'Orthographe Françoiſe, en la conformant à la prononciation. Les moyens dont ils ſe ſervirent pour y parvenir, furent en partie les meſmes, & en partie auſſi differents que la prononciation que chacun d'eux ſe propoſoit de repreſenter par l'eſcriture: & ſuivant les Traitez qu'ils donnerent là-deſſus au Public en 1545. 48. 50. & 55. voicy quelles furent les nouveautez qu'ils s'efforcerent d'introduire l'un & l'autre.

Meigret bannit l'*a* de tous les mots de la Langue où il eſt joint avec un *i* dans une meſme ſyllabe: Et tantoſt il ne fit que ſubſtituer un *e* à la place de l'*a*, comme dans ces mots *ainſi*, *aimer*, *crainte*, *main*, *ſaint*, *j'ay*, *vray*, qu'il eſcrivit *einſi*, *eymer*, *creinte*, *mein*, *ſeint*, *j'ey*, *vrey* ; tantoſt il changea entierement l'*ai* en *é* ; prétendant qu'au lieu d'eſcrire *faire*, *affaire*, *raiſon*, *aiſe*, *palais*, *&c.* il faloit eſcrire *fere*, *afere*, *rezon*, *eſe*, *pales*, *&c.* Il prétendit auſſi en faveur de l'*e*, qu'au lieu d'eſcrire *moy*, *toy*, *ſoy*, *loy*, *Roy*,

loiſir, *voix*, *voir*, *avoir*, *&c.* il falloit eſcrire *moe*, *toe*, *ſoe*; *loe*, *Roe*, *loezir*, *voes*, *voer*, *avoer*, *&c.* Et en meſme temps que dans tous les mots de la meſme ſorte il donnoit à l'*e* une place qu'il n'avoit jamais euë; il l'oſta de celle dont il eſtoit en poſſeſſion dans tous les mots où *e* & *u* joints enſemble dans une ſeule ſyllabe, n'ont à peu prés que le ſon de l'*u* ſeul; & il eſcrivit *j'ey u*, *j'uſſe u*, ce qui doit s'eſcrire, *j'ay eu*, *j'euſſe eu*. Outre cela il retrancha l'*u* de pluſieurs mots, & l'inſera dans pluſieurs autres: de ſorte qu'au lieu d'eſcrire j'*aurois*, *pouvoir*, *douleur*, *couleur*, *couronne*, il eſcrivoit j'*aroes*, *povoer*, *doleur*, *coleur*, *corone*; & qu'au lieu d'eſcrire *nos*, *noſtres*, *trop*, *clos*, *coſte*, *profit*, *approche*, *&c.* il eſcrivoit *nous*, *noutres*, *troup*, *clous*, *couté*, *prouſit*, *approuche*, *&c.* Enfin, il oſta abſolument l'*u* de tous les mots où il fait une ſeule ſyllabe avec l'*a*, comme *auquel*, *auſſi*, *aucun*, *beaux*, *clauſe*, *fauſſe*, *faute*, *mauvaiſe*, *ſauver*, *haut*, *faut*, *&c.* qu'il eſcrivit *aoqel*, *aoſi*, *aocun*, *beaus*, *claoze*, *faoſe*, *faote*, *maoveze*, *ſaover*, *haot*, *faot*, *&c.* & ce n'eſt encore là qu'une partie des changements qu'il eſſaya d'introduire dans les voyelles.

Il n'en uſa gueres moins librement à l'égard des conſonnes; il prétendit que le *c*, à moins d'eſtre marqué par une cedille au deſſous, ne pouvoit jamais avoir que le ſon du *k* devant quelque voyelle que ce fuſt. Il donna auſſi au *g* devant *e* & *i* la meſme valeur que devant *a*, *o*, & *u*; & par tout où il n'a que le ſon mol qu'on entend dans les mots d'*age*, *ange*, *ſage*, & *ſonge*, il le changea en *j conſonne*, eſcrivant *aje*, *anje*, *ſaje* & *ſonje*. Sur le meſme fondement, & prétendant que l'*u*, ſoit aprés la lettre *g*, ſoit aprés la lettre *q*, eſtoit abſolument inutile; il le retrancha de tous les mots ſuivants, *guerre*, *langue*, *langueur*, *guerir*, *qui*, *querelle*, *queſtion*, & de tous les mots de meſme orthographe, voulant qu'on les eſcriviſt *gerre*, *lange*, *langeur*, *gerir*, *qi*, *qerelle*, *qeſtion*, & ainſi de tous les autres.

Une autre nouveauté qu'il taſcha auſſi d'introduire à l'égard du *g*, c'eſt qu'il l'oſta de tous les mots où il ſert à rendre l'*n moüillée*, comme dans le mot *digne*; au lieu de quoy pour repreſenter le ſon de l'*n moüillée*, il ne fit qu'alonger le ſecond jambage de l'*n*. Pour repreſenter auſſi par un ſeul caractere de lettre la double *l moüillée*, il prétendit que tous les mots de meſme prononciation que *fille*, *veille*, *bataille*, devoient s'eſcrire avec une ſeule *l*, marquée au haut par une petite ligne courbe. De ſorte que non ſeulement il retrancha une *l* de tous ceux qui ont un *i* ſeul avant la double *l*, comme *fille*; mais qu'il oſta auſſi l'*i* de tous les autres, où il eſt précédé d'une autre voyelle, comme *bataille*, *veille*, *merveille*, *ſommeil*, *&c.*

A ces innovations il ajouſta le changement de l'*s* en *z*, dans tous les mots où elle eſt entre deux voyelles; & du *t* en *c*, dans tous ceux où le *t* eſt prononcé avec le ſifflement d'une *s*: & ſuivant cela, au lieu d'eſcrire *choſe*, *proſe*, *cauſe*, *loiſir*, *nation*, *mention*, *condition*, *&c.* il eſcrivit *choze*, *proze*, *caoze*, *loezir*, *nacion*, *mencion*, *condicion*, & ainſi du reſte. De plus, il retrancha abſolument l'*s*, non ſeulement de tous les mots communs où elle ne ſe prononce point, comme *maiſtre*, *naiſtre*, *beſte*, *feſte*, *tempeſte*, qu'il eſcrivit *metre*, *neytre*, *bete*, *fete tempete*; mais encore du nom meſme de *Jeſus-Chriſt*, & de celuy de *Chreſtien*, qu'il eſcrivit *Jezucrit* & *Cretien*. Il l'oſta pareillement de la fin de tous les mots où elle ne ſe fait point ſentir; & ſubſtituant une apoſtrophe à la place, il eſcrivit *il' ſont*, *il' font*, *nou' pouvon' fer'*, *afere*, *fere*, *ce' deu' vocables*, & pluſieurs autres mots ſemblables. Il en uſa auſſi de meſme pour l'*e muet*, ſuivi d'un mot, commençant par une voyelle: de ſorte qu'on voit ſouvent dans ſes Ouvrages, *cela caoz' un' alarme*, *un ſaj' écouteur*, *un langaj' entendible*, *une lang' etranje*, *cecy ſon' en Françoes*, *je ne croe pa q'on doev' écrir' un' écritture*, *un' autr' eſpece de voes.*

Il n'en demeura pas encore là, il oſta l'*n* de toutes les troiſiémes perſonnes plurielles des verbes où elle eſt précédée par un *e*, comme *ils aiment, ils diſent, ils liſent, ils avoient, ils faiſoient:* & confondant ainſi les pluriels avec les ſinguliers, il prétendit qu'on devoit eſcrire *il' eymet, il' dizet, il' lizet, il' avoet, il' fezoet:* Et voilà à peu prés en quoy conſiſtent les principaux changements qu'il eſſaya d'apporter à l'Orthographe.

Pelletier l'imita en pluſieurs choſes, entreprit en quelques autres de le combattre; & en d'autres il rencherit encore ſur luy, comme on le peut voir dans ſes Dialogues, qu'il dédia en 1550. à Jeanne de Navarre, Ducheſſe de Vendoſme. Mais laiſſant à part ce qu'il eut de commun avec *Meigret*; comme le changement d'*oi* & d'*oy* en *oe* par tout; celuy d'*ai* & d'*ay*, tantoſt en *e*, tantoſt en *ey*; celuy de *t* en *c*, dans *nation*, & dans tous les autres mots ſemblables; la ſuppreſſion d'*e* devant *u* dans toutes les ſyllabes, où on n'entend que le ſon de l'*u*; celle d'*n* avant *e* dans toutes les troiſiémes perſonnes plurielles des verbes; & celle de l'*s* du milieu des mots où on ne la fait point ſentir; je viens aux innovations qui luy furent particulieres.

Dans toutes les ſyllabes où l'*e*, ſuivi d'une *m* ou d'une *n*, participe du ſon de l'*a*, il changea l'*e* en *a*, prétendant que *comment, purement, ſagement*, & tous les adverbes de meſme terminaiſon, *femme, temps, en, entre, vent, enſemble, &c.* deuſſent s'eſcrire *commant, puremant, ſagemant, fame, tans, an, antre, vant, anſamble, &c.* Il oſta le *c*, le *d*, le *g*, l'*l*, le *p*, & le *t* de la fin de tous les noms pluriels, eſcrivant *aſpiz, blans, bans, lons, fiz, tez, quez, parez, lous, écriz, ſegrez*, au lieu d'*aſpics, blancs, bancs, longs, fils, tels, quels, pareils, loups, eſcrits, ſecrets.* Il oſta de plus le *p*, non ſeulement de quelques mots où il ne ſe prononce point, comme *corps* & *temps*, qu'il eſcrivit *cors & tans*; mais auſſi de quelques.

quelques mots d'où la ſeule prononciation vicieuſe de quelques Provinces le retranche, comme *excepté* & *exception*, qu'il eſcrit tousjours *exceté* & *excecion*.

Il changea le *c dur* en *k*, dans *cœur*, & dans tous les mots d'une prononciation pareille; de ſorte que par tout il eſcrit *keur*, *rekueillir*, *dekeuvrent*; quoy qu'il retienne le meſme *c dur* dans tous les mots où il eſt ſuivi d'un *a*, d'un *o*, d'un *u*, ou d'une conſonne: Et parce que la premiere ſyllabe du mot de *queuë* approche de la prononciation de ceux qu'on vient de marquer, il en changea auſſi les deux premieres lettres en *k*; & il eſcrivit *keuë*; quoy qu'il les retienne dans *que*, *qui*, *quoy*, *lequel*, *laquelle*, *querir*, *queſtion*; & generalement dans tous les mots de meſme nature.

Il convertit la double *ſ* en *c*, dans les mots de *richeſſe*, *pareſſe*, *avertiſſement*, & autres ſemblables, qu'il eſcrit *richece*, *parece*, *averticement*: & au contraire, il changea le *c* en double *ſ* dans *douceur*, qu'il eſcrit tousjours *douſſeur*. Il n'y eut aucun mot eſcrit par *th*, dont il ne ſupprimaſt l'*h*; aucun eſcrit par *ph* dont il ne changeaſt le *ph* en *f*; & aucun de ceux où l'*h* ne ſe prononce point aprés *c*, dont il ne la retranchaſt: de ſorte qu'il eſcrit tousjours *Teologie*, *Teze*, *Filoſofie*, *Cretien*, *&c.*

Ce ne fut pas aſſez pour luy de ſupprimer, comme *Meigret*, l'*s* du milieu des mots où elle ne ſe fait pas ſentir; il l'oſta auſſi de la fin des articles, & de quelques particules, eſcrivant les uns & les autres en un ſeul mot avec les noms; comme *equez* pour *eſquels*, *auquez* pour *auſquels*, & *Roe trecretien*, pour *Roy tres-Chreſtien*. Il oſta pareillement l'*s finale* de toutes les premieres perſonnes ſingulieres des verbes, eſcrivant tousjours *je di*, *je fi*, *j'etoe*, *je fu*, *je feſoe*; il retrancha auſſi l'*e finale* de *je prie*, & des autres premieres perſonnes ſingulieres des verbes de meſme orthographe; & il oſta entierement le *t* de la particule conjonctive *et*.

Outre cela il ſupprima le *g* dans *digne*, *ſigne*, *inſigne*,

regner: qu'il eſcrit par tout *dine*, *ſine*, *inſine*, *rener:* Et en meſme temps, comme il s'eſtoit fait une loy d'eſcrire *gents*, *gentilshommes*, *engendré*, & les autres mots ſemblables par *a*; & qu'il ne recevoit point l'*j conſonne* de *Meigret*; il eſcrivit ainſi ces meſmes mots *g'ans*, *g'antizommes*, *ang'andré*; prétendant que l'apoſtrophe miſe entre le *g* & l'*a* donneroit au *g* devant *a* la meſme prononciation qu'il *a* devant *e* & *i*.

Il oſta l'*x* de la fin de tous les mots, comme *loix*, *voix*, *eux*, *ceux*, *deux*, *cieux*; & il mit par tout une *s* à la place: au contraire, il bannit l'*s* de la fin de pluſieurs mots, comme *ils*, *tels*, *quels*, *pareils*, *mots*, *eſcrits*, *endroits*, tu *dis*, tu *mets*, *&c.* & il prétendit qu'on devoit eſcrire *iz*, *tez*, *quez*, *parez*, *moz*, *écriz*, *androez*, tu *diz*, tu *mez*, *&c.*

La double *l* fut retranchée par luy de tous les mots de la Langue, où *Meigret* l'avoit laiſſée: & il retint la double *m* dans tous ceux d'où l'autre l'avoit bannie: Et quant à l'*y grec*, que *Meigret* avoit conſervé, il l'oſta de la particule *y*, & de tous les mots où il n'a que le ſon d'un *i* ſeul; le conſervant du reſte au milieu des mots dans leſquels il tient lieu de deux *i*, comme dans *moyen*, *employer*, & dans tous les autres de meſme nature.

Pour achever ce qui regarde ſes principes particuliers, il s'aviſa de repreſenter la prononciation de la double *l mouillée*, en mettant une *h* à la place de la ſeconde *l*: Et par là introduiſant dans les mots de *fille*, *aiguille*, *œil*, *vieil*, *travail*, *failli*, *bataille*, *&c.* une orthographe toute nouvelle & toute barbare; il les eſcrivit *filhe*, *égulhe*, *eulh*, *vielh*, *travalh*, *falhi*, *batalhe*, & ainſi de tous les autres.

Aprés *Meigret* & *Pelletier*, il y eut encore d'autres prétendus Reformateurs d'Orthographe, qui ſur les meſmes fondements & les meſmes principes propoſerent differentes regles: Et enfin, *Pierre de la Ramée*,

connu ſous le nom de *Ramus*, & Lecteur du Roy dans l'Univerſité de Paris, alla encore là-deſſus plus loin que tous ceux qui l'avoient précédé. Car au lieu que du moins ils n'avoient rien innové dans les caracteres de l'Alphabet François, *Ramus* y en introduiſit de nouveaux, outre les diverſes marques dont il accompagna les anciens, pour leur donner un ſon different de celuy qu'ils avoient accouſtumé d'avoir.

Les principales nouveautez qu'il ajouſta à celles qu'il prit & qu'il retint de *Meigret* & de *Pelletier*, furent : que pour repreſenter par l'eſcriture la prononciation d'*au*, *eu*, & *ou*, il mit en uſage les caracteres ſuivants, *ω*, *ϵ*, & *ϑ* : qu'il eſcrivit *ch* par un *c* avec une cedille au deſſous : qu'il retrancha de tout l'alphabet l'uſage du *c*, ſubſtituant l'*ſ* à ſa place, dans tous les mots où il en a la prononciation, & le *k* dans tous les autres : qu'il mit auſſi la meſme lettre par tout à la place de la lettre *q* : qu'il oſta l'*h* de tous les mots où elle ne s'aſpire point : & qu'il bannit abſolument l'*y grec* de tous les mots de la Langue.

Pour exprimer les deux *ll*, liquides de *fille*, *œillade*, *&c.* & le *gn*, de *digne*, *Champagne*, *&c.* il inventa une *l* & une *n*, ainſi figurées *ł ŋ*. Il oſta au *g* toutes les fonctions qu'il avoit devant *e* & *i*, & il les attribua à l'*j conſonne* : & il tranſporta auſſi à l'*ſ* toutes celles que le *t*, prononcé comme un *c mol*, ou comme une *ſ ſifflante*, avoit accouſtumé d'avoir, devant un *i* ſuivi d'une autre voyelle. Il mit auſſi une *ſ* par tout à la fin des mots, où on avoit accouſtumé de mettre une *x* ou un *z* : mais du reſte, non ſeulement il la retrancha du milieu des mots où elle ne ſe prononce point, mais auſſi de la fin de la pluſpart de ceux où elle n'a pas un ſon bien marqué.

On a de luy une Grammaire Françoiſe, qu'il fit imprimer en 1582. avec les nouveaux caracteres de ſa façon, & qu'il dédia à la Reine Catherine de Medicis. Mais comme en Italie la reputation du *Triſſin*, & la pro-

tection du Pape Clement, de laquelle il avoit taſché de s'appuyer, n'avoient peu faire que ſa nouvelle Orthographe y fuſt receuë; auſſi en France, le ſçavoir de *Sylvius* & des autres, & l'appuy que Luy, *Pelletier*, & *Ramus* s'eſtoient procuré, en dédiant leurs Ouvrages à deux grandes Reines, & à une grande Princeſſe, ne peurent empeſcher que leur prétenduë reforme ne fuſt rejettée par le Public, indigné que des particuliers ſe donnaſſent l'authorité de le remettre à l'alphabet, tantoſt d'une façon, tantoſt d'une autre.

Cet eſprit de reforme de l'Orthographe, ne laiſſa pas cependant d'aller ſi loin, qu'à Marſeille, un nommé *Rambaud*, voulant encherir ſur tout ce qui l'avoit précédé, & prétendant que pour bien repreſenter tous les differents ſons de noſtre Langue, il falloit 44. conſonnes, & 8. voyelles, s'aviſa de n'en faire pas à deux fois, & de changer tout d'un coup toutes les lettres de l'Alphabet. On a un Traité de luy ſur cette matiere, imprimé à Lyon en 1578. avec ſes nouveaux caracteres d'un coſté; & tout ce qui s'y trouve eſcrit de la ſorte, n'eſt gueres plus aiſé à lire que l'Hebreu le ſeroit à une perſonne qui n'en auroit aucune teinture.

Le mauvais ſuccés qu'eurent ces premiers Reformateurs de l'Orthographe Françoiſe, n'a pas empeſché que d'autres n'ayent encore tenté depuis de la reformer; tous d'accord de combattre l'Orthographe ordinaire; mais chacun d'eux voulant en introduire une à ſa fantaiſie, & chacun taſchant de paroiſtre chef de Secte: quoyque la pluſpart de ceux qui ſe ſont mis ſur les rangs, depuis *Meigret*, *Pelletier* & *Ramus*, n'ayent fait preſque autre choſe que de prendre tantoſt de l'un, tantoſt de l'autre; & de ſe l'approprier, comme s'ils en eſtoient les Autheurs.

C'eſt ainſi que *Loüis de Leſclache* ayant fait imprimer en 1668. un petit Traité d'Orthographe, intitulé *Les veritables regles de l'Orthographe Françoiſe*, le dou-

na au Public comme une nouvelle découverte; quoyque ce ne fuſt preſque que le renouvellement de ce que *Meigret*, *Pelletier*, & *Ramus* avoient eſſayé inutilement d'introduire.

Il prit d'eux le changement d'*e* en *a*, à la ſuite d'une *m* & d'une *n*: celuy d'*ay* en *ei*, dans le mot de *pays* qu'il eſcrit *peis*; celuy de *g* en *j conſonne*, dans les mots de *ſageſſe*, *agent*, *diligent*, *religion*, *vengeance*, *&c.* qu'il eſcrit *ſajeſe*, *ajant*, *dilijant*, *relijion*, *vanjance*; celuy de *c* en *ſ*, dans *nonce*, *prononce*, *concevoir*, *accés*, *accent*, *&c.* qu'il eſcrit *nonſe*, *prononſe*, *conſevoir*, *acſes*, *acſant*; celuy de *ph* en *f* dans tous les mots qu'on a accouſtumé d'eſcrire par *ph*, comme *Philoſophie*, *Phyſique*; & celuy de *ti* en *x*, dans *aktion*, *diktion*, qu'il eſcrit *axion*, *dixion*.

Il change pareillement comme eux l'*ſ molle* en *z*, eſcrivant *Fizique*, *choze*, *uzaje*, au lieu de *Phyſique*, *choſe*, *uſage*. Il change auſſi le *t* en *ſ*, dans *nation*, & dans les autres mots ſemblables; l'*x* en *s*, à la fin des mots *cieux*, *dieux*, *deux*, *dix*, *&c.* qu'il eſcrit *cieus*, *dieus*, *deus*, *dis*; & le *z* en *s* auſſi à la fin des noms & des verbes, *bontez*, *partez*, qu'il eſcrit *bontès*, *partès*. Outre cela banniſſant abſolument l'*y grec* de tous les mots de la Langue, il eſcrit *i*, *Roi*, *moien*, *voiant*, au lieu d'*y Roy*, *moyen*, & *voyant* Il change de plus le *q* en *c*, dans les mots *quand* & *qualité*, qu'il eſcrit *cand*, & *calité*, quoyque cependant il retienne la meſme lettre dans *quoy*: Et ce dernier changement qu'on vient de toucher, eſt peut-eſtre le ſeul dont il paroiſſe l'Autheur.

Quant aux lettres qu'il retranche, il n'a fait que ſuivre en cela ceux qui les avoient voulu retrancher avant luy; & ces retranchements conſiſtent, dans la ſuppreſſion de toutes les doubles conſonnes, à la reſerve de l'*m* & de l'*r* qu'il retient doubles en quelques mots; dans la ſuppreſſion de l'*h* aprés le *t* & le *c*, aux mots qui nous viennent du Grec; dans celle de l'*s*, dans les mots *d'eſtre*,

maiſtre, *naiſtre*, *&c.* qu'il eſcrit *etre*, *metre*, *netre*: & enfin dans celle du *c*, du *d*, du *g*, de l'*l*, du *p*, & du *t*, qu'il oſte comme *Pelletier* de tous les mots où la prononciation n'en eſt point ſenſible devant une autre conſonne, comme dans les mots de *fils*, de *corps*, de *temps*, de *bords*, de *bancs*, de *rangs*, de *forts*, de *morts*, *&c.* qu'il eſcrit tousjours *fis*, *cors*, *tans*, *bors*, *bans*, *rans*, *fors*, *mors*, *&c.*

Tout ce qu'il adjouſta aux Novateurs qui l'avoient précédé, c'eſt qu'il eſcrivit par *e* tous les mots qui ont accouſtumé de s'eſcrire par *oi*, mais qui n'ont ordinairement que la prononciation d'un *e ouvert*; & qu'au lieu de j'*aimois*, il *aimoit*, ils *aimoient*, ils *jugeroient*; & au lieu de *François*, *Françoiſe*, *connoiſſance*, *&c.* il eſcrivit par tout, j'*aimes*, tu *aimes*, ils *aimeent*, ils *jujereent Frances*, *Franceze*, *coneſance*, & ainſi des autres.

A peine *Leſclache* avoit achevé de publier ſes *Veritables Regles de l'Orthographe Françoiſe*, que l'*Artigault* en donna d'autres toutes differentes, ſous le titre de *Principes infaillibles*, *& Regles aſſeurées de la juſte prononciation de la Langue Françoiſe*; expoſant dans ſa
» Preface; Que tous ceux qui avoient traité de l'Orthographe avant *Leſclache*, n'avoient point eu de regles
» certaines; Qu'à l'égard de *Leſclache*, c'eſtoit rendre
» un mauvais ſervice à la Langue, que de le vouloir
» imiter dans quelques regles de ſon Orthographe: Et
» que quant à ceux qui avoient eſcrit là-deſſus depuis
» luy, ils n'avoient fait qu'un meſlange confus.

Il eſt inutile de rapporter icy les choſes en quoy il convient avec *Leſclache*: & on ſe contentera de toucher celles en quoy il differe d'avec luy. Il retient l'*y grec*, à la particule adverbiale *y*, & au milieu des mots *voyage*, *croyant*, & autres ſemblables, au lieu que *Leſclache* l'oſte abſolument de tous les mots. Il retient le *c* devant *e*, & *i*, dans tous les mots où il a accouſtumé de s'eſcrire; au lieu que *Leſclache* le bannit

de *Nonce*, *prononcer*, *concevoir*, & de tous les autres de meſme nature, & il bannit l'*h* du commencement de tous les mots où elle ne ſe prononce point; & eſcrit *onte omc*, au lieu que *Leſclache* le retient & eſcrit *honneſte homme*. Il eſcrit *accés* & *accent* par un *x*, *axes* & *axant*; & *exemple* par un *c* & un *z*, *eczemple*, & quoyqu'il change en *s* comme *Leſclache* le *z final* des noms *beautez*, *bontez*, *&c.* il le conſerve dans la ſeconde perſonne plurielle des verbes, *partez*, *portez*, *&c.* ſur ce qu'il ſuppoſe que dans la derniere ſyllabe de ces verbes, l'*e* ſe prononce fort differemment de celuy de la derniere ſyllabe des noms.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement en cela qu'il fait voir le peu de connoiſſance qu'il a de la veritable prononciation; il le marque encore en ce qu'il prétend que l'*e* de la derniere ſyllabe d'*honneſte*, *feſte*, *requeſte*, ſe prononce de meſme que l'*ai*, de *faire*, *refaire*, *ordinaire*, & que par conſequent on doit les eſcrire tous également par un *e ouvert*. Il prétend auſſi que dans la prononciation il n'y a point de difference entre l'*e* d'*eſtre*, & l'*e* des deux premieres ſyllabes du mot *general*; & qu'il ne doit point non plus y en avoir dans l'eſcriture: Et il ſent ſi peu combien la veritable prononciation d'*eſt*, troiſiéme perſonne ſinguliere du verbe *eſtre*, differe de la prononciation d'*ait*, qui vient du verbe *avoir*, qu'aprés avoir eſtabli trois ſortes d'accents pour les *e*, un mediocre, un aigu, & un ouvert, il veut qu'*eſt* s'eſcrive *et* ſans aucun accent (*parce que l'accent mediocre*, dit-il, *n'a pas beſoin d'eſtre marqué dans un monoſyllabe*) & qu'*ait*, s'eſcrive *èt*, avec un accent ouvert, quoyque cependant la prononciation de l'*é ouvert* ſe faſſe bien plus ſentir dans le premier mot que dans le dernier.

Il veut auſſi, faute de ſçavoir la veritable prononciation des mots, que celuy d'*exemption*, où l'on fait entendre l'*x* & l'*m*, s'eſcrive *eſenſion*; &

que *déſervir*, qu'il ſuppoſe ſignifier *rendre ſervice*, s'eſcrive par un ꝛ, à la difference de *déſervir*, qui ſignifie *oſter les plats de deſſus la table*. On n'auroit jamais fait, ſi on vouloit rapporter en détail tous les changements qu'il veut eſtablir dans l'Orthographe, ſans aucun autre fondement que celuy de l'ignorance, où il eſt de la veritable prononciation des mots.

Il ne s'eſt pas meſme contenté de vouloir eſtablir diverſes regles d'Orthographe, qui ne ſont fondées que là-deſſus; il a voulu eſtendre plus loin ſa prétenduë reforme, & comme s'il avoit une entiere juriſdiction ſur toute la Langue, il n'y a preſque point de mot dans lequel il ne trouve quelque innovation à faire.

Il prétend retrancher l'*s* de toutes les ſecondes perſonnes plurielles des verbes; & qu'au lieu de *vous eſtes*, *vous faites*, *vous aimates*, *&c.* on eſcrive *vous ete*, *vous fete*, *vous emate*. Il retranche auſſi l'*s*, le *t*, & l'*x* de la pluſpart des mots où on a accouſtumé de les eſcrire à la fin; & il veut qu'on eſcrive, *puique la plu par*, *eureu*, *choi*, *pri*, *efor*, *ſecour*, au lieu de *puiſque la pluſpart*, *heureux*, *choix*, *prix*, *effort*, *ſecours*, *&c.* Il oſte auſſi l'*e final* de *genie*, *caractere*, *orphée*, & des autres noms ſubſtantifs de meſme nature, qu'il prétend qu'on eſcrive *geni*, *caracter*, *orfé*: & retranchant l'*e muet final* de tous les adjectifs maſculins, il veut qu'au lieu d'eſcrire *pire*, *rare*, *rude*, *vulgaire*, *ordinaire*, *athée*, *heroïque*, *theologique*, *chaque*, *quelque*, *&c.* on eſcrive *pir*, *rar*, *rud vulguer*, *ordiner*, *eroic*, *teologic*, *chac*, *quec*, *&c.* Ainſi on trouve ſouvent dans ſon Livre, *à quec pri que ce ſet*, *quec abil ome*, *quec efor*: Et ce qu'il y a encore de ſingulier, c'eſt qu'à l'endroit où il donne ces ſortes de préceptes, il met *cruele* au nombre des adjectifs maſculins, comme *fidelle*, & dit que quand *cruele* eſt maſculin, il faut oſter l'*e final*, & eſcrire *cruel*.

Voilà en abregé les differentes reformes que quelques particuliers ont voulu faire de temps en temps dans

dans l'Orthographe Françoiſe : car tout ce qui a eſté propoſé depuis au Public ſur ce ſujet, n'eſtant que le renouvellement, ou des unes ou des autres, il eſt inutile d'en parler.

Que ſi dans la ſocieté civile il n'eſt pas permis aux particuliers de rien changer dans l'eſcriture de leur nom, ſans des Lettres du Prince, il doit encore moins leur eſtre permis d'alterer, de leur propre authorité, la pluſpart des mots d'une Langue, & la pluſpart des noms de bapteſme, & des noms des Peuples, des Provinces, des Familles, des ſocietez publiques, & des choſes de la Religion.

Cependant ceux qui en uſent de la ſorte, n'ont pas ſeulement tort, en ce qu'ils s'attribuënt une juriſdiction qui ne leur appartient pas; ils ont tort encore d'ailleurs, en ce qu'ils abuſent du principe ſur lequel ils ſe fondent; que les lettres eſtant inſtituées pour repreſenter les ſons, l'eſcriture doit ſe conformer à la prononciation.

Cette regle generale a ſes exceptions, comme toutes les autres regles; & vouloir reformer tout ce qui en eſt excepté, c'eſt comme ſi un Grammairien ſe fondant ſur les principes generaux de la Grammaire, vouloit y réduire toutes les conjugaiſons des verbes irreguliers d'une Langue, & toutes les façons de parler, qu'un long & conſtant uſage a délivrées de la ſervitude de la ſyntaxe.

De toutes les Langues dont on a connoiſſance, il n'y en a aucune dont toutes les lettres ſe prononcent tousjours d'une meſme ſorte, & où le ſon des voyelles & des conſonnes ne varie ſouvent, ſelon les differents mots qu'elles forment; parce qu'il eſt impoſſible que les differentes combinaiſons des lettres n'apportent de la difference dans le ſon propre de chaque caractere.

C'eſt ainſi que dans la Muſique, les meſmes notes ne retiennent pas entierement le meſme ſon & la meſ-

me force, quand elles ſont jointes, que quand elles ſont ſéparées ; ni quand elles ſont jointes avec de certaines notes, que quand elles le ſont avec d'autres. Pluſieurs differentes couleurs ne font pas non plus le meſme effet aux yeux, quand elles ſont veuës ſeules & ſéparées, que quand elles ſont veuës enſemble, & dans une certaine diſtance les unes des autres : Et ce qu'on dit icy, ſoit des ſons, ſoit des couleurs, peut s'appliquer à toutes les choſes ſimples, lors qu'on vient à les combiner & à les joindre. Car telle eſt la loi de toute combinaiſon, que deux choſes miſes enſemble empruntent tousjours je ne ſçai quoy l'une de l'autre ; de ſorte que quand nous aurions, non ſeulement autant de caracteres que certaines Langues Orientales, qui en ont juſqu'à quarante, & quand nous en aurions encore davantage, il ſeroit tousjours impoſſible par cette raiſon que nous n'euſſions plus de ſons que de caracteres.

Pour revenir aux differentes manieres dont quelquefois les meſmes lettres ſe prononcent dans toutes les Langues, ſelon les differentes combinaiſons qu'elles forment, on peut avancer hardiment qu'il n'y a aucune Langue dans l'Univers, dont les differentes articulations ſoient ſuffiſamment exprimées par les lettres de l'Alphabet de la meſme Langue ; & dans laquelle par conſequent il n'arrive ſouvent que les meſmes lettres ſervent à repreſenter des ſons differents.

Les Grammaires Hebraïques, en parlant de la prononciation des lettres, marquent que le *càph* & le *chàph*, quand ils n'ont point de *daghès* ou de point, ſe prononcent comme le *cheth*. Elles marquent auſſi que le *beth*, quand il eſt eſcrit ſans point, n'a que le ſon d'un *v conſonne* : Et de meſme que noſtre Langue a pluſieurs lettres qui ne ſe prononcent pas tousjours dans les mots où elles s'eſcrivent ; de meſme la Langue Hebraïque a l'*aleph*, le *he*, le *vau*, & le *jod*, qui

ne paſſent pas tousjours de l'eſcriture dans la prononciation, & que par cette raiſon on appelle *lettres dormantes*, ou *qui repoſent*.

On ſçait pareillement que chez les Grecs le *gamma* devant un autre *gamma*, ou devant un *cappa*, ou un *chi*, ne ſe prononçoit à peu prés que comme s'il euſt eſté eſcrit par un *ni*. Et de-là vient qu'aprés les Latins nous eſcrivons & nous prononçons par *n* la premiere ſyllabe des mots *ange*, *ancre*, *anguille*, & quantité d'autres qui viennent du Grec Ἄγγελος, ἄγκυρα, ἔγχελυς.

Quant aux Latins, il eſt conſtant qu'ils prononçoient l'*m* d'une façon, au commencement de la ſyllabe, & d'une autre façon à la fin: & qu'encore qu'ils fiſſent ſiffler l'*s*, ſoit dans le commencement, ſoit dans le milieu des mots, il y a eu des temps où ils la prononçoient ſi peu à la fin des mots, que meſme les Poëtes la retranchoient quelquefois entierement d'une derniere ſyllabe breve devant une conſonne, pour empeſcher que cette ſyllabe, qui eſtoit breve de ſa nature, ne devinſt longue par la rencontre & le choc des deux conſonnes. On a encore des preuves inconteſtables, que ce qu'ils eſcrivoient *tectis fractis*, ils le prononçoient ordinairement *tecti fractis*: & il ſeroit aiſé de rapporter pluſieurs autres exemples de pareille nature.

Mais laiſſant là ce qui regarde la prononciation des Langues mortes; ceux qui ont une parfaite connoiſſance de la Langue Allemande, ſçavent que le *b* au commencement d'un mot, ſe prononce preſque tousjours comme un *p*; & qu'à la fin d'un mot il ne ſe prononce jamais, quand il eſt immédiatement précédé d'une *m*; quoyque par tout ailleurs il retienne ſa prononciation ordinaire. Ceux qui parlent bien la meſme Langue, ſçavent auſſi que le *d initial* s'y prononce comme un *t*; que le *g* ſuivi d'un *k*, ne ſe prononce non plus que s'il n'eſtoit point eſcrit; & que

dans les mots qui commencent par *ch*, l'*h* ne ſe prononce pas davantage que nous la prononçons dans les mots de *charactere*, & de *chreſtienté*; quoyque les Allemands la faſſent ſentir lors que le *ch* ſe trouve au milieu, ou à la fin du mot; & quoyque les meſmes lettres, quand elles ſont ſuivies d'une *s*, ayent accouſtumé de ſe prononcer en Allemand, de meſme que nous prononçons l'*x* dans le mot de *mixte*.

Dans la Langue Eſpagnole le *c*, qui ſe prononce durement devant *a*, *o*, & *u*, ſe prononce mollement devant *e* & *i*: il en eſt de meſme du *g*, dont, outre cela, la prononciation, devant un *e* ou un *i*, eſt tellement ſemblable à celle de l'*j conſonne* & de l'*x*, que ſouvent ces trois lettres s'eſcrivent indifferemment l'une pour l'autre.

La prononciation de l'*u*, y varie auſſi ſelon les differents mots où elle ſe trouve: car tantoſt on la prononce entierement, comme dans *aguero*, *verguença*, *arguir*, *qual*, *quando*, *quadra*, *quadrilla*, *cinquenta*, *eloquente*; & tantoſt on ne la prononce non plus que ſi elle n'eſtoit point eſcrite; comme dans *guerra*, *guiar*, *guiſar*, *qualidad*, *querer*, *quebrar*, *quien*, *quieto*, *quilate*, & une infinité d'autres.

Pour ce qui eſt de la Langue Italienne, le *c* y a deux prononciations tres-differentes, auſſi-bien que dans la noſtre & dans l'Eſpagnole, ſelon les voyelles devant leſquelles il ſe trouve. Il a un ſon dur & ſourd devant *a*, *o*, & *u*, devant une *h*, & devant toute ſorte de conſonnes, comme *caro*, *comando*, *cura*, *credo*, *chimera*; & il a un ſon plus clair & plus aigu devant un *e* & devant un *i*, comme *cera*, *cena*, *ciaſcuno*, *ciottolo*, *ciuffo*.

Le *g* qui ſouffre les meſmes changements de prononciation devant les meſmes lettres, a outre cela deux prononciations toutes differentes devant une *l*. Car non ſeulement dans tous les mots, où l'*l* eſt ſuivie d'une au-

tre voyelle que l'*i*, comme *gladiatore*, *gloria*, *globo*, *glutine*, *negletto*, le *gl* ſe prononce avec un ſon dur & ſec; au lieu que dans les mots où l'*l* eſt ſuivie d'un *i*, comme dans *egli*, *famiglia*, *periglio*, *voglio*, *ſoglio*, &c. le meſme *gl* rend un ſon plus mol & plus eſcraſé. Mais il y a meſmes quelques mots ou *gl* ſuivi d'un *i*, comme dans *angli*, *negligente*, *negligenza*, retient la meſme prononciation que dans *gloria*.

De meſme que la Langue Italienne, n'a qu'une ſeule maniere de repreſenter aux yeux les differentes prononciations de *gl*; de meſme elle ne marque que par un ſeul caractere les deux differentes prononciations de l'*s*, qui ſe prononce tantoſt avec un ſon plus fort & plus dur, comme dans *ſole*, *ſubito*, *coſa*; & tantoſt avec un ſon plus doux & plus foible, comme dans *sbarra*, *uſo*, *teſoro*. Ce n'eſt auſſi qu'avec un ſeul & unique caractere qu'elle marque les deux prononciations du *z*, dont l'une, comme en *zazzera*, eſt dure, & repreſente un *ts*; & l'autre, comme en *zefiro*, eſt douce, & repreſente un *ds*.

Que ſi l'on veut encore des authoritez d'une Langue plus voiſine, la Langue Angloiſe, qui eſt, ſelon les Anglois, un arbre Saxon, ſur lequel le Latin & le François ont eſté antez, peut fournir toute ſeule plus d'exemples d'une Orthographe differente de la prononciation, que toutes les autres Langues enſemble.

L'*a* dans la pluſpart des mots, n'y a que le ſon que nous avons accouſtumé d'exprimer par noſtre *é ouvert*, ou par *ai*, prononcé comme un *é ouvert*. Ainſi ce qu'ils eſcrivent *man* homme, *came* il vint, *can* pouvoir; ils le prononcent comme nous ferions, s'il eſtoit eſcrit *men*, *caim*, *cain*, en faiſant ſonner l'*m* & l'*n* finales; ce qu'ils eſcrivent *bread* du pain, *meat* de la viande, *ſeat* un ſiege; ils le prononcent *bred*, *met*, *ſet*: & ce qui eſt eſcrit *beut* un bateau, ſe prononce *bot*. De plus, l'*e* & l'*a*, dans un meſme mot, reçoivent quelquefois deux

prononciations differentes; ainſi *i read* je lis, ſe prononce *ai rid*; mais *i ave read* j'ay leu, ſe prononce *ai aive red.*

L'*e* ne ſouffre pas moins de changements que l'*a* dans la prononciation. Les monoſyllabes eſcrits par *e*, comme *me*, *be*, *ye*, ſe prononcent *mi*, *bi*, *oüi*: & la pluſpart des mots qu'ils eſcrivent par un double *é*, comme *ſee* voyez, *need* beſoin, ſe prononcent *ſi* & *nid*; *earth* la terre, ſe prononce *yerth*, & *people* peuple ſe prononce *piple.*

Pour ne pas entrer dans un détail qui ſeroit trop long; l'*i voyelle* retient quelquefois le ſon qui luy eſt propre, quelquefois auſſi il ſe prononce par *ai*, ou par un *é ouvert*, & quelquefois meſme par *o*. Quant à l'*o*, il garde ſa veritable prononciation dans quelques mots; mais dans quelques autres, il ſe prononce par *ou*, & en d'autres par *a*. L'*u* reçoit auſſi divers changements, tantoſt ſe prononçant par *o*, & tantoſt par *a*; ſuivant la loy que l'uſage de la Langue Angloiſe a eſtablie.

Les conſonnes de la meſme Langue, ſont pareillement ſujettes à diverſes alterations, & ſe prononcent differemment, où ſe ſuppriment, ſelon les differentes voyelles ou conſonnes qui les précédent où les ſuivent. Et c'eſt une choſe ſi connuë de tous ceux qui ont la moindre teinture de la Langue Angloiſe, qu'il n'eſt pas beſoin d'en venir à une demonſtration plus particuliere.

On pourroit enfin alleguer une infinité d'exemples, tant des Langues anciennes que des modernes, pour monſtrer qu'il n'y a aucune de celles qui ſont connuës, qui ait autant de caracteres que de ſons; & qui ne ſoit obligée par conſequent à repreſenter differents ſons par les meſmes caracteres. Mais c'eſt une verité qui n'a pas beſoin d'une preuve plus ample, & ſur laquelle on ne s'eſt peut-eſtre desja que trop eſtendu.

Ce qu'on ne peut trop dire & trop repeter à ceux

qui ſur des principes ſpecieux, mais mal entendus, veulent de leur authorité privée, reformer l'Orthographe Françoiſe, c'eſt que l'uſage n'a pas moins de droit & de juriſdiction ſur la prononciation des mots, que ſur les mots meſmes : & que comme la prononciation de pluſieurs mots vient à varier de temps en temps, ſelon le caprice de l'uſage, il faudroit auſſi de temps en temps varier l'Orthographe des meſmes mots, pour en repreſenter la prononciation courante. Ainſi la reforme qu'on feroit aujourd'huy pour adjuſter l'Orthographe à la prononciation, ne tarderoit gueres peut-eſtre à avoir beſoin d'une autre reforme ; de meſme que celle que *Sylvius*, *Meigret*, *Pelletier* & *Ramus* vouloient introduire.

Le premier, dans le Livre qu'il dédia à la Reine Eleonor, veut ſur le fondement de la prononciation, que le préterit imparfait, j'*aimois*, tu *aimois*, il *aimoit*, nous *aimions*, vous *aimiez*, ils *aimoient*, s'eſcrive, j'-*àiméès*, tu *àiméès*, il *àiméèt* ; nous *àiméons*, vous *àiméès*, ils *àiméènt*. Les trois autres, au contraire, qui n'eſcrivoient que vingt & trente ans aprés, prétendent ſur le meſme principe de la prononciation, que l'on doive eſcrire, les uns j'*emoe*, tu *emoes*, il *emoet*, nous *emions*, vous *emiez*, iz *emoet*. Les autres, j'*émoé*, tu *émoés*, il *émoét*, nvs *émions*, vvs *émiés*, ils *émoét* : Et tous quatre défigurent ainſi toute la Langue, qu'il faudroit défigurer encore de nouveau, s'il falloit accommoder l'eſcriture à la prononciation, comme ils le prétendoient de leur temps ; & comme l'ont prétendu depuis *Leſclache* & *Lartigaut*, qui ſur les meſmes principes, eſcrivent ; le premier, j'*aimes*, tu *aimes*, il *aimet*, nous *aimions*, vous *aimiez*, ils *aimeent* ; & le dernier, j'*emes*, tu *emes*, il *emet*, nous *emions*, vous *emiez*, iz *emeent*.

Car à ſuivre les principes des Novateurs, que les lettres doivent repreſenter les ſons pour leſquels

elles ont eſté inſtituées, & qu'il ne faut point repreſenter un ſon ſimple par deux caracteres ; puiſque dans la premiere ſyllabe de j'*aimois*, on n'entend plus les diphthongues *ai* & *ei*, que quelques-uns des premiers Reformateurs ont creu y entendre ; & qu'à l'égard de la ſeconde ſyllabe, ni la prononciation ne la partage plus en deux, comme du temps de *Sylvius*, ni elle ne ſe prononce plus par *oe*, comme du temps de *Meigret*, de *Pelletier* & de *Ramus* ; il s'enſuit neceſſairement que j'*aimois*, dont la premiere ſyllabe ſe prononce par un *é fermé*, & la ſeconde par un *è ouvert*, ſe devroit eſcrire maintenant j'*émè* ; en marquant par deux differents accents, comme *Sylvius*, les differents ſons des deux *é*.

Ce ne ſeroit peut-eſtre pas meſme aſſez : car, comme en prononçant j'*aimois*, on ne fait point d'ordinaire ſentir l'*s finale*, du moins devant une conſonne ; il faudroit ſur le principe du retranchement des lettres qui ne ſe prononcent point, ſupprimer encore l'*s* devant les conſonnes, en eſcrivant ſimplement j'*émè* : de ſorte que le meſme mot, ſelon qu'il ſeroit ſuivi d'une conſonne, ou d'une voyelle, s'eſcriroit de deux differentes manieres.

Suivant le meſme principe, la pluſpart de toutes les autres conſonnes ſeroient tantoſt retranchées de la fin des mots, & tantoſt non ; ſelon que le mot qui ſuivroit, commenceroit par une conſonne ou par une voyelle : ainſi il faudroit mettre un *g*, ou pluſtoſt un *c* au mot de *ſang*, quand on diroit un *ſang aduſte* ; & retrancher le *g*, quand on diroit un *ſang brûlé*.

De plus, parce qu'ordinairement la lettre finale d'un mot qui termine par une conſonne, ne ſe prononce pas meſme devant une voyelle, quand le mot finit un ſens, il faudroit encore alors avoir ſoin d'en retrancher la finale. Et comme les conſonnes finales aident en partie à conſerver la connoiſſance de l'origine

gine des mots ; qu'elles paſſent ordinairement dans la formation de leurs dérivez ; qu'elles ſervent dans les noms à faire voir la difference des nombres , & dans les verbes celle des nombres & des perſonnes ; & qu'enfin l'*r finale* eſt la letre caracteriſtique de la pluſpart des infinitifs , & paſſe dans tous les futurs ; il arriveroit qu'en ſe conformant à ces ſortes de principes , on troubleroit l'ordre & l'intelligence de toutes choſes , & que d'une Langue qui a ſes regles , on ne feroit plus qu'une eſpece de jargon.

D'ailleurs , comme la prononciation des meſmes mots , n'eſt pas ſeulement differente à l'égard des conſonnes finales , qui tantoſt ſe prononcent , tantoſt ne ſe prononcent pas ; mais qu'elle l'eſt auſſi à l'égard de quelques voyelles qui ſe prononcent plus ou moins ouvertes , ſelon l'ordre dans lequel les mots qu'elles compoſent ſont rangez ; il y a de certains mots , comme *voſtre* , *noſtre* , qu'il faudroit eſcrire d'une façon au commencement ou au milieu d'un ſens , & d'une autre façon à la fin. Car il eſt certain que quand on dit , *Je ſuis voſtre ſerviteur* , la prononciation de l'*o* de *voſtre* , eſt tout à fait breve ; & que quand on reſpond , *& moy je ſuis le voſtre* , elle devient alors beaucoup plus longue & plus traiſnée. Il ſuffit meſme pour la difference de ces deux prononciations, que *voſtre* & *noſtre* ſoient ſuivis ou non de leurs ſubſtantifs. Quand ils en ſont ſuivis , l'*o* de l'un & de l'autre ſe prononce tousjours bref ; quand ils ne le ſont pas , il ſe prononce tousjours long : *voſtre avis* , *voſtre ſentiment* ; voilà l'*o* bref ; *c'eſt le voſtre , mais ce n'eſt pas le noſtre* ; voilà l'*o* redevenu long.

On ne touche icy que quelques-uns des inconvenients , dans leſquels ceux qui veulent aſſujetir l'eſcriture à la prononciation , ne peuvent s'empeſcher de tomber : combien d'autres n'en pourroit-on point marquer ! Et n'en eſt-ce pas desja un trop grand , que

la liberté qu'ils ſe donnent d'oſter l'*h* & l'*s* de la derniere ſyllabe du nom de *Jeſus-Chriſt*, parce qu'elles ne s'y prononcent point. Cependant s'ils veulent eſtre fermes dans leur principe, ce n'eſt pas encore aſſez de les avoir oſtées de là : car en prenant la prononciation pour regle de l'eſcriture, il faut qu'ils oſtent auſſi l'*s finale* du nom de *Jeſus*, puiſqu'elle ne s'y prononce point, quand celuy de *Chriſt* ſuit. De plus, il faudra qu'ils eſcrivent le mot de *Chriſt*, tantoſt d'une façon, & tantoſt d'une autre ; ſans *s*, quand il ſera à la ſuite du nom de *Jeſus*, & avec une *s*, quand il ſera ſeul. Car lors qu'on dit de Noſtre Seigneur que c'eſt le *Chriſt*, l'*s* ſe prononce tres-fermement ; & quand en parlant de ſa repreſentation, on dit un *Chriſt*, elle ſe prononce auſſi de meſme. Et n'eſt-ce pas une eſpece d'attentat à des particuliers, de défigurer ainſi les mots les plus ſaints & les plus ſacrez, ſur un principe mal entendu, & tant de fois rejetté. Avec le temps, il ne tiendra pas à eux, qu'à force d'eſcrire *Crétiens*, au lieu de *Chreſtiens*, ils ne donnent lieu de prendre tous les Peuples qui font profeſſion du Chriſtianiſme, pour des Peuples venus autrefois de Crete.

Que s'il eſtoit queſtion de regler l'Orthographe ſur la prononciation, il ne ſuffiroit pas de renouveller tous les abus que les premiers Reformateurs ont eſſayé d'introduire ſous le meſme prétexte. Il faudroit pour repreſenter aux yeux la veritable prononciation de la derniere ſyllabe d'*aiment*, *aimoient*, & *aimerent*, inventer de nouveaux caracteres comme *Rambaut*, & reformer en meſme temps toutes les Conjugaiſons ; & il en faudroit encore de nouveaux, pour repreſenter par l'eſcriture la difference que la prononciation met dans les *l* de *ſubtil* & de *peril*, & dans celles de *Ville* & de *fille*.

Il faudroit auſſi retrancher tous les *ai* & tous les *ei*, des mots où ils ne ſe prononcent point, & ſubſtituer en leur place, tantoſt un *e*, & tantoſt un *i* ; eſcrivant

par *è*, comme on a desja dit, la premiere ſyllabe du mot *aimer*, parce qu'il ſe prononce *emer*; & par *i*, la derniere du mot de *vilain*, parce qu'elle ſe prononce à peu prés comme *lin*. Il faudroit de plus réduire à une meſme orthographe, tous les mots qui ont une meſme prononciation, comme *plaine* ſubſtantif, qui ſignifie une campagne unie; & *pleine* adjectif, qui veut dire remplie; *veine* ſubſtantif, qui ſe dit de ces divers tuyaux, qui contiennent le ſang dans le corps; & *vaine* adjectif, qui ſignifie glorieuſe; & par là priver le Lecteur de la commodité que la difference de l'orthographe de ces mots luy donne, pour en diſtinguer les ſens differents.

Ce n'eſt pas encore tout, comme la prononciation des meſmes mots eſt differente dans la Poëſie & dans les Diſcours faits pour eſtre prononcez en public, d'avec la prononciation ordinaire du Diſcours familier, il faudroit ſur le principe que l'eſcriture eſt faite pour repreſenter la prononciation, avoir pour les Vers & pour les Diſcours oratoires, une orthographe differente de celle qu'on employeroit pour eſcrire un Dialogue, où il s'agit de repreſenter la maniere dont on a accouſtumé de s'énoncer dans une converſation familiere. Enfin, pour n'entrer pas davantage dans un détail ennuyeux, ſi les Reformateurs de l'Orthographe Françoiſe eſtoient ſuivis dans les principes ſur leſquels ils ſe fondent, il faudroit de toute neceſſité changer preſque entierement toute l'eſcriture de la Langue, & en renverſer toute la Grammaire.

Pour verifier ce qu'on avance, & donner lieu au Public de s'en convaincre par ſes yeux, il ne ſera pas mal de repreſenter icy les principales manieres d'eſcrire qui ont eſté propoſées en divers temps par ceux qui ont voulu reformer l'Alphabet François. On repreſentera d'abord l'Orthographe de *Sylvius*, enſuite celle de *Meigret*, de *Pelletier*, & de *Ramus*; & en der-

nier lieu, celle de *Leſclache*, & de *Lartigaut*; toutes les autres eſtant ſuffiſamment compriſes dans celles qu'on vient de marquer; puis qu'elles n'en ſont que le renouvellement.

Les exemples ſuivants, qui ſont les premiers qui ſe ſont preſentez, ſuffiront pour faire toucher au doigt & à l'œil ce qu'on vient de dire : *Dieu eſt le ſouverain Maiſtre, un Chreſtien doit tendre au Ciel, les François aiment leur Roy, ſuivre l'exemple des gens ſages*; c'eſt ainſi que l'Uſage veut que ces phraſes-là s'eſcrivent.

Suivant la reforme de *Sylvius*, il faudroit eſcrire, *Dieû êſt le ſouv-èrâin Mâiſtrè, un Chrêſtièn dôit tendrè au Ciel, lès Franèôis âimènt leûr Rôy, ſuiv-rè l'ecſemple dès g-ents ſag-es.*

Suivant celle de *Meigret*, il faudroit eſcrire, *Dieu et le ſoverein Metre, un Cretien doet tandre ao Ciel, les Franſoes emet leur Roe, ſuivre l'eczanple des jans ſajes.*

Suivant *Pelletier*, on eſcriroit, *Dieu et le ſouverein Maitre, un Cretien doet tandre au Ciel, les Françoes emet leur Roe, ſuivre l'example des g-ans ſages.*

Que ſi on vouloit imiter la reforme de *Ramus*, il faudroit eſcrire, *Diev ét le ſovérein Métré, un Krétien doet tãdre av Siel, les Frãſoès èimeet leu Roé, ſuivre l'example dés jén ſaje.*

Suivant l'Orthographe de *Leſclache*, on eſcriroit, *Dieu et le ſouverain Maitre, un Cretien doit tandre au Ciel, les Francès aiment leur Roi, ſuivre l'example des jans ſajes.*

Et enfin, ſuivant celle de *Lartigaut*, on ſeroit obligé d'eſcrire, *Dieu et le ſouverein Metre, un Cretien doit tandre au Ciel, les Francès ement leur Roi, ſuivre l'eczanple des jans ſages.*

Que ſi on avoit voulu choiſir des mots & des phraſes à plaiſir, pour marquer encore davantage ce qu'il y a d'extraordinaire dans les differentes manieres d'eſcrire de tous ces prétendus Reformateurs; le Public

ſeroit encore plus eſtonné que des gens d'eſprit & de merite ayent ſongé à introduire & à appuyer de pareilles nouveautez. Car pour ne parler icy que des quatre derniers, *Pelletier*, eſt plein des mots ſuivants, *eulh*, *orguelh*, *vielhece*, *rekeulhir*, *deus g'antizommes*, *le trecretien Roe Françoes renoet*, *an quoe avons nous falhi*, *toe e moe*, *avoer ſes eſes*, *etre an pez*, *ele et bele*, pour *œil*, *orgueil*, *vieilleſſe*, *recueillir*, *deux gentilshommes*, *le tres-Chreſtien Roy François regnoit*, *en quoy avons nous failli*, *toy & moy*, *avoir ſes aiſes*, *eſtre en paix*, *elle eſt belle*.

Dans *Ramus*, on trouve auſſi par tout *kar*, *komc*, *kelkefoe*, *çiçe*, *çeval*, *pççer*, *çoze*, *dulet*, *elade*, *ſelet*, *çampane*, *réner*, *ukun tans*, *axent*, *dixion*, *ſirkonlokuſion*, *nonſe*, *Prinſe*, *Franſe*, *ſeſi*, *ſela*, pour *car*, *comme*, *quelquefois*, *chiche*, *cheval*, *pecheur*, *choſe*, *doüillet*, *œillade*, *feüillet*, *champagne*, *regner*, *aucun temps*, *accent*, *diction*, *circonlocution*, *Nonce*, *Prince*, *France*, *ceci*, *cela*.

Leſclache, de ſon coſté, quoyqu'un peu plus retenu que les autres, eſcrit par tout *cand*, *calité*, *acſes*, *acſant*, *peïs*, *dilijant*, *vanjance*, *Nonſe*, *reſevoir*, *naſion*, *jeneraſion*, *Filozofie*, *Fizique*, *choze*, *axion*, *traduxion*, *un cors*, *un fis*, *un tans*, *des efes*, *ele etet bele*, *ils jugerent*, *ils aveent*, au lieu de *quand*, *qualité*, *accés*, *accent*, *pays*, *diligent*, *vengeance*, *Nonce*, *recevoir*, *nation*, *generation*, *Philoſophie*, *Phyſique*, *choſe*, *action*, *traduction*, *un corps*, *un fils*, *au temps*, *des effets*, *elle eſtoit belle*, *ils jugeroient*, *ils avoient*.

Quant à *Lartigaut*, outre ce qu'il a de commun avec *Leſclache*, & outre ce qu'on a desja marqué de luy, toutes les regles qu'il a données ſont remplies des mots qui ſuivent, *grant ome*, *c'et pourcoi jè fet*, *jè reſu*, *coi qu'il an falle*, *eil*, *orelle*, *anpleyer*, *tazi*, *eſement*, *eder*, *miroi*, *frotoi*, *choi*, & d'une infinité d autres, d'une orthographe auſſi bizarre, au lieu de *grand*

homme, c'eſt pourquoy, j'ay fait, j'ay receu, quoy qu'il en faille, œil, oreille, employer, aiſément, aider, miroir, frotoir, choix.

Si ceux qui ont ou propoſé, ou embraſſé ces ſortes de reformes, en avoient bien examiné les inconvenients; & s'ils avoient conſideré ce qui ſe fait dans les autres Langues, ils s'en tiendroient à l'Orthographe ordinaire, ſans entreprendre de la reformer, ni ſur le principe dont ils abuſent, que l'eſcriture doit repreſenter la prononciation, ni encore moins ſur la difficulté que les femmes & les enfants ont à apprendre à bien lire, ou ſur celle que les Eſtrangers ont à bien prononcer noſtre Langue.

Où en ſeroit-on dans chaque Langue, s'il en falloit reformer les élements ſur la difficulté que les enfants auroient à bien retenir la valeur, & comme parlent les Grammairiens, la puiſſance de chaque caractere, & les differentes variations qu'un long uſage y a introduites? & ſi parce que quelques femmes en confondent quelques-uns en liſant, il falloit auſſi-toſt remedier à cela, par un changement univerſel de l'Orthographe. C'eſt aux enfants à apprendre à lire comme leurs peres & leurs grands-peres ont appris; & pour les femmes qui veulent s'inſtruire par la lecture, & ſe cultiver l'eſprit; c'eſt à elles à ſe ſervir des moyens qui ſont entre les mains de tout le monde, pour la juſte prononciation de chaque lettre.

Quant aux Eſtrangers, pourquoy veut-on que la Langue Françoiſe faſſe à leur égard, ce que nulle Langue ne fait ni ne doit faire à l'égard de ceux à qui elle eſt eſtrangere. La peine que nous avons à bien prononcer le double *ıı*, & certaines autres Lettres de la Langue Allemande, ne nous a jamais fait prétendre que les Allemands deuſſent changer leurs caracteres pour nous en faciliter la prononciation. Nous n'avons

Digitized by Google

jamais prétendu, non plus que les Anglois, reglant leur Orthographe ſur la noſtre, diſcontinuaſſent d'eſcrire par *a* une infinité de mots qu'ils prononcent par un *é ouvert*. La difficulté de la prononciation de l'*x*, du *g*, & de l'*j conſonne* des Eſpagnols, dans les mots *axedres*, *muger*, *ojos*, & dans pluſieurs autres ſemblables, n'a point fait croire aux autres Nations qu'ils deuſſent pour cela reformer leur orthographe ou leur prononciation. Et quoyque ceux qui commencent à apprendre l'Italien, ſoient ſurpris de voir qu'il faut prononcer *figliuolo*, à peu prés comme s'il eſtoit eſcrit *filiolo*; & quelque peine qu'ils ayent d'abord à accommoder leur eſcriture & leur prononciation à ce qui leur paroiſt d'extraordinaire en d'autres mots où les lettres font un ſon different de celuy de leur premiere inſtitution; tout cela n'a jamais obligé les Italiens à rien innover dans leur Langue, pour la commodité de ceux qui ne la ſçavent pas.

Comme c'eſt à ceux qui ſont Eſtrangers dans un Pays, à ſe conformer aux Loix & aux Couſtumes du Pays; c'eſt auſſi à ceux qui veulent apprendre une Langue qui leur eſt eſtrangere, à s'aſſujettir à ſes regles & à ſes irregularitez. Pourquoy donc changerions-nous en cela nos uſages pour les Eſtrangers, qui ne changent les leurs pour perſonne? & pourquoy ne feront-ils pas à l'égard de noſtre Langue, ce qu'ils font à l'égard des autres, & ce que nous eſſayons tous les jours de faire à l'égard de celles qui nous ſont eſtrangeres?

Ainſi tout ce qu'on peut alleguer pour introduire du changement dans l'Orthographe Françoiſe, n'eſt point appuyé ſur des fondements aſſez ſolides; & les expedients qu'on propoſe pour la reformer, ſont des inconvenients beaucoup plus grands que tous ceux qu'on trouve dans l'Orthographe ordinaire. Elle eſt

fondée ſur la raiſon, puiſque par-là on conſerve une connoiſſance plus facile de l'origine & par conſequent de l'intelligence des mots, & qu'on peut avoir une connoiſſance plus juſte & plus nette des regles de la Grammaire. Et elle eſt de plus eſtablie ſur l'Uſage, qui ſeul a juriſdiction ſur la prononciation & ſur l'orthographe; & à qui ſeul il appartient d'y faire quelque changement, comme c'eſt à luy ſeul d'en faire dans ce qui regarde les mots & les façons de parler.

Il luy a pleu d'oſter du verbe *avoir* l'*h*, qui s'y eſcrivoit autrefois, & qui ne s'y eſt jamais prononcée; & de la retenir dans les dérivez *habile*, *habitude*, où elle ne ſe prononce pas davantage. Il luy a pleu pareillement de la conſerver dans le mot d'*homme*, & dans tous les mots qui en dérivent, comme *humain*, *humanité*, *&c.* quoy qu'elle ne ſe prononce dans aucun. C'eſt à ceux qui veulent eſcrire en François, à ſe conformer à ce que l'Uſage preſcrit ſans entreprendre de le réduire ſous les regles de l'analogie, qui n'ont de lieu pour luy qu'autant qu'il luy plaiſt.

S'il eſtoit queſtion maintenant de deſcendre dans le détail de ce qui regarde l'Orthographe qu'il faut ſuivre, il faudroit preſque faire paſſer en reveuë tous les mots de la Langue: Et peut-eſtre meſme qu'il ne ſuffiroit pas de les y faire paſſer l'un aprés l'autre, ſi on ne conjugoit auſſi certains Verbes, dont quelques modes & quelques temps s'eſcrivent de meſme, quoy qu'ils ſe prononcent diverſement; & dont quelques autres s'eſcrivent diverſement, quoy qu'ils ſe prononcent de meſme.

Par exemple, la premiere ſyllabe du verbe *faire*, s'eſcrit par *ai* à l'infinitif *faire*, aux trois perſonnes ſingulieres du temps preſent de l'indicatif, *je fais*, *tu fais*, *il fait*, à la premiere perſonne plurielle, *nous faiſons*, & à toutes les perſonnes de l'imparfait, *je faiſois*, *tu faiſois*, *&c.* Cependant cette ſyllabe *ai* ſe prononce

prononce à l'infinitif comme un *é fermé*, aux trois perſonnes ſingulieres du temps preſent de l'indicatif, comme un *e ouvert* ; & à la troiſiéme perſonne plurielle du preſent de l'indicatif, & dans toutes celles du préterit imparfait, comme un *e muet*. Voilà l'exemple d'une ſyllabe eſcrite de la meſme façon, & prononcée de trois differentes manieres.

Voicy dans le meſme verbe un autre exemple de la premiere ſyllabe, eſcrite tres-differemment, quoyque prononcée de meſme ; on eſcrit, *nous faiſons*, & *je faiſois, tu faiſois, &c.* par *ai* ; & *je feray, tu feras, &c. je ferois, tu ferois, &c.* par *e*. Et neanmoins toutes les premieres ſyllabes de tous ces mots, ont accouſtumé de ſe prononcer, comme ſi elles eſtoient eſcrites par un *é muet*.

Les verbes *plaire* & *taire*, qui ont auſſi *ai* à leur premiere ſyllabe, ne ſe reglent point ſur les exemples qu'on vient d'alleguer du verbe *faire*. Car à l'égard de l'eſcriture, ils conſervent tousjours la ſyllabe *ai*, dans tous les temps de leurs verbes, où tantoſt elle ſe prononce par un *é fermé*, & tantoſt par un *e ouvert*. Et à l'égard de la prononciation, jamais ils ne changent l'*ai* en *e muet*. Perſonne n'eſt en droit de faire rendre compte à l'Uſage de toutes ces differences : & tout le monde eſt obligé de ſuivre celles qu'il a eſtablies dans chaque Langue, ſoit pour la prononciation, ſoit pour l'orthographe, ſoit enfin pour tout ce qui regarde la ſignification, le regime, & l'employ de chaque mot.

Pour renfermer ce principe, dans ce qui regarde uniquement l'Orthographe ; comme il ſeroit d'une trop longue diſcuſſion de parcourir icy tous les mots dans leſquels l'eſcriture ne ſuit pas la prononciation, & que le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe les embraſſe tous ; on croit que l'Orthographe qui y eſt obſervée, eſtant le teſmoignage le plus authentique du

bon uſage, & la regle la plus ſeure à ſuivre, on ne peut mieux faire que d'y renvoyer le Public.

On le renvoye auſſi pour une facilité encore plus grande, à ce qu'on vient de dire dans le Traité de la Prononciation des Lettres ; dans lequel, en touchant toutes les differentes prononciations de chacune, ſelon les differentes combinaiſons, on a touché en meſme temps ce qui en regarde l'Orthographe. Et c'eſt avec d'autant plus de confiance qu'on l'y renvoye ; qu'outre qu'il ſeroit inutile de repeter icy ce qu'on a desja dit ailleurs, on s'y eſt attaché uniquement à l'Orthographe ſuivie par l'Académie.

Du reſte, comme les principales innovations qui ſe ſont introduites depuis peu dans l'Orthographe, & qui ont paſſé dans l'impreſſion des Livres, ſe réduiſent au retranchement de quelques lettres, que la prononciation ne marque pas, ou ne marque que tres-peu ; & au changement de quelques autres qui ſont employées pour un ſon different de celuy qui leur eſt propre ; on croit qu'il eſt neceſſaire de faire icy quelques remarques particulieres ſur ces ſortes de nouveautez, qui iroient à la fin à renverſer toutes les regles de la Grammaire pour la déclinaiſon des noms, & pour la conjugaiſon des verbes.

Afin d'obſerver en cela quelque methode, on parlera premierement du retranchement que la nouvelle Orthographe fait des lettres redoublées ; enſuite de celuy qu'elle fait des lettres ſimples ; & en dernier lieu, du changement qu'elle apporte dans quelques-unes à la place deſquelles elle en employe d'autres.

Le redoublement des lettres en pluſieurs mots de la Langue, ſe fait uniquement des conſonnes, & peut ſe rapporter à deux cauſes ; l'une priſe du Latin, d'où ces mots là nous viennent ; l'autre tirée du fonds meſme de noſtre Langue. Car quant au redoublement qui s'eſt fait autrefois des voyelles *a*, *e*, & *o*, dans les mots

d'*aage*, *agreement*, & *roole*; l'uſage en eſt aujourd'huy tellement aboli, qu'il n'en eſt plus queſtion maintenant.

Mais avant que de venir aux exemples du redoublement de chaque conſonne, il ne ſera pas peut-eſtre hors de propos de toucher icy quelque choſe en general, du redoublement des conſonnes dans les mots, ou non ſeulement ce redoublement n'eſt point pris du Latin, mais où il ſe fait quelquefois contre l'orthographe des mots Latins, d'où les mots François dérivent. Il ſe fait principalement des lettres *l*, *m*, *n*, *p*, & *t*, aprés *a*, *e*, & *o*; mais il ſuffira de parler icy de celuy des lettres *l*, *m*, & *n*, aprés *e* & *o*; pour donner quelque idée de la cauſe de ce redoublement dans les mots où la prononciation toute ſeule n'en avertit pas: Car pour ceux où elle le fait ſentir, ce n'eſt pas de quoy il eſt icy queſtion, non plus que de ceux où noſtre Langue n'a fait que ſuivre l'exemple de la Langue Latine.

Il y a deux choſes à conſiderer dans le redoublement des conſonnes; le lieu où il ſe fait, & l'effet qu'il produit. Le lieu où il ſe fait, c'eſt d'ordinaire immédiatement aprés la voyelle ſur laquelle eſt le ſiege de l'accent: mais comme noſtre Langue n'a proprement d'accent que ſur la derniere ſyllabe, dans les mots dont la terminaiſon eſt maſculine; & ſur la penultiéme dans ceux dont la terminaiſon eſt feminine; & que les dernieres ſyllabes ne ſont pas ſuſceptibles du redoublement des conſonnes, ce redoublement, à le regler par le ſiege de l'accent, n'appartient proprement qu'aux penultiémes ſyllabes des mots qui ont une terminaiſon feminine.

Ainſi *chapelle*, *chandelle*, *fidelle*, *folle*, *colle*, *molle*, *femme*, *homme*, *ſomme*, *bonne*, *donne*, *conſonne*, & *patronne*, qui ont l'accent ſur la penultiéme, s'eſcrivent par deux *l*, deux *m*, & deux *n*: Que ſi cet accent paſſe

de la penultiéme ſur la derniere ; alors en quelques mots dérivez des précedents, comme dans *Chapelain*, *chandelier*, *fidelité*, *feminin*, *homicide*, *bonace*, *donateur*, *conſonance*, *patronage*, il ne ſe fait plus de redoublement de conſonne ; & l'Uſage eſt en cela entierement fondé ſur la raiſon & ſur la regle. Mais en d'autres mots de meſme ou de pareille dérivation, comme *fidellement*, *nouvellement*, *follement*, *donner*, *ſonner*, *tonner*, le redoublement qui ne devroit ſe faire qu'aprés la voyelle du ſiege de l'accent, ſe fait devant : & l'Uſage en cela, comme en beaucoup d'autres choſes, s'eſt mis au deſſus des regles, qu'il obſerve pourtant d'ordinaire dans la conjugaiſon des verbes. Car on eſcrit, *ils prennent*, *ils tiennent*, *ils viennent*, par deux *n*, parce que le ſiege de l'accent eſt ſur l'*e* de la penultiéme ſyllabe ; & on eſcrit par une *n* ſeule, *nous prenons*, *nous tenons*, *nous venons*, *vous prenez*, *vous tenez*, *vous venez* ; parce que l'accent qui eſtoit ſur la penultiéme, eſt paſſé ſur la derniere.

Quant à l'effet que ce redoublement de conſonnes produit, il eſt different, ſuivant les voyelles aprés leſquelles il ſe fait : aprés l'*é*, comme dans *chandelle*, *fidelle*, *fidellement*, il donne à cet *é* la prononciation d'un *e ouvert*, & il donne celle d'un *é fermé* à *prennent*, *tiennent*, *viennent*, *&c.*

A l'égard de l'*o*, cet effet eſt tout different : car au contraire, le redoublement de la conſonne aprés un *o*, ſert à le preſſer de telle ſorte, que comme alors il a moins d'eſtenduë & de liberté, que quand il n'eſt ſuivi que d'une conſonne, il reçoit une prononciation plus breve & plus ſerrée. Ainſi au lieu que dans *mole*, *role*, *dome*, *throne*, où l'*o* n'eſt ſuivi que d'une ſeule conſonne, & ſe trouve, pour ainſi dire, plus au large ; l'*o* eſt long & extrémement ouvert ; il eſt bref, dans *molle*, *folle*, *homme*, *ſomme*, *bonne*, & *donne*, où les deux conſonnes qui ſuivent, le preſſent & le reſſerrent. Mais

tout ce qu'on vient de marquer icy, eſt ſujet à tant d'exceptions, que pour donner des regles plus ſeures, il faut neceſſairement paſſer aux exemples particuliers du redoublement de chaque conſonne.

La regle generale que l'Académie Françoiſe a ſuivie dans l'Orthographe de ſon Dictionnaire, eſt de garder les conſonnes doubles dans les mots François, lors qu'elles ſont doubles dans les mots Latins d'où ils viennent : & cette regle peut ſuffire pour la pluſpart des mots de la Langue, à l'égard des perſonnes qui entendent le Latin : mais comme on eſcrit icy pour tout le monde, il faut eſſayer de donner là-deſſus, ou des préceptes, ou des exemples, qui puiſſent eſtre entendus de tout le monde.

Tous les mots où le *b* ſe redouble aprés un *a initial* ſont, pour les mots ſimples, *Abbé*, *Abbaye*, & leurs dérivez : pour les compoſez *abbaiſſer*, *abbattre*, *abbonner*, *abboyer*, *abbreger*, *abbreuver*, & leurs dérivez. Tous les autres, comme *abandonner*, *aborder*, *abuſer*, *&c.* s'eſcrivent par un *b ſimple*.

Les mots où le *c dur*, ſe redouble aprés l'*a*, ſont *accabler*, *acclamation*, *accointance*, *accoiſer*, *accommoder*, *accompagner*, *accomplir*, *accord*, *accorder*, *accort*, *accortiſe*, *accoſter*, *accoucher*, *accoudoir*, *accoupler*, *accourcir*, *accouſtrer*, *accouſtumer*, *accrediter*, *accrocher*, *accroire*, *accroupir*, *accuëillir*, *accumuler*, *accuſer*, & leurs dérivez. On ne parle icy que du redoublement du *c dur*, devant *a*, *o*, & *u*. Car pour les mots qui ont accouſtumé de s'eſcrire par deux *c*, comme *accepter*, dont le premer *c* a le ſon d'un *c dur*; & le ſecond d'un *ſ ſifflante*, la neceſſité de ce redoublement ſe fait aſſez ſentir d'elle-meſme, ſans qu'on en avertiſſe.

Il n'y a guere que les mots d'*addition*, *additionner*, & *addonner*, où le *d* ſe redouble aprés l'*a*.

L'*f* ſe redouble aprés l'*a* dans les mots d'*affable*, *affadir*, *affaire*, *affaiſſer*, *affamer*, *affecter*, *affermer*,

affermir, *afficher*, *affiler*, *affiner*, *affinité*, *affiquet*, *affirmer*, *affliger*, *affoiblir*, *affoler*, *affolir*, *affranchir*, *affronter*, *affubler*, & *affuſt*, & dans tous leurs dérivez.

Le *g* aprés l'*a* ſe redouble dans *aggrandir*, *aggraver*, *aggreger*, *aggreſſeur*, & dans les mots qui en dérivent.

L'*l* ſe redouble dans *allaiter*, *allecher*, *alleger*, *alleguer*, *allegorie*, *alleluya*, *Allemand*, *aller*, *alleu*, *allier*, *allonger*, *allouer*, *allouvi*, *allumer*, *alluſion*, *alluvion*, & dans tous les mots qui en ſont formez.

L'*m* ne ſe redouble dans aucun mot aprés un *a initial*.

Tous ceux où l'*n* ſe redouble, ſe reduiſent à *année*, *annuel*, *annuellement*, *anniverſaire*, *annales*, *annaliſte*, *annates*, *anneau*, *anneler*, *annexe*, *annexer*, *annoncer*, *annonciation*, *annulaire*, *annuller*.

Il n'y a guere de lettres qui ſe redoublent en plus de mots aprés l'*a initial*, que le *p*: ainſi *appaiſer*, *apparat*, *appareil*, *apparier*, *apparenté*, *apparence*, *apppartement*, *appartenir*, *appas*, *appauvrir*, *appeau*, *appel*, *appeller*, *appercevoir*, *appeſantir*, *appetit*, *appetiſſer*, *applatir*, *applaudir*, *appliquer*, *apporter*, *appoſer*, *apprecier*, *apprehender*, *apprendre*, *appreſt*, *apprivoiſer*, *approcher*, *approfondir*, *approprier*, *approuver*, *appuy*, & tous les mots formez ou dérivez de ceux qu'on vient de marquer, ſe doivent eſcrire par deux *p*.

Le *q* ne ſe redouble jamais, ni aprés l'*a initial*, ni aprés quelque autre voyelle que ce ſoit, ſoit au commencement, ſoit au milieu d'un mot.

L'*r* ſe redouble aprés l'*a initial*; dans *arracher*, *arranger*, *arrenter*, *arriere*, *arreſter*, *arrhe*, *arriver*, *arroger*, *arrondir*, *arroſer*, *arroi*, & dans tous les mots qui ſont formez de ceux-cy.

Les mots où l'*s* ſe redouble aprés l'*a initial*, ſont aiſez à connoiſtre par la ſeule prononciation, en ce que toutes les fois que l'*s* s'y prononce dans toute ſa force, il faut neceſſairement la redoubler dans l'eſcriture; par une regle de la prononciation Françoiſe, qui eſt

que l'*s* entre deux voyelles, ne ſe prononce jamais que comme un *z*. On ne laiſſera pas cependant de marquer icy tous les mots où l'uſage veut qu'on la redouble aprés un *a initial*: & ces mots qui ſont *aſſabler, aſſagir, aſſaillir, aſſaiſonner, aſſaſſin, aſſembler, aſſener, aſſeoir, aſſertion, aſſervir, aſſeurer, aſſez, aſſidu, aſſieger, aſſiſes, aſſigner, aſſiſter, aſſocier, aſſommer, aſſomption, aſſonance, aſſortir, aſſoupir, aſſouvir*, & *aſſujettir*, avec tous les mots qui en derivent.

Le *t* enfin (car l'*v conſonne*, ni l'*x*, ni le *z* ne ſe redoublent jamais en aucun mot) ſe doit redoubler aprés un *a initial* dans les mots ſuivants; *attabler, attacher, attaquer, atteindre, atteler, attelier, attenant, attendre, attention, attendrir, attentat, attenuer, atterrer, atteſter, attiedir, attifer, attique, attirer, attiſer, attitrer, attitude, attouchement, attrait, attraper, attribuer, attriſter, attrition, attrouper*, & dans tous les mots qui en viennent, ou dont ceux-cy ſont formez.

La raiſon de redoubler les conſonnes aprés l'*a initial*, dans la pluſpart de tous les mots qu'on a marquez, eſt priſe du Latin, où elles ſont redoublées, & la raiſon de les redoubler en Latin vient de ce que ces mots eſtant compoſez de la prépoſition *ad*, & d'un verbe, ou d'un nom, il eſt du genie de cette Langue, que lorſque cette prépoſition entre dans la compoſition d'un mot, qui commence par une conſonne, le *d* de la prépoſition ſe change dans la conſonne du mot.

C'eſt donc pour garder la marque de l'origine de ces mots, qu'on redouble les conſonnes dans ceux que nous avons pris, ou de la Langue Latine, ou de quelque autre; & à l'égard de ceux que la noſtre a formez ſur l'exemple de la Latine, c'eſt à l'imitation de la meſme Langue que l'Uſage veut qu'aprés la prépoſition ou particule *a*, la conſonne du mot qui ſuit, ſoit ordinairement redoublée. Je dis ordinairement, parce

qu'il y a quelques mots, comme *aborder*, *adoſſer*, *aguerrir*, *ameliorer*, *aneantir*, *&c.* où il n'a pas pleu à l'Uſage de faire le meſme redoublement.

C'eſt par un uſage appuyé ſur les meſmes principes qu'aprés l'*e initial*, on redouble en quelques mots les conſonnes *f*, *l*, *m*, *n*, *r*, & *s*.

Les exemples de ces mots pour l'*f*, ſont *effacer*, *effarer*, *effaroucher*, *effect*, *efficace*, *effeminer*, *effervescence*, *effeüiller*, *effigie*, *effiler*, *efflanquer*, *effleurer*, *effondrer*, *efforcer*, *effrené*, *effronté*, *effroy*, & *effuſion*. Il n'y a d'exemples pour l'*l*, qu'*elle*, *ellebore*, & *ellend*: Ceux de l'*m*, ſont *emmaigrir*, *emmailloter*, *emmancher*, *emmanteler*, *emmener*, *emmeſnager*, *emmi*, *emmieler*, *emmitouſler*, & *emmuſeler*: Ceux de l'*n* & de l'*r* ſe renferment dans *ennemi*, *ennoblir*, *ennuy*, *erre*, & *erreur*; Et ceux de l'*s*, que la ſeule prononciation pourroit faire aſſez connoiſtre, ſe reduiſent à *eſſain*, *eſſayer*, *eſſart*, *eſſence*, *eſſieu*, *eſſor*, *eſſoriller*, *eſſouſler*, & *eſſuyer*.

Le redoublement des conſonnes *l*, *m*, *n*, *r*, & *s*, dans quelques mots aprés l'*i initial*, eſt fondé ſur les meſmes principes. Les mots où il faut redoubler l'*l*, ſont *illegitime*, *illicite*, *illuminier*, *illuſion*, *illuſtre*. Ceux où il faut redoubler l'*m*, ſont *immaculé*, *immancable*, *immateriel*, *immatriculer*, *immediat*, *immemorial*, *immenſe*, *immerſion*, *immeuble*, *immiſcer*, *immobile*, *immoderé*, *immodeſte*, *immoler*, *immonde*, *immortel*, *immuable*, *immunité*. Il n'y en a que quatre où il faille redoubler l'*n*, qui ſont *inné*, terme dogmatique, dont on ſe ſert dans cette phraſe, *des idées innées*, *innocent*, *innombrable*, & *innover*. Ceux où l'*r* ſe redouble, ſont *irradiation*, *irraiſonnable*, *irrevocable*, *irrefragable*, *irregulier*, *irreligion*, *irremediable*, *irremiſſible*, *irreparable*, *irreprehenſible*, *irreprochable*, *irreſolu*, *irreverence*, *irriter*, *irritation*, & *irruption*. Et il n'y en a qu'un ſeul où l'*s* ſe redouble, qui eſt *iſſu*.

Il n'y a que les conſonnes *c*, *f*, *p*, & *s*, qui ſe redoublent

blent aprés un *o initial* ; & tous les mots où elles ſe redoublent, ſe reduiſent; pour le *c dur*, à *occaſion*, *occulte*, *occuper*, & *occurrence*; pour l'*f*, à *offenſe*, *office*, *offrir*, & *offuſquer*; & pour le *p*, à *oppiler*, *opportun*, *oppoſer*, *oppreſſer*, *opprimer*, *opprobre*, & leurs compoſez. Quant à l'*s*, il n'y a aucun mot où elle ſe redouble aprés l'*o initial* ; que les mots ſuivants, *oſſement*, *oſſu*, & *oſſelet*.

Voilà à peu prés tout ce qui s'offre à dire touchant le redoublement des conſonnes, aprés les voyelles initiales : car aprés un *u initial*, il ne ſe fait aucun redoublement dans noſtre Langue. Ce qui regarde celuy des conſonnes dans le milieu des mots, demande une plus longue diſcuſſion ; & pour la faire avec le moins de confuſion qu'il ſe pourra, on s'attachera icy à ſuivre l'ordre alphabetique des conſonnes.

Le *b*, le *c*, ni le *d* ne ſe redoublent jamais dans le milieu d'un mot, aprés quelque voyelle que ce ſoit ; le redoublement qui ſe fait du *b* & du *c* dans certains mots compoſez, comme *rabbattre*, *rabbaiſſer*, *raccourcir*, n'eſtant conſideré icy que comme une ſuite neceſſaire de celuy qui s'en fait aprés l'*a initial*, dans les mots *abbaiſſer*, *abbattre*, & *accourcir*, d'où ils ſont formez.

L'*f* ſe redouble; aprés l'*a*, dans *agraffe*, *eſtaffier*, *piaffe* ; aprés l'*e*, dans les mots de *beffler*, *beffroy*, *greffe*, *greffer*, *greffier* ; aprés la diphthongue *ie*, dans celuy de *fieffer* ; aprés la diphthongue *oe*, dans celuy de *coeffe* ; aprés l'*i*, dans *diffamer*, *differer*, *difficile*, *difforme*, *diffus*, *griffe*, *griffon* ; aprés l'*o*, dans *coffre*, *eſtoffe* ; aprés la diphthongue *ou*, dans *bouffer*, *eſtouffer*, *ſouffler*, *ſouffleter*, *ſouffrir* ; & aprés l'*u*, dans *ſuffire*, *ſuffoquer*, *ſuffrage*, *ſuffumigation*, & *ſuffuſion*.

L'*l* ſe redouble en pluſieurs mots, aprés quelque voyelle que ce ſoit. Elle ſe redouble, aprés l'*a*, dans les mots de *balle*, *ballet*, *emballer*, *calle*, *callus*, *circonvallation*, *contrevallation*, *galle*, ſorte de noix, *galle* maladie,

galler, *galleux*, *Gallicane*, *gallicisme*, *halle*, *hallebarde*, *hallebran*, *hallier*, *jallon*, *malle*, *mallier*, *malleable*, *parallele*, *falle*, *fallon*, *vallée*, & *vallon*.

Comme l'*l* se redouble en quantité de mots aprés l'*e*; & qu'il seroit peut-estre trop long & trop ennuyeux d'en rapporter tous les exemples en détail, on se contentera d'establir icy quelques regles generales pour faire connoistre, quand on la doit redoubler ou non. La regle la plus universelle qu'on puisse donner là-dessus; mais qui souffre pourtant quelques exceptions, comme toutes les autres regles; c'est que toutes les fois que l'*e* qui précéde l'*l*, est un *e ouvert*, (ce que la prononciation fait suffisamment sentir) il faut alors redoubler l'*l*: & que quand l'*e* n'est qu'un *é fermé* ou *feminin*, l'*l* ne se doit point redoubler.

Ainsi il est de la regle, & de l'Usage fondé sur la regle d'escrire *chapelle* & *chandelle* par deux *ll*; & *chapelain* & *chandelier* par une *l* seule; parce que dans les deux premiers mots, l'*e* qui précéde l'*l* est un *é ouvert*, & que dans les deux autres, il est *muet*: Et il est pareillement de la regle & de l'usage d'escrire par une seule *l*, *delices*, *felicité*, *celebre*; & generalement tous les autres mots où l'*l* est précédée d'un *é fermé*.

Les exceptions de cette regle se peuvent reduire à deux; la premiere regarde les mots où l'usage de l'orthographe a retenu deux *ll* aprés un *é fermé*, & aprés un *e muet*; & la seconde, ceux où on n'escrit qu'une *l* seule aprés un *e ouvert*.

A l'égard des mots où l'*l* se redouble aprés un *é fermé*, il n'y a que quatre verbes, *exceller*, *sceller*, *feller*, & *rebeller*, qui reçoivent une double *l*, non seulement dans les temps qui finissent par un *e feminin*, comme *il excelle*, dans lesquels l'*e* qui précéde l'*l* se prononce *ouvert*; mais aussi dans tous les autres qui ont une terminaison masculine, comme *il excelloit*; quoyque l'*e* qui précéde l'*l* n'ait accoustumé de se prononcer alors que comme un *é fermé*.

Digitized by Google

Quant aux mots où l'Uſage a retenu deux *ll* aprés l'*e muet*, ils ſont encore en moindre nombre : puiſqu'ils ſe reduiſent au verbe *appeller*, dans tout lequel (horſmis dans les trois perſonnes ſingulieres, *j'appelle*, *tu appelles*, *il appelle*, & dans la troiſiéme perſonne plurielle *ils appellent*, & dans les futurs de l'indicatif & du ſubjonctif) l'*e* qui précéde les deux *ll* ſe prononce tousjours comme un *e muet*.

Maintenant pour ce qui regarde la ſeconde exception, elle n'a guere d'uſage qu'aux trois perſonnes ſingulieres, & à la troiſiéme perſonne plurielle de quelques verbes, comme *celer*, *geler*, *atteler*, *&c.* Car encore que dans *je cele*, *tu celes*, *il cele*, & *ils celent*, l'*e*, qui précéde *l*, ſe prononce *ouvert*, toutefois l'*l* ne s'y redouble non plus que dans tous les autres temps où il ſe prononce comme un *e muet*. On peut cependant adjouſter encore à cette exception les mots de *cautele*, *modele*, *zele*, *éreſypele*, & *parallele*, qui ne s'eſcrivent que par une *l* ſeule, quoyque l'*e* qui précé de l'*l* ſoit un *é ouvert*.

Hors de ces exceptions, & peut-eſtre de quelques autres qui ne ſe preſentent pas maintenant, les regles qu'on vient d'eſtablir, ſont inconteſtables.

Noſtre Langue eſt pleine de mots qui s'eſcrivent par deux *ll*, ſoit aprés un *i ſeul*, ſoit aprés un *i* précédé d'une autre voyelle, pour former un ſon tel que celuy qu'on entend, quand on prononce *fille*, *maille*, *treille*, *feüille*, *moüille* : mais ce n'eſt pas de ceux-là dont il s'agit maintenant ; la ſeule prononciation en indique aſſez l'orthographe. Il s'agit uniquement de ceux où le redoublement de l'*l*, aprés l'*i* ou l'*y grec*, ne forme que le ſon d'une *l* ſeule ; & ceux-là ſe peuvent reduire à un tres-petit nombre de mots pris du Latin, comme *argille*, *argilleux*, *idylle*, *mille*, *milliers*, *milliéſme*, *million*, *millenaire*, *milleſime*, *tranquille*, *tranquillité*, *tranquillement*, *tranquilliſer*, *ville*, *village*, *villageois*.

C'eſt preſque auſſi dans les ſeuls mots qui ont en

Latin deux *ll* aprés un *o*, que nous avons retenu l'Orthographe Latine: ainſi on eſcrit avec deux *ll*, *collet*, *colletin*, *accoller*, *decoller*, *colleter*, *collerette*, *collier*, *accollade*, *decollation*, *colle*, *coller*, *recoller*, *colliger*, *collecte*, *collecteur*, *collectif*, *collection*, *collectivement*, *recolliger*, *recollection*, *college*, *collegial*, *collegue*, *colline*, *colliſion*, *colloque*, *colloquer*, *collocation*, *colluſion*, *colluſoire*, *colluſoirement*, *collyre*, *folle*, *follement*, *molle*, *molleſſe*, *mollement*, *mollir*, *mollifier*, *amollir*, *ramollir*, *mollet*, *molleton*, *ſolliciter*, *ſolliciteur*, *ſollicitation*, & *ſollicitude*.

Quant au redoublement de l'*l* aprés l'*u*, il vient auſſi de la meſme ſource; mais il y a ſi peu de mots où ce redoublement ſe faſſe, qu'on aura peut-eſtre peine à en trouver d'autres que ceux de *Bulle nulle*, *nullement*, *nullité*, *annuller*, & *palluler*. Les mots d'*ampoulle* & *d'ampoullé*, ſont les ſeuls où l'*l* ſoit redoublée aprés un *u* joint à un *o* dans une meſme ſyllabe.

Le redoublement de l'*m* aprés les voyelles, ſe fait en pluſieurs mots, pour garder l'orthographe de leur origine, ſoit Grecque, ſoit Latine: mais en d'autres il n'a d'autre fondement que l'authorité de l'Uſage.

L'*m* ſe redouble aprés l'*a* dans les mots de *flamme*, *enflammer*, *oriflamme*, *anagramme*, *epigramme*, *grammaire*, *grammairien*, *grammatical*, *programme*; & dans tous les adverbes formez des adjectifs en *ant*, comme de *ſavant*, *ſavamment*, de *vaillant*, *vaillamment*, de *conſtant*, *conſtamment*, & ainſi des autres.

Les ſeuls mots où l'*m* ſe redouble aprés un *é* qui conſerve la prononciation qui luy eſt propre, ſont ceux de *dilemme*, terme de Logique, & de *ſel gemme*, nom que les Apothicaires donnent au ſel mineral. Pour le mot de *femme*, où l'*m* ſe redouble auſſi, on ſçait aſſez que l'*e* ne s'y prononce à peu prés que comme un *a*. Le meſme redoublement ſe fait avec la meſme prononcia-

tion dans tous les adverbes formez des adjectifs en *ent*, comme d'*ardent*, *ardemment*, *d'innocent*, *innocemment*, de *prudent*, *prudemment*, & ainſi du reſte.

Il ne ſe fait aucun redoublement de l'*m* aprés l'*i* ni aprés l'*y grec* au milieu des mots; mais la meſme conſonne ſe redouble en pluſieurs mots aprés l'*o*. Ainſi il faut eſcrire avec deux *m* les mots ſuivants, *aſſommer*, *aſſommant*, *chommer*, *chommable*, *commander*, *commandant*, *commandement*, *commandeur*, *commanderie*, *commende*, *commendataire*, *comme*, *comment*, *commer*, *commemoration*, *commencer*, *commencement*, *recommencer*, *commenſal*, *commenter*, *commentaire*, *commentateur*, *commerce*, *commercer*, *commere*, *commettre*, *commis*, *commiſſion*, *commiſſaire*, *commiſſionnaire*, *committimus*, *comminatoire*, *commiſeration*, *commode*, *commodité*, *commodément*, *incommode*, *incommodité*, *incommodement*, *incommoder*, *incommodant*, *accommoder*, *accommodement*, *accommodable*, *inaccommodable*, *accommodant*, *accommodage*, *raccommoder*, *raccommodeur*, *raccommodage*, *raccommodement*, *commotion*, *commuer*, *commutation*, *commun*, *communément*, *communauté*, *communier*, *communiant*, *communion*, *poſtcommunion*, *excommunier*, *excommunication*, *communiquer*, *communicable*, *incommunicable*, *communicatif*, *communication*, *conſommer*, *conſommation*, *gomme*, *gommer*, *grommeler*, *homme*, *pomme*, *pommier*, *pommeraye*, *pommade*, *pommer*, *pommeler*, *pommeau*, *pommelle*, *pommette*, *nommer*, *nommément*, *dénommer*, *renommer*, *renommée*, *ſurnommer*, *ſomme*, *ſommier*, *ſommer*, *ſommation*, *ſommaire*, *ſommairement*, *ſomme*, *ſommeil*, *ſommeiller*, *ſommelier*, *ſommellerie*, *ſommet*, & *ſommité*. Voilà à peuprés tous les mots où l'*m* ſe redouble aprés les voyelles; car il ne s'en fait jamais aucun redoublement aprés l'*u*.

Les mots où l'*n* ſe redouble aprés un *a* dans le milieu du mot, ſont ceux qui ſuivent, *bannir*, *banniere*, *banneret*, *banne*, *canne*, *canneler*, *cannelure*, *cannetille*,

cannelat, *cannelle*, *cannule*, *manne*, *panne*, *panneau*, *pannerée*, *pannonceau*, *ſannes*, terme de dez, *tanne*, *tanner*, *tannerie*, *tanneur*, *tyranneau*, *tyrannique*, *tyranniquement*, *tyranniſer*, *vanner*, *vannier*, *vanne* & *vanneau*.

Ceux où elle ſe redouble aprés l'*e* ſont, *hennir*, *henniſſant*, *henniſſement*, *pennache*, *pennacher*, & *empennacher*, où il ſe prononce comme un *a*. Et *penne*, *pennage*, termes de Fauconnerie, *pennon*, *deſempenné*, & *ſolennel*, où il retient le ſon qui luy eſt propre.

Il eſt auſſi de l'Uſage d'eſcrire par deux *n* tous les feminins des mots terminez en *ien*, comme d'*ancien ancienne*, de *Chreſtien Chreſtienne*, de *mien mienne*, *&c.* La meſme orthographe ſe doit obſerver dans toutes les troiſiémes perſonnes ſingulieres & plurielles du preſent du ſubjonctif des verbes *tenir* & *venir*, & de leurs dérivez; & du verbe *prendre*, & de ſes compoſez; tous ces verbes, dans les temps & dans les perſonnes qu'on vient de marquer, s'eſcrivant qu'il *tienne*, qu'il *vienne*, qu'ils *apprennent*, & ainſi du reſte.

Il ne ſe fait aucun redoublement de l'*n* aprés l'*i* ni aprés l'*u*, dans le milieu des mots. L'Uſage pluſtoſt que la raiſon l'a introduit aprés l'*o* dans pluſieurs mots, comme *bayonnette*, *bellonne*, *bonnet*, *bonnetier*, *bonneter*, *conneſtable*, *connoiſtre*, & ſes dérivez. *Cordonnier*, *honneſte*, *honneſteté*, *honneſtement*, *honneur*, *deshonneur*, *deshonneſte*, *malhonneſte*, *deshonneſteté*, *malhonneſteté*, *deshonneſtement*, *malhonneſtement*, *honnir*, vieux mot. *Perſonne*, *perſonnage*, *perſonnel*, *perſonnellement*, *impersonnel*, *impersonnellement*, *tonne*, *tonneau*, *tonnelier*, *tonner*, & *tonnerre*. Le meſme Uſage a eſtabli auſſi le redoublement de l'*n* dans quelques noms de Villes, comme *Auſſonne*, *Bayonne*, *Bonne*, *Carcaſſonne*, *Narbonne*, & generalement dans tous les mots formez des noms terminez en *on*, comme *bonne*, *abonner*, *debonnaire* de *bon*; *donner*, *addonner*, de *don*; *entonner*, de *ton*;

environner d'*environ* ; *façonner* de *façon* ; *friponner* de *fripon* ; *cordonner* de *cordon* ; *empoiſonner*, & *empoiſſonner* de *poiſon* & de *poiſſon* ; *limonnade*, *limonneux*, & *limonnier* de *limon* ; *raiſonner* de *raiſon* ; *tiſonner* de *tiſon* ; *ſonner* & *ſonnette* de *ſon* ; *actionner* d'*action* ; *queſtionner*, de *queſtion* ; *paſſionné* de *paſſion* ; *penſionnaire* de *penſion* ; & ainſi de tous les autres

Il y a ſeulement une obſervation à faire ſur quelques mots dérivez de ceux qu'on vient de marquer. C'eſt qu'*honorer*, *honoraire*, *honorable*, *honorablement*, *honorifique*, *deshonorer*, & *perſonifier* ; *bonaſſe*, adjectif, *bonace* ſubſtantif, *bonifier*, *donateur*, *donataire*, & *donation* ; *patronage* & *impatroniſer*, ne s'eſcrivent que par une *n* ſeule.

Du reſte, ſi on n'a point mis *connexe*, *connexité*, *connexer* & *connivence*, dans la liſte des mots qui s'eſcrivent par deux *n* aprés l'*o* ; c'eſt que les deux *n* ſe prononçant tousjours dans ces quatre mots, on a creu que la prononciation advertiſſoit ſuffiſamment de l'orthographe.

Il n'y a pas beaucoup de mots où le *p* ſe redouble aprés les voyelles : & pour parler premierement de celles aprés leſquelles il ne ſe redouble pas, on ne le redouble jamais aprés l'*e*, & il n'y a que les mots de *duppe* & de *dupper*, où il ſe redouble aprés l'*u*. Encore eſt-ce une choſe qui n'eſt pas tellement déterminée par l'Uſage, qu'on ne les eſcrive aſſez ordinairement par un *p* ſeul.

Ce n'eſt donc, à bien parler, qu'aprés les voyelles *a*, *i*, & *o*, qu'il ſe redouble. Par exemple, aprés l'*a* dans les mots ſuivants, *eſchapper*, *reſchapper*, *eſchappatoire*, *frapper*, *grappe*, *grappillon*, *grappiller*, *happer*, *happelourde*, *japper*, *mappemonde*, *nappe*, *ſappe*, *ſapper*, & *trappe*. Aprés l'*i*, dans *fripper*, *fripperie*, *frippier*, *frippon*, *friponner*, *friponnerie*, *grippe*, *gripper*, *guenippe*, *lippe*, *lippée*, *nippe*, *Philippe*. Et aprés l'*o*, dans *chopper*,

achoppement, *enveloppe*, *envelopper*, & *developper*.

On a desja marqué que la lettre *q* ne ſe redouble aprés aucune voyelle. Pour la lettre *r*, elle ſe redouble en quantité de mots; & on eſſayera de les rapporter icy tous, à la reſerve de ceux qu'on a desja rapportez, en parlant du redoublement des conſonnes aprés les voyelles initiales. Elle ſe redouble donc aprés l'*a* dans les mots *barre*, *barrer*, *barriere*, *barreau*, *barricade*, *barricader*, *becarre*, *carre* ou *quarre*, *carré*, ſe *carrer*, *contrecarrer*, *carriere*, *carrément*, *carreau*, *carreler*, *carrelure*, *carreleur*, *carrelet*, *carrefour*, *carrier*, *carrillon*, *carillonner*, *carroſſe*, *carroſſier*, *carrouſſe*, *carrouſel*, *charrette*, *charretier*, *charroi*, *charron*, *charronage*, *charruë*, *eſcarre*, *eſquarrir*, *eſquarriſſage*, *garrot*, *garroter*, *larron*, *marri* adjectif, *marraine*, *marroquin*, *parrain*, *parricide*, *parroiſſe*, *parroiſſien*, *parroiſſial*, *ſarraſin* & *ſarriette*.

Elle ſe redouble aprés l'*e* dans *cimeterre*, *derriere*, *enquerre*, *eſquerre*, *ferrer*, *ferrure*, *ferrement*, *enferrer*, *guerre*, *guerrier*, *aguerrir*, *lierre*, *pierre*, *pierreux*, *ſerre*, *ſerrer*, *deſerrer*, *ſerrure*, *ſerrurier*, *ſerrurerie*, *terre*, *terrier*, *terrein*, *terroir*, *terreux*, *territoire*, *terreſtre*, *terrien*, *terraſſe*, *terraſſer*, ſe *terrer*, *terrir*, *atterriſſement*, *enterrer*, *enterrement*, *deterrer*, *terre-plein*, *ſous-terrain*, *parterre*, *terrine*, *terrinée*, *terreur*, *terrible*, *terriblement*, *tonnerre*, *verre*, *verrier*, *verrerie*, *verrat*, *verroüil*, & *verroüiller*.

Il ne ſe fait aucun redoublement de l'*r* aprés l'*i* dans aucun mot François, que lorſque l'*i* eſt initial. Ceux qui ſe font aprés l'*o* peuvent ſe reduire aux mots ſuivants, *corridor*, *corriger*, *correction*, *incorrigible*, *corroborer*, *corroboratif*, *corroder*, *corroſif*, *corroſion*, *corrompre*, *corruption*, *corruptible*, *incorruptible*, *horreur*, *horrible*, *horriblement*, *porreau*, & *torride*.

Il n'y a nul exemple dans la Langue du redoublement de l'*r* aprés un *u pur*; mais elle ſe redouble en quelques mots où l'*u* ſe joint à l'*e* ou à l'*o* dans une ſeule ſyllabe. Ainſi on eſcrit par deux *r*, *beurre*, *beurrée*, *beurriere*,

riere, du *beurré*, *leurre*, *leurrer*, *bourre*, *bourrer*, *bourreau*, *bourreler*, *fourrage*, *fourrager*, *fourrageur*, *fourrer*, *fourrier*, *fourriere*, *fourreau*, *pourrir*, & *pourriture*. A quoy il faut adjouſter tous les futurs des verbes *courir* & *mourir*, qui s'eſcrivent, *je courrai*, *je courrois*, *je mourrai*, *je mourrois*, & ainſi du reſte dans toutes les perſonnes & dans tous les nombres.

En parlant du redoublement des conſonnes aprés les voyelles initiales, on a desja dit que la ſeule prononciation marquoit aſſez quand il falloit redoubler l'*s* dans l'orthographe des mots, il n'eſt pas beſoin d'adjouſter rien maintenant à une regle ſi claire & ſi connuë, & qui s'eſtend à tous les mots de la Langue.

Ce qu'on peut dire generalement du *t*, c'eſt qu'on ne le redouble jamais aprés aucune voyelle dont la prononciation ſoit longue, comme l'*a* dans *Pilate*, ni aprés aucun *è muet*. Mais parce qu'aprés ces meſmes voyelles prononcées avec un ſon moins ouvert, tantoſt on le redouble, & tantoſt non, ſuivant qu'il a pleu à l'Uſage; on taſchera de marquer icy tous les mots où il le faut redoubler.

On le redouble dans *battre*, *battement*, *batteur*, *batterie*, *battoir*, *abbattre*, *abbattement*, *combattre*, *combattant*, *contre-batterie*, *debattre*, *s'esbattre*, *esbattement*, *s'entrebattre*, *rabbattre* & *rebattre*, *chatte*, *chatter*, *chattemite*, *datte* fruit, *gratter*, *grattelle*, *grattecu*, *latte*, *latter*, *contrelatte*, *contrelatter*, *matter*, vaiſſelle *matte*, *natte*, *nattier*, *natter*, *patte* & *pattu*.

Les regles qui ont eſté données cy-deſſus, pour ſçavoir quand l'*l* doit eſtre redoublée ou non aprés l'*e*, peuvent eſtre appliquées icy au *t*; ces deux lettres ayant en cela une grande conformité enſemble. De ſorte que generalement parlant, il eſt vray de dire que le *t* ne ſe redouble point, ni aprés un *é fermé*, ni aprés un *e muet*; mais qu'il ſe redouble tousjours aprés un *e ouvert*.

La ſeule exception que cette regle reçoive à l'égard de l'*e muet*, eſt renfermée dans le verbe *jetter* & ſes dérivez, qu'on eſcrit tous par deux *t*, quoyque dans tous les temps & dans tous les mots formez de ce verbe, l'*e* qui précéde le *t* ſe prononce tousjours comme un *e muet* ou *feminin*, lorſque la derniere ſyllabe ne ſe termine pas par un *e* de meſme ſon. Car alors l'*e* qui dans la premiere ſyllabe de *jetter*, ſe prononce comme un *e muet*, ſe prononce comme un *e ouvert* dans la premiere ſyllabe de *jette*.

A l'égard de l'*é fermé*, la regle ne reçoit auſſi guere d'autre exception que celle que le meſme verbe & ſes compoſez fourniſſent dans quelques-uns de leurs temps, comme *je jetterois*, nous *jetterions*, & autres ſemblables, dont la premiere ſyllabe ſe prononce tousjours par un *é fermé*, lors que celle qui ſuit, finit par un *e muet*, ſans eſtre finale. Car alors la prononciation de l'*é fermé* n'empeſche pas qu'on ne ſuive l'orthographe des deux *t* dans ces temps-là, auſſi-bien que dans les autres. Comme l'*e* du verbe *aſſujettir*, ſe prononce preſque dans tous les temps de ce verbe, de meſme qu'un *é fermé*, & que cependant il s'eſcrit tousjours par deux *t*, il peut eſtre auſſi compris dans l'exception de la regle generale.

Maintenant quant aux exceptions que la meſme regle peut recevoir touchant le redoublement du *t* aprés un *e ouvert*, elles conſiſtent preſque toutes dans les mots ſuivants; *Anachorete, athlete, comete, complete, diete, diſcrete, interprete, planete, poëte, prophete, replete, ſecrete* & *ſquelete*, qui tous ne s'eſcrivent qu'avec un ſeul *t*, quoyque l'*e* qui précéde le *t*, s'y prononce ordinairement comme un *e ouvert*.

Hors de ces exceptions, & hors de quelques endroits des verbes *piéter*, *empiéter*, comme *empiete*, où l'*e* qui précéde le *t* eſt *ouvert*, c'eſt un uſage receu que tant les noms que les verbes qui ont un *e ouvert* devant

le *t*, doivent s'eſcrire par deux *t* aprés l'*e ouvert* : en telle ſorte que meſme les verbes qui ne s'eſcrivent que par un *t*, comme *acheter*, *trompeter*, *&c.* parce que l'*e* qui précéde le *t* eſt muet, prennent deux *t* lorſque cet *e* devient *ouvert*, comme dans j'*achette*.

Voilà à peu prés tout ce qui s'offre à dire touchant le redoublement des conſonnes dans l'orthographe : car l'*x* & le *z*, eſtant en quelque ſorte des lettres doubles d'elles-meſmes, on ne les redouble jamais en eſcrivant.

Il eſt queſtion maintenant de parler du retranchement que la nouvelle Orthographe fait de quelques lettres ſimples, pour mieux repreſenter la prononciation, dans laquelle elles ne ſe font point ſentir : & premierement nous parcourrons toutes les conſonnes finales que l'eſcriture doit retenir, quoyque la prononciation ait accouſtumé de les ſupprimer.

Il faut conſerver le *b* dans *plomb* ; le *c* dans *flanc*, *banc* ; le *d* dans *fard*, *hazard*, *nid*, *muid*, *blond*, *fond*, *rond*, *abord*, *accord*, *froid* ; l'*f* dans *clef* ; le *g* dans *eſtang*, *rang*, *ſang*, *long* ; l'*l* dans *baril*, *gril*, *ſourcil* ; l'*m* dans *nom*, *renom*, *faim* ; le *p* dans *camp*, *champ*, *loup* ; l'*r* dans *berger*, *danger*, *eſtranger*, & autres ſemblables ; dans tous les noms de charge, d'office, de profeſſion, de meſtier, *Chancelier*, *Conſeiller*, *Brigadier*, *Officier*, *Patiſſier*, *Cuiſinier*, *&c.* dans tous les noms d'arbres, *ceriſier*, *peſcher*, *poirier*, *pommier*, *prunier*, *&c.* & dans tous les infinitifs des verbes en *er* & en *ir*, comme *aimer*, *changer*, *vanger*, *baſtir*, *mourir*, *&c.* l'*s* dans *bras*, *bas*, *tas*, *amas*, *gras*, *aprés*, *exprés*, je *dis*, tu *dis*, je *pris*, tu *pris*, je *fis*, tu *fis*, je *rendis*, tu *rendis*, *repos*, *propos*, *mords*, *remords*, *camus*, *reclus*, *&c.* & dans tous les pluriels des noms, horſmis dans ceux dont on parlera à l'*x* & au *z*. Et enfin il faut retenir le *t* dans tous les adjectifs, participes, ou gerondifs, comme *vaillant*, *excellent*, *allant*, *venant*, *diſant* ; & dans tous les ad-

verbes formez comme ceux-cy, *aisément*, *dignement*, *ſavamment*.

Quant à l'*x final*, ou au *z final*, ils n'ont tous deux veritablement que le ſon d'une *s*, mais quant à cela, il eſt de l'uſage de l'orthographe, de ne confondre pas en eſcrivant, ce que la prononciation ne diſtingue pas en parlant. Ainſi il faut eſcrire par *x*, tant au ſingulier qu'au pluriel, *chaux*, *faux*, *amoureux*, *genereux*, *heureux*, *prix*, *choix*, *noix*, *voix*, *courroux*, *jaloux*, *toux*, *roux*, *du houx*. Il faut eſcrire pareillement au pluriel par *x* pluſieurs mots, qui ayant une *l* au ſingulier, comme *mal*, *ciel*, ou un *i* & une *l*, comme *travail*, *émail*, changent au pluriel l'une & l'autre de ces terminaiſons en un *u* & un *x*, & font *maux*, *cieux*, *travaux*, *émaux*: Et quoyque regulierement le pluriel du mot *loy*, ne deuſt s'eſcrire que par une *s*, de meſme que celuy de *Roy*; cependant pour obéïr à l'Uſage receu, il faut eſcrire *Loix*.

Il eſt auſſi de l'Uſage d'eſcrire avec un *z final* au pluriel *beautez*, *raretez*, *paſtez*, *armez*, *charmez*, *&c.* & generalement tous les pluriels des noms adjectifs ou ſubſtantifs, qui terminent au ſingulier par un *é fermé*. Il faut eſcrire encore de la meſme ſorte; vous *aimez*, vous *aimiez*, & toutes les ſecondes perſonnes plurielles de tous les temps des verbes, horſmis celles du preterit indéfini, qui terminent tousjours par un *e muet*, comme *vous aimates*, *vous dites*, *vous fites*, *vous creutes*; & horſmis les ſecondes perſonnes plurielles de l'imperatif des verbes *dire* & *faire*, qui par une exception de la regle univerſelle de tous les autres verbes, font *dites* & *faites*.

Outre que l'orthographe de tous les mots qu'on vient de marquer, eſt fondée ſur l'Uſage; elle eſt encore la pluſpart du temps appuyée ſur des raiſons tres-ſolides, qui ſont que la conſonne finale de preſque tous les noms ſinguliers qu'on vient de marquer, ſert à denoter leur origine, & paſſe dans la formation de

tous les autres mots qui en dérivent, comme *plombier* de *plomb*; *banquette* de *banc*; *farder* de *fard*; *ſanguin* de *ſang*; *longueur* de *long*; *ſourciller* de *ſourcil*; *affamé* de *faim*; *camper* de *camp*; & ainſi du reſte.

Quoyque ces raiſons ayent desja eſté touchées dans un autre endroit, où on a parlé des conſonnes finales, on a creu les devoir encore repeter icy, tant parce que c'eſt le lieu où elles appartiennent proprement, que parce qu'elles peuvent ſervir auſſi à empeſcher un autre abus, ſur lequel la nouvelle Orthographe ſe donne beaucoup plus de liberté que ſur les conſonnes finales.

Cet abus regarde le retranchement de quelques lettres du milieu ou de la fin des mots; par exemple, du *p*, dans *bapteſme*, dans *temps*, & dans *corps*, que la nouvelle orthographe eſcrit ſans *p*, quoyque le *p* y doive eſtre retenu, tant pour conſerver la marque de leur origine, que parce que c'eſt une lettre qui paſſe dans la formation de tous les mots qui en dérivent, comme *baptiſmal*, *corporel*, *temporel*, *&c.* Ce qu'on dit icy de ces trois mots, peut s'appliquer generalement à tous les autres de meſme nature, à moins qu'un long & conſtant uſage n'y ait abſolument derogé, comme il a fait, en ſupprimant le *b* dans *devoir* & dans *dette*, quoy qu'il l'ait retenu dans *debiteur*; & le *p* dans *eſcrire*, quoy qu'il l'ait conſervé dans *inſcription*.

Il faut auſſi retenir dans tous les pluriels des noms, la conſonne finale de leur ſingulier, tant pour mieux conſerver la connoiſſance de l'origine des mots, & pour n'en pas confondre quelquefois les ſens & l'intelligence, que pour ſe conformer à une des plus generales regles de la Grammaire, qui eſt qu'à la reſerve de quelques mots qui terminent au ſingulier par *l*, & de quelques autres qui ont une *s*, un *x* ou un *z* à leur ſingulier, toute la difference du pluriel d'avec le ſin-

gulier, conſiſte en ce que le pluriel ne fait qu'adjouſter une *s* au ſingulier, ſans aucun autre changement. Ainſi il faut eſcrire *verds*, pluriel de *verd*, autrement que *vers*, pluriel de *ver*; *eſprits*, pluriel d'*eſprit*, autrement que *eſpris* adjectif; des *bancs de ſable*, autrement que des *bans de mariage*; des *accents*, autrement que de l'*encens*; & ainſi de tous les autres noms, tant adjectifs que ſubſtantifs; & retenir tousjours au pluriel la conſonne finale de leur ſingulier.

Il y a desja aſſez long-temps que les Imprimeurs ſe diſpenſent de cette regle, ſoit que cela vienne de la commodité qu'ils y trouvent, ſoit que la nonchalance des Autheurs y ait auſſi contribué; mais il eſt de la raiſon & du bon uſage de ne les pas ſuivre en cela; ſi ce n'eſt peut-eſtre en quelques noms, dont par une eſpece de conſentement commun, on a retranché au pluriel la conſonne finale du ſingulier. Mais ces mots ſont en ſi petit nombre, qu'ils ſe reduiſent preſque à deux, *tous* & *gens*, qu'on a accouſtumé d'eſcrire ſans *s* au pluriel, quoy qu'au ſingulier ils en ayent un.

C'eſt encore ou la commodité des Imprimeurs, ou la nonchalance des Autheurs, ou toutes les deux enſemble, qui ont donné lieu au retranchement de l'*h* en quantité de mots, où la nouvelle Orthographe la ſupprime, ſans nulle autre raiſon, ſinon qu'elle ne s'y prononce pas. Il n'eſt pas neceſſaire de repeter icy tout ce qui a desja eſté dit ailleurs contre une ſi foible objection, qui va à deſtruire toute la connoiſſance de l'origine des mots. Mais ſi l'*h* par la raiſon qu'elle ne ſe prononce pas dans *Chreſtien*, dans *Catholique*, dans *Orthodoxe*, dans *Chronologie*, dans *Archange*, dans *Achaïe*, dans *Threſor*, dans *Theatre*, dans *Theorie*, dans *Theologie*, doit en eſtre retranchée, d'où vient que la nouvelle Orthographe la retient dans *homme*, dans *humain*, dans *humeur*, dans *habitude*, dans *habile*, où elle ne ſe prononce pas davantage. Il faut donc re-

tenir l'*h* dans tous les mots qui l'ont dans leur origine ; excepté dans quelques-uns, d'où un general & conſtant uſage l'a bannie, comme il l'a bannie d'*avoir*, qui venant d'*habere*, s'eſcrivoit autrefois par *h* ; teſmoin *habitude* & *habileté* qui en ſont dérivez, & dans leſquels elle s'eſt conſervée.

Je viens maintenant à l'*ſ* du milieu des mots, ſur laquelle, lors qu'elle ne ſe prononce point, l'orthographe nouvelle fait preſque par tout main baſſe, en alleguant pour principale raiſon, l'embarras où un Eſtranger, & un enfant ſe trouvent ; lors qu'ils voyent des *ſ* dans des mots où elles ne ſe prononcent pas.

On a desja reſpondu à cela, quant aux enfants, qu'ils doivent apprendre à lire, comme leurs peres ont appris avant eux ; & quant aux Eſtrangers, que comme ils ne changent pas l'orthographe de leur Langue, pour nous en rendre la prononciation plus facile, ils ne doivent pas prétendre non plus que nous changions la noſtre pour leur eſpargner une peine qu'ils n'ont pas jugé à propos eux-meſmes d'eſpargner à ceux qui ſont Eſtrangers à leur égard.

Au reſte, s'il n'eſtoit queſtion icy que des perſonnes qui ont quelque connoiſſance de la Langue Latine, il ſeroit aiſé de donner des regles courtes & abbregées, pour faire connoiſtre dans quels mots l'orthographe doit conſerver l'*ſ* devant les conſonnes, quoyque la prononciation ne l'y faſſe pas ſentir. Car à l'égard des mots que nous avons pris du Latin, qui ſont en tres-grand nombre, il n'y auroit qu'à dire que dans tous ceux qui ont une *ſ* dans le Latin, comme *ſtatus*, d'où vient *eſtat* ; *Magiſter*, d'où vient *Maiſtre* ; *feſtum*, d'où vient *feſte* ; *beſtia*, d'où vient *beſte* ; & ainſi des autres, il y faut tousjours retenir l'*ſ*, quoy qu'elle ne ſe prononce point.

Mais comme dans le preſent Traité, on a principalement en veuë les perſonnes qui n'ont nulle con-

noiſſance du Latin ; & que d'ailleurs dans la ſuppreſſion des *ſ*, qu'on ne prononce point devant les conſonnes, le caprice de l'Uſage eſt ce qui a preſque tout fait, on ne peut guere propoſer de regles là-deſſus.

Ce n'eſt pas qu'il n'y en ait peut-eſtre quelqu'une à pouvoir donner, & que par exemple la prononciation longue d'une ſyllabe dans un mot. comme *paſte*, *beſte*, *giſte*, *crouſte*, *fluſte*, ne ſoit ordinairement une marque que cette ſyllabe ſe doit eſcrire par une *ſ*; mais cette regle peut s'appliquer à ſi peu de mots, ſouffre tant d'exceptions, & pourroit induire en tant d'erreurs, qu'elle deviendroit pluſtoſt nuiſible qu'utile.

Premierement, comme dans la Langue Françoiſe, il n'y a proprement de ſyllabe longue que la penultiéme des mots, dont la derniere finit par un *e muet*, comme *feſte* & *feſtes*, ou comme *il gaſte* & *ils gaſtent*; & que la meſme ſyllabe ceſſe de devenir longue dans les meſmes mots, lors qu'à la derniere ils prennent un *e ouvert* ou *fermé*, ou quelque autre voyelle que ce ſoit; il eſt conſtant que la regle dont on vient de parler, ne peut s'appliquer ni aux mots dont la derniere ſyllabe a une terminaiſon maſculine, comme *feſter*, *gaſter*, ni à ceux qui ont une *ſ* dans une autre ſyllabe que la penultiéme, comme *eſcrire*, *reſpondre*, *eſtrange*.

De plus, comme il y a des mots où l'*ſ* ne rend point la ſyllabe longue, comme *vous eſtes*, *il preſte*, & d'autres où elle eſt longue ſans *ſ*, comme *atre*, *voute*, *dome*, *throne*; cette regle priſe de la longueur & de la brieveté de la ſyllabe, ſeroit fautive & trompeuſe en trop de rencontres; de ſorte qu'il eſt preſque d'une neceſſité indiſpenſable d'entrer dans le détail des exemples, quoyque ce ſoit une choſe d'une longue & ennuyeuſe diſcuſſion.

Pour garder en cela quelque methode, on ſuivra l'ordre alphabetique des conſonnes, devant leſquelles

l'*ſ*

l'*ſ* ſe doit eſcrire, quoy qu'elle ne ſe prononce pas ; & en meſme temps, pour abbreger, on ſe contentera de marquer les noms ou les verbes principaux, ſans y adjouſter leurs dérivez, parce que l'*ſ* ne s'y doit pas moins eſcrire que dans les mots primitifs.

Devant un *b*, *desbacler*, *desbander*, *desbarboüiller*, *desbarder*, *desbarquer*, *desbaſter*, *debaucher*, *desbonder*, *desbordement*, *desboucher*, *desbotter*, *desboucler*, *desbourrer*, *desbourſer*, *desboutonner*, *desbroüiller*, *desbrider*, *esbat*, *esbahi*, *esbaubi*, *esbaucher*, *s'esbaudir*, *esbloüir*, *esborgner*, *esboüillir*, *esbouler*, *esbourgeonner*, *esbrancher*, *esbranſler*, *esbreché*, *esbruiter*, *ſousbarbe*, *ſousbaſſement*, *ſousbail*.

Devant un *c*, *eſcacher*, *eſcraſer*, *eſcaille*, *eſcale*, *eſcarboüiller*, *eſcarlate*, *eſcarquiller*, *eſcarir*, *eſcart*, *eſcarteler*, *eſcouter*, *eſcervelé*, *eſchaffaut*, *eſchalas*, *eſchalotte*, *eſchanger*, *eſchanſon*, *eſchantillon*, *eſchapper*, *eſcharde*, *eſchardonner*, *eſcharpe*, *eſchars*, *eſchaſſe*, *eſclabouſſeure*, *eſchauder*, *eſchauffer*, *eſchauffourée*, *eſchauguette*, *eſcheoir*, *eſchec*, *eſchelle*, *eſcheniller*, *eſchevau*, *eſchevelé*, *eſchevin*, *eſchine*, *eſchoppe*, *eſchoüer*, *eſcient*, *eſclabouſſer*, *eſclair*, *eſclanche*, *eſclat*, *eſcliſſe*, *eſcloppé*, *eſclorre*, *eſcole*, *eſconduire*, *eſcorce*, *eſcorner*, *eſcorcher*, *eſcornifler*, *eſcoſſer*, *eſcot*, *eſcouffle*, *eſcouler*, *eſcourter*, *eſcoutille*, *eſcouvette*, *eſcouvillon*, *eſcran*, *eſcrémer*, *eſcreviſſe*, *s'eſcrier*, *eſcrin*, *eſcrire*, *eſcroüe*, *eſcroüelle*, *eſcrouler*, *eſcrouter*, *eſcu*, *eſcuyer*, *eſcuëil*, *eſcuëlle*, *eſculer*, *eſcume*, *eſcurer*, *eſcureüil*, *paſcage*, *mareſcage*, *faſcher*, *gaſcher*, *maſcher*, *taſcher*, *peſche*, fruit, *peſche*, en parlant de poiſſon, *preſcher*, *fraiſcheur*, *maſchoire*, *meſchant*, *meſcompte*, *meſconnoiſſable*, *meſcontent*, *meſcréant*, *louſche*, *buſche*, *embuſche*, *deſbucher*, *deſcompter*, *deſcouvrir*, *deſcrocher*, *deſcrire*, *deſcrier*, *diſcerner*, *diſciple*, *diſcipline*.

Devant un *d*, *deſdain*, *ſe deſdire*, *meſdire*, *deſdorer*, *deſdoubler*, *eſdenté*, *ſouſdiacre*.

Devant une *f*, il n'y a que les mots de *ſousferme*, *ſousfermer*, & *ſousfermier*.

Devant un *g*, *eſgard*, *eſgarer*, *eſgayer*, *eſgorger*, *eſgoſiller*, *eſgouſt*, *eſgrener*, *eſgrugeoire*, *eſgueuler*, *deſgarnir*, *deſgingandé*, *deſgouſt*, *deſguiſer*, *deſgaſt*.

Devant une *h aſpirée*, *eſhanché*, *eſhonté*, *deshalé*, *desharnacher*.

Devant un *j conſonne*, *desja*, *desjoindre*, *desjeuner*, *tousjours*. Les autres exemples conſiſtent en quelques mots, qui ſont naturellement ſeparez ; mais que l'uſage de la prononciation & de l'orthographe a accouſtumé d'aſſembler ; & ils ſe réduiſent à la premiere perſonne ſinguliere de l'indicatif & du preterit de quelques verbes, lors que cette premiere perſonne ſinguliere, finiſſant en *ſ*, reçoit enſuite le pronom *je*, comme dans les phraſes ſuivantes, *vous dis-je rien qui ne ſoit vray ? cela dis-je fut cauſe, que fis-je alors ? &c.*

Devant une *l*, *haſle*, *maſle*, *paſle*, *eſlancer*, *eſloigner*, *raſler*, *un raſle de geneſt*, *greſle* adjectif, *greſle*, ſubſtantif, *meſler*, *peſle meſle*, *freſle*, *iſle*, *iſlot*, *froſler*, *deſloyal*, *ſouſlever*, *ſouſlieutenant*.

Devant une *m*, *blaſmer*, *paſmer*, *eſmail*, *eſmeraude*, *eſmeri*, *eſmerillon*, *eſmoy*, *bapteſme*, *chreſme*, *careſme*, *meſme*, *bleſme*, *coſme*, *ſouſmettre*, *abyſme*.

Devant une *n*, *aſne*, *aiſné*, *geſner*, *traiſner*, *freſne*, *des reſnes*, *proſne*, *proſner*, *jeuſne*.

Devant un *p*, *aſpre*, *reſpondre*, *eſpine*, *eſpée*, *eſperon*, *deſpence*, *deſpecer*, *ſouſpirer*, *ſouſpape*, *ſouſpente*, *ſouſpeſer*, *ſouſpirail*, *ſouſprieur*, *veſpres*, *gueſpe*, *eſpais*, *eſpagneul*, *eſpaule*, *eſpancher*, *reſpandre*, *eſpanoüir*, *eſpargne*, *eſpars*, *eſparpiller*, *eſpave*, *eſpice*, *eſpingle*, *eſplorée*, *eſployée*, *eſplucher*, *eſpointer*, *eſpoux*, *eſpreindre*, *eſpreinte*, *eſpreuve*, *eſpris*, *eſpuiſer*, *eſpurer*, *eſpi*, *eſpier*.

Devant un *q*, *Paſque*, *Eveſque*, *Archeveſque*, *eſquarrir*, *eſquarre*.

Devant une *r*, *eſraſler*, *eſrailler*, *eſrater*, *eſreinter*, *eſrené*.

Devant un *t*, les exemples ſont en grand nombre,

gaſter, haſter, chaſteau, chaſtelain, paſte, maſt, maſter, albaſtre, blancheaſtre, bleuaſtre, jaunaſtre, olivaſtre, rougeaſtre, noiraſtre, verdaſtre, maraſtre, flaſtrer, plaſtre, emplaſtre, arreſt, arreſte, eſté, eſtage, intereſt, eſtat, eſtablir, arbaleſte, beſte, conqueſte, creſte, feſte, honneſte, teſte, preſt, preſter, veſtir, eſtre, heſtre, eſtrangler, eſtonner, eſtreindre, eſtrange, eſtain, eſtouppe; cela *plaiſt, eſteindre, eſtude, naiſtre, paiſtre, traiſtre, connoiſtre, paroiſtre, croiſtre, cloiſtre, epiſtre, giſte, viſte,* cy *giſt, huiſtre, deſtruire, coſté, coſtoyer, oſter, hoſte, hoſpital, depoſt, impoſt, ſuppoſt, aouſt, gouſt, crouſte, jouſte, adjouſter, ſouſtenir, fluſte.* Il faut adjouſter à tous ces mots la troiſiéme perſonne ſinguliere de l'optatif & du ſubjonctif de tous les verbes, comme afin *qu'il aimaſt, qu'il vinſt, qu'il euſt, qu'il fiſt, qu'il diſt, qu'il connuſt, &c.* ſans quoy la troiſiéme perſonne de ces deux modes ſe trouveroit confonduë avec celle du préterit de l'indicatif, *il vint, il eut, il fit, il dit, il connut, &c.*

Au reſte, quoyque ce qu'on vient de dire touchant l'*ſ*, ſoit appuyé ſur l'orthographe pratiquée par l'Académie Françoiſe, il ne faut pas pourtant diſconvenir qu'à l'eſgard des mots compoſez des prépoſitions inſeparables *des* & *es*, il eſt aſſez ordinaire depuis quelque temps de ſupprimer l'*s* en eſcrivant. De ſorte que l'Uſage eſtant le maiſtre de tout en matiere de Langue, il ſeroit peut-eſtre difficile de condamner ceux qui eſcrivent ſans *s debaucher, debarquer, debrider, decrier, dedire, degarnir, deguiſer, ébloüir, égard*, & quelques autres mots d'une formation ſemblable.

Pour achever le détail de ce qui concerne la veritable Orthographe, il reſte maintenant à parler du changement que l'Orthographe nouvelle apporte à quelques voyelles & à quelques conſonnes, tousjours ſur le meſme prétexte de repreſenter plus commodément & plus parfaitement la prononciation des mots.

Cette nouveauté, qui n'eſt qu'un renouvellement de

ce qui a eſté tenté inutilement à diverſes fois, conſiſte principalement, quant aux voyelles, dans le changement de l'*e* en *a*, par tout où l'*e* ſuivi d'une *m* ou d'une *n*, ſe prononce à peu prés comme un *a*; & dans le changement de *l'y grec* en *i*, dans tous les mots où il ne tient pas lieu de deux *i* pour la prononciation.

Quant aux conſonnes, il conſiſte dans le changement du *c* en *s*, par tout où le *c* n'a pas la prononciation du *k* & de l'*x*: dans le changement du *z* auſſi en *s* à la fin des mots; & dans celuy du *ph* en *f*, dans tous les mots qui nous ſont venus de la Langue Grecque, où ils ſont eſcrits par un φ; & dans quelques noms propres de la Langue Hebraïque, qui ayant eſté eſcrits en Grec par un φ, ont tousjours eſté eſcrits dans la Langue Françoiſe, ainſi que dans la Latine par *ph*.

Tous ces changements n'ayant peu avoir juſques icy le ſceau de l'authorité publique, ne peuvent eſtre regardez que comme tres-vicieux: Et pour parler premierement du changement de l'*e* en *a*, il eſt ſurprenant que pour apprendre plus facilement aux enfants & aux Eſtrangers à bien prononcer les mots François en les liſant, on ait entrepris de défigurer tous les termes de la Langue Françoiſe. Car quelle confuſion n'y apporteroit-on point en eſcrivant, comme *Meigret*, *Pelletier*, *Ramus*, *Leſclache* & *Lartigault* l'ont prétendu, l'un aprés l'autre en divers temps; *antre* pour *entre*, *tandre* pour *tendre*, *tante* pour *tente*, *mante* pour *menthe*, *ſantre* pour *centre*, *ſandre* pour *cendre*, *vant* pour *vent*, *dilijant* pour *diligent*, *ſans* pour *ſens*, *contant* pour *content* ſatisfait, *differant* pour *different* démeslé; & *experiance*, *ſentimant*, *ſanſible*, *mouvemant*, *inconvenians*, *temperamans*, *intimemant*, *ſeulemant*, & pluſieurs autres de meſme nature, au lieu d'*experience*, *ſenſible*, *ſentiment*, *mouvement*, *inconvenients*, *temperaments*, *intimement*, *ſeulement*.

Le changement de l'*y grec* en *i* dans tous les mots où il ne fait pas la fonction des deux *i*, n'eſt pas plus à ſuivre que l'autre, tant parce que l'uſage y repugne, que parce que ce ſeroit un moyen d'oſter la connoiſſance de l'origine, & par conſequent de la veritable ſignification de divers mots que nous avons pris du Grec. Ainſi il faut non ſeulement conſerver l'*y grec*, dans les mots de *moyen*, *citoyen*, *loyal*, *royal*, *voyelle*, *envoyer*, *employer*, & dans tous les autres où il tient en quelque ſorte à deux ſyllabes: Mais il faut auſſi le retenir dans certains mots à la fin deſquels il eſt de l'uſage de l'eſcrire, comme aux mots de *Roy*, de *foy*; & de *loy*; aux pronoms *moy*, *toy*, *ſoy*, *luy*, & à la particule adverbiale *y*. Il faut le retenir pareillement dans *abyſme*, *azyme*, *chyle*, *chymie*, *etymologie*, *hypocriſie*, *lyrique*, *myſtere*, *phyſique*, *phyſionomie*, *presbytere*, *ſyſteme*, *ſyllabe*, *type*; & generalement dans tous les autres mots, où il a paſſé de la Langue Grecque dans la noſtre. On ne met point icy la liſte de tous ces mots, parce que la pluſpart n'eſtant ordinairement employez que par des perſonnes d'eſtude, ce qu'on vient de marquer icy, leur peut eſtre un advertiſſement ſuffiſant pour tout le reſte.

Le troiſiéme changement que la nouvelle Orthographe veut introduire contre l'Uſage & contre la raiſon, c'eſt le changement du *c* en *s*, dans les mots où le *c* ſuivi d'un *a* ou d'un *o*, ſe prononce comme s'il n'eſtoit ſuivi que d'un *e* ou d'un *i*. Il eſt de l'Uſage que dans tous ces mots on marque par une cedille la prononciation que l'on doit donner au *c*: ainſi on eſcrit *François*, *prononçons*, *renonçant*, avec un petit *c* renverſé au deſſous du *c*, ce qui marque ſuffiſamment la prononciation, ſans défigurer le mot par le changement d'une de ſes lettres characteriſtiques. Cependant comme ſi dans les mots tout ſe devoit reduire uniquement à la facilité d'apprendre à lire; ceux qui renou-

vellent l'orthographe de *Meigret* & de *Ramus*, prétendent qu'on doive eſcrire *Franſois*, *nous prononſons*, & ainſi du reſte. Et en cela non ſeulement ils ſe donnent une authorité, qui ne peut appartenir à aucun particulier, à qui il n'eſt pas meſme permis, comme il a desja eſté dit, de changer une lettre de ſon nom, ſans des Lettres du Roy: mais l'authorité qu'ils ſe donnent eſt d'autant plus blaſmable, qu'ils défigurent le nom propre de toute la Nation, & qu'ils effacent les traces de ſon origine. Car la connoiſſance de celle du mot *François*, que devient-elle, quand on change le *c* en *ſ*? comment la tirera-on du mot de *Franc*? & comment fera-on voir que *franchiſe*, *franchement*, & la Langue *Franque*, viennent tous de la meſme ſource que *François*? De plus, ſi dans *François* on change le *c* en *ſ*, il faudra ou le changer auſſi en *France*, & eſcrire *Franſe*, pour l'uniformité; ou tomber dans l'inconvenient que le nom du Pays & le nom de la Nation s'eſcrivent de deux manieres differentes, quant à une lettre characteriſtique. On peut dire la meſme choſe de *je prononce* & *je renonce*, à l'égard de *prononçant* & de *renonçant*: & ſi ce changement de *c* en *ſ* dans tous les mots, où le *c* a le ſon d'une *ſ* avoit lieu; il faudroit neceſſairement confondre dans l'eſcriture le pronom perſonnel *ſe*, avec le pronom demonſtratif *ce*, *grace* ſubſtantif, avec *graſſe* adjectif; *ceſſion de droits*, avec la *ſeſſion d'un Concile*; eſcrire la *Greſe*, pour ſignifier le Pays des *Grecs*, & renverſer ainſi toute la Grammaire, & confondre toutes les idées des mots. Noſtre Langue, ainſi que toutes les autres, a desja aſſez de mots de diverſes ſignifications qui s'eſcrivent les uns comme les autres; c'eſt à nous à les recevoir d'elle, comme elle nous les a donnez; mais c'eſt à nous auſſi à nous oppoſer aux nouvelles difficultez, que les idées des particuliers veulent y adjouſter.

Le changement de l'*x* & du *z* en *s*, à la fin des mots, a auſſi ſes inconvenients, & quand il n'y en auroit aucun autre que celuy de la nouveauté, la regle univerſelle des Langues, qui veut qu'on ſuive l'Uſage receu, y repugneroit entierement. Mais outre cet Uſage qui a desja eſté marqué ſuffiſamment cy-deſſus, à l'égard de ces deux lettres, il y a encore une raiſon particuliere à l'égard du *z* : c'eſt qu'il ſert à marquer que l'*e* devant la ſyllabe qu'il termine, ſe doit prononcer comme un *è fermé*, & non pas comme un *e ouvert*, ou un *e muet*. Ainſi il ſert, par exemple, à diſtinguer *prez* pluriel du nom ſubſtantif *pré*, d'avec *prés* prépoſition ; les *eſtez*, d'avec *vous eſtes* ; *ſouffrez* ſubſt. pluriel, d'avec *vous ſouffrez* verbe ; *les maſques*, d'avec les gens *maſquez* ; *les bottes*, d'avec *les gens bottez* ; *les rencontres*, d'avec *les gens rencontrez* ; *les Charites*, d'avec *les charitez* ; & une infinité d'autres, qu'il ſeroit inutile & ennuyeux de rapporter.

La meſme regle qu'on a desja propoſée contre le retranchement de l'*h* dans les mots où elle ne ſe prononce point, peut s'appliquer icy à ce qui regarde le changement du *ph* en *f*, dans les mots que nous avons pris directement du Grec, comme *Philoſophe*, *Phenomene*, *Pharmacie*, *Phyſique*, *Prophete*, *&c.* C'eſt-à-dire, qu'à la reſerve de quelques-uns que par un uſage ancien & conſtant, on eſcrit par *f*, comme *fantaiſie*, *fantoſme*, *fantaſque*, *fantaſtique*, *freneſie*, *frenetique*, il faut garder le *ph* dans tous les autres.

Voilà à peu prés ce qu'il y a de principal à dire touchant l'Orthographe ; & comme il eſt impoſſible que dans les exemples qu'on a rapportez, on n'en ait obmis quelques-uns, on eſpere de l'équité du Lecteur, qu'il excuſera aiſément un manquement de cette nature. Du reſte, de meſme que je n'ay rien avancé icy de ma propre authorité, & qui ne ſoit fondé ſur l'Orthographe du Dictionnaire de l'Académie

Françoiſe, de meſme auſſi je n'y ay attaqué toute autre Orthographe, qu'autant qu'il a eſté neceſſaire pour la deffenſe de celle qui eſtant eſtablie ſur l'origine des mots, appuyée ſur les principes & ſur les préceptes de la Grammaire, & authoriſée & retenuë par l'Uſage, contre les diverſes entrepriſes des Novateurs, eſt ſuivie publiquement par une Compagnie, qui dans toutes ſes Aſſemblées, fait ſa principale application de l'eſtude de la Langue.

TRAITÉ

TRAITÉ DE L'ARTICLE.

Des mots en general.

LEs mots ſont des ſignes inſtituez par les hommes pour exprimer leurs penſées, & ſe les communiquer les uns aux autres, ſoit par la parole, ſoit par l'eſcriture. Ce n'eſt pas icy le lieu de rechercher de quelle ſorte ces ſignes ont commencé à s'inſtituer dans la ſocieté des hommes, ni ſi toutes les Langues de l'Univers viennent d'une origine commune, dont, par la ſuite des temps, elles ſe ſoient differemment eſcartées. Il ſuffit maintenant de remarquer qu'aprés l'eſtabliſſement des diverſes Langues, chaque Langue s'eſt conſervée plus ou moins exempte du meslange d'une autre, ſelon que chaque Peuple a donné plus ou moins d'entrée chez luy aux Peuples d'un autre Pays; & qu'elle s'eſt pareillement plus ou moins eſtenduë parmy les autres Peuples, ſuivant que chaque Nation y a eſtendu plus ou moins ſon commerce, ſon gouſt pour les Arts & pour les Sciences, ſa Religion & ſon Empire.

C'eſt ainſi que ſans parler maintenant des Langues qui par ce moyen ſe ſont principalement reſpanduës en Aſie & en Afrique, la Langue Grecque & la Langue Latine ont fait de ſi grands progrés dans toutes les parties de l'Europe. Il n'y en a preſque aucune qui n'ait pris, de l'une ou de l'autre de ces deux Langues, la pluſpart des termes des Arts, dès Sciences, & de la Religion. Et comme par la domination des Romains, la Langue Latine s'y eſt encore beaucoup

plus eſtenduë que la Grecque, de là vient que non ſeulement toutes les Langues de l'Europe ont emprunté beaucoup de mots de la Langue Latine ; mais que de plus tout le fonds de trois des principales Langues qu'on y parle, qui ſont l'Italienne, la Françoiſe, & l'Eſpagnole, eſt entierement tiré de la Latine, alterée en differents temps par les Italiens, les François, & les Eſpagnols, ſuivant le different genie de chaque Peuple.

Pour ne parler que de la Langue Françoiſe, de laquelle ſeule il s'agit maintenant dans ce Traité, elle a pris de la Latine preſque tous les termes dont elle ſe ſert ; à la reſerve de quelques-uns qu'elle a conſervez de l'ancienne Langue Gauloiſe, & de quelques autres que les François ont pris ; ſoit du voiſinage de l'Allemagne ; ſoit de la communication avec les Arabes, durant les premiers ſiecles de la Monarchie, & depuis dans les expeditions d'outre-mer.

Sur tout, la Langue Françoiſe a retenu de la Langue Latine la pluſpart des regles qui ont eſté en uſage chez les Romains, pour la Grammaire de leur Langue, & tous les termes dont ils ſe ſont ſervis pour les exprimer. De ſorte qu'encore que les uns ni les autres ne puiſſent pas peut-eſtre convenir auſſi exactement à noſtre Langue qu'à la Latine ; cependant comme il faut tousjours taſcher de s'accommoder aux notions desja receuës, on s'eſt propoſé de ſe renfermer le plus qu'il ſe pourra, dans les meſmes régles & dans les meſmes termes ; ou du moins de ne s'en eſcarter, que pour reduire les choſes à une plus grande netteté d'idée, & pour les rendre plus faciles au Lecteur.

De la diviſion des mots en differentes parties d'Oraiſon.

DAns toutes les Langues chaque mot eſt conſideré par les Grammairiens comme pouvant faire une certaine partie du Diſcours ; & ſuivant cette idée, comme la pluſpart des Grammairiens Latins ont reconnu dans la leur huit ſortes de mots d'une differente nature, ils les ont tous rangez ſous huit claſſes ou huit diviſions differentes, qu'ils ont appellées Parties d'Oraiſon.

Les Grecs n'ont reconnu pareillement dans leur Langue que huit parties d'Oraiſon ; mais comme dans la déclinaiſon des Noms ils ſe ſervent de l'Article qui n'eſt point en uſage chez les Latins, ils en ont fait une partie d'Oraiſon diſtincte du Nom : Et quant à l'Interjection à laquelle les Latins donnent rang parmy les parties d'Oraiſon, les Grecs ſe ſont contentez de la comprendre ſous l'Adverbe, ſans en faire une partie d'Oraiſon à part.

Parmi les Grammairiens des Langues modernes, la pluſpart de ceux qui ont traité de la Langue Italienne, luy ont donné auſſi huit parties d'Oraiſon, mais aſſez diverſement : Les uns ne faiſant que ſuivre en cela l'ancienne diviſion des Grammairiens Latins, ſans avoir aucun égard à l'Article ; les autres comptant l'Article veritablement pour une partie d'Oraiſon, ainſi que les Grecs ; mais retranchant d'ailleurs avec eux l'Interjection, du nombre des parties d'Oraiſon.

Un Grammairien plus moderne & qui a fait un excellent Traité de la Langue Italienne, a eſté juſques à luy donner douze parties d'Oraiſon, & pour cet effet, non ſeulement il a adjouſté aux huit de la Langue Latine, l'Article, comme faiſant une partie d'Oraiſon diſtincte du Nom ; & le Gerondif, comme

en devant faire une diſtincte du Verbe : mais il a conſideré comme deux autres parties d'Oraiſon, certaines Particules qui ſervent quelquefois à marquer le cas des noms, & certaines autres qu'on appelle expletives ou redondantes en termes de Grammaire, & qui n'eſtant point neceſſaires, quant au ſens & à la regularité de la conſtruction, ne ſervent qu'à donner plus d'énergie & plus de nombre au diſcours.

Cette diviſion qui eſtablit beaucoup plus de parties d'Oraiſon qu'aucune autre, pourroit ne convenir pas moins à la Langue Françoiſe qu'à l'Italienne. Mais comme le Gerondif n'eſt proprement qu'un temps tranſitoire & indéterminé du Verbe: que l'Interjection peut-eſtre rangée facilement ſous l'Adverbe, comme elle l'a eſté par les Grecs : que les Particules, qui au deffaut des Articles, ſervent quelquefois à marquer les cas des Noms, ne ſont proprement que des Prepoſitions : & que les Particules redondantes n'ont preſque d'uſage qu'en certaines façons de parler du diſcours familier ; par toutes ces raiſons, & pour innover le moins qu'on peut, il ſemble plus à propos de s'en tenir à la diviſion des Grecs, receuë par la pluſpart des Grammairiens modernes, qui ne reconnoiſſent dans toutes les Langues qui ſe ſervent de l'Article, que huit parties d'Oraiſon ; ſçavoir l'Article, le Nom, le Pronom, le Verbe, le Participe, l'Adverbe, la Prépoſition, & la Conjonction.

De toutes ces Parties, les cinq premieres reçoivent divers nombres, & diverſes variations ; les trois autres n'admettent, ni variation ni nombre. On traitera ſéparement des unes & des autres, & on eſſayera d'en donner l'intelligence la plus claire & la plus diſtincte qu'il ſera poſſible.

Digitized by Google

De l'Article.

COmme l'Article ne ſignifie rien par luy-meſme, independamment du Nom, il ſembleroit qu'avant que de parler de l'Article, on deuſt parler du Nom, ſans lequel il n'a nul uſage. Cependant comme il précéde tousjours le Nom, & qu'il ſert à en faire connoiſtre les differents eſtats & les differentes variations, par rapport à la Grammaire, on a jugé plus à propos de traiter d'abord de l'Article.

Mais parce que dans tous les Arts & dans toutes les Sciences, il faut avant toutes choſes, donner autant que l'on peut, une idée claire des termes dont on ſe ſert pour les expliquer; & qu'il y en a de communs à l'Article & au Nom, ſans l'intelligence deſquels, ceux qui n'ont aucune connoiſſance de la Langue Latine, ne pourroient pas comprendre le ſens des regles qu'il s'agit d'eſtablir; il ſera bon de commencer le Traité de l'Article, par l'explication de ces meſmes termes.

On appelle communément *Articles*, en termes de Grammaire, des particules déclinables, qui précédant tousjours le nom auquel elles ſe joignent, ſervent à en faire connoiſtre le genre & le nombre, & qui en déterminent certains cas, par le moyen de quelques autres particules. Ainſi quand on dit *le ciel*, *la terre*, *les cieux*; *le*, *la*, & *les*, ne ſont autre choſe que les Articles de ces meſmes noms.

Le *genre*, eſt ce qui diſtingue un nom d'avec un autre, par rapport à la difference que la nature a eſtablie entre les deux ſexes, entre le maſle & la femelle: & ſelon cette idée, l'un de ces genres eſt appellé *maſculin*, & l'autre *feminin*. La Langue Grecque & la Langue Latine admettent encore un autre genre qu'on appelle *neutre*: mais la noſtre ne connoiſt proprement

que les deux qu'on vient de marquer ; & elle les diſtingue, pour le maſculin par l'article *le*, & pour le feminin par l'article *la*.

A l'égard du *nombre*, la Langue Françoiſe n'en admet non plus que deux dans ſa Grammaire ; ſçavoir, le *nombre ſingulier*, dont on ſe ſert, quand on parle d'une choſe, ou d'une perſonne ſeule ; & le *nombre pluriel*, dont on ſe ſert quand on parle de pluſieurs choſes, ou de pluſieurs perſonnes. Le premier nombre s'exprime par les deux articles *le* & *la*, ſelon que le nom dont on parle, eſt maſculin ou feminin : & quant au nombre pluriel, l'article *les* ſert à le marquer pour tous les deux genres.

Comme dans les noms François il n'y a aucune difference de terminaiſon qu'entre le ſingulier & le pluriel, & qu'ils ne ſe varient point de meſme que les noms Latins ; on n'entend point icy par le mot de *cas*, ce que les Grammairiens Latins entendent par le mot de *caſus*, qu'ils employent pour marquer les differentes cheutes ou deſinences que chaque nom peut recevoir dans chaque nombre. On entend ſeulement, à l'égard de l'article, chaque variation que l'article peut recevoir eſtant joint au nom ; & à l'égard du nom, chaque eſtat dans lequel le nom peut eſtre conſideré : & les differents eſtats du nom, auſſi-bien que les differentes variations de l'article, s'appellent *declinaiſon*. Ainſi decliner un article, c'eſt le faire paſſer par toutes les variations qu'il peut recevoir ; & décliner un nom, c'eſt ſe le repreſenter dans tous les differents eſtats dont on peut ſe former l'idée.

Ces variations ou eſtats dans chaque nombre ſingulier & pluriel ſont ſix, en y comprenant le premier eſtat de chaque nombre. Dans les cas où l'article eſt varié, il ne l'eſt jamais que par le moyen des particules ou prépoſitions *de* & *a*, jointes diverſement

à l'article, comme on le verra dans la ſuite ; & tous les cas de chaque nombre, ſont appellez en termes de Grammaire, *nominatif*, *genitif*, *datif*, *accuſatif*, *vocatif*, & *ablatif*.

C'eſt ainſi que la pluſpart des Grammaires anciennes & modernes ont accouſtumé de ranger & d'appeller tous ces cas ; mais comme le *vocatif* a de grands rapports avec le *nominatif*, on croit ne devoir pas ſuivre icy le meſme ordre, pour ne pas embarraſſer inutilement les idées, en ſeparant des choſes qui ont tant de convenance l'une avec l'autre.

Car premierement, outre l'affinité qu'il y a entre *nommer*, qui eſt la fonction du *nominatif*, & *appeller*, qui eſt celle du *vocatif* ; le *vocatif* a encore cela de commun avec le *nominatif*, qu'il regit quelquefois le verbe, ſans en eſtre jamais regi ; & qu'il ſe joint au verbe ſubſtantif *eſtre*, ce qui ne convient à aucun des autres cas. C'eſt pourquoy on donnera icy le ſecond rang au *vocatif*, laiſſant du reſte tous les autres cas dans le meſme ordre où on a accouſtumé de les ranger.

Le premier cas eſt appellé *nominatif*, c'eſt-à-dire, qui nomme ; parce que, ſuivant qu'on vient de le marquer, c'eſt de celuy-là qu'on ſe ſert pour dénommer quelque choſe que ce ſoit ; comme *le ciel*, *la terre*. Le propre du nominatif eſt de regir tousjours le verbe : & toutes les fois que la choſe ou la perſonne qu'on nomme, regit le verbe, comme *le ciel eſt ſerein*, *la terre rapporte tous les ans*, *Alexandre vainquit Darius*, il eſt conſtant qu'alors le nom dont on ſe ſert pour exprimer la choſe ou la perſonne ne peut eſtre qu'au nominatif.

Le *vocatif*, que nous regardons icy comme le ſecond cas, eſt ainſi nommé, parce que c'eſt de celuy-là qu'on ſe ſert, quand on appelle quelqu'un, ou qu'on luy addreſſe la parole. Il manque abſolument d'article,

mais on y ſupplée par la particule *o*, de meſme qu'en pluſieurs autres Langues. Du reſte, il a comme le nominatif, le privilege de regir le verbe, ſans en eſtre jamais regi : mais il ne le regit que quand le verbe eſt mis à l'imperatif, *Seigneur exaucez-nous* ; ou quand on l'employe, ſoit par exclamation, ſoit par interrogation, *ô juſte ciel, ſouffrirez-vous! malheureux, avez-vous bien l'aſſeurance de le nier?* Ce qu'il a de particulier, c'eſt qu'on le peut employer ſolitairement ſans le joindre à aucun verbe qu'il regiſſe. *Seigneur, je n'ay d'eſperance qu'en vous, ô ciel, cela peut-il eſtre!* Et en cela il eſt different du nominatif qui regit tousjours un verbe, ou exprimé, ou ſouſentendu.

Le cas qu'on appelle *genitif*, c'eſt-à-dire, *qui engendre, qui produit*, devroit peut-eſtre avoir plutoſt l'appellation paſſive d'*engendré*, de *produit*. Quoy qu'il en ſoit, il ne s'employe jamais dans noſtre Langue, ſans eſtre gouverné par un autre nom auquel il ſe rapporte, ſoit comme l'effet à ſa cauſe, *le Createur du ciel & de la terre, l'auteur du Livre, le pere de l'enfant*; ſoit comme la cauſe à ſon effet, *l'ouvrage du Createur, le fils du Prince* ; ſoit comme le tout à ſa partie, *un membre du corps, l'eau de la mer, un arbre de la foreſt, une portion du cercle* ; ſoit comme une choſe poſſedée à celuy qui la poſſede, *le Maiſtre du monde, le Seigneur du lieu* ; ſoit comme le poſſeſſeur à la choſe poſſedée, *le Palais du Roy, les biens de l'Egliſe* ; ſoit comme le ſujet à ſon attribut, *la bonté du Createur, l'ingratitude de la creature, la dureté du marbre* ; ſoit enfin de quelque maniere que ce puiſſe eſtre ; *les ſentiments de l'humanité, l'amour de la vie, la crainte de la mort, l'horreur du vice, l'excez de la miſere, la regle de la juſtice, ennemi de l'Eſtat, ſoigneux du bien public, amoureux de la gloire* ; & une infinité d'autres.

Le cas qui ſuit le *genitif*, eſt appellé *datif*, c'eſt-à-dire, *donnant* ; parce que c'eſt de celuy-là qu'on ſe ſert quand

quand on veut dire qu'on a donné quelque choſe à quelqu'un ; & au lieu que le *genitif* n'eſt jamais regi que par un Nom ; le *datif*, au contraire, peut eſtre regi également bien ; ſoit par un Verbe, *donner aux pauvres*, *plaire aux gens de bien* ; ſoit par un participe actif, *ſervant à la Meſſe*, *aſſiſtant à l'Office* ; ſoit par un participe paſſif, *occupé à l'eſtude*, *addonné aux armes* ; ſoit par un Nom adjectif, *enclin à la vertu*, *agréable au gouſt*, *contraire à la ſanté*, *pareil aux autres* ; ſoit enfin par un Nom ſubſtantif, *ſon inclination à la vertu*, *ſa fidelité au Roy*, *ſon obéïſſance aux Loix*, *ſa ſoumiſſion à la volonté de Dieu*. Ainſi le *datif* eſt celuy de tous les cas qui peut eſtre regi par plus de differentes parties d'Oraiſon.

On donne au cinquiéme cas le nom d'*accuſatif*, c'eſt-à-dire, d'accuſant ; en le dénommant ſeulement par l'un de ſes emplois, qui eſt d'eſtre regi par les verbes ou par les participes actifs, qui marquent accuſation & blaſme ; quoy qu'il ſoit également bien regi par ceux qui marquent approbation & loüange ; & generalement par tous ceux que l'on appelle en Grammaire, verbes actifs, *blaſmer le vice*, *calomnier l'innocence*, *loüer la vertu*, *approuver les bonnes actions*, *aimer les livres*, *faire la priere*, *avoir la raiſon de ſon coſté*, *on le trouva ayant les armes à la main*. Au reſte, l'*accuſatif* ne differe en rien du *nominatif*, quant à la forme : mais leur difference eſt d'ailleurs ſuffiſamment marquée, en ce que le *nominatif* gouverne tousjours le verbe ; & qu'au contraire l'*accuſatif* eſt tousjours gouverné, ou par un verbe, ou par un participe actif ; ſans pouvoir eſtre jamais regi, ni par un verbe neutre, ou neutre paſſif, ni par un participe paſſif, ni par aucun nom.

Le dernier cas eſt appellé *ablatif*, d'un mot Latin, qui ſignifie, *qui oſte* ; & quoy qu'il ſoit tousjours ſemblable au *genitif*, quant à la forme ; ils different fort l'un de l'autre, & quant au ſens, & quant à la conſ-

truction. Ils different quant au ſens, en ce que le *genitif*, ſuivant ce qu'on a desja dit, ſert ordinairement à marquer union & relation ; & que l'*ablatif*, au contraire, ſert le plus ſouvent à marquer ſeparation, diviſion, privation : Et ils different quant à la conſtruction, en ce que le *genitif* n'eſt jamais regi que par un nom ; & que l'*ablatif* l'eſt preſque tousjours, ou par quelque verbe, ou par quelque participe, comme *oſter quelque choſe de la terre, tirer un homme de la priſon, retrancher de la ſocieté, s'aider des pieds & des mains, uſant du droit qu'il avoit, profitant du temps, abandonné des ſoldats, privé de la lumiere du jour, un lieu éloigné de l'Egliſe.* Les occaſions où l'*ablatif* eſt regi par un Nom, ſont bien moins frequentes; les exemples ſuivants ſuffiront pour en donner quelque idée, *à ſon deſpart de la Chine, à la ſortie de l'Egliſe, eſtant malade de la maladie dont il mourut.*

On diſtingue encore tous ces *cas* d'une autre maniere ; on donne au *nominatif* le nom de *cas direct* ; parce que c'eſt directement de celuy-là que tous les autres dépendent, & parce qu'il gouverne directement toute la conſtruction du diſcours. Et tous les autres cas ſont appellez *obliques*, ou *indirects*, pour les diſtinguer du premier ; quoy qu'à parler proprement, le *vocatif* ne puiſſe guere eſtre regardé dans noſtre Langue, comme un *cas oblique* ; puiſqu'il a preſque tous les privileges du *cas direct*.

C'eſt tout ce qui s'offre maintenant à dire en general touchant les cas des Noms. On remet au Traité des Noms, à parler plus en détail de tout ce qui en regarde les differentes variations, & les differents regimes.

Digitized by Google

De la Declinaiſon ou variation de l'Article.

ON a desja marqué à peu prés les differentes variations de l'Article, en expliquant les differents noms des Cas. Mais pour en donner une notion encore plus grande & plus claire; & parce que l'Article ſouffre differentes variations, non ſeulement à l'égard des noms maſculins & feminins; mais auſſi à l'égard des noms d'un meſme genre, ſelon qu'ils commencent par une conſonne ou par une voyelle; on donnera icy des exemples de toutes ces variations, en y joignant des phraſes propres à les mieux faire ſentir.

Declinaiſon de l'Article maſculin le *avant les conſonnes.*

Nombre ſingulier.

Nominatif.	*le ciel*	eſt ſerein.
Vocatif.	*ô ciel*, ou ſimpl. *ciel*,	ſouffrirez-vous ?
Genitif.	*du ciel*,	les graces *du ciel.*
Datif.	*au ciel*,	graces *au ciel.*
Accuſatif.	*le ciel*,	remercier *le ciel.*
Ablatif.	*du ciel*,	deſcendre *du ciel.*

Nombre pluriel.

Nominatif.	*les cieux*,	roulent ſur nos teſtes.
Vocatif.	*ô cieux*, ou ſimpl. *cieux*,	où ſuis-je !
Genitif.	*des cieux*,	les influences *des cieux*
Datif.	*aux cieux*,	demander *aux cieux.*
Accuſatif.	*les cieux*,	regarder *les cieux.*
Ablatif.	*des cieux*,	tomber *des cieux.*

Declinaiſon de l'Article maſculin le *avant les voyelles.*

Nombre ſingulier.

Nominatif.	*l'eſprit*,	anime le corps.
Vocatif.	*ô eſprit*, ou *eſprit*,	à quoy penſez-vous ?
Genitif.	*de l'eſprit*,	les lumieres *de l'eſprit.*
Datif.	*à l'eſprit*,	il faut du relaſche *à l'eſprit.*
Accuſatif.	*l'eſprit*,	cultiver *l'eſprit*,
Ablatif.	*de l'eſprit*,	oſtez-vous *de l'eſprit* que, &c.

Nombre pluriel.

Nominatif.	*les eſprits*,	n'occupent point de place.
Vocatif.	*ô eſprits*, ou *eſprits*,	que Dieu a formez.
Genitif.	*des eſprits*,	la connoiſſance *des eſprits.*
Datif.	*aux eſprits*,	attribuer *aux eſprits.*
Accuſatif.	*les eſprits*,	connoiſtre *les eſprits.*
Ablatif.	*des eſprits*,	ce qu'on dit *des eſprits.*

Declinaiſon de l'Article feminin la *avant les conſonnes.*

Nombre ſingulier.

Nominatif.	*la femme*,	doit eſtre modeſte.
Vocatif.	*ô femme*, ou *femme*,	que cherchez-vous ?
Genitif.	*de la femme*,	la dot *de la femme.*
Datif.	*à la femme*,	plaire *à la femme.*
Accuſatif.	*la femme*,	ioüer *la femme.*
Ablatif.	*de la femme*,	meſdire *de la femme.*

Nombre pluriel.

Nominatif.	*les femmes*,	ſont délicates.
Vocatif.	*ô femmes*, ou *femmes*,	ainiez vos maris.
Genitif.	*des femmes*,	la parure *des femmes.*
Datif.	*aux femmes*,	plaire *aux femmes.*
Accuſatif.	*les femmes*,	aimer *les femmes.*
Ablatif.	*des femmes*,	s'éloigner *des femmes.*

Digitized by Google

Declinaiſon de l'Article feminin la *avant les voyelles.*

Nombre ſingulier.

Nominatif.	*l'ame*,	eſt immortelle.
Vocatif.	*ô ame*, ou *ame*,	ſongez à l'éternité.
Genitif.	*de l'ame*,	les facultez *de l'ame.*
Datif.	*à l'ame*,	contraire *à l'ame.*
Accuſatif.	*l'ame*,	rendre *l'ame.*
Ablatif.	*de l'ame*,	ſeparé *de l'ame.*

Nombre pluriel.

Nominatif.	*les ames*,	ſont immaterielles.
Vocatif.	*ô ames*, ou *ames*,	que Dieu a créées.
Genitif.	*des ames*,	le ſalut *des ames.*
Datif.	*aux ames*,	attribuer *aux ames.*
Accuſatif.	*les ames*,	ſauver *les ames.*
Ablatif.	*des ames*,	les corps ſont diſtinguez *des ames.*

Par tous ces exemples qu'on a icy donnez des differentes variations de ces deux Articles, on voit que leur Accuſatif eſt tousjours ſemblable à leur Nominatif, dans tous les deux nombres: que dans chaque nombre, l'Ablatif eſt auſſi tousjours pareil au Genitif; & qu'ainſi il n'y a proprement dans chacun des nombres que deux variations outre le Nominatif.

On voit auſſi qu'ils n'ont tous deux qu'une meſme forme de pluriel; & qu'ils ſont entierement ſemblables l'un à l'autre dans le nombre ſingulier, toutes les fois que le nom maſculin ou feminin commence par une voyelle. Mais comme cette derniere reſſemblance ne vient que de l'éliſion qui ſe fait également de l'Article *le* & de l'Article *la* devant une voyelle, ils ceſſent d'eſtre ſemblables, quand entre l'Article & le Nom

ſubſtantif, on met un Nom adjectif qui commence par une conſonne. Car alors chacun des deux Articles reprend la voyelle qui luy eſt propre; de ſorte qu'au lieu de dire, *l'eſprit bienheureux*, & *l'ame ſainte*, on dit, *le bienheureux eſprit*, & *la ſainte ame*.

Quant à leurs variations, elles ont encore cela de commun, que dans tous les deux Articles, & dans tous les deux Nombres elles ſe font, comme il a desja eſté dit, par les prépoſitions ou particules *de* & *a*, dont la premiere ſert également aux Genitif & à l'Ablatif, & la ſeconde au Datif ſeul. Mais elles different d'ailleurs, en ce que ces meſmes particules ſe joignent diverſement à chacun des deux Articles dans les deux Nombres.

Au nombre ſingulier des noms maſculins qui commencent par une voyelle, & à celuy de tous les noms feminins, elles ſe joignent de telle ſorte à l'Article, qu'elles ne laiſſent pas d'en demeurer tousjours détachées. Ainſi on dit *de l'eſprit*, *à l'eſprit*, *de l'ame*, *à l'ame*, *de la femme*, *à la femme*.

Mais au nombre ſingulier des noms maſculins qui commencent par une conſonne, & au nombre pluriel de toutes ſortes de noms, elles ne font plus dans les cas qu'elles varient, qu'un ſeul mot avec l'Article, par contraction de la particule & de l'Article.

Cette contraction cependant eſt un peu differente dans le Genitif & dans l'Ablatif des deux nombres de ces noms. Car dans ces deux cas on dit au ſingulier *du ciel*; l'*l* de l'Article ſe changeant alors en *u*, comme elle s'y change en pluſieurs mots de la Langue; & ſe joignant à la particule pour ne former qu'une ſyllabe: Mais à leur pluriel, tout l'Article ſe reduit en une *s*, qu'on adjouſte à la particule, & qui fait qu'on dit *des cieux*, *des eſprits*, *des femmes*, *des ames*.

Quant à la formation du Datif ſingulier de l'Arti-

ticle des noms maſculins, qui commencent par une conſonne, elle ne differe de celle du Datif pluriel de l'Article de tous ces noms, qu'en ce que l'Article, qui au ſingulier fait *au* par une contraction ſemblable à celle du Genitif ſingulier, fait enſuite *aux* au pluriel; le Datif pluriel de l'Article prenant pour lettre caracteriſtique, la lettre *x*, dont il eſt en poſſeſſion par un long uſage.

De la neceſſité de l'Article.

IL ne s'agit point icy de montrer que l'Article eſt neceſſaire, par rapport a noſtre Langue, & à toutes celles qui s'en ſervent: car à l'égard de celles qui le reçoivent, l'uſage ſuffit pour en eſtablir la neceſſité. Il s'agit ſeulement d'examiner ſi de luy-meſme il eſt tellement neceſſaire qu'il manque en effet quelque choſe à la perfection d'une Langue qui en eſt privée: & cette queſtion peut eſtre diverſement agitée.

Les Partiſans de la Langue Latine, à la teſte deſquels eſt Jules Cæſar Scaliger, regardent l'Article, non ſeulement comme inutile, en ce que la Langue Latine ſi ample, ſi abondante, & ſi expreſſive, s'en eſt tousjours paſſée: mais auſſi comme contraire à la force & à la majeſté d'une Langue, & ne ſervant qu'à la rendre plus laſche & plus énervée: & peut-eſtre n'ont-ils pas abſolument tort, quant au ſecond point. Car il eſt preſque impoſſible que le retour continuel de l'Article dans toutes les Langues où il eſt en uſage, ne rende le diſcours plus long & plus laſche, ſans rien adjouſter d'ordinaire à la netteté du ſens; au lieu que la Langue Latine qui ne connoiſt point d'article, peut s'exprimer en cela d'une maniere plus forte & plus ſerrée.

Mais auſſi d'un autre coſté, le manquement d'Article, dont elle tire avantage en pluſieurs rencontres,

pour l'élegance & la nobleſſe du ſtyle, fait qu'elle ne peut exprimer nettement & clairement certains rapports & certaines proprietez que l'Article ſeul peut deſigner : & par conſequent, on ne peut douter que toutes les Langues qui admettent l'Article, n'ayent un grand avantage ſur la Latine, en ce que l'Article mis ou ſupprimé devant un nom, fait une grande difference de ſens, qui ne peut eſtre diſtinguée en Latin.

Pour rendre la choſe plus ſenſible par quelque exemple, il n'y a qu'à prendre celuy de l'Evangile, lorſque Jeſus-Chriſt ayant eſté tranſporté dans le deſert, le Demon luy dit, *ſi Filius Dei es* ; ce qui ſe peut interpreter, *ſi vous eſtes Fils de Dieu*, ou *ſi vous eſtes le Fils de Dieu*. Or ces paroles Latines, qui d'elles-meſmes peuvent recevoir deux ſens, aiſez à exprimer clairement dans toutes les Langues où on ſe ſert de l'Article ; ne peuvent jamais eſtre énoncées en Latin que d'une maniere, qui peut veritablement convenir à tous les deux ſens, mais qui n'en détermine aucun.

De meſme, il eſt conſtant qu'en François, *eſtes-vous Prince?* a un ſens tres different d'*eſtes-vous le Prince?* parce qu'en cette derniere phraſe l'Article dénotte une ſingularité & une excellence qu'on ne ſent point dans la premiere. Cependant ni l'une ni l'autre ne peuvent eſtre exprimées en Latin que d'une ſeule maniere, *es ne Princeps?* & ainſi les Latins, faute du ſecours de l'Article, ſont obligez de confondre & d'envelopper ſous les meſmes termes, des idées tres-differentes, & de laiſſer au Lecteur le ſoin de les diſtinguer au hazard, de s'y meſprendre ſouvent.

Des proprietez de l'Article.

EN parlant de la neceſſité de l'Article, on en a touché une des proprietez, qui eſt de reſtraindre à une ſignification particuliere, un nom qui a de luy-meſme une ſignification vague, & qui peut s'appliquer à pluſieurs ſujets.

Mais comme il a quelquefois cette proprieté, ſuivant qu'on l'a marqué dans l'exemple, *eſtes-vous le Prince?* qui ne peut s'entendre que du Prince dont on a alors l'idée particuliere dans l'eſprit; il a auſſi quelquefois la proprieté d'embraſſer tout ce qui peut eſtre compris ſous le nom qu'il précéde. Ainſi, quand on dit, *le Prince doit eſtre juſte & bienfaiſant*, *l'homme eſt ſujet à ſe tromper*, l'Article ſert alors à donner au mot de *Prince*, & au mot d'*homme*, une eſtenduë univerſelle, qui comprend indéfiniment tous les Princes & tous les hommes: & c'eſt comme ſi on diſoit, *tout Prince doit eſtre juſte*, *tout homme eſt ſujet à ſe tromper*.

Voilà à peu prés tout ce qui regarde la variation, la neceſſité, & la proprieté des particules *le* & *la*, conſiderées comme Articles. On parlera de leur uſage en parlant de celuy des autres particules qui ſervent d'Articles: & quant à celuy qu'elles ont en qualité de pronoms; c'eſt dans le Traité des Pronoms qu'on remet à en parler.

Des Particules qui tiennent lieu d'Articles.

QUoyqu'il n'y ait proprement d'autres Articles dans noſtre Langue que ceux dont nous venons de parler, il y a cependant d'habiles Grammairiens, qui en admettent un autre, auquel ils donnent le nom d'Article *indéfini*, pour le diſtinguer du premier que par la meſme raiſon ils appellent *défini*. Ce ſecond

Article eſt ſelon eux *un* & *une* : & comme en François *un* & *une*, employez de la ſorte, n'ont point de pluriel, ils luy en font un des particules *de* & *des*, dont on ſe ſert en pluſieurs rencontres, pour marquer les differents cas du pluriel.

Le plus ſolide fondement de cette opinion, eſt l'authorité du grand homme qui l'a avancée dans la Grammaire generale raiſonnée : car du reſte, il y a pluſieurs raiſons qui la doivent faire rejetter. Et premierement quant à la diſtinction de l'Article *défini*, & de l'Article *indéfini*, comment *un* peut-il eſtre pris pour un terme indéfini, puiſqu'il n'y a rien de moins indéfini & de plus déterminé que ce qui deſigne unité, Que ſi on objecte que dans la phraſe qu'il a alleguée, *un crime ſi horrible merite la mort*, on ne marque pas l'eſpece du crime, & que cela ſe pouvant dire de tout crime, *un*, par conſequent en cet endroit eſt *indéfini* ; on reſpond que l'Article *le* & *la*, qu'il appelle *défini*, peut eſtre employé de meſme d'une maniere vague & indéfinie. Car dans cette phraſe, *le crime merite la mort*, *le* eſt dans un ſens auſſi indéfini qu'*un*, dans cette autre, *un crime merite la mort* : & quand on dit, *un homme ſage doit eſtre maiſtre de ſes paſſions*, on ne parle pas plus indéfiniment, que ſi on diſoit *l'homme ſage doit eſtre maiſtre de ſes paſſions*. Mais il y a encore quelque choſe de moins favorable dans l'exemple, tel qu'il eſt rapporté par l'Autheur de la Grammaire generale, *un ſi grand crime merite la mort* : car la particule *ſi* eſtant relative, il faut de toute neceſſité, que pour dire *un ſi grand crime*, l'eſpece du crime ait eſté deſignée auparavant ; & par conſequent *un*, dans cette phraſe ne peut eſtre regardé comme un Article indéfini.

De plus, pour oppoſer authorité à authorité, la Langue Latine, qui ne connoiſt point d'Articles, ſe ſert pourtant quelquefois des mots d'*un* & d'*une* dans une acception toute ſemblable à celle que l'Autheur

de la Grammaire generale appelle Article *indéfini*. Nous en avons un exemple indubitable dans la premiere Scene de l'Andrienne de Terence, où le pere de Pamphile dit, *fortè unam aſpicio adoleſcentulam*; *par hazard j'aperçoy une jeune fille*. Et cela eſtant, quoy qu'*un* & *une*, ſe prennent plus ſouvent dans ce ſens là en François qu'en Latin, il ſemble que noſtre Langue n'eſt pas plus fondée que la Latine, à les regarder comme Articles; puiſque ce n'eſt pas ſur l'uſage plus ou moins frequent qu'on doit eſtablir une dénomination.

On peut adjouſter à cela, que la Langue Italienne qui ne ſe ſert gueres moins de ces meſmes mots que la noſtre, ne les regarde pourtant point comme *Articles*; & qu'ils ne ſont point non plus receus comme tels dans la Langue Eſpagnole, quoyque non ſeulement *uno* & *una* y ſoient ſouvent employez au ſingulier, mais qu'on y diſe auſſi au pluriel *unos hombres*, *unas mugeres*, dans le meſme ſens que nous diſons, *des hommes*, *des femmes*.

Une autre raiſon qui ſemble encore devoir porter à ne point admettre *un* & *une*, au rang des Articles, c'eſt qu'en pluſieurs phraſes, on ſeroit preſque auſſi fondé à recevoir pour Articles indéfinis, *tout*, *quelque*, *certain*; puiſque lors qu'on dit, *tout crime merite punition*; *faire quelque bonne action*; *certain homme m'a dit*, *je connois certaines perſonnes*; & dans quantité d'autres façons de parler, *tout*, *quelque*, *certain*, & *certaine*, ſont employez dans le meſme ſens que quand on dit, *un crime merite la mort*, *faire une bonne action*, *un homme m'a dit*, *je connois une perſonne*. Mais il y a encore plus: car outre les termes dont on vient de parler, & qui peuvent eſtre appliquez indéfiniment, tant au ſingulier qu'au pluriel, on ne peut recevoir *un* & *une* pour Articles indéfinis du ſingulier, qu'on ne reçoive auſſi *pluſieurs*, & tous les noms de nombre pour Articles

indéfinis du pluriel. Car ils ſont le meſme effet pour le pluriel qu'*un* pour le ſingulier ; puiſque de meſme qu'on dit *un crime ſi horrible*, on peut dire, *pluſieurs crimes ſi horribles*, *deux crimes ſi horribles* ; & ainſi juſqu'à l'infini. Par toutes ces raiſons on ne croit pas devoir regarder *un* & *une*, comme Articles indéfinis.

Cependant, quant à la diſtinction de l'Article en *défini* & *indéfini*, comme elle eſt vraye en partie ; que de plus elle eſt desja eſtablie ; & qu'il faut autant que l'on peut s'en tenir aux dénominations receuës, nous nous conformerons icy à l'uſage commun des Grammairiens, appellant avec eux, Article *défini*, *le* & *la*, qui eſt proprement le ſeul veritable Article ; & donnant auſſi avec eux le nom d'Article *indéfini*, aux particules dont on ſe ſert, ſoit pour marquer quelques cas des noms qui ne reçoivent pas l'Article défini ; ſoit pour employer, dans une ſignification vague & indéterminée, les noms communs, dont on a accouſtumé de déterminer l'application, par le ſecours du meſme Article.

Les particules qui ſervent à cet uſage, ſe reduiſent à quatre, deux ſimples, *a* & *de*, qui ſont d'ailleurs de veritables prépoſitions ; & deux compoſées, *du* & *des*, dont l'employ, comme on a desja veu, eſt de ſervir auſſi d'Articles définis pour les genitifs, & pour les ablatifs des noms communs.

A ces quatre là on pourroit peut-eſtre adjouſter encore les particules *au* & *aux*, qui s'employent ſouvent à un autre uſage qu'à celuy de l'Article défini du datif ſingulier & pluriel, comme quand on dit *aller au pain*, *crier au feu*, *courir aux armes* ; mais parce que dans ces ſortes de phraſes où ces particules tiennent lieu de prépoſitions, elles déterminent preſque tousjours le ſens du nom qu'elles regiſſent ; par cette raiſon, on ne les met point icy au rang des particules, qu'on employe pour Articles indéfinis.

On n'y met point non plus la particule *es*, qui ſervoit autrefois au pluriel des noms, comme le teſmoignent encore certaines anciennes formules, *Noſtre Pere qui eſtes és cieux*, *priſonnier és priſons*; & qui eſt une contraction d'*en les*, comme *des* & *aux*, ſont des contractions de *de les*, & d'*à les*: car outre que cette particule n'eſt plus en uſage, elle n'eſt de ſa nature qu'une prépoſition jointe à l'Article défini.

Ce qu'on vient de dire de ces particules, peut ſuffire pour en marquer la nature & pour en regler le nombre. On eſſayera d'en bien expliquer l'uſage, lors qu'on aura examiné celuy de l'Article défini.

De l'uſage de l'Article défini.

POur donner une intelligence plus facile de l'uſage de l'Article défini, il faut poſer pour principe qu'il n'eſt proprement inſtitué que pour déterminer & diſtinguer individuellement les noms ſubſtantifs qu'on appelle ordinairement noms communs, & qui ſont capables d'eſtre appliquez à divers ſujets. Par exemple, les noms de *Palais* & de *Prince*, ſont des noms communs, qui peuvent eſtre appliquez à divers Palais & à divers Princes; & qui eſtant employez ſans Article défini dans cette phraſe *Palais de Prince*, ne donnent aucune idée diſtincte de quel Palais, ni de quel Prince on veut parler. Mais ſi on joint à ces deux noms l'Article défini, & qu'on diſe *le Palais du Prince*, alors on donne à connoiſtre que c'eſt d'un tel Palais & d'un tel Prince qu'on parle.

Ce n'eſt donc proprement qu'aux noms communs ſubſtantifs que l'Article défini devroit ſe donner: mais comme il n'y a gueres de partie d'Oraiſon à laquelle on ne faſſe quelquefois tenir lieu de nom ſubſtantif commun, capable d'eſtre appliqué à divers ſujets; de là vient qu'il n'y en a auſſi preſque aucune à laquelle

on ne donne l'Article défini en differentes occaſions.

Pour commencer par les noms propres, il eſt certain que naturellement ils ne doivent point admettre l'Article défini, parce que d'eux-meſmes ils diſtinguent individuellement les choſes & les perſonnes dont on parle ; & que ce qui eſt desja individuellement diſtingué, n'a pas beſoin d'une diſtinction plus particuliere. Cependant quoyque par cette raiſon on ne donne point ordinairement l'Article défini, ni au nom de *Dieu*, pris dans la ſignification du Souverain Eſtre, ni aux noms des perſonnes & des villes ; & que par la meſme raiſon les noms des diverſes regions, des provinces, des fleuves & des montagnes, ne deuſſent point en avoir ; l'Uſage a eſtabli en cela pluſieurs exceptions, tantoſt fondé ſur le principe dont nous avons d'abord parlé, & tantoſt ſe ſervant uniquement de ſes droits.

Il eſt fondé en regle, lors qu'en parlant de Dieu, on dit dans le langage de l'Eſcriture, *le Dieu fort*, *le Dieu de paix*, *le Dieu de miſericorde*, *le Dieu de toute conſolation*. Car encore que le nom de Dieu ne ſoit pas pris alors pour un nom commun, capable d'eſtre appliqué à divers objets de divers cultes, comme quand on dit, *le Dieu des Chreſtiens*, & *le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob*, par diſtinction des faux Dieux adorez par les Gentils ; neanmoins parce que ce nom peut eſtre conſideré comme ſuſceptible de divers attributs, & par conſequent de diverſes déterminations ; c'eſt avec raiſon que l'Uſage joint au meſme nom l'Article défini qui le détermine alors à tel & tel attribut.

Il eſt vray qu'il n'a guere introduit l'Article défini devant le nom de *Dieu*, que dans les phraſes qu'on vient de marquer, quoy qu'il ſemble qu'il n'y auroit pas moins de raiſon de s'en ſervir, en parlant de la Juſtice, de la Sageſſe, & de tous les autres Attributs de Dieu. Mais c'eſt qu'en cela il luy a pleu

Digitized by Google

de ne déferer pas tant à la regle, qu'il ne ſe ſervit de ſes droits qui l'en diſpenſent.

Le meſme Uſage eſt fondé auſſi en raiſon, lors qu'en certaines rencontres il met l'Article défini devant les noms propres, comme quand on dit, l'*Alexandre dont vous parlez, n'eſt pas celuy de Pheres:* car alors le nom d'*Alexandre*, quoyque nom propre & particulier, eſt regardé comme un nom commun à diverſes perſonnes, de meſme à peu prés que ſi on diſoit, l'*homme dont vous parlez, n'eſt pas celuy que je veux dire.*

Il eſt pareillement fondé en regle, lorſque ne conſiderant un nom propre que comme appartenant uniquement à une ſeule perſonne, il ne laiſſe pas de luy donner l'Article défini, comme dans cet exemple, l'*Alexandre du Brun*, l'*Alexandre de Mignard*; parce qu'alors le nom d'*Alexandre*, quoy qu'employé pour ne déſigner qu'une meſme perſonne, eſt conſideré comme ſignifiant une perſonne repreſentée par divers Peintres, & partant ſuſceptible de divers rapports & de diverſes déterminations.

Outre ces ſortes d'occaſions, où noſtre Langue peut donner regulierement l'Article défini aux noms propres des perſonnes; il y en a encore deux autres où elle le donne par imitation & par abus. Elle le donne par imitation ſeulement, lors qu'il s'agit de certains noms Italiens qui ont l'Article défini dans leur Langue, comme *le Dante*, *le Petrarque*, *le Boccace*, *l'Arioſte*, *le Taſſe*, *le Titien*, *le Carache*, *&c.* Et elle le donne par imitation & par abus, lorſque dans un ſtyle qui marque ou familiarité, ou meſpris, ſuivant l'intention de celuy qui parle, on met l'Article *le* & *la*, au ſurnom d'un homme ou d'une femme.

L'Uſage eſt encore fondé ſur des principes, lorſque contre la regle generale, il donne l'Article défini à quelques noms de Ville; car il ne ſort guere de cette regle, que lors que ces noms ſont pris d'un nom com-

mun, comme *le Catelet*, *la Capelle*, *le Queſnoy*; qui ne ſont autre choſe que *le Chaſtelet*, *la Chapelle*, *la Cheſnaye*; ou lors qu'ils ſont pris d'une Langue qui leur donne l'Article, comme *le Caire*, *la Mecque*. Hors de ces ſortes d'exceptions, on ne trouvera point peut-eſtre d'exemple à alleguer que *le Mans* auquel on donne tousjours l'Article. Encore pourroit-on prétendre qu'il ne le reçoit que comme eſtant un nom commun, qui ſignifie *manſion*, *demeure*; & que par la raiſon que le Pays d'alentour eſtoit peu habité, & pour ainſi dire vuide, les Latins en ont appellé les Peuples, *Cenomani* & *Cenomanenſes*. Mais ce n'eſt pas icy le lieu d'examiner ces ſortes de choſes.

Quant aux noms particuliers impoſez; ſoit à toutes les choſes créées, conſiderées enſemble, comme l'*Univers*; ſoit à quelques-unes priſes ſéparément, comme *le ciel*, *la terre*, *la mer*; ſoit à quelques Planetes, comme *le ſoleil* & *la lune*; ſoit aux élements & aux ſaiſons; ſoit enfin aux differentes parties de la terre, tels que ſont les noms de l'*Europe*, de l'*Aſie*, de l'*Afrique*, & de l'*Amerique*; & tous les noms des Royaumes, des Provinces, des Montagnes, des Fleuves & des Rivieres, &c. comme on a accouſtumé de leur donner l'Article défini, encore qu'un nom, qui eſt de luy-meſme propre & particulier, ſemble n'avoir pas beſoin de rien qui en détermine l'application; il faut dire neceſſairement que l'Uſage s'eſt en cela ſervi de ſes droits, qui le mettent au deſſus des regles.

Quoy qu'il en ſoit, il eſt conſtant que tous les noms propres qu'on donne à toutes ces choſes, reçoivent l'Article défini; & ce qui marque, peut-eſtre, encore plus que l'Uſage n'a fait en cela que ce qu'il luy a pleu; c'eſt qu'ils ne le reçoivent pas tous également dans tous les cas. A la verité, tous le reçoivent ſans exception au *Nominatif*, au *Datif*, & à l'*Accuſatif*; & pluſieurs

pluſieurs auſſi le retiennent tousjours au *Genitif* & à l'*Ablatif*, comme *le Perou*, *le Mexique*, *la Chine*, *le Japon*. Mais il y en a pareillement beaucoup qui prennent dans ces deux derniers cas, tantoſt l'Article défini, tantoſt l'indéfini, ſelon qu'il a pleu au caprice de l'Uſage de le décider.

Conformément à cela, l'Uſage a eſtabli qu'il faut dire au *Genitif*, avec l'Article défini, *les Rois de la Chine*, *les Rois du Japon*, *l'or du Perou*, *la porcelaine de la Chine*, *&c.* pendant qu'il veut qu'on diſe avec l'Article indéfini, *les Rois de France*, *les Rois d'Eſpagne*, *les Rois de Perſe*, *les vins de France*, *les laines d'Eſpagne*, *la porcelaine de Perſe*, *&c.*

Il fait dire auſſi au *Genitif* avec l'Article défini, *l'eau de la mer*, & au meſme *Genitif*, avec l'Article indéfini, *le poiſſon de mer*; quoy qu'on ne diſe jamais que le poiſſon de *l'Ocean*. Il permet qu'on diſe preſque également bien *les Peuples de l'Aſie*, *les Villes de l'Aſie*, & *les Peuples d'Aſie*, *les Villes d'Aſie*: mais on ne dit point *les Nations d'Aſie*; il faut dire, *les Nations de l'Aſie*. On peut dire *les Villes de France*, *les Peuples de France*, ou *les Villes de la France*, *les Peuples de la France*; mais il faut dire, *les bornes de la France*, *les limites de la France*. On dit *la Nobleſſe de France*, *d'Italie*, *d'Eſpagne*, *d'Allemagne*, en parlant des Gentilshommes François, Italiens, Eſpagnols, Allemands; & on dit *la Nobleſſe de la France*, *de l'Italie*, *de l'Eſpagne*, *de l'Allemagne*, en parlant des avantages & des prérogatives des meſmes Pays.

Quant à l'*Ablatif*, l'Uſage eſt encore different, tant à l'égard des differents mots de Royaumes & de Provinces, qu'à l'égard d'un meſme mot. Ainſi non ſeulement il veut qu'on diſe avec l'Article défini, *partir de la Chine*, *revenir du Perou*, *à ſon retour du Japon*, pendant qu'il fait dire avec l'Article indéfini, *partir*

de France, *revenir d'Eſpagne*, *à ſon retour d'Italie.* Mais il veut que les meſmes mots *de France*, *d'Eſpagne*, *d'Italie*, prennent l'Article défini, quand ils ſe trouvent regis par d'autres verbes ; comme *c'eſt une Province qui dépend de la France*, *un Fief qui releve de la France*, *des Pays fort éloignez de l'Eſpagne*, *la mer ſepare la Sicile de l'Italie.*

La meſme choſe arrive à peu prés touchant quelques prépoſitions dont on ſe ſert diverſement ſelon les divers Pays dont on parle. Car il eſt de l'Uſage de dire ſans Article avec la prépoſition *en*, *aller en Aſie*, *aborder en Afrique*, *arriver en France*, *paſſer en Angleterre* : mais il faut dire avec la prépoſition *a*, & l'Article, ou ſeparé de la prépoſition, ou joint à la prépoſition, *aller à la Chine*, *aborder au Japon*, *arriver au Mexique*, *paſſer au Perou.* Il eſt pareillement de l'Uſage de dire ſans Article, *eſtre en Eſté*, *en Automne*, *en Hyver* : mais il faut dire avec l'Article, *eſtre au Printemps*, quoyque d'ailleurs les noms des quatre ſaiſons reçoivent tous également l'Article en toute ſorte de cas.

Mais c'eſt aſſez parlé de l'Article, par rapport aux noms particuliers impoſez, ſoit aux differentes parties du Monde, ſoit aux autres choſes que nous venons de toucher. Et comme en cela tout n'eſt guere fondé que ſur le bon plaiſir de l'Uſage meſme ; c'eſt à la connoiſſance qu'on peut en acquerir dans le commerce du monde, & dans la lecture des bons Autheurs, que nous renvoyons un plus long détail.

Pour venir maintenant aux noms Adjectifs ; quoyque n'eſtant que les attributs & les qualifications d'un ſujet, on ne puiſſe guere les employer qu'en les appliquant à quelque ſujet, & qu'ainſi ils ſoient d'eux-meſmes incapables de recevoir aucun Article, ils ne laiſſent pas cependant de recevoir tres-ſouvent l'Article

défini. Mais ce n'eſt jamais qu'en vertu d'un nom ſubſtantif, ou exprimé, ou ſouſentendu ; & en tant qu'ils ſervent à y donner quelque détermination particuliere; ce qui eſt conforme à l'idée de la fin pour laquelle l'Article défini a eſté inſtitué. Les differentes occaſions où ils le reçoivent, ſont à peu prés celles qui ſuivent.

Quand ils précédent un nom ſubſtantif commun qu'ils qualifient, comme *le grand bien qui en arrivera, la belle action qu'il fit, la bonne raiſon qu'il allegue, le nouveau mal qu'il a, le meſchant eſtat où il ſe trouve.*

Quand ils ſont mis, ſoit devant, ſoit aprés un nom propre, pour épithete perpetuelle, & pour une eſpece de ſurnom, comme *Alexandre le Grand, le Grand Pompée, Loüis le Juſte, Loüis le Grand.*

Quand ils ſont mis devant le nom propre d'une perſonne pour en déſigner quelque eſtat, quelque habitude, quelque qualité, quelque proprieté, &c. comme *le vigilant Annibal, le brave Condé, le docte Scaliger.*

Quand eſtant ſuperlatifs comparatifs, ſoit par eux-meſmes, ſoit avec le ſecours des Adverbes, *plus* & *moins*, ils ſont employez de telle ſorte, qu'on leur fait regir un ſubſtantif, comme *le meilleur de ſes amis, le pire de tous les eſtats, le moindre de tous les maux, le plus heureux de tous les hommes, le moins hardi de la trouppe.*

Quand ils ſont employez au ſuperlatif avec la particule *tres*, comme *le tres-haut & tres-puiſſant Prince.* Quand ils ſont d'eux-meſmes ſuperlatifs, comme l'*Illuſtriſſime & Reverendiſſime.* Et quand n'eſtant d'eux-meſmes que de ſimples Adjectifs, on les employe pourtant au ſuperlatif comparatif, en leur faiſant regir un ſubſtantif, comme dans ces phraſes du ſtyle familier, *le bon des bons, le ſage des ſages, le brave des braves.*

Et enfin, quand n'eſtant ni précédez ni ſuivis d'aucun

ſubſtantif, ils tiennent lieu eux-meſmes de ſubſtantifs, comme *le Sage ne s'eſtonne de rien, l'Avare manque de tout, les Meſchants ne peuvent eſtre veritablement heureux, il en ſçait le court & le long, aller tout le long de la riviere.*

On peut adjouſter encore à cela, certaines façons de parler, dans leſquelles on a accouſtumé de donner l'Article à quelques noms Adjectifs, pris ſubſtantivement, comme *il a eſté le malheureux, il arriva le dernier, vous ſoyez le bien venu*; & ainſi des autres.

Les pronoms qui ſervent uniquement à déſigner les Perſonnes, comme *moy, je, &c.* ſont par eux-meſmes incapables de recevoir l'Article défini; & ne le reçoivent jamais: parce que la perſonne qui parle, ou dont on parle, ne peut pas eſtre déſignée par rien de plus particulier, que par le terme qui ſert alors à la diſtinguer de toute autre.

Les Pronoms qui ſont purement poſſeſſifs, comme *mon, ma, &c.* ne le reçoivent point non plus dans noſtre Langue, quoy qu'ils le reçoivent dans la Langue Italienne & dans l'Eſpagnole: & en cela noſtre Langue eſt ſans doute plus exacte & plus reguliere; puiſque ces Pronoms poſſeſſifs tiennent ſuffiſamment lieu d'Article aux noms ſubſtantifs, dont ils ſont tousjours ſuivis, comme *mon eſperance, ma crainte, ſon opinion, voſtre advis, leur plus grande appréhenſion, &c.*

Par une raiſon à peu prés pareille, les Pronoms démonſtratifs, ſoit qu'ils ſoient purement démonſtratifs, comme *cet homme eſt heureux, cette affaire eſt douteuſe*; ſoit qu'ils ſoient auſſi relatifs, comme *celuy que vous dites, celle dont vous parlez*, ne reçoivent point l'Article défini. *Un* & *quel*, joints à leurs ſubſtantifs, comme *un homme, une femme, quel danger y a il?* ne le reçoivent point non plus; parce qu'alors ce ſont des eſpeces d'Articles. *Aucun, aucune, quelqu'un, quelqu'une*

quelque, *pluſieurs*, *certain*, *nul*, *tel*, & les autres de meſme nature, ſoit qu'on les conſidere comme des eſpeces d'Articles, ſoit qu'on les regarde comme des Pronoms indéfinis, ne prennent auſſi jamais l'Article défini devant eux. Et voilà à peu prés ce qu'il y a preſentement à dire touchant les Pronoms qui ne le prennent point.

Ceux qui le prennent, ſe peuvent reduire à deux ſortes de Pronoms; aux Pronoms poſſeſſifs relatifs, comme *mien*, *tien*, *ſien*; & comme *noſtre*, *voſtre*, *leur*, lors qu'on les employe pour relatifs, & aux Pronoms *un* & *une*, *quel* & *quelle*, quand ils ſe trouvent employez en la meſme qualité. C'eſt pourquoy aprés que quelqu'un aura parlé d'un homme comme de ſon ami, on dira avec l'Article défini, *il eſt auſſi le mien*; & on dira pareillement, *ſa maiſon & la mienne*, *ſa femme & la voſtre*, *l'advis dont vous eſtes*, *n'eſt pas le leur.* De meſme, aprés avoir parlé de deux hommes, on dira *l'un eſt plus riche que l'autre*; *du quel eſtes-vous ami?* & aprés avoir parlé de deux eſtoffes, *laquelle vous plaiſt davantage? de laquelle voulez-vous?* & ainſi du reſte. Or en cela l'Uſage eſt entierement fondé ſur la raiſon: car ces ſortes de Pronoms n'eſtant alors que relatifs, ſans eſtre démonſtratifs, ils ont abſolument beſoin de l'Article défini, pour donner une détermination préciſe au nom qu'ils rappellent & qu'ils repreſentent.

Les Pronoms *mien*, *tien*, *ſien*, ſont encore employez avec l'Article défini dans un autre ſens, qui eſt lors qu'on dit *le tien & le mien ſont la ſource de toutes les querelles: chacun le ſien n'eſt pas trop:* Et cette obſervation appartiendroit proprement à l'endroit où en parlant des Adjectifs qui tiennent lieu de ſubſtantifs, on a allegué pour exemple, *le ſage ne s'eſtonne de rien.* Car *le mien*, *le tien*, & *le ſien*, dans les phraſes qu'on vient de rapporter, ne ſont proprement que des Adjectifs

ſubſtantifiez, pour déſigner le bien qui appartient à chacun ; comme *le ſage*, eſt dit pour l'homme ſage. Mais parce que ces mots ſont plus ordinairement conſiderez comme Pronoms, que comme noms Adjectifs, on a jugé plus à propos d'en faire icy la remarque.

L'Uſage ne fait que ſuivre la regle, lors qu'il donne l'Article défini aux Infinitifs de quelques verbes : car il ne le donne jamais que quand ces Infinitifs ſont conſiderez comme des noms ſubſtantifs communs. Ainſi quand on dit qu'*un homme eſt reglé dans le boire & dans le manger* ; c'eſt que *boire* & *manger* ſont alors regardez comme deux noms ſubſtantifs verbaux, dont l'un voudroit dire, *breuvage*, *potion*, *action de boire* ; & l'autre *manducation*, *action de manger*. De meſme quand on dit, *au ſortir de la maiſon* ; c'eſt que *ſortir*, verbe, eſt pris alors pour un nom ſubſtantif verbal, & qu'ainſi on luy donne l'Article défini, comme on le donneroit à ſon veritable ſubſtantif verbal *ſortie*, excepté que les Infinitifs ainſi ſubſtantifiez, ne reçoivent jamais d'autre Article que le maſculin.

Soit que ces ſortes de phraſes nous ſoient venuës des Grecs, qui joignent ſouvent l'Article neutre avec l'infinitif du verbe, ſoit qu'elles tirent leur origine de la nature meſme de toute Langue qui ſe ſert de l'Article ; il eſt certain qu'elles nous ſont communes avec les Italiens & les Eſpagnols, qui meſme s'en ſervent bien plus que nous, non ſeulement dans les phraſes du ſtyle familier, mais auſſi dans pluſieurs autres, ſuivant le gouſt & le genie de celuy qui eſcrit. Les exemples en ſont ſi frequents dans tous les bons Autheurs Italiens & Eſpagnols, qu'il n'eſt pas beſoin d'en alleguer icy aucun.

La Langue Françoiſe ne nous donne pas la meſme liberté là-deſſus ; car l'uſage de l'Article devant l'Infinitif des verbes, eſt renfermé dans certaines façons

de parler, comme celles qu'on a desja marquées; & comme *le lever & le coucher du Soleil*, *eſtre au lever du Roy*, *au coucher du Roy*, *au petit coucher du Roy*, *le diſner*, *le ſouper*, *quand ce vint au fait & au prendre*, *au partir de là*, *au pis aller*, *avoir le rire agreable*; & quelques autres; ſans qu'il ſoit permis de joindre l'Article aux Infinitifs, auſquels l'Uſage n'a pas accouſtumé de le donner.

Cet uſage de l'Article défini devant les verbes s'eſtend encore à d'autres temps que l'Infinitif, dans de certaines phraſes, formées de la ſeconde perſonne plurielle de l'Imperatif, comme *le priez-Dieu*, *le rendez-vous*, *le laiſſez-courre*. Et ces ſortes de phraſes ſont tellement regardées, comme un nom ſubſtantif commun, qu'elles reçoivent des Adjectifs, *un priez-Dieu tres-commode*, *un rendez-vous agréable*, *un beau laiſſez-courre*.

Comme lorſque les participes actifs ou paſſifs reçoivent l'Article défini, ils ne le reçoivent qu'à titre, ou d'Adjectifs ſimples, ou d'Adjectifs ſubſtantifiez, il eſt aiſé de leur appliquer les remarques qu'on a desja faites touchant les occaſions, où les Adjectifs le peuvent recevoir: C'eſt pourquoy on y renvoye le Lecteur, ſans adjouſter rien icy à l'égard des Participes, ſi ce n'eſt que l'uſage de leur donner l'Article, eſt reſtraint à un aſſez petit nombre de phraſes, comme *ſçavoir les tenants & les aboutiſſants d'une affaire*, *l'offenſé eſt en droit de ſe plaindre*.

De chacune des trois autres parties d'Oraiſon, il n'y a gueres que l'Adverbe qui reçoive quelquefois l'Article défini; parce qu'il n'y a guere que l'Adverbe ſeul qui puiſſe tenir lieu de nom ſubſtantif commun, en quoy l'Uſage ſe conforme encore entierement à la regle. Ainſi, quand on dit, *le mieux que vous puiſſiez faire*, *le moins qu'on puiſſe faire pour luy*; *le mieux* & *le moins* ſont pris pour *la meilleure choſe*, *la moindre choſe*:

& quand on dit, *il faut qu'il y ait du plus ou du moins à cela ; plus & moins*, en cet endroit ſont pris pour *quelque circonſtance de plus ou de moins*. De meſme dans cette phraſe, *mettre le deſſus deſſous*, *deſſus* n'eſt autre choſe qu'un Adverbe de lieu, dont on fait un nom ſubſtantif, pour dire *ce qui eſtoit deſſus* : & quand on dit *le quant & le comment*, ces deux Adverbes ne ſont mis que pour dire *le temps & la maniere*.

Ce qui eſt encore à remarquer touchant les Adverbes, c'eſt que tous ceux qui ſont capables de quelque modification, & auſquels on peut joindre les particules ou adverbes de comparaiſon *plus* & *moins*, reçoivent tous l'Article défini devant ces particules, *parler le moins ſouvent qu'on peut, vivre le plus ſobrement qu'il eſt poſſible, en uſer le plus mal du monde*.

Aprés ce qu'on vient de dire touchant les differentes parties d'Oraiſon qui reçoivent l'Article défini, il y a encore une autre remarque à faire ; c'eſt que l'Uſage donne quelquefois cet Article à des phraſes entieres, comme ſi elles n'eſtoient qu'un ſeul nom ſubſtantif. Ainſi, on dit qu'*une perſonne craint le qu'en dira-on*, pour dire, qu'elle craint le blaſme, la cenſure du Public, qu'elle craint que le Public ne parle mal d'elle : Et voilà à peu prés en quoy conſiſtent les principales Obſervations qu'on peut faire ſur l'Uſage de l'Article défini.

De l'uſage de l'Article indéfini.

CE qui regarde la nature & le nombre des Particules de l'Article indéfini a desja eſté marqué en ſon lieu : il reſte maintenant à examiner & à éclaircir ce qui en regarde l'uſage. De ces particules, qui ſont *a*, *de*, *au*, & *des*, les deux premieres ſont ordinairement employées à marquer certains cas des noms qui ne reçoivent pas l'Article défini ; & ces cas ſont, le Genitif

Genitif & l'Ablatif, qu'on déſigne par le moyen de la Particule *de*, & le Datif qu'on marque par la Particule *a*. Les trois autres cas eſtant ſuffiſamment dénotez par l'arrangement des termes, ſans avoir beſoin de Particule pour les faire connoiſtre. L'exemple de la Déclinaiſon d'un nom propre rendra cecy encore plus ſenſible.

Nombre ſingulier.

Nominatif.	*Ceſar*,	ſubjugua les Gaules.
Vocatif.	*ô Ceſar*,	voſtre ambition n'a point de bornes.
Genitif.	*de Ceſar*,	les Soldats *de Ceſar*.
Datif.	*à Ceſar*,	appartenir *à Ceſar*.
Accuſatif.	*Ceſar*,	imiter Ceſar.
Ablatif.	*de Ceſar*,	recevoir *de Ceſar*.

La Particule *a* conſiderée ſimplement comme Article indéfini, n'a point d'autre employ devant les Noms que de ſervir à en marquer le Datif ; mais la maniere dont on l'employe n'eſt pas tousjours la meſme. Devant les Noms propres on l'employe tousjours toute ſeule au ſingulier, comme dans l'exemple, *appartenir à Ceſar*. Devant les autres Noms on l'employe, ſoit au ſingulier, ſoit au pluriel ; tantoſt ſeule, comme *ſonger à malice*, *avoir affaire à gens ſages* ; & tantoſt ſuivie de quelqu'une des trois autres Particules, comme *travailler à de la dentelle, à du point, appartenir à d'honneſtes gens*, *s'amuſer à des bagatelles*. Et voilà à peu prés en quoy conſiſtent tous les differents uſages qu'elle peut avoir devant les noms : car dans toutes les façons de parler, où elle ne ſert point à marquer le Datif, elle ne doit eſtre regardée que comme une veritable préposition.

La Particule *de*, a un uſage bien plus eſtendu : car premierement elle ſe joint quelquefois à l'Article dé-

fini, pour ſervir à marquer le Nominatif ſingulier d'un nom commun, lors qu'on ne veut que déſigner une portion une partie de la choſe ſignifiée par le Nom; comme, *faut-il que de la canaille vous faſſe la loy? de la reſolution ſuffit, il luy manque de l'argent.*

Elle ſe met ſans l'Article, avec tous les Genitifs ſinguliers des noms communs ſubſtantifs de quelque genre qu'ils ſoient, lors que ces noms ne ſont employez que d'une maniere vague & indéterminée, & qu'ils ne marquent auſſi qu'une portion qu'une partie; comme *un grain de bled, un muid de vin, beaucoup de peuple, une infinité de monde, quantité de beau monde, avoir beſoin d'argent, faire des actions de vertu, de grande vertu, un homme incapable de laſcheté..*

Elle s'employe à l'Accuſatif ſingulier avec l'Article défini, devant les noms communs maſculins qui commencent par une voyelle, & devant tous les noms communs feminins; lorſqu'il eſt pareillement queſtion de déſigner une portion une quantité de la choſe ſignifiée par le nom, *emprunter de l'argent, avoir de l'honneur, avoir de la joye, manger de la viande, boire de la biere.*

Elle s'employe auſſi au meſme Accuſatif, mais ſans l'Article défini, lorſque le nom ſubſtantif eſt précédé de ſon Adjectif, *donner de bon argent, manger de mauvais pain, boire d'excellent vin.*

Elle s'employe encore ſeule dans le meſme ſens au Nominatif & à l'Accuſatif pluriels des noms communs ou appellatifs, lors qu'ils ſont précédez de leurs Adjectifs; au Nominatif, comme *de grands Philoſophes tiennent, d'habiles gens ont creu, ce ſont de mauvaiſes raiſons*; à l'Accuſatif, comme *donner de grands exemples de vertu, recevoir de bons conſeils, meriter de grandes recompenſes, faire de belles choſes, avoir de bons amis.*

Elle ſert encore toute ſeule à marquer les Genitifs

pluriels des noms communs, ſoit précédez, ſoit ſuivis de leurs Adjectifs, *ce ſont des tours de jeunes gens, des actions de gens hardis, quantité d'hommes tres-ſages, quantité de grands hommes, un grand nombre de ſoldats, de braves ſoldats.*

La Particule *de*, précédée de la Particule *a*, ſert de plus, comme il a desja eſté dit, à marquer le Datif ſingulier & pluriel de tous les noms communs employez indéterminément : mais avec cette difference, que dans les phraſes du Datif ſingulier, elle eſt tousjours ſuivie de l'Article défini *le* & *la*, comme *s'amuſer à de la canaille, ne tient-il qu'à de l'argent* ; parce qu'alors le nom ſubſtantif ne ſouffre point d'adjectif qui le précéde ; au lieu qu'au Datif pluriel elle rejette l'Article toutes les fois que le nom ſubſtantif eſt précédé de ſon Adjectif, *avoir affaire à de braves gens, s'appliquer à de grandes choſes, cela n'appartient qu'à de grands hommes.*

A tous ces divers employs de la Particule *de* devant les differents cas des noms employez dans un ſens indéterminé, il faut adjouſter celuy qu'elle a, lorſque toute ſeule elle ſert à déſigner l'Ablatif des noms communs ; comme *agir de teſte, payer d'eſprit, parler d'affaire, ſortir de priſon, trembler de froid, eſtre malade de faſcherie, eſtre accablé de douleur, eſtre accablé de maux, faire les choſes de bonne grace, agir de bonne foy.*

Il eſt vray qu'en tous ces derniers exemples, & generalement parlant, dans tous ceux où *de* ſert à déſigner l'Ablatif, il n'eſt pas tout à fait le meſme que quand on l'employe pour déſigner d'autres cas ; parce que lors qu'il ſert au regime de l'Ablatif, ce n'eſt proprement qu'une prépoſition qui répond à l'*a*, à l'*ex*, & au *de* des Latins. Mais puiſque dans la conjugaiſon des noms qui reçoivent l'Article défini, les Grammairiens, lors que ces noms ſont mis à l'Ablatif, ont accouſtumé de ne conſiderer *de*, *du* & *des*, que comme des marques

l'Ablatif ; on peut dire auſſi que *de*, en tant qu'il ſert à déſigner l'Ablatif d'un nom employé ſans Article défini, doit n'eſtre regardé que comme la marque du meſme cas.

Ce qui vient d'eſtre dit des divers uſages de la Particule *de* devant les noms, peut s'appliquer en partie aux autres Particules *du* & *des*, qui en ſont formées. Car *du* & *des*, qui en tant qu'Articles définis, ne ſervent qu'au Genitif & à l'Ablatif des noms, peuvent, comme Articles indéfinis, eſtre employez au Nominatif & à l'Accuſatif, quand ils ſont immédiatement ſuivis de leur ſubſtantif, comme *du pain ſuffit*, *des gens ſages m'ont dit*, *faire du bien à tout le monde*, *ne dire du mal de perſonne*, *faire des actions de valeur*.

Ils peuvent auſſi eſtre employez au Datif ſingulier & pluriel avec la Particule *a*, *n'aſpirer qu'à du bien*, *appartenir à des gens riches*. Mais quant au Genitif & à l'Ablatif, tant ſingulier que pluriel, ils n'ont gueres accouſtumé d'y eſtre employez comme Articles indéfinis, parce qu'ils ſont proprement les Articles définis des meſmes cas.

Il y a neantmoins quelques phraſes, mais du Genitif ſeulement, où ils ſemblent eſtre employez d'une maniere tout à fait indéfinie. Car on dit, *voir bien du monde*, *ſouffrir bien du mal*, *avoir bien des peines*, *avoir bien des ennemis* ; & ces phraſes, *bien du monde*, *bien du mal*, *bien des peines*, & *bien des ennemis*, ne paroiſſent pas moins indéfinies, que ſi on diſoit, *beaucoup de monde*, *beaucoup de mal*, *beaucoup d'ennemis*, *beaucoup de peines*.

Quoy qu'il en ſoit, ce n'eſt qu'avec le mot *bien*, dans la ſignification de *beaucoup*, que *du* & *des* peuvent eſtre employez de cette ſorte au Genitif, par un uſage propre & particulier à ce mot, qui veut alors avoir tousjours aprés luy l'Article défini,

Digitized by Google

bien du mal, *bien de la peine*, *bien des gens*, *bien des obſtacles*; au lieu qu'aprés *beaucoup*, on ne ſe ſert jamais que de la ſimple Particule *de*, *beaucoup de mal*, *beaucoup de peine*, *beaucoup de gens*, *beaucoup d'obſtacles*.

Les meſmes Particules *de*, *du*, *des*, précédées de certaines prépoſitions, comme *aprés*, *avec*, *en*, *dans*, *devant*, *hors*, *par*, *pour*, *ſans*, *ſous*, *ſur*, *&c.* s'employent auſſi à l'Accuſatif en diverſes phraſes dans un ſens indéterminé, *aprés de longues remiſes*, *aprés des remiſes conſiderables*, *boire de l'eau aprés de la biere*, *aprés du vin*; *il s'en eſt tiré avec de grandes peines*, *avec des peines inconcevables*, *on en viendra à bout avec de l'argent*, *baſtir avec du bois*; *remettre en de bonnes mains*, *en des mains ſeures*; *jetter dans du foin*, *dans de la paille*, *dans des fagots*; *eſtre devant d'honneſtes gens*, *devant des gens ſages*; *s'élever par de mauvaiſes voyes*, *par des voyes honteuſes*; *pour de l'argent*, *pour du pain*, *pour des bagatelles*; *il ne l'a pas fait ſans de bonnes raiſons*, *ſans des raiſons preſſantes*; *ſous de faſcheuſes conditions*, *ſous des conditions onereuſes*; *s'appuyer ſur de bons principes*, *ſur des principes ſolides*, *s'aſſeoir ſur du marbre*, *&c.*

Quand on dit au reſte que toutes ces ſortes de phraſes ſont à l'Accuſatif, on n'ignore pas que de celebres Grammairiens ne ſoient d'un autre ſentiment, & n'ayent eſcrit, Que *toutes les fois qu'en noſtre Langue un nom eſt gouverné par une prépoſition telle qu'elle ſoit, il eſt alors à l'Ablatif.* Mais ce qui repugne entierement à cela, c'eſt que ſi les prépoſitions regiſſoient l'Ablatif, elles ne pourroient jamais recevoir aprés elles les Articles de l'Accuſatif, *le*, *la*, *les*. Or elles les reçoivent toutes, à la reſerve de quelques-unes; & l'on dit tres-bien, *aprés l'hyver*, *aprés l'eſté*, *aprés les peines qu'il a euës*; *avec le ſecours de ſes amis*, *avec la ſatisfaction de tout le monde*, *avec les grands biens qu'il a*; *voler en l'air*, *cela arriva en l'abſence de*; *toucher dans la main*, *ſerrer*

dans le coffre ; parler devant le Roy ; il n'en viendra pas à bout par la voye qu'il a priſe ; il fut banni pour les crimes qu'il avoit commis , agir pour le bien des affaires , pour la ſeureté du Public ; il s'en tira ſans le ſecours de perſonne ; on luy preſta de l'argent ſous la caution d'un tel ; compter ſur la bonne foy de quelqu'un , baſtir ſur le ſable ; &c. On agitera cette queſtion plus au long dans le Traité des Prépoſitions ; & en attendant ce qu'on vient de toucher icy , pourra ſuffire.

On renvoye auſſi au meſme Traité l'examen des divers uſages que les Particules *a* & *de*, ont devant les infinitifs des verbes, où elles ne ſont regardées que comme prépoſitions par tous les Grammairiens. Quant aux Particules *du* & *des*, la derniere n'eſtant jamais employée que devant les noms, nous n'avons rien à adjouſter à ce que nous en venons de dire. Pour l'autre, il y a ſans doute diverſes occaſions où on s'en ſert devant un verbe, comme *ne ſe guere ſoucier du boire & du manger :* mais dans cet exemple & dans tous les autres ſemblables, où les verbes tiennent lieu de noms, la Particule *du* ne peut tenir lieu que d'Article défini : & ainſi ce qui en regarde l'employ, appartient uniquement à ce que nous avons dit en parlant de l'uſage du meſme Article.

TRAITÉ DES NOMS.

Des Noms en general, & de leur premiere diviſion.

LE Nom eſt une partie d'Oraiſon, qui a genre & nombre, qui d'elle-meſme ne marque aucun temps, & qui ſe varie en divers cas, par le moyen de l'Article, ou des particules qui ſe joignent à l'Article. Et parce que tout Nom marque, ou une ſubſtance, ou l'attribution d'une qualité, on diviſe tous les Noms en ſubſtantifs & en adjectifs. Le Nom ſubſtantif, eſt celuy qui ſignifie quelque ſubſtance, quelque eſtre, quelque choſe que ce ſoit ; & il peut s'employer dans le Diſcours, ſans le ſecours d'aucun autre Nom, comme *homme*, *femme*, *lyon*, *aigle*, *baleine*, *ſerpent*, *lis*, *roſe*, *blancheur*, *noirceur*, *chaleur*. Le Nom adjectif eſt celuy qui ne ſignifie point une choſe, mais qui marque ſeulement quelle elle eſt, comme *grand*, *petit*, *beau*, *laid*, *aimable*, *blanc*, *rouge* ; & il ne peut jamais eſtre employé dans le Diſcours, ſans eſtre joint à un Nom qui marque ſubſtance.

Des Noms ſubſtantifs, & de leur diviſion en propres & en appellatifs.

LEs Noms ſubſtantifs ſe diviſent en *Noms propres*, & en *Noms appellatifs*. Les Noms propres ſont ceux qui ne conviennent proprement qu'à une perſonne ou à une choſe particuliere, comme *Loüis*, *Ceſar*, *Paris*, *Rome*,

Lyon, *Madrid* : Et en tant que propres & particuliers, ils ne reçoivent point d'Article, & n'ont point de pluriel. Les Noms appellatifs ſont ceux qui conviennent à pluſieurs perſonnes, ou pluſieurs choſes, comme *animal*, *homme*, *beſte*, *oiſeau*, *ville*, *province*, *riviere*, & generalement tous les Noms de dignité, d'employ, de profeſſion, d'exercice, de meſtier, & preſque tous ceux par où on diſtingue les hommes, les uns des autres, comme *Roy*, *Prince*, *Eveſque*, *Docteur*, *Conſeiller*, *Advocat*, *Marchand*, *Laboureur*, *Artiſan*, *Soldat*, *Peintre*, *Orateur*, *Poëte*. Car encore qu'il n'y ait proprement de veritables noms ſubſtantifs que ceux qui directement & par eux-meſmes, ſans avoir beſoin de ſuppoſer un ſujet qui les ſouſtienne, ſignifient une ſubſtance, ou une choſe conſiderée comme une ſubſtance ; cependant l'uſage de toutes les Langues, eſt de ne regarder, & de n'employer que comme ſubſtantifs, les noms qu'on vient de marquer.

Peut-eſtre que ceux que les Grammairiens ont accouſtumé de nommer appellatifs, ſeroient mieux nommez *communs*, ou *communicatifs*, parce que les noms propres de *Loüis*, de *Ceſar*, d'*Alexandre*, & de *Philippe*, ne ſont pas moins *appellatifs*, c'eſt-à-dire, ne ſervent pas moins à la dénomination & à l'appellation d'une perſonne, que les noms communs & generaux d'*homme*, de *ville*, & de *Province*, ſervent à l'appellation de tel homme, de telle ville, & de telle Province : mais on a creu ne devoir rien changer aux termes receus, & conſacrez en quelque ſorte par l'Uſage.

Il y a cependant deux remarques à faire ſur les Noms propres ; la premiere, qu'en tant qu'ils ſe donnent à diverſes perſonnes, ils deviennent appellatifs ; & qu'alors ils peuvent avoir un pluriel, & recevoir l'Article, non ſeulement au pluriel, comme lors qu'on dit, *les Ceſars* & *les Alexandres* ; mais auſſi au ſingulier.

ſier, lorſque parlant de deux perſonnes, qui ont par exemple le nom de *Philippe*, on dira *le Philippe*, dont je vous parle, n'eſt pas celuy que vous dites.

La ſeconde remarque eſt qu'entre les noms propres il y en a quelques-uns de ſi propres & de ſi ſinguliers, qu'ils ſont incommunicables, comme, par exemple, les noms de *Mars*, de *Jupiter*, de *Saturne*, *&c.* attribuez à certaines Planetes; Et ceux-là, qu'on pourroit auſſi appeller individuels, ou incommunicables, parce qu'ils ne ſe donnent uniquement qu'à une ſeule choſe, n'ont jamais de pluriel, & ne reçoivent jamais d'Articles, à moins que par fiction, on ne veüille en parler, comme ſi l'on ſuppoſoit pluſieurs *Mars*, pluſieurs *Jupiters*, & pluſieurs *Saturnes*

De la diviſion des Noms appellatifs, en abſtraits & en collectifs.

A L'égard des Noms appellatifs, on pourroit les diſtinguer en diverſes claſſes; mais parce que la conſideration de la pluſpart des differentes idées attachées aux noms ſubſtantifs appellatifs, convient auſſi aux noms adjectifs; & que de plus les adjectifs ont encore quelques autres diſtinctions qui leur ſont particulieres, on remet à parler de toutes ces diſtinctions en parlant des adjectifs. Cependant, on touchera icy un mot de la diſtinction des Noms ſubſtantifs, en *abſtraits* & en *collectifs*; parce qu'elle n'appartient qu'aux noms ſubſtantifs.

Les *ſubſtantifs abſtraits*, ſont ceux qui dénotent une choſe, dont l'exiſtence n'eſtant point réelle & dans la nature des choſes, ne ſubſiſtent que dans l'entendement ſeul. C'eſt ainſi qu'*humanité*, *vigilance*, *verité*, *&c.* ſont des *ſubſtantifs abſtraits*; parce qu'il n'y a nul eſtre réel dans la nature qui ſoit dénoté par ces dénominations; & qu'en diſant ſimplement *vigilance* &

humanité, on fait abſtraction dans ſon eſprit de toute ſorte de ſujets ſans les appliquer à rien. Ces ſortes de ſubſtantifs ſe forment tous d'un adjectif, comme d'*humain humanité*, de *vigilant vigilance*; ſelon les differentes déſinences que l'uſage de la Langue a eſtablies pour la formation des mots.

On appelle *ſubſtantifs collectifs*, tous les noms ſubſtantifs, qui n'eſtant mis qu'au ſingulier, portent à l'eſprit l'idée de pluſieurs choſes, ou de pluſieurs perſonnes de meſme eſpece, comme recuëillies & colligées enſemble. Ainſi les noms de *foreſt*, qui ſous une expreſſion employée au ſingulier, comprend l'idée de pluſieurs arbres enſemble; de *peuple*, qui contient auſſi de meſme l'idée de pluſieurs hommes; & d'*armée*, qui renferme auſſi en ſoy l'idée de pluſieurs ſoldats compris ſous un ſeul terme, ſont des ſubſtantifs collectifs: & ces ſortes d'exemples peuvent ſuffire.

Outre tous les ſubſtantifs dont on vient de parler, il y en a d'autres, qui ne renfermant en eux-meſmes l'idée d'aucune ſubſtance particuliere, ſe mettent à la place de toutes ſortes de noms ſubſtantifs; & ſont par cette raiſon appellez *Pronoms*: mais c'eſt de quoy on ſe reſerve à parler ailleurs.

Du Nom Adjectif.

COmme le Nom Subſtantif ſert à dénoter ſimplement une ſubſtance de quelque nature qu'elle ſoit, auſſi le nom Adjectif ſert uniquement à la qualifier, ou d'une façon ou d'autre, ſuivant les differentes idées qu'on s'en forme & que l'on y conſidere. Ainſi quand on dit ſimplement *fleur*, on ne fait que dénoter la choſe dont on parle: Que ſi on ne ſe contente pas d'en donner une idée ſimple & dénuée de toute qualification, mais qu'on veüille en faire connoiſtre quelque qualité, alors on adjouſte à ce terme de *fleur*, un au-

tre terme, comme par exemple, celuy de *belle*; & ce terme qu'on y adjouſte en le conſtruiſant en genre & en nombre avec le terme ſubſtantif, eſt ce qu'on appelle un nom Adjectif.

Des differentes diviſions des Noms ſubſtantifs, & des Noms Adjectifs

OUtre ce qu'on a desja dit de la diſtinction des Noms ſubſtantifs en *propres* & en *appellatifs*, & des *appellatifs* en *abſtraits* & en *collectifs*, tous les noms, ſoit ſubſtantifs, ſoit adjectifs, ſe peuvent conſiderer comme *ſimples*, ou *primitifs*, ou comme *derivez* & *compoſez*, & encore comme *abſolus*, ou comme *relatifs*. Outre cela, ſoit entre les Subſtantifs, ſoit entre les Adjectifs, il y a des noms qui ſont *augmentatifs*, & d'autres qui ſont *diminutifs* : & enfin des noms qui ſont tantoſt *Subſtantifs*, tantoſt *Adjectifs*. On va eſſayer de donner une juſte idée de chacune de ces claſſes de noms, communes aux Subſtantifs & aux Adjectifs; & on parlera enſuite de celles qui n'appartiennent qu'aux ſeuls Adjectifs.

Des Noms ſimples ou primitifs, & des derivez & compoſez.

LEs Noms *ſimples* ou *primitifs*, tant ſubſtantifs qu'adjectifs, ſont ceux qui ne tirent point leur origine d'un autre nom de la meſme Langue, mais qui doivent leur ſignification à la premiere inſtitution de cette Langue; ſoit qu'elle les ait empruntez d'une autre; ſoit qu'elle les ait pris de ſon propre fonds. Ainſi les noms ſubſtantifs *homme* & *loy*, quoyque venant du Latin *homo* & *lex*, ne ſont pas moins conſiderez dans noſtre Langue, comme des mots primitifs, que *coq* & *dune*, qui ſe ſont conſervez juſques à nous de l'ancienne

Langue Gauloiſe. Et pareillement les noms Adjectifs, *ſec*, *verd*, *triſte*, ne ſont pas moins primitifs, quoyqu'ils viennent du Latin; que ceux de *gay*, de *ſot*, & de *chagrin*, de l'origine deſquels on n'a point de connoiſſance qui ſoit abſolument infaillible.

Les Noms *dérivez*, ſont tous ceux qui ſont formez de quelque mot primitif; comme *mortalité* de *mort*; *ſoigneux* de *ſoin*; *regularité* & *regulier* de *regle*: Et quant ces noms, ſoit ſubſtantifs, ſoit adjectifs, ſont formez d'un verbe, ſoit immédiatement, comme *reglement* & *traitement* ſubſtantifs, formez de *regler* & de *traiter*; & comme *agréable* & *tenable* adjectifs, formez d'*agréer* & de *tenir*; ſoit par le moyen du Latin, comme les ſubſtantifs *donation* & *appréhenſion*; & comme les adjectifs *liſible* & *poſſible*; alors on les appelle ſubſtantifs verbaux, & adjectifs verbaux; ſoit que le verbe d'où ils ſont formez ſoit ſimple & primitif; ſoit qu'il ſoit dérivé ou compoſé.

Les Noms *compoſez*, ſont ceux qui outre leur dérivation, admettent encore dans leur formation, quelque particule, quelque prépoſition, quelque nom, quelque adverbe, ou quelque verbe, qui eſtant mis à la teſte du nom, s'y joint de telle ſorte, qu'ordinairement on ne l'en peut ſeparer, ſans deſtruire la ſignification qu'ils ont, eſtant enſemble. Suivant cette idée *immortalité* & *immortel*, *irregularité* & *irregulier*, *entrepriſe*, *ſurpriſe*, *entreprenant*, & *ſurprenant*, ſont des noms dérivez & compoſez en meſme temps; parce qu'outre qu'ils viennent d'un autre nom, il entre de plus dans leur formation une particule ou une prépoſition, qui n'eſtoit point dans leur primitif. Car encore que dans noſtre Langue la particule *in*, qui ſe change en *im* devant une *m*, & en *ir* devant une *r*, ne ſoit pas une diction Françoiſe, mais ſeulement une marque de négation, que nous avons retenuë des Latins, on ne laiſſe pas de la conſiderer dans la compoſition des mots, de meſme que ſi elle eſtoit de la Lan-

gue. Mais comme ces ſortes de particules ſont en tres-grand nombre, & que la pluſpart ne ſont dans la Langue Latine que des prépoſitions, non plus qu'*entre* & *ſur* dans la noſtre; on ſe reſerve à en parler au long dans le Traité des Prépoſitions.

Cependant, pour achever de donner l'idée neceſſaire des noms compoſez, ils ſont ou compoſez d'un nom ſubſtantif, comme *bienfait*, ou d'un nom adjectif, comme *bonheur*, ou meſme d'un adjectif, & d'une prépoſition, comme *juſt-au-corps*; ou d'un adverbe, comme *bienheureux*; ou d'un verbe, comme *faineant*, *porte-feüille*, *porte-manteau*; Et ces ſortes d'exemples, dont les uns appartiennent aux noms ſubſtantifs, les autres aux noms adjectifs, peuvent ſuffire, quant à preſent, ſans entrer dans un plus long détail, dont la recherche ſeroit d'une curioſité aſſez inutile. Seulement on remarquera icy en paſſant que noſtre Langue ne regarde point proprement comme noms compoſez, ni les noms propres de terres, de maiſons & de familles, quoyque compoſez dans leur origine, comme *Beaufort*, *Longueville*, *Rochefoucaut*, *Beauharnois*, *Beauchamp*, *Malaſſis*, *Bienaiſe*, *&c.* ni les noms propres compoſez dans les autres Langues, dont elle les a tirez directement, comme *Alexandre*, *Demoſthene*, *Chryſoſtome*, qui ſont compoſez en Grec chacun de deux mots, & qui ſignifient, *homme de vertu*, *la force du peuple*, & *bouche d'or*; & comme *Bernard*, mot pris de l'Allemand, & compoſé de deux mots, qui eſtant joints enſemble ſignifient *cœur d'ours*, *courage d'ours*.

Des Noms abſolus, ou des Noms relatifs.

PAr le terme de *Nom abſolu*, on entend icy un nom dont la ſignification renferme une idée ſimple, ſans en envelopper neceſſairement aucune autre. Ainſi *homme*, *oiſeau*, *air*, *terre*, ſont des noms *ſubſtantifs*

abſolus, & *grand*, *petit*, ſont des noms *adjectifs abſolus*. Au contraire, *pere*, *fils*, *mari*, ſont des *ſubſtantifs relatifs*, parce que *pere*, emporte avec ſoy l'idée d'un *enfant* dont on eſt *pere*; *fils*, celle d'un *pere* dont on eſt *fils*; & *mari*, celle d'une *femme* avec qui on eſt marié: Et de meſme, *égal*, *inégal*, *meilleur* & *pire*, ſont des *adjectifs relatifs*, parce que *égal* & *inégal*, ne ſe peuvent dire d'aucune choſe, que par rapport à une autre; & que *meilleur*, enferme l'idée d'une autre choſe moins bonne; & *pire*, celle d'une autre moins mauvaiſe. Mais parce que ces ſortes de noms adjectifs auſquels on donne icy la qualité d'*abſolus* & de *relatifs*, ſont encore d'ailleurs *poſitifs*, *comparatifs*, & *ſuperlatifs*; par cette raiſon, on remet à en parler plus amplement dans un autre endroit.

Des Noms augmentatifs & diminutifs.

A Regarder les mots dans leur ſource, il eſt certain que nous avons pluſieurs Noms *augmentatifs*, & pluſieurs *diminutifs*, mais beaucoup plus de ceux-cy que des autres; la pluſpart des *augmentatifs*, ne tenant preſque plus lieu maintenant que des primitifs d'où ils ſont formez.

Les Noms augmentatifs, & les Noms diminutifs, ſont des noms, qui par l'addition de quelque lettre ou de quelque ſyllabe au nom poſitif dont ils ſont formez, ſervent à marquer augmentation ou diminution, dans le ſens du meſme mot. La pluſpart des Langues ont de ces deux ſortes de noms; & plus des derniers que des autres, à moins qu'on ne veüille mettre au rang des noms augmentatifs, les noms ſuperlatifs, qui font ordinairement une claſſe à part, & dont on ne prétend point traiter icy maintenant.

Il y a peu de Noms augmentatifs proprement dits, dans la Langue Grecque & dans la Langue Latine, à

moins que dans la Langue Latine on ne veüille prendre pour noms augmentatifs, tous les ſubſtantifs terminez en *mentum*, comme *incrementum*, *argumentum*, *rudimentum*, *&c.* Quant aux diminutifs, elles en ont l'une & l'autre de fort marquez, & la pluſpart de ceux de la Langue Grecque ont leur déſinence en ιον, comme ἐγχειρίδιον, qui ſe dit d'un petit poignard, & d'un petit livre aiſé à porter dans les mains; ψυχίδιον & θυμίδιον, qui ſignifient un petit cœur; κορίδιον, qui ſe dit également d'une petite fille & d'une poupée: παλλαδιον, qui ſignifie une petite ſtatuë de Pallas; & comme pluſieurs noms de femmes donnez par gentilleſſe, tels que γλυκέριον ἰυτόχιον, & quantité d'autres.

Les Latins ont pris des Grecs pluſieurs de ces meſmes diminutifs, en changeant ſeulement, ſuivant le genie de leur Langue, l'ιον des Grecs en *ium*, & faiſant *Palladium*, *Glycerium*, *&c.* Mais outre cela ils ont des diminutifs qu'ils n'ont empruntez d'aucune autre Langue, & qui leur ſont propres. Toutes les terminaiſons qui ſervent chez eux à marquer ces ſortes de noms, ſe reduiſent à peu prés; en *io*, comme *homuncio*, *puſio*; en *ellus*, *ella*, *ellum*, comme *ocellus*, *libella*, *labellum*; en *illus*, *illa*, *illum*, comme *bacillus*, *mamilla*, *puſillum*; en *olus*, *ola*, *olum*, comme *gladiolus*, *filiola*, *manubriolum*; & en *ulus*, *ula*, *ulum*, comme *piſciculus*, *juvencula*, *vaſculum*: Et la pluſpart de ces diminutifs ne ſe diſent pas tant quelquefois, pour marquer petiteſſe dans la choſe dont on parle, que par une eſpece de careſſe & de flatterie.

De toutes les Langues, tant anciennes que modernes, l'Italienne eſt celle qui a le plus de Noms augmentatifs & de Noms diminutifs. Les terminaiſons qui ſervent le plus à marquer les augmentatifs en bien, ſont *one* & *ona*, pour le maſculin & le feminin, comme *Cardinalone*, *donnona*; & celles qui ſervent à les marquer en mal, ſont *accio*, *accia*, *azzo* & *aglia*, com-

me *popolaccio*, *popolazzo*, *femminaccia*, *gentaglia*. Mais les déſinences qui marquent diminution, ſont en beaucoup plus grand nombre: car on en peut compter juſques à quatre, dans le ſeul mot de *povero*, qui fait *poverello*, *poveretto*, *poverino*, *poveruccio*; outre ſa terminaiſon augmentative de *poveraccio*.

Pour venir à ce qui regarde noſtre Langue, elle a auſſi ſes Noms augmentatifs, & ſes Noms diminutifs; & elle a pour cela, comme les autres Langues, certaines terminaiſons, par leſquelles elle marque les uns & les autres. Il eſt vray que quant aux augmentatifs, l'Uſage depuis tres-long-temps les a tellement confondus avec leurs ſimples, qu'il ne nous reſte plus que des traces de ce qu'ils eſtoient autrefois. Cependant, pour donner du moins quelque idée de ce qu'ils ont eſté, on marquera icy quelques-unes des terminaiſons qui ſervoient à les déſigner.

Les principales de ces terminaiſons ſont les ſuivantes, *ard*, *aud*, *u*, *ace*, & *aſſe*, comme dans *vieillard*, qui adjouſte au ſens de ſon primitif *vieil*, d'où il eſt formé; & dans *oreillard*, qui ſe dit d'un cheval qui a de grandes oreilles; dans *lourdaud*, qui ſe dit d'un homme tres-lourd d'eſprit & de corps; & dans tant de noms de chiens de chaſſe, comme *briſaud*; dans *teſtu*, qui s'eſt dit d'abord d'un homme qui a une groſſe teſte; & dans *jouffiu* & *barbu*, qui ſe diſent encore aujourd'huy de celuy qui a de groſſes joües & la barbe épaiſſe; dans *homace*, qui ſe dit d'une femme qui a trop l'air d'un homme; dans *filaſſe*, qui s'eſt pris d'abord pour une quantité d'eſtoupe groſſiere; & dans *ſçavantaſſe*, qui ſe dit encore aujourd'huy d'un homme, d'un ſçavoir pedanteſque. On pourroit rapporter icy pluſieurs autres déſinences, qui n'ont pas moins ſervi autrefois à marquer les noms augmentatifs; mais comme dans la pluſpart de ces noms, le temps a aboli l'idée d'augmentation, le peu qu'on en vient de dire ſuffit.

Il

Il n'en eſt pas arrivé tout-à-fait de meſme à l'égard des diminutifs : car tout le monde s'apperçoit encore à preſent que *perdreau*, *lapreau*, *faiſandeau*, *cochet*, *jeunet*, *graſſet*, ſont des diminutifs de *perdrix*, *lapin faiſan*, *coq*, *jeune*, & *gras* ; & que *herbette*, *miette*, *poulette*, ſont auſſi des diminutifs d'*herbe*, *mie*, & *poule*. Et quant à ces ſortes de diminutifs, ils ſont aſſez communs dans noſtre Langue, quoyque quelques-uns, comme *vergette*, qui vient de *verge* ; & *caſſette*, qui vient de *caiſſe*, ayent perdu maintenant leur ſignification diminutive.

Les déſinences en *on*, à l'exemple des Grecs, ſont auſſi aſſez frequentes dans noſtre Langue ; & principalement dans les noms propres de filles, teſmoin les noms de *Manon*, *Marion*, *Nanon*, *Jeanneton*, *Fanchon*, & *Magdelon*, faits de *Marie*, *Anne*, *Françoiſe*, & *Magdelaine*. Il reſte auſſi des marques de la meſme terminaiſon dans quelques noms appellatifs diminutifs ; comme *fillon* de *fille* ; *oiſillon* d'*oiſeau* ; *cottillon* de *cotte* ; *aſnon* d'*aſne* ; & ceux-là ne reçoivent jamais une terminaiſon feminine. Les autres, comme *folichon*, qui vient de *fol* ; & *bichon*, qui vient de *barbichon*, formé de *Barbet*, reçoivent un *e* aprés l'*n*, pour le feminin. C'eſtoit auſſi apparemment par diminutif que de *gars*, on avoit fait autrefois *garçon* ; mais le temps luy a tellement oſté cette acception, qu'il ſe dit preſque indifferemment de tout homme qui n'eſt pas marié.

A ne regarder que les noms ordinaires de la Langue, la terminaiſon des diminutifs paroiſt reſtrainte à celles qu'on vient de marquer ; mais il y en a d'autres à l'égard des noms de bapteſme, & ces terminaiſons ſont *in* & *ine*, *ot* & *ote*. Les deux premieres ſont renfermées en aſſez peu de noms, qui ne ſont guere en uſage que dans le Peuple, comme *Colin*, *Perrin*, *Jacqueline*, *Perrine*, dans leſquels ceux qui ont la terminaiſon maſculine purement en *in*, ne ſe

donnent qu'à des garçons. Les deux autres en *ot* & en *ote*, ont ſervi à former plus de noms, comme *Jeannot*, *Pierrot*, *Phelippot*, *Tiennot*; *Jeannote*, *Marotte*, *Genevotte*, *Javotte*: Et quoyque dans tous les noms formez de la ſorte, ceux dont la terminaiſon eſt maſculine, ne ſe donnent qu'aux garçons, & les autres aux filles; cependant le nom de *Margot*, formé du nom de *Marguerite*, eſt excepté de cette regle, de meſme que tous les noms de fille en *on*, dont on a parlé cy-deſſus.

Il nous reſte un exemple authentique de l'ancienneté de cette exception, dans des vers que la Princeſſe Marguerite, fille de l'Empereur Maximilien, & de Marie de Bourgogne fit en 1497. à l'occaſion d'une tempeſte ſurvenuë dans ſon paſſage de Flandres en Eſpagne, où elle alloit pour conſommer ſon mariage avec le Prince Dom Jean, fils de Ferdinand & d'Iſabelle, Roys d'Arragon & de Caſtille. Elle avoit eſté mariée auparavant par parole de futur, avec Charles VIII. qui ne l'avoit point épouſée: & dans le fort de la tempeſte, qui fit perir quelques vaiſſeaux de ſon eſcorte, elle eſcrivit les vers ſuivants, pour luy ſervir d'Epitaphe; & les ayant enveloppez dans de l'eſtoffe, elle les attacha à ſon bras autour d'un bracelet de pierreries.

Je ſuis Margot la gente Demoiſelle,
A deux maris mariée & pucelle.

Il y auroit encore diverſes remarques à pouvoir faire ſur les noms diminutifs, ſi on vouloit épuiſer la matiere; par exemple, que de deux diminutifs formez d'un meſme mot, & n'ayant tous deux que la terminaiſon maſculine, comme *Fanchon* & *Francillon*; le premier ne ſe donne qu'à des filles, & le ſecond qu'à des garçons. Qu'un meſme nom ſert à former juſqu'à trois & quatre diminutifs, comme *Manon*, *Marotte*,

Manon & *Mariette*, qui viennent de *Marie*; & *Genevotte*, *Javotte* & *Javon*, qui vienne de *Geneviefve*. Que d'un diminutif, on en fait quelquefois un autre, qui a une ſignification encore plus diminutive, comme d'*aigret aigrelet*; & de *Margot Margoton*. Et que dans quelques diminutifs, tantoſt on adjouſte, ou du moins on tranſporte une lettre, comme dans *Nanon* & *Nanette*, formez d'*Anne*; & tantoſt on retranche le commencement du nom, comme dans *bichon* & *bichonne*, formez de *barbet* & de *barbichon*; de meſme que de *Battiſta*, *Bartolomeo*, & *Gioſeppe*, les Italiens ont fait les diminutifs de *titta*, *meo*, & *peppe*. Mais comme au fond ces ſortes d'obſervations ſont aſſez inutiles, on ne croit pas devoir s'eſtendre davantage là-deſſus; & peut-eſtre ne s'y eſt-on desja que trop eſtendu.

Des noms qui ſont tantoſt ſubſtantifs, & tantoſt adjectifs.

LEs noms dont il eſt icy queſtion, ne ſont pas certains noms qui ſont ſubſtantifs dans une acception, & adjectifs dans une autre, comme *adultere* & *homicide*; qui lors qu'ils ſont purement ſubſtantifs, ſignifient le crime; & lors qu'ils ſont adjectifs, ſe diſent de la perſonne qui le commet; ni comme *ſujet*, qui eſtant pris ſubſtantivement, peut ſignifier, ou une ſubſtance à laquelle on peut attribuer pluſieurs qualitez, pluſieurs modes, ou la matiere d'un diſcours, ou un homme vivant ſous la domination d'un Prince, d'un Eſtat; & qui eſtant pris adjectivement, ſignifie *ſouſmis*, *aſſujetti*, *enclin*.

Il ne s'agit icy que des adjectifs qu'on employe quelquefois ſubſtantivement; & noſtre Langue, ainſi que les autres, en a de pluſieurs ſortes qu'on peut reduire cependant ſous deux claſſes. L'une de ceux qui pour la varieté du langage, ſe mettent en la

place de leurs ſubſtantifs : L'autre de ceux que pour la brieveté du langage, on a mis à la place du ſujet dont ils ſont les attributs.

Suivant cette idée, les adjectifs, *vray*, *faux*, *bon*, *meſchant*, *ſublime*, *merveilleux*, *poſſible* & *impoſſible*, *&c.* ſont de la premiere claſſe. Car lors qu'on dit par exemple, *il n'y a rien de ſi beau que le vray*, *une accuſation de faux*, *le bon de l'affaire*, *le mauvais de tout cela*, *le ſublime dans le ſtyle*, *il y a du merveilleux dans ce que vous racontez*, *faire le poſſible*, *tenter l'impoſſible* ; *vray*, eſt mis pour *verité* ; *faux* pour *fauſſeté* ; *mauvais* pour *meſchanceté* ; *ſublime* pour *ſublimité* ; *merveilleux* pour *merveille* ; *poſſible* & *impoſſible*, pour *poſſibilité* & *impoſſibilité*. Car encore que dans l'uſage ordinaire de parler, on ne diſe pas *la meſchanceté de tout cela*, *il y a de la merveille dans ce que vous racontez*, *ni faire la poſſibilité*, ou *tenter l'impoſſibilité* : cependant, c'eſt au fond ce qui eſt ſignifié par les termes dont il s'agit, qui peuvent bien ſe rendre d'une autre façon ; mais jamais ſans l'expreſſion d'un ſubſtantif, comme lors qu'on dit, *ce qu'il y a de mauvais en cela*, *il y a quelque choſe de merveilleux dans ce que vous dites*, *faire tout ce qu'il eſt poſſible de faire*, *tenter meſme ce qui paroiſt impoſſible*. Du reſte, ce qu'on vient de dire icy des adjectifs *vray* & *faux*, *&c.* peut s'appliquer à tous ceux qui peuvent eſtre rendus de la meſme ſorte par un ſubſtantif ; mais comme cela ne s'eſtend pas à toutes ſortes de Noms adjectifs, il faut là-deſſus conſulter l'Uſage.

Le nombre des adjectifs, qui ſont mis à la place du ſujet dont ils ſont les attributs, eſt beaucoup plus grand : & ceux-là peuvent eſtre encore diſtinguez en deux claſſes ; l'une des adjectifs employez à la place des choſes ; l'autre des adjectifs employez à la place des perſonnes.

Du nombre des premiers, ſont l'*honneſte*, l'*utile*,

l'*agréable*, qu'on dit pour *bien honneſte*, *bien utile*, & *bien agréable*; lors qu'on dit qu'*il faut préferer l'honneſte à l'utile & à l'agréable*: & rien n'eſt plus ordinaire dans la Langue que cette façon de parler. Ainſi on dit *le fort de l'eſpée*, pour dire l'endroit le plus fort; *le tranchant*, *le taillant d'un couſteau*, *d'un raſoir*, pour dire, le coſté qui tranche, qui couppe; l'*interieur* & l'*exterieur*, pour dire, la partie interieure & l'exterieure; *coupper dans le vif*, pour dire, dans la chair vive; *les acides de l'eſtomach*, pour dire, les ſucs acides; *un préſervatif*, *un lenitif*, & *un purgatif*, pour dire, un remede préſervatif, un remede lenitif, & un remede purgatif. On dit auſſi en termes de Grammaire, *un ſubſtantif* & *un adjectif*, pour dire, un nom ſubſtantif & un nom adjectif; & dans les Mathematiques on dit *deux paralleles*, *une perpendiculaire*, *une tangente*, pour dire, deux lignes paralleles, une ligne perpendiculaire, une ligne qui en touche une autre.

On pourroit alleguer quantité d'autres exemples: mais ceux qu'on vient de marquer, peuvent ſuffire. Ce qu'il y a ſeulement à obſerver de plus, c'eſt que de tous ces adjectifs ainſi ſubſtantifiez, il n'y a que les termes pris des Mathematiques, qui ſoient du genre feminin; le genie de la Langue renfermant ordinairement dans le ſeul genre maſculin toutes ces ſortes de ſubſtantifs. La ſeule exception que l'Uſage a faite à cette regle, eſt qu'en parlant de Statuës & de Medailles anciennes, on dit *une antique*, *une belle antique*.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de meſme des adjectifs mis à la place des ſubſtantifs des perſonnes: car on leur fait tousjours ſuivre le genre des perſonnes à qui on les applique. Pour parler en premier lieu de ce qui doit tousjours aller avant tout, c'eſt ſuivant cette idée, qu'on dit l'*Eternel*, *le tout Puiſſant*, pour ſignifier *Dieu*. On dit auſſi par cette meſme regle, *le ſage ne s'eſtonne*

de rien, un veritable ſage eſt maiſtre de ſes paſſions, pour dire, *un homme ſage, un homme veritablement ſage*: Et l'on dit pareillement *une mariée, une accouchée, une prude, une veritable prude, une vraye devote*, pour dire, *une femme mariée, une femme accouchée, une femme prude, une femme veritablement prude, veritablement devote*. C'eſt encore ſubſtantivement qu'on dit *les éleus, les prédeſtinez, les damnez*, pour dire, *ceux que Dieu a éleus, qu'il a prédeſtinez, ceux qui ſont damnez*. Enfin, les adjectifs s'employent encore ſubſtantivement dans l'uſage ordinaire de la Langue, avec les verbes *faire* & *contrefaire*, comme dans le maſculin, *faire le beau, faire l'agréable, faire le faſché*, pour dire, *faire le bel homme, faire l'homme agréable, faire l'homme faſché*; & dans le feminin, *faire la belle, faire la devote, faire la faſchée*, pour dire, *faire la belle femme, faire la femme devote, faire la femme faſchée*.

Quoyque ces differentes ſortes d'exemples ne puiſſent pas s'appliquer à tous les adjectifs de noſtre Langue; cependant ceux auſquels on peut les appliquer, ſont en tres-grand nombre. C'eſt aux perſonnes qui ne veulent pas s'y tromper, à eſtudier là-deſſus l'Uſage, la Grammaire ne pouvant faire autre choſe que de marquer en general, ou les regles, ou les exceptions, ſans deſcendre dans un détail qui deviendroit infini. Il reſte cependant à faire encore une obſervation ſur ces ſortes d'adjectifs ſubſtantifiez; mais comme elle ne peut avoir lieu que quand ils ſe trouvent joints avec *un* & *une*, on remet à la faire, lors qu'on traitera de ces deux Noms.

Des Noms adjectifs, conſiderez comme abſolus & relatifs, & comme poſitifs.

DAns le Chapitre des Noms abſolus & relatifs, on a desja touché quelque choſe des adjectifs, en tant qu'ils ſont l'un ou l'autre, & en tant qu'ils ſont poſitifs, comparatifs, & ſuperlatifs : Il eſt queſtion maintenant d'examiner un peu plus en détail la nature des uns & des autres : & premierement à l'égard des adjectifs abſolus, il n'y a qu'à rappeller icy ce qui en a desja eſté dit ; ſçavoir, qu'un nom adjectif abſolu, eſt un Nom dont la ſignification renferme une idée ſimple. Car encore qu'à parler dans la préciſion de la Metaphyſique, il n'y ait proprement aucun attribut abſolu, & que par cette raiſon *grand* & *petit*, qu'on a donnez pour exemples d'adjectifs abſolus, ne ſoient pas metaphyſiquement abſolus, parce qu'il n'y a rien qui ſoit préciſément grand & petit, que par rapport à quelque choſe de moins grand, ou de moins petit ; cependant la Grammaire qui ne conſidere dans les mots que les proprietez qui la regardent, eſt en poſſeſſion d'appeller *abſolus*, tous les adjectifs, dont la ſignification preſente à l'eſprit la plus ſimple idée qui puiſſe eſtre exprimée par l'énonciation. Ainſi les adjectifs *grand* & *petit*, & generalement tous ceux qui n'enveloppent point neceſſairement l'idée d'aucune relation, ſont des adjectifs abſolus.

Les adjectifs relatifs ſont au contraire ceux qui renferment en eux-meſmes quelque ſignification de relation & de rapport : & ſuivant cela, *égal* & *inégal*, *pareil*, *ſemblable*, *different*, *conforme*, & tous les autres Noms de meſme nature, ſont des adjectifs relatifs ; *meilleur*, *pire* & *moindre*, ſont auſſi par cette raiſon des adjectifs relatifs ; mais parce qu'outre cela ils ſont adjectifs compararifs ; c'eſt au Chapitre des Noms comparatifs, qu'on ſe reſerve d'en parler.

Quant au terme de *poſitif*, il convient generalement à tous les adjectifs ; ſoit qu'ils ſoient abſolus, comme *grand* & *petit* ; ſoit qu'ils ſoient relatifs, comme *égal*, *inégal* : & c'eſt un nom qui ne leur eſt donné que pour les diſtinguer par là des adjectifs, qu'on appelle comparatifs & ſuperlatifs, & auſquels ils ſervent de fondement.

Des Noms adjectifs, conſiderez comme comparatifs.

APrendre le terme de comparatif dans toute l'eſtenduë de ſa ſignification, il faudroit comprendre ſous le nom d'*adjectifs comparatifs*, tous les adjectifs qui marquent parité ou diſparité ; ſoit par eux-meſmes, comme *égal*, *inégal*, *ſemblable*, *diſſemblable*, *conforme*, *different* ; ſoit avec le ſecours de quelque adverbe, comme *il eſt grand comme vous*, *l'un eſt auſſi brave que l'autre*. Mais ce n'eſt pas dans ce ſens-là qu'on prend icy les termes d'adjectifs comparatifs ; on les prend dans le ſens ordinaire, que les Grammairiens ont accouſtumé d'y donner ; & cela eſtant, on n'entend icy par adjectifs comparatifs, que les noms adjectifs, qui renferment comparaiſon de plus ou de moins ; ſoit par eux-meſmes, ſoit avec le ſecours des adverbes *plus* ou *moins*. Du rang des premiers, il n'y a proprement que *meilleur*, *pire*, & *moindre*, qui ayent paſſé dans noſtre Langue, avec toute la force comparative qu'ils avoient dans la Langue Latine. On met au rang des ſeconds, tous les adjectifs poſitifs qu'on peut joindre aux adverbes de comparaiſon *plus* ou *moins*. Ainſi de meſme que *meilleur*, *pire*, & *moindre* ſont des comparatifs ſimples & par eux-meſmes ; de meſme *grand* & *petit* & generalement tous les Noms adjectifs, qui ſe joignent avec *plus* ou *moins*, deviennent par cette jonction des comparatifs compoſez.

Dans

Dans les uns comme dans les autres, pour joindre les termes comparatifs au terme de leur comparaiſon, on ſe ſert de la particule *que*, & l'on dit, *meilleur que*, *moindre que*, *plus grand que*, *plus petit que*. Quelquefois auſſi on adjouſte *bien* devant l'adjectif comparatif, *il eſt bien meilleur*, *il eſt bien plus grand*; & quelquefois enfin, pour donner encore plus de force à la comparaiſon, on met *de beaucoup*; ſoit avant le comparatif, *il eſt de beaucoup meilleur*, *il eſt de beaucoup plus grand*; ſoit entre le comparatif & la particule *que*, *il eſt meilleur de beaucoup que*, *il eſt plus grand de beaucoup que*; ſoit enfin aprés le terme auquel le comparatif ſe rapporte, *il eſt meilleur que l'autre de beaucoup*, *il eſt plus grand que l'autre de beaucoup*: Et voilà en quoy conſiſte la conſtruction ordinaire de tous les comparatifs, ſoit ſimples, ſoit compoſez.

Les adjectifs *ſuperieur* & *inferieur*, qui renferment en eux-meſmes comparaiſon de plus & de moins, ſont une eſpece de comparatifs ſimples; & ils font une claſſe à part pour la conſtruction: car ils ne reçoivent jamais les adverbes *plus* ou *moins* avant eux, comme les adjectifs poſitifs; & ils n'admettent jamais aprés eux la particule *que*, comme tous les trois comparatifs ſimples dont on a parlé. La maniere de les conſtruire avec le terme de leur comparaiſon, eſt de mettre ce terme au datif, comme *l'un eſt ſuperieur à l'autre*, *l'autre luy eſt inferieur*; & d'y adjouſter, ſi on veut, *de beaucoup*, comme *l'un eſt de beaucoup ſuperieur à l'autre*, *l'autre luy eſt inferieur de beaucoup*. Et cette ſorte de conſtruction eſt tellement propre à ces deux comparatifs, qu'elle leur eſt particuliere.

Il eſt vray qu'on s'en ſert auſſi avec quelques adjectifs, comme quand on dit, *l'un eſt redevable de beaucoup à l'autre*, *il luy eſt redevable de beaucoup*. Mais cette conſtruction qui ſemble pareille à l'autre, parce qu'on y employe les meſmes termes, en eſt cependant

tres-differente quant au ſens ; parce que *de beaucoup* n'eſt point dit en cet endroit par rapport à aucun des termes de la comparaiſon, qui ſont deux perſonnes ; mais par rapport à une choſe toute diſtincte, qui eſt par exemple, une ſomme d'argent.

Quoyque les noms de *majeur* & de *mineur* ayent la forme comparative, ils n'en ont pas la force, en ce qu'on ne les employe jamais par comparaiſon, & que jamais ils ne ſont ſuivis de la particule *que*, qui fait la liaiſon des deux termes de la comparaiſon ; mais ils ont auſſi cela de particulier, que jamais on ne les employe avec les adverbes *plus* & *moins*, dont on peut accompagner tous les noms adjectifs.

Quant à ceux d'*interieur*, & *exterieur*, quoy qu'ils ayent la forme comparative, ils ne ſont regardez que comme des noms poſitifs & abſolus, & ils deviennent comparatifs avec les adverbes *plus* & *moins*. Du reſte, quoy qu'au lieu de *moindre*, on puiſſe dire *plus petit*, & au lieu de *pire*, *plus meſchant* ; l'Uſage ne ſouffre point qu'on diſe *plus bon*, au lieu de *meilleur*.

Encore, qu'à proprement parler, les noms ſubſtantifs ne puiſſent jamais eſtre comparatifs ; parce qu'une choſe, une ſubſtance, peut bien recevoir quelque attribut de plus ou de moins ; & eſtre plus ou moins eſtenduë qu'une autre ; mais elle ne peut jamais eſtre plus ou moins ſubſtance qu'une autre ; & par exemple, une plante eſtre plus ou moins plante qu'une autre plante ; cependant l'uſage de la pluſpart des Langues, tant anciennes que modernes, permet de faire un comparatif d'un nom ſubſtantif. Parmi les Latins, Plaute a dit, *nullus me eſt hodie Pœnus Pœnior, il n'y a point de Carthaginois plus Carthaginois que moy* : Et quelqu'un a dit, *Catone Catonior ipſo, Nerone Neronior ipſo ; plus Caton que Caton meſme ; plus Neron que Neron meſme.* Parmi nous, Malherbe a dit, de Henry le Grand, *Plus Mars que Mars de la Thrace*;

nous diſons auſſi tous les jours à peu prés dans le ſens de Plaute, *plus Gaſcon que tous les Gaſcons*; & en parlant d'un homme qui n'a point de ſens, on dit, qu'*il eſt plus beſte que les beſtes*. Mais cela n'empeſche pas au fond, qu'à proprement parler, les noms adjectifs ne ſoient les ſeuls veritables comparatifs. Car dans tous les exemples qu'on vient de marquer, les noms ſubſtantifs qui y ſont exprimez, ſont tous pris adjectivement pour déſigner des attributs, & non pas pour ſignifier une ſubſtance, une choſe, une perſonne. Ainſi *Pœnior*, eſt pris pour *callidior*, *ſubtilior*, *plus fin*, *plus ruſé*; *Catonior* pour *plus ſage*; *Neronior* pour *plus cruel*; *plus Mars*, pour *plus vaillant*; *plus Gaſcon*, pour *plus fanfaron*; & *plus beſte*, pour *plus ſtupide*.

Outre cette maniere de faire un comparatif d'un ſubſtantif, il y en a encore une autre qui eſt renfermée en certaines phraſes, où les mots d'*homme* & de *gens*, ſont employez; comme *il n'y a pas de plus homme d'honneur que luy*, *il n'y a pas de plus gens de bien qu'eux*; dans leſquelles *de plus homme d'honneur*, eſt dit pour *de plus honneſte homme*, & *de plus gens de bien*, pour *de gens plus vertueux*. Les Eſpagnols diſent de meſme *mas hombre de bien*; & les Italiens *più uomo dà bene*. Et voilà à peu prés ce qui regarde les Noms comparatifs, ſoit ſimples, ſoit compoſez, le ſurplus appartient aux adverbes de comparaiſon.

Des Noms adjectifs ſuperlatifs.

LEs Grammairiens entendent ordinairement par le Nom de *ſuperlatif*, un Nom adjectif, qui eſt d'un dégré au deſſus du *comparatif*, de meſme que le *comparatif* eſt d'un dégré au deſſus du *poſitif*. Mais pour le définir par luy-meſme indépendamment de la relation qu'il a avec le *comparatif* & le *poſitif*; il eſt peut-eſtre plus à propos de dire, Que c'eſt un Nom

adjectif, qui par luy-meſme, ou avec le ſecours de quelque particule, marque le plus grand excés, la plus grande amplification ou l'attribut qu'il ſignifie puiſſe eſtre porté.

Noſtre Langue n'a aucun Nom qui ſoit de luy-meſme ſuperlatif: car pour ceux d'*Illuſtriſſime*, *Excellentiſſime*, *Eminentiſſime*, *Sereniſſime*, qui ſont des formules de titres; & pour quelques autres que l'Uſage peut avoir introduits dans la converſation, comme *belliſſime*, *rariſſime*, ce ſont des termes qu'elle a empruntez de la Langue Italienne, & qui n'eſtant point du genie de la noſtre, ne ſont icy regardez que comme eſtrangers.

Il n'y a donc proprement d'adjectifs ſuperlatifs en François, qu'avec le ſecours de quelque particule. Et comme tout ſuperlatif peut eſtre exprimé, ou abſolument par amplification, ou relativement par comparaiſon, noſtre Langue ſe ſert de deux differents moyens pour l'un & pour l'autre. Lors qu'elle veut marquer amplification, ſans aucune relation, elle ſe ſert de la particule *tres*; *c'eſt un homme tres-ſage*. Et lors qu'elle veut marquer excés & amplification avec comparaiſon, elle ne fait qu'adjouſter l'Article au terme comparatif, ſoit ſimple, ſoit compoſé. *C'eſt le meilleur de tous*, *c'eſt le plus ſage de tous*, *c'eſt la plus habile femme qu'on puiſſe voir*.

Les Latins ont connu cette difference de ſuperlatifs abſolus, & relatifs ou comparatifs: & quant au ſuperlatif abſolu, ils n'ont jamais eu qu'une maniere de l'exprimer. *Achilles fuit fortiſſimus*, *Varro doctiſſimus*; *Achille fut tres-vaillant*, *Varron fut tres-docte*. Mais pour exprimer le ſuperlatif relatif, ou de comparaiſon, tantoſt ils ont mis au genitif le terme au deſſus duquel le ſuperlatif eſt élevé, comme *Achilles fortiſſimus Græcorum*, *Varro doctiſſimus Romanorum*; *Achille le plus vaillant des Grecs*, *Varron le plus docte des Romains*; tantoſt ils ſe ſont ſervis de diverſes prépoſi-

tions, comme Virgile dans le ſeptiéme de l'Eneïde.

petit ante alios pulcherrimus omnes
Turnus,

Turnus le plus beau de tous la demande auſſi.

Il eſt vray que de ſçavants Grammairiens, & entre autres *Sanctius*, prétendent qu'en Latin un ſuperlatif ne fait comparaiſon que quand il eſt joint à quelqu'une des prépoſitions ſuivantes, *ante*, *inter* & *ſuper:* & qu'il ne marque plus que partition ou diſtribution, quand il eſt joint ſeulement à un Genitif. Mais nonobſtant tout ce qu'ils alleguent, leurs raiſons ne paroiſſent pas ſuffiſantes pour faire concevoir qu'il y ait comparaiſon, quand on dit *Achilles inter omnes Græcos fortiſſimus*; & qu'il ceſſe d'y en avoir, quand on dit, *Achilles fortiſſimus Græcorum.* L'idée que ces deux phraſes preſentent à l'eſprit, eſt abſolument la meſme; & y vouloir eſtablir de la diſtinction, c'eſt comme ſi on vouloit en eſtablir en François entre cette phraſe, *Achille le plus vaillant d'entre les Grecs*; & celle-cy, *Achille le plus vaillant des Grecs:* mais ce n'eſt pas icy le lieu de faire une plus longue remarque là-deſſus.

Quoyque le propre du comparatif ne ſoit que de marquer quelque excés dans l'attribut qu'il ſignifie; & que le propre du ſuperlatif, ſoit de marquer un tres-grand excés; cependant il arrive ſouvent dans l'uſage de toutes les Langues, que le comparatif marque encore un plus grand excés que le ſuperlatif. C'eſt ainſi que Ciceron eſcrivant à Terentia ſa fille, dit, *Ego ſum miſerior quam tu quæ es miſerrima*; *Je ſuis plus malheureux que vous qui eſtes tres-malheureuſe.* Et c'eſt ainſi que ſur la fin du ſecond des Tuſculanes, il dit, *Hoc igitur tibi propone, amplitudinem, & quaſi quandam exaggerationem quam altiſſimam animi, quæ maxima eminet contemnendis doloribus, unam eſſe omnium rem pulcherrimam, eoque pulchriorem, ſi vacet populo, neque plauſum captans ſe tantum ipſa delectet. Mettez-vous donc bien*

dans l'eſprit, que la grandeur & l'élevation d'ame, qui conſiſte principalement dans le meſpris des douleurs, eſt la plus belle de toutes les choſes; & beaucoup plus belle encore, quand elle n'a point de teſmoins, & que ſans ſe ſoucier des applaudiſſements, elle trouve ſa ſatisfaction en elle-meſme.

Suivant cette idée, qui a paſſé dans toutes les Langues formées de la Latine, on dit fort bien en François, *il y a de tres-beaux tableaux dans le cabinet dont vous parlez; mais il y en a encore de plus beaux dans celuy que je vous dis; le vin de Bourgogne eſt tres-bon, mais celuy de Champagne eſt encore meilleur.* Or dans ces phraſes, le comparatif adjouſte ſans doute au ſuperlatif, & marque une plus grande perfection; ce qui ne vient pas pourtant de ce que le ſuperlatif ne ſignifie pas par luy meſme un plus grand excés que le comparatif; mais de ce que les ſuperlatifs *tres-beaux* & *tres-bon* n'y ſont employez proprement que dans le ſens des poſitifs *beaux* & *bon.*

Il y a au contraire des occaſions où un adjectif poſitif eſt employé parmi nous pour le ſuperlatif; comme lors qu'en parlant de Dieu, nous diſons, *le Saint des Saints*, pour dire, *le plus Saint de tous les Saints.* On dit auſſi d'une tres-belle femme, que *c'eſt la belle des belles*; & d'un tres-brave homme, que *c'eſt le brave des braves*; Et c'eſt comme ſi on diſoit, *c'eſt la plus belle de toutes les femmes; c'eſt le plus brave de tous les hommes.* Mais ces deux dernieres phraſes ſont purement de la converſation familiere, & hors de là elles ne ſont point en uſage.

Il y a meſme des phraſes de la converſation familiere, où un nom ſubſtantif eſt employé pour un ſuperlatif. Ainſi, lorſque pour loüer l'excellence d'un vin, on dit que *c'eſt le vin des vins*; c'eſt comme ſi on diſoit, *c'eſt le plus excellent des vins.*

A la verité noſtre Langue ne fournit pas beaucoup d'exemples de meſme nature, ni pour un ſubſtantif, ni

pour un adjectif positif ; mais parmi les Langues connuës, il n'y en a guere qui n'en fourniſſe quelqu'un. *Deus Deorum*, que nous avons dans le 49. Pſeaume, eſt une phraſe Hebraïque, qui ſuivant l'interpretation de Vatable, ſignifie proprement, *fortiſſimus Deus*, ou *fortiſſimus Deorum* ; *le tres-puiſſant Dieu*, ou *le plus puiſſant des Dieux*. On voit ſouvent dans Homere Διὰ θεάων qui ſignifie mot à mot dans noſtre Langue, *La Deeſſe des Déeſſes*, ou ce qui revient à la meſme choſe, *La divine des Déeſſes*. Virgile a dit, *ſequimur te ſanctæ Deorum* ; *Nous vous ſuivons, ô le plus ſaint des Dieux* ; & Ovide, *mite Deûm numen Bacchus* ; *Bacchus le plus doux des Dieux*.

Les Italiens, outre ce qu'ils ont en cela de commun avec nous, ont encore une autre maniere d'exprimer le ſuperlatif abſolu, par la ſeule repetition de l'adjectif poſitif ; ainſi pour dire, qu'un chemin eſt tres-long, ils diront, *la via è lunga lunga* ; & pour dire qu'un homme eſt tres-grand, ou tres-petit, ils diront *egli è grande grande*, ou *piccin piccino* ; & ces phraſes chez eux ſont toutes du ſtyle familier. Il paroiſt par des anciennes Inſcriptions Latines, que la repetition de l'adjectif poſitif, eſtoit pareillement en uſage parmi les Romains, pour exprimer le ſuperlatif. Ainſi *bene bene*, marqué dans les Inſcriptions par deux *BB*, ſignifioit *optimè*, *tres-bien* ; *bonis bonis*, marqué auſſi par deux *BB*, ſignifioit *optimis*, *tres-bons*. C'eſt une remarque que fait le ſçavant Voſſius, dans le 23. Chapitre de ſon ſecond Livre de l'Analogie ; & comme je la tiens de luy, je renvoye auſſi, comme luy, aux Inſcriptions de Gruterus, ceux qui voudront en eſtre plus particulierement éclaircis.

Pour revenir à ce qui regarde noſtre Langue, de meſme que *homme d'honneur*, & *gens de bien*, s'employent avec les particules comparatives ; ils s'employent auſſi avec les particules ſuperlatives, ſoit abſolument, comme *c'eſt un tres-homme d'honneur*, *ce ſont de tres-gens de*

lieu; ſoit relativement, comme *c'eſt le plus homme d'honneur de ſa compagnie, ce ſont les plus gens de bien de la ville.*

Des Noms de Nombre.

IL y a cinq ſortes de Noms de Nombre. Les uns *principaux*, ou *cardinaux*, comme *un*, *deux*, *trois*, *dix*, *vingt*, *cent*, *mille*. Les autres *ordinaux*, ou d'*ordre*, comme *premier*, *ſecond*, *troiſiéme*, *dixiéme*, *centiéme*, *milliéme*. Les autres collectifs ou d'aſſemblage, comme *dixaine*, *douzaine*, *vintaine*, *centaine*: Les autres de diſtribution ou de partition, comme *le tiers*, *le quart*, *le quint*. Et les autres d'accroiſſement ou d'augmentation, comme *le double*, *le triple*, *le quadruple*, *le centuple*.

De toutes ces cinq ſortes de Noms numeraux, les trois derniers ſont tousjours ſubſtantifs; les deux autres ſont d'eux-meſmes adjectifs, comme *un homme*, *deux hommes*, *vingt hommes*, *cent hommes*, *une femme*, *deux femmes*, *vingt femmes*, *deux cents femmes*, *&c. Le premier rang*, *le ſecond rang*, *le troiſiéme rang*, *&c. La premiere journée*, *la ſeconde journée*, *&c.* Mais il y a diverſes occaſions où ils ſont employez ſubſtantivement.

Premierement, tous les noms du Nombre principal ou cardinal, ſont regardez comme ſubſtantifs, lors que dans le diſcours ils ſont employez ſeuls, ſans qu'on puiſſe ſouſentendre, ou ſuppléer aucun autre nom ſubſtantif que celuy de *Nombre*, de l'idée duquel ils ſont abſolument inſéparables. Ainſi dans cette phraſe, *trois eſt compris deux fois dans ſix, & trois fois dans neuf; trois ſix, neuf*, qui ſont employez ſeuls, & ſans qu'on puiſſe ſouſentendre aucun autre ſubſtantif que celuy de Nombre, ſont pris ſubſtantivement; au lieu que dans *deux fois*, & dans *trois fois*; *deux* & *trois*, qui ſont accompagnez d'un ſubſtantif, ne ſont qu'adjectifs.

Tous les noms du meſme Nombre, ſont encore pris ſubſtantivement.

ſubſtantivement toutes les fois qu'ils ſont joints ou avec l'Article, comme *le neuf de picque, le dix de cœur, joüer au trente & quarante*; ou avec un autre nom de Nombre, comme *il luy eſt venu un neuf, le quatriéme dix luy eſt entré; amener deux ſix en dé*: Et dans toutes ces ſortes de phraſes, les noms primitifs de Nombre, qui d'ailleurs ſont tousjours pluriels, dés qu'ils excedent l'unité, ne s'employent au pluriel que lors qu'ils ſont précédez, ou d'un Article, ou d'un Nombre qui veut le pluriel, comme *un dix luy feroit un beau jeu; les dix luy ſont entrez; les deux ſix qu'il a amenez luy ont fait perdre le tour.* On dit de meſme au ſubſtantif *un cent, un demi-cent de bottes de foin, combien le cent, un cent de pommes, deux cents de pommes*; le nom de *cent*, recevant le ſingulier ou le pluriel, ſelon qu'il eſt précédé ou d'un Article ſingulier, ou d'un nom de Nombre qui demande le pluriel.

Quant aux noms de Nombre d'ordre, ils ne ſont guere employez ſubſtantivement, en tant que noms d'ordre, qu'en certaines occaſions, comme lors qu'on dit d'un Eſcolier, qu'*il eſt en premiere*, ou *en ſeconde*, pour dire, qu'*il eſt de la premiere Claſſe*, ou *de la ſeconde Claſſe*; & d'un Préſident, ou d'un Conſeiller, qu'*il eſt Préſident de la ſeconde*, ou *Conſeiller de la ſeconde*, pour dire qu'*il eſt Préſident de la ſeconde Chambre, Conſeiller de la ſeconde Chambre du Parlement.* Ils ſont encore employez ſubſtantivement, comme Noms d'ordre en certaines façons de parler, dont on ſe ſert au jeu de la Paume, comme *chaſſe au premier, chaſſe au ſecond, chaſſe au dernier*, dans leſquelles *premier, ſecond*, & *dernier*, ſignifient certains endroits d'un jeu de Paume, qu'on a déſignez par ces noms.

On peut encore adjouſter à cela que quand on dit, *le premier qui a eſcrit de ces matieres, avoir un bon ſecond, ſervir de ſecond, ne vouloir pas avoir le dernier*; les noms de *premier*, de *ſecond*, & de *dernier*, ſont

pris auſſi ſubſtantivement. Car alors *le premier qui a eſcrit*, eſt dit pour celuy qui a eſté le premier à eſcrire ; *un ſecond*, pour celuy qui rend office à un autre, qui en embraſſe la querelle, qui en ſouſtient les intereſts ; & *le dernier*, veut dire tantoſt la derniere repartie, tantoſt le dernier coup, ſelon les choſes où on applique cette phraſe dont on ſe ſert, ſoit en parlant d'une conteſtation, ſoit en parlant d'un jeu de main entre deux perſonnes.

Du reſte, quand on dit *avoir un cinquiéme dans une ſucceſſion, un dixiéme dans une affaire*, les mots de *cinquiéme* & de *dixiéme*, qui ſont pris alors ſubſtantivement, ne ſont pas employez comme des noms de Nombre d'ordre, mais comme des noms de Nombre de partition. Car *un cinquiéme* en cet endroit veut dire *un quint* ; & quoyque le terme de *dixiéme*, ne puiſſe pas eſtre rendu de meſme par un nom de partition, il ne laiſſe pas cependant en cet endroit de devoir eſtre conſideré comme tel, puiſqu'il ne ſignifie autre choſe qu'une dixiéme partie, d'un tout diviſé en dix, & dont chaque partie ne fait que la dixiéme partie.

De meſme que les noms de Nombre d'ordre ſe mettent quelquefois à la place des noms de partition, de meſme auſſi les noms primitifs de Nombre, ſe mettent à la place des noms de Nombre d'ordre. Ainſi l'Uſage veut qu'en parlant de quelques-uns de nos Rois, on diſe *Charles cinq*, *Charles ſix*, *Charles ſept*, *Henry trois*, *Henry quatre*, *Loüis treize*, au lieu de dire *Charles cinquiéme*, *Charles ſixiéme*, *&c.* Il eſt pareillement aſſez ordinaire qu'en parlant des jours des mois, on ſe ſerve du nombre primitif, au lieu du nombre d'ordre ; & qu'on diſe *il arrivera le dix du mois qui vient, on a des nouvelles du trente de l'autre mois*, pour dire, *il arrivera le dixiéme, on a des nouvelles du trentiéme* ; & dans ces dernieres phraſes, *dix*, *trente*, *dixiéme*, *trentiéme*, ſont pris ſubſtantivement.

Tous les autres noms de Nombre, ſoit collectifs ou d'aſſemblage, comme *dixaine*, *vingtaine*, *centaine*, *millier*, *milliaſſe*, *million*; ſoit diſtributifs ou de partition, comme *le tiers*, *le quart*, *le quint*, *la moitié*; ſoit augmentatifs ou d'addition, comme *le double*, *le triple*, *le quadruple*, *le centuple*; ſont tousjours ſubſtantifs. Les Noms primitifs de Nombre, ne ſont meſme jamais ſubſtantifs, que parce qu'ils ſont mis à la place de quelque Nom collectif de Nombre; *un cent*, par exemple, & *un demi-cent*, n'eſtant dits que collectivement, au lieu d'*une centaine*, d'*une cinquantaine*; quoyque neantmoins l'un ne ſe puiſſe pas employer tousjours pour l'autre. Car le Nombre primitif ne s'employe pour le collectif qu'en parlant des marchandiſes & des denrées qu'on a accouſtumé de vendre au Nombre. Ainſi on peut dire également, *un cent de bottes*, & *un demi-cent de pommes*, pour *une centaine de bottes*, & *une cinquantaine de pommes*. Mais on ne dira pas, *un cent de lettres*, *un demi-cent de tableaux*; & moins encore *un demi cent d'hommes*; quoy qu'on puiſſe tres-bien dire *une centaine de lettres*, *une cinquantaine de tableaux*, *une cinquantaine de braves gens*.

Quoy qu'on ait marqué que les noms collectifs de Nombre ſont tousjours ſubſtantifs; il y en a cependant quelques-uns qui ſont exceptez de cette regle, comme *Centenaire*, qui ne ſe dit jamais qu'à l'adjectif, *le nombre centenaire*, *poſſeſſion centenaire*, *preſcription centenaire*; & *millenaire*, qui s'employe tantoſt à l'adjectif, comme *le nombre millenaire* & tantoſt au ſubſtantif, comme *le premier millenaire*, *le ſecond millenaire*; ſur quoy il eſt bon d'obſerver qu'encore que *centenaire* & *millenaire*, avec le nom ſubſtantif *Nombre*, ſemble ſe pouvoir dire de tout ce qui peut eſtre nombré par *cent* & par *mille*; cependant l'Uſage en a renfermé le ſens au ſeul nombre des années. Ainſi, dans *poſſeſſion centenaire*, *preſcription centenaire*, on

n'entend jamais que poſſeſſion par cent ans, preſcription de cent ans : Et *premier millenaire*, *ſecond millenaire*, ne ſe diſent jamais, que pour ſignifier les dix premiers ſiecles, & les dix autres ſiecles d'aprés. Il en eſt de meſme de *ſexagenaire*, *ſeptuagenaire*, *octogenaire*, & *nonagenaire*, qui eſtant joints avec le nom de *Nombre*, peuvent s'appliquer à tout ce qui ſe peut nombrer ; mais qui hors de là, ſoit à l'adjectif, ſoit au ſubſtantif, ne ſe diſent jamais que du nombre des années ; & en parlant des perſonnes, *un homme ſexagenaire, un homme ſeptuagenaire, un vieillard nonagenaire ; on voit peu d'octogenaires, les nonagenaires ſont encore plus rares.*

Milleſime, autre terme collectif, ne ſe dit pareillement que du nombre de mil ans, & n'a guere d'uſage qu'en parlant de la marque des années qu'on met aux medailles & aux monnoyes. *Dans cette medaille le milleſime eſt effacé, le milleſime n'y eſt pas bien marqué.*

On peut adjouſter encore au rang des noms collectifs de Nombre, les noms de *quatrain*, *ſixain*, & *dixain*, qui ſe diſent d'un nombre de quatre, ſix, ou dix vers François ; & celuy d'*Octave* ; ſoit en parlant d'une ſtance de huit vers Italiens ; ſoit en parlant d'une huitaine de jours, pendant leſquels l'Egliſe celebre quelque grande Feſte, ou en fait la commemoration. *Sixain* eſt auſſi collectif dans cette phraſe ; *un ſixain de cartes*, qui ſe dit de ſix jeux de cartes : Et *douzain* & *treizain*, qui ſe ſont dits autrefois de certaines pieces de monnoye valant douze deniers, treize deniers, ſont pareillement des noms du Nombre collectif.

Parmi ceux du Nombre de partition, on peut ranger celuy de *quinte*, lors qu'il ſignifie une certaine conſonance de Muſique, d'un intervalle de cinq notes. Et celuy d'*Octave* ; ſoit lors qu'il ſe dit en Muſique d'un ton éloigné d'un autre de huit dégrez ; ſoit lors qu'il s'employe pour ſignifier le dernier des huit jours d'une

grande Feſte, *le jour de l'Octave du ſaint Sacrement.*

Triennal & *quatriennal*, qui ſe diſent en parlant de certaines Charges de Finance, dont ceux qui en ſont pourveus, n'ont droit d'exercice que tous les trois ans, ou tous les quatre ans, peuvent eſtre auſſi regardez comme noms du Nombre diſtributif, ou de partition: & ils s'employent, tantoſt à l'adjectif, *une charge triennale*, *exercice triennal*; & tantoſt au ſubſtantif, *l'alternatif & le triennal.*

Comme il n'y a eu juſqu'icy aucune Grammaire qui ait traité à fond des Noms de Nombre, on a eſſayé icy de le faire; & peut-eſtre qu'en taſchant de ne rien obmettre, on ſera deſcendu dans un détail qui paroiſtra ſuperflu à bien des gens; mais c'eſt à quoy tous les détails de la Grammaire ſont ſujets. Du reſte, s'il eſt arrivé qu'on ſe ſoit trompé icy en quelque choſe, il y a long-temps que le proverbe Latin a dit, quoyque dans un autre ſens; qu'*on ne s'eſt jamais plus ſouvent trompé que dans les Nombres.*

Du genre des Noms.

APrés avoir parlé de toutes les differentes eſpeces de Noms, tant ſubſtantifs qu'adjectifs, il eſt à propos de parler d'une difference commune à toutes ſortes de Noms, qui eſt la difference du Genre. Le Genre, comme on a desja dit ailleurs, n'eſt fondé que ſur la difference des deux ſexes; & comme il n'y en a que deux dans la Nature, le maſculin & le feminin, il ne devroit auſſi y avoir que deux genres dans la Grammaire de toutes les Langues: & l'un ou l'autre ne devroit ſe donner qu'à ce qui participe de l'un ou de l'autre ſexe. Mais comme les hommes regardent ordinairement toutes choſes, par rapport à eux; & qu'ils ſont accouſtumez à les ranger ſous l'idée qu'ils ont d'eux-meſmes; ils ont auſſi appliqué le genre maſ-

culin ou le feminin à differentes ſubſtances, & à differentes qualitez, qui n'ont ni genre maſculin, ni genre feminin, & ils leur ont donné la marque de l'un ou de l'autre de ces deux genres, ſelon qu'ils les ont enviſagées ſous le rapport de l'un ou de l'autre, ou ſelon que le hazard en a décidé.

De toutes les Langues, tant anciennes que modernes, il n'y a que l'Angloiſe qui n'admette aucune difference de genre dans ſes Articles & dans ſes Noms, la ſeule diſtinction qu'elle ait pour le maſculin & pour le feminin, conſiſtant dans les pronoms Anglois *he* & *ſhe*, qui répondent tantoſt à nos pronoms François, *luy* & *elle*, & tantoſt aux pronoms *celuy* & *celle*.

Quant aux autres Langues, non ſeulement elles ſe ſervent des deux genres maſculin & feminin; mais pluſieurs d'entres-elles en ont encore receu un autre, que les Grecs & les Latins ont appellé d'un nom, qui ne déſigne nul genre certain, mais qui ſignifie ſeulement *qui n'eſt ni de l'un ni de l'autre genre*, & que noſtre Langue, à l'imitation de la Latine, appelle *Neutre*.

Quoyque ce genre deuſt regulierement ne ſe donner qu'à ce qui ne tombe point ſous la diſtinction de maſle & de femelle, de meſme que le genre maſculin & le feminin auroient deu eſtre reſervez, pour ce qui eſt de l'un ou de l'autre; cependant l'uſage des Langues a confondu de telle ſorte l'application des uns & des autres, que non ſeulement dans differentes Langues, on a donné differents genres aux meſmes choſes; & que dans une meſme Langue, des choſes dont les rapports ſont naturellement les meſmes, reçoivent des genres differents; mais que de plus une meſme choſe ſe trouve ſouvent exprimée dans une meſme Langue par des termes d'un genre tout different.

C'eſt ainſi que le nom de *bouche*, qui eſt du genre feminin parmi nous, eſt exprimé en Grec & en Latin par des noms du genre neutre: celuy d'*œil*, neutre

parmi les Grecs, eſt maſculin parmi les Latins; celuy de *front*, que nous faiſons maſculin eſt feminin chez les Latins : & celuy du *ſoleil*, que la pluſpart des Langues ont fait du genre maſculin, eſt du feminin dans la Langue Allemande. C'eſt ainſi que dans chaque Langue les diverſes parties du corps humain, ont des genres differents, & que nous diſons *le pied*, *le bras*, dans le genre maſculin, pendant que nous diſons dans le genre feminin, *la main* & *la jambe*. Et enfin, c'eſt ainſi que *maiſon* & *logis*, qui ne ſignifient qu'une meſme choſe; & *valeur* & *courage*, qui ont une ſi grande reſſemblance d'idée, ont en François differents genres; *maiſon* & *valeur*, eſtant du genre feminin; & *logis* & *courage* du maſculin.

On pourroit alleguer une infinité d'autres exemples de ces trois eſpeces de confuſion, qui ſe trouvent generalement parlant, dans toutes les Langues, & qui ont pluſtoſt eſté l'ouvrage du hazard ou du caprice que celuy du choix ou de la raiſon : mais pour venir maintenant au détail de ce qui regarde ſeulement la Langue Françoiſe, elle n'a que deux genres, *le maſculin* & *le feminin*, ſous leſquels elle a réduit tous les noms dont elle ſe ſert. Car quant au genre neutre, c'eſt ſans fondement que quelques Grammairiens ont voulu luy en attribuer un, auſſi-bien qu'à la Langue Grecque & à la Langue Latine, puiſque noſtre Langue n'a aucune marque par où elle puiſſe le diſtinguer.

Celles dont elle ſe ſert pour la diſtinction des deux genres, ſont principalement l'Article *le*, pour le maſculin, & l'Article *la* pour le feminin; mais cette diſtinction, comme on a desja marqué ailleurs, n'a lieu que dans le nombre ſingulier; ces deux Articles eſtant entierement les meſmes dans le nombre pluriel. Les autres marques qu'elle employe pour la difference Grammaticale de ces deux genres, ſont priſes des adjectifs qui ne ſont d'eux-meſmes d'aucun genre : mais auſquels on

a donné des marques de genre pour les conſtruire regulierement avec les noms ſubſtantifs maſculins ou feminins.

De la marque du genre des Noms Adjectifs.

LA terminaiſon des Noms ſubſtantifs ne fait rien à leur genre : mais la difference du genre des Noms adjectifs, ne conſiſte que dans leur terminaiſon. Ainſi, pour parler premierement de la marque du genre maſculin des Noms adjectifs, tout Nom adjectif, qui finit par une conſonne, comme *franc*, *rond*, *neuf*, *égal*, *bon*, *noir*, *gris*, *petit*, *doux*, eſt du genre maſculin. Il en eſt auſſi toutes les fois qu'il finit, ou par un *é maſculin*, comme *aimé*, *bleſſé*, & comme tous les autres Participes ſemblables; ou par un *i*, comme *joli*, & comme la pluſpart des participes des verbes en *ir*; ou par un *u* ſeul, comme *nu*, *chenu*, & comme les participes de la meſme terminaiſon, *venu*, *couru*, *rendu*, *vendu*; ou par un *u*, faiſant diphthongue avec une autre voyelle, comme *beau*, *bleu*, *mou*, & comme tous les autres noms de meſme nature.

Quant aux adjectifs feminins, il n'y en a aucun qui ne termine par un *é muet*; mais quoyque l'*é muet* ſoit une marque commune & neceſſaire à tous les adjectifs feminins; ce n'eſt pas cependant une marque ſi infaillible, qu'il n'y ait auſſi pluſieurs adjectifs terminez de meſme, qui ſe joignent indifferemment à toute ſorte de ſubſtantifs, ſoit maſculins, ſoit feminins; & que par cette raiſon, on appelle ordinairement des adjectifs de tout genre. Comme ces ſortes d'adjectifs font une eſpece à part, il ne ſera pas mal à propos d'examiner icy à quoy on peut les connoiſtre; & comment on peut les diſtinguer de ceux de la meſme terminaiſon, qui ne ſont jamais que feminins.

Tous les adjectifs qui eſtant terminez par un *é muet*, ne

ne tirent point leur formation d'un autre adjectif de meſme ſignification terminé par une conſonne, ſont infailliblement des adjectifs de tout genre. Ainſi *Arabe*, *malade*, *ſage*, *infame*, *flaſque*, *extreme*, *bleſme*, *honneſte*, *modeſte*, *fragile*, *utile*, *auſtere*, *ſevere*, *ſublime*, *legitime*, *roide*, *moite*, *avide*, *perfide*, *prude*, *rude*, *ridicule*; & tous les autres de meſme eſpece, ſont des adjectifs de tout genre: au lieu que *grande*, *blonde*, *froide*, *ingrate*, *amere*, *griſe*, *vile*, *nulle*, qui tirent leur formation de *grand*, *blond*, *froid*, *ingrat*, *amer*, *gris*, *vil* & *nul*; & tous les autres de pareille nature, ſont tousjours des adjectifs feminins, & ne ſe conſtruiſent jamais avec un ſubſtantif maſculin.

Cette regle eſt ſi univerſelle, qu'elle n'admet aucune exception, & qu'elle pourroit ſuffire toute ſeule, pour diſtinguer parfaitement quels ſont les adjectifs qui appartiennent également aux deux genres: mais pour n'avoir pas à chercher tousjours ailleurs que dans le nom meſme, s'il eſt adjectif de tout genre ou non, on peut s'aider encore de quelques autres remarques particulieres.

Les noms adjectifs dont l'*è muet final* eſt précédé de deux conſonnes dans la derniere ſyllabe, ſont de tout genre, & peuvent ſe conſtruire auſſi regulierement avec les ſubſtantifs maſculins qu'avec les feminins. De ſorte qu'*aimable*, *capable*, *verdaſtre*, *noiraſtre*, *opiniaſtre*, *tendre*, *ſenſible*, *terrible*, *libre*, *propre*, *double*, *ſimple*, *foible*, *aveugle*, *yvre*, *inſigne*, *indigne*, & les autres ſemblables ſe peuvent dire également d'un homme & d'une femme.

Il en eſt auſſi de meſme de tous les noms adjectifs qui ont à la derniere ſyllabe *ce*, *ge*, ou *me*, comme *rance*, *mince*, *ſubreptice*, *ſage*, *volage*, *rouge*, *eſtrange*, *infame*, *extréme*, *ferme*, *ſublime*, *conforme*: de tous ceux qui finiſſent en *che*, comme *laſche*, *reveſche*, *riche*, *chiche*, *louſche*, *farouche*, excepté le mot de *fraiſche*:

de tous ceux qui finiſſent en *que*, *fantaſque*, *friſque*, *unique*, *inique*, *magnifique*, à la reſerve de *Grecque*: & de *caduque*; enfin de tous ceux qui terminent, ſoit en *ade*, en *ide*, ou en *ude*, comme *malade*, *ſolide*, *rude*; ſoit en *are*, ou en *aire*, comme *rare*, *avare*, *ordinaire*, *contraire*. On pourroit faire encore là-deſſus diverſes autres obſervations: mais on croit devoir s'en abſtenir, parce qu'elles ſeroient ſujettes à trop d'exceptions, & que d'ailleurs la premiere regle generale qu'on a donnée, pouvant s'appliquer à tous les adjectifs terminez par un *é muet*, ſuffit pour faire connoiſtre s'ils ſont, ou s'ils ne ſont pas de tout genre.

De la formation des Adjectifs feminins.

POur faire un adjectif feminin d'un adjectif maſculin, il n'y a d'ordinaire qu'à adjouſter un *é muet* au maſculin. Ainſi d'*ingrat*, d'*amer*, de *grand*, de *petit*, de *lourd*, de *gris*, de *joli*, de *nu*, de *bleu*, qui ſont adjectifs maſculins; & de tous les participes maſculins *aimé*, *baſti*, *perdu*, *ſurpris*, *reduit*, *clos*, on fait les adjectifs feminins, *ingrate*, *amere*, *grande*, *petite*, *lourde*, *griſe*, *jolie*, *nuë*, *bleuë*; & les participes feminins *aimée*, *baſtie*, *perduë*, *ſurpriſe*, *reduite*, *cloſe*. Il eſt cependant à remarquer, que lors que cet *é muet* eſt adjouſté à un adjectif qui termine par une ou par pluſieurs conſonnes; la conſonne, quand il n'y en a qu'une, & la derniere des conſonnes, quand il y en a pluſieurs, ſe ſepare de la ſyllabe qu'elle compoſoit, & ſe joint à l'*é muet*, pour former une autre ſyllabe: mais quand cet *é muet* eſt adjouſté à un adjectif qui finit par une voyelle, alors il fait ſeul une ſyllabe diſtincte.

Cette formation des adjectifs feminins convient ſans exception à tous les participes, excepté *abſous* & *diſſous*, qui font *abſoute* & *diſſoute*; & à tous les adjectifs terminez par une voyelle: mais elle n'eſt pas ſi ge-

nerale pour tous les autres, qu'il n'y en ait pluſieurs, dont les feminins ſe forment d'une maniere un peu differente. On va eſſayer de les marquer tous, en parcourant l'ordre alphabetique de leurs conſonnes finales, qui ſont *c*, *d*, *f*, *g*, *l*, *n*, *r*, *s*, *t*, & *x*.

Les adjectifs maſculins terminez en *c*, ſe reduiſent à cinq, *blanc*, *franc*, *ſec*, *grec*, & *caduc*; les trois premiers changent dans le feminin, le *c dur* en *ch*, & font *blanche*, *franche*, *ſeche*, les deux autres le changent en *qu*, & font *grecque*, *caduque*.

De tous ceux qui ont un *d* pour lettre finale, il n'y a que *verd*, qui au feminin change le *d* en *t*, & fait *verte*; tous les autres, comme *grand*, *froid*, *rond*, *lourd*, *hagard*, ſuivent la regle generale de la formation des adjectifs feminins. Tous les adjectifs maſculins terminez en *f*, changent au feminin l'*f finale* en *v conſonne*. Ainſi *bref*, *ſoüef*, *vif*, *naïf*, *actif*, font *breve*, *ſoüeve*, *vive*, *naïve*, *active*; *Long*, qui eſt le ſeul adjectif terminé en *g*, fait *longue* à ſon feminin.

Quant anx adjectifs qui terminent en *l*, il faut diſtinguer. Tous ceux qui ont un *a*, ou un *i*, ou un *u* devant une *l* ſuivent la regle commune; & ne font qu'adjouſter un *é muet* à l'*l*, comme *generale*, *fatale*, *vile*, *ſubtile*, *civile*, *ſaoule*, feminins de *general*, *fatal*, *vil*, *ſubtil*, *civil*, & *ſaoul*. Il en faut pourtant excepter *gentille*, qui eſtant formé de *gentil*, dont l'*l* ne ſe prononce plus, prend au feminin une double *l* moüillée. Tous les autres adjectifs, dont les maſculins terminent en *el*, *eil*, *ol*, ou *ul*, comme *cruel*, *pareil*, *fol*, *nul*, redoublent l'*l* au feminin, & font *cruelle*, *pareille*, *folle*, *nulle*. Sous les adjectifs maſculins terminez en *l*, on comprend icy ceux dont la terminaiſon eſt également en *el* & en *eau*, comme *bel* & *beau*, *nouvel* & *nouveau*; en *eil*, & en *eux*, comme *vieil* & *vieux*; & en *ol* & en *ou*, comme *mol* & *mou*. Car c'eſt de la premiere de chacune de ces deux terminaiſons, que leurs feminins ont eſté au-

trefois tirez ; & *belle*, *nouvelle*, *vieille*, *molle* & *folle*, ont eſté uniquement formez de *bel*, *nouvel*, *vieil*, *mol*, & *fol*.

Des adjectifs, dont la finale eſt une *n*, il n'y a que ceux qui terminent en *ien*, comme *ancien*, *chreſtien* ; & que ceux qui ont *o* devant *n*, comme *bon*, *bouffon*, *fripon*, *mignon*, qui redoublent l'*n* au feminin : tous les autres terminez en *an*, en *in*, & en *un*, comme *plan*, *humain*, *plein*, *divin*, *commun*, ne font autre choſe pour le feminin qu'adjouſter un *é muet* à l'*n*. Ainſi il faut eſcrire avec deux *n* l'*ancienne Egliſe*, *aſſemblée chreſtienne*, *bonne couſtume*, *&c.* mais il faut eſcrire avec une ſeule *n*, *ſuperficie plane*, *ſageſſe humaine*, *pleine victoire*, *juſtice divine*, *affaire commune* ; & tous les autres feminins de pareille formation.

Les adjectifs terminez en *r*, comme *amer*, *premier*, *dernier*, *noir*, forment leur feminin, ſuivant la regle commune, & font *amere*, *premiere*, *derniere*, *noire*. Mais quant à certains adjectifs terminez en *eur*, qui ſont regardez ordinairement comme ſubſtantifs, parce qu'on les employe d'ordinaire au ſubſtantif, non ſeulement ils forment leurs feminins d'une maniere tres-differente des autres ; mais ils les forment auſſi tres-differemment entre eux. La pluſpart de ceux qui ont un *t* devant *eur*, comme *moteur*, *protecteur*, *mediateur*, *conſervateur*, *&c.* forment leur feminin, en changeant *teur* en *trice*, *vertu motrice*, *faculté conſervatrice* ; mais tous les autres, comme *railleur*, *parleur*, *mocqueur*, *rieur*, *&c.* ne font leur feminin qu'en changeant l'*r* en *s* devant l'*e muet*, *humeur railleuſe*, *une grande parleuſe*, *&c.*

Les adjectifs, dont l'*s* eſt la lettre finale, forment de diverſes ſortes leurs feminins : ceux qui ſont en *is*, en *us*, en *ais*, ou en *ois*, comme *bis*, *reclus*, *intrus*, *mauvais*, *courtois* ; & ceux qui finiſſent en *ars*, *ers*, & *ors*, comme *eſpars*, *divers*, *retors*, ne font tous qu'adjouſter un

e muet, pour la formation de leurs feminins, à la reſerve d'*eſpais*, qui fait au feminin *eſpaiſſe*; & de *frais*, qui fait *fraiſche*.

Tous ceux qui terminent en *as*, en *es*, ou en *os*, comme *bas*, *exprés*, *gros*, prennent à leurs feminins deux *ſſ* devant l'*e muet*, & font *baſſe*, *expreſſe*, *groſſe*; il n'y a que le ſeul participe *ras*, qui fait *raſe* au feminin, ſuivant la regle de tous les autres participes.

Toute la difference de la formation des adjectifs feminins, dont les maſculins terminent en *t*, conſiſte à redoubler ou non le *t* dans le feminin. Les adjectifs qui ont ou une conſonne devant le *t final*, dans le maſculin, comme *exact*, *conſtant*, *ſuſpect*, *preſt*, *fort*, *court*, ou une diphthongue, comme *parfait*, *imparfait*, *droit*, *eſtroit*, ne redoublent jamais le *t* dans le feminin, & ne font qu'adjouſter un *e muet*.

Quant aux adjectifs qui n'ont qu'une ſimple voyelle devant le *t final*; ils forment differemment leur feminin, les uns ne redoublant point le *t* à leur feminin, & les autres le redoublant, ſelon qu'il a pleu à l'Uſage d'en décider. De trois adjectifs terminez en *at*, qui ſont *ingrat*, *immediat*, & *plat*; les deux premiers ne redoublent point le *t* au feminin; l'autre le redouble. Tous les adjectifs terminez en *et* au maſculin, redoublent le *t* au feminin, comme *net*, *ſujet*, qui font *nette* & *ſujette*: Tous ceux au contraire qui terminent en *it*, comme *petit*, *ſubit*, ne le redouble point; & ceux qui terminent en *ot*, comme *ſot*, le redoublent.

Les adjectifs qui ont une *x* pour lettre finale, ſe reduiſent à deux terminaiſons, qui ſont *eux* & *oux*. Tous ceux qui terminent en *eux*, horſmis *vieux*, qui forme ſon feminin de *vieil*, changent l'*x* en *s* devant l'*e muet*. Ainſi *gracieux*, *pieux*, *dangereux*, font *gracieuſe*, *pieuſe*, & *dangereuſe*, au feminin; mais ceux qui terminent en *oux*, & qui ſe reduiſent à deux, *doux*, & *roux*, forment differemment leur feminin: car *doux*

change au feminin l'*x* en *c*, & fait *douce*; & *roux*, la change en double *ſſ*, & fait *rouſſe*.

Outre tous les feminins de la formation deſquels on vient de parler, il y en a encore quelques-uns, qui n'eſtant d'ordinaire employez que comme ſubſtantifs, ſe forment d'une maniere particuliere. Ainſi *Roy* fait *Reine*; *Empereur*, *Imperatrice*; *Ambaſſadeur*, *Ambaſſadrice*; *mediateur*, *mediatrice*; *conſervateur*, *conſervatrice*; *pecheur*, *pechereſſe*; *demandeur* & *deffendeur*, en termes de pratique, *demandereſſe* & *deffendereſſe*; & ainſi de quelques autres, ſur leſquels on renvoye le Lecteur, à ce que l'Uſage luy en apprendra.

De la formation des Pluriels, ſoit ſubſtantifs, ſoit adjectifs.

L*S finale* eſt proprement la lettre characteriſtique du pluriel, & generalement parlant, tous les noms pluriels ſe forment de leur ſingulier, par la ſeule addition d'une *s*; mais en divers noms l'Uſage employe auſſi l'*x* & le *z* à la place de l'*s*: Et comme il y en a pluſieurs, dont le ſingulier finit par quelqu'une de ces trois conſonnes, & qu'aucune des trois ne peut eſtre adjouſtée à l'autre pour finale; de-là vient que tous les noms qui ont une *s*, une *x*, ou un *z* à leur ſingulier, ont tousjours leur pluriel, ſemblable à leur ſingulier. Quant à ceux qui n'ont aucune de ces trois conſonnes pour finale à leur ſingulier, ils en reçoivent tous quelqu'une des trois à leur pluriel, conformément aux remarques ſuivantes.

Tous les noms, & non ſeulement tous les noms, mais auſſi tous les participes qui ont un *é maſculin* à leur ſingulier pour lettre finale, prennent un *z* à leur pluriel. Ainſi *beauté*, *bonté*, *aimé*, *eſtimé*, font au pluriel *beautez*, *bontez*, *aimez*, *eſtimez*: & c'eſt ainſi que ces pluriels ſe doivent eſcrire, non ſeulement pour

obéïr à l'Uſage ; mais auſſi parce que le *z*, qui ne peut jamais eſtre mis à la ſuite d'un *e muet*, ſert à conſerver au pluriel la prononciation de l'*e maſculin* de ſon ſingulier, ſans qu'on ait beſoin d'avoir recours à aucun accent.

Tous les noms qui terminent au ſingulier par les diphthongues *au*, ou *eau*, *eu*, *œu*, ou *ieu*, comme *eſtau*, *coſteau*, *beau*, *nouveau*, *feu*, *vœu*, *lieu*, *aiſſieu*, prennent tous une *x* au pluriel, à la reſerve du mot de *bleu*, qui s'eſcrit au pluriel *bleus* ; & ils font à leur pluriel *eſtaux*, *coſteaux*, *beaux*, *nouveaux*, *feux*, *vœux*, *lieux*, *aiſſieux*. L'Uſage donne auſſi une *x* au pluriel de *loy*, quoyqu'il ne la donne à aucun autre nom de la meſme terminaiſon ; & il l'a donne pareillement aux pluriels de *chou* & de *pou*, quoyque *trou*, *matou*, & *loup-garrou*, ne terminent leur pluriel que par une *s*.

La plus irreguliere de toutes les formations de pluriel, eſt celle de pluſieurs noms en *l*, qui forment leur pluriel fort differemment de tous les noms d'une autre terminaiſon, & meſme aſſez diverſement les uns des autres. De ſorte que comme ils ne peuvent eſtre tous compris ſous une regle generale, il faut neceſſairement venir au détail des exemples ; en quoy on ſe contentera de marquer ſeulement les noms dont le pluriel eſt formé irregulierement ; ceux qui le forment par la ſeule addition de l'*s*, & qui ne font point d'exception à la regle generale, n'ayant pas beſoin d'eſtre marquez.

Les noms ſinguliers en *l* qui ne ſuivent point la regle generale de la formation des pluriels, forment ordinairement le leur, en changeant leur *l* en *u*, & en y adjouſtant une *x*. Parmi ces noms, ceux qui terminent en *al*, font la plus grande quantité ; & à la reſerve de *bal*, *cal*, & *pal*, qui ſuivent la regle generale, tous les autres forment leur pluriel en *aux*. Ainſi *mal*, *égal*, *cheval*, & tous ceux de pareille terminaiſon, font au

pluriel *maux*, *égaux*, *chevaux*. Il y a cependant quelques adjectifs, comme *fatal*, *naval*, *paſchal*, *auſtral*, *natal*, *litteral*, *boreal*, *jovial*, & *trivial*, qui n'ont proprement aucun pluriel; l'Uſage qui termine en *aux* au pluriel tous les autres adjectifs en *al*, ne pouvant s'accommoder de traiter ceux-cy de meſme, & ne voulant pas auſſi leur former un pluriel different de tous les adjectifs de meſme terminaiſon.

Les noms en *ail*, qui font leur pluriel en *aux*, ſont les ſuivants, *ail*, *bail*, *émail*, *ſouſpirail*, *travail*; tous les autres de la meſme terminaiſon, ou font leur pluriel ſuivant la regle generale, comme *mail*, *camail*, *gouvernail*, qui font *mails*, *camails*, *gouvernails*, ou n'ont point de pluriel, comme *égail*, & *beſtail*: car le pluriel de *beſtiaux* n'eſt point formé de *beſtail*, mais de *beſtial*, qui ſe dit d'un nombre de beſtes à quatre pieds, comme vaches, moutons, & chévres.

Des noms en *el*, il n'y a que *ciel*, qui change l'*l* finale du ſingulier en *ux*; au pluriel, encore ne la change-il, & ne fait-il *cieux*, que quand on parle de cette partie de l'Univers, qui environne tous les élements: car lorſque *ciel* ſe prend dans la ſignification de ce qui fait la partie la plus élevée d'un lit, il fait *ciels* au pluriel. Quant au pluriel *nouveaux*, ce n'eſt point du ſingulier *nouvel*, qu'il eſt formé, mais de *nouveau* qui eſt un autre ſingulier du meſme nom.

Entre tous les noms de la Langue, *œil*, qui fait *yeux* au pluriel, paroiſt le plus éloigné de ſon ſingulier. *Ayeul*, qui dans la Proſe fait au pluriel *ayeuls*, ſuivant la regle generale, eſt diſpenſé de cette regle en Poëſie, où pour la commodité de la rime *ayeuls* eſt quelquefois changé en *ayeux*.

Il y a auſſi certains noms en *ol*, comme *col*, *fol*, & *mol*, dont le pluriel reçoit tantoſt une terminaiſon, tantoſt une autre, ſelon que l'oreille juge que l'une ou l'autre peut mieux convenir au ſujet dont il s'agit.

Car

Car on eſcrit preſque également *cols*, *fols*, & *mols*; & *cous*, *fous*, & *mous*; quoyque l'uſage le plus ordinaire de la prononciation de ces trois noms, tant au ſingulier qu'au pluriel, ſoit de les prononcer par *ou* & par *ous*.

Du reſte, à la reſerve des exceptions qu'on vient de marquer, tous les noms de la Langue, par quelque voyelle ou par quelque conſonne qu'ils finiſſent, ſuivent dans leurs pluriels la regle qu'on a donnée d'abord pour la formation des pluriels, & qui eſt une des plus univerſelles & des plus ſeures de la Grammaire.

Maintenant, quant à ceux qui par eſprit de nouveauté, ou par quelque autre motif que ce ſoit, ne mettent qu'une *s* à tous les pluriels que l'uſage ordinaire de la Langue finit par *x* ou par *z*; ils prennent ſans doute une authorité qu'il n'eſt permis à perſonne de prendre contre un uſage eſtabli; quoy qu'au fond la choſe ne ſoit pas d'une grande conſequence. Mais pour ceux qui dans les noms, dont le ſingulier finit par une ou par deux conſonnes, retranchent ordinairement du pluriel la conſonne qui ne s'y prononce pas, outre qu'ils vont contre un uſage eſtabli; ils pechent encore par là contre les principes de la Langue & de la Grammaire.

Car en premier lieu, ils apportent de l'embarras dans la maniere de former les pluriels des noms, en ce qu'ils font dépendre cette formation d'une choſe qui luy eſt eſtrangere; & en ce qu'il y a une infinité de noms, comme *appaſt*, *appreſt*, *prévoſt*, *gouſt*, *champ*, *prompt*, *&c.* où ils ne ſçauroient appliquer leur regle, ſans défigurer la Langue.

En ſecond lieu, ils empeſchent qu'on ne puiſſe rapporter ſi facilement les pluriels à leur ſingulier; le Lecteur qui voit le pluriel de *banc* eſcrit *bans*, comme celuy de *ban*, pouvant eſtre embarraſſé ſur leur ſingulier, au lieu que ce ſingulier ne peut eſtre meſconnu;

quand ſa conſonne finale luy eſt conſervée dans le pluriel.

En troiſiéme lieu, en eſcrivant *grans*, *conſtans*, *lours*, *lons*, & *cours*, pluriels de *grand*, *conſtant*, *lourd*, *long*, & *court*; & ſupprimant ainſi le *d*, le *g* & le *t* de leur ſingulier, ils oſtent autant qu'ils peuvent la connoiſſance de la formation de leurs adjectifs feminins, & de tous leurs dérivez, dans tous leſquels ces ſortes de lettres ſont eſſentielles & characteriſtiques.

Et enfin par ce retranchement de la conſonne finale du ſingulier, ils effacent peu à peu les traces de l'origine des noms, & tombent dans l'inconvenient d'en confondre quelquefois le ſens & l'intelligence, ainſi qu'on a desja marqué dans le Traité de l'Orthographe, à l'endroit où il eſt parlé des raiſons qui obligent à retenir, dans le pluriel des noms, la conſonne finale de leur ſingulier. On y a dit auſſi un mot de quelques noms, qu'un long & conſtant uſage a exceptez de cette regle, comme *tous* & *gens*, qui s'eſcrivent ordinairement ſans *t*; & c'eſt à peu près tout ce qui ſe preſente à dire ſur le pluriel des Noms.

De la declinaiſon des Noms.

ON a desja marqué dans le Traité de l'Article, ce que c'eſt que décliner un Nom, & ce que c'eſt que les differents cas, & les differents nombres, par leſquels un Nom ſe décline. On a eſté auſſi obligé pour l'éclairciſſement de la déclinaiſon de l'Article, d'y meſler la déclinaiſon de quelques noms; & cela joint à ce qui a eſté dit enſuite dans le meſme Traité touchant les divers emplois de l'Article indéfini; & à ce qu'on vient de dire de la formation des noms pluriels, pourroit peut-eſtre ſuffire pour l'intelligence de tout ce qui concerne la déclinaiſon des noms. On ne laiſſera pas cependant d'adjouſter encore quelque choſe

ſur le meſme ſujet, pour en donner une plus parfaite connoiſſance ; & parce que c'eſt icy proprement le lieu d'en parler.

La difference des cas des noms, qui eſt marquée en Latin par de differentes terminaiſons d'un meſme nom, ne l'eſt aucunement dans noſtre Langue, non plus que dans l'Italienne & dans l'Eſpagnole. De ſorte que quelques uns ont prétendu qu'aucune de ces trois Langues, ni aucune de celles qui n'ont point diverſes inflexions dans leurs noms, n'avoient point auſſi de differents cas. Et à la verité, ſi on ne pouvoit diſtinguer les cas d'un nom que par la difference de ſes cheutes ou de ſes terminaiſons, ils ſeroient bien fondez dans leur prétention. Mais indépendamment de cette difference exterieure, & purement materielle, qui appartient principalement à la Langue Grecque & à la Langue Latine ; la diverſité des cas eſt d'ailleurs ſuffiſamment eſtablie, ſoit par le ſeul arrangement des termes, ſoit par le ſens qui reſulte de leur aſſemblage.

Que ſi cela n'eſtoit pas, il faudroit dire que les Grecs & les Latins auroient bien moins de cas dans leurs noms que les Grammairiens ne leur en donnent. Car à l'égard de la Langue Grecque ; en pluſieurs noms le Nominatif & le Datif ſont les meſmes ; en quelques autres le Genitif & le Datif ; en d'autres le Nominatif, le Vocatif & l'Accuſatif ; & dans tous les noms Neutres l'Accuſatif eſt tousjours ſemblable au Nominatif.

Quant à la Langue Latine, le Nominatif & le Genitif ſont les meſmes en pluſieurs noms ; le Genitif & le Datif en d'autres ; le Datif & l'Ablatif en beaucoup d'autres ; le Nominatif & le Vocatif en quantité d'autres ; l'Accuſatif ſingulier & pluriel de tous les noms Neutres eſt égal au Nominatif ; & dans quelques noms les cas du Nombre ſingulier ne ſont diſtinguez par aucune difference.

Que s'il falloit ſuivre le principe de ceux qui ne connoiſſent d'autre difference dans les cas que celle de la déſinence, on ſeroit neceſſairement obligé de retrancher divers cas de la pluſpart des Noms Grecs & Latins; & par conſequent de n'admettre, ni pour cas differents ceux qui n'ont qu'une meſme terminaiſon, ni meſme pour cas ceux qui n'ont point d'autre déſinence que celle du Nominatif. De ſorte que ſi dans ces mots *le coin du port*, *le bout de l'arc*, il n'y a point de cas, ſelon eux; il s'enſuivra que, ſelon eux, il y en aura encore moins dans ceux-cy, qui ſont de Ciceron & de Virgile, *cornu portus*, & *cornu arcus*, & qui veulent dire la meſme choſe. On ne pourra pas non plus, ſelon eux, eſtablir aucune difference de cas dans *porticus domus*, le *portique de la maiſon*; ni dire que dans cet exemple *porticus* ſoit au Nominatif, & *domus* au Genitif; puiſque le Nominatif & le Genitif de ces deux noms ſont les meſmes Enfin, dans ces deux exemples pris de Virgile, *cornu ferit ille caveto*; *prenez garde il donne de la corne*; *cornuque infenſa tetendit*; *& tout en colere elle banda ſon arc*; quoyque *cornu* dans le premier ſoit à l'Ablatif, & dans le ſecond à l'Accuſatif, il faudra n'admettre aucun cas, ni dans l'un ni dans l'autre; à cauſe que la terminaiſon de ce nom eſt la meſme dans tous les deux.

La difference des cas dans les Noms, ne dépend donc point de la difference de leurs terminaiſons, non plus que dans les verbes, la diſtinction de leurs modes, qui terminent quelquefois differemment & quelquefois non, ne dépend point de leur terminaiſon differente, qui eſt une marque exterieure de cette diſtinction, mais qui n'en eſt pas la forme eſſentielle. Ainſi quand on dit, *Ceſar a vaincu Pompée*, *le fils doit reſpecter le pere*; quoyque dans ces deux exemples, l'un deſtitué d'article, l'autre accompagné de deux articles ſemblables, ces termes *Ceſar* & *Pompée*, & ceux-cy *le fils* & *le pere*, n'ayent rien quant à leur forme exte-

rieure, qui marque la difference de leurs cas ; on ne laiſſe pas cependant de connoiſtre que les uns & les autres ſont dans des cas tres-differents.

Pour ne pas inſiſter davantage ſur une choſe ſi claire, on ne peut pas s'empeſcher d'admettre divers cas dans chaque Nom, ſoit que la terminaiſon en ſoit variée, ou qu'elle ne le ſoit pas. Or comme les differents cas ne ſont d'eux-meſmes autre choſe que les ſignes des differents rapports, ſous leſquels un Nom peut eſtre conſideré, & que ces rapports ſe reduiſent principalement à ſix; on a eſtabli dans chaque Nom ſix cas, en y comprenant la dénomination de chaque choſe.

On ne repetera point icy ce qui a desja eſté dit touchant l'ordre & la proprieté des cas ; on ſe contentera ſeulement de donner des exemples des Noms qui forment leur pluriel, ſelon la regle generale ; & quant à ceux qui s'en eſcartent, on le marquera enſuite, en recapitulant ſuccinctement les obſervations qu'on a desja faites là-deſſus.

Déclinaiſon d'un Nom maſculin qui forme ſon pluriel, ſuivant la regle generale.

Nombre ſingulier.

Nominatif.	*le Seigneur.*
Vocatif.	*ô Seigneur!* ou ſimplement *Seigneur!*
Genitif.	*du Seigneur.*
Datif.	*au Seigneur.*
Accuſatif.	*le Seigneur.*
Ablatif.	*du Seigneur.*

Nombre pluriel.

Nominatif.	*les Seigneurs.*
Vocatif.	*ô Seigneurs!* ou ſimplement *Seigneurs!*
Genitif.	*des Seigneurs.*
Datif.	*aux Seigneurs.*
Accuſatif.	*les Seigneurs.*
Ablatif.	*des Seigneurs.*

Déclinaiſon d'un Nom feminin qui forme ſon pluriel, ſuivant la regle generale.

Nombre ſingulier.

Nominatif.	*la femme.*
Vocatif.	*ô femme!* ou *femme!*
Genitif.	*de la femme.*
Datif.	*à la femme.*
Accuſatif.	*la femme.*
Ablatif.	*de la femme.*

Nombre pluriel.

Nominatif.	*les femmes.*
Vocatif.	*ô femmes!* ou *femmes!*
Genitif.	*des femmes.*
Datif.	*aux femmes.*
Accuſatif.	*les femmes.*
Ablatif.	*des femmes.*

La meſme maniere de décliner peut s'appliquer à toutes ſortes de Noms, en obſervant les differences qui ont eſté desja marquées, ſçavoir. Que les noms maſculins ou feminins en *é*, comme *coſté*, *beauté*, prennent un *z* au pluriel au lieu d'une *s*, & font *coſtez* & *beautez*. Qu'à la reſerve du mot de *bleu*, tous les noms en *au*, *eau*, *eu*, *œu*, ou *ieu*, & celuy de *loy*, prennent une *x* à leur pluriel au lieu d'une *s*. Que certains noms en *al*, & en *ail*, comme *cheval*, *travail*, & quelques autres, font *aux* à leur pluriel. Que *ciel* & *œil*, font *cieux* & *yeux*. Que quelques noms, dont la terminaiſon eſt tantoſt en *ol*, & tantoſt en *ou*, comme *col*, *fol*, & *mol*, ont *ols*, ou *ous* à leur pluriel, mais plus ordinairement *ous*. Et qu'enfin tous les noms dont le ſingulier finit par *s*,

par *x* ou par *z*, comme *bois*, *prix*, *nez*, ont tousjours leur pluriel égal à leur ſingulier. Et voilà à peu prés tout ce qui regarde la déclinaiſon des Noms : du reſte on renvoye le Lecteur à ce qui en a eſté marqué plus en détail, en parlant de la déclinaiſon de l'Article.

S'il y a des Ablatifs abſolus dans la Langue Françoiſe.

AVant que de finir le Traité des Noms, il eſt à propos d'examiner icy une queſtion, qui a eſté diſcutée par divers Grammairiens Latins ; mais qui ne regarde pas moins la Langue Françoiſe, & les autres Langues modernes que la Latine ; ſçavoir quel nom il faut donner à certaines façons de parler, qui ſeules & n'eſtant regies par aucune partie d'oraiſon, & n'en regiſſant aucune, font dans le diſcours un ſens entier & parfait.

Il eſt conſtant que, ſoit dans la Langue Grecque, ſoit dans la Langue Latine, ſoit dans la noſtre, & dans les autres Langues modernes, il y a une infinité de ces façons de parler : & comme dans la Langue Latine elles ſont toutes exprimées par l'Ablatif, la pluſpart des Grammairiens Latins ont accouſtumé de les qualifier d'Ablatifs abſolus ; mais la qualité d'abſolus leur eſt diſputée par quelques autres, qui prétendent que dans tous les exemples qu'on allegue ſur ce ſujet, il faut tousjours ſouſentendre quelque prépoſition, ou quelque autre terme.

Ce n'eſt pas icy le lieu d'approfondir cette queſtion, par rapport à la Langue Latine, ni d'examiner ſi par exemple dans ces phraſes tirées de Plaute, *nec quidem illam me vivo corrumpi ſinam, oſtendit ſe mihi infidelem numquam ſe viva fore, in meis ædibus me abſente neminem volo intromitti* ; dans celles-cy priſes de Virgile,

Rege incolumi mens omnibus una; Extincto rupere fidem; & dans cet autre du Droit Romain; *ære deducto alieno*; les prépoſitions *ſub* & *ab*, que quelques-uns prétendent devoir eſtre ſouſentenduës, peuvent eſtre ſuppléées, ſans faire violence à la Langue Latine, & ſans parler d'une maniere barbare. Mais quoy qu'il en ſoit, ce qu'il y a principalement à regarder dans toutes les Langues, c'eſt l'uſage; & comme dit Voſſius, *ce qui s'eſt fait, non pas ce qui s'eſt peu faire.*

Grammatico non tam diſpiciendum quid potuit fieri quam quod factum ſit. Voſſ. de art. Gram. lib. 5. cap. 2.

Maintenant, pour appliquer cette maxime à ce qui concerne la Langue Françoiſe, on ne peut pas diſconvenir qu'elle n'ait pluſieurs de ces façons de parler, à la pluſpart deſquelles on pourroit adjouſter, ou quelque prépoſition, ou le gerondif du verbe ſubſtantif, ou celuy du verbe auxiliaire. Car dans les phraſes ſuivantes, *la garniſon ſortit tambour battant, meſche allumée, enſeignes déployées*; & dans les autres de meſme nature, on peut ſuppoſer, ſi on veut, que la prépoſition *avec* y eſt ſouſentenduë. On peut auſſi ſuppoſer que la prépoſition *aprés* eſt ſouſentenduë, lors qu'on dit, *cela fait il s'en alla, la choſe miſe en déliberation, il fut reſolu*; & que dans ces autres phraſes, *cela s'eſt fait luy abſent, elle luy parla les yeux tout baignez de larmes*; les gerondifs *eſtant* & *ayant*, ſont pareillement ſouſentendus.

Mais d'autant qu'il ne s'agit pas icy de ce qui eſt ou peut eſtre ſouſentendu dans ces ſortes de phraſes; & qu'on doit juger des phraſes d'une Langue par les énonciations ordinaires dont elle ſe ſert; & non pas par les termes qu'on y pourroit ſuppléer; il eſt conſtant que celles qui viennent d'eſtre rapportées, ſont des façons de parler abſoluës. Toute la queſtion eſt de ſçavoir à quel cas du nom elles appartiennent. Car les cas des noms n'eſtant point déſignez en François par des terminaiſons differentes, comme en Grec & en Latin, il faut avoir recours à quelque autre marque pour-

pour en juger. Or il n'y en a point de plus infaillible en François, que celle qu'on peut tirer de l'article, qui eſt la veritable note des cas : & cela eſtant ; je dis que toutes ces façons de parler, dont il s'agit icy, & qui ſont exprimées en Grec par le genitif, & en Latin par l'ablatif, ſont en François des nominatifs abſolus. Car elles appartiennent neceſſairement à quelque cas : & ce ne peut eſtre qu'à celuy dont elles portent la marque. Or dans les exemples ſuivants, *la choſe miſe en déliberation, on fut d'advis ; la bataille gagnée, la ville capitula ; le General mort, l'armée ſe diſſipa* ; les articles *la* & *le*, n'eſtant articles que du nominatif & de l'accuſatif, ne peuvent convenir qu'à l'un ou l'autre de ces deux cas. Ils ne peuvent pas déſigner un accuſatif ; parce qu'il ne peut y avoir d'accuſatif, ſans une prépoſition, ou ſans un verbe qui le regiſſe : & par conſequent il faut que chacune de ces phraſes ſoit au nominatif. Je dis la meſme choſe de celles où l'article n'eſt point marqué, comme *cela fait, tout le monde ſe ſepara ; Alexandre mort, ſes Capitaines s'emparerent des Provinces qu'il avoit conquiſes* : j'en dis autant de ces façons de parler du diſcours familier, *tout conté, tout rabatu ; ſa charge luy vaut tant, bon an, mal an il en retire tant, tous frais faits* ; & enfin de toutes les autres ſemblables. Parce qu'encore qu'elles ne ſoient accompagnées d'aucun article qui en dénote le cas, il y eſt ſuffiſamment déſigné, par la reſſemblance qu'elles ont avec celles où le meſme cas eſt inconteſtablement marqué par l'article. Mais c'eſt aſſez parlé d'une queſtion, qui n'eſt au fond que de nom.

TRAITÉ DES PRONOMS.

IL y a des Grammairiens, qui ne regardant point les Pronoms comme une Partie d'oraiſon diſtincte des autres, les rangent ſous la claſſe des Noms : & à la teſte de ceux-là, eſt un ſçavant Grammairien Eſpagnol, qui vivoit dans le quinziéme ſiecle, & qui eſt connu par les gens de Lettres, ſous le nom de *Sanctius*. Il eſt vray qu'à prendre le mot de *Nom*, dans toute l'eſtenduë de ſa ſignification, on pourroit réduire non ſeulement les Pronoms, mais auſſi les Participes, ſous la claſſe des Noms. Ce n'eſt pas pourtant là-deſſus qu'il fonde ſon opinion : & voicy les principales raiſons ſur quoy il l'appuye dans ſa Grammaire Latine.

Sanctii Minerva.

Il dit qu'on ne peut donner aucune veritable définition du Pronom : Qu'Ariſtote parlant de ce qui fait un diſcours parfait, ne fait mention que du Nom & du Verbe : Que les regles pour la concordance des Noms & pour celle des Pronoms ſont les meſmes : Qu'il n'eſt pas vray que les Pronoms ſe mettent à la place des Noms, puiſqu'il y a pluſieurs choſes dans la nature, ou qui n'ont point de Nom, ou dont on ne connoiſt point le Nom : Que les Pronoms ſont meſme d'une plus ancienne inſtitution que les Noms ; de ſorte qu'avant qu'on euſt donné aucun nom à aucune choſe, elle n'en avoit point d'autre que celuy de *cecy* ou de *cela* : Et qu'enfin on ſpecifie plus proprement chaque individu par les Pronoms, que par quelque nom que ce ſoit ; parce que lorſque je dis, par exemple, *moy*, il eſt impoſſible qu'on entende aucune autre perſonne.

On reſpond à toutes ces raiſons ; Que la difficulté de donner une veritable définition d'une choſe, ne fait pas que la choſe ne ſoit point : Qu'Ariſtote en ne faiſant mention que du Nom & du Verbe, pour un diſcours parfait, n'en a pas plus exclus le Pronom, que l'Adverbe & que les autres parties de l'Oraiſon ; parce qu'autrement il s'enſuivroit qu'il n'en faudroit reconnoiſtre que deux : Que comme ce que les Noms & les Participes ont de commun en Latin pour les regles de la déclinaiſon, n'empeſche pas que *Sanctius* luy-meſme n'en faſſe deux parties d'Oraiſon ; ce que les Noms & les Pronoms peuvent avoir de commun pour les regles de la concordance, ne doit pas non plus empeſcher d'en faire deux parties d'Oraiſon toutes diſtinctes : Que la Grammaire n'a nul eſgard à l'âge des mots, & ne les range point ſelon leur ancienneté : Que quand on dit que les Pronoms ſe mettent à la place des Noms, cela ne doit s'entendre que des Noms qui exiſtent ; & non de ceux qui ne ſont point, ou dont on n'a nulle connoiſſance ; quoyqu'on puiſſe pourtant fort bien dire, que quand on donne le nom de *cecy*, ou de *cela* à une choſe dont on ne ſçait point le Nom, on ne l'appelle de la ſorte qu'au deffaut d'un nom, ou qui n'eſt pas encore donné, ou qu'on ignore abſolument, ou dont on ne ſe ſouvient point : Et qu'enfin il eſt vray que chaque individu peut eſtre ſuffiſamment ſpecifié par les Pronoms dans les diſcours de vive voix ; parce qu'alors chacun a devant les yeux celuy qui parle, & ceux à qui il parle ; mais que hors de là, les Pronoms n'ont que la ſignification relative qu'ils empruntent des Noms propres qu'ils repreſentent. Ainſi lors que par exemple, on lira dans une Lettre, ou dans quelque autre eſcrit que ce ſoit ; *Je vous prie de luy faire entendre qu'ils le trompent* ; ces Pronoms *je*, *vous*, *luy*, *ils*, & *le*, ne portent à l'eſprit aucune idée diſtincte des perſonnes dont on parle, à moins qu'on ne les ait déſi-

gnées auparavant par leur Nom : Mais c'eſt aſſez parlé là-deſſus.

De la définition du Pronom.

Pronomen. LE mot de *Pronom*, en Latin, porte en quelque ſorte ſa définition avec luy, puiſqu'il ſignifie *qui tient lieu de nom, qui repreſente le nom*, à peu prés de meſme que *Proconſul*, ſignifie *qui repreſente le Conſul, qui tient la place du Conſul.* Mais comme il n'eſt pas tousjours vray que le Pronom repreſente le Nom, & qu'il en tienne la place: que meſme dans les diſcours de vive voix, ou les perſonnes ſont preſentes, loin qu'il ſoit ſubſtitué au Nom pour les déſigner, il les déſigne au contraire plus particulierement par luy-meſme ; Et qu'enfin cette définition n'enferme pas d'ailleurs tout ce qui appartient au Nom, il faut voir ſi on en pourra donner quelqu'une qui y convienne davantage.

Le ſçavant Voſſius, dans ſon premier Livre de l'Analogie de la Langue Latine, aprés avoir refuté toutes les définitions que les Anciens Grammairiens donnent du Pronom, dit Que *le Pronom eſt un mot, qui en premier lieu ſe rapporte au Nom, & qui en ſecond lieu ſignifie quelque choſe :* & en cela il a tres-bien déſigné la nature du Pronom. Comme cependant il n'en a pas exprimé toutes les proprietez, il manque encore ſans doute quelque choſe à cette définition, ſur tout à l'égard du Pronom François, dont il s'agit icy, & qui ſemble avoir beſoin d'une définition plus eſtenduë.

Le Pronom eſt donc une partie d'Oraiſon, qui reçoit difference de genre, de nombre, & de cas, comme le Nom ; & qui ſert quelquefois à marquer par luy-meſme une perſonne ou une choſe ; mais dont l'uſage le plus ordinaire eſt de ſervir à la place du nom d'une perſonne ou d'une choſe, & qui alors a tousjours la meſme ſignification que le Nom, au lieu duquel on l'employe.

Pour l'éclairciſſement de cette définition, il eſt bon de l'examiner en détail. On dit d'abord Que *le Pronom eſt une partie d'Oraiſon, qui reçoit difference de genre, de nombre & de cas, comme le Nom:* Et cela eſt fondé, à l'égard du genre, ſur ce qu'encore qu'il y ait des Pronoms qui ne marquent point de genre par eux-meſmes, neantmoins ils ne laiſſent pas d'en recevoir, ſuivant qu'ils ſervent à déſigner un homme ou une femme: & à l'égard du nombre & des cas, ſur ce qu'il n'y a preſque aucun Pronom, qui n'ait un ſingulier & un pluriel, & qui ne ſe décline; ſoit par le moyen des ſeules particules ou prépoſitions *a* & *de*, ainſi que tous les noms propres; ſoit par le moyen de l'Article, ainſi que tous les noms appellatifs.

On adjouſte enſuite; *Qu'il ſert quelquefois à marquer par luy-meſme une perſonne, ou une choſe*; parce que dans tous les diſcours où les perſonnes & les choſes ſont conſiderées comme preſentes, elles peuvent eſtre directement déſignées par les Pronoms. Par exemple, lors qu'en parlant à quelqu'un, on luy dit, *je vous prie donnez-moy cela*; il eſt conſtant que les Pronoms *je*, *vous*, *moy*, *cela*, déſignent alors par eux-meſmes la perſonne qui parle, celle à qui l'on parle, & la choſe qu'on demande; & qu'en ce cas-là, on ne peut pas dire qu'ils ſoient mis à la place du Nom.

Enfin, on marque que l'*employ le plus ordinaire du Pronom eſt de ſervir à la place du nom d'une perſonne, ou d'une choſe, &c.* parce que c'eſt-là en effet le plus grand uſage des Pronoms, & ce qui les diſtingue le plus des autres parties de l'Oraiſon. Ainſi, lors qu'aprés avoir parlé d'Alexandre, & de ſon paſſage en Aſie contre les Perſes, je dis *qu'il la ſubjuga, & qu'il renverſa leur Empire*; les Pronoms *il*, *la*, & *leur*, ſont employez à la place des noms d'*Alexandre*, d'*Aſie*, & des *Perſes*, & ont chacun la meſme ſignification que le Nom, à la place duquel ils ſont mis.

De la diviſion des Pronoms.

LEs Grammairiens ne s'accordent pas entierement ſur la diviſion des Pronoms, chacun d'eux les diviſant en plus ou moins de claſſes, ſelon le plus ou moins de rapports qu'il y enviſage. Car on peut les conſiderer comme primitifs, ou comme dérivez; comme ſimples, ou comme compoſez; comme abſolus, ou comme relatifs: & on peut auſſi les conſiderer ſoit comme ſubſtantifs, ou comme adjectifs, ſoit par rapport à leur déclinaiſon ſans article ou avec l'article. Mais comme la diviſion la plus ordinaire eſt celle qui les diſtingue en *perſonnels*, *poſſeſſifs*, *démonſtratifs*, *relatifs*, & *indéfinis*; c'eſt auſſi celle qu'on ſe propoſe icy de ſuivre.

Cette diviſion cependant n'eſt pas ſi juſte & ſi préciſe qu'un meſme Pronom, n'appartienne à plus d'une claſſe; les Pronoms, par exemple, de la premiere, de la ſeconde, & de la troiſiéme perſonne, eſtant auſſi-bien démonſtratifs que perſonnels; & *leur*, eſtant tantoſt *perſonnel*, comme *je leur ay dit*; tantoſt *poſſeſſif ſans article*, comme *leur maiſon eſt belle*; & tantoſt *poſſeſſif avec l'Article*, & *relatif* en meſme temps, comme *j'ay veu une maiſon plus belle que la leur.* A l'égard des Pronoms, qui appartiennent plus à une claſſe qu'à une autre, on ſe contentera de les ranger ſous la claſſe à laquelle ils appartiennent le plus: quant à ceux qui appartiennent preſque également à pluſieurs claſſes, on aura ſoin de les marquer dans chacune de celles où ils ſont receus.

Les Pronoms perſonnels, ſont appellez ainſi, parce que dans le diſcours on les employe ou à déſigner les perſonnes, ou à tenir la place du nom des perſonnes: Et ces Pronoms ſont pour la premiere Perſonne *je* & *moy*, avec leurs cas obliques & leur pluriel; pour la ſeconde *tu* & *toy*, avec leurs cas obliques & leur pluriel; &

pour la troiſiéme, *il* & *luy*, & leur feminin *elle*, avec leur pluriel pareillement, & leurs cas obliques.

Outre les Pronoms perſonnels qu'on vient de marquer, il y en a encore un qui appartient abſolument à la troiſiéme perſonne; & qu'on pourroit appeller *Pronom perſonnel collectif*, ou *indéfini:* parce que ſon employ le plus ordinaire, eſt de ſervir à marquer pluralité, multitude, univerſalité; & qu'il n'a guere d'uſage que dans les façons de parler indéfinies, où aucun ſujet n'eſt ſpecifié: Et ce Pronom eſt *on*, avec ſes cas obliques *ſe* & *ſoy*.

Les Pronoms poſſeſſifs, ſont dérivez des perſonnels, & on les appelle poſſeſſifs, parce qu'ils marquent que la choſe dont on parle, appartient à la perſonne qu'ils ſervent à déſigner. La Langue Latine n'a qu'une ſorte de Pronom poſſeſſif, ni la Langue Italienne non plus; quoyque d'ailleurs elle ſoit ſi abondante & ſi riche: mais la noſtre en a de deux eſpeces; les uns abſolus, & qui n'admettent jamais d'Article, mais qui ſervent eux-meſmes d'Article aux Noms auſquels ils ſe joignent; les autres relatifs, & qui ſont tousjours accompagnez de l'Article.

Les Pronoms poſſeſſifs de la premiere eſpece, ſont *mon*, *ton*, *ſon*, avec leurs feminins, leurs cas obliques, & leurs pluriels: ils n'admettent jamais d'Article, & ils ſont tousjours joints avec un ſubſtantif, qu'ils précédent. Les Pronoms poſſeſſifs de l'autre eſpece, ſont *mien*, *tien*, *ſien*, avec leurs feminins, leurs cas obliques & leurs pluriels; & ceux-là ne s'employent jamais ſans Article, & ne ſe joignent à aucun ſubſtantif.

On appelle *Pronoms démonſtratifs*, ceux dont on ſe ſert, comme pour montrer au doigt les perſonnes & les choſes; & ils ſont en aſſez petit nombre; ſçavoir, *ce* & *cet*, avec leur feminin & leur pluriel, *cecy* & *cela*, qui n'ont ni feminin ni pluriel; & *celuy*, *celuy-cy*, & *celuy-là*, avec leurs feminins & leurs pluriels.

Il eſt cependant à remarquer, qu'encore qu'on ait accouſtumé de les qualifier tous de *Pronoms démonſtratifs*, la pluſpart ne ſont ſouvent employez que comme *relatifs*, & que meſme *cecy* & *cela*; & *celuy-cy*, & *celuy-là*, qui ſemblent eſtre plus démonſtratifs que les autres, ne laiſſent pas auſſi de n'eſtre quelquefois que relatifs.

On appelle *Pronoms relatifs*, les Pronoms qui ſe rapportent à un nom précédent, qui en tiennent la place, & qui en ont la ſignification; & ceux-là, à prendre le terme de *relatif*, dans toute ſon eſtenduë, ſont en tres-grand nombre; parce qu'il n'y a guere de Pronom qui ne puiſſe devenir relatif. Mais pour ſe réduire à ceux qu'on a accouſtumé de ranger dans la claſſe des relatifs; en voicy à peu prés le dénombrement; *il* & *luy*, avec leur feminin; *qui* & *que*, de tout genre & de tout nombre; *quel*, avec ſon feminin; & *lequel* avec ſon feminin, & avec *dont*, *qucy*, & les autres particules, qu'on a accouſtumé de ſubſtituer à la place des Pronoms *qui*, & *lequel*.

Les Pronoms indéfinis, ſont ceux qui n'ont qu'une ſignification vague & indéterminée; & leur nombre n'eſt pas une choſe ſur laquelle les Grammairiens ſoient bien d'accord; quelques-uns y comprenant pluſieurs noms Adjectifs, & d'autres y adjouſtant juſqu'à des Adverbes. Mais comme un Pronom ne peut proprement eſtre cenſé tel, qu'en tant qu'il peut tenir lieu du nom d'une perſonne ou d'une choſe; & que cela n'appartient, ny à un nom adjectif inſéparable de ſon ſubſtantif, ny à un adverbe; par cette raiſon on n'admet icy parmi les Pronoms, aucun adjectif de cette nature, ny aucun adverbe.

Cela eſtant, on ne regarde icy comme *Pronoms indéfinis* des perſonnes, que *quiconque*, *quelqu'un*, *chacun*, *autruy*, *perſonne*; & comme Pronoms, tant des choſes que des perſonnes, que *nul*, *aucun*, *quelconque*, &

& *l'un & l'autre*. Car pour ce qui eſt de *quelque*, & de *chaque*, comme ils ne peuvent eſtre jamais employez ſans l'accompagnement d'un ſubſtantif, & qu'ils ne peuvent jamais tenir la place d'un nom, ils ne doivent eſtre conſiderez que comme de purs adjectifs. Et quant aux mots de *peu*, *pluſieurs*, *beaucoup*, & aux autres mots ſemblables, ils n'appartiennent pas plus à la claſſe des Pronoms, que tous les autres noms de Nombre.

A ces cinq claſſes de Pronoms, quelques Grammairiens en adjouſtent une ſixiéme d'autres Pronoms, qu'ils appellent interrogatifs; & ils en réduiſent le nombre à trois, ſçavoir, *qui*, *quel*, & *quoy*, qui ſont d'ailleurs des Pronoms relatifs. Il eſt vray que ces trois Pronoms ſervent ſouvent à l'interrogation, & quelquefois à l'admiration auſſi; mais *il*, & *elle*, & preſque tous les autres Pronoms ne ſervent guere moins à l'une & à l'autre. C'eſt pourquoy, comme l'interrogation n'eſt qu'une figure du diſcours à laquelle on peut employer la pluſpart des Pronoms, on ne juge pas qu'on doive faire icy une claſſe de *Pronoms interrogatifs*.

On s'eſt contenté de toucher icy, ſeulement en general, ce qui regarde la diviſion & la diſtribution des Pronoms, ſans entrer dans le détail de leur employ & de leur uſage. C'eſt ce qu'on va taſcher d'éclaircir, à meſure qu'on viendra à traiter ſéparément de chacune des claſſes, ſous leſquelles on les a rangez.

Des Pronoms perſonnels, & premierement de celuy de la premiere perſonne.

LE Pronom de la premiere perſonne n'a point proprement de genre; il ſert également au maſculin & au feminin; & il ſe décline tousjours ſans Article, avec le ſeul ſecours des particules *a* & *de*, ſelon les exemples qu'on en va donner.

Il fait *je* & *moy*, au Nominatif ſingulier; mais avec

de grandes differences entre l'un & l'autre, quant à l'uſage. L'employ le plus ordinaire de *je*, eſt de regir le verbe, & d'eſtre mis devant, ſoit immédiatement, comme *je ſuis, je dis, je fais*; ſoit avec l'interpoſition de quelques particules, comme *je vous aſſeure que, je ne vous le conteſte pas, je ne ſçay ce que c'eſt, je ne m'en ſouviens pas bien.* Il s'employe auſſi en certaines formules, avec l'interpoſition du nom & des qualitez de celuy qui parle, comme *Je tel Conſeiller Secretaire du Roy, reconnois, &c.* Et voilà à peu prés quels ſont ſes uſages devant les verbes. Aprés les verbes il s'employe, ou par interrogation, *que luy dirai-je?* ou par exclamation, *où ſuis-je!* ou par parentheſe, *les Romains (luy dis-je)* & alors il ſuit tousjours immédiatement le verbe, & il ne ſouffre rien entre deux.

Moy, s'employe auſſi de pluſieurs manieres au Nominatif. Il s'y employe ſouvent avec *je*, comme *moy, je vous ſouſtiens que; je vous dis moy; moy-meſme je l'ay veu; j'y veux aller moy-meſme.* Et dans toutes ces phraſes, ſoit que *moy* ſoit devant *je*, ſoit qu'il ſoit aprés, il n'eſt mis que par redondance, & ſeulement pour donner plus de force & plus d'énergie à ce qu'on dit.

Il s'employe outre cela en diverſes phraſes ſans l'accompagnement de *je:* & quelquefois c'eſt par une eſpece d'oppoſition à ce qui a précédé, comme *vous le voulez, & moy non:* Et alors quoyque *je*, ne ſoit pas exprimé, il paroiſt ſouſentendu; parce que *& moy non*, n'eſt qu'une façon de parler abbregée, pour dire, *& moy je ne le veux pas.*

Quelquefois auſſi *moy* eſt employé tout ſeul au Nominatif ſans le ſecours de *je*, ny exprimé, ny ſouſentendu, comme lors qu'on dit, *c'eſt moy qui vous en reſponds; perſonne que moy ne le ſçaura; vous & moy nous ſçavons bien; moy manquer à ma parole! ſur le minuit on cria au feu, & moy de me lever au plus viſte.* Car dans toutes ces phraſes, & dans toutes celles de meſme

nature, *je* n'eſt nullement ſouſentendu : & il eſt meſme impoſſible qu'il le ſoit devant l'infinitif des verbes, où il ne peut jamais avoir lieu.

Comme on ne s'appelle pas ſoy-meſme, le Pronom de la premiere perſonne, n'a point de Vocatif. Il eſt vray qu'on peut dire, *ô moy malheureux !* mais *ô moy*, en cet endroit, n'eſt point un Vocatif, c'eſt une exclamation, comme dans Horace, *o ego lævus !* où le Nominatif eſt également dénoté par le Pronom & par l'Adjectif.

Il fait *de moy* au Genitif ; mais ce Genitif n'a guere d'uſage dans noſtre Langue qu'à la ſuite d'un autre Genitif, avec lequel il puiſſe ſe joindre, comme dans les phraſes ſuivantes ; *ce que je vous dis eſt le ſentiment de mon frere & de moy ; c'eſt l'avantage de tous les deux, auſſi-bien de luy que de moy.* Encore faut il bien prendre garde que les deux Genitifs ſoient à peu prés de meſme nature : car ſi au lieu de dire, *c'eſt le ſentiment de mon frere & de moy*, on change le premier Genitif ; & qu'on diſe, par exemple ; *c'eſt le ſentiment de toute la Compagnie* ; alors il ne faudra plus dire *& de moy*, mais il faudra changer le Pronom perſonnel en poſſeſſif, & dire *& le mien auſſi.* Il eſt meſme plus ordinaire, en conſervant le premier Genitif *de mon frere*, de ſe ſervir enſuite du Pronom poſſeſſif que du perſonnel, & de dire, *c'eſt le ſentiment de mon frere & le mien.* Et à l'égard du ſecond exemple, on peut auſſi tres-bien changer les deux Pronoms perſonnels en poſſeſſifs, & dire, *c'eſt l'avantage de tous les deux, auſſi-bien le ſien que le mien.*

Il y a cependant des occaſions où *de moy*, au lieu d'eſtre mis à la ſuite d'un autre Genitif, peut eſtre mis devant. Par exemple, ſi quelqu'un qui auroit opiné avant ſon frere dans une déliberation, vouloit rendre compte de l'ordre dans lequel on auroit déliberé, il pourroit dire ; *aprés cela, l'avis de moy & de mon frere*

fut. Mais comme ces ſortes d'occaſions ſont rares, ce qu'on vient d'en dire ſuffit, d'autant plus que la meſme phraſe ſeroit encore mieux tournée ſi on diſoit, *aprés cela mon avis & celuy de mon frere fut que, &c.*

Hors de ces phraſes qu'on vient de marquer, & hors de celles qui pourroient eſtre de meſme nature, on ne ſe ſert point ordinairement du Genitif *de moy*; mais ſeulement du Pronom poſſeſſif abſolu *mon* & *ma*, ou du Pronom poſſeſſif relatif *mien* & *mienne*; avec cette difference, que quand on n'a point encore parlé d'une choſe, on ſe ſert du Pronom poſſeſſif abſolu *mon* & *ma*, qui ſe met tousjours devant le ſubſtantif, comme *mon Livre eſt bien relié, ma plume eſt mal taillée*; & que quand on a desja parlé d'un ſujet, on ſe ſert du Pronom poſſeſſif relatif, qui ne ſe met jamais qu'aprés; *le logis d'un tel & le mien; la maiſon d'un tel & la mienne ſe touchent.*

Lex exceptions de cette derniere regle ſe réduiſent aux phraſes ſuivantes, *pour l'amour de moy, à cauſe de moy, en dépit de moy, au dedans de moy*, & *au devant de moy*, dans leſquelles on ne peut pas diſconvenir que *de moy* ne ſoit au Genitif. Il s'y met encore fort bien dans quelques phraſes, comme *je ſerois homicide de moy-meſme; ſi c'eſt l'amour de moy-meſme qui me fait agir, je n'ay aucun merite à ce que je fais.* Mais dans ces ſortes de phraſes, *meſme* à la ſuite de *moy* eſt tellement neceſſaire, que ſans cela elles deviendroient barbares. Ce qu'il y a de plus à remarquer, à l'égard de ces phraſes, c'eſt qu'il n'y en a aucune où *de moy* puiſſe eſtre rendu par le Pronom poſſeſſif. Car on ne dit point dans le meſme ſens, *pour mon amour*, ny *à ma cauſe*, ny *à mon devant*; quoyque d'ailleurs on diſe fort bien, *à ma conſideration, à mon occaſion*, & il *vint à ma rencontre.*

Il fait au Datif, *moy, à moy*, & *me*; mais on ne peut pas ſe ſervir également & indifferemment de tous les trois. *Moy*, n'a d'uſage au Datif qu'avec l'imperatif des

verbes actifs, & à celuy du verbe neutre *parler*, comme *donnez-moy cela, dites-moy ce que vous en penſez, parlez-moy de cela tantoſt.* Encore y a-il de grandes diſtinctions à faire : car ſi la particule *en* ſuit le Pronom, ou que le verbe à l'imperatif ſoit précédé de la negative *ne*, il ne faut plus dire *moy*, mais *à moy*. On s'eſtendra davantage ailleurs ſur cette remarque : cependant ce qu'il y a de plus à adjouſter icy touchant le Datif *moy*, c'eſt qu'il eſt mis quelquefois par pure redondance, & pour appuyer davantage ſur ce qu'on dit ; comme *faites-moy taire ces gens-là, donnez-leur-moy ſur les oreilles, accommodez les-moy de toutes pieces.* Mais il eſt à remarquer qu'on ne l'employe jamais de la ſorte que dans le diſcours familier.

A moy, a un uſage bien plus eſtendu ; mais il y a pareillement beaucoup plus de diſtinctions à faire. Car en pluſieurs phraſes il eſt employé au Datif ; & en pluſieurs autres, il ſemble eſtre pluſtoſt employé dans un autre cas. Il eſt conſtamment employé au Datif, toutes les fois qu'eſtant regi par le ſeul verbe ſubſtantif, il peut ſe reſoudre par un Pronom poſſeſſif du meſme ordre, comme *ce Livre-là eſt à moy*, ce qui peut ſe reſoudre par *c'eſt-là mon Livre* ; ou ſelon l'ancienne façon de parler, *ce Livre-là eſt mien.* Et ce qu'on dit icy de cette phraſe, où le verbe ſubſtantif eſt exprimé, doit eſtre appliqué à celle-cy, *n'avez-vous rien à moy*, & à toutes les autres ſemblables, où il eſt ſouſentendu. Car *n'avez-vous rien à moy*, eſt dit par ellipſe ou par abreviation, pour dire *n'avez-vous rien qui ſoit à moy.*

Il eſt auſſi au Datif, toutes les fois qu'eſtant regi par un autre verbe accompagné de quelque Pronom perſonnel, il peut avec le meſme verbe ſeparé du Pronom, eſtre rendu, ou par *me* avant le verbe, ou par *moy*, aprés le verbe à l'Imperatif. Pour éclaircir cette regle par des exemples, quand je dis, *vous vous eſtes confié à*

moy, *cela s'addreſſe à moy*, *un chien qui s'eſt donné à moy*; dans toutes ces phraſes *à moy*, eſt au Datif; parce qu'avec les verbes *addreſſer*, *confier*, *donner*, ſeparez des Pronoms *vous* & *ſe*, il peut eſtre rendu par *me* ou par *moy*, ſelon qu'on vient de marquer, comme *on m'a confié un ſecret*, *on m'a addreſſé un pacquet*, *on me l'a donné*; ou *confiez-moy un ſecret*, *addreſſez-moy un pacquet*, *donnez-moy cela*.

Par la meſme raiſon, quand on dit, *venez parler à moy*, cet *à moy* eſt au Datif, parce qu'on peut dire, *venez me parler*, & *parlez-moy*: Et lors qu'à une interrogation, *à qui cela appartient-il?* on reſpond *à moy*; alors *à moy* eſt pareillement au Datif; parce qu'on peut dire, *cela m'appartient*. Il en eſt de meſme des phraſes où *à moy*, eſt mis à la ſuite d'un autre Datif, comme *cela leur a eſté agréable*, *& à moy auſſi*; *c'eſt une choſe qui a réüſſi à tout le monde*, *horſmis à moy*: car *à moy*, dans ces ſortes de phraſes, pouvant ſe reſoudre par le Datif *me*, comme *cela m'a eſté agréable*, *c'eſt une choſe qui m'a réüſſi*; il doit par conſequent eſtre reputé Datif: Et c'eſt là à peu prés à quoy ſe réduiſent toutes les ſortes de phraſes où il peut eſtre conſideré comme tel.

Suivant cette regle, qui ne paroiſt pas recevoir d'exception, lors qu'*à moy* eſt mis avec des verbes, avec leſquels *me* ou *moy* ne ſe peuvent pas conſtruire au Datif; alors l'*à*, qui précéde *moy*, ne peut plus eſtre regardé comme une marque du Datif, mais ſeulement comme une prépoſition, qui reſpond à l'*ad* des Latins. Pour en donner un exemple ſenſible, ſi au lieu de dire, *un chien qui s'eſt donné à moy*, où on a fait voir qu'*à moy* eſt au Datif; je dis *un chien qui s'eſt adonné à moy*, cet *à moy* ne ſera plus alors un Datif, parce que le verbe *adonner* ne peut jamais ſe conſtruire avec *me* ni *moy* au Datif. Il en eſt de meſme des phraſes ſuivantes, *ſouvenez-vous de penſer à moy*, *de ſonger à moy*; *il*

ne faut pas s'en prendre à moy ; il a tort de s'attaquer à moy ; il aura affaire à moy ; ſi je n'euſſe pris garde à moy ; & de toutes les autres de meſme nature, dans toutes leſquelles l'*a* ne tenant lieu que de la prépoſition latine *ad*, *moy* par conſequent ne peut eſtre au Datif. Il tient lieu auſſi de la meſme prépoſition dans certaines autres phraſes où il n'y a nul verbe exprimé, comme *de vous à moy*, *quant à moy*, *&c.* mais c'eſt de quoy on parlera plus amplement dans le Traité des Prépoſitions. Cependant, pour n'avoir pas à entrer continuellement dans ces ſortes de diſtinctions, on ſe diſpenſera quelquefois dans la ſuite de s'y attacher ſcrupuleuſement.

On ſe ſert encore du Datif *à moy*, d'une façon qui eſt particuliere à noſtre Langue ; c'eſt qu'on le met quelquefois à la place du Genitif *de moy* ; comme lors qu'on dit, *mon avis à moy eſtoit*, *mon avantage à moy eſt*, mais cela n'a lieu que lors qu'*à moy* s'employe par redondance aprés le Pronom poſſeſſif. Cet uſage du Datif à la place du Genitif eſt maintenant réduit aux ſeuls Pronoms perſonnels; encore n'eſt-il que du diſcours familier : mais il eſtoit autrefois aſſez commun dans la Langue, comme on le peut voir dans les anciens Autheurs François, & comme le teſmoignent encore certaines façons de parler que le Peuple a retenuës.

Me, eſt la troiſiéme variation du Datif, & il ſe met ordinairement devant ſon verbe ; ſoit immédiatement comme *voulez-vous me parler* ; ſoit avec l'interpoſition de quelques mots, comme *me voulez-vous parler*. La ſeule occaſion où il ſe mette aprés le verbe qui le regit, c'eſt lors qu'aprés ce verbe employé à l'Imperatif, ſans particule negative, il eſt ſuivi de la particule relative *en*, devant laquelle il perd ſa voyelle, comme dans les exemples ſuivants, *donnez-m'en la moitié*, *dites m'en un mot tantoſt*, & dans les autres ſemblables. Hors de là *me* au Datif ne ſe met jamais qu'avant le verbe qui le regit.

Moy & *me* ſe diſent à l'Accuſatif, mais il y a de grandes diſtinctions à faire. L'uſage ordinaire de *moy*, eſt d'eſtre employé aprés le verbe, ou immédiatement quand le verbe eſt à l'Imperatif, comme *inſtruiſez-moy*, *oſtez-moy de peine*; ou à la ſuite d'un autre ſubſtantif, quand le verbe n'eſt point à l'Imperatif, comme *il nous eſt venu voir mon frere & moy*; ou par exclamation, & avec reduplication du meſme Pronom, *me ſoupçonner de cela moy!* ou enfin quand le verbe, précédé de la particule negative *ne*, eſt ſuivi de la particule d'exception *que*, comme *il ne cherche que moy*, *il ne demande que moy*.

L'uſage de *me* à l'Accuſatif, s'eſtend à tous les modes & à tous les temps des verbes. Il ſe met tousjours devant le verbe, quand le verbe n'eſt point à l'Imperatif; *il me ſollicite tous les jours, il m'en preſſe à tout moment, je ne m'en tourmenterai pas davantage.* Que ſi le verbe eſt à l'Imperatif, *me* ſe dit auſſi devant le verbe en deux occaſions; l'une quand le verbe, qui eſt à l'Imperatif, en ſuit un autre, avec lequel il eſt lié par quelque particule conjonctive, ou disjonctive, comme *faites vous-meſme ce que vous dites, & m'inſtruiſez par vos exemples, rendez-moy mes papiers, ou me payez:* Et dans ces ſortes de phraſes, il eſt libre de ſe ſervir, ou de l'Accuſatif *me* devant le verbe, ou de l'Accuſatif *moy* aprés le verbe, comme *faites vous-meſme ce que vous dites, & inſtruiſez-moy par vos exemples, rendez-moy mes papiers, ou payez-moy.* L'autre occaſion où *me* s'employe à l'Accuſatif devant le verbe à l'Imperatif, c'eſt quand le verbe eſt précédé d'une particule negative, comme *ne me quittez pas*; mais toutes les fois qu'il en eſt précédé de cette ſorte, il ne ſe peut plus conſtruire avec l'autre Accuſatif *moy*. Hors de ces deux occaſions, *me* n'a aucun employ devant le verbe à l'Imperatif. Du reſte, ce n'eſt jamais qu'eſtant joint avec la particule relative *en*, qu'il peut eſtre mis aprés le meſme mode du verbe, comme

me *accuſez-m'en ſi vous oſez, retirez-m'en ſi vous pouvez.*

Ce que l'Autheur de la Grammaire generale & raiſonnée a dit ſur ce ſujet, & ſur une remarque de M de Vaugelas, en demande icy une ; parce qu'en voulant le reprendre, il a fait luy-meſme une faute bien plus grande que celle dont il le reprend. Voicy ce qu'il dit page 62. au chapitre des Pronoms. *Mais*, me, te, ſe, *ne ſe diſent jamais qu'avant le verbe : & ainſi quand le verbe eſt à l'Imperatif, il faut mettre* moy *au lieu de* me. Parlez-moy, menez-moy. *C'eſt à quoy M. de Vaugelas ſemble n'avoir pas pris garde ; puiſque cherchant la raiſon pourquoy on dit* menez-l'y, *& qu'on ne dit pas* menez-m'y, *il n'en a point trouvé d'autre que la cacophonie, au lieu qu'eſtant clair que* moy *ne ſe peut point apoſtropher, il faudroit, afin qu'on puſt dire* menez-m'y, *qu'on peut dire* menez-me, *comme on peut dire* menez-l'y, *parce qu'on peut dire* menez-le. *Or* menez-me *n'eſt pas François ; & par conſequent* menez-my *ne l'eſt pas auſſi.*

Tout ce raiſonnement porte à faux, parce qu'il eſt fondé ſur une regle generale qui eſt fauſſe, que *me*, *te*, *ſe* ne ſe diſent jamais qu'avant le verbe. Il eſt vray que *ſe* ne ſe met jamais aprés le verbe : mais pour *me* & *te*, il n'eſt pas vray qu'ils ne s'y mettent jamais. Car quoy qu'ordinairement, quand le verbe eſt à l'Imperatif, il faille ſe ſervir de *moy*, au lieu de *me*, & qu'il faille dire au Datif *parlez-moy*, & à l'Accuſatif *menez-moy* ; & non pas *parlez-me*, *menez-me* ; cette regle devient abſolument nulle avec tous les verbes à l'Imperatif qu'on fait ſuivre de la particule relative *en*, comme nous avons desja marqué. C'eſt pourquoy on dit *parlez-m'en*, *donnez-m'en*, *accuſez-m'en*, *délivrez-m'en*, & une infinité d'autres, de meſme qu'on dit, *resjoüy-t'en*, *afflige-t'en*, *&c.* Or puiſque ces façons de parler, ſont conſtamment de la Langue, & puis qu'il eſt clair

que *moy* & *toy*, ne peuvent jamais s'apoſtropher, il faut neceſſairement que ce ſoient *me* & *te* qui y ſoient employez : & cela eſtant, la raiſon alleguée contre M. de Vaugelas, que *menez-m'y* n'eſt pas François, parce que *menez-me* ne l'eſt pas, devient nulle. Car ſi elle eſtoit vraye, on ne pourroit pas dire *faites-m'en part, accuſez-m'en ſi vous pouvez, donnez-m'en le loiſir, &c.* parce qu'on ne dit pas *faites me, donnez-me, accuſez-me.* Que ſi maintenant on veut rechercher pourquoy *me* eſtant ſuivi de la particule *en* ſe met aprés les verbes dans les phraſes qu'on vient de marquer, & dans toutes les autres ſemblables ; & qu'il ne s'y met point quand il eſt ſuivi de la particule relative *y* ; peut-eſtre qu'on trouvera que le caprice de l'Uſage y a plus de part qu'aucune cacophonie, puiſque l'Uſage permet de dire *il m'y a mené*, où la cacophonie eſt bien plus ſenſible. Mais quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que cela ne peut venir de la raiſon que l'Autheur de la Grammaire generale en a voulu rendre.

Il s'eſt encore trompé au meſme endroit ſur deux autres Regles qu'il donne comme generales ; & qui ne le ſont nullement. Dans la premiere qui eſt au commencement de la remarque qu'on vient de citer, il dit, *Ce que nous avons marqué comme le Datif, & l'Accuſatif du pronom* il, *pour eſtre mis avant les verbes, ſe met auſſi aprés les verbes, quand ils ſont à l'Imperatif ; Vous luy dites, dites-luy ; vous le menez, menez-le ; vous la conduiſez, conduiſez-là.*

Il eſt vray ſans doute que le Datif & l'Accuſatif du Pronom *il*, ſe mettent ordinairement aprés les verbes qui ſont à l'Imperatif, mais ils ne s'y mettent pas tousjours. Car en François, on peut parler à l'Imperatif en deux manieres, en commandant, ou en deffendant, c'eſt-à-dire, ou ſans particule negative, comme quand on dit *allez*, ou avec une particule negative, comme quand on dit *n'allez-pas.* Or dans la premiere ſorte

d'Imperatif, c'eſt bien dit, *dites-luy, menez-le, conduiſez-la:* mais il n'en eſt pas de meſme dans la ſeconde. Car dés qu'on joint la particule negative au verbe, la ſituation du Pronom change, & il faut dire, *ne luy dites-pas, ne le menez pas, ne la conduiſez pas.*

Une autre exception à faire ſur ce ſujet, c'eſt que meſme dans la premiere ſorte d'Imperatif on peut encore, ſi on veut, mettre le Datif & l'Accuſatif du Pronom avant le verbe; lors que cet Imperatif en ſuit un autre, & s'y trouve joint avec un particule conjonctive ou disjonctive, comme *allez la querir, & la conduiſez; allez le trouver, ou luy mandez.* Les particules relatives *en* & *y*, ſuivent la meſme forme de conſtruction; elles ſe mettent tousjours aprés un Imperatif ſimple, *prenez-en, allez-y*; elles peuvent ſe mettre devant ou aprés un ſecond Imperatif, *allez-là, & y demeurez juſqu'à nouvel ordre; choiſiſſez les plus belles eſtoffes, & en apportez des eſchantillons*; quoy qu'il ſoit plus ordinaire de dire, *& demeurez-y*, & *apportez-en.* Mais dés que l'Imperatif eſt précédé d'une particule negative; alors les particules relatives *en* & *y*; doivent toujours ſe mettre devant le verbe, comme dans ces phraſes *n'en prenez pas, n'y allez pas*, & ainſi du reſte.

L'autre regle, où le meſme Autheur ſe trompe en la donnant comme generale, eſt lors qu'il dit au meſme endroit, *La troiſiéme remarque eſt que quand les Pronoms ſont avant les verbes ou aprés les verbes à l'Imperatif, on ne met point au Datif la particule à; Vous me donnez, donnez-moy, & non pas, donnez à moy, ſi ce n'eſt qu'on en redouble le Pronom, où on adjouſte ordinairement* meſme, *qui ne ſe joint aux Pronoms qu'en la troiſiéme forme, Dites-le-moy à moy, il me le promet à moy meſme, dites-leur à eux-meſmes, trompez-là elle-meſme, dites-luy à luy-meſme.*

Cette regle, qui eſt icy propoſée par l'Autheur, comme generale, a encore diverſes exceptions. Car pre-

mierement il eſt de l'uſage de la Langue de ſe ſervir au Datif de la particule *a* avec le verbe *parler*, & de dire, *voulez-vous parler à luy*, *parlez un peu à moy*, auſſi-bien que de dire, *voulez-vous luy parler*, *parlez-moy*. Mais outre cela il faut tousjours dire *à moy* & *à luy*, avec l'Imperatif de tous les verbes actifs qui ſont conſtruits avec un autre Pronom perſonnel, comme *addreſſez-vous à luy*, *confiez-vous à moy*. Et c'eſt ce qu'on a desja marqué en parlant du Datif.

Au reſte, ſi la Grammaire generale & raiſonnée qu'on vient de citer, n'avoit pas d'ailleurs d'excellentes choſes, on ne ſe ſeroit pas arreſté à faire les preſentes remarques : mais on les a creu d'autant plus neceſſaires que le merite de l'ouvrage en ſoy, & la reputation de ſon Autheur pourroient donner occaſion au Public de ſe tromper, en luy faiſant prendre pour des regles infaillibles, des déciſions dans leſquelles les regles n'ont pas eſté ſuffiſamment examinées & approfondies.

L'Ablatif de ce Pronom, ſuit la regle de tous les autres Ablatifs, en ce qu'il eſt entierement ſemblable au Genitif. Mais au lieu que *de moy*, au Genitif eſt de tres-peu d'uſage en noſtre Langue ; *de moy* à l'Ablatif en a un tres-grand. Le plus ordinaire eſt d'eſtre employé avec les verbes, comme *pour ce qui eſt de moy*, *ſi cela dépend de moy*, *c'eſt tout ce que vous aurez de moy*, *j'entens qu'on parle de moy*, *&c.* Il s'employe auſſi avec les participes, tant actifs que paſſifs, comme *tenant cela de moy il ne devoit pas*, *il eſt éloigné de moy* ; & avec des adjectifs verbaux & des ſubſtantifs, *il doit eſtre content de moy*, *il a eu de grands ſoins de moy* : & enfin avec des adverbes & des prépoſitions, *indépendamment de moy*, *loin de moy*, *hors de moy*, *&c.*

De moy à l'Ablatif, a encore un uſage tout different de ceux qui viennent d'eſtre marquez : & cet uſage eſt à peu prés renfermé dans les phraſes ſuivantes, *je ne*

vous dis pas cela de moy, je luy en parleray comme de moy, dans leſquelles *de moy*, ſignifie *de mon chef, de mon propre mouvement.* Il a eſté auſſi autrefois fort en uſage en Poëſie, pour ſignifier *quant à moy, pour moy, pour ce qui eſt de moy*; & nous en avons pluſieurs exemples dans Malherbe.

De moy, toutes les fois que j'arreſte les yeux.
De moy, que les reſpects obligent au ſilence.

Mais cet uſage qui eſt banni de la Proſe, il y a desja long-temps, n'eſt guere plus receu maintenant dans la Poëſie.

On a dit en parlant du Genitif *de moy*, qu'on ne s'en ſervoit guere qu'à la ſuite d'un autre Genitif; & comme outre les exceptions qu'on a marquées, il y a des phraſes qui ſemblent contraires à cette remarque; & dans leſquelles il n'eſt pas du moins bien clair ſi *de moy* appartient au Genitif ou à l'Ablatif, on a remis à les propoſer icy par forme d'objection. Il eſt conſtant qu'une femme, en parlant de l'amour qu'un homme a pour elle, ne peut pas dire *il eſt amant de moy*; & cela paroiſt confirmer la remarque; mais elle peut fort bien dire *il eſt amoureux de moy*; & cela ſemble y donner atteinte. On ne peut pas dire non plus *c'eſt le portrait de moy, c'eſt l'ouvrage de moy, c'eſt la penſée de moy*, ce qui favoriſe la remarque; mais on peut fort bien dire *c'eſt un portrait de moy, c'eſt un ouvrage de moy, c'eſt une penſée de moy*, ce qui ſemble la combattre. Il eſt queſtion maintenant d'examiner ſi les exemples qu'on vient de rapporter, comme eſtant de la Langue, & tous les autres de meſme nature, appartiennent au Genitif ou à l'Ablatif. La raiſon de croire que les trois derniers appartiennent tous à l'Ablatif, c'eſt qu'à l'égard du premier exemple, on peut dire *la perſonne dont il eſt amoureux*, de meſme qu'on diroit *la perſonne dont il eſt eſpris*; & qu'on ne peut preſque pas

douter que *dont* en ces deux phraſes ne tienne lieu d'Ablatif. A l'égard des trois autres exemples, c'eſt que dans *un portrait de moy*, *un ouvrage de moy*, *une penſée de moy*, le verbe ſubſtantif *eſtre* eſt ſouſentendu ; & qu'ils ſont dits pour *un portrait qui eſt de moy*, *un ouvrage qui eſt de moy*, *une penſée qui eſt de moy* ; & qu'alors *de moy* eſt certainement un Ablatif. Mais comme cette queſtion eſt au fond plus curieuſe qu'utile, & que de quelque maniere qu'on la décide, la Langue n'y peut eſtre intereſſée ; on en laiſſe entierement la déciſion au Lecteur.

Le Pronom de la premiere Perſonne, fait *nous* au pluriel dans tous les cas, ſans aucune variation ; & il ſuit preſque par tout les regles & les exceptions qu'on a touchées en parlant du ſingulier. De ſorte qu'il n'eſt queſtion que d'appliquer icy à *nous* ce qui a desja eſté dit de *je*, de *moy*, & de *me* ; mais pour en rendre l'application plus aiſée au Lecteur, on aura ſoin, en parcourant tous les cas du pluriel, de rapporter des exemples des differents emplois de chacun. Que ſi outre cela il ſe rencontre quelque choſe de particulier à remarquer, on ne manquera pas de le faire.

Nous au Nominatif pluriel à toutes les meſmes fonctions que *je* & *moy* au ſingulier. *Nous ſommes*, *nous diſons*, *nous faiſons*, *nous n'en ſçavons rien*, *que luy dirons-nous ? où ſommes-nous ? Les Romains (luy diſmes-nous) Et nous vous ſouſtenons que*, *& nous vous diſons-nous*, *nous-meſmes nous l'avons veu*, *nous voulons y aller nous-meſmes*, *c'eſt nous qui vous en reſpondons*, *perſonne que nous ne le ſçaura*, *nous manquer à noſtre parole ! & nous auſſi-toſt de nous retirer*. Ce que ce Nominatif a de propre, c'eſt que dans certaines formules d'Actes il ſe conſtruit avec un Nominatif ſingulier. *Nous tel certifions*, *nous tel promettons*.

La meſme raiſon qui fait que le ſingulier de ce Pronom n'a point de Vocatif, fait que le pluriel n'en a

point non plus, & que ce n'eſt que par exclamation qu'on peut dire *ô nous malheureux ! ô nous aveugles & inſenſez !*

Le Genitif pluriel *de nous* ſuit toutes les regles qui ont eſté marquées en parlant du Genitif *de moy*. Il ſe met avant un autre Genitif en certaines phraſes de formule, comme *en preſence de nous & des teſmoins ſouſſignez*. Il ſe met à la ſuite d'un autre Genitif en quelques autres phraſes, comme *l'avis de ces Meſſieurs & de nous*: & il s'employe ſuivi des mots *tous* ou *meſmes*. *L'avis de nous tous eſtoit ; nous ne pouvons pas eſtre juges de nous meſmes ; nous ſerions homicides de nous-meſmes ; ſouvent l'amour de nous-meſmes nous aveugle*. Les ſeuls exemples où on peut l'employer tout ſeul, ſont les meſmes que ceux qu'on a rapportez en parlant du Genitif *de moy*. *Faites cela pour l'amour de nous, il s'en alla à cauſe de nous, il le veut en dépit de nous, nous ſentons au dedans de nous, il viendra au devant de nous* : Et ces exemples du Genitif pluriel, auſquels on peut adjouſter *au milieu de nous*, ne ſe peuvent non plus rendre par le Pronom poſſeſſif que ceux du Genitif ſingulier.

Le Datif pluriel s'exprime en deux manieres, par *nous* & par *à nous*. *Nous* ſe met ordinairement devant le verbe, *il veut nous parler, il nous en doit parler*. Il ne ſe met aprés le verbe que quand le verbe eſt mis à l'Imperatif ſans particule negative ; *laiſſez-nous le temps d'y ſonger ; parlez-nous-en tantoſt ; donnez-nous à diſner*.

A nous ſuit les regles qui ont eſté marquées ſur *à moy* : de ſorte que pour voir quand il eſt employé comme Datif ou non, il n'y a qu'à rendre par *à nous*, tous les exemples qui ſont rapportez dans *à moy* ; & l'application des regles ſera facile.

Nous eſt la ſeule forme de l'Accuſatif. Il ſe met aprés le verbe toutes les fois que le verbe eſt à l'Imperatif ſans eſtre accompagné de la negative *ne*, com-

me *inſtruiſez-nous, oſtez-nous de peine.* Hors de là on le met tousjours avant le verbe, ſi ce n'eſt lors qu'aprés l'avoir employé de la ſorte, on le repete enſuite pour donner plus de force à ce qu'on dit. Mais quand on le repete ainſi, on le fait preſque tousjours ſuivre, ou du mot de *meſmes*, ou de quelque autre mot à l'Accuſatif. *Il nous perdroit nous-meſmes, il nous ruineroit nous & les noſtres.*

L'Ablatif pluriel *de nous* ſe conſtruit dans le diſcours, de meſme que l'Ablatif ſingulier *de moy*; Et comme dans le nombre ſingulier de ce Pronom, il y a des phraſes qui ſemblent douteuſes entre le Genitif & l'Ablatif, il y en a auſſi pluſieurs qui ne le paroiſſent pas moins dans le nombre pluriel. Ces phraſes, outre celles qui ont desja eſté rapportées dans le Genitif *de moy*, ſont *chacun de nous, la pluſpart de nous, qui de nous? celuy de nous*, & quantité d'autres de meſme nature, dans leſquelles il y a lieu de douter ſi *de nous* eſt au Genitif ou à l'Ablatif.

A ſe regler en cela ſur l'Analogie de la Langue Latine, on ſe trouvera également fondé pour l'un & pour l'autre. Car encore que dans les Autheurs Latins il n'y ait pas peut-eſtre beaucoup d'exemples de *quis noſtrùm*, il y en a pluſieurs de *quis veſtrùm*, & de *nemo ne veſtrùm*; ce qui marque infailliblement le Genitif. D'ailleurs auſſi on lit ſouvent dans les meſmes Autheurs *quis ex nobis, multi ex nobis*, ou *è nobis*, & pluſieurs autres ſemblables façons de parler, qui ſont en faveur de l'Ablatif. Mais ſi on veut examiner la choſe en ſoy, ſans avoir égard à l'Analogie d'une autre Langue, on trouvera au fond que ces façons de parler *qui de nous? nul de nous*, & les autres appartiennent toutes à l'Ablatif, & que c'eſt comme ſi on diſoit *qui d'entre-nous? nul d'entre nous.*

Ce qui paroiſt décider la queſtion, c'eſt que ſi au lieu de ſe ſervir du Pronom perſonnel *nous*, on ſe ſert d'un nom

nom ſubſtantif avec le Pronom poſſeſſif, & qu'on diſe *qui de nos amis? nul de nos compagnons*; alors on verra qu'il eſt impoſſible que *de nos amis* ſoit dit au Genitif; parce que *nos* en cet endroit tient lieu luy-meſme du Genitif *de nous*, comme ſi on diſoit *qui des amis de nous?* Car encore que cette façon de parler ne ſoit pas Françoiſe, c'eſt pourtant ce qui eſt exprimé par *qui de nos amis?* De plus, ſi au lieu de dire *qui de nous?* on diſoit *qui de vous ou de moy?* ou bien *qui voulez-vous qui parle de luy ou de moy?* il n'y auroit perſonne qui ne viſt bien que *de moy* ne ſeroit point alors au Genitif; & que *de* dans ces phraſes ne ſeroit qu'une prépoſition ſervant à marquer diſtinction ou diſtribution.

On s'eſt attaché à examiner le plus ſoigneuſement qu'on a peu, juſques aux moindres choſes qui regardent les differents uſages du Pronom de la premiere Perſonne, parce que les Pronoms des deux autres y ſont preſque entierement conformes. Du moins celuy de la ſeconde l'eſt tellement qu'on ſe contentera d'en marquer les differentes inflexions, renvoyant le reſte à ce qui vient d'eſtre dit dans le Pronom de la premiere Perſonne.

Du Pronom de la ſeconde Perſonne.

LE Pronom de la ſeconde Perſonne ſert également aux deux genres, auſſi-bien que celuy de la premiere, & il fait au Nominatif ſingulier *tu* & *toy*: en ſorte que *tu* s'employe ordinairement devant les verbes, de meſme que *je*; & *toy* aprés les verbes, de meſme que *moy*.

Il fait au Vocatif *ô toy*, & c'eſt le ſeul des Pronoms perſonnels qui ait un Vocatif; parce qu'on ne peut appeller qu'une autre perſonne que ſoy, & qu'en l'appellant on ne peut luy parler qu'à la ſeconde Perſonne.

Le Genitif *de toy* a tous les meſmes uſages qu'on a marquez dans le Genitif *de moy*.

Toy, *à toy*, & *te*, ſont les trois variations du Datif, & toutes trois s'employent de meſme que celles du Datif de la premiere perſonne.

L'Accuſatif a deux variations, *toy* & *te* qui ſuivent entierement ce qui a eſté dit des deux Accuſatifs *moy* & *me*.

L'Ablatif *de toy*, ſe regle auſſi ſur l'Ablatif *de moy*: Et c'eſt à peu prés tout ce qui s'offre à dire touchant la variation & la conſtruction du nombre ſingulier du Pronom de la ſeconde perſonne.

Il fait *vous* dans tous les cas du nombre pluriel, & il ne differe du pluriel *nous*, qu'en ce qu'il a un Vocatif *ô vous*.

Pour ne rien obmettre icy de ce qui regarde ce Pronom, il eſt bon de marquer qu'on ne ſe ſert guere du nombre ſingulier, en parlant à qui que ce ſoit, à moins d'une tres-grande familiarité, ou à moins que ce ne ſoit une perſonne de tres-baſſe condition. On s'en ſert auſſi dans la noble Poëſie, ſoit en addreſſant la parole à Dieu, ſoit en parlant aux perſonnes. Hors de là on ſe ſert tousjours du nombre pluriel *vous*.

Du Pronom de la troiſiéme Perſonne.

LEs Pronoms de la premiere & de la ſeconde Perſonne n'ont pas eu beſoin d'eſtre diſtinguez en maſculin & en feminin; parce que ne ſervant jamais qu'à déſigner, ou la perſonne qui parle, ou celle à qui on parle; on a alors une marque ſuffiſante de leur genre. Mais comme le Pronom de la troiſiéme perſonne ſert à déſigner toutes ſortes de ſujets, & ſe met à la place de toutes ſortes de noms ſubſtantifs, il a fallu neceſſairement le diſtinguer, ſuivant la difference des genres, pour éviter la confuſion que le deffaut de cette diſtinction pourroit produire dans le diſcours.

Il eſt donc diviſé en maſculin & en feminin. Le

maſculin a deux terminaiſons au Nominatif, *il* & *luy*; & le feminin n'en a qu'une, qui eſt *elle*.

L'employ le plus ordinaire du Nominatif ſingulier *il*, eſt d'eſtre mis avant le verbe qu'il regit; *il aime*, *il fait*, *il dit*; & alors il ne ſouffre jamais entre deux aucune autre interpoſition que celle de quelque Pronom ou de quelque particule, ſoit negative, ſoit relative; *il ſe trompe*, *il m'en a parlé*, *il ne m'en a rien dit*, *il s'y trouvera*.

Outre cet employ qui luy eſt commun avec les deux autres Pronoms, & où il déſigne tousjours un ſujet précédent, qui a part à l'action ou à l'eſtat que le verbe marque, il y a encore pluſieurs differentes manieres de l'employer qui luy ſont toutes particulieres.

Tantoſt on le met devant les verbes impersonnels ou employez impersonnellement, comme *il pleut*, *il greſle*, *il tonne*, *il fait froid*, *il fait chaud*, *il fait vent*, *il faut marcher*, *&c.* & alors il ne ſert uniquement que d'appuy au verbe. Tantoſt il ſe met devant le verbe *eſtre*, ſans aucun nom ſubſtantif à la ſuite, comme *il eſt doux de pouvoir faire du bien*, *il eſt bon de ſe regler*, *il eſt faſcheux d'attendre*; & alors il tient lieu de ſubſtantif à l'adjectif qui ſuit le verbe: de ſorte qu'*il eſt bon*, *il eſt doux*, *il eſt faſcheux*, ſignifie *c'eſt une bonne choſe*, *c'eſt une douce choſe*, *c'eſt une choſe faſcheuſe*. Enfin il s'employe, tant devant le verbe *eſtre*, que devant le verbe *avoir*, & devant les verbes neutres, ſuivis d'un ſubſtantif au nominatif, comme *il eſt arrivé un accident*, *il eſt mort quantité de monde*, *il y a plaiſir à faire du bien*, *il viendra tantoſt quelqu'un*, *il manque là quelque choſe*. Et dans toutes ces façons de parler, dans leſquelles *accident*, *quantité*, *plaiſir*, *quelqu'un*, & *quelque choſe* ſont les veritables Nominatifs qui regiſſent le verbe, le Nominatif *il* ne ſert encore proprement que d'appuy au verbe; parce que le verbe, à moins d'eſtre employé par interrogation, par exclamation, ou par paren-

theſe, a tousjours beſoin d'un Nominatif qui le précéde.

Lors qu'on vient à employer de cette ſorte quelqu'une des phraſes, où le Nominatif *il* a accouſtumé d'eſtre mis avant le verbe, alors on le met immédiatement aprés le verbe, *que nous veut-il? plcut-il? eſt-il neceſſaire d'aller? eſt-il arrivé quelque accident? faut-il en eſtre reduit là! eſt-il rien de plus cruel! l'affaire (nous dit-il) a beſoin d'eſtre examinée*; & ainſi du reſte: Et en cela le Pronom *il* ne fait que ſuivre la regle de tous les Pronoms perſonnels.

Le Nominatif *luy* a les meſmes uſages devant les verbes que le Nominatif *moy*; & comme il eſt aiſé d'appliquer à l'un ce qui a eſté dit de l'autre, il eſt inutile de le repeter icy. Mais outre ces ſortes d'uſages, il en a encore un qui luy eſt particulier: C'eſt qu'au lieu que *moy* & *toy* ne peuvent regir le verbe, qu'ils ne ſoient accompagnez des Nominatifs *je* ou *tu*; *luy* le regit quelquefois ſans le ſecours du Nominatif *il*. Ainſi quoyque ce ſoit mal parler que de dire, *Et moy m'en allai de mon coſté, moy-meſme en conviens, moy voyant l'affaire manquée pris mon parti, moy qui ne m'y attendois pas, fus fort ſurpris, &c.* & que pour parler correctement il faille dire, *Et moy je m'en allai de mon coſté, moy-meſme j'en conviens, moy voyant l'affaire manquée je pris mon parti: moy qui ne m'y attendois pas, je fus fort ſurpris*; cependant c'eſt bien parler que de dire; *Et luy s'en alla de ſon coſté, luy-meſme en convient, luy voyant l'affaire manquée prit ſon parti, luy qui ne s'y attendoit pas fut fort ſurpris.*

Il eſt vray que parmi les exemples qu'on vient d'alleguer, il y en a quelques-uns où *il* aprés *luy* ne gaſteroit rien, comme *Et luy il s'en alla de ſon coſté, luy-meſme il en convient.* Et il eſt vray pareillement qu'on en pourroit former pluſieurs autres où la ſuppreſſion d'*il* ſeroit vicieuſe, comme ſi au lieu de dire *je demeure,*

& luy il part, je diſois, *je demeure & luy part*. Mais il n'eſt pas auſſi moins vray que dans le dernier des exemples alleguez dans l'article précédent, & dans pluſieurs autres de meſme nature ; ce ſeroit mal parler que de ne ſupprimer pas le Pronom *il*, & de dire *luy qui ne s'y attendoit pas il fut fort ſurpris*.

Ce Pronom n'a point de Vocatif, ny ſingulier ny pluriel, parce qu'on ne ſçauroit appeller quelqu'un qu'en parlant à la ſeconde perſonne.

Le Genitif *de luy*, ſe regle preſque entierement comme le Genitif *de moy*. De ſorte que comme il n'y a qu'à appliquer à celuy de la troiſiéme perſonne, les exemples de la premiere, on ſe contentera d'en rapporter icy un ſeul qui eſt d'un uſage aſſez connu, *le juſte eſt le premier accuſateur de luy-meſme*.

Le Datif reçoit deux variations *luy* & *à luy*; & tout ce que *moy* & *me*; & *toy* & *te* font à l'égard des deux autres Pronoms, *luy* le fait ſeul à l'égard de la troiſiéme perſonne. Car il ſe met & devant & aprés le verbe. Il ſe met tousjours aprés le verbe à l'Imperatif, quand cet Imperatif n'eſt point précédé d'un autre, *parlez-luy, dites-luy voſtre affaire* ; lors qu'il en eſt précédé, *luy* ſe peut mettre ou devant, ou aprés le ſecond Imperatif, *allez le trouver, & luy dites*, ou *allez le trouver, & dites-luy* : Dans tous les autres temps du verbe, & lorſque l'Imperatif eſt accompagné de la particule negative *ne*, *luy* ſe doit mettre tousjours devant, *vous aurez le temps de luy parler, vous pouvez luy repreſenter que, ne luy dites rien de ce que nous avons dit*.

A luy, en tant que Datif, a un uſage plus reſerré : car du reſte il s'employe ſouvent dans un autre cas, auſſi-bien que *à moy*. Pour connoiſtre quand il eſt au Datif, il n'y a encore qu'à appliquer les regles qu'on a données en parlant d'*à moy*. Toutes les fois donc qu'*à luy* eſtant regi par le verbe ſubſtantif, comme *ce livre-là eſt à luy*, peut ſe reſoudre par le Pronom poſ-

ſeſſif du meſme ordre, comme *c'eſt-là ſon livre*, il eſt conſtant qu'*à luy* eſt employé au Datif. Il y eſt auſſi employé, toutes les fois qu'eſtant regi par un verbe actif, accompagné d'un Pronom perſonnel, il peut avec le meſme verbe, ſeparé du Pronom, eſtre rendu par *luy*. Et ſuivant cela, dans cette phraſe *il faut vous adreſſer à luy*; & dans toutes les autres ſemblables, *à luy* eſt au Datif, parce qu'on peut fort bien dire *il faut luy addreſſer un tel pacquet*. Mais dans la phraſe *il voudroit s'addonner à luy*, l'*à* n'eſt plus une marque du Datif, mais une prépoſition; parce qu'on ne peut pas dire, *il voudroit luy addonner telle ou telle perſonne*. Que ſi à ce qui vient d'eſtre dit, on veut joindre encore les autres obſervations qui ont eſté faites ſur *à moy*, d'une maniere plus eſtenduë, on aura un entier éclaircifſement des phraſes ou *à luy*, eſt purement Datif.

Il eſt bon cependant d'adjouſter icy à ce ſujet une remarque qu'on peut appliquer auſſi au Datif *à moy*; c'eſt qu'à l'exception du ſeul verbe neutre *parler*, jamais *à luy*, n'eſt employé veritablement au Datif avec les autres verbes, ou neutres, ou actifs, ſi ce n'eſt que le verbe ſoit précédé de la particule negative *ne*, & ſuivi de la particule d'exception *que*. Par exemple, on peut fort bien dire, puiſqu'il a pleu à l'uſage, *parlez-luy*, & *parlez à luy*: mais on ne peut pas dire, *cela convient à luy*, *dites à luy*, *preſtez à moy*; au lieu que ſi on ſe ſert des particules qui viennent d'eſtre marquées, on dira fort bien au Datif, *cela ne convient qu'à luy*, *ne le dites qu'à luy*, *il ne le veut preſter qu'à moy*.

Il y a encore une autre remarque à faire ſur le Datif *à luy*, & qu'on a oublié de faire ſur le Datif des deux autres Pronoms auſquels elle eſt commune; c'eſt qu'*à moy*, *à toy*, & *à luy*, peuvent s'employer au Datif en diverſes phraſes, où quoy qu'ils ſoient entierement ſeparez de leurs verbes, ils ne laiſſent pas d'en dépendre & d'en eſtre regis, comme *vous a-il dit quelque choſe?*

Digitized by Google

à moy non ; cela pourroit me ſervir , à vous non ; vous avez fait des preſents à tout le monde , horſmis à luy , &c.

Pour concluſion , toutes les fois qu'*à luy* ſe trouve employé d'une autre maniere que celles qui viennent d'eſtre marquées , l'*à* qui regit *luy* , n'eſt plus une marque du Datif ; mais une pure prépoſition qui reſpond à la prépoſition Latine *ad* , comme il a desja eſté dit plus d'une fois. Outre les exemples qu'on en a rapportez ailleurs , & qui peuvent eſtre aiſément appliquez icy , en voicy un, où dans une meſme façon de parler, ſuſceptible de divers ſens , *à* eſt ou la marque du Datif , ou une prépoſition , ſuivant que le ſubſtantif qu'il regit peut eſtre rendu ou non par *luy*. On dit *en vouloir à quelqu'un* , pour dire , *avoir du reſſentiment , de la rancune contre luy* ; & on le dit auſſi, pour dire , *luy vouloir parler*. Dans le premier ſens on dira fort bien , *il luy en veut :* dans le ſecond ſens , ce ne ſeroit pas parler François : Et par conſequent dans le premier ſens l'*a* eſt la marque du Datif ; & dans le ſecond, c'eſt une prépoſition qui fait que cette façon de parler *à qui en voulez-vous ?* reſpond entierement à cette autre de l'Eſcriture , *ad quem tibi eſt ſermo ?*

Le Pronom maſculin de la troiſiéme perſonne a deux Accuſatifs *le* & *luy*. L'uſage de *le* eſt d'eſtre tousjours mis aprés un premier Imperatif , *traitez-le bien , excuſez-le :* avant ou aprés un ſecond Imperatif, ſelon qu'on veut , *traitez-le bien , & le meſnagez du mieux que vous pourrez* ; ou *traitez-le bien , & meſnagez-le , &c.* mais tousjours devant le verbe , dans tous les autres modes du verbe , & quand le verbe à l'Imperatif eſt accompagné de la particule negative *ne , vous avez tort de le ſoupçonner , ne le grondez pas.*

L'uſage de *luy* à l'Accuſatif , n'eſt pas ſi ordinaire ; cependant on ne laiſſe pas de l'employer en differentes rencontres ; tantoſt precédé ou ſuivi d'un autre Accuſatif , *je cherche ſon frere & luy , je le cherche luy & ſon*

fiere ; tantoſt par pure reduplication de l'autre Accuſatif, & pour appuyer davantage ſur ce qu'on dit ; *pourriez-vous le ſoupçonner luy ?* tantoſt en reſpondant à une interrogation, *qui accuſez-vous ? luy* ; & tantoſt avec un verbe précédé & ſuivi des particules *ne* & *que* ; *je ne demande que luy, je ne cherche que luy.*

L'Ablatif *de luy* ſuit la regle ordinaire de tous les Ablatifs, & il ne ſe preſente rien à dire là-deſſus qui n'ait eſté ſuffiſamment diſcuté dans l'Ablatif *de moy.* C'eſt pourquoy on y renvoye le Lecteur.

Ils & *eux* ſont les Nominatifs pluriels d'*il.* Le premier des deux ſert d'ordinaire à regir la troiſiéme perſonne du pluriel des verbes, ſoit avant le verbe, ſoit aprés ; de meſme que le Nominatif ſingulier *il* regit celle de leur ſingulier. Mais du reſte, il n'eſt d'aucun uſage avec les verbes Impersonnels ; & on ne s'en ſert jamais qu'à la place des ſubſtantifs dont on a parlé auparavant.

Eux, qui eſt l'autre Nominatif pluriel, a les meſmes uſages avec les verbes au pluriel que le Nominatif ſingulier *luy* avec les verbes au ſingulier. Et ainſi il eſt inutile de repeter icy ce qui a desja eſté dit ſur ce ſujet.

On a auſſi desja marqué que ce Pronom ne pouvoit avoir de Vocatif en aucun nombre.

Il fait *d'eux* au Genitif pluriel ; & l'uſage de ce Genitif ſuit les meſmes regles que les Genitifs pluriels de la premiere & de la ſeconde perſonne.

Il a deux Datifs, *leur* & *à eux.* Le premier ſuit entierement les regles qui ont eſté marquées en parlant du Datif *nous* ; l'autre s'employe conformément à ce qui a eſté dit du Datif *à nous.*

Il a pareillement double Accuſatif pluriel, *les* & *eux* ; l'employ de *les* ſe regle ſur l'employ de l'Accuſatif ſingulier *le*, l'employ d'*eux*, ſur l'Accuſatif ſingulier *luy.*

Il

Il fait *d'eux* à l'Ablatif pluriel, & il n'y a là-deſſus aucune obſervation particuliere à faire.

Le Pronom feminin de la troiſiéme perſonne eſt *elle* au Nominatif ſingulier ; & il a pour le feminin les meſmes uſages que les Nominatifs *il* & *luy* ont pour le maſculin, à la reſerve qu'*elle* ne ſe met jamais devant les verbes impersonnels, ou employez impersonnellement, pour leur ſervir de Nominatif & d'appuy, comme le Nominatif *il*.

Le Vocatif manque au feminin, auſſi-bien qu'au maſculin, par les raiſons qui ont desja eſté dites.

Le Genitif *d'elle*, ſe regle entierement ſur ce qui a eſté dit du Genitif *de luy*.

Luy & *à elle*, ſont les deux formations du Datif feminin. Le premier s'employe tout de meſme que *luy*, Datif maſculin ; & *à elle*, s'employe comme *à luy*.

L'Accuſatif feminin a auſſi deux formations. La premiere qui eſt *la*, & qui reſpond entierement à l'Accuſatif maſculin *le*, s'employe entierement de meſme dans le diſcours. La ſeconde qui eſt *elle*, & qui reſpond à l'autre Accuſatif maſculin *luy*, en ſuit auſſi les regles & les uſages.

L'Ablatif *d'elle* ſe conſtruit comme tous les autres Ablatifs.

Elles, eſt le ſeul Nominatif pluriel d'*elle* ; & il a tout ſeul les meſmes uſages pour le feminin qu'*ils* & *eux* ont pour le maſculin.

Le Vocatif ne manque pas moins au nombre pluriel qu'au ſingulier.

Le Genitif pluriel *d'elles*, ſuit entierement ce qui a eſté dit des Genitifs ſinguliers & pluriels des autres Pronoms.

Les deux Datifs *leur* & *à elles*, ſe reglent pareillement ſur les Datifs des meſmes Pronoms.

Les deux Accuſatifs *les* & *elles*, ſe conforment auſſi aux Accuſatifs maſculins *les* & *eux*, auſquels ils reſpondent.

D'elles, eſt l'Ablatif pluriel ; & il n'y a rien autre choſe à en dire.

Du Pronom perſonnel, indéfini & collectif on.

CE Pronom reçoit quelquefois l'Article, & n'eſt autre choſe qu'un mot abbregé & corrompu de celuy d'*homme*. Ainſi quand on dit, *on n'eſt au monde*, où *l'on n'eſt au monde que pour peu de temps* ; c'eſt comme ſi on diſoit, l'*homme n'eſt au monde que pour peu de temps*.

Les Italiens ſe ſont ſervis autrefois du mot d'*huom*, où *uom*, dans la meſme ſignification generale. Le Bocace dans la 7. Nouvelle de la premiere journée du Decameron, fait dire à *Primaſſo*, en parlant de *Meſſer Cane della Scala, Veramente è queſti magnifico come huom dice. Veritablement cet homme cy eſt magnifique, comme on le dit :* Et dans la 7. Nouvelle de la troiſiéme journée, il fait dire pareillement à Aldobrandin. *Il peccato per lo quale huom dice ch'io debbo eſſer a morte guidicato, io no'l commiſi giammai. Le crime pour lequel on dit que je dois eſtre condamné à mort, je ne l'ay jamais commis.* Le Petrarque dit auſſi dans un de ſes Sonnets.

Il ſonno veramente è com' uom dice
Parente della morte.

Le ſommeil eſt veritablement, comme on dit, parent de la mort. Il eſt vray que cette façon de parler n'eſt plus maintenant en uſage dans la Langue Italienne, qui ne la ſouffre tout au plus que dans la Poëſie ſouſtenuë, & qui ne ſe ſert ordinairement que de la particule *ſi*, dans toutes les phraſes où nous nous ſervons d'*on* : mais l'uſage d'autrefois ſuffit pour marquer l'origine du mot.

Ce qui contribuë encore à la faire voir, c'eſt que le

mot de *man*, qui veut dire *homme* en Allemand, ſert auſſi dans la meſme Langue pour ſignifier *on*; & que les Anglois s'en ſervent pareillement pour la meſme choſe, avec cette ſeule difference, qu'au lieu que les Allemands diſent *man ſagt* au ſingulier, pour dire, *dicitur, on dit*; les Anglois n'employent le meſme mot dans ce ſens qu'au pluriel *men*, & diſent *men ſay, dicunt, ils diſent.*

Ce qu'on vient de rapporter des autres Langues marque donc indubitablement que le mot d'*on*, ne peut venir que de la corruption de celuy d'*homme* dans la noſtre. Quant à l'uſage qu'elle en fait, c'eſt ce qu'il y a maintenant à examiner : car ce Pronom eſt de telle nature, qu'il peut fournir à diverſes ſignifications, ſuivant les matieres dont il s'agit.

Tantoſt il ſert à déſigner toute l'univerſalité des hommes, comme il a desja eſté dit, & comme on le peut voir encore par l'exemple ſuivant, *on naiſt pour mourir.* Tantoſt il eſt reſtraint à une ſignification moins generale, mais pourtant fort eſtenduë; *on en uſe tout autrement en Europe.* Tantoſt il ne ſert qu'à déſigner une Nation, ou une partie conſiderable d'une Nation; *on a battu les ennemis.* Tantoſt il ne ſignifie qu'une multitude, qu'une aſſemblée de perſonnes; *on dit par la ville; on a reſolu en plein Parlement* : Et tantoſt quelque collectif qu'il ſoit de ſa nature, il n'eſt mis qu'à la place d'une perſonne ſeule; *on demande à vous parler.*

Il y a encore plus, c'eſt qu'encore qu'il ne ſoit Pronom que de la troiſiéme perſonne, il eſt employé quelquefois à la place du Pronom de la premiere *je* & *nous.* Ainſi un homme qui aura eſté long-temps ſans en voir un autre, luy dira fort bien, *il y a long-temps qu'on ne vous a veu :* & s'il parle en ſon nom & au nom d'un autre en meſme temps, il pourra fort bien dire à

quelqu'un, *aſſeurez-vous qu'on aura ſoin de vos intereſts.*

On & *l'on* regiſſent tousjours le verbe, & le précédent auſſi tousjours, à moins que le verbe ne ſoit employé par interrogation, par exclamation, ou par parentheſe. Car alors on met *on* immédiatement aprés le verbe *veut-on, doit-on, ira-on, peut-on rien s'imaginer de plus heureux ! mais (dira-on) :* & en cela *on* ſuit les meſmes regles qui ont eſté données pour *il*, & pour les autres Pronoms perſonnels. Mais *l'on*, n'eſt jamais employé dans aucune de ces ſortes de phraſes.

Pour ce qui eſt maintenant du choix d'*on*, ou de *l'on* dans les autres occaſions, M. de Vaugelas a propoſé là-deſſus des regles qui marquent en luy une attention fort délicate ſur les moindres minucies de la Langue ; mais aprés tout, ces regles qu'il donne pour une plus grande exactitude, & pour une plus grande perfection, ſont auſſi tres-propres à faire tomber dans une affectation vicieuſe de ſtyle, ceux qui s'attacheroient trop ſervilement à les ſuivre. Au moins c'eſt ainſi que l'Académie Françoiſe en a jugé dans les Obſervations qu'elle a faite depuis peu ſur les remarques de M. de Vaugelas. Aprés quoy on ne doit point faire difficulté de dire que generalement parlant l'uſage d'*on* eſt meilleur que celuy de *l'on*, qui apporte d'ordinaire quelque langueur dans le ſtyle.

Ce Pronom ſe décline de la maniere ſuivante. Il fait au Nominatif *on* ou *l'on*, dont on a desja ſuffiſamment marqué l'employ : Et outre cela, il y a quelques phraſes, où *ſoy* eſt auſſi employé pour Nominatif, comme quand on dit, *on y eſt ſoy-meſme trompé, il eſt bon d'y aller ſoy-meſme :* mais ce n'eſt jamais que dans des phraſes ſemblables, & qu'avec l'addition de *meſme*, que *ſoy* eſt employé comme Nominatif.

On n'a point de Vocatif. Le Genitif eſt *de ſoy :* mais *de ſoy* tout ſeul, en tant que Genitif, n'a d'uſage qu'en

tres-peu de phraſes, comme *n'agir point pour l'amour de ſoy, ſentir des remords au dedans de ſoy, éloigner les flateurs d'autour de ſoy.* On peut adjouſter à cela, *à cauſe de ſoy*; & peut-eſtre que ce ſont-là les ſeules phraſes où le Genitif *de ſoy* puiſſe eſtre employé tout ſeul. Celles où il s'employe avec l'addition de *meſme*, ſont en plus grand nombre. Comme *l'amour de ſoy-meſme peut eſtre ſagement reglé; c'eſt un grand mal que la trop bonne opinion de ſoy-meſme; c'eſt par une ſainte haine de ſoy-meſme, qu'on parvient à s'aimer veritablement pour Dieu; il eſt deffendu d'eſtre homicide de ſoy-meſme; on n'eſt pas bon juge de ſoy-meſme; c'eſt eſtre trop amateur de ſoy-meſme.* On pourroit en alleguer encore d'autres, mais celles qu'on vient de marquer ſuffiſent.

Se & *à ſoy*, ſont les deux Datifs d'*on*: mais ils s'employent fort differemment l'un de l'autre. *Se* précéde tousjours le verbe, & peut eſtre employé ſeul, comme *on ſe donne des libertez, on s'attribuë ſouvent plus qu'on ne devroit.* Mais *à ſoy* ne ſe met jamais qu'à la ſuite du verbe, comme *on ne peut diſpoſer que de ce qui eſt à ſoy*: & horſmis peu de phraſes ſemblables, où il eſt employé tout ſeul; ſon uſage le plus ordinaire eſt d'eſtre mis par redondance, aprés le premier Datif *ſe*, & avec l'addition de *meſme*; comme *on doit ſe dire ſouvent à ſoy-meſme, ſe parler à ſoy-meſme, ſe rendre compte à ſoy-meſme.* Ce n'eſt pas qu'il n'y ait pluſieurs phraſes où *à ſoy*, ſans l'addition de *meſme*, peut eſtre employé, comme *revenir à ſoy, penſer à ſoy*; mais dans toutes ces ſortes de phraſes, la particule *à* n'eſt plus la marque du Datif, mais une prépoſition, comme il a desja eſté dit ailleurs.

Se & *ſoy*, ſont pareillement les deux Accuſatifs d'*on*, avec cette difference auſſi, que le premier des deux ſe met tousjours devant le verbe, & ſe peut employer ſeul; & que le ſecond, qui ſe met tousjours aprés le verbe, ne s'employe ordinairement que par reduplica-

tion du premier, & ſuivi de *meſme*. Ainſi on dit *ſe ſatisfaire*, *s'habiller*, *ſe deshabiller*, *ſe tromper*, & une infinité d'autres ; mais ſi on veut ſe ſervir de l'Accuſatif *ſoy*, il faudra dire, *ſe ſatisfaire ſoy-meſme*, *s'habiller & ſe deshabiller ſoy-meſme*, *ſe tromper ſoy-meſme*. La ſeule occaſion où *ſoy* peut eſtre employé a l'Accuſatif ſans eſtre précédé de *ſe*, ny ſuivi de *meſme* ; c'eſt lors que le verbe qui le regit eſt précédé de la particule negative *ne*, & ſuivi de la particule d'exception *que*. Car alors on peut fort bien dire, *n'aimer que ſoy*, *n'eſtimer que ſoy*, & ainſi du reſte.

Il ſe preſente icy une queſtion ſur le ſujet du Pronom *ſe* ; & elle eſt peut-eſtre une des plus difficiles queſtions de la Grammaire. La pluſpart des verbes actifs peuvent ſe conſtruire avec ce Pronom, & avec les autres Pronoms perſonnels *me*, *te*, *nous*, & *vous*; comme lors qu'on dit, *s'aimer*, *s'addonner*, *s'appliquer*, *ſe façonner*, *&c.* & il n'y a point de doute, que dans ces exemples, & dans tous les autres de meſme nature, *ſe* ne ſoit à l'Accuſatif. Mais il y a deux ſortes d'occaſions où il ſemble qu'on ne puiſſe pas dire qu'il y ſoit : L'une quand on dit, par exemple, *cela ſe dit*, *cela ſe fait*, *cela s'entend*, *il ſe fait nuit*, *&c.* & l'autre quand on dit, *ſe repentir*, *s'en aller*, *cela s'en va ſans dire*. Car à l'égard des premieres phraſes, quoyque *dire*, *faire*, & *entendre*, ſoient des verbes actifs, qui peuvent par conſequent regir fort bien l'Accuſatif, il ne paroiſt pas pourtant que *ſe*, dans les exemples alleguez, puiſſe eſtre regardé comme eſtant mis à l'Accuſatif ; parce que ni *la nuit ne ſe fait point elle-meſme* ; ni *cela ne ſe dit*, *ne ſe fait*, & *ne s'entend point ſoy-meſme*. Quant aux autres phraſes, comme il n'y a que les verbes actifs qui puiſſent regir l'Accuſatif ; & que *ſe repentir*, & *s'en aller*, ſont des verbes neutres paſſifs ; on ne voit pas comment on pourroit dans ces ſortes d'exemples leur attribuer un regime que la Gram-

maire leur refuſe dans tous les autres. Cela eſtant, puiſque *ſe*, dans toutes les phraſes qu'on vient de marquer, & dans toutes les autres de meſme nature, n'eſt point à l'Accuſatif, on demande en quel cas il eſt. Or il eſt conſtant qu'il eſt encore moins dans aucun autre cas; & voilà la queſtion qui eſtoit à propoſer, & qui eſtant plus eſpineuſe qu'utile, peut fort bien eſtre laiſſée ſans déciſion.

La meſme queſtion pourroit eſtre toute auſſi difficile à reſoudre dans la Langue Italienne & dans la Langue Eſpagnole, qui ſe ſervent de *ſi* & de *ſe* dans un uſage tout pareil au noſtre, outre qu'elles s'en ſervent auſſi pour exprimer ce que nous avons ordinairement accouſtumé d'énoncer par *on*, comme *per tutto ſi vive*, *ſe preſupone que*; pour dire, *on peut vivre par tout, on préſuppoſe que.* Elles les employent encore à un autre uſage; comme *ſtarſi colle mani alla cintola*, & *eſtarſe mano ſobre mano*; pour dire, *demeurer les bras croiſez, eſtre à ne rien faire:* & nous n'avons en François aucune phraſe où noſtre *ſe* ſoit employé de la meſme ſorte. Mais il ne s'agit pas maintenant du rapport & de la difference de ces deux Langues & de la noſtre.

Quant à la formation de l'Ablatif de ce Pronom, il n'y a rien autre choſe à en dire, ſinon qu'il fait *de ſoy*: mais il y a quelques éclairciſſements à donner ſur l'employ qu'il en faut faire; & en meſme temps ſur celuy de tous les autres cas où il fait *ſoy*.

La principale regle, & qui a desja eſté touchée, eſt que *ſoy* à l'égard des perſonnes, n'a ordinairement d'uſage que dans les propoſitions generales & vagues; & qui ne ſont déterminées à aucun ſujet particulier; comme, par exemple, pour le Nominatif, *il faut y aller ſoy-meſme*; pour le Genitif, *n'agir que pour l'amour de ſoy*; pour le Datif, *on peut diſpoſer de ce qui eſt à ſoy*; *n'avoir rien à ſoy*; pour l'Accuſatif, *n'aimer que ſoy*; & pour l'Ablatif, *ne dépendre que de ſoy.* Que ſi on

veut appliquer individuellement à quelque ſujet chacune de ces meſmes propoſitions generales, alors ce ne ſera plus du Pronom perſonnel indéfini, mais de l'individuel qu'il faudra ſe ſervir. *Il peut y aller luy-meſme, je l'ay fait pour l'amour de luy-meſme, il peut diſpoſer de ce qui eſt à luy, il n'aime que luy, il ne veut dépendre que de luy-meſme.*

L'uſage de *ſoy* n'eſt pas pourtant ſi fort renfermé dans les propoſitions generales, qu'il ne s'employe auſſi quelquefois hors de là avec certains termes diſtributifs, ou collectifs, comme *chacun, tel, quiconque, perſonne*, & ſur tout avec *chacun*, mais non pas en toutes ſortes de phraſes. Car il eſt vray qu'il faut dire *chacun s'en retourna chez ſoy, chacun doit eſtre maiſtre chez ſoy, chacun y eſt pour ſoy*; & que dans ces ſortes de phraſes, le Pronom individuel ne peut eſtre ſubſtitué à la place de l'indéfini; mais il y en a auſſi quelques-unes où on peut employer indifferemment l'un ou l'autre, comme *il eſt permis à chacun de diſpoſer de ce qui eſt à ſoy*, ou *de ce qui eſt à luy*; *chacun diſpoſe de ſoy*, ou *diſpoſe de luy comme il luy plaiſt*. Il y en a d'autres, où ſoit qu'on ſe ſerve du Pronom indéfini, ſoit qu'on ſe ſerve de l'individuel, l'addition de *meſme* eſt abſolument neceſſaire, comme *il eſt impoſſible que chacun ne s'aime ſoy-meſme*, ou *ne s'aime luy-meſme*: car ces deux phraſes deviendroient barbares, ſi le mot de *meſme* venoit à en eſtre retranché. Et enfin, il y en a telle où le ſeul Pronom individuel peut eſtre employé avec *chacun*, comme *chacun s'imagine qu'on ne doit penſer qu'à luy*; parce que ſi alors on ſe ſervoit du Pronom indéfini, & qu'on diſt *à ſoy*, cet *à ſoy* paroiſtroit ſe devoir rapporter neceſſairement à *on*; & ainſi il y auroit de l'équivoque dans l'expreſſion.

Les exemples de *ſoy*, avec les autres termes diſtributifs, collectifs, ou indéfinis, comme *tel, quiconque, qui, perſonne, tout homme, &c.* ne ſont pas ſi frequents. Ceux qui

qui ſe preſentent maintenant ſous la plume, comme les plus favorables, ſont; *Tel fait ſemblant d'aimer beaucoup les autres, qui n'aime que ſoy; quiconque ne ſonge qu'à ſoy, ne merite pas qu'on ſonge à luy; qui n'eſt bon que pour ſoy n'eſt bon pour perſonne; là tout eſt commun, perſonne n'a rien à ſoy; tout homme doit faire ſouvent reflexion ſur ſoy.* On peut adjouſter à cela, *Le peuple eſt bon de ſoy, mais il eſt difficile à gouverner; l'homme eſt foible de ſoy:* encore dans toutes ces phraſes *ſoy* peut fort bien eſtre changé en *luy*, pourveu qu'on y adjouſte *meſme*.

La ſeule phraſe où *ſoy* ait accouſtumé d'eſtre appliqué à une perſonne particuliere & déterminée, c'eſt lors qu'en parlant de quelqu'un on dit dans le ſtyle familier, qu'*il a un chez ſoy*, ou qu'*il n'a point de chez ſoy*, pour dire qu'il a un logis à luy, ou qu'il n'en a pas.

Quant à ce qui regarde les choſes, ou Phyſiques ou Morales, *ſoy* s'employe avec les ſujets les plus ſpecifiez & le plus individuellement marquez; mais ce n'eſt guere que dans ces trois phraſes *de ſoy*, *avec ſoy*, & *en ſoy*; comme *La vertu eſt aimable de ſoy; elle porte ſa recompenſe avec ſoy; le vice eſt de ſoy haïſſable; le remede qu'on propoſe eſt innocent de ſoy; cela eſt bon en ſoy; l'affaire eſt mauvaiſe en ſoy*; & ainſi du reſte. Il n'y a peut-eſtre qu'un ſeul exemple où *ſoy* ſe trouve appliqué aux choſes avec une autre prépoſition que celles qu'on vient de marquer; c'eſt lors que les perſonnes qui monſtrent à lire aux enfants, leur font dire *à par ſoy à, é par ſoy é*, pour leur donner à entendre que cet *a* ou cet *é* ne doit point eſtre joint dans la prononciation avec la lettre qui ſuit.

Des Pronoms poſſeſſifs non relatifs.

IL y a ſix Pronoms de cette eſpece ; trois des trois perſonnes ſingulieres, & trois des trois perſonnes plurielles. Les trois des perſonnes ſingulieres ſont *mon*, *ton*, *ſon*, qui ſont au feminin devant les conſonnes *ma*, *ta*, *ſa*, & au pluriel des deux genres *mes*, *tes*, *ſes*. Les trois des perſonnes plurielles ſont *noſtre*, *voſtre*, *leur*, qui ſont au pluriel *nos*, *vos*, *leurs* ; & dans tous les deux nombres ils ſont communs à tous les deux genres.

Les trois Pronoms qui appartiennent aux trois perſonnes ſingulieres, ne ſont jamais employez relativement dans aucun genre, ni dans aucun nombre ; & ils ne reçoivent jamais d'article. A l'égard des trois autres, qui appartiennent aux trois perſonnes plurielles, quoyque *noſtre*, *voſtre*, *leur* & *leurs* ſoient ſouvent employez relativement, comme on le dira dans la ſuite ; & qu'alors ils ſoient ſuſceptibles d'article : cependant, en tant que non relatifs, qui eſt la forme ſous laquelle on les conſidere icy maintenant, ils ne reçoivent non plus d'article que *nos* & *vos*, qui ne deviennent jamais relatifs.

Les Pronoms *mon*, *ton*, *ſon*, ne s'employent jamais qu'avec un ſubſtantif, auquel ils tiennent lieu d'article, & dont ils ſont tousjours immédiatement ſuivis, à moins qu'on ne mette un adjectif entre deux. *C'eſt mon ſentiment, ce ſera mon premier ſoin, ton intereſt, ton principal intereſt, ſon peu de ſoin en eſt cauſe.*

Ils ſont au feminin *ma*, *ta*, *ſa* devant les conſonnes, & devant une *h aſpirée* ; *Ma penſée, ta pareſſe, ſa hardieſſe* ; mais devant les voyelles, & devant une *h* non aſpirée, ils retiennent au feminin la formation du maſculin, *Mon ame, ton audace, ſon humeur.*

Ils ſont au pluriel *mes*, *tes*, *ſes* pour tous les deux

genres, & dans aucun des cas, ſoit du nombre ſingulier, ſoit du nombre pluriel, ils ne reçoivent aucune autre variation que celle des particules qui ſervent à déſigner le Genitif, le Datif & l'Ablatif.

Les Pronoms *noſtre*, *voſtre*, & *leur*, en tant que non relatifs, & leurs pluriels *nos*, *vos*, & *leurs* ne s'employent auſſi jamais qu'avec un ſubſtantif. Ils conviennent à tous les deux genres, tant dans le ſingulier que dans le pluriel; & quant aux variations de leurs cas, ils n'en reçoivent aucune dans les deux nombres, que par le moyen des particules *a* & *de*, ou de quelques prépoſitions. *Noſtre ſçavoir eſt peu de choſe, noſtre ignorance eſt grande, voſtre courage vous ſouſtient, voſtre habileté vous tirera d'affaire, leur raiſon eſtoit mauvaiſe, leur bon droit n'eſtoit pas bien clair, nos deſſeins, nos penſées, vos ſentiments, vos opinions, leurs avis prévalurent, leurs eſperances eſtoient mal fondées.*

Il s'offre icy une queſtion à examiner au ſujet du Pronom poſſeſſif de la troiſiéme perſonne, dont il s'agit icy: Et comme cette queſtion regarde auſſi le Pronom perſonnel de la meſme perſonne, & qu'on n'en a rien dit ſous ce Pronom, il ne ſera pas hors de propos de les traiter icy toutes deux, en commençant par celle du Pronom perſonnel.

L'une & l'autre ont eſté touchées enſemble par l'Autheur de la Grammaire generale raiſonnée, au Chapitre des Pronoms, où il eſtablit pour regle, *Que dans le Pronom* il, *le Nominatif* il, *ou* elle, & *l'Accuſatif* le & la, *ſe diſent indifferemment de toutes ſortes de choſes; au lieu que le Datif, l'Ablatif, le Genitif, & le Pronom* ſon, ſa *qui tient lieu de Genitif, ne ſe doivent dire ordinairement que des Perſonnes.* Mais comme il n'a touché que legerement ces deux queſtions, & que luy-meſme aprés quelques remarques là-deſſus adjouſte. *Il peut y avoir encore d'autres difficultez ſur cette Regle, ne l'ayant pas aſſez meditée, pour rendre raiſon de tout ce*

qu'on y peut oppoſer ; il faut eſſayer de traiter icy la choſe à fonds, autant que la nature de la queſtion, & l'irregularité de l'uſage le pourront permettre. Et peut-eſtre que cela ne ſe peut mieux faire qu'en examinant icy avec ſoin, & la Regle dont on vient de parler, & les remarques dont le meſme Autheur l'a accompagnée.

Il y fait quatre exceptions : La premiere, *Que les mots qui ſignifient une multitude de Perſonnes, comme* Egliſe, Peuple, Compagnie, *n'y ſont point ſujets* ; La ſeconde, *Que quand on anime les choſes, & qu'on les regarde comme des perſonnes, on y peut employer les termes qui conviennent aux Perſonnes* ; La troiſiéme, *Que les choſes ſpirituelles, comme* la volonté, la vertu, la verité, *peuvent ſouffrir les expreſſions perſonnelles :* Et la derniere, *Que l'uſage a authoriſé qu'on ſe ſerve du Pronom ſon, en des choſes tout-à-fait eſſentielles à celles dont on parle.*

Il eſt conſtant qu'il n'y a point de difference à faire entre les perſonnes & les choſes, pour l'employ du Pronom *il* ; ſoit au Nominatif *il* & *elle* ; ſoit à l'Accuſatif *le, la*, & *les*. & les exemples en ſont ſi frequents, qu'il n'eſt pas beſoin d'en rapporter icy aucun. Mais il n'eſt pas vray que le Datif de ce Pronom ne ſe doive dire ordinairement que des perſonnes : car rien n'eſt plus ordinaire que d'employer *luy* & *leur* au Datif, en parlant des beſtes & des choſes. Ainſi en parlant d'un cheval, on dit fort bien, qu'*il faut luy appuyer les eſperons*, ou qu'*il faut luy rendre la main* ; & en parlant d'une plante qui a beſoin d'eſtre arroſée, on dit auſſi fort bien, qu'*il faut luy donner de l'eau ; voilà des orangers qui ont beſoin d'eau, il faut leur en donner.*

La regle peche donc en ce qu'elle reduit aux ſeules perſonnes l'uſage du Datif, qui s'applique communément aux beſtes & aux plantes. Veritablement il ne s'eſtend point d'ordinaire, ni à ce que nous conſiderons comme purement inanimé, ni aux choſes de l'Art ;

& la Grammaire raiſonnée a tres-bien remarqué au meſme endroit, qu'on ne dit point d'une maiſon, *Je luy ay adjouſté un Pavillon, je ne puis vivre ſans elle.* Cependant ces deux façons de parler, qui eſtant ainſi employées toutes ſeules, ſont tres-vicieuſes, peuvent eſtre renduës tres-bonnes, ſi elles ſont amenées, & preparées par d'autres phraſes, qui ne puiſſent convenir proprement qu'aux perſonnes. Ainſi un homme qui aime fort une maiſon, qu'il aura embellie avec de grandes deſpenſes, dira fort bien, *Il eſt vray que j'y ay fait de grandes deſpenſes, mais elle m'en paye bien: car je luy dois toute ma ſanté, & tout mon repos; je ne vivrois pas ſans elle.* La phraſe *elle m'en paye bien*, qui ne convient proprement qu'en parlant d'une perſonne, ameine l'autre, qui ne ſe dit auſſi proprement que des perſonnes; & toutes deux eſtabliſſent la troiſiéme, qui ſans cela ſeroit tout-à-fait barbare.

Il faut encore adjouſter à la Regle propoſée par l'Autheur de la Grammaire generale, & à ce qui vient d'eſtre dit, que comme le Pronom *il*, outre les Datifs *luy* & *leur*, en a encore d'autres, qui ſont *à luy*, *à elle*, *à eux*, & *à elles*; ce ſont proprement ces ſortes de Datifs qui ne s'appliquent qu'aux perſonnes, & dont on ne ſe ſert qu'abuſivement, en parlant des choſes & des beſtes. Ce n'eſt auſſi d'ordinaire qu'abuſivement, qu'on peut en parlant, ou des beſtes, ou des choſes, ſe ſervir des Nominatifs ſingulier & pluriel, *luy* & *eux*. Et enfin *luy*, *elle*, *eux* & *elles*, avec des prépoſitions, ne ſe diſent gueres que des perſonnes. Car quoy qu'on diſe fort bien d'une homme qui ſe repoſe ſur un autre de quelque affaire, qu'*il s'en repoſe ſur luy*; & d'un homme qui s'appuye ſur un autre, qu'*il s'appuye ſur luy*; on ne dira pas pour cela, en parlant d'un lit ou d'un baſton, *repoſez-vous ſur luy*, *appuyez-vous ſur luy*; mais au lieu de cela, on ſe ſervira, ou des meſmes prépoſitions changées en adverbes, *repoſez-vous deſſus*, *appuyez-*

vous deſſus ; ou des particules relatives *en* & *y*, ſelon que la difference des choſes dont on parle, le demandera. Ainſi on ne dira pas d'un arbre preſt à tomber, *n'approchez pas de luy*, mais *n'en approchez pas* ; ni d'un homme addonné à une ſcience, à une profeſſion, qu'*il s'eſt addonné*, qu'*il s'eſt attaché à elle* ; mais ſeulement qu'*il s'y eſt addonné*, qu'*il s'y eſt attaché*.

Il eſt vray que dans la converſation on ſe ſert de pluſieurs façons de parler, où on applique aux animaux ce qui ne devroit ſe dire que des perſonnes. Car une femme dit d'ordinaire d'un chien qu'elle aime, que *c'eſt luy qui fait tout ſon amuſement*, qu'*elle n'aime que luy*, qu'*elle eſt attachée à luy*, qu'*elle ne va point ſans luy*. Et on dit auſſi aſſez communément d'un cheval vicieux, ou d'un meſchant chien, *n'approchez pas de luy*, *défiez-vous de luy*, *ne vous fiez pas à luy* : mais cette liberté qu'on ſe donne en quelques phraſes, ne s'eſtend pas à toutes. Car on ne dit point d'un cheval ſur lequel on n'a jamais monté, qu'*on n'a jamais monté ſur luy*, mais qu'*on n'a jamais monté deſſus* ; ny qu'*on ne s'eſt point encore ſervi de luy*, mais qu'*on ne s'en eſt point encore ſervi*.

Les ſeules prépoſitions avec leſquelles *luy*, *elles*, *eux*, & *elles*, ſe peuvent joindre, meſme en parlant des choſes inanimées, ſont *avec* & *aprés*. Car on dira fort bien qu'*un torrent entraiſne avec luy tout ce qu'il rencontre* ; qu'*il ne laiſſe aprés luy que du ſable & des cailloux* ; que *la cheute d'une muraille a entraiſné avec elle la cheute de toute la maiſon*. Cependant comme avec ces meſmes prépoſitions, on pourroit en d'autres phraſes ſe ſervir mal à propos des Pronoms *luy* & *elle* appliquez aux choſes inanimées ; & qu'il eſt preſque impoſſible d'eſtablir aucune regle des differences à faire ſur ce ſujet ; ce n'eſt preſque que de l'uſage ſeul qu'on peut en avoir une connoiſſance préciſe.

Maintenant, quant aux quatre exceptions de la Re-

gle generale, propoſées par le meſme Autheur: La premiere, que *les mots qui ſignifient une multitude de perſonnes, comme* Egliſe, Peuple, Compagnie, *n'y ſont point ſujets*, a beſoin encore de diſtinction. Car il y a des façons de parler qui ſont fort en uſage en parlant des perſonnes, & dont cependant on ne ſe ſervira pas en parlant d'une multitude de perſonnes. Ainſi en parlant d'un General qui ſe ſera approché d'une armée ennemie, on ne dira point, qu'*il s'eſt approché d'elle*, qu'*il s'eſt campé auprés d'elle*; quoyqu'on diſe fort bien d'un homme qui ſe ſera approché d'une femme, qu'*il s'eſt approché d'elle*, qu'*il s'eſt mis auprés d'elle*. Mais on dira que *le General, pour mieux obſerver l'armée ennemie, s'en approcha*, qu'*il alla camper auprés*; comme ſi alors l'armée n'eſtoit conſiderée que comme un lieu. On ne dira point non plus de quelques hommes qui ſe ſeront preſentez devant un Concile, *quand ils furent devant luy, quand ils ſe trouverent devant luy*; quoyque cependant on puiſſe fort bien dire, *le Concile voulut qu'on les fiſt venir devant luy, ordonna qu'ils ſe preſenteroient devant luy*. Il y a ſans doute encore d'autres obſervations à faire ſur cette premiere exception; mais celles qu'on vient de marquer peuvent ſuffire; & on renvoye le ſurplus à la connoiſſance de l'uſage.

La ſeconde exception, Que *quand on anime les choſes, & qu'on les regarde comme des perſonnes, on y peut employer les termes qui conviennent aux perſonnes*, ne reçoit point de difficulté.

Il n'en eſt pas tout à fait de meſme de la troiſiéme, Que *les choſes ſpirituelles, comme* la Volonté, la Vertu, la Verité, *peuvent ſouffrir les expreſſions perſonnelles*. Car premierement cela ne peut eſtre permis qu'à l'égard de la Vertu, & de la Verité priſes en general: parce que ſi on les déſigne en particulier en diſant *une verité, une vertu*, ce ne ſeront plus des ſujets ſuſceptibles d'expreſſions perſonnelles. En ſecond lieu, ce n'eſt pas encore aſſez

qu'on parle de la Verité ou de la Vertu en general, il faut de plus qu'elles ſoient en quelque ſorte perſonnifiées dans le diſcours : & alors cela tombe abſolument ſous la ſeconde exception. Que ſi la choſe ſpirituelle dont on parle, n'eſt point ainſi perſonnifiée par quelque terme précédent, on ne peut plus en ce cas-là ſe ſervir des expreſſions perſonnelles, qui deviennent bonnes, quand le ſujet où elles s'appliquent eſt perſonnifié, & mauvaiſes, quand il ne l'eſt pas. C'eſt pourquoy l'exemple que l'Autheur rapporte en faveur de cette troiſiéme exception, *j'aime uniquement la verité, j'ay des ardeurs pour elle que je ne puis exprimer*, n'eſt pas heureux, non ſeulement parce qu'on ne dit point en ce ſens *avoir des ardeurs* ; mais parce que la *verité* dont il parle, n'eſt point aſſez perſonnifiée, pour pouvoir en cet endroit-là ſe ſervir de la phraſe *pour elle*. Que ſi on vient à la perſonnifier en diſant, *Dés qu'il plaira à la verité de ſe monſtrer aux hommes telle qu'elle eſt* ; alors on pourra fort bien adjouſter, *tous les hommes n'aimeront qu'elle, ils bruſleront d'amour pour elle*.

La quatriéme exception qui regarde l'employ du Pronom *ſon, ſa*, & de leurs cas, demande encore differentes obſervations ; parce que les termes ſous leſquels la regle en eſt conceuë, & la raiſon qu'on en rend enſuite, pourroient aiſément jetter dans l'erreur. L'Autheur dit dans cette exception, *L'uſage a authoriſé qu'on ſe ſerve du Pronom* ſon, *en des choſes tout-à-fait propres ou eſſentielles à celles dont on parle : Ainſi on dit qu'*une riviere eſt ſortie de ſon lit, *qu'*un cheval a rompu ſa bride, a mangé ſon avoine ; *parce que l'on conſidere l'avoine comme une nourriture tout-à-fait propre au cheval, que* chaque choſe ſuit l'inſtinct de ſa nature, *que* chaque choſe doit eſtre en ſon lieu, *qu'*une maiſon eſt tombée d'elle-meſme ; *n'y ayant rien de plus eſſentiel à une choſe que ce qu'elle eſt*.

A la verité, on ne peut pas diſconvenir que l'uſage n'ait.

n'ait authoriſé toutes ces phraſes, mais qu'il les ait authoriſées par la raiſon que l'Autheur en donne, c'eſt ce qui ne peut pas eſtre. Car à s'en tenir à ſa regle, & à la raiſon dont il l'appuye, on s'expoſeroit tous les jours à faire des phraſes barbares. On diroit d'une armée *ſes troupes*, d'un Regiment *ſes Soldats*, d'un Parlement *ſes Magiſtrats*, & ainſi du reſte; parce qu'il n'y a rien de plus propre ou de plus eſſentiel, ni à une Armée & à un Regiment, que les Troupes & les Soldats, ſans quoy il n'y a ni Regiment ni Armée; ni à un Parlement, que les Magiſtrats qui le compoſent; cependant on parleroit tres-improprement & contre l'uſage ordinaire de la Langue.

Que ſi pour ne pas ſortir des termes formels de l'exception, on veut par le nom de *choſes* n'entendre que les beſtes & les choſes inanimées; puiſque c'eſt à cela que ſe reduiſent les exemples alleguez dans la quatriéme exception, on ne tombera pas moins dans l'inconvenient de faire de mauvaiſes phraſes. Car alors on ſe croira authoriſé à dire d'une foreſt, *ſes arbres ſont beaux*; d'une maiſon, *ſon eſcalier eſt commode, ſes chambres ſont belles, ſa ſituation me plaiſt*; toutes phraſes impropres, & dont la derniere eſt préciſément marquée comme telle au meſme endroit. Enfin, par la meſme raiſon on pourroit dire, d'une cheminée *ſon manteau, ſon chambranſle*; d'un fauteüil *ſes bras*; d'un baſton *ſes deux bouts*; d'une impreſſion *ſon caractere*; d'une épée *ſa garde, ſon pommeau*; parce qu'il n'y a rien de plus eſſentiel à une cheminée que d'avoir un manteau, un chambranſle; à un fauteüil que d'avoir des bras; à un baſton que d'avoir deux bouts; à une épée que d'avoir un pommeau, une garde; & à une impreſſion, que le caractere qui la fait ce qu'elle eſt. Cependant, il eſt conſtant que l'uſage ordinaire de la Langue n'admet point ces ſortes de phraſes; & qu'il faut dire d'une cheminée, que *le manteau*, que *le chambranſle en ſont*

de marbre ; d'un fauteüil, que *les bras en ſont trop hauts*; d'un baſton que *les deux bouts en ſont trop pointus* ; d'une épée que *le pommeau, que la garde en ſont d'or ou d'argent*; & enfin d'une impreſſion que *le caractere en eſt beau*, ou *laid :* & ainſi de toutes les autres choſes de meſme nature.

Ce qu'il y a donc de propre ou d'eſſentiel à la choſe dont on parle, n'eſt point ce qui authoriſe à ſe ſervir du Pronom *ſon* & *ſa*. Il eſt bien vray que pour s'en ſervir, il faut que ce qu'on attribuë à la choſe dont on parle, ou luy ſoit eſſentiel, ou du moins luy appartienne en quelque maniere ; puiſque c'eſt-là uniquement ce qui fonde l'employ de tous les Pronoms poſſeſſifs : mais il ne s'enſuit pas de là que pour s'en ſervir il ſuffiſe que la choſe luy ſoit propre ou eſſentielle. Car de meſme qu'à l'égard des perſonnes on ne dit point *j'ay mal à ma teſte, avez-vous mal à voſtre teſte ? il a mal à ſa teſte* ; quoyqu'il n'y ait rien de plus eſſentiel à l'homme que la teſte : de meſme à l'égard des beſtes & des choſes, on ne dira point d'un cheval, qu'*il boite de ſon pied de devant* ; d'un arbre que *ſes fruits ſont excellents* ; ni d'un livre que *ſa reliеure eſt belle* ; quoyque toutes ces choſes ſoient eſſentielles ou propres au cheval, à l'arbre & au livre. Au contraire, une des raiſons peut eſtre pour laquelle on ne parle pas de la ſorte ; c'eſt que tout cela eſt regardé comme ſi eſſentiel aux perſonnes, aux beſtes, & aux choſes dont on parle, & comme en eſtant ſi inſéparable ; qu'il eſt inutile de le marquer davantage par les Pronoms poſſeſſifs.

Mais ni la raiſon qu'on vient de toucher, ni aucune autre ne paroiſt point pouvoir ſervir de regle pour l'employ de ces Pronoms, ſoit par rapport aux perſonnes, ſoit par rapport aux beſtes & aux choſes : les façons de parler dans des choſes de meſme nature eſtant ſi differentes, qu'il n'y a guere d'autre regle à donner là-deſſus que

celle qu'on peut tirer de la connoiſſance de l'uſage. Car tantoſt il rejette le Pronom poſſeſſif pour les perſonnes, comme on vient de voir dans les exemples de l'Article précédent; & comme le prouvent encore les phraſes ſuivantes, *parler du bout des lévres, toucher du bout du doigt, donner la main à une Dame, perdre la voix, perdre les dents,* & une infinité d'autres : Tantoſt il veut abſolument qu'on s'en ſerve, comme dans ces phraſes, *ſe tenir ſur ſes jambes, ſur ſes pieds, ſe retrouver tousjours ſur ſes pieds, donner ſa main à baiſer, donner ſon bras à un Chirurgien, perdre ſon ſang, vivre du travail de ſes mains* ; & dans cette phraſe populaire & proverbiale, *prendre ſes jambes à ſon cou.* Tantoſt enfin il laiſſe la choſe arbitraire, & permet qu'on puiſſe dire également bien ; *élever ſa voix*, ou *élever la voix* ; *eſtendre ſes bras*, ou *eſtendre les bras* ; *parler entre ſes dents*, ou *parler entre les dents*, & pluſieurs autres.

L'irregularité de l'uſage, n'eſt pas moindre pour l'application du Pronom poſſeſſif *ſon* aux beſtes ou aux choſes, comme on l'a desja peu voir, & comme les exemples ſuivants peuvent encore le verifier. Car il faut dire d'un cheval, qu'*il porte bien ſa teſte*, qu'*il ſe jouë de ſon mors*, qu'*il a rompu ſon licol*, qu'*il a perdu ſes fers* ; & voilà le Pronom poſſeſſif employé. Mais il faut dire ſans Pronom poſſeſſif, qu'*il perd les yeux*, qu'*il prend le mors aux dents*, & qu'*il bat du flanc* : on peut également bien dire avec Pronom ou ſans Pronom ; que *ſon mors le bleſſe*, ou que *le mors le bleſſe* ; qu'*il trouſſe bien ſes jambes*, ou qu'*il trouſſe bien les jambes* ; qu'*il mange bien ſon avoine*, ou qu'*il mange bien l'avoine.*

Il y a pareillement une grande varieté dans l'application du Pronom poſſeſſif à l'égard des choſes : car on eſt obligé de s'en ſervir en certaines occaſions, & de s'en abſtenir en d'autres. On s'en ſert d'ordinaire dans les façons de parler generales ; *Chaque choſe ſuit*

l'inſtinct de ſa nature, tout corps a ſes dimenſions, remettre tout en ſa place. On s'en ſert auſſi dans les phraſes où il ne s'agit que d'une choſe individuelle; *Une riviere ſortie de ſon lit, un arbre qui eſtend ſes branches bien loin, un livre qu'on remet dans ſa place:* mais il y a pareillement diverſes occaſions où ce ſeroit parler tres-improprement que de s'en ſervir. Car, par exemple, on ne dit point en parlant d'une maiſon, *Son corps de logis, ſes pavillons, ſes appartements, ſa ſituation*; quoy qu'on diſe fort bien, qu'*elle a ſes beautez, ſes agrémens, ſes commoditez, ſes deffauts.*

Maintenant, de marquer par une regle bien ſeure, quand le Pronom poſſeſſif doit eſtre appliqué ou non aux choſes, c'eſt ce qu'il eſt tres-difficile de pouvoir faire; aprés qu'un homme d'un eſprit auſſi éclairé & auſſi penetrant que l'Autheur de la Grammaire generale, non ſeulement a taſché inutilement d'en venir à bout; mais qu'il s'eſt ſi fort meſpris dans les regles & dans les exceptions qu'il a propoſées.

Car bien loin que l'uſage, comme il dit, *ait autoriſé qu'on ſe ſerve du Pronom* ſon, *en des choſes tout-à-fait propres ou eſſentielles à celles dont on parle*; c'eſt pluſtoſt de celles-là qu'il le retranche, ne l'appliquant d'ordinaire qu'à celles qui leur ſont en quelque ſorte eſtrangeres; comme les exemples qu'on a alleguez d'une maiſon le font voir. Car qu'y a-il qui ſoit plus propre ou plus eſſentiel à un maiſon, que les corps de logis, les pavillons, les appartements, qui la font ce qu'elle eſt, & la ſituation qui en eſt inſéparable: cependant c'eſt de toutes ces choſes-là qu'en parlant d'une maiſon on retranche le Pronom *ſon*, dont on ſe ſert quand on ne parle plus que des choſes qui ſont bien moins eſſentielles à cette maiſon, & qui ne ſont proprement que des attributs qu'on luy donne.

Quant au dernier exemple de la quatriéme exception, qu'*une maiſon tombe d'elle-meſme*, il n'appartient

nullement au lieu où il eſt allegué, & il n'y peut ſervir de preuve ; parce que *de luy-meſme*, *d'elle-meſme*, *d'eux-meſmes*, *d'elles-meſmes*, ſont des manieres de parler, qui peuvent ſe dire de toutes ſortes de choſes, de quelque façon qu'on les conſidere, & deſquelles le mot *meſme* ne peut jamais eſtre deſtaché.

Pour concluſion de toutes ces remarques, la difficulté, ou pluſtoſt l'impoſſibilité d'eſtablir une regle, par laquelle on puiſſe déterminer ſeurement l'employ du Pronom perſonnel, & du Pronom poſſeſſif de la troiſiéme perſonne, fait que là-deſſus on croit devoir renvoyer le Lecteur à l'Uſage, auquel il a pleu de ſe ſervir en cela de ſes droits, ſans ſe laiſſer renfermer ſous aucun principe.

Des Pronoms poſſeſſifs relatifs.

CEs ſortes de Pronoms ſont au nombre de ſix, de meſme que les Pronoms non relatifs dont on vient de parler ; & il y en a pareillement trois pour les trois perſonnes ſingulieres, & trois pour les trois perſonnes plurielles. Les trois des perſonnes ſingulieres ſont *mien*, *tien*, *ſien*, avec leurs feminins & leurs pluriels, qui ſe forment ſuivant la Regle commune de tous les noms. Les trois des perſonnes plurielles, ſont *noſtre*, *voſtre*, *leur*, qui ſervent à tous les deux genres, & dont le pluriel ſuit la meſme Analogie. Les uns, ni les autres ne s'employent jamais dans le diſcours qu'avec un article, & que pour déſigner un ſubſtantif dont on a desja parlé : & quant à leur déclinaiſon, elle eſt ſemblable à celle de tous les noms.

Il n'y a nulle difficulté ſur l'employ des quatre Pronoms qui ſervent aux deux premieres perſonnes : car *le mien*, *le tien*, *le noſtre*, & *le voſtre*, avec leurs feminins & leurs pluriels, ſe diſent relativement de tout par rapport aux deux premieres perſonnes, comme

Voſtre pere & le mien eſtoient amis, la maiſon qui touche à la mienne, c'eſt voſtre avantage & le noſtre, je ſouſmets mon opinion à la voſtre. Le ſien & *le leur*, avec leur feminin & leur pluriel, ſe diſent auſſi de meſme de tout ce qui appartient aux perſonnes, *Ce n'eſt pas voſtre avis, c'eſt le ſien; ce n'eſt pas mon affaire, c'eſt la ſienne; c'eſt voſtre avantage & le leur.*

Mais à l'égard des beſtes & des choſes, les Pronoms relatifs *le ſien* & *la ſienne*, ne peuvent s'employer que dans les meſmes occaſions où on employe les Pronoms non relatifs *ſon* & *ſa*. Ainſi on dira fort bien de deux fleuves, que *l'un a ſa ſource dans les Alpes, & l'autre la ſienne dans les Pyrenées*; que *l'un a ſon emboucheure dans la Mer Noire, & l'autre la ſienne dans l'Ocean*: parce qu'en parlant d'une riviere, d'un fleuve, on dit *ſa ſource, ſon emboucheure*. Par la meſme raiſon, on dira auſſi fort bien de deux chevaux, que *l'un a desja mangé ſon avoine*; & que *l'autre n'a pas encore mangé la ſienne*. Mais aprés avoir parlé de la bonté des fruits d'un arbre, on ne dira pas que *les ſiens ſont meilleurs que ceux d'un autre*; parce qu'on ne dit pas d'un arbre, que *ſes fruits ſont excellents*, mais que *les fruits en ſont excellents*. Comme on a desja traité ſuffiſamment cette matiere dans le précédent Chapitre, on y renvoye le Lecteur.

Ce qu'il y a de plus à remarquer icy touchant ces Pronoms, c'eſt qu'ils s'employent au ſubſtantif en deux occaſions differentes, ou à proprement parler ils ceſſent d'eſtre Pronoms; puis qu'ils ne tiennent point lieu d'un nom dont on ait desja fait mention, mais qu'ils ſignifient par eux-meſmes. La premiere eſt, quand on dit *le mien, le tien, le ſien*, pour ſignifier ce qui appartient à chacun; *le mien & le tien ſont la ſource de toutes les diviſions, de toutes les querelles; à chacun le ſien n'eſt pas trop; il faut rendre à chacun le ſien*; mais l'uſage de cette ſignification eſt tellement renfermé dans

ces trois mots, *mien*, *tien*, *ſien*, qu'elle ne paſſe ni à leur feminin, ni à leur pluriel.

L'autre occaſion où les Pronoms perſonnels relatifs ſont employez ſubſtantivement, les embraſſe tous à la verité; mais ſeulement au maſculin & au pluriel, *les miens*, *les tiens*, *les ſiens*, *les noſtres*, *les voſtres*, *les leurs*, qui ſe diſent des perſonnes à l'égard de celles à qui elles ſont attachées par le ſang, par l'amitié, ou par quelque ſorte de dépendance. En ce ſens on dit *moy & les miens*, *toy & les tiens*, *luy & les ſiens*, *nous & les noſtres*, *vous & les voſtres*, *eux & les leurs*, pour dire les parents, les amis, les adherants des uns & des autres: & ce n'eſt jamais que de cette ſorte qu'on peut employer en ce ſens *les miens*, *les tiens*, *&c.* le Pronom perſonnel précédant tousjours l'autre, qui n'auroit plus la meſme ſignification s'il en eſtoit ſéparé.

Des Pronoms démonſtratifs.

LEs Pronoms démonſtratifs ſont de trois ſortes. Les uns, comme *ce* & *cet*, avec leur feminin & leur pluriel, ſont inſéparables d'un ſubſtantif qu'ils doivent tousjours immédiatement précéder; & en cela ils reſſemblent aux Pronoms poſſeſſifs non relatifs *ſon* & *ſa*. Les autres, comme *celuy*, *celuy-cy*, & *celuy-là*, avec leurs pluriels & leurs feminins; ſuppoſent tousjours un ſubſtantif auquel ils ſe rapportent. Et les autres enfin, comme *cecy*, *cela*, ne ſe joignent jamais avec aucun ſubſtantif, & n'en ſuppoſent proprement aucun qui ait précédé. *Ce* & *cet*, qui ſont inſéparables d'un ſubſtantif, ne ſont jamais relatifs. *Celuy*, *celuy-cy*, *celuy-là*, le ſont tousjours; parce qu'ils en ſuppoſent tousjours un dont ils tiennent lieu. Et *cecy*, & *cela*, ne ſont de leur nature que démonſtratifs. Ce qui appartient de plus à chacun de ces Pronoms,

ſera touché dans la ſuite, lors qu'on viendra à les examiner chacun en particulier.

Le Pronom démonſtratif *ce*, eſt celuy d'où tous les autres Pronoms démonſtratifs ſont formez. Il fait au maſculin *ce* devant les conſonnes, & *cet* devant les voyelles C'eſt de ce ſecond maſculin que le feminin *cette* eſt formé; & le pluriel, tant du maſculin que du feminin, eſt *ces*. Ainſi on dit au ſingulier, *ce Prince*, *cet homme*, *cet enfant*, *cette femme*; & au pluriel, *ces hommes*, *ces femmes*: & on marque les differents cas du ſingulier & du pluriel, avec les particules *à* & *de* dont on a parlé ſuffiſamment ailleurs.

Mais parce que les perſonnes, ou les choſes dont on parle, & auſquelles on joint le Pronom *ce*, ſont ou proches, ou éloignées de lieu & de temps de la perſonne qui parle, on adjouſte quelquefois au ſubſtantif qu'on veut déſigner par le Pronom *ce*, les particules adverbiales *cy* & *là*; dont la premiere ſert à déſigner les perſonnes ou les choſes proches, & la ſeconde à marquer les perſonnes, ou les choſes plus éloignées; comme *ce Prince-là ſe fait aimer de tout le monde*, *cette affaire-cy eſt faſcheuſe*, *ces gens-cy ont raiſon*, *ce diſcours-là eſt ſage*. Dans l'addition cependant de ces particules, on ne prend pas tousjours garde de ſi prés à l'éloignement ou à la proximité du lieu ou du temps, à l'égard des perſonnes ou des choſes dont on parle, que ſouvent la particule *là* ne ſoit employée à déſigner des perſonnes ou des choſes preſentes. Mais c'eſt de quoy on parlera plus amplement en ſon lieu.

Le Pronom *ce* eſt ſouvent employé ſubſtantivement dans noſtre Langue; & alors il eſt tousjours relatif. Quand il eſt ſuivi immédiatement des Pronoms relatifs, *qui*, *que*, *dont*, *à quoy*, *de quoy*, *&c.* il ſert à déſigner une choſe dont la ſignification n'eſt déterminée que par ce qui ſuit. Ainſi *ce qui m'eſt arrivé*, *ce qu'on m'a dit*, *ce qu'on m'a donné*, veut dire, *la choſe qui m'eſt arrivée*,

arrivée ; qu'on m'a dite, qu'on m'a donnée : & pour l'expliquer par des termes moins generaux que celuy de *choſe ; L'accident qui m'eſt arrivé, le diſcours qu'on m'a tenu, le preſent qu'on m'a fait.* De meſme quand on dit, *ce de quoy un corps eſt compoſé, ce à quoy une choſe eſt propre, ce dont il s'agit, ce dont on eſt convenu ; ce* veut dire *la matiere dont un corps eſt compoſé, l'uſage auquel une choſe eſt propre, l'affaire dont il s'agit, les conditions dont on eſt convenu :* mais ces ſortes de phraſes, & quelques autres ſemblables, comme *ce parquoy une choſe eſt ce qu'elle eſt, ce ſur quoy un corps ſolide porte*, n'ont lieu tout au plus que dans le ſtyle dogmatique, ou de pratique.

Quand *ce* eſt joint avec le verbe *eſtre*, il ſert à déſigner une perſonne ou une choſe, ſelon que ce qui ſuit le verbe *eſtre* peut convenir à l'une ou à l'autre. Ainſi dans cette phraſe *c'eſt un modele de vertu, ce* ſignifie *cette perſonne ;* parce que *modele de vertu* ne ſe peut dire que d'une perſonne ; & dans cette autre, *c'eſt de quoy je vous aſſeure*, il ſignifie *une choſe*, parce que *de quoy* ne ſe peut dire que des choſes.

Il ſert auſſi avec le verbe *eſtre* à former diverſes autres phraſes, où il tient lieu du Pronom *cela*, comme *c'eſt eſtre bien hardi, c'eſt avoir bien du pouvoir ſur ſoy, c'eſt-à-dire, ce n'eſt pas à dire, c'eſt pour en mourir, c'eſt tout un, ce m'eſt tout un*, & une infinité d'autres ; dans toutes leſquelles, auſſi-bien que dans celles de l'Article précédent *ce*, eſt tousjours relatif à ce qui a eſté dit auparavant.

Que ſi à la pluſpart de ces phraſes on vient à adjouſter quelque choſe, comme *c'eſt un modele de vertu qu'un tel, c'eſt eſtre bien hardi que de ne rien craindre, c'eſt avoir bien du pouvoir ſur ſoy que de ne ſe faſcher de rien ;* alors *ce*, qui ſans ces additions eſtoit relatif à ce qui avoit précédé, devient relatif à ce qui ſuit.

Il y a des façons de parler où il ſemble n'eſtre em-

ployé que par redondance, non plus que le verbe *eſtre*, comme *c'eſtoit alors qu'il falloit agir*, *ce fut là qu'il s'arreſta*, *c'eſt icy que je l'attends*, qui peuvent toutes ſe rendre par *alors il falloit agir*, *il s'arreſta là*, *je l'attends icy*; mais il y a des occaſions où les choſes qu'on pourroit exprimer de la ſorte, ont toute une autre force, & toute une autre énergie avec le Pronom *ce* & le verbe *eſtre*; parce que ſouvent ils ſervent à appuyer davantage ſur ce qu'on dit.

Le meſme Pronom joint avec certaines prépoſitions, ſervoit autrefois à former diverſes conjonctions & divers adverbes: mais le nombre en eſt maintenant réduit à la conjonction *parce que*, qui ſignifie *par la raiſon que*, *à cauſe que*; & à l'adverbe *cependant*, qui tantoſt ſignifie *pendant ce temps-là*, & tantoſt *nonobſtant cela*: & c'eſt tout ce qui s'offre maintenant à dire ſur ce ſujet.

Les Pronoms *celuy*, *celuy-cy*, & *celuy-là*, avec leurs feminins, ſont pareillement formez du Pronom *ce*; ſçavoir le Pronom *celuy* & ſon feminin *celle*, de *ce*, & de *luy* & *elle* Pronoms de la troiſiéme perſonne; à quoy les deux autres adjouſtent les particules adverbiales *cy* & *là*, qui ſervent à les rendre plus démonſtratifs. Ils ſont tous trois ſubſtantifs, ils s'employent tous trois également bien à la place des perſonnes ou des choſes dont on parle; & ils ſe déclinent tous trois d'une meſme ſorte, par le moyen des particules *a* & *de*. Car *celuy* fait *ceux* au pluriel; le feminin *celle* forme ſon pluriel par la ſeule addition d'une *s*; & les deux autres *celuy-cy* & *celuy-là* ſuivent entierement la meſme regle; les particules *cy* & *là* n'admettant jamais aucune variation.

Toute la difference, ou du moins la principale qui ſe trouve entre ces trois Pronoms, c'eſt que le Pronom *celuy* n'a point de luy-meſme de ſignification fixe & déterminée; & que *celuy-cy* & *celuy-là* en ont une, par

le moyen des particules qui en ſont inſéparables. C'eſt pourquoy l'employ du premier & l'employ des deux autres, ſont fort differents dans le diſcours. Car le Pronom *celuy* n'ayant de ſa nature qu'une ſignification vague, ne peut jamais eſtre employé, ſoit en parlant des perſonnes, ſoit en parlant des choſes, ſans eſtre ſuivi & ſouſtenu de quelque énonciation qui reſtraigne l'idée generale de ce mot à une idée particuliere, & qui détermine à quoy il s'applique. Par exemple, ſi en ſe ſervant du Pronom *celuy*, on veut parler de l'âge de deux hommes, on dira *celuy qui eſt auprés de moy eſt le plus jeune, celuy qui eſt plus loin eſt le plus âgé :* & alors *qui eſt auprés de moy*, & *qui eſt plus loin*, ſeront des additions neceſſaires, pour marquer les perſonnes de qui on parle. Mais *celuy-cy*, & *celuy-là* qui portent leur déſignation avec eux, n'ont pas beſoin d'aucune autre énonciation qui les ſouſtienne, & qui en détermine l'application: de ſorte que ſi on vient à les employer dans les meſmes phraſes, on n'aura plus beſoin d'aucune addition, & on dira *celuy cy eſt le plus jeune*, *celuy-là eſt le plus âgé*. Il eſt ſi aiſé d'appliquer d'autres exemples à cette regle, qu'il ſeroit inutile de l'éclaircir davantage par d'autres phraſes.

Le Pronom *celuy* eſt encore different des deux autres, en ce qu'il peut quelquefois eſtre employé abſolument & ſans aucune relation précédente, comme dans les exemples ſuivants: *celuy qui veut eſtre heureux, ceux qui ont envie de ſe ſauver*; dans leſquels *celuy* & *ceux* ſignifient generalement *tout homme*, ſans qu'il ſoit beſoin qu'on ait parlé des hommes auparavant. Cette obſervation, au reſte, ne regarde que le Pronom maſculin *celuy*, en tant qu'il peut eſtre appliqué à tous les hommes en general. Car encore que ſon feminin *celle* puiſſe eſtre employé, pour ſignifier quelque femme que ce ſoit, comme dans ces phraſes; *celle qui veut eſtre heureuſe*, *celles qui ont envie de ſe ſauver*; il ne laiſſe pas neant-

moins d'eſtre tousjours relatif ; parce que ce ſont des phraſes dont on ne peut ſe ſervir, qu'on ne ſuppoſe en meſme temps le terme de *femmes*, ou quelque autre terme équivalent, auquel *celle* & *celles* puiſſent aiſément ſe rapporter.

Les Pronoms *celuy-cy* & *celuy-là*, quand on parle des perſonnes ou des choſes preſentes, ſans les déſigner davantage, demandent neceſſairement quelque ſigne des yeux ou de la main, pour faire connoiſtre à quelle perſonne ou à quelle choſe on les applique : & c'eſt alors qu'ils ſont veritablement démonſtratifs ; le premier ſervant à déſigner une perſonne, ou une choſe proche, & le ſecond une perſonne ou une choſe plus éloignée. Mais quand on parle de perſonnes, ou de choſes qui ne ſont pas preſentes, alors ils ne ſont proprement que relatifs ; & ils ſuivent pour leur relation, l'ordre dans lequel on a parlé de ces perſonnes, ou de ces choſes ; en telle ſorte que *celuy-cy* ſe rapporte à ce qui a eſté dit en dernier lieu, comme eſtant plus proche ; & *celuy-là* à ce qui a eſté dit auparavant, comme eſtant plus éloigné.

On les employe, ou enſemble, comme *de ces deux tableaux-là, celuy-cy eſt plus gracieux, celuy-là eſt mieux peint* ; ou l'un ſans l'autre, mais de ſorte que celuy qui n'eſt pas exprimé ſoit ſouſentendu, comme *de ces deux portraits-là celuy-cy eſt le plus reſſemblant.* On ne laiſſe pas neantmoins en parlant des perſonnes, de ſe ſervir quelquefois de l'un des deux, ſans qu'il ſoit beſoin que l'autre ſoit ſouſentendu : mais cela n'a lieu que dans quelques phraſes du diſcours familier, où l'un & l'autre ne ſe diſent que par meſpris, comme *que nous veut dire celuy-cy ? à qui celle-là en a-elle ?*

Celuy-là, en parlant de certaines choſes faites ou dites, s'employe auſſi de la meſme ſorte en quelques phraſes du diſcours familier, qui ſervent toutes à marquer approbation, ou indignation, ſuivant les ſujets

dont il s'agit, & ſelon le ton de la voix, comme *celuy-là eſt admirable, celuy-là eſt plaiſant, celuy-là n'eſt pas mauvais.*

Enfin *celuy là* s'employe encore tout ſeul en parlant des perſonnes, en certaines phraſes où il ne ſignifie que *celuy*, & dans leſquelles il n'a proprement aucune force démonſtrative; comme *celuy-là eſt heureux qui ne deſire rien; ceux-là ſont à plaindre qui ſe livrent à leurs paſſions.* Car ces deux phraſes ne déſignent rien de plus particulier que quand on dit, *celuy qui ne deſire rien eſt heureux; ceux qui ſe livrent à leurs paſſions ſont à plaindre.*

Les Pronoms démonſtratifs *cecy* & *cela* ſont ſubſtantifs, comme les trois autres dont on vient de parler: & comme eux ils tirent leur formation du Pronom *ce*: mais ils different de ces trois autres Pronoms, en ce qu'ils ne ſe diſent proprement que des choſes; & jamais qu'abuſivement des perſonnes, & qu'ils n'ont point de pluriel.

Cecy eſt plus démonſtratif que relatif, parce qu'il ſe dit ordinairement des choſes que la perſonne qui parle peut voir, ou qui ſont dites ou faites en ſa preſence; comme *cecy me paroiſt magnifique, cecy merite de l'attention, cecy n'eſt pas heureuſement exprimé, cecy ſera bien-toſt achevé.* Les ſeules occaſions où il eſt relatif, c'eſt lors que dans un diſcours, dans un recit, il s'applique aux dernieres choſes qui ont eſté dites, comme *cecy fut cauſe que, cecy n'eut pas pluſtoſt eſté dit que, &c.*

Cela, au contraire, n'eſt pas moins relatif que démonſtratif; car à bien parler, il n'eſt veritablement démonſtratif qu'à l'égard des choſes qu'on peut monſtrer par quelque ſigne des yeux ou de la main, comme *aimez-vous cela? voulez-vous de cela?* mais à l'égard de toutes les choſes qui ne peuvent eſtre déſignées que par le recit, il eſt pluſtoſt relatif que démonſtratif. *Aprés cela je n'ay plus rien à vous dire, il adjouſtoit à*

cela, cela fait il partit, il faut mettre ordre à cela, il ne ſe contenta pas de cela, tout cela n'empeſcha pas qu'il ne mouruſt; & une infinité d'autres de la meſme ſorte.

Des Pronoms relatifs.

LEs Pronoms qu'on a accouſtumé de ranger ſous la claſſe des Pronoms relatifs ſont, comme il a eſté dit au commencement de ce Traité, *il* & *luy*, avec leur feminin *elle*, leurs cas obliques & leurs pluriels; à quoy il faut adjouſter *meſme*, qui ſe joint en diverſes manieres aux Noms & aux Pronoms; *qui* & *que*, de tout genre & de tout nombre; *tel* & *quel*, avec leurs feminins, leurs cas obliques, & leurs pluriels; *lequel* avec ſon feminin *laquelle*, leurs cas obliques & leurs pluriels; & enfin les particules *dont* & *quoy*, & les autres particules relatives que l'on ſubſtituë ſouvent à la place des Pronoms *qui* & *lequel*. On traitera des uns & des autres ſéparément, & on eſſayera d'en donner l'idée la plus diſtincte qu'il ſera poſſible.

On a desja traité des Pronoms *il*, *luy*, & *elle*, en tant que Pronoms de la troiſiéme perſonne, ſans les conſiderer alors comme relatifs; mais parce qu'en cette qualité, ils n'ont que les meſmes uſages qu'on a marqué qu'ils avoient comme Pronoms perſonnels, on renvoye le Lecteur à ce qui en a eſté dit à l'endroit où on en a parlé.

Il y a ſeulement une obſervation à faire ſur la particule *le* conſiderée comme un terme relatif, qui ſert non ſeulement à exprimer le mot auquel il ſe rapporte; mais qui l'exprime de telle ſorte, que ſouvent il tient lieu de tout un diſcours, que ſans cela on ſeroit obligé de faire. Comme cependant c'eſt une choſe qui luy eſt commune avec les particules relatives *en* & *y*, on remet à parler plus amplement de cette remarque, à l'endroit ou on parlera de ces meſmes particules.

Meſme a diverſes acceptions ; car il eſt Pronom, & il eſt adverbe. On parlera ailleurs de l'employ qu'il peut avoir comme adverbe ; il ne s'agit icy de le conſiderer que comme Pronom. En cette qualité il a encore differentes acceptions : car tantoſt il ſert à marquer *identité individuelle* ; tantoſt il ne s'employe que pour ſignifier *parité*, *égalité* ; & tantoſt enfin ce n'eſt qu'une expreſſion redondante & de pure énergie.

Dans les deux premieres acceptions, qui ſont déſignées toutes deux en Latin par *idem*, il ſe joint avec toutes ſortes de noms ſubſtantifs, & il ſe met tousjours devant le nom, comme par exemple, dans la ſignification d'*identité*, *Le meſme homme m'a dit, il a tousjours ſes meſmes gens, il loge dans la meſme maiſon, ils ſont tous deux de meſme pays* ; & dans la ſignification de *parité*, *Deux hommes de meſme taille, de meſme humeur, deux fleurs de meſme odeur, deux vins de meſme bonté, deux affaires de meſme importance.* Il s'employe auſſi dans ces deux ſignifications, ſans eſtre ſuivi d'aucun nom ; comme quand on dit dans la premiere ſignification, *l'homme dont vous parlez eſt le meſme que je vous diſois* ; & dans la ſeconde, *la bonté de ces deux vins eſt à peu prés la meſme, ſa façon de vivre eſt tousjours la meſme :* Et c'eſt alors principalement que *meſme* eſt Pronom relatif, parce qu'il eſt mis à la place d'un nom auquel neceſſairement il ſe rapporte.

Lorſque *meſme* n'eſt qu'une expreſſion de pure énergie, il ſe met tousjours aprés le nom ſubſtantif auquel il ſe joint, comme dans ces phraſes ; *c'eſt une choſe qu'il a entendu dire au Roy meſme ; qu'il tient de la bouche meſme du Roy ; Dieu le commande, la raiſon meſme le veut* ; & dans une infinité d'autres, dans pluſieurs deſquelles il peut également bien eſtre conſideré comme Pronom ou comme Adverbe. Conſideré comme Pronom, il reſpond au Pronom Latin *ipſe*, conſideré comme adverbe, il reſpond à l'adverbe Latin *etiam*,

ou *quin etiam*: mais de quelque ſorte qu'on le conſidere, il ceſſe alors d'eſtre relatif.

Meſme, s'employe auſſi tres-frequemment à la ſuite des Pronoms par pure énergie; & alors il eſt tousjours Pronom; mais il ne s'employe pas indifferemment avec toute ſorte de Pronoms. Il s'employe avec les Pronoms perſonnels *moy*, *toy*, *ſoy*, *luy*, *elle*, *nous*, *vous*, *eux*, & *elles*: comme *je l'ay veu moy-meſme*, *toy meſme tu le ſçais*, *s'accuſer ſoy meſme*, *il y eſtoit luy meſme*, *ils ſçavent eux-meſmes ce qui en eſt*, *l'affaire parle d'elle-meſme*. Mais avec *je*, *tu*, *il*, *ils*, & leurs inflexions *me*, *te*, *ſe*, *le*, *la*, *les*, & *leur*, il n'eſt de nul uſage.

Il s'employe auſſi quelquefois dans la meſme ſignification de pure énergie avec les Pronoms *cecy*, *cela*, *celuy-cy*, & *celuy-là*, comme *cecy meſme vous condamne*, *c'eſt de cela meſme que je parlois*, *c'eſt celuy-cy meſme qui a fait le coup*, *c'eſt à celuy là meſme qu'il faut s'addreſſer*. Mais hors de ces ſortes d'exemples l'uſage de *meſme* avec les Pronoms démonſtratifs eſt tres-rare.

Il en a un plus grand avec les Pronoms poſſeſſifs relatifs *mien*, *tien*, *ſien*, comme dans cette phraſe *eſt-ce là ſon eſcriture? c'eſt la ſienne meſme*, & dans toutes celles où on reſpond à une interrogation. Car dans les autres, comme par exemple, *ſon Advocat & le mien meſme en eſtoient d'accord*; & dans toutes les autres ſemblables, *meſme* eſt peut-eſtre pluſtoſt un adverbe qu'un veritable Pronom; & ce qui porte à le croire, c'eſt que ſi au lieu de dire *& le voſtre meſme*, on dit *& meſme le voſtre*; alors *meſme* eſt conſtamment un adverbe.

Une pareille difference d'arrangement fait que *meſme* joint avec un nom ſubſtantif, peut eſtre regardé ou comme Pronom de pure énergie, ou comme adverbe. On peut le regarder comme Pronom de pure énergie, quand on dit, *& Platon meſme croyoit*: car alors *meſme* ſemble eſtre dit pour luy-meſme, *Plato ipſe*: mais

mais ſi on dit *& meſme Platon croyoit* ; *meſme* ainſi placé eſt indubitablement adverbe : & c'eſt ce qu'on diroit en Latin, *quin etiam Plato.*

Il reſte maintenant à parler d'un autre uſage, où *meſme*, dans la ſignification de *parité*, d'*égalité*, peut eſtre encore pris pour Pronom ou pour Adverbe. C'eſt lors qu'on l'employe dans cette façon de parler *de meſme*, qui peut eſtre priſe, ou pour une façon de parler abbregée, dans laquelle le ſubſtantif eſt ſouſentendu, ou pour un adverbe. Car il y a raiſon pour cela de part & d'autre, comme on le verra dans l'examen des phraſes ſuivantes, *Ils en uſerent de meſme ; les premiers fruits eſtoient excellents, les autres ne ſont pas de meſme.*

La raiſon de regarder *de meſme* comme adverbe dans la premiere phraſe ; c'eſt qu'il ſert à marquer comment ceux dont on parle en ont uſé, & à modifier le verbe, ce qui eſt le propre des adverbes : la raiſon de le regarder comme pronom adjectif, c'eſt qu'on peut ſuppoſer qu'il eſt dit par ellipſe, pour *de meſme façon.* Car encore que cette phraſe *de meſme façon* ſoit elle-meſme adverbiale ; cependant le mot de *meſme* n'y eſt employé que comme pronom adjectif.

A l'égard de la ſeconde phraſe, *les autres ne ſont pas de meſme*, on peut auſſi prétendre que *de meſme* y eſt dit adverbialement, par la raiſon qu'on a desja alleguée touchant la premiere phraſe ; mais on peut auſſi prétendre que *meſme* n'y eſt employé que comme adjectif, en ſuppoſant que *de meſme* y eſt dit auſſi par ellipſe, pour *de meſme excellence*, de *meſme bonté.*

Ces obſervations peuvent s'appliquer aiſément à la pluſpart des phraſes où *de meſme* eſt employé : mais il y en a quelques-unes où il ſemble qu'il ne ſoit pas poſſible de le prendre pour adverbe ; comme par exemple, quand on dit *on n'a jamais rien veu de meſme* : car alors c'eſt comme ſi on diſoit *on n'a jamais rien veu de pareil, rien veu de ſemblable.*

Le Pronom *qui* eſt peut-eſtre celuy de tous les Pronoms qui eſt d'un plus grand uſage dans noſtre Langue, & qui demande un plus grand détail, parce qu'il reçoit differentes acceptions.

Il eſt purement relatif quand on dit *l'homme qui vous a parlé, le malheur qui eſt arrivé*, & ainſi du reſte ; & cette acception, dans laquelle il n'a que la ſignification du Pronom *lequel*, eſt celle qu'on examinera icy d'abord. Il ceſſe d'eſtre relatif, & il eſt en quelque ſorte *abſolu*, quand on dit en interrogeant, *qui vous l'a dit?* ou ſans interrogation, *je ſçay qui vous l'a dit* ; & alors il ſignifie *quel homme, quelle perſonne*. Enfin il eſt *indéfini*, & il n'a qu'une ſignification vague & indéterminée, comme le Pronom *quiconque* ; & c'eſt dans ce ſens qu'on ſe ſert de cette phraſe *qui doit a tort*, & de toutes les autres de meſme nature.

Dans toutes ces trois acceptions il ſert à tous les deux genres, mais ce n'eſt qu'eſtant relatif, qu'il peut eſtre ſuivi d'un adjectif maſculin ou feminin, ſelon que le terme de ſa relation eſt ou maſculin ou feminin. Car lors que ce Pronom vient à eſtre employé ou abſolument ou indéfiniment, il ne peut plus eſtre conſtruit qu'avec un adjectif maſculin ; comme *qui ſeroit aſſez hardi pour cela? qui doit eſt obligé de payer.*

Du reſte la maniere dont il ſe decline dans tous les deux nombres eſt au Genitif & à l'Ablatif *de qui* ; au Datif *à qui* ; & à l'Accuſatif *que* & quelquefois *qui* ; comme on le verra dans la ſuite.

Le Pronom *qui*, en tant que relatif, ſe dit également des perſonnes & des choſes au Nominatif & à l'Accuſatif des deux nombres. *L'homme qui vous a parlé, un chien qui abboye, c'eſt une affaire qui luy tient au cœur, les gens qui luy eſtoient ſuſpects, les oyſeaux qui volent dans l'air, les choſes qui luy plaiſent le plus, l'homme que vous dites, les perſonnes que vous connoiſſez, le cheval que vous montez, les malheurs que vous appréhendez, &c.*

Dans tous les autres cas, la relation des beſtes ou des choſes ne s'exprime preſque jamais par le Pronom *qui*. Ainſi quoy qu'on puiſſe dire, *L'homme de qui il eſt fils, à qui il appartient, de qui vous parlez*, on ne pourra pas dire pour cela, *Le cheval de qui je me ſers, ſur qui je monte*, ni *une choſe de qui je m'eſtonne, une maiſon à qui je m'attache, la raiſon ſur qui je me fonde*; mais il faudra ſe ſervir alors de quelque autre terme relatif; & dire *Le cheval duquel je me ſers*, ou *dont je me ſers*; *le cheval ſur quoy je monte*, ou *ſur lequel je monte*; *une choſe de laquelle je m'eſtonne*, ou *dont je m'eſtonne*; *une maiſon à laquelle je m'attache*; *la raiſon ſur laquelle je me fonde*, ou *ſur quoy je me fonde*; & ainſi du reſte.

Cependant, il eſt bon d'obſerver icy, qu'en pluſieurs façons de parler on ſe ſert de *que* au Datif pour *à qui*; & à l'Ablatif pour *de qui* & *dont*; mais ce n'eſt que quand le terme de ſa relation eſt au Datif, ou à l'Ablatif, comme dans ces phraſes, *C'eſt à vous que je parle, c'eſt de vous qu'on parle, de la façon qu'il en uſe*, & dans une infinité d'autres, dans leſquelles l'uſage de la Langue, au deſſus des Regles de la Grammaire, a introduit qu'au lieu de dire *à qui*, & *de qui* ou *dont*, on s'exprimaſt d'une maniere plus conciſe, en donnant à *que* la force & la ſignification d'un Datif & d'un Ablatif.

Quand le Pronom *qui* ceſſe d'eſtre relatif, & qu'il eſt employé pour ſignifier *quelle perſonne*, comme dans ces phraſes, *je ſçay de qui il eſt fils, à qui en veut-il? je ne ſçay de qui il ſe plaint*; alors il fait *qui* à l'Accuſatif, au lieu qu'eſtant purement relatif, il fait tousjours *que*. Ainſi dans ces phraſes *Je ſçay qui vous voulez dire, qui verrez-vous tantoſt?* (qu'on peut tourner par *je ſçay quelle perſonne vous voulez dire, quelle perſonne verrez-vous tantoſt?*) le Pronom *qui* eſt conſtamment à l'Accuſatif.

Lors qu'il eſt employé indéfiniment dans la ſignification de *quiconque*, il n'a guere d'uſage qu'au Nomi-

natif, au Genitif, & au Datif; comme *qui doit a tort, c'eſt l'excuſe ordinaire de qui n'en a point de bonne, il le dit à qui veut l'entendre.* Du reſte, il eſt difficile de le bien employer à l'Accuſatif ni à l'Ablatif. Car encore qu'on diſe fort bien, *Je meneray qui vous voudrez, il ſe ſert de qui il luy plaiſt, qui*, dans ces phraſes & dans toutes les autres de meſme nature, n'a pas proprement la ſignification indéfinie de *quiconque*, mais une ſignification plus reſtrainte, comme ſi on diſoit, *Je menerai quelle perſonne vous voudrez; il ſe ſert de quelle perſonne il luy plaiſt.* Enfin lors qu'on veut le faire ſervir à l'énonciation de quelque choſe de general, on l'employe plus ordinairement au Nominatif qu'en aucun autre cas.

Mais ce que ce Pronom a de particulier dans la ſignification de *quiconque*, auſſi-bien que dans celle de *quelle perſonne*; c'eſt qu'eſtant mis entre deux verbes, il eſt regi par l'un, & regit l'autre, quoyque l'un & l'autre demandent des cas differents. Ainſi dans cette phraſe *il le dit à qui veut l'entendre, qui* tient lieu de Datif à l'égard du verbe *dire* qui regit le Datif de la perſonne, & il tient lieu de Nominatif à l'égard de *veut* qu'il regit. On peut former pluſieurs autres phraſes de meſme nature, ſoit avec *qui*, ſoit avec *quiconque*, qui ſe conſtruit de meſme.

Quand le Pronom *qui* eſt employé dans cette façon de parler *qui que ce ſoit, qui* veut dire *quiconque, quelque perſonne que ce ſoit*; & alors il peut eſtre employé en toute ſorte de cas, comme *qui que ce ſoit qui vous ait parlé, de qui que ce ſoit qu'il ſoit fils, à qui que ce ſoit qu'il appartienne, qui que ce ſoit que vous rencontriez, de qui que ce ſoit qu'on dépende.* Que ſi les meſmes phraſes, ou d'autres ſemblables, viennent à eſtre accompagnées d'une negative, comme *qui que ce ſoit ne m'en a parlé, je n'ay rencontré qui que ce ſoit*; alors *qui que ce ſoit* ne ſignifiera plus *quiconque*, ou *quelque perſonne que ce ſoit*; mais il ſignifiera *aucune perſonne.* Ce qu'on dit icy de *qui que ce*

ſoit ſe doit entendre auſſi de *qui que ce fuſt*, qui n'eſt que le meſme Pronom que la conſtruction du diſcours fait employer avec le ſubjonctif du verbe *eſtre*; comme *qui que ce fuſt qui luy en parlaſt, il ne reſpondoit rien; il ne ſe deffioit de qui que ce fuſt.*

Que, outre l'uſage qu'il a comme Accuſatif du Pronom relatif *qui*, eſt encore par luy-meſme une autre ſorte de Pronom, qui ſignifie *quelle choſe*, de meſme que nous avons dit que *qui* ſignifioit quelquefois *quelle perſonne*; & dans cette ſignification de *quelle choſe*, qu'il n'a jamais qu'eſtant employé, ſoit par interrogation, ſoit avec des verbes qui marquent connoiſſance ou ignorance, il fait au Nominatif & à l'Accuſatif *que* & *quoy*; mais dans les autres cas on ne ſe ſert que de *quoy*, avec les particules *à* & *de*. Ainſi on dit au Nominatif, *que vous eſt-il arrivé?* & à un homme qui dit, *il m'eſt arrivé une eſtrange choſe*; on demande au meſme Nominatif *quoy?* & c'eſt là l'unique maniere où *quoy*, dans la ſignification de *quelle choſe*, puiſſe eſtre mis au Nominatif. On dit au Genitif, *à cauſe de quoy prétend-il? de quoy eſt-il maiſtre?* au Datif, *à quoy cela eſt-il propre?* à l'Accuſatif, *que voulez-vous faire?* & à l'Accuſatif pareillement, *en quoy faiſant peut-il eſperer de parvenir? un homme qui a je ne ſçay quoy de grand, de noble dans l'air:* & enfin à l'Ablatif, *on ne ſçait de quoy il ſe plaint.*

Quoy s'employe pareillement à l'Accuſatif avec des prépoſitions, comme *avec quoy eſperez-vous réüſſir? je ne comprens pas ſur quoy il ſe fonde, en quoy vous a-il déplu? &c.* Et dans toutes les phraſes qu'on vient de marquer, & dans toutes les autres de meſme nature, ou *que* & *quoy*, ſont employez pour ſignifier *quelle choſe*, en tant que *quelle choſe* eſt une expreſſion generale, ſous laquelle toutes ſortes de choſes particulieres ſont compriſes, il eſt conſtant qu'ils ne ſont point relatifs. On a desja marqué cy-deſſus en quelles phraſes ils le ſont.

Au reſte, on ne peut s'empeſcher de parler icy d'une phraſe introduite depuis peu par quelques Orateurs, qui diſent par exclamation, *quoy de plus grand! quoy de plus funeſte!* en faiſant d'une phraſe Latine tres-excellente, une phraſe Françoiſe tres-contraire au genie de noſtre Langue, qui ne ſouffre point que *quoy* au Nominatif ait aucun regime à ſa ſuite; & qui ne luy en donne à l'Accuſatif, que dans cette unique façon de parler, *Je ne ſçay quoy de grand, de noble*, dont on a desja touché un mot.

Une autre remarque à faire, c'eſt que le Pronom *que* ſe trouve ſouvent employé pour *à quoy* & *de quoy* dans ces phraſes *que ſert? que ſert-il?* Ainſi quand on dit, *que ſert d'avoir du bien, que ſert-il d'avoir du bien quand on n'en ſçait pas joüir? que ſert la raiſon à ceux qui ſe laiſſent maiſtriſer par leurs paſſions? que* dans ces ſortes de phraſes eſt mis pour *à quoy* & *de quoy*, qui ont auſſi chacun d'autres emplois que ceux dont on a desja parlé.

Par exemple, à l'égard de cette façon de parler *à quoy*, il eſt fort en uſage de dire *à quoy bon?* pour marquer l'inutilité d'une choſe, le peu d'avantage qu'on en peut tirer, le peu de raiſon qu'il y a de la faire; *à quoy bon tant balancer? à quoy bon tant de diſcours?* & cette phraſe *à quoy bon*, eſt la ſeule où *à quoy* ſoit employé dans un ſens pareil; car dans ces autres *à quoy tient-il? à quoy tout cela aboutira-il? à quoy*, ſe peut tres-bien rendre par *à quelle choſe*.

De quoy a un uſage bien plus eſtendu, & on s'en ſert pour ſignifier moyen, faculté, matiere; enfin tout ce qui eſt convenable ou neceſſaire pour la choſe dont il s'agit. Dans ce ſens on l'employe ſans aucune relation, quand on dit, *Donnez-moy de quoy eſcrire; il eſt riche, il a de quoy faire dépenſe; il a de quoy eſtre content; nous avons de quoy faire bonne chere.* Il eſt employé relativement dans cette phraſe, *J'eſcrirois volontiers ſi j'avois de quoy*; & dans toutes les autres phraſes de meſme na-

ture. On s'en ſert auſſi dans une façon de parler, qui n'eſt que de la converſation familiere, & où il eſt tousjours employé ſans aucune ſuite, comme quand on dit, *C'eſt un homme qui a de quoy*, pour dire c'eſt un homme riche.

Lorſque le Pronom *quoy* ſe trouve ſuivi de *que*, il ne ſignifie plus *quelle choſe*, mais *quelque choſe*; & alors il devient Pronom indéfini. Ainſi on dit, *quoy qu'il arrive*, *quoy qu'il en ſoit*, *quoy qu'on puiſſe dire*, & *quoy qu'on puiſſe faire*, pour dire, *quelque choſe qui arrive*, *quelque choſe qu'on puiſſe dire* ou *qu'on puiſſe faire*; mais ce n'eſt que dans ces deux cas du Nominatif & de l'Accuſatif qu'on employe ainſi *quoy que*, dans le ſens de *quelque choſe que*. Que ſi en allongeant ce Pronom on ſe ſert de cette façon de parler *quoyque ce ſoit*, alors il s'employe indifferemment en toute ſorte de cas, comme *quoyque ce ſoit qui arrive*, *de quoyque ce ſoit qu'il ſoit maiſtre*, *à quoyque ce ſoit qu'il s'applique*, *quoyque ce ſoit qu'il faſſe*, *de quoyque ce ſoit qu'il ſe meſle*; & il retient tousjours la ſignification de *quelque choſe*. Quand il eſt employé avec une negative, comme *il n'eſt arrivé quoyque ce ſoit*, *il ne diſpoſe de quoyque ce ſoit*, il ne ſignifie plus quelque choſe, *mais aucune choſe*, *rien*. *Quoyque ce ſuſt* ſuit les meſmes regles.

C'eſt-là à peu prés tout ce qui s'offre à dire ſur le Pronom *que* & *quoy*, conſideré dans les differentes acceptions qu'on vient de toucher; on l'examinera comme relatif ſous le Pronom *lequel*; & quant à l'employ de *quoyque*, pour *encore que*, *combien que*, *nonobſtant que*, on remet à en parler au Traité des Conjonctions.

Que, a divers autres uſages dans noſtre Langue, dans leſquels il eſt ou conjonction, ou adverbe, ou particule ſervant à l'Imperatif, & au Subjonctif des verbes: mais pour ne pas confondre enſemble des idées ſi differentes, c'eſt auſſi au Traité des Conjonctions que l'on remet à en parler.

Tel eſt Pronom dans cette phraſe *tel ſeme qui ne recüeille pas*, & dans toutes les autres de meſme nature: car alors il veut dire *tel homme*, *telle perſonne*. Il l'eſt encore dans les phraſes où, pour ne pas donner à entendre à tout le monde de qui on veut parler, on dit par exemple, *avez-vous veu un tel?* parce qu'*un tel* eſt dit alors pour ſignifier la perſonne que celuy qui parle, & celuy à qui il parle ont dans l'idée. Hors de ces ſortes d'uſages, *tel* eſt moins un Pronom qu'un nom adjectif, qui ſert à marquer ſimilitude dans les perſonnes, ou dans les choſes dont il s'agit.

Quel ſans article a deux acceptions dans noſtre Langue; l'une qui ne ſert préciſément qu'à ſpecifier le ſujet dont on parle, ſans luy attribuer de qualité; comme quand on dit *quelle heure eſt-il? il ne ſçait quel parti prendre*, *il ne ſçait de quel bois faire fleche*: l'autre qui déſigne qualité dans le ſujet, comme *quel bonheur! quelle fortune!* Mais *quel*, dans l'une ni dans l'autre de ces deux acceptions, ne s'employe preſque jamais ſans l'accompagnement d'un ſubſtantif, & ne ſe met point à la place d'un nom; de ſorte que cela eſtant, il ne ſera pas peut-eſtre mal de rechercher pourquoy les Grammairiens François n'ont pas laiſſé de le mettre au nombre des Pronoms.

Une des choſes qui peut les y avoir portez, c'eſt que *quis* & *qualis*, qui reſpondent aux deux acceptions qu'on vient de marquer, ſont mis au rang des Pronoms par les Grammairiens Latins. Mais les Grammairiens Latins ont eſté en cela bien fondez; parce que *quis* & *qualis* s'employent parfaitement bien tous ſeuls dans le diſcours & à la place d'un nom; de meſme que nous employons *qui* dans la ſignification de *quis*, quand nous diſons, *qui ſçait l'avenir?*

Il n'y a qu'une ſorte de phraſe où *quel* ſans article puiſſe eſtre employé ſans l'accompagnement d'un ſubſtantif: c'eſt par exemple, lors que quelqu'un ayant dit,

dit, *J'ay une grace à vous demander* ; on luy reſpond *quelle ?* au lieu de dire *quelle grace ?* Mais *quelle* dans cette phraſe, n'eſtant qu'une façon de parler abbregée, de meſme que ſi à une interrogation *quel accuëil vous a-il fait ?* on reſpondoit *le meilleur du monde*, au lieu de dire *le meilleur accuëil du monde* ; il n'y a pas d'apparence de s'imaginer que ce ſoit ſur des phraſes de cette nature, que les Grammairiens François ayent fait un Pronom de *quel.*

Il y a bien pluſtoſt lieu de croire que c'eſt parce qu'ils ont creu le devoir confondre quelquefois avec le Pronom relatif *lequel*, qui eſt inſéparable de l'article, & il eſt difficile de ne ſe ranger pas en cela à leur ſentiment. Car, ſi par exemple on demande à un homme, *à quel jeu voulez-vous joüer ? de quel vin voulez-vous ?* il eſt conſtant que *quel* dans ces deux phraſes & dans toutes les autres ſemblables, eſtant employé ſans article, ne peut eſtre le Pronom *lequel* : mais ſi à ces deux interrogations on reſpond, *auquel vous voudrez, duquel vous voudrez*, pourra-on dire qu'*auquel* & *duquel*, qui ſont mis là, pour *à quel jeu*, & *de quel vin*, ceſſent dans la reſponſe d'eſtre ce qu'ils eſtoient dans l'interrogation ?

Quoy qu'il en ſoit, comme il n'y aura pas d'occaſion de parler ailleurs de ce mot, il falloit eſſayer d'en examiner icy les differentes ſignifications & les differents employs ; & ce qu'on en vient de dire, ſuffit pour en donner la connoiſſance neceſſaire. J'adjouſteray ſeulement que *quel* & *quelle* reçoivent une *s* à leur nombre pluriel, & que la variation de tous leurs cas dans les deux nombres, ne ſe fait que par le moyen des particules *à* & *de*.

Lequel & ſon feminin *laquelle* ſont des Pronoms inſéparables de l'article ; ils ſe déclinent dans tous les deux nombres, de meſme que tous les noms ſubſtantifs, & ils ont diverſes acceptions dans noſtre Langue. Leur plus grand uſage eſt d'eſtre employez com-

me relatifs, ſoit des perſonnes, ſoit des choſes: mais il n'eſt pas de l'uſage de les employer dans tous leurs cas. M. de Vaugelas a fait des remarques là-deſſus en plus d'un endroit; mais comme il y en a quelques-unes qui ne ſont pas peut-eſtre aſſez éclaircies, & que c'eſt une matiere qu'il n'a pas traitée à fond, elle a ſans doute beſoin d'une plus grande diſcuſſion.

Pour commencer par le Nominatif de tous les deux genres & de tous les deux nombres de ce Pronom, on ne peut pas nier que ce ne ſoit parler Grammaticalement & correctement que de dire, *C'eſt un homme lequel n'a rien, c'eſt une choſe laquelle merite conſideration, ce ſont des gens leſquels ſe figurent, ce ſont des graces leſquelles ne ſe peuvent refuſer.* Cependant l'Uſage qui ſeul, en matiere de Langue, décide de la pureté des expreſſions, veut qu'on diſe, *C'eſt un homme qui n'a rien, c'eſt une choſe qui merite conſideration, ce ſont des gens qui ſe figurent, ce ſont des graces qui ne ſe peuvent refuſer.*

M. de Vaugelas fait deux exceptions au ſujet de ce Nominatif; dont la premiere eſt, Que quand on employe dans une phraſe deux noms ſubſtantifs de different genre, alors ſi le Pronom relatif *qui* ne ſe rapporte pas au plus proche des deux ſubſtantifs, il faut ſe ſervir du Pronom relatif *lequel*. Et pour confirmer ſa regle par un exemple, il dit que dans cette phraſe, *C'eſt un effet de la providence divine, qui eſt conforme à ce qui nous a eſté prédit*; le premier *qui* ſe rapporte à *effet*, & non pas à *providence*; mais que comme il devroit naturellement ſe rapporter au plus proche ſubſtantif, il faut, pour éviter l'équivoque, dire, *c'eſt un effet de la divine providence lequel, &c.* & mettre tousjours *lequel* au lieu de *qui* dans ces ſortes de phraſes.

La ſeconde exception eſt, dit-il, Que quand on commence quelque narration conſiderable, comme, *Il y avoit à Rome un grand Capitaine*; alors il faut encore employer *lequel*, pour Pronom relatif, & dire, *Il y*

avoit à Rome un grand Capitaine, lequel par commandement du Senat. Enſuite il adjouſte qu'en cet endroit *lequel* eſt beaucoup plus fort que *qui*; & qu'il a remarqué, que meſme à la Cour, où *lequel* ne devroit pas eſtre ſi bien receu, c'eſt ainſi qu'on parle en de ſemblables rencontres.

De ces deux exceptions, la derniere n'eſt pas approuvée par l'Académie Françoiſe, dans ſes Obſervations ſur les remarques de M. de Vaugelas. Au contraire, elle prétend que dans la phraſe qu'il propoſe, & dans toutes les autres de meſme nature, il eſt mieux de dire *qui* que *lequel*; & c'eſt un ſentiment auquel je ſouſcris par plus d'une raiſon.

Quant à la premiere exception, elle demande un plus grand détail, pour eſtre bien diſcutée. Car en premier lieu la regle ſur laquelle il l'appuye, que le relatif *qui* doit naturellement ſe rapporter au plus proche ſubſtantif, n'eſt pas tousjours abſolument vraye: au contraire, lors que le plus proche ſubſtantif eſt regi par un autre ſubſtantif plus éloigné, c'eſt ordinairement au ſubſtantif regiſſant, quoyque plus éloigné, & non pas au ſubſtantif regi, quoyque plus proche, que *qui* ſe doit rapporter. Par exemple, dans ces phraſes, *C'eſt la miſericorde de Dieu qui nous a ſauvez, c'eſt la puiſſance du Roy qui ſuſcite tant d'ennemis à la France*; & dans toutes les autres de meſme nature, il eſt indubitable que le relatif *qui* ſe rapporte naturellement au ſubſtantif le plus éloigné, parce qu'il eſt le regiſſant.

En ſecond lieu, quand il peut y avoir effectivement de l'ambiguité dans le rapport du relatif, comme dans la phraſe propoſée par M. de Vaugelas, il n'y a point de doute que ſi le changement de *qui* en *lequel*, eſt le ſeul expedient qu'il y ait pour oſter l'équivoque, il faut alors dire *lequel*, & non pas *qui*; quoyque l'uſage ordinaire de la Langue ſemble repugner à employer *lequel* au Nominatif. Mais ce qui ſeroit peut-eſtre en-

core mieux, ce ſeroit de tourner la phraſe d'une autre maniere. Soit en diſant *c'eſt un effet de La providence divine qui nous avoit eſté prédit*; car alors l'adjectif maſculin *prédit* détermine le rapport de *qui* à *effet*; ſoit en diſant, *c'eſt un effet de la providence divine; & cet effet eſt conforme, &c.* ſoit enfin en changeant le commencement de la phraſe, & diſant, *cet effet de la providence divine eſt conforme à ce qui nous a eſté prédit.* Car lors qu'il s'agit de quelque conſtruction dans une phraſe, & qu'on cherche ce qu'il y auroit de mieux à dire, il ne faut pas ſe reſtreindre tellement au choix de deux expreſſions, qu'on ſe faſſe une neceſſité de ſe ſervir de l'une ou de l'autre. Il eſt meſme aiſé de faire voir qu'en ce cas-là, le changement du Pronom relatif *qui* en *lequel*, ne ſeroit pas un moyen ſuffiſant pour empeſcher l'équivoque; parce que ſi au lieu de dire, *c'eſt un effet de la providence divine lequel eſt conforme*, on propoſoit la phraſe de cette ſorte, *c'eſt un effet de la providence de Dieu*; alors *lequel* qu'on y employeroit, ne ſerviroit plus à oſter l'ambiguité du rapport.

Pour concluſion de cette obſervation ſur l'employ du Pronom *lequel* au Nominatif; l'Uſage, ne fait aucune difficulté de l'admettre en diverſes occaſions, où il eſt moins queſtion de la pureté des termes que de la clarté & de la netteté du ſtyle, comme dans les Edits, dans les Ordonnances, dans les Traitez, dans les Contrats, &c: mais il ſemble que le genie de la Langue repugne à l'employer ailleurs.

Il en eſt à peu prés de meſme de l'Accuſatif *lequel*, l'Uſage ſemble l'avoir relegué dans le ſtyle de pratique: c'eſt pourquoy hors de là, on ſe ſert ordinairement de l'Accuſatif *que* de tout genre & de tout nombre, de meſme qu'on ſe ſert du Nominatif *qui* de tout genre auſſi & de tout nombre, au lieu du Nominatif *lequel*.

L'uſage de ce Pronom au Genitif & à l'Ablatif, que

je joins icy enſemble à cauſe de la reſſemblance de leur formation, eſt bien plus eſtendu pour les deux genres & les deux nombres, ſoit en parlant des perſonnes, ſoit en parlant des choſes: mais il y a en cela des diſtinctions à faire. Car encore qu'on puiſſe dire, *Un homme duquel la vertu eſt hors de ſoupçon; une femme de laquelle il a eu de grands biens; un arbre duquel le fruit eſt excellent; une choſe de laquelle je m'eſtonne;* & ainſi du reſte; cependant il eſt conſtant qu'il eſt beaucoup plus de l'uſage de dire, *Un homme de qui la vertu*, ou *dont la vertu eſt hors de ſoupçon; une femme de qui il a eu*, ou *dont il a eu de grands biens; un arbre dont le fruit eſt excellent; une choſe dont je m'eſtonne.*

De plus, comme il eſt certain que dans toutes les phraſes qu'on peut former avec le Genitif *duquel*, il y a deux termes de relation, celuy du ſujet & celuy de l'attribut, toutes les fois que le Genitif *duquel* ſe trouve joint immédiatement au ſujet, comme dans les phraſes précédentes; alors ſoit en parlant des perſonnes, ſoit en parlant des choſes, il eſt tousjours mieux de ſe ſervir des Genitifs *de qui*, & *dont*, ſelon qu'ils peuvent convenir aux unes ou aux autres.

Mais quand le Genitif *duquel* vient à eſtre ſeparé du ſujet par l'attribut, comme dans les exemples ſuivants, *Un homme la vertu duquel; une machine les reſſorts de laquelle*; on ne peut plus alors ſe ſervir des Genitifs *de qui* ny *dont*, ſans changer l'ordre des mots; parce que l'Uſage ne ſouffre guere qu'on diſe, *un homme la vertu de qui:* & que le Genitif *dont* ne peut jamais eſtre ſeparé du terme de ſon ſujet, qu'il faut qu'il ſuive tousjours immédiatement, ſans que rien puiſſe eſtre interpoſé entre deux; comme on le marquera encore plus préciſément, quand on viendra àtraiter de cette particule relative & des autres.

Que ſi le terme de l'attribut, qui ſepare le Genitif *duquel* du ſujet où il ſe rapporte, eſt au Datif ou à

l'Ablatif, comme dans les phraſes ſuivantes, *C'eſt une femme à la conduite de laquelle il n'y a rien à redire ; c'eſt un homme de la bonne foy duquel on ne peut douter ;* alors on peut bien ſubſtituer le Genitif *de qui* à la place du Genitif *duquel*, & *de laquelle*, en parlant des perſonnes ; mais on ne peut plus y ſubſtituer le Genitif *dont*, ſans renverſer entierement toute la phraſe. Et quant à ce qui regarde les choſes ou les beſtes, comme *Un cheval de la bonté duquel j'ay fait eſpreuve ; une monſtre aux reſſorts de laquelle on a touché ;* les Genitifs *duquel* & *de laquelle*, ſont alors les ſeuls dont on puiſſe ſe ſervir.

Pour ce qui eſt du Datif de ce Pronom, il eſt d'un uſage aſſez ordinaire dans les deux genres & dans les deux nombres ; & quoy qu'en parlant des perſonnes, il ſoit encore plus ordinaire de ſe ſervir du Datif *à qui*, parce qu'il convient aux deux genres & aux deux nombres, il y a cependant des phraſes où le Datif *auquel* ſemble eſtre à preferer, comme *c'eſt un homme auquel il n'y a rien à redire, auquel on peut tout confier :* Quoy qu'il en ſoit ; car les jugements ſont arbitraires dans les choſes de pur gouſt ; il eſt conſtant qu'en parlant des perſonnes, on ne doit faire nulle difficulté de ſe ſervir du Datif *auquel* ; & qu'il eſt meſme neceſſaire de s'en ſervir en parlant des choſes, ſi ce n'eſt en certaines phraſes, dans leſquelles on peut employer le Pronom relatif *quoy*, ou la particule relative *où*, dont on parlera dans la ſuite.

Encore qu'en parlant de l'Accuſatif *lequel*, on ait dit qu'il ſembloit eſtre relegué dans le ſtyle de pratique, auſſi-bien que ſon Nominatif, cela ne ſe doit entendre que des phraſes où cet Accuſatif eſt regi par un verbe, comme *C'eſt un homme lequel j'ay veu ſouvent ;* l'Uſage voulant qu'on diſe pluſtoſt, *C'eſt un homme que j'ay veu ſouvent.* Mais quand cet Accuſatif eſt regi par une prépoſition, on peut tres-bien l'employer en

toute ſorte de ſtyle ; comme *Dieu, ſans lequel nous ne pouvons rien ; l'homme avec lequel j'eſtois ; celuy ſur lequel il comptoit le plus, &c.* Que ſi on parle des beſtes ou des choſes, non ſeulement l'Accuſatif *lequel* eſt tres en uſage, comme dans les phraſes ſuivantes, *Le cheval ſur lequel il eſtoit monté, le ſujet pour lequel ils ſe querelloient, une condition ſans laquelle il n'y a rien à faire.* Mais, il eſt meſme indiſpenſable de s'en ſervir, ſi ce n'eſt dans les phraſes où la particule *quoy* peut eſtre également bien employée, ce qu'on marquera dans ſon lieu.

Il reſte maintenant à adjouſter icy une choſe qui eſt toute particuliere à ce Pronom ; c'eſt qu'outre l'uſage qu'il a ordinairement, on le joint quelquefois au terme meſme de ſa relation ; ce qui ſe fait lorſque ce terme eſtant un peu éloigné, on croit le devoir repeter pour une plus grande clarté, comme *lequel homme reſpondit, à laquelle propoſition il parut troublé, le diametre duquel cercle.* Mais cela n'a guere lieu que dans certains actes & dans certaines occaſions où il eſt important d'éviter la moindre équivoque ; & dans les ouvrages dogmatiques, où on ne ſçauroit parler avec une trop grande préciſion.

Les diverſes manieres d'employer le Pronom *quoy*, luy donnent diverſes ſignifications, & le font eſtre relatif ou non. On a desja marqué qu'il ne l'eſt point quand il eſt employé, ou par interrogation, ou avec des verbes qui marquent connoiſſance, ou ignorance ; & qu'alors il ſignifie *quelle choſe* ; comme *de quoy s'agit-il ? je ne ſçay de quoy il s'agit.* Mais quand il eſt employé d'une autre ſorte, il ſignifie *laquelle choſe*, ou *cela*, & il eſt relatif ; comme *c'eſt de quoy il s'agit* ; & cette acception où il n'eſt jamais que relatif des choſes, eſt celle dans laquelle nous le conſiderons maintenant.

En cette qualité il n'a proprement aucun uſage au Nominatif que dans certaines phraſes où ce Nominatif

eſt employé comme les Latins employoient leur Ablatif abſolu, & les Grecs leur Genitif: car on a desja fait voir ailleurs que ce que les Grecs & les Latins exprimoient par ces ſortes de cas, la Langue Françoiſe l'exprime par le Nominatif abſolu. C'eſt donc au Nominatif qu'on ſe ſert de *quoy*, en certaines façons de parler, conciſes & abbregées, comme quand on dit, *quoy fait il partit.*

On ne s'en ſert au Genitif que dans quelques phraſes, où il ſe rapporte au Pronom *ce*, comme *c'eſt de quoy il eſt le maiſtre.* Car ſi le ſubſtantif eſt exprimé, alors le Genitif *de quoy* n'a plus lieu, mais on ſe ſert en ſa place, ou de la particule *dont*, comme par exemple, *c'eſt une maiſon dont il eſt le maiſtre, une machine dont il eſt l'inventeur*; ou du Pronom *lequel.*

Quoy eſt d'un bien plus grand uſage au Datif; car il s'y employe par relation à toutes ſortes de choſes, ſous quelque genre, & ſous quelque nombre qu'elles ſoient exprimées, comme *Un mal à quoy il eſt ſujet, une objection à quoy il ne penſoit pas, les malheurs à quoy on eſt expoſé, des diſgraces à quoy on ne s'attend pas*; dans toutes leſquelles phraſes *à quoy* eſt mis pour *auquel, à laquelle, auſquels* & *auſquelles*; en telle ſorte cependant qu'il ſeroit peut-eſtre encore mieux de ſe ſervir des meſmes Pronoms. Mais on ne peut plus les employer, quand *ce* ou *rien* ſont le terme de la relation. Car ſi le terme eſt *ce*, il faut dire, *C'eſt à quoy je penſe*, ou *c'eſt à cela que je penſe*: & ſi *rien* eſt le terme, il faudra neceſſairement ſe ſervir du relatif *à quoy*, & dire, *Il n'y a rien à quoy il ſoit moins propre*: à moins qu'on ſe ſerviſt de la particule relative *où*, & qu'on diſt, *Il n'y a rien où il ſoit moins propre*: mais cette particule, comme on le marquera dans ſon lieu, eſt pluſtoſt relative du lieu ou du temps, que de toute autre choſe.

Quoy s'employe relativement à l'Accuſatif, comme regi par un verbe, quand on dit en ſtyle d'ordonnance,

ce, *à quoy faire il ſera contraint :* & c'eſt peut-eſtre là le ſeul uſage qu'il ait à l'Accuſatif avec un verbe ; mais il en a un tres-ordinaire au meſme cas avec des prépoſitions, comme *moyennant quoy il demeurera quitte, ſans quoy il n'auroit rien fait, avec quoy il ſe tira d'affaire, les choſes en quoy il excelle* ; & ainſi du reſte.

L'uſage de ce Pronom à l'Ablatif auſſi-bien qu'au Genitif eſt reſtreint à certaines phraſes, où il a pour terme de relation *ce* ou *rien*, comme *c'eſt de quoy il ſe plaint, il n'y a rien de quoy il ſoit moins informé.* Hors de là il eſt plus ordinaire & plus ſeur de ſe ſervir du Pronom *lequel* à l'Ablatif, ou de la particule *dont :* car on ne dit point *l'affaire de quoy je vous ay parlé* ; mais *de laquelle je vous ay parlé*, ou *dont je vous ay parlé :* Et meſme à l'égard de cette phraſe *Il n'y a rien de quoy il ſoit moins informé*, il eſt peut-eſtre encore mieux de l'exprimer en ſe ſervant de *dont*, & en diſant *Il n'y a rien dont il ſoit moins informé.*

Des particules relatives qui tiennent lieu de Pronom.

OUtre les Pronoms dont on a parlé, il y a des particules relatives qu'on ſubſtituë ſouvent en leur place, & dont la relation a quelquefois un uſage plus eſtendu que les Pronoms meſmes. Ces particules ſont au nombre de cinq, *dont, où, y, en*, & *le* : & elles ſont toutes relatives des deux genres & des deux nombres ; mais non pas toutes des perſonnes & des choſes.

La particule relative *dont* ſe dit également bien des perſonnes & des choſes, comme dans les phraſes ſuivantes, où elle tient lieu des Genitifs & des Ablatifs *duquel, de laquelle, deſquels & deſquelles* ; *Celuy dont il eſt fils, la maiſon dont il eſt le maiſtre, les malheurs dont il eſt accablé, les affaires dont il ſe charge.*

La particule *où* ne ſe dit que des choſes, & elle s'employe de deux manieres, abſolument, & relativement :

Elle ne s'employe abſolument que par interrogation, ou avec des verbes & des façons de parler qui déſignent connoiſſance ou ignorance, comme *où va-il? il ne ſçait où il va*; & alors elle ſignifie *en quel lieu*. C'eſt auſſi à peu prés dans cette acception qu'en parlant de l'endroit d'un diſcours, ou d'une lecture où on s'eſtoit arreſté, on dit *où en eſtions-nous? voilà où nous en eſtions:* & qu'on dit figurement d'un homme ſurpris, eſtonné, incertain de ce qu'il doit faire, & du parti qu'il doit prendre, *il ne ſçait où il en eſt.*

Où employé relativement eſt relatif de toutes les choſes qui marquent temps, lieu, ſituation, eſtat, diſpoſition, deſſein; & il ſe met à la place d'*auquel* & *dans lequel*, tant pour les deux genres que pour les deux nombres, comme *Le temps où nous ſommes; la maiſon où il demeure; l'eſtat de proſperité où il ſe trouve; l'extremité où il eſt; les malheurs où il eſt plongé; il eſt dans la meſme diſpoſition d'eſprit & dans les meſmes ſentiments où il a tousjours eſté; le deſſein où il eſt; le but où il viſe.*

Quand la meſme particule eſt jointe avec la particule *de*, & fait *d'où*, elle s'employe pareillement d'une maniere abſoluë ou relative. On ne l'employe d'une maniere abſoluë que de meſme que la particule ſimple *où*; & alors elle ſignifie *de quel lieu, de quel endroit*; comme *d'où venez-vous? on ne ſçait d'où il vient.* Ce n'eſt auſſi que par rapport à des noms de lieu qu'on l'employe relativement, à la place de *duquel*, ou de *dont*, comme *le pays d'où il vient, une maiſon d'où il ne veut point ſortir.*

D'où s'employe encore abſolument & relativement dans des ſens differents de ceux qu'on vient de marquer. Il s'employe relativement par induction d'une choſe à une autre, quand aprés avoir eſtabli quelque principe, dont on veut tirer une conſequence, on dit, *d'où je conclus, d'où j'infere*; où lorſque pour marquer

une cauſe, un ſujet, on dit, *Voilà d'où vient tout le mal.* Il s'employe abſolument dans cette phraſe du diſcours familier, *d'où vient que*; qui ſignifie, *pourquoy, par quelle raiſon*; comme *d'où vient que vous évitez de le voir? d'où vient qu'il s'eſt retiré de la Cour?*

Par où s'employe auſſi abſolument, quand on dit, *par où a-il paſſé? par où faut-il prendre?* pour dire, *par quel lieu, par quel endroit?* & il s'employe relativement quand on dit, *voilà le chemin par où il a pris*, pour dire, *par lequel il a pris.* On s'en ſert encore de meſme en diverſes phraſes, où il ne s'agit point de chemin au propre; mais de la conduite qu'un homme a tenuë, des moyens dont il s'eſt ſervi pour parvenir à quelque choſe, des raiſons qu'il a pour prouver ce qu'il a avancé; comme *par où s'eſt-il enrichi en ſi peu de temps? par où peut-il prouver ce qu'il dit? voilà les moyens par où il s'introduiſit.*

La particule *y*, en tant qu'elle fait office de Pronom, eſt tousjours relative; & proprement elle n'eſt relative que de lieu, quoy qu'elle ait un uſage bien plus eſtendu. Quand elle eſt relative de lieu, ce n'eſt jamais que du lieu où ſont les perſonnes & les choſes dont on parle, ou bien du lieu où vont les perſonnes, où on envoye les choſes dont il s'agit: *Il ſort tres-peu de chez luy, il y eſt preſque tousjours; c'eſt un pays délicieux par la bonté des fruits qui y croiſſent; il aime ſa maiſon de campagne, il y va le plus ſouvent qu'il peut, il y fait tousjours quelque embelliſſement, il y envoye continuellement des meubles.*

Quand elle eſt relative d'autre choſe que de lieu, (car elle ne l'eſt point ordinairement des perſonnes) c'eſt tousjours d'une choſe conſiderée, comme un eſtat, une diſpoſition, un engagement où l'on eſt; un ſujet, une matiere, où l'on s'applique, où l'on travaille; un terme, un but où l'on tend; & dans toutes ces acceptions elle tient lieu ordinairement de Datif, comme *Il s'eſt engagé, il s'eſt embarqué dans une eſtrange affaire, il n'y réüſſira pas; l'affaire dont vous parlez merite bien qu'on y*

ſonge ; il a quitté le jeu il s'y ruinoit ; il aime ſon devoir ; il s'y applique entierement ; la charge qu'il a obtenuë luy fait d'autant plus de plaiſir, qu'il y aſpiroit depuis long-temps ; la profeſſion qu'il a embraſſée ne luy convient pas, il n'y eſt pas propre.

La meſme particule s'employe encore dans certaines phraſes ordinaires de la Langue, qui peuvent facilement eſtre rangées ſous quelqu'une des acceptions qu'on vient de marquer ; comme *Il y va de tout ſon bien*, pour dire *il s'agit en cela de tout ſon bien* ; *y eſtes-vous*, pour dire *eſtes-vous preſt, eſtes-vous dans la diſpoſition neceſſaire ; vous n'y eſtes pas*, pour dire *ce n'eſt pas de cela dont il eſt queſtion maintenant*, & quantité d'autres de meſme nature.

Elle s'employe auſſi dans cette façon de parler *il y a*, dont on ſe ſert à toute heure ; mais comme elle n'y eſt guere employée que par redondance, ce n'eſt pas icy le lieu d'en parler. J'adjouſteray ſeulement qu'encore que dans l'Article précédent on ait dit que cette particule n'eſt pas ordinairement relative des perſonnes, elle ne laiſſe pas cependant de l'eſtre quelquefois, comme quand on dit, *C'eſt un homme double, il eſt dangereux de s'y fier*, pour dire de *ſe fier à luy*, *il n'eſt pas bon d'avoir affaire à luy ; tous ceux qui y ont eu affaire s'en ſont mal trouvez*, pour dire *tous ceux qui ont eu affaire à luy.*

Dans ces phraſes donc, & dans toutes les ſemblables, la particule relative *y* tient lieu du Datif *à luy* ; & peut de meſme eſtre employée pour tous les autres Datifs de Pronom, gouvernez par la particule *a*, qui ne ſont pas proprement des Datifs, comme on a desja dit ailleurs : mais elle ne peut jamais eſtre employée à la place ni d'un pur Datif de Pronom, ni d'un veritable Datif de Nom. De ſorte, qu'encore qu'on diſe fort bien, *Quand on veut s'attacher à Dieu, il faut s'y attacher tout de bon ; & quand on veut ſe donner à luy, il faut s'y donner tout de bon* ; parce qu'*à Dieu*, & *à luy* dans

ces deux phraſes, ne ſont pas de veritables Datifs; cependant ſi l'on ſe ſert d'un verbe qui demande un veritable Datif, comme *parler, dire, &c.* la particule *y* ne pourra plus eſtre employée relativement; mais il ſe faudra ſervir du Datif *luy*, ou de quelque autre Pronom au Datif, ſelon la perſonne, ou les perſonnes dont on aura parlé.

Ce qu'il y a à obſerver en dernier lieu, touchant la particule *y*; c'eſt que quelquefois elle s'employe relativement pour toute une phraſe, pour tout un diſcours, comme *Il s'eſt bien donné de la peine, mais il n'y a rien gagné; il n'y a rien qu'on n'ait employé pour luy perſuader de mener une autre vie, mais on n'y a peu réüſſir.* Car dans la premiere de ces deux phraſes, la particule *y* eſt relative de tout le premier membre: & c'eſt comme ſi on diſoit, *mais il n'a rien gagné à ſe donner bien de la peine:* Et dans la ſeconde, la meſme particule de ce membre *mais on n'y a peu réüſſir*, rappelle pareillement une partie du diſcours qui précéde, & fait le meſme effet que ſi on diſoit, *mais on n'a peu réüſſir à luy perſuader de mener une autre vie.*

De toutes les particules relatives qui font office de Pronom, il n'y en a point qui ait un uſage plus eſtendu que la particule *en.* Car elle eſt également relative des perſonnes & des choſes dans les deux nombres & dans les deux genres; & pour ainſi dire, elle ſtipule pour tous les cas des noms, horſmis pour le Datif.

Elle tient lieu de Nominatif, lorſque par exemple, aprés avoir parlé de *vertu*, on adjouſte *c'en eſt une grande:* car alors *en* eſt mis pour *vertu*; & c'eſt comme ſi on diſoit *c'eſt une grande vertu.* Elle tient lieu de Genitif dans ces phraſes *Il en eſt le pere, il en eſt l'autheur, il en eſt l'inventeur*, dans leſquelles *en* vaut autant que ſi on diſoit, *Il eſt le pere de cet enfant, il eſt l'autheur de ce livre, il eſt l'inventeur de cette machine.* Elle tient lieu d'Accuſatif dans les phraſes ſuivantes; *Si vous*

voulez voir de beaux tableaux il en a ; vous parlez de belles actions, il en a fait une: car *il en a*, ſignifie *il a de beaux tableaux* ; & *il en a fait une*, ſignifie *il a fait une belle action.* Enfin elle tient lieu d'Ablatif dans cette phraſe, *Je ne m'en plains point, je ne m'en ſoucie point* ; & dans toutes les autres de meſme nature ; où *en* a ſon rapport à ce qui a eſté dit auparavant, & vaut autant que ſi on diſoit, *Je ne me plains point de cela, je ne me ſoucie point de cela* ; & ainſi du reſte.

Noſtre Langue eſt pleine de façons de parler, où *en* eſt employé dans tous les cas qu'on vient de dire : & en cela elle a un avantage conſiderable ſur les Langues qui ne ſe ſervent point de cette particule relative ; & qui pour y ſuppléer, ſont obligées, ou de repeter le terme de ſa relation, ce qui rend le diſcours moins vif, & plus languiſſant, ou de ſupprimer ce terme, ce qui peut apporter quelquefois de l'obſcurité dans l'expreſſion. La Langue Grecque & la Langue Latine ne connoiſſent point de particule relative qui reſponde à celle-cy, & qui en faſſe l'office ; & entre les Langues vivantes, je ne connois que l'Italienne où elle ſoit en uſage: car l'Eſpagnole n'a rien de ſemblable, non plus que l'Allemande ni l'Angloiſe. La meſme choſe ſe peut dire de la particule relative *y*, dont on vient de parler ; car les autres Langues n'ont aucune particule qui y reſponde, horſmis la Langue Italienne, qui meſme en a deux dont elle ſe ſert preſque indifferemment.

La particule relative *en* n'a pas ſeulement les employs qu'on vient de marquer, & où elle ſe dit par rapport aux perſonnes & aux choſes ; elle eſt encore relative de toute une phraſe, de tout un diſcours, de meſme que la particule relative *y*. Par exemple dans cette phraſe, *Lors qu'il le vit dans un ſi deſplorable eſtat, il en fut touché*, la particule *en* ſert à rappeller tout ce qui précéde, & à le remettre devant les yeux ; de ſorte qu'elle fait le meſme effet que s'il y avoit, *Il fut tou-*

ché de le voir dans un ſi déplorable eſtat. Que ſi cet eſtat avoit eſté deſcrit avec de plus grandes circonſtances, la meſme particule auroit encore ſervi à les rappeller toutes.

Au reſte, cette particule ſert dans noſtre Langue à pluſieurs phraſes, quelquefois ſans que le terme de ſa relation ſoit exprimé, comme *je n'en puis plus*, qui ſe dit par exaggeration, pour dire, *les forces me manquent:* & quelquefois avec le terme de ſa relation à la ſuite, comme *je n'en puis plus de laſſitude.* Mais comme il n'eſt pas icy queſtion de recuëillir toutes les façons de parler où elle entre comme relative, il ſuffira d'avoir touché les principales. Quant aux acceptions qu'elle peut avoir, ſoit comme particule redondante jointe à de certains verbes, ſoit comme prépoſition, on en parlera ailleurs.

Il reſte à parler de *le*, qui en tant que particule relative, tient la place du Pronom *cela*, ſoit au Nominatif, ſoit à l'Accuſatif, à peu prés comme la particule *y* repreſente le Datif du meſme Pronom, & comme la particule *en* ſert d'ordinaire à en repreſenter l'Ablatif.

M. de Vaugelas, dans ſes Remarques, a touché quelque choſe de la particule *le*, à propos d'une façon de parler aſſez ordinaire aux femmes, qui eſt que ſi une femme dit à une autre, *Quand je ſuis malade j'aime à voir compagnie*; l'autre luy reſpond, *Et moy quand je la ſuis, je ne veux voir perſonne.* Car aprés avoir marqué que c'eſt une faute de dire, *quand je la ſuis*, & qu'il faut dire, *quand je le ſuis*; il adjouſte, *La raiſon de cela eſt que ce* le *ne ſe rapporte pas à la perſonne; car en ce cas-là il eſt certain qu'une femme auroit raiſon de parler ainſi, mais il ſe rapporte à la choſe; & pour le faire mieux entendre, c'eſt que ce* le *vaut autant à dire que* cela, *lequel* cela *n'eſt autre choſe que ce dont il s'agit, qui eſt* malade, *en l'exemple que j'ay propoſé.* Enſuite pour con-

firmer ſon opinion par des exemples de meſme nature & hors de conteſtation ; il dit que ſi à cette phraſe, *quand je ſuis malade*, il s'agiſſoit de reſpondre au pluriel, il faudroit dire, *& nous quand nous le ſommes* : & en cela ſon opinion eſt également fondée, & ſur la raiſon & ſur l'uſage.

Mais l'employ de la particule *le*, s'eſtend encore bien plus loin : elle a comme les autres particules relatives dont nous venons de parler, la force de changer entierement les Pronoms, les temps des verbes, & les verbes meſmes auſquels elle ſe rapporte, & à la place deſquels on la ſubſtituë. Elle fait dans le diſcours ce qu'on dit qui arrive dans l'acte de la viſion, où les objets qui ſont peints renverſez dans le fond de l'œil, ſont enſuite redreſſez par l'imagination.

Les exemples feront mieux voir cette verité, & la rendront plus ſenſible. Si un homme en rencontre un autre, & luy dit, *Voulez-vous que je vous aille voir tantoſt* ; & que l'autre reſponde, *je le veux bien*, alors la particule *le* ſert à renverſer dans la reſponſe une partie des termes de l'interrogation. Car elle veut dire, *Je veux bien que vous me veniez voir tantoſt* ; & elle change ainſi le *je* en *vous*, le *vous* en *me*, & le verbe *aller* en celuy de *venir*, en mettant celuy-cy à la ſeconde perſonne, au lieu que l'autre eſtoit à la premiere.

Il y a veritablement des occaſions où elle ne change rien ; car ſi on dit à quelqu'un, *Voulez-vous que nous allions chez un tel*, & qu'il reſponde, *je le veux bien*, alors *le* ne changera dans la reſponſe aucun des termes de l'interrogation ; parce qu'ils conviennent tous également, & à l'interrogation & à la reſponſe, à cauſe du Pronom *nous*, qui appartient auſſi-bien à celuy qui reſpond, qu'à celuy qui interroge, & qui les comprend tous deux. Mais les autres phraſes où la particule *le* eſt employée, ſans que la meſme convenance s'y trouve, n'en ſont pas pour cela moins grammaticales & moins correctes.

En.

En quelque genre donc, en quelque nombre, & en quelque temps que puiſſe eſtre conſtruite la phraſe d'une interrogation, on y reſpond tres-bien & tres-correctement par la particule *le*; comme auſſi on s'en ſert tres-correctement & tres-bien de la meſme ſorte dans un diſcours continu. Et c'eſt ce qu'il faut encore eſclaircir par des exemples, pour en donner une idée plus nette & plus diſtincte.

J'en propoſerai pour cet effet quelques-uns que j'ay veu propoſer autrefois, & qui ſont, *Je l'aimerois ſi ſon inconſtance ne la rendoit indigne de l'eſtre; je le traiterai comme il merite de l'eſtre; il n'eſt pas permis de condamner aprés leur mort ceux qui ne l'ont pas eſté pendant leur vie.*

A l'égard de la premiere phraſe, ceux qui ne l'approuvoient pas, prétendoient qu'il falloit dire, *ne la rendoit indigne d'eſtre aimée*; parce que *de l'eſtre* tout ſeul, ne pouvant vouloir dire que *d'eſtre aimée*, il auroit fallu, pour donner cette force à la particule *le*, que le participe *aimée* euſt eſté exprimé auparavant, & qu'on euſt dit *Je l'aurois aimée ſi ſon inconſtance ne la rendoit indigne de l'eſtre.* Mais que le verbe eſtant au futur du ſubjonctif, dans la phraſe propoſée, la particule *le* ne pouvoit eſtre relative que de ce meſme temps; & qu'ainſi pour rendre cette phraſe correcte, il falloit abſolument dire *ne la rendoit indigne d'eſtre aimée.*

La meſme objection ſe faiſoit touchant les deux autres phraſes avec le meſme fondement; puiſque dans l'une le verbe, qui eſt enſuite rappellé par la particule *le*, eſt au futur, & que dans l'autre il eſt à l'infinitif. Mais quelque ſpecieuſe que cette objection paroiſſe; elle eſt au fond tres-contraire, & aux principes de la Grammaire touchant les particules relatives, & à l'uſage ordinaire de la Langue.

Elle eſt contraire aux principes & aux regles des particules relatives, en ce que le propre de ces parti-

cules, comme on a desja marqué, eſt de ſe rapporter tellement aux verbes dont elles ſont relatives, qu'elles puiſſent, s'il en eſt beſoin, en changer les temps, & les accommoder, pour ainſi dire, à leur uſage: Et c'eſt ce qu'on a fait voir en parlant des reſponſes aux interrogations.

Que ſi cela a lieu dans une reſponſe à une interrogation, comme on ne peut pas en douter, il doit l'avoir de meſme dans un diſcours continu; & pour en convaincre par des exemples d'autres particules, qui ne puiſſent eſtre conteſtez. Si dans la premiere phraſe, *Je l'aimerois, ſi ſon inconſtance ne la rendoit indigne de l'eſtre*, on veut ſe ſervir de la particule *en*, au lieu de la particule *le* & dire, *ſi ſon inconſtance ne l'en rendoit indigne*; il eſt certain que la particule *en*, qui ſe rapporte à *je l'aimerois*, ne peut s'y rapporter qu'en changeant entierement le temps du verbe, & le tranſpoſant au participe; car dans *ne l'en rendoit indigne*, *en* ne peut vouloir dire autre choſe, ſinon *ne la rendoit indigne d'eſtre aimée*. Et cela eſtant, pourquoy la particule relative *le* n'aura-elle pas le meſme privilege de changer le temps du verbe auquel elle ſe rapporte.

Pour ne point ſortir de ce qui regarde cette particule, je viens au ſecond exemple, *Je le traiteray comme il merite de l'eſtre*; & je dis que ce ſeroit une eſpece d'affectation vicieuſe de dire *comme il merite d'eſtre traité*: parce que *de l'eſtre* le dit ſuffiſamment, & d'une façon plus abbregée. Et pour faire voir qu'il le dit conformément aux regles de la Grammaire & de l'Uſage; c'eſt qu'au lieu de dire, *comme il merite de l'eſtre*, on peut tres-bien dire, *comme il le merite*. Or dans cette phraſe qui eſt tres-Françoiſe, je demande ſi *comme il le merite*, veut dire autre choſe que *comme il merite d'eſtre traité*; & cela eſtant, comment peut-on douter que la particule *le* n'ait la prérogative de changer le temps du verbe auquel elle ſe rapporte. Il ſuffiroit meſme de

dire *comme il merite*, les ellipſes, auſſi-bien que les particules relatives, ayant la vertu de faire que ce qu'on ſupprime, ſoit entendu comme il devroit l'eſtre, s'il eſtoit énoncé tout du long.

Tout ce qu'on vient de dire des deux premiers exemples, peut s'appliquer facilement au troiſiéme, *Il n'eſt pas permis de condamner aprés leur mort ceux qui ne l'ont pas eſté pendant leur vie.* Car pourquoy la particule *le* n'opereroit-elle pas dans cet exemple, ce que ſuivant le genie de la Langue elle opere dans les autres. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe faire des phraſes, ou au lieu d'employer la particule relative *le*, on feroit mieux d'exprimer tout du long tous les termes auſquels elle a accouſtumé de ſuppléer: mais les remarques qu'on vient de faire, n'en ſont pas pour cela moins fondées. Il n'y a preſque point de regles ſi infaillibles dans la Langue, que quand on vient à l'application, il ne faille quelquefois conſulter l'oreille.

Des Pronoms appellez indéfinis.

LEs Pronoms qu'on appelle ordinairement indéfinis, pourroient auſſi, pour la pluſpart, eſtre appellez collectifs ou diſtributifs; mais les dénominations receuës ſont preſque tousjours meilleures à ſuivre que les autres. On a desja marqué au commencement de ce Traité, que le nombre de ces Pronoms n'eſt pas bien déterminé. Maintenant, ſans condamner ceux qui en admettent, ou plus ou moins; & demeurant dans les principes qu'on a eſſayé d'eſtablir d'abord, on croit devoir partager ces ſortes de Pronoms en deux claſſes; ſçavoir, en ceux qui ne ſe diſent que des perſonnes, & en ceux qui ſe diſent également bien des perſonnes & des choſes.

Les Pronoms indéfinis qui ne ſervent qu'aux perſonnes, ſont *quiconque*, *perſonne* & *autruy*: car il n'eſt plus

queſtion icy d'*on*, de *qui*, ni de *qui que ce ſoit*, qui pourroient eſtre rangez dans la meſme claſſe, mais dont on a desja parlé ailleurs. Les Pronoms indéfinis, tant des perſonnes que des choſes, ſont *quelqu'un*, *chacun*, *l'un & l'autre*, *nul*, *aucun*, *pas un*, *quelconque*.

Quiconque, eſt celuy de tous les Pronoms indéfinis, qui eſt le plus veritablement indéfini. Il eſt ſubſtantif, il ſe décline ſans article, par le ſeul moyen des particules *a* & *de*, & il a la proprieté de pouvoir ſuffire en meſme temps à deux termes de relation, & à deux regimes, auſſi-bien que le Pronom *qui* indéfini; d'où il eſt formé, & dont il a la ſignification. Par exemple, quand on dit, *En dépit de quiconque y trouvera à redire, il en parle à quiconque le veut entendre, il avoit ordre d'arreſter quiconque paſſeroit par là, il ſe déſaiſoit bien-toſt de quiconque luy avoit déplu*; *quiconque*, dans toutes ces phraſes, ſert à deux termes de relation & à deux cas. Dans la premiere, il eſt au Genitif avec le terme de *dépit* dont il eſt regi, & il ſert de Nominatif au verbe *voudroit* qu'il regit: Dans la ſeconde, il eſt au Datif, parce que *parler* regit le Datif; & il tient lieu en meſme temps de Nominatif au verbe qui ſuit: Dans la troiſiéme, il eſt à l'Accuſatif, comme regi par le premier verbe; & au Nominatif, comme regiſſant le ſecond. Et dans la quatriéme, il ſe rapporte également, & au verbe *défaire*, avec lequel il eſt à l'Ablatif, & au verbe *déplaire* qu'il gouverne, comme faiſant office de Nominatif.

La ſignification de ce Pronom eſt parfaitement renduë par *toute perſonne qui*: de ſorte que comme il n'a qu'un ſens ſuſpendu non plus que ce qu'il ſignifie, cela fait qu'il a beſoin de deux termes de relation pour faire un ſens complet. Car ſi des phraſes qu'on vient d'alleguer, on retranche la ſeconde partie, en diſant ſeulement *en depit de quiconque*, *il en parle à quiconque*, elles ne feront plus de ſens entier; au lieu que

ſi à la place de *quiconque* on ſubſtituë un autre terme, & qu'on diſe, *en dépit de tout le monde, il en parle à chacun*; alors le ſens en ſera entier & parfait.

Ce Pronom n'a point de pluriel, & il n'a guere d'uſage au feminin. Je dirois meſme qu'il n'a point de feminin, ſi le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, ne luy en donnoit un; en alleguant pour une phraſe qu'on diroit à des femmes, *Quiconque de vous ſera aſſez hardie*. Mais ſans manquer à la déference qu'on doit à l'authorité d'une Compagnie ſi éclairée, on pourroit peut-eſtre dire que le terme de *quiconque* eſtant reſtraint & determiné par *de vous*, n'eſt plus employé indéfiniment; & que *de vous*, en parlant à des femmes, eſt ce qui donne lieu à l'adjectif feminin dont il eſt ſuivi.

Perſonne, dans la ſignification negative d'*aucun, qui que ce ſoit*, eſt entierement oppoſé à *quiconque*, dont la ſignification eſt affirmative; & ils ne conviennent enſemble qu'en ce que *perſonne* ſe décline par le ſeul ſecours des particules *a* & *de*, comme *quiconque*; & qu'ils n'ont point de pluriel. Car du reſte, ils s'employent fort differemment l'un de l'autre dans toutes les phraſes qu'ils ſervent à former.

Mais laiſſant là ce qui regarde leur oppoſition, & leur convenance, & venant à ce que le Pronom indéfini *perſonne* peut avoir de propre & de particulier, il ne s'employe guere qu'avec des verbes accompagnez d'une négative, ou d'une prépoſition excluſive; & eſtant employé de cette ſorte, il n'a pas beſoin qu'on adjouſte rien, pour faire un ſens complet. Ainſi on dit, *Perſonne n'aime le mal, comme mal; ne rien faire au préjudice de perſonne; vivre ſans faire tort à perſonne, ſans offenſer perſonne; ſe lever, s'habiller, ſortir ſans perſonne, ne dépendre de perſonne.*

Le Pronom ſubſtantif indéfini *perſonne*, reçoit aprés luy le Pronom relatif *qui*; comme *Il n'y a perſonne qui*

ſoit plus à vous que j'y ſuis ; & cette ſorte de phraſe peut auſſi-bien convenir à une femme qu'à un homme ; de meſme que toutes les autres où *perſonne* n'eſt ſuivi d'aucun terme qui appartienne plus à un ſexe qu'à un autre ; parce qu'il comprend également tous les deux. Mais quand il eſt ſuivi d'un adjectif, il faut que cet adjectif ſoit maſculin ; parce qu'un ſubſtantif indéfini ne peut ſe conſtruire regulierement avec un adjectif feminin. Ainſi il faut dire, *Il n'y a perſonne d'aſſez hardy pour oſer, &c. il n'y a perſonne d'aſſez malheureux pour, &c. je ne connois perſonne de ſi malheureux que luy*, en ſe ſervant tousjours d'un adjectif maſculin, toutes les fois que *perſonne* eſt employé indéfiniment pour *qui que ce ſoit*.

Au reſte, ſi pour appliquer les meſmes phraſes à une femme, on mettoit l'adjectif au feminin ; on ſe feroit ſans doute entendre, & on parleroit de meſme que beaucoup de gens. Cependant ce ſeroit mal parler : car comme le Pronom *perſonne* appliqué à une femme, change d'eſpece, & qu'au lieu d'un Pronom indéfini & negatif, il devient un Pronom poſitif & déterminé à la ſeule ſignification de *femme* ; alors il faut neceſſairement changer un peu la conſtruction des meſmes phraſes, & dire, par exemple, *Il n'y a point de perſonne aſſez hardie, je ne connois point de perſonne ſi heureuſe qu'elle* ; de meſme qu'on diroit, *Il n'y a point de femme aſſez hardie* ; & ainſi du reſte.

Il eſt vray que comme un homme dit de luy, *Il n'y a perſonne qui ſoit plus voſtre ſerviteur que moy* ; l'Uſage a introduit auſſi qu'une femme diſe, *Il n'y a perſonne qui ſoit plus voſtre ſervante que moy* : mais cette exception que l'uſage de la converſation a eſtablie, ne doit pas eſtre eſtenduë plus loin. C'eſt pourquoy toutes les fois qu'il s'agit d'une femme, il ne faut plus dire, *Il n'y a perſonne*, mais *il n'y a point de perſonne*, ce qui change entierement l'eſpece du Pronom : Et au reſte, toutes les fois que ce Pronom vient à eſtre conſtruit de

cette ſorte, & qu'il ceſſe d'eſtre negatif, non ſeulement en parlant d'une femme, mais auſſi en parlant d'un homme, il demande un adjectif feminin à ſa ſuite. Ainſi, au lieu qu'en ſe ſervant de ce Pronom, comme negatif & indéfini; on dit d'un homme, *Il n'y a perſonne plus heureux que luy*; il faut au contraire, en ſe ſervant du meſme Pronom comme poſitif, dire d'un homme, *Il n'y a point de perſonne plus heureuſe que luy*; de meſme qu'en parlant d'une femme, on diroit, *Il n'y a point de perſonne plus heureuſe qu'elle*; parce que le mot de *perſonne* appliqué de cette ſorte à un homme, n'eſt plus regardé que comme le ſeroit le mot de *creature*, s'il luy eſtoit appliqué.

Perſonne eſt quelquefois employé de telle ſorte qu'il peut eſtre également bien rendu par *qui que ce ſoit*, & par *quelqu'un*; & alors il ſe joint avec des verbes poſitifs & d'affirmation; mais ce n'eſt que dans les phraſes, qui ſous la forme interrogative, ont la force admirative, comme quand on dit, *Perſonne peut-il nier une verité ſi claire! y a-il perſonne qui en puiſſe douter! perſonne ſeroit-il aſſez hardi! y auroit-il perſonne d'aſſez hardi!* Car dans les phraſes qui ne ſont que purement interrogatives, & qui demandent une reſponſe, *perſonne* ne s'employe jamais qu'avec la particule negative *ne*; comme *perſonne ne l'a-il veu? n'y a-il perſonne qui l'ait veu?*

Pour faire ſentir encore davantage la verité de cette obſervation, il faut rapporter des phraſes qui ſoient entierement conſtruites de meſme, mais où pourtant la difference de la pure interrogation & de l'admiration ſe faſſe ſenſiblement connoiſtre. Par exemple, quand on dit, *Perſonne ne ſçait-il où il va? perſonne ne luy en dit-il rien?* ces deux phraſes qui ſont purement interrogatives, & dans leſquelles *perſonne* ne peut eſtre rendu que par *aucun*, ou *qui que ce ſoit*, demandent abſolument une negative. Mais ſi on vient à y reſpondre

par ces autres phraſes, *Perſonne le peut-il ſçavoir! perſonne oſeroit-il luy rien dire!* où l'on paſſe de l'interrogation à l'admiration, & où *perſonne* peut eſtre rendu par *quelqu'un*; alors on n'a plus beſoin de la particule negative: mais ce n'eſt que dans ces occaſions qu'elle n'eſt d'aucun uſage avec le Pronom *perſonne*, pris dans le ſens que nous venons de marquer. Du reſte, comme on n'examine icy ce mot que comme Pronom, il n'eſt pas queſtion icy des autres acceptions qu'il peut avoir.

Autruy eſt encore un des Pronoms indéfinis qui ne ſe diſent que des perſonnes. Il eſt ſubſtantif, il n'a point de Nominatif, & on ne s'en ſert guere à l'Accuſatif; de ſorte qu'il n'a proprement d'uſage qu'au Genitif, au Datif, & à l'Ablatif, avec les particules *a* & *de*; mais beaucoup plus au Genitif qu'aux deux autres cas. De ſorte que pour une ou deux phraſes du Datif, *Ne point faire tort à autruy; ne faites point à autruy ce que vous ne voudriez pas qui vous fuſt fait*; & pour quelques phraſes de l'Ablatif, *dépendre d'autruy*, *médire d'autruy*; on en peut former une centaine avec *autruy* mis au Genitif, comme *Le bien d'autruy*, *le mal d'autruy*, *les affaires d'autruy*, *l'honneur d'autruy*, *les intereſts d'autruy*, *eſtre ſous la puiſſance d'autruy*, & une infinité d'autres.

Ce Pronom ſe dit indiſtinctement des hommes & des femmes; mais il ne ſe joint jamais avec aucun adjectif, ni maſculin ni feminin, & il n'eſt ſuſceptible d'aucune marque de genre. Il n'a point non plus de pluriel; & c'eſt à peu prés à quoy ſe reduiſent les remarques qu'il y a à faire là-deſſus.

Le Pronom ſubſtantif indéfini *quelqu'un*, ſe dit des perſonnes & des choſes. Il a un feminin & un pluriel dans l'une & dans l'autre acception, & il ſe decline dans les deux nombres avec le ſeul ſecours des particules *a* & *de*, pour les cas qui les exigent. Dans la

ſignification

ſignification de *quelque perſonne*, il peut s'employer, ou abſolument, ou relativement. Quand il eſt employé abſolument, comme *Quelqu'un peut-il en douter, ſouſtenir les intereſts de quelqu'un, faire plaiſir à quelqu'un, obliger quelqu'un, avoir à ſouffrir de quelqu'un, quelques-uns tiennent, l'opinion de quelques-uns eſt, &c.* alors il n'a point de feminin, & ce n'eſt proprement que dans les phraſes de cette nature qu'il eſt Pronom indéfini.

Il a une ſignification moins vague & moins eſtenduë quand il eſt ſuivi de la particule *de*, ſoit comme marque du Genitif, ſoit comme marque de l'Ablatif, *quelqu'un de vos amis, quelqu'un de vous, quelqu'un d'entre vous, &c.* & alors il ſe dit auſſi-bien au feminin qu'au maſculin, comme *quelqu'une de vos amies, quelqu'une d'elles, quelques-unes d'entre-elles.*

Enfin il s'employe relativement, tantoſt avec la particule relative *en*, & tantoſt ſans cette particule; mais ce n'eſt qu'au Nominatif ou à l'Accuſatif qu'il peut eſtre employé avec *en*. Au Nominatif, comme *Attendez-là vos Juges, il en viendra bien-toſt quelqu'un; il y en a quelques-uns à qui je recommanderay voſtre affaire.* A l'Accuſatif, comme *j'en verray quelques-uns; j'en ſolliciteray quelqu'un.* Sans la particule *en* on peut l'employer dans tous les cas du pluriel, excepté l'Accuſatif, comme *Je parleray à vos Juges, quelques-uns ſont de mes amis; je ſuis ami de quelques-uns; j'ay fait plaiſir à quelques-uns; je ſuis connu de quelques-uns.*

Au reſte, ce n'eſt qu'au pluriel, & dans les cas qu'on vient de marquer; que ce Pronom peut eſtre ainſi employé, ſans la particule *en*, & ſans avoir beſoin de rien qui ſuive, comme dans les phraſes cy-deſſus. Car pour ne point ſortir des meſmes phraſes, on ne dira point, par rapport au mot de *Juges*, ni à l'Accuſatif pluriel *je connois quelques-uns*, ni dans aucun cas du nombre ſingulier; *Quelqu'un eſt de mes amis, je ſuis ami de quelqu'un, j'ay fait plaiſir à quelqu'un, je ſolliciterai quel-*

qu'un, je ſuis connu de quelqu'un; mais il faudra dire, *Je connois quelqu'un d'eux, quelqu'un d'eux eſt de mes amis, je ſuis ami de quelques-uns d'eux, j'ay fait plaiſir à quelqu'un d'eux, je ſolliciterai quelqu'un d'eux, je ſuis connu de quelqu'un d'eux*; en ſe ſervant de l'addition d'*eux*, ou de quelque autre ſemblable, toutes les fois que la particule *en* n'eſt pas employée dans les meſmes phraſes. Ces obſervations, où on n'a rapporté que des exemples du maſculin, peuvent s'appliquer aiſément au feminin.

Lors que le Pronom *quelqu'un* ſe dit des choſes, il ne s'employe jamais d'une maniere abſoluë, pour ſignifier indéfiniment quelque choſe que ce ſoit; mais il a tousjours une ſignification plus reſtreinte, & il n'a d'uſage que ſuivi de la particule *de*, ou précédé de la particule *en*; comme *preſtez-moy quelqu'un de vos livres*; ou ſi on a desja parlé de livres, *preſtez-m'en quelqu'un, je vous prie de m'en preſter quelqu'un.* Ainſi l'on peut dire qu'il ne s'employe jamais que relativement, ou à un ſubſtantif qui ſuit, comme *preſtez-moy quelqu'un de vos livres*; ou à un ſubſtantif qui précéde, comme *preſtez-m'en quelqu'un.* Du reſte, la maniere de l'employer en parlant des choſes, eſt toute ſemblable à celle dont on l'employe en parlant des perſonnes, & qui a eſté expliquée dans les trois articles précédents. La ſeule difference qui s'y rencontre, c'eſt qu'en parlant des choſes, on ne dit point *quelqu'un d'eux*, ni *quelqu'une d'elles*; parce que ce ſont des façons de parler qui ne conviennent qu'aux perſonnes, comme on l'a ſuffiſamment marqué ailleurs.

Chacun, Pronom ſubſtantif, ſe dit des perſonnes & des choſes, mais beaucoup moins des choſes que des perſonnes. Dans l'une & l'autre acception, il n'a point de pluriel, mais il reçoit les deux genres *chacun*, *chacune*; & dans tous les deux il ſe decline avec les ſeules particules *a* & *de*.

Quand *chacun* ſe dit des perſonnes, tantoſt il s'employe dans une acception generale & indéfinie, qui comprend auſſi-bien les femmes que les hommes, & qui ſignifie *toute perſonne*, comme *chacun veut eſtre heureux*, *chacun doit mourir*; tantoſt il ſe dit dans une acception plus reſtreinte, qui ſignifie proprement *chaque perſonne*, & qui comprend pareillement l'un & l'autre ſexe; comme lors qu'un homme, par rapport à luy, ou une femme, par rapport à elle, dit, *Chacun fait ce qu'il luy plaiſt*, *chacun doit ſçavoir ce qui luy convient*; & dans tous ces deux ſens, *chacun* ſe dit tousjours abſolument, & ne peut jamais eſtre mis au feminin.

Hors de là il ſe dit tousjours par relation, ſoit à quelque terme qui précéde, ſoit à quelque terme qui ſuit, & il a une ſignification pluſtoſt diſtributive que collective, dans laquelle il eſt ſuſceptible de l'un ou de l'autre genre, ſuivant que le terme de ſa relation eſt ou maſculin ou feminin; comme *Ils eſtoient pluſieurs dont chacun*, ou *chacun deſquels*; *elles eſtoient pluſieurs*, *dont chacune*, ou *chacune deſquelles*; de meſme, *chacun d'eux fut ſurpris*, & *chacune d'elles fut ſurpriſe*.

Il ſe conſtruit encore relativement en pluſieurs autres manieres, comme *Ils ont chacun un million de bien*, ou *un million de bien chacun*; *ils eſcrivirent chacun une lettre*; *on leur donna à chacun dix piſtoles*; *après la reveuë on les renvoya chacun en leur quartier*.

Or dans toutes ces ſortes de phraſes, quoyque *chacun* ainſi employé au Nominatif, au Datif, & à l'Accuſatif, ſemble y eſtre mis par redondance, puis qu'elles ont desja ou un autre Nominatif, ou un autre Datif, ou un autre Accuſatif; cependant il y eſt neceſſaire la pluſpart du temps, pour éclaircir le ſujet dont il s'agit. De ſorte, que ſi au lieu de dire, *Ils ont chacun un million de bien*; *ils eſcrivirent chacun une lettre*, *on leur donna à chacun dix piſtoles*; ce qui marque que chacun d'eux poſſede un million de bien, que chacun d'eux eſcrivit

une lettre, & qu'on donna dix piſtoles à chacun d'eux; on dit ſimplement, *Ils ont un million de bien; ils eſcrivirent une lettre, on leur donna dix piſtoles*; alors il y aura lieu de croire qu'ils n'ont tous enſemble qu'un million, qu'ils n'eſcrivirent tous qu'une lettre, & qu'on ne leur donna à tous que dix piſtoles.

Au reſte le Pronom *chacun*, ainſi employé, ſe met tousjours au maſculin, meſme aprés un ſingulier collectif feminin, où il ſe rapporte; comme *aprés la harangue toute l'aſſemblée, toute la compagnie ſe retira chacun chez ſoy*; parce que *l'aſſemblée, la compagnie* eſt regardée, comme eſtant compoſée principalement d'hommes. *Chacun* doit eſtre auſſi tousjours mis au maſculin aprés un pluriel collectif feminin, qui ne ſe diviſe point par un & par deux. Ainſi en parlant des Communes d'Angleterre, on dira fort bien, *Les Communes irritées ſe retirerent chacun chez ſoy*. Mais s'il s'agit d'un pluriel feminin, qui puiſſe ſe diviſer par un, & par deux, comme *Nations*, *Provinces*; alors il faudra ſe ſervir de *chacune* feminin, & dire, *toutes les Provinces y envoyerent chacune leurs Deputez*; de meſme qu'en parlant de quelques femmes, on diroit, *elles s'en allerent chacune chez elle*.

Chacun, en parlant des choſes, ne ſe dit jamais dans une acception generale & indéfinie; il n'a alors qu'une ſignification individuelle & diſtributive; & il ne s'employe que par relation à quelque choſe qui précéde, ou qui ſuit; & on le met au maſculin ou au feminin, ſelon le genre du ſubſtantif auquel il ſe rapporte. Ainſi on dit, *Chacun de ces tableaux-là eſt d'un grand prix; chacune de ces ſtatuës-là eſt parfaite; arranger des livres, & les mettre chacun à ſa place; ces choſes-là ont chacune leur merite; mettez le prix à chacune; que les eſtimez-vous chacune?* & ainſi du reſte: car l'application des regles qu'on vient de poſer, eſt ſi facile à faire, qu'il eſt inutile de les éclaircir par un plus grand nombre d'exemples.

L'un & l'autre ſont des Pronoms qu'on a accouſtumé

de mettre au rang des Pronoms indéfinis ; mais qui pourroient eſtre mis avec autant de raiſon au rang des Pronoms relatifs. Le premier fait *l'une* au feminin, le ſecond ſert aux deux genres ; & ils ſe déclinent ordinairement tous deux avec l'article. Ils ne ſont pas tousjours Pronoms ; mais on n'en parlera icy qu'en tant qu'ils le ſont ; & on ne touchera point aux autres uſages qu'ils peuvent avoir.

Ils s'employent tous deux conjointement ou ſéparément, par rapport aux perſonnes & aux choſes. Quand ils ſont employez conjointement, on ne dit *l'un & l'autre*, ou *l'une & l'autre* au ſingulier, qu'en parlant de deux perſonnes, ou de deux choſes. Mais ſi on dit au pluriel, *Les uns & les autres*, & *les unes & les autres*, on comprend toutes les perſonnes, ou toutes les choſes dont on a parlé. Ainſi en parlant de deux hommes, on dira, *L'un & l'autre ont leur merite ; l'un & l'autre ſont de mes amis* ; & en parlant de pluſieurs hommes, *Les uns & les autres ſont perſuadez* ; & ſi on parle de pluſieurs marchandiſes, on dira, *Les unes & les autres ſont à mon gré*, ou *je ne veux ny des unes ny des autres.*

Ils s'employent encore conjointement d'une autre maniere, où ils ſervent à marquer reciprocation dans les perſonnes ou dans les choſes dont ils s'agit, comme *L'un vaut l'autre, ils ne peuvent vivre l'un ſans l'autre, ils coururent à l'envy l'un de l'autre, ils ſe donnerent le mot l'un à l'autre, ils ſe querellent l'un l'autre à tout moment, ils ſe défient l'un de l'autre.* Ce qu'on vient de dire icy des perſonnes, peut s'appliquer aiſément aux choſes ; & cependant il eſt à remarquer que dans cette maniere d'employer enſemble ces deux Pronoms ; *l'un* tient tousjours lieu de Nominatif ; & que *l'autre* eſt tousjours dans un cas oblique.

L'un & *l'autre*, employez ſéparément & disjonctivement, ſervent à déſigner difference & oppoſition entre deux perſonnes, ou entre deux choſes : par exem-

ple, s'il s'agit de deux hommes, on pourra dire, *L'un a beaucoup d'eſprit, & l'autre en a peu; l'un vaut mieux que l'autre*; ou des hommes en general, *Les uns ſont d'une opinion, les autres d'une autre*; & s'il s'agit de pluſieurs choſes differentes; *Les unes me conviendroient aſſez, mais les autres ne me ſont pas propres*; & c'eſt là à peu prés en quoy conſiſtent les divers uſages de ces deux Pronoms employez avec l'article, ſoit conjointement, ſoit ſéparément.

Il n'y a point de doute qu'*un* ne peut eſtre regardé comme Pronom, lors qu'eſtant employé ſans l'article, il eſt ſuivi d'un ſubſtantif; comme *un homme, un lyon, une affaire*. Car alors il n'a d'autre fonction que celle de déſigner unité dans le ſujet dont on parle; de meſme que tout nom de nombre que l'on mettroit à la place, marqueroit un certain nombre déterminé, dans le ſujet dont on parleroit.

Mais on peut fort bien douter s'il eſt Pronom, ou s'il ne l'eſt pas, dans les phraſes ſuivantes, où il n'eſt ni précédé de l'article, ni ſuivi d'un ſubſtantif auquel il ſerve d'adjectif; comme *Un d'entre eux l'aſſeura, marcher un à un, faire boüillir deux pintes d'eau juſqu'à ce qu'elles ſoient reduites à une*. Car encore qu'*un d'entre eux* ſoit dit pour *un homme d'entre eux*, que *marcher un à un*, s'entende de pluſieurs perſonnes qui marchent l'une aprés l'autre; & que *deux pintes reduites à une*, veüille dire deux pintes reduites à une pinte; & que par cette raiſon, on puiſſe prétendre qu'*un* & *une*, dans ces trois phraſes, & dans toutes les autres de meſme nature, ſont Pronoms, parce qu'ils y tiennent lieu de noms. Cependant il eſt vray qu'ils ne peuvent pas l'eſtre davantage que tout nom de nombre qui ſeroit mis à leur place, en diſant, *trois d'entre eux l'aſſeurerent, marcher deux à deux, quatre pintes reduites à trois*. De ſorte qu'à moins de vouloir eſtablir que tout nom de nombre ainſi employé ſéparément de ſon ſubſtantif, eſt un

Pronom (ce qui eſt inoüi dans la Grammaire) on ne voit pas pourquoy *un*, qui eſt le commencement de tout nombre, peut eſtre pluſtoſt regardé comme Pronom, que *deux*, *trois* & *quatre*, juſqu'à l'infini.

Il y a ſeulement quelques phraſes du diſcours familier, où il ſemble eſtre Pronom, quoy qu'employé tout ſeul, comme *crevez-moy l'œil d'un*, & *il m'en a donné d'une*, dont la premiere ſe dit, ſoit des perſonnes, pour marquer, combien il eſt difficile de trouver des gens d'une extreme perfection; ſoit des choſes, pour faire entendre à quelqu'un qu'on n'a point ce qu'il demande, & dont la ſeconde ſignifie, *Il m'a donné une mauvaiſe défaite, il m'a fait une menterie.*

Autre joint à un ſubſtantif n'eſt pas non plus Pronom; car lors qu'on dit *un autre homme, un autre cheval. d'autres affaires*, *autre* dans ces ſortes de phraſes, n'eſt mis à la place d'aucun nom, & n'eſt proprement qu'un adjectif. Mais outre les occaſions où l'on a desja marqué qu'il eſt employé comme Pronom, on l'employe encore d'ailleurs comme tel, en beaucoup de phraſes, où *un* ceſſe de l'eſtre, quand il s'y trouve employé.

Ainſi en parlant des perſonnes, on dit *Un autre*, ou *un autre que moy vous diroit, nul autre que vous ne le ſçaura, tout autre que luy s'en contenteroit, addreſſez-vous à quelqu'autre, ſi les autres le veulent j'y conſens; elle eſt partie, les autres ſont demeurées.*

On ſe ſert auſſi du meſme Pronom par rapport aux perſonnes en certaines phraſes du diſcours familier qui ſont en quelque ſorte proverbiales; comme *je ne connois autre*, pour dire, qu'on connoiſt extremément la perſonne dont il eſt queſtion; & *à d'autres*, pour faire entendre à quelqu'un qu'on n'adjouſte aucune foy à ce qu'il dit, à ce qu'il veut qu'on croye.

On l'employe de la meſme ſorte, par rapport aux beſtes, ou aux choſes en diverſes phraſes, comme

paſſer d'une choſe à une autre, tomber d'un inconvenient dans un autre ; ce cheval là ne vaut pas l'autre ; ce tableau-là eſt mieux peint que l'autre ; il eſt au deſſus de tous les autres.

Autre s'employe encore dans un ſens different de ſa premiere ſignification, dans laquelle il ne ſert qu'à marquer diſtinction d'individu, ſoit à l'égard des perſonnes, ſoit à l'égard des choſes. Car en pluſieurs phraſes, eſtant joint avec *tout*, on le fait ſervir, ſoit à marquer préference d'une perſonne, ou d'une choſe à une autre ; ſoit à marquer changement en bien dans une meſme perſonne, ou dans une meſme choſe. Dans la premiere acception, on dit *vous parlez d'un habile homme, mais celuy que je vous dis, eſt tout autre que luy*, ou ſimplement *eſt tout autre. Voilà de beaux tableaux, mais ceux que je vous feray voir ſont encore tout autres.* Dans la ſeconde acception, on dit d'un homme, qu'*il eſt tout autre* ; qu'*il eſt devenu tout autre* ; que *ce n'eſt plus luy, que c'eſt un autre* ; & cela ſe dit ordinairement, ſoit d'un homme qu'on avoit veu infirme, & qui eſt dans une meilleure ſanté ; ſoit d'un jeune homme qui s'eſt extremément façonné dans le monde ; ſoit d'un homme qui s'eſt corrigé du coſté des mœurs & de la conduite. On ſe ſert auſſi de la meſme expreſſion dans le meſme ſens, en ne parlant pas des perſonnes. Ainſi on dit d'un cheval, qu'*il eſt tout autre qu'il n'eſtoit*, pour dire, qu'il eſt en bien meilleur eſtat ; & d'une maiſon qu'*elle eſt toute autre*, pour dire, qu'elle eſt beaucoup plus agréable, ou plus commode qu'auparavant.

Au reſte, quoyque dans les phraſes qu'on vient de dire, *autre* ſoit conſideré comme Pronom, on ne prétend pas pourtant que dans cette phraſe *tout autre*, qui peut eſtre renduë par *tout different*, on ne puiſſe eſtre bien fondé à le prendre comme un nom adjectif. La ſeule des phraſes alleguées dans cet article où on ne peut pas conteſter à *autre* la qualité de Pronom, c'eſt celle

celle où il eſt dit, *ce n'eſt plus luy, c'eſt un autre :* car *un autre* en cet endroit, ſignifie *un autre homme, un homme tout autre qu'il n'eſtoit.*

Aucun & nul ne ſont proprement Pronoms qu'en tant qu'ils ſe diſent des perſonnes, & qu'ils ſignifient *nulle perſonne, aucune perſonne.* Ils font au feminin *aucune* & *nulle*; mais ils n'ont point de pluriel, & ils ne ſe déclinent que par le moyen des particules *à* & *de.*

Quoyque leur ſignification ſoit égale, en ce qu'ils emportent tous deux negation, leur emploi n'eſt pas pourtant tout-à-fait égal; mais comme dans pluſieurs phraſes on peut ſe ſervir indifferemment de l'un ou de l'autre, il y en a auſſi quelques-unes où il eſt plus ordinaire & plus regulier de ſe ſervir de l'un que de l'autre; ſoit que cela vienne du ſeul caprice de l'Uſage, ſoit que la force negative, qui paroiſt plus grande dans *nul* que dans *aucun*, en ſoit cauſe.

On ſe ſert aſſez indifferemment de tous les deux, lors qu'ils ſont employez dans une acception generale qui comprend auſſi-bien les femmes que les hommes; comme *nul n'eſt exempt de deffaut; nul n'eſt innocent devant Dieu;* ce qui ſe peut dire également bien par *aucun n'eſt exempt de deffaut; aucun n'eſt innocent devant Dieu;* quoy qu'il ſoit vray que dans une propoſition ſi univerſelle, il ſoit mieux de ſe ſervir de *nul* que d'*aucun.*

Lors que la propoſition devient un peu moins generale, on ſe ſert indifferemment de *nul* ou d'*aucun.* De ſorte que dans les meſmes phraſes, où en ſe ſervant du Pronom *nul*, on dit, *Que nul ne ſoit ſi hardi, nul n'oſoit en approcher, nul n'en aura connoiſſance, il prétend que nul n'y a droit que luy,* dans ces meſmes phraſes, & dans les autres de pareille nature, on peut ſe ſervir également bien du Pronom *aucun*; quoyque cependant entre l'un & l'autre il y ait quelquefois peut-eſtre un certain choix à faire, qui dépend plus de l'oreille & de l'uſage que d'aucune autre regle.

Mais quand la phraſe commence par une negative, ou qu'elle interroge, alors l'uſage de *nul* ou d'*aucun* eſt ſi peu arbitraire, que celuy de *nul* rendroit en quelque ſorte l'expreſſion barbare. Ainſi, quoy qu'on diſe fort bien, *Il ne veut pas qu'aucun s'en meſle; il n'y a aucun qui ne ſçache; y a-il aucun de vous qui le ſouffriſt?* ce ſeroit parler improprement que de dire, *Il ne veut pas que nul s'en meſle; Il n'y a nul qui ne ſçache; y a-il nul de vous qui le ſouffriſt?* La ſeule occaſion où *nul*, précédé par une negative, puiſſe eſtre employé comme Pronom; c'eſt lors qu'il eſt conſtruit avec *de vous*, dans une phraſe interrogative, comme *n'y a-il nul de vous qui en ſçache des nouvelles?* encore ſeroit-il alors plus regulier & plus ſeur de ſe ſervir du Pronom *aucun*.

Ce qui eſt encore à remarquer ſur *nul* & *aucun*, pris abſolument & dans une ſignification generale, c'eſt qu'ils n'ont guere d'uſage qu'au Nominatif, & que dans les autres cas on ſe ſert ordinairement des Pronoms negatifs *perſonne* & *qui que ce ſoit*.

Nul ni *aucun* ne s'employent jamais au feminin abſolument, mais touſjours avec relation à quelque terme qui déſigne une femme, comme *nulle de vous*, *aucune de vous*, *aucunes d'elles*; & il eſt à remarquer que *nulle* ne ſe dit jamais ſans une pareille addition, ni jamais qu'au Nominatif. Il n'en eſt pas de meſme *d'aucune*: car non ſeulement il s'employe au Nominatif ſans cette addition, comme *aucune n'en fut ſurpriſe*; mais il s'employe auſſi de meſme dans les autres cas; & ce qu'on dit icy d'*aucune*, doit s'entendre auſſi d'*aucun*, lors qu'il eſt employé relativement, & hors de l'acception generale. Ainſi on dit au Genitif, *Il connoiſt pluſieurs Juges, mais il n'eſt ami particulier d'aucun; il voit pluſieurs femmes, ſans eſtre amoureux d'aucune*: Au Datif, *Aller chez tous ſes Juges, ſans pouvoir parler à aucun; voir des femmes, & ne s'attacher à aucune*: A l'Accuſatif, avec des prépoſitions, *elle les eſcoute tous, & ne*

ſe détermine pour aucun ; il les voit toutes, mais il n'a de liaiſon avec aucune : Et à l'Ablatif, *Elle les amuſe tous, ſans ſe ſoucier d'aucun ; il les voit toutes, ſans ſe ſoucier d'aucune.*

La raiſon pour laquelle en parlant icy de l'Accuſatif d'*aucun* & d'*aucune*, on a marqué qu'il doit eſtre employé avec des prépoſitions, c'eſt qu'*aucun* dans une acception relative, ne peut eſtre mis à l'Accuſatif comme Pronom qu'avec des prépoſitions, ou avec l'addition de quelque Pronom, ou de quelque nom ſubſtantif, comme *il ne connoiſt aucun de nous, il ne voit aucune de ſes parentes.* Car ſi on ne ſe ſert pas de quelque addition ſemblable ou de quelque prépoſition, il faudra neceſſairement avoir recours à la particule relative *en*, qui ſuppoſe un ſubſtantif précédent, & dire, *il n'en connoiſt aucun, il n'en voit aucune.* Et alors *aucun* & *aucune* ceſſeront d'eſtre de veritables Pronoms ; & ne ſeront plus que des noms adjectifs ; parce que la particule relative *en* eſt proprement celle qui fait office de Pronom dans ces deux phraſes ; de meſme qu'elle le feroit avec tout autre nom adjectif.

Nul & *aucun* ſont pareillement adjectifs quand ils ſont joints avec quelque ſubſtantif que ce ſoit. Ainſi dans ces phraſes, *nul homme, nulle femme, aucun homme, aucune femme, aucun livre, aucune affaire, nul intereſt, nulle foibleſſe ; nul* & *aucun* ne ſont que de purs adjectifs. Mais quoy qu'on ait dit au commencement que *nul* & *aucun* ne ſont proprement Pronoms, que quand ils ſe diſent des perſonnes, *aucun*, en parlant des choſes, ne laiſſe pas de tenir lieu de Pronom dans quelques cas obliques, comme *lire pluſieurs livres ſans s'attacher à aucun ; paſſer par pluſieurs villes ſans s'arreſter dans aucune ; avoir de grandes terres, & ne pouvoir diſpoſer d'aucune.*

Pas un eſt un Pronom de meſme nature qu'*aucun* ; ſoit pour la ſignification, ſoit pour l'emploi ; horſmis

qu'il ne ſe dit jamais dans une acception generale & univerſelle, comme *aucun* : de ſorte que pour les autres uſages on renvoye le Lecteur à ce qui vient d'eſtre dit d'*aucun* & d'*aucune*.

De quelconque, quelque, & chaque.

IL a pleu aux Grammairiens François de mettre *quelconque*, *quelque*, & *chaque* au rang des Pronoms indéfinis ; quoy qu'ils ne ſoient proprement que des adjectifs inſéparables d'un ſubſtantif; mais quels qu'ils ſoient, on ne laiſſe pas de les ranger icy, pour ſe conformer à l'uſage commun ; & pour marquer la ſignification & l'emploi des uns & des autres.

Quelconque ſignifie *nul, aucun*, & il ſert également aux deux genres ; mais il n'a point de pluriel. Il ne ſe dit que précédé de la particule negative *ne* ; & il a cela de particulier, qu'il ſe met tousjours à la ſuite d'un ſubſtantif, ſoit en parlant des perſonnes, ſoit en parlant des choſes; comme *C'eſt un homme qui n'a choſe quelconque ; je n'ay affaire quelconque ; je n'ay trouvé ame quelconque, perſonne quelconque avec luy ; il n'a mal quelconque ; il n'entend raiſon quelconque*. La ſeule phraſe où il s'employe ſans la particule negative *ne*, eſt cette phraſe de formule, *nonobſtant oppoſition ou appellation quelconque*. Du reſte, c'eſt un terme dont on ne ſe ſert pas ſouvent.

Quelque, eſt d'un bien plus grand uſage dans la Langue, & il a diverſes ſignifications & divers emplois ; & celle qui reſpond à l'*aliquis* des Latins, & dont on ſe ſert pour ſignifier un d'entre pluſieurs, eſt la principale. Dans cette acception il ſe dit également des perſonnes & des choſes, il ſert aux deux genres, il reçoit les deux nombres ; & il précéde tousjours le ſubſtantif, à moins qu'on inſere un adjectif entre deux ; *Addreſſez-vous à quelque Docteur, à quelque habile Docteur ; avez-vous quelque choſe de plus à me dire, quelque*

autre choſe à me dire ; il m'a preſté quelques livres ; il lit tousjours quelque bon livre ; y a-il quelque Hiſtorien, quelque celebre Hiſtorien qui en ait parlé?

Quelque, ſert auſſi à marquer diminution, amoindriſſement, ſoit dans la qualité, ſoit dans la quantité de la choſe dont on parle ; & dans cette acception il ne ſe dit point des perſonnes, mais ſeulement des choſes Phyſiques ou Morales, & alors il reſpond à peu prés à l'*aliquantulus* des Latins. *Avoir quelque fiévre, quelque peu de fiévre; il y a desja quelque temps, quelques années ; cette affaire n'eſt pas ſans quelque difficulté ; c'eſt un homme qui n'eſt pas ſans quelque merite ; il y a quelque apparence, quelque ſorte d'apparence à cela ; j'ay quelque lieu d'en douter ; j'en fais quelque doute ; il en a quelque leger ſoupçon.*

Quelque, ſuivi de *que*, a une troiſiéme ſignification, comme quand on dit, *Quelque vertu qu'il ait, quelque mauvais naturel qu'il puiſſe avoir, quelque habile qu'il ſoit, quelque meſchant qu'il ait eſté.* Car ces phraſes ne veulent pas dire ſeulement, *Quoy qu'il ait de la vertu, quoy qu'il ait un mauvais naturel, quoy qu'il ſoit habile, quoy qu'il ait eſté meſchant.* Mais *quelque*, dans ces phraſes, & dans toutes les autres de meſme nature, marque tousjours excés dans le ſujet où on l'applique : & il veut dire ce qu'en Latin on exprime ou par les adjectifs *quantuſcumque* & *quantuſlibet*, ou par les adverbes *quantumvis* & *quantumcumque* ; & ce que les Italiens expriment par *quantunque.*

Noſtre Langue a autrefois exprimé la meſme choſe par la prépoſition *pour*, en diſant, *pour remonſtrance qu'on luy faſſe, pour meſchant qu'il ſoit*, au lieu de *quelque remonſtrance qu'on luy faſſe, quelque meſchant qu'il ſoit* ; & les Italiens & les Eſpagnols ſe ſervent encore de *per* & de *por* dans la meſme ſignification. Mais parmi nous on ne ſe ſert plus guere de *pour* en ce ſens, ſi ce n'eſt en quelques phraſes que l'Uſage a

conſervées, comme *pour peu qu'on le touche*, au lieu de *quelque peu qu'on le touche.*

Ce qu'il y a de particulier encore à remarquer ſur *quelque*, pris dans ce ſens, c'eſt que tantoſt il eſt indéclinable, & n'eſt proprement qu'adverbe; & que tantoſt il ſe conſtruit en genre & en nombre, avec le ſubſtantif ou l'adjectif qu'il précéde, comme on le peut voir dans les phraſes ſuivantes, où il eſt employé des deux manieres, *Quelque riches qu'ils ſoient, quelque riches qu'ils puiſſent eſtre, quelques richeſſes qu'il poſſede, quelques perfections qu'il ait, de quelques talents qu'il ſoit doüé.*

A l'égard de toutes ces phraſes, il n'y a nulle difficulté touchant la difference de *quelque*, employé dans les unes comme adverbe, & dans les autres comme pronom, ou pour mieux dire comme adjectif; parce que dans les deux premieres, *quelque* n'eſt proprement que ce qu'on diroit en Latin *quantumvis*, & *quantumcumque*; & qu'il n'eſt pas dit pour ſignifier *quantité de perſonnes riches*, mais ſeulement *des perſonnes extrémement riches:* au lieu que dans les autres phraſes, *quelques*, qui avec *richeſſes*, *perfections*, & *talents*, ſert à déſigner *quantité de richeſſes*, *pluſieurs perfections*, & *pluſieurs talents*, doit eſtre mis au pluriel comme un adjectif qui s'accorde en genre & en nombre avec ſon ſubſtantif. Ainſi pour donner là-deſſus une regle courte & préciſe, toutes les fois que *quelque* n'eſt joint qu'avec un adjectif, il ne peut eſtre conſideré que comme adverbe; & toutes les fois qu'il n'eſt joint qu'avec un ſubſtantif; c'eſt un adjectif qui ſuit la regle de tous les autres.

Une autre regle ſur laquelle il n'y a non plus aucune difficulté, c'eſt que toutes les fois que dans une meſme phraſe, *quelque* ſe trouve joint avec un adjectif & un ſubſtantif pluriels, regis par le verbe ſubſtantif, il n'eſt auſſi qu'adverbe; comme dans ces phraſes, *Quelque*

belles que ſoient ſes actions, quelque grandes que ſoient les actions qu'il a faites : parce qu'alors *quelque belles que ſoient, quelque grandes que ſoient*, ne veut pas dire, *quoyque ſes actions ſoient pluſieurs belles, & pluſieurs grandes*; mais *quoy qu'elles ſoient extremément belles, extremémens grandes.*

Mais la queſtion eſt, & cette queſtion a partagé en quelque ſorte les avis de l'Académie Françoiſe ; ſi *quelque*, eſtant joint avec un adjectif & un ſubſtantif regis par un verbe actif, eſt alors adverbe ou adjectif; & ſi par exemple, il faut dire, *quelque grandes actions qu'il ait faites*, ou *quelques grandes actions qu'il ait faites:*

La raiſon de ne le regarder alors que comme un adverbe, eſt que *quelque grandes actions qu'il ait faites*, ne veut pas dire, qu'*il a fait quelques grandes actions*, mais qu'*il a fait de fort grandes actions* : & que *quelque* ne déſignant pas alors la quantité, mais ſeulement la qualité des actions, ſemble ne pouvoir eſtre qu'adverbe. De plus, encore que dans cette phraſe le verbe ſubſtantif ne ſoit pas exprimé, il y eſt pourtant ſouſentendu en quelque ſorte ; & ainſi *quelque grandes, &c.* voulant dire, *quelque grandes que ſoient, &c.* il faut ſuivant la regle eſtablie que *quelque* n'eſtant alors joint qu'avec un adjectif, appuyé uniquement ſur le verbe ſubſtantif, ſoit un pur adverbe.

A ces raiſons priſes de noſtre Langue, on peut en adjouſter une priſe de la Langue Latine, qui rend ordinairement ces ſortes de phraſes par *quantumvis*, ou *quantumcumque* adverbes. Et c'eſt-là à peu prés à quoy ſe reduiſent les principales raiſons de prétendre que dans la phraſe dont il s'agit, & dans toutes les autres de meſme nature, *quelque* ne doit eſtre conſideré que comme adverbe.

Mais aux raiſons priſes de noſtre Langue, on reſpond, Que pour juger d'une phraſe, il faut l'examiner ſuivant les termes, dans leſquels elle eſt conceuë : &

qu'ainſi dans celle dont il eſt queſtion, il ne faut nullement ſouſentendre le verbe ſubſtantif, qui n'a pas beſoin d'y eſtre ſouſentendu: mais qu'il la faut examiner, comme eſtant appuyée ſur le verbe *faire*. Que cela eſtant, *quelque* n'y eſt employé que pour déſigner la quantité des actions, la qualité en eſtant ſuffiſamment exprimée par *grandes*: que c'eſt comme ſi on diſoit, *quoy qu'il ait fait pluſieurs grandes actions*; & que *quelque* eſtant alors dit pour *pluſieurs*, devenoit un adjectif, qu'il falloit accorder en genre & en nombre avec ſon ſubſtantif.

Quant à la raiſon tirée de l'uſage ordinaire de la Langue Latine, on y reſpond en diſant qu'elle ſe ſert auſſi de *quantuſcumque*, & de *quantuſlibet* adjectifs, auſſi-bien que de *quantumvis* & de *quantumcumque* adverbes, comme on le voit par ces exemples de Ciceron & de Pline: *Quorum bona quantacumque erant comitibus ſuis deſcripſit: Et in quantalibet multitudine appetit. Quelques grands biens qu'ils euſſent, il les diſtribua à ſes amis: Il l'attaqua au milieu de la trouppe, quelque grande qu'elle fuſt.*

Mais comme l'uſage des autres Langues ne décide rien pour la noſtre, on revient à ce qui la regarde uniquement; & on dit que puiſque dans cette phraſe *quelques actions qu'il ait faites, quelque* eſt conſtamment adjectif, ſur quoy peut-on prétendre qu'il ceſſe de l'eſtre par l'addition d'un adjectif au mot *d'actions*. Ce ne peut eſtre que ſur quelque raiſon de Grammaire, ou ſur l'uſage. Quant aux raiſons de Grammaire, on ne peut en donner aucune, & pour ce qui eſt de l'uſage, c'eſt ce qui eſt en conteſtation. De ſorte que pour bien juger de cette phraſe, il faut peut-eſtre en former d'autres de meſme nature, mais conſtruites avec des termes adjectifs & ſubſtantifs, qui ſoient employez d'une autre ſorte que dans la phraſe propoſée, ou qui commencent par des voyelles; afin que par la prononciation

ciation de *quelque* devant ces termes, l'oreille qui avec d'autres termes ne peut pas juger ſi *quelque* eſt au ſingulier ou au pluriel, puiſſe auſſi eſtre admiſe là-deſſus en jugement.

Et premierement, ſans faire aucun autre changement dans la phraſe propoſée, que de mettre le ſubſtantif devant l'adjectif; il ſemble que dans celle-cy, *quelques actions eſclatantes qu'il ait faites*; outre que *quelque*, joint comme adverbe avec *actions*, ne peut faire de conſtruction reguliere, il ſemble, dis-je, que l'oreille meſme advertiſſe que *quelques* eſt au pluriel. Que s'il y eſt quand il eſt joint à un ſubſtantif ſuivi de ſon adjectif, ne doit-il pas l'eſtre auſſi, quand il ſera joint à un adjectif ſuivi de ſon ſubſtantif, & quand on dira *Quelques eſclatantes actions qu'il ait faites, quelques importants emplois qu'il ait exercé.* Que ſi on veut conſtruire ces ſortes de phraſes avec des prépoſitions, & dire *à quelques affreux dangers qu'on l'ait expoſé, de quelques affreux perils qu'il ſe ſoit tiré, de quelques affaires importantes qu'il ſoit chargé, en quelques pays eſloignez qu'il ait voyagé*, non ſeulement la prononciation ordinaire de *quelques*, dans la pluſpart de ces phraſes, porte à croire qu'il y eſt employé au pluriel: mais la Grammaire ne ſouffrant pas qu'un adverbe ſoit employé de la ſorte à la ſuite d'une prépoſition, il faut neceſſairement que *quelque* y ſoit adjectif; & que parconſequent il le ſoit auſſi dans toutes les autres.

Quoy qu'il en ſoit; & pour dire ſeulement mon advis, ſans prétendre le donner pour regle, je tiens que toutes les fois que *quelque*, dans le ſens dont il s'agit maintenant, ſe trouve joint, ſoit avec un ſeul ſubſtantif, ſoit avec un ſubſtantif ſuivi de ſon adjectif, ſoit enfin avec un adjectif ſuivi de ſon ſubſtantif, alors il n'eſt jamais qu'adjectif. Mais que quand il n'eſt joint qu'avec un nom adjectif, ce qui n'arrive jamais qu'avec le verbe

ſubſtantif *eſtre*, alors il eſt infailliblement adverbe. Ainſi, pour ne ſortir pas de la phraſe tant de fois propoſée, dans laquelle je tiens que *quelque* eſt adjectif; ſi on vient à la tourner un peu autrement, & qu'au lieu que le ſubſtantif *actions* eſt joint à l'adjectif *grandes*, on l'en ſepare par le verbe ſubſtantif, alors *quelque* deviendra adverbe, comme il l'eſt dans *quelque riches qu'ils ſoient*; & il faudra dire, *quelque grandes que ſoient les actions qu'il a faites.*

Pour ne laiſſer rien à dire des diverſes ſignifications de *quelque*, il en a encore une autre, où il tient lieu pareillement d'adverbe, & ſignifie *environ*; comme *Il a quelque ſoixante ans*; *il y a quelque dix ou douze jours*; *il trouva quelque trois ou quatre piſtoles de meſconte*; *ils eſtoient quelque deux cens hommes en tout*: mais il n'a d'uſage en ce ſens que dans le diſcours familier; & avec des noms de nombre primitifs ou cardinaux. Car avec les noms collectifs de nombre, comme *dixaine*, *centaine*, il retient ſa premiere ſignification, & il ſe conſtruit en genre & en nombre avec le ſubſtantif.

Chaque eſt qualifié de Pronom par pluſieurs Grammairiens, quoyque ce ne ſoit proprement qu'un adjectif, qui ſert à marquer diſtribution ou partition entre pluſieurs perſonnes ou pluſieurs choſes. Il eſt de tout genre; mais il n'a d'uſage qu'au ſingulier, & il précéde toujours le ſubſtantif, duquel il ne peut eſtre ſeparé que par un autre adjectif, comme on le pourra voir dans quelques-uns des exemples ſuivants. *Chaque nation*, *chaque pays a ſes couſtumes*; *chaque choſe a ſon temps*; *à chaque jour ſuffit ſa peine*; *chaque premier jour de l'an*; *à chaque bonne feſte de l'année*; *chaque habitant*; *chaque pere de famille*; *à chaque affaire qu'on luy propoſe*; *à chaque nouvel avis qu'on luy donne.* On peut former une infinité d'autres phraſes ſemblables; & le diſcours familier eſt rempli de ces façons de parler, *à chaque moment*, *à chaque pas*, *à chaque bout de champ.*

Et c'eſt là à peu prés tout ce qu'il y a à dire touchant ce mot, de quelque maniere qu'on veüille le qualifier.

Du mot rien, *conſideré comme Pronom.*

PUiſque les Grammairiens ont bien mis au rang des Pronoms divers noms qui ne ſont que des adjectifs, & qui ne tiennent jamais lieu de Pronom, on peut à plus forte raiſon donner rang parmi les Pronoms, à un ſubſtantif qui fait office de Pronom en diverſes phraſes. Ce ſubſtantif eſt *rien*, qu'il ne s'agit pas de conſiderer icy dans la ſignification de *neant*, dans laquelle il ne peut eſtre regardé comme Pronom; mais dans celle de *nulle choſe*, *aucune choſe*, *quoyque ce ſoit*, dans laquelle on ne peut pas luy refuſer la qualité de Pronom, puis qu'alors il tient lieu de differents ſubſtantifs, ſelon les differents ſujets dont il s'agit. Ainſi quand on dit, *Rien ne le touche, rien n'eſt capable de l'esbranler, il n'a rien dit qui vous doive faſcher, rien ne luy fait mal, il n'eſt capable de rien, il n'eſt coupable de rien, il a eu cela pour rien, &c. rien*, qui dans toutes ces phraſes peut eſtre rendu par le terme general d'*aucune choſe*, a outre cela une ſignification particuliere, dans laquelle il tient la place de pluſieurs noms ſubſtantifs. Car dans *rien ne le touche, rien ne le peut eſbranſler*; *rien* veut dire, *aucune raiſon, aucune remonſtrance*; dans *il n'a rien dit qui vous doive faſcher, rien* ſignifie *aucune parole*; dans *rien ne luy fait mal*; *rien* eſt mis pour *aucune des choſes qui font mal aux autres*, comme *les veilles, la fatigue, le dereglement dans le boire & dans le manger*; dans *il n'eſt capable de rien*; *rien* veut dire, *d'aucun employ, d'aucune affaire*; dans *il n'eſt coupable de rien*, il veut dire *d'aucune faute, d'aucun crime*; & dans *il a eu cela pour rien*, il veut dire pour *tres-peu d'argent.*

Lors que *rien* eſt employé dans certaines phraſes qui ont rapport au lieu ou au temps, il ne peut plus eſtre

rendu par le terme vague & general *d'aucune choſe*; mais ſeulement par quelque terme particulier qui ſerve à marquer *eſpace de lieu*, ou *de temps*. De ſorte que quand on dit dans le diſcours familier, *il n'y a rien d'icy là, il n'y a rien que je l'ay veu*; *rien*, qui dans la premiere de ces phraſes, ſignifie *que tres-peu de chemin*, ſignifie dans la ſeconde, *que tres-peu de temps*.

Du reſte, il n'y a aucun nom ſubſtantif de ceux qui peuvent eſtre exprimez par les termes generaux *d'aucune choſe*, & de *quoyque ce ſoit*, qui ne puiſſe auſſi eſtre exprimé de meſme par *rien*, dans quelque phraſe du diſcours familier, & dont ce mot ne puiſſe tenir la place. Il ſeroit inutile d'en rapporter icy davantage d'exemples; ceux du premier article ſuffiſent.

On s'eſt un peu eſtendu dans ce Traité des Pronoms, parce que c'eſt une des plus amples & des plus difficiles matieres de la Grammaire en toutes ſortes de Langues: mais quelque attention qu'on ait peu avoir pour n'y rien obmettre, il eſt impoſſible qu'on ait tout dit: & pourveu qu'on n'ait manqué qu'en cela, on eſpere de l'équité du Lecteur, qu'il excuſera aiſément les obmiſſions. D'autres perſonnes trouveront peut-eſtre au contraire qu'on eſt entré dans un détail trop long & trop ennuyeux; & on n'a rien à leur reſpondre là-deſſus, ſinon qu'une matiere ſéche & eſpineuſe, qu'il s'agit de traiter methodiquement, & d'eſtablir ſur des regles & ſur des principes, demande neceſſairement des détails encore plus ennuyeux, pour celuy qui compoſe, que pour celuy qui lit.

Digitized by Google

TRAITÉ DES VERBES.

De la définition des Verbes, & de leur premiere diviſion.

DE toutes les parties de l'Oraiſon, il n'y en a aucune dont nous ayions autant de définitions que nous en avons des Verbes: chaque Grammairien qui en a traité, ayant differemment défini le Verbe, ſelon qu'il l'a differemment enviſagé. Les uns, comme *Scaliger*, aprés Ariſtote, n'y ont conſideré que la difference des temps qu'il ſert à marquer. Les autres, comme *Sanctius*, ont adjouſté au temps la difference des perſonnes & du nombre. Les autres, comme le Grammairien *Diomede*, ne le regardant que par l'endroit qui le diſtingue le plus du nom, quant à ſa forme exterieure, qui eſt de n'avoir point de cas, ont dit que c'eſtoit *Une partie d'oraiſon ſans cas.* Et *Voſſius*, aprés avoir adjouſté à cette définition, qu'*Il ſert à déſigner le temps*, en propoſe encore une autre, qui eſt que *Le Verbe eſt ce qui ſignifie agir, patir*, ou *eſtre.* Il y en a auſſi qui l'ont défini, *Un mot qui ſe varie par modes & par temps, & qui ſignifie quelque action*; d'autres que *C'eſt un mot dont le principal uſage eſt de ſignifier l'affirmation*; & l'Académie Françoiſe dans ſon Dictionnaire l'a défini *Une partie d'Oraiſon qui ſe conjugue par modes & par temps.*

Toutes ces differentes définitions ont leur fondement; mais comme *Sanctius* dans celle qu'il propoſe, dit qu'*elle eſt parfaite, & que toutes les autres ſont fri-*

voles, on croit la devoir examiner icy ; parce que ſi elle eſt en effet telle qu'il dit, il n'en faut point chercher d'autre ; & que ſi elle ne l'eſt pas, il faut empeſcher que ſon nom n'y donne une authorité, qu'elle ne doit pas avoir par elle-meſme.

Il y a deux choſes tres-diſtinctes à conſiderer dans le Verbe ; l'une, la fonction qui luy eſt propre & eſſentielle ; l'autre, la forme exterieure de ſes variations. Or *Sanctius* dans ſa définition, n'a compris que ce qui appartient à la forme exterieure du Verbe, quand il dit que *C'eſt un mot ſuſceptible de nombre, de perſonne & de temps* ; & il n'a nullement touché à ce qui appartient à la nature du Verbe ; qui eſt de ſignifier *eſtat*, *action*, ou *impreſſion*. Et c'eſt ce que l'Autheur de la Grammaire generale & raiſonnée, a parfaitement bien ſenti, quand il a dit, Que beaucoup de » perſonnes, d'ailleurs fort habiles, n'ont pas bien connu » la nature du Verbe, parce qu'ils ne l'ont pas conſideré » ſelon ce qui luy eſt eſſentiel, mais ſelon les rapports » qui luy ſont accidentels.

De plus, *Sanctius* luy-meſme deſtruit en quelque ſorte ſa définition, dans la diviſion qu'il fait des Verbes en *perſonnels*, & en *impersonnels*, comprenant generalement tous les Verbes ſous le nom de *perſonnels*, & n'appellant *impersonnels*, que les ſeuls infinitifs des Verbes. Or comme ſelon luy-meſme, le Verbe infinitif n'eſt déterminé ni par temps, ni par nombre, ni par perſonne, il s'enſuit de la définition qu'il donne du Verbe, que les infinitifs ne ſont pas des Verbes: & par conſequent, bien loin que ſa définition ſoit parfaite, comme il le prétend, elle eſt ſans doute tres-défectueuſe.

Je ne ſçay ſi je pourrai parvenir à en donner une qui rempliſſe bien la veritable idée que l'on doit avoir du Verbe. Mais comme on ne le peut bien définir qu'en le conſiderant ſelon ce qui luy eſt eſſentiel, & ſelon ce qui luy eſt accidentel ; je croy que par rapport à la

premiere acception, *Le Verbe eſt une partie d'Oraiſon, qui ſert à déſigner l'eſtre ou l'eſtat des choſes ou des perſonnes, & les actions qu'elles font, ou les impreſſions qu'elles reçoivent*; & que par rapport à la ſeconde, *C'eſt un partie d'Oraiſon, qui reçoit diverſes inflexions ou variations, avec diſtinction de modes, de temps, de perſonnes, & de nombre.* On expliquera dans ſon lieu ce que c'eſt que *mode*, *temps*, *nombre*, & *perſonne* dans les Verbes.

Les Grammairiens ne ſont guere plus d'accord entre eux touchant la diviſion des Verbes; quelques-uns, comme *Sanctius*, les diviſent tous à l'égard de leur forme, en *perſonnels* & en *impersonnels*, prenant ces deux termes dans le ſens qu'on a desja marqué; & à l'égard de leur ſignification, en *actifs* & en *paſſifs*, ſans admettre aucun *Verbe neutre*. *Voſſius*, au contraire, un des Modernes, qui a le plus approfondi tout ce qui regarde la Langue Latine, admet quatre claſſes differentes dans les Verbes, par rapport à leur ſignification; & place les *Verbes neutres* dans la troiſiéme. L'Autheur, qui dans ſa Grammaire generale raiſonnée, a eſſayé de comprendre auſſi-bien les principes de la Grammaire Françoiſe, que ceux de la Grammaire Latine, ſouſtient pareillement les *Verbes neutres* contre *Sanctius*, dont il refute tres-bien l'opinion dans le Chapitre XII. Et je ſouſcris d'autant plus volontiers à cette déciſion, qu'outre le poids que le nom ſeul de l'Autheur y pourroit donner, l'opinion de *Sanctius* ſe peut encore moins ſouſtenir à l'égard de la Langue Françoiſe, qu'à l'égard de la Latine.

Pour nous renfermer uniquement dans ce qui regarde noſtre Langue, on pourroit en diviſer tous les Verbes en *perſonnels*, & en *impersonnels*; appellant *perſonnels*, ceux qui reçoivent la marque des pronoms perſonnels, tant au ſingulier qu'au pluriel, comme *Je ſuis*, *vous eſtes*, *nous vivons*, *ils dorment*; & *imperſon-*

nels, ceux qui n'admettent ordinairement que la marque de la troiſiéme perſonne au ſingulier, comme *il pleut*, *il neige*, *il tonne*, *il faut*, *&c.*

Mais parce que cette diviſion comprend, dans ſa premiere partie, des verbes tres-differents d'ailleurs, quant à leur nature & à leur regime, & que les diviſions trop generales, ſervent pluſtoſt à confondre qu'à bien diſtinguer les idées qu'on doit avoir des choſes; par cette raiſon il eſt à propos de venir à une diviſion plus particuliere, qui eſt en meſme temps la plus commune à l'égard des Verbes de noſtre Langue. On les diſtingue donc ordinairement en *Verbes actifs*, en *Verbes neutres*, en *Verbes neutres paſſifs*, qu'on appelle auſſi *reciproques*, & en *Verbes impersonnels*; à quoy on adjouſte un ſeul Verbe, qu'on appelle *Verbe ſubſtantif*; & qui eſt le verbe *eſtre*.

Les mots ſont conſiderez diverſement par les Philoſophes & par les Grammairiens; & comme ce qu'on vient de dire de la diviſion des Verbes, ne concerne que leur forme Grammaticale, il ne faut pas entendre icy par le nom de *Verbe actif*, un Verbe qui ſignifie action: car cela ſeul ne ſuffit pas pour faire un Verbe actif: mais il faut de plus, qu'il puiſſe regir à l'Accuſatif un nom qui ſoit le ſujet de l'action ou de l'impreſſion que le Verbe ſert à déſigner. Ainſi *aimer*, *ſouffrir*, ſont des *Verbes actifs*; parce qu'on dit, *aimer quelqu'un*, *ſouffrir quelque choſe*; & qu'alors *quelqu'un*, & *quelque choſe*, qui ſont à l'Accuſatif, ſont les ſujets, les termes de l'action, ou de l'impreſſion de ces Verbes. Au lieu que *partir*, *agir*, quoy qu'ils ſignifient action, auſſi-bien qu'*aimer* & *ſouffrir*, ne ſont pourtant que des *Verbes neutres*; parce qu'ils ne peuvent regir à l'Accuſatif le nom, ni de la perſonne ni de la choſe, où leur action & leur impreſſion ſe terminent: & qu'on dit bien que *quelqu'un part*, & que *quelqu'un agit*; mais qu'on ne dit point, *agir quelqu'un*, *agir quelque*

quelque choſe, ni *partir quelqu'un*, *partir quelque choſe*.

A parler donc ſuivant cette idée, Un Verbe actif eſt *Un Verbe perſonnel, qui peut regir à l'Accuſatif le terme ou le ſujet de l'action & de l'impreſſion qu'il ſert à marquer*, comme *aimer quelqu'un*, *dire quelque choſe*, *recevoir une bleſſure*. Un Verbe neutre eſt *Un Verbe perſonnel, qui comprenant en luy-meſme le terme de l'action, de l'impreſſion, ou de l'eſtat qu'il ſert à marquer, ne regit aucun nom à l'Accuſatif*, comme *agir*, *partir*, *dormir*. Et Un Verbe neutre paſſif eſt *Un Verbe perſonnel, qui n'exerce ſon regime que ſur le meſme pronom qui le regit*, comme *ſe repentir*, *ſe ſouvenir*, qui font, *je me repens*, *vous vous ſouvenez*, *ils ſe ſouviennent*. On pourroit adjouſter à ces differentes eſpeces de Verbes, les *Verbes actifs* auſquels on joint quelquefois le pronom perſonnel; mais comme cette jonction ne change rien à leur nature, ni à leur forme, on ne croit pas que cela doive donner lieu d'en faire une eſpece de Verbe à part.

Pour ce qui eſt des Verbes appellez *impersonnels*, comme *il pleut*, *il neige*, on a desja aſſez marqué quelle eſt l'idée ſous laquelle la Grammaire les conſidere; & quant au Verbe ſubſtantif *eſtre*, outre ce qu'il eſt, & ce qu'il ſignifie par luy-meſme, il a encore parmi nous un uſage qui le diſtingue entierement de tous les autres Verbes; & qu'on ne peut guere bien expliquer, ſans dire auparavant ce que c'eſt chez les Grecs & chez les Latins, que les *Verbes paſſifs*, dont noſtre Langue manque abſolument, ainſi que toutes les autres Langues de l'Europe.

Les Verbes paſſifs, tant dans la Langue Grecque que dans la Langue Latine, ſont des Verbes, qui eſtant actifs dans leur premier eſtat, comme φιλέω, *amo*, *j'aime*, viennent enſuite par un changement de terminaiſon, comme φιλέομαι, *amor*, *je ſuis aimé*, à perdre la forme, la ſignification & le regime de leur premier eſtat. En ſorte qu'au lieu que dans le premier eſtat,

chaque perſonne du Verbe *amo*, *amas*, *amat*; *j'aime*, *tu aimes*, *il aime*, eſtoit conſiderée comme le principe de l'action déſignée par le Verbe; & au lieu que le Verbe regiſſoit à l'Accuſatif, l'objet ou le ſujet de cette action; dans le ſecond eſtat le Verbe perd entierement ſon regime; & chaque perſonne du Verbe, *amamur*, *amamini*, *amantur*; *nous ſommes aimez*, *vous eſtes aimez*, *ils ſont aimez*, n'eſt plus regardée que comme le ſujet de cette meſme action, dont elle eſtoit auparavant le principe.

Or noſtre Langue, pour ſuppléer au deffaut des *Verbes paſſifs*, dont l'expreſſion eſt abſolument neceſſaire dans le diſcours, ſe ſert du Verbe *eſtre*, avec le participe paſſif de chaque *Verbe actif*, ainſi que toutes les autres Langues de l'Europe; & par ce moyen elle exprime tout ce que la Langue Grecque & la Langue Latine ont accouſtumé d'exprimer en un ſeul mot, par leurs *Verbes paſſifs*. C'eſt pourquoy le Verbe ſubſtantif *eſtre*, eſt d'un uſage bien plus eſtendu dans noſtre Langue, & dans toutes les Langues Modernes, que dans la Grecque & dans la Latine.

Un autre Verbe, dont l'uſage eſt encore bien plus grand parmi nous, & dans toutes les autres Langues Modernes, que dans le Grec & dans le Latin, c'eſt le Verbe *avoir*, qui eſtant joint au participe paſſif de chaque *Verbe actif*, ſert à en marquer divers temps dans une ſignification active, comme *j'ay aimé*, *j'ay fait*: & parce qu'il aide à les former, on l'appelle du nom de *Verbe auxiliaire*. Dans la ſuite, on parlera plus amplement de ces deux Verbes; mais auparavant il faut parler des autres diviſions des Verbes, & de ce qui appartient à tous les Verbes en general.

Des autres diviſions des Verbes.

ON diviſe encore les Verbes par rapport aux differentes inflexions ou variations qu'ils reçoivent: Et comme, generalement parlant, la difference de ces inflexions ou variations, prend ſa regle des differentes terminaiſons de l'Infinitif de chaque Verbe, on diſtribuë tous les Verbes en autant de claſſes qu'il y a de differentes terminaiſons dans les Infinitifs.

Comme on a marqué au commencement de cet Ouvrage que la Grammaire Françoiſe avoit emprunté de la Latine tous les termes dont elle ſe ſert; & qu'on s'eſt engagé à en rendre l'intelligence aiſée aux perſonnes meſmes qui n'ont aucune teinture de la Langue Latine, on eſt obligé d'expliquer icy ce qu'il faut entendre par l'Infinitif des verbes. *Infinitif*, ſignifie proprement *indéfini, indéterminé*; & pour faire encore mieux comprendre par des exemples ce que c'eſt, *aimer, agir, avoir, dire, faire*, & tous les autres termes qui reſpondent à ceux-là dans chaque Verbe, ſont *les Infinitifs de ces Verbes*, parce qu'ils n'ont d'eux-meſmes qu'une ſignification indéfinie, & qui n'eſt déterminée à aucune perſonne ni à aucun nombre.

Or toutes les terminaiſons des Verbes à l'Infinitif ſe peuvent reduire à deux, à la terminaiſon en *r finale*, & à la terminaiſon en *r* ſuivie d'un *é muet*. Car l'*r* dans noſtre Langue, ainſi que dans la Langue Italienne, & dans l'Eſpagnole, eſt la lettre characteriſtique de l'Infinitif, c'eſt-à-dire, la lettre qui marque l'Infinitif; avec cette difference à l'égard de ces deux Langues, que dans l'Eſpagnole, l'*r* eſt tousjours finale, & que dans l'Italienne, elle eſt ſuivie d'un *é* qu'on retranche pourtant quelquefois dans la compoſition & dans le diſcours.

Quant à noſtre Langue, les Verbes dont l'Infinitif

eſt terminé par une *r finale*, ſe diviſent encore en trois claſſes ; en ceux dont l'*r* eſt précédée d'un *é*, comme *aimer*, *parler* ; en ceux dont l'*r* eſt précédée d'un *i*, comme *courir*, *agir* ; & en ceux dont l'*r* eſt précédée de la diphthongue *oi*, comme *voir*, *avoir*.

Pour les verbes terminez en *re* à l'Infinitif, on peut les diſtinguer, en ceux qui n'ont que *re* à la derniere ſyllabe, & en ceux qui dans la meſme ſyllabe ont une conſonne devant *re*.

Ceux qui n'ont que *re* à la derniere ſyllabe de l'Infinitif, peuvent eſtre encore diſtinguez, en ceux qui n'ont qu'un *i* pur devant cette derniere ſyllabe, comme *dire*, *lire* ; en ceux où elle eſt précédée de la diphthongue *ai*, comme *faire*, *plaire* ; en ceux où elle eſt précédée de la diphthongue *oi*, comme *croire*, *boire* ; en ceux où elle eſt précédée de la diphthongue *ui*, comme *conduire*, *luire* ; & en ceux où cette derniere ſyllabe ſe trouve précédée d'un *o* & d'une *r*, comme *clorre* ; d'une *u* & d'une *r*, comme *conclurre* ; & de la diphthongue *ou* & d'une *r*, comme *courre*.

Les Verbes qui reçoivent une conſonne devant *re* dans la derniere ſyllabe, ſe diviſent pareillement en diverſes claſſes, ſuivant les diverſes conſonnes qu'ils reçoivent, leſquelles ſe reduiſent à trois ; ſçavoir, le *d*, le *t*, & l'*v*. Ceux qui reçoivent le *d*, ſont en tres-grand nombre ; & voicy à peu prés toutes leurs differentes déſinences, *vendre*, *prendre*, *craindre*, *peindre*, *perdre*, *fondre*, *tondre*, *joindre*, *tordre*, *mordre*, *coudre*, *reſoudre*. Ceux qui admettent un *t* devant *re*, ſont auſſi en grand nombre, comme *battre*, *mettre*, *eſtre*, *naiſtre*, *paroiſtre* ; mais ceux qui prennent un *v conſonne* avant *re*, ſont reduits à deux *ſuivre* & *vivre*, & leurs compoſez.

Ainſi tous les Verbes, dont l'Infinitif ſe termine en une *r finale*, ſont trois claſſes diſtinctes ; ceux dont il ſe termine en *re* précédé d'une voyelle ou d'une diphthongue, en ſont ſept : & ceux dont le *re* eſt précédé

d'une conſonne dans la meſme ſyllabe, en font juſques à quatorze ; ce qui donne en tout vingt-quatre differentes terminaiſons de Verbes à l'Infinitif.

Ces differentes terminaiſons ne produiſent pas ſeulement de differentes inflexions dans les Verbes d'une differente déſinence à l'Infinitif : ceux d'une meſme déſinence, ont ſouvent auſſi des variations differentes entre eux. Les ſeuls verbes terminez en *er* à l'infinitif, ſuivent tousjours en cela une meſme regle à la reſerve du Verbe *aller*, qui emprunte ſes variations de pluſieurs Verbes, comme on le fera voir dans la ſuite, & du Verbe *puer*, qui ne forme pas regulierement tous ſes temps.

Suivant ce qu'on vient de dire, on peut encore diviſer tous les Verbes, en Verbes *reguliers*, & en Verbes *irreguliers* ; appellant *reguliers*, tous ceux qui ayant une meſme terminaiſon à l'Infinitif, ſuivent une meſme regle ; & *irreguliers*, tous ceux qui s'en eſcartent. Enfin, comme on a diviſé d'abord tous les Verbes en *perſonnels* & en *impersonnels*, on peut auſſi les diviſer en Verbes *parfaits* ou *entiers*, c'eſt-à-dire, en Verbes qui reçoivent toutes les inflexions ou variations, dont le Verbe eſt ſuſceptible ; & en Verbes *deffectueux*, c'eſt-à-dire, en Verbes qui manquent, ou de quelques-unes de ces inflexions, comme *falloir* ; ou de toutes, comme *querir*, qui n'en admet aucune.

Quant aux autres diviſions qu'on en pourroit faire en *primitifs* & en *dérivez* ; en *ſimples* & en *compoſez*, comme ces ſortes de diviſions regardent preſque toutes les parties de l'Oraiſon, on ne croit pas qu'il ſoit beſoin d'en faire icy une application particuliere pour les Verbes.

Des Modes des Verbes.

TOut ce qui concerne les differentes inflexions ou variations des Verbes, eſt appellé par les Grammairiens François *Conjugaiſon*, d'un terme pris des

Grammairiens Latins, qui ſignifie, *aſſemblage ſous un meſme joug*. Et non ſeulement tous les Verbes qui ſont ainſi ſous le joug d'une meſme regle ſont appellez *Verbes d'une meſme conjugaiſon* : mais en appliquant le meſme terme, a une ſignification plus particuliere, on dit *la conjugaiſon d'un Verbe*, pour ſignifier les differentes inflexions, ou variations de chaque Verbe : de ſorte que *conjuguer un Verbe*, c'eſt le faire paſſer par toutes les inflexions ou variations, dont il eſt ſuſceptible.

Or dans la conjugaiſon des Verbes, il y a quatre choſes principales à conſiderer, *les Modes*, *les Temps*, *les Perſonnes*, & *les Nombres*. On appelle *Modes*, dans les Verbes les differents uſages qu'on fait d'un Verbe, en l'employant, ou directement & poſitivement, ou indirectement & conditionnellement, ou d'une maniere vague & indéterminée. Et les Grammairiens ne s'accordent pas entre eux ſur le nombre de ces *Modes*, non ſeulement à cauſe de la difference des Langues ſuſceptibles de plus ou de moins d'inflexions differentes ; mais auſſi à cauſe de la diverſité des idées, ſous leſquelles ils les ont conſiderez.

Les Grammairiens Grecs ont eſtabli cinq *Modes* dans les Verbes ; & la pluſpart des Latins les ayant ſuivis, en admettent cinq auſſi, auſquels ils ont donné les noms d'*Indicatif*, d'*Imperatif*, d'*Optatif*, de *Conjonctif* ou *Subjonctif*, & d'*Infinitif*. Ils ont appellé *Mode indicatif*, celuy qui indique, qui marque directement & poſitivement ce qui eſt ſignifié par le Verbe, comme *je fais*, *j'aime* : *Mode imperatif*, celuy qui en parle auſſi directement & poſitivement, mais en commandant ou en demandant, *aimez*, *faites* : *Mode optatif*, celuy qui n'en parle qu'indirectement & par ſouhaits, comme *je voudrois*. *Mode ſubjonctif* ou *conjonctif*, celuy qui parlant auſſi d'une maniere indirecte, eſt tousjours accompagné de quelque conjonction, ou de quelque verbe dont il dépend,

comme *quoy qu'il en ſoit, il veut qu'on parte:* Et *Mode infinitif*, celuy qui ne déſigne qu'indéterminement ce que le verbe ſignifie, ſans en faire de luy-meſme aucune application particuliere, comme *aimer*, *agir*, *&c.*

Divers Grammairiens Latins ont adjouſté encore d'autres *Modes* à ces cinq, regardant comme divers *Modes* d'un meſme Verbe, les differentes manieres dont on l'employe, pour acquieſcer, pour promettre, pour exhorter, & pour prier : Et d'autres, comme *Sanctius*, ont prétendu que la diſtinction des *Modes* eſtoit inutile dans les Verbes, parce qu'elle n'eſt pas de l'eſſence des Verbes; & ils ont tout reduit dans les Verbes, à la ſeule difference des *Temps* & des *Perſonnes*. Mais comme les uns, en voulant eſtablir dans les Verbes une trop grande quantité de *Modes*, y apportent plus de confuſion que d'ordre, les autres auſſi en voulant ſupprimer tous les *Modes*, oſtent à toutes les Grammaires de toutes les Langues, une diſtinction tres-utile.

Ceux qui tenant le milieu entre les uns & les autres, diviſent les Verbes en divers Modes, mais ne reconnoiſſent difference de *Modes* dans les Verbes, que quand il y a difference d'inflexions, ſemblent eſtre le plus à ſuivre. Et par cette raiſon, de meſme que *Voſſius* dans ſa Grammaire Latine, ne fait qu'un ſeul Mode de *l'Optatif* & du *Subjonctif* ou *Conjonctif*, parce qu'ils n'ont que les meſmes inflexions, nous ne les regarderons pareillement icy, que comme un ſeul *Mode*, puiſque leurs inflexions ſont les meſmes.

Cela eſtant, on ne doit admettre dans les Verbes de la Langue Françoiſe que quatre *Modes*; l'*Indicatif*, qu'on pourroit peut-eſtre plus proprement appeller le *Direct*, ou *le Poſitif*, parce que la maniere dont on y parle, eſt tousjours poſitive; l'*Imperatif* qui eſt pareillement direct, mais qui ne ſervant pas plus à commander qu'à prier & à exhorter, pourroit auſſi bien

prendre ſa dénomination de ces deux dernieres fonctions, que de la premiere. Le *Subjonctif*, qu'on pourroit appeller auſſi l'*Indirect*, ou le *Conditionnel*, à cauſe de la maniere dont on s'y énonce. Et l'*Infinitif*, qui ſeroit peut-eſtre encore mieux nommé; ou le *Mode indéfini* & *indeterminé*, parce que de luy-meſme il n'eſt reſtreint à aucun nombre, ou le *Mode impersonnel*; parce qu'il n'admet point les trois pronoms perſonnels, de meſme que les autres *Modes* des Verbes les admettent. Il n'y a donc dans les Verbes de la Langue Françoiſe, que *quatre Modes*. Car je ne compte point parmi les *Modes* des Verbes *les Gerondifs*, ni *les Participes*, quoyque *le Gerondif* ſoit tousjours regardé, comme faiſant partie du Verbe; & que le *Participe paſſif*, en faſſe auſſi une bonne partie; puiſqu'il entre dans la formation de pluſieurs temps du Verbe. Mais on parlera ailleurs des uns & des autres.

Des Temps des Verbes.

LE ſçavant *Voſſius*, au commencement du Chapitre, où il traite des *Temps* des Verbes, dit qu'il pourra paroiſtre à beaucoup de gens, que c'eſt perdre le temps que de s'amuſer à examiner ces ſortes de minucies de Grammaire: mais que les Anciens en ont jugé tout autrement, perſuadez que de pareilles recherches pouvoient eſtre d'un grand ſecours pour les Poëtes, pour les Hiſtoriens, & meſme pour les Juriſconſultes. Enſuite, pour juſtifier une partie de ce qu'il dit, il parle de ce que rapporte Aulugelle dans le XVII. Livre de ſes Nuits Attiques: Que le Pere de Quintus Scœvola, Brutus, Manilius, & Nigidius Figulus, le plus ſçavant des Romains d'alors, ne dédaignerent pas autrefois d'examiner avec ſoin, ſi une expreſſion contenuë dans l'ancienne Loy *Atinia*, devoit eſtre entenduë, ou du temps paſſé, ou du temps futur. Et enfin, il

il conclut qu'il y a lieu de s'eſtonner que des gens qui n'ont appris la Langue Latine que dans les Colleges, prétendent ſur une connoiſſance legere qu'ils en ont, pouvoir décider aiſément des meſmes choſes, ſur leſquelles tant de grands hommes, qui ſçavoient parfaitement leur Langue, ont eſté autrefois partagez.

On pourroit avec quelque fondement faire icy à l'égard de la Langue Françoiſe, l'application de ce que dit *Voſſius* à l'égard de la Langue Latine; & peut-eſtre qu'on y ſeroit d'autant mieux fondé, que la pluſpart de ceux meſmes qui parlent mieux noſtre Langue, la parlent ſans la connoiſtre à fonds, & ſans y avoir preſque fait de reflexion, accouſtumez à ſuivre en cela l'uſage du grand monde, comme ils ſont accouſtumez à en ſuivre les modes dans leurs habits.

Quoy qu'il en ſoit, pour venir à ce qui regarde les *Temps* des Verbes, de meſme que dans la Bouſſole les quatre Vents principaux ſont ſubdiviſez en d'autres, de meſme dans la Grammaire, *les trois Temps*, *le Preſent*, *le Paſſé*, & *le Futur*, ſont en quelque ſorte ſubdiviſez en d'autres *Temps*, à la reſerve pourtant du *Preſent*, qui ne conſiſtant qu'en un moment, & eſtant indiviſible de ſa nature, ne peut admettre aucun partage.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de meſme du *Paſſé* ni du *Futur*, parce que l'un & l'autre peuvent eſtre regardez comme plus ou moins éloignez: Et ſuivant les differents égards ſous leſquels on les a enviſagez dans chaque Langue, ou ſuivant que chaque Langue a eſté plus ou moins propre à exprimer ces differents égards, on a aſſigné plus ou moins de diviſions de *Temps*, au *Paſſé* & au *Futur*.

De tous les *Modes* des Verbes, l'Indicatif eſt celuy qui reçoit plus de *Temps* differents; & ces *Temps*-là ſont ou ſimples ou compoſez, c'eſt-à-dire, ou formez du Verbe ſeul, ou formez de ſon Participe paſſif, avec le ſecours du Verbe auxiliaire *avoir*. Le *Preſent*, com-

me nous avons desja dit, ne ſe diviſe point en divers *Temps*, & n'a jamais qu'une forme ſimple, de ſorte qu'il n'eſt pas beſoin d'en rien dire icy davantage.

Quant au *Paſſé*, qui n'a que trois *Temps* dans la Langue Latine, il en a juſqu'à cinq dans la noſtre, deux ſimples & trois compoſez. Les deux *Temps ſimples* du Verbe *faire*, d où nous tirerons nos exemples, ſont *je faiſois* & *je fis*. Le premier eſt appellé ordinairement *Préterit imparfait*, c'eſt-à-dire, *Un Temps qui n'eſt pas encore entierement paſſé*; parce qu'il ſert à repreſenter une action, une choſe, comme commencée, mais non pas comme achevée.

Les Grammairiens ne conviennent pas de meſme ſur la dénomination du ſecond *Préterit ſimple*; au contraire, ils ſont tellement oppoſez là-deſſus, que les uns, comme M. de Vaugelas, l'appellent *Préterit défini*, les autres, *Préterit indéfini*. Ceux qui l'ont appellé *Préterit défini* ſe ſont apparemment fondez ſur ce qu'on ne l'employe jamais, ſans l'accompagner de quelque terme, qui marque à peu prés le temps où la choſe dont on parle s'eſt paſſée, comme *je fis telle choſe l'autre jour*. Mais ceux qui l'ont qualifié de *Préterit indéfini*, ont creu que dans la dénomination du *Temps* d'un Verbe, il ne falloit conſiderer que ce que ce *Temps* eſtoit en luy-meſme indépendamment des termes dont on l'accompagne. L'Autheur de la Grammaire generale & raiſonnée, l'a enviſagé de la ſorte; & comme je crois que cette derniere dénomination luy convient mieux que l'autre; c'eſt ainſi que nous le nommerons dans la ſuite.

Le meſme Autheur, en parlant de ce *Préterit*, dit qu'il ne ſe dit proprement que d'un temps, qui ſoit au moins éloigné d'un jour de celuy auquel nous parlons; & qu'on dit bien, par exemple, *j'eſcrivis hier*, mais non pas *j'eſcrivis ce matin*, ni *j'eſcrivis cette nuit*. Cette remarque eſt ſans doute vraye; mais il ne luy a pas donné toute l'eſtenduë & tout l'éclairciſſement neceſſaire.

Ce n'eſt pas ſeulement de l'eſpace du jour auquel on parle, & duquel on parle, que ce préterit indéfini eſt banni dans noſtre Langue, il l'eſt pareillement de l'eſpace d'une ſemaine, d'un mois, & d'une année, ſi l'on eſt encore dans la ſemaine, dans le mois, & dans l'année dont on parle. Car alors *j'eſcrivis cette ſemaine*, *j'eſcrivis ce mois*, *j'eſcrivis cette année*, ne ſe dit non plus que *j'eſcrivis ce matin*, *j'eſcrivis cette nuit*; parce que celuy qui parle, marque un temps dans lequel il eſt encore renfermé. Enfin de quelque eſtenduë que puiſſe eſtre le temps dont on parle, dés qu'on en parle comme y eſtant compris de cette ſorte, & comme d'une choſe qui eſt encore preſente en partie, on ne peut plus ſe ſervir du *Préterit ſimple & indéfini*. Ainſi, quoy qu'on puiſſe fort bien dire, *le jour d'hier fut beau*; parce que celuy qui parle, n'eſt plus compris dans le jour d'hier, & qu'il le regarde comme tout à fait paſſé, on ne pourra pas dire, en parlant du Siecle où l'on eſt, *noſtre ſiecle fut remarquable*; parce qu'on eſt encore dans ce ſiecle-là, & que le temps, dans lequel on en parle, en fait partie.

Les trois *Préterits compoſez* du Verbe *faire*, d'où nous avons commencé à tirer nos exemples, ſont *j'ay fait*, *j'avois fait*, & *j'eus fait*. Comme le premier de ces trois *Préterits compoſez*, marque une choſe préciſément achevée, & qu'il n'a pas beſoin qu'on l'accompagne de rien qui détermine le temps de l'action qu'il déſigne, nous l'appellerons *Préterit défini*, avec l'Autheur de la Grammaire generale raiſonnée. On l'appelle auſſi d'ordinaire *Préterit parfait*; parce qu'il marque la choſe comme tout à fait paſſée, & on pourroit par cette meſme raiſon l'appeller auſſi *Préterit abſolu*.

J'avois fait, qui eſt le ſecond des *Préterits compoſez* eſt d'ordinaire appellé par une dénomination priſe du Latin, *Préterit plus que parfait*; parce que de luy-meſ-

me il déſigne un temps encore plus éloigné que celuy qui eſt marqué par le *Préterit parfait*.

Quant au dernier des trois *Préterits compoſez*, *j'eus fait*, comme il eſt formé en partie du *Préterit* que nous avons appellé *indéfini* ; il ſemble qu'on ne puiſſe luy donner une appellation plus convenable que celle de *Préterit indéfini compoſé*. Les Latins n'ont point dans l'Indicatif de leurs Verbes de *Temps* qui reſponde à celuy-là ; de ſorte que ce que noſtre Langue peut exprimer par trois *Préterits differents*, *je fis*, *j'ay fait*, & *j'eus fait* ; la Langue Latine, d'ailleurs ſi riche & ſi abondante, ne le peut exprimer que par un ſeul *Préterit*, *Feci*. Il eſt vray que *j'eus fait*, joint avec quelque prépoſition de *Temps*, comme *quand j'eus fait*, *aprés que j'eus fait*, *dés que j'eus fait*, peut eſtre rendu quelquefois en Latin par *feciſſem*, pris du Subjonctif : mais quand il eſt employé d'une autre maniere, comme dans ces phraſes, *j'eus bien-toſt fait*, *j'eus fait en peu de temps*, qui ne ſont pas propres à eſtre tournées en Latin par le *Subjonctif* ; alors la Langue Latine, comme nous avons dit, n'a plus qu'un ſeul *Temps* pour exprimer ce que la noſtre, l'Italienne, & l'Eſpagnole peuvent exprimer de trois differentes manieres.

Le Temps Futur a deux variations & deux formes dans l'Indicatif des Verbes; l'une ſimple, l'autre compoſée. *Le Futur ſimple*, pour ne nous point départir du Verbe *faire*, eſt *je feray*. *Le Futur compoſé* eſt *j'auray fait*. Le premier qui ne marque que deſſein de faire, peut eſtre auſſi appellé par cette raiſon *Futur imparfait*. Le ſecond, qui ſuppoſe la choſe devant infailliblement eſtre faite, pourroit par cette raiſon eſtre nommé *Futur parfait*, ou *Futur accompli*.

Il y a donc juſqu'à *huit Temps* dans l'Indicatif des Verbes, en comptant le *Temps preſent* ; ſçavoir, *le Preſent* ; *cinq Préterits*, *deux ſimples*, & *trois compoſez* ;

& *deux Futurs*, *un ſimple* & *un compoſé*.

Il y a de tres-habiles Grammairiens qui ne reconnoiſſent dans l'Imperatif, d'autre *Temps* que le *Temps Futur*; parce que ſoit qu'on employe l'Imperatif à commander, ſoit qu'on l'employe à prier ou à exhorter, les choſes dont il s'agit alors, ſont des choſes à faire, & qui par conſequent ne peuvent pas eſtre conſiderées comme preſentes. Mais parce que dans les *Temps* des Verbes il ne faut pas ſeulement avoir égard à la ſignification, mais qu'il faut auſſi faire attention à la forme Grammaticale; je crois qu'il faut admettre *deux Temps* dans l'Imperatif, *le Preſent* & *le Futur*.

La premiere perſonne ſinguliere n'eſt en uſage dans aucun des deux, non pas à cauſe qu'on ne ſe commande pas à ſoy-meſme, comme dit la Grammaire raiſonnée: car ce *Mode* ſervant auſſi-bien à prier & à exhorter, qu'à commander; il eſt conſtant qu'on peut s'exhorter ſoy-meſme dans un ſoliloque; mais à cauſe que ni en commandant, ni en priant, ni en exhortant, on ne peut parler à ſoy-meſme qu'à la ſeconde perſonne; & qu'alors un homme ſe conſidere, comme eſtant en quelque ſorte diviſé en deux parties, dont l'une commande à l'autre, la prie & l'exhorte.

A l'égard du *Temps Preſent* de l'Imperatif, au lieu que dans les autres *Modes Perſonnels* où il ne s'agit que d'énoncer une choſe, on joint tousjours les pronoms perſonnels au Verbe; icy où il s'agit de la commander, de la demander, ou d'exhorter à la faire, on les ſupprime dans les deux premieres perſonnes, & on ne s'en ſert à la troiſiéme qu'avec l'accompagnement de la particule *que*, comme *Fai, qu'il faſſe, faiſons, faites, qu'ils faſſent*.

Il n'en eſt pas de meſme du *Futur*. Il ſe joint à tous les pronoms perſonnels, horſmis à celuy de la premiere perſonne ſinguliere, dont il manque auſſi-bien que le *Preſent*. Du reſte, il ne differe en rien du *Futur*

ſimple de l'Indicatif, qu'en ce qu'il eſt employé à un autre uſage.

Le Mode Subjonctif, ou *Conditionnel*, ſous lequel nous comprenons celuy qu'on appelle *Optatif*, a *ſix Temps*, trois *ſimples* & trois *compoſez*. Les trois *ſimples*, ſont *je faſſe*, pour le preſent; *je fiſſe*, pour le préterit; & *je ferois*, pour le futur: Des trois *compoſez*, qui ſont *j'aye fait*, *j'euſſe fait*, & *j'aurois fait*; les deux premiers appartiennent au *Préterit*, & le troiſiéme au *Futur*. Ces ſix inflexions pourtant ne ſont pas tellement attachées aux *Temps* auſquels on vient de les aſſigner, qu'on ne les employe tres-ſouvent à marquer d'autres *Temps*. Mais comme c'eſt une choſe qui n'eſt pas particuliere aux ſeuls *Temps* du Subjonctif, on remet à en parler, aprés qu'on aura parlé des *Temps* de l'*Infinitif*.

Tous les Grammairiens conviennent que *le Mode Infinitif* n'eſt déterminé par luy-meſme, ni à aucun nombre, ni à aucune perſonne: mais *Sanctius* qui ne l'appelle point un *Mode*, parce qu'il n'en reconnoiſt aucun dans les Verbes, prétend qu'il n'eſt auſſi déterminé à aucun temps. On examinera dans la ſuite ſur quoy il ſe fonde: & cependant nous ne laiſſerons pas de reconnoiſtre deux *Temps* differents dans l'*Infinitif* des Verbes François, un *Preſent*, marqué par l'*Infinitif*, qui eſt proprement le Verbe meſme, comme *faire*, *lire*, *aimer*, & un *Préterit compoſé* du participe du Verbe, & de l'Infinitif du Verbe auxiliaire *avoir*, comme *avoir fait*, *avoir leu*, *avoir aimé*.

A ces deux *Temps*, quelques Grammairiens François adjouſtent un *Temps Futur*, qui eſt *devoir faire*, *devoir aimer*, par où l'on déſigne un Temps à venir, que les Grammairiens Italiens expriment par *eſſer per fare*, *avere ad amare*. Mais comme cette eſpece de *Temps futur* peut ſe marquer ſemblablement par d'autres Verbes, comme *vouloir*, *pouvoir*; & meſme par des circonlocutions, comme *eſtre ſur le point de faire*, on ju-

ge plus à propos de le regarder icy, comme une expreſſion par laquelle on déſigne un temps à venir, que comme un veritable *Futur* de l'Infinitif des Verbes.

Que l'Uſage confond quelquefois les Temps des Verbes.

QUoyque la Grammaire diſtingue les *Temps* dans les Verbes, de la maniere qu'on vient de dire : elle ne laiſſe pas d'employer ſouvent un *Temps* pour un autre, & c'eſt meſme un uſage commun à toutes les Langues de ſe ſervir du *Temps preſent* pour le *Futur* : Nous en avons divers exemples dans la Langue Latine, tirez de Ciceron meſme, comme lors qu'il dit, *Antequam pro Murena dicere inſtituo, priuſquam de Republica dicere incipio ; Avant que j'entreprenne de parler pour Murena ; avant que je commence à parler de la Republique.* Car dans ces deux endroits *inſtituo*, & *incipio*, qui ſont du *Temps preſent* de l'*Indicatif*, déſignent ſans doute un *Temps futur*, qui eſt pareillement déſigné par *violo* & *reſolvo*, qui ſont du meſme *Temps*, dans ce Vers de Virgile.

Ante pudor quam te violo, aut tua jura reſolvo.

C'eſt un mot celebre dans l'Hiſtoire de Florence, que celuy du *Dante*, lorſque dans une Aſſemblée où on avoit reſolu de l'envoyer pour Ambaſſadeur au Pape Boniface, il luy eſchappa de dire, *S'io vo chi ſta? s'io ſto chi va ; Si je vais qui demeure, ſi je demeure qui va?* Or dans cet endroit, *vo*, & *ſto*, quoyque tous deux du *Temps preſent*, ont tellement la ſignification du *Temps futur*, que meſme il eſt tres-ordinaire à la Langue Italienne de ſe ſervir d'un *Futur* aprés la particule conditionnelle, comme *Se lo troverò glie lo dirò ; Si je le trouve, je le luy diray.* Et en cela elle ſuit la Langue Latine, qui met ſouvent un futur aprés la

meſme particule ; comme *Odero ſi potero ; je vous haïrai ſi je puis* ; au lieu que nous n'y mettons ordinairement qu'un temps preſent qui a la force & la ſignification d'un futur.

Mais ce n'eſt pas ſeulement dans ces ſortes de phraſes que nous nous ſervons du *temps preſent* pour *le temps futur*, aprés la particule *ſi*. On s'en ſert auſſi de meſme en diverſes autres façons de parler, comme *Je ne fais qu'aller & revenir, je reviens ſur mes pas ; je ſuis à vous dans un moment, que faites-vous tantoſt ?* & dans une infinité d'autres de meſme nature, dans leſquelles le *temps preſent* tient ſi fort lieu du *futur*, qu'on peut employer indifferemment l'un & l'autre.

Il eſt auſſi tres-ordinaire de faire ſervir le *Temps Preſent au Paſſé*, pour repreſenter les choſes plus vivement dans une narration, & pour les mettre en quelque ſorte ſous les yeux comme preſentes. Ainſi on dira fort bien dans un recit, *Je le rencontre en chemin, je luy demande où il va, je voy qu'il s'embarraſſe* ; & en tout cela, où il n'y a que des temps preſents, *je le rencontre*, eſt dit pour *je le rencontrai* ; *je demande* pour *je demandai* ; *où il va* pour *où il alloit* ; *je voy* pour *je vis* ; & *qu'il s'embarraſſe* pour *qu'il s'embarraſſoit*. Mais l'exemple rapporté à ce ſujet par M. de Vaugelas dans ſes Remarques eſt ſi convenable, qu'on ne peut mieux faire que de le tranſporter icy. *Tout à coup une greſle eſpaiſſe, ſuivie d'une effroyable tempeſte, deſroba la veuë & la conduite aux Nautonniers ; le ſoldat apprentif dans les fortunes de la mer, trouble l'art des Matelots par un ſervice inutile, les vaiſſeaux abandonnez du Pilote flottent à la mercy de l'orage ; tout cede enfin à la violence du vent.* Car dans cet exemple *Trouble*, *flottent*, & *cede*, qui ſont du *Temps preſent*, ſont mis à la place des *préterits imparfaits*, *Troubloit*, *flottoient*, & *cedoit* ; & ils en ont toute la ſignification & toute la force.

Le préterit compoſé, s'employe auſſi en diverſes phraſes

ſes pour le *futur*, comme dans celles cy : *Avez-vous bien-toſt achevé, j'ay fait dans un moment* ; qui ſont dites pour *aurez-vous bien-toſt achevé, j'auray fait dans un moment :* mais il ne ſe met jamais à la place d'un autre *Temps* que du *Futur* : Et voilà quels ſont les *Temps* de l'Indicatif, que l'uſage employe quelquefois pour d'autres *Temps* du meſme *Mode*.

Dans le *Mode Imperatif*, le *Temps preſent* & le *futur*, n'ont preſque que la meſme ſignification. Car *faites, dites, parlez*, qui ſont du *Temps preſent*, marquent, non pas des actions preſentes, mais des actions à faire : Et ce qui eſt exprimé dans le Décalogue par le *Temps futur*, *Vous aimerez voſtre prochain comme vous-meſme ; vous ne tuërez point*, n'appartient pas moins au Temps preſent qu'au futur ; le précepte & la deffenſe regardant également l'un & l'autre Temps.

Quand au *Subjonctif*, il y a des occaſions où le *Temps preſent* & le *Préterit ſimple*, ſont employez pour le *futur*. Ainſi *il faſſe*, qui eſt du *Temps preſent* quant au ſens & quant à la forme, quand on dit, *Quelque bonne mine qu'il faſſe, il n'eſt pas content*, n'en eſt plus que quant à la forme, quand on dit, *Demain quelque temps qu'il faſſe, je partiray :* car alors il prend la ſignification du *Futur*. *Je fiſſe*, auſſi par lequel on marque un *Temps paſſé*, lorſqu'on dit, *Je n'avois rien dont je ne luy fiſſe part*, ſert à déſigner un *Temps futur*, ſi on dit, *Que faudroit-il que je fiſſe ?* le meſme mot ſignifiant ou un temps, ou un autre, ſuivant les particules dont il eſt accompagné. Enfin, preſque tous les *Temps* du *Mode ſubjonctif* ou *conditionnel* reçoivent diverſes ſignifications de *Preſent*, de *Paſſé*, ou de *Futur*, ſuivant les differentes prépoſitions ou conjonctions avec leſquelles on les employe.

Il en eſt à peu prés de meſme des *Infinitifs*, *avoir*, *eſtre*, *aimer*, *agir*, *faire*, *&c.* car ſuivant les Verbes, ou le *Temps* des Verbes, dont ces Infinitifs ſont accom-

pagnez, ils peuvent ſervir à differents *Temps*. *Avoir*, par exemple, qui marque un *Temps preſent* dans cette phraſe, *il s'imagine avoir*, marque un *Temps paſſé* dans *il croyoit avoir*; & un *Temps futur* dans *il eſpere avoir*. Mais pour ſervir ainſi à toute ſorte de *Temps*, il ne laiſſe pas d'avoir tousjours la forme du *Preſent* qui luy eſt propre; de meſme que quand je dis, *j'iray vous trouver ſi je puis*; alors, *je puis*, quoy qu'employé dans un ſens qui marque un *Futur*, ne laiſſe pas d'eſtre par luy-meſme un *Temps preſent*.

Lors donc que *Sanctius* prétend que l'*Infinitif* des Verbes n'a point de *Temps* qui luy ſoit propre, parce qu'il peut eſtre employé dans tous les *Temps*; il confond, dans les *Temps* des Verbes, deux choſes qui ſont entierement à diſtinguer, la ſignification de *Temps* que le Verbe reçoit de ce qui l'accompagne, & la forme Grammaticale qui l'applique à un certain *Temps*. Or pour faire qu'un Verbe ſoit, par exemple au *Futur*, il ne ſuffit pas qu'il ſerve à marquer un *Temps futur*, en vertu des prépoſitions ou des Verbes dont il eſt accompagné, il faut de plus qu'il ait la forme Grammaticale du *Futur*.

Afin de rendre la choſe encore plus ſenſible par un exemple allegué par *Sanctius* luy-meſme, il ne faut que rapporter icy un de ceux dont il s'appuye, pour prouver que l'*Infinitif* de tous les Verbes eſt auſſi-bien du *Temps futur* que du *Preſent*. C'eſt un endroit où Ciceron dit, *Sciantque, & ita poſteris tradant, nullas opes humanas, armis Romanis reſiſtere poſſe*. *Qu'ils ſçachent, & qu'ils apprennent à leurs deſcendants, que rien ne peut reſiſter aux Romains*. Mais dans cet endroit, *reſiſtere poſſe*, quoy qu'il déſigne un *Temps futur*, & qu'il en ait la ſignification & la force, n'eſt pas plus du *Temps futur* par ſa forme, que *rien ne peut reſiſter* l'eſt dans la traduction Françoiſe.

Que ſi c'eſtoit par la difference de la ſignification des

Temps qu'il falluſt juger des differents *Temps* des Verbes, on ne confondroit pas ſeulement par cette regle la diverſité des *Temps* à l'égard de l'*Infinitif* des Verbes, comme *Sanctius*, il faudroit auſſi la confondre à l'égard des autres *Modes* où il la reconnoiſt, & on auroit à alleguer contre luy l'authorité meſme de Ciceron, comme on a peu voir dans les paſſages qu'on en a citez. Mais c'eſt aſſez parler, & de la difference des *Temps* des Verbes, quant à leur forme Grammaticale; & de leur reſſemblance, quant à la maniere de les employer les uns pour les autres.

Du Nombre, & des Perſonnes dans les Verbes.

ON peut employer un Verbe, ou au ſingulier, *je fais, tu fais, il fait*; ou au pluriel, *nous faiſons, vous faites, ils font*; & comme cet emploi d'un Verbe au ſingulier ou au pluriel, eſt ce qu'on appelle *Nombre* dans les Verbes, l'application qu'on fait de l'un ou l'autre de ces *Nombres* à un pronom perſonnel qu'on joint au Verbe, eſt ce qu'on appelle la *Perſonne* du Verbe.

Tout Verbe a dans tous ſes *Modes* & dans toutes ſes *Inflexions* la marque de quelque *Nombre* & de quelque *Perſonne*; à la reſerve de l'*Infinitif*, qui n'eſt ſuſceptible par luy-meſme, ni de *Nombre* ni de *Perſonne*. Mais ni tous les autres *Modes* des Verbes, n'admettent pas également les *trois Perſonnes*; puiſque l'*Imperatif* n'a point de *premiere Perſonne ſinguliere*: ni tous les Verbes ne ſe conjuguent pas avec toutes *les trois Perſonnes*. Car outre qu'il y a certains Verbes qui manquent de quelques *Modes* & de quelques *Temps*; & que par cette raiſon on appelle *deffectueux*; les Verbes qu'on appelle *Impersonnels*, n'admettent ni la premiere ni la ſeconde *Perſonne* dans aucun *Mode*, ni dans aucun *Temps*.

Aprés avoir ainſi eſſayé de donner une idée préciſe

de ce qui regarde les *Modes*, *les Temps*, *le Nombre*, & *les Perſonnes* dans les Verbes; il reſte maintenant à parler de ces deux parties du Verbe, que nous avons dit ne devoir point eſtre comptées comme des *Modes* du Verbe; mais ſans leſquelles il eſt pourtant impoſſible, non ſeulement d'avoir une connoiſſance entiere des Verbes, mais meſme de conjuguer aucun Verbe. Ces deux parties ſont les *Gerondifs*, & les *Participes* qu'on a accouſtumé d'appeller *Paſſifs*. Car pour ceux qu'on appelle *Participes Actifs*, on ſe propoſe d'en parler à fond dans un Traité ſeparé; mais dans celuy-cy on n'en parlera qu'autant qu'il ſera neceſſaire, pour bien éclaircir ce que c'eſt que le *Gerondif*, auquel le *Participe Actif* reſſemble ſi fort, & avec lequel on le confond ſouvent par cette raiſon.

Des Gerondifs.

LE mot de *Gerondif* eſt un mot pris du Latin, & dérivé de l'Infinitif Latin *Gerere*, d'où nous avons pris *gerer*, dans la ſignification de *faire*, *adminiſtrer*, *gouverner*. Ainſi le *Gerondif*, dans la Langue Latine, ſert principalement à marquer une choſe à faire, ſuivant la ſignification de chaque Verbe; comme *pugnandum eſt*, *il faut combattre*; *moriendum eſt*, *il faut mourir*. Mais ce n'eſt pas là ſon ſeul emploi, ni ſa ſeule inflexion: il en a d'autres encore, & il a auſſi d'autres proprietez dont il eſt inutile de parler icy en détail; parce que la pluſpart n'ont aucun rapport avec les *Gerondifs* François, qui n'ont emprunté leur formation & leur ſignification que des *Gerondifs* Latins, terminez en *do*. De ſorte que comme devant ces *Gerondifs* Latins, tantoſt on met, tantoſt on obmet la prépoſition ou particule *in*; auſſi devant les *Gerondifs* François, on peut ou mettre ou obmettre la prépoſition ou particule *en*. Car du reſte, les *Gerondifs* dans la Langue Françoiſe, n'ont rien au-

tre choſe de commun avec ceux de la Langue Latine, qui admet differents cas & differentes terminaiſons dans les ſiens.

Le *Gerondif* eſt donc parmi nous *Une partie invariable du Verbe, qui a le meſme regime que ſon Verbe, mais qui n'a d'elle-meſme ni Temps, ni Nombre, ni Perſonne.* Par exemple, *faiſant, aimant, parlant*, & tous les autres *Gerondifs* ne varient jamais leur terminaiſon. Ils ont auſſi le regime de leurs Verbes, *faiſant quelque choſe, aimant ſes amis, parlant à quelqu'un*; & enfin, ils n'ont d'eux-meſmes ni *Temps*, ni *Nombre*, ni *Perſonne*, quoy qu'ils s'accommodent à toute ſorte de *Perſonne*, de *Nombre*, & de *Temps*. Car à l'égard du *Temps*, on peut dire du *Preſent, en faiſant bien, on n'a rien à craindre*; du *Paſſé, il fut pris en montant à cheval*; & du *Futur, je le verray en paſſant*. Et à l'égard du *Nombre* & des *Perſonnes*, il ſe conſtruit également bien au ſingulier & au pluriel, avec toutes les trois perſonnes; *Je le verrai, vous le verrez, ils le verront en paſſant*.

Si le *Gerondif* François eſtoit tousjours accompagné de la particule *en*, ou que le *d*, qui eſt la lettre characteriſtique des *Gerondifs* Latins, euſt eſté retenuë en François pour lettre finale des *Gerondifs*; il ne ſeroit pas difficile de les diſtinguer d'avec les *Participes actifs*. Mais comme cette particule s'obmet ſouvent devant les *Gerondifs*, & que l'Uſage auquel il faut obéïr dans chaque Langue, ne met point de diſtinction dans l'orthographe du *Gerondif* & du *Participe actif* d'un meſme Verbe, il faut eſſayer de rechercher en quoy ils ſont differents d'ailleurs, & comment on peut les diſtinguer l'un d'avec l'autre, nonobſtant leur reſſemblance.

La principale marque à quoy on puiſſe connoiſtre un *Gerondif* François, eſt tirée de ſa nature meſme, qui eſt de ne ſervir jamais qu'à déſigner, ou une action

paſſagere & ſubordonnée à une autre, exprimée par le Verbe qui le regit, ou une circonſtance & une maniere de l'action principale marquée par le meſme Verbe, ou enfin un moyen tendant à ce qui eſt ſignifié par ce Verbe. Or comme la particule ou prépoſition *en*, qui contribuë à toutes ces differentes acceptions, eſt une marque infaillible de *Gerondif*, & que cependant on l'obmet ſouvent, toutes les fois qu'on voudra juger ſi le terme auquel elle ne ſera pas jointe, eſt au *Participe* ou au *Gerondif*; il n'y aura qu'à voir ſi on la peut joindre à ce terme ſans gaſter le ſens, & ſans faire violence à l'Uſage. Si elle peut s'y joindre de la ſorte, il eſt employé au *Gerondif*; ſi elle ne peut pas s'y joindre, c'eſt infailliblement un *Participe*.

Il y a encore pluſieurs autres choſes qui peuvent aider à diſtinguer les *Gerondifs* d'avec les *Participes actifs*, ou du *Preſent*: mais on remet à en parler dans le Traité de ces *Participes*; afin de paſſer aux autres *Participes*, ans leſquels on ne peut conjuguer aucun Verbe.

Des Participes qui entrent dans la conjugaiſon des Verbes.

ON a accouſtumé d'appeller *Participes paſſifs* tous les Participes qui ſervent à la formation des *Temps compoſez* des Verbes: mais parce que la dénomination de *Paſſifs*, ne peut proprement appartenir qu'aux *Participes* employez paſſivement à la formation de ces *Temps*, avec le Verbe ſubſtantif *eſtre*; qu'elle ne convient nullement aux *Participes* employez dans la conjugaiſon des Verbes actifs, avec le Verbe auxiliaire *avoir*; & qu'elle ne peut jamais eſtre appliquée aux *Participes* de certains Verbes neutres; comme *Marcher, parler, agir, dormir, rire, &c.* qui ne forment jamais leurs *Temps compoſez* que par le moyen du meſme Verbe auxiliaire; il ſemble que pour ne pas confondre

toutes ces differentes ſortes de *Participes* ſous le terme de *Paſſif*, qui ne convient qu'à quelques-uns ; il ſeroit plus à propos de les appeller d'un nom qui convinſt à tous.

Quelque reſerve donc qu'on doive avoir, quand il eſt queſtion de toucher à des dénominations eſtablies, je croy qu'on ne peut pas ſe diſpenſer icy de paſſer par deſſus cette retenuë, pour une plus grande netteté d'idée. Car ſans cela, il n'eſt pas meſme poſſible d'en donner aucune, des *Temps compoſez* de certains Verbes neutres, comme *parler* & *agir*; & de qualifier, par exemple, *parlé* & *agi*.

Il ne paroiſt pas que ceux qui ont eſcrit de la Grammaire Françoiſe, ayent fait juſqu'icy aucune attention là-deſſus. Car, où ils ont compris indifferemment, ſous le nom de *Participes paſſifs*, cette partie des Verbes qui ſert à la formation de leurs *Temps compoſez*, en quoy ils ont confondu des choſes qui ſont d'une nature tres-differente ; *parlé*, *agi*, *neigé*, *pleu*, *fallu*, n'ayant rien qui tienne du *Participe paſſif* : ou meſme ils ont creu ne leur devoir pas donner de rang parmi les *Participes* ; parce qu'on ne les employe jamais ſans Verbe : & enfin ne ſçachant où les ranger, ils ne leur ont pas meſme donné de nom.

Or il eſt conſtant que ces ſortes de mots ſont une partie de leurs Verbes, & comme cette partie ne peut appartenir ni à l'*Indicatif*, ni à aucun autre *Mode*, ni au *Gerondif*, il n'y a que le ſeul *Participe*, auquel elle puiſſe eſtre attribuée, & d'où par conſequent elle puiſſe tirer ſa qualification.

Cela eſtant, & tout *Participe* qui ſert à la conjugaiſon des *Temps* de ſon Verbe, ayant quelque ſignification du *Paſſé*, il ſemble que pour comprendre tous ces *Participes* ſous une dénomination generale, on ne puiſſe leur en donner de plus propre que celle de *Participes paſſez, ou du Préterit*. Comme pourtant encore qu'ils

conviennent tous en cela, ils ne laiſſent pas d'eſtre differents d'ailleurs les uns des autres; en ce que les uns, comme *aimé*, *venu*, *tombé*, & generalement tous ceux qu'on a accouſtumé d'appeller *Participes paſſifs*, non ſeulement ſervent à la conjugaiſon de divers *Temps* de leurs Verbes; mais ont encore un uſage plus eſtendu, dans lequel ils reçoivent *Genre* & *Nombre*, & que les autres, comme *parlé*, *agi*, *dormi*, *&c.* n'ont aucun uſage hors de leurs Verbes, & ne ſont ſuſceptibles ni de *Genre* ni de *Nombre*; il ſeroit, ce ſemble, à propos de les diſtinguer par leurs principales differences, & d'appeller les premiers, *Participes paſſez adjectifs*; & les autres, *Participes paſſez abſolus*.

Mais parce qu'entre les *Participes paſſez adjectifs*, les uns ſont employez activement avec le Verbe auxiliaire *avoir*; les autres paſſivement avec le Verbe ſubſtantif *eſtre*; & que de plus les meſmes *Participes*, comme *aimé*, *fait*, *dit*, *&c.* ſont employez tantoſt activement, tantoſt paſſivement; il y auroit une ſubdiviſion à faire dans les *Participes paſſez adjectifs*, qui ſeroit d'appeller *Participes paſſez adjectifs & actifs*, tous ceux qui s'employent ordinairement avec le Verbe auxiliaire *avoir*; & *Participes paſſez adjectifs & paſſifs*, tous ceux qui s'employent auſſi d'ordinaire avec le Verbe ſubſtantif *eſtre*, pris dans la ſignification qui luy eſt propre.

Ainſi tous les *Participes* qui ſervent à la conjugaiſon des Verbes, ſeroient appellez *Participes paſſez*, ou du *Préterit*, pour les diſtinguer des *Participes* du *Preſent* qui n'y ſervent point, & qu'on appelle ordinairement *Participes actifs*. Enſuite, comme cette dénomination generale de *Participes du Préterit*, embraſſe deux eſpeces de *Participes*, on les diſtingueroit, en appellant *Participes adjectifs du Préterit*, ceux qui reçoivent *Genre* & *Nombre*; & *Participes abſolus du Préterit*, ceux qui n'en reçoivent point. Et enfin, comme *les Participes adjectifs du Préterit* s'employent, ou activement,

ou

ou paſſivement; on les appelleroit *Participes actifs du Preterit*, lorſqu'ils s'employent activement avec le Verbe auxiliaire; & *Participes paſſifs du Preterit*, lorſqu'ils s'employent paſſivement avec le Verbe ſubſtantif.

Quoyque ces differentes dénominations & diviſions ſoient fondées ſur la nature meſme de ces *Participes* & ſur l'uſage ordinaire qu'on en fait; cependant comme elles ſont nouvelles, & que le plus qu'on peut, il faut s'abſtenir d'innover, on n'auroit pas ſongé à les vouloir introduire, ſi on avoit peu s'en diſpenſer, ſans laiſſer dans une entiere confuſion, une matiere qu'il eſtoit abſolument neceſſaire de démeſler, & dont on eſſayera de donner encore un éclairciſſement plus ample dans le Traité des Participes.

Des differentes Conjugaiſons des Verbes.

AVant que de venir au partage des Conjugaiſons, l'ordre demanderoit peut-eſtre que comme toutes les differentes Conjugaiſons ont quelque choſe de commun entre elles pour la formation de leurs *Modes* & de leurs *Temps*, on traitaſt maintenant de la maniere dont ces *Modes* & ces *Temps* ont accouſtumé de ſe former. Mais parce que cette maniere eſt differente en pluſieurs choſes, ſuivant les differentes claſſes ou Conjugaiſons des Verbes; on remet à parler de cette formation au commencement de chaque Conjugaiſon, aprés qu'on aura eſtabli combien il y a de Conjugaiſons differentes dans les Verbes de noſtre Langue.

Chaque Verbe de la Langue Françoiſe, ainſi que des autres Langues qui dérivent du Latin, prend d'ordinaire de ſon Infinitif les regles de ſa Conjugaiſon; & c'eſt ce qui fait qu'on a accouſtumé de partager les Conjugaiſons de toutes ces Langues, ſuivant les differentes terminaiſons des Infinitifs. La noſtre, comme on l'a desja marqué ailleurs, a juſqu'à vingt-quatre

terminaiſons differentes à l'Infinitif, qui toutes cependant ſont reduites ordinairement à quatre claſſes de Conjugaiſons, dont la premiere eſt celle des Verbes terminez en *er* à l'Infinitif, comme *aimer*, *chanter*, *parler*, *&c.* La ſeconde, celle des Verbes terminez en *ir*, comme *baſtir*, *agir*, *courir*. La troiſiéme, celle des Verbes en *oir*, comme *voir*, *avoir*, *devoir*. Et la quatriéme, celle de tous les Verbes qui finiſſent en *re*, de quelque maniere que ce ſoit, comme *faire*, *dire*, *connoiſtre*, *rendre*.

Dans chacune de ces Conjugaiſons, il y a des Verbes *reguliers* & *irreguliers*. On appelle *Verbes reguliers*, les Verbes de chaque claſſe, qui ſe conjuguent d'une meſme ſorte : & on appelle *Verbes irreguliers*, ceux qui ſe conjuguent differemment des autres Verbes de la meſme claſſe, & qui n'en ſuivent pas la regle.

L'ordre qu'on ſe propoſe de tenir à l'égard des uns & des autres, eſt de marquer premierement à la teſte de chaque claſſe de Conjugaiſon, de quelle maniere elle forme ſes *Temps ſimples* ; de donner enſuite un exemple des *Verbes reguliers* de cette conjugaiſon : & enfin, de monſtrer en quoy chaque *Verbe irregulier* de la meſme conjugaiſon, s'eſcarte des regles communes. Et de cette ſorte on aura une connoiſſance entiere de toutes les Conjugaiſons. Mais il faut avant toutes choſes parler de la Conjugaiſon du Verbe auxiliaire *avoir*, & de celle du Verbe ſubſtantif *eſtre*; puiſque la formation de tous les *Temps compoſez* de tous les Verbes dépend abſolument de l'un ou de l'autre.

De la Conjugaiſon du Verbe auxiliaire avoir.

LE Verbe *avoir*, eſt un des Verbes irreguliers de la troiſiéme Conjugaiſon : il ſert non ſeulement à la conjugaiſon de tous les Verbes actifs, mais auſſi à celle de tous les Verbes neutres, qui n'ont que des

Participes abſolus, comme *parlé*, *agi* : & dans tous ſes *Modes*, & dans tous les *Temps* il ſe conjugue de la maniere ſuivante..

Au Temps preſent de l'Indicatif, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'ay* ; à la ſeconde *tu as* ; à la troiſiéme *il a* : à la premiere perſonne plurielle *nous avons* ; à la ſeconde *vous avez* ; à la troiſiéme *ils ont*.

Au Préterit imparfait, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'avois* ; à la ſeconde *tu avois* ; à la troiſiéme *il avoit* : à la premiere perſonne plurielle *nous avions* ; à la ſeconde *vous aviez* ; à la troiſiéme *ils avoient*.

Au Préterit indéfini, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'eus* ; à la ſeconde *tu eus* ; à la troiſiéme *il eut* : à la premiere perſonne plurielle *nous eûmes* ; à la ſeconde *vous eûtes* ; à la troiſiéme *ils eurent*.

Au Préterit parfait ou *défini*, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'ay eu* ; à la ſeconde *tu as eu* ; à la troiſiéme *il a eu* : à la premiere perſonne plurielle *nous avons eu* ; à la ſeconde *vous avez eu* ; à la troiſiéme *ils ont eu*.

Au Préterit plus que parfait, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'avois eu* ; à la ſeconde *tu avois eu* ; à la troiſiéme *il avoit eu* : à la premiere perſonne plurielle *nous avons eu* ; à la ſeconde *vous aviez eu* ; à la troiſiéme *ils avoient eu*.

Au Préterit indéfini compoſé, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'eus eu* ; à la ſeconde *tu eus eu* ; à la troiſiéme *il eut eu* : à la premiere perſonne plurielle *nous eumes eu* ; à la ſeconde *vous eutes eu* ; à la troiſiéme *ils eurent eu*.

Au Futur ſimple, ou *premier Futur*, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'aurai* ; à la ſeconde *tu auras* ; à la troiſiéme *il aura* : à la premiere perſonne plurielle *nous aurons* ; à la ſeconde *vous aurez* ; à la troiſiéme *ils auront*.

Au Futur compoſé, ou *ſecond Futur*, il fait à la pre-

miere perſonne ſinguliere *j'auray eu* ; à la ſeconde *tu auras eu* ; à la troiſiéme *il aura eu* : à la premiere perſonne plurielle *nous aurons eu* ; à la ſeconde *vous aurez eu* ; à la troiſiéme *ils auront eu*.

Au Temps preſent de l'Imperatif, il fait à la ſeconde perſonne ſinguliere *aye* ; à la troiſiéme *qu'il ait* : à la premiere perſonne plurielle *ayons* ; à la ſeconde *ayez* ; à la troiſiéme *qu'ils ayent*.

Au Futur, il fait à la ſeconde perſonne ſinguliere *tu auras* ; à la troiſiéme *il aura* ; à la premiere perſonne plurielle *nous aurons* ; à la ſeconde *vous aurez* ; à la troiſiéme *ils auront*.

Au Temps preſent du Mode Subjonctif, ou *Conditionnel*, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'aye* ; à la ſeconde *tu ayes* ; à la troiſiéme *il ait* : à la premiere perſonne plurielle *nous ayions* ; à la ſeconde *vous ayiez* ; à la troiſiéme *ils ayent*.

Au Préterit ſimple, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'euſſe* ; à la ſeconde *tu euſſes* ; à la troiſiéme *il euſt* : à la premiere perſonne plurielle *nous euſſions* ; à la ſeconde *vous euſſiez* ; à la troiſiéme *ils euſſent*.

Au premier Preterit compoſé, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'aye eu* ; à la ſeconde *tu ayes eu* ; à la troiſiéme *il ait eu* : à la premiere perſonne plurielle *nous ayions eu* ; à la ſeconde *vous ayiez eu* ; à la troiſiéme *ils ayent eu*.

Au ſecond Préterit compoſé, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'euſſe eu* ; à la ſeconde *tu euſſes eu* ; à la troiſiéme *il euſt eu* : à la premiere perſonne plurielle *nous euſſions eu* ; à la ſeconde *vous euſſiez eu* ; à la troiſiéme *ils euſſent eu*.

Au Futur, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *j'aurois* ; à la ſeconde *tu aurois* ; à la troiſiéme *il auroit* : à la premiere perſonne plurielle *nous aurions* ; à la ſeconde *vous auriez* ; à la troiſiéme *ils auroient*.

Au ſecond Futur compoſé, il fait à la premiere per-

ſonne ſinguliere *j'aurois eu* ; à la ſeconde *tu aurois eu* ; à la troiſiéme *il auroit eu* : à la premiere perſonne plurielle *nous aurions eu* ; à la ſeconde *vous auriez eu* ; à la troiſiéme *ils auroient eu*.

Il fait au *Preſent de l'Infinitif, avoir*; au *Préterit, avoir eu*: au *Gerondif, ayant* : au *Participe paſſé adjectif, eu*.

Au reſte, le Verbe *avoir* a cela de particulier, qu'au lieu que la pluſpart des autres Verbes empruntent de luy la formation de leurs *Temps compoſez*, il eſt le ſeul qui n'emprunte la formation des ſiens que de luy-meſme.

De la Conjugaiſon du Verbe Subſtantif eſtre.

ON a desja marqué que le Verbe *eſtre*, avec les *Participes paſſifs du Préterit* des Verbes actifs, ſert à ſuppléer au deffaut des Verbes paſſifs dont nous manquons ; mais ce n'eſt pas ſeulement à cela qu'il ſert. Il ſert auſſi à la formation de tous les *Temps compoſez* de certains Verbes neutres, comme *arriver*, *venir* ; & de tous les Verbes neutres paſſifs ou reciproques ; parce que le *Participe du préterit* des uns & des autres, eſt de meſme nature que le *Participe paſſif du préterit* des Verbes actifs.

Un autre uſage encore du Verbe *eſtre*, c'eſt qu'il s'employe quelquefois dans le ſens d'*avoir*, avec les Participes des Verbes, comme *Il s'eſt voulu donner la peine, il ne s'en eſt pas voulu contenter* ; qui ſont dits pour *Il a voulu ſe donner la peine, il n'a pas voulu s'en contenter*. Il s'employe auſſi de la meſme ſorte dans pluſieurs autres phraſes, comme *Nous ne nous ſommes pas faits nous-meſmes, je m'en ſuis fait un grand plaiſir* ; dans leſquelles on ne peut pas mettre le Verbe *avoir* à la place du Verbe *eſtre*, comme dans les autres ; mais où cependant le Verbe *eſtre* a la meſme ſignification, & la meſme force active que le Verbe *avoir*.

Outre cela, le Verbe *eſtre* s'employe avec toute ſorte de Noms adjectifs & ſubſtantifs, de la meſme maniere qu'avec les Participes paſſifs; & cela nous eſt commun avec toutes les Langues de l'Univers, parce que le Verbe ſubſtantif peut eſtre appliqué à toute ſorte d'énonciation; & qu'il eſt neceſſairement ſouſentendu dans toutes celles où il n'eſt pas exprimé.

Il fait au *Preſent de l'Indicatif*, à la premiere perſonne ſinguliere *je ſuis*; à la ſeconde *tu es*; à la troiſiéme *il eſt*: à la premiere perſonne plurielle *nous ſommes*; à la ſeconde *vous eſtes*; à la troiſiéme *ils ſont*.

Il fait au *Préterit Imparfait*, à la premiere perſonne ſinguliere *j'eſtois*; à la ſeconde *tu eſtois*; à la troiſiéme *il eſtoit*: à la premiere perſonne plurielle *nous eſtions*; à la ſeconde *vous eſtiez*; à la troiſiéme *ils eſtoient*.

Il fait au *Préterit Indéfini*, à la premiere perſonne ſinguliere *je fus*; à la ſeconde *tu fus*; à la troiſiéme *il fut*: à la premiere perſonne plurielle *nous fuſmes*; à la ſeconde *vous fuſtes*; à la troiſiéme *ils furent*.

Il fait au *Préterit parfait*, ou *défini*, à la premiere perſonne ſinguliere *j'ay eſté*; à la ſeconde *tu as eſté*; à la troiſiéme *il a eſté*: à la premiere perſonne plurielle *nous avons eſté*; à la ſeconde *vous avez eſté*; à la troiſiéme *ils ont eſté*.

Il fait au *Préterit plus que parfait*, à la premiere perſonne ſinguliere *j'avois eſté*; à la ſeconde *tu avois eſté*; à la troiſiéme *il avoit eſté*: à la premiere perſonne plurielle *nous avions eſté*; à la ſeconde *vous aviez eſté*; à la troiſiéme *ils avoient eſté*.

Il fait au *Préterit indéfini compoſé*, à la premiere perſonne ſinguliere *j'eus eſté*; à la ſeconde *tu eus eſté*; à la troiſiéme *il eut eſté*: à la premiere perſonne plurielle *nous eûmes eſté*; à la ſeconde *vous eûtes eſté*; à la troiſiéme *ils eurent eſté*.

Il fait au *Futur ſimple*, ou *premier Futur*, à la premie-

re perſonne ſinguliere *je ſeray* ; à la ſeconde *tu ſeras* ; à la troiſiéme *il ſera* : à la premiere perſonne plurielle *nous ſerons* ; à la ſeconde *vous ſerez* ; à la troiſiéme *ils ſeront*.

Il fait au *Futur compoſé*, ou *ſecond Futur*, à la premiere perſonne ſinguliere *j'auray eſté* ; à la ſeconde *tu auras eſté* ; à la troiſiéme *il aura eſté* : à la premiere perſonne plurielle *nous aurons eſté* ; à la ſeconde *vous aurez eſté* ; à la troiſiéme *ils auront eſté*.

Au Temps preſent de l'Imperatif, il fait à la ſeconde perſonne ſinguliere *ſois* ; à la troiſiéme *qu'il ſoit* : à la premiere perſonne plurielle *ſoyons* ; à la ſeconde *ſoyez* ; à la troiſiéme *qu'ils ſoient*.

Au Futur, à la ſeconde perſonne ſinguliere *tu ſeras* ; à la troiſiéme *il ſera* : à la premiere perſonne plurielle *nous ſerons* ; à la ſeconde *vous ſerez* ; à la troiſiéme *ils ſeront*.

Au temps preſent du Mode Conditionnel, il fait à la premiere perſonne ſinguliere *je ſois* ; à la ſeconde *tu ſois* ; à la troiſiéme *il ſoit* : à la premiere perſonne plurielle *nous ſoyions* ; à la ſeconde *vous ſoyiez* ; à la troiſiéme *ils ſoient*.

Il fait au *Préterit ſimple*, à la premiere perſonne ſinguliere *je fuſſe* ; à la ſeconde *tu fuſſes* ; à la troiſiéme *il fuſt* : à la premiere perſonne plurielle *nous fuſſions* ; à la ſeconde *vous fuſſiez* ; à la troiſiéme *ils fuſſent*.

Il fait au premier *Préterit compoſé*, à la premiere perſonne ſinguliere *j'aye eſté* ; à la ſeconde *tu ayes eſté* ; à la troiſiéme *il ait eſté* : à la premiere perſonne plurielle *nous ayions eſté* ; à la ſeconde *vous ayiez eſté* ; à la troiſiéme *ils ayent eſté*.

Il fait au ſecond *Préterit compoſé*, à la premiere perſonne ſinguliere *j'euſſe eſté* ; à la ſeconde *tu euſſes eſté* ; à la troiſiéme *il euſt eſté* : à la premiere perſonne plurielle *nous euſſions eſté* ; à la ſeconde *vous euſſiez eſté* ; à la troiſiéme *ils euſſent eſté*.

Il fait au *Futur ſimple*, à la premiere perſonne ſinguliere *je ſerois* ; à la ſeconde *tu ſerois* ; à la troiſiéme

il ſeroit : à la premiere perſonne plurielle *nous ſerions ;* à la ſeconde *vous ſeriez ;* à la troiſiéme *ils ſeroient.*

Il fait au *Futur compoſé*, à la premiere perſonne ſinguliere *j'aurois eſté ;* à la ſeconde *tu aurois eſté ;* à la troiſiéme *il auroit eſté :* à la premiere perſonne plurielle *nous aurions eſté*, à la ſeconde *vous auriez eſté ;* à la troiſiéme *ils auroient eſté.*

Il fait au *Preſent de l'Infinitif*, *eſtre ;* au *Préterit*, *avoir eſté* : au *Gerondif*, *eſtant* : au *Participe abſolu*, *eſté.*

Toute la formation des *Temps compoſez* de tous les Verbes, dépend de l'un ou de l'autre de ces deux Verbes ; le Verbe ſubſtantif *eſtre*, pouvant par cette raiſon, eſtre auſſi-bien appellé *Verbe auxiliaire*, que le Verbe *avoir.*

De la maniere d'employer les divers Modes des Verbes.

COmme les *Modes* & les *Temps* des Verbes s'employent aſſez differemment les uns des autres ; que les uns peuvent s'employer abſolument, & ſans aucune prépoſition ou conjonction précédente ; qu'il y en a d'autres qui ne peuvent s'employer ſans cela ; & qu'il y en a auſſi qui ne peuvent ſe conſtruire qu'avec certaines prépoſitions ou conjonctions ; il ne ſera pas mal à propos d'en toucher un mot à la ſuite des deux Verbes auxiliaires, dans la conjugaiſon deſquels tous les *Modes* & tous les *Temps* des autres Verbes ſe trouvent compris.

Tous les *Temps* du *Mode Indicatif*, peuvent s'employer abſolument & ſans aucune prépoſition ou conjonction précédente. Mais ils en admettent auſſi quelques-unes : & celles qui peuvent s'y employer ſans la particule *que*, ſont *ſi*, *quand* & *comme* ; avec quelque diſtinction pourtant à l'égard de *ſi*. Car il ne s'employe guere

guere devant les *Temps du futur*, que regi par un Verbe qui marque ignorance, ou doute, ou interrogation; comme *j'ignore s'il y ſera, s'il y aura eſté; je ne ſçay s'il y viendra; je doute s'il le voudra; je ne demande pas s'il partira, mais ſi ce ſera bien-toſt; la queſtion n'eſt pas s'il l'aura voulu, mais s'il l'aura peu.* Hors de ces ſortes de phraſes, la conjonction *ſi*, qui s'employe avec le *Futur* dans la Langue Latine, dans l'Italienne & dans l'Eſpagnole, ne s'employe dans la noſtre qu'avec le *Preſent: Si je le puis je le feray.* Mais on a desja touché quelque choſe de cela ailleurs.

Le *Mode Imperatif* s'employe tousjours abſolument, & ſans aucune prépoſition; ſoit qu'on commande, qu'on deffende, ou qu'on permette; ſoit qu'on prie, ou qu'on exhorte; ſi ce n'eſt qu'à la troiſiéme perſonne ſinguliere, & plurielle du *Preſent*, il eſt tousjours précédé de la particule *que*; *Qu'il faſſe ce qu'on luy dit; qu'ils aillent où ils voudront.*

Le *Mode Conditionnel*, ſous lequel l'*Optatif* & le *Subjonctif* ſont compris, eſt celuy de tous les *Modes* qui s'employe le moins abſolument: car de ſix *Temps* qu'il a, les trois derniers, ſçavoir, le ſecond *Préterit compoſé, j'euſſe eu, j'euſſe eſté*; le *Futur ſimple, j'aurois, je ſerois*; & le *Futur compoſé, j'aurois eu, j'aurois eſté*, ſont les ſeuls qui puiſſent eſtre employez ſans le regime de quelque prépoſition ou particule. Les trois premiers *Temps*, ſçavoir, le *Preſent, j'aye, je ſois*; le *Préterit ſimple, j'euſſe, je fuſſe*; & le premier *Préterit compoſé, j'aye eu, j'aye eſté*, demandent tousjours devant eux, les particules *que*, ou quelque pronom relatif; à la reſerve du *Preſent*, où *que* s'obmet en certaines phraſes, ſoit de priere & de ſouhait, comme *Dieu luy faſſe miſericorde, puiſſe-il eſtre heureux toute ſa vie*; ſoit d'imprecation, comme celles qui ſont tous les jours dans la bouche de tant de gens.

Lors que la particule *que* s'employe devant un de ces

trois *Temps*, elle s'y employe, ou ſeule, ou liée avec d'autres mots, ou à la ſuite de quelque Verbe. Elle ne s'employe guere ſeule que dans les phraſes qui marquent ſouhait & imprécation; comme *que je puiſſe mourir ſi j'en ay ouvert la bouche*; ou repugnance & eſtonnement, comme *que j'aille l'en prier de nouveau aprés en avoir eſté refuſé!*

Les mots avec leſquels on a le plus accouſtumé de la lier, ſont ceux qu'on verra dans les phraſes ſuivantes. *Afin que je ſois plus en repos, afin qu'il n'euſt pas ſujet de ſe plaindre, ſans que je luy aye rien dit, ſoit qu'il y aille ou non, quoy qu'on luy peuſt dire, pourveu qu'il y ait conſenti, à condition qu'il le veüille, nonobſtant que je ſceuſſe le contraire, malgré qu'il en ait eu.* On renvoye le reſte aux Traitez des Prépoſitions & des Conjonctions, où on en parlera plus en détail.

Quant à l'emploi de la particule *que*, à la ſuite d'un Verbe, il y a des diſtinctions à faire; le *Subjonctif* n'eſtant pas également regi par tous les Verbes qui ont la particule *que* à leur ſuite: car on ne dit point *Je ſçay qu'il ſoit*, ni *je croy qu'il ſoit*. Mais pour ſe ſervir du *Subjonctif* avec ces ſortes de Verbes, il faut, ou les employer avec une negative, *Je ne ſçay pas qu'il ſoit encore arrivé; je ne croy pas, je ne penſe pas qu'il ſoit content*; ou les tourner interrogativement; *Sçait-il que vous en ayiez pris la reſolution? croyez-vous que cela ſe puiſſe?* ou les employer avec la conjonction conditionnelle *ſi*; *Si je puis ſçavoir qu'il le veüille, ſi j'apprends qu'il ſoit gueri.*

Tous les Verbes employez impersonnellement avec la particule *que*, demandent auſſi le *Subjonctif*: *Il faut qu'il vienne, il eſt neceſſaire qu'il y ſoit, il ſe peut faire que cela ſoit, il importe, il eſt important, il eſt à propos que cela ſe faſſe*; à moins toutefois que les Verbes ainſi employez, ne ſervent à marquer aſſeurance & certitude poſitive, comme quand on dit, *Il eſt certain, il eſt vray, il eſt aſſeuré, il eſt infaillible*, Car de meſ-

me qu'il faut dire, *Je croy, je penſe, je m'imagine, j'apprens, je ſçay qu'il eſt chez luy*, & non pas *qu'il ſoit chez luy*; de meſme il faut dire, *Il eſt vray, il eſt aſſeuré, il eſt certain, il eſt indubitable que cela eſt*, & non pas *que cela ſoit.*

La raiſon en eſt que comme toutes ces phraſes contiennent deux énonciations, dont la premiere eſt *je ſçay, je croy, il eſt vray, il eſt certain*; & la ſeconde, *il eſt chez luy, cela eſt*; il y auroit une contrarieté d'idée dans tout le diſcours, ſi la premiere énonciation portant une aſſeurance poſitive de la choſe dont il s'agit, la ſeconde n'eſtoit exprimée que par le *Mode conditionnel.* Par cette meſme raiſon, dés que la premiere énonciation de chacune de ces phraſes, ceſſe de marquer une affirmation préciſe; ce qui arrive, quand cette énonciation eſt accompagnée, ou d'une negative, comme *il n'eſt pas certain*; ou de la particule conditionnelle, *s'il eſt vray*; ou d'une interrogation, *eſt-il bien aſſeuré?* alors il faut abſolument ſe ſervir du *Mode conditionnel*, & dire, *Il n'eſt pas certain que cela ſoit, s'il eſt vray que cela ſoit, eſt-il bien aſſeuré que cela ſoit?*

Conformément à cette remarque, tous les Verbes qui ne ſervent point à exprimer une croyance préciſe & poſitive de quelque choſe, comme *Je dis, je tiens, je penſe je m'imagine, j'affirme*; mais qui ſignifient ſeulement *ignorance, doute, crainte, eſtonnement, admiration, ſouhait, priere, intention, prétention, volonté*, regiſſent tous le *Mode conditionnel*, comme *J'ignore qu'il y ſoit, je doute qu'il le puiſſe, je crains qu'il en ſoit malade, je m'eſtonne qu'il le veüille, j'admire qu'il y conſente, je ſouhaite qui ſoit heureux, je vous prie qu'il n'y vienne pas, je prétens, je veux qu'il parte.* On peut adjouſter à cela les formules ordinaires du *Mode conditionnel, Dieu veüille que, pleuſt à Dieu que*, dont la premiere regarde le *Temps preſent, Dieu veüille que cela ſoit*; & la ſeconde le *Préterit ſimple, Pleuſt à Dieu que cela fuſt.* Mais en voilà

aſſez pour donner l'idée de l'emploi qu'on doit faire du *Mode conditionnel* avec la particule *que*.

Il reſte ſeulement à adjouſter que le meſme *Mode* eſt auſſi regi par les pronoms relatifs, lors qu'ils ſont précédez, ou de quelque Verbe, accompagné d'une negative, comme *Il n'y a rien qui me ſoit plus à cœur, ce ne ſont pas des choſes dont on doive l'entretenir*; ou d'un Verbe mis à l'interrogatif, comme *Y a-il quelque choſe qui puiſſe me faire plus de plaiſir? dont j'aye plus d'envie?* ou employé à l'Imperatif, comme *Dites-luy des raiſons qui puiſſent le perſuader, dont il puiſſe ſe payer; il faut luy en dire qui ſoient plus à ſa portée.* Le meſme *Mode* eſt encore regi par les pronoms relatifs dans des phraſes d'une autre nature : mais il ſuffit d'avoir touché icy les principales.

Comme le *Mode infinitif*, n'a de luy-meſme qu'une ſignification vague & indéterminée, on ne peut guere l'employer d'une maniere abſoluë, & ſans qu'il ſoit regi par rien, qu'en deux occaſions; l'une quand on le fait ſervir à des maximes generales, comme dans cet exemple, *Pouvoir vivre avec ſoy-meſme & ſçavoir vivre avec les autres, eſt la grande ſcience de la vie* : & comme dans certaines phraſes proverbiales, *dire & faire ſont deux* : l'autre quand on s'en ſert en certaines phraſes d'eſtonnement ou de reproche, comme *avoir eu la hardieſſe de ſouſtenir que*. Du reſte, il peut eſtre regi; ſoit par des prépoſitions & des conjonctions, comme *Sans dire un mot, aprés avoir ainſi parlé, pour s'eſtre tenu trop ferme, afin de ſçavoir à quoy s'en tenir, faute d'y avoir eſté, avant que de parler, il croit s'en tirer par dire*: ſoit par des Verbes ſeuls, *Il faut partir, il doit y aller, je veux ſortir d'affaire, chacun peut ſe tromper*: ſoit par des Verbes ſuivis des particules *à* & *de*; *Commencer à dire, aimer à faire plaiſir, s'appliquer à faire ſon devoir, ſouhaiter de vivre, eſperer de guerir, craindre de mourir, promettre de faire, éviter d'aller*: ſoit enfin par des noms ſuivis des meſmes

particules ; *Habile à ſucceder*, *diſpoſition à faire bien*, *envie de gagner*, *deſir de plaire*, & une infinité d'autres.

Le meſme *Mode* eſt encore regi quelquefois d'une autre maniere, par des Verbes accompagnez d'une negative, & ſuivis de la particule *que*, comme *il ne fait que joüer*, *il ne fait qu'eſtudier*, qui ſe diſent pour *il joüe*, *il eſtudie continuellement* ; *Il n'a qu'à parler*, qui ſe dit pour *il ſuffit qu'il parle*. *Il ne fait que d'arriver*, *il ne vient que de ſortir*, qui ſe diſent pour *il y a tres-peu de temps qu'il eſt arrivé*, *qu'il eſt ſorti*. Les exemples qu'on pourroit rapporter de toutes ces differentes manieres d'employer le *Mode infinitif*, ſont ſans nombre, & ceux qu'on vient de donner peuvent ſuffire.

Quand au *Gerondif*, tantoſt il eſt employé avec la prépoſition *en*, qui eſt la ſeule avec laquelle on le conſtruiſe, & tantoſt il eſt employé abſolument. Quand on s'en ſert pour exprimer le *temps* d'une choſe faite ou à faire, on le conſtruit preſque tousjours avec la particule *en* ; comme *Je le verrai en paſſant*, *je luy en parlerai en diſnant*. On le conſtruit auſſi d'ordinaire de meſme, quand on s'en ſert à marquer *la maniere*, *le moyen* ; comme *il s'eſt bleſſé en tombant*, *on ne peut apprendre qu'en eſtudiant*. Mais parce que ſans la particule *en*, on peut fort bien dire, à l'égard du *Temps*, *Sortant de là il s'apperceut*, *allant plus avant il trouva* ; & à l'égard de *la maniere* & *du moyen*, *Il s'écria levant les yeux au Ciel* ; *vous le perdez le flatant comme vous faites* ; c'eſt de l'Uſage qu'il faut apprendre ces ſortes de differences. La ſeule regle generale qu'on puiſſe donner là-deſſus, c'eſt qu'encore que devant un *Gerondif*, on puiſſe obmettre la particule *en* ; il eſt preſque tousjours mieux de s'en ſervir, & que du moins on ne peut guere manquer en s'en ſervant.

Des Verbes en er, *qui ſont la premiere Claſſe des Conjugaiſons; Et de la formation de leurs Temps en chaque Mode.*

EN parlant icy de la formation des *Temps* de la premiere Conjugaiſon, on prétend uniquement parler des *Temps ſimples*, qui ſe forment du ſeul Verbe & non pas *des Temps compoſez*, qui ſe forment par le moyen du Verbe auxiliaire, ou du Verbe ſubſtantif joint au participe: car pour ceux-là, il n'y a qu'à appliquer au participe de quelque Verbe que ce ſoit, meſme des plus irreguliers, les *Temps ſimples* de ces deux Verbes, dont on a donné la Conjugaiſon.

Tous les *Temps ſimples* de tous les Verbes reguliers, non compris l'*Infinitif*, qui eſt proprement le Theme & le ſujet de chaque Verbe, ſe reduiſent à neuf; ſçavoir quatre pour l'*Indicatif*, deux pour l'*Imperatif*, & trois pour le *Subjonctif*. Encore pourroient-ils eſtre reduits à huit dans tous les Verbes, quant à la difference de la forme, le *Futur* de l'*Imperatif* n'eſtant jamais autre dans ſes *Nombres* & dans ſes *Perſonnes*, que le *Futur* de l'*Indicatif*. Il s'agit maintenant d'examiner la formation de ces *Temps*, par rapport aux Verbes en *er*; & c'eſt ce qu'on va eſſayer de faire le plus exactement qu'il ſera poſſible, en conjugant tous les *Temps* de chaque *Mode* dans toutes les *Perſonnes* & dans tous les *Nombres*.

Dans l'*Indicatif*, la premiere perſonne ſinguliere du *Preſent*, ſe forme de l'*Infinitif* par le retranchement ſeul de l'*r*. Ainſi, d'*aimer*, *penſer*, *parler*, on fait *j'aime*, *je penſe*, *je parle*, avec cette ſeule diſtinction que l'*é* qui eſtoit maſculin à l'*Infinitif*, devient feminin au *Preſent*, & ſe prononce comme un *e muet*.

La ſeconde perſonne ſinguliere ne differe de la premiere, qu'en ce qu'elle prend une *s* aprés l'*e*; *tu aimes*,

tu penſes, tu parles ; & cet *e* eſt *muet* dans la ſeconde, de meſme que dans la premiere.

La troiſiéme perſonne ſinguliere eſt tousjours entierement conforme à la premiere ; *Il aime*, *il penſe*, *il parle*. Il y a pourtant apparence que, de meſme que la ſeconde perſonne eſt diſtinguée de la premiere par l'addition d'une *s*, de meſme la troiſiéme l'eſtoit autrefois par l'addition d'un *t*, puiſque toutes les autres conjugaiſons ont retenu un *t* à cette troiſiéme perſonne. Les ſeuls Verbes où l'Uſage ne l'ait point retenu, ſont les Verbes *ſouffrir*, *offrir*, *ouvrir*, & *couvrir*, qui ſe conjuguent au *Preſent* de l'*Indicatif*, comme s'ils eſtoient de la premiere Conjugaiſon ; & les Verbes *avoir* & *aller*, qui font à cette troiſiéme perſonne, *il a*, *il va* ; mais qui y recevoient autrefois un *t*, comme il paroiſt par la Grammaire Latine & Françoiſe de *Sylvius*, imprimée en 1536. par Robert-Eſtienne ; & comme le marque encore la prononciation du *t* qu'on a retenuë aux meſmes mots dans la pluſpart des Provinces qui ſont au de-là de la Loire.

La premiere perſonne plurielle ſe forme de la premiere ſinguliere, en changeant l'*e muet* en *ons*, *Nous aimons*, *nous penſons*, *nous parlons* : Et cette terminaiſon en *ons* eſt ſi propre à toutes les premieres perſonnes plurielles du *Preſent* de l'*Indicatif*, que dans tous les Verbes, il n'y a que le ſeul Verbe *eſtre*, qui forme autrement la ſienne.

La ſeconde perſonne plurielle ſe forme de la ſeconde ſinguliere, en changeant l'*s* en *z* ; *Vous aimez*, *vous penſez*, *vous parlez* : Et cette terminaiſon où l'*e* ſe prononce, comme un *é maſculin*, appartient auſſi tellement à toutes les ſecondes perſonnes plurielles du *Preſent* de l'*Indicatif*, qu'il n'y a que le Verbe *eſtre*, & les Verbes *faire* & *dire*, qui terminent la leur d'une autre ſorte.

La troiſiéme perſonne plurielle ſe forme par l'addition

d'une *n* & d'un *t* à la troiſiéme perſonne ſinguliere ; ce qui marque encore que le *t* eſtoit en quelque façon la lettre finale characteriſtique de la troiſiéme perſonne. Car de meſme que dans la ſeconde perſonne plurielle, on n'a fait que changer l'*s* de la ſinguliere en *z*, qui eſt une lettre de meſme nature ; & qu'on ne l'a ainſi changée que pour donner un meilleur ſon à l'*é* qui eſtoit *muet* ; auſſi dans la troiſiéme perſonne plurielle on n'a fait qu'inſerer une *n* entre l'*e muet* & le *t*, pour diſtinguer le pluriel du ſingulier par un ſon un peu plus plein. Cette terminaiſon de la troiſiéme perſonne du nombre pluriel, eſt tousjours la meſme en toute ſorte de Verbes, horſmis dans les Verbes *eſtre*, *avoir*, *faire* & *aller*, qui au lieu d'y avoir un *e muet*, y prennent un *o*, *ils ſont*, *ils ont*, *ils font*, *ils vont*.

Le Préterit imparfait ſe forme de la premiere perſonne plurielle du *Preſent*, en changeant l'*ons* en *ois*, pour la premiere & pour la ſeconde perſonne ; & en *oit* pour la troiſiéme ; *J'aimois*, *tu aimois*, *il aimoit*, *je penſois*, *tu penſois*, *il penſoit* ; *je parlois*, *tu parlois*, *il parloit*. Autrefois, comme on le peut voir dans les anciens Autheurs François, & meſme dans Nicod, qui vivoit au commencement du dernier ſiecle, la premiere perſonne ſinguliere de ce *Temps* n'avoit point d'*s* à la fin ; de ſorte que les trois perſonnes ſingulieres avoient chacune leur terminaiſon differente.

Le meſme *Temps* forme ſon pluriel de ſon ſingulier, en changeant *ois* en *ions* pour la premiere perſonne plurielle ; *ois* en *iez*, pour la ſeconde ; & *oit* en *oient* pour la troiſiéme ; *Nous aimions*, *vous aimiez*, *ils aimoient* ; *nous penſions*, *vous penſiez*, *ils penſoient* ; *nous parlions*, *vous parliez*, *ils parloient*. On pourroit auſſi dire que chaque perſonne plurielle de l'*Imparfait*, ſe forme de chaque perſonne plurielle du *Preſent*, en inſerant *i* devant *ons* & devant *ez*, pour la premiere & pour la ſeconde perſonne ; & *oi* devant *ent* pour la troiſiéme ; mais

mais comme cette formation, qui ne manque jamais à l'égard des Verbes reguliers de la premiere Conjugaiſon, a diverſes exceptions à l'égard des autres ; on a creu qu'il valoit mieux propoſer une regle qui peuſt s'appliquer à tout, & qui ne ſouffriſt aucune exception. Au reſte, il n'y a aucun Verbe, ſoit regulier, ſoit irregulier, où ce *Temps* ne finiſſe tousjours dans ſes deux *Nombres*, de meſme qu'on vient de marquer ; ni aucun, à la reſerve du ſeul Verbe *eſtre*, qui ne prenne de la premiere perſonne plurielle du *Preſent* la formation de l'Imparfait.

Le *Préterit* pour le *Nombre ſingulier*, ſe forme du *Nombre ſingulier du Preſent*, en changeant *e*, *es*, & *e*, en *ai*, *as*, & *a* ; *J'aimai*, *tu aimas*, *il aima* ; *Je penſai*, *tu penſas*, *il penſa* ; *Je parlai*, *tu parlas*, *il parla*.

Quant au *Nombre pluriel*, il ſe forme de ſon ſingulier, en changeant les terminaiſons *ai*, *as* & *a*, en *ames* pour la premiere perſonne plurielle ; en *ates* pour la ſeconde ; & en *erent* pour la troiſiéme : *Nous aimames*, *vous aimates*, *ils aimerent* ; *Nous penſames*, *vous penſates*, *ils penſerent* ; *Nous parlames*, *vous parlates*, *ils parlerent*.

Ce *Temps*, dans tous les Verbes reguliers de la premiere Conjugaiſon, eſt le ſeul dont le pluriel ait une ſyllabe de plus que le ſingulier ; & au reſte la meſme terminaiſon qu'il a icy pour ſon pluriel dans les ſyllabes muettes *mes*, *tes*, & *rent*, il la conſerve dans tous les Verbes de la Langue, meſme dans les plus irreguliers.

Le *Futur* emprunte directement de ſon *Infinitif*, la formation de ſes deux *Nombres*, en adjouſtant pour la premiere perſonne ſinguliere *ai* ; pour la ſeconde *as* ; & pour la troiſiéme *a* : pour la premiere perſonne plurielle *ons*, pour la ſeconde *ez* ; & pour la troiſiéme *ont* : *J'aimerai*, *tu aimeras*, *il aimera* ; *nous aimerons*, *vous aimerez*, *ils aimeront* ; *Je penſerai*, *tu penſeras*, *il penſera* ;

nous penſerons, vous penſerez, ils penſeront; Je parlerai, tu parleras, il parlera; nous parlerons, vous parlerez, ils parleront. Il y a pourtant là-deſſus une remarque à faire qui regarde la prononciation, c'eſt que l'*e* d'*aimer*, de *penſer*, & de *parler*, qui dans l'Infinitif eſtoit maſculin, devient feminin & muet dans les deux *Nombres du Futur.*

Au reſte, ce qui fait la formation de ce *Futur*, n'eſt proprement autre choſe, que le *Temps preſent* de l'Indicatif du Verbe auxiliaire *avoir*, joint à l'Infinitif, comme on le peut voir dans les trois perſonnes du *Nombre ſingulier, J'aimerai, tu aimeras, il aimera.* Il eſt vray que dans la premiere & dans la ſeconde perſonne du pluriel, le *Temps preſent* de l'Indicatif du meſme Verbe n'eſt pas mis dans toute ſon eſtenduë; mais cela vient de ce qu'autrefois on a dit, *nous ons* & *vous ez*, pour *nous avons* & *vous avez*; ainſi qu'on le peut encore juger par la troiſiéme perſonne du pluriel, où on a conſervé *ils ont.*

Cette formation eſt auſſi entierement la meſme dans tous les *Futurs* de l'Indicatif de la Langue Italienne, où pour former les trois perſonnes du *Nombre ſingulier*, on ne fait qu'adjouſter *ho, hai*, & *ha* ſans *h*, à l'Infinitif de chaque Verbe; & ou la premiere & la ſeconde perſonne du pluriel ont eſté accourcies comme parmi nous. De ſorte que d'*avemo* & d'*avete*, on a fait *emo* & *ete*; la troiſiéme perſonne plurielle ayant cependant retenu comme parmi nous, ſa formation toute entiere, qui eſt *anno.* Ainſi des Infinitifs *dire* & *credere*, on fait les *Futurs dirò, dirai, dirà; diremo, direte, diranno; crederò, crederai, crederà; crederemo, crederete, crederanno.*

Il eſt vray que dans tous les Verbes de la premiere Conjugaiſon, qui ont plus de deux ſyllabes, comme *amare, portare*, l'*a* de l'Infinitif ſe change en *e* au *Futur*; de ſorte qu'on dit *amerò, amerai, amerà, ameremo, amerete, ameranno*; mais outre que ce changement ne

ſe fait jamais dans les Verbes de deux ſyllabes, comme *dare*, *ſtare*, *fare*, & qu'il ne ſe fait pas meſme dans les autres en pluſieurs endroits de l'Italie; ce n'eſt qu'une plus grande douceur de prononciation qui l'a introduit dans la Toſcane, où il eſt le plus en uſage.

La Langue Eſpagnole forme pareillement tous les *Futurs* de ſes Verbes, du *Preſent* de l'Indicatif du Verbe auxiliaire *aver*, joint à leur Infinitif; & elle les forme d'une maniere qui marque encore davantage l'origine de cette formation. Car elle ne change quoyque ce ſoit dans tout le *Temps preſent* de l'Indicatif du Verbe *aver*; ſi ce n'eſt que l'*h*, qui s'y eſcrit quelquefois, mais qui ne s'y prononce jamais, n'eſt point employée dans la formation d'aucun des deux Nombres *du Futur*, où l'on dit *amarè*, *amaràs*, *amarà*, *amaremos*, *amareys*, *amaràn*. De plus, ce qui prouve indubitablement cette formation, c'eſt que les Eſpagnols, pour exprimer le *Temps futur*, ſeparent quelquefois les deux Verbes l'un de l'autre, tantoſt en diſant *amar hemos*, *amar heys*, & tantoſt en mettant l'auxiliaire devant avec la particule *de*, comme *has de amar*, *hemos de amar*.

Le *Preſent* de l'Imperatif des Verbes en *er*, eſt entierement pris du *Preſent* de l'Indicatif, avec cette ſeule difference, que la ſeconde perſonne ſinguliere de l'Imperatif, n'a point d'*s finale*. Ainſi toute la Conjugaiſon du *Temps preſent de ce Mode* eſt, *aime*, *qu'il aime*, *aimons*, *aimez*, *qu'ils aiment*; Et quant à la ſeconde perſonne ſinguliere, il n'y a aucun Verbe dans toute la Langue, à la reſerve des Verbes *eſtre*, *avoir*, & *ſçavoir*, qui ne la forme ainſi que nous venons de dire. Mais comme ce qu'on a dit de la troiſiéme, ne convient qu'aux Verbes reguliers en *er*, & que c'eſt de là cependant que tous les Verbes, horſmis *eſtre*, *avoir*, *aller*, *faire*, & *ſçavoir*, prennent la regle de leur ſubjonctif; il eſt bon d'advertir icy qu'à ceux-là prés, tous les autres forment la troiſiéme perſonne

ſinguliere du *Preſent* de leur Imperatif, de la troiſiéme perſonne plurielle du *Preſent* de leur Indicatif. Ainſi, de *boivent*, troiſiéme perſonne plurielle du *Preſent* de l'Indicatif du Verbe *boire*, ſe fait *qu'il boive*, troiſiéme perſonne du *Preſent* de l'Imperatif; de *croyent* & *voyent*, *qu'il croye* & *qu'il voye*; de *diſent*, *qu'il diſe*; de *rient*, *qu'il rie*; de *puniſſent*, *qu'il puniſſe*; de *courent*, *qu'il coure*; de *meurent*, *qu'il meure*; de *dorment*, *qu'il dorme*; de *vendent*, *qu'il vende*; de *prennent*, *qu'il prenne*; de *viennent*, *qu'il vienne*, & ainſi de tous les autres. On n'a point mis dans le rang des Verbes exceptez, *pouvoir*, *vouloir* & *devoir*; parce qu'ils ne peuvent pas eſtre employez à l'Imperatif.

Mais une remarque qu'il ne faut pas oublier à faire touchant la ſeconde perſonne ſinguliere de l'Imperatif, c'eſt qu'encore qu'on ait dit qu'elle n'a point d'*s* à la fin; cependant l'Uſage ordinaire de la Langue luy en donne devant les particules relatives *en* & *y*; ce qui ne regarde pas ſeulement les Verbes en *er*, mais tous les autres auſſi de quelque Conjugaiſon qu'ils ſoient. De ſorte qu'il faut dire, *Diſpoſes-en à ton gré*, *penſes-y plus d'une fois*, *donnes-y les mains*, *fais-en ce qu'il te plaira*, *vas-y ſi tu veux*, *viens-y ſi tu en as envie*, *&c.* quoyque d'ailleurs l'*s* ne s'eſcrive, ni ne ſe prononce jamais à la ſeconde perſonne de l'Imperatif, ſi ce n'eſt en quelques Verbes où l'Uſage l'a retenuë contre la regle.

Comme dans toutes les Langues, les regles les plus univerſelles ne s'appliquent pas tousjours également à toutes les choſes d'une meſme eſpece, il ne ſera pas peut-eſtre hors de propos d'advertir icy que quelque generale & infaillible que ſoit la regle que l'on vient de propoſer, cependant elle n'a pas ſon application avec toutes ſortes de Verbes indifferemment. Car, par exemple, on ne dit point *dis-y*, *lis-y*; *Tu vas à l'Egliſe*, *dis-y ton Breviaire*, *lis-y une Homelie*; quoy qu'il ne

ſoit pas mal de dire, *dis-en une partie, ſi tu ne peux pas dire tout; lis-en quelques pages, ſi tu ne veux pas la lire toute.* Mais cette remarque regarde moins la Grammaire, que la délicateſſe, ou la bizarrerie de l'Uſage, qui ne s'accommode pas de certaines façons de parler, quoyque tres-regulieres d'ailleurs, & qui y trouve une eſpece de cacaphonie, qui n'y eſt point d'elle-meſme.

Pour ce qui eſt du *Futur* de l'Imperatif, on a desja marqué comme une regle, qui ne reçoit aucune exception, que dans tous les Verbes, il n'y en a aucun qui n'ait le *Futur* de l'Imperatif entierement ſemblable à celuy de l'Indicatif.

Dans les Verbes reguliers en *er*, les trois *Temps ſimples du Mode Conditionnel*, qui ſont le *Preſent*, le *Préterit*, & le *Futur*, ſe forment des trois *Temps ſimples* de l'Indicatif auſquels ils reſpondent.

A l'égard du *Preſent*, il eſt tousjours le meſme que celuy de l'Indicatif dans tout le *Nombre* ſingulier, & à la troiſiéme perſonne du pluriel: mais c'eſt de l'Imparfait de l'Indicatif qu'il prend la premiere & la ſeconde perſonne de ſon *Nombre* pluriel; le tout ſans aucune autre difference que celle qu'y apporte la particule *que*, laquelle ne s'obmet dans le *Preſent du Mode Conditionnel*, que dans les occaſions qu'on a desja marquées ailleurs. Ainſi le *Temps preſent de ce Mode* joint à la particule *que*, ſe conjugue, *J'aime, tu aimes, il aime; nous aimions, vous aimiez, ils aiment; Je juge, tu juges, il juge; nous jugions, vous jugiez, ils jugent, Je parle, tu parles, il parle; nous parlions, vous parliez, ils parlent.* Et cela s'obſerve tousjours invariablement dans tous les Verbes reguliers en *er*.

Le Préterit du Mode Conditionnel ſe forme du *Préterit* de l'Indicatif, en changeant *ai, as,* & *a*, en *aſſe, aſtes,* & *aſt*, pour le *Nombre* ſingulier; mais le *Nombre* pluriel eſt pris de ſon ſingulier par le changement d'*aſſe, aſtes* & *aſt*, en *aſſions, aſſiez,* & *aſſent.* De ſorte que

toute la Conjugaiſon de ce *Temps*, qui ne s'employe jamais abſolument, non plus que le *Preſent*, eſt *J'aimaſſe, tu aimaſſes, il aimaſt, nous aimaſſions, vous aimaſſiez, ils aimaſſent; Je donnaſſe, tu donnaſſes, il donnaſt; nous donnaſſions, vous donnaſſiez, ils donnaſſent; Je parlaſſe, tu parlaſſes, il parlaſt; nous parlaſſions, vous parlaſſiez, ils parlaſſent.*

La terminaiſon de toutes les trois perſonnes de ce *Temps* dans les deux *Nombres*, luy eſt ſi propre, qu'elle eſt tousjours la meſme dans tous les Verbes les plus irreguliers, avec cette ſeule diſtinction, qu'elle eſt précédée d'un *a* dans tous les Verbes en *er*, comme l'on vient de marquer; d'un *i* dans les Verbes reguliers en *ir: J'agiſſe, tu agiſſes, il agiſt; nous agiſſions, vous agiſſiez, ils agiſſent:* & d'un *u* ſimple, ou d'un *eu* dans tous les autres Verbes: *Je couruſſe, tu couruſſes, il couruſt; nous couruſſions, vous couruſſiez, ils couruſſent; Je beuſſe, tu beuſſes, il beuſt; nous beuſſions, vous beuſſiez, ils beuſſent.*

Quant au *Futur*, il forme ſon ſingulier du *Futur* de l'Indicatif, par le changement de la terminaiſon *ai, as*, & *a*; en *ois* pour la premiere & pour la ſeconde perſonne du ſingulier; & en *oit* pour la troiſiéme: & ſon pluriel eſt pareillement formé du pluriel du meſme *Futur*, en inſerant un *i* devant *ons* & devant *ez*, pour la premiere & pour la ſeconde perſonne, & en inſerant *ie* aprés l'*o* pour la troiſiéme. Ainſi de *J'aimerai, tu aimeras, il aimera; nous aimerons, vous aimerez, ils aimeront*, ſe forme *J'aimerois, tu aimerois, il aimeroit; nous aimerions, vous aimeriez, ils aimeroient*; de *Je donnerai, &c.* ſe forme *Je donnerois, tu donnerois, il donneroit; nous donnerions, vous donneriez, ils donneroient*; & de *Je parlerai, &c.* ſe forme *Je parlerois, tu parlerois, il parleroit; nous parlerions, vous parleriez, ils parleroient.*

Ces deux *Temps du Mode Conditionnel* ſe forment tousjours de la meſme ſorte dans tous les Verbes de la Lan-

gue, avec cette ſeule difference pour le *Préterit*, qu'au lieu que dans les Verbes qui ont *ai* au *Préterit* de l'Indicatif, l'*a* qui eſt regardé comme la lettre characteriſtique de ce *Préterit*, ſe garde tousjours dans le *Préterit du Mode Conditionnel*, on conſerve dans le meſme *Préterit* des autres Verbes, l'*i* l'*u*, ou l'*eu*, qui ſont les characteriſtiques du *Préterit* de l'Indicatif. Ainſi, de *Je fis, tu fis, il fit*, *Préterit* de l'Indicatif du Verbe *faire*, ſe forme, *Je fiſſe, tu fiſſes, il fit*; *nous fiſſions, vous fiſſiez, ils fiſſent*: de *Je vins, tu vins, il vint*; ſe forme *Je vinſſe, tu vinſſe, il vinſt*; *nous vinſſions, vous vinſſiez, ils vinſſent*: de *Je courus, tu courus, il courut*; ſe forme *Je couruſſe, tu couruſſes, il couruſt*; *nous couruſſions, vous couruſſiez, ils couruſſent*: & de *Je beus, tu beus, il beut*; ſe forme pareillement *Je beuſſe, tu beuſſes, il beuſt, nous beuſſions, vous beuſſiez, ils beuſſent*; en eſcrivant tousjours la troiſiéme perſonne ſinguliere par *s*; parce que c'eſt la lettre qui la diſtingue de tous les *Préterits* de l'Indicatif qui ont un *t* à la fin.

Tous les *Gerondifs* de quelque Verbe que ce ſoit, ſe terminent tousjours en *ant*; & leur formation, à la reſerve des ſeuls *Gerondifs, ayant* & *eſtant*, ſe prend tousjours de la premiere perſonne plurielle du *Preſent* de l'Indicatif, en changeant *ons* en *ant*. Ainſi d'*aimons* on fait *aimant*; de *mourons mourant*; de *finiſſons finiſſant*; de *voyons voyant*; de *beuvons beuvant*; de *croyons croyant*; de *rions riant*; de *liſons liſant*; de *diſons diſant*; d'*appercevons appercevant*; de *reſolvons reſolvant*; de *pouvons pouvant*, & ainſi du reſte.

Quant aux *Participes du Préterit* de tous les Verbes, ils reçoivent des terminaiſons fort differentes les uns des autres: mais comme il ne s'agit icy que des Verbes en *er*, il ſuffit de dire que les *Participes* qui ſervent à la Conjugaiſon de ces Verbes, ſe terminent tousjours en *é*, & qu'ils ſe forment tous de leur Infinitif, par le ſeul retranchement de l'*r*, *aimer*, *aimé*, *donner*, *donné*, *parler*, *parlé*, *&c.*

Conjugaiſon des Verbes reguliers en er.

PArmi les Verbes reguliers de la premiere Conjugaiſon, il y en a qui ſe conjuguent dans tous leurs *Temps compoſez*, par le moyen du Verbe auxiliaire, & d'autres qui ſe conjuguent dans les meſmes *Temps*, par le moyen du Verbe ſubſtantif. De ceux qui ſe ſervent du Verbe ſubſtantif pour la formation des ces *Temps*, les uns joignent le pronom perſonnel à tous les *Temps* de leur Conjugaiſon, les autres non; & comme cela fait quelque ſorte de difference dans la Conjugaiſon de ces Verbes, on donnera des exemples des uns & des autres. Pour exemple des Verbes dont les *Temps compoſez* ſe conjuguent par l'auxiliaire *avoir*, on donnera la Conjugaiſon du Verbe actif *aimer*, & du Verbe neutre *parler*; Et pour exemple de ceux qui ſe conjuguent dans les meſmes *Temps* avec le Verbe ſubſtantif *eſtre*, ſans addition de pronom perſonnel, on donnera celle du Verbe neutre *tomber*. Mais parce que le pronom perſonnel ſe joint de deux manieres aux Verbes, ou à l'Accuſatif, comme quand on dit *s'addonner à quelque choſe*; ou au Datif, comme lors qu'on dit, *s'imaginer quelque choſe*; on donnera auſſi la Conjugaiſon de chacun de ces deux Verbes; dont le premier eſt un Verbe neutre paſſif, qui n'exerce ſon regime que ſur le meſme pronom qui le regit: & le ſecond eſt un Verbe que l'accompagnement du pronom n'empeſche pas de conſerver tousjours ſa forme & ſa force active.

L'Indicatif

L'*Indicatif du Verbe actif* aimer.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *J'aime, tu aimes, il aime.*
Nombre pluriel, *Nous aimons, vous aimez, ils aiment.*

Le Préterit imparfait.

Nombre ſingulier, *J'aimois, tu aimois, il aimoit.*
Nombre pluriel, *Nous aimions, vous aimiez, ils aimoient.*

Le Préterit indéfini.

Nombre ſingulier, *J'aimai, tu aimas, il aima.*
Nombre pluriel, *Nous aimames, vous aimates, ils aimerent.*

Le Préterit parfait ou *défini.*

Nombre ſingulier, *J'ai aimé, tu as aimé, il a aimé.*
Nombre pluriel, *Nous avons aimé, vous avez aimé, ils ont aimé.*

Le Préterit plus que parfait.

Nombre ſingulier, *J'avois aimé, tu avois aimé, il avoit aimé.*
Nombre pluriel, *Nous avions aimé, vous aviez aimé, ils avoient aimé.*

Le Préterit indéfini compoſé.

Nombre ſingulier, *J'eus aimé, tu eus aimé, il eut aimé.*
Nombre pluriel, *Nous eumes aimé, vous eutes aimé, ils eurent aimé.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *J'aimerai, tu aimeras, il aimera.*
Nombre pluriel, *Nous aimerons, vous aimerez, ils aimeront.*

Le Futur composé.

Nombre singulier, *J'auray aimé, tu auras aimé, il aura aimé.*
Nombre pluriel, *Nous aurons aimé, vous aurez aimé, ils auront aimé.*

L'Imperatif.

Le Temps Présent.

Nombre singulier, *Aime, qu'il aime.*
Nombre pluriel, *Aimons, aimez, qu'ils aiment.*

Le Futur.

Nombre singulier, *Tu aimeras, il aimera.*
Nombre pluriel, *Nous aimerons, vous aimerez, ils aimeront.*

Le Subjonctif, ou *Mode Conditionnel.*

Le Temps present.

Nombre singulier, *J'aime, tu aimes, il aime.*
Nombre pluriel, *Nous aimions, vous aimiez, ils aiment.*

Le Préterit simple.

Nombre singulier, *J'aimasse, tu aimasses, il aimast.*
Nombre pluriel, *Nous aimassions, vous aimassiez, ils aimassent.*

Le premier Préterit composé.

Nombre singulier, *J'aye aimé, tu ayes aimé, il ait aimé.*
Nombre pluriel, *Nous ayions aimé, vous ayiez aimé, ils ayent aimé,*

Digitized by Google

Le ſecond Preterit compoſé.

Nombre ſingulier, *J'euſſe aimé, tu euſſes aimé, il euſt aimé.*

Nombre pluriel, *Nous euſſions aimé, vous euſſiez aimé, ils euſſent aimé.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *J'aimerois, tu aimerois, il aimeroit.*

Nombre pluriel, *Nous aimerions, vous aimeriez, ils aimeroient.*

Le Futur compoſé.

Nombre ſingulier, *J'aurois aimé, tu aurois aimé, il auroit aimé.*

Nombre pluriel, *Nous aurions aimé, vous auriez aimé, ils auroient aimé.*

Aimer, eſt regardé comme le *Temps preſent* de l'Infinitif; *avoir aimé* en eſt le *Preterit*: & ni l'un ni l'autre, comme on a desja marqué, ne reçoivent aucune difference de *Nombres* ni de *Perſonnes*.

Le *Participe aimé*, eſt du nombre de ceux qu'on a qualifiez de *Participes adjectifs du Preterit*. Avec le Verbe auxiliaire *avoir*, il eſt *Participe actif*; & quand il n'a de regime qu'aprés luy, il ne reçoit ni genre, ni nombre, non plus que ſon Verbe, comme *Il a aimé un Ingrat, il a aimé une Ingrate, il a aimé des Ingrats*. Mais quand il eſt précédé par ſon regime, il reçoit genre & nombre, ſuivant le genre & le nombre de ce qui le précéde, comme *l'Ingrat qu'il a aimé, l'Ingrate que vous avez aimée, les Ingrats que vous avez aimez*. Avec le Verbe ſubſtantif, il devient *Participe paſſif*, & il s'accorde tousjours en genre & en nombre, avec le terme de ſa relation: *Il eſt aimé, elle eſt aimée; ils ſont aimez, elles ſont aimées*. Et ce qu'on dit icy touchant le

Participe aimé, eſt commun à tous les *Participes* de meſme nature.

Le *Gerondif* eſt *aimant*; il n'a ni *Temps*, *ni Nombre*, *ni Genre*; mais il s'accommode à toute ſorte de *Genre*, *de Nombre*, & *de Temps*; & il en eſt de meſme de tous les autres *Gerondifs*, comme il a desja eſté dit.

L'Indicatif du Verbe neutre parler.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Je parle, tu parles, il parle.*
Nombre pluriel, *Nous parlons, vous parlez, ils parlent.*

Le Préterit imparfait.

Nombre ſingulier, *Je parlois, tu parlois, il parloit.*
Nombre pluriel, *Nous parlions, vous parliez, ils parloient.*

Le Préterit indéfini.

Nombre ſingulier, *Je parlai, tu parlas, il parla.*
Nombre pluriel, *Nous parlames, vous parlates, ils parlerent.*

Le Préterit parfait, ou *défini.*

Nombre ſingulier, *J'ay parlé, tu as parlé, il a parlé.*
Nombre pluriel, *Nous avons parlé, vous avez parlé, ils ont parlé.*

Le Préterit plus que parfait.

Nombre ſingulier, *J'avois parlé, tu avois parlé, il avoit parlé.*
Nombre pluriel, *Nous avions parlé, vous aviez parlé, ils avoient parlé.*

Le Préterit indéfini compoſé.

Nombre ſingulier, *J'eus parlé, tu eus parlé, il eut parlé.*
Nombre pluriel, *Nous eumes parlé, vous eutes parlé, ils eurent parlé.*

Digitized by Google

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *Je parlerai, tu parleras, il parlera:*
Nombre pluriel, *Nous parlerons, vous parlerez, ils parleront.*

Le Futur compoſé.

Nombre ſingulier, *J'aurai parlé, tu auras parlé, il aura parlé.*
Nombre pluriel, *Nous aurons parlé, vous aurez parlé, ils auront parlé.*

L'Imperatif.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Parle, qu'il parle.*
Nombre pluriel, *Parlons, parlez, qu'ils parlent.*

Le Futur.

Nombre ſingulier, *Tu parleras, il parlera.*
Nombre pluriel, *Nous parlerons, vous parlerez, ils parleront.*

Le Subjonctif, ou *Mode Conditionnel.*

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Je parle, tu parles, il parle.*
Nombre pluriel, *Nous parlions, vous parliez, ils parlent.*

Le Préterit ſimple.

Nombre ſingulier, *Je parlaſſe, tu parlaſſes, il parlaſt.*
Nombre pluriel, *Nous parlaſſions, vous parlaſſiez, ils parlaſſent.*

Le premier Préterit composé.

Nombre ſingulier, *J'aye parlé, tu ayes parlé, il ait parlé.*
Nombre pluriel, *Nous ayions parlé, vous ayiez parlé, ils ayent parlé.*

Le ſecond Préterit composé.

Nombre ſingulier, *J'euſſe parlé, tu euſſes parlé, il euſt parlé.*
Nombre pluriel, *Nous euſſions parlé, vous euſſiez parlé, ils euſſent parlé.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *Je parlerois, tu parlerois, il parleroit.*
Nombre pluriel, *Nous parlerions, vous parleriez, ils parleroient.*

Le Futur composé.

Nombre ſingulier, *J'aurois parlé, tu aurois parlé, il auroit parlé.*
Nombre pluriel, *Nous aurions parlé, vous auriez parlé, ils auroient parlé.*

Parler, eſt le *Temps preſent* de l'Infinitif, & *Avoir parlé*, en eſt le *Préterit.*

Le *Participe parlé*, eſt un *Participe* abſolu, qui ne reçoit ni *Genre ni Nombre*, & qui n'a jamais d'uſage que dans la Conjugaiſon des *Temps compoſez.*

Le *Gerondif Parlant*, ſuit la regle de tous les *Gerondifs.*

L'Indicatif du Verbe neutre tomber.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Je tombe, tu tombes, il tombe.*
Nombre pluriel, *Nous tombons, vous tombez, ils tombent.*

Le Préterit imparfait.

Nombre ſingulier, *Je tombois, tu tombois, il tomboit.*
Nombre pluriel, *Nous tombions, vous tombiez, ils tomboient.*

Le Préterit indéfini.

Nombre ſingulier, *Je tombai, tu tombas, il tomba.*
Nombre pluriel, *Nous tombaſmes, vous tombaſtes, ils tomberent.*

Le Préterit parfait, ou *défini.*

Nombre ſingulier, *Je ſuis tombé, tu es tombé, il eſt tombé.*
Nombre pluriel, *Nous ſommes tombez, vous eſtes tombez, ils ſont tombez.*

Le Préterit plus que parfait.

Nombre ſingulier, *J'eſtois tombé, tu eſtois tombé, il eſtoit tombé.*
Nombre pluriel, *Nous eſtions tombez, vous eſtiez tombez, ils eſtoient tombez.*

Le Préterit indéfini compoſé.

Nombre ſingulier, *Je fus tombé, tu fus tombé, il fut tombé.*
Nombre pluriel, *Nous fumes tombez, vous fûtes tombez, ils furent tombez.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *Je tomberai, tu tomberas, il tombera,*
Nombre pluriel, *Nous tomberons, vous tomberez, ils tomberont.*

Le Futur compoſé.

Nombre ſingulier, *Je ſeray tombé, tu ſeras tombé, il ſera tombé.*
Nombre pluriel, *Nous ſerons tombez, vous ſerez tombez, ils ſeront tombez.*

L'Imperatif.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Tombe, qu'il tombe.*
Nombre pluriel, *Tombons, tombez, qu'ils tombent.*

Le Futur.

Nombre ſingulier, *Tu tomberas, il tombera*
Nombre pluriel, *Nous tomberons, vous tomberez, ils tomberont.*

Le Subjonctif, ou *Mode Conditionnel.*

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Je tombe, tu tombes, il tombe.*
Nombre pluriel, *Nous tombions, vous tombiez, ils tombent.*

Le Prétérit ſimple.

Nombre ſingulier, *Je tombaſſe, tu tombaſſes, il tombaſt.*
Nombre pluriel, *Nous tombaſſions, vous tombaſſiez, ils tombaſſent.*

Le

Le premier Préterit composé.

Nombre ſingulier, *Je ſois tombé, tu ſois tombé, il ſoit tombé.*

Nombre pluriel, *Nous ſoyions tombez, vous ſoyiez tombez, ils ſoient tombez.*

Le ſecond Préterit composé.

Nombre ſingulier, *Je fuſſe tombé, tu fuſſes tombé, il fuſt tombé.*

Nombre pluriel, *Nous fuſſions tombez, vous fuſſiez tombez, ils fuſſent tombez.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *Je tomberois, tu tomberois, il tomberoit.*

Nombre pluriel, *Nous tomberions, vous tomberiez, ils tomberoient.*

Le Futur composé.

Nombre ſingulier, *Je ſerois tombé, tu ſerois tombé, il ſeroit tombé.*

Nombre pluriel, *Nous ſerions tombez, vous ſeriez tombez, ils ſeroient tombez.*

Tomber, eſt le *Preſent* de l'Infinitif; *eſtre tombé* eſt le *Préterit.*

Le *Participe tombé*, eſt un *Participe paſſif*, qui reçoit *Genre* & *Nombre*, comme tous ceux qui s'employent dans la Conjugaiſon des Verbes, avec le Verbe Subſtantif.

Le *Gerondif tombant*, ſuit la regle de tous les autres.

L'Indicatif du Verbe neutre paſſif s'addonner.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Je m'addonne, tu t'addonnes, il s'addonne.*
Nombre pluriel, *Nous nous addonnons, vous vous addonnez, ils s'addonnent.*

Le Préterit imparfait.

Nombre ſingulier, *Je m'addonnois, tu t'addonnois, il s'addonnoit.*
Nombre pluriel, *Nous nous addonnions, vous vous addonniez, ils s'addonnoient.*

Le Préterit indefini.

Nombre ſingulier, *Je m'addonnai, tu t'addonnas, il s'addonna.*
Nombre pluriel, *Nous nous addonnames, vous vous addonnates, ils s'addonnerent.*

Le Préterit parfait, ou *défini.*

Nombre ſingulier, *Je me ſuis, tu t'es, il s'eſt addonné.*
Nombre pluriel, *Nous nous ſommes, vous vous eſtes, ils ſe ſont addonnez.*

Le Préterit plus que parfait.

Nombre ſingulier, *Je m'eſtois, tu t'eſtois, il s'eſtoit addonné.*
Nombre pluriel, *Nous nous eſtions, vous vous eſtiez, ils s'eſtoient addonnez.*

Le Préterit indéfini compoſé.

Nombre ſingulier, *Je me fus, tu te fus, il ſe fut addonné.*
Nombre pluriel, *Nous nous fumes, vous vous futes, ils ſe furent addonnez.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *Je m'addonnerai, tu t'addonneras, il s'addonnera.*

Nombre pluriel, *Nous nous addonnerons, vous vous addonnerez, ils s'addonneront.*

Le Futur compoſé.

Nombre ſingulier, *Je me ſerai, tu te ſeras, il ſe ſera addonné.*

Nombre pluriel, *Nous nous ſerons, vous vous ſerez, ils ſe ſeront addonnez.*

L'Imperatif.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Addonne-toy, qu'il s'addonne.*

Nombre pluriel, *Addonnons-nous, addonnez-vous, qu'ils s'addonnent.*

Le Futur.

Nombre ſingulier, *Tu t'addonneras, il s'addonnera.*

Nombre pluriel, *Nous nous addonnerons, vous vous addonnerez, ils s'addonneront.*

Le Subjonctif, ou *Mode Conditionnel.*

Le Preſent.

Nombre ſingulier, *Je m'addonne, tu t'addonnes, il s'addonne.*

Nombre pluriel, *Nous nous addonnions, vous vous addonniez, ils s'addonnent.*

Le Preterit ſimple.

Nombre ſingulier, *Je m'addonnaſſe, tu t'addonnaſſes, il s'addonnaſt.*

Nombre pluriel, *Nous nous addonnaſſions, vous vous addonnaſſiez, ils s'addonnaſſent.*

Le premier Préterit composé.

Nombre ſingulier, *Je me ſois, tu te ſois, il ſe ſoit addonné.*
Nombre pluriel, *Nous nous ſoyions, vous vous ſoyiez, ils ſe ſoient addonnez.*

Le ſecond Préterit composé.

Nombre ſingulier, *Je me fuſſe, tu te fuſſes, il ſe fuſt addonné.*
Nombre pluriel, *Nous nous fuſſions, vous vous fuſſiez, ils ſe fuſſent addonnez.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *Je m'addonnerois, tu t'addonnerois, il s'addonneroit.*
Nombre pluriel, *Nous nous addonnerions, vous vous addonneriez, ils s'addonneroient.*

Le Futur composé.

Nombre ſingulier, *Je me ſerois, tu te ſerois, il ſe ſeroit addonné.*
Nombre pluriel, *Nous nous ſerions, vous vous ſeriez, ils ſe ſeroient addonnez.*

S'addonner, eſt le *Preſent* de l'Infinitif; *s'eſtre addonné*, en eſt le *Préterit*.

Le *Participe addonné*, eſt du nombre des *Participes aſſifs*, qui reçoivent tousjours *Genre* & *Nombre*.

Le *Gerondif s'addonnant*, n'a rien qui le diſtingue des autres *Gerondifs*, que la neceſſité d'eſtre tousjours joint à quelqu'un des pronoms perſonnels, comme ſon Verbe.

L'Indicatif du Verbe actif imaginer, *joint au pronom perſonnel.*

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Je m'imagine, tu t'imagines, il s'imagine.*

Nombre pluriel, *Nous nous imaginons, vous vous imaginez, ils s'imaginent.*

Le Préterit imparfait.

Nombre ſingulier, *Je m'imaginois, tu t'imaginois, il s'imaginoit.*

Nombre pluriel, *Nous nous imaginions, vous vous imaginiez, ils s'imaginoient.*

Le Préterit indéfini.

Nombre ſingulier, *Je m'imaginai, tu t'imaginas, il s'imagina.*

Nombre pluriel, *Nous nous imaginames, vous vous imaginates, ils s'imaginerent.*

Le Préterit parfait, ou *défini.*

Nombre ſingulier, *Je me ſuis, tu t'es, il s'eſt imaginé.*

Nombre pluriel, *Nous nous ſommes, vous vous eſtes, ils ſe ſont imaginé.*

Le Préterit plus que parfait.

Nombre ſingulier, *Je m'eſtois, tu t'eſtois, il s'eſtoit imaginé.*

Nombre pluriel, *Nous nous eſtions, vous vous eſtiez, ils s'eſtoient imaginé.*

Le Préterit indéfini compoſé.

Nombre ſingulier, *Je me fus, tu te fus, il ſe fut imaginé.*

Nombre pluriel, *Nous nous fumes, vous vous futes, ils ſe furent imaginé.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *Je m'imaginerai, tu t'imagineras, il s'imaginera.*

Nombre pluriel, *Nous nous imaginerons, vous vous imaginerez, ils s'imagineront.*

Le Futur compoſé.

Nombre ſingulier, *Je me ſerai, tu te ſeras, il ſe ſera imaginé.*

Nombre pluriel, *Nous nous ſerons, vous vous ſerez, ils ſe ſeroit imaginé.*

L'Imperatif.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Imagine-toy, qu'il s'imagine.*

Nombre pluriel, *Imaginons-nous, imaginez-vous, qu'ils s'imaginent.*

Le Futur.

Nombre ſingulier, *Tu t'imagineras, il s'imaginera.*

Nombre pluriel, *Nous nous imaginerons, vous vous imaginerez, ils s'imagineront.*

Le Subjonctif, ou *Mode Conditionnel.*

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Je m'imagine, tu t'imagine, il s'imagine.*

Nombre pluriel, *Nous nous imaginions, vous vous imaginiez, ils s'imaginent.*

Le Préterit ſimple.

Nombre ſingulier, *Je m'imaginaſſe, tu t'imaginaſſes, il s'imaginaſt.*

Nombre pluriel, *Nous nous imaginaſſions, vous vous imaginaſſiez, ils s'imaginaſſent.*

Digitized by Google

Le premier Préterit composé.

Nombre ſingulier, *Je me ſois, tu te ſois, il ſe ſoit imaginé.*

Nombre pluriel, *Nous nous ſoyions, vous vous ſoyiez, ils ſe ſoient imaginé.*

Le ſecond Préterit composé.

Nombre ſingulier, *Je me fuſſe, tu te fuſſes, il ſe fuſt imaginé.*

Nombre pluriel, *Nous nous fuſſions, vous vous fuſſiez, ils ſe fuſſent imaginé.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *Je m'imaginerois, tu t'imaginerois, il s'imagineroit.*

Nombre pluriel, *Nous nous imaginerions, vous vous imagineriez, ils s'imagineroient.*

Le Futur composé.

Nombre ſingulier, *Je me ſerois, tu te ſerois, il ſe ſeroit imaginé.*

Nombre pluriel, *Nous nous ſerions, vous vous ſeriez, ils ſe ſeroient imaginé.*

S'imaginer, eſt le *Preſent* de l'Infinitif : *S'eſtre imaginé* en eſt le *Préterit*.

Le *Participe Imaginé*, ſuit la regle de tous les *Participes* des Verbes actifs, & il la garde avec le Verbe *eſtre*, de meſme que les autres Verbes actifs avec le Verbe *avoir*. Ainſi en parlant d'une femme, on dira, *Elle s'eſt imaginé une choſe; elle s'eſt imaginé que*, & de meſme en parlant de pluſieurs hommes ; *Ils ſe ſont imaginé* ; & de pluſieurs femmes, *elles ſe ſont imaginé*. Mais ſi le regime précéde le Verbe, alors le *Participe imaginé* devra s'accorder en

Nombre & en *Genre* avec le terme de ſa relation ; *Les choſes qu'il s'eſt imaginées, l'expedient que nous nous ſommes imaginé.*

Le *Gerondif* eſt *s'imaginant*; & c'eſt tout ce qu'il eſt neceſſaire d'en dire.

La pluſpart des Verbes actifs de toutes les Conjugaiſons s'employent de la meſme ſorte avec le pronom perſonnel : & les uns ne le prennent qu'à l'Accuſatif ſeul, ou au Datif ſeul, les autres le prennent, tantoſt à l'Accuſatif, tantoſt au Datif. Lors que le pronom perſonnel joint au Verbe eſt au Datif, comme dans *s'imaginer*, le Verbe conſerve tousjours ſon regime, *S'imaginer des choſes plaiſantes, ſe bruſler les doigts, ſe battre la poitrine.* Mais quand le Pronom eſt à l'Accuſatif, le Verbe ne ſouffre plus d'autre regime que la repetition du pronom perſonnel ; *S'aimer ſoy-meſme, ſe bruſler ſoy-meſme, ſe battre ſoy-meſme* ; parce qu'alors le ſujet qui agit, eſt luy-meſme le terme de ſon action. Il n'y a qu'une occaſion où il prend un autre Accuſatif que celuy du pronom repeté : c'eſt quand le Verbe eſt employé au pluriel dans un ſens qui marque reciprocation & communauté d'action. Car alors, outre l'Accuſatif du pronom perſonnel, on peut luy faire regir l'Accuſatif qui marque cette reciprocation; *ils s'aiment l'un l'autre, ils ſe querellerent tous deux.*

Quelques-uns de ces meſmes Verbes, pour marquer encore davantage cette reciprocation d'action, prennent devant eux la prépoſition *entre*, avec le pronom perſonnel à l'Accuſatif ou au Datif, comme *S'entrebattre, s'entre-dire, s'entre-pouſſer*; & alors ils ſe conſtruiſent de meſme que s'ils n'eſtoient précédez que du pronom ſeul.

A l'égard des Verbes neutres paſſifs, comme *s'addonner*, il eſt de leur nature que de quelque Conjugaiſon qu'ils ſoient, ils ne puiſſent ſe conjuguer qu'avec le pronom perſonnel, lequel ne peut eſtre alors conſideré

deré que comme employé à l'Accuſatif. Mais il y en a auſſi d'autres, qui s'employent fort bien à l'Infinitif, ſans le pronom perſonnel ; lorſque cet Infinitif ſe trouve regi par le Verbe *faire*, ou par le Verbe *laiſſer*.

Ainſi, en parlant de quelque choſe de fort ſpiritueux, on dit *qu'on l'a laiſſé évaporer*, *qu'on l'a fait évaporer*, pour dire, que faute de ſoin, ou à deſſein, on a fait qu'*il s'évaporaſt*. On dit auſſi, *prenez garde à ce cheval vous le ferez cabrer*, pour dire, *vous ferez qu'il ſe cabrera*: & *on les en fera repentir*, pour dire, *on fera qu'ils s'en repentiront* : mais hors de ces ſortes de phraſes, un Verbe neutre paſſif eſt inſéparable du pronom perſonnel.

Quant aux Verbes neutres, ils ne peuvent jamais le recevoir à l'Accuſatif : & ce n'eſt guere qu'au Datif qu'ils le reçoivent, comme *ſe parler les uns aux autres*. Il faut pourtant excepter le Verbe *mourir* : car dans cette phraſe, *il ſe meurt*, on ne peut pas ſuppoſer que le pronom *ſe* puiſſe eſtre employé en un autre cas qu'au Nominatif, comme une reduplication du premier pronom ; quoyque cependant dans une phraſe toute pareille, qui eſt, *Je me meurs*, il paroiſſe eſtrange que *me* puiſſe tenir lieu de Nominatif. Quoy qu'il en ſoit, car la diſcuſſion d'une pareille choſe eſt aſſez inutile ; la Langue Eſpagnole & la Langue Italienne s'expriment là-deſſus comme nous, *io me muero*, *io mi moro* : & il n'eſt pas tousjours aiſé de rendre raiſon de l'Uſage, mais il eſt tousjours indiſpenſable de le ſuivre.

De tous les Verbes neutres, il n'y a guere que le Verbe *parler* qui puiſſe recevoir la prépoſition *entre*, aprés le pronom perſonnel, comme par exemple dans cette phraſe, *Ils s'entre-parlerent de diverſes choſes* ; encore la marque-on icy pluſtoſt comme pouvant eſtre ſoufferte, que comme eſtant fort uſitée.

Pour achever les remarques touchant les mots que les Verbes reçoivent devant eux dans leur Conjugai-

ſon, il faudroit parler icy de ceux qui y reçoivent la particule *en* : mais comme le Verbe irregulier *aller*, eſt un de ceux qui ſe joint le plus ordinairement avec cette particule, on a creu que ce qu'il y avoit à dire ſur ce ſujet ſeroit encore mieux dans ſa place, aprés la Conjugaiſon du meſme Verbe.

De la Conjugaiſon des Verbes irreguliers en er.

IL y a ſi peu de Verbes irreguliers dans la premiere Conjugaiſon, qu'ils ſe reduiſent preſque tous à deux, *aller* & *puer*, le dernier deſquels n'eſt meſme irregulier que dans ſes *Temps du Preſent*. Quant à l'autre, il n'y en a guere de plus irregulier dans toute la Langue. Car il emprunte une partie des *Temps ſimples* de ſa Conjugaiſon de deux Verbes Latins, *vadere* & *ire* ; & tous ſes *Temps compoſez* ſont doubles ; ſe formant tous également, ou avec le Verbe ſubſtantif & le Participe *allé* ; ou avec le Verbe auxiliaire & le Participe *eſté*. Outre cela, tantoſt il prend avec luy la particule *en*, tantoſt il ne la prend pas ; & il ne la prend jamais que précédée d'un pronom perſonnel. Mais toutes les differentes irregularitez qu'il peut avoir ſe verront encore beaucoup mieux dans la Conjugaiſon qu'on en va donner.

L'Indicatif du Verbe aller.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier,	*Je vais, tu vas, il va.*
Nombre pluriel,	*Nous allons, vous allez, ils vont.*
Nombre ſingulier,	*Je m'en vais, tu t'en vas, il s'en va.*
Nombre pluriel,	*Nous nous en allons, vous vous en allez, ils s'en vont.*

Le Préterit imparfait.

Nombre ſingulier, *J'allois, tu allois, il alloit.*
Nombre pluriel, *Nous allions, vous alliez, ils alloient.*
Nombre ſingulier, *Je m'en allois, tu t'en allois, il s'en alloit.*
Nombre pluriel, *Nous nous en allions, vous vous en alliez, ils s'en alloient.*

Le Préterit indéfini.

Nombre ſingulier, *J'allai, tu allas, il alla.*
Nombre pluriel, *Nous allames, vous allates, ils allerent.*
Nombre ſingulier, *Je m'en allai, tu t'en allas, il s'en alla.*
Nombre pluriel, *Nous nous en allames, vous vous en allates, ils s'en allerent.*
Nombre ſingulier, *Je fus, tu fus, il fut.*
Nombre pluriel, *Nous fumes, vous futes, ils furent.*
Nombre ſingulier, *Je m'en fus, tu t'en fus, il s'en fut.*
Nombre pluriel, *Nous nous en fumes, vous vous en futes, ils s'en furent.*

Le Préterit parfait, ou *défini.*

Nombre ſingulier; *Je ſuis, tu es, il eſt allé.*
Nombre pluriel, *Nous ſommes, vous eſtes, ils ſont allez.*
Nombre ſingulier, *Je m'en ſuis, tu t'en es, il s'en eſt allé.*
Nombre pluriel, *Nous nous en ſommes, vous vous en eſtes, ils s'en ſont allez.*
Nombre ſingulier, *J'ay, tu as, il a eſté.*
Nombre pluriel, *Nous avons, vous avez, ils ont eſté.*

Le Preterit plus que parfait.

Nombre ſingulier, *J'eſtois, tu eſtois, il eſtoit allé.*
Nombre pluriel, *Nous eſtions, vous eſtiez, ils eſtoient allez.*
Nombre ſingulier, *Je m'en eſtois, tu t'en eſtois, il s'en eſtoit allé.*
Nombre pluriel, *Nous nous en eſtions, vous vous en eſtiez, ils s'en eſtoient allez.*
Nombre ſingulier, *J'avois, tu avois, il avoit eſté.*
Nombre pluriel, *Nous avions, vous aviez, ils avoient eſté.*

Le Préterit indéfini compoſé.

Nombre ſingulier, *Je fus, tu fus, il fut allé,*
Nombre pluriel, *Nous fumes, vous futes, ils furent allez.*
Nombre ſingulier, *J'eus, tu eus, il eut eſté.*
Nombre pluriel, *Nous eumes, vous eutes, ils eurent eſté.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *J'irai, tu iras, il ira.*
Nombre pluriel, *Nous irons, vous irez, ils iront.*
Nombre ſingulier, *Je m'en irai, tu t'en iras, il s'en ira.*
Nombre pluriel, *Nous nous en irons, vous vous en irez, ils s'en iront.*

Le Futur compoſé.

Nombre ſingulier, *Je ſerai, tu ſeras, il ſera allé.*
Nombre pluriel, *Nous ſerons, vous ſerez, ils ſeront allez.*
Nombre ſingulier, *Je m'en ſerai, tu t'en ſeras, il s'en ſera allé.*
Nombre pluriel, *Nous nous en ſerons, vous vous en ſerez, ils s'en ſeront allez.*

Nombre ſingulier, *J'aurai, tu auras, il aura eſté.*
Nombre pluriel, *Nous aurons, vous aurez, ils auront eſté.*

L'Imperatif.

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *Va, qu'il aille.*
Nombre pluriel, *Allons, allez, qu'ils aillent.*
Nombre ſingulier, *Va-t'en, qu'il s'en aille.*
Nombre pluriel, *Allons-nous-en, allez-vous-en, qu'ils s'en aillent.*

Le Futur compoſé.

Nombre ſingulier, *Tu iras, il ira.*
Nombre pluriel, *Nous irons, vous irez, ils iront.*
Nombre ſingulier, *Tu t'en iras, il s'en ira.*
Nombre pluriel, *Nous nous en irons, vous vous en irez, ils s'en iront.*

Le Subjonctif, ou *Mode Conditionnel.*

Le Temps preſent.

Nombre ſingulier, *J'aille, tu ailles, il aille.*
Nombre pluriel, *Nous allions, vous alliez, ils aillent.*
Nombre ſingulier, *Je m'en aille, tu t'en ailles, il s'en aille.*
Nombre pluriel, *Nous nous en allions, vous vous en alliez, ils s'en aillent.*

Le Préterit ſimple.

Nombre ſingulier, *J'allaſſe, tu allaſſes, il allaſt.*
Nombre pluriel, *Nous allaſſions, vous allaſſiez, ils allaſſent.*
Nombre ſingulier, *Je m'en allaſſe, tu t'en allaſſes, il s'en allaſt.*

Nombre pluriel, *Nous nous en allaſſions, vous vous en allaſſiez, ils s'en allaſſent.*

Le premier Préterit compoſé.

Nombre ſingulier, *Je ſois, tu ſois, il ſoit allé.*
Nombre pluriel, *Nous ſoyions, vous ſoyiez, ils ſoient allez.*
Nombre ſingulier, *Je m'en ſois, tu t'en ſois, il s'en ſoit allé.*
Nombre pluriel, *Nous nous en ſoyions, vous vous en ſoyiez, ils s'en ſoient allez.*
Nombre ſingulier, *J'aye, tu ayes, il ait eſté.*
Nombre pluriel, *Nous ayions, vous ayiez, ils ayent eſté.*

Le ſecond Préterit compoſé.

Nombre ſingulier, *Jefuſſe, tu fuſſes, il fuſt allé.*
Nombre pluriel, *Nous fuſſions, vous fuſſiez, ils fuſſent allez.*
Nombre ſingulier, *Je m'en fuſſe, tu t'en fuſſes, il s'en fuſt allé.*
Nombre pluriel, *Nous nous en fuſſions, vous vous en fuſſiez, ils s'en fuſſent allez.*
Nombre ſingulier, *J'euſſe, tu euſſes, il euſt eſté.*
Nombre pluriel, *Nous euſſions, vous euſſiez, ils euſſent eſté.*

Le Futur ſimple.

Nombre ſingulier, *J'irois, tu irois, il iroit.*
Nombre pluriel, *Nous irions, vous iriez, ils iroient.*
Nombre ſingulier, *Je m'en irois, tu t'en irois, il s'en iroit.*
Nombre pluriel, *Nous nous en irions, vous vous en iriez, ils s'en iroient.*

Le Futur composé.

Nombre ſingulier, *Je ſerois, tu ſerois, il ſeroit allé.*
Nombre pluriel, *Nous ſerions, vous ſeriez, ils ſeroient allez.*
Nombre ſingulier, *Je m'en ſerois, tu t'en ſerois, il s'en ſeroit allé.*
Nombre pluriel, *Nous nous en ſerions, vous vous en ſeriez, ils s'en ſeroient allez.*
Nombre ſingulier, *J'aurois, tu aurois, il auroit eſté.*
Nombre pluriel, *Nous aurions, vous auriez, ils auroient eſté.*

On dit au *Preſent* de l'Infinitif *aller* & *s'en aller*; au *Préterit*, *eſtre allé*, *s'en eſtre allé*, & *avoir eſté.*

Le *Participe allé* eſt un *Participe paſſif*; & il ſe conſtruit en *Genre* & en *Nombre*: Le *Participe eſté* eſt un *Participe abſolu*, qui n'admet ni *Nombre* ni *Genre*.

Allant, *s'en allant*, eſt le *Gerondif*.

Par le détail de la Conjugaiſon de ce Verbe, on voit de combien de Verbes, & en combien de differentes manieres elle eſt formée. A l'Indicatif il emprunte du Verbe Latin *vadere*, les trois Perſonnes du ſingulier, & la troiſiéme Perſonne plurielle du Temps preſent, *Je vais, tu vas, il va, ils vont*: & il tient du meſme Verbe la ſeconde Perſonne ſinguliere du Preſent de l'Imperatif *va*. Autrefois il en prenoit auſſi la troiſiéme Perſonne du ſingulier, & la troiſiéme du pluriel de l'Imperatif, qui eſtoient, *qu'il voiſe*, *qu'ils voiſent*: & l'on conjugoit alors de la meſme ſorte les trois Perſonnes ſingulieres, & la troiſiéme Perſonne plurielle du Preſent du Subjonctif.

Il prend de luy-meſme la premiere & la ſeconde Perſonne plurielle du Preſent de l'Indicatif; *Nous allons*; *vous allez*; tout le Préterit imparfait *j'allois*; tout le Préterit indéfini *j'allai*; la troiſiéme Perſonne ſingu-

liere de l'Imperatif *qu'il aille*; toutes les trois Perſonnes plurielles du meſme Imperatif; & tout le Temps preſent, & le Préterit ſimple du Mode Conditionnel *j'aille* & *j'allaſſe*. Enfin, il prend du Latin *ire*, tous ſes Futurs ſimples, *j'irai* & *j'irois*.

Ce n'eſt pas ſeulement dans noſtre Langue que la Conjugaiſon de ce Verbe n'eſt faite que de pieces de rapport: il en eſt de meſme des Verbes qui y reſpondent dans la Langue Italienne & dans la Langue Eſpagnole. Ainſi dans la Langue Italienne, *andare* prend de *vadere* Latin, à peu prés les meſmes Temps que nous en prenons; & de plus les Temps de l'Imperatif & du Subjonctif, que noſtre Langue en prenoit autrefois; & il prend auſſi quelques Temps du Verbe *ire*, dont il ſe ſert outre cela pour ſecond Infinitif, & dont il tire pareillement un ſecond Participe. Quant à la Langue Eſpagnole, elle forme auſſi des meſmes Verbes la Conjugaiſon du Verbe *andar*, l'un ſuppléant au deffaut de l'autre: & comme ces trois Langues ſemblent avoir eſté de concert pour former des trois meſmes Verbes une ſeule Conjugaiſon, on a creu qu'il y avoit en cela quelque choſe d'aſſez particulier, pour en toucher un mot en paſſant.

Elles ſemblent auſſi avoir eſté toutes trois de concert pour ſe ſervir du Verbe Subſtantif dans la ſignification *d'aller*; & pour s'en ſervir avec le pronom & la particule relative: au moins la Langue Italienne les employe-elle, quoyque beaucoup moins ordinairement que nous. Pour la Langue Eſpagnole, elle ne ſe ſert point de la particule relative, parce qu'elle ne l'a point; du reſte, elle ſe ſert tres-frequemment du Verbe Subſtantif avec le pronom, dans la ſignification du Verbe *andar*, comme *ſe fue a las Indias*; *il s'en alla aux Indes*.

Maintenant, pour revenir à ce qui regarde noſtre Langue, il eſt bon de remarquer qu'on ne ſe ſert par également

également & indifferemment de toutes les diverſes inflexions rapportées dans la Conjugaiſon précédente. Par exemple, *aller*, employé ſans pronom & ſans particule, ſe dit tousjours fort bien, pour exprimer le paſſage d'un lieu à un autre, comme *Il va à l'armée, il va ſervir dans l'Infanterie, ils vont voyager.* Mais ordinairement, quand il eſt joint avec le pronom & avec la particule *en*, il s'employe pour ſignifier ſimplement le départ, la ſortie d'un lieu où l'on eſt ; comme *Je m'en vais, je reviendrai dans un moment, ils veulent s'en aller:* & c'eſt dans ce ſens qu'on dit, que *du vin s'en va*, pour dire, qu'il s'enfuit, qu'il s'eſchappe du muid par quelque endroit.

Il eſt neantmoins de l'Uſage, que dans le diſcours familier *s'en aller* ſe diſe auſſi dans le premier ſens ; comme *Je m'en vais à Verſailles:* & ce qu'on dit icy à l'égard des *Temps* formez de *vadere* Latin, ſe doit auſſi entendre de tous ceux qui ſont formez, ou d'*aller*, comme *j'allois, j'allai*, ou d'*ire* Latin, comme *j'irai, j'irois.*

Outre cela, *aller* employé, ſoit au *Preſent*, ſoit au *Preterit imparfait* de l'Indicatif, avec les Verbes *partir, ſortir*, & avec quelques autres, ſert à marquer une choſe qui eſt ſur le point d'eſtre faite. Ainſi on dit, *Il va partir, il s'en va partir*, pour dire, Il eſt ſur le point de partir; *Il alloit ſortir, il alloit tout abandonner*, pour dire, Il eſtoit ſur le point de ſortir, d'abandonner tout. On dit auſſi, *Il s'en va dix heures*, pour dire, Il eſt bien prés de dix heures; & *Il va eſtre, il va faire, il va avoir*, pour dire, Il ſera, il fera, il aura ; *Il va eſtre bien ſurpris, il va faire un beau bruit, il va avoir bien de la joye, nous allons avoir bien de la pluye.* Un autre emploi du Verbe *aller*, c'eſt qu'en certaines phraſes du diſcours familier, comme *aller ſon chemin, aller bon train*, il ſemble avoir la conſtruction & le regime d'un Verbe actif. On renvoye à l'Uſage ce qu'il y a de plus à obſerver ſur le meſme Verbe.

C'eſt auſſi à l'Uſage qu'on renvoye l'emploi qu'on doit faire du Verbe *eſtre*, dans la ſignification d'*aller*. Cependant on marquera icy quelques unes des phraſes qui tombent le plus ordinairement dans la converſation : *j'ay eſté pluſieurs fois chez luy, j'y ay eſté à pied, à cheval, en caroſſe ; j'y fus l'autre jour avec deux de mes amis ; nous y fuſmes en batteau ; je n'y ay jamais eſté par le chemin que vous dites.* Et ces ſortes de phraſes pourront tousjours donner quelque connoiſſance de la maniere dont on a accouſtumé d'employer le Verbe ſubſtantif, dans une ſignification ſi éloignée de celle qui luy eſt propre.

Des Verbes puer, recouvrer, & laiſſer.

LE Verbe *puer*, n'eſt irregulier que dans le *Nombre* ſingulier du *Preſent* de l'Indicatif, où il fait, *Je pus, tu pus, il put* ; ſoit qu'il ait retenu cette formation de ſon ancien Infinitif, qui eſtoit *puir* ; ſoit qu'il l'ait priſe d'ailleurs. Quoy qu'il en ſoit, tout le reſte de ſa Conjugaiſon eſt auſſi reguliere que celle du Verbe *aimer*, & il ne s'en eſcarte d'ailleurs en rien dans tous ſes *Modes* & dans tous ſes *Temps*.

Le Verbe *recouvrer*, qui eſt formé du Latin *recuperare*, ſe dit, ſoit du recouvrement d'une piece, d'un titre, d'un enſeignement qu'on n'avoit pas ; ſoit du recouvrement des deniers dont on eſt chargé de faire la recepte. Et dans la premiere de ces deux acceptions, autrefois on en a confondu la Conjugaiſon avec celle du Verbe *recouvrir*, qui ſignifie *couvrir de nouveau*. M. de Vaugelas dans une remarque qu'il a faite ſur ce ſujet, dit que le *Participe recouvré*, qui eſt le veritable *Participe* de *recouvrer*, eſt bien moins en uſage que le *Participe recouvert*, pris du Verbe *recouvrir*. Mais avec le temps le *Participe recouvré* eſt rentré dans l'ancienne poſſeſſion dont il avoit eſté exclus par l'autre ; de ſorte

qu'en parlant de titres & d'enſeignements, il faut dire qu'*on les a recouvrez depuis peu*, & non pas qu'*on les a recouverts*.

Le *Participe recouvert* s'eſt pourtant tousjours conſervé dans le Proverbe, *Pour un perdu deux recouverts*; & il ſe maintient auſſi encore dans le ſtile de Pratique, où l'on dit *Des pieces nouvellement recouvertes*.

Il a eſté autrefois en uſage de former irregulierement le *Futur* du Verbe *Laiſſer*, & de dire, *Je lairrai*, *tu lairras*, *il lairra*; & pareillement *Je lairrois*, *tu lairrois*, *il lairroit*; comme on le voit encore eſcrit dans pluſieurs endroits de l'Amadis de Gaule. Mais le meſme Uſage qui avoit eſtabli cette irregularité, l'a laiſſé abolir; de ſorte que les *Futurs* de ce Verbe ſuivent la regle generale de tous les Verbes en *er*, & qu'on ne dit plus que *je laiſſerai*, *je laiſſerois*. Et voilà à peu prés tout ce qu'il peut y avoir à dire touchant les Verbes irreguliers de la premiere Conjugaiſon.

Des Verbes Impersonnels de la Conjugaiſon en er.

IL n'y a que trois Verbes Impersonnels dans la premiere Conjugaiſon, *Geler*, *neiger*, & *tonner*. Le premier ne s'employe pas ſeulement en parlant d'un froid aſpre & rude dans cette phraſe *il gele*, & dans les autres ſemblables où il eſt Impersonnel; mais il s'employe auſſi dans tous ſes *Modes* & dans tous ſes *Temps*, en parlant des Perſonnes, & alors il eſt Verbe neutre, & il ſuit la regle de ceux dont les *Temps compoſez* ſe conjuguent par le moyen du Verbe ſubſtantif.

Neiger ne s'employe jamais qu'impersonnellement, pour ſignifier qu'il tombe de la neige, & dans toutes les phraſes de la troiſiéme Perſonne, *il neige*, *il neigeoit*, il forme regulierement tous ſes *Temps*.

Tonner les forme de meſme, & il ne ſe dit qu'impersonnellement non plus que *neiger*, horſmis dans cette

phraſe du diſcours familier *On n'entend pas Dieu tonner*, qui ſe dit ordinairement d'un grand bruit, qui empeſche d'entendre aucune autre choſe.

Ces trois Verbes Impersonnels, & tous les autres ne forment leurs *Temps compoſez* que par le moyen du Verbe auxiliaire; *Il a gelé, il a neigé, il a tonné*; & ainſi du reſte.

Des Verbes en ir, *qui ſont la ſeconde Conjugaiſon. Et de la formation de leurs* Temps *en chaque* Mode.

TOus les Verbes de la Conjugaiſon en *ir*, ſe peuvent diviſer en deux Claſſes; l'une de ceux qui conſervent au *Preſent* de l'Indicatif l'*i* de l'Infinitif; & l'autre de ceux qui ne le conſervent point. Ceux qui le conſervent ſe conjuguent, tous d'une meſme ſorte. Ceux qui ne le conſervent point, ſe conjuguent tres-differemment l'un de l'autre; & comme le nombre des uns & des autres eſt tres-grand, toute la Conjugaiſon des Verbes en *ir*, eſt preſque également partagée en Verbes Reguliers, & en Verbes Irreguliers.

Les Reguliers ſont ceux qui ſuivent, & leurs compoſez, qu'on ſe contentera de marquer par *&c. Abaſtardir, abeſtir, abolir, aboutir, abrutir, accomplir, accourcir, s'accroupir, adoucir, advertir*, & tous les Verbes de la meſme terminaiſon. *Affadir, affermir, &c. affoiblir, affranchir, agir, aguerrir, aigrir, s'alentir, &c. amoindrir, amortir, aneantir, anoblir, appauvrir, appeſantir, applatir, applaudir, aſſervir, aſſortir, aſſoupir, aſſourdir, aſſouvir, aſſujettir, atterir, avilir*; *Baſtir, &c. bannir, blanchir, brunir, &c. benir, bleſmir, bondir, bouffir, brandir*; *Catir, cherir, choiſir, crepir, croupir*; *Durcir, &c. deguerpir, degourdir, &c. démolir*; *Embellir, emplir, &c. envahir, s'esbahir, s'esbaudir, eſtablir, &c. élargir, éclaircir, empuantir, engourdir, enhardir, enorgueillir, épanoüir,*

enrichir, eſtrecir, eſpaiſſir, esbloüir, enſevelir, eſcarrir, eſtourdir, évanoüir; Farcir, finir, &c. fleſchir, &c. fleſtrir, fleurir, ſoupir, foüir, fourbir, fournir, fremir, froidir, &c. Garnir, &c. gauchir, gaudir, gemir, glapir, grandir, &c. groſſir, &c. gravir, guerir; Haïr, havir, hennir, honnir; Jaillir, &c. jaunir, inveſtir, joüir, &c. Laidir, &c. languir; Meurir, meurtrir, mollir, &c. moiſir, mugir, munir, &c. Noircir, nourrir; Obeïr, &c. ourdir; Paiſtrir, paſtir, patir, perir, &c. polir, pourrir; Ravir, raffraichir, raggaillardir, rajeunir, regir, reſſortir, reſplendir, retentir, reüſſir, roſtir, rougir, roüir, rugir; Salir, ſaiſir, &c. ſerfoüir, ſubir, ſurgir; Tarir, ternir, terrir, trahir, tranſir, tiedir, &c. Vernir, vieillir, unir, &c. vomir.

On donnera en ſon lieu la liſte des Verbes irreguliers: il eſt maintenant queſtion de marquer, comme les Reguliers forment tous leurs *Temps ſimples* dans tous leurs *Modes*.

Dans tous les Verbes reguliers en *ir*, le *Temps preſent* du ſingulier de l'Indicatif, ſe forme de leur Infinitif, en changeant *l'r* en *s*, à la premiere & à la ſeconde perſonne du nombre ſingulier, & en *t*, à la troiſiéme. Ainſi *agir*, *baſtir*, *gemir*, font *j'agis*, *tu agis*, *il agit*; *je baſtis*, *tu baſtis*, *il baſtit*; *je gemis*, *tu gemis*, *il gemit*. Et quant au nombre pluriel, il ſe forme de la premiere perſonne du ſingulier, par l'addition de la ſyllabe *ſons*, pour la premiere perſonne plurielle, de la ſyllabe *ſez* pour la ſeconde; & de la ſyllabe muette *ſent*, pour la troiſiéme, en la maniere ſuivante, *Nous agiſſons*, *vous agiſſez*, *ils agiſſent*; *nous baſtiſſons*, *vous baſtiſſez*, *ils baſtiſſent*; *nous gemiſſons*, *vous gemiſſez*, *ils gemiſſent*. De ſorte, que les trois perſonnes plurielles de tous ces Verbes, ſont tousjours plus longues d'une ſyllabe que leur Infinitif, ce qui n'eſt dans aucun autre Verbe regulier ou irregulier, de quelque Conjugaiſon que ce ſoit, horſmis dans les Verbes *voir* & *ſeoir*, & leurs dérivez.

La ſeule exception qu'il y ait à faire dans tous les Verbes en *ir*, à l'égard de la formation du *Preſent* de leur Indicatif, eſt que le Verbe *hair* forme le ſien d'une autre ſorte au nombre ſingulier. Car au lieu de faire *Je hais, tu hais, il hait*, par deux ſyllabes, comme *je trahis*, & *j'obeïs*, il fait *je hai, tu hais, il hait*, prononcez en un ſeul *Temps*, à peu prés comme *je fais, tu fais, il fait*. Cette contraction pourtant eſt d'une nouvelle inſtitution dans la Langue : & ce qui marque qu'elle ne ſe faiſoit point autrefois, c'eſt le pluriel, *nous haiſſons, vous haiſſez, ils haiſſent*, où elle ne ſe fait jamais, & qui devient par-là plus long de deux ſyllabes que le ſingulier, ce qui n'eſt dans aucun autre Verbe.

Le *Preterit imparfait* ſuit la regle generale que l'on a desja marquée ailleurs, & il ſe forme de la premiere perſonne plurielle du *Preſent*, en changeant *ons* en *ois*, pour la premiere & pour la ſeconde perſonne du ſingulier ; & en *oit* pour la troiſiéme : Et comme cette formation n'a d'exception qu'à l'égard du Verbe *eſtre* ; il ſera aiſé d'en appliquer la regle à toute ſorte de Verbes. C'eſt donc du pluriel *Agiſſons*, *baſtiſſons*, *gemiſſons*, que ſe fait l'Imparfait *J'agiſſois, tu agiſſois, il agiſſoit* ; *je baſtiſſois, tu baſtiſſois, il baſtiſſoit* ; *je gemiſſois, tu gemiſſois, il gemiſſoit*. Et quant au pluriel, *Nous agiſſions, vous agiſſiez, ils agiſſoient* ; *nous baſtiſſions, vous baſtiſſiez, ils baſtiſſoient* ; *nous gemiſſions, vous gemiſſiez, ils gemiſſoient*, il ſe forme de ſon ſingulier, ſuivant ce qui a eſté dit en parlant de la formation des *Temps* des Verbes en *er*.

Le ſingulier du *Préterit indéfini*, eſt entierement ſemblable au ſingulier du *Preſent*, quant à la maniere dont l'un & l'autre s'eſcrivent ; mais la prononciation y met ordinairement cette difference, que l'on appuye davantage ſur l'*i final* du *Préterit*, que ſur l'*i final* du *Preſent*. Quant au *Nombre* pluriel, il ſe forme de ſon ſingulier, en ſubſtituant à la place de l'*s finale* de la premiere & de la ſeconde perſonne, & du *t final* de la

troiſiéme ; les ſyllabes muettes *mes*, *tes*, & *rent*, que le *Nombre* pluriel du *Préterit indéfini* conſerve tousjours dans tous les Verbes de la Langue. Ainſi le *Préterit indéfini* dans les deux *Nombres*, eſt *J'agis, tu agis, il agit; nous agimes, vous agites, ils agirent ; je baſtis, tu baſtis, il baſtit; nous baſtimes, vous baſtites, ils baſtirent; je gemis, tu gemis, il gemit ; nous gemimes, vous gemites, ils gemirent.*

La formation du *Futur* des Verbes reguliers en *ir*, ſe tire de leur Infinitif, comme celle du Futur des Verbes reguliers en *er*, en adjouſtant *ai as*, & *a*, pour le *Nombre* ſingulier; & *ons, ez, ont*, pour le pluriel; *J'agirai, tu agiras, il agira ; nous agirons, vous agirez, ils agiront ; je baſtirai, tu baſtiras, il baſtira ; nous baſtirons, vous baſtirez, ils baſtiront ; je gemirai, tu gemiras, il gemira ; nous gemirons, vous gemirez, ils gemiront.* Et voilà tout ce qui regarde la formation des *Temps ſimples* de l'Indicatif.

Toute la difference qu'il y a entre le *Preſent du Mode Imperatif* & celuy du *Mode Indicatif*, conſiſte dans le *Nombre* ſingulier, ou ſuivant la regle generale dont on a desja parlé; la ſeconde *Perſonne* perd à l'Imperatif l'*s* qu'elle avoit à l'Indicatif, & où la troiſiéme *Perſonne* ſe forme de la troiſiéme *Perſonne* plurielle de l'Indicatif par le ſeul retranchement de ces deux lettres muettes *nt*. Ainſi de la ſeconde *Perſonne* de l'Indicatif, *tu agis, tu baſtis, tu gemis*, ſe forme par le retranchement de l'*s* ; la ſeconde de l'Imperatif *agi, baſti, gemi*, & par le retranchement d'*nt* ; la troiſiéme, *qu'il agiſſe, qu'il baſtiſſe, qu'il gemiſſe.* Du reſte, comme le *Nombre* pluriel de l'Imperatif ne differe en rien de celuy de l'Indicatif; & que tout le *Futur* eſt auſſi le meſme que celuy de l'Indicatif, il eſt inutile d'en rapporter icy aucun exemple. Il reſte ſeulement à adjouſter pour regle generale, que c'eſt de la troiſiéme *Perſonne* ſinguliere du *Preſent* de l'Imperatif, que tous les Subjonctifs de toute ſorte de Verbes, prennent la formation de leur *Preſent.*

Le *Preſent* & le *Préterit du Mode Conditionnel*, qui ſont differents l'un de l'autre dans tous les Verbes, ne le ſont dans les Verbes reguliers en *ir*, qu'à la troiſiéme *Perſonne* ſinguliere, qui ſe termine d'une façon au *Preſent*, & d'une autre au *Préterit*. Ainſi on dit au *Preſent* & au *Préterit*, dans les deux premieres *Perſonnes*, *J'agiſſe, tu agiſſes; je baſtiſſe, tu baſtiſſes; je gemiſſe, tu gemiſſes*; mais à l'égard de la troiſiéme *Perſonne*, elle fait au *Preſent*, *Il agiſſe, il baſtiſſe, il gemiſſe*; & au *Préterit*, *Il agiſt, il baſtiſt, il gemiſt*. Quant au *Nombre* pluriel, il eſt le meſme pour les deux *Temps* dans toutes les trois *Perſonnes*; *Nous agiſſions, vous agiſſiez, ils agiſſent*; *nous baſtiſſions, vous baſtiſſiez, ils baſtiſſent*; *nous gemiſſions, vous gemiſſiez, ils gemiſſent*. Et la conformité de ces deux *Temps* vient de ce que le *Preſent*, & le *Préterit indéfini* de l'Indicatif, d'où ils tirent leur formation, ſont entierement conformes l'un à l'autre dans leur *Nombre* ſingulier.

Celle du *Futur*, ſe prend du *Futur* de l'Indicatif, comme il a eſté dit en parlant de la maniere dont les Verbes de la premiere Conjugaiſon forment leurs *Temps*. De ſorte que de *J'agirai*, *je baſtirai*, *je gemirai*, on fait *J'agirois*, *tu agirois*, *il agiroit*; *nous agirions*, *vous agiriez*, *ils agiroient*; *Je baſtirois*, *tu baſtirois*, *il baſtiroit*; *nous baſtirions*, *vous baſtiriez*, *ils baſtiroient*; *Je gemirois*, *tu gemirois*, *il gemiroit*; *nous gemirions*, *vous gemiriez*, *ils gemiroient*.

Agir, *baſtir*, *gemir*, qui ſont les Infinitifs des Verbes, dont on vient de donner la Conjugaiſon, ſont conſiderez comme le *Temps preſent du Mode Infinitif*; & *avoir agi*, *avoir baſti*, *avoir gemi*, en ſont le *Préterit*.

Des trois *Participes*, *agi*, *baſti*, *gemi*, formez de l'Infinitif, par le ſeul retranchement de l'*r*; *baſti*, eſt de meſme nature que le *Participe aimé*, & il en ſuit toutes les regles; les deux autres ſont des *Participes abſolus*, qui n'ont aucun uſage hors de la Conjugaiſon de leurs Verbes, & qui ne ſont ſuſceptibles ni de *Genre* ni de *Nombre*.

Les

Les Gerondifs *Agiſſant, baſtiſſant, gemiſſant*, ſe forment de la premiere perſonne plurielle du Preſent de l'Indicatif ; *Agiſſons*, *baſtiſſons*, *gemiſſons*, ſuivant la regle generale qui en a eſté donnée, en parlant du Gerondif du Verbe *aimer*.

Tous les Verbes reguliers en *ir*, dont on a donné la liſte, ſuivent, pour leur Conjugaiſon & pour la formation de leurs Temps, les meſmes regles qu'on vient de marquer.

Des Verbes Irreguliers en ir, *de la ſeconde Conjugaiſon.*

TOus les Verbes Irreguliers en *ir*, ſe reduiſent aux Verbes ſuivants, *Boüillir*, *cuëillir*, & ſes compoſez *accuëillir*, *recuëillir* ; *Courir*, & ſes compoſez *accourir*, *concourir*, *encourir*, *parcourir*, *ſecourir*, *recourir* ; *Couvrir*, & ſes compoſez *découvrir*, *recouvrir* ; *Dormir*, & ſes compoſez ; *endormir*, *redormir* ; *Faillir*, & ſon compoſé *défaillir*, *Fuïr*, & ſon compoſé *s'enfuïr* ; *Mentir*, & ſon compoſé *démentir*, *mourir* ; *Offrir*, & ſon compoſé *meſoffrir* ; *Oüir*, *ouvrir* ; *Partir*, & ſes compoſez *départir*, *repartir* ; *Querir*, & ſes compoſez *acquerir*, *conquerir*, *enquerir*, *requerir* ; *Se repentir* ; *Saillir*, & ſes compoſez *aſſaillir*, *treſſaillir* ; *Sentir*, & ſes compoſez *conſentir*, *preſſentir*, *reſſentir* ; *Servir* & ſon compoſé *deſſervir* ; *Sortir*, *ſouffrir* ; *Tenir*, & ſes compoſez *abſtenir*, *appartenir*, *contenir*, *détenir*, *entretenir*, *maintenir*, *obtenir*, *retenir*, *ſouſtenir* ; *Venir*, & ſes compoſez *advenir*, *convenir*, *devenir*, *diſconvenir*, *parvenir*, *prévenir*, *provenir*, *revenir*, *ſouvenir*, *ſubvenir*, & *ſurvenir*.

Dans la Conjugaiſon de tous ces Verbes, il n'y a principalement à conſiderer que le Preſent, le Préterit & le Futur de l'Indicatif, & la troiſiéme Perſonne ſinguliere du Preſent de l'Imperatif. Tous les autres Temps ſimples ſe formant tousjours de ceux-cy ſuivant les regles

qui en ont eſté données. Il eſt queſtion maintenant de monſtrer comment tous ces Verbes ſe conjuguent dans tous les Temps qu'on vient de marquer : & pour cet effet, on mettra enſemble tous ceux qui ſuivent la meſme inflexion dans toute leur Conjugaiſon.

Des Verbes couvrir, ouvrir, offrir, ſouffrir, cueïllir, ſaillir, & aſſaillir.

LEs quatre premiers de ces Verbes & leurs compoſez, ſuivent une meſme regle dans tous leurs Temps. Ils forment le Preſent de l'Indicatif, celuy de l'Imperatif, & par conſequent celuy du Subjonctif, comme s'ils eſtoient de la Conjugaiſon des Verbes en *er*, & ils ſont, *Je couvre, j'ouvre, j'offre, je ſouffre*, & ainſi du reſte.

Mais à l'égard du Preterit indéfini, & du *Futur* de l'Indicatif, ils les forment de meſme que tous les Verbes reguliers en *ir*; & ils ſont à ce Preterit, *Je couvris, j'ouvris, j'offris, je ſouffris*, d'où ſe forme celuy du Subjonctif, *Je couvriſſe, j'ouvriſſe, j'offriſſe, je ſouffriſſe*. Suivant la meſme regle ils ſont au Futur, *Je couvrirai, j'ouvrirai, j'offrirai, je ſouffrirai*; & c'eſt de-là que ſe forme pareillement le Futur du Subjonctif, *Je couvrirois, j'ouvrirois, j'offrirois, je ſouffrirois*. J'adjouſterai ſeulement icy une choſe touchant le Preterit indéfini de ces Verbes, c'eſt qu'autrefois il s'eſcrivoit ſans *s* à la premiere Perſonne ſinguliere, par une regle generale, qui diſtinguoit ainſi toutes les premieres perſonnes ſingulieres d'avec les ſecondes. Et meſme nous en avons un exemple fameux dans celuy de nos Poëtes, à qui la Poëſie Françoiſe eſt le plus redevable de la beauté de ſon harmonie; c'eſt Malherbe, qui dans des Stances où il fait parler Henry le Grand, luy fait dire :

N'ay-je pas le cœur auſſi haut ;
Et pour oſer tout ce qu'il faut,
Un auſſi grand deſir de gloire
Que j'avois, lorſque je couvri
D'exploits d'immortelle memoire
Les Plaines d'Arques & d'Yvri.

Leur Participe eſt *couvert*, *ouvert*, *offert*, & *ſouffert* ; & ce ſont les ſeuls Verbes de toute la Langue qui ayent cette terminaiſon à leur Participe. Quand à leur Gerondif, ils ſuivent la regle generale de la formation des Gerondifs, & ils ſont *couvrant*, *ouvrant*, *offrant*, & *ſouffrant*.

Les Verbes *cueïllir*, *aſſaillir*, & *treſſaillir*, ſont *Je cueïlle*, *j'aſſaille*, *je treſſaille*, & dans toute leur Conjugaiſon ils ſuivent celle des Verbes *couvrir*, *ouvrir*, *&c.* horſmis que *cueïllir* fait à ſon Futur *je cueïllerai*, comme s'il avoit *cueïller* à l'Infinitif, & que *cueïllir*, & *aſſaillir* ſont au Participe *cueïlli* & *aſſailli*. Du reſte, *aſſaillir*, *ſaillir*, & *treſſaillir* ne ſont pas fort uſitez en quelques-uns de leurs Temps : & le peu d'uſage qu'ils ont, fait qu'on ſe contente d'en avoir marqué la Conjugaiſon.

Des Verbes mentir, ſentir, ſe repentir, partir, ſortir, ſervir, & dormir.

TOus ces Verbes forment le Preſent de leur Indicatif, en changeant la derniere ſyllabe de leur Infinitif, en *s* & en *t*, pour le Nombre ſingulier ; & en reprenant au pluriel la lettre characteriſtique de leur Infinitif, qu'ils perdent tous dans le Nombre ſingulier, quant à la prononciation ; & que *ſervir* & *dormir* y perdent auſſi, quant à l'eſcriture. Ainſi le Temps preſent de tous ces Verbes, eſt *Je ments*, *tu ments*, *il ments*

nous mentons, vous mentez, ils mentent; Je ſents, tu ſents, il ſent; nous ſentons, vous ſentez, ils ſentent; Je me repents, tu te repents, il ſe repent; nous nous repentons, vous vous repentez, ils ſe repentent; Je parts, tu parts, il part; nous partons, vous partez, ils partent; Je ſorts, tu ſorts, il ſort; nous ſortons, vous ſortez, ils ſortent; Je ſers, tu ſers, il ſert; nous ſervons, vous ſervez, ils ſervent; Je dors, tu dors, il dort; nous dormons, vous dormez, ils dorment.

Ce qu'on vient de dire, que tous ceux de ces Verbes qui ont un *t* à la derniere ſyllabe de leur Infinitif, le perdent dans le Nombre ſingulier, du moins quant à la prononciation, ſemble en quelque ſorte ſe contredire, en ce que toutes les troiſiémes Perſonnes ſingulieres de ces Verbes finiſſent par *t*. Mais il n'y a pourtant en cela aucune contradiction, parce que le *t final* n'eſt pas conſideré alors comme la lettre characteriſtique de l'Infinitif, mais ſeulement comme la lettre finale de la troiſiéme Perſonne ſinguliere du Preſent de l'Indicatif. Or cette lettre y appartient tellement, que de tous les Verbes où cette troiſiéme Perſonne ne finit point par un *e muet*, comme *il parle*, *il cuëille*; il n'y a que les ſeuls Verbes *avoir* & *aller*, qui n'y reçoivent point de *t* à la fin.

Tous ces Verbes forment le Préterit indéfini, le Futur de leur Indicatif; & par conſequent le Préterit & le Futur du Mode Conditionnel, ſuivant la regle de tous les autres Verbes en *ir*, dont on a desja parlé: *Je ſentis, je dormis, je ſervis; je ſentiſſe, je dormiſſe, je ſerviſſe; je ſentirai, je dormirai, je ſervirai; je ſentirois, je dormirois, je ſervirois.*

Quant à leur Imperatif, ils prennent de la ſeconde Perſonne ſinguliere du Preſent de l'Indicatif, la ſeconde Perſonne ſinguliere du Preſent de l'Imperatif; *ſorts, repents-toy, dors, ſers, &c.* Mais la troiſiéme Perſonne ſinguliere du Preſent de l'Imperatif ſe forme de la troiſiéme Perſonne plurielle du Preſent de l'Indicatif, par le re-

tranchement des deux conſonnes *nt*; *Qu'il ſorte*, *qu'il parte*, *qu'il ſe repente*, *qu'il dorme*, *qu'il ſerve*: Et c'eſt auſſi de là que ſe forme le Preſent du Mode Conditionnel, *Je ſorte*, *tu ſortes*, *il ſorte*; *nous ſortions*, *vous ſortiez*, *ils ſortent*; & celuy de tous les autres Verbes, *Je dorme*, *je ſerve*; *je parte*, *&c.*

Tous ces Verbes forment regulierement leurs *Participes*, qui ſont *Menti*, *ſenti*, *repenti*, *parti*, *ſorti*, *ſervi*, *dormi*: & c'eſt tout ce qui s'offre preſentement à en dire.

Des Verbes boüillir, faillir, oüir, & fuïr.

LEs deux premiers de ces Verbes forment à peu prés le *Preſent* de leur Indicatif, comme ceux dont nous venons de parler; & ils ſont, *Je bous*, *tu bous*, *il bout*; *nous boüillons*, *vous boüillez*, *ils boüillent*; *Je faus*, *tu faus*, *il faut*; *nous faillons*, *vous faillez*, *ils faillent*.

Leur Préterit indéfini eſt, *Je boüillis*, *je faillis*, en quoy ils ſuivent la regle de tous les autres Verbes en *ir*; *boüillir* la ſuit auſſi pour ſon Futur, qui eſt *je boüillirai*; mais *faillir* fait au ſien *je faudrai*.

Au Preſent de l'Imperatif, ils ſont, *bous*, *qu'il boüille*; *faus*, *qu'il faille*; & par conſequent au Preſent du Subjonctif, *je boüille*, *je faille*: & comme le Préterit & le Futur du meſme Mode, ſe forment du Préterit & du Futur de l'Indicatif, ils ſont au Préterit, *Je boüillisſe*, *je failliſſe*; & au Futur, *je boüillirois*, *je faudrois*.

Ils ſont au Participe, *Boüilli* & *failli*: & quant à la Conjugaiſon de ces Verbes, il n'y a rien autre choſe à en dire. Mais comme on ne s'en ſert pas dans tous les Temps de leur Conjugaiſon, il eſt à propos de marquer de quelle ſorte l'uſage ordinaire veut qu'on les employe.

A l'égard du Verbe *boüillir*; ſoit qu'on le renferme dans le ſens qui luy eſt propre, *Un pot qui bout*, *du vin qui bout*; ſoit qu'on s'en ſerve dans le ſens figuré, *Le*

ſang luy bout dans les veines, la teſte me bout; la raiſon veut qu'il ne puiſſe eſtre employé qu'à la troiſiéme Perſonne, ou à l'Infinitif, & que meſme on ne puiſſe s'en ſervir à l'Imperatif. Mais au moins s'en ſert-on à la troiſiéme Perſonne, ſoit dans les Temps ſimples, ſoit dans les Temps compoſez. Il n'en eſt pas de meſme du Verbe *faillir*, la raiſon les admet tous; mais l'Uſage n'admet guere que le Préterit de l'Indicatif *je faillis*: & les Temps formez du Participe *failli*, & du Verbe auxiliaire; *Il faillit à ſe tuer, ils ont failli en cela.*

Dans la premiere de ces deux phraſes, *faillir* eſt employé dans le ſens de *s'en falloir peu*; dans la ſeconde, il ſignifie *commettre une faute*; & dans l'un & l'autre ſens on ſe ſert ordinairement du Verbe *manquer*, pour ſuppléer aux Temps du Verbe *faillir*, qui ne ſont pas en uſage.

Oüir, fait au Preſent de l'Indicatif, *J'oi, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oyent*: mais ni ce Temps, ni l'Imparfait *j'oyois*, ni le Futur *j'oiray*, ne ſont plus d'aucun uſage, non plus que le Preſent ni le Futur de l'Imperatif, & du Subjonctif qui en ſont formez: & on ne ſe ſert maintenant de ce Verbe qu'au Préterit de l'Indicatif *j'oüis*, à celuy du Subjonctif *j'oüiſſe*; & dans les Temps formez du Participe *oüi*, & du Verbe *avoir*, comme *J'oüis tout d'un coup; ils ne vouloient pas qu'on les oüiſt; je n'ay jamais rien oüy de plus beau*: encore dans tous ces meſmes Temps ſe ſert-on plus ordinairement du Verbe *entendre*, pour exprimer les meſmes choſes.

Fuir, fait au Preſent de l'Indicatif, *Je fuis, tu fuis, il fuit; nous fuyons, vous fuyez, ils fuyent*. Du reſte, il forme tous ſes autres Temps, ſon Participe & ſon Gerondif, ſuivant la regle generale de tous les autres Verbes en *ir*. On peut l'employer de deux differentes manieres; ou comme Verbe actif, dans le ſens d'*éviter*; quand on dit, *Fuir le peril, fuir le combat, fuir les occaſions, fuir le monde*; ou comme Verbe neutre

dans le ſens de *prendre la fuite* ; quand on dit, *Fuir devant les Ennemis* ; & dans cette derniere acception, on ne s'en ſert guere au Préterit indéfini ; mais on ſe ſert pluſtoſt de ſon compoſé *s'enfuir, Les Ennemis s'enfuirent.*

Quoyque le Participe de ce Verbe, dans la premiere des deux acceptions qu'on vient de dire, ſoit de la nature de ceux qu'on a appellez *Participes adjectifs du Préterit*, & que par conſequent il reçoive Genre & Nombre ; cependant l'Uſage en renferme d'ordinaire l'emploi dans la ſeule Conjugaiſon du Verbe. De ſorte qu'on dira fort bien, *Il a tousjours fui les occaſions* ; de meſme qu'on diroit, *il a tousjours évité les occaſions* : mais ſi on veut retourner la phraſe, en mettant *les occaſions* devant le Participe ; alors on ne dira pas *les occaſions qu'il a fuyes*, quoy qu'on diſe fort bien *les occaſions qu'il a évitées*. Et voilà ce que peut l'Uſage en matiere de Langue.

Des Verbes courir, mourir ; *Et* querir, acquerir, conquerir, enquerir, requerir.

LEs Verbes *courir* & *mourir*, ne different l'un de l'autre dans leur Conjugaiſon, qu'à l'égard du Temps preſent de l'Indicatif & des Temps qui en ſont formez ; & à l'égard de leurs Participes. Ainſi *courir*, ne fait au ſingulier du Preſent de l'Indicatif que changer *ir* en *s* & en *t* ; *Je cours, tu cours, il court* ; d'où on fait enſuite, *Nous courons, vous courez, ils courent.* Mais *mourir*, change de plus la diphthongue *ou*, de ſa premiere ſyllabe en la diphthongue *eu*, dans tout le Nombre ſingulier du Preſent de l'Indicatif, & à la troiſiéme Perſonne du pluriel ; & il fait *Je meurs, tu meurs, il meurt* ; *nous mourons, vous mourez, ils meurent.*

Ils forment tous deux d'une meſme ſorte, leur Préterit indéfini, *Je courus, je mourus*, & leur Futur *Je courrai, je mourrai*, par une eſpece de contraction, & contre

la regle generale qui ſeroit de faire, *Je courirai, je mourirai*, de meſme que *Je pourrai, je nourrai*. Mais pour leurs Participes, ils les forment tres-differemment; *courir* faiſant *couru*, qui eſt de la nature de tous les Participes adjectifs du Préterit; & *mourir* faiſant *mort*, qui ne s'employe jamais qu'avec le Verbe *eſtre*, de meſme que les Participes des Verbes actifs, lors qu'il eſt queſtion de les employer dans la forme paſſive.

Ce qu'il y a outre cela de particulier dans le Verbe *courir*, c'eſt qu'il a encore un autre Infinitif, qui eſt *courre*, & dont l'uſage, quant au diſcours ordinaire, eſt preſque renfermé dans les phraſes ſuivantes; *Donner à courre à quelqu'un, il faut le laiſſer courre*, dans leſquelles on peut pourtant ſe ſervir indifferemment de l'un ou de l'autre Infinitif. Mais à l'égard de cette phraſe de Venerie, *Le laiſſer courre*, elle eſt tellement affectée à l'Infinitif *courre*, que ce ſeroit parler tres-improprement que d'y employer l'Infinitif *courir*.

Le Verbe *Querir*, n'eſt d'aucun uſage qu'à l'Infinitif; mais ſes compoſez *Acquerir*, *conquerir*, *s'enquerir*, & *requerir*, forment leurs Temps, ſuivant la regle qu'on en va donner. Ils font au Preſent de l'Indicatif, *J'acquiers, tu acquiers, il acquiert*; *nous acquerons, vous acquerez, ils acquierent*; en inſerant un *i* devant l'*e* dans tout le Nombre ſingulier, & dans la troiſiéme du pluriel. A la fin des Verbes irreguliers en *ir*, on dira un mot de cette inſertion, & des autres changements que l'Uſage a eſtablis dans la penultiéme ſyllabe de quelques Verbes.

Le Préterit indéfini d'*acquerir*, & des autres Verbes compoſez de *querir*; eſt formé d'une façon particuliere, par une eſpece de contraction, *J'acquis, tu acquis, il acquit*; *nous acquimes, vous acquites, ils acquirent*; Le Futur ſuit auſſi la contraction qui a eſté marquée dans les Futurs des Verbes *courir*, & *mourir*, & il fait,

J'acquerrai

J'acquerrai, tu acquerras, il acquerra; nous acquerrons, vous acquerrez, ils acquerront.

Les Participes de ces quatre Verbes ſont *Acquis, conquis, enquis* & *requis*; & ce qu'il ne faut pas oublier à remarquer touchant le Verbe *conquerir*, c'eſt qu'encore qu'il ait tous ſes Temps, on ne l'employe guere qu'à l'Infinitif, aux deux Preterits ſimples; & dans les Temps formez du Participe, avec le Verbe auxiliaire *avoir.*

Des Verbes tenir, venir, *& de leurs compoſez.*

LE reſte des Verbes irreguliers en *ir*, ſe reduit aux Verbes *tenir, venir*, & à leurs compoſez. Ils ſont au Preſent de l'Indicatif, *Je tiens, tu tiens, il tient; nous tenons, vous tenez, ils tiennent; Je viens, tu viens, il vient; nous venons, vous venez, ils viennent*; & dans tous leurs Temps ils ſuivent tous deux la meſme forme de Conjugaiſon.

Leur Preterit indéfini eſt, *Je tins, tu tins, il tint; nous tinmes, vous tintes, ils tinrent; Je vins, tu vins, il vint; nous vinmes, vous vintes, ils vinrent.*

Ils ſont au Futur, *Je tiendray, tu tiendras, il tiendra; nous tiendrons, vous tiendrez, ils tiendront; Je viendrai, tu viendras, il viendra; nous viendrons, vous viendrez, ils viendront.* Leurs Participes ſont *Tenu, venu*; & voilà tout ce qu'ils ont de particulier dans leur inflexion.

Mais parce que dans quelques Temps de leur Conjugaiſon, ils prennent un *i* devant l'*e* de leur penultiéme ſyllabe; & que dans quelques autres ils la rejettent, il faut eſſayer de rechercher icy le fondement & la cauſe de ce changement, & des autres de meſme nature, dont on a desja touché un mot en paſſant.

Ces ſortes de changements n'ont pas lieu dans les ſeuls Verbes, ils arrivent auſſi en divers autres mots de la Langue, & ils ne ſont pas un pur effet du caprice de l'Uſage, comme il pourroit paroiſtre d'abord; mais

un effet du genie univerſel des Langues fondé ſur la Loy & ſur les Principes de l'harmonie & des ſons.

Il n'y a proprement dans la Langue Françoiſe qu'une ſorte d'accent, qui eſt l'accent ſur la derniere ſyllabe de chaque mot. Car encore que dans les mots qui finiſſent par un *e muet*, l'accent ne ſoit point ſur la derniere ſyllabe, mais ſur la précédente ; ce qu'on vient de dire ne laiſſe pas d'eſtre vray, parce que la derniere ſyllabe qui eſt muette, n'eſt alors comptée pour rien. C'eſt pourquoy dans la Poëſie Françoiſe les vers feminins ſont tousjours plus longs d'une ſyllabe, que les maſculins.

Cela eſtant toutes les fois qu'une ſyllabe qui eſtoit breve de ſa nature, comme la premiere ſyllabe de *tenir* & de *venir*, & par conſequent incapable d'eſtre le ſiege d'un accent, vient à l'eſtre, le genie de la Langue pourvoit à la fortifier & à la rendre longue: Et ce que noſtre Langue fait en ces ſortes de rencontres, la Langue Italienne & la Langue Eſpagnole le font auſſi de leur coſté, par les meſmes raiſons & ſur les meſmes principes.

Pour parler premierement de la noſtre, les changements les plus ordinaires qu'elle faſſe dans les ſyllabes regardent l'*e muet*, qu'elle fortifie ou qu'elle change diverſement. Dans *tenir* & dans *venir*, & dans tous leurs compoſez, elle le fortifie d'un *i* devant *e*, lorſque l'accent paſſe de la derniere ſyllabe de *tenir* & de *venir*, ſur la penultiéme; ſoit que cette premiere ſyllabe ſoit ſeule, comme *Je tiens, tu tiens, il tient; Je viens, tu viens, il vient*; ſoit qu'elle ſoit ſuivie d'une autre ſyllabe muette, *Ils tiennent, ils viennent:* Que ſi l'accent reprend le meſme ſiege qu'il avoit à l'Infinitif *tenir* & *venir*, alors les meſmes Verbes reprennent auſſi dans leur inflexion l'*e muet* de leur Infinitif; *Nous tenons, vous tenez; Nous venons, vous venez; Tenu, venu, tenant, venant.* Il n'y a que leurs Futurs *Je tiendrai, je tiendrois; je viendrai, je viendrois,*

où l'Uſage n'ait pas voulu que cette regle euſt lieu ; quoy qu'elle l'ait en d'autres Verbes, comme on le verra cy-aprés.

Il eſt pareillement de l'Uſage, que dans le Verbe *mener*, & dans tous ſes compoſez, lorſque l'accent paſſe de la derniere ſyllabe ſur la penultiéme, l'*e* de la penultiéme ſoit auſſi fortifié d'un *i*, pour avoir un ſon plus ferme & plus plein ; mais au lieu que dans les Temps de *tenir* & de *venir*, qui ont l'accent ſur la penultiéme, l'*i* eſt mis devant l'*e*, icy il n'eſt mis qu'à la ſuite. Ainſi de *mener*, où l'*e* de la premiere ſyllabe eſt muet, on fait *Je meine, tu meines, il meine*, où l'*e* joint à l'*i* a le ſon d'un *é ouvert* : & quand l'accent retourne ſur la derniere, comme à *Nous menons, vous menez*, alors la premiere ſyllabe ne s'eſcrit plus que par un *e* ſeul, qui devient *muet* dans la prononciation.

En quelques autres Verbes, comme *Celer, geler, appeler, chanceler*, l'*e muet* de la penultiéme ſyllabe, ne reçoit aucune autre alteration, en devenant le ſiege de l'accent, que de devenir un *e maſculin*, comme dans *Je cele, tu celes, il cele. J'appelle, tu appelles, il appelle.* De ſorte que quand l'accent retombe ſur la derniere ſyllabe, comme dans *Nous celons, nous gelons, nous appelons*, l'*e* redevient auſſi feminin. C'eſt ainſi que dans tous les Verbes reguliers en *er*, l'*é ouvert* de leur Infinitif, eſt changé dans leur Futur en *e feminin*, parce qu'il ceſſe d'eſtre alors le ſiege de l'accent ; *Aimer, aimera, donner, donnera* : & c'eſt par cette meſme raiſon que dans la premiere ſyllabe du Verbe *faire*, *ai* qui s'y prononce en *é ouvert*, eſt enſuite changé en un *e muet* dans *Je ferai, je ferois*, & dans tous les deux Nombres de ces deux Futurs.

En d'autres Verbes, lorſque l'*e* qui eſtoit muet vient à eſtre le ſiege de la ſyllabe, non ſeulement il devient *maſculin*, mais la conſonne ſuivante qui eſtoit ſimple, devient double, comme on le peut voir dans *Nous pre-*

nons, *vous prenez*, *ils prennent* : & ce redoublement de conſonne, aprés un *e* qui devient *maſculin*, de *muet* qu'il eſtoit auparavant, eſt une choſe qui a lieu en divers mots de la Langue, qui eſtant d'une meſme origine, s'eſcrivent diverſement par la raiſon qu'on vient de toucher. Ainſi, l'*e* qui eſt muet à *Chapelain*, & qui n'a qu'une *l* aprés luy, en reçoit deux & devient maſculin dans *Chapelle*, en devenant le ſiege de l'accent. Il en eſt de meſme de *Chandeleur* & de *chandelle*; de *Cordelier*, & de *cordelle*; & d'une infinité d'autres, dont il eſt inutile de donner icy des exemples, & dont on a desja parlé ailleurs.

Un autre changement plus conſiderable qui arrive à l'*e muet*, dans la conjugaiſon de quelques Verbes terminez en *oir*; c'eſt que lorſque la derniere ſyllabe du Verbe devient muette, & que par conſequent l'accent eſt renvoyé ſur la précédente, l'*e* qui y eſtoit muet, ſe change en *oi*, comme on le peut voir en *Doivent*, *reçoivent*, *apperçoivent*, formez de *Devons*, *recevons*, *appercevons*, dans la penultiéme ſyllabe deſquels l'*e* eſt *muet*, ainſi qu'il l'eſt dans les Infinitifs *Devoir*, *recevoir* & *appercevoir*.

Pour faire voir maintenant que ces ſortes de changements, par leſquels noſtre Langue fortifie la ſyllabe *e*, lors qu'elle devient le ſiege de l'accent, ont en quelque façon leur ſource dans le genie des Langues, il n'y a qu'à conſulter la Langue Eſpagnole & la Langue Italienne, qui en uſent à peu prés comme la noſtre dans les meſmes mots que nous, quoy qu'elles en ayent moins de beſoin, puis qu'elles n'ont point d'*e muet*. L'une & l'autre, en quelques perſonnes du preſent de l'Indicatif des Verbes *tenir* & *venir*, inſerent auſſi-bien que nous un *i* devant l'*e*; les Italiens diſant *Tieni*, *tiene*; *vieni*, *viene*; & les Eſpagnols, *Tienes*, *tiene*, *tienen*, *vienes*, *viene*, *vienen*. Et l'une & l'autre ſupprimẽt auſſi l'*i* ſi le ſiege de l'accent n'eſt plus ſur la meſme ſyllabe, comme dans la Langue Eſpagnole, où l'on dit *tenemos*, *teneys*;

ſoit quand cette ſyllable eſt d'ailleurs fortifiée par une conſonne, comme fait la Langue Italienne dans *tengo*, *tengono*, & dans *vengo* & *vengono*.

C'eſt ſuivant les meſmes principes & ſur les meſmes fondements, que dans pluſieurs mots, ces deux Langues fortifient diverſement les *o*, lors qu'ils deviennent le ſiege de l'accent. Ainſi à l'égard de la Langue Italienne, au lieu que dans ces mots *Novello*, *novella*, *novità*, *focoſo*, *focoſamente*, *bonaccia*, *bonario*; la premiere ſyllabe s'eſcrit par un *o* ſeul; dans *nuovo*, *nuova*, *fuoco*, & *buono*, elle s'eſcrit par *uo*, parce qu'elle eſt devenuë alors le ſiege de l'accent.

Quant à la Langue Eſpagnole, c'eſt ordinairement la diphthongue *ue* qu'elle ſubſtituë à la place d'un *o* dans ces ſortes de rencontres. C'eſt pourquoy dans *poder*, qui fait *puedo*, *puedes*, *puede*, & *podemos*, *podeys*, *pueden*; elle eſcrit la premiere ſyllabe par *o*, quand l'accent n'y eſt point; & par *ue* quand elle y eſt. Il en eſt de meſme de *ſoler*, qui fait *Suelo*, *ſueles*, *ſuele*, & *ſolemos*, *ſoleys*, *ſuelen*; de *torcer*, qui fait *Tuerco*, *tuerces*, *tuerce*; & *torcemos*, *torceys*, *tuercen*; & de *morir*, d'où elle a fait, *Muero*, *mueres*, *muere*, *morimos*, *moreys*, *mueren*; à peu prés comme nous, qui de *mourir*, avons fait *Je meurs*, *tu meurs*, *il meurt*; *nous mourons*, *vous mourez*, *ils meurent*. On pourroit alleguer une infinité d'exemples pareils de la meſme Langue, tant pour les Verbes que pour les autres mots, comme *Novedad* & *nuevo*; *bonança* & *bueno*; *fogon* & *fuego*; mais ce qu'on vient de dire, ſuffit non ſeulement pour prouver ce qu'on avoit avancé, mais auſſi pour faire voir que des Langues, quoyque differentes, ne laiſſent pas de convenir enſemble en beaucoup de choſes, & que l'Uſage n'eſt pas tousjours l'effet du caprice & du hazard.

Des Verbes geſir & iſſir.

ON n'a pas mis dans la liſte des Verbes irreguliers *geſir* & *iſſir*, parce qu'ils n'ont aucun uſage à l'Infinitif, & qu'ils en ont peu dans les autres Temps. Cependant pour une plus grande exactitude, on croit devoir toucher icy un mot de l'un & de l'autre.

Le principal uſage de *geſir*, eſt renfermé dans les troiſiémes perſonnes du preſent de l'Indicatif ; *Il giſt*, *ils giſent*, *cy giſt*, *cy giſent*. On l'employe auſſi quelquefois aux troiſiémes perſonnes de l'Imparfait ; *Il giſoit*, *ils giſoient* ; & au Gerondif *giſant* ; & on pourroit meſme s'en ſervir aux Perſonnes de l'Imperatif & du Subjonctif, qui ſont formées du pluriel de l'Indicatif; mais ſa Conjugaiſon n'a pas une plus grande eſtenduë, & il n'a ni Preterit, ni Futur, ni Participe.

A l'égard d'*Iſſir*, tout ce qui s'en eſt conſervé dans l'Uſage preſent, c'eſt le Participe *iſſu*, qui ſe dit en parlant de genealogie & de parenté; comme *Il ſe prétend iſſu des anciens Comtes de*, *Un homme iſſu de bas lieu*, *Couſin iſſu de germain* : Et le Gerondif, ou Participe actif *iſſant*, qui n'a d'uſage que dans le Blaſon ; comme *Il porte de ſinople au lion iſſant de gueules* ; ce qui ſe dit d'un lion qui ne paroiſt hors du champ de gueules qu'à demi corps, & qui eſt cenſé couvert par le reſte du champ.

Des Verbes en oir, *qui ſont la troiſiéme Conjugaiſon des Verbes.*

IL n'y a que treize Verbes primitifs en *oir*, en comptant *avoir*, dont on a donné la Conjugaiſon à part: car pour les Verbes *Souloir*, pour dire avoir accouſtumé; *ramentevoir*, pour dire ſe reſſouvenir; & *chaloir*, pour dire ſe mettre en peine; il y a desja long-temps qu'ils ne

ſont plus d'aucun uſage. Il ne s'agit donc icy que de douze Verbes, qui ſont *Cheoir*, & ſes compoſez *décheoir*, *eſcheoir*; *Devoir*, qui n'a aucun compoſé que ſon reduplicatif *redevoir*; *Mouvoir*, & ſes compoſez *démouvoir*, *émouvoir*, & *promouvoir*; *Pouvoir*, & *Sçavoir*, dont il ne ſe forme aucun autre Verbe; *Seoir*, & ſes compoſez *aſſeoir*, *ſurſeoir*; *Valoir*, & ſes compoſez *prévaloir*, *revaloir*; *Voir*, & ſes compoſez *revoir*, *entrevoir*, *pourvoir*, & *prévoir*; *Recevoir*, & tous ceux de la meſme formation; *appercevoir*, *concevoir*, *decevoir*, & *percevoir*; *Vouloir*, qui n'a point de compoſez: & les Impersonnels *falloir* & *pleuvoir*.

De tous ces Verbes, il n'y a que *devoir* & *recevoir*, avec ceux de la meſme formation qui ſuivent une meſme regle de Conjugaiſon. Tous les autres ont bien quelque choſe de ſemblable dans quelques-uns de leurs Temps, mais ils ont auſſi quelque choſe de different dans les autres; de ſorte qu'aprés qu'on aura donné la Conjugaiſon de *devoir*, qui regle celle de *recevoir* & de ſes dérivez; il faudra toucher ſéparément la Conjugaiſon de chaque Verbe.

Des Verbes devoir, recevoir, appercevoir, concevoir, decevoir, & percevoir.

TOus ces Verbes forment les trois perſonnes ſingulieres du *Preſent* de leur Indicatif par une eſpece de contraction, qui eſt commune à tous les Verbes en *oir*, dont le primitif eſt de plus d'une ſyllabe. Et cette contraction dans le Verbe *devoir*, & dans les autres qui ſuivent ſa regle, ſe fait en ſupprimant l'*e* de la penultiéme ſyllabe, & l'*u conſonne* de la derniere; & en changeant l'*r finale* de l'Infinitif en *s*, à la premiere & à la ſeconde perſonne du ſingulier, & en *t* à la troiſiéme. Ainſi de *devoir*, *recevoir*, ſe fait le ſingulier du *Preſent* de l'Indicatif; *Je dois*, *tu dois*, *il doit*; *Je reçois*,

tu reçois, il reçoit, & de meſme de tous les autres: *Appercevoir, concevoir*, & *decevoir.*

Mais à l'égard du Nombre pluriel, la contraction n'a pas de lieu: car alors *devoir, recevoir*, & les autres font à la premiere Perſonne, *Nous devons, nous recevons, &c.* à la ſeconde, *Vous devez, vous recevez, &c.* & à la troiſiéme, *Ils doivent, ils reçoivent, &c.* Ces cinq Verbes prenant de leur troiſiéme Perſonne ſinguliere, la formation de leur troiſiéme Perſonne pluriele; que preſque tous les autres Verbes de la meſme Conjugaiſon, forment diverſement les uns des autres.

Le Préterit imparfait ſuit la regle generale de tous les Verbes; & ainſi il n'y a rien de particulier à en dire.

Quant au Prétetit indéfini, il prend toute ſa formation du Nombre ſingulier du Temps preſent, en changeant ſeulement *ois* en *eus*, & ſuivant du reſte la regle generale de la Conjugaiſon des *Préterits indéfinis.* Ainſi, il fait au Nombre ſingulier, *Je deus, tu deus, il deut*; *Je receus, tu receus, il receut*; mais l'*eu* ne s'y prononce que comme un *u ſimple*, non plus que dans le *Préterit* du Subjonctif.

Le Futur ſe forme auſſi de l'Infinitif par le changement d'*oir* en *rai*; *Devoir*, faiſant *je devrai*; *Recevoir, je recevrai*, & ainſi des autres. L'inflexion des deux autres Perſonnes, & celle du Nombre pluriel, ſe fait conformement à la regle de tous les Futurs; *Je devrai, tu devras, il devra*; *Nous devrons, vous devrez, ils devront.*

Le Participe qui ſert à tous les Temps compoſez de ces Verbes, ſe forme de la premiere Perſonne du Préterit indéfini, par le ſeul retranchement de l'*s*; *Deu, receu, apperceu, conceu, deceu, perceu.* Ce qu'il y a de plus à remarquer touchant ces Verbes, c'eſt que *decevoir* ne s'employe guere dans le diſcours ordinaire, quoy qu'on puiſſe s'en ſervir dans le ſtyle ſouſtenu; & que *percevoir* n'a d'Uſage que dans le ſtyle de Pratique.

Des

Des Verbes mouvoir, démouvoir, émouvoir, & promouvoir.

CEs Verbes forment le Preſent de leur Indicatif par une contraction un peu differente des Verbes *devoir* & *recevoir* : car au lieu que ceux-cy dans leur contraction, ne retiennent au ſingulier du Preſent de l'Indicatif que les deux voyelles qui ſervent à la terminaiſon de leur Infinitif ; *mouvoir*, & les autres les rejettent au contraire, & changent en *eu*, l'*ou* de leur penultiéme ſyllabe, faiſant *Je meus, tu meus, il meut* ; & ainſi du reſte.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de meſme du pluriel, il reprend à la premiere & à la ſeconde Perſonne l'*ou* de l'Infinitif ; & à la troiſiéme il le change en *eu*, & fait *Nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent.*

Le Préterit indéfini eſt *Je meûs, tu meûs, il meût*, en prononçant *eu* comme un *u ſimple*, dans les deux nombres de ce Temps, & dans ceux du Préterit du Subjonctif, de meſme que dans les Préterits de *devoir*, *recevoir*, & dans ceux des autres Verbes dont on vient de parler.

Le Futur de *mouvoir*, & de ſes compoſez, ſe forme comme ceux des Verbes *devoir* & *recevoir* ; & il fait, *Je mouverai, tu mouveras, il mouvera*, *&c.* Le Participe ſuit auſſi la meſme regle de formation, *Meû, demeû, émeû, promeû* ; & il ſe prononce comme le Préterit dont il eſt formé.

Il n'y a rien autre choſe à remarquer touchant ces Verbes, quant à leur Conjugaiſon ; parce que les Temps dont on ne parle pas icy, ſe forment ſuivant les regles qui ſont communes à tous les Verbes. Mais comme les Verbes *Mouvoir*, *demouvoir*, *émouvoir*, & *promouvoir*, ne ſont pas également en uſage, & que tous ne s'employent pas dans tous leurs Temps, il eſt neceſſaire d'en faire icy une remarque à part.

De ces quatre Verbes, il n'y a que le Verbe *émouvoir* qui s'employe dans tous ſes Temps, ſoit en parlant, ſoit en eſcrivant.

Mouvoir, n'a guere d'uſage que dans le ſtyle dogmatique ; ſoit en parlant du mouvement des corps celeſtes, & des autres mouvements que la nature imprime aux autres corps ; ſoit en parlant du mouvement des machines.

Demouvoir, ne ſe dit guere qu'à l'Infinitif dans le ſens de *faire deſiſter*, comme dans cette phraſe ; *On ne l'a jamais peû demouvoir de ſes prétentions.*

Promouvoir, eſt principalement renfermé dans ce qui regarde les Ordres ſacrez ; mais il ne ſe dit guere qu'au Préterit indéfini de l'Indicatif, au Préterit ſimple du Mode Conditionnel, & aux Temps formez du Participe *promeû* : *L'Eveſque qui le promeût, qui l'avoit promeû aux Ordres* ; *Il ſe cacha de peur qu'on ne le promeuſt à l'Epiſcopat.*

Des Verbes pouvoir, ſçavoir, vouloir, valoir, prévoir, & revaloir.

TOus ces Verbes, ainſi que tous les autres de meſme terminaiſon, dont nous avons desja parlé, ont le Nombre ſingulier du Preſent de leur Indicatif plus court d'une ſyllabe que leur Infinitif ; mais ils forment leur contraction un peu differemment les uns des autres.

Pouvoir fait *Je puis, tu peux, il peut* ; *Sçavoir* fait *Je ſçai, tu ſçais, il ſçait* ; *Vouloir, Je veux, tu veux, il veut* ; & *Valoir, Je vaus, tu vaux, il vaut* ; reprenant tous à leur pluriel toute l'eſtenduë de leur Infinitif, dont ils ne font que changer *oir* en *ons* ; *Nous pouvons, nous ſçavons, nous voulons, nous valons* ; *Vous pouvez, vous ſçavez, vous voulez, vous valez* ; *Ils peuvent, ils ſçavent, ils veulent, ils valent.*

Autrefois, comme on le peut voir, non ſeulement dans nos anciens Autheurs, mais auſſi dans quelques-uns des modernes, *pouvoir* faiſoit à la premiere Perſonne *je peux*, comme *vouloir* fait *je veux*; à preſent *je puis* eſt le ſeul qui ſoit en uſage.

Pouvoir & *ſçavoir*, ont une meſme forme de Préterit indéfini; *Je peûs*, & *je ſceûs*, & dans tous les deux Nombres du meſme Temps, & du Préterit du Subjonctif, *eu* ſe prononce comme un *u ſimple*. *Vouloir* & *valoir*, n'ont auſſi qu'une meſme forme de Préterit, mais differente de celle qu'on vient de marquer: car ils font *Je voulus*, *je valus*: & le Préterit de leur Subjonctif eſt formé de là, ſuivant la regle ordinaire.

La meſme convenance & la meſme difference ſe trouve auſſi dans ces Verbes, à l'égard de la formation de leur Futur; *Pouvoir* & *ſçavoir*, faiſant *Je pourrai*, *je ſçaurai*, & *Vouloir* & *valoir*, *Je voudrai*, *je vaudrai*.

Des quatres Verbes ſimples dont il s'agit icy, il n'y a que *ſçavoir* qui ait proprement un Mode Imperatif; & comme ce Mode ſe forme tres-differemment de la regle generale des autres Verbes, il faut le rapporter icy tout du long. Il fait donc au Nombre ſingulier du Preſent, *Sçache*, *qu'il ſçache*; & au pluriel *Sçachons*, *ſçachez*, *qu'ils ſçachent*; & cette formation ne paſſe pas ſeulement toute entiere au Preſent du Mode Subjonctif: mais il eſt meſme de l'uſage du diſcours familier, qu'on ſe ſerve quelquefois de *je ſçache*, au lieu du Preſent de l'Indicatif *je ſçay*. Ainſi, au lieu de dire *Je ne ſçay point d'homme plus heureux que luy*, on dira fort bien *Je ne ſçache point d'homme plus heureux que luy*: mais il faut remarquer que ce n'eſt jamais qu'avec la particule negative *ne*, & dans quelque phraſe ſemblable, que *je ſçache* peut eſtre employé à la place de *je ſçay*.

Valoir, ne laiſſe pas cependant d'eſtre employé à l'Imperatif dans quelques phraſes du diſcours familier, comme *Vaille que vaille*, pour dire, *à tout hazard*; &

tout coup vaille, pour dire, *ſans conſequence*, *ſans préjudice*. Quant à les compoſez *revaloir* & *prévaloir*, le premier qui ſignifie *rendre la pareille*, s'employe peu ou point à l'Imperatif. Mais *prévaloir*, qui ſignifie *eſtre ſuperieur*, *l'emporter*, *vaincre*, peut s'y employer tresbien. Ni l'un ni l'autre pourtant ne ſuivent la regle de leur ſimple dans la formation, ni de leur Imperatif, ni de leur Subjonctif. Car au lieu que *vaille* eſt la forme de l'Imperatif de *valoir*, comme on a desja marqué, & que c'eſt auſſi la forme du Subjonctif, comme on le peut voir dans ces phraſes; *Il n'a rien qui vaille, il n'a rien fait qui vaille*; la forme du Subjonctif de *prévaloir*, eſt *prévale*, comme il ſe peut voir par cet exemple tiré du Dictionnaire de l'Académie Françoiſe : *Il ne faut pas que la couſtume prévale ſur la raiſon :* & en cela *prévaloir* ſuit la regle commune de tous les Verbes.

Pouvoir & *vouloir* s'en eſcartent au contraire, auſſibien que *ſçavoir* & *valoir*; & ils font *je puiſſe*, *je veüille*: & quant au Nombre pluriel, *Sçavoir*, *valoir*, & *pouvoir*, le forment de leur Nombre ſingulier, comme tous les autres Verbes, *Nous ſçachions*, *nous valions*, *nous puiſſions*; mais il ſemble que l'Uſage ſoit partagé ſur la maniere dont *vouloir* forme le ſien. Ceux qui s'attachent à la regle generale, diſent, *Nous veüillions*, *vous veüilliez*, *ils veüillent*; & quant à la troiſiéme perſonne il n'y a point de partage: mais la pluſpart du monde forme autrement les deux autres, & dit, *Nous voulions*, *vous vouliez*; *Quoyque ce ſoit que nous voulions*, *Pourveu que vous le vouliez*. La Grammaire eſt pour les uns; l'Uſage le plus ordinaire eſt pour les autres.

Les Participes de tous ces Verbes tirent leur formation de leur Préterit indéfini; & font *peû*, *ſceû*, *voulu*, *valu*, *revalu*, *prévalu*. Les trois derniers ſont conſtamment des Participes abſolus, qui n'ont aucun uſage hors de la Conjugaiſon de leurs Verbes, & qui ne reçoivent ni Genre ni Nombre; & des trois premiers,

ſceu & *voulu* ſont de la nature des Participes, que nous avons nommez *Participes adjectifs du Preterit*; & par conſequent, ils ſont ſuſceptibles de Genre & de Nombre. A ne regarder que la regle, il en devroit eſtre de meſme du Participe de *pouvoir*: cependant il n'a d'uſage que dans la Conjugaiſon de ſon Verbe, & il n'y eſt jamais employé que comme Participe abſolu du Preterit. De ſorte qu'encore qu'on diſe, *Pouvoir quelque choſe*, de meſme qu'on dit, *Sçavoir quelque choſe*, & que par conſequent on deuſt pouvoir dire, *Les choſes que j'ay peuës*, de meſme qu'on dit *Les choſes que j'ay ſceuës*; l'Uſage pourtant y eſt contraire, & veut qu'on diſe, *Les choſes que j'ay peu*; le Verbe *faire* eſtant alors ſouſentendu à la ſuite du Participe.

Des Verbes cheoir, décheoir, & eſcheoir.

CEs trois Verbes neutres ne ſont pas d'un grand uſage dans la pluſpart de leurs Temps: ſur tout le primitif *cheoir*, ne ſe dit plus qu'à l'Infinitif & au Participe; encore n'eſt-ce guere qu'en quelques phraſes ou du ſtyle ſouſtenu, comme *La foudre eſt preſte à cheoir*, ou proverbiales, comme *Vous voilà bien, laiſſez-vous-y cheoir*; *il eſt cheu en pauvreté*; & *chercher chappe-cheute*; par la derniere deſquelles on voit que le Participe de ce Verbe a eu autrefois un *t* à la fin, comme les Participes de *faire* & de *dire*. Hors de ces phraſes, on ne ſe ſert guere du Verbe *cheoir*; & pour exprimer ce qu'il ſignifie, on a accouſtumé de ſe ſervir du Verbe *tomber*.

Décheoir eſt un peu plus en uſage. Il fait au Preſent du ſingulier de l'Indicatif, *Je déchois*, *tu déchois*, *il déchoit*. Quant au pluriel, les uns le forment ainſi, *Nous déchoyons*, *vous déchoyez*, *ils déchoyent*; les autres veulent qu'on diſe, *Nous déchéons*, *vous déchéez*, *ils déchéent*. Et l'une & l'autre de ces deux formations, ſe peut ſouſtenir peut-eſtre également par l'analogie; peut-eſtre auſſi que la ſeconde n'eſt qu'une prononcia-

tion differente, qui vient de ce que l'*oi* du ſingulier ne ſe prononce que comme un *é ouvert*. Quoyqu'il en ſoit, ni l'une ni l'autre ne ſont guere en uſage, ni en parlant, ni en eſcrivant : & quant au Nombre ſingulier, on ne s'en ſert ordinairement qu'à la troiſiéme Perſonne. *Il eſt fort mal, & il déchoit tous les jours à veuë d'œil.*

Le Préterit indéfini eſt, *Je décheus, tu décheus, il décheut ; Nous décheumes, vous décheutes, ils décheurent.* Le Futur, *Je décherrai, tu décherras, il décherra ; Nous décherrons, vous décherrez, ils décherront :* Et ces deux Temps, avec les Temps du Subjonctif qui en ſont formez. *Je décheuſſe, je décherroi*s, ſont ceux dont l'Uſage eſt le plus frequent. Mais l'emploi le plus ordinaire de ces Verbes eſt dans les phraſes formées de l'Infinitif *décheoir*, & du Participe *décheu*. Ainſi on dit *Décheoir de ſon rang, de ſon poſte, de ſon crédit*; & que *La déſobéïſſance du premier homme l'a fait décheoir de l'eſtat d'innocence, dans lequel il avoit eſté créé.* On dit auſſi qu'*Un homme commence à décheoir*, pour dire, qu'*Il commence à devenir infirme*, ou *à n'avoir plus l'eſprit ſi bon*; & dans le meſme ſens, qu'*Il eſt fort décheu* ; Et l'on dit pareillement, qu'*Une ville eſt décheuë de ſes privileges* ; Et toutes ces phraſes, qui marquent décadence d'un bon eſtat dans un mauvais, ſont dans la bouche de tout le monde.

Eſcheoir, au Preſent de l'Indicatif, n'eſt guere en uſage qu'à la troiſiéme Perſonne ſinguliere, *il eſchet*, qui ſe forme aſſez differemment de la pluſpart de celles des Verbes en *oir* : & cela ne vient peut-eſtre que de ce que l'*oi*, qui devroit eſtre dans la derniere ſyllabe, s'eſt changé en *é ouvert*, dans l'eſcriture, auſſi-bien que dans la prononciation. Cette troiſiéme Perſonne s'employe tant en cette phraſe du diſcours familier, *Si le cas y eſchet*, pour dire, *ſi l'occaſion en arrive*, qu'en parlant de l'eſchéance d'un jour, d'un terme, *Le premier terme eſchet à Noël* ; & en quelques phra-

ſes du ſtyle de Pratique, *A cela il n'y eſchet aucune peine afflictive, il n'y eſchet que l'amende.*

Le Préterit indéfini eſt, *j'eſcheus, &c.* le Futur, *j'eſcherrai, &c.* & le Participe *eſcheu.* Et quoyque ce Verbe ait de luy-meſme deux ſignifications ; l'une *de rencontrer fortuitement*, en parlant des perſonnes ; l'autre *d'arriver fortuitement*, en parlant des choſes ; cependant l'emploi qu'on en fait dans l'une & l'autre ſignification n'eſt pas égal. Dans la premiere, on ne l'employe guere qu'à l'Infinitif ou au Participe ; *Vous ne ſçauriez que bien eſcheoir ; Je ne pouvois pas plus mal eſcheoir ; Vous eſtes mal eſcheu.* Dans la ſeconde, il a un uſage plus eſtendu : car outre la phraſe qu'on a desja alleguée, *ſi le cas y eſchet*, & les autres ſemblables ; on peut s'en ſervir auſſi au Préterit indéfini & au Futur, en parlant d'une ſucceſſion, d'un lot, ou de quelque autre choſe de meſme nature.

Les Gerondifs de tous ces trois Verbes ne ſont pas beaucoup en uſage ; ou pluſtoſt le Verbe *cheoir*, n'en a point du tout. Ceux de *décheoir* & *d'eſcheoir*, ſont *décheant*, *eſcheant* : & comme il eſt de la regle generale que le Gerondif prenne ordinairement ſa formation de la premiere Perſonne plurielle du Preſent de l'Indicatif ; cela ſemble marquer que cette premiere Perſonne plurielle eſt *décheons* & *eſchéons.*

Des Verbes ſeoir, aſſeoir, raſſeoir, & ſurſeoir.

DE ces quatre Verbes, le premier dans la ſignification *d'eſtre aſſis*, ne s'employe jamais qu'au neutre paſſif, & il ne ſe conjugue qu'en quelques Temps ſimples, ou meſme il n'a que tres-peu d'uſage. Ces Temps ſont le Preſent de l'Indicatif, où il fait, *Je me ſieds, tu te ſieds, il ſe ſied ; Nous nous ſeyons, vous vous ſeyez, ils ſe ſeyent.* L'Imparfait, ſuivant la regle ordinaire de tous les Verbes, ſe forme de la premiere Perſonne plurielle du Preſent, & fait *Je me ſeyois, tu te*

ſeyois, il ſe ſeyoit; Nous nous ſeyions, vous vous ſeyiez, ils ſe ſeyoient. Il n'a aucun uſage au Préterit. Le Futur eſt *Je me ſierai, tu te ſieras, il ſe ſiera; Nous nous ſierons, vous vous ſierez, ils ſe ſieront.* Au Preſent de l'Imperatif, il ſe conjugue, *Sieds-toy, qu'il ſe ſeye; Seyons-nous, ſeyez-vous, qu'ils ſe ſeyent.* Le Preſent du Subjonctif eſt, *Que je me ſeye, que tu te ſeyes, qu'il ſe ſeye; Que nous nous ſeyions, que vous vous ſeyiez, qu'ils ſe ſeyent.* Le Futur du meſme Mode eſt, *Je me ſierois*, pris du Futur de l'Indicatif: & voilà en quoy conſiſtent tous les Temps ſimples de ce Verbe, dont le Participe *ſis* n'a d'uſage qu'en certaines phraſes de Pratique, comme *Un heritage ſis en un tel endroit; Une maiſon ſiſe en telle ruë.* Quant à ſon Gerondif, ou Participe actif, la regle voudroit que *ſeoir* fiſt *ſeyant*; mais l'Uſage veut qu'on diſe *ſeant*, comme on le peut voir dans les phraſes ſuivantes. *Le Roy ſeant en ſon lit de Juſtice; Cela ſe fit le Parlement ſeant alors à Tours.* Car encore que dans la premiere des deux, *ſeant* puiſſe eſtre regardé comme un adjectif verbal, il eſt conſtamment Gerondif dans la ſeconde.

Le Verbe *ſeoir*, dans la ſignification *d'eſtre decent, d'avoir bonne grace*, eſt neutre; mais en ce ſens il n'a d'uſage qu'aux troiſiémes Perſonnes ſingulieres & plurielles des Temps qu'on vient de marquer; & ce qui eſt aſſez particulier, il n'en a meſme aucun à l'Infinitif. Il a encore cela de propre, qu'il s'employe à l'Impersonnel en diverſes phraſes, dans le meſme ſens à peu prés que le Verbe *convenir* s'y employe. Ainſi il eſt aſſez ordinaire de dire qu'*Une couleur ſied bien*, ou *ſied mal au viſage*, que *le bleu ne ſied pas avec le verd*, que *certaines couleurs ſeyent bien les unes avec les autres*, que *la modeſtie ſied bien aux jeunes gens*, qu'*il ſied mal à un homme ſage de s'emporter.* Une autre difference qui ſe trouve dans la Conjugaiſon de ce Verbe, ſuivant ſes differentes ſignifications, c'eſt que dans celle *d'eſtre decent*, il fait au Gerondif *ſeyant*, & qu'en cela il ſuit la regle commune

commune de tous les autres Verbes. De ſorte que ſi on veut ſe ſervir de ce Verbe au Gerondif, il faudra dire, par exemple, à une femme, *Les couleurs douces vous ſeyant auſſi-bien qu'elles ſont, vous n'en devriez jamais porter d'autres*; & non pas *vous ſeant*. Car *ſeant*, dans cette ſignification, n'eſt jamais Gerondif, mais ſeulement adjectif verbal, comme lors qu'on dit, qu'*Il n'eſt pas ſeant à un homme de faire telle ou telle action*; ou que *Telle ou telle choſe eſt bien ou mal ſeante*.

Aſſeoir Verbe neutre paſſif ſuit la Conjugaiſon de ſon primitif, dans tous les Temps où le primitif eſt en uſage; mais ce qu'il a de plus que ſon primitif, c'eſt qu'il ne manque d'aucuns Temps, ni ſimples ni compoſez. Ainſi, outre ceux qu'on a desja marquez dans le Verbe *ſeoir*; il fait au Préterit, *Je m'aſſis, tu t'aſſis, il s'aſſit*; *Nous nous aſſimes, vous vous aſſites, ils s'aſſirent*. De ce Préterit de l'Indicatif, ſe forme celuy du Mode Conditionnel, qui eſt, *Je m'aſſiſſe, tu t'aſſiſſes, il s'aſſiſt*; *Nous nous aſſiſſions, vous vous aſſiſſiez, il s'aſſiſſent*. Mais l'uſage de ce Préterit eſt renfermé dans le Nombre ſingulier, & dans la troiſiéme Perſonne plurielle: & on ne s'en ſert jamais dans la premiere ni dans la ſeconde Perſonne du pluriel. Son Participe eſt *aſſis*, par le moyen duquel il ſe conjugue dans tous les Temps compoſez avec le Verbe ſubſtantif, de meſme que tous les autres Verbes neutres paſſifs.

Quoyque l'ordinaire uſage de ce Verbe, dans le ſens propre, ſoit d'eſtre employé au neutre paſſif, il ne laiſſe pas de s'employer auſſi quelquefois à l'actif dans le meſme ſens, comme dans cette phraſe, *Aſſeyez cet enfant*. Du reſte, il ne s'employe jamais qu'à l'actif dans le ſens figuré, où il ſert à former diverſes phraſes. Ainſi on dit, *Aſſeoir les fondements d'un édifice*, d'où par une autre figure on a fait les phraſes ſuivantes; *On ne peut aſſeoir aucun fondement ſur luy*; *On ne peut aſſeoir aucun fondement là-deſſus*, pour dire, qu'il n'y a

point de fondement à faire ſur la perſonne, ou ſur la choſe dont on parle : & *Aſſeoir un jugement*, *aſſeoir ſon jugement*, pour dire, fonder, appuyer ſon jugement ſur quelque raiſon, ſur quelque apparence. On dit auſſi figurément, *Aſſeoir les tailles*, pour dire, les impoſer, & en faire la repartition ; & *Aſſeoir une rente*, pour dire, la placer, la colloquer : Et c'eſt-là tout ce qui s'offre à dire ſur le Verbe *Aſſeoir*.

A l'égard du Verbe *raſſeoir*, en tant qu'il eſt reduplicatif du Verbe *aſſeoir*, dans la ſignification *d'eſtre aſſis*, il en ſuit toutes les regles, eſtant ordinairement neutre paſſif, comme dans cette phraſe, *Raſſeyons-nous* ; & s'employant auſſi quelquefois à l'actif, comme *Raſſeyez cet enfant*. Mais il a une autre ſignification où il n'eſt point conſideré comme reduplicatif ; & dans laquelle il s'employe ; ſoit en parlant des liqueurs, comme lors qu'on dit, *Laiſſer raſſeoir du vin*, pour dire, le laiſſer repoſer, afin qu'il s'épure & qu'il devienne plus clair ; ſoit en parlant du ſang & des eſprits animaux ; comme quand on dit, qu'*Un homme a le ſang émeu, la bile émeuë, les eſprits émeus, & qu'il faut leur donner le loiſir de ſe raſſeoir*, pour dire, qu'il faut luy donner le Temps de ſe remettre de l'émotion, de l'agitation où il eſtoit. Or dans cette acception, l'emploi le plus ordinaire de ce Verbe eſt renfermé dans l'Infinitif *raſſeoir* : & du reſte, quoy qu'il ſoit neutre paſſif, il ne laiſſe pas d'eſtre quelquefois mis à l'actif, comme dans cette phraſe du Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, *Donnez-luy le temps de raſſeoir un peu ſes eſprits*.

Pour *ſurſeoir*, qui ſignifie ſuſpendre, differer ; il eſt ordinairement actif, comme il paroiſt dans les phraſes ſuivantes, *Surſeoir une déliberation* ; *ſurſeoir le jugement d'un procés* ; *ſurſeoir l'execution d'un arreſt* ; & *ſurſeoir ſon jugement*. Mais il ne laiſſe pas d'eſtre employé comme Verbe neutre, en certaines phraſes de ſtyle de Pratique, comme *Surſeoir au jugement d'une affaire*.

Du reſte, il forme ſes Temps aſſez differemment des trois Verbes dont on vient de parler ; & voicy de quelle ſorte il ſe conjugue dans les Temps ſimples: car pour les Temps compoſez, il ſuit avec ſon Participe *ſurſis*, la regle de tous les autres Verbes. Il fait donc au Temps preſent de l'Indicatif, *Je ſurſois, tu ſurſois, il ſurſoit ; Nous ſurſoyons, vous ſurſoyez, ils ſurſoyent.* L'Imparfait qui ſe forme regulierement de la premiere Perſonne plurielle du preſent eſt, *Je ſurſoyois, &c.* Il fait au Préterit *Je ſurſis, tu ſurſis, &c.* de meſme qu'*Aſſeoir* fait *je m'aſſis.* Mais à l'égard du Futur, au lieu qu'*Aſſeoir* fait *Je m'aſſierai. Surſeoir* fait *Je ſurſeoirai, tu ſurſeoiras, il ſurſeoira ; Nous ſurſeoirons, vous ſurſeoirez, ils ſurſeoiront* : & en cela il ſuit la formation de tous les Verbes reguliers. Il la ſuit auſſi dans tous les autres Temps qui ont accouſtumé de ſe former de ceux qu'on vient de marquer, & meſme dans le Gerondif *ſurſoyant*: de ſorte qu'il n'y a rien à dire de plus ſur ce ſujet, ſinon qu'à l'égard du Préterit ſimple du Mode Conditionnel, la ſeconde & la troiſiéme Perſonne du Nombre pluriel, *Surſiſſions* & *ſurſiſſiez*, ne ſont pas plus en uſage qu'*Aſſiſſions*, & *aſſiſſiez*, dont on ne ſe ſert jamais.

Des Verbes voir, revoir, entrevoir, pourvoir, & prevoir.

DE ces cinq Verbes, les trois premiers ſuivent une meſme forme de Conjugaiſon : Quant à *prévoir* & *pourvoir*, non ſeulement ils different des autres trois dans la formation de quelques-uns de leurs Temps ; mais ils different auſſi l'un de l'autre. Cependant comme ils conviennent tous enſemble dans la pluſpart de leurs Temps, il ſuffira de donner icy la Conjugaiſon des Temps ſimples de *voir*, & de marquer enſuite en quoy *prévoir* & *pourvoir* s'en eſcartent.

Voir eſt un Verbe actif, & tous ſes compoſez auſſi. Il fait au Preſent de l'Indicatif, *Je voi, tu vois, il voit; Nous voyons, vous voyez, ils voyent:* de ſorte que toutes les trois Perſonnes du Nombre ſingulier, ſont entierement diſtinctes, de meſme qu'elles l'eſtoient toutes anciennement dans tous les Verbes. L'Imparfait ſuit la regle de la formation de tous les Préterits imparfaits, & fait *Je voyois, tu voyois, &c.* Et dans ces deux Temps, tous les cinq Verbes ſe conjuguent d'une meſme façon.

Le Préterit indéfini eſt, *Je vis, tu vis, il vit; Nous vimes, vous vites, ils virent.* Et cette meſme formation eſt gardée, non ſeulement dans *revoir* & *entrevoir*, mais auſſi dans *prévoir*. Quant à *pourvoir*, il forme ſon Préterit d'une autre ſorte, & il fait, *Je pourveus, tu pourveus, il pourveut; Nous pourveumes, vous pourveutes, ils pourveurent.*

Le Futur de *voir*, eſt *Je verrai, tu verras, il verra; Nous verrons, vous verrez, ils verront:* & il n'y a que *revoir* & *entrevoir*, qui ſuivent la meſme formation: car *pourvoir* & *prévoir* formant leur Futur ſuivant la regle generale de tous les Verbes, font *Je pourvoirai, tu pourvoiras, il pourvoira; Je prévoirai, tu prévoiras, il prévoira*; & dans leur Nombre pluriel ils conſervent la meſme regle.

Comme tous ces cinq Verbes forment d'une meſme ſorte le Preſent de leur Indicatif, ils ſe conjuguent auſſi tous au Preſent de l'Imperatif & du Subjonctif, de meſme que *voir*, qui fait à la ſeconde Perſonne de l'Imperatif *voi*; & à la troiſiéme qu'*il voye, &c.* & qui faiſant au Nombre ſingulier du Preſent du Subjonctif, *Je voye, tu voyes, il voye*; fait au pluriel, *Nous voyions, vous voyiez, ils voyent.*

Dans les Verbes *Voir, revoir, entrevoir*, & *prévoir*, le Préterit ſimple du Subjonctif qui ſe forme tousjours de celuy de l'Indicatif, eſt *Je viſſe, je préviſſe, &c.* &

par la meſme raiſon, le Verbe *pourvoir*, qui fait *Je pourveus*, au Préterit de l'Indicatif, fait à celuy du Subjonctif *Je pourveuſſe*.

Le Futur de ce Mode ſe forme differemment dans tous ces Verbes, de meſme qu'ils forment differemment le Futur de leur Indicatif. Ainſi, *Voir*, *revoir*, & *entrevoir*, font *Je verrois*, *tu verrois*, *&c.* & *Pourvoir* & *prévoir*, font *Je pourvoirois*, *je prévoirois*, *&c.* les uns & les autres gardent en cela les regles ordinaires de la formation des Temps dans les Verbes.

Suivant les meſmes regles, ils forment tous leurs Gerondifs, comme *voir*, qui fait *voyant*: & quoyque la formation du Participe des Verbes, ſe tire le plus ordinairement du Préterit de l'Indicatif: & que ceux dont il s'agit icy, ne forment pas tous le leur de la meſme ſorte; cependant ils n'ont tous qu'une meſme forme pour leur Participe, qu'ils reglent ſur celuy de *voir*, qui fait *veû*. Et c'eſt à peu prés tout ce qu'il eſt neceſſaire de remarquer ſur ce ſujet.

Des Verbes falloir *&* pleuvoir.

CEs deux Verbes ſont Impersonnels, quoyque *pleuvoir* s'employe quelquefois autrement qu'à l'Impersonnel. Pour *falloir*, qui ne s'employe jamais d'une autre ſorte, il ſignifie *eſtre neceſſaire*, & il fait au Preſent de l'Indicatif *il faut*; à l'Imparfait *il falloit*; au Préterit ſimple *il fallut*; & au Futur *il faudra*. Il ne ſe dit point à l'Imperatif. Il fait au Preſent du Subjonctif, *il faille*; au Préterit *il falluſt*; & au Futur *il faudroit*. Il n'a point de Gerondif qui ſoit en uſage; & ſon Participe eſt *fallu*, qui s'employe impersonnellement avec le Verbe *avoir*, dans tous les Temps compoſez; *Il a fallu*, *il euſt fallu*, *il auroit fallu*.

Les Temps du Verbe *pleuvoir*, en tant qu'il n'eſt qu'Impersonnel, & qu'il ne ſe dit que de la pluye qui

tombe, ſont au Preſent de l'Indicatif *il pleut*; à l'Imparfait *il pleuvoit*; au Préterit *il pleût*, en prononçant *eu* comme un *u ſimple*; & au Futur *il pleuvera*. Il n'a point proprement d'Imperatif, car il n'y a que Dieu qui puiſſe commander au Temps, & dire, *qu'il pleuve*. Le Preſent de ſon Subjonctif, eſt *il pleuve*; le Préterit *il pleuſt*; & le Futur *il pleuveroit*. Le Gerondif eſt *pleuvant*, qui n'a d'uſage qu'en quelques phraſes du diſcours familier: par exemple, *Pleuvant comme il fait, pouvez-vous ſonger à partir?* Son Participe eſt *pleu*, qui s'employe dans tous les Temps compoſez, *Il a pleu, il avoit pleu, &c.* de meſme que le Participe de *falloir*.

Ce Verbe, outre l'employ qu'il a, quand on s'en ſert en parlant de la pluye, ſe dit auſſi à l'Impersonnel, de diverſes autres choſes qui tombent, ou qu'on ſuppoſe tomber comme de la pluye. Ainſi en parlant de certains prodiges, qu'on prétend eſtre autrefois arrivez, on dit, *Il pleût du ſang, il pleût des pierres*: Et dans le diſcours familier, quand quelqu'un veut exprimer que rien ne peut l'empeſcher de ſe mettre en chemin, il dit qu'*Il partira, quand il pleuveroit des hallebardes*.

Il s'employe auſſi quelquefois autrement qu'à l'Impersonnel, & avec des Nominatifs certains, tant au pluriel qu'au ſingulier: & c'eſt dans cette acception qu'en parlant d'une action de guerre, où on faiſoit grand feu, on dit, que *Les coups de mouſquets y pleuvoient*; & qu'en parlant d'une maiſon riche où tout abonde, on dit, que *l'argent y pleut*.

Pour ne rien obmettre de ce qui regarde les Verbes en *oir*, il ne faut pas oublier icy que le Verbe *avoir* fait celuy de *ravoir*, dont on ſe ſert en diverſes ſignifications. On dit, par exemple, d'un homme qui plaide pour retirer ſon bien des mains de ceux qui le détiennent, qu'*il plaide pour ravoir ſon bien*; d'un homme qui a donné une choſe qu'il voudroit bien retenir, qu'*Il voudroit bien la ravoir*; & qu'*On ne peut ravoir un livre qu'on*

a preſté; pour dire, qu'on ne peut le retirer des mains de celuy à qui on l'a preſté. On dit pareillement d'une maiſon qu'on a eu autrefois au bail, & où on voudroit bien loger de nouveau, qu'*On voudroit bien la ravoir*; & dans le diſcours familier, *ravoir ſon vent*, *ravoir ſon haleine*, pour dire, reſpirer, reprendre haleine. Enfin, on dit *ſe ravoir*, pour dire, reprendre ſes forces; *Ce malade taſche à ſe ravoir*, *il a de la peine à ſe ravoir.* Mais ce Verbe en quelque ſens qu'on l'employe, ne ſe dit qu'à l'Infinitif; quoyque par une Epigramme de Marot, on voye qu'il s'eſt dit autrefois au Futur.

De la quatriéme Conjugaiſon des Verbes.

LEs Verbes dont l'Infinitif termine en *re*, ſont la quatriéme & derniere Claſſe de la Conjugaiſon des Verbes, & cette Claſſe eſt celle de toutes où il y a le plus de Verbes irreguliers, & qui demande par conſequent plus de diſcuſſion. On ſe propoſe de les parcourir tous les uns aprés les autres, en rangeant enſemble ceux qui ont leur penultiéme ſyllabe commune, comme *Faire* & *plaire*; *dire* & *lire*; *croire* & *boire*; *rendre* & *vendre*; & ainſi du reſte. Et parce que le *re* de la derniere ſyllabe, eſt ſeul en quelques-uns, comme en *faire* & en *dire*; & qu'en quelques autres, il eſt joint à une conſonne précédente, dont il eſt inſéparable, comme en *vendre* & en *mettre*; on commencera par les Verbes dont il forme ſeul la derniere ſyllabe.

Des Verbes dont l'Infinitif eſt en aire.

IL n'y a que cinq Verbes ſimples dont l'Infinitif termine en *aire*, qui ſont *Faire*, *plaire*, *taire*, *traire* & *braire*. Le Verbe *faire* eſt actif, & il fait au Nombre ſingulier du Preſent de l'Indicatif, *Je fais*, *tu fais*, *il fait*; en quoy il ſuit la formation ordinaire de tous les

Verbes de la meſme Conjugaiſon, qui forment toutes les trois perſonnes ſingulieres du meſme Temps, en retranchant la derniere ſyllabe de leur Infinitif; & ſubſtituant à la place l'*s* & le *t*, ſelon la difference des perſonnes. Mais il forme irregulierement ſon pluriel, qui eſt, *Nous faiſons*, *vous faites*, *ils font*. Dans le Préterit imparfait, *Je faiſois*, il ſuit la regle generale de tous les Verbes. Il fait au Préterit indéfini, *Je fis*, *tu fis*, *il fit*, *&c.* & à ſon Futur, *Je ferai*, *tu feras*, *&c.* la formation duquel n'eſt irreguliere qu'en ce que l'*ai* de la premiere ſyllabe de *faire*, y eſt changé en un *e muet*, l'Uſage l'ayant ainſi ordonné. Il ne s'eſcarte point de la regle, dans la formation de la ſeconde perſonne ſinguliere de ſon Imperatif, qui eſt *fai*; mais il s'en eſcarte entierement dans la troiſiéme *qu'il faſſe*, ſuivant laquelle il forme la troiſiéme plurielle *qu'ils faſſent*; la premiere & la ſeconde eſtant entierement ſemblables à celles du Preſent de l'Indicatif. De cette troiſiéme perſonne ſinguliere de l'Imperatif, ſe forme tout le Preſent du Subjonctif, qui eſt, *Je faſſe*, *tu faſſes*, *il faſſe*; *Nous faſſions*, *vous faſſiez*, *ils faſſent*. Le Préterit & le Futur du meſme Mode, tirent leur formation du Préterit & du Futur de l'Indicatif. *Fait* eſt le Participe: & le Gerondif qui tire la ſienne de la premiere perſonne plurielle du Preſent de l'Indicatif, eſt *faiſant*.

Ce Verbe eſt d'une tres-grande eſtenduë dans noſtre Langue; & de tous ſes compoſez, qui ſont, *Contrefaire*, *défaire*, *forfaire*, *malfaire*, *meſfaire*, *parfaire*, *refaire*, *redefaire*, *ſatisfaire*, & *ſurfaire*; les uns, comme *Contrefaire*, *défaire*, *refaire*, *redefaire*, *ſatisfaire* & *ſurfaire*, ſe conjuguent dans tous les Temps & dans tous les Modes, & ſuivent entierement la Conjugaiſon de leur primitif: Les autres, comme *Forfaire*, *malfaire*, *meſfaire* & *parfaire*, ne ſont en uſage qu'à l'Infinitif & au Participe.

Encore

Encore ne ſe ſert-on de *forfaire* & de *parfaire*, qu'en certaines phraſes de ſtyle de Pratique. Ainſi on dit, *Si un Juge vient à forfaire; Une fille qui a forfait à ſon honneur:* & dans ces deux phraſes *forfaire*, qui ſignifie *prévariquer*, eſt neutre. Mais il eſt actif dans cette autre phraſe, auſſi du ſtyle de Pratique, *Forfaire un Fief*, qui ſignifie, rendre un Fief confiſcable de plein droit, ſuivant la diſpoſition de la Couſtume. On dit auſſi dans le meſme ſtyle, *Parfaire une ſomme*, pour dire, achever de rendre une ſomme complette; & *Faire & parfaire le procés à un criminel*, pour dire, luy faire ſon procés de telle ſorte, qu'il y ait Sentence ou Arreſt contre luy.

Quant à *malfaire*, qui ſignifie faire du mal, il eſt neutre; & il n'a abſolument d'uſage que dans ces phraſes du diſcours familier; *Un homme enclin à malfaire, qui ne ſe plaiſt qu'à malfaire:* & pour *meſfaire*, qui veut dire faire tort, faire préjudice à quelqu'un, & qui eſt pareillement neutre, il eſt tellement vieilli, qu'on ne s'en ſert plus.

Plaire & *taire*, ſe conjuguent à la premiere & à la ſeconde perſonne ſinguliere du Preſent de l'Indicatif, comme *faire*, & ils font *Je plais, tu plais; Je me tais, tu te tais.* Mais à la troiſiéme perſonne ils reçoivent une *s* devant le *t*, & ils font, *Il plaiſt, il ſe taiſt.* La premiere perſonne du pluriel eſt, *Nous plaiſons, nous nous taiſons*, en quoy ils ſuivent la Conjugaiſon du Verbe *faire*; mais à la ſeconde & à la troiſiéme, ils ſuivent la regle ordinaire des autres Verbes, & ils font, *Vous plaiſez, ils plaiſent; Vous vous taiſez, ils ſe taiſent.*

Ils forment leur Imparfait ſuivant la regle generale de tous les Verbes, *Je plaiſois, je me taiſois, &c.* Ils ne forment pas moins regulierement leur Futur, qui eſt *Je plairai, je me tairai, &c.* mais quant à leur Préterit indéfini, ils ſuivent une formation qui ne leur eſt com-

mune qu'avec quelques Verbes en *ir* & en *oir*, & avec les Verbes *croire* & *boire*: de ſorte qu'ils font *Je pleus, tu pleus, &c. Je me teus, il ſe teut, &c.*

A l'Imperatif & au Subjonctif, ils ſuivent la regle generale de tous les Verbes qui forment regulierement leurs Temps. Ils la ſuivent auſſi au Gerondif *Plaiſant, taiſant*; & ils font au Participe *Pleu* & *teu*; par le moyen deſquels ils ſe conjuguent dans tous leurs Temps compoſez; avec cette diſtinction que, comme *plaire* eſt tantoſt neutre, & tantoſt neutre paſſif; & *taire* tantoſt actif, & tantoſt neutre paſſif; *plaire*, lors qu'il eſt neutre, & *taire*, lors qu'il eſt actif, ſe ſervent du Verbe auxiliaire *avoir. Il luy a pleu d'en uſer ainſi; Il vous a teu bien des choſes*: Mais quand ils ſont employez l'un & l'autre au neutre paſſif, ils forment les meſmes Temps avec le Verbe Subſtantif. *Il s'eſt pleu à cela; il ne s'en eſt pas teu.*

De ces deux Verbes, il n'y a que celuy de *plaire* qui ait des compoſez, qui ſont *complaire* & *déplaire*: Et l'un & l'autre s'employent au neutre & au neutre paſſif; & ſuivent entierement la Conjugaiſon de leur ſimple.

Traire, Verbe actif fait au Nombre ſingulier du Preſent de l'Indicatif, *Je trais, tu trais, il trait*; en quoy il ſuit la regle du Verbe *faire*; mais il forme differemment le Nombre pluriel du meſme Temps, auquel il fait, *Nous trayons, vous trayez, ils trayent*: & cette difference de formation vient apparemment de ce que ce Verbe, que nous avons pris du Latin *trahere*, fait en Latin au meſme Nombre du Preſent *trahimus*, & que nous avons gardé en cela la formation Latine, de meſme que dans *Faiſons, plaiſons*, & *taiſons*, nous avons gardé en quelque ſorte celle de *Facimus, placemus* & *tacemus*. Il eſt vray que nous avons pluſieurs autres Verbes dans noſtre Langue qui forment le Nombre pluriel du Preſent de leur Indicatif, ſans aucune conſonne au milieu, comme *Nous payons, nous prions, nous*

ſupplions, nous loüons, nous croyons, nous rions, nous rayons, quoy qu'ils ayent une conſonne en Latin au meſme Nombre du meſme Temps; mais la ſuppreſſion que nous y faiſons du *c dur* & du *d*, eſt une choſe ſi ordinaire à tous les mots que nous avons pris du Latin, qu'il ſemble que cela ſoit du genie particulier de noſtre Langue.

L'Imparfait & le Futur de ce Verbe ſe forment ſuivant la regle commune, *Je trayois, je trairai &c.* mais il n'a point de Préterit ſimple qui ſoit en uſage, ni à l'Indicatif, ni au Subjonctif: & comme il ne ſignifie autre choſe que *Tirer du lait du pis d'une vache*, il eſt de tres-peu d'uſage dans la pluſpart de ſes Temps. Son Participe eſt *trait*; & ſon Gerondif, *trayant.*

Les compoſez de ce Verbe ſont *Abſtraire, attraire, diſtraire, extraire, portraire, rentraire, retraire*, & *ſouſtraire*; & ils ſuivent tous la Conjugaiſon de leur primitif, avec cette difference entre eux, que *diſtraire, extraire, rentraire*, & *ſouſtraire*, peuvent s'employer au Preſent & au Futur ſimple de l'Indicatif, & dans tous les Temps compoſez du Participe; mais qu'*Abſtraire, attraire, portraire*, & *retraire* ne s'employent guere qu'à l'Infinitif, & encore tres-rarement.

Le Verbe *Braire*, ſoit qu'on l'employe pour ſignifier le cri propre de l'Aſne; ſoit qu'on s'en ſerve par dériſion, comme le peuple, pour ſignifier les cris d'un enfant qui pleure, n'a guere d'uſage non plus qu'à l'Infinitif. Que s'il eſtoit queſtion de l'employer au Participe, alors ce ne ſeroit pas *brait*, qu'il faudroit dire, quoy qu'on diſe, *Fait, diſtrait, ſouſtrait, &c.* mais ſeulement *brai* ſans *t*; ce Verbe formant ſon Participe, comme *Rire, nuire*, & *reluire*, qui font *Ri, nui* & *relui* à leur Participe; quoyque *Dire, eſcrire, conduire, reduire, inſtruire*, & *deſtruire* faſſent *Dit, eſcrit, conduit, reduit, inſtruit* & *deſtruit.*

Il pourra paroiſtre à bien des gens qu'une queſtion

de cette nature ne meritoit ni d'eſtre propoſée, ni d'eſtre décidée ; ſoit à cauſe de la baſſeſſe de l'objet ; ſoit à cauſe du peu d'occaſion qu'on a de ſe ſervir de ce Participe. Mais de meſme que les Ordonnances de la Couſtume, & les Reglements de la Police d'une Ville, s'eſtendent ſur les choſes les plus abjectes, & ſur des cas peu ordinaires ; de meſme une Grammaire qui embraſſe tous les termes d'une Langue, doit entrer dans le détail de tout ce qui en regarde les moindres difficultez.

Des Verbes dont l'Infinitif eſt en ire.

LEs Verbes primitifs en *ire*, ſont *Dire*, *lire*, *rire*, *eſcrire*, *frire*, *confire*, *ſuffire* & *circoncire* : Et comme ils forment tous une partie de leurs Temps, aſſez differemment l'un de l'autre, il faudra traiter ſéparement de la Conjugaiſon des uns & des autres. La ſeule convenance qu'ils ont tous enſemble, c'eſt qu'ils forment tous d'une meſme ſorte le Nombre ſingulier du Preſent de leur Indicatif: & les deux Nombres des deux Futurs ſimples. De meſme donc que *Dire* fait au Nombre ſingulier du Preſent de l'Indicatif, *Je dis*, *tu dis*, *il dit* ; *Lire*, & *Rire* font *Je lis*, *tu lis*, *il lit* ; *Je ris*, *tu ris*, *il rit* ; & ainſi des autres. Et de meſme que *dire* fait au Futur de l'Indicatif *Je dirai* ; & à celuy du Subjonctif *Je dirois* ; les autres Verbes *Lire*, *rire*, *eſcrire*, *&c.* ſuivent auſſi la meſme formation, & la meſme regle dans les meſmes Temps, & font *Je lirai*, *je rirai*, *j'eſcrirai* ; *Je lirois*, *je rirois*, *j'eſcrirois*, *&c.*

Maintenant, pour venir à ce qui regarde les remarques particulieres de chaque Verbe, *Dire* fait au Nombre pluriel du Preſent de l'Indicatif, *Nous diſons*, *vous dites*, *ils diſent*. Il forme regulierement ſon Imparfait de la premiere perſonne plurielle du Preſent. Il fait au Préterit ſimple ou indéfini, *Je dis*, *tu dis*, *il dit* ; *Nous dimes*, *vous dites*, *ils dirent* ; & formant regulierement

tous les Temps qui dépendent de ceux qu'on vient de marquer, il fait *dit* au Participe ; & *diſant* au Gerondif.

Il n'y a pas encore long-temps qu'on diſoit, & qu'on eſcrivoit aſſez ordinairement *die*, au lieu de *diſe*, à la troiſiéme perſonne du Preſent de l'Imperatif, & à la premiere & à la troiſiéme du Subjonctif. M. de Vaugelas en a fait une Remarque, où non ſeulement il ſemble préferer *die* à *diſe*, mais où il veut qu'on puiſſe dire également bien au pluriel *dient*, ou *diſent*, en quoy il n'a guere eſté ſuivi. A l'égard du ſingulier *die*, il a eſté autrefois fort en uſage, comme on le peut voir par l'Epigramme ſuivante, où il eſt mis en rime avec maladie.

Colas eſt mort de maladie,
Tu veux que je plaigne ſon ſort ;
Que diable veux-tu que j'en die,
Colas vivoit, Colas eſt mort.

Mais depuis quelque temps la formation reguliere de *diſe* l'a emporté tellement ſur l'autre, que *die* n'eſt plus en uſage.

Une autre remarque à faire encore icy, c'eſt qu'encore que les compoſez ſuivent ordinairement la Conjugaiſon de leur ſimple, cette regle n'a pas lieu pourtant dans tous les Temps de tous les Verbes compoſez du Verbe *dire*. C'eſt pourquoy au lieu que *dire* fait à la ſeconde Perſonne plurielle du Preſent de l'Indicatif, *Vous dites* ; *Meſdire* & *prédire*, font à la meſme ſeconde Perſonne, *Vous mediſez*, *vous prédiſez* : & *maudire*, formant irregulierement tout le Nombre pluriel du meſme Temps, par la reduplication de l'*s*, fait *Nous maudiſſons*, *vous maudiſſez*, *ils maudiſſent*. De ſorte que la premiere & la ſeconde Perſonnes plurielles de ce Temps eſtant les deux ſources, l'une de la formation de l'Imparfait ; l'autre de la formation de la troiſiéme

Perſonne de l'Imperatif, & du Preſent du Subjonctif; ce Verbe fait à l'Imparfait, *Je maudiſſois*; & à l'Imperatif, *Qu'il maudiſſe*; pendant que *dire* & tous ſes compoſez font *Je diſois, qu'il diſe*; *Je prédiſois, qu'il prédiſe, &c.* Les compoſez de ce Verbe ſont, *Contredire, deſdire, meſdire, maudire, interdire, prédire* & *redire*, qui ſuivent tous la Conjugaiſon de leur primitif, à la reſerve des differences qu'on vient de marquer.

Lire, forme regulierement tous ſes Temps, excepté le Préterit indéfini, & il fait au Preſent de l'Indicatif, *Je lis, tu lis, il lit, Nous liſons, vous liſez, ils liſent*; & au Futur, *Je lirai, tu liras, &c.* Mais la formation de ſon Préterit indéfini, ne ſuit pas la regle ordinaire des Verbes en *ire*: car il fait, *Je leus, tu leus, il leut, Nous leumes, vous leutes, ils leurent.* Du reſte, il forme regulierement tous les Temps qui dépendent de ceux-cy; il fait *leu* au Participe; & *liſant* au Gerondif; & ſes deux compoſez, qui ſont *elire* & *relire*, ſuivent entierement la meſme forme de Conjugaiſon que leur primitif.

Rire, & ſon compoſé *ſouſrire*, ſuivent la Conjugaiſon de *dire*, horſmis qu'ils font au Nombre pluriel du Preſent de l'Indicatif, *Nous rions, vous riez, ils rient*: de ſorte que les autres Temps qui en dépendent, comme l'Imparfait du Preſent, & les Perſonnes du Preſent de l'Imperatif & du Subjonctif, ſuivent la meſme formation qui influë auſſi ſur le Gerondif. Ainſi, ils font à l'Imparfait, *Je riois, je ſouſriois*; à l'Imperatif & au Subjonctif, *Qu'il rie, que je rie, qu'il ſouſrie, &c.* & au Gerondif, *Riant, ſouſriant.* Pour le Participe qui ſert à la Conjugaiſon de leurs Temps compoſez, c'eſt *Ri* & *ſouſri*; ſur quoy il faut obſerver que *ſouſrire* ne ſe conjugue jamais dans ces ſortes de Temps qu'avec le Verbe auxiliaire *avoir*; que *rire* s'y conjugue auſſi pour l'ordinaire, ainſi que la pluſpart des Verbes neutres; mais qu'eſtant quelquefois neutre paſſif, comme

quand on dit, *Se rire de quelqu'un*, pour dire, s'en mocquer ; alors il peut s'employer auſſi au Participe avec le Subſtantif, *Il s'en eſt ri*, quoyque cependant l'uſage en ſoit aſſez rare.

Eſcrire, forme le Nombre pluriel du Preſent de ſon Indicatif, tout differemment des autres Verbes de meſme terminaiſon, & forme auſſi par conſequent tout differemment l'Imparfait, les Perſonnes du Preſent de l'Imperatif & du Subjonctif, & le Gerondif, qui ſe reglent tous ſur la formation de ce Nombre pluriel. Comme donc il fait à ce Nombre, *Nous eſcrivons, vous eſcrivez, ils eſcrivent*; il fait auſſi à l'Imparfait *J'eſcrivois, &c.* à l'Imperatif & au Subjonctif, *Qu'il eſcrive, que j'eſcrive, &c.* & au Gerondif *Eſcrivant*. Il forme auſſi tres irregulierement ſon Préterit indéfini, qui eſt, *J'eſcrivis, tu eſcrivis, il eſcrivit ; Nous eſcrivimes, vous eſcrivites, ils eſcrivirent*. Le Préterit ſimple du Subjonctif ſuit la meſme formation ; & le Participe eſt *Eſcrit*. Ses compoſez, qui ſont *Deſcrire, inſcrire, preſcrire, proſcrire, ſouſcrire, tranſcrire, reſcrire* & *circonſcrire*, ſuivent la meſme regle de Conjugaiſon en tout & par tout. Il y a ſeulement à remarquer là-deſſus que comme *circonſcrire* eſt un terme, dont on ne ſe ſert que dans les Mathematiques, ou dans le ſens de donner des bornes, des limites au pouvoir d'un Agent ; on n'a guere accouſtumé de l'employer qu'à l'Infinitif ou au Participe.

Les Verbes en *ire* qui reſtent ſont *Frire*, *confire*, *ſuffire* & *circoncire*. L'uſage du premier eſt entierement renfermé dans le Nombre ſingulier du Preſent de l'Indicatif, où il fait, *Je fris, tu fris, il frit* ; dans le Futur, *Je frirai, tu friras, &c.* dans les Temps formez du Participe *frit* ; & dans l'Infinitif. Quant au Verbe *confire*, il forme regulierement tous ſes Temps comme le Verbe *dire*, à la reſerve de la ſeconde Perſonne plurielle du Preſent de l'Indicatif, où il fait, *Vous confiſez* ; mais il eſt bien moins en uſage dans les deux Pré-

terits ſimples, que dans les autres Temps.

Il a pour compoſé *déconfire*, qui ſignifie défaire des troupes dans un combat; & comme ce ſens paroiſt tres éloigné de celuy de *confire*; on a quelque peine à regarder l'autre comme dérivé de celuy-cy. Cependant *confire* & *déconfire*, venant de *conficere* & de *deconficere*; de meſme que *dire* vient de *dicere*, on ne peut s'empeſcher de regarder icy *confire* comme le ſimple & le primitif. Que ſi de plus on veut examiner un peu à fond le ſens de ces deux Verbes, on n'y trouvera pas peut-eſtre tant d'éloignement qu'on y en avoit trouvé d'abord. Car de meſme que *confire* ſe dit principalement de certaines choſes, dont avec le ſucre on fait une eſpece de compoſé & de tout; de meſme *déconfire* ne ſe dit des troupes qu'on deffait dans une bataille, que parce qu'elles formoient un corps & un tout, qui vient alors à eſtre, pour ainſi dire, entierement decompoſé.

Au reſte *déconfire*, dans le ſens qu'on vient de marquer, n'eſt plus guere maintenant en uſage. On s'en ſert quelquefois dans le diſcours familier; & on dit qu'*On a déconfit ſon adverſaire*, pour dire, qu'on l'a reduit à ne ſçavoir plus que reſpondre; mais comme ce Verbe n'eſt guere employé dans aucun ſens qu'à l'Infinitif ou au Participe, il eſt inutile d'entrer davantage dans le détail d'une Conjugaiſon, dont on ne fait aucun uſage.

Il reſte à parler de *ſuffire* & de *circoncire*; ils ſuivent tous deux la meſme regle de Conjugaiſon que *lire*, horſmis au Préterit & au Participe. Car *ſuffire*, fait à ſon Préterit, *Je ſuffis, tu ſuffis, il ſuffit; Nous ſuffimes, vous ſuffites, ils ſuffirent*; & *circoncire*, forme le ſien de la meſme ſorte; la ſeule difference qu'il y ait dans la Conjugaiſon de ces deux Verbes, c'eſt que *ſuffire* fait *ſuffi* au Participe; *Cela n'a pas ſuffi*: & que *circoncire* adjouſte une *s* de plus au ſien. *Parmi les Juifs, dés qu'on avoit circoncis l'enfant.*

Des

Des Verbes dont l'Infinitif eſt en uire.

COmme la pluſpart des Verbes en *uire*, n'ont point en François de primitif qui ſoit en uſage, & ſur lequel on puiſſe regler la Conjugaiſon des autres ; & que cependant ils ſe conjuguent preſque tous de meſme, on en rapportera icy la liſte, afin qu'en les ayant tous ſous les yeux, il ſoit plus aiſé d'appliquer à chaque Verbe les regles qu'on aura marquées. Ces Verbes ſont *Cuire*, *decuire*, *recuire*, *Conduire*, *reconduire*, *induire*, *enduire*, *introduire*, *eſconduire*, *produire*, *reduire*, *ſeduire*, *traduire*, *Conſtruire*, *inſtruire*, *deſtruire*, *Luire*, *reluire*, *Nuire*, *Duire* & *Bruire* : Et tous, à la reſerve des cinq derniers, ont une meſme forme de Conjugaiſon dans tous leurs Temps & dans tous leurs Modes; de ſorte que ce qu'on dira de l'un, ſervira pour tous les autres.

Reduire, que l'on choiſit icy pour exemple, forme regulierement tous ſes Temps : Il fait au Preſent de l'Indicatif, *Je reduis*, *tu reduis*, *il reduit*, *Nous reduiſons*, *vous reduiſez*, *ils reduiſent* ; à l'Imparfait *Je reduiſois*, *&c.* au Preterit indéfini *Je reduiſis*, *&c.* au Futur *Je reduirai* ; au Participe *Reduit* ; & au Gerondif *Reduiſant*. Et comme tous les autres Verbes, horſmis les cinq derniers, ſuivent la meſme regle de Conjugaiſon ; & que la formation des Temps, qui ne ſont point icy marquez, eſt aiſée à faire ſur la methode qu'on en a donnée ailleurs, cet abbregé pourra ſuffire pour tous les Verbes en *uire*, qui forment regulierement leurs Temps.

Luire, *reluire*, & *nuire*, ne different de cette regularité que dans leurs Participes, qui ſont *Lui*, *relui*, & *nui*, ſans *t*, au lieu que tous les autres reçoivent un *t* à la fin du leur. Ainſi, pour me ſervir d'un exemple, rapporté dans le Dictionnaire de l'Académie Françoi-

ſe, on dit, *Le Soleil n'a guere lui aujourd'huy.* On dit auſſi d'un homme, qui dans ſon malheur a donné des marques de fermeté & de conſtance, que *Sa vertu a relui dans l'adverſité :* & d'un homme qui a contribué au bon ſuccés d'une affaire, qu'*Il n'y a pas nui.* Du reſte, il n'y a rien autre choſe de particulier à remarquer ſur ces trois Verbes.

Duire, qui ſignifie *convenir*, ne s'employe guere que dans cette phraſe, qui meſme commence à vieillir, *Voyez ſi cela vous duit*, pour dire, voyez ſi cela vous convient, ſi cela vous accommode: & c'eſt tout ce qu'il eſt neceſſaire d'en dire icy.

Quant au Verbe *bruire*, il demande un peu plus de diſcuſſion, quoy qu'il ſoit pourtant de tres-peu d'uſage. Hors de l'Infinitif, où l'on dit, qu'*On entend bruire le Tonnerre*, il ne ſe dit qu'à l'Imparfait, qui ſe forme tout differemment des autres Verbes de meſme terminaiſon : car il fait *Je bruyois, tu bruyois, il bruyoit*, d'où ſe forme le Gerondif *bruyant*. Mais ce n'eſt jamais qu'à la troiſiéme perſonne ſinguliere ou plurielle, qu'on employe cet Imparfait, comme par exemple, *Le Tonnerre bruyoit ; Les flots bruyoient :* encore meſme l'Uſage n'en eſt-il guere frequent. Et c'eſt tout ce qui s'offre maintenant à dire ſur ce ſujet.

Des Verbes boire *&* croire.

CEs deux Verbes ſont les ſeuls de cette terminaiſon. Ils ſe conjuguent tous deux de meſme au Nombre ſingulier du Preſent de l'Indicatif ; *Boire* faiſant *Je bois, tu bois, il boit ;* & *Croire, Je crois, tu crois, il croit.* Mais au Nombre pluriel, ils ſe conjuguent tres-differemment l'un de l'autre ; ce qui donne lieu à la maniere differente dont ils forment les Temps, qui tirent leur formation de ce Nombre. Car *Boire* fait *Nous beuvons, vous beuvez, ils boivent ;* & de là vient

l'Imparfait *Je beuvois:* le Gerondif *Beuvant*; & l'Imperatif & le Subjonctif, qu'*Il boive, que je boive, &c.* & *Croire* fait *Nous croyons, vous croyez, ils croyent*, d'où ſe forme l'Imparfait *Je croyois*; le Gerondif *Croyant*; & l'Imperatif & le Subjonctif qu'*Il croye, que je croye.* Du reſte, à l'égard des autres Temps, qui ſont le Préterit & le Futur, & à l'égard du Participe, ils ſuivent tous deux une meſme forme de Conjugaiſon; *Boire* & *croire* faiſant au Préterit indéfini, *Je beus, je creus*; au Futur *Je boirai, je croirai*; & au Participe *Beu* & *creu.* Et voilà en abbregé tout ce qui appartient à la Conjugaiſon de ces deux Verbes.

Boire, ne forme point de compoſé; *Deboire* qui en vient, n'eſtant jamais employé que comme un nom ſubſtantif, pour ſignifier au propre, Cette ſenſation deſagréable qui reſte au palais aprés avoir beu de mauvais vin; & au figuré, Certains dégouſts, certaines mortifications qu'on a quelquefois à eſſuyer dans le commerce du monde, de la part des perſonnes ſuperieures.

Croire, fait au contraire deux compoſez, *Accroire* & *decroire*; mais ni l'un ni l'autre ne ſont pas de grand uſage; *Accroire* n'en ayant aucun qu'à l'Infinitif, & accompagné du Verbe *Faire*; comme *En faire accroire à quelqu'un*, qui ſignifie Faire croire à quelqu'un une choſe qui n'eſt pas; & *S'en faire accroire*, qui veut dire, Préſumer de ſoy plus qu'on ne doit, & vouloir par là s'élever au deſſus de ſes égaux. Quant au Verbe *Decroire*, qui ſignifie Ne croire pas, il ne s'employe jamais que par oppoſition au Verbe *Croire*, comme dans cette phraſe du diſcours familier, *Je ne le croy, ni ne le decroy*, hors de laquelle il n'a preſque point d'uſage.

Des Verbes clorre, enclorre, eſclorre, & forclorre.

CEs quatre Verbes manquent de la pluſpart de leurs Temps, & ſont du nombre de ceux que les Grammairiens ont accouſtumé d'appeller par cette raiſon *Verbes défectifs.*

Pour commencer par le Verbe actif *Clorre*, il ſe conjugue au ſingulier du Preſent de l'Indicatif, *Je clos, tu clos, il cloſt:* mais il n'eſt d'aucun uſage au Nombre pluriel du meſme Temps, ni par conſequent à l'Imparfait, ni aux autres Temps qui ſe forment du meſme Nombre : & il n'a point non plus de Préterit indéfini. Il fait au Futur ſimple de l'Indicatif *Je clorrai*; & à celuy du Subjonctif *Je clorrois*. Enfin, pour renfermer en peu de mots tout ce qui regarde ce Verbe, on ne peut mieux faire, que de dire aprés le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, que ce Verbe n'a d'uſage qu'aux trois perſonnes ſingulieres du Preſent de l'Indicatif, aux Futurs de l'Indicatif & du Subjonctif, & à la ſeconde perſonne du ſingulier de l'Imperatif. Il ne faut pas pourtant oublier d'adjouſter à cela, qu'avec le Participe *clos* il peut fort bien s'employer dans tous les Temps compoſez, comme *A peine avoit-il clos l'œil*; *Dés qu'on eut clos l'Inventaire*; mais ſon emploi le plus ordinaire eſt à l'Infinitif.

Enclorre, qui eſt auſſi actif, ſuit entierement la meſme regle de Conjugaiſon. Pour *Eſclorre*, qui eſt neutre, il n'a d'uſage qu'à l'Infinitif, & aux troiſiémes perſonnes; ſoit dans le propre, en parlant des animaux qui ſortent d'un œuf, ou des fleurs qui percent leur bouton; ſoit au figuré, en parlant du jour qui commence à poindre; ou d'un deſſein, qui aprés avoir eſté tenu caché, vient à paroiſtre. Mais ſi en cela il eſt plus reſerré que *clorre* & *enclorre*; il l'eſt d'ailleurs un peu moins, en ce qu'il

peut eſtre employé au Subjonctif, comme par exemple, *Mettre des œufs de ver à ſoye au Soleil, afin qu'ils eſcloſent.* Du reſte, c'eſt avec le Verbe Subſtantif qu'il ſe conjugue dans les Temps où on ſe ſert du Participe *eſclos.*

A l'égard de *Forclorre*, Verbe actif, qui ſignifie Exclurre; c'eſt un terme qui n'eſt d'aucun emploi, qu'en parlant de certaines formalitez judiciaires, & qui n'a d'uſage qu'à l'Infinitif & aux Temps formez du Participe. *Se laiſſer forclorre faute d'eſtre venu à temps; Il a eſté forclos, on l'a forclos de produire.*

Des Verbes conclurre *&* exclurre.

CEs deux Verbes ſont des compoſez du Verbe *clorre*, comme ceux dont nous venons de parler: mais de meſme qu'ils en different par leur déſinence, ils en different auſſi par la forme de leur Conjugaiſon, qui ne manque d'aucun Temps. Et comme ils ſuivent tous deux une meſme regle, ce qu'on dira de l'un pourra s'appliquer aiſément à l'autre. *Conclurre*, fait au Preſent de l'Indicatif, *Je conclus, tu conclus, il conclut; Nous concluons, vous concluez, ils concluent*; d'où ſe forme, ſuivant la regle, l'Imparfait *Je concluois*; le Gerondif *Concluant*; la troiſiéme perſonne ſinguliere de l'Imperatif, *Qu'il concluë*; & le Subjonctif, *Que je concluë.* Le Préterit indéfini eſt *Je conclus, tu conclus, &c.* & le Futur *Je conclurrai.* Le Verbe *Exclurre*, forme tous ſes Temps de la meſme ſorte; la ſeule difference qu'il y ait entre l'un & l'autre, regarde leurs Participes; *Conclurre* faiſant *conclu*; & *Exclurre*, adjouſtant une *s* au ſien, & faiſant *exclus.* Mais cette *s*, que l'Uſage adjouſte au Participe d'*Exclurre*, quand il eſt employé dans la Conjugaiſon du Verbe, ou qu'on s'en ſert au maſculin, le meſme Uſage la retranche quand ce Participe vient à eſtre employé au feminin; de ſorte qu'encore qu'on diſe *L'homme qu'on a exclus*, il faut dire, *La*

perſonne qu'on a excluë, ſuivant qu'il a pleu à l'Uſage d'en ordonner.

Des Verbes dont l'Infinitif a une conſonne devant re, *dans la meſme ſyllabe.*

IL n'y a que cinq conſonnes que les Verbes reçoivent à leur Infinitif devant *re*, dans la meſme ſyllabe, le *c*, le *d*, le *p*, le *t*, & l'*v conſonne*. La Langue ne fournit qu'un ſeul exemple du *c*, qui eſt *vaincre*; un ſeul du *p*, qui eſt *rompre*; & deux de l'*v conſonne*, qui ſont *vivre* & *ſuivre*. Il y en a pluſieurs du *t*, comme *Battre*, *naiſtre*, *croiſtre*, *&c.* mais il y en a encore un bien plus grand nombre du *d*, comme *prendre*, *perdre*, *craindre*, *joindre*, *reſpondre*, *mordre*, *coudre*; & une infinité d'autres. On examinera les uns & les autres, en commençant par ceux dont il y a moins d'exemples.

Des Verbes vaincre, rompre, vivre, & ſuivre.

LE Verbe *Vaincre* fait au Nombre ſingulier du Preſent de l'Indicatif, *Je vaincs*, *tu vaincs*, *il vainc*; mais il eſt rare qu'on ſe ſerve de ce Nombre, par la neceſſité, ou de faire ſentir la prononciation du *c*, ce qui paroiſtroit un peu dur, ou de la ſupprimer ce qui pourroit rendre l'expreſſion obſcure, & ſembleroit un peu eſtrange. Il n'en eſt pas de meſme du Nombre pluriel, *Nous vainc*ons, *vous vainquez*, *ils vainquent*. Tout ce qu'il y a à remarquer ſur ce Nombre, & en meſme temps ſur toute la Conjugaiſon de ce Verbe, c'eſt que le *c*, qui en eſt comme la lettre characteriſtique, & qu'il retient tousjours devant *r* ou devant *o* & *u*, ſe change en *qu*, toutes les fois qu'il a un *e* ou un *i* à ſa ſuite, comme on vient de voir dans *vainquez* & *vainquent*.

L'Imparfait qui ſe forme ſuivant la regle de tous les

autres Verbes, eſt *Je vaincois*, *tu vaincois*, *il vaincoit*; *Nous vainquions*, *vous vainquiez*, *ils vaincoient*; & on ne le met icy tout du long qu'afin que ce qu'on vient de dire du changement du *c* en *qu*, ſe faſſe encore mieux voir par cet exemple. Le Préterit indéfini eſt *Je vainquis*; le Futur *Je vaincrai*; le Participe *Vaincu*; & le Gerondif *Vaincant*: & comme il n'y a nulle irregularité dans la formation des autres Temps de ce Verbe, qui dépendent de ceux qu'on vient de marquer, ce qu'on en a dit doit ſuffire. Il n'a point d'autre compoſé que *Convaincre*, qui ſuit entierement la Conjugaiſon de ſon primitif.

Rompre forme regulierement tous ſes Temps, & il n'y a aucun Temps, ni aucun Nombre, où il ne ſoit également en uſage. Il fait à l'Indicatif, *Je romps*, *tu romps*, *il rompt*; *Nous rompons*, *vous rompez*, *ils rompent*: & de là ſe forment, ſuivant les regles generales, les autres Temps qui en dépendent. Il fait au Préterit ſimple *Je rompis*; au Futur ſimple *Je romprai*: *Rompu* eſt le Participe; & *Rompant* le Gerondif. Ses compoſez ſont *Corrompre* & *interrompre*; & ils ſe conjuguent de la meſme ſorte que leur ſimple.

Vivre, n'eſt pas tout-à-fait ſi regulier dans la formation de ſes Temps; dans quelques-uns deſquels il ne garde pas meſme ſa lettre characteriſtique, qui eſt l'*v conſonne*. Il fait au Preſent de l'Indicatif, *Je vis*, *tu vis*, *il vit*; *Nous vivons*, *vous vivez*, *ils vivent*. L'Imparfait, *Je vivois*; & tout ce qui tire ſa formation du Nombre pluriel du Preſent, ſuit la regle commune. Mais la formation du Préterit ſimple *Je veſquis*, ou *je veſcus*, a donné lieu à diverſes opinions, toutes prétenduës fondées ſur l'Uſage; les uns prenant parti pour *Je veſquis*; les autres ſe declarant pour *Je veſcus*: & quelques autres croyant qu'on peut ſe ſervir de tous les deux. M. de Vaugelas remarque que de ſon temps la pluſpart de ceux qui parloient bien, vouloient que

l'on conjugaſt ce Préterit, *Je veſquis*, *tu veſquis*, *il veſquit*; *Nous veſquimes*, *vous veſquiſtes*, *ils veſquirent*; eſtimant cependant qu'aux troiſiémes perſonnes on peut également bien dire, *Il veſquit*, *il veſcut*; *ils veſquirent* & *ils veſcurent*.

Parmi quelques autres Obſervations qu'il fait encore là-deſſus, il marque que Malherbe a dit *Surveſquit*: & outre cette authorité, nous voyons par la Grammaire de Nicod, imprimée au commencement du dernier ſiecle, & par diverſes autres Grammaires imprimées depuis, que c'eſtoit autrefois ainſi que ce Verbe formoit le plus ordinairement ſon Préterit. Ce qui eſtoit alors le plus ordinaire, eſt devenu aujourd'huy le plus rare; de ſorte que pour ſuivre le plus grand uſage, il faut dire, *Je veſcus*, *tu veſcus*, *il veſcut*; *Nous veſcumes*, *vous veſcutes*, *ils veſcurent*.

De ſçavoir maintenant ſi ce plus grand uſage a tellement prévalu, que ce ſoit faire une faute, que de ſe ſervir de l'autre forme de ce Préterit; c'eſt une autre affaire. Il y a tousjours eu dans toutes les Langues des Verbes qui ont formé un meſme Temps de deux manieres; & le plus grand uſage de l'une, n'eſt pas une condamnation de l'autre; quoyque pourtant il ſoit tousjours plus ſeur en matiere de Langue, de ſe ſervir des façons de parler les plus generalement receuës.

Ce Verbe fait au Futur *Je vivrai*, en quoy, ainſi que dans ſon Gerondif *Vivant*, il ſuit la regle commune des Verbes: mais il n'eſt pas moins irregulier dans ſon Participe, qui eſt *Veſcu*, que dans la formation de ſon Préterit. Il a pour compoſez, *Revivre* & *ſurvivre*. Le premier, qui outre le ſens propre qu'il a, comme reduplicatif de *vivre*, ſignifie auſſi figurément *Eſtre renouvellé*, *Eſtre reſtabli en vigueur*, ne s'employe guere dans l'un ni dans l'autre ſens qu'à l'Infinitif, & au Preſent, & au Futur de l'Indicatif: L'autre s'employe dans tous les Temps & dans tous les Modes, & ſuit en tout la Conjugaiſon de ſon primitif.

Suivre

Suivre, forme regulierement tous ſes Temps. Il fait au Preſent de l'Indicatif, *Je ſuis*, *tu ſuis*, *il ſuit*; *Nous ſuivons*, *vous ſuivez*, *ils ſuivent*; ſon Préterit eſt *Je ſuivis*; ſon Futur, *Je ſuivrai*; ſon Participe *Suivi*; & ſon Gerondif *Suivant*. Il a pour compoſez *Enſuivre*, qui eſt neutre paſſif; & *Pourſuivre*, qui eſt actif. *Pourſuivre* ſuit entierement la Conjugaiſon de ſon ſimple dans tous les Modes & dans tous les Temps. Mais *Enſuivre* ne ſe conjugue jamais qu'aux troiſiémes perſonnes; ſoit dans le ſens propre, où il ſignifie *Suivre*, *eſtre aprés*, comme *Le premier chapitre & tout ce qui s'enſuit*; ſoit dans le ſens figuré, en parlant, ou d'une choſe qui dérive d'une autre & qui en tire ſon origine, ou d'une induction & d'une conſequence qu'on tire, comme par exemple, *Le bien qui s'enſuivit de là fut*; *Vous voyez combien d'erreurs s'enſuivroient de cette propoſition*. Et dans ces deux dernieres acceptions, *s'enſuivre* s'employe quelquefois avec la particule *en*, comme *De tout cela il s'en enſuivit de grands deſordres*; *La procedure fut caſſée, & tout ce qui s'en eſtoit enſuivi*. Ce qu'il y a encore de plus à remarquer ſur ce Verbe, c'eſt qu'il s'employe tres ordinairement à l'Impersonnel, comme *De ce que vous dites, il s'enſuit que*. *Il s'enſuit de là que*, & qu'il n'a guere d'uſage dans ſa premiere ſignification, hors de la premiere phraſe qu'on a rapportée.

Des Verbes qui ont à l'Infinitif un t *devant* re.

ON ne compte que huit Verbes ſimples, qui reçoivent un *t* devant *re* à l'Infinitif, ſçavoir, *Battre*, *mettre*, *eſtre*, *naiſtre*, *paiſtre*, *connoiſtre*, *croiſtre* & *paroiſtre*. Le premier forme ſi regulierement ſa Conjugaiſon, qu'il garde par tout, le *t* qui en eſt la lettre characteriſtique : il fait au Preſent de l'Indicatif, *Je bats*, *tu bats*, *il bat*; *Nous battons*, *vous battez*, *ils battent*; au Préterit *Je battis*; au Futur *Je battrai*;

au Participe *Battu:* & tous les Temps qui dépendent de ceux-cy, auſſi-bien que le Gerondif *Battant*, ſont formez ſuivant la regle de tous les Verbes. Ses compoſez *Abbattre*, *combattre*, *debattre*, *s'esbattre*, *rabbattre* & *rebattre*, ſe conjuguent tous de meſme que leur ſimple: & il n'y a rien autre choſe à en dire.

Le Verbe *Mettre*, n'eſt pas tout-à-fait ſi regulier dans ſa Conjugaiſon: car aprés avoir formé tres-regulierement le Preſent de l'Indicatif, *Je mets, tu mets, il met; Nous mettons, vous mettez, ils mettent*; d'où l'Imparfait, l'Imperatif, le Subjonctif, & le Gerondif *Mettant*, tirent leur formation, ſuivant les regles dont on a desja ſi ſouvent parlé; il perd ſa characteriſtique au Preterit, & il fait *Je mis, tu mis, il mit*, d'où ſe forme le Participe *mis*. Il reprend enſuite une formation reguliere au Futur, où il fait, *Je mettrai*, & ſes compoſez, qui ſont, *Admettre*, *commettre*, *demettre*, *entremettre*, *obmettre*, *permettre*, *promettre*, *compromettre*, *remettre*, *ſouſmettre* & *tranſmettre*, ſuivent tous la meſme regle de Conjugaiſon.

Des autres ſix Verbes qui reçoivent un *t* devant *re*, il n'en reſte plus que cinq à examiner; le Verbe ſubſtantif *Eſtre* l'ayant eſté ſuffiſamment ailleurs. Tous les cinq ont cela de commun, qu'ils ne conſervent la characteriſtique de leur Infinitif qu'à leur Futur, qu'ils forment tous regulierement, *Je naiſtrai*, *je paiſtrai*, *je connoiſtrai*, *je croiſtrai*, *je paroiſtrai*: dans tous les autres Temps ils la ſuppriment. Ils n'ont auſſi tous qu'une meſme forme de Conjugaiſon au Preſent de leur Indicatif, *Je nais, tu nais, il naiſt, Nous naiſſons, vous naiſſez, ils naiſſent*; *Je pais, tu pais, il paiſt, Nous paiſſons, &c. Je connois, tu connois, il connoiſt, Nous connoiſſons, vous connoiſſez, ils connoiſſent*; *Je crois, tu crois, il croiſt, Nous croiſſons, &c. Je parois, tu parois, il paroiſt, Nous paroiſſons, vous paroiſſez, ils paroiſſent*. Les Temps qui ont accouſtumé de ſe former de ce pluriel, & le Gerondif, ſe for-

ment dans tous ces Verbes, ſuivant l'Analogie ordinaire, *Je naiſſois, je connoiſſois, qu'il paiſſe, qu'il croiſſe; Naiſſant, paroiſſant.* Et toute la difference des uns aux autres dans leur Conjugaiſon, conſiſte en ce que *naiſtre* forme ſon Préterit & ſon Participe autrement que les autres, qui ſuivent en cela une meſme regle. *Naiſtre* fait donc au Préterit, *Je nacquis, tu nacquis, il nacquit; Nous nacquimes, &c.* & au Participe *Né*: & les autres au contraire forment leur Préterit, & leur Participe en *us* & en *u: Je repus, je connus, je crus, je parus; Repu, connu, cru* & *paru.*

On donne icy pour exemple du Préterit du Verbe *Paiſtre*, celuy de ſon compoſé *Repaiſtre*, parce que le ſimple n'eſt pas en uſage au Préterit. Il ne l'eſt guere non plus au Participe que dans cette phraſe de Fauconnerie, *Un oiſeau qui a pu.* Quant aux autres Verbes, ils s'employent dans tous les Temps des Verbes; & leurs compoſez qui ſont *Meſconnoiſtre, reconnoiſtre, accroiſtre, deſcroiſtre, apparoiſtre, comparoiſtre* & *diſparoiſtre*, ſuivent tous la Conjugaiſon de leurs ſimples.

Il reſte à adjouſter icy un mot touchant un Verbe de la meſme deſinence, qui n'eſt plus maintenant en uſage dans aucun de ſes Temps ſimples, mais qui l'eſt tousjours dans ceux qui ſont compoſez du Participe. C'eſt *Tiſtre*, qui fait au Participe *tiſſu*: & qui avec ſon Participe ſe conjugue dans tous les Temps, que le Participe & le Verbe auxiliaire ſervent à former.

Des Verbes qui ont à l'Infinitif un d *devant* re.

TOus ces Verbes, à la reſerve de quelques-uns, qui forment leurs Temps, un peu moins regulierement que les autres, ſe peuvent diviſer en deux Claſſes. En ceux qui forment par *gn* le Nombre pluriel du Preſent de leur Indicatif, & en ceux qui le for-

ment par *d*. Tous ceux qui ſe terminent en *aindre*, *eindre*, ou *oindre*, forment tous le pluriel de leur Indicatif par *gn*, & ſuivent tous une meſme regle de Conjugaiſon. Ceux qui ſe terminent par *andre*, *endre*, *erdre*, *ondre* & *ordre*, forment tous au contraire le meſme Nombre par *d*, à la reſerve de *Prendre*. Les autres qui forment leur Infinitif en *oudre*, ſuivent auſſi une forme de Conjugaiſon un peu differente. On parlera des uns & des autres, ſuivant l'ordre dans lequel on vient de les ranger.

Des Verbes dont l'Infinitif ſe termine en aindre, eindre, *ou* oindre.

LEs Verbes en *aindre*, ſont *Contraindre*, *craindre*, *enfraindre* & *plaindre*. Ceux en *Eindre* ſont, *Atteindre*, *aveindre*, *ceindre*, *eſpreindre*, *eſteindre*, *eſtreindre*, *feindre*, *peindre*, *teindre*; & ceux en *Oindre* ſont, *Oindre*, *joindre* & *poindre*. Ils forment tous le ſingulier du Preſent de leur Indicatif, par le retranchement de la derniere ſyllabe de l'Infinitif, chaque perſonne du ſingulier gardant cependant la lettre finale qui luy eſt propre; à ſçavoir l'*s* pour la premiere & pour la ſeconde perſonne, & le *t* pour la troiſiéme. Ainſi de *Craindre* ſe fait *Je crains*, *tu crains*, *il craint*; de *Feindre Je feins*, *tu feins*, *il feint*; de *Joindre Je joins*, *tu joins*, *il joint*; & cette formation eſt commune à tous les Verbes en *re*. Mais celle du Nombre pluriel eſt tellement particuliere aux Verbes dont nous parlons icy, qu'ils ſont preſque les ſeuls qui le forment de cette ſorte: car au lieu que la pluſpart des autres gardent dans leur pluriel la conſonne qu'ils ont à l'Infinitif, comme *Battre*, *battons*; *Perdre*, *perdons*, *Vivre*, *vivons*; ceux-cy la perdent entierement, & prenant un *g* devant l'*n*, font *Nous craignons*, *vous craignez*, *ils craignent*; *Nous feignons*, *vous feignez*, *ils feignent*; *Nous joignons*, *vous joignez*, *ils joignent*.

Ce pluriel au reſte eſt d'autant plus à remarquer, que non ſeulement l'Imparfait, & certains autres Temps, & le Gerondif en ſont formez, ainſi que dans la pluſpart des Verbes; mais que de plus le Préterit de ceux-cy en tire ſa formation. Ainſi, de *Craignons*, *feignons*, *joignons*, *&c.* outre l'Imparfait *Je craignois*, *je feignois*, *je joignois*, *&c.* l'Imperatif & le Subjonctif, *Qu'il craigne*, *que je craigne*; *Qu'il feigne*, *que je feigne*; *Qu'il joigne*, *que je joigne*; & le Gerondif *Craignant*, *feignant* & *joignant*, ſe forme de plus le Préterit *Je craignis*, *je feignis*, *je joignis*: & celuy de tous les autres pareillement.

Le Futur eſt le ſeul Temps qui garde la characteriſtique de l'Infinitif, faiſant à l'Indicatif *Je craindrai*, *je feindrai*, *je joindrai*; & au Subjonctif par conſequent, *Je craindrois*, *je feindrois*, *je joindrois*. Quant au Participe, il eſt ſemblable dans tous ces Verbes à la troiſiéme perſonne ſinguliere du Preſent de l'Indicatif; *Craindre* faiſant *craint*; *Feindre feint*; *Joindre joint*; & ainſi du reſte.

Tout ce qu'il y a de plus à remarquer ſur ces Verbes, c'eſt qu'*Enfreindre* n'eſt guere en uſage dans le diſcours ordinaire; & qu'*Aveindre* eſt renfermé dans certaines phraſes du diſcours familier, comme *Aveindre des hardes d'un coffre*, pour dire, les en tirer. A l'égard du Verbe *Oindre*, hors de cette phraſe proverbiale, *Oignez vilain*, *il vous poindra*; *Poignez vilain*, *il vous oindra*; il ne ſe dit guere qu'en parlant, ou des Sacrements qui s'adminiſtrent avec les ſaintes huiles, ou de certaines grandes ceremonies, dans leſquelles l'uſage de l'huile eſt neceſſaire. Du reſte, on ſe ſert ordinairement du Verbe *Frotter*, au lieu de celuy d'*Oindre*.

Quant au Verbe *Poindre*, en tant qu'il eſt actif, & qu'il ſignifie *Picquer*, il n'a d'uſage que dans la phraſe proverbiale que l'on vient de rapporter: mais en tant que Verbe neutre, & qu'il ſe dit, ſoit du jour qui commence à paroiſtre, ſoit des herbes qui commencent à

pouſſer, ſoit de la barbe qui commence à venir à un jeune garçon, on ne l'employe jamais qu'à l'Infinitif, & preſque tousjours avec le Verbe *Commencer*, comme *A peine le jour commençoit à poindre*; *Ces herbes commencent desja à poindre*; *Le poil commence à luy poindre aux jouës*; mais cette derniere phraſe eſt pluſtoſt de la Poëſie que de la Proſe.

Des Verbes terminez en andre, endre, erdre, ondre & ordre.

TOus les Verbes de ces cinq terminaiſons, à la reſerve de *Prendre*, dont nous parlerons enſuite, n'ont tous qu'une meſme forme de Conjugaiſon. Ceux qui ſe terminent en *andre*, ſe reduiſent à deux, *Eſpandre* & *Reſpandre*; ceux en *Endre* ſont *Fendre*, *pendre*, *prendre*, *rendre*, *tendre*, *vendre*, & leurs compoſez. Il n'y a qu'un ſeul Verbe en *Erdre*, qui eſt *Perdre*; & il y en a cinq en *Ondre*, qui ſont *Fondre*, *pondre*, *reſpondre*, *ſemondre* & *tondre*; & deux en *Ordre*, qui ſont *Mordre*, & *tordre*.

Tous ces Verbes, & leurs compoſez, horſmis *Prendre* & ſes compoſez, forment auſſi regulierement tous leurs Temps que les Verbes reguliers en *er*, de la premiere Conjugaiſon; & ils retiennent par tout le *d*, qui eſt la lettre characteriſtique de leur Infinitif, ſi ce n'eſt peut-eſtre dans le ſingulier du Preſent de leur Indicatif: & meſme on peut dire que quand on ne le met pas, c'eſt qu'on s'abſtient pluſtoſt de l'y mettre qu'on ne l'en retranche. Ainſi, pour prendre un Verbe de chaque terminaiſon, *Reſpandre*, *vendre*, *perdre*, *reſpondre* & *mordre*, ſont au Preſent de l'Indicatif *Je reſpands*, *tu reſpands*, *il reſpand*; *Nous reſpandons*, *vous reſpandez*, *ils reſpandent*: *Je vends*, *tu vends*, *il vent*; *Nous vendons*, *vous vendez*, *ils vendent*: *Je perds*, *tu perds*, *il pert*; *Nous perdons*, *vous perdez*, *ils perdent*: *Je reſponds*, *tu reſponds*,

il reſpond ; Nous reſpondons, vous reſpondez, ils reſpondent : Je mords, tu mords, il mord ; Nous mordons, vous mordez, ils mordent.

L'Imparfait eſt *Je reſpandois, je vendois, je perdois, je reſpondois, je mordois, &c.* le Préterit *Je reſpandis, je vendis, je perdis, je reſpondis, je mordis, &c.* le Futur *Je reſpandrai, je vendrai, je perdrai, je reſpondrai, je mordrai, &c.* & le Participe *Reſpandu, vendu, perdu, reſpondu* & *mordu.* Les Temps qui dépendent de ceux qu'on vient de marquer, ſe forment dans tous ces Verbes, ſuivant les regles generales, auſſi-bien que le Gerondif ; & c'eſt tout ce qu'il eſt neceſſaire de dire touchant leur Conjugaiſon.

Il reſte ſeulement quelques legeres obſervations à faire là-deſſus. La premiere eſt que le Verbe *Poudre*, qui dans ſa veritable ſignification, ne doit avoir d'uſage qu'aux troiſiémes perſonnes, s'employe à la premiere & à la ſeconde, dans le ſens de cette phraſe du diſcours familier, *Pondre ſur ſes œufs*, qui ſe dit d'une perſonne riche, aiſée, & qui accumule tous les jours de nouveaux biens : La ſeconde eſt que le Verbe *Semondre*, ne ſe dit guere qu'à l'Infinitif, ſoit dans le ſens d'inviter à une ceremonie, ſoit dans celuy de faire ſouvenir quelqu'un de ſa parole, de ſa promeſſe : Et la troiſiéme obſervation regarde le Participe des Verbes *Mordre* & *tordre*, qui ſont maintenant *Mordu* & *tordu* : mais qui eſtoient autrefois *Mords* & *tors.* On a un exemple du premier, dans l'Epigramme de Marot, de l'Epouſé & de l'Epouſée, qui finit par

Je ne vous ay pas mors auſſi ;

& *Col tors*, & *Colonne torſe*, qui ſont encore en uſage, font foy du ſecond. *Torte* ſe dit auſſi au feminin en quelques phraſes populaires, *Bouche torte* & *Gueule torte.*

Du Verbe Prendre.

COmme ce Verbe forme la pluſpart de ſes Temps fort differemment des autres Verbes de meſme terminaiſon, il eſt neceſſaire d'en marquer la Conjugaiſon à part. Il fait au ſingulier du Preſent de l'Indicatif *Je prends, tu prends, il prend*; & cette formation, & celle de ſes Futurs ſimples, ſont les ſeules qui luy ſoient communes avec les autres Verbes. Car il commence à s'eſcarter de leur Conjugaiſon dés le pluriel du meſme Temps, où il fait, *Nous prenons, vous prenez*; *ils prennent*, en rejettant entierement le *d* de ſon Infinitif: Et comme la formation de ce pluriel ſert tousjours de regle pour la formation de l'Imparfait, de l'Imperatif, du Subjonctif, & du Gerondif; c'eſt de là qu'il fait à l'Imparfait *Je prenois*; à l'Imperatif *Qu'il prenne*; au Subjonctif *Que je prenne*; & au Gerondif *Prenant*.

Le Préterit eſt *Je pris, tu pris, il prit*; *Nous primes, vous prites, ils prirent*; le Futur *Je prendrai, tu prendras, &c.* & le Participe *Pris*: Et tous les compoſez de ce Verbe, qui ſont *Apprendre, comprendre, déprendre, ſe meſprendre, reprendre* & *ſurprendre*, ſuivent en tout & par tout la Conjugaiſon de leur primitif.

Des Verbes en oudre.

IL n'y a que trois Verbes ſimples en *oudre*; *Coudre*, qui a pour compoſez *Decoudre* & *Recoudre*; *Moudre*, qui n'en a point d'autre qu'*Eſmoudre*; & *Soudre*, qui a pour les ſiens *Abſoudre, diſſoudre* & *reſoudre*. Mais parce que *Soudre* n'eſt guere en uſage qu'à l'Infinitif, on ne ſe ſervira icy que de ſes compoſez, dont la Conjugaiſon eſt plus entiere. Tous ces Verbes en *oudre* ne conviennent

conviennent guere enſemble que dans la formation du ſingulier du Temps preſent de leur Indicatif, qui eſt la meſme dans tous. *Je cous, tu cous, il couſt; Je mous, tu mous, il mout; Je reſous, tu reſous, il reſout.* Du reſte, ils forment tous aſſez diverſement le pluriel du meſme Temps, & tous leurs autres Temps. Car *Coudre* fait *Nous couſons, vous couſez, ils couſent*; d'où ſe forme *Je couſois, qu'il couſe, que je couſe*; & le Gerondif *Couſant.* Mais *Moudre*, au contraire, qui s'eſcrivoit autrefois avec une *l* devant le *d*, retient cette *l* au pluriel, & fait *Nous moulons, vous moulez, ils moulent*; d'où s'eſt fait *Je moulois, qu'il moule, que je moule*; & le Gerondif *Moulant.* Et quant à *Abſoudre, diſſoudre* & *reſoudre*, qui retiennent auſſi dans ce pluriel l'*l* de leur origine Latine, ils font *Nous abſolvons, nous diſſolvons*, & *nous reſolvons*, ce qui a produit, ſuivant la regle de l'Analogie, *J'abſolvois, qu'il abſolve, que j'abſolve, abſolvant; Je diſſolvois, qu'il diſſolve, que je diſſolve, diſſolvant*; & *Je reſolvois, qu'il reſolve, que je reſolve*, & *reſolvant.*

Le Préterit ſimple de *Coudre* eſt *Je couſus*; celuy de *Moudre, Je moulus*: *Abſoudre* & *diſſoudre* n'en ont point; mais *Reſoudre* fait *Je reſolus.* Le Futur de *Coudre* eſt *Je coudrai*; celuy de *Moudre, Je moudrai*; & ceux d'*Abſoudre, diſſoudre* & *reſoudre*, *J'abſoudrai, je diſſoudrai, je reſoudrai.* Quant à leurs Participes, c'eſt en quoy tous ces Verbes ſont encore tres-differents les uns des autres. Car *Coudre* fait *couſu*; *Moudre moulu*; *Abſoudre* & *diſſoudre abſous* & *diſſous*; Et *Reſoudre*, quoyque de meſme origine que les deux derniers, fait *Reſolu*, toutes les fois qu'il eſt employé dans le ſens de *déterminer, décider.* Mais lors qu'on l'employe dans celuy de *Reduire, convertir, changer en quelque autre choſe*, alors on ſe ſert du Participe *Reſous*, comme dans cette phraſe du Dictionnaire de l'Académie, *Le broüillars s'eſt reſous en pluye.*

Au reſte, quoyque *Je coudrai* ait eſté marqué comme le Futur de *Coudre*, il ne faut pas laiſſer de rendre compte icy au Public d'un autre Futur, qu'un uſage aſſez commun donne d'ordinaire au meſme Verbe. C'eſt *Je couſerai*, qui veritablement eſt formé contre toute ſorte d'Analogie; mais qui eſt tellement dans la bouche de la pluſpart des femmes, qu'elles ſe ſervent rarement de l'autre. Cet abus qu'elles ont auſſi fait paſſer dans *Recoudre* & *Découdre*, dont elles ont fait *Je recouſerai, nous recouſerons*; *Je découſerai, nous découſerons*, n'a paſſé dans le dernier de ces Verbes, que lors qu'il eſt employé au propre. Car au figuré, ou avec la particule *en*, il ſignifie, En venir à quelque eſpreuve dans laquelle on meſure ſes forces l'un contre l'autre, on ſe ſert tousjours du Futur regulier; & on dit par exemple, *Nous en découdrons ſi vous voulez.*

Il ne faut pas non plus oublier icy, qu'encore que dans la Conjugaiſon du meſme Verbe on ait dit, qu'il fait au Préterit *Je couſus*, il ne laiſſe pas d'y avoir un aſſez grand nombre de perſonnes qui prétendent qu'il faut dire *Je couſis*. De part & d'autre on allegue l'Uſage; mais ceux qui ſont pour *Je couſus*, alleguent encore pour eux l'Analogie outre l'Uſage; les autres Verbes en *oudre*, qui ont un Préterit, le formant tous en *us*; *Je moulus, je reſolus.*

Enfin, pour ne rien laiſſer à dire, s'il ſe peut, touchant la Conjugaiſon des Verbes en *oudre*, il eſt bon d'avertir que pluſieurs Grammairiens donnent au pluriel du Temps preſent de l'Indicatif de *Moudre*, une Conjugaiſon differente de celle que nous avons marquée: & prétendent qu'on peut dire auſſi, *Nous moulons, vous moulez, ils meulent*; & que c'eſt de là que s'eſt fait le mot de *Meule*. A l'égard de la formation qui ſe trouveroit par là tres differente entre le ſingulier & le pluriel, ils diſent qu'elle ne l'eſt pas moins

dans le ſingulier & le pluriel de *Vouloir* & de *Boire*, qui font au ſingulier, *Je veux*, *je bois*; & au pluriel *Nous voulons*, *nous beuvons*. Mais aprés tout, quoyque dans le commerce ordinaire des gens du monde, il n'y ait pas ſouvent lieu de ſe ſervir de ce Verbe, il eſt cependant conſtant, que le plus grand uſage eſt pour la formation du pluriel de l'Indicatif, telle qu'elle a eſté marquée d'abord.

TRAITÉ DES PARTICIPES.

DAns le Traité des Verbes, on a parlé des Participes du Préterit, en tant qu'ils ſervent à la Conjugaiſon des Verbes : maintenant il s'agit de les conſiderer en eux-meſmes, indépendamment de la fonction qu'ils ont d'ordinaire dans les Conjugaiſons, & d'examiner auſſi les Participes actifs, dont on a desja touché quelque choſe en parlant des Gerondifs.

La nature du Participe eſt en quelque ſorte marquée par ſa dénomination meſme, qui ne luy a eſté donnée que parce qu'il participe du Nom & du Verbe. Il participe du Verbe, en ce qu'il conſerve le regime de ſon Verbe ; & il participe du Nom, en ce qu'il eſt ſuſceptible de genre, & qu'il ſe decline ainſi que les Noms. Comme cependant tous les Participes ne ſe déclinent pas, il faut diſtinguer ; & pour cela reprendre icy une partie de ce que nous avons dit ſur le ſujet des Participes du Préterit dans le Traité des Verbes.

Tous les Participes qui ſervent à la Conjugaiſon des Verbes, portent avec eux quelque ſignification d'un Temps paſſé ; & c'eſt par cette raiſon que nous les avons appellez *Participes du Préterit* ; les diviſant enſuite en Participes adjectifs & en Participes abſolus. Il n'eſt pas icy queſtion de parler ni des Participes abſolus, qui ſont tousjours indéclinables, comme *Parlé, agi, &c.* ni des Participes des Verbes actifs, en tant qu'employez ſans aucune relation précédente, comme *J'ay dit, j'ay fait telle choſe.* Il n'eſt queſtion que des Participes du Préterit, en tant qu'ils ſont déclinables,

& des Participes du Preſent, qui pour l'ordinaire ne le ſont point, comme *Liſant*, *gueriſſant*, *parlant*, *venant*, *&c.* On taſchera d'éclaircir dans ce Traité tout ce qui concerne les uns & les autres ; & cela avec d'autant plus de ſoin, qu'ils ont donné matiere depuis long-temps à diverſes queſtions de Langue, dont la pluſpart ont eſté pluſtoſt effleurées que traitées à fond par ceux qui en ont eſcrit.

Des Participes du Préterit, en tant qu'ils ſont déclinables.

TOus les Participes du Préterit qui ſont déclinables, le ſont, ou avec le Verbe auxiliaire *avoir*, ou avec le Verbe ſubſtantif *eſtre*. Ceux qui ſont déclinables avec le Verbe *avoir*, ne le ſont qu'eſtant employez relativement à un ſujet précédent, comme *La priere que je vous ay faite, les choſes que je vous ay dites:* & il n'y a que les Participes du Préterit des Verbes actifs qui puiſſent eſtre employez de cette ſorte. Quant aux Participes du Préterit des Verbes neutres, & des Verbes neutres paſſifs, ils ne ſe déclinent qu'avec le Verbe *eſtre*, avec lequel les Verbes actifs ſe déclinent quelquefois auſſi : Et tous les Participes qui ſe déclinent avec le Verbe ſubſtantif, ſont alors regardez comme adjectifs, & ſuivent la regle generale des adjectifs, qui eſt de s'accorder en genre & en nombre avec le ſubſtantif auquel ils ſe rapportent.

Mais parce qu'il y a des façons de parler que l'Uſage a exceptées de cette regle generale, il ſera bon de parcourir icy toutes les differentes manieres dont les Participes du Préterit peuvent eſtre employez avec le Verbe *avoir*, & avec le Verbe *eſtre*. M. de Vaugelas dans l'endroit où il parle de l'uſage des Participes dans le Préterit, rapporte dix exemples differents de l'employ qu'on en peut faire. L'Autheur de la Grammaire rai-

ſonnée, M. Menage, & le Pere Bouhours, en ont marqué quelques autres. Je me propoſe de recuëillir icy tout ce qui a eſté dit de plus important ſur ce ſujet ; & ſans prétendre attaquer l'opinion de perſonne, je taſcherai de traiter à fond tout ce qui regarde cette matiere.

Les exemples des Participes conſtruits avec le Verbe *Avoir*, rapportez par M. de Vaugelas, ſont,

J'ay receu vos Lettres.
Les Lettres que j'ay receuës.
Les Habitants nous ont rendu maiſtres de la Ville.
Le commerce l'a rendu puiſſante.
Je l'ay fait peindre.
C'eſt une fortification que j'ay appris à faire.

Les exemples des Participes conſtruits avec le Verbe *Eſtre* ſont,

Nous nous ſommes rendus maiſtres.
Nous nous ſommes rendus puiſſants.
La deſobéïſſance s'eſt trouvé montée.
Elle s'eſt fait peindre, ils ſe ſont fait peindre.

Mais comme il y a encore beaucoup d'autres ſortes d'exemples d'une differente nature, & qu'il faut eſſayer de les marquer tous, on va examiner ſéparément ceux qui appartiennent au Verbe *Avoir*, & ceux qui appartiennent au Verbe *Eſtre*.

Des Participes du Préterit, conſtruits avec le Verbe Avoir.

NOus avons desja marqué qu'il ne s'agit point icy ni des Participes abſolus, comme *Parlé, agi, eſté, &c.* ni des Participes du Préterit des Verbes actifs, employez ſans relation précédente, comme *J'ay dit, j'ay fait telle choſe.* Car les premiers ſont indéclinables de leur nature ; & ceux des Verbes actifs, ne peuvent ſe décliner qu'eſtant employez relativement à un ſujet

précédent. Ainſi à l'égard des exemples rapportez par M. de Vaugelas, le premier, *J'ay receu vos Lettres*, n'a pas beſoin d'eſtre examiné, parce que cette façon de parler ne reçoit aucune difficulté dans noſtre Langue.

Mais comme M. de Vaugelas ſur cet endroit de ſes remarques, pour mieux faire ſentir cette verité, adjouſte, qui a jamais dit *J'ay receuës vos Lettres*, comme diſent les Italiens depuis peu, *Ho ricevute le voſtre Lettere*; j'adjouſterai auſſi un mot là-deſſus. C'eſt que cette maniere de parler n'eſt nullement nouvelle dans la Langue Italienne; & qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans les plus anciens & les meilleurs Autheurs Italiens. Ainſi on lit dans la cinquiéme nouvelle de la ſeconde Journée du Decameron de Boccace, *M'hanno alla memoria tornata una novella*; dans la cinquiéme de la troiſiéme Journée, *Aveva Panfilo finita la novella*; dans la ſeptiéme de la cinquiéme Journée, *Aveva gia Fineo ſaputa la cagione*; dans le commencement de la ſixiéme Journée, *Aveva la Luna perduti i raggi ſuoi*; & une infinité d'autres.

Quoyque cependant les exemples d'une ſemblable conſtruction ſoient ſi frequents dans le Boccace, & dans les meilleurs Eſcrivains, cela n'empeſche pas que ce ne ſoit auſſi une conſtruction tres reguliere en Italien de dire, *Ho ricevuto le voſtre Lettere*. Et cette conſtruction eſt authoriſée non ſeulement par le Boccace, comme les phraſes ſuivantes le font voir, *Poiche iddio m'ha fatto tanta grazia*; *Haveva il Papa ſaputo la preſura*, & par le Petrarque dans ces Vers,

Et ella avrebbe à me forſe riſpoſto,
Qualche ſanta parola;

mais elle l'eſt auſſi par l'uſage des meilleurs Eſcrivains Modernes, qui tantoſt accordent le Participe en genre & en nombre avec le ſubſtantif qui ſuit, & tantoſt l'employent comme s'il eſtoit indéclinable.

Le ſecond exemple dont M. de Vaugelas ſe ſert, eſt *Les Lettres que j'ay receuës*; & il décide que quand le nom va devant le Participe du Préterit; c'eſt ainſi qu'il faut parler, à peine de faire un ſoleciſme, & que c'eſt une choſe qui eſt paſſée en regle de Grammaire dés le temps meſme d'Amiot. Je ne m'arreſterai point icy à redire ce que M. Menage a dit dans ſes Obſervations, pour faire voir par des exemples tirez de divers Autheurs du temps de François premier, qu'autrefois on auroit dit, *Les Lettres que j'ay receu*, & qu'ordinairement on faiſoit le Participe indéclinable, ſans ſe mettre en peine de le conſtruire en genre & en nombre, avec le ſubſtantif précédent. Mais laiſſant là l'uſage des temps paſſez, il y a pluſieurs diſtinctions à faire là-deſſus, quant à l'uſage preſent, ſans parler des exceptions qui ont eſté touchées par M. de Vaugelas.

Car en premier lieu, ce qu'il dit que cette phraſe, *Les Lettres que j'ay receuës*, & toutes les autres ſemblables, ſont paſſées en regle de Grammaire, n'eſt pas peut-eſtre une choſe ſi eſtablie qu'il le prétend: & je doute fort que ce ſoit un ſoleciſme que de rendre les Participes du Préterit tousjours indéclinables; ſoit qu'ils ſoient précédez, ſoit qu'ils ſoient ſuivis du ſubſtantif qu'ils regiſſent. Il eſt vray que l'uſage le plus ordinaire eſt d'accorder le Participe du Préterit en genre & en nombre avec le ſubſtantif qui le précéde; mais cet uſage n'eſt pas ſi univerſel que le contraire n'ait eſté ſuivi par de tres bons Eſcrivains; & que ce ſoit pecher contre la Grammaire de faire alors le Participe indéclinable, de meſme qu'il l'eſt quand il précéde le terme de ſon regime. Amiot dans ſa traduction de Plutarque, en parlant des Oracles de la Pythie, dit *La couronne des Gnidiens, que Philodemus le Tyran avoit* donné *à Pharſalia, &c.* Un Autheur celebre par les excellentes Tragedies qu'il a données au public, a dit dans une de ſes Prefaces. *Ces approbations m'ont confirmé dans l'eſtime &*

Racine dans La Preface de l'Iphigenie.

dans

dans la veneration que j'ay tousjours eu *pour les Ouvrages des Anciens:* & j'ay peine à croire que cette phraſe, où le Participe *eu* eſt employé comme indéclinable, puiſſe eſtre juſtement condamnée.

Les Italiens, qui pour l'ordinaire, accordent le Participe en genre & en nombre, non ſeulement avec le ſubſtantif qui précéde, mais auſſi avec le ſubſtantif qui ſuit, ne laiſſent pas de l'employer auſſi quelquefois comme indéclinable, meſme aprés un ſubſtantif, ou pluriel, ou feminin. Ainſi le Petrarque a dit dans un Sonnet,

L'ultimo, laſſo, de miei giorni
Che pochi ho viſto, in queſto viver breve.

Et Franceſco Redi, dont les Ouvrages ne ſont pas moins eſtimez en Italie pour le ſtyle, que pour l'érudition, a dit dans ſes curieuſes experiences ſur les Inſectes, *Che non v'è diligenza, e ſollicitudine ch'io non abbia uſato.*

Pour les Eſpagnols, ils n'employent jamais avec le Verbe *Haver*, aucun Participe que comme indéclinable; & ils ne diſent jamais par exemple, *Las cartas que he recebidas*, mais ſeulement, *Las cartas que he recebido*. Il eſt vray que quand au lieu de joindre le Participe avec le Verbe *haver*, ils le joignent avec le Verbe *tener*, alors ils l'accordent tousjours en genre & en nombre, avec le ſubſtantif auquel il ſe rapporte, ſoit que ce ſubſtantif précéde, ſoit qu'il ſuive. Ainſi non ſeulement ils diront, *Las cartas que tengo recebidas*; mais ils diront auſſi, *Tengo recebidas algunas cartas*; & par l'uſage different qu'ils font de ces deux Verbes, ils ont le moyen de diſtinguer des choſes que ſouvent nous ſommes obligez de confondre en François. Par exemple, en parlant de quelques livres, de quelques papiers, ſi je dis que *Je les ay rangez par ordre dans mon cabinet*; je laiſſe en doute, ſi c'eſt moy qui ay pris le ſoin de les

ranger ; ou ſi je veux dire ſeulement, que je les ay, & qu'ils y ſont rangez par ordre ; & je ne fais aucune diſtinction entre l'action de la perſonne, & l'eſtat de la choſe. Mais on l'a fait en Eſpagnol, en marquant l'action, par dire, *Los he pueſto en orden* ; & l'eſtat, en diſant, *Los tengo pueſtos*. Pour moy, afin d'éviter cette confuſion, je croirois qu'on pourroit marquer l'action de la perſonne, en faiſant le Participe indéclinable, & diſant, *Je les ay rangé par ordre dans mon cabinet* ; & marquer l'eſtat de la choſe, en accordant le Participe en genre & en nombre, & diſant, *Je les ay rangez par ordre*, ce qui eſt comme ſi on diſoit, *Je les ay*, & *ils ſont rangez par ordre*. Je ne propoſe en cecy que mon opinion particuliere, ſçachant bien que l'uſage n'entre point dans ces ſortes de diſtinctions ; qui cependant ne laiſſent pas d'eſtre fondées ; & j'avouë de plus qu'à l'égard de la phraſe rapportée par M. de Vaugelas, *Les Lettres que j'ay receuës* ; & à l'égard de toutes les autres de meſme nature, je ne croirois nullement qu'on fiſt une faute contre la Langue de laiſſer le Participe du Préterit indéclinable.

Mais parce que M. de Vaugelas, en parlant de ces Participes, précédez par le terme de leur relation, ſans eſtre ſuivis d'aucun regime, n'a marqué qu'une ſeule nature de phraſe, qui eſt *Les Lettres que j'ay receuës*, & qu'il y en a de diverſes ſortes ; il eſt neceſſaire de les rapporter icy, & d'en déterminer en meſme temps la regle & l'uſage.

L'Autheur de la Grammaire raiſonnée, fournit un exemple tres different de celuy de M. de Vaugelas, qui eſt,

La valeur d'Alexandre a la terre conquiſe.

Et il dit que c'eſt *conquiſe*, & non pas *conquis*, qu'il faut dire ; *Parce que l'Accuſatif* la terre *précéde le Participe, quoy qu'il ſuive le Verbe auxiliaire.* Et ſans dou-

te, c'eſt ainſi que l'Uſage l'a décidé, dans ces ſortes de phraſes, dont la conſtruction n'a lieu que dans les Vers; la Proſe n'en ſouffrant jamais de ſemblable, qu'avec les mots *tout* & *rien*; comme *Il a tout fait, il a tout preveu; Je n'ay rien dit, je ne luy ay rien conſeillé.*

Mais quant à ce qu'il dit enſuite, que le Participe du Préterit, quand il regit le cas du Verbe, eſt Gerondif, & incapable de divers genres & de divers nombres; & qu'outre cet uſage, d'eſtre Gerondif actif, il a celuy d'eſtre Participe paſſif, & qu'alors il a les deux genres & les deux nombres; & que c'eſt ſuivant ces deux differentes dénominations que tantoſt il eſt employé comme indéclinable, & que tantoſt il ſe décline; j'avouë que je ne comprends pas pourquoy le Participe, quand il ne ſe décline point, & qu'il regit le cas du Verbe, doit perdre ſon nom de Participe, & prendre celuy de Gerondif. Car une des principales fonctions du Participe dans toutes les Langues, & meſme dans la Latine, eſt de regir le cas du Verbe; & vouloir l'appeller alors Gerondif, c'eſt vouloir introduire dans la Langue, ſans ſujet & ſans beſoin, une nouvelle dénomination, qui n'eſt aucunement fondée, ni ſur le genie de noſtre Langue, ni ſur celuy de la Langue Latine.

Elle n'eſt nullement fondée ſur le genie de noſtre Langue: car elle ne connoiſt d'autres Gerondifs que ceux qui terminent en *ant*, & qu'elle a empruntez des Gerondifs en *do*, de la Langue Latine, comme nous avons desja dit dans le Traité des Verbes. Pour les autres ſortes de Gerondifs, qui terminent en *di* ou en *dum*, ils n'ont aucunement paſſé dans noſtre Langue, qui ſe ſert tousjours de l'Infinitif pour les exprimer: & quand ils y auroient paſſé, on ne pourroit pas ſuppoſer, que ce fuſt par le moyen de nos Participes du Préterit, qui n'ont rien de commun avec les Gerondifs.

Il eſt vray qu'en Latin il y a des Participes qui ont un grand rapport avec les Gerondifs ; mais ce ſont uniquement les Participes en *dus*, dont la ſignification regarde tousjours une choſe à faire, au lieu que nous n'avons que deux ſortes de Participes ; les uns du Preſent, comme *Eſcrivant*, *aimant*, *voyant*, dont on parlera dans la ſuite ; & les autres du Préterit, comme *eſcrit*, *aimé*, *veu*, dont il s'agit maintenant, & qui n'ont aucune convenance avec aucun Gerondif Latin.

Ce n'eſt donc point dans les Gerondifs Latins qu'il faut chercher la raiſon des differentes manieres dont noſtre Langue employe les Participes du Préterit ; tantoſt les regardant comme indéclinables, & tantoſt les accordant en genre & en nombre avec le ſubſtantif qu'ils regiſſent. Et cette difference d'employ ne doit point produire difference de nom dans une meſme choſe ; en ſorte que dans cette phraſe, *Le Roy a vaincu ſes Ennemis*, *vaincu* ſoit Gerondif ; & qu'en celle-cy, *Les Ennemis qu'il a vaincus*, *vaincus* ſoit un Participe : car qui ne voit que c'eſt le meſme nom, qui tantoſt n'admet ni genre, ni nombre, & tantoſt admet l'un & l'autre. La difference des emplois ne change point l'eſſence & la nature d'un mot : & s'il faut appuyer cela ſur des exemples tirez de noſtre Langue, le mot de *gens* en peut fournir. Ce mot, quand il précéde ſon adjectif, veut tousjours un adjectif maſculin, *Ce ſont des gens bien ſots* ; quand il le ſuit, il le rend feminin, *Ce ſont de ſottes gens*. Ces differents emplois ne changent rien à ſa nature : & je croy qu'il en faut dire autant des Participes du Préterit, qui, ſoit qu'ils ſe déclinent, ſoit qu'ils ne ſe déclinent pas, ne ſont jamais autre choſe que de veritables Participes.

Quant à ce que le meſme Autheur dit, que dans ces phraſes, *La chaſſe qu'il a aimée*, *les Ennemis qu'il a vaincus* ; les mots *aimé* & *vaincu*, ne ſont pas conſiderez comme gouvernant quelque choſe ; mais comme

eſtant regis eux-meſmes par le Verbe *avoir*, comme qui diroit, *Quam habeo amatam, quos habeo victos.*

Premierement, je ne voy pas que de cette façon de parler Latine, *Quam habeo amatam*, ſuppoſé meſme qu'elle rendiſt bien *Que j'ay aimée*, on puiſſe tirer aucune induction, pour monſtrer qu'*avoir*, en François, doive ſuivre le meſme regime qu'*habere* en Latin. Mais *Quam habeo amatam*, ne veut nullement dire *Que j'ay aimée*; il veut ſeulement dire, *que j'aime*; *quam habeo caram.* Que ſi on vouloit rendre le ſens du François en Latin par le Verbe *habere*, il faudroit dire, *Quam habui amatam*; & c'eſt ce qui ne ſe dit point. Il n'eſt donc pas icy queſtion de recourir à la Grammaire Latine, qui n'a en cela rien de pareil à noſtre maniere de nous énoncer, non plus qu'elle n'a rien qui reſſemble à cette façon de parler, *Les François ont gagné la bataille*, ni rien qui puiſſe donner le moindre lieu à faire alors de *gagné* un Gerondif.

Du reſte, il n'y a point de doute qu'*aimée* & *vaincus* ne ſoient regis par le Verbe *avoir*; mais ils ne le ſont pas davantage qu'*aimé* & *vaincu*, dans *Il a aimé la chaſſe, il a vaincu les Ennemis*: & pour eſtre regis par le Verbe *avoir*, ils ne laiſſent pas de regir eux-meſmes le cas de leur Verbe dans le relatif *que*. Car dans le premier exemple, *que*, qui tient lieu de *laquelle*, comme le dit le meſme Autheur, ne peut eſtre gouverné par le Verbe *avoir*, parce qu'on ne peut pas dire *La chaſſe que j'ay*. Or puiſqu'il ne peut pas eſtre regi par le Verbe *avoir*, il faut neceſſairement qu'il le ſoit par le Participe *aimée*. Je dis la meſme choſe du ſecond exemple, où *Les Ennemis qu'il a vaincus*, ne veut pas dire qu'*Il a des Ennemis*, mais que *Les Ennemis qu'il avoit ont eſté vaincus par luy.*

Pour rendre la choſe encore plus ſenſible, il n'y a qu'à faire des phraſes, où il y ait en meſme temps deux regimes, qui ne puiſſent faire aucun ſens ni l'un ni

l'autre avec le Verbe *avoir* ſeul ; & dire, par exemple, *Les Livres que je vous ay preſtez*, ou bien *Vous me les avez preſtez*, & *je vous les ay rendus* : & cela eſtant, je demande qu'eſt-ce qui gouverne les Accuſatifs *que* & *les*, & les Datifs *vous* & *me* dans ces phraſes ? Dire que ce ſoit le Verbe *avoir*, c'eſt dire une choſe ſans nul fondement, & où meſme il y auroit une contrarieté de ſens manifeſte. Car je n'ay pas les Livres, puiſque je les ay preſtez ; & celuy qui les a rendus ne les a pas, puiſqu'il les a rendus ; de plus, comment trouver un ſens dans les Datifs *vous* & *me*, en les faiſant gouverner par le Verbe *avoir*. Il eſt donc viſible que dans ces phraſes, les Accuſatifs & les Datifs ne ſont regis que par le Participe du Préterit, qui ne perd non plus ſon regime, quand il ſe décline & qu'il ſuit le terme de ſa relation, que quand il ne ſe décline pas & qu'il le précéde.

Je reviens maintenant au premier exemple, different de ceux de M. de Vaugelas ; *La valeur d'Alexandre a la terre conquiſe*, & je dis que l'uſage preſent veut que dans ces ſortes de phraſes, le Participe ſe conſtruiſe en genre & en nombre avec le Subſtantif précédent qu'il regit : mais l'uſage d'autrefois eſtoit tout autre, comme M. Menage l'a remarqué dans ſes Obſervations ſur la Langue Françoiſe, où il rapporte en exemple ce Vers de ſaint Gelais, du temps de François premier.

Car j'ay ma reſponſe préveu.

L'uſage d'aujourd'huy n'eſt pas toutefois ſi general là-deſſus, qu'il n'y ait des gens de bon gouſt & fort intelligents dans la Langue, qui croyent que l'inverſion ne devroit rien changer à la conſtruction ; & qu'ainſi le Participe devroit demeurer indéclinable ; mais ils ont contre eux une autre façon de parler, à peu prés de meſme nature, où l'inverſion change conſtamment la conſtruction. Car ſi en parlant d'une affaire, pour

laquelle on aura pris beaucoup de peine, on met devant le Participe le Subſtantif qui le regit, il faudra dire, *Les peines que cette affaire m'a données*, en conſtruiſant le Participe en genre & en nombre avec le terme de ſa relation. Que ſi au contraire le meſme Subſtantif eſt mis aprés le Participe, alors il faudra dire, *Les peines que m'a donné cette affaire*; & cet exemple, qui eſtoit eſchappé à M. de Vaugelas, dans ſa remarque ſur l'uſage des Participes paſſifs, mais dont il a fait enſuite une remarque à part, eſt un de ceux où le Participe doit eſtre tousjours laiſſé indéclinable.

Parmi les exemples de meſme nature que M. Menage a rapportez, comme pechant contre cette regle, il cite celuy de l'Epigramme d'Auſonne, traduite par M. Charpentier,

Pauvre Didon où t'a reduite
De deux Amants le triſte ſort.

& il marque que la regle auroit voulu *reduit*, & non pas *reduite*: en quoy il a raiſon, quoyque la beauté de l'Epigramme couvre ſuffiſamment cette faute; mais il rapporte un autre exemple, comme eſtant de la meſme eſpece, & qui n'en eſt nullement. Le voicy.

Puis mourant dit à Dieu
A ſes enfants qui ſur luy ont poſée
Cette Epitaphe & la terre arrouſée.

Or en cet endroit, *Epitaphe* ne regit point le Participe, mais il en eſt regi, puis qu'il eſt à l'Accuſatif, au lieu que dans l'autre exemple, le Subſtantif qui ſuit le Participe eſt au Nominatif, & regit le Participe, bien loin d'en eſtre regi. Au reſte Marot, dans ces Vers, qui ſont de luy, & où le Participe reçoit la loy du Subſtantif qu'il regit, eſt entierement contraire à luy-meſme: & peut-eſtre que dans tous ſes Ouvrages, on ne trouvera pas

un ſeul exemple d'une pareille conſtruction. C'eſt comme ſi on diſoit, *J'ay receuës vos Lettres.*

Les exemples que M. de Vaugelas propoſe enſuite pour le Participe indéclinable avec le Verbe *avoir*, ſe reduiſent à quatre.

Les Habitants nous ont rendu maiſtres de la Ville ;
Le commerce l'a rendu puiſſante ;
Je l'ay fait peindre ;
C'eſt une fortification que j'ay appris à faire.

Sur ces exemples, le Pere Bouhours dans ſes Remarques nouvelles ſur la Langue, poſe pour principe, que dans les exemples où on donne des nombres & des genres aux Participes, c'eſt afin de ſouſtenir le diſcours; & cela, dit-il, eſt ſi vray, que lors qu'on adjouſte quelque choſe aprés, le Participe redevient indéclinable, eſtant ſuffiſamment ſouſtenu par ce qui ſuit. Il y a eu une longue & eſtroite liaiſon d'amitié entre le Pere Bouhours & moy ; & il m'a donné des marques publiques de la ſienne : mais comme autrefois pour marquer que la verité eſt préferable à tout, on a dit, *J'aime Platon, j'aime Socrate, mais j'aime encore mieux la verité* ; auſſi quelque amitié qu'il y ait tousjours eu entre le Pere Bouhors & moy, & quelque eſtime que j'aye tousjours fait de ſon merite, je ne croy pas que cela me doive empeſcher d'eſtre icy d'une opinion tres differente de la ſienne.

La regle qu'il donne n'eſt nullement fondée, ni ſur la raiſon qu'il rapporte, ni ſur l'uſage. Elle n'eſt point fondée ſur la raiſon qu'il en rapporte : car en quoy le diſcours tombe-il quand le Participe qui a ſa relation à un Subſtantif maſculin, termine le membre de la periode, & qu'on dit, par exemple, *L'Univers que Dieu a créé ; le genre humain que Jeſus-Chriſt a racheté ; l'ennemi qu'on a vaincu.* Que ſi dans ces ſortes d'exemples, où le Participe ne reçoit aucune alteration, &

où

où il n'en peut recevoir, le diſcours ne tombe point, ſur quoy peut-on ſuppoſer, que c'eſt pour le ſouſtenir qu'on donne quelquefois un genre & un nombre au Participe, comme dans les exemples ſuivants, *La Lettre que j'ay receuë, la peine que j'ay priſe, les Livres que j'ay achetez.* Ce n'eſt point aſſeurement par cette raiſon, que dans ces ſortes de phraſes on conſtruit le Participe en genre & en nombre, avec le terme de ſa relation ; c eſt parce que le Participe eſtant alors conſideré comme une eſpece d'adjectif ſuſceptible de genre & de nombre, il doit s'accorder en genre & en nombre avec le ſubſtantif où il ſe rapporte. Du reſte, bien loin que le Participe devienne indéclinable, lors qu'on adjouſte quelque choſe aprés, qu'on peut adjouſter pluſieurs termes, aprés les Participes des phraſes qu'on vient de marquer, ſans que cela empeſche que le Participe ne demeure tousjours conſtruit en genre & en nombre avec ſon Subſtantif. Ainſi il n'eſt pas moins du genie & de l'uſage de la Langue de dire, *La Lettre que j'ay receuë aujourd'huy de Rome ; la peine que j'ay priſe pour vous ; les Livres que j'ay achetez depuis deux jours*, que de dire, *La Lettre que j'ay receuë ; la peine que j'ay priſe ; les Livres que j'ay achetez.*

Il eſt vray que ce qu'on adjouſte au Participe, le rend quelquefois indéclinable, comme dans les exemples citez par le Pere Bouhours, aprés M. de Vaugelas, *Le commerce*, en parlant d'une Ville, *l'a rendu puiſſante ; Je l'ay veu partir*, parlant d'une femme ; *Une fortification qu'il a appris à faire ; La peine qu'il a pris de faire, &c. La peine que m'a donné cette affaire.* Mais ni dans ces exemples, ni dans aucun autre de meſme eſpece, l'addition n'eſt point ce qui fait devenir le Participe indéclinable ; c'eſt la nature de l'addition ; & pour donner icy une regle generale touchant ces ſortes d'exemples, Toutes les fois que le Participe eſtend ſon regime ou à un autre Accuſatif que le premier terme de ſa rela-

tion, comme dans cette phraſe ; *Le commerce l'a rendu puiſſante*, ou à un Verbe qui ſuit, comme *Je les ay veu partir ; Une fortification qu'il a appris à faire ;* ou qu'il précéde le Nominatif qui le regit, comme *La peine que m'a donné cette affaire ;* alors le Participe s'employe tousjours indéclinablement.

Il n'eſt pas peut-eſtre aiſé de rendre d'autre raiſon de la derniere de ces phraſes & de toutes celles de meſme nature, que le bon plaiſir de l'Uſage. Mais à l'égard des autres la regle en eſt fondée ſur une raiſon tres ſolide. C'eſt que dans le premier exemple, *Le commerce l'a rendu puiſſante*, *rendu puiſſante* n'eſt conſideré que comme un ſeul Verbe ; Et en effet, ſi au lieu de *rendu puiſſante*, on diſoit *rendu riche*, on voit que *rendu riche*, qui ſe peut rendre par *enrichie*, n'a que la ſignification d'un ſeul Verbe. De meſme que *rendre ferme*, *rendre fort*, *rendre quite*, ne portent à l'eſprit qu'une ſeule idée ſous deux termes, qui peuvent eſtre rendus par *Affermir*, ou *confirmer*, *fortifier*, *acquiter*.

Que s'il eſt queſtion de deux termes qui ne puiſſent pas ſe rendre par un ſeul dans noſtre Langue, il ſuffit pour rendre le Participe indéclinable, qu'ils ne faſſent qu'une idée ſimple & unique. Ainſi, quoyque *rendu puiſſante*, ne puiſſe pas s'exprimer par un ſeul terme ; cependant comme pour faire un ſens complet de cette phraſe, on ne peut pas en ſeparer les mots, qui ne renferment qu'une ſeule idée ſous deux termes, & que ce n'eſt point au Participe *rendu* que le Subſtantif *ville* ſe rapporte, mais à ce Participe, joint à l'Adjectif qui ſuit ; c'eſt uniquement cet Adjectif qui doit eſtre accordé en genre & en nombre avec le terme de ſa relation.

Je dis à peu prés la meſme choſe des autres phraſes, *Je les ay veu partir ; Une fortification que j'ay appris à faire ;* parce que *veu partir* n'eſt alors conſideré que comme un ſeul Verbe ; & *apris à faire* non plus. Car le ſens de la premiere phraſe ne s'arreſte pas ſimple-

ment à dire qu'*On les a veus*, auquel cas il faudroit mettre le Participe au pluriel, mais il s'eſtend plus loin, & il n'eſt achevé qu'avec le Verbe *partir*. Il en eſt de meſme de la phraſe, *Une fortification qu'il a appris à faire* : car quoyque le ſens puiſſe eſtre complet en diſant, *Une fortification qu'il a appriſe*, de meſme que ſi on diſoit, *Une leçon qu'il a appriſe*, & quoy qu'il faille parler ainſi, lors qu'on veut s'en tenir là ; cependant, dés qu'on adjouſte le Verbe *faire*, c'eſt à ce Verbe que le Subſtantif *fortification* & le Pronom *que* ſe rapportent principalement ; & ainſi *Apprendre à faire*, ne renfermant qu'une ſeule idée, & ne tenant lieu alors que d'un ſeul Verbe, & la principale relation du Pronom tombant ſur *faire* qui le regit, le Participe *appris* doit demeurer indéclinable.

Suivant le meſme principe, quoy qu'on diſe, *Les choſes qu'il a le plus aimées*, lors que le ſens eſt terminé au Participe *aimées*, & que le Subſtantif & le Pronom relatif n'ont relation à aucune autre choſe; il faut dire, *Les choſes qu'il a le plus aimé à faire* ; parce qu'alors le Subſtantif & le Pronom ſe rapportent à *faire*, & que les deux Verbes *aimer* & *faire*, ne font là l'office que d'un ſeul.

C'eſt auſſi ſur le meſme fondement qu'il faut dire, *Les choſes que je luy ay donné à entendre*, & non pas *données à entendre* ; *La maiſon que j'ay commencé à baſtir*, & non pas *commencée à baſtir* ; *Je les ay laiſſé paſſer*, & non pas *je les ay laiſſez paſſer* ; *Cela les a fait admirer*, & non pas *les a faits admirer* : Et qu'au lieu qu'en parlant d'un Peintre, on dit *Les portraits qu'il a faits*, *les tableaux qu'il a peints*, il faut dire, en parlant de celuy qui a fait travailler le Peintre, *Les portraits qu'il a fait faire*, *les tableaux qu'il a fait peindre*.

Outre ces ſortes de phraſes qui renferment toutes celles qui ont eſté rapportées par M. de Vaugelas, & par tous ceux qui on traité de la conſtruction des Participes du Préterit avec le Verbe *avoir*, il y en a en-

core quelques autres qui paroiſſent d'une nature un peu differente; & pour ne rien laiſſer à deſirer ſur cette matiere, nous allons eſſayer de parcourir les principales.

On a desja marqué au Traité des Verbes, que *peu*, Participe du Verbe *pouvoir*, ne ſe décline jamais. Ainſi, quoy que ce Verbe ſoit actif, & qu'on diſe fort bien, *Pouvoir quelque choſe*, & que par conſequent il ſembleroit, que ſuivant l'Analogie des autres Verbes actifs, on pourroit dire, *Les choſes que j'ay peuës*, comme on dit, *Les choſes que j'ay faites*; cependant l'Uſage y eſt abſolument contraire: Et comme l'Uſage, quoyque au deſſus des regles, ne s'en diſpenſe pas tousjours ſans ſujet, je croy qu'il eſt icy fondé en raiſon.

La raiſon à mon advis eſt que ſous le Verbe *pouvoir*, employé ainſi au Participe, il y a tousjours un autre Verbe compris & ſouſentendu: & ce Verbe ordinairement eſt *faire*, toutes les fois qu'il n'y en a point d'autre auquel le Participe ſe rapporte. Ainſi quand on dit *Les choſes que j'ay peu*; c'eſt comme ſi on diſoit, *Les choſes que j'ay peu faire*: Et comme par ce moyen le Participe vient à eſtendre ſon regime à un autre Verbe, il devient alors indéclinable, ſuivant la regle que nous avons marquée cy-deſſus. Que s'il y a un autre Verbe que *faire*, qui ait eſté exprimé auparavant, & auquel le Participe de *pouvoir* puiſſe eſtre rapporté, alors ce meſme Verbe devient pareillement compris & ſouſentendu à la ſuite du Participe. De ſorte, que quand on dit, *Il y a apporté tous les ſoins qu'il a peu, Il luy a dit toutes les raiſons qu'il a peu*, c'eſt comme ſi on diſoit, *Tous les ſoins qu'il a peu apporter, Toutes les raiſons qu'il a peu luy dire*. Et par conſequent le Participe *peu* doit eſtre indéclinable dans toutes ces phraſes.

Mais ce n'eſt pas ſeulement à ce Participe qui ne ſe décline jamais, que cela arrive; la meſme choſe arrive auſſi à d'autres Participes, qui ne ſont pas indéclinables de leur nature, & qu'on accorde quelquefois en

genre & en nombre, avec le terme de leur relation. Ainſi quoyque le Participe du Verbe *ſçavoir* ait accouſtumé d'y eſtre accordé, quand on dit, *Voilà toutes les nouvelles que j'ay ſceuës*; il ceſſe de l'eſtre dans cette autre phraſe, *Il luy a fait toutes les carreſſes qu'il a ſceu*. Et la raiſon de cette difference vient encore de ce que dans la premiere phraſe il n'y a nul Verbe ſouſentendu. Et auquel le Participe eſtende ſon regime, & que dans la ſeconde, le Verbe *faire* eſt ſouſentendu à la ſuite.

Une autre raiſon qu'on peut adjouſter à celle-là, & qui en eſt, pour ainſi dire, le fondement & le principe, c'eſt qu'on dit bien, *Sçavoir des nouvelles*, & qu'il n'y a rien à ſouſentendre dans cette phraſe, *Les nouvelles que j'ay ſceuës*, mais qu'on ne dit point *Sçavoir des carreſſes*; & que par conſequent dans cette autre phraſe, *Toutes les carreſſes qu'il a ſceu*, il faut à la ſuite du Participe, ſouſentendre neceſſairement quelque autre Verbe, qui ne peut eſtre dans celle-cy que le Verbe *faire*.

Toutes les fois donc que le Participe d'un Verbe ne peut point, dans le ſens où il eſt employé, ſe conſtruire ſeul avec le Subſtantif où il ſe rapporte, alors ce Participe doit tousjours eſtre employé indéclinablement, comme ayant tousjours beſoin qu'on ſouſentende quelque autre Verbe à ſa ſuite. C'eſt ainſi qu'outre l'exemple qu'on vient de donner du Verbe *ſçavoir*, on peut en rapporter d'autres des Verbes *devoir* & *vouloir*. Car à l'égard du Verbe *devoir*, quoy qu'on puiſſe fort bien dire, qu'*Un homme a payé toutes les ſommes qu'il a deuës*; parce qu'on dit *devoir une ſomme*, & qu'il n'y a rien à ſouſentendre à la ſuite: cependant il ne faut pas accorder le meſme Participe en genre & en nombre, dans cette autre phraſe, *Il a fait toutes les choſes qu'il a deu*; parce que dans le ſens dont il eſt alors queſtion, on ne dit point *Devoir une choſe*, mais *devoir faire une choſe*; & que par conſequent, comme le Ver-

be *faire* doit eſtre ſouſentendu à la ſuite du Participe, le Participe doit eſtre employé indéclinablement, de meſme que ſi le Verbe ſouſentendu eſtoit exprimé.

A l'égard du Verbe *vouloir*, il eſt peut-eſtre du genie de la Langue & de l'Uſage, d'en laiſſer ordinairement le Participe indéclinable, auſſi-bien que celuy de *pouvoir*. Mais ſuppoſé qu'on peuſt l'accorder en genre & en nombre, avec le terme de ſa relation en de certaines phraſes, comme *Il veut fermement les choſes qu'il a une fois vouluës :* parce que dans cette phraſe, on dit fort bien *Vouloir une choſe*, ſans qu'il faille rien ſouſentendre ; on ne pourroit pas dire pour cela, qu'*Un homme a pris toutes les meſures qu'il a vouluës*, ou qu'*Il a dit toutes les injures qu'il a vouluës*. Mais il faudroit dire, qu'*Il a pris toutes les meſures qu'il a voulu*, & qu'*Il a dit toutes les injures qu'il a voulu* ; parce qu'on ne dit point dans ce ſens-là, *Vouloir des meſures*, *vouloir des injures* ; mais qu'à la ſuite du Participe *voulu*, *prendre*, eſt ſouſentendu dans le premier exemple, & *dire* dans le ſecond.

Voilà, à mon advis, à quoy ſe reduit tout ce qui concerne la conſtruction des Participes du Préterit avec le Verbe *avoir:* car à l'égard des Verbes qui s'employent impersonnellement avec le meſme Verbe, comme dans cette phraſe, *Les grandes pluyes qu'il a fait*, je ne croy pas que ceux qui ont la moindre connoiſſance de noſtre Langue, ayent beſoin d'eſtre avertis, qu'alors le Participe demeure tousjours indéclinable, ſans pouvoir jamais ſe conſtruire en genre & en nombre, avec le Subſtantif qui le précéde.

Cependant pour un plus grand éclairciſſement de tout ce qui regarde cette matiere, il ne ſera pas mal à propos de reſumer icy tout ce que nous avons dit ; & d'eſſayer de le mettre encore, s'il ſe peut, dans un meilleur jour. Le Participe du Préterit, conſtruit avec le Verbe *avoir*, eſt donc indéclinable en quatre occaſions.

Quand le Nominatif, qui regit le Participe, eſt mis aprés le Participe qu'il gouverne. Quand le Participe & le Verbe *avoir* ſont employez imperſonnellement. Quand le Participe eſtend ſon regime à un autre Accuſatif que le premier terme de ſa relation. Quand il eſtend ſon origine à un autre Verbe, ou exprimé, ou ſouſentendu.

Cette regle ne ſouffre aucune exception dans les trois premiers cas. Le Participe devant tousjours y eſtre employé indéclinablement, comme dans les phraſes ſuivantes, *Les peines que m'a donné cette affaire; les maux que leur a cauſé la guerre: Les grandes pluyes qu'il a fait ces jours paſſez; les deſordres qu'il a fallu appaiſer: C'eſt une Ville que le commerce a rendu puiſſante; cela les a rendu ſages*; & ainſi du reſte.

Mais à l'égard du dernier cas, il faut diſtinguer. Si le Verbe qui ſuit le Participe, y eſt tellement joint, qu'il ne porte avec le Participe qu'une ſeule & meſme idée à l'eſprit, & qu'il ne faſſe en quelque façon qu'un meſme mot, il faut rendre le Participe indéclinable. Si on peut ſeparer le Verbe du Participe, ſans changer le ſens de la phraſe, & ſans donner au Participe ſeparé du Verbe, un autre ſens que celuy qu'il avoit avec le Verbe, il faut conſtruire le Participe en genre & en nombre avec le terme de ſa relation.

Suivant ce principe, le Participe eſt tousjours indéclinable; ſoit quand le Verbe s'y trouve immédiatement joint, comme dans ces phraſes, *Une femme qu'on a fait peindre; Des gens qu'on a laiſſé paſſer; Cela les a fait admirer*; ſoit quand il n'en eſt ſeparé que par quelque pronom, quelque particule, ou quelque adverbe, comme *C'eſt une choſe que j'ay creu vous devoir dire; La conſequence que j'ay prétendu vous en faire tirer; Une clauſe qu'on a deſiré y adjouſter; Cela les a fait univerſellement admirer.*

Il eſt pareillement indéclinable, quand le Verbe, au

lieu d'eſtre exprimé, eſt ſupprimé ou ſouſentendu, comme dans ces phraſes, *Il luy a fait toutes les carreſſes qu'il a ſceu; Il y a apporté toutes les précautions qu'il a deu; Je les ai creu hors d'eſtat*; dans leſquelles *faire*, *apporter* & *eſtre*, ſont ſouſentendus.

Il eſt encore indéclinable dans certaines phraſes où le Verbe regi par le Participe, au lieu d'eſtre mis à l'Infinitif, comme *C'eſt une ſatisfaction qu'il a creu devoir à ſes amis; La conſequence que j'ay prétendu vous en faire tirer*, vient à eſtre mis au Subjonctif avec la particule *que*, comme *C'eſt une ſatisfaction qu'il a creu qu'il devoit à ſes amis; La conſequence que j'ay prétendu que vous en tiraſſiez*. Car dans ces ſortes de phraſes, le Verbe qui ſuit le Participe n'a qu'un ſeul & meſme regime avec le Participe, & l'un & l'autre ont un égal rapport au Subſtantif. Et quant aux phraſes conſtruites de quelqu'une des trois manieres qui viennent d'eſtre dites, il n'eſt preſque pas beſoin d'examiner ſi on y peut appliquer le principe ſur lequel la regle eſt fondée; parce que la forme exterieure de la conſtruction des phraſes ſuffit pour le faire voir.

Mais il y a lieu de douter, d'examiner, & de venir à l'application du principe, quand le Verbe regi par le Participe y eſt joint, avec les prépoſitions *à* & *de*; pa ce qu'il y a pluſieurs phraſes où eſtant joint avec ces prépoſitions, il ne fait qu'un ſens unique & qu'une ſeule & meſme idée avec le Participe, & qu'il y en a d'autres où les ſens peuvent eſtre entierement diviſez: & que ſuivant qu'ils peuvent l'eſtre, ou ne l'eſtre pas, il faut, ou décliner, ou ne pas décliner les Participes.

L'idée du Participe & du Verbe eſt ſeule & unique, & tous deux font un ſens indiviſible; quand on dit, *Une maiſon qu'on a commencé à abbattre; Les choſes qu'on m'a donné à entendre; Les occaſions qu'on a reſolu d'éviter*; parce que le ſens de ces phraſes ne peut eſtre couppé à *commencé, donné* & *reſolu*, & que celuy qui parle ne veut point

point dire alors qu'*On a commencé une maiſon*; qu'*on a donné des choſes*, ni qu'*on a reſolu des occaſions.*

Il en eſt à peu prés de meſme dans les phraſes ſuivantes; *Une fortification que j'ay appris à faire*; *Une maiſon qu'on a commencé à baſtir*; *Les regles qu'on luy a le plus recommandé d'obſerver.* Parce qu'encore que dans ces phraſes le ſens ſoit en quelque ſorte complet avec le Participe ſeul, & qu'ainſi on puiſſe en détacher l'Infinitif qui ſuit, ſans faire violence au ſens de toute la phraſe: Toutefois comme les Subſtantifs *Fortification*, *maiſon* & *regles*, ne ſe conſtruiſent pas moins avec l'Infinitif qu'avec le Participe, & que l'un & l'autre regiſſent en commun le terme de leur relation; par cette raiſon on ne les conſidere l'un & l'autre que ſous une meſme idée. Et par conſequent dans toutes les phraſes, tant de la premiere eſpece que de la ſeconde, le Participe doit tousjours demeurer indéclinable.

Que ſi au contraire le Verbe qui ſuit le Participe, ne peut pas ſe conſtruire avec le terme de la relation du Participe, & faire avec le Participe un ſens en quelque ſorte indiviſible; alors on ne peut pas s'empeſcher de conſiderer le Participe & le Verbe ſous deux differentes idées. Ainſi dans cette phraſe *La reſolution que j'ay priſe d'aller*, *aller* ne pouvant ſe conſtruire avec *reſolution*, ni par conſequent faire une ſeule & meſme idée avec le Participe, il faut que le Participe ſoit accordé en genre & en nombre avec le terme de ſa relation. Il en eſt de meſme dans toutes les phraſes de la meſme eſpece, comme *Des Soldats qu'on a contraints de marcher*; *Des gens qu'on a condamnez à mourir*; *Des perſonnes qu'on a accuſées d'avoir volé*: Parce que *Marcher*, *mourir* & *avoir* ne peuvent pas dans ces phraſes ſe conſtruire avec les Subſtantifs *gens* & *perſonnes*; & qu'encore que ces Verbes ſoient joints aux Participes par une prépoſition, ils ne laiſſent pas de preſenter à l'eſprit une idée diſtincte de celle du Participe.

Pour concluſion de ce qui regarde la conſtruction du Participe du Préterit ſuivi d'un Verbe, auquel il eſt lié par une prépoſition, Toutes les fois que ce Participe peut, dans le ſens où il eſt employé, ſe conſtruire avec le Pronom interrogatif *quoy*, il doit eſtre employé indéclinablement, comme dans les phraſes qu'on a propoſées cy-deſſus, *Une maiſon qu'on a commencé à abbattre; Les choſes qu'on m'a donné à entendre; Les occaſions qu'on a reſolu d'éviter; Les regles qu'on luy a le plus recommandé d'obſerver; Une fortification qu'il a appris à faire.* Car à une perſonne qui dit, *On a commencé, on a reſolu, &c.* on peut fort bien demander, *quoy*. Et ce qu'on vient de dire de ces Participes & de ces phraſes, peut s'appliquer aiſément à d'autres.

Au contraire, toutes les fois que le Participe ne peut ſe conſtruire qu'avec les pronoms *à quoy* ou *de quoy*, il faut le conſtruire en genre & en nombre avec les termes de ſa relation, comme dans ces autres exemples; *Des Soldats qu'on a contraints de marcher, Des gens qu'on a condamnez à mourir; Des perſonnes qu'on a accuſées d'avoir volé*, dans leſquels les Participes *Contraints, condamnez* & *accuſées* ſe conſtruiſent regulierement avec *à quoy* & *de quoy?* Il eſt vray que dans la phraſe *La reſolution que j'ay priſe d'aller*, le Participe *priſe* eſtant conſideré ſeul, ne peut ſe conſtruire ni avec l'un ni avec l'autre. Mais parce qu'eſtant joint à *reſolution*, il ne fait qu'une ſeule & meſme idée, il peut fort bien alors ſe conſtruire avec *de quoy*: Et cela ſuffit pour faire qu'il doive eſtre accordé en genre & en nombre avec *reſolution*.

Que ſi on veut encore un moyen plus court & plus abbregé, pour juger de l'emploi du Participe ſuivi du Verbe. Lors que le Subſtantif qui précéde le Participe, ſe rapporte principalement au Verbe, il faut rendre le Participe indéclinable: Lors que c'eſt principalement au Participe qu'il ſe rapporte, c'eſt avec le Subſtantif

qu'il faut accorder le Participe en genre & en nombre.

Pour appliquer cette methode aux exemples qu'on a donnez, le Participe doit demeurer indéclinable dans ces deux phraſes, *Les occaſions qu'on a reſolu d'éviter, Les regles qu'on luy a le plus recommandé d'obſerver*; parce que c'eſt principalement aux Verbes *éviter* & *obſerver*, que les Subſtantifs *occaſions* & *regles* ſe rapportent. Mais il faut l'accorder en genre & en nombre avec les Subſtantifs des phraſes ſuivantes, *Des Soldats qu'on a contraints de marcher*; *Des gens qu'on a condamnez à mourir*; parce que les Subſtantifs *Soldats* & *gens*, ont leur principal rapport, non pas aux Verbes *Marcher* & *mourir*; mais aux Participes *Contraints* & *condamnez*.

Des Participes du Préterit conſtruits avec le Verbe eſtre.

POur donner une connoiſſance certaine de la conſtruction des Participes du Préterit avec le Verbe Subſtantif *eſtre*, il faut commencer par diſtinguer les differentes acceptions dans leſquelles ce Verbe peut eſtre employé avec ces Participes. Car tantoſt il y eſt employé dans ſa propre ſignification, & tantoſt dans celle du Verbe *avoir*. Des quatre exemples propoſez ſur ce ſujet par M. de Vaugelas, il n'y en a qu'un ſeul où le Verbe *eſtre* ſoit mis dans la ſignification qui luy eſt propre; & cet exemple eſt, *La deſobéïſſance s'eſt trouvé montée au plus haut point*; dans lequel il décide qu'il faut dire *trouvé*, & non pas *trouvée*. Et cette déciſion, qu'il appuye de l'authorité de Malherbe, il la fonde encore ſur une exception, qu'il prétend qu'on doit faire à une regle generale, qu'il a eſtablie auparavant, & que je me propoſe d'examiner icy, pour éclaircir entierement cette matiere.

Son cinquiéme uſage, (*dit-il, en parlant des Participes*

» *du Préterit*) eſt quand le Préterit eſt paſſif ; car juſques » icy, aux quatre premiers uſages, nous l'avons tous- » jours conſideré comme actif. Par exemple, *Nous nous* » *ſommes rendus maiſtres*, ou *rendus puiſſants* ; alors il faut » dire *rendus*, & non pas *rendu* ; ce Participe, dans le » Préterit paſſif, n'eſtant plus indéclinable ; mais prenant » le nombre & le genre des noms qui le précédent & le » ſuivent. Cette regle, *adjouſte-il enſuite*, qui diſtingue » les actifs & les paſſifs, eſt fort belle, & je la tiens d'un » de mes amis, qui l'a appriſe de M. de Malherbe, à qui » il en faut donner l'honneur.

Je reſpecte le grand nom de M. de Malherbe, à qui la Poëſie Françoiſe doit tant ; & je reconnois M. de Vaugelas pour un homme qui n'a pas peu contribué à la pureté de noſtre Langue : mais je ne laiſſerai pas de dire librement que cette regle, qu'il trouve ſi belle, eſt abſolument fondée ſur un faux principe. Car il eſt vray, ſans doute, qu'il y a des Participes préterits actifs, & que dans cette phraſe, *Le commerce l'a rendu puiſſante*, le Participe *rendu* eſt actif ; mais il n'eſt nullement vray qu'il ſoit paſſif dans cette autre, *Nous nous ſommes rendus puiſſants*. Car le Participe *rendu*, dont il s'agit icy, & tous les autres de meſme nature, n'eſtant d'eux-meſmes ni actifs ni paſſifs, ils ne peuvent eſtre déterminez à une ſignification active ou paſſive, que par l'emploi qu'on en fait. A la verité, c'eſt le Verbe *avoir*, qui les détermine à la ſignification active, quand on dit par exemple, *Avoir rendu*, *avoir aimé*, *avoir donné*, *avoir fait*. Et c'eſt le Verbe *eſtre*, qui les détermine à la ſignification paſſive, quand on dit, *Eſtre rendu*, *eſtre aimé*, *eſtre donné*, *eſtre fait*. Mais ce qui ne reçoit point d'exception avec le Verbe *avoir*, en reçoit beaucoup avec le Verbe *eſtre*. Car il faut diſtinguer entre ce Verbe, employé dans ſa propre ſignification, & employé dans la ſignification d'*avoir*. Lors qu'il eſt employé dans ſa propre ſignification, le Par-

ticipe du Préterit auquel il eſt joint, devient conſtamment un Participe paſſif; mais dés qu'il eſt employé dans la ſignification d'*avoir*, le meſme Participe eſt tout auſſi actif, qu'il a accouſtumé de l'eſtre avec ce Verbe. Ainſi, quand je dis, *Dieu nous a faits*, & *nous ne nous ſommes pas faits*; quoyque *faits* dans le premier membre de cette phraſe, ſoit employé avec le Verbe *avoir*; & que dans le ſecond il ſoit employé avec le Verbe *eſtre*; cependant il eſt également actif dans l'un & dans l'autre; parce qu'*eſtre*, dans le ſecond, eſt employé dans la ſignification d'*avoir*, & que c'eſt comme ſi on diſoit, *Nous ne nous avons pas fait nous-meſmes. Ipſe fecit nos, & non ipſi noſmet fecimus.* Il en eſt de meſme de la phraſe *Nous nous ſommes rendus maiſtres:* car *Nous nous ſommes* n'eſt mis en cet endroit que dans le ſens de *Nous nous avons*: & *Nous nous ſommes rendus maiſtres*, n'a pas en François une ſignification plus paſſive que *Nos reddidimus*, ou *Effecimus dominos*, en Latin.

Semblablement quand on dit, *Il s'eſt fort tourmenté, & a fort tourmenté les autres*; le premier *tourmenté*, quoyque joint avec le Verbe *eſtre*, eſt tout auſſi actif que le ſecond, qui eſt joint avec le Verbe *avoir*. La meſme choſe ſe voit dans des exemples d'une nature un peu differente, où le pronom perſonnel eſt employé au Datif, au lieu que dans ceux qu'on a rapportez juſqu'icy, il eſt à l'Accuſatif. De ſorte que quand je dis *Si je vous ay fait en cela quelque plaiſir, je m'en ſuis fait un plus grand encore à moy-meſme*, ou bien, *Il s'eſt donné beaucoup de peine, & en a donné beaucoup aux autres*; *Fait* & *donné*, dans chaque membre de ces deux phraſes, ſont également actifs. Enfin, c'eſt une regle indubitable, que toutes les fois que le Verbe *eſtre* s'employe dans le ſens du Verbe *avoir*, le Participe qui ſe trouve joint avec *eſtre*, a tousjours la force active: Et cela eſt ſi vray, qu'il y a meſme pluſieurs façons de

parler, où la Langue employe indifferemment l'un & l'autre Verbe avec un Participe, comme *Il a voulu ſe ſauver*, ou *il s'eſt voulu ſauver*; *Il a creu eſtre obligé*, ou *il s'eſt creu obligé*. Cela eſtant, dira-on, ſuivant la regle propoſée par M. de Vaugelas, que *voulu* & *creu*, qui ſont indubitablement Participes actifs, avec le Verbe *avoir*, deviennent paſſifs avec le Verbe *eſtre*; quoy qu'il n'y ait aucune difference de ſens.

Pour rendre la choſe encore plus ſenſible, s'il ſe peut, il eſt conſtant que ce n'eſt point la difference des Temps qui rend un Verbe actif ou paſſif. Or ſi on veut, par exemple, conjuguer le Verbe *rendre* à la troiſiéme perſonne ſinguliere de l'Indicatif, avec le pronom perſonnel, & le nom ſubſtantif *maiſtre*; on dira au Preſent, *Il ſe rend maiſtre*; à l'Imparfait *Il ſe rendoit maiſtre*; & au Préterit ſimple *Il ſe rendit maiſtre*; dans tous leſquels Temps on ne peut pas diſconvenir que le Verbe *rendre* ne ſoit employé activement. Comment donc au Préterit compoſé *Il s'eſt rendu maiſtre*, qui ne ſert qu'à déſigner un Temps moins éloigné que le Préterit ſimple, peut-on ſuppoſer que le Verbe *rendre* ait une ſignification paſſive?

Cette ſuppoſition ne peut eſtre fondée que ſur ce que noſtre Langue ne connoiſt point d'autre Conjugaiſon paſſive, que celle qui ſe fait par le moyen du Verbe *eſtre* joint avec le Participe. De ſorte que M. de Malherbe & M. de Vaugelas voyant le Participe *rendu* joint avec le Verbe *eſtre*; ont creu ſur cela ſeul, & ſans approfondir davantage la choſe, qu'il eſtoit paſſif, de meſme qu'*aimé* l'eſt dans cette phraſe, *Il eſt aimé*. Que s'ils euſſent fait attention aux divers emplois du Verbe *eſtre*, & à la difference qu'il faut faire, entre celuy qu'il a, eſtant employé dans ſa propre ſignification, & celuy qu'il a, quand on l'employe dans la ſignification d'*avoir*, M. de Vaugelas n'auroit pas aſſeurément donné comme une fort belle regle qui venoit de Malherbe, une regle qui eſt abſolument nulle.

Cette regle eſtant ainſi deſtruite, je paſſe aux conſequences que M. de Vaugelas en a prétendu tirer ; & je dis que contre ſa déciſion, il faut dire, *Nous nous ſommes rendu maiſtres ; nous nous ſommes rendu puiſſants ;* parce que le Verbe *eſtre* eſtant employé dans ces phraſes, dans le ſens du Verbe *avoir*, le Participe *rendu* y doit eſtre employé auſſi indéclinablement qu'il l'eſt dans cette autre, *Les Habitants nous ont rendu maiſtres.* C'eſt par la meſme raiſon, & ſur le meſme principe, que l'Uſage veut qu'on diſe d'une femme, *Elle s'eſt fait peindre:* Et peut-eſtre que generalement parlant on pourroit appliquer au Verbe *eſtre*, employé avec un Participe, dans le ſens du Verbe *avoir*, tout ce qui a eſté dit touchant ce Verbe. Mais parce que les regles qu'on a propoſées pour le Verbe *avoir*, pourroient ſouffrir quelques exceptions avec le Verbe *eſtre* ; il faut eſſayer d'examiner icy toutes les phraſes differentes qui ſe peuvent former ſur cette matiere, en obſervant le meſme ordre que nous avons tenu en dernier lieu, à l'égard du Verbe *avoir.*

Des quatre regles que contient la regle generale qui a eſté propoſée, pour faire connoiſtre quand le Participe employé avec le Verbe *avoir* doit eſtre indéclinable, celle où l'on dit, Qu'il doit l'eſtre toutes les fois qu'il précéde le Nominatif qui le regit, ſe peut appliquer icy dans toute ſon eſtenduë. Car de meſme qu'avec le Verbe *avoir*, encore qu'il faille dire, *La peine que cette affaire m'a donnée*, en conſtruiſant le Participe avec le Subſtantif *peine* ; & qu'il ne ſoit plus beſoin de le conſtruire, quand le Nominatif *affaire* eſt mis aprés le Participe qu'il gouverne ; mais qu'alors il faille dire, *La peine que m'a donné cette affaire.* De meſme avec le Verbe *eſtre*, quoy qu'il faille dire, *Les loix que les premiers Chreſtiens s'eſtoient impoſées, Les maux que les hommes ſe ſont attirez* ; & conſtruire alors les Participes de ces deux phraſes en genre & en nombre, avec les Subſtan-

tifs *Loix* & *maux*; il ne faut plus les conſtruire, lorſque les Nominatifs, *Les premiers Chreſtiens*, & *les hommes* ſont mis aprés les Participes; mais alors il faut dire, *Les loix que s'eſtoient impoſé les premiers Chreſtiens*; *Les maux que ſe ſont attiré les hommes.*

A l'égard de la ſeconde regle, qui regarde le Participe employé imperſonnellement avec le Verbe *avoir*, elle n'a aucune application avec le Verbe *eſtre*; parce que ce Verbe ne peut jamais s'employer imperſonnellement dans ces ſortes de phraſes, de meſme que le Verbe auxiliaire.

Quant à la troiſiéme regle du Participe indéclinable, lors que le Participe eſtend ſon regime à un autre Accuſatif que le premier terme de ſa relation, c'eſt une queſtion qui n'eſt pas ſans difficulté, eſtant appliquée au Verbe *eſtre*: Et pour moy, voicy ce que j'en penſe, ſans prétendre donner mon opinion pour plus qu'elle ne vaut.

Lorſque le Verbe *eſtre* peut eſtre regardé comme tenant la place du Verbe *avoir*, je croy que le Participe qui y eſt joint, & qui en eſt gouverné, doit eſtre employé indéclinablement. Ainſi, de meſme qu'en parlant d'une Ville, avec le Verbe *avoir*, on dit, *Le commerce l'a rendu puiſſante*; de meſme avec le Verbe *eſtre*, je tiens qu'il faut dire, *Elle s'eſt rendu puiſſante par le commerce*; parce qu'en cet endroit, *Elle s'eſt rendu puiſſante*, veut dire, *Elle a rendu ſoy-meſme puiſſante par le moyen du commerce.* Pareillement, & par la meſme raiſon, au lieu de dire, comme M. de Vaugelas, *Nous nous ſommes rendus maiſtres, nous nous ſommes rendus puiſſants*, qui ſont des exemples fondez ſur un faux principe, comme on a desja fait voir, je tiens qu'il faut dire, *Nous nous ſommes rendu maiſtres, nous nous ſommes rendu puiſſants*; puiſque dans ces phraſes le Verbe Subſtantif n'eſt employé que dans la ſignification du Verbe auxiliaire; & qu'ainſi le Participe qu'il regit, conſerve toute la force active

active, ſans pouvoir eſtre pris dans une ſignification paſſive. De ſorte que dans toutes les phraſes de meſme nature, comme par exemple dans celles-cy, *Elle s'eſt creu obligée*, qui ſe dit au lieu d'*Elle a creu eſtre obligée*; & dans cette autre, *Elle s'eſt reconnu coupable*, qui ſe dit au lieu d'*Elle a reconnu qu'elle eſtoit coupable*, je tiens qu'il faut tousjours laiſſer le Participe indéclinable.

Dans toutes les autres, au contraire, où le Verbe *eſtre* ſe trouve employé dans la ſignification qui luy eſt propre, il faut conſtruire tousjours le Participe en genre & en nombre avec le terme de ſa relation; & dire, par exemple, *Elles ſe ſont trouvées innocentes*; ſi on entend parler de quelques femmes, qui ayant eſté accuſées & examinées, auroient eſté jugées innocentes. Que ſi au contraire on ne vouloit dire autre choſe, ſinon qu'aprés s'eſtre elles-meſmes examinées, elles ont creu n'avoir rien à ſe reprocher, je croirois qu'alors il faudroit dire, *Elles ſe ſont trouvé innocentes*; parce qu'en ce cas-là on ne prétend pas donner à entendre, qu'elles ont eſté trouvées telles par les Juges, auquel cas le Participe ſeroit employé paſſivement, mais qu'elles-meſmes ont trouvé qu'elles l'eſtoient, ce qui rend alors le Participe abſolument actif.

Suivant cette diſtinction, contraire aux Remarques de M. de Vaugelas, je croirois encore contre ſa déciſion, que dans les phraſes qu'il allegue, *La deſobéïſſance s'eſt trouvé montée au plus haut point*; *Cette femme s'eſt trouvé gueric*, dans leſquelles il dit qu'il faut laiſſer le Participe *trouvé* indéclinable; ſans pourtant appuyer cela d'aucune raiſon: Je croirois, dis-je, qu'à l'égard de la premiere, il faut abſolument dire *s'eſt trouvée*; parce que le Verbe *eſtre* n'y eſt employé que dans ſa propre ſignification, & qu'on ne peut pas vouloir dire que *La deſobéïſſance a trouvé ſoy-meſme, &c.* mais qu'*elle a eſté trouvée*. Quant à la ſeconde, il peut y avoir à diſtinguer, comme dans la phraſe propoſée dans le pré-

cédent article. Car ſi on veut dire ſimplement qu'*Elle a eſté trouvée guerie*, comme d'une femme, qui auroit eſté trouvée morte, on diroit, qu'*Elle s'eſt trouvée morte*; il n'y a point de doute qu'alors il faut conſtruire le Participe en genre & en nombre avec le Subſtantif. Mais ſi on veut dire, qu'*Elle-meſme en s'éveillant a trouvé qu'elle eſtoit guerie*; en ce cas là il faut laiſſer le Participe indéclinable, & dire qu'*Elle s'eſt trouvé guerie*. Il eſt aiſé d'appliquer cette regle à toutes les phraſes de l'une ou de l'autre eſpece.

Que ſi, au lieu que dans toutes ces phraſes le Pronom *ſe* eſt à l'Accuſatif, on vient à former d'autres phraſes, où il ſoit au Datif; alors comme la principale relation du Participe regarde, non pas le Pronom, mais le terme qui ſuit; il faut laiſſer tousjours le Participe indéclinable, ſans le conſtruire en genre & en nombre, avec un Pronom auquel il ne ſe rapporte qu'indirectement, comme dans ces phraſes, *Elle s'eſt fait un ſcrupule*; *Elle s'eſt mis des viſions dans la teſte*.

Il reſte maintenant à appliquer au Verbe *eſtre* la quatriéme regle du Verbe *avoir*, par laquelle le Participe demeure indéclinable, lors qu'il eſtend ſon regime à un Infinitif ſubſequent. Et premierement toutes les fois que cet Infinitif eſt joint immediatement ou non au Participe, ſans le ſecours d'aucune prépoſition, le Participe demeure auſſi indéclinable avec le Verbe *eſtre*, pris dans la ſignification d'*avoir*, qu'avec le Verbe *avoir* meſme. C'eſt ſuivant cette regle, qu'on dit d'une femme, qu'*Elle s'eſt fait peindre*, qu'*elle s'eſt fait univerſellement admirer*, & non pas qu'*Elle s'eſt faite peindre*, qu'*elle s'eſt faite univerſellement admirer*: Et dans toutes les phraſes de meſme nature, comme *Elle s'eſt penſé bleſſer*, le Participe qui gouverne l'Infinitif, doit tousjours eſtre employé indéclinablement.

Que ſi le Verbe regi par le Participe y eſt joint par le moyen d'une des prépoſitions *à* & *de*; alors comme

dans noſtre Langue le Verbe *eſtre* ne s'employe ordinairement dans le ſens du Verbe *avoir*, qu'avec un pronom perſonnel, mis ou au Datif ou à l'Accuſatif. Si ce pronom eſt employé au Datif, le Participe doit eſtre indéclinable, comme dans les phraſes ſuivantes, *Nous nous ſommes propoſé d'aller en tel endroit*; *Les maux qu'elle s'eſt imaginé d'avoir.* Mais ſi le pronom eſt à l'Accuſatif, en ce cas là il faut que le Participe ſoit accordé en genre & en nombre, avec le pronom & avec le Nominatif qui le gouverne, comme dans ces autres phraſes; *Elle s'eſt amuſée à faire pluſieurs viſites*; *La ſatisfaction qu'elle s'eſtoit vantée d'obtenir*; *Ils ſe ſont abſtenus de le voir.*

La raiſon de cette difference de conſtruction, eſt que quand le pronom eſt au Datif, ce n'eſt pas à ce Datif qui précéde, que le Participe a ſon principal rapport; mais au Verbe qui ſuit, avec lequel il eſt lié de telle ſorte, que le ſens ne ſubſiſteroit plus, ſi le Verbe en eſtoit retranché; & qu'ainſi il n'y a pas lieu d'accorder le Participe en genre & en nombre avec un terme, avec lequel il n'a pas une relation directe, non plus qu'on ne l'accorde pas dans ces autres phraſes, *Elle s'en eſt fait un ſcrupule*; *Elle s'eſt mis des viſions dans la teſte.* Il n'en eſt pas de meſme quand le pronom eſt mis à l'Accuſatif: car alors, comme c'eſt à ce pronom que le Participe ſe rapporte principalement; c'eſt auſſi avec le meſme pronom qu'il faut accorder le Participe en genre & en nombre.

On peut adjouſter à tout cecy ce qu'on a dit en dernier lieu, en parlant du Verbe *avoir*, & qui ſe peut également bien appliquer icy au Verbe *eſtre.* Que toutes les fois que le Participe regi par ce Verbe, peut ſe conſtruire avec le pronom *quoy*, il doit eſtre employé indéclinablement, comme dans les phraſes cy-deſſus, *Nous nous ſommes propoſé d'aller*; *Les maux qu'elle s'eſt imaginé d'avoir*, dans leſquelles *propoſé* & *imaginé* peu-

vent fort bien s'y conſtruire. Et que quand le pronom employé avec le Verbe *eſtre*, ne peut ſe conſtruire qu'avec *à quoy* ou *de quoy*; alors il faut l'accorder en genre & en nombre avec le pronom, comme dans ces autres phraſes, *Elle s'eſt amuſée à faire pluſieurs viſites; Ils ſe ſont abſtenus de le voir*, où l'on voit que le Participe *amuſée* ſe peut conſtruire avec *à quoy*; & le Participe *abſtenus* avec *de quoy*. Et c'eſt là à peu prés tout ce qu'il y a de plus general à dire touchant la conſtruction des Participes employez avec le Verbe *eſtre*, pris dans la ſignification du Verbe *avoir*.

Il reſte maintenant à parler de quelques phraſes particulieres, où le Verbe *eſtre* ſe trouve employé avec les Participes *allé* & *venu*, & ſur leſquelles l'Uſage n'eſt pas tout à fait conſtant. Par exemple, il s'agit de ſçavoir s'il faut dire, *Elle luy eſt allé parler, Elle l'eſt allé embarraſſer, Elle s'eſt allé plaindre*; ou *Elle luy eſt allée parler, Elle l'eſt allée embarraſſer, Elle s'eſt allée plaindre*; Et *Elle eſt allé luy parler, Elle eſt allé l'embarraſſer, Elle eſt allé ſe plaindre*; ou *Elle eſt allée luy parler, Elle eſt allée l'embarraſſer, Elle eſt allée ſe plaindre*: Et enfin *Elle nous eſt venu voir*, ou *Elle nous eſt venuë voir*; *Elle eſt venu nous voir*, ou *Elle eſt venuë nous voir*.

Pour moy, ſans prétendre icy autre choſe que de dire mon opinion, voicy quelle elle eſt, & ſur quoy je la fonde. Mon opinion eſt que dans toutes ces ſortes de phraſes, lorſque le pronom eſt mis devant le Verbe *eſtre*, le Participe doit demeurer indéclinable; & qu'ainſi il faut dire, *Elle luy eſt allé parler*; *Elle l'eſt allé embarraſſer*; *Elle s'eſt allé plaindre*; *Elle nous eſt venu voir*, en laiſſant le Participe indéclinable; parce qu'*Elle luy eſt allé, elle l'eſt allé, elle s'eſt allé*; *Elle nous eſt venu*, ne peuvent faire aucun ſens qu'avec le Verbe qui ſuit, avec lequel ils ne font, pour ainſi dire, qu'un ſeul mot. Mais que lorſque le pronom eſt mis aprés le Participe, alors *Elle eſt allée*, *Elle eſt venuë*, faiſant une eſpece de

ſens entier, le Participe doit eſtre conſtruit en genre & en nombre avec le terme de ſa relation.

Des Participes actifs, ou *du Preſent.*

IL paroiſt que juſqu'icy ceux qui ont eſcrit de la Grammaire Françoiſe, n'ont guere eſté plus d'accord ſur les Participes du Preſent, que ſur les Participes du Préterit. Ils ont meſme ſouvent confondu les premiers avec les Gerondifs ou les Adjectifs verbaux; & il n'eſt pas fort ſurprenant que des mots qui n'ont qu'une meſme forme exterieure, ayent donné occaſion de les prendre l'un pour l'autre.

Entre les Grammairiens François, *Ramus* qui a eſté un des premiers qui ait parlé du Participe du Preſent, qu'il appelle *Participe Actif*, n'en dit preſque autre choſe, ſinon qu'il eſt tousjours pris du Gerondif; du reſte, il luy donne divers genres & divers nombres, & il ne dit rien par où il marque qu'il le diſtingue de l'Adjectif verbal.

M. de Vaugelas, dans ſes Remarques ſur les Gerondifs, aprés avoir dit que le Gerondif eſt indéclinable en François, eſtablit pour difference entre le Gerondif & le Participe actif, que le Participe reçoit divers genres & divers nombres; & il en donne pour exemple, *Aimant plus ſon corps que ſon ame*, adjouſtant qu'en cet endroit *aimant* eſt Participe; & que ſi l'exemple ſe mettoit au pluriel, il faudroit dire, *Aimants plus leurs corps que leurs ames.* Il confirme enſuite ſon advis par l'authorité de Coëffeteau, qui dit dans une phraſe du ſingulier, *Craignant que*; & *Croyants que* au pluriel, dans une phraſe du pluriel. *Page 144. 145.*

Le meſme Autheur dans ſes Remarques ſur les Participes actifs, dit qu'*ayant* & *eſtant* ne ſont jamais Participes, quand ils ſont auxiliaires, mais de purs Gerondifs, & par conſequent indéclinables; & il en don- *Page 298.*

ne pour exemple, *Les hommes ayant veu*, *Les hommes eſtant contraints*. Enſuite, pour marque de diſtinction entre le Gerondif & le Participe d'un meſme Verbe, il apporte deux exemples, & il dit que dans cette phraſe *Les hommes ayant cette inclination*, *ayant* eſt Gerondif; & que dans cette autre, *Je les ay trouvez ayants le verre à la main*, il eſt Participe. Du reſte, ſans rendre aucune raiſon préciſe de cette diſtinction, il ſemble la fonder ſur une remarque; qu'il appelle nouvelle & fort curieuſe, dont il doit, dit-il, la meilleure partie aux Oracles de noſtre Langue, qui eſt que le Participe *ayant* n'a jamais de feminin; Et que cela eſtant, comme on ne pourroit pas dire qu'*On a trouvé des femmes ayantes le verre à la main*; & qu'on ne pourroit pas dire non plus *Ayants le verre à la main*; parce qu'on ne peut pas accorder un maſculin avec un feminin, il faut neceſſairement avoir recours au Gerondif, quand il s'agit d'un feminin ſingulier ou pluriel.

Il adjouſte encore à cela que les Participes actifs n'ont point de feminin; que tout Participe actif ou paſſif doit eſtre conſideré, ou comme Participe & adjectif tout enſemble, ou comme adjectif ſeulement: & qu'au feminin il n'eſt jamais Participe, mais ſeulement adjectif. Aprés quoy, pour faire ſentir cette difference, il fait cette phraſe, *Ce ſont arguments concluants une meſme choſe*; & il dit qu'en cet endroit, *concluants* eſt Participe; mais que ſi au lieu d'*arguments* on vouloit mettre *raiſons*, alors on ne pourroit plus ſe ſervir du Participe, mais du Gerondif, & dire, *Ce ſont toutes raiſons concluant une meſme choſe*.

Il paſſe enſuite à examiner *eſtant*; & il dit qu'il n'eſt jamais que Gerondif, ni quand il eſt joint à un Participe paſſif, comme *Eſtant aſſeuré*, ni quand il eſt employé en qualité de Verbe ſubſtantif, regiſſant un nom, comme *Eſtant malade*, & qu'il n'y a tout au plus qu'un ſeul cas où on puiſſe l'employer comme *Participe*, &

luy donner un pluriel, qui eſt lors qu'il n'eſt ſuivi d'aucun Participe ni d'aucun nom, comme dans cette phraſe, *Les Soldats eſtants ſur le pont.* Et voilà en ſubſtance l'opinion de M. de Vaugelas ſur les Participes actifs ou du Preſent.

L'Autheur de la Grammaire generale eſt d'un ſentiment contraire, ſur le pluriel des Participes, & il dit que *Liſants l'Eſcriture*, qui eſt une phraſe approuvée par M. de Vaugelas, eſt dit par erreur pour *Liſant l'Eſcriture*: Et en cela il ſuit les principes qu'il s'eſt fait touchant toutes ſortes de Participes, dans leſquels il dit qu'on peut conſiderer deux choſes; l'une de vrais noms adjectifs, ſuſceptibles de genres, de nombres & de cas; l'autre, d'avoir le meſme regime que le Verbe, quand ils ſont actifs. Que quand la premiere condition leur manque, on les appelle Gerondifs; que quand la ſeconde manque, on dit alors que les Participes actifs, ſont pluſtoſt des Noms que des Participes. Et que cela ſuppoſé, *aimant* & *aimé*, en tant qu'ils ont le meſme regime que le Verbe, ſont pluſtoſt des Gerondifs que des Participes. *Page 131.*

Un autre Autheur qui a donné une Grammaire au public en 1681. ſous le titre de Grammaire Methodique, dit en parlant des Participes en *ant*, Qu'il faut tenir comme une maxime certaine, que le Participe ayant purement la ſignification du Verbe dont il deſcend, eſt de tout genre, de tout nombre, de toutes les perſonnes, & qu'il ne change rien dans ſa terminaiſon; mais que lors qu'il prend la forme du nom, il reçoit une difference de genre & de nombre, & que pour marquer cette difference, il varie ſa terminaiſon; Que c'eſt là à ſon avis la veritable diſtinction qu'on doit faire entre le Participe, en tant que Verbe, & en tant que nom: Et que c'eſt pourtant ce que nos Grammairiens & pluſieurs perſonnes qui ont eſcrit des Livres de remarques, n'ont jamais bien entendu ni bien expliqué. *Page 134.*

Digitized by Google

Il adjouſte enſuite qu'il n'a jamais peu apprendre dans aucun Livre, ni de la bouche d'aucun Sçavant, d'où venoit le mot de *Gerundium*, & que ceux qui uſent du mot de *Gerondif* dans noſtre Langue, luy feroient un extréme plaiſir de luy en donner l'explication. De ſorte, que bien loin de prétendre que le Participe en *ant*, lors qu'il a le regime de ſon Verbe, ſoit un Gerondif, il reduit tellement au ſeul Participe tout ce qui regarde les Participes & les Gerondifs, qu'il dit que le Participe ſe conſtruit ſouvent avec la prépoſition *en*: & ainſi il bannit entierement de noſtre Langue, le nom meſme de *Gerondif*.

Aprés avoir ainſi rapporté ce que j'ay trouvé de plus conſiderable dans les Autheurs qui ont traité du Participe en *ant*, & avoir rendu compte des differentes opinions, que les uns & les autres ſe contentent d'expoſer, ſans en donner aucune raiſon; je diray maintenant quel eſt là-deſſus mon advis; & j'eſſayerai de l'appuyer ſur des fondements auſſi ſolides qu'une queſtion de Grammaire le peut permettre.

M. de Vaugelas, & tous ceux qui ont eſcrit depuis luy ſur les Participes du Preſent, ſont aſſez d'accord de la diſtinction qu'il faut faire, entre Participe & adjectif verbal, lors que ces deux qualitez ſe rencontrent dans un meſme mot, terminé en *ant*, comme *Donnant*, *Charmant*. De ſorte que cette difference, qui de la part des adjectifs verbaux conſiſte principalement en ce qu'ils ſont ſuſceptibles de tout genre & de tout nombre, & qu'ils n'ont jamais de regime, eſtant ſuppoſée comme ſuffiſamment eſtablie & reconnuë, il eſt inutile de s'eſtendre ſur une choſe dont tout le monde convient.

Il n'en eſt pas de meſme de la difference entre le *Participe* & le *Gerondif*: car M. de Vaugelas attribuë le Nombre au Participe, & luy donne une aſſez grande eſtenduë; l'Autheur de la Grammaire raiſonnée prétend

tend au contraire qu'il n'a jamais de Nombre, & qu'à proprement parler, c'eſt pluſtoſt un Gerondif qu'un Participe : & l'Autheur de la Grammaire Methodique, exclut abſolument les Gerondifs de la Langue, attribuant au ſeul Participe ce que les deux autres attribuënt au Gerondif. Il ne s'agit donc icy que de traiter la queſtion des Participes & des Gerondifs, dont on a desja touché quelque choſe dans le Traité des Verbes. Et pour cet effet, il ne ſera pas inutile de commencer par examiner la nature & l'emploi des Participes & des Gerondifs Latins, d'où les Participes & les Gerondifs François ont tiré leur origine.

Tous les Gerondifs François ſont formez des Gerondifs Latins en *do*, & tous les Participes en *ant* des Participes Latins en *ans* & en *ens* ; *Aimant*, par exemple, venant d'*amando*, comme Gerondif ; & d'*amans*, comme Participe. Or en Latin les Gerondifs en *do*, ne ſont d'ordinaire employez que pour marquer une action paſſagere, & un moyen ſubordonné à une autre action, deſignée par quelque autre Verbe, ou exprimé, ou ſouſentendu. C'eſt dans ce ſens que Virgile a dit dans ſes Eclogues, *Cantando tu illum ; Vous le vaincrez en chantant ! Cantando rumpitur anguis ; On fait crever un ſerpent en l'enchantant.* Dans ſes Georgiques, *Fructuſque feros mollite colendo ; Et en cultivant les fruits ſauvages rendez-les meilleurs. Namque hoc imitamur arando ; Car c'eſt ce que nous faiſons en labourant. Fingitque putando ; Il accommode la vigne en la taillant.* C'eſt pareillement dans le meſme ſens qu'on lit dans Columelle, *Quam pauciſſimos reliqueris, tam optimi fiunt in alendo propter copiam lactis ; Moins vous en laiſſerez & meilleurs ils deviendront en les nourriſſant, à cauſe de l'abondance du lait.* Dans Horace, *Ridendo dicere verum quid vetat ? Qui empeſche de dire la verité en riant :* Et dans Quintilien, *Memoria excolendo, ſicut alia omnia, augetur ; La memoire ſe fortifie en la cultivant, com-*

me toutes les autres choſes. Enfin, c'eſt uniquement dans ce ſens que tous les meilleurs Autheurs Latins ont employé les Gerondifs en *do*: Et comme ils les ont ſouvent conſtruits avec la prépoſition *in*; de là vient qu'en François nous les conſtruiſons ſouvent auſſi avec la prépoſition *en*, qu'on ſupprime pourtant aſſez ordi◇airement parmi nous, de meſme que les Latins ſupprimoient la prépoſition *in*.

Quant aux Participes Latins en *ans* & en *ens*, dont nous avons pris les Participes actifs en *ant*, il eſt de leur nature de ſervir au Preſent, auſſi-bien que parmi nous; d'avoir le meſme regime que leurs Verbes; & d'eſtre ſuſceptibles de genre & de cas, comme tous les noms adjectifs. Et ces trois proprietez ont paſſé d'abord dans tous les Participes François; mais la derniere n'eſt demeurée qu'en quelques-uns. De ſorte que la pluſpart des Participes François ne ſe déclinant plus, en tant que Participes, on eſt venu à les confondre tellement avec les Gerondifs, que comme on ne peut plus les diſtinguer les uns des autres par aucune difference exterieure; ce n'eſt que par ce qu'ils ont d'ailleurs de particulier & de propre, que l'on peut les reconnoiſtre.

La Langue Eſpagnole & la Langue Italienne qui ont eſté formées du Latin, auſſi-bien que la noſtre, ne ſont pas dans le meſme embarras que nous, ſur la diſtinction de leurs Participes & de leurs Gerondifs, parce que la terminaiſon en eſt tres-differente. De plus, les Eſpagnols n'ont proprement que des adjectifs verbaux, en *ante* & en *ente*; mais peu ou point de Participes du Preſent, qui ayent le regime actif de leurs Verbes: Et à l'égard de la Langue Italienne, quoy qu'elle ne manque pas de ces ſortes de Participes, comme on le peut voir par les phraſes ſuivantes, *Catone conducente il Romano eſercito; Un'altra maniera d'uva faccente nobile vino, e ben ſerbatoio; Gli occhi della juſtizia veggenti tutte*

le coſe, tirées du Dictionnaire de la Cruſca, aux mots *Conducente*, *facente* & *veggente*; l'Uſage cependant en eſt tres rare. De ſorte qu'une grande partie de ce que nous exprimons comme les Latins, par le Participe du Preſent, les Italiens & les Eſpagnols l'expriment ordinairement par le Gerondif. C'eſt ainſi que le commencement du XIII. Chapitre de ſaint Jean, *Ante diem feſtum Paſchæ ſciens Jeſus quia venit hora ejus*, qu'on traduit d'ordinaire en François par le moyen du Participe, comme en Latin, *Jeſus ſçachant que ſon heure eſtoit venuë*, eſt traduit en Italien & en Eſpagnol par le Gerondif, *Sapendo Gieſu ch'egli era venuta l'oræ ſua*; *Sabiendo Jeſus que era ya venida ſu hora.*

Pour revenir à ce qui regarde les Gerondifs & les Participes actifs de noſtre Langue, il n'eſt pas peut-eſtre bien aiſé de les diſtinguer tousjours les uns des autres, parce qu'il y a des occaſions où on peut ſe ſervir preſque également du Gerondif & du Participe; mais je ne laiſſe pas pourtant de croire qu'ils ſont d'eux-meſmes aſſez differents: Et voicy en quoy j'eſtime que cette difference conſiſte à l'égard de noſtre Langue, faiſant maintenant abſtraction de la maniere dont les autres Langues les employent.

Cette difference conſiſte principalement, à mon advis, En ce que le Gerondif ne ſert ordinairement qu'à déſigner une action paſſagere, ou pluſtoſt une circonſtance, une maniere de l'action exprimée par le Verbe qui le regit, ou un moyen dirigé à ce que ce Verbe ſignifie: Et que le Participe actif déſigne au contraire un eſtat fixe, & marque la cauſe & le fondement de l'action exprimée par le Verbe. Ainſi, lors que je dis, *Je vous parle à cœur ouvert, croyant que vous en ferez un bon uſage*; *croyant*, qui eſt alors comme le fondement & la cauſe qui me fait parler, eſt Participe; mais ſi je dis, *Elle s'eſcria levant les yeux aux ciel*, *levant* eſt alors Gerondif, parce qu'il ne déſigne

qu'une circonſtance jointe à l'action principale, qui eſt marquée par le Verbe dont il eſt regi. Semblablement ſi je dis, *Vous le perdez, le flattant comme vous faites*, *flattant* eſt en cet endroit un pur Gerondif, parce qu'il ne ſert qu'à exprimer une maniere de *perdre*, un moyen dirigé à ce qui eſt ſignifié par ce Verbe. Pour diſtinguer donc entre un Gerondif & un Participe actif du Preſent, il faut voir ce qui eſt exprimé par la phraſe, dans laquelle l'un ou l'autre ſe trouve employé. Si ce n'eſt qu'une circonſtance d'action, une maniere, un moyen, c'eſt un Gerondif : Si c'eſt l'eſtat d'une choſe, une raiſon, une cauſe d'action, c'eſt un Participe.

De ce principe, il reſulte que la prépoſition *en* peut bien ſe joindre à un Gerondif, parce qu'y eſtant jointe, elle ſert à marquer encore davantage une action paſſagere & ſubordonnée à une autre, une maniere, un moyen, une circonſtance, comme *Il l'aborda en riant* ; mais que la meſme prépoſition ne peut au contraire ſe joindre jamais à un Participe. Comme cependant cette prépoſition ſe trouve ſouvent ſupprimée dans l'uſage du Gerondif ; toutes les fois qu'elle le ſera, & qu'on voudra juger, ſi le terme dont il s'agit eſt employé au Gerondif ou au Participe, il n'y aura qu'à voir ſi elle peut s'y joindre ou non. Si elle peut s'y joindre ſans gaſter le ſens, & ſans faire violence à l'Uſage, il eſt employé au Gerondif ; ſi elle ne peut pas s'y joindre, c'eſt un Participe.

Suivant cette regle, dans l'exemple qui a desja eſté propoſé, *Je vous en parle à cœur ouvert, croyant que vous en ferez un bon uſage* ; ce ſeroit parler improprement dans noſtre Langue, que de dire *en croyant*, parce que *croyant* eſtant alors comme la raiſon & la cauſe qui me fait parler, ne peut eſtre un Gerondif, qui de ſa nature ne ſert à marquer qu'une circonſtance : & qu'eſtant par conſequent Participe, il ne peut jamais eſtre regi par la prépoſition *en*. Au contraire, dans cette

phraſe, *Elle s'écria levant les yeux au Ciel*, on peut fort bien ſe ſervir de la prépoſition *en*, & dire, *en levant les yeux au Ciel*; parce que *levant*, qui dans cet exemple ne déſigne qu'une circonſtance, une maniere, ne peut eſtre autre choſe qu'un Gerondif.

Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe former des phraſes où le principe & la regle qu'on vient d'eſtablir, n'ayent pas toute leur application, puiſque non ſeulement il y a des occaſions où on peut employer aſſez indifferemment, ou le Gerondif, ou le Participe: mais que de plus les Gerondifs *ayant* & *eſtant* n'admettent guere la prépoſition *en* devant *eux*. Ainſi, dans les phraſes ſuivantes; *Ayant penſé quelque temps à ce qu'on luy venoit de dire, il reſpondit; Les choſes eſtant en cet eſtat, il partit*; quoy qu'*ayant* & *eſtant* ſoient employez au Gerondif; cependant l'uſage de noſtre Langue ne ſouffre pas qu'on puiſſe y adjouſter la prépoſition *en*. Mais au fond, ces ſortes d'exceptions n'empeſchent pas que generalement parlant, la difference qu'on vient d'eſtablir, ne ſoit vraye, & ſuffiſamment fondée, par rapport à noſtre Langue.

Cette difference ſe fait, par exemple, extrémement ſentir dans cette phraſe, *Je les ay rencontrez courant la poſte*, dans laquelle *courant*, ſelon qu'il eſt employé au Gerondif ou au Participe, produit deux ſens tout differents. Car s'il eſt employé au Gerondif, *Je les ay rencontrez courant la poſte*, voudra dire, *Je les ay rencontrez lors que je courois la poſte, comme je courois la poſte*; ce qui ne marque qu'une circonſtance; & en ce cas là, *courant* ſe rapportera au Nominatif qui regit le Verbe, & pourra recevoir la prépoſition *en*, qui eſt une marque infaillible de Gerondif. Mais s'il eſt employé au Participe, le ſens de la meſme phraſe, ſera, *Je les ay rencontrez qui couroient la poſte*; & alors *courant* ne pourra plus admettre la prépoſition *en*, & ſe rapportera à l'Accuſatif *rencontrez*.

Par tout ce qui vient d'eſtre dit, on voit que quelque difficile qu'il ſoit de bien diſtinguer tousjours le Gerondif d'avec le Participe, on ne laiſſe pas d'en avoir pluſieurs moyens, qui ſont preſque tous fondez ſur la nature de l'un ou de l'autre. Suppoſant donc qu'il y ait lieu de douter ſi un terme eſt ou Gerondif ou Participe, il faut avoir recours aux differentes marques qu'on a données pour s'en éclaircir, & qui ſont, Que le Gerondif denote tousjours circonſtance d'action, ou de temps, & que le Participe déſigne tousjours une cauſe d'action, ou l'eſtat d'une choſe. Que le Gerondif peut recevoir la prépoſition *en*, & que le Participe ne l'admet jamais. Qu'entre deux termes, dont l'un eſt au Nominatif, & regit le Verbe; & l'autre eſt regi à l'Accuſatif par le Verbe; le Gerondif ne peut jamais ſe rapporter regulierement qu'au Nominatif, & qu'il ſe reſout tousjours par *lorſque*, ou par quelque autre expreſſion, qui déſigne un temps; & que le Participe, au contraire, ſe rapporte tousjours à l'Accuſatif dans ces ſortes de phraſes, & ſe reſout par le pronom *qui*.

Sur le fondement de ce que nous venons de dire, je croy qu'on ne peut pas s'empeſcher de regarder comme des exemples du Participe, pluſieurs phraſes rapportées par M. de Vaugelas, pour exemple du Gerondif. Je ne parle point de celles où *ayant* & *eſtant* ſont joints à un autre Verbe, comme *Ayant eſté*, *ayant mangé*, *eſtant contraint*, *eſtant aimé*: car il paroiſt viſiblement que ces façons de parler ne ſervent que de paſſage à ce qu'on va dire enſuite; & que par cette raiſon elles appartiennent davantage au Gerondif qu'au Participe. Je parle ſeulement de ces autres; *Les hommes ayant cette inclination*; *Je les ay trouvées ayant le verre à la main*; *Je les ay trouvées buvant & mangeant*; *Ce ſont toutes raiſons concluant une meſme choſe*: Et je dis qu'à l'égard de la premiere de ces phraſes, *ayant* peut y eſtre regardé comme Gerondif ou comme

Participe, ſelon les divers ſens qu'on peut donner à toute la phraſe. Car ſi par *les hommes* on entend tous les hommes en general, & qu'enſuite on veüille adjouſter quelque autre propoſition generale, & dire, *Tous les hommes ayant cette inclination; il faut neceſſairement conclurre qu'elle leur eſt naturelle*; il n'y a point de doute qu'*ayant* ne puiſſe alors eſtre regardé comme Gerondif; parce qu'il ne ſert que de paſſage à une autre propoſition, de meſme que dans cette phraſe, *Cela eſtant il faut, eſtant* eſt ſans difficulté Gerondif. Mais ſi par *Les hommes ayant cette inclination*, on veut faire une propoſition particuliere, & dire, *Les hommes qui ont cette inclination*; en ce cas *ayant* eſt abſolument Participe, par toutes les raiſons qui ont desja eſté alleguées.

Suivant les meſmes raiſons, dans ces trois autres phraſes, *Je les ay trouvées ayant le verre à la main; Je les ay trouvées beuvant & mangeant; Ce ſont toutes raiſons concluant une meſme choſe*, qui peuvent ſe reſoudre par *Je les ay trouvées qui avoient le verre à la main; Je les ay trouvées qui beuvoient & qui mangeoient; Ce ſont toutes raiſons qui concluënt une meſme choſe; Ayant, beuvant, mangeant* & *concluant*, ſont abſolument de purs Participes. Car la diſtinction que M. de Vaugelas y apporte, en diſant qu'ils ne ſont Participes que quand ils ſont employez avec un maſculin ſingulier ou pluriel; parce qu'alors on les peut conſtruire en nombre & en genre avec les termes de leur relation; mais que quand ils ſont conſtruits avec un feminin ſingulier ou pluriel; alors, comme ils ne peuvent plus s'y accorder en genre & en nombre, ils ceſſent d'eſtre Participes, & deviennent Gerondifs. Cette diſtinction, dis-je, qui fait deux parties d'Oraiſon d'un meſme mot, ſans qu'il change de ſignification ni de regime, mais ſeulement ſelon que le terme de ſa relation eſt maſculin ou feminin, eſt inſouſtenable en Grammaire: & meſme la nature

du Gerondif & celle du Participe y repugnent abſolument. Celle du Gerondif, en ce qu'il n'eſt ordinairement deſtiné qu'à marquer quelque choſe de paſſager; Et celle du Participe, en ce que nous avons des Participes feminins qui ont le regime actif des maſculins, comme dans ces phraſes, *La rendante compte*, & *l'oyante compte*, qui ſont veritablement des formules de ſtyle de Pratique, mais qui ne laiſſent pas d'eſtre de la Langue, & d'en marquer le genie.

Quant à l'Autheur de la Grammaire raiſonnée, qui bien loin d'admettre la diſtinction de M. de Vaugelas, prétend que dans cette phraſe, *J'ay veu des hommes liſants l'Eſcriture*, *liſants* n'eſt mis au pluriel que par erreur, au lieu de *liſant*; Je ſuis entierement de ſon advis là-deſſus; mais je ne conviens nullement du principe ſur lequel il le fonde; que les Participes, quand ils ont le regime de leurs Verbes, ſont indéclinables, & ſont pluſtoſt des Gerondifs que des Participes. Car non ſeulement les deux exemples que nous venons d'alleguer prouvent le contraire; mais outre cela, noſtre Langue a pluſieurs Participes pluriels, qui ont le regime actif de leurs Verbes; comme *Ses hoirs & ayants cauſe*; *Les gens tenants noſtre Cour de Parlement*; & quantité d'autres qui deſtruiſent abſolument cette idée.

Mais pour ne la pas combattre ſeulement par des phraſes de formule, qu'on pourroit regarder comme des exceptions à la regle generale qu'il s'eſt faite, il faut prendre des phraſes du ſtyle ordinaire, & voir ſi elles peuvent s'accommoder à ſon principe. On dit tous les jours, en parlant de gens de pieté, *C'eſt un homme craignant Dieu*, *C'eſt une femme craignant Dieu*, *Ce ſont des gens craignant Dieu*: & dans toutes ces trois phraſes, où *craignant* a le regime de ſon Verbe, il devroit par cette raiſon, & ſelon les principes de l'Autheur de la Grammaire raiſonnée, eſtre au Gerondif. Cependant, à conſiderer la nature du Gerondif, non ſeulement ſuivant

ſuivant les regles & l'uſage de noſtre Langue ; mais ſuivant les regles & l'uſage de quelque Langue que ce ſoit, il eſt impoſſible que *craignant* dans ces phraſes, & *contenant* dans celle-cy, *Une Requeſte contenant que*, ſoient autre choſe que des Participes. Car un Gerondif dans aucune Langue, ne peut eſtre jamais employé dans aucune phraſe, qui ſoit principalement appuyée ſur le Verbe *eſtre* ou exprimé ou ſouſentendu. Parce qu'il y auroit une eſpece de contrarieté d'idée dans l'aſſemblage de deux termes, dont l'un marque un eſtat fixe & preſent, & l'autre une choſe paſſagere. Il eſt vray qu'on employe quelquefois en Latin un Gerondif avec le Verbe ſubſtantif, comme quand on dit d'un homme qui n'a pas le moyen de payer, *Non eſt ſolvendo* ; mais dans cette phraſe, & dans toutes les autres de meſme nature, le Gerondif ſe trouve employé dans un ſens tout different de celuy dont il s'agit maintenant.

J'adjouſte à tous ces exemples un exemple pris de l'Autheur meſme de la Grammaire raiſonnée. C'eſt le titre de ſon Ouvrage, *Grammaire generale & raiſonnée, contenant les fondements de l'art de parler.* Et je dis, que par toutes les raiſons qu'on a desja marquées, il eſt impoſſible que *contenant*, dans cette phraſe, ſoit autre choſe qu'un Participe : & qu'on ne ſçauroit en faire un Gerondif, ſans faire violence à la Grammaire, à l'Uſage, & à la raiſon meſme.

Mais pour monſtrer encore d'ailleurs que *craignant*, dans les phraſes qu'on vient de rapporter, eſt pur Participe, & ne peut eſtre Gerondif ; c'eſt qu'on peut tres bien le mettre à la ſuite d'un adjectif, ou verbal, ou autre, comme aprés quelque choſe de meſme nature, ce qui n'eſt pas une place qu'on puiſſe donner à un Gerondif. Ainſi, on dira fort bien, *C'eſt une femme ſage, attachée à ſes devoirs, craignant Dieu, aimant ſon mary, & ayant grand ſoin de ſa famille.* De plus, les meſmes termes *craignant* & *aimant* peuvent fort bien

recevoir l'article avec des marques de comparaiſon, comme *C'eſt l'homme du monde le plus craignant Dieu, le plus aimant ſon devoir*; ou bien, *C'eſt l'homme du monde le plus facile à vivre, & le plus aimant à faire plaiſir.* Or un Gerondif ne peut jamais, ni recevoir l'article, ni ſe conſtruire de la meſme ſorte avec des marques de comparaiſon.

La pluſpart de ces raiſons peuvent eſtre facilement appliquées à toutes les phraſes de meſme nature, & entre autres, à celle de M. de Vaugelas, *Ce ſont toutes raiſons concluant une meſme choſe*, où il fait un Gerondif de *concluant*, qu'il avoit reconnu pour Participe dans cette autre, *Ce ſont tous arguments concluant une meſme choſe.* Car dans cette diſtinction, que nous avons desja fait voir inſouſtenable, il s'eſt trompé, & ſur la nature du Gerondif, qui ne peut eſtre conſtruit avec le Verbe ſubſtantif, & ſur l'emploi du Participe, lequel hors de quelques phraſes de formule, s'employe tousjours indéclinablement quand il conſerve le regime actif de ſon Verbe.

De toutes les Obſervations qu'on vient de faire, il reſulte que le Participe en *ant*, & le Gerondif, ſont deux parties d'Oraiſon tres diſtinctes entre elles, quant à leur nature, quoy qu'elles ne le ſoient pas, quant à leur forme exterieure. Qu'autrefois ces ſortes de Participes ont ſuivi la regle des Participes Latins en *ans* & en *ens*, d'où ils ont eſté tirez; de ſorte qu'ils joignoient enſemble le regime du Verbe, & la déclinaiſon du nom, comme on a peu voir dans les exemples qui en ont eſté alleguez. Que maintenant l'Uſage, en leur conſervant leur regime, leur a retranché leur déclinaiſon, qu'ils n'ont retenuë qu'en certaines phraſes de formule. Que de là vient que comme ils n'ont plus rien qui les diſtingue au dehors des Gerondifs, on les confond quelquefois enſemble. Qu'on peut meſme former diverſes phraſes ou le Participe & le Gerondif peuvent

eſtre également bien employez : mais que dans celles où il s'agit d'exprimer l'eſtat d'une choſe, ou une cauſe d'action, & ſur tout dans celles où il n'y a point d'autre Verbe exprimé ou ſouſentendu que le Verbe ſubſtantif, le Gerondif ne peut jamais y eſtre employé, & qu'elles appartiennent toutes au Participe.

Des Participes en ant *des Verbes neutres, & des Verbes neutres paſſifs.*

APrés avoir parlé des Participes actifs en *ant*, il reſte à dire un mot des Participes de meſme terminaiſon, formez des Verbes neutres, & des Verbes neutres paſſifs. A l'égard de ceux qui ſont formez des Verbes neutres paſſifs, tels que *Se repentant*, *ſe ſouvenant*, formez de *Se repentir*, *ſe ſouvenir*; comme ils ſont tousjours joints inſéparablement avec le pronom perſonnel, jamais ils ne ſe déclinent. De ſorte que ſi en parlant de la diſpoſition où une ame Chreſtienne doit eſtre, quand elle a offenſé Dieu, on veut ſe ſervir du Participe du Verbe neutre paſſif *Se repentir*, il faudra dire, *Des perſonnes vrayement Chreſtiennes, & ſe repentant veritablement de leurs fautes*; & laiſſer *repentant* indéclinable. Mais ſi au lieu de ſe ſervir du Participe dans cette phraſe, on veut y employer l'adjectif verbal, en ſupprimant le pronom; il faudra alors accorder cet adjectif en genre & en nombre, avec le terme de ſa relation, & dire, *Des perſonnes vrayement Chreſtiennes & veritablement repentantes de leurs fautes.* Que ſi le Verbe neutre paſſif dont on voudra employer le Participe, n'a point d'adjectif verbal, comme en effet, *Se ſouvenir* n'en a point; alors il n'y aura plus d'autre maniere de s'énoncer que par le Participe, & il faudra dire, par exemple, *Ces femmes ſe ſouvenant de ce qu'on leur avoit dit.* Ainſi c'eſt une regle qui ne reçoit nulle exception, que tous les Participes qui ſont joints avec le pronom perſonnel, ne ſe décli-

nent jamais : du reſte, pour ne les pas confondre avec les Gerondifs, il faudra ſe ſervir des meſmes diſtinctions qui ont eſté propoſées, en parlant des Participes actifs.

Quant aux Participes en *ant* des Verbes neutres, l'uſage de la Langue, en leur conſervant le regime de leurs Verbes, les accorde ſouvent en genre & en nombre avec le terme de leur relation, comme *Une Requeſte tendante à ce que ; Une fille majeure uſante & joüiſſante de ſes droits ; Une terre relevante d'un tel Seigneur ;*
P. 300. M. de Vaugelas dans ſes Remarques, rapporte ſur ce ſujet les exemples ſuivants, *Ces eſtoffes ne ſont pas approchantes de celles que je vis hier ; Son humeur eſt tellement repugnante à la mienne.* Et il prétend que dans ces deux phraſes, & par conſequent dans toutes celles de meſme nature, ces termes *Approchantes* & *repugnante*, & tous ceux qui regiſſent de la meſme ſorte, ſont pluſtoſt des adjectifs verbaux que des adjectifs. Parce qu'il » y a (dit-il) pluſieurs noms adjectifs, & particuliere- » ment les verbaux ; c'eſt-à-dire, ceux qui ſont formez » des Verbes, qui gardent le meſme regime des Verbes » dont ils ſont formez, ou dont ils approchent, quoy » qu'ils ne ſoient point Participes, & qu'ils n'en ayent » aucune marque, comme par exemple, *Libre, vuide, conforme, ſemblable, &c.* Car on dira *Libre de tous ſoins, libre de faire*, ou *de ne pas faire ; Vuide d'argent, vuide de tous ſoins ; Conforme*, ou *ſemblable à ſon modelle*, qui » ſont des regimes des Verbes dont ils viennent & dont » ils approchent..

C'eſt veritablement pluſtoſt une queſtion de nom qu'autre choſe, de ſçavoir ſi *Tendante, uſante, joüiſſante, approchante, repugnante*, & les autres termes ſemblables, qui conſervent le regime de leurs Verbes, ſont des Participes ou des Adjectifs verbaux. Mais les exemples alleguez par M. de Vaugelas, pour prouver que ce ne ſont que des adjectifs verbaux, ne ſont pas, à mon

advis, de la nature qu'il faudroit pour le prouver. Car *Libre*, *vuide*, *conforme* & *ſemblable*, ne ſont point eux-meſmes des adjectifs verbaux; puiſque *Libre* & *ſemblable* ne ſont formez d'aucun Verbe; & que *Vuide* & *conforme*, loin de venir de *Vuider* & *conformer*, en ſont l'origine. Il eſt vray qu'il dit, *Des Verbes dont ils viennent & dont ils approchent*; mais qu'eſt-ce en Grammaire qu'approcher d'un Verbe, & cela peut-il fonder une dénomination, & ſervir à eſtablir une regle. De plus, *Libre*, *vuide*, *conforme* & *ſemblable*, qui n'ont, comme il le reconnoiſt luy-meſme, *aucune marque de Participe*, ne peuvent pas, ce me ſemble, ſervir à conclurre que des termes qui en ont toute la formation & toutes les marques, comme *Tendante*, *uſante*, *joüiſſante*, *relevante*, & qui ſe reſolvent par leurs Verbes, *Qui tend*, *qui uſe*, *qui joüit*, *qui releve*, ne ſont pas de veritables Participes.

Pour moy, je tiens qu'ils doivent eſtre regardez comme tels, & ce qui paroiſt le confirmer encore davantage, c'eſt que la pluſpart de ces termes, comme *Tendante*, *uſante*, *repugnante*, ne peuvent jamais eſtre employez ſolitairement, ſans l'expreſſion de leur regime, ce qui eſt une grande marque de Participe, & une des plus grandes diſtinctions d'entre le Participe, & l'Adjectif verbal d'un meſme Verbe.

Quoy qu'il en ſoit, ce qu'il y a d'ailleurs à obſerver touchant les Participes en *ant* des Verbes neutres, c'eſt que hors les exemples que nous venons de marquer, & quelques autres de meſme eſpece, ils s'employent indéclinablement dans les phraſes ordinaires de la Langue. Ainſi on dira, *Ce ſont des perſonnes parlant peu, mais parlant bien*; *Ce ſont des gens modeſtes, uſant & joüiſſant ſagement de toutes choſes*; *On les trouva toutes dormant d'un profond ſomme*; *Toutes les perſonnes venant de la Cour rapportoient que*; & ainſi d'une infinité d'autres.

Je finis ce Traité, par où je voudrois avoir peu finir

tous les autres, je veux dire, par proteſter, que ſi dans la diſcuſſion des matieres dont j'ay parlé juſqu'icy, j'ay combattu quelquefois le ſentiment des grands hommes qui en ont eſcrit avant moy, je n'en ay point pour celà moins d'eſtime & moins de veneration pour eux. Mais comme il m'a paru qu'ils s'eſtoient quelquefois trompez, faute d'avoir aſſez examiné, & aſſez approfondi les choſes, j'ay creu qu'eſcrivant pour le Public, leur authorité & leur reputation ne devoient pas m'empeſcher de donner au Public la verité telle qu'elle me paroiſſoit. Je dis telle qu'elle me paroiſſoit : car il ſe peut fort bien faire, que je me ſois trompé moy-meſme en la cherchant : Mais au moins je puis aſſurer que je n'ay épargné ni ſoins, ni meditation pour la trouver ; & que dans la recherche des principes de la Grammaire, je ne me ſuis jamais déterminé ſur rien, qu'aprés y avoir apporté toute l'attention dont je ſuis capable.

TRAITÉ DES ADVERBES.

DAns les cinq précédents Traitez, nous avons parlé des Parties du diſcours, qui admettent quelque variation de Genres, de Cas, de Nombres, de Modes, ou de Perſonnes. Il reſte maintenant à parler des autres parties qui ne ſont ſuſceptibles d'aucune de ces variations ; & qui ſont, *l'Adverbe*, *la Prépoſition*, & *la Conjonction*. Car pour ce qui regarde l'*Interjection*, j'ay desja marqué dés le commencement de cet Ouvrage, que je me propoſois de la joindre au Traité de l'Adverbe, de meſme que les Grammairiens Grecs l'ont pratiqué.

L'Adverbe eſt une partie d'Oraiſon, qui ne reçoit nulle variation, & qui ſert à modifier un nom Adjectif, un Verbe, ou un Participe, c'eſt-à-dire, à marquer quelque qualité, quelque maniere, quelque circonſtance, de ce qui eſt ſignifié par l'un ou par l'autre. Ainſi dans ces phraſes, *Eſtre extrémement heureux*, *eſtre ſouvent malade* ; *Parler bien*, *eſcrire mal* ; *Un homme fort craignant Dieu* ; *Il a tousjours fait ſon devoir*. Ces termes *Extrémement*, *ſouvent*, *bien*, *mal*, *fort* & *tousjours*, ſont des Adverbes, qui déſignent differentes manieres, differentes circonſtances, dans ce qui eſt ſignifié par ces Noms, ces Verbes, & ces Participes.

De la diviſion des Adverbes.

ON peut conſiderer les Adverbes, ou par rapport à leur forme, ou par rapport à leur ſignification. Par rapport à leur forme, on peut, comme tous les mots de la Langue, les diſtinguer en primitifs & en dérivez ; & en ſimples & compoſez. Mais comme cette premiere diſtinction n'eſt d'aucune conſequence pour l'uſage qu'on doit faire des Adverbes ; on ne les regardera icy par rapport à leur forme, que comme ſimples ou compoſez, entendant par le terme d'Adverbe ſimple, un Adverbe, qui de luy-meſme, ou par le long uſage de la Langue, ne fait qu'un ſeul mot, comme *Oüy, non, quand, comment, jamais, deſormais, touſjours, beaucoup, autrefois, ſagement, ſenſément, &c.* Et par le terme de compoſé, un Adverbe qui eſt formé de pluſieurs mots que l'Uſage a accouſtumé de ſeparer dans l'Eſcriture, comme *A preſent, à l'advenir, en haut, en bas, auſſi-toſt, peu à peu, à la haſte, &c.* Et quant à ce qui regarde la forme des Adverbes, le peu qu'on vient de marquer peut ſuffire.

Les Adverbes, par rapport à leur ſignification, pourroient preſque ſe diviſer en autant de differentes Claſſes, qu'il y a de differentes énonciations dans la Langue : mais pour ne pas trop multiplier des diviſions qui apporteroient plus d'embarras que d'éclairciſſement, on ſe contentera de les diſtinguer en Adverbes *de temps, de lieu*, ou *de ſituation, d'ordre*, ou *de rang, de quantité*, ou *de nombre, de qualité, de maniere, d'affirmation, de negation, de doute* & *de comparaiſon*. Et en effet, il n'y a guere d'Adverbes dans la Langue, qui ne ſe puiſſent reduire ſous quelqu'une de ces partitions.

Des

Des Adverbes de Temps, de Lieu, & d'Ordre.

ON ne ſe propoſe pas de donner icy la liſte de tous les Adverbes de chaque Claſſe ; ce ſeroit une affaire de trop longue haleine, & en meſme temps de trop peu d'utilité. On ſe propoſe ſeulement de marquer les principaux, & d'y adjouſter enſuite les obſervations les plus neceſſaires, touchant leur formation ou leur emploi.

Les Adverbes de Temps, s'appliquent à un temps, ou paſſé, ou preſent, ou futur, ou indéterminé : Ceux du paſſé ſont, *Hier, avant-hier, jadis, autrefois, anciennement, dernierement, auparavant, tout fraiſchement, tout recemment, tout nouvellement, depuis peu, au temps paſſé, au bon vieux temps, &c.* Ceux du preſent ſont, *Aujourd'huy, preſentement, maintenant, à preſent, pour le preſent, à cette heure, &c.* Ceux du futur ſont, *Demain, bientoſt, tantoſt, dans peu, deſormais, doreſnavant, incontinent, à l'advenir, tout à l'heure, &c.* Ceux d'un temps indéterminé par luy-meſme ſont, *Souvent, d'abord, quelquefois, rarement, ſoudain, jamais, tousjours, inceſſamment, ſans ceſſe, cependant, ſi-toſt que, d'ordinaire, tard, alors, depuis, de but en blanc, au dépourveu, à l'improviſte, derechef.*

Les Adverbes de Lieu appartiennent à toutes ſortes de lieux indifferemment, & ſervent ſeulement à marquer la difference des diſtances & des ſituations, par rapport, ou à la perſonne qui parle, ou aux choſes dont on parle. Les plus en uſage ſont, *Icy, là, icy prés, loing, bien loing, devant, derriere, dedans, dehors, deſſus, deſſous, en haut, en bas, auprés, tout auprés, ailleurs, par tout.*

Comme l'idée d'Ordre & de rang eſt inſéparable de celle de Lieu, on auroit peu mettre les Adverbes d'Ordre & de rang avec ceux de Lieu, ſous leſquels ils ſont naturellement compris, & dont la pluſpart ap-

partiennent également au Lieu & à l'Ordre. Cependant on a creu qu'il ſeroit encore plus à propos de les marquer ſeparément les uns des autres. Parmi les Adverbes d'Ordre, les principaux qui appartiennent également au Lieu & à l'Ordre, ſont, *Devant*, *derriere*, *en haut*, *en bas*, *après*, *enſuite*. Ceux qui appartiennent plus particulierement à l'Ordre ſont, *Premierement*, *ſecondement*, *en premier lieu*, *en ſecond lieu*, *à la file*, *enfin*, *à la fin*, *enſemble*, *alternativement*, *tour à tour*.

Des Adverbes de Quantité.

SOus le nom d'Adverbes de Quantité on comprend icy, non ſeulement tous les Adverbes de quantité numerale définie; mais auſſi tous ceux qui ſervent à marquer, ou quelque quantité que ce ſoit, ou le prix & la valeur des choſes. Il y a autant d'Adverbes de quantité numerale définie qu'il y a de nombres qu'on peut employer avec le mot de *fois*. Ainſi *Une fois*, *deux fois*, *ſix fois*, *dix fois*, *cent fois*, *mille fois*, ſont des Adverbes purement de nombre.

Tous les autres Adverbes de quantité n'ont qu'une ſignification indéfinie & relative, qui n'eſt déterminée que par le ſujet où on l'applique; & ces Adverbes ſont, *Combien*, *peu*, *beaucoup*, *guere*, *aſſez*, *tant*, *autant*, *tant ſoit peu*, *trop*, *trop peu*, *&c.*

Des Adverbes de Qualité & de Maniere.

IL y a peu de noms Adjectifs dans noſtre Langue, dont on n'ait formé des Adverbes de cette nature. Ainſi de *Sage*, de *juſte*, de *prudent*, de *conſtant*, de *fort*, de *grand*, de *vif*, d'*aſſeuré*, d'*infini* & d'*abſolu*; on a fait *Sagement*, *juſtement*, *prudemment*, *conſtamment*, *fortement*, *grandement*, *vivement*, *aſſeurément*, *infiniment*, & *abſolument*.

Cette terminaiſon en *ment* eſt celle de preſque tous les Adverbes qui ſignifient qualité & maniere, au moins de tous ceux qui ne conſiſtent qu'en un ſeul mot formé d'un nom adjectif. Car pour les autres, comme ils ne ſont compoſez que de quelque prépoſition & d'un nom ſubſtantif, ou pris ſubſtantivement, ils n'ont point d'autre définence que celle du meſme nom. Ceux-cy ne ſont guere en moins grand nombre que les premiers. On parlera ailleurs de la formation des uns & des autres; & cependant pour exemple des derniers, ceux qui ſuivent pourront ſuffire, *A tort, à travers, à regret, à la mode, à la haſte, de biais, par hazard, avec ſoin, &c.*

Des Adverbes d'Affirmation, de Negation, & de Doute.

TOus ces Adverbes enſemble ne ſont pas en grand nombre; ainſi il ne ſeroit pas peut-eſtre difficile de les marquer tous. Mais pour ne pas tomber dans l'inconvenient d'en obmettre peut-eſtre quelqu'un, il vaut mieux ſe contenter de marquer ſeulement les principaux.

Ceux d'Affirmation ou de conſentement ſont, *Ouy, certes, certainement, ſans doute, volontiers, ſoit, d'accord, ſans faute, aſſeurément, immancablement*, & *ſi* employé dans cette façon de parler du diſcours familier, *Je gage que ſi.* Ceux de Negation ſont, *Non, ne, ni, point, pas, nullement, en nulle maniere, point du tout.*

Il n'y a proprement que deux Adverbes de Doute, qui ſont, *Peut-eſtre*, & *poſſible*, encore le dernier n'eſt-il guere en uſage que dans le diſcours familier. Car pour certaines façons de parler, que quelques Grammairiens mettent au rang des Adverbes de Doute; comme *Cela ſe peut, ſi cela eſtoit, s'il arrivoit que*; ce ne ſont ni des Adverbes, ni meſme des phraſes adverbiales;

mais ſeulement des façons de parler, qui ne tiennent pas plus de l'Adverbe de Doute, que *je le croy bien* tient de l'Adverbe d'Affirmation.

Des Adverbes de Comparaiſon.

LEs Adverbes qui par eux-meſmes marquent Comparaiſon, ou difference de degrez dans les perſonnes ou dans les choſes, ſont *Comme*, *de meſme*, *ainſi*, *plus*, *moins*, *pis*, *mieux*, *tres*, *davantage*, *de plus*, *ni plus ni moins*, *preſque*, *quaſi*, *à peu prés*, *pour le plus*, *tout au plus*, *à qui mieux mieux*, *à l'envi*, *de mieux en mieux*. Au reſte les Adverbes de Comparaiſon *Plus*, *moins*, & *tres*, ſe joignent à tous les Adverbes, dont la ſignification eſt ſuſceptible de plus & de moins. Quant à ceux qui portent à l'eſprit une idée tellement déterminée, qu'on ne peut ni la reſſerrer, ni l'eſtendre, comme *Hier*, *aujourd'huy*, *tousjours*, *jamais*, *icy*, *là*, *meſmement*, *dernierement*, *premierement*, *infiniment*, & les autres de meſme nature; la raiſon ſeule enſeigne qu'on ne doit pas les joindre avec rien qui puiſſe marquer degré de Comparaiſon.

L'Uſage veut qu'avec les Adverbes, *Peu*, *beaucoup*, *guere*, les marques de Comparaiſon *plus* & *moins* ſe mettent à la ſuite; ainſi on dit, *Peu plus*, *peu moins*; *Beaucoup plus*, *beaucoup moins*; *Guere plus*, *guere moins*: Et à l'égard de *pis* & de *mieux*, l'Uſage veut auſſi que pour marquer un plus grand excés dans l'un & dans l'autre, on ſe ſerve de *bien*, ou de *beaucoup*, comme *Il eſt bien pis qu'il n'eſtoit*, *Il eſt bien mieux que tantoſt*; ou *il eſt pis de beaucoup*, *il eſt mieux de beaucoup*.

Digitized by Google

De la formation des Adverbes ſimples.

EN parlant icy de la formation des Adverbes ſimples, on n'entend parler, ni de ceux d'une ſyllabe, comme *Oüy*, *non*, *ſi*, *là*, *où*, qui ne doivent leur formation à aucun autre mot François, ni de quelques autres, comme *Pas*, *point*, *bien*, *mal*, *ſoit*, qui ſont pris de *Pas* & *point*, de *bien* & *mal*, noms Subſtantifs, & de *ſoit*, troiſiéme perſonne de l'Imperatif du Verbe *eſtre*.

On ne prétend pas non plus parler icy de certains Adverbes, qui eſtant originairement formez, ou de deux mots, comme *Tousjours*, *jamais*, *demain*, *auprés*, *aprés*, *enfin*, *enſuite*, *beaucoup*, *&c.* ou meſme de trois, & de quatre, comme *Deſormais*, *aujourd'huy*, *doreſnavant*, *auparavant*, ne ſont plus qu'un ſeul mot : car cette remarque, qui regarde l'étymologie, n'eſt pas icy d'une grande utilité.

Il ne s'agit proprement icy que de la formation des Adverbes terminez en *ment* ; & parce qu'ils ſe forment un peu differemment, ſuivant les differentes terminaiſons des Adjectifs d'où ils tirent leur ſignification, il ne ſera pas inutile de marquer icy quelles regles ils gardent tous dans leur formation.

Mais avant que d'en venir là, comme la terminaiſon en *ment*, qui leur eſt commune, & qui eſt la meſme dans pluſieurs Adverbes de la Langue Italienne, & de la Langue Eſpagnole, à la reſerve que l'une & l'autre y adjouſtent un *e* à la fin ; comme cette terminaiſon, dis-je, n'eſt ſelon quelques Grammairiens, qu'une pure deſinence, qui ne ſignifie rien ; & que ſelon d'autres, elle tire ſon origine de l'Ablatif Latin *mente* ; il ne ſera pas hors de propos d'examiner cette queſtion de part & d'autre.

Ceux qui croyent que les deſinences des Adverbes François en *ment*, & des Adverbes Italiens & Eſpa-

gnols en *mente*, ſont priſes de l'Ablatif Latin *mente*, diſent que, par exemple, *Fortement*, *fermement*, *chaſtement*, *purement*, &c. ne ſont autre choſe que l'aſſemblage de deux mots Latins, *Forti mente*, *firmâ mente*, *caſtâ mente*, *purâ mente*, &c. Et M. Menage qui eſt de ce ſentiment, rapporte dans ſes Obſervations, divers paſſages de divers Autheurs Latins, où *Forti mente*, *honeſtâ mente*, *ſincerâ mente*, *clarâ mente*, *plenâ mente*, *deteſtabili mente*, & *devotâ mente* ſont employez. A ces exemples, on pourroit en adjouſter quantité d'autres; mais je me contenteray d'y joindre celuy de Tibulle.

Obſerv. ch. 2.

Tib. Liv. 4.

Illa aliud tacitâ, jam ſua, mente rogat.

Elle, qui eſt devenuë maiſtreſſe d'elle-meſme, demande tacitement toute autre choſe: Et cet exemple eſt d'autant plus fort, que *tacite* Adjectif n'ayant d'uſage dans noſtre Langue, que pour ſignifier *ſouſentendu*, comme dans cette phraſe, *conſentement tacite*, il ſemble que *tacitement* n'ait peu par conſequent eſtre formé que de *tacitâ mente*.

La maniere dont les Eſpagnols employent quelquefois ces ſortes d'Adverbes, peut encore beaucoup ſervir à appuyer l'opinion de M. Menage. Car lors qu'ils ont à mettre tout de ſuite deux Adverbes en *mente*, ils les ſeparent ordinairement de telle ſorte, qu'ils ne laiſſent la terminaiſon *mente* qu'au dernier des deux. Ainſi on trouve dans leurs meilleurs Autheurs, *Segura y libremente*, *blanda y tiernamente*, *real y verdaderamente*, *firma y eſtrechamente*, & ainſi des autres: ce qui ſemble marquer qu'ils n'ont emprunté leurs Adverbes que de l'Ablatif Latin *mente*, joint à un autre Ablatif Adjectif; puiſqu'ils en font quelquefois deux mots comme en Latin.

Ce qui peut faire croire, au contraire, que la terminaiſon de tant d'Adverbes François en *ment*, n'eſt qu'une pure deſinence, qui ne veut rien dire; c'eſt que dans la Langue Latine, dans l'Allemande, & dans l'An-

gloiſe, la pluſpart des Adverbes ont une déſinence commune, qui n'eſt d'aucune ſignification. Ainſi dans la Langue Latine, *ter* eſt une déſinence commune à pluſieurs Adverbes de qualité, comme *Fortiter*, *firmiter*, *alacriter*, *hilariter*, *jugiter*, *&c.* Et *tim*, une autre déſinence commune à pluſieurs autres Adverbes, comme *Viritim*, *tributim*, *partitim*, *guttatim*, *membratim*, *agminatim*, *gregatim*, *gradatim*, *ſtatim*, *raptim*, *paulatim*, *præſertim*, *&c.* Dans la Langue Allemande, *lich* eſt une terminaiſon commune à quantité d'Adverbes, comme *Loblich* loüablement, *Offentlich* manifeſtement, *Liſtiglich* finement, *Andachtiglich* devotement, *Gantzlich* entierement, *Warlich* veritablement, &c. Et dans la Langue Angloiſe, *ly* eſt pareillement la terminaiſon de pluſieurs Adverbes de la meſme Langue, comme *Aboundantly* abondamment, *Commonly* communément, *Abſurdly* abſurdement, *Accurately* ſoigneuſement, *Evidently* évidemment, *Darkly* obſcurement, *Equally* & *Evenly* également, *Honeſtly* honneſtement; & ainſi d'une infinité d'autres.

De plus, pour donner des exemples d'une déſinence encore plus ſemblable à celle des Adverbes François, dont il eſt maintenant queſtion: De meſme que dans pluſieurs noms ſubſtantifs Latins, comme *Elementum*, *fundamentum*, *inſtrumentum*, *teſtamentum*, *&c.* la terminaiſon *mentum* n'eſt d'aucune ſignification, ni celles de *ment* & de *mento*, dans les noms François, Italiens & Eſpagnols, qui ont eſté formez de ces noms Latins: De meſme il y a lieu de croire que dans tous nos Adverbes terminez en *ment*, & dans tous ceux de la Langue Italienne, & de la Langue Eſpagnole terminez en *mente*; ces ſortes de terminaiſons ne veulent rien ſignifier par elles-meſmes.

On adjouſte encore à cela, que comme les mots de *mens* & de *mente* Latins, n'ont point paſſé dans noſtre Langue, & qu'ils n'y ont jamais eſté employez ſeuls

dans la ſignification qu'ils ont en Latin, il n'eſt pas croyable qu'on ait jamais ſongé à les employer dans la compoſition de tant d'adverbes : Que de plus, la terminaiſon de *ment* eſtant toute maſculine, & ne pouvant jamais convenir avec un ſubſtantif feminin, il n'y a pas d'apparence qu'elle ait eſté priſe de *mente* : Et qu'enfin cette terminaiſon eſtant celle de pluſieurs Adverbes, qui n'ont point eſté empruntez de la Langue Latine, comme *Heureuſement*, *finement*, *ſallement*, *ſoigneuſement*, *richement*, *chagrinement*, *ſottement* ; ou qui ne peuvent avoir aucune convenance avec la ſignification de *mente*, comme *Adverbialement*, *horizontalement*, *perpendiculairement*, *verticalement* ; cela ſemble marquer, que ce n'eſt point de la Langue Latine, & de l'Ablatif *mente*, que nous l'avons priſe, mais du propre fonds de noſtre Langue ; & que ce n'eſt qu'une ſimple terminaiſon, comme toutes les autres des Adverbes Latins en *ter* & en *tim*, & de ceux de la Langue Allemande & de la Langue Angloiſe en *lich* & en *ly*.

Pour revenir à ce qui regarde la formation des Adverbes en *ment*, ils tirent tous la leur de quelque nom adjectif, à la reſerve de *comment*, qui ne tire la ſienne que de l'Adverbe *comme* ; de *Nuitamment* & de *diablement*, formez des ſubſtantifs *Nuit* & *diable*, d'*inſtamment*, qui n'a point d'adjectif maſculin qui ſoit en uſage ; & d'*Inceſſamment*, *notamment*, & *ſciemment*, dont les adjectifs, ou n'ont jamais eſté, ou ne ſont plus.

Cette formation des Adverbes en *ment*, ſe fait par la ſimple addition de cette terminaiſon aux adjectifs, avec quelques legeres differences pourtant, à l'égard des adjectifs d'une certaine terminaiſon : Mais quant à ceux qui finiſſent par une ſimple voyelle, la ſeule addition de *ment* fait l'Adverbe. Ainſi de *Juſte*, de *ſage*, d'*honneſte*, d'*équitable*, & de tous les Adjectifs qui ont un *e muet* à la fin, & qui ſont en tres grand nombre ; ſe font les Adverbes *Juſtement*, *ſagement*, *honneſtement*, *équitablement*.

équitablement, & ainſi de tous les autres. Des adjectifs qui ont un *é maſculin* à la fin, comme *Aiſé*, *malaiſé*, *aſſeuré*, *aveuglé*, *deliberé*, *demeſuré*, *deſeſperé*, *deſordonné*, *déterminé*, *indéterminé*, *effronté*, *figuré*, *moderé*, *immoderé*, *nommé*, *inconſideré*, *obſtiné*, *paſſionné*, *poſé*, *prématuré*, *reglé*, *enſé*, & *ſubordiné*, ſe forment les Adverbes *Aiſément*, *malaiſement*, *aſſeurément*, *aveuglément*, *deliberément*, *demeſurément*, *deſeſperément*, *deſordonnément*, *déterminément*, *indéterminément*, *effrontément*, *figurément*, *inconſiderément*, *moderément*, *immoderément*, *nommément*, *obſtinément*, *paſſionnément*, *poſément*, *prématurément*, *reglément*, *enſément*, & *ſubordinément*, qui ſont les ſeuls Adverbes de cette nature, formez d'adjectifs en *e maſculin*. Des adjectifs en *i*, comme *Eſtourdi*, *hardi*, *infini*, *indéfini*, *joli*, *poli* & *uni*; on a formé les Adverbes *Eſtourdiment*, *hardiment*, *infiniment*, *indéfiniment*, *joliment*, *poliment* & *uniment*, qui ſont auſſi les ſeuls qui viennent de ces ſortes d'adjectifs: Et enfin des adjectifs en *u* ou en *eu*, prononcé par un *u ſimple*, comme *Abſolu*, *ambigu*, *congru*, *incongru*, *cru*, *diſſolu*, *deu*, *indeu*, *eſperdu*, *ingenu*, *nu*, *reſolu* & *irreſolu*; on a fait les Adverbes *Abſolument*, *ambigument*, *congrument*, *incongrument*, *crument*, *deument*, *indeument*, *éperdument*, *ingenuëment*, *nuëment*, *reſolument* & *irreſolument*, qui ſont pareillement les ſeuls Adverbes qui ſoient formez des adjectifs en *u* ou en *eu*, prononcé de meſme qu'un *u ſimple*.

A l'égard des Adverbes, qui viennent des adjectifs terminez en *eau*, comme *Beau*, *nouveau*, ils n'en tirent leur formation, qu'en tant que ces meſmes adjectifs font auſſi *Bel* & *nouvel*: de ſorte que les regles de leur formation appartiennent aux remarques qu'on fera enſuite ſur la formation des Adverbes qui ſe forment des adjectifs, finiſſant par une conſonne.

M. de Vaugelas, dans ſes remarques ſur les Adverbes en *ment*, formez des Adjectifs ou des Participes terminez par un *e maſculin*, ou par un *i*, ou par un *u*, dit P. 309.

qu autrefois les Adverbes *Aſſeurément*, *effrontément*, *infiniment*, *poliment*, *abſolument* & *reſolument*, s'eſcrivoient *Aſſeuréement*, *effrontéement*, *infiniement*, *poliement*, *abſoluement* & *reſoluement*; parce qu'*Ils ſe forment de l'adjectif feminin*, *ſoit Participe*, *ſoit Nom*; & en effet on les trouve eſcrits de la ſorte dans quelques Autheurs, qui ont eſcrit au commencement du dernier ſiecle, & vers le mi ieu de l'autre. Mais quant à ce qu'il dit au meſme endroit, que par cette meſme raiſon, les Anciens diſoient *Puiſſantement*, *inſolentement*, & *excellentement*; quelque recherche que j'aye faite là-deſſus de nos anciens Autheurs François, à remonter juſques en l'an 1400. je n'ay peu trouver que *Galantement*, *inſolentement*, & *abondantement*, eſcrits de la ſorte; les deux premiers dans le Plutarque d'Amiot, imprimé en 1574. & l'autre dans la Préface d'un ancien Recuëil de Poëſies, intitulé *Les Fortunes de Jean Regnier*, *Seigneur de Guerchy*, *& Bailli d'Auxerre*, imprimé à Paris en 1526. Du reſte, & dans le meſme Autheur, qui vivoit au commencement de 1400. dans l'Amadis de des Eſſars, dans Amiot, & dans le Dictionnaire de Nicod, de 1606. *Puiſſamment*, *excellemment*, *ardemment*, & tous les autres Adverbes de meſme nature, à la reſerve des trois dont on a parlé, ſont par tout eſcrits comme nous les eſcrivons aujourd'huy. De ſorte que tous ces teſmoignages là enſemble, qui remontent juſques à trois cens ans, font bien voir qu'il y a long-temps que dans noſtre Langue les Adverbes formez des adjectifs en *ant* ou en *ent*, ne ſont pas autrement regardez, comme prenant leur formation du feminin de ces Adjectifs.

Il eſt vray qu'outre les trois Adverbes *Abondantement*, *inſolentement*, & *galentement*, qui ſe ſont eſcrits autrefois, nous avons conſervé encore la meſme formation dans *Lentement* & *preſentement*. Et quant aux autres Adverbes, formez des adjectifs, qui finiſſent par une conſonne, comme *Fort*, *grand*, *ſeul*, *doux*, *&c.* on ne peut pas

nier qu'encore à preſent ils ne ſoient formez du feminin de ces adjectifs, puiſque c'eſt par la ſeule addition de *ment*, aux adjectifs feminins, *Grande*, *forte*, *ſeule*, *belle*, *nouvelle*, *derniere*, *blanche*, *franche*, *douce*, *molle*, *vive* & *longue*, qu'on fait les Adverbes *Grandement*, *fortement*, *ſeulement*, *dernierement*, *bellement*, *nouvellement*, *blanchement*, *franchement*, *doucement*, *mollement*, *vivement* & *longuement*.

Toute la queſtion, qui n'eſt qu'une queſtion de pure curioſité, eſt de ſçavoir ſi formation vient de ce que la terminaiſon *ment*, eſtant priſe de l'Ablatif Latin *mente* qui eſt feminin, on a creu ne le devoir joindre qu'à des adjectifs feminins; ou ſi pluſtoſt cette terminaiſon feminine des adjectifs n'a point eſté uniquement inſerée pour la facilité & pour la douceur de la prononciation; à cauſe de la dureté qui ſe trouveroit ſans cela à prononcer *Grandment*, *fortment*, *ſeulment*, *derniermentment*, *blancment*, *doucment*, *graſment*, *vifment* & *longment*.

Outre les raiſons qui ont eſté alleguées, pour monmonſtrer que *ment*, eſtant une terminaiſon toute maſculine, n'a pas peu eſtre pris de *mente* feminin, qui meſme n'a jamais paſſé dans noſtre Langue, dans la ſignification que luy donnent icy ceux qui veulent que toutes ces ſortes d'Adverbes en ſoient formez; c'eſt qu'il nous reſte encore des traces de quelques Adverbes où cette terminaiſon n'eſt point précédée par une déſinence feminine. Ainſi nous voyons dans tous les anciens Autheurs, qu'on diſoit autrefois, *Loyaument*, au lieu de *loyalement*; & *Reaument & de fait*, au lieu de *réellement & de fait*; de plus les Adverbes *Gentiment*, *expreſſément*, *confuſément*, *préciſément*, *commodément*, *communément*, *profondément*, *énormément*, & *conformément*, qu'on a tousjours eſcrit par un *é maſculin*, avant la derniere ſyllabe de l'Adverbe, peuvent auſſi donner lieu de croire que l'*e muet* ou *feminin*, qui la précéde dans tant d'autres Adverbes, n'y a eſté mis que pour en adoucir la prononciation.

Quoy qu'il en ſoit, il ne laiſſe pas d'eſtre vray que, generalement parlant, les Adverbes en *ment* ſe forment du feminin des adjectifs d'ou ils dérivent. La ſeule exception qui reſte à adjouſter là-deſſus, aprés tout ce qui a eſté dit, c'eſt que des adjectifs en *ant* & en *ent*, les Adverbes en *ment*, ſe forment par le changement des deux dernieres conſonnes en un *m*, ainſi de *Conſtant* ſe fait *Conſtamment* avec deux *m*; *d'évident*, *évidemment*, auſſi avec deux *m*; & il en eſt de meſme de tous les autres. Il n'y a que les ſeuls Adverbes *Lentement* & *preſentement*, qui eſtant exceptez de cette regle, ſe forment des feminins *Lente* & *preſente*; comme tous les autres Adverbes, dont les Adjectifs maſculins finiſſent par une conſonne.

Des autres Adverbes ſimples, formez des noms adjectifs ſans aucune addition.

OUtre les Adverbes en *ment*, dont nous venons de parler, il y en a encore d'autres qui ſe forment des noms adjectifs, & qui ne ſont autre choſe que l'adjectif meſme employé adverbialement. Ainſi dans ces phraſes *Penſer juſte, chanter juſte, parler haut, parler bas, dire franc & net, voir clair, voir trouble, voir double, frapper fort, entendre dur, marcher viſte, filer doux, avaler doux comme lait, boire ſec, reſpondre ſec, ſentir bon, ſentir mauvais.* Les adjectifs *Juſte, haut, bas, franc, net, clair, trouble, double, fort, dur, viſte, doux, ſec, bon* & *mauvais*, *&c.* ſont employez comme Adverbes. Il y a encore quelque choſe de plus ſingulier dans les adjectifs *Frais* & *nouveau*, c'eſt que leur feminin meſme eſt employé adverbialement en quelques phraſes du diſcours familier. De ſorte que non ſeulement on dit au maſculin *Du beurre nouveau battu, du vin nouveau percé, un enfant nouveau né*; & du *Beurre frais battu, un baſtiment tout frais fait, un homme tout frais relevé de maladie*; pour dire, *Du beurre*

nouvellement battu, du vin nouvellement percé, un enfant tout nouvellement né; du beurre fraiſchement battu, un baſtiment tout fraiſchement achevé, un homme tout fraiſchement relevé de maladie. Mais qu'on dit auſſi au feminin dans la meſme acception, *une nouvelle venuë*, en parlant d'une femme nouvellement arrivée en un lieu où elle n'avoit jamais eſté, *une maiſon toute fraiſche baſtie*; & *des herbes toutes fraiſches cuëillies.*

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement des noms adjectifs qu'on ſe ſert quelquefois comme d'Adverbes, nous avons desja marqué qu'on ſe ſert auſſi de meſme de quelques noms ſubſtantifs. Car ſans parler de *point* & de *pas*, & de *bien* & de *mal*, qui eſtant d'eux-meſmes des noms ſubſtantifs, ſont employez à toute heure, les deux premiers pour adverbes negatifs, & les deux autres pour Adverbes de qualité; on dit auſſi tous les jours dans le diſcours familier, *Ne voir goutte, n'entendre goutte*, pour ne voir point, n'entendre point; & *parler raiſon*, pour parler raiſonnablement.

Quant aux Adverbes ſimples, ou d'un ſeul mot pris des Verbes, ils ſe reduiſent à trois, qui ſont, *Soit, peut eſtre*, & *ſçavoir. Soit* qui eſt pris de la troiſiéme perſonne du Verbe *eſtre*, eſt Adverbe d'approbation ou de conſentement, comme *Je le veux bien, ſoit*; *Peut-eſtre* eſt Adverbe de doute, & tout compoſé qu'il eſt, de *peut* & d'*eſtre*, il n'eſt plus regardé que comme un mot ſimple: Et *Sçavoir* n'eſt proprement qu'un Adverbe de ſpecification, comme *Il a tant de terres, ſçavoir une en telle Province*; quoy que des Grammairiens en faſſent auſſi un Adverbe de doute, dans cette phraſe du diſcours familier, *Sçavoir s'il le voudra.*

Des Adverbes composez.

LEs Adverbes composez, dans le sens dans lequel on prend icy le mot *composé*, sont plustost des façons de parler adverbiales que des Adverbes, & comme avec les prépositions *a, de, en, dans, avec*, & quelques autres, il se forme presque autant de ces Adverbes, qu'il y a de noms adjectifs ou substantifs dans la Langue; on se contentera de rapporter icy quelques exemples appliquez aux differentes divisions qu'on a faites des Adverbes, en Adverbes, de Temps, de Lieu, d'Ordre, de Quantité, de Qualité ou de Maniere, d'Affirmation, de Negation, de Doute, & de Comparaison. En cela on ne pourra pas s'empescher de tomber souvent dans la repetition des mesmes Adverbes, dont on a desja parlé; mais encore vaut-il mieux tomber dans cet inconvenient, que de l'éviter, en manquant à ce qui peut contribuer à un plus grand éclaircissement de la matiere qu'on traite.

Les Adverbes de Temps composez, ou plustost les phrases adverbiales de Temps sont, *A toute heure, à tout moment, de temps en temps, dans peu, dans un moment, avec le temps, tout à l'heure, depuis peu, en dernier lieu, peu de temps, peu de jours.*

Les Adverbes de Lieu, d'Ordre & de Rang sont, *Bien loin, sans dessus dessous, à terre, de loin, de prés, en haut, en bas, par tout, tour à tour, à la file, avec ordre, à la desbandade.*

Les Adverbes de Quantité, ou de Nombre, & de Prix ou de Valeur sont, *A deux fois, de trois jours l'un, en cent endroits, tant soit peu, à vil prix, à bon marché.*

Les Adverbes de Qualité ou de Maniere sont, *A tort, à travers, à la haste, de biais, de travers, à la Françoise, à l'amiable, de bonne sorte, de tout sens, en tout sens, de tout son cœur, en paix, en tranquillité, par hazard, par plaisir,*

ſans façon, *tout de bon*, *avec chagrin*, *avec ſoin*, *avec peine*, *d'une maniere agréable*, & quantité d'autres. Car en ſe ſervant de la prépoſition *avec*, ou en joignant le mot de *maniere* à un nom adjectif; on peut faire une infinité de phraſes adverbiales.

Les Adverbes de Comparaiſon ſont, *Tout au plus*, *à peu prés*, *à meilleur compte*, *à l'envi*, *à qui mieux mieux*: Et comme on a desja dit ailleurs quelque choſe de toutes ces ſortes d'Adverbes, le peu qu'on vient d'adjouſter icy peut ſuffire.

De la difference de l'Adverbe, & de la Prépoſition.

COmme il y a des gens qui ne diſtinguant pas aſſez certains Adverbes d'avec certaines Prépoſitions, les confondent enſemble; il eſt bon de dire icy un mot pour l'éclairciſſement d'une choſe, en quoy ceux qui y manquent, ſont d'autant plus excuſables, qu'autrefois les meilleurs Autheurs François confondoient ſouvent les meſmes Adverbes & les meſmes Prépoſitions: & qu'encore à preſent il y a des occaſions où un meſme mot eſt employé, tantoſt comme Adverbe, & tantoſt comme Prépoſition.

La principale difference entre l'Adverbe & la Prépoſition, eſt que l'Adverbe n'a de luy-meſme aucun regime, & que la Prépoſition regit tousjours, ou un Nom, ou un Verbe. Mais juſques au temps de l'eſtabliſſement de l'Académie Françoiſe; cette difference, ou n'a pas eſté connuë, ou du moins a eſté contée pour ſi peu de choſe, que juſques-là nos meilleurs Autheurs n'y ont point eu d'égard, & ont employé indifferemment pour Prépoſitions & pour Adverbes, certains mots que l'Uſage d'apreſent a accouſtumé de diſtinguer.

Ces mots ſont *Dedans*, *dehors*, *deſſus*, *deſſous*, *auparavant*, *alors* & *cependant*, qui n'eſtant preſentement

regardez que comme Adverbes, ſont employez d'ordinaire comme Prépoſitions, par des Eſſars, par Amiot, par Malherbe, & par quantité d'autres excellents Eſcrivains des meſmes temps. Ainſi Amiot, dans l'eſprit familier de Socrate dit, *Il y en eut qui entrant dedans la porte de la Ville; Les autres ayant les ceps dedans les pieds; Des armes qu'ils prenoient dedans les Temples, & en prenoient auſſi dedans les boutiques:* Et le meſme Autheur, au meſme endroit, où il employe *dedans* comme Prépoſition, l employe auſſi comme Adverbe, *Quand nous fuſmes tous dedans.* Il ſe ſert de meſme des Adverbes *deſſus* & *deſſous*, qu'il employe ſouvent comme Prépoſitions: Et quant aux Adverbes *alors* & *cependant*, il ne s'en ſert d'ordinaire que comme de Prépoſitions, en y adjouſtant la particule *que*, *alors que*, *cependant que*. Des Eſſars qui a eſcrit un peu avant Amiot, a rempli ſon Amadis de ces ſortes de façons de parler, qui eſtoient alors regardées comme tres reguliers. Malherbe meſme les a inſerées diverſes fois dans ſes Vers: & depuis luy elles ont encore eu cours dans la Poëſie, où elles ont eſté retenuës quelques temps pour la commodité des Poëtes, comme on le voit dans ces trois Vers d'une Ode de M. Chapelain.

Cependant que la Lune accompliſſant ſon tour
Deſſus un char d'argent environné d'eſtoiles
Dans ce vaſte Univers repreſente le jour.

Mais depuis quelque temps, on ne les a pas moins bannies de la Poëſie que de la Proſe.

Il eſt vray qu'à l'égard de *Dedans*, *dehors*, *deſſus* & *deſſous*, il y a des occaſions où on les employe encore aujourd'huy comme Prépoſitions: Et M. de Vaugelas
Pages 140. & 141. » en a fait une remarque expreſſe, où il dit, qu'il y a trois » exceptions: L'une, quand on met les deux contraires » enſemble, & tout de ſuite, comme *Il n'y a pas aſſez d'or, » ni deſſus ni deſſous la terre, &c.* L'autre, quand il y a

deux

deux Prépoſitions de ſuite, encore qu'elles ne ſoient pas contraires, comme *Elle n'eſt ni dedans ni deſſous le coffre.* Et la troiſiéme, lors qu'il y a une Prépoſition devant, comme *Il luy a paſſé par deſſus la teſte, par deſſus le bras, par dedans la Ville, par dehors la Ville.* Ces exemples ſont ſans doute conformes au bon uſage, mais les deux premieres exceptions ſe reduiſent naturellement à une ſeule, qui eſt lors que deux des termes *Dedans, dehors, deſſus* & *deſſous*, ſont employez tout de ſuite dans la meſme Prépoſition : car du reſte, l'oppoſition de l'un à l'autre n'y fait quoyque ce ſoit. Quant à la troiſiéme exception, dont M. de Vaugelas n'a donné des exemples qu'avec la Prépoſition *par*, on peut y en adjouſter quelques-uns de la Prépoſition *de*, comme *Oſter quelque choſe de deſſus une table, on le tira de deſſous les ruines.*

J'adjouſteray à cela, qu'encore que M. de Vaugelas finiſſe cette Remarque par dire, *Ces cas exceptez, il ne faut jamais employer ces compoſez que comme Adverbes*; il y a encore d'autres cas où *dehors*, qui eſt un de ceux qu'il appelle *ces compoſez*, eſt employé comme Prépoſition. C'eſt lors qu'en reſpondant à la queſtion, *Eſt-il encore en priſon? Eſt-il hors de priſon?* on dit *Il y a long-temps qu'il en eſt dehors.* Car la particule *en*, tenant lieu de la particule *de*, & eſtant regie par le mot *dehors*, il faut neceſſairement que *dehors*, en cette phraſe, ſoit Prépoſition ; de meſme que *loin* & *prés* ſont de pures Prépoſitions, quand à la demande, *Eſt-il loin d'icy? Eſt-il prés d'icy?* on reſpond, *Il en eſt bien loin*, ou *Il en eſt bien prés.*

Il y a meſme plus à l'égard de tous les quatre termes, *Deſſus, deſſous, dedans*, & *dehors*; c'eſt que dans les endroits meſmes où ils ſont employez ſans aucun regime marqué, comme dans les exemples rapportez par M. de Vaugelas, *Je ſuis aſſis deſſus*, ou *je ſuis deſſus*; *Je ſuis demeuré deſſous, il eſt dedans, il eſt dehors*; il

y a tousjours un regime ſouſentendu ; parce qu'ils ſuppoſent tous une relation à quelque choſe dont on a parlé, ſans quoy il n'y auroit nul ſens dans aucune de ces phraſes. De ſorte que, quant à la maniere dont on ſe ſert maintenant de ces quatre termes, on peut dire, que quelque diſtinction qu'il ait pleu à l'Uſage d'y eſtablir depuis quelque temps, ce ſont moins de veritables Adverbes, que des Prépoſitions employées adverbialement.

Outre tout cela, il y a encore une choſe à obſerver ſur tous les quatre, qui a eſté touchée dans la Grammaire raiſonnée, & dans le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, c'eſt que ce ſont de veritables noms ſubſtantifs qui reçoivent l'article, & qui ſont ſuſceptibles de nombre. Ainſi on dit *Le dedans* & *les dedans*; *le dehors* & *les dehors d'une maiſon* : & on ſe ſert des meſmes mots en parlant de la partie interieure ou exterieure de diverſes choſes. Que ſi *deſſus* & *deſſous* ne s'employent pas ordinairement au pluriel, de meſme que *dedans* & *dehors*, ils ne laiſſent pas de s'employer tres bien au ſingulier en diverſes phraſes, comme *Le deſſus d'un coffre*, *le deſſous d'une table*, *le deſſus de la teſte*, *le deſſous du pied*. On dit auſſi *Gagner le deſſus du vent*, en parlant d'un vaiſſeau qui prend l'avantage du vent ſur un autre ; & *Avoir le deſſus dans un combat*, *dans une diſpute*, pour dire en remporter l'avantage; de meſme qu'on dit *Avoir du deſſous*, pour dire avoir du déſavantage ; Et dans toutes ces phraſes *Dedans* & *dehors*, *deſſus* & *deſſous* ſont conſtamment employez comme des noms ſubſtantifs.

On ne s'arreſte point icy à certaines autres acceptions que *Dedans*, *dehors* & *deſſus* peuvent avoir en qualité de noms, comme quand on dit, *Les dedans d'un Jeu de Paume* ; *Avoir deux dedans*, en parlant d'une courſe de Bague ; qu'*Une place a de bons dehors*, qu'*On en a emporté les dehors*; qu'*Une perſonne garde les dehors*, *ſauve les*

dehors; ni lors qu'on dit, *Un deſſus de viole, chanter le deſſus.* Car dans toutes ces phraſes, ils ont une ſignification tres diſtincte de celle qu'ils ont comme Adverbes, ou comme Prépoſitions. Quant à ce qui regarde ces autres façons de parler, *Au deſſus des nuës, cela eſt au deſſus de ſes forces; Cela eſt au deſſous de luy; Un homme au deſſus des loüanges, au deſſus de l'envie, au deſſus de la calomnie*; c'eſt dans le Traité des Prépoſitions qu'on ſe reſerve d'en parler.

Des Adverbes employez avec regime.

NOus venons de marquer que la principale difference entre l'Adverbe & la Prépoſition, conſiſte en ce que l'Adverbe n'a de luy-meſme aucun regime, & que la Prépoſition en a tousjours un, ou exprimé, ou ſouſentendu. Et c'eſt une choſe dont preſque tous les Grammairiens de toutes les Langues conviennent. Quelques ſçavants Grammairiens Latins, ſe ſont meſme tellement attachez à cette regle, que ſur ce qu'on lit dans les meilleurs Autheurs Latins, *Satis eloquentiæ, ſapientiæ parum*; *Aſſez d'éloquence, peu de ſageſſe*, & pluſieurs autres ſemblables façons de parler; ils ont mieux aimé avoir recours à dire; Les uns, que *ſatis* eſtoit un vieux nom, qui ayant ceſſé d'eſtre employé comme nom, avoit enſuite eſté employé comme Adverbe, en conſervant le regime du Genitif; Les autres, que dans ces deux exemples, & dans les autres de meſme nature, il falloit ſouſentendre le mot de *res* ou de *negotium*: Et cela fondé, ſur ce que ces meſmes mots ſe trouvent quelquefois employez avec de ſemblables Genitifs par d'anciens Autheurs. Ainſi, *Scioppius* dans l'endroit où il parle de la ſyntaxe des Adverbes, aprés avoir rapporté pour exemples, *Satis eloquentiæ, ſapientiæ parum*, dit qu'en ces endroits-là le Genitif n'eſt point regi par l'Adverbe, mais par un nom ſubſtantif, non expri-

mé, qui eſt ou *res*, ou *negotium*; quelques Autheurs ayant dit autrefois *Res fraudis* pour *fraus*; *Res cibi* pour *cibus*, & ainſi du reſte.

S'il s'agiſſoit icy de la Grammaire Latine, il faudroit examiner le principe ſur lequel *Sanctius, Scioppius* & leurs Sectateurs ſe fondent, & qui peut avoir lieu ſans doute en pluſieurs endroits; mais qu'ils appliquent trop librement à toutes choſes; reduiſant à l'Ellipſe toutes les façons de parler, qui ſont contraires au ſyſtéme qu'ils ſe ſont fait ſur la Langue Latine. Il faudroit deſcendre enſuite dans le détail, & voir, par exemple, comment ils pourroient accommoder les mots de *res* ou de *negotium*, avec cet endroit d'Horace.

Jam ſatis terris nivis atque diræ
Grandinis miſit Pater.

Jupiter a desja fait aſſez tomber de neige & de greſle ſur la terre. Et enfin, on auroit à leur oppoſer un autre principe inconteſtable, qu'en matiere de Langue & de regle de Grammaire, il faut avoir uniquement égard à l'uſage de ceux qui ont le mieux eſcrit, & non pas à ce qui ſe rencontre rarement en quelques anciens Autheurs: Car s'il eſtoit queſtion de former là-deſſus les regles & les préceptes d'une Langue, il n'y en auroit aucune qu'on ne défiguraſt entierement.

Pour venir maintenant à ce qui ne regarde que la noſtre, il eſt conſtant que nous avons des Adverbes qui ne s'employent jamais ſans un regime, ou exprimé, ou ſouſentendu; quoyque dans ces phraſes qu'ils ſervent à compoſer, il n'y ait aucun nom, ni aucun autre mot à ſouſentendre: & ces Adverbes ſont *Dépendamment, indépendamment, differemment, préferablement, privativement, relativement, convenablement* & *conformément*. Les trois premiers ſe conſtruiſent avec la marque de l'Ablatif; & les cinq autres avec celle du Datif; comme *L'ame agit dépendamment des organes*;

Dieu agit indépendamment de toutes choſes ; Je vous dirai indépendamment de tout cela ; Les Princes ſe conduiſent differemment des particuliers ; Aimer Dieu préferablement à tout ; Accorder quelque choſe à quelqu'un privativement à tout autre ; Cela ſe doit entendre relativement à quelque autre choſe ; Parler convenablement au ſujet ; Agir conformément aux ordres qu'on a receus.

On ne peut pas diſconvenir que tous ces Adverbes, ainſi employez, n'ayent chacun le meſme regime que le Nom, d'où ils ſont formez ; & que comme dans tous ces exemples ils conſervent tousjours leur meſme nature d'Adverbes, ils ne faſſent par conſequent une exception à la regle generale que les Adverbes n'ont point de regime. Mais voicy une queſtion plus difficile à reſoudre touchant certains Adverbes de Quantité comme *Aſſez, autant, beaucoup, combien, moins, peu, plus, tant, trop*, & quelques autres de meſme nature.

On les regarde conſtamment comme Adverbes, quand ils ſont employez ſans nul regime, comme *C'eſt aſſez parlé, cela eſt aſſez entendu, c'eſt l'homme du monde qui merite autant d'eſtre eſtimé ; Il a beaucoup leu, beaucoup eſcrit ; Eſtre bien malade ; Parler peu*, & *parler bien ; Eſtre peu ſenſible à l'intereſt ; Plus vous le preſſerez moins il en fera ; C'eſt trop abuſer de voſtre temps.* Mais on demande ſi ces meſmes termes, lors qu'ils ſont ſuivis de la particule *de*, comme *Aſſez de gens le croyent, Il n'a pas aſſez de ſanté, Avoir beaucoup d'eſprit, Avoir veu beaucoup de pays, Bien des gens en parlent autrement, Avoir peu d'argent, Je vous le dirai en peu de paroles, Plus de morts moins d'ennemis, Il y a trop de dureté à cela* : On demande, dis-je, ſi alors ces termes demeurent tousjours Adverbes : Et la pluſpart des Grammairiens ſont aſſez de cette opinion, qui a eſté ſuivie en pluſieurs endroits du Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, comme la plus generale & la plus receuë. Quelques-uns, au contraire, fondez auſſi ſur quelques autres endroits du meſme

Dictionnaire, prétendent que le regime n'appartenant proprement qu'aux Prépoſitions, ils ceſſent d'eſtre Adverbes, dés qu'ils ſont employez avec un regime; & qu'alors ils deviennent Prépoſitions, comme *loin*, qui eſtant Adverbe dans cette phraſe, *Aller loin*, & dans les autres ſemblables, devient Prépoſition dans cette autre, *Loin des yeux*, & dans toutes celles où il eſt ſuivi d'un regime.

Je ne décide rien entre ces deux opinions, qui ſont toutes deux fondées ſur des raiſons & ſur des authoritez preſque pareilles. J'obſerverai ſeulement icy que la pluſpart de tous ces termes, pourroient bien auſſi n'eſtre regardez, que comme des eſpeces de noms ſubſtantifs. Ainſi que le nom de *Quantité*, puis qu'au lieu de dire *Aſſez de gens*, *beaucoup de gens*, *peu de gens*, on dit *Quantité de gens*, *un petit nombre de gens*. Et ce qui ſemble devoir encore porter à regarder ces termes, comme des noms ſubſtantifs, c'eſt qu'on y joint aſſez ordinairement l'article, comme *Le peu de monde qui s'y trouva*; *Le peu d'argent que j'ay*; *Le plus & le moins de temps*, & ainſi de quelques autres. Mais voilà aſſez parlé ſur une choſe, dont la diſcuſſion n'eſt pas au fond d'une grande utilité pour le Public.

De l'emploi des Adverbes.

CE n'eſt gueres que de l'Uſage qu'on peut bien aprendre ce qui regarde l'arrangement des termes d'une Langue; cependant, comme là-deſſus il ne laiſſe pas d'y avoir certaines regles generales, priſes de la façon dont ils ſont employez dans le diſcours ordinaire, on croit devoir toucher icy un mot de ce qui appartient en cela aux Adverbes; parce que communément parlant, la place qu'on a accouſtumé de leur donner à l'égard des Noms & des Participes, eſt aſſez differente de celle qu'ils ont à l'égard des Verbes.

On met ordinairement les Adverbes devant les noms Adjectifs & devant les Participes, comme *Extrémement heureux, Eſtre tousjours preſt à faire plaiſir, N'eſtre guere content, Eſtre fortement perſuadé, Eſtre ſenſiblement obligé à quelqu'un, Eſtre entierement convaincu de quelque choſe.* Que ſi au lieu de ſe ſervir d'Adverbes ſimples, on veut ſe ſervir d'Adverbes compoſez, ou de façons de parler adverbiales; alors c'eſt d'ordinaire aprés le nom Adjectif & aprés le Participe, qu'on place ces ſortes d'Adverbes. Ainſi on dira, *Il eſt heureux au dernier point, Il eſt preſt à tout moment à faire plaiſir, Il eſt content à peu de frais, Il eſt perſuadé de bonne foy, Eſtre convaincu ſans peine.*

A l'égard des Verbes, la place qu'on donne aux Adverbes ſimples ou compoſez, eſt differente ſelon que le Verbe eſt employé dans ſes Temps ſimples, ou dans ſes Temps compoſez. Lors qu'il eſt employé dans ſes Temps ſimples, on met ordinairement l'Adverbe aprés le Verbe; *Agir fortement, Parler avec grace, Voir avec peine, Vivre innocemment, Mourir Chreſtiennement*; Et les exemples qu'on donne icy de l'Infinitif, peuvent s'appliquer facilement à tous les Temps ſimples de toute ſorte de Verbes.

Que ſi le Verbe eſt employé avec le Verbe auxiliaire *avoir*, alors il y aura quelque diſtinction à faire. Car ſi par exemple, en parlant de la maniere dont on aura traité un malade, on veut ſe ſervir d'un Adverbe ſimple, on pourra dire, *On l'a ſoigneuſement traité*, ou *on l'a traité ſoigneuſement*. Mais ſi on veut ſe ſervir d'un Adverbe compoſé, alors on ne pourra placer l'Adverbe qu'aprés le temps marqué par le Participe, & dire, *On l'a traité avec ſoin.* Il en eſt de meſme des phraſes qui ſuivent; *Il a vivement reſſenti*, ou *il a reſſenti vivement*; *Il a extrémement ſouffert*, ou *il a ſouffert extrémement*; & ainſi des autres, dans leſquelles, dés qu'on ſe ſert d'un Adverbe compoſé, la place de l'Adverbe n'eſt

plus arbitraire ; mais eſt tousjours à la ſuite du Participe, comme *Il a reſſenti avec douleur, Il a ſouffert avec conſtance, &c.*

A l'égard des Adverbes *bien, mal, mieux, pis, &c.* tantoſt elle eſt arbitraire, & tantoſt elle ne l'eſt pas. Elle eſt arbitraire quand ils ſont employez, ou avec l'Infinitif d'un Verbe, ou avec les Temps compoſez du Participe. Car dans la rigueur de la Grammaire on peut dire également, *Bien faire ſon devoir, faire bien ſon devoir ; Il a tres-bien fait, il a tres-mal fait, il a fait tres-bien, il a fait tres-mal ; Il pouvoit mieux faire, il ne pouvoit faire mieux ; Il ne pouvoit pis faire, il ne pouvoit faire pis ; Il a pis fait, il a fait pis.* Mais quand les meſmes Adverbes ſont employez avec les Temps ſimples d'un Verbe, alors ils ne peuvent plus eſtre mis qu'aprés le Verbe *Vous fites bien, il fit mal, faites mieux, il fera pis.*

Il en eſt à peu prés de meſme des Adverbes de Negation *point* & *pas*, à la reſerve que ce n'eſt jamais qu'avec un Infinitif, qu'on peut les placer ou devant ou derriere, ſelon qu'on le juge à propos, comme *Pour ne pas mourir, pour ne mourir pas ; C'eſt ne point ſouffrir, c'eſt ne ſouffrir point.* Car du reſte leurs places ſont ſi differentes pour les Temps ſimples & pour les Temps compoſez du Participe, qu'il faut tousjours les placer aprés les Temps ſimples, *Il ne veut pas, il ne ſouffre point*, & tousjours avant les Temps compoſez, *Il n'a pas voulu, il n'a point ſouffert.*

Quelque parité meſme qu'il y ait entre ces deux Adverbes, quant à la ſignification, l'Uſage ne laiſſe pas d'apporter quelque difference dans l'emploi qu'il en faut faire ; & d'en tirer meſme des ſens differents. La difference, quant à l'emploi, eſt que dans les phraſes de pure negation & de pure prohibition, on ſe ſert plus ordinairement de *pas* que de *point* ; comme *Il ne veut pas, Il ne prétend pas, je ne ſçay pas ce qui en eſt, Il ne faut pas luy*

luy en parler, N'allez pas luy dire que je vous l'ai dit, Il n'eſt pas poſſible de l'y reſoudre, On ne peut pas en douter, Il n'eſt pas facile d'y aller, Il n'eſt pas temps de commencer, Il n'a pas le courage d'y aller. Car encore que dans toutes ces phraſes on puiſſe, ſans pecher contre la Grammaire, mettre *point* à la place de *pas*; cependant il eſt de l'Uſage que dans ces phraſes, & dans toutes celles de meſme nature, on ſe ſerve pluſtoſt de *pas* que de *point*.

Une autre difference, quant à l'emploi, c'eſt que dans le diſcours familier, pour reſpondre negativement à une interrogation, on peut ſe ſervir de *point*, ou de *point du tout*, à la place de *non*, comme par exemple, *En eſt-il d'accord? point, point du tout*; & que *pas* n'eſt alors de nul uſage. On ne s'en ſert auſſi jamais dans certaines phraſes proverbiales, comme *Point d'argent, point de Suiſſes*, qui ſe dit pour marquer qu'il ne faut pas eſperer d'eſtre ſervi, ſi on ne paye; & *Point de nouvelles*, qui ſe dit en differentes occaſions, pour faire connoiſtre qu'il n'y a rien à eſperer, à attendre de quelqu'un.

Mais on peut ſe ſervir indifferemment de *pas* ou de *point* en certaines phraſes, où ils regiſſent le Genitif, & où ils ſont employez en quelque ſorte comme un Nom, de meſme que *nihil* en Latin. Ainſi on peut dire également bien, *C'eſt n'avoir pas de courage*, ou *c'eſt n'avoir point de courage*; *Il n'y a pas de difficulté à cela*, ou *il n'y a point de difficulté à cela*; *Il n'y a pas de doute*, ou *il n'y a point de doute*; *Il n'aura pas de peine à y reüſſir*, ou *il n'aura point de peine à y réüſſir*; *Il n'a pas d'argent*, ou *il n'a point d'argent*; *Une terre qui ne porte pas de bled*, ou *qui ne porte point de bled*.

Mais ſi au lieu d'employer *pas* ou *point* dans une negation abſoluë, on veut les employer dans une interrogation, alors le ſens de l'interrogation devient different, ſelon qu'on ſe ſert de l'un ou de l'autre. Car ſi on ſe ſert de *point*, l'interrogation ne marque qu'un doute; comme *N'avez-vous point eu de ſes nouvelles? N'a-*

vez-vous point eſté chez luy? N'avez-vous point pris ma monſtre? Mais ſi on ſe ſert de *pas* dans les meſmes phraſes, l'interrogation marquera une croyance poſitive dans celuy qui fait la queſtion, comme *N'avez-vous pas eu de ſes nouvelles? N'avez-vous pas eſté chez luy? N'avez-vous pas pris ma monſtre?*

Au reſte, on ne prétend pas que le peu qu'on vient de dire icy, comprenne tout ce qui peut appartenir à la maniere dont il faut employer les Adverbes, & les ranger dans le diſcours ordinaire; car les places de la pluſpart, ſont ſi peu reglées par l'Uſage, que comme il ne leur en a déterminé préciſément aucune, c'eſt la juſteſſe & la délicateſſe de l'oreille de celuy qui les employe, qui doit décider du rang qui leur convient.

DE L'INTERJECTION.

L'Interjection n'a point eſté regardée par les Grammairiens Grecs comme une Partie d'Oraiſon, à laquelle on deuſt aſſigner une Claſſe à part; mais ils ſe ſont tous contentez de la ranger ſous l'Adverbe. Il n'en eſt pas de meſme des Grammairiens Latins: Les uns en ont fait une Claſſe à part; & ceux-là, tant parmi les Anciens que parmi les Modernes, ſont en plus grand nombre; Les autres l'ont rangée, comme les Grecs, ſous l'Adverbe; & *Sanctius* eſt là-deſſus à la teſte des Modernes, contre *Jules Ceſar Scaliger*, qui la regardoit comme la premiere & la principale de toutes les parties du diſcours; parce que c'eſt celle qui marque le plus les mouvements & les affections de l'ame.

Les uns & les autres ont leurs raiſons; & la diverſité de leurs ſentiments là-deſſus ne vient que de la differente maniere dont chacun a enviſagé l'Interjection, qui eſtant conſiderée, par rapport à la Nature, eſt peut-eſtre la premiere voix articulée, dont les hom-

mes ſe ſoient ſervi ; mais qui, par rapport à la Grammaire, ſert ſi peu par elle-meſme au tiſſu du diſcours, qu'on peut l'en détacher, ſans que le ſens du diſcours en ſouffre.

Pour moy, ſans condamner l'opinion de perſonne, j'ay creu, d'autant plus, devoir ranger l'Interjection ſous l'Adverbe, comme les Grecs, qu'outre la raiſon qu'on vient d'en alleguer, les veritables Interjections, en quelque Langue que ce ſoit, ſont en ſi petit nombre, qu'elles ne meritent pas de faire une Claſſe à part, dans la diſtribution des parties de l'Oraiſon.

L'Interjection, ſoit qu'on la regarde comme une partie d'Oraiſon diſtincte, ou qu'on la range ſous quelqu'une des autres, n'eſt proprement autre choſe qu'une expreſſion, qui ſert à marquer quelque mouvement ſubit de l'ame : Et comme la pluſpart des expreſſions dont on ſe ſert en ces ſortes d'occaſions, ſont priſes de la Nature ſeule, les veritables Interjections dans toutes les Langues, ne ſont ordinairement que d'une ſyllabe. La Langue Latine a pris la pluſpart des ſiennes de la Grecque, & nous la pluſpart des noſtres de la Latine. Et parce qu'entre les mouvements de l'ame, ceux qui ſe marquent le plus ſubitement au dehors, ſont ceux que la douleur, la joye, ou le deſir, la crainte, ou l'adverſion, l'admiration, ou l'eſtonnement, & la ſurpriſe, arrachent de nous, preſque ſans qu'on y faſſe reflexion, toutes les Interjections peuvent ſe reduire à ces ſortes de cauſes. Mais comme un meſme mot, ſelon qu'il eſt differemment prononcé, peut avoir differentes ſignifications, auſſi une meſme Interjection, ſelon qu'elle eſt proferée, ſert à exprimer divers ſentiments de douleur, de joye, ou d'admiration.

Les Interjections qui marquent de la douleur ou de l'affliction ſont, *Ah*, *ouf*, *he* ; , *Helas*, *he mon Dieu*. Les Interjections de joye ou de deſir ſont, *Ah*, *ah*, ou *ha*, *ha*, *bon*. Les Interjections de crainte, d'aver-

ſion, & de dériſion ſont, *Fi, ah, oh, eh, zeſt.* Les Interjections qui ſervent à exprimer admiration, ou approbation, eſtonnement & ſurpriſe ſont, *O, bon, bien, tres-bien*: Et voilà à peu prés ce qui regarde les Interjections, dont nous nous ſervons le plus ordinairement, pour marquer nos mouvements ſubits & interieurs.

Il y a auſſi dans noſtre Langue des Interjections, par leſquelles nous eſſayons d'exciter nos propres mouvements dans les autres; & de faire paſſer en quelque ſorte en eux ce que nous ſentons en nous-meſmes. Ainſi pour exhorter & pour encourager quelqu'un, on dit, *çà, courage, allons, gay.*

A toutes ces Interjections, il faut adjouſter celles qui ſans marquer préciſément aucun mouvement, aucune paſſion dans l'ame, s'employent, ou pour appeller, comme *Hola, hola ho, hola he, hem*; ou pour impoſer ſilence, ou pour deffendre quelque choſe, comme *Chut, ſt, paix, ſilence, tout beau.*

Il y a des Grammairiens qui font des Interjections de diverſes phraſes entieres, mettant, par exemple, entre les phraſes d'Interjection, pour l'approbation & pour la loüange; *Voilà qui eſt bien, c'eſt bien fait*; mais je ne croy pas qu'on doive donner une ſi grande eſtenduë a l'Interjection. Du reſte, comme l'Interjection, quoy qu'elle contribuë fort à l'expreſſion des ſentiments, ne contribuë rien à la liaiſon, & à la forme du diſcours, dans lequel on ne la place d'ordinaire que comme une parentheſe; ce que nous en venons de dire ſuffit pour en connoiſtre, & la nature & l'emploi.

DES PARTICULES EXPLETIVES.

CE que j'ay dit ailleurs, qu'un celebre Grammairien Italien met au nombre des Parties d'Oraiſon certaines Particules, que les Grammairiens appellent Expletives, comme qui diroit redondantes, ſurabondantes, & qu'il en fait une Claſſe à part, m'oblige à en toucher icy un mot. Il marque dans ſa Grammaire Toſcane, imprimée à Florence en 1643. qu'elles ſont une des proprietez de la Langue Toſcane; & ſans doute elles ſont bien plus familieres aux Autheurs Toſcans qu'aux autres Eſcrivains Italiens. Mais les meſmes Particules, dont il rapporte des exemples pris du Boccace, ne ſont guere moins en uſage dans la Langue Françoiſe que dans la Toſcane: & comme la pluſpart ne conſiſtent qu'en quelques Pronoms, & en quelque Adverbes, employez un peu differemment de l'ordinaire, je ne croy pas qu'il y ait lieu d'en faire une partie d'Oraiſon, diſtincte des autres.

Parmi nous, les principales Particules de cette nature, mais dont noſtre Langue ne ſe ſert guere qu'en certaines phraſes du diſcours familier, ſont les Pronoms *Me, te, ſe*, joints à la Particule relative *en*; les Pronoms *M'y, toy, vous, nous, luy, elle* & *eux*, employez par repetition; le Pronom *un* employé en quelques phraſes; & les Adverbes *Bien, enfin, après tout, oüi da, non pas*. Toutes ces Particules ſont preſque les meſmes que celles qui ſont rapportées dans la Grammaire dont je viens de parler, & font à peu prés le meſme effet en François qu'en Italien. C'eſt-à-dire, que ſans rien contribuer à la conſtruction du diſcours, elles ſervent uniquement, ou à marquer une certaine façon de parler propre & naturelle, ou à donner plus de force & plus d'énergie à l'expreſſion. Je donnerai des exemples de toutes, afin que le Lec-

teur éclairci par des exemples, puiſſe mieux juger du fond de la choſe.

Les exemples de *Me, te, ſe,* joints à la Particule relative *en* ſont, *Je m'en retourne dans peu chez moy ; Vous en allez-vous bien-toſt chez vous? Il s'en va bien-toſt partir:* Et dans toutes ces phraſes, qui ſont du diſcours familier, *m'en, vous-en,* & *s'en* ſont abſolument inutiles à la conſtruction, & peuvent ſi bien eſtre ſupprimez, qu'au lieu de cela on peut fort bien dire, *Je retourne dans peu chez moy ; Allez-vous bien-toſt chez vous ? Il va bien-toſt partir.*

Les exemples de *Moy, toy, luy, &c.* employez par repetion, mais avec quelque énergie, ſont, *S'il ne veut pas vous le dire, je vous le dirai moy ; Il ne m'appartient pas à moy de me meſler de ces choſes-là ; Il luy appartient bien à luy de parler comme il fait ; Vous ſerez bien habile vous, ſi vous en pouvez venir à bout, &c.* Or dans ces phraſes, & dans toutes les autres de meſme nature, quoyque la repetition du Pronom ne ſerve de rien, ni à la conſtruction, ni au ſens, elle ne laiſſe pas d'adjouſter de la force & de l'énergie à l'expreſſion.

L'exemple d'*un* employé ſans beſoin, & comme particule expletive, ne peut avoir place en noſtre Langue qu'avec *certain* & *certaine*, comme *J'ay veu un certain homme ; Il a rencontré une certaine femme ;* au lieu de quoy on peut fort bien dire, *J'ay veu certain homme ; Il a rencontré certaine femme:* Et ce qu'*un* & *une* font avec le ſingulier *certain* & *certaine ; de* le fait avec le pluriel *certains* & *certaines ;* comme *J'ay veu de certains hommes ; Il a rencontré de certaines femmes*, où on voit que le *de*, peut eſtre facilement ſupprimé ſans nuire, ni à la conſtruction, ni au ſens.

Quant aux exemples pris des Adverbes, ceux dont il eſt queſtion dans la Grammaire Toſcane, ſont *Bene, pur, maisi* & *mainò* : mais des quatre exemples de *bene*, qui y ſont rapportez, il n'y a, à mon advis, que celuy-

cy, où *bene* puiſſe eſtre pris pour une Particule oiſive. *Mi coſtò da Otto rigattiere delle lire ben ſette, ed ebbine buon mercato de' ſoldi ben cinque*; ce qui devroit ſe traduire par *Elle m'a couſté cinq bonnes livres, & j'en ay eu cinq bons ſols de bon marché*: Et alors toute la difference qu'il y auroit d'une Langue à l'autre, c'eſt que la redondance qui eſt dans les deux Adverbes *bene*, ſe trouveroit exprimée en François par les deux adjectifs *bons* & *bonnes*. Du reſte, dans les autres exemples qu'il allegue de *bene*; *Vide in ſul primo ſonno venire ben venti lupi*; *Ben cento fiorini d'oro*; *Ed eſſo bene un mezzo miglio per la Pineta entrato*, dans ces exemples, dis-je, *bene* n'eſt nullement une Particule oiſive mais un pur & veritable Adverbe, qui veut dire ce qu'en François nous exprimerions par *environ*, ou *à peu prés*; comme *Vers l'entrée de la nuit il vit venir environ vingt loups*; *Environ cent florins d'or*; *Et s'eſtant avancé à peu prés un demi mille dans le bois.*

L'Adverbe Toſcan *pure*, qui en qualité d'Adverbe, ſe peut rendre en François par *Cependant*, *toutefois*, *encore*, eſt d'un ſi grand uſage en Italien, comme Particule redondante, que cela va quelquefois juſqu'à l'abus. Nous n'avons point proprement de terme qui y reſponde entierement, comme Particule oiſive; mais ceux d'*Enfin*, *ſeulement*, *à tout hazard*, & *aprés tout*, font à peu prés le meſme effet parmi nous. Ainſi les exemples de *pure*, rapportez dans la Grammaire dont nous avons parlé, comme *La coſa andò pur coſi*; *Foſſero eſſi pur già diſpoſti à venire*; *E ella tanto da ridere ch'io pur la dirò*, pourroient ſe rendre fort bien en François par *La choſe ſe paſſa enfin comme je vous dis*; *Pourveu ſeulement qu'ils fuſſent diſpoſez à venir*; *Elle eſt ſi plaiſante qu'à tout hazard je vous la dirai.*

Les deux autres Adverbes *maisì*, *mai nò*, dans leſquels *mai* eſt entierement une Particule oiſive, reſpondent à nos Adverbes du ſtyle familier, *oüi dà*, &

non pas, dans leſquels *dà* & *pas* ne ſont adjouſtez que par une eſpece de formule aſſez ordinaire au langage familier. Et voilà en abbregé ce qu'il y a de principal ſur ce ſujet dans la Grammaire Toſcane, qui fait de ces ſortes de Particules oiſives, une partie d'Oraiſon diſtincte de toutes les autres. Pour moy, comme je l'ay desja inſinué, je ne trouve en tout cela que quelques termes pris des autres parties du diſcours, & employez, tantoſt au hazard par une eſpece de ſuperfluité de paroles, que l'Uſage a authoriſée dans l'une & dans l'autre Langue; & tantoſt plus judicieuſement, pour appuyer davantage ſur ce qu'on dit.

TRAITÉ DES PRÉPOSITIONS.

LEs deux Parties d'Oraiſon dont il nous reſte à parler, ſont en quelque ſorte les nerfs, & les ligaments de tout le diſcours; & ce n'eſt qu'avec une entiere connoiſſance de l'une & de l'autre qu'on peut jamais parvenir à poſſeder parfaitement quelque Langue que ce ſoit. Tous les autres Termes ſont comme les materiaux préparez pour la conſtruction d'un baſtiment; Les Prépoſitions & les Conjonctions ſont comme le ciment & la chaux; & c'eſt en vain que tous les materiaux ſeront bien préparez & bien diſpoſez, ſi on ne ſçait bien ſe ſervir du ciment & de la chaux, pour lier enſemble toutes les parties de l'édifice. Il eſt vrai que ce qui regarde la liaiſon du diſcours, ſemble appartenir principalement aux Conjonctions; mais les Prépoſitions ne laiſſent pas d'y avoir auſſi une grande part, non ſeulement à cauſe de l'uſage frequent qu'on eſt obligé d'en faire, & à cauſe qu'il importe de les ſçavoir placer; mais de plus, parce que ſouvent elles ſont employées comme Conjonctions.

Ce que nous diſons icy des Prépoſitions, ne regarde point celles qui ſont inſéparables des mots; & qui, à proprement parler, ne ſont plus des Prépoſitions à l'égard de noſtre Langue, encore qu'elles le ſoient tousjours à l'égard de celles, dont nous les avons empruntées. Mais quoyque par cette raiſon nous peuſſions nous diſpenſer d'en faire icy aucune mention, comme

les ſuppoſant ſuffiſamment compriſes ſous les termes dont elles ſont inſéparables, cependant en faveur de ceux qui n'entendent que le François, & pour leur donner une legere idée de ces ſortes de Prépoſitions, nous allons parcourir les principales de celles que nous avons receuës d'une autre Langue, & ſur tout de la Langue Latine, de laquelle nous avons tiré tout le fonds de la noſtre.

Des Prépoſitions inſéparables.

DE toutes les Prépoſitions inſéparables, la premiere qui ſe preſente, ſuivant l'ordre de l'Alphabet, eſt *A*, dans le Verbe *Abandonner*, qui eſt compoſé de trois mots, de la Prépoſition *a*, du nom *ban* pris de l'Allemand, & ſignifiant *banniſſement*, & du Verbe *donner*; comme pour dire, *Donner à ban.* Il nous reſte encore quelques traces de cette ſignification dans cette phraſe, *Mettre au ban de l'Empire*, qui ſe dit d'un Acte, par lequel un Prince d'Allemagne eſt declaré Ennemi de l'Empire, par les autres Princes aſſemblez en Diéte.

Cette meſme Prépoſition *a*, que nous avons priſe de la Prépoſition Latine *ad*, reçoit diverſes alterations en François, auſſi-bien qu'en Latin: car tantoſt elle retient le *d*; tantoſt elle le change en la conſonne initiale du mot dans la compoſition duquel elle entre, de meſme qu'en Latin; tantoſt auſſi elle eſt employée toute ſeule, en quoy elle differe de la meſme Prépoſition Latine, qui n'eſt jamais employée de cette ſorte. Car tous les mots Latins, où un *a initial* fait ſeul une ſyllabe, ſont des mots ſimples, & non compoſez, comme *Amare aimer*; ou bien des mots dans leſquels l'*a* eſt une autre ſorte de Prépoſition abbrégée d'*ab*, ou *abs*, comme dans *Amovere*, *oſter*, d'où nous avons retenu *Amovible.*

Les mots composez, où la Prépoſition *a* dans la ſignification d'*ad* Latin, eſt employée toute ſeule, ſont certains mots que noſtre Langue a formez, ſur le modele de la Langue Latine, comme *abandonner*, dont nous venons de parler, *Aborder*, *agenoüiller*, *alentir*, *aligner*, *adoſſer*, *aguerrir*, *ameliorer*, *anéantir*; & quelques autres où l'Uſage s'eſt ſervi de ſes droits. Du reſte, à l'égard de tous les autres mots, dans leſquels elle eſt employée comme Prépoſition inſéparable; ſi le mot commence par une voyelle, elle retient le *d*, comme dans *Adapter*, *adherer*, *adopter*, *&c.* Elle le retient auſſi en quelques mots, qui commencent par *d*, comme dans *Addition*, *addonner*: Dans tous ceux qui commencent par *m*, comme dans *Admettre*, *admirer*, *adminiſtrer*: Et dans ceux qui commencent par *j* ou par *v conſonnes*, comme dans *Adjacent*, *adjectif*, *adjoint*, *adjouſter*; *Adverbe*, *adverſaire*, *advent*, *advis*, *advocat*, *adveu*; quoyque quelques-uns retranchent le *d* de ceux de ces mots où d'ordinaire on ne le prononce pas.

Dans les mots qui commencent par quelque autre conſonne que celles qu'on vient de dire, noſtre Langue garde l'Analogie de la Langue Latine, & change le *d* de la Prépoſition *ad*, dans la conſonne dont il eſt ſuivi, comme on le peut voir dans *Abbreger*, *accumuler*, *affirmer*, *aggreger*, *allaiter*, *annexer*, *applanir*, *arroger*, *aſſocier* & *attribuer*; à quoy on peut adjouſter que ſuivant la meſme Analogie, elle change auſſi le *d* en *c* dans *Acquerir* & *acquieſcer*; parce que le *q* dans ces mots n'a point d'autre ſon, ni en François ni en Latin, que le *c dur*.

Les Prépoſitions inſéparables *ab* & *abs*, ont en Latin tant de ſignifications differentes, qu'on ne peut pas les reduire ſous une idée ſimple. Leur plus ordinaire uſage dans les mots qui ont paſſé de la Langue Latine dans la noſtre, eſt de marquer excés, comme dans *Abuſer*, *abhorrer*, *abſorber*, *abſurdité*, *abſoudre*; ou retranche-

ment & ſéparation, comme dans *Abſtenir*, *abſtraction*, & *abſtrus*.

La Prépoſition *cum* Latine, qui ſignifie *avec*, & qui eſt tousjours eſcrite par *o*, lors qu'elle eſt inſéparable des mots, s'eſcrit auſſi de meſme en François; & elle perd, retient, ou change ſa finale, ſelon les mots dans la compoſition deſquels elle entre. Elle la perd devant les mots qui commencent par une voyelle, comme *Coadjuteur*, *coeternel*, *coheritier*, *cooperer*, *&c.* Elle la retient devant *b*, *m* & *p*, comme on le voit dans *Combattre*, *combinaiſon*, *commemoration*, *commerce*, *compatir*, *compromettre*, *&c.* Et elle la change en *n* devant *c*, *d*, *f*, *g*, *j conſonne*, *n*, *q*, *s*, *t*, & *v conſonne*; comme dans ces mots, *Concavité*, *concourir*, *conduire*, *condoleance*, *confederé*, *conforme*, *congeler*, *congregation*, *conjoindre*, *conjugal*, *connexe*, *connoiſtre*, *conquerir*, *conſerver*, *conſolider*, *contenir*, *contribuer*, *convenir*, *convertir*, *&c.* Elle la change auſſi en *l*, devant les mots qui commencent en Latin par *l*, comme *Colliger*, *colloquer*; & en *r* devant ceux qui commencent par *r*, comme *Corriger*, *corroboratif*, *corroſif* & *corrompre*.

Contre, dans le commencement de la pluſpart des mots, comme *Contrecarrer*, *contredire*, *contremander*, *contreminer*, *contrevenir*, *&c.* ſert à marquer oppoſition & contrarieté. Dans *Contrefaire*, il ſert à marquer une eſpece de mauvaiſe imitation; dans *Contrefait*, il déſigne d'ordinaire une mauvaiſe conformation; & dans *Contretirer*, qui ſe dit d'une eſtampe, qu'on tire fraichement ſur une autre; il conſerve encore quelque idée de contrarieté. Mais dans *Contreſigner*, il ne peut eſtre employé que dans la ſignification d'*aprés*; puiſque *Contreſigner* ne ſe dit que d'un Secretaire qui ſigne ſon nom au deſſous de celuy, au nom duquel les Lettres ſont expediées.

Les Prépoſitions inſéparables *de*, *des*, *di* & *dis*, ſont à peu prés d'une meſme origine en Latin; & retiennent dans la Langue Françoiſe la meſme proprieté qu'elles

ont dans la Langue Latine. Ainſi *de*, prononcé par un *é fermé*, ſert en François, comme en Latin, à diverſes ſignifications. Tantoſt il ſert à marquer le contraire de ce qui eſt ſignifié par le mot qu'il compoſe, comme *Déballer, décamper, déregler, démeubler, dénoüer, déplacer, déranger, déteindre*, & *dévergondé*, tantoſt il ſert ſeulement à donner plus d'eſtenduë à la ſignification du mot, comme *Débiffer, déclarer, découper, défiler, déjetter, délegucr, démonſtrer, dénier, dénigrer, déplorer, détremper, dévorer*, & *dévoüer*.

Des, en tant que Prépoſition inſéparable du mot auquel elle eſt jointe, donne tousjours au mot ainſi compoſé, une ſignification toute contraire à celle qu'il a, eſtant ſimple, comme *Deſavantage, deſaveu, deſarmer, deſeſperer, deſhabiller, desheriter, deſinterreſſer, deſobéir, deſordre, deſunir, &c.* On ne donne icy des exemples de cette Prépoſition que jointe à des mots qui commencent par une voyelle; parce que l'*s* ne ſe prononçant pas dans les autres, comme *Desbaucher, deſchainer, deſdire, deſgarnir, deſloyal, deſpecer, deſtourner*; & que pluſieurs perſonnes ne l'y eſcrivant point; les mots où elle ne manque jamais à ſe prononcer & à s'eſcrire, marquent mieux l'effet de la Prépoſition.

Di n'opere guere autre choſe dans le mot auquel il ſe joint, que de luy donner une ſignification plus eſtenduë, comme dans *Digerer, digreſſion, dilater, diminuer, diriger, divaguer, divulguer*. Il en eſt de meſme des mots *Diſperſer, diſſequer, diſſimuler, diſſoudre*. Car dans le premier l'*s* n'appartient point à la Prépoſition, elle appartient uniquement au mot qui ſuit: & à l'égard des autres, quoy qu'elle ſoit jointe à la Prépoſition, elle n'y eſt miſe que parce que le mot qui ſuit commence par une *s*: Et c'eſt par une raiſon à peu prés pareille, que *diffus*, qui eſt compoſé de la meſme Prépoſition, s'eſcrit auſſi par deux *ff*.

Quant aux mots *Diffamer, difficulté* & *difforme*, dans

leſquels la Prépoſition fait un effet tout different, & donne un ſens contraire à celuy qu'ils ont, eſtant ſimples, il faut ou les regarder comme exceptez de la regle qu'on a eſtablie d'abord, ou ſuppoſer que *dis* eſt la Prépoſition qui les compoſe, & que la premiere *ſ* n'y eſt miſe qu'à la place de l'*s*, de meſme que dans *colloquer*, la premiere *l* eſt miſe à la place d'un *n*. Car une des proprietez de la Prépoſition *dis*, eſt de donner à quelques mots compoſez, un ſens tout contraire à celuy qu'ils ont, eſtant ſimples, comme on le peut voir dans *Diſgrace*, *disjoindre*, *diſparité*, *diſproportion*, où elle a une ſignification privative: Quoy qu'en d'autres mots, comme *Diſcerner*, *diſcourir*, *diſcuter*, *diſpoſer*, *diſputer*, *diſtinguer*, *diſtraire*, *diſtribuer*; elle ſignifie *çà* & *là*, & qu'elle ſerve à marquer détachement, ſéparation.

E, *es* & *ex*, qui entrent dans la compoſition de pluſieurs mots, ſervent à y donner des ſens aſſez differents les uns des autres. En quelques mots, comme dans *Elimer*, *elire*, *eloquence*; *e* marque quelque degré de plus, quelque perfection plus grande, que le mot ſimple. En quelques autres, comme dans *Ebulition*, *elever*, *emaner*, *eminence*, *enoncer*, *enumeration*, *evident*, il ſert à marquer action ou effet au dehors. Et en quelques autres mots, comme dans *Emanciper*, *enerver*, *enorme*, *evacuer*, *evider*, il marque ſeulement, ou ſeparation, ou privation.

Il y a encore une obſervation à faire ſur la meſme Particule, c'eſt que dans pluſieurs mots qui commencent en Latin par une *s*, ſuivie d'une autre conſonne; l'*é* que noſtre Langue y a adjouſté au commencement, n'eſt d'aucune ſignification. De ſorte que le meſme Uſage qui l'a mis dans *Eſcolier*, *eſpace*, *eſpece*, *eſponge*, *eſprit*, *eſtomach*, *eſtat* & *eſtude*, l'a retranché des derivez de ces meſmes mots, *Scolaſtique*, *ſpacieux*, *ſpecieux*, *ſpongieux*, *ſpirituel*, *ſtatuer*, *ſtomacal* & *ſtudieux*. Il l'a auſſi tousjours adjouſté & retenu dans *Eſpée*, *eſpi*, *eſpine*, & dans leurs derivez: & il ne l'a jamais mis dans *Scandale*,

ſcrupule, *ſtatuë*, *ſterile*, *ſtupide*, ni dans les mots qui en ſont formez.

Mais ce n'eſt pas ſeulement aux mots qui commencent en Latin par une *s*, ſuivie d'une conſonne, que l'Uſage adjouſte quelquefois un *é*, il l'adjouſte auſſi à divers mots de meſme nature, pris des Langues eſtrangeres, comme *Eſcarmouche*, *eſclave*, *eſcrime*, *eſpalmer*, *eſtampe*, *eſtoc*, *&c.* Et il ne s'eſt jamais peut-eſtre ſervi plus arbitrairement de ſes droits que dans tous les mots dont il eſt icy queſtion, puiſque non ſeulement tantoſt il y adjouſte un *é*, & tantoſt il n'y en adjouſte point; mais que de plus, il veut que dans quelques-uns l'*s* ſe prononce fermement & comme en ſifflant, quoy qu'il en ſupprime entierement le ſon dans quelques autres.

Cette ſuppreſſion du ſon de l'*s* eſt preſque generale dans tous les mots qui ont au commencement la Prépoſition *es* devant une conſonne. Et cette Prépoſition, ſoit qu'elle nous vienne de la Prépoſition Latine *ex*, ou de l'*s*, que les Italiens ont miſe devant pluſieurs mots, comme *Scaldare*, *ſchiarire*, *ſpaventare*, *ſcrollare*; ſoit que nous l'ayons priſe du propre fonds de noſtre Langue, ſert parmi nous à deux ſignifications aſſez oppoſées, auſſi-bien que la Prépoſition *e*. Car tantoſt elle marque production d'action, comme dans *Esbranler*, *esbruiter*, *eſcarrir*, *eſchauder*, *eſchauffer*, *eſchanger*, *eſclairer*, *eſcouler*, *eſcouter*, *eſcrier*, *eſgayer*, *eſcrouler*, *eſloigner*, *eſmouvoir*, *eſplanade*, *eſprouver*, *eſperer*, *eſrafler*, *eſſayer*, *eſſuyer*; & tantoſt elle dénote privation & retranchement, comme dans *Esbrancher*, *eſcervelé*, *eſcremer*, *eſdenté*, *effacer*, *effiler*, *effrené*, *effronté*, *effaroucher*, *eſpointer*, *eſrater*, *eſreinter*, *eſſoriller*, *eſſoufler*.

Dans tous ces mots, quelle que ſoit l'origine de la Prépoſition inſéparable qui ſert à les former, l'*s* devant toute autre conſonne que l'*s*, ne ſe prononce que dans celuy d'*eſplanade*; & par cette raiſon il eſt ordinaire de

ne les eſcrire que par un *e* ſeul. Dans ceux dont le mot ſimple commence par *f*, comme *effronté*, l'*s* ſe change en *f*; & dans ceux dont le ſimple eſt une voyelle, comme *Efforiller*, elle ſe redouble.

Quant à la Préposition *ex*, que nous avons priſe purement du Latin, ſans aucune alteration, elle ſert dans quelques mots à marquer privation ou détachement, & ſéparation, comme *Exclurre*, *excommunier*, *excompter*, *exfolier*, *exhereder*, *exheredation*, *exhumer*, *exorbitant*, *expulſer*, *exterminer* & *extraire*. Dans quelques autres, comme *Exalter*, *exceder*, *exhaler*, *exhauſſer*, *exhiber*, *exorde*, *expliquer*, *expoſer*, *exprimer*, *extenuer* & *exuberance*, elle adjouſte à la ſignification du mot ſimple, & elle marque production au dehors.

La Prépoſition *en*, dans la compoſition des mots, retient à peu prés la meſme ſignification qu'elle a, lors qu'elle en eſt détachée, & dénote preſque tousjours ou poſition, ou diſpoſition; c'eſt-à-dire, ou l'action, par laquelle une choſe eſt miſe en quelque ſorte dans une autre; ou l'impreſſion, par laquelle une choſe reçoit telle ou telle forme, & devient telle ou telle. Dans *Encaiſſer*, *enclorre*, *enchaiſner*, *endoſſer*, *enfoncer*, *engager*, *enlever*, *emballer*, *embraſſer*, *emmailloter*, *emmener*, *empaler*, *emporter*, *enjeu*, *enregiſtrer*, *enroller*, *enſevelir*, *entaſſer*, *entourer*, *envelopper*, *&c.* elle marque l'action par laquelle une choſe vient à eſtre miſe dans une autre. Elle dénote l'impreſſion par laquelle une choſe reçoit telle ou telle forme, & devient telle ou telle, dans *Enchanter*, *encherir*, *encourager*, *endormir*, *endurcir*, *engroſſer*, *enhardir*, *enrager*, *enrichir*, *enſanglanter*, *enyvrer*, *&c.*

In eſt conſideré de deux manieres dans la Langue Latine, ou comme Prépoſition, ou comme Particule privative; & ces deux acceptions ont paſſé en pluſieurs mots de noſtre Langue. *In*, en tant que Prépoſition, eſt la meſme choſe que la Prépoſition inſéparable *en*, ſans aucune autre difference, que celle qu'il a pleu à l'Uſage

l'Uſage d'y mettre, en partageant quelquefois l'une & l'autre, entre des mots ſimples d'une meſme origine, comme *Inclination* & *enclin*; *Inflammation* & *enflammer*. Quant à la ſignification d'*in*, dans les mots qu'il ſert à compoſer, comme Prépoſition; elle eſt auſſi à peu prés la meſme que celle de la Prépoſition *en*, comme on le peut voir dans les mots qui ſuivent, *Inciſer*, *inciter*, *incluſivement*, *incruſter*, *inculquer*, *imbiber*, *impoſer*, *imprimer*, *induire*, *infatuer*, *infeoder*, *infuſer*, *ingerer*, *inhumer*, *injection*, *innover*, *inonder*, *inſerer*, *inſinuer*, *inſiſter*, *inſulter*, *intimider*, *intituler*, *inveſtir*, *inveterer*, *invoquer*. La ſeule diſtinction qu'il y a entre les deux, c'eſt qu'*en* ne change jamais ſa finale qu'en *m*, devant les mots qui commencent par un *b*, une *m*, ou un *p*; & qu'*in* change de plus la ſienne en *l*, devant une *l*, comme *Illuminer*, *illuſtrer*; & en *r*, devant une *r*, comme *Irradiation* & *irruption*.

In employé au commencement des mots, comme Particule privative, ſert à marquer tout le contraire de ce que le mot ſimple ſignifie, comme on le peut voir dans *Inalterable*, *inanimé*, *incivil*, *inconſtant*, *indecent*, *indevot*, *indigne*, *inégal*, *inévitable*, *infaillible*, *informe*, *infortuné*, *infidelle*, *inhabile*, *inhumain*, *inique*, *injuſte*, *innocent*, *innombrable*, *inopiné*, *inoüy*, *inquiet*, *inſenſé*, *inſéparable*, *intemperant*, *intolerable*, *invincible*, *involontaire*, *inutile*, & dans une infinité d'autres. Du reſte, cette Particule privative ne change pas ſeulement ſa finale; En *m*, devant les mots qui commencent par *m* ou par *p*, comme *Immodeſte*, *immoderé*, *immortel*, *imparfait*, *impatient*, *impie*, *impur*; En *l*, devant d'autres mots qui commencent par *l*, comme *Illegitime*, *illicite*; Et en *r*, devant d'autres mots ſimples, dont la lettre initiale eſt une *r*, comme *Irraiſonnable*, *irregulier*, *irreſolu* & *irreverent*. Elle la change auſſi en *g*, dans *Ignoble*; à quoy on pourroit adjouſter *Ignorer* & *ignorance*; puiſque dans le premier, elle ſert à marquer def-

faut de notion; & que dans l'autre, elle déſigne ce qui eſt directement oppoſé au bon nom, à la bonne renommée. Il n'y a que les ſeuls mots d'*Imbecille* & d'*imbecillité* où elle ait une ſignification privative devant un *b*; mais comme le mot ſimple d'où ils ſont dérivez, qui eſt en Latin *Bacillus*, n'a paſſé dans aucun mot de noſtre Langue, on peut fort bien ne les point regarder icy, comme compoſez de cette Particule privative.

La Prépoſition *inter* a paſſé ſans aucune alteration dans pluſieurs mots de noſtre Langue, comme *Intercaler*, *interceder*, *interdire*, *interjetter*, *interloquer*, *intermede*, *interpeller*, *interpoſer*, *interregne*, *interrompre*, *intervalle*, *intervenir*; dans tous leſquels, horſmis dans *interdire*, elle n'a guere d'autre ſignification que celle de la Prépoſition relative *entre*, que nous avons priſe d'*inter*, en l'accommodant un peu plus à noſtre uſage.

Intrò, qui ſignifie *au dedans*, a paſſé auſſi ſans nul changement dans quelques mots, comme *Introduire*, *Introducteur*.

A l'égard d'*entre*, entant que c'eſt une Prépoſition qui regit, il n'y a point de doute qu'il ne vienne de la Prépoſition *inter*: mais en tant que c'eſt une Prépoſition inſéparable de quelques mots; il y auroit peut-eſtre à douter, s'il ne vient point auſſi d'*intra*, qui ſignifie *dans*; de meſme que d'*intrare* nous avons fait *entrer*. Pour moy, comme je tiens pour conſtant que dans les mots ſuivants, *Entracte*, *entrecouper*, *s'entremettre*, *entrouvrir*, *entrepos*, *entreſole*, *entrevoir*, & quelques autres de meſme nature, *entre* vient abſolument d'*inter*; auſſi je ſerois aſſez porté à croire que dans les mots d'*entrepriſe* & d'*entretemps*, il vient d'*intra*. Et ce qui rend la choſe vray-ſemblable, c'eſt qu'en François *dans l'entre temps*, ne veut dire autre choſe qu'*Intra illud tempus*; & qu'à l'égard d'*entreprendre*, les Italiens qui ont tiré de la Langue Latine la formation de leurs mots, auſſi-bien que nous, diſent *Intraprendere*.

La Prépoſition Latine *per*, qui dans la compoſition des mots Latins marque un certain degré d'excellence ou d'excés, a paſſé quelquefois dans les mots François, telle qu'elle eſt dans les mots Latins. Quelquefois auſſi nous l'avons changée en *par*, ſelon qu'il a pleu à l'Uſage, qui en s'appropriant les mots Latins *Perfectus* & *perfectio*, a fait du premier *Parfait*, & du ſecond *Perfection*. Cette Prépoſition *par*, n'entre pourtant dans la compoſition que de tres peu de mots François, comme *Parachever*, *parcourir*, *pardonner*, *parfait*, *parfumer*, *parſemer* & *parvenir:* Et meſme ce n'eſt que dans *Parcourir*, *parfait* & *parvenir* qu'elle eſt priſe directement de la Prépoſition Latine *per*; les autres mots ayant eſté ſeulement formez, pour ainſi dire, ſur le meſme moule. De plus, elle ne porte pas la meſme idée dans tous ces mots, qu'elle porte dans les mots Latins: car au lieu que *Percurrere* en Latin ſignifie ordinairement *Courir avec une extréme viſteſſe*; ce qui eſt proprement la perfection de la courſe; *Parcourir*, ne ſignifie guere en François, dans le ſens propre, que *Courir çà & là*; de meſme que *Parſemer*, formé ſur le modele de *Parcourir*, ne ſignifie parmi nous que *Semer par cy par là.*

La Prépoſition inſéparable *per*, entre ſans aucun changement dans la compoſition de beaucoup plus de mots François, comme *Perception*, *perclus*, *perdurable*, *perfection*, *perfide*, *permanent*, *permettre*, *permuter*, *peroraiſon*, *perquiſition*, *perſecuter*, *perſuaſion*, *perturbateur* & *pervertir:* & dans tous ces mots elle ſert à déſigner une ſorte d'excellence ou d'excés, horſmis dans *Permettre*, qui ſignifie *Donner la liberté de faire*, ou *de dire*; & dans *Permuter*, qui ſignifie ſimplement *eſchanger.*

Pré, que nous avons pris de la Prépoſition Latine *præ*, ſert à pluſieurs mots de noſtre Langue; les uns pris entierement du Latin; les autres formez ſur le modele des mots Latins. Et dans les uns & les autres, comme *Préambule*, *préalable*, *précautionner*, *préceder*,

précompter, *précurſeur*, *prédeceſſeur*, *prédeſtiner*, *prédilection*, *prédire*, *préface*, *préfect*, *préferer*, *préjudice*, *préliminaire*, *prématuré*, *prémediter*, *préoccupé*, *préparer*, *prépoſer*, *préſeance*, *préſider*, *préſerver*, *préſumer*, *prétendre*, *prétexte*, *prévaloir*, *prévenir*, *prévoir*; il retient tousjours la ſignification que *præ* a dans la Langue Latine, où il ſignifie *Devant* & *avant*.

La Prépoſition Latine *pro*, qui n'eſt autre choſe que *pour* en François, ſert à la compoſition de pluſieurs mots Latins, d'où elle a paſſé dans celle de pluſieurs mots François, ſans aucune alteration. Tels ſont les mots de *Proceder*, *proclamer*, *procréer*, *procurer*, *produire*, *profaner*, *profeſſer*, *progrès*, *projetter*, *prologue*, *promettre*, *prononcer*, *proportion*, *propoſer*, *proroger*, *proſcrire*, *proteger*, *provenir*, *proverbe*, & *provoquer*, dans tous leſquels elle ſert à differents ſens qu'il eſt difficile de reduire ſous des notions ſimples. *Pourchaſſer*, *pourfendre*, *pourparler*, *pourſuivre*, *pourvoir*, & *pourvoyeur*, ſont preſque les ſeuls mots de noſtre Langue, où la Prépoſition *pro* ait eſté changée en *pour*: encore cette alteration n'a-elle pas paſſé dans tous les mots dérivez de *Providere*, *pourvoir*, comme *Proviſion*, *proviſeur* & *Proveditеur*.

Les Prépoſitions Latines *Sub*, *ſubter* & *ſuper*, entant que jointes aux mots qu'elles compoſent, ont receu diverſes formes en François: Et premierement à l'égard de la Prépoſition *ſub*, qui ſignifie *ſous*, *deſſous*, elle a paſſé ſans aucune variation dans les mots *Subalterne*, *ſubdeleguer*, *ſubdiviſer*, *ſubjuguer*, *ſubmerger*, *ſubordonner*, *ſubordination*, *ſubreption*, *ſubroger*, *ſubſequent*, *ſubſide*, *ſubſidiaire*, *ſubſiſter*, *ſubſtituer*, *ſubvention*, & *ſubvenir*. Elle a changé le *b* en *c*, en *f*, en *g*, & en *p*, devant les mots ſimples, qui commencent en Latin par les meſmes lettres, comme *Succeder*, *ſuccinct*, *ſuccomber*, *ſuccube*, *ſuffire*, *ſuffoquer*, *ſuffragant*, *ſuffuſion*, *ſuggerer*, *ſupplanter*, *ſupporter*, *ſuppoſer*, *ſupprimer*, & *ſupputer*. Et dans les mots de *Sujet*, *ſujettion*, elle a perdu entierement

depuis quelque temps le *b*, qui s'y eſcrivoit autrefois, de meſme qu'il s'eſcrit en Latin dans *Subjectus* & *ſubjectio*. En divers autres mots, *ſub* a eſté rendu en François par *ſous*, comme *Sousbail*, *ſouſdiacre*, *ſouſentendre*, *ſouſfermer*, *ſouſmettre*, *ſouſpeſer*, *ſouſſigner*, *ſouſtenir*, *ſouſterrain*, *ſouſtraire*, & *ſouſtraiter*. En quelques autres mots la finale de *ſous* a eſté changée en la premiere lettre du mot ſimple qu'elle compoſe, comme *Souffler* & *ſouffrir*: mais dans le mot *ſouſcrire*, elle s'eſt abſolument perduë; parce que l'Orthographe Françoiſe n'admet point dans un mot deux *ſſ* devant une conſonne.

Ce ſont là à peu prés toutes les differentes formes que la Prépoſition *ſub* a receuës dans les mots François; les unes apportées directement du Latin; les autres priſes du genie de noſtre Langue. Et dans tous ces mots elle a retenu ſa ſignification ordinaire. Mais dans le mot *Souſrire*, qui ſignifie *Rire doucement & à demi*; elle ſert à marquer diminution du mot ſimple, de meſme que dans *ſubridere*, & dans quelques autres mots Latins, comme *Subacidus*, *ſubamarus*, qui ſignifient *Un peu acide*, *un peu amer*.

Le ſeul mot François où *ſubter* ait paſſé du Latin, eſt celuy de *ſubterfuge*, qui ſignifie *Fuite* & *eſchappatoire*, en matiere de diſpute, de conteſtation, de procés.

Quant à la Prépoſition *ſuper*, qui ſignifie *ſur*, ce n'eſt qu'en tres peu de mots François qu'elle a paſſé, telle que nous l'avons receuë des Latins, comme dans *Superficie*, *ſuperflu*, *ſuperlatif*, *ſupernumeraire*, *ſuperſeder* & *ſuperſtition*; encore de ces ſix mots y en a-il trois, dans leſquels elle eſt changée ordinairement en *ſur*, qui ſont *Surface*, *ſurnumeraire* & *ſurſeoir*, de meſme que le mot de *Superintendant*, qui ſe diſoit autrefois, a eſté changé en celuy de *Surintendant*. Ce n'eſt donc que dans le peu de mots qu'on vient de marquer, & dans leurs dérivez, que la Prépoſition *ſuper*, a paſſé dans noſtre Langue ſans aucune alteration. Dans tous les autres, ſoit que nous les ayons pris du Latin, ſoit que nous les ayions empruntez

d'une autre Langue, la meſme Prépoſition a eſté accommodée à noſtre mode, & changée en *ſur*, que nous avons mis au commencement de pluſieurs mots; comme *Surabondance*, *ſuranné*, *ſurarbitre*, *ſurcharger*, *ſurfaire*, *ſurfaix*, *ſurmonter*, *ſurnager*, *ſurnaturel*, *ſurnommer*, *ſuros*, *ſurpaſſer*, *ſurpayer*, *ſurprendre*, *ſurſault*, *ſurſeance*, *ſurtaxer*, *ſurtout*, *ſurveillant*, *ſurvendre*, *ſurvenir*, *ſurvivre*, *&c.* Dans *Sourcil*, qui vient de *ſupercilium*, & dans ſes dérivez *Sourciller* & *ſourcilleux*, la meſme Prépoſition a receu une autre ſorte d'alteration. Quant aux mots *Suſceptible*, *ſuſciter*, *ſuſpect*, *ſuſpendre*, qui nous viennent directement du Latin, noſtre Langue y a conſervé la Prépoſition *ſus*, telle qu'elle l'a receuë de la Latine; ſoit que cette Prépoſition vienne de *ſuper*, ſoit qu'elle vienne de *ſurſum*, qui ſignifie *en haut*. Pour le mot de *Suſcription*, qu'on a fait, pour diſtinguer ce qui eſt eſcrit ſur le deſſus d'une lettre, d'avec la formule de civilité dont on ſe ſert au bas de la lettre, il eſt conſtamment formé de *ſuper*, qui a fait *ſur* & puis *ſus*; mais la finale de *ſus* eſt ſupprimée dans *ſuſcription*, par la meſme raiſon qui a eſté touchée dans le mot *ſouſcrire*.

La Prépoſition Latine *Trans*, a eſté receuë en divers mots François pris entierement du Latin: & dans quelques-uns, comme *Tranſcendant*, *transferer*, *transfuge*, *transgreſſer*, *tranſitoire*, *tranſmettre*, *tranſmigration*, *tranſparent*, *tranſpirer*, *tranſplanter*, *tranſporter*, *tranſpoſer* & *tranſverſal*; elle ſignifie proprement *au de là*, ou *d'un lieu à un autre*. Dans quelques autres mots, comme *Transfigurer*, *transformer* & *tranſubſtantiation*; elle ſert à marquer changement d'une choſe en une autre: & dans *tranſcrire*, elle a une ſignification, qui approche de la premiere, en ce que *tranſcrire* ſignifie eſcrire en un endroit, ce qui eſtoit eſcrit ailleurs; mais qui en differe, en ce que les choſes qu'on tranſcrit ne changent pas de place. Sur l'exemple des mots Latins d'où nous avons pris cette Prépoſition, nous l'avons jointe à un

des mots de noſtre Langue, & nous en avons fait *tranſpercer*, qui ſignifie *Percer d'outre en outre, de part en part.*

Dans ce qu'on vient de dire des Prépoſitions inſéparables, on a eu pluſtoſt en veuë d'en donner quelque idée à ceux qui n'en ont aucune de la Langue Latine, que de traiter la choſe à fond & d'épuiſer la matiere. De ſorte qu'on s'eſt contenté de toucher ſeulement les principales Prépoſitions qui entrent dans la compoſition des mots François. Mais parce qu'il y a auſſi quelques Particules, comme *mes* & *re*, qui y entrent aſſez ordinairement; & que de plus la Particule *re* y eſt employée en divers ſens, on croit à propos de dire un mot de l'une & de l'autre, avant que de parler des Prépoſitions qui regiſſent.

De la Particule re, *dans la compoſition des mots.*

LE plus ordinaire uſage de cette Particule dans les mots, au commencement deſquels elle eſt miſe, eſt d'eſtre reduplicative; & c'eſt dans cette acception que *redire* & *refaire* ſignifient *Dire de nouveau*, *faire de nouveau*, quoyque les meſmes Verbes, ainſi compoſez, ayent encore d'autres ſignifications, où il n'eſt nullement queſtion de reduplication & de réïteration d'action.

Mais outre cet uſage, qui eſt commun à preſque tous les Verbes de la Langue, y en ayant tres peu auſquels la Particule *re* ne puiſſe eſtre adjouſtée, pour marquer uniquement reduplication d'action; elle a encore trois autres acceptions differentes & aſſez eſtenduës. L'une eſt de marquer retour dans le lieu, ou reſtitution dans l'eſtat d'auparavant; comme quand on dit *Revenir*, *rentrer*, *ramener*, *rallumer*, *redreſſer*: car *Revenir*, *rentrer* & *ramener*, ne veulent point dire ſeulement *Venir*, *entrer* & *amener une ſeconde fois*; ils ſignifient auſſi *Retourner* & *faire retourner dans le lieu d'où on eſtoit parti*; &

dans ce ſens ils ſont oppoſez à *Aller* & *ſortir*. Et à l'égard de *Rallumer* & *redreſſer*, ils ne ſe diſent pas ſeulement pour marquer une reduplication d'action, par une meſme perſonne ; mais ils ſe prennent auſſi dans le ſens d'*Allumer ce qui eſtoit eſteint*, de *rendre droit ce qui avoit eſté rendu tortu*.

L'autre proprieté de la meſme Particule, eſt de donner plus de force, & plus d'eſtenduë au ſens du mot ſimple : ainſi dans *Rebondir*, *rejaillir*, *reluire*, *remarquer*, *repaiſtre*, *repoſer*, *racquiter*, *radoucir*, la Particule *re* ne fait autre choſe qu'augmenter le ſens de chaque Verbe ſimple, & meſme elle y dénote ſi peu reduplication d'action, que de tous ces Verbes il n'y a que le ſeul Verbe *marquer*, où elle puiſſe eſtre employée comme reduplicative.

Un autre uſage de *re*, dans la compoſition des mots, eſt d'y avoir la ſignification d'*alencontre*, comme dans ces Verbes, *Rebrouſſer*, *repouſſer*, *retracter* : car *rebrouſſer*, en parlant de chemin, veut dire, *Revenir ſur ſes pas* ; *Repouſſer*, marque oppoſition d'action ; & *Se retracter*, ſignifie *ſe deſdire*.

Ainſi dans le rang des mots où la Particule *re*, outre ſa ſignification reduplicative, ſert à marquer *Retour dans un lieu*, *reſtitution*, ou *reſtabliſſement dans un eſtat*, on peut mettre les Verbes *Rajuſter*, *rallier*, *rallumer*, *ramener*, *rapatrier*, *Rappeller*, en parlant d'un homme qu'on fait revenir d'exil ; *Rapporter*, dans le ſens de rendre une choſe qui avoit eſté emportée ; *Raſſerener*, *raſſeurer*, *ravoir*, *recouvrer*, *redreſſer*, *ſe refaire*, *recuperer*, *rehabiliter*, *Relaſcher*, en parlant d'un priſonnier à qui on rend la liberté ; *Relever*, *remener*, *remettre*, *ſe remettre*, *remplacer*, *remplumer*, *rengainer*, *rengraiſſer*, *renoüer*, *renouveller*, *reparer*, *Reprendre*, dans le ſens d'une choſe qu'on avoit perduë, & qu'on oſte à celuy entre les mains de qui on la trouve ; *Reſilir*, *reſtaurer*, *reſtituer*, *retirer*, *retour*, *retourner*, *rentrer*, *revenir*, & *reünir*.

Du

Du nombre des mots dans leſquels la Particule *re* ne ſert proprement qu'à donner plus de force & d'eſtenduë au ſens du mot ſimple ; ſont les mots ſuivants, *Rabbaiſſer, rabbattre, raccommoder, raccourcir, Racquiter*; en parlant d'argent perdu au jeu ; *Radoucir, raffermir, raffiner, ralentir, rallonger, ramaigrir, raſſembler, rebondir, receler, reconforter, rechercher, recuëillir, reconduire, refroidir, Regaler*; dans la ſignification de rendre diverſes parts égales ; *Rejaillir, reluire, relier, remarquer, remonſtrer, remplir, rencherir, renfermer, renier, renvier, repaiſtre, repoſer, reſchapper, reſchauffer, reſſentir, reſſerrer, retarder, Retirer*, comme lors qu'on dit *Se retirer de la preſſe*, au lieu de *Se tirer de la preſſe* ; & *Reveiller* & *revenir*, lors qu'on s'en ſert à la place de leurs ſimples, *Eveiller* & *venir.*

Pour ce qui eſt des mots où la Particule *re* denote une action faite au contraire ou à l'envi de ce qui eſt exprimé par le mot ſimple, ou François, ou Latin, ils peuvent eſtre reduits à ceux qui ſuivent ; *Rebrouſſer, rebarbatif, rebequer, rebuter, récriminer, recuſer, réduire, reflus, réfractaire, réfraction, refuſer, réfuter, regorger, rejetter, relancer, rembarrer, repartir* & *repartie, répliquer* & *réplique, repouſſer, réprimer, réprouver, répudier, répugner, réprimander, réſilir, rétorquer, ſe rétracter, revaloir, revancher* & *réveler.*

Quoyque les acceptions qu'on vient de marquer ſoient les principales & les plus eſtenduës de la Particule *re*, il y en a ſans doute encore d'autres. Ainſi, dans *Redemander*, outre qu'elle eſt reduplicative, quand on dit, *Je luy ay demandé & redemandé*, elle a la proprieté de marquer qu'on demande ce qu'on avoit auparavant, & qu'on avoit ou preſté, ou donné ; comme lors qu'on dit, *Redemander un Livre* ; & lorſque quelqu'un qui voudroit retirer ſa parole dit, *Je vous redemande ma parole.* La meſme Particule a une ſignification encore differente dans *Réformer*, qui ſignifie donner une meilleure forme,

& meſme ce Verbe n'eſt guere employé que dans ce ſens-là, dans lequel l'*e* de la Particule ſe doit prononcer fermé, au lieu qu'il doit ſe prononcer comme un *e muet*, ſi on employe le meſme Verbe par pure reduplication, comme dans cette phraſe, *Former & reformer des lettres pour apprendre à bien eſcrire.* On pourroit encore trouver d'autres acceptions dans la meſme Particule, qui dans le Verbe *Releguer*, ſert à déſigner *eſloignement*, *exil*: mais je croy qu'il ſuffit d'avoir marqué les plus generales.

Du reſte, ce que nous venons de dire des differentes prononciations de *re* dans *reformer*, nous oblige à toucher icy quelque choſe de la prononciation de cette Particule, qui dans les mots qu'elle compoſe, ſe prononce tantoſt par un *e muet*, & tantoſt par un *é fermé*. La regle la plus generale qu'on ait à donner là-deſſus, eſt qu'ordinairement la prononciation en eſt muette dans les mots où *re*, ſuivi d'une conſonne, ſert à marquer réïteration d'action: Ainſi, dans *Rebattre*, *rebenir*, *reboucher*, *rechercher*, *recoller*, *reconduire*, *reconter*, *redemander*, *redire*, *redreſſer*, *refaire*, *refondre*, *regagner*, *regorger*, *regratter*, *rejaillir*, *rejetter*, *relaſcher*, *relancer*, *relire*, *remarquer*, *remener*, *remettre*, *renaiſtre*, *renoüer*, *renouveller*, *repeupler*, *repoſer*, *reprendre*, *requerir*, *retarder*, *retomber*, *retracer*, *revaloir*, *revivre*, & *revoir*, l'*e* ſe prononce tousjours muet.

Cette regle ne reçoit nulle exception devant le *b*, qu'au mot *Rébarbatif*, de quelque nature que ſoit la premiere ſyllabe. Elle en reçoit pluſieurs devant le *c*, comme *Récapituler* & *récapitulation*, *réception*, *récipient* & *récipiendaire*, *récidive* & *récidiver*, *réciproque* & *réciproquement*, *récit* & ſes dérivez; *Réclame* & *réclamer*; *Réclurre* & *réclus*; *Récoller* & *récollement*; *Récolte*, *récolliger* & *récollection*; *Récompenſe* & *récompenſer*; *Réconcilier* & ſes dérivez; *Réconfort* & *réconforter*; *Récréance*, *récréer* & ſes dérivez; *Récriminer* & *récrimination*; *Récu-*

perer, *récuſer*, & ſes dérivez. Toutes celles qu'elle reçoit devant un *d*, conſiſtent aux mots ſuivants ; *Rédimer*, *rédempteur* & *rédemption* ; *Rédiger* & *rédaction* ; *Réduire* & ſes dérivez ; *Réduplication* & *réduplicatif*. Les mots où elle ſouffre exception devant une *f*, ſont *Réfection* & *réfectoire* ; *Référer* & *référendaire* ; *Réflechir* & ſes dérivez ; *Réformer*, dans le ſens de donner une meilleure forme ; *Réfractaire* & *réfraction* ; *Réfrigerant*, *réfrigeratif* & *réfrigeration* ; *Réfugier* ; *Réfuſion de refondre* ; *Réfuter* & *réfutation*.

Il y a divers mots dans noſtre Langue, qui commencent par la ſyllabe *re* devant un *g*, ſans que cette ſyllabe ait rien de commun avec la Particule dont nous parlons. Mais il ne s'agit icy que de ceux où elle eſt reduplicative : & de ceux-là, il n'y a que *Régenerer* & *Régaler*, dans le ſens de rendre des parts égales, dont la premiere ſyllabe ſe prononce par un *é fermé*. Encore l'*é* de la premiere ſyllabe de *Régaler* n'appartient point à la Particule *re*, il appartient au Verbe *égaler*, d'où *régaler* eſt formé.

Devant un *j conſonne*, il n'y a que les mots de *Réjoüir* & de *réjoüiſſance* où la Particule ſe prononce par un *é fermé*. Ceux où elle ſe prononce de meſme devant une *l*, ſont *Rélatif*, *rélation*, *rélativement* & *rélaxation*. Devant une *m*, il n'y a d'exceptez de la regle generale que *Rémiſſible* & *rémiſſion* ; *Rémunerer* & ſes dérivez. Devant un *n* il n'y a nulle exception à faire. Il n'en eſt pas de meſme devant un *p* ; car il faut prononcer par un *é fermé*, *Répandre*, *réparer* ; & ſes dérivez ; *Répartition*, *répercuter* & *répercuſſion* ; *Répertoire*, *répeter*, & ſes dérivez ; *Réplétion*, *répréhenſible* & *répréhenſion* ; *Réprimande* & *réprimander* ; *Réprimer*, *réprouver* & *réprobation* ; *Répudier* & *répudiation* ; *Répugner* & *répugnance* ; *Réputer* & *réputation*. Mais devant un *q*, les mots de *Réquiſition* & *réquiſitoire*, ſont les ſeuls où la Particule *re* ſe prononce par un *é maſculin*, quoyqu'elle ſe prononce

autrement devant *Requerir* & *requeſte*. Et en cela l'Uſage n'a fait que ſuivre une eſpece de loy qu'il s'eſt impoſée à l'égard des Noms Verbaux que nous avons pris directement du Latin, dans leſquels il garde la prononciation de l'*é fermé*, pendant qu'il donne une prononciation differente à leurs Verbes; comme on le peut voir dans *Recevoir* & *réception*; *Refaire* & *réfection*; *Refondre* & *réfuſion*; *Remettre* & *rémiſſion*; *Reprendre* & *répréhenſion*; *Revoir* & *réviſion*, *&c.*

Devant une *s*, ſuivie d'une autre conſonne, la Particule *re* ne ſe prononce jamais par un *e muet*; parce que, ſoit que l'*s* ſe prononce, ſoit qu'elle ne ſe prononce pas, l'*e* qui la précéde, n'appartient pas à la Particule, mais au mot; Cependant quoyque cette *s* ne ſe prononce pas en divers mots, comme *Reſchapper*, *reſchauffer*, *reſcrire*, *resjoüir*, *reſpandre*, *reſpondre* & *reſtablir*; il n'y a guere que *Réjoüir* & *réjoüiſſance*, où on puiſſe ſe diſpenſer de l'eſcrire. Car *Reſchapper*, *reſchauffer*, *reſcrire* & *reſtablir* ne ſont point formez d'*échapper*, *échauffer*, *écrire*, & *établir*, comme quelques Grammairiens l'ont marqué; mais d'*eſchapper*, *eſchauffer*, *eſcrire* & *eſtablir*: Et c'eſt ainſi que l'Académie Françoiſe eſcrit les meſmes mots, comme on le peut voir dans le Dictionnaire qu'elle a donné au Public.

Au reſte, dans la regle generale qu'on a propoſée de la Particule *re*, prononcée par un *e muet*, on n'a point donné d'exemple d'aucun mot, où elle ſoit ſuivie d'une *s*; parce qu'on ſe reſervoit à faire un Article à part de cette irregularité, qui eſt plus grande dans ces ſortes de mots que dans tous les autres. Car au lieu que le redoublement d'une conſonne a accouſtumé de donner un ſon plus clair à l'*e* qui précéde; icy le redoublement de l'*s* opere tout le contraire. Ainſi dans tous les mots où la Particule *re* eſt ſuivie de deux *ſſ*, comme dans *Reſſembler*, *reſſentir*, *reſſort*, *reſſource*, *reſſouvenir*; elle ſe prononce par un *e muet*, horſmis dans le mot

Reſſuſciter. Et dans tous ceux où elle n'eſt ſuivie que d'une ſeule *s*, comme *Réſerver, réſider, réſigner, réſilir, réſonner,* qui ſe dit d'un ſon que l'air renvoye, *Réſoudre, réſulter, réſumer* & *réſurrection*, elle ſe prononce par un *é fermé.*

Les mots où la Particule *re* ſe prononce par un *é maſculin*, devant un *t*, ſe reduiſent aux exemples ſuivants, *Rétention, rétorquer, rétracter* & *rétractation; Rétribuer* & *rétribution.* Et ceux où elle ſe prononce de meſme devant un *v conſonne*, ſont *Réveiller*, & ſes dérivez; *Réveler* & *révelation; Réverberer* & *réverberation; Réverer* & ſes dérivez; *Réverſible* & *réverſion; Réviſion, Révoquer*, & ſes dérivez; *Révolte* & *révolter; Révolu, révolution* & *révulſion.*

Dans les differentes liſtes qu'on vient de donner des mots compoſez de la Particule *re*, on n'a pas eu ſeulement égard à ceux dont le ſimple eſt en uſage dans noſtre Langue; on a auſſi eu en veuë les mots qui n'y eſtant point receus directement par eux-meſmes, y ont eſté admis avec la meſme Particule; ſoit que cette Particule n'y ſoit jointe que pour marquer repetition d'action; ſoit qu'elle y ſerve outre cela à quelqu'autre ſignification.

De la Particule mes.

LA Particule *Mes*, ſe prend tousjours en mauvaiſe part dans la compoſition des mots. De dire maintenant d'où nous l'avons priſe, ce n'eſt pas une choſe aiſée. M. Meſnage, dans ſes origines de la Langue Françoiſe, & dans ſes origines de la Langue Italienne, qui ſe ſert de la Particule *mis*, dans le meſme ſens, prétend que l'une & l'autre viennent de *minus.* Et le Cardinal Bembo, long-temps avant luy, paroiſt avoir eſté de meſme advis dans le troiſiéme Livre de ſes Proſes, où aprés avoir parlé de quelques Particules qu'on joint aux mots, il dit qu'on y joint auſſi la Particule *mis*,

Che diminuimento e manchezza dimoſtra : e formaſene misfare che è peccare e commettere alcun male, concioſia coſa che, quando ſi fa men che bene, ſi pecca. C'eſt-à-dire, que *la Particule* mis *ſert à marquer diminution, & qu'on en a fait* misfare, mesfaire, *qui eſt autant que pecher, & commettre quelque mal ; parce que c'eſt pecher que de faire moins que bien.* L'emploi que la Langue Eſpagnole fait de *menos*, dans divers mots, & principalement dans *Menoſprecio* & *menoſpreciar*, qui ſignifient la meſme choſe que *meſpris* & *meſpriſer*, ſemble favoriſer cette opinion. Mais ce qui la combat fort, c'eſt que *mis* dans la ſignification de *manquement, faute*, eſt d'un uſage tres ancien dans les Langues du Nord.

Le ſçavant M. du Cange dans ſon Gloſſaire, au mot *miſdicere, meſdire*, le marque expreſſement ; & il cite à ce propos le Gloſſaire Gotique d'Ulphile, qui dit que *miſſa* chez les Danois, ſignifie *manquement, deffaut*. De plus, au mot *miſdocere, malenſeigner*, aprés avoir cité le Chapitre troiſiéme des Loix d'Alfrede, & de Godrin, où il eſt dit, *Si Presbiter populum ſuum miſdoceat de feſto, vel de jejunio reddat* 30. *ſolidos. Si le Curé manque à bien advertir ſon peuple d'un jour de feſte ou de jeuſne, il payera trente ſols* ; Il marque que l'Edition Saxone porte que *miſpiſſian, malenſeigner*, vient de *piſſian, enſeigner, inſtruire*, & de *mis*, qui ſignifie *mal*. Auſſi encore à preſent *miſſe*, dans la Langue Angloiſe, qui vient en partie de la Danoiſe, & de la Saxone, ſignifie *faute* ; & *to miſſe faillir*. C'eſt pourquoy je croy que le celebre Wallis s'eſt trompé, lorſque dans ſa Grammaire Angloiſe, au Chapitre de l'Etymologie, il dit que *mis*, dont les Anglois ſe ſervent en divers mots, comme nous nous ſervons de *mes*, a eſté pris de nous. Il eſt bien vray qu'ils ont pris de nous divers mots, où nous employons la Particule *mes* ; & il eſt vray auſſi que le voiſinage & les conqueſtes des Normands, peuvent avoir porté ces mots-là en Angleterre. Mais il n'y a nulle apparence que les Anglois ayent pris

de nous une Particule, qui n'eſt de nulle ſignification parmi nous, quand elle eſt ſeule; & qui en a chez eux une ſi marquée, ſoit qu'elle leur vienne du propre fonds de leur Langue, ſoit, comme il y a plus d'apparence, qu'elle leur vienne des Saxons & des Danois, qui ont regné long-temps en Angleterre. Ce qui donne encore lieu de croire que *mis* & *mes* ne viennent point du mot Latin *minus*, mais de l'origine que nous avons marquée cy-deſſus; c'eſt que cette Particule eſt beaucoup plus en uſage en Allemagne, & chez les Nations du Nord, que chez les autres: Et quant à ce qu'on pourroit objecter là-deſſus, qu'elle eſt pareillement en uſage dans la Langue Italienne, qui ne ſçait qu'elle peut l'avoir priſe des Lombards, qui ont dominé ſi long-temps en Italie?

Mais quelle que ſoit l'origine de cette Particule, il eſt conſtant, comme nous l'avons desja marqué, que parmi nous elle ſe prend tousjours en mal, dans la compoſition des mots, & que du reſte, elle n'eſt d'aucun uſage par elle-meſme, à moins qu'on veüille que dans cette façon de parler du diſcours familier, *Il n'en peut mais*, pour dire, *ce n'eſt pas ſa faute*, *mais* ait eſté dit par corruption pour *mes*.

Comme cependant tous les mots de la Langue qui commencent par la ſyllabe *mes*, ne ſont pas formez de la Particule dont il s'agit; il ne ſera pas hors de propos de donner icy la liſte de ceux qui en ſont formez, pour empeſcher qu'on ne confonde les uns avec les autres. Ces mots ſont, *Meſaiſe*, *meſallier*, *meſalliance*, *meſarriver*, *meſavenir*, *meſcompte*, *meſcompter*, *meſconnoiſtre*, *meſcreant*, *meſdire*, & ſes dérivez; *Meſeſtimer*, *mesfaire* & *mesfait*; *Mesfiance*, *meſgarde*, *meſintelligence*, *meſmarcheure*, *meſoffrir*, *meſprendre*, *meſpriſe*, *meſpris* & *meſpriſer*; *Meſſeance* & *meſſeant*; *Meſvendre* & *meſvente*.

On peut adjouſter à tous ces mots, ceux de *Meſchant*, *meſchamment* & *meſchanceté*; & ceux de *Meſquin*, *meſqui-*

nement & *meſquinerie*, comme eſtant compoſez de la meſme Particule. Il eſt vray que les ſecondes ſyllabes de *meſchant* & de *meſquin*, ne ſont point conſiderées parmi nous comme faiſant un mot par elles-meſmes, & que par conſequent on n'a pas accouſtumé de regarder ces deux mots que comme des mots ſimples. Mais ceux qui tiennent que la Particule *mes* vient de *minus*, ne laiſſent pas de dériver *meſchant* de *minus*, pris pour *malè mal*, & de *cadere cheoir*, comme qui diroit *malcheant*, ou *meſcheant*. Que ſi on veut que *mes* vienne de *mis*, il ſe pourroit encore faire que *meſchant* euſt eſté formé de *miſcadere*, de meſme que *meſdiſant* de *miſdicere*.

Peut-eſtre auſſi que *meſchant* a eſté pris autrefois de *Miskenning*, ou *Miskenninge*, qui ſelon M. du Cange, dans ſon Gloſſaire, a eſté en uſage chez les anciens Saxons, pour marquer un mauvais changement de parole. Voicy ce qu'il dit ſur un paſſage Latin, qu'il rapporte des Loix de Henry I. Roy d'Angleterre, où le meſme mot eſt interpreté par celuy de *Miſlocutio*, comme qui diroit *mauvais parler*; *Miſlocutio*, dit-il, *idem valet quod* Miskenninge: *miſloqui enim dicitur qui perperam loquitur, quæ vis eſt vocis: Eſt autem* Cenning & Cennan *Anglo-Saxonibus citare, vocare, cui adjectio* mis, *male ſonat. Ita* Miskenning *eſt mis locutio quomodo* mauparler *videtur uſurpaſſe Petrus de Fontanis à nobis editus Cap.* 5. *ſſ.* 7. *Le paine de celuy ki ſon enſoine ne veut noumer, ne jurer, oſte de luy l'aide de Dieu en ſa querelle, encore l'euſt-il bonne: Et en voit-on moult ſouvent perdre par mauparler*, ou *par autre errement. Qui porro mis loquebantur ſeu loquelas ſuas variabant, in mulctam incidebam quæ* meſchenninga & miskenninga *dicebatur.* C'eſt-à-dire, *Miskenning n'eſt autre choſe que miſlocution*, ou *mauvais parler: car* miſloqui, *ſuivant le ſens de la Particule* mis, *ſignifie mal parler. Et le mot de* Cenning, *ou* Cennan, *qui veut dire en Anglois-Saxon, citer, appeller, ſignifie*

ſignifie avec l'addition de mis, *mal citer, mal appeller. Ainſi* Miskenning & miſlocution, *ſont pris dans le ſens que Pierre des Fontaines ſemble avoir donné à mauparler, dans le Chapitre cinquiéme, ſection ſeptiéme, &c. Et ceux qui varioient ainſi dans leurs diſcours, eſtoient ſujets à une amende, qu'on appelloit* Meſchenninge, *ou* Miskenninge.

Quant au mot de *Meſquin*, qui n'eſt pris d'ordinaire parmi nous qu'en parlant d'un homme ſordidement avare, il a eu autrefois deux ſignifications tres differentes, comme on le peut voir dans le meſme M. du Cange, au mot *meſquinus*. Car dans pluſieurs paſſages qu'il rapporte, ce mot eſt pris ſeulement pour jeune homme; & dans quelques autres, il eſt pris dans le ſens de ſerviteur domeſtique. Mais cette diverſité de ſignification ne doit pas paroiſtre eſtrange à ceux qui ſçavent que le mot de *Varlet*, d'où par la ſuite on a fait *Valet*, ne ſignifioit auſſi autrefois que jeune homme; de ſorte qu'on le diſoit d'un jeune Gentilhomme, & meſme d'un jeune Prince.

Les Italiens ne ſe ſervent guere du mot *Meſchino* que dans la ſignification de *Miſerable, pauvre, qui manque de tout*; Et M. Meſnage dans ſes Origines Italiennes, cite ſur ce mot un paſſage d'une Lettre Latine, où l'Autheur fait venir *Meſquin*, dans le ſens de *pauvre* & *indigent*, du mot Hebreu *miſchen*, qui ſignifie la meſme choſe. Que ſi cette origine eſt vraye; car j'avouë que je ne ſçay pas un mot d'Hebreu; il ſe pourroit bien faire que *meſchant* vinſt auſſi de la meſme ſource; eſtant une choſe aſſez ordinaire qu'on devienne meſchant, quand on vient à manquer de tout.

Des Prépoſitions ſéparables, & premierement de leur définition.

JE viens maintenant aux Prépoſitions ſéparables & proprement dites, dont il eſt principalement queſtion dans ce Traité, & je dis que la Prépoſition, dans l'acception dont il s'agit icy, eſt une Partie d'Oraiſon indéclinable, qui eſtant adjouſtée à quelqu'autre Partie d'Oraiſon, la regit, & ſert à en marquer les divers rapports. Premierement en diſant que *C'eſt une Partie d'Oraiſon indéclinable*, on la diſtingue par là de celles qui ſe varient par cas ou par nombre. On dit enſuite qu'*Eſtant adjouſtée à quelqu'autre Partie d'Oraiſon, elle la regit*; parce que toute Prépoſition gouverne le terme auquel on la joint, ſoit Nom, ſoit Pronom, ſoit Verbe, ſoit Adverbe. Elle gouverne le Nom & l'Article en meſme temps, quand on dit *Avec le ſecours de ſes amis il eſpere.* Le Nom ſeul dans cette phraſe, *Agir par crainte.* Le Pronom dans cette autre, *Il eſtoit hors de luy.* Le Verbe dans celles-cy, *Aprés avoir ainſi parlé; Aprés qu'il eut parlé de la ſorte:* Et l'Adverbe dans celles qui ſuivent, *Par où eſt-il venu; Il a bien fait juſqu'à preſent.*

Quoyque la Prépoſition ſe mette ordinairement devant le terme qu'elle gouverne, on s'eſt contenté de mettre dans la définition, qu'*Eſtant adjouſtée à quelque autre Partie d'Oraiſon, elle la regit*; parce qu'il y a diverſes Prépoſitions parmi nous, que l'uſage ordinaire de la Langue ne met qu'aprés le mot qu'elles regiſſent; comme quand on dit, *Sa vie durant, peu de temps aprés.* Et enfin, on a adjouſté qu'*Elle ſert à en marquer les divers rapports*; parce qu'en effet c'eſt la Prépoſition qui détermine le ſens de chacune des phraſes qu'on vient de marquer, & qui le détermine de telle ſorte, que ſi on en retranchoit la Prépoſition, il n'y auroit plus de ſens en chaque phraſe.

De la diviſion des Prépoſitions.

LEs Prépoſitions ſe peuvent diviſer, ou par rapport à leur forme, ou par rapport à leur emploi, ou par rapport à leur ſignification. Par rapport à leur forme, elles ſe diviſent en ſimples & en compoſées : Par rapport à la maniere de les employer, on pourroit les diſtinguer en Prépoſitions qui ne vont jamais ſans regime, ou Prépoſitions qui ſe paſſent quelquefois de regime : Et par rapport à leur ſignification, elles ſe peuvent diviſer en autant de differentes Claſſes qu'il y a de differentes rélations qu'elles ſervent à marquer.

Les Prépoſitions ſimples ſont, *a*, *de*, *chez*, *entre*, *hors*, *loin*, *par*, *pour*, *prés*, *ſans*, *ſauf*, *ſous*, *ſur*, *vers*, *devers*, *envers*, *aprés*, *avant*, *avec*, *contre*, *arriere*, *derriere*, *devant*, *depuis*, *durant*, *environ*, *horſmis*, *juſques*, *joignant*, *malgré*, *nonobſtant*, *outre*, *pendant*, *parmi*, *pardevant*, *ſelon*, *ſuivant*. Et ſous le nom de Prépoſitions ſimples, on comprend icy toutes celles dont l'Uſage ne fait qu'un ſeul mot, quoy qu'originairement elles ſoient compoſées, comme *envers*, compoſé d'*en* & de *vers* ; *malgré*, compoſé de *mal* & de *gré* ; *nonobſtant*, compoſé de la Particule negative *non* & d'*obſtant* : & ainſi des autres.

Quant aux Prépoſitions compoſées, elles le ſont, ou par la jonction de pluſieurs mots, comme *Vis à vis de*, *à l'oppoſite de*, *au devant de*, *&c.* ou par la ſeule addition de Particules *de* & *que*, comme *Loin d'eſtre content, il eſt tres mal ſatisfait* ; *Hors de le tuer, il ne pouvoit pas faire pis* ; *Avant que de paſſer à d'autres choſes* ; *Aprés qu'il eut parlé*. Mais il eſt inutile d'entrer maintenant dans un plus grand détail, touchant la diviſion des Prépoſitions ; parce que, ſans avoir égard ni aux ſimples, ni aux compoſées, on ſe propoſe de les examiner toutes par rapport à leur ſignification & à leur emploi, ſans pourtant les diſtribuer en diverſes Claſſes. Car

encore qu'on peuſt les diviſer en Prépoſitions de *Lieu*, de *Temps*, d'*Ordre*, de *Conjonction*, d'*Exception*, d'*Oppoſition*, de *Relation* & de *Maniere*; cependant, comme il y en a pluſieurs qui appartiennent à diverſes Claſſes, & qu'ainſi on auroit ſouvent à repeter les meſmes choſes, on a jugé plus à propos de ſuivre une autre methode.

Des Prépoſitions a *&* de *en general.*

LEs Prépoſitions *a* & *de*, nous ſont venuës des Prépoſitions Latines *ad* & *de*, dont la premiere ſert à déſigner appartenance, ou *tendance*, s'il eſt permis de ſe ſervir de ce mot, & l'autre marque dérivation ou dépendance. L'uſage le plus ordinaire de l'une & de l'autre, eſt de ſervir à la déclinaiſon des Noms, la premiere pour le Datif, & l'autre pour le Genitif & pour l'Ablatif: Et elles y ſervent toutes deux ſans le ſecours de l'Article à l'égard des noms propres, comme dans les phraſes ſuivantes; *Rendre à Ceſar ce qui appartient à Ceſar, la clemence de Ceſar, recevoir quelque choſe de Ceſar.* Mais à l'égard des noms appellatifs, ou des noms propres, employez comme appellatifs, ces meſmes Prépoſitions, comme on a desja marqué ailleurs, ſont tousjours ſuivies de l'Article, mais differemment. Car s'il s'agit du ſingulier d'un nom, ou maſculin commençant par une voyelle, ou feminin commençant de quelque façon que ce ſoit, les Prépoſitions *a* & *de*, demeurent tousjours détachées de l'Article, comme *Donner beaucoup à l'exemple; Se rendre à l'authorité & à la raiſon.* Que s'il eſt queſtion d'un nom maſculin qui ſoit au ſingulier, & qui commence par une conſonne, alors chacune de ces deux Prépoſitions ſe joint tellement à l'Article, que de leur jonction il ne ſe fait plus qu'un ſeul mot, par le changement de l'Article *le* en *u*, comme dans les phraſes ſuivantes; *S'addonner au bien, L'effet*

Digitized by Google

du hazard, *Sortir du Royaume*. Devant les noms employez au pluriel, la Prépoſition *a*, jointe à l'Article, garde le changement qui s'eſtoit fait au ſingulier, & ne fait qu'y adjouſter une *x*, pour la marque du pluriel, comme *Donner aux pauvres*. Mais la Prépoſition *de* reprend l'*e* qu'elle avoit perdu au ſingulier; & par l'addition d'une *s*, elle ſert aux Genitifs & aux Ablatifs des noms pluriels, comme *Avoir l'eſtime des honneſtes gens*, *Eſtre aimé des gens de bien*. Mais comme dans le Traité de l'Article on a parlé ſuffiſamment de l'emploi de ces deux Prépoſitions dans les Déclinaiſons, il faut paſſer à celuy qu'elles ont d'ailleurs.

De la Prépoſition a *en particulier.*

DE toutes les Prépoſitions, il n'y en a aucune qui ait un uſage plus eſtendu que la Prépoſition *a*, ou jointe à l'Article, ou ſeparée de l'Article, ni qui ſerve à tant de ſignifications differentes. On marquera ſeparément celles qui ſont entierement diſtinctes entre elles; & on rangera ſous un meſme Article celles qui ont quelque choſe d'approchant les unes des autres; une plus grande préciſion eſtant non ſeulement inutile, mais preſque impoſſible.

A ſert à déterminer le Temps, ou l'Ordre du Temps quand on dit, *Se lever à ſix heures*, *diſner à midy*, *arriver à temps*, *à deux mois de là*, *parvenir à la longue*, *parler à ſon tour*, *il y viendra à ſon rang*: Et il ſert à marquer ſucceſſion de temps & d'action, quand on dit, *Se remettre peu à peu*, *marcher pas à pas*, *arracher brin à brin*.

Il ſert à déſigner le lieu, la ſituation, l'endroit, le terme, dans les phraſes ſuivantes, *Vivre à Paris*, *aller à Rome*, *ſe promener à la campagne*, *eſtre à l'abri*, *eſtre à couvert*, *eſtre bleſſé à l'eſpaule*, *attacher à la muraille*, *tourner à droit*, *à gauche*, *arriver à bord*, *j'allay à luy*,

aller à ſes fins, parvenir à ſon but, tirer à la fin, ils en vinrent à ſe quereller, juſqu'à ſe quereller.

Il marque la poſture, le geſte, la forme, quand on dit, *Se mettre à genoux, prier à jointes mains, recevoir à bras ouverts, un chapeau à grands bords, un chandelier à branches, une eſcuelle à oreilles, un clou à crochet.*

Il dénote la maniere d'eſtre ou d'agir dans les phraſes ſuivantes, *Eſtre à ſon aiſe, vivre à ſa fantaiſie, ſe gouverner à ſa mode, faire quelque choſe à la haſte, marcher à petits pas, à petit bruit, aller à toute bride, baſtir à la moderne, s'habiller à l'Eſpagnole, &c.* Et il déſigne la maniere d'eſtre affecté & touché de certaines choſes, lors qu'on dit, *Tenir à honneur, reputer à injure.*

Il déſigne de quoy on ſe ſert, quand on dit, *Travailler à l'aiguille, baſtir à chaux & à ciment, aller à voiles & à rames, obtenir à force de prieres*: Et il ſignifie le moyen qui opere & qui fait agir, lors qu'on dit, *Un moulin à eau, un moulin à vent, un moulin à bras, une arme à feu.*

Il déſigne pareillement à quoy une choſe ſert, & à quel uſage elle eſt deſtinée. *Un eſtuy à peignes, une boite à mouches, un baſſin à laver les mains, un mouchoir à moucher, du bois à bruſler, un moulin à bled, un moulin à papier, une ſalle à manger, une ſelle à tous chevaux, &c.*

Il ſert à exprimer ce qu'il eſt convenable de faire, & le merite, ou le demerite des choſes & des perſonnes, dans ces phraſes; *C'eſt un avis à ſuivre, c'eſt une occaſion à ne pas laiſſer eſchapper, des fruits bons à garder, c'eſt un cheval à garder, c'eſt un homme à recompenſer, c'eſt un homme à pendre, c'eſt un homme à eſtrivieres, à nazardes.*

Il marque capacité, aptitude, & diſpoſition apparente; *C'eſt un homme à tout entreprendre, à tout faire, il eſt homme à s'en faſcher, c'eſt une affaire à le perdre, une choſe aiſée à faire, un procés à ne jamais finir, du vin prompt à boire.*

Il marque auſſi deſtination & deſſein; *Inviter à diſner, donner du fil à retordre, avoir quelque ouvrage à faire, avoir une charge à acheter, avoir une fille à marier.*

A ſert de plus à exprimer la qualité d'une choſe, *De l'or à vingt-quatre carrats, du velours à trois poils, un ouvrage à la Moſaïque.* Le prix, *Du vin à dix ſols, du drap à vingt francs l'aune.* La quantité, *Il eſt riche à milliers, il en a à foiſon.* Le poids, ou la meſure, *Vendre de la viande à la livre, du vin à la pinte, du drap à l'aune.*

Lors qu'il eſt mis entre deux nombres, il ſignifie Environ, à peu prés, *Un homme de quarante à cinquante ans, une trouppe de ſept à huit cens hommes.*

En quelques phraſes, il ſignifie De quoy, comme *Verſer à boire, n'avoir pas à manger.* En d'autres, Suivant, ſelon, conformément, *A voſtre advis, cela n'eſt pas à ſon gouſt, à ce que vous dites, à ce qu'il me ſemble.* En d'autres, il ſignifie Par; *Prendre à la barbe, on juge à ſa mine.* En d'autres, Pour; *Prendre à teſmoing, à vous dire vray.* En d'autres, Sur, *A peine de la vie, à peine aux contrevenants:* Et meſme, dans la pluſpart des exemples qu'on a rangez ſous les précédents Articles, il a la force & la ſignification de quelque Prépoſition, outre les ſignifications qu'on y a marquées.

Il a celle de la Prépoſition *aprés*, dans *Marcher pas à pas, arracher brin à brin*; celle d'*avec*, dans *Travailler à l'aiguille, aller à voiles & à rames, prendre à deux mains*; celle de *dans* & d'*en*, quand on dit, *Vivre à Paris, venir à ſon rang*; celle de la Prépoſition *de*, lors qu'on dit, *Un eſtuy à peignes, un bouton à fruit*; celle de *par*, dans ces phraſes, *On connoiſt à ſon diſcours, obtenir à force de prieres*; celle de *pour*, dans *Faire un conte à dormir de bout, une ſelle à tous chevaux*; celle de *ſur*, dans *Mettre pied à terre, monter à cheval*; & celle de *vers*, dans *Marcher aux ennemis, tirer à la fin, &c.*

Lors qu'il eſt joint à l'Infinitif d'un Verbe en certaines phraſes, la phraſe qu'il ſert à former, peut ſe reſoudre par le meſme Verbe mis au Gerondif. Ainſi, *On diroit à le voir, à l'entendre, à vivre comme il fait, il n'ira pas loin*, peuvent fort bien ſe reſoudre par *On*

diroit en le voyant, en l'entendant, en vivant comme il fait, il n'ira pas loin; & ainſi des autres phraſes ſemblables.

Il ſert auſſi à former diverſes façons de parler adverbiales, ou autres, qui peuvent difficilement eſtre rangées ſous les ſignifications desja marquées, comme *Parler à tort & à travers, marcher à taſtons, travailler à baſtons rompus, vivre à peu de frais, eſtre bleſſé à mort, un cheval ferré à glace, Se reſoudre à tout, joüer à quitte ou à double, mettre à la voile, prendre à forfait, prendre à partie, un homme à gages, ne ſçavoir à qui s'en prendre, s'addonner à l'eſtude, prendre à foy & à ſerment, prendre au pied levé*, & *de vous à moy*, qui ſe dit dans le diſcours familier, lors qu'on parle confidemment à quelqu'un de quelque choſe qu'on veut qui demeure ſecrette.

Il ſe joint de plus à l'Infinitif des Verbes & il ſert alors à former quantité de phraſes, où il eſt employé dans des ſens aſſez differents les uns des autres; comme *Il s'emporta à luy dire, juſques à luy dire, s'amuſer à cauſer, trouver à redire, il eſt encore à revenir, je ſuis icy à l'attendre, c'eſt à vous à parler, & c'eſt à luy à ſe taire, c'eſt à faire à eſtre refuſé; à tout perdre il n'y a qu'un coup perilleux, il n'y a rien à gagner avec luy, c'eſt à ſçavoir s'il le voudra, je vous laiſſe à penſer, ſe plaire à faire du mal, donner à courre, il ſe mit à rire, on vint à dire que, commencer à dire, à faire.*

Enfin *à* n'eſt quelquefois qu'une Particule redondante, qu'on peut ſupprimer ſans rien changer au ſens de la phraſe, & ſans en alterer la conſtruction, comme lors qu'on dit, *Il faut voir à qui l'aura, Il eſtablit deux principes, à ſçavoir.* Car en retranchant l'*a* de ces deux exemples, & diſant, *Il faut voir qui l'aura, Il eſtablit deux principes, ſçavoir*, le ſens eſt tousjours le meſme, & l'expreſſion eſt, ou également bonne, ou meilleure.

Au

Au reſte, dans tout ce qu'on vient de dire, on ne prétend pas avoir fait autre choſe, que toucher quelques-uns des principaux & des plus ordinaires uſages de la Prépoſition *a*. Car pour les marquer tous, il faudroit faire paſſer en reveuë preſque tous les mots François; n'y en ayant guere avec leſquels elle ne ſerve à former quelque phraſe, par la proprieté qu'elle a, de pouvoir eſtre ſubſtituée à la place de la pluſpart des Prépoſitions.

De la Prépoſition de *en particulier.*

LA Prépoſition *de* n'eſt pas d'un moindre uſage dans noſtre Langue, que la Prépoſition *a*, quoyque peut-eſtre elle n'ait pas tant de ſignifications ſi diſtinctes les unes des autres. Celles qu'elle a devant les Noms & les Pronoms, ou jointe à l'Article, ou ſeparée de l'Article, peuvent ſe reduire à cinq ou ſix acceptions principales, qui ſont de *Servir à deſigner la qualité d'une perſonne*, ou *d'une choſe*; *La matiere dont une choſe eſt faite*; *Le terme d'où on part*; *La maniere d'agir*, & *Le moyen & la cauſe*: Encore dans toutes ces acceptions peut-elle n'eſtre regardée que comme une marque du Genitif ou de l'Ablatif.

Lors qu'elle ſert à déſigner *La qualité d'une perſonne*, ou *d'une choſe*, comme dans les phraſes ſuivantes, *Un homme d'honneur, une femme d'eſprit, une affaire d'importance*; elle n'eſt proprement que la marque du Genitif. Dans celles où elle eſt employée pour ſignifier *la matiere dont une choſe eſt faite*, comme *Une ſtatuë de marbre, un pont de pierre, un plat d'argent*; elle peut eſtre conſiderée, ou comme une ſimple marque de l'Ablatif, ou comme une pure Prépoſition, qui ſe rendroit en Latin par les Prépoſitions *de* ou *ex*, de meſme que ſi on diſoit, *Un pont qui eſt de pierre*, ou *fait de pierre*; *Une ſtatuë qui eſt de marbre*, ou *faite de marbre*: Et

dans toutes ces ſortes de phraſes la Prépoſition *de* avec le terme qu'elle regit, n'eſt miſe qu'à la place ou au deffaut d'un nom adjectif de meſme ſignification. Elle eſt miſe à la place d'un nom adjectif, quand on dit, *Un homme d'honneur, une femme d'eſprit*, au lieu d'*Un honneſte homme, une femme ſpirituelle.* Elle eſt miſe au deffaut d'un nom adjectif, lors qu'on dit, *Une ſtatuë de marbre, un pont de pierre*; noſtre Langue n'ayant point de noms adjectifs qui reſpondent à ceux de *Marmoreus* & de *Lapideus*, dont la Langue Latine pourroit ſe ſervir, pour exprimer la meſme choſe.

Quand la Prépoſition *de* eſt employée, pour déſigner *Le terme d'où on part, d'où on commence*, comme dans ces phraſes, *Sortir de Paris, à ſon retour de Rome, tomber de haut, de fil en aiguille, de temps en temps, de fois à autre, remettre d'un jour à l'autre, meſurer d'un bout à l'autre, tout de ce pas*; elle peut eſtre conſiderée, ou comme une marque de l'Ablatif, ou comme une Prépoſition. Mais lors qu'elle ſert à exprimer *La maniere d'agir ou d'eſtre*, elle ne peut plus eſtre regardée que comme une Prépoſition: & ſon plus grand uſage dans cette acception, eſt de ſervir à former des phraſes adverbiales, comme *Faire de ſon mieux, recommencer de plus belle, agir de nouveau, marcher de travers, couper de biais, de gré ou de force, danſer de bonne grace, de l'air dont il s'y prend, de la façon dont il parle.*

De, employé à marquer *Le moyen ou la cauſe*, n'eſt auſſi d'ordinaire qu'une pure Prépoſition, comme dans les phraſes ſuivantes, *Agir de teſte, vivre de regime, donner de la teſte contre la muraille, ſaluer de la pique, faire quelque choſe de dépit, eſtre malade de langueur, mourir de chaud, mourir de froid, il eſt mort de conſomption*; & dans quantité d'autres de meſme nature, qui ſeroient d'un détail trop long.

Mais on ne peut ſe diſpenſer de toucher icy un mot de deux ou trois façons de parler, qui appartiennent

encore à la Prépoſition *de*, en tant qu'elle ſert à marquer *maniere*, & dans leſquelles elle eſt employée d'une façon toute particuliere. C'eſt lors qu'on dit de deux hommes de meſme humeur, de meſme inclination, qu'*Ils ſont égaux comme de cire*; & d'un habit fort bien fait, qu'*Il eſt fait comme de cire*, qu'*il eſt comme de cire*. Car dans ces phraſes qui ſont extrémement en uſage, il n'y a nulle conſtruction; & pour en mettre quelqu'une, il faut ſouſentendre, Pour la premiere phraſe, que les deux hommes ſont égaux comme deux figures de cire, qu'on auroit jettées dans un meſme moule: Et pour les deux autres, que l'habit eſt fait comme le ſeroit l'habit d'une figure qui auroit eſté jettée dans un moule de cire. Les Eſpagnols ſe ſervent d'une expreſſion fort ſemblable à ces deux dernieres phraſes; lors qu'en parlant d'un habit qui vient extrémement bien à la taille, ils diſent, *Le viene como de molde*, *Comme s'il ſortoit du moule*, *comme s'il eſtoit moulé*.

De, en tant que Prépoſition, ſert encore à former diverſes autres phraſes, qu'il n'eſt pas aiſé de reduire ſous les acceptions principales, dont on vient de donner des exemples; comme *Gagner un procés tout d'une voix*, qui ſe dit d'une perſonne qui a eu toutes les voix pour luy; *Il l'a perdu d'une voix*, *il ne l'a perdu que d'une voix*, qui ſe dit de celuy qui n'a eu contre luy qu'une voix de plus; *L'affaire paſſa de l'advis d'un tel*, pour dire, par l'advis d'un tel, *De mon temps*, *de ma vie*, *du regne d'un tel Roy*, pour dire, Dans mon temps, durant ma vie, pendant le regne d'un tel Roy; Et *Il y a une grande difference de l'un à l'autre*, pour dire, Entre l'un & l'autre.

La Prépoſition *de*, outre les emplois qu'elle a devant les Noms & les Pronoms, ſe joint auſſi à pluſieurs Adverbes de Temps & de Lieu, & à pluſieurs Prépoſitions; comme *D'icy à cent ans*, *de là en avant*, *de quand eſt-il arrivé*, *d'où vient-il*, *il ſort de chez luy*, *voir de prés*,

de fort prés, je vous diray de plus, &c. Peindre d'aprés le naturel, copier d'aprés le Titien, eſtre d'avec quelqu'un, s'oſter de devant le jour, tomber de deſſus les tuiles, retirer de deſſous les ruines d'un baſtiment, on le diſtingue d'entre tous, de par le Roy, &c. Et dans toutes les acceptions qu'on vient de marquer, où les termes qu'elle regit ſont à l'Ablatif, il n'y a guere de phraſe où elle ne peuſt eſtre renduë par quelqu'une des Prépoſitions Latines *a, ab, de, e,* & *ex*, comme nous avons dit ailleurs en parlant de l'Article indéfini.

Quant à l'emploi qu'elle a devant les Verbes à l'Infinitif, il n'a rien de commun avec ces ſortes de Prépoſitions, ſi ce n'eſt lors qu'elle ſe trouve regie par quelqu'autre Verbe, qui marque *Empeſchement, obſtacle*, comme quand on dit, *S'abſtenir d'aller, détourner de faire:* car alors elle a toute la ſignification de la Prépoſition Latine *ab.* Mais d'autant qu'il ne s'agit pas icy des convenances ou des diſconvenances, que la Prépoſition Françoiſe *de*, peut avoir avec les Prépoſitions de la Langue Latine, je paſſe à ce qui regarde l'uſage qu'elle a ordinairement devant les Verbes à l'Infinitif; ſoit lors qu'elle ſe trouve regie par un nom Subſtantif; ſoit lors qu'elle l'eſt par un nom Adjectif, ou par un Participe; ſoit quand elle eſt gouvernée par un Verbe. Pour exemple de ces trois differentes manieres, les phraſes ſuivantes pourront ſuffire; *Se ſervir d'une façon de parler, avoir la faculté d'agir, prenez la peine de voir, ayez la bonté d'aller, il y a temps de rire & temps de pleurer, il eſt temps d'y ſonger, eſtre ſur le point de partir, avoir le malheur de déplaire, c'eſt un malheur de plaider, avoir envie de bien faire, eſtre capable de tout entreprendre, eſtre las de marcher, eſtre las d'attendre, eſtre bien aiſe de faire plaiſir, c'eſt un homme avec lequel il eſt aiſé de bien vivre, eſtre fatigué de travailler, eſtre chargé de veiller à quelque choſe, achever de diſner, s'eſtonner de voir, ſe laſſer de dire, je vous prie d'y aller, je vous conſeille de venir,*

j'eſpere d'y eſtre, craindre de déplaire, deſirer de parvenir, le jour commence d'éclorre.

Dans la pluſpart de toutes ces phraſes, la Prépoſition *de* ne ſe trouve point employée d'une maniere qui ait beſoin d'aucun éclairciſſement particulier. Il n'en eſt pas tout à fait de meſme dans quelques autres, comme quand on dit, *Il vient de partir, il vient d'arriver une eſtrange choſe. Que venez-vous de faire, il ne fait que de ſortir.* Car dans ces phraſes où *de* eſt regi par le Verbe *venir*, & par le Verbe *faire*, il marque que ce qui eſt exprimé par le Verbe ſuivant, s'eſt paſſé dans un temps tres proche de celuy où l'on parle. Et il le marque de telle ſorte, que ſi on le retranchoit des deux dernieres, *faire*, qui dans la premiere des deux, déſigne un temps prochainement paſſé, déſigneroit un temps à venir, dans *Que venez-vous faire.* Et *ſortir*, qui dans l'autre dénote auſſi un Préterit; dans *Il ne fait que ſortir*, dénoteroit un renouvellement perpetuel de l'action exprimée par ce Verbe.

Il y a encore un emploi de la meſme Prépoſition devant les Verbes, qui eſt de commencer une periode, ou un membre de periode, ſans eſtre regie par rien, comme dans cette phraſe, *De vous dire comment cela s'eſt fait, c'eſt ce que je ne ſçay pas*, dans laquelle *de* n'eſt gouverné par aucun des termes qui la compoſent. Et cet emploi eſt ſi particulier à noſtre Langue, que l'Italienne & l'Eſpagnole qui ſe ſervent de cette Prépoſition, à peu prés comme nous dans toutes les autres acceptions que nous avons marquées, ne l'employent jamais au commencement du diſcours, ſans qu'elle ſoit regie par quelqu'un des termes qui ſuivent, comme dans ces phraſes, *D'en venir à bout, il n'y a pas moyen; De le revoir ſi toſt ſur pied, il ne faut pas l'eſperer.* Car encore que ces phraſes ſoient tournées à peu prés comme l'autre, il y a pourtant cette difference, que dans la premiere de ces deux-cy, la Prépoſition *de* eſt regie

par le nom Subſtantif *moyen* ; & dans l'autre, par le Verbe *eſperer*. Au reſte, dans toutes ces trois phraſes, & dans toutes les autres de meſme nature, elle a cette proprieté, en commençant ainſi la periode, qu'elle prepare en quelque ſorte à une plus grande attention ; de meſme que lors qu'on dit, *Quant à cela.*

Elle a pareillement la meſme force dans cette façon de parler *de moy*, qui eſtoit autrefois extrémement en uſage, pour dire, *Quant à ce qui me regarde, pour ce qui eſt de moy :* & que Malherbe a employée diverſes fois
p. 150. dans ſes Poëſies. M. de Vaugelas dans ſes Remarques dit que *de moy* ſemble eſtre conſacré à la Poëſie ; & *pour moy* à la Proſe: & qu'il n'a jamais veu *pour moy* en Vers. Cependant, le meſme Malherbe dans les regrets d'Alcipe, ſur la mort de Henry le Grand, a dit,

Pour moy dont la foibleſſe à l'orage ſuccombe :

Et il eſt eſtonnant que M. de Vaugelas, ſi exact en toutes choſes, & ſi grand admirateur de Malherbe, ne ſe ſoit pas ſouvenu d'un endroit ſi remarquable. Quoy qu'il en ſoit, *de moy*, que dans ſes Remarques il trouve fort élegant pour les Vers, & qu'*Il ſe contenteroit*, dit-il, *d'employer une fois ou deux en Proſe dans un juſte volume*, n'eſt preſque plus maintenant en uſage, ni dans la Proſe ni dans les Vers. Et c'eſt ainſi que la prédiction d'Horace ſur la fortune des termes de la Langue Latine, s'accomplit tous les jours dans les autres Langues, ſuivant qu'il plaiſt à l'Uſage d'en décider.

De meſme qu'*à* devient quelquefois une Particule oiſive, qu'on peut retrancher ou non du diſcours, ſans en bleſſer la conſtruction & la pureté ; de meſme *de* n'eſt quelquefois auſſi qu'une Particule qu'on peut ſupprimer ou non dans certaines phraſes, ſans que cela faſſe tort, ni au ſens ni à la pureté du langage. Ainſi, dans le diſcours familier, on peut dire également bien ;

Digitized by Google

Il n'y a pas apparence, ou *il n'y a pas d'apparence*; *Il n'a point envie d'y aller*, ou *il n'a point d'envie d'y aller*; *Il n'a point peur*, ou *il n'a point de peur*.

De n'eſt auſſi proprement qu'une Particule redondante dans certaines autres phraſes, où cependant l'Uſage ne permet pas de le ſupprimer, comme quand on dit, *Je n'y voy point d'apparence*, *Il n'y a point de temps à perdre*, *C'eſt un homme qui n'a point de courage*, *Il n'y a pas de difficulté*, *Il n'y a pas de doute*, *N'avoir point d'eſprit*, *N'avoir point de fortune*. Car dans tous ces exemples, *de* n'opere rien quant au ſens, & il n'y eſt mis que par une certaine proprieté, toute particuliere à noſtre Langue, qui en meſme temps qu'elle l'employe tousjours dans ces phraſes, le ſupprime auſſi tousjours dans ces autres; *Il ne perdit point connoiſſance*, *ne perdez point courage*; & qui veut qu'on diſe, *Il n'y a pas ombre de difficulté*, pluſtoſt qu'*Il n'y a pas d'ombre de difficulté*; & *Il n'y a pas moyen d'en venir à bout*, pluſtoſt qu'*Il n'y a pas de moyen d'en venir à bout*.

Quoyque ces ſortes de differences dépendent en partie du caprice de l'Uſage, il y en a pourtant quelques-unes qui ſont fondées en raiſon. Car ſi on ne dit pas à la negative, *N'avoir point courage*, *n'avoir point eſprit*, *n'avoir point merite*, *n'avoir point fortune*, pendant qu'on dit, *N'avoir point peur*, *n'avoir point envie*, *n'avoir pas beſoin*, *n'avoir pas ſujet*, *n'avoir pas raiſon*, c'eſt par ce qu'on ne dit pas à l'affirmative, *Avoir courage*, *avoir merite*, *avoir eſprit*, *avoir fortune*; au lieu qu'on peut fort bien dire, *Avoir peur*, *avoir envie*, *avoir beſoin*, *avoir ſujet*, & *avoir raiſon*. Cette derniere phraſe *avoir raiſon*, fournit de quoy appuyer ce qu'on vient de dire. Car comme en prenant le mot de *raiſon* dans ſon veritable ſens, pour la faculté de raiſonner, on ne dit pas qu'*Une perſonne a raiſon*, mais qu'*Elle a de la raiſon*; au lieu qu'en le prenant dans le ſens de *Sujet*, *occaſion*, on dit fort bien qu'*Elle a raiſon*: Auſſi, par exemple, ſi on

veut ſeulement donner à entendre qu'un homme n'a nul ſujet de ſe plaindre, on dira fort bien, *Il n'a pas raiſon de ſe plaindre:* mais ſi l'on veut dire, qu'il eſt tout à fait déraiſonnable, & qu'il a en quelque ſorte perdu la raiſon, il faudra dire, *Il n'a pas de raiſon.*

J'adjouſterai encore icy à l'égard de la Particule *de*, qu'aprés cette façon de parler *Il n'y a rien*, il eſt indiſpenſable de mettre tousjours *de*; quand c'eſt un nom adjectif qui ſuit, ou immédiatement, comme *Il n'y a rien de grand que Dieu ſeul*, ou précédé de quelque Adverbe, ou des termes de comparaiſon, *ſi*, *plus* & *moins*, comme *Il n'y a rien de veritablement grand que Dieu*, *Il n'y a rien de ſi aimable que la verité*; *Il n'y a rien de plus important que le ſalut*; *Il n'y a rien de moins infaillible que la mort.* Que ſi dans le diſcours familier, on dit quelquefois, *Il n'y a rien tel*, au lieu d'*Il n'y a rien de tel*; c'eſt pluſtoſt une negligence & un abus qu'une exception de la regle.

Aprés cela, je croy devoir repeter icy à la fin de la Prépoſition *de*, ce que j'ay desja dit à la fin de la Prépoſition *a*. Car quelque attention que j'aye apportée en travaillant ſur l'une & ſur l'autre, je ne prétends pas avoir épuiſé la matiere; & meſme je ne me le ſuis pas propoſé. Outre que ce ſeroit une choſe preſque impoſſible, on n'auroit jamais fini.

Des Prépoſitions dans *&* en; *& principalement de la Prépoſition* dans.

LEs Prépoſitions *dans* & *en*, ſont à peu prés d'une meſme nature, & d'une meſme ſignification; & elles ont toutes deux le meſme regime. Et de là vient qu'on peut quelquefois employer l'une pour l'autre. Mais elles ne laiſſent pas d'eſtre d'ailleurs ſi differentes, quant à certains uſages, que ce ne ſeroit pas parler François que de les confondre.

La

La Prépoſition *dans*, eſt Prépoſition de *Lieu* & de *Temps*. Comme Prépoſition de *Lieu*, lors qu'elle eſt jointe au terme qu'elle regit, elle marque que la perſonne, ou la choſe dont on parle, y eſt contenuë, y eſt renfermée. Et c'eſt dans cette ſignification qu'on dit, *Eſtre dans un lieu, vivre dans Paris, il n'y a rien dans toute la France, dans tous les Pays eſtrangers, ſe promener dans un jardin, entrer dans une maiſon, ſerrer quelque choſe dans une caſſette, le coup penetre dans les chairs, lire dans un Livre.* Que ſi à l'égard de cette derniere phraſe, il ſemble d'abord qu'elle ne convienne pas à la définition qu'on vient de donner; parce que celuy qui lit n'eſt point contenu dans le Livre qu'il lit; on reſpond que comme il ne peut pas lire, ſans lire quelque choſe; c'eſt à ce qu'il lit, & non pas à luy que la Prépoſition *dans* ſe rapporte. Il en eſt à peu prés de meſme, quand on dit qu'*Une femme prie Dieu dans ſes Heures*; car alors on ne veut dire autre choſe, ſinon qu'elle dit des prieres qui ſont contenuës dans ſes Heures.

Comme Prépoſition de *Temps*, elle ſert à fixer, à déterminer un certain eſpace de temps, par rapport à la choſe dont il s'agit. Ainſi on dit, *Dans la ſaiſon où nous ſommes, il partira dans deux jours, il reviendra dans peu; Dans combien de temps*, ou *dans combien aura-t-il fait, dans une heure, dans un moment, dans un inſtant, dans un clin d'œil*; c'eſt-à-dire, dans auſſi peu de temps qu'il en faut pour fermer l'œil; *Eſtre dans la jeuneſſe, dans la vieilleſſe, dans l'âge de maturité, &c.*

Quoyque la Prépoſition *dans* n'appartienne proprement qu'au Lieu & au Temps; parce que rien, à proprement parler, ne peut eſtre contenu & renfermé que dans l'eſpace du Lieu & du Temps; cependant elle a un uſage bien plus eſtendu. Car non ſeulement on l'employe à marquer les differentes ſituations ou diſpoſitions du corps, les differentes façons de vivre, & les differents eſtats de la fortune; en quoy il y a tousjours

effectivement quelque choſe de local ; mais on s'en ſert auſſi à déſigner les differentes paſſions & les differentes affections de l'ame & de l'eſprit. Parce qu'on ne peut s'empeſcher de regarder le ſujet où elles ſe paſſent que comme en eſtant en quelque ſorte environné : & de là vient qu'on dit, *Nager dans la joye, eſtre plongé dans la douleur* ; & ainſi du reſte.

Pour venir à une application plus particuliere de ce qu'on vient de toucher, la Prépoſition *dans* ſert à marquer la ſituation & la diſpoſition du corps, quand on dit, *Eſtre dans une poſture contrainte, peindre une figure dans une belle attitude, eſtre dans une parfaite ſanté, eſtre dans le redoublement de la fiévre.* Les differentes manieres de vivre, de ſe gouverner, quand on dit, *Vivre dans la crapule, tomber dans le deſordre, vivre dans l'oiſiveté, vivre dans la retraite :* Et les differents eſtats de la fortune, & les differentes profeſſions, quand on dit, *Eſtre dans l'abondance, eſtre dans la miſere, eſtre dans la proſperité, eſtre dans l'adverſité, eſtre bien*, ou *mal dans ſes affaires, eſtre dans la faveur, eſtre dans les bonnes graces du Prince, eſtre dans l'eſpée, eſtre dans la robe, eſtre dans un bon emploi, eſtre dans une grande charge, dans le miniſtere, dans le gouvernement des affaires.*

A l'égard des differentes impreſſions dont l'ame & l'eſprit ſont ſuſceptibles, *dans* ſert auſſi à les déſigner, comme ſi c'eſtoit autant de lieux, dans leſquels l'ame & l'eſprit ſe trouvaſſent. Ainſi on dit, *Eſtre dans la crainte, eſtre dans le doute, eſtre dans l'eſperance*, pour dire, *Craindre, douter, eſperer ; Eſtre dans l'affliction, eſtre dans l'incertitude*, pour dire, *Eſtre affligé, eſtre incertain* ; & *Eſtre dans le deſſein, eſtre dans la reſolution*, pour dire, *Avoir fait deſſein, avoir pris reſolution.*

Ce qui appartient aux divers mouvements de l'ame, eſt encore bien plus ſenſiblement marqué comme une eſpece de lieu, quand on dit, *Eſtre plongé dans la triſteſſe, nager dans la joye, tomber dans le meſpris, s'abiſmer*

dans la douleur, jetter quelqu'un dans le deſeſpoir.

Dans, en parlant des choſes morales, ſert auſſi à exprimer le motif qui fait agir, & l'objet pour lequel on agit. Ainſi quand on dit, *Faire quelque choſe dans la veuë de Dieu, dans le deſſein, dans l'envie, dans l'eſperance, dans la crainte, dans la frayeur qu'il avoit*, c'eſt comme ſi on diſoit, *Ayant Dieu pour objet, y eſtant porté par le deſſein, par l'eſperance, par la frayeur qu'il avoit.*

Une acception toute differente de celles qu'on vient de marquer, c'eſt lors qu'on dit, *Juger une affaire dans la rigueur, dans toute la rigueur; Cela ſe peut entendre dans un bon ſens; Cela pris dans le ſens de ſaint Auguſtin eſt tres vray.* Car alors *dans* ne ſignifie autre choſe que *ſelon, ſuivant:* Et voilà à peu prés à quoy ſe reduiſent les divers uſages de cette Prépoſition. Il faut ſeulement adjouſter à cela qu'elle ne s'employe jamais ſans Article devant les noms qui peuvent en recevoir; au lieu que la Prépoſition *en*, employée dans les meſmes acceptions, ne l'admet preſque jamais.

Dedans eſtoit autrefois regardé comme Prépoſition; & il n'y a pas encore cinquante ans que nos meilleurs Autheurs s'en ſervoient dans cette acception. Maintenant il n'y eſt plus employé qu'en certaines phraſes du diſcours familier, rapportées dans le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, comme *Ce que vous demandez, n'eſt ni dedans, ni deſſus le coffre; Paſſer par dedans une Ville.* Hors de ces ſortes de phraſes, & hors de l'emploi qu'il peut avoir avec l'Article *au*, il eſt tousjours, ou Adverbe, ou Nom.

De la Prépoſition en.

LA Prépoſition *en*, eſt Prépoſition de *Lieu* & de *Temps*, auſſi-bien que la Prépoſition *dans*, & non ſeulement elle s'employe dans la pluſpart des autres ſens que *dans* peut avoir; mais elle a outre cela pluſieurs acceptions qui luy ſont particulieres. Ce qu'elle a encore de particulier, & qu'on a desja touché, c'eſt qu'elle n'admet preſque jamais l'Article. Du moins, elle n'en eſt jamais ſuivie que quand le Nom qu'elle regit eſt au ſingulier, qu'il commence par une voyelle, ou par une *h muette*, & qu'il gouverne un autre Nom, comme *En l'abſence d'un tel, en l'honneur des Saints.* Et cela s'eſtend meſme à ſi peu de phraſes, que les deux qu'on vient de marquer, ſont preſque les ſeules que l'Uſage ait approuvées.

Elle eſt Prépoſition de *Lieu* dans ces phraſes; *Vivre en France, aller en Italie, paſſer en Eſpagne, courir en haut, en bas, marcher en avant, en arriere, mettre en priſon, parler en pleine aſſemblée.* Elle eſt Prépoſition de *Temps* dans ces autres, *En eſté, en automne, en hyver, en toute ſaiſon, en temps de paix, en temps de guerre, en plein jour, en plein midy, en un moment, en un clein d'œil.* Et elle eſt en meſme temps Prépoſition de *Temps* & de *Lieu*, dans cette façon de parler, *En temps & lieu.* Elle peut meſme dans cette phraſe *en chemin*, eſtre tantoſt Prépoſition de *Lieu*, & tantoſt Prépoſition de *Temps*, ſelon le Verbe dont elle eſt accompagnée. Elle eſt Prépoſition de *Lieu*, quand on dit qu'*Un homme eſt en chemin*; ce qui eſt comme ſi on diſoit qu'il eſt ſur le chemin. Et elle eſt Prépoſition de *Temps*, quand on dit, *Nous en parlerons en chemin*; parce qu'alors *en chemin* ne veut dire autre choſe, que *durant le chemin.*

Elle ſert à marquer les differentes ſituations & diſ-

Digitized by Google

poſitions qui regardent le corps, & les differentes manieres d'eſtre des perſonnes & des choſes, par rapport à la nature ou à l'art ; *Eſtre en poſture de ſuppliant, eſtre en vie, eſtre en bonne ſanté, une armée en marche, une armée en bataille, une femme en couche, une beſte en chaleur, un lievre en forme, une allée qui va en pente, eſtre en habit long, en habit court, eſtre en ſoutanne, eſtre en robe de chambre, eſtre en chemiſe, eſtre en deshabillé, un Livre relié en maroquin, un arbre taillé en buiſſon, en forme de buiſſon.*

Elle marque les differentes manieres de vivre & d'agir ; par rapport aux mœurs & à la conduite, quand on dit, *Vivre en honneſte homme, ſe conduire en homme ſage, agir en eſtourdi, prendre en traiſtre, parler en Roy, commander en maiſtre* ; & dans toutes ces ſortes de phraſes où la Prépoſition *dans* n'eſt d'aucun uſage, *en* ſignifie à peu prés *comme.* De ſorte que *Vivre en honneſte homme*, c'eſt *Vivre comme un honneſte, comme il appartient, comme il convient à un honneſte homme* ; & ainſi des autres phraſes de meſme nature. On dit auſſi dans une ſignification approchante de celle-là ; *Cela ſe doit en conſcience, en bonne juſtice, en bonne politique on doit y mettre ordre*, & *en bonne Philoſophie, en bonne Theologie*, pour dire, *Selon les regles de la conſcience, de la juſtice, ſelon les veritables maximes de la politique, ſelon les dogmes de la ſaine Philoſophie, de la ſaine Theologie.*

En ſert auſſi à déſigner les differentes ſituations des differents eſtats de la fortune, des affaires ; *Eſtre en charge, eſtre en faveur, eſtre en fortune, eſtre en paſſe de faire quelque choſe, eſtre riche en fonds de terre, en argent comptant, poſſeder en propre, eſtre en poſſeſſion de quelque choſe, eſtre en droit d'agir, eſtre en paix, eſtre en guerre, avoir ſes affaires en bon eſtat, mettre toutes choſes en bon train, produire des actes en bonne forme, une femme en puiſſance de mary.*

Il ſert pareillement à exprimer les differentes manie-

De la Prépoſition en.

LA Prépoſition *en*, eſt Prépoſition de *Lieu* & de *Temps*, auſſi-bien que la Prépoſition *dans*, & non ſeulement elle s'employe dans la pluſpart des autres ſens que *dans* peut avoir; mais elle a outre cela pluſieurs acceptions qui luy ſont particulieres. Ce qu'elle a encore de particulier, & qu'on a desja touché, c'eſt qu'elle n'admet preſque jamais l'Article. Du moins, elle n'en eſt jamais ſuivie que quand le Nom qu'elle regit eſt au ſingulier, qu'il commence par une voyelle, ou par une *h muette*, & qu'il gouverne un autre Nom, comme *En l'abſence d'un tel, en l'honneur des Saints.* Et cela s'eſtend meſme à ſi peu de phraſes, que les deux qu'on vient de marquer, ſont preſque les ſeules que l'Uſage ait approuvées.

Elle eſt Prépoſition de *Lieu* dans ces phraſes; *Vivre en France, aller en Italie, paſſer en Eſpagne, courir en haut, en bas, marcher en avant, en arriere, mettre en priſon, parler en pleine aſſemblée.* Elle eſt Prépoſition de *Temps* dans ces autres, *En eſté, en automne, en hyver, en toute ſaiſon, en temps de paix, en temps de guerre, en plein jour, en plein midy, en un moment, en un clein d'œil.* Et elle eſt en meſme temps Prépoſition de *Temps* & de *Lieu*, dans cette façon de parler, *En temps & lieu.* Elle peut meſme dans cette phraſe *en chemin*, eſtre tantoſt Prépoſition de *Lieu*, & tantoſt Prépoſition de *Temps*, ſelon le Verbe dont elle eſt accompagnée. Elle eſt Prépoſition de *Lieu*, quand on dit qu'*Un homme eſt en chemin*; ce qui eſt comme ſi on diſoit qu'il eſt ſur le chemin. Et elle eſt Prépoſition de *Temps*, quand on dit, *Nous en parlerons en chemin*; parce qu'alors *en chemin* ne veut dire autre choſe, que *durant le chemin.*

Elle ſert à marquer les differentes ſituations & diſ-

poſitions qui regardent le corps, & les differentes manieres d'eſtre des perſonnes & des choſes, par rapport à la nature ou à l'art ; *Eſtre en poſture de ſuppliant, eſtre en vie, eſtre en bonne ſanté, une armée en marche, une armée en bataille, une femme en couche, une beſte en chaleur, un lièvre en forme, une allée qui va en pente, eſtre en habit long, en habit court, eſtre en ſoutanne, eſtre en robe de chambre, eſtre en chemiſe, eſtre en deshabillé, un Livre relié en maroquin, un arbre taillé en buiſſon, en forme de buiſſon.*

Elle marque les differentes manieres de vivre & d'agir ; par rapport aux mœurs & à la conduite, quand on dit, *Vivre en honneſte homme, ſe conduire en homme ſage, agir en eſtourdi, prendre en traiſtre, parler en Roy, commander en maiſtre* ; & dans toutes ces ſortes de phraſes où la Prépoſition *dans* n'eſt d'aucun uſage, *en* ſignifie à peu prés *comme*. De ſorte que *Vivre en honneſte homme*, c'eſt *Vivre comme un honneſte, comme il appartient, comme il convient à un honneſte homme* ; & ainſi des autres phraſes de meſme nature. On dit auſſi dans une ſignification approchante de celle-là ; *Cela ſe doit en conſcience, en bonne juſtice, en bonne politique on doit y mettre ordre*, & *en bonne Philoſophie, en bonne Theologie*, pour dire, *Selon les regles de la conſcience, de la juſtice, ſelon les veritables maximes de la politique, ſelon les dogmes de la ſaine Philoſophie, de la ſaine Theologie.*

En ſert auſſi à déſigner les differentes ſituations des differents eſtats de la fortune, des affaires ; *Eſtre en charge, eſtre en faveur, eſtre en fortune, eſtre en paſſe de faire quelque choſe, eſtre riche en fonds de terre, en argent comptant, poſſeder en propre, eſtre en poſſeſſion de quelque choſe, eſtre en droit d'agir, eſtre en paix, eſtre en guerre, avoir ſes affaires en bon eſtat, mettre toutes choſes en bon train, produire des actes en bonne forme, une femme en puiſſance de mary.*

Il ſert pareillement à exprimer les differentes manie-

res d'eſtre, par rapport aux paſſions & aux affections de l'ame, aux ſentiments & aux opinions de l'eſprit; *Eſtre en doute, eſtre en ſuſpens, eſtre en inquiétude, eſtre en peine, mettre quelqu'un en colere, le mettre en belle humeur, eſtre en horreur à tout le monde, recevoir en bonne part, en mauvaiſe part, ſa memoire eſt en veneration, il eſt mort en opinion de ſainteté, en odeur de ſainteté.*

En marque auſſi le motif & l'objet de meſme que *dans*, lors qu'on dit, *Eſcrire en faveur de quelqu'un, agir en dépit de quelqu'un, en haine, en vengeance de quelque choſe, travailler en deſſein, en intention, en eſperance*; & dans ces trois dernieres phraſes, il a la ſignification de la Prépoſition *avec*. Il a auſſi la meſme ſignification dans ces autres, où il ne s'agit point d'objet ni de motif; *Marcher en ſeureté, parler en confiance, agir en aſſurance, vivre en crainte, ſe promener en bonne compagnie, parler en colere, prendre en gré, attendre en patience, partir en diligence, payer en contracts, en argent comptant.*

Il ſignifie quelquefois *pour*; comme *En recompenſe de ſes ſervices, en reconnoiſſance d'une grace receuë, en avancement d'hoirie, donner en eſtrennes, donner en ſigne d'amitié, donner en aumoſne, payer en déduction, recevoir en eſchange, recevoir en payement, en foy de quoy, en teſmoing de quoy il a ſigné.*

Il ſert auſſi à former des phraſes où il a la ſignification de *par*, comme *Mettre en pieces, couper en morceaux, ſe ruiner en folles dépenſes, en fin de compte il ſe trouve redevable*, & *ſe mettre en quatre pour quelqu'un*; qui ſe dit d'un homme ſi officieux & ſi actif, qu'il ſemble ſe partager en pluſieurs perſonnes pour le ſervice de ſon ami.

En ſert de plus à marquer à quoy on eſt occupé; *Eſtre en affaire, eſtre en conference, eſtre en prieres, eſtre en oraiſon, en meditation, en contemplation.* Et dans ce ſens on dit, qu'*Un homme eſt tout en Dieu*, pour dire, qu'il eſt tout occupé de Dieu.

Il ſert auſſi à déſigner le paſſage d'une choſe à une autre, le progrés & le changement d'eſtat de quelque perſonne, de quelque choſe, ſoit en bien, ſoit en mal; *Courir de ruë en ruë, aller de rang en rang, il ſe porte de mieux en mieux, ſes affaires vont de mal en pis, ſon mal augmente de plus en plus, la converſion des metaux en or, la metamorphoſe de Narciſſe en fleur, tout cela s'en ira en fumée, ſe reſoudra en eau.*

En ſe met auſſi devant les Gerondifs: & il y ſert tousjours à dénoter quelque circonſtance, quelque moyen, quelque maniere de l'action exprimée par le Verbe qui le précéde ou qui le ſuit. Ainſi dans les phraſes ſuivantes, *Il l'aborda en riant, elle s'eſcria en levant les yeux au Ciel, en diſnant il luy dit, on ne luy parle qu'en tremblant, vous le perdez en le flattant, il ordonna en partant, il declara en mourant.* La Prépoſition *en*, jointe au Gerondif, déſigne une circonſtance de ce qui eſt exprimé par les Verbes *Aborder, s'eſcrier, dire, parler, perdre, ordonner* & *mourir*; & il en eſt à peu prés de meſme dans toutes les autres phraſes ſemblables où on l'employe.

En ſe joint auſſi avec *tant*, en quelques phraſes, comme *En tant que je puis, en tant qu'il peut dépendre de moy, en tant qu'il m'appartient, en tant qu'il me convient, en tant que cela vous regarde, en tant qu'il en ſera beſoin.* Et dans toutes ces phraſes, *en tant* ſignifie *ſelon*; & dénote une certaine relation de convenance d'une choſe à une autre.

Outre les differentes ſignifications ſous leſquelles on vient de ranger les diverſes acceptions de la Prépoſition *en*, elle ſert encore à former pluſieurs autres phraſes. Mais comme il n'eſt pas aiſé de donner une idée bien claire & bien préciſe du ſens qu'elle y a; & que d'ailleurs ce ſeroit une choſe inutile pour ceux qui entendent la Langue Françoiſe, & de nul ſecours pour ceux qui ne l'entendent pas, on ſe contentera de recueïllir

icy autant de ces ſortes de phraſes que l'on pourra. *Eſtre en haleine, eſtre en exercice, ſe tenir en repos, admirer en ſilence, eſtre ravi en extaſe, voir en eſprit, voir en ſonge, armer en courſe, armer en guerre, livrer en proye, donner en garde, agir en vertu d'un plein pouvoir, tenir une terre en fief, en franc-aleu, prendre en nature, en eſpece, ſe mettre en tiers, parler en ſecret, prendre en amitié, s'eſtendre en paroles, abonder en ſon ſens, exceller en quelque choſe, parler en l'air, faire des diſcours en l'air, avoir confiance en quelqu'un, mettre ſon eſperance en Dieu, croire en Dieu, croire en Jeſus-Chriſt, prendre le nom de Dieu en vain, travailler en vain, avoir un ennemi en teſte, prendre en trahiſon, eſtre en butte à tout le monde, demeurer en reſte, eſtre en reſte, eſtre en demeure, ſe mettre en train, en tout cas, en tout évenement, en tout & par tout, en tout & en partie, je vous remercie en mon particulier, un Capitaine en pied.*

A l'égard de certaines phraſes, où la Prépoſition *en* ſe trouve regie par des Verbes de mouvement, comme *Tomber en faute, tomber en démence, cela tombera en pure perte pour luy, entrer en ſoupçon, en défiance, rentrer en ſoy-meſme, en ſon bon ſens, entrer en diſcours, avoir quelque choſe en teſte, ſe mettre quelque choſe en teſte*; & quantité d'autres de meſme nature: ce ſont des façons de parler figurées dans leſquelles *en* retient tousjours en quelque ſorte ſa premiere acception de Prépoſition de *Lieu*; ainſi que dans une partie des exemples alleguez dans l'Article où il ſert à marquer paſſage d'un lieu à un autre, ou changement d'eſtat & de forme; & ainſi qu'en divers autres exemples répandus dans les Articles précédents.

Pour concluſion, tous les differents uſages de la Prépoſition *en*, ſe peuvent reduire à quatre ou cinq acceptions principales, qui ſont de *marquer le temps, le lieu, la maniere d'eſtre, de penſer, & d'agir, le motif qui fait agir, & les moyens dont on ſe ſert pour agir.*

Des

Des Prépoſitions avant, devant, & pardevant.

LA Prépoſition *Avant*, ne ſert proprement qu'à marquer ; ou Priorité de Temps, comme *Avant tous les temps, avant la création du monde, avant le déluge, avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, avant la fin de l'année, avant la fin du jour, ceux qui ont eſté avant nous, une femme accouchée avant terme* ; ou Priorité d'Ordre, de rang, de ſituation, comme *Mettre une choſe avant l'autre, l'un doit aller avant l'autre.* Quelquefois pourtant, indépendamment de ces deux acceptions, on l'employe ſeulement à déſigner préference, comme dans ces phraſes, *Avant toutes choſes il faut eſtre honneſte homme, La juſtice doit aller avant tout*, qui veulent dire, que préferablement à toutes choſes, il faut eſtre honneſte homme, & que la juſtice doit eſtre préferée à tout.

Le ſeul uſage qu'*avant* ait de plus dans noſtre Langue, comme Prépoſition, car il en a d'autres comme Adverbe, c'eſt d'entrer dans la compoſition de quelques mots, comme *Avant-corps, avant-cour, avant-coureur, avant-couriere, avant-garde, avant-gouſt, avant-hier, avant-main* & *avant-propos* ; dans tous leſquels il tient lieu de Prépoſition inſéparable.

Devant n'eſt proprement qu'une Prépoſition de Lieu & d'Ordre ; Comme Prépoſition de Lieu, il ſert à marquer la ſituation, l'expoſition d'une choſe, d'une perſonne, vis-à-vis d'une autre, à l'oppoſite & en face d'une autre. Et c'eſt dans cette acception qu'on dit, *Avoir une maiſon devant l'Egliſe, tout devant l'Egliſe, Mettre quelque choſe devant le feu, Oſtez-vous de devant luy.* C'eſt auſſi dans la meſme acception qu'on dit *Regardez devant vous*, lors qu'on veut advertir quelqu'un, de prendre garde en marchant où il met les pieds, ou bien de jetter les yeux ſur quelque

choſe, ſur quelque perſonne, qui eſt vis à vis de luy, & qu'il n'appercevoit pas. Et dans toutes les phraſes où *devant* eſt employé comme Prépoſition locale, il eſt oppoſé à la Prépoſition *derriere*.

Dans celles où il eſt employé comme Prépoſition d'Ordre, c'eſt à la Prépoſition *aprés* qu'il eſt oppoſé : & c'eſt dans ce ſens qu'on dit *Avoir le pas devant quelqu'un*, pour dire, Avoir la preſſéance ſur luy ; & qu'*Un homme doit marcher devant un autre*, pour dire qu'Il le doit précéder.

Devant, outre ces deux acceptions, en a encore une autre qui ſemble differente des deux, mais qui dépend neantmoins de la premiere, & qui n'en eſt qu'une extenſion. C'eſt lors qu'on s'en ſert pour ſignifier *en preſence*, comme dans les phraſes ſuivantes, *Prier Dieu devant le ſaint Sacrement*, *preſcher devant le Roy*, *parler devant une grande Aſſemblée*, *ne dites rien devant luy que vous ne vouliez qu'on ſçache*, *ſe preſenter devant ſes Juges*, *je vous jure devant Dieu*, *il en reſpondra devant Dieu & devant les hommes*, *nous comparoiſtrons tous devant Dieu*, *devant le Tribunal de Dieu*.

On dit dans ce meſme ſens qu'*Une affaire eſt devant les Mareſchaux de France*, pour dire qu'elle a eſté portée à leur Tribunal ; qu'*Un Rapporteur a toutes les pieces d'un procés devant luy*, pour dire, ou qu'Actuellement il travaille à les examiner, ou qu'Il les a fait mettre dans ſon cabinet, afin d'y travailler inceſſamment ; & qu'*Un Receveur*, *qu'un Comptable a tout ſon argent devant luy*, pour dire qu'Il a tout l'argent qu'il doit payer. On dit auſſi dans un ſens à peu prés ſemblable, qu'*Un homme a tousjours cinq cens piſtoles devant luy*, qu'*Il a tousjours une année de ſon revenu devant luy*, pour dire, qu'Il a tousjours cinq cens piſtoles d'argent comptant, qu'Il met tousjours en reſerve une année de ſon revenu.

Il faut adjouſter à toutes ces phraſes, qu'il eſt de

l'uſage ordinaire de dire, qu'*Un homme eſt devant Dieu*, pour dire, qu'Il eſt mort ; & qu'on dit proverbialement d'un meſchant homme qui n'eſt plus au monde, que *C'eſt une belle ame devant Dieu*. Une autre façon de parler, où la Prépoſition *devant* eſt employée dans un ſens à peu prés pareil, eſt cette phraſe de l'Eſcriture, *Si j'ay trouvé grace devant vos yeux* : Et voilà à peu prés tout ce qui regarde les divers uſages de ce mot, comme Prépoſition. Car quant à ceux qu'il a avec l'Article, comme *Aller au devant de quelqu'un*, *aller au devant du mal* ; c'eſt de quoy on ſe reſerve à parler à la fin de ce Traité, où l'on examinera les Prépoſitions qui ſe conſtruiſent avec l'Article.

Il reſte ſeulement deux Obſervations à faire ſur ce mot, comme pure Prépoſition ; l'une qui en regarde l'Uſage, l'autre qui en regarde la Nature. La premiere des deux, eſt que dans le diſcours familier pluſieurs perſonnes confondent *devant* Prépoſition de Lieu, avec *avant* Prépoſition de Temps, & diſent, *Je ſuis arrivé devant luy*, au lieu de dire, *Je ſuis arrivé avant luy*. Cela vient apparemment de ce qu'on dit fort bien, *Marcher devant quelqu'un* ; ſoit pour dire ſimplement, Eſtre quelques pas devant luy ; ſoit pour dire, Le précéder, avoir la preſſéance ſur luy. Mais *devant*, en l'un & en l'autre ſens, eſt employé comme Prépoſition de Lieu & d'Ordre ; & ce n'eſt guere qu'abuſivement qu'on l'employe comme Prépoſition de Temps. Il y a pourtant une exception à faire là-deſſus, fondée ſur quelques façons de parler tres authoriſées par l'Uſage : c'eſt qu'on dit tres bien, *Le jour de devant celuy-là* ; & qu'alors *devant* eſt ſans doute uniquement employé, pour marquer le Temps.

L'autre Obſervation regarde une queſtion qui n'eſt que de pure dénomination, ſçavoir, ſi *devant* eſtant employé ſans regime dans ces phraſes, *Aller devant*, *courir devant*, *avoir le pas devant*, demeure Prépoſition, ou devient Adverbe. Et comme cette queſtion

ne regarde pas ſeulement la Prépoſition *devant*, mais qu'elle embraſſe toutes les autres, en tant qu'elles ſont employées auſſi ſans regime; il ne ſera pas mal de la traiter ſous un titre particulier, aprés qu'on aura dit un mot de la Prépoſition *Pardevant*.

Cette Prépoſition eſt renfermée dans certaines formules de Style de Pratique, comme *Pardevant les Notaires*; *Il fut ordonné qu'il en ſeroit fait information pardevant le Juge des Lieux*: Hors de ces phraſes, & de quelques autres de meſme nature, elle n'eſt plus d'aucun uſage.

Si les Prépoſitions deviennent Adverbes en perdant leur regime.

COmme le propre des Prépoſitions eſt d'avoir un regime, il eſt aſſez ordinaire que toutes les fois qu'un mot qui eſtoit employé comme Prépoſition, & qui regiſſoit un Nom ou un Verbe, vient à eſtre dépoüillé de ſon regime, alors il ne ſoit plus regardé que comme un Adverbe. Je ne touche point icy cette queſtion, par rapport à la Langue Latine, dans laquelle, en pareil cas, les Grammairiens ſont aſſez partagez; les uns nommant Prépoſition, ce que les autres nomment Adverbe. Je l'examine ſeulement par rapport à noſtre Langue, où elle n'eſt pas non plus fort décidée; parce que les meſmes ſujets de douter, qui ſe trouvent là-deſſus dans la Langue Latine, ſe rencontrent auſſi à peu prés dans la noſtre.

La principale raiſon, ou pluſtoſt la ſeule de regarder comme Adverbe, une Prépoſition qui ne regit rien, eſt celle qu'on vient de toucher, qu'il n'y a point de Prépoſition ſans regime: Et de là vient que *Deſſus* & *deſſous*, *dedans* & *dehors*, ſont d'ordinaire pris pour des Adverbes; parce qu'ils ſont employez ordinairement ſans regime, quoy qu'originairement ce fuſſent des Pré-

poſitions, comme il paroiſt encore par le regime qu'ils ont en certaines occaſions, dont on a parlé dans le Traité des Adverbes. De là vient auſſi qu'*Aprés, auprés, devant*, *derriere*, & quantité d'autres termes, qui de leur nature ſont des Prépoſitions, paſſent pour eſtre des Adverbes, dés qu'ils n'ont plus de regime: & ſi cela avoit une fois paſſé en regle de Grammaire, il n'y auroit plus rien à dire.

Mais ſi cette regle avoit lieu, faudroit-il l'eſtendre à toutes les Prépoſitions, qui s'employent quelquefois ſans regime, ou la reſtreindre à quelques-unes? Si on la reſtreignoit, il faudroit que ce fuſt ou avec quelque fondement, ce qui paroiſt impoſſible, ou ſans fondement, ce qui ne convient jamais à une regle. Auſſi de l'eſtendre à toutes les Prépoſitions, la nature meſme de certaines Prépoſitions ſemble y repugner. Car mettra-on *pour* & *contre* au rang des Adverbes; parce qu'on les employe ſouvent ſans regime, & qu'on dit, *L'un eſt pour, l'autre eſt contre*? Et y mettra-t-on *avec*; parce que dans le diſcours familier on dit fort bien, *Il a pris mon cheval, & il s'en eſt allé avec*? Une plus longue énumeration de ces ſortes de Prépoſitions ſeroit inutile; & ainſi on peut les conſiderer toutes comme compriſes ſous celles qu'on vient de marquer. Que ſi celles-là, & toutes les autres de meſme nature, ne peuvent jamais eſtre regardées comme des Adverbes; pourquoy celles dont on a parlé auparavant paſſeront-elles pour Adverbes; & pourquoy le deffaut de regime operera-t-il dans les unes ce qu'il n'opere pas dans les autres?

Ne vaudroit-il point peut-eſtre mieux ſuivre, à l'égard des Prépoſitions, la regle qu'on ſuit à l'égard des Verbes Actifs. Pour faire qu'un Verbe ſoit Actif, il eſt neceſſaire qu'il puiſſe regir l'Accuſatif; mais il n'eſt pas neceſſaire que ce regime ſoit exprimé, il ſuffit qu'il puiſſe eſtre ſouſentendu: Et quand on employe le Verbe de cette ſorte, comme par exemple, lors qu'on dit d'un

homme qu'*Il ſçait bien aimer*, ou qu'*Il aime à boire* ; on ne prétend pas qu'*aimer* & *boire*, perdent leur nature de Verbes Actifs, on dit ſeulement qu'on les employe quelquefois abſolument & ſans regime.

La meſme choſe pourroit ce me ſemble ſe pratiquer touchant les Prépoſitions qui s'employent quelquefois ſans regime ; & à la ſuite deſquelles le regime non ſeulement eſt ſouſentendu, mais peut meſme eſtre exprimé. Je ne parle pas maintenant de *deſſus* & *deſſous*, ni de *dedans* & *dehors*, que l'uſage ordinaire regarde comme des Adverbes depuis cinquante ans ; l'Uſage eſt ou un Maiſtre ou un Tyran, auquel il faut tousjours obéïr en matiere de Langue. Je parle de toutes les autres Prépoſitions, que quelques Grammairiens qualifient d'Adverbes, quand elles ſont miſes ſans regime ; mais qui au fond ne ſont que des Prépoſitions abſolument employées. Car quand on dit, *Allez tousjours devant, j'iray aprés* ; c'eſt comme ſi on diſoit, *Allez devant moy, j'iray aprés vous*. Il en eſt de meſme de la pluſpart de toutes les autres Prépoſitions de meſme eſpece, dont la nature ne ſemble pas devoir eſtre changée par la ſeule reticence du regime. Du reſte, comme leur qualification ne change rien à leur emploi, il importe peu de quelle ſorte on les qualifie.

Si les Prépoſitions deviennent Adverbes par l'Addition de la Particule que.

QUoyque la queſtion précédente ſoit plus curieuſe qu'utile, elle appartient tellement à la Grammaire, qu'on n'a pas deu s'empeſcher d'en toucher un mot : & par la meſme raiſon, on ne peut pas ſe diſpenſer d'en propoſer encore icy une autre, qui eſt à peu prés de meſme nature. Elle conſiſte à ſçavoir, ſi *Devant que, avant que, depuis que, aprés que, durant que, pendant que* ; & quelques autres Prépoſitions de meſme

nature, qui reçoivent *que* aprés elles, ceſſent par là d'eſtre Prépoſitions, & ſi dés lors elles deviennent Adverbes.

A en juger par la Langue Latine, il n'y a point de doute que ce ſont des Adverbes, de meſme qu'*antequam* & *poſtquam*, quoyque l'un & l'autre fuſſent originairement de pures Prépoſitions ; *poſtquam* & *antequam* n'ayant eſté dits d'abord qu'avec l'addition de *rem* ; *Poſt quam rem, ante quam rem.* De ſorte qu'alors *poſt* & *ante* conſervoient toute leur nature de Prépoſition, & regiſſoient l'Accuſatif, comme elles le regiſſent encore lors qu'elles ſont ſeparées de *quam.* Mais depuis que non ſeulement on a dit par ellipſe *Antequam* & *poſtquam*, au lieu d'*Ante quam rem*, & de *poſt quam rem* ; mais que de plus on n'a fait qu'un ſeul mot des deux, comme d'*Interea* & de *præterea*, qu'on avoit dit d'abord par pure abbreviation, au lieu d'*Inter ea negotia*, & de *præter ea negotia* ; il eſt conſtant qu'on n'a plus regardé ces ſortes de Prépoſitions que comme de purs Adverbes.

Quoyque *Devant que*, *avant que*, *aprés que*, & les autres termes de meſme nature, n'ayent que la meſme ſignification que les termes Latins dont nous venons de parler, & qu'ainſi ils ſemblent devoir eſtre rangez de meſme ſous la cathegorie des Adverbes. Cependant il y a quelque diſtinction à faire, en ce que dans noſtre Langue le *que* adjouſté à *devant* & *apres*, n'a jamais eſté conſideré comme ne faiſant qu'un ſeul mot avec le terme qui le précéde ; & *qu'aprés que*, *avant que*, ſont dits pour *aprés ce que*, *avant ce que* ; & qu'ainſi le regime de la Prépoſition n'y eſt pas moins conſervé que dans *Avant quoy*, *aprés quoy*, ou *avant* & *aprés*, ſont de pures Prépoſitions.

De plus, il eſt certain que dans cette phraſe, *Je luy parlerai avant ſon diſner*, & dans toutes les autres de meſme eſpece, *avant* eſt pure Prépoſition : pourquoy

donc ne le ſera-il pas auſſi dans cette autre, dont la ſignification eſt toute pareille, *Avant qu'il diſne*. Et c'eſt-là à peu prés ce qu'il peut y avoir à dire là-deſſus de part & d'autre.

Du reſte, il n'eſt pas eſtonnant que les raiſons eſtant ainſi preſque égales, on ait pris, ou un parti ou un autre, ſuivant qu'on a trouvé dans les unes ou dans les autres, plus ou moins de convenance pour les Adverbes ou pour les Prépoſitions. L'Académie Françoiſe ſemble meſme en cela avoir panché, tantoſt d'un coſté, tantoſt d'un autre, dans ſon Dictionnaire, dans lequel ces ſortes de termes ſont qualifiez, quelquefois du nom de Prépoſition, & quelquefois du nom d'Adverbe: Soit qu'elle n'ait pas creu devoir s'attacher ſcrupuleuſement à ſe déterminer ſur une dénomination, qui ne fait rien au fond de la Langue; ſoit que pour monſtrer qu'on pouvoit également bien les qualifier de Prépoſitions ou d'Adverbes, elle ait voulu leur donner tantoſt une qualification, & tantoſt une autre.

Des Prépoſitions prés, auprés & aprés.

QUoyque ces trois Prépoſitions ſoient icy compriſes ſous un ſeul titre, on ne laiſſera pas de traiter ſéparément de chacune pour les mieux faire connoiſtre: Et premierement, pour parler de celle dont les deux autres viennent, *prés* eſt une Prépoſition qui ſert à déſigner, ou proximité de Temps & de Lieu, ou Diſpoſition prochaine à quelque choſe. Dans toutes ces acceptions, elle regit tousjours, ou le Genitif du Nom, ou l'Infinitif du Verbe, avec la Particule *de*: Je dis le Genitif du Nom; parce qu'encore que cette Particule dont elle eſt tousjours ſuivie, ſoit équivoque entre le Genitif & l'Ablatif; il eſt non ſeulement du genie de noſtre Langue, mais auſſi de la pluſpart des autres Langues, que ce ſoit par le Genitif, qu'on exprime approche

approche & voiſinage, de meſme que c'eſt ordinairement par l'Ablatif qu'on exprime éloignement & ſéparation.

Pour exemple de cette Prépoſition, ſervant au Temps avec un Nom au Genitif, les phraſes ſuivantes peuvent ſuffire, *Il eſt prés de midy*, *Avoir prés de ſoixante ans*, *bien prés de ſoixante ans*, *Dans les temps prés du déluge*, *Un homme qui eſt prés de ſa fin*, *Quand il ſe vit prés de la mort*. Et pour exemple de la meſme Prépoſition, ſervant au Lieu, ou à ce qui eſt alors conſideré comme une eſpece de Lieu & de terme; celles qui ſuivent ſuffiront auſſi, *Eſtre logé prés de l'Egliſe*, *prés du Palais*, *eſtre prés du but*, *cela eſt trop prés du feu*, *approchez-vous plus prés de moy*.

Prés, dans cette derniere acception, s'employe dans des façons de parler proverbiales, où ſans doute il retient tousjours quelque choſe d'une Prépoſition locale; mais où cependant il acquiert, avec le Nom qu'il regit, une ſignification que ni l'un ni l'autre n'ont point ſéparément. Ainſi on dit, qu'*Un homme eſt bien prés de ſes pieces*, pour dire, qu'Il ne luy reſte plus guere d'argent; & qu'*Il a la teſte prés du bonnet*, pour dire, qu'Il ſe met en colere pour la moindre choſe.

Lors que *prés* eſt employé avec un Verbe à l'Infinitif; il n'appartient proprement ni au Temps ni au Lieu, quoyque l'idée du Temps ou du Lieu y ſoit tousjours jointe; parce qu'elle eſt inſéparable de toute ſorte d'énonciation; mais il ſert à marquer une diſpoſition prochaine à ce qui eſt déſigné par le Verbe: Et c'eſt dans ce ſens qu'on dit, *Eſtre prés de mourir*, *eſtre prés d'expirer*, *cela n'eſt pas prés d'eſtre fait*, *il n'eſt pas prés d'avoir achevé*, *il n'eſt pas encore prés d'arriver*, *ils eſtoient prés de ſe battre*, *je les ay laiſſez qu'ils eſtoient prés de partir*.

Outre les divers emplois qu'on vient de marquer de la Prépoſition *prés*, elle en a encore un autre, où contre-

l'ordinaire des Prépoſitions, elle ſe met tousjours aprés le Nom qu'elle regit, & où elle perd entierement le *de*, dont elle eſt tousjours accompagnée dans toutes les autres façons de parler. C'eſt, par exemple, lors qu'on dit dans le diſcours familier, *A cela prés*, *à peu de choſe prés*, pour dire, Horſmis cela, excepté cela, il ne s'en faut que peu de choſe. *Ils ſont d'accord à peu de choſe prés*, *il eſt bon homme à cela prés*, *à cela prés qu'il eſt un peu tenant*. On dit auſſi tous les jours dans le meſme ſens, *C'eſt un honneſte homme à ſon humeur prés*, *à ce deffaut-là prés il eſt parfait*. Et dans une conſtruction pareille; mais dans un ſens un peu different, on dit auſſi d'un homme, qui a tousjours quelque ſomme conſiderable d'argent devant luy, qu'*Il n'eſt pas à cent piſtoles prés*; & de deux perſonnes qui ont bien d'autres intereſts à diſcuter enſemble, bien d'autres deſſeins que ceux dont on parle, qu'*Ils n'en ſont pas à cela prés*. La meſme façon de parler *à cela prés*, s'employe auſſi quelquefois pour dire, S'il ne s'en faut que cela. Qu'*à cela prés il ne manque pas de conclurre*, *qu'il ne rompe pas ſon marché à cela prés*.

Il y a peut-eſtre à douter ſi cette façon de parler *prés à prés*, doit eſtre regardée comme une Prépoſition, ou comme un Adverbe. Mais parce qu'à conſiderer les choſes dans leur origine, elle tient plus de la Prépoſition que de l'Adverbe, je croy que c'eſt icy le lieu d'en parler. Lors qu'il eſt queſtion de ranger, par exemple, des tableaux, il eſt aſſez ordinaire de dire, *Il ne faut pas les mettre ſi prés à prés l'un de l'autre*: Et dans cette phraſe, il eſt conſtant que *prés à prés* ne peut eſtre qu'une Prépoſition, que l'Uſage a redoublée, pour donner plus de force à l'expreſſion; puiſque le regime s'y trouve conſervé, de meſme que ſi on diſoit, *Il ne faut pas mettre l'un ſi prés de l'autre*. Il eſt vray qu'il eſt encore plus ordinaire de ſupprimer alors le regime, & de dire, *Il ne faut les mettre ſi prés à prés*, mais,

comme on a desja dit, la ſuppreſſion du regime d'un mot n'en change pas la nature.

Pour finir ce qui appartient à cette Prépoſition, il ne ſera pas hors de propos de parler icy d'une faute que des gens qui parlent bien d'ailleurs, font quelquefois, en confondant *prés* Prépoſition avec le Nom Adjectif *preſt*, qui ſignifie preparé, diſpoſé. Veritablement il n'arrive à perſonne de les confondre devant un Nom: mais il n'en eſt pas de meſme devant un Verbe; aſſez de gens confondant, par exemple, *Prés de partir*, & *preſt à partir*; *Prés de mourir*, & *preſt à mourir*; & ſe ſervant indifferemment de ces deux ſortes d'expreſſions dans un meſme ſens. Cependant le ſens de l'une eſt fort different de celuy de l'autre; car *prés de partir*, & *prés de mourir*, ſe diſent de celuy qui eſt ſur le point de partir, qui n'a preſque plus qu'un moment à vivre; & *preſt à partir*, *preſt à mourir*, ſe diſent de celuy qui eſt diſpoſé à partir, qui eſt preparé & reſolu à la mort. La ſeule difference de la conſtruction de ces phraſes, dont l'une eſt conſtruite avec la Particule *de*, & l'autre avec la Particule *à*, devroit, ce ſemble, empeſcher de les confondre. Mais ce qui fait qu'on les confond, c'eſt qu'il arrive aſſez ſouvent que les ſens de ces deux énonciations, ſont preſque les meſmes; parce qu'on ſuppoſe ordinairement que celuy qui eſt ſur le point de faire quelque choſe, par exemple, de *partir*, y eſt en meſme temps diſpoſé & reſolu.

Auprés eſt formé de l'Article maſculin du Datif & de la Prépoſition *prés*, comme l'Adverbe *au reſte*, a eſté formé du meſme Article, & du nom Subſtantif *reſte*: Et cela donne lieu de croire que *prés* a eſté autrefois en uſage comme nom Adjectif, de meſme que *loin* l'eſt encore, quoy qu'il ſoit auſſi Prépoſition. Mais laiſſant à part cette ſorte de recherche, qui eſt maintenant inutile, *auprés* n'eſt jamais que Prépoſition de Lieu, ou de ce qui eſt conſideré comme

une eſpece de Lieu ; *Demeurer auprés de l'Egliſe, ſe tenir auprés du feu, s'aſſeoir auprés de quelqu'un, tenez-vous auprés de moy, juger de deux tableaux en les voyant l'un auprés de l'autre.* Et c'eſt dans ces phraſes, & dans les autres de meſme nature, qu'*auprés* eſt employé dans ſon ſens propre & primitif.

Mais outre cette acception, il en a encore une autre qui participe beaucoup de la ſignification d'*avec*. Ainſi un homme en parlant d'un domeſtique, qui eſt à ſon ſervice, dira, *Il eſt auprés de moy*. Et un pere, en parlant d'un Précepteur ou d'un Gouverneur, qu'il a donné à ſon fils, dira, *Je l'ay mis auprés de mon fils*; & ainſi du reſte. *Auprés* ſert donc dans ces ſortes de phraſes à marquer attachement domeſtique: Et comme dans les Langues un mot employé dans une ſignification, s'eſtend aiſément à une autre ſignification prochaine ; *Auprés* a ſervi auſſi à marquer cette ſorte de domeſticité, qui vient de familiarité, & de bienveillance.

On ne l'employe pourtant jamais dans ce ſens-là qu'avec l'addition de l'Adverbe *bien*, & ſuivant cela, on dit d'un Courtiſan, d'un grand Seigneur, qu'*Il eſt bien auprés du Roy* ; & d'un homme qui eſt en familiarité avec les Miniſtres, qu'*Il eſt bien auprés des Miniſtres*. Toute la difference qu'il y a entre *auprés* & *avec*, dans ces ſortes de phraſes, c'eſt que *auprés* marque davantage la diſtinction du rang des perſonnes. Il eſt auſſi de l'uſage de la Langue de dire qu'*Un homme eſt bien auprés d'une femme*, pour dire, qu'Il en a les bonnes graces: Et dans toutes ces meſmes phraſes, pour dire le contraire de ce qu'elles ſignifient, on n'a qu'à ſubſtituer l'Adverbe *mal* à la place de l'autre.

On dit auſſi qu'*Un homme a du pouvoir auprés d'un autre*, qu'*il peut beaucoup auprés de luy*, pour dire, qu'Il a beaucoup de credit ſur ſon eſprit; & qu'*Il eſt en eſtime auprés des honneſtes gens*, pour dire, qu'Il eſt bien dans

leur eſprit. Et enfin pour ne rien oublier, s'il ſe peut, de ce qui appartient à cette Prépoſition; on dit d'un homme, qui s'eſt retiré dans les Eſtats d'un Prince Eſtranger, qu'*Il s'eſt retiré auprés d'un tel Prince.*

La Prépoſition *aprés*, compoſée de la Particule *à*, & de la Prépoſition *prés*, eſt Prépoſition de Temps & de Lieu; & elle ſert, ſoit à marquer poſteriorité de Temps, ſoit à marquer inferiorité de Lieu; de ſorte qu'elle s'employe par oppoſition, & à la Prépoſition de Temps *avant*, & à la Prépoſition de Lieu & d'Ordre *devant*. Il y a pourtant cette difference à faire, que devant les Noms elle peut eſtre employée également bien, ou comme Prépoſition de Temps, ou comme Prépoſition de Lieu & d'Ordre: mais que devant les Verbes à l'Infinitif, elle n'eſt jamais que Prépoſition de Temps; & que quand elle eſt jointe à la Particule *que*, ce n'eſt plus auſſi que par rapport au Temps qu'on peut l'employer.

Pour éclaircir par des exemples ce qu'on vient de dire, on fait d'*aprés* une Prépoſition de Temps devant un Nom, quand on dit *Aprés le déluge, aprés la naiſſance de Jeſus-Chriſt, aprés midy, aprés veſpres, aprés ce temps-cy il en viendra un autre*; & on en fait une Prépoſition de Lieu, qui marque poſteriorité de ſituation, ou inferiorité d'Ordre & de Rang, quand on dit, *Sa maiſon eſt aprés la voſtre, courir aprés quelqu'un, il ne doit marcher qu'aprés vous.* Mais dés qu'*aprés* regit par luy-meſme un Verbe à l'Infinitif, comme *Aprés avoir fait tant de choſes*; ou qu'avec le ſecours de la Particule *que* il gouverne un Verbe à un autre Mode, comme *Aprés qu'il fut arrivé*; alors il eſt impoſſible d'en faire l'application à aucune autre choſe qu'au Temps.

Une autre acception d'*aprés*, eſt celle dont on ſe ſert en terme de peinture, quand on dit, par exemple, *Peindre d'aprés Raphael, d'aprés le Titien*, pour dire,

Copier un Tableau fait par Raphael, fait par le Titien. Et comme d'un Peintre qui a parfaitement imité un excellent original, on dit qu'*Il a peint d'aprés un excellent Maiſtre*; auſſi on dit figurément d'un Orateur ou d'un Poëte, qui repreſente parfaitement les choſes telles qu'elles ſont, & qui exprime bien les ſentiments du cœur humain, que *C'eſt un homme qui peint d'aprés nature.* Or dans toutes ces ſortes de phraſes, *aprés* n'eſt proprement conſideré, ni comme Prépoſition de Temps, ni comme Prépoſition de Lieu, quoyque cependant toute imitation renferme neceſſairement poſteriorité de Temps.

On peut dire auſſi à peu prés la meſme choſe de cette phraſe du diſcours familier, *Aprés luy il faut tirer l'eſchelle*, par laquelle on veut donner à entendre que celuy dont on parle, s'eſt tellement élevé dans les choſes dont il s'agit, que perſonne ne pouvant ſe promettre d'aller ſi haut, il eſt inutile de ſonger aux moyens d'y arriver. C'eſt encore une phraſe du diſcours familier, *Aprés la panſe vient la danſe*, pour marquer que de certaines choſes en amennent ordinairement d'autres à leur ſuite : & dans cette phraſe proverbiale *aprés*, retient ſa ſignification de Prépoſition de Temps.

Mais il y a quelques autres façons de parler, où il eſt abſolument employé pour toute autre choſe que pour Prépoſition de Temps & de Lieu. Ainſi on l'employe dans le ſens de *contre*, quand on dit, *Ne faites point crier aprés vous, c'eſt un homme qui crie tousjours aprés ſes valets.* Il eſt employé dans la ſignification de *ſur*, quand on dit par une eſpece de menace, *Si je me mets une fois aprés vous, ils ſont deux chiens aprés un os.* C'eſt auſſi dans un ſens preſque pareil qu'en parlant de deux prétendants, attachez à la pourſuite d'une meſme choſe, on dit, par exemple, qu'*Ils ſont tous deux aprés une meſme charge, aprés un meſme emploi* : Et enfin *aprés* tient encore

pareillement de la ſignification de *ſur*, & marque une occupation actuelle, quand un Ouvrier, à qui on demande s'il a fait, reſpond, *Je ſuis aprés.*

C'eſt encore une ſignification aſſez differente de toutes les autres, que celle qu'on donne à la Prépoſition *aprés*, dans les phraſes ſuivantes ; *On n'attend qu'aprés vous, je n'aime pas à faire attendre aprés moy, c'eſt un homme riche & qui n'attend pas aprés cela.* Car dans la premiere, *On n'attend qu'aprés vous*, ne veut dire autre choſe ſinon, On n'attend plus que vous ; Dans la ſeconde *Aprés vous* eſt comme ſuperflu, le ſens eſtant complet, en diſant ſeulement, *Je n'aime pas à faire attendre :* Et à l'égard de la troiſiéme, *N'attendre pas aprés quelque choſe*, c'eſt Pouvoir s'en paſſer facilement, de meſme que *Souſpirer aprés quelque choſe*, c'eſt Souhaiter quelque choſe avec ardeur.

Il reſte encore une legere obſervation à faire ſur *aprés:* c'eſt que cette façon de parler abbregée, *aprés tout*, dont on ſe ſert, au lieu de dire, *Aprés avoir bien examiné toutes choſes, tout bien conſideré*, eſt alors employée comme une eſpece de Conjonction. Il en eſt de meſme d'*aprés cela*, lors qu'on l'employe dans le ſtyle familier, comme une eſpece de liaiſon au diſcours, & pour dire, *Cela eſtant ainſi.*

De la Prépoſition chez.

CHez eſt une Prépoſition de Lieu, qui ne ſert proprement qu'à marquer le lieu de la demeure ordinaire de chaque perſonne. Ainſi *Chez vous, chez moy, chez un tel*, ne ſignifient autre choſe que *Dans voſtre maiſon, dans la mienne, dans la maiſon d'un tel.* On dit dans la meſme acception, *Chez le Boulanger, chez le Rotiſſeur, chez un tel Marchand, il ſe fournit chez un tel Marchand ; Devoir tant chez le Boulanger, chez le Rotiſſeur :* Et en parlant d'un Domeſtique, qui eſt au ſervice de quelqu'un, on dit qu'*Il eſt chez un tel.*

On dit auſſi dans le meſme ſens qu'*Un homme eſt chez le Roy*, pour dire, qu'Il a une charge dans la Maiſon du Roy, ce qu'on appelle auſſi *Une Charge chez le Roy*. Mais quoy qu'*Eſtre chez le Roy*, ſe diſe dans le ſens qu'on vient de marquer, il ne laiſſe pas de ſe dire dans le ſens propre & ordinaire, pour dire ſimplement, Eſtre actuellement dans l'appartement du Roy. *Il eſt allé chez le Roy, on l'a veu chez le Roy.*

On ſe ſert auſſi de la meſme Prépoſition dans un ſens plus eſtendu, ſous lequel on comprend toute une Nation, tout un Peuple. Et c'eſt dans ce ſens qu'on dit, *Chez les Barbares, chez les Sauvages, chez les Peuples bien policez, chez les Eſtrangers, chez les Peuples du Nord, chez les Grecs, chez les Romains, &c.*

Quelques perſonnes de Lettres adjouſtent de plus à cela, *Chez Homere, chez Platon, chez Ariſtote, chez Demoſthene, chez Ciceron, chez Varron*, pour dire, Dans Homere, dans Platon, dans Ariſtote, &c. Mais ces expreſſions qui ſont priſes du Latin, *Apud Homerum, apud Platonem*, & qui ont peu avoir cours autrefois, ſont maintenant regardées comme vicieuſes, & du moins elles ne ſont plus guere en uſage.

Des Prépoſitions arriere *&* derriere.

LA Prépoſition *Arriere* n'eſt pas ſimplement une Prépoſition qui marque éloignement & ſéparation; elle commande la ſéparation & l'éloignement, & elle porte avec ſoy une eſpece de prohibition & d'interdiction. Auſſi ne s'en ſert-on jamais dans le ſtyle oblique, mais ſeulement dans le direct, comme lors que Jeſus-Chriſt dans l'Eſcriture ſainte dit, *Arriere de moy Satan.* De cette phraſe de l'Eſcriture, elle a paſſé dans le ſtyle ſouſtenu, où un Orateur Chreſtien peut fort bien dire, *Arriere de moy tout ce qui s'oppoſe en moy à la volonté de Dieu.* Mais hors de là elle n'eſt d'aucun uſage.

uſage. Car quant à cette façon de parler *en arriere*, comme elle eſt purement adverbiale, ce n'eſt pas de quoy il eſt maintenant queſtion.

La Prépoſition *derriere*, eſt une Prépoſition de Lieu, ſervant à marquer une ſituation directement oppoſée à celle qu'on exprime par la Prépoſition *devant*; comme *Derriere voſtre maiſon, derriere l'Egliſe, derriere le Chœur, derriere l'Autel, ſe tenir derriere les autres; Le Curé à la Proceſſion marche tousjours derriere tout le Clergé de ſa Paroiſſe; Jetter quelque choſe derriere le feu, derriere la porte.*

Que ſi on vient à parler de certaines choſes qui n'ont point proprement de face, ni de partie de devant; alors la Prépoſition *derriere* ſe dit par rapport à la ſituation où ſe trouve celuy qui parle, ou celuy dont on parle: & c'eſt dans cette acception qu'on dit, *Se cacher derriere un arbre, derriere un buiſſon.* Mais ces choſes ſont d'elles-meſmes ſi connuës, qu'il eſt inutile de s'attacher à en donner une notion plus grande; de peur qu'en les voulant trop éclaircir, on ne vienne à rendre obſcur, ce qui de ſoy-meſme eſtoit tres intelligible & tres clair.

On dit dans le Propre, qu'*Un Courier en a laiſſé un autre bien loin derriere luy*, pour dire, qu'Il l'a devancé de beaucoup: & on dit auſſi dans le Figuré, d'un homme qui a excellé par deſſus tous les autres en quelque choſe, qu'*En cela il a laiſſé tous les autres bien loin derriere luy.* Il n'y a guere autre choſe à remarquer touchant cette Prépoſition; les autres uſages que le meſme mot peut avoir, ou comme Adverbe, ou comme Nom, n'eſtant point icy de noſtre ſujet.

Des Prépoſitions vers, devers, pardevers, & envers.

CEs quatre Prépoſitions ont des uſages aſſez differents les uns des autres. *Vers*, d'où les trois autres ſont formées, ſert également au Temps & au Lieu, quoyque par la nature de ſon origine ce ſoit pluſtoſt une Prépoſition de Lieu que de Temps. Quand on s'en ſert pour déſigner le Temps, elle n'en donne qu'une déſignation indiſtincte & non préciſe. De ſorte que quand on dit, par exemple, *Cela arriva vers une telle année, je m'y rendrai vers le midi*, le Temps n'eſt pas ſi préciſément marqué, que lors qu'on dit, *Cela arriva dans une telle année, je m'y rendrai à midi.* Du reſte, cette Prépoſition eſt d'un grand uſage, n'y ayant rien de plus ordinaire que de dire, *Vers le commencement de l'Eſté, vers la fin de l'Hyver, vers l'entrée du Printemps, vers Paſques, vers la Pentecoſte, vers les deux heures, vers le ſoir.* Et ces ſortes de phraſes peuvent ſuffire, pour ce qui regarde cette Prépoſition, en tant qu'elle peut eſtre appliquée au Temps.

Elle ſemble renfermer une plus grande préciſion d'idée, quand on l'applique au Lieu, *Une maiſon tournée vers le Levant, aller vers le Midi, vers le Nort, vers le Septentrion, vers le Couchant, ſe tourner vers quelqu'un, avoir les yeux levez vers le Ciel, baiſſer les yeux vers la terre; Les troupes qui marchent vers le Rhin, vers la Moſelle; Le vaiſſeau continua ſa route vers Alexandrie, Si voſtre chemin s'addreſſe vers ces coſtez-là, Vers quel endroit ſentez-vous du mal? Le Prince vers lequel on l'envoyoit, Ambaſſadeur vers les Princes d'Italie.* On dit *Se tourner vers Dieu*, pour dire Avoir recours à Dieu: Et les differents exemples qu'on vient de donner, renferment à peu prés tout ce qui appartient à cette Prépoſition.

J'adjouſterai ſeulement un mot ſur cette façon de parler *vers où*, que M. de Vaugelas condamne. L'exem-

ple qu'il en rapporte, dans la remarque qu'il en a faite, eſt, *Il ſe rendit en un tel lieu vers où l'armée s'avançoit* ; & je la condamne comme luy dans cette phraſe, dans laquelle *où* eſt employé relativement. Mais quand il en donne pour raiſon, que *vers* ne regit jamais un Adverbe, il poſe pour principe, ce qui eſt démenti tous les jours par l'Uſage. Car on dit tres bien dans le diſcours familier, *Tournez-vous un peu plus vers là ; Avancez davantage vers icy :* & meſme l'Académie Françoiſe dans ſon Dictionnaire, parmi les exemples de la Prépoſition *vers*, a mis *Je ne ſçay vers où*. Quant à moy, je tiens que comme *vers où*, dans la phraſe rapportée par M. de Vaugelas, & dans toutes les autres de meſme nature, eſt d'un uſage vicieux ; auſſi toutes les fois qu'*où* eſt employé ſans aucune relation, comme lors qu'on dit, *Vers où allez-vous ?* on parle tres bien.

Devers n'eſt jamais que Prépoſition locale ; autrefois il s'employoit preſque dans toutes les meſmes phraſes où l'on employe *vers* ; aujourd'huy l'uſage en eſt moins frequent, & cette Prépoſition n'eſt plus gueres uſitée, que pour exprimer le retour d'un lieu. Mais dans cette acception il faut qu'elle ſoit tousjours précédée de la Prépoſition *de*, comme *De devers quel endroit venez-vous ? il vient de devers les Princes d'Allemagne.*

L'uſage de *Pardevers* n'eſt guere plus eſtendu, & il eſt preſque reduit aux phraſes qui ſuivent. *Ordonné qu'il ſe retireroit pardevers le Juge des Lieux, il en a les titres pardevers luy, il a tousjours de l'argent pardevers luy, il a eu deux ou trois coups de mouſquet pardevers luy, il a pardevers luy beaucoup de bonnes actions, beaucoup d'années de ſervice.* De ces phraſes, la premiere eſt une formule de ſtyle de Pratique, lors qu'on renvoye un homme au Juge de premiere inſtance ; les autres ſont du diſcours familier ; & il n'y a guere que la derniere qui ſoit veritablement du ſtyle ſérieux.

Envers ne ſe dit jamais qu'en parlant des perſonnes, & il ſignifie proprement *à l'égard*. Ainſi *Eſtre coupable envers Dieu & envers les hommes*, c'eſt eſtre coupable à l'égard de Dieu & à l'égard des hommes. Il en eſt à peu prés de meſme des phraſes ſuivantes, *Eſtre charitable envers les pauvres, l'amour envers la Patrie, ſa pieté envers Dieu, ſon zele envers le Roy, ſa fidelité envers ſes amis, ſon reſpect envers ſes Superieurs. Envers tous & contre tous*, eſt une eſpece de formule, par laquelle on marque que l'on n'excepte perſonne; ainſi *Promettre à quelqu'un de le ſervir envers tous & contre tous*; c'eſt luy promettre de le ſervir, s'il le faut, contre tout le reſte du monde.

De la Prépoſition avec.

CEtte Prépoſition eſt une de celles, dont l'Uſage eſt le plus eſtendu dans la Langue, & qui reviennent le plus ſouvent dans le diſcours. Elle ſert à marquer Conjonction, Union, Meſlange, Aſſemblage, Accompagnement, Moyen, Inſtrument, & Maniere; & elle eſt employée outre cela à d'autres ſens qu'il n'eſt pas aiſé de ranger ſous une eſpece particuliere; mais dont on ne laiſſera pas d'eſſayer de rendre compte dans la ſuite. Quant aux differentes ſignifications qu'on vient de marquer, on va les éclaircir par des exemples, autant que le pourra permettre la nature de ces ſortes de diſtinctions, dans leſquelles il ne faut pas exiger une trop grande préciſion.

Avec ſert donc à marquer Conjonction, Union, Liaiſon, Convenance; dans les phraſes qui ſuivent, *Marier une fille avec un honneſte homme, vivre bien les uns avec les autres, eſtre bien avec tout le monde, eſtre de moitié au jeu avec quelqu'un, contracter amitié avec ſes égaux.*

Il marque Meſlange dans ces autres; *Du vin qui ſe*

ſouſtient avec de l'eau, mettre peu de vinaigre avec beaucoup d'huile, baſtir avec du ſable & de la chaux.

Il marque ſeulement Aſſemblage, ou Accompagnement, ſoit au Propre, comme quand on dit, *Aller avec quelqu'un, s'entretenir avec luy, il ne retint avec luy que dix hommes, il accourut au ſecours avec tout ce qu'il put raſſembler de troupes, manger avec ſes amis, eſtre avec d'honneſtes gens*; ſoit au Figuré dans les phraſes ſuivantes; *Il part avec la douleur, avec le chagrin, avec le regret de n'avoir pû rien obtenir; On l'avoit envoyé avec ordre.*

Il ſert à déſigner Moyen, & dans la pluſpart des phraſes qu'il ſert à former dans cette acception, il peut eſtre rendu par Moyennant, *Avec l'aide de Dieu, avec la grace de Dieu, avec de la fermeté & du courage, avec beaucoup de temps & de peine, avec quoy prétendez-vous en venir à bout, ſe laver les mains avec de la paſte, ſe purger avec de la manne, cela ne ſe peut faire qu'avec de grandes dépenſes, avec le bien qu'il a il peut vivre honorablement, prendre des oiſeaux avec de la glu, attacher un tableau avec un cloud.*

Enfin il déſigne la Maniere d'eſtre, ou d'agir, quand on dit, *Parler avec éloquence, avec force, avec dignité, danſer avec grace, manger avec propreté, reſpondre avec douceur, avec hauteur, avec chagrin, ſortir d'affaire avec honneur, ſouſtenir l'adverſité avec conſtance.*

A chacune des differentes acceptions que nous venons de marquer, on peut adjouſter pluſieurs autres exemples, & meſme il s'en peut trouver de plus convenables & de plus propres. Mais outre que dans un travail auſſi ingrat & auſſi aride que celuy dont il eſt icy queſtion, il eſt impoſſible que l'attention ſur le choix des phraſes ne vienne à ſe laſſer, & qu'on ne ſe contente quelquefois des premieres qui ſe preſentent; il n'eſt pas peut-eſtre mauvais, pour l'inſtruction meſme des Lecteurs, de leur laiſſer quelque choſe à faire & à adjouſter.

Outre les emplois qu'on vient de toucher de la Prépoſition *avec*, elle en a encore un ou deux dans le diſcours familier, qui peuvent veritablement ſe reduire ſous l'idée d'*accompagnement* & de *concomitance*, pour ainſi dire; mais qui portent d'ailleurs à l'eſprit une idée aſſez differente. C'eſt lors, par exemple, qu'aprés avoir parlé des deffauts d'un homme, on adjouſte, *Avec cela*, ou *Avec tout cela, il ne laiſſe pas d'eſtre honneſte homme*: car alors c'eſt proprement comme ſi on diſoit, Nonobſtant tout cela, il ne laiſſe pas d'eſtre honneſte homme. L'autre emploi eſt lors qu'on ſe ſert de cette façon de parler *avec cela*, dans le ſens d'*outre cela, de plus*; comme lors qu'aprés avoir loüé quelqu'un du coſté des qualitez les plus eſſentielles, on adjouſte, *Avec cela, c'eſt l'homme du monde le plus ſimple & le plus aiſé à vivre.*

De la Prépoſition moyennant, *& de toutes les autres de meſme terminaiſon.*

MOyennant, dont nous avons parlé ſous *avec*, eſt formé du Participe actif du Verbe *moyenner*, de meſme que les Prépoſitions *Touchant*, *joignant* & *ſuivant*, & les autres ſont formées des Participes des Verbes *Toucher, joindre, ſuivre, &c.* Nous parlerons de chacune en particulier; & quant à ce qui regarde la Prépoſition *Moyennant*, elle a deux uſages; l'un devant les Noms qu'elle regit à l'Accuſatif; l'autre devant les Verbes au Subjonctif avec la Particule *que*. Quand elle regit les Noms, elle ne ſignifie d'ordinaire autre choſe qu'*avec*, ou *par le moyen de*, comme *Il eſpere moyennant la grace de Dieu, Il en eſt quitte moyennant cinquante piſtoles; Moyennant cela il aura de quoy ſubſiſter; Moyennant quoy il n'aura plus que faire de s'embarraſſer de rien.* Mais quand elle eſt jointe avec la Particule *que*, & un Verbe, alors elle ne marque pas ſeulement le moyen, avec lequel on opere, mais elle

marque tousjours le moyen, ſans lequel il n'y auroit rien de fait; & elle a la meſme ſignification que Pourveu que, à condition que; *Il guerira moyennant qu'il ſe conſerve; On luy promet de l'argent moyennant qu'il faſſe obliger ſa femme.*

Durant & *pendant* ſont deux Prépoſitions de Temps, qui ſont tellement de meſme ſignification, qu'on les employe indifferemment l'une pour l'autre. A regarder toutefois leur origine, il ſemble que *durant* doive pluſtoſt s'appliquer à la continuité d'un Temps qui n'a point de bornes certaines; & *pendant*, à cet eſpace de Temps, qui a ſes bornes reglées, & qui revient tous les ans. Cela ſuppoſé, il faudroit pluſtoſt dire, *Durant les troubles, durant la guerre, durant la paix*, que *pendant les troubles, pendant la guerre, pendant la paix:* & pareillement dire pluſtoſt *Pendant le Careſme, pendant les vacances, pendant les Feſtes*, que *Durant le Careſme, durant les vacances, durant les Feſtes.* Mais il eſt de l'Uſage, que ſoit en parlant, ſoit en eſcrivant, on n'ait aucun égard à une ſemblable diſtinction, qui tiendroit de la ſervitude. Quoy qu'il en ſoit, ces deux Prépoſitions, outre l'emploi qu'elles ont devant les Noms qu'elles regiſſent à l'Accuſatif, gouvernent auſſi les Verbes avec la Particule *que.* Ainſi on dit fort bien, *Durant que les choſes eſtoient en cet eſtat; Pendant que tout le monde eſtoit dans l'attente du ſuccés.* Ce qu'il y a de plus à remarquer ſur l'une & ſur l'autre, lors qu'elles regiſſent un Verbe; c'eſt qu'elles ne le regiſſent jamais qu'à l'Indicatif, où on peut les appliquer également bien au Preſent, au Paſſé, & au Futur.

Suivant eſt une Prépoſition qui marque conformité avec quelque choſe qui ſuit ou qui précéde; & qui s'employe également, & devant les Noms à l'Accuſatif, & devant les Verbes avec la Particule *que.* Devant les Noms, comme *Suivant les derniers advis qu'on a receus, ſuivant ce que vous en ordonnerez, ſe regler ſuivant le temps,*

ſuivant cela il faudroit, ſuivant les principes de Deſcartes, ſuivant le ſentiment des Peres. Devant les Verbes, comme *Suivant qu'il vous plaira, ſuivant que tout eſtoit diſpoſé on croyoit, il n'eſt pas aiſé que cela ſe faſſe ſuivant que vous le ſouhaitez.* Comme la Prépoſition *ſelon* eſt abſolument de meſme ſignification, & de meſme uſage que *ſuivant*, ce qu'on vient de dire icy de l'une peut s'appliquer aiſément à l'autre, ſans qu'il ſoit beſoin d'en parler encore ailleurs.

La Prépoſition *Nonobſtant* eſt formée de la Particule negative, & du Verbe *Obſter*, qui ſignifie empeſcher, & qui ne ſe dit plus, mais dont le Participe *obſtant*, ou du moins la Prépoſition formée de ce Participe eſt fort en uſage en quelques Provinces, où l'on dit fort ordinairement, *Je n'ay peu faire ce que vous ſouhaitiez, obſtant les affaires qui me ſont ſurvenuës.* Mais laiſſant à part cet uſage vicieux, *nonobſtant* eſt fort uſité, pour marquer que rien n'a peu empeſcher, n'a peu détourner de ce qu'on avoit deſſein de faire. Quand on l'employe devant les Noms, il peut ſe rendre par *malgré*, comme *Il a voulu y aller, nonobſtant tout ce qu'on luy a peu dire, Nonobſtant toutes ſortes de difficultez, Nonobſtant toutes les paroles qu'on luy avoit données.* Dans les Jugements qui doivent eſtre executez ſans préjudice de l'appel qu'on en peut interjetter, on dit, *Nonobſtant oppoſition ou appellation quelconque :* & cette phraſe eſt une pure formule de Pratique. La meſme Prépoſition ſe joint auſſi aux Verbes au Subjonctif avec la Particule *que* ; & alors elle ſignifie *quoyque*, comme *Nonobſtant qu'il ne fuſt pas encore bien gueri il s'eſt mis en chemin, Nonobſtant que je vous aye desja eſcrit, Il s'emporta nonobſtant qu'on ne luy euſt rien dit qui peuſt luy déplaire.*

Les Prépoſitions *Joignant, touchant* & *concernant* ne ſont jamais employées que devant les Noms. *Joignant*, qui tire également ſa ſignification & ſa formation du Verbe *joindre*, n'eſt jamais que Prépoſition de Lieu, &

& il n'a guere d'uſage que dans le diſcours familier, en parlant d'une maiſon qui eſt extrémement proche d'une autre ; encore d'ordinaire ne l'employe-on qu'avec l'addition de *tout* ; comme *Il loge tout joignant l'Egliſe, Sa maiſon eſt tout joignant la voſtre.*

Touchant & *concernant* ne ſe diſent jamais des choſes qu'en tant qu'elles appartiennent à la morale, ou qu'elles ſont un objet de l'entendement ; & de ces deux Prépoſitions, la derniere eſt de peu d'uſage, & ne ſe dit que de ce qui regarde les affaires, ou les matieres de doctrine, comme *Il m'a entretenu concernant les intereſts de ſon ami ; Il a beaucoup eſcrit concernant ces matieres-là.* Quant à la Prépoſition *Touchant*, elle eſt d'un uſage bien plus eſtendu ; & on l'employe également bien en parlant & en eſcrivant, dans le ſtyle familier, & dans le ſtyle ſouſtenu, comme: *Touchant ce que vous me mandez, je n'ay autre choſe à vous reſpondre, ſinon que, &c. Touchant vos prétentions, touchant vos intereſts, touchant la paix, touchant la guerre ; Une diſſertation touchant les cauſes du flux & du reflux de la mer ; Un Traité touchant le devoir des Sujets envers leur Prince.*

Il y a lieu de douter ſi *approchant* doit eſtre mis ou non au rang des Prépoſitions. La ſeule raiſon qui ſemble le devoir faire regarder comme Prépoſition, c'eſt qu'on l'employe quelquefois dans le diſcours familier, ſans qu'il ſoit accompagné d'aucun nom Subſtantif, auquel il ſe puiſſe rapporter; comme par exemple, dans ces phraſes ; *Cela vaut approchant de cent piſtoles, Il a approchant de dix mille livres de rente* ; dans leſquelles *approchant* peut eſtre rendu par la Prépoſition *prés*. Car par tout ailleurs, où il ne peut eſtre rendu de meſme, & où il a relation à quelque nom Subſtantif, il n'eſt jamais qu'Adjectif.

De la Prépoſition entre.

LA Prépoſition *Entre*, dans ſa ſignification primitive, eſt une Prépoſition de Temps & de Lieu, qui ſe dit de deux termes, dans leſquels l'eſpace de Temps ou de Lieu dont on parle, ſe trouve compris & renfermé. Elle eſt Prépoſition de Temps dans les phraſes ſuivantes ; *Entre la promeſſe faite à Abraham & la venuë du Meſſie* ; *Entre Paſques & la Pentecoſte* ; *Entre cy & deux jours* ; *Il eſt entre onze heures & midy*. Et ſous cette acception on peut ranger certaines phraſes figurées, comme *Entre la vie & la mort*, qui ſe dit pour marquer l'eſtat d'un malade, qui eſt dans un extréme danger, mais dont on ne deſeſpere pas encore entierement : Et *Entre chien & loup*, qui ſe dit pour marquer cette partie du ſoir, où il fait encore aſſez clair pour voir les objets ; mais où on ne peut pas les diſcerner ſi bien, qu'on ne puiſſe ſe meſprendre entre ceux qui ſe reſſemblent, & prendre, par exemple, un chien pour un loup, ou un loup pour un chien.

Elle eſt Prépoſition de Lieu dans ces autres phraſes, *Entre le Ciel & la terre, entre les deux Poles, entre les deux Tropiques, entre les deux Mers, entre Paris & Orleans*, Et à cette ſeconde acception appartiennent quantité d'autres phraſes, comme *Eſtre entre deux vins*, qui ſe dit d'une perſonne ſur qui le vin commence à faire quelque effet ; *Nager entre deux eaux*, qui ſe dit, ſoit au Propre, d'un homme qui nage, ayant tout le corps ſous l'eau ; ſoit au Figuré, d'un homme irreſolu & indéterminé ſur le parti qu'il doit prendre ; Et *Eſtre entre deux fers*, qui ſe dit d'une piſtole qui n'eſt pas aſſez peſante pour trebucher, mais qui n'eſt pas auſſi aſſez legere pour eſtre emportée par le poids.

Il en eſt de meſme des phraſes ſuivantes, *Balancer entre deux partis, entre l'eſperance & la crainte, il y a une*

grande liaiſon entre eux, entre le pere & le fils, entre luy & moy, & de pluſieurs autres; dans toutes leſquelles il y a tousjours deux termes conſiderez, comme eſtant dans une diſtance également éloignée du ſujet dont on parle.

C'eſt encore dans une acception qui appartient au Lieu, qu'*Entre* ſe dit; tantoſt pour dire, *au milieu*, comme *S'aſſeoir entre deux perſonnes, ſe mettre entre deux hommes, pour les empeſcher de ſe battre*; tantoſt dans la ſignification de *parmi*, où il n'a d'uſage qu'en parlant de pluſieurs perſonnes, ou de pluſieurs choſes, comme *On le trouva entre les morts, choiſir une eſtoffe entre pluſieurs autres, entre toutes les merveilles de la nature, entre toutes les grandes actions qu'il a faites.*

On l'employe pareillement comme Prépoſition de Lieu, & dans la ſignification de la Prépoſition *dans*, quand on dit, *Remettre quelque choſe entre les mains de quelqu'un, Retirer un papier d'entre les mains d'un Notaire, Tenir un enfant entre ſes bras.* Et voilà à peu prés à quoy s'eſtendent tous les differents emplois de cette Prépoſition, regardée comme appartenant principalement au Lieu. Car quoyque l'idée de Lieu ſoit preſque tousjours attachée à toutes les phraſes qu'elle ſert à former; il y en a cependant quelques-unes où elle eſt moins marquée & moins ſenſible.

Ainſi, dans celles qui ſuivent elle marque *Aſſemblage participation*, & *convenance* ou *diſparité*. Elle marque aſſemblage & union, quand on dit, *Ils reſolurent entre eux, ils tinrent une conference entre eux, cela vaut tant entre deux amis.* Elle marque *participation*, quand on dit, *Le gris eſt entre le blanc & le noir*; parce qu'alors on veut dire qu'il tient, qu'il participe de l'un & de l'autre. Et enfin elle ſert à marquer *parité*, ou *diſparité*, lors qu'on dit, *Ils ont cela de commun entre eux, Il y a une grande difference entre l'un & l'autre.* Une autre ſignification de la meſme Prépoſition, c'eſt lors que dans le ſtyle familier on ſe ſert de ces façons de parler, *Entre nous, entre vous*

& moy, pour marquer qu'on ne voudroit pas que ce qu'on dit fuſt rapporté.

Des Prépoſitions vis-à-vis, à l'oppoſite, à coſté, à l'égard, *&* quant.

JE ſçay bien que pluſieurs perſonnes ont accouſtumé de ranger parmi les Adverbes les meſmes mots que je range icy parmi les Prépoſitions. Mais comme il n'y en a aucun de ceux-là qui ſoit jamais employé ſans un regime, ou exprimé, ou ſouſentendu; je croy qu'on ne peut pas ſe diſpenſer de les reconnoiſtre pour de veritables Prépoſitions. *Vis-à-vis*, qui ſignifie *en face*, ſe dit proprement de deux perſonnes qui ont le viſage tourné l'une vers l'autre; & par extenſion il ſe dit de deux maiſons qui ſe regardent, & de deux choſes qui ſont, pour ainſi dire, en face l'une de l'autre, comme *Se placer vis à vis de quelqu'un, ſa maiſon eſt vis à vis de l'Egliſe, mettre un Tableau vis-à-vis d'un autre.*

A l'oppoſite ſignifie à peu prés la meſme choſe que *vis-à-vis*; mais on ne l'employe guere qu'en parlant d'un Lieu, dont la ſituation eſt oppoſée à celle d'un autre Lieu, comme *A l'oppoſite de ſa maiſon eſt une colline.*

A coſté ſignifie à l'un des coſtez, auprés de l'un des coſtez; & il ſe dit également des perſonnes & des choſes; *Se mettre à coſté de quelqu'un, paſſer à coſté du village:* Et toutes ces trois Prépoſitions ſont Prépoſitions de Lieu, & regiſſent le Genitif.

A l'égard eſt d'une autre nature: c'eſt une Prépoſition de Partition, ou Diſtribution, dont on ſe ſert, quand aprés avoir parlé d'un ſujet, d'une matiere, on vient à parler de quelqu'autre, comme *A l'égard de voſtre affaire, il faut y travailler; A l'égard du prix nous en conviendrons.*

Quant ſignifie la meſme choſe qu'*à l'égard*, & eſt auſſi Prépoſition de Partition, mais il regit tousjours le Nom

ou le Verbe, avec la Particule *à* ; *Quant à l'affaire dont vous me parlez* ; *Quant à ce point là, il faut y mettre ordre* ; *Quant à baſtir, il n'en veut point entendre parler* ; *Quant à moy j'en paſſeray par voſtre advis.* De cette derniere façon de parler *quant à moy*, l'uſage du diſcours familier a fait une eſpece de nom Subſtantif dans cette phraſe, *Se mettre ſur ſon quant à moy*, pour dire, Faire le ſuffiſant.

Des Prépoſitions hors, horſmis, *&* dehors; Excepté, *&* à la reſerve.

LA Prépoſition *Hors* ſert à marquer excluſion : & tantoſt elle eſt Prépoſition de Temps & de Lieu, comme *Cela eſt hors de ſaiſon, dés que nous ſerons hors de l'Hyver, il eſt allé hors du Royaume, il eſt hors de la maiſon, hors de la Ville, hors de l'Egliſe il n'y a point de ſalut, ils ſont hors de table, cela eſt hors de ſa place* ; tantoſt elle s'applique à des choſes qui n'ont nul rapport au Temps ni au Lieu, comme *Eſtre hors de ſon bon ſens, tout eſt hors de prix, hors de raiſon, eſtre hors d'haleine, cela eſt hors de doute.*

Quelquefois on l'employe pour marquer ſeulement *Exception*, & dans cette ſignification elle regit tousjours l'Accuſatif ; *Hors cela, je ſuis de voſtre ſentiment* ; *Ils y ſont tous allez, hors deux ou trois.* On s'en ſert auſſi dans ce ſens devant les Verbes à l'Infinitif, avec la Particule *de*, & devant les autres Modes des Verbes, avec la Particule *que* comme *Hors de le battre, il ne pouvoit pas le traiter plus mal* ; *Il n'y a point de mauvais traitement qu'il ne luy ait fait, hors qu'il ne l'a pas battu.*

Horſmis a la meſme ſignification, & les meſmes regimes que *hors* dans cette derniere acception ; comme *Il eut tous les ſuffrages, horſmis deux ou trois* ; *Il a toute ſorte de liberté, horſmis de ſortir* ; *C'eſt un tres bon pays pour la vie, horſmis qu'il n'y croiſt point de vin.*

Excepté a la meſme ſignification & les meſmes regi-

mes que *horſmis* ; comme *Excepté cela c'eſt un homme d'un tres bon commerce* ; *Le Medecin luy permet tout, excepté de manger du fruit* ; *Il ſe porte aſſez bien, excepté qu'il a tousjours un peu de goutte.*

A la reſerve ne differe d'*horſmis* & d'*excepté*, qu'en ce qu'il regit le genitif des Noms, comme *Il a tout perdu ſon bien, à la reſerve de peu de choſe.* Car du reſte, il ſe conſtruit de la meſme ſorte avec les Verbes, comme *Il a tout pouvoir, à la reſerve de conclurre* ; *Il eſt entierement gueri, à la reſerve qu'il ne peut encore marcher.*

De la Prépoſition par.

LA Prépoſition *Par* ſert à déſigner la cauſe efficiente d'une choſe, d'une action, le motif qui fait agir, & le moyen qui y contribuë ; & c'eſt en cela que conſiſte ſa principale ſignification & ſon principal emploi, quoy qu'elle ſerve auſſi à d'autres uſages.

Au nombre des exemples de *par* ſervant à marquer la cauſe efficiente de quelque choſe, de quelque action, on peut mettre les phraſes ſuivantes ; *Tout a eſté créé par la parole de Dieu* ; *Ils ont eſté reconciliez par leurs amis communs* ; *La conqueſte de l'Aſie par Alexandre* ; *Celle des Gaules par Ceſar* ; *Des vignes ruinées par la greſle* ; *Rien n'arrive que par la permiſſion de Dieu* ; & quantité d'autres de meſme nature.

Pour exemple de *par*, employé à déſigner le motif qui fait agir, on propoſe les phraſes ſuivantes ; *Il ne parle que par envie, Il ne fait rien que par paſſion, par caprice* ; *Se plaindre les choſes neceſſaires par avarice* ; *Agir par des conſiderations purement humaines, par reſſentiment, par vengeance.*

Les exemples de *par* ſervant à déſigner le moyen qu'on employe pour agir, ou qui contribuë à quelque choſe en quelque façon que ce ſoit, ſont encore plus frequents dans le diſcours ordinaire ; *Parvenir à ſes fins*

Digitized by Google

par habileté, Satisfaire tout le monde par ſa conduite, Ruiner ſa ſanté par ſes débauches, Recevoir des Lettres par la poſte, Des hardes venuës par le Meſſager, Aller par eau, par batteau, Se marier par Procureur, Parler par truchement, Par tout ce que vous dites on connoiſt que, Faire fortune par la guerre, S'eſlever par degrez, Tout par amitié rien de force, Fléchir par ſes prieres, Obtenir par la douceur, Heriter par repreſentation, Il eſt riche par ſa femme, Il luy prouva par pluſieurs exemples, Il le perſuada par ſes raiſons.

Par ſert auſſi à former diverſes façons de parler adverbiales, qui marquent toutes *moyen*, ou *maniere*, & qui peuvent toutes ſe reduire à des Adverbes ſimples, comme *Il arriva par hazard que*, pour dire, fortuitement; *Par bonne fortune*, pour dire, heureuſement; *Par malheur*, pour dire, malheureuſement. Et dans le ſtyle familier, *Faire quelque choſe par excellence, par merveilles*, pour dire, Excellemment, merveilleuſement bien.

Par eſt auſſi Prépoſition de Lieu, & ſert à marquer preſence & mouvement dans un lieu; ſoit au Propre, *Dieu eſt par tout, On en uſe ainſi par tout Pays, Aller par les ruës, par les maiſons, Aller par monts & par vaux, Eſtre tousjours par voye & par chemin, Sortir par une porte, & rentrer par l'autre, Par où faut-il aller? Tomber par terre*; ſoit au Figuré, dans quelques façons de parler, qui ſont extrémement du diſcours familier, comme *J'en paſſerai par où vous voudrez*, pour dire, Je m'en tiendrai à ce que vous aurez décidé; & *Il en faut paſſer par là ou par la feneſtre*, pour ſignifier, qu'Il n'y a point d'autre parti à prendre.

Sous cette acception, on peut ranger encore certaines phraſes, qui ſont fort auſſi de la converſation, comme *Il ne l'aura que par le bon bout, Bruſler ſa chandelle par les deux bouts, Prendre par le bras, Tirer par les oreilles, Se laiſſer mener par le nez.*

Par eſt auſſi Prépoſition de Temps, & ſignifie *Du-*

rant, pendant ; comme *Labourer par un temps ſec, Voyager par un beau temps, Où peut-on aller par le temps qu'il fait, par un ſi grand froid*; & dans cette acception, il n'a guere d'uſage que pour marquer la conſtitution du Temps.

La meſme Prépoſition ſert auſſi à marquer diſtribution, diviſion, partage ; *Marcher par troupes, aller par bandes, ranger par chapitres, compter par douzaines, diſtribuer par compagnies, par claſſes, donner tant par teſte, par Cavalier, la ſucceſſion ſe partage entre les collateraux par ſouche, s'arreſter par intervalles, lire un Livre par cy par là.*

Elle ſert encore à divers autres uſages aſſez differents des acceptions qu'on vient de marquer, comme *Agir par couſtume, par habitude, apprendre par chœur, appeller par nom & par ſurnom, reſpondre par oüi & par non, parler par enigme, je vous diray par parenthеſe, par exemple, ordonner par proviſion.*

Par s'employe auſſi devant quelques Adverbes, & devant quelques Prépoſitions; & dans cette acception ce n'eſt preſque qu'une Particule redondante ; *Par où a-t-il paſſé, par là, Les nouvelles de par deçà, Aller par de là les monts, Une maiſon également belle par dehors & par dedans, Paſſer par devant l'Egliſe, Un Contract paſſé par devant Notaire, Le coup paſſa par auprés, par à coſté, Un habit trop large par en haut, & trop eſtroit par en bas.*

Par, à la ſuite des Verbes, qui ſignifient commencement ou fin, s'employe devant les Verbes à l'Infinitif, comme *Il commença par nous raconter tout ce qui luy eſtoit arrivé, Il debuta par dire, Il finit par nous prier, Il conclud par nous proteſter.*

Pour eſſayer de ne rien obmettre touchant la Prépoſition *par*, elle eſt ſans doute Prépoſition dans cette façon de parler *par ce que*, de meſme qu'elle l'eſt, quand on dit, *Par tout ce que vous me dites :* mais comme *parce que* eſt auſſi une Conjonction, on évite ordinairement d'employer *par ce que* dans une autre acception, pour éviter l'équivoque & l'obſcurité.

Parmi

Parmi eſt une Prépoſition compoſée de *par*, & du vieux mot *mi*, qui s'eſt dit par abbreviation pour *milieu*, & qui n'a plus d'uſage que dans le ſeul mot de *parmi*; qui ſuivant la nature des termes dont il eſt compoſé, ſignifie *par le milieu*, mais qui ne s'employe que dans la ſignification d'*entre*, comme *Parmi les Sçavants*, *parmi les Sauvages*. Quant au mot d'*emmi*, qui s'eſt dit autrefois pour *au milieu*, il n'eſt plus uſité que parmi le Peuple dans cette façon de parler *emmi la place*.

De la Prépoſition pour.

LA Prépoſition *Pour* embraſſe pluſieurs ſignifications differentes, qu'il faut eſſayer de développer & d'éclaircir autant que la nature du mot le peut permettre. Car s'il eſt vrai que plus les termes d'une Langue ſont ſimples, plus il eſt malaiſé d'en donner une idée juſte & préciſe; cela doit eſtre encore plus difficile à l'égard des Prépoſitions, parce qu'elles ne renferment aucune idée ſenſible. La difficulté outre cela augmente enſuite de beaucoup, quand il s'agit de diſtinguer les divers emplois d'une Prépoſition, à laquelle l'Uſage a attaché pluſieurs acceptions; qui toutes ont quelque choſe, par où elles ſont differentes les unes des autres; & quelque choſe auſſi, par où elles ſont à peu prés pareilles.

L'acception qui ſemble appartenir en premier lieu à la Prépoſition *pour*, eſt celle où elle eſt employée à marquer la fin, l'objet qu'on ſe propoſe dans ce qu'on fait, comme *Travailler pour le bien public, pour le ſalut de l'Eſtat; Se donner beaucoup de mouvement pour ſa fortune, pour le ſuccés d'une affaire; Eſtudier pour ſon inſtruction; Faire tout pour le mieux; Pour plus grande ſeureté il voulut.*

Pour ſert auſſi à marquer le motif, la cauſe, le ſujet qui fait agir, & il ſe peut rendre par, *en conſideration*, comme *Dieu a tout fait pour ſa gloire; Donner l'aumoſne*

pour l'amour de Dieu ; Faire plaiſir à quelqu'un pour l'amour d'un autre ; Je le garderai pour l'amour de vous ; Ils ſe ſont querellez pour peu de choſe, pour un intereſt de rien.

Il ſert de plus à marquer à quel uſage une choſe eſt deſtinée, *Fonder un Hoſpital pour les malades, Queſter pour les pauvres de la Paroiſſe, La Charge qu'il demande n'eſt pas pour luy, Il a tant à dépenſer pour ſa table, pour ſes menus plaiſirs, Avoir du vin, du bois, pour ſa proviſion ; Garder une poire pour la ſoif.*

Il ſert pareillement à dénoter Utilité, avantage, intereſt, & dans cette acception il ſe peut rendre par *en faveur*, comme *Se declarer pour quelqu'un, Eſtre pour le plus foible, Tous ſes Juges ſont pour luy, Un Advocat qui plaide pour ſa partie, Le Procureur General qui requiert pour le Roy, C'eſt pour vous, c'eſt pour voſtre intereſt que je parle, Je voudrois pour ſon avantage, pour ſa ſatisfaction, pour ſon honneur, Pour lequel de ces deux Tableaux-là eſtes-vous.*

Il ſert auſſi à déſigner le partage du bien & du mal qui arrive à chacun. *Il a eu tant pour ſa part & portion, Cela ne ſuffit pas pour tant de gens, Il y en a pour tout le monde, Il y eſt pour une grande ſomme, Il en eſt quitte pour une legere bleſſure, Il en a pour ſon compte.*

Il ſert encore à marquer à quoy une choſe eſt propre ou non. *Un cheval bon pour le carroſſe, Un meuble tel qu'il faut pour un cabinet, Ce qui n'eſt pas bon pour un endroit, ſera bon pour l'autre, Une meute pour le liévre, Un remede pour la fiévre.* A l'égard de ces deux derniers exemples *courre*, eſt ſouſentendu dans le premier ; & *guerir* dans le ſecond : & il en eſt de meſme de toutes ces ſortes de phraſes. Car *pour* n'y eſt pas employé dans la ſignification de *contre* ; mais il y faut tousjours ſouſentendre quelque Verbe à l'Infinitif.

Il ſert de plus à marquer convenance, ou diſconvenance ; & dans cette acception on peut le rendre par *eu égard, par rapport* ; comme *La cour eſt trop petite pour la maiſon, Des fruits paſſables pour la ſaiſon, pour le pays ;*

Cela eſt trop cher & trop beau pour moy, Il dépenſe peu pour le revenu qu'il a, Il eſt bien grand, bien avancé pour ſon âge, pour le peu de temps qu'il a eſtudié; Il a fait une grande faute pour un habile homme. Sous cette acception on peut ranger ce qu'on dit quelquefois à un homme, quand pour le reprendre de ce qu'il en appelle un autre par ſon nom tout ſeul, on luy dit, *Il eſt bien Monſieur pour vous.*

Pour, ſert de plus à marquer Eſchange, compenſation, retribution & payement; comme *Troc pour troc, Donner une tapiſſerie pour un diamant, On luy a donné tant pour les bons ſervices qu'il a rendus, Pour tous ſes droits, pour toutes ſes prétentions, il a eu tant; Il a eu tant pour ſon droit d'advis; Cet Ouvrier a bien travallé, il demande tant, il luy faut tant pour ſa peine; Rendre le bien pour le mal, Rendre injure pour injure, Il voudroit pour beaucoup n'avoir joüé de ſa vie, C'eſt un homme vrai qui ne mentiroit pas pour un empire, pour rien du monde, pour quoy que ce fuſt; Vous n'aurez pas cette maiſon pour le prix que vous en offrez, C'eſt une marchandiſe ſi rare, que vous n'en trouverez point ailleurs, ni pour or ni pour argent.* On dit *Avoir une marchandiſe pour le prix du Marchand*, pour dire, N'en payer ce que les Marchands en payent eux-meſmes. Et on dit d'un homme qui veut ſe deffaire d'une choſe qu'il eſtime beaucoup plus qu'elle ne vaut, qu'*Elle luy demeurera pour la priſée.*

On peut ranger ſous le ſens d'*Eſchange* une façon de parler, où *pour* eſt employé d'une maniere aſſez particuliere, & en meſme temps fort expreſſive & fort courte. C'eſt lors qu'ayant à choiſir entre deux choſes de meſme eſpece, de meſme nature, on dit, par exemple, *Priſon pour priſon, celle où il eſt vaut encore mieux que celle où il eſtoit; Faute pour faute, la ſienne eſt encore plus excuſable que celle de ſon ami; Vaincu pour vaincu, il eſt moins honteux de l'eſtre par un brave homme.* L'uſage de la Prépoſition *pour* dans cette acception, s'eſtend auſſi

à l'Infinitif des Verbes, comme *Perir pour perir, mourir pour mourir.* Mais on ſe reſerve à en parler quand on en ſera à l'emploi de la Prépoſition *pour* devant les Verbes.

Pour, dans le ſens d'*au lieu de, en la place de*, ſe dit en pluſieurs phraſes; & dans les unes il ſert à marquer ſimplement une choſe qu'on fait en la place de quelqu'un, comme *Un Officier qui ſert pour un autre, Je veux bien y aller pour luy, s'il ne peut pas y aller, C'eſt une choſe que perſonne ne peut faire pour moy.* Dans les autres il ſert à marquer *meſpriſe*, comme *Dire un mot pour un autre, prendre une perſonne pour une autre.* Et dans cette derniere acception, quand quelqu'un, qui croit qu'on n'a pas pour luy tout l'égard qu'on devroit, veut repouſſer en quelque ſorte le meſpris qu'il s'imagine qu'on fait de luy, il dit avec indignation; *Pour qui me prenez-vous?*

Il ſert auſſi à marquer Parité, reſſemblance; & alors il ſignifie *comme, de meſme que. Comptez cela pour aſſeuré, comptez cela pour fait, Je me le tiens pour dit, tenir pour certain, Ce n'eſt pas une nouvelle que je vous donne pour bien vraye, Je la donne pour telle qu'elle eſt, Compter une choſe pour beaucoup, ne la compter pour rien, Tenir quelqu'un pour preſent, On le laiſſa pour mort ſur la place, Il eſt encore jeune, mais je vous le donne pour un auſſi ſage garçon qu'il y en ait, C'eſt un homme que je tiens pour perdu, Paſſer dans le monde pour homme de bien, pour honneſte homme, pour un meſchant homme, pour un fripon, Acheter du vin pour bon, le payer pour bon, Prendre des billets pour argent comptant, Se propoſer pour but, pour fin, pour unique veuë.* On dit d'un homme, qu'*Il a pris quelque choſe pour bon*, pour dire, qu'Il s'en eſt contenté, ne pouvant pas avoir mieux.

Il ſe dit auſſi dans le ſens d'*en qualité de*, comme *Prendre un Domeſtique pour Laquais, pour Cocher, pour Valet de Chambre, Il a pris pour femme une fille de peu de bien;*

Avoir un habile homme pour Précepteur, pour Repetiteur, pour Medecin, pour Advocat, pour Directeur; Avoir un homme ſolvable pour Caution, pour Reſpondant; Produire quelqu'un pour teſmoing.

Il s'employe auſſi dans la ſignification d'*A cauſe de*, comme *Punir un homme pour ſes crimes, Renvoyer un Domeſtique pour ſon yvrognerie, Empriſonner pour dette, C'eſt de quoy il feroit bien de ne pas parler pour ſa reputation, ou pour ſon honneur, Pour quel ſujet l'a-t-on chaſſé? On ne ſçait pour quoy.* Dans la converſation familiere, on dit, *pour raiſon, pour cauſe, & pour cauſe*, lors que ſans s'expliquer des raiſons qu'on a euës de faire quelque choſe, on veut ſeulement donner à entendre qu'on a eu raiſon de le faire.

Il ſe rend auſſi quelquefois par la ſimple Prépoſition *en*, comme *Donner pour penitence, Pour punition de ſa faute, Pour recompenſe de ſes bons ſervices; Il allegue pour exemple, Pour preuve de cela je vous dirai.*

Pour eſtant ſuivi de *tout*, s'employe quelquefois dans une acception, qui tient en partie de la précédente; mais qui cependant en eſt aſſez differente, pour en devoir eſtre ſeparée. C'eſt lors qu'on dit, par exemple, *Il a cela pour tout bien, on luy donna pour toute reſponſe, il n'a pour toute reſſource, il n'a pour tout équipage que, &c.* Car dans ces phraſes *pour tout*, déſigne excluſion de toute autre choſe.

Pour eſt auſſi Prépoſition de Temps, mais ce n'eſt ordinairement qu'en parlant d'un temps à venir; car encore qu'on dife, *Je ne le puis pas pour le preſent*; & *Cela eſtoit bon pour le temps jadis, pour autrefois*; cependant l'uſage le plus frequent eſt d'appliquer cette Prépoſition à marquer un temps Futur, comme *Avoir des proviſions pour un an, Eſtre eſtropié pour toute ſa vie, Cela ſera bon pour une autre fois, Reſerver quelque choſe pour l'avenir, On verra pour lors ce qu'il y aura à faire, Ils ſont broüillez pour tousjours, pour jamais, Il eſt allé à la campagne pour peu de temps.*

Outre ces dernieres phraſes, où *pour* eſt employé devant les Adverbes de Temps, il y a encore une autre façon de parler fort ordinaire, où il eſt employé devant *peu*, dans un autre ſens que celuy qui vient d'eſtre marqué ; comme *Pour peu que vous le ſouhaitiez, pour peu que vous en ayiez envie, pour peu que vous luy en parliez, pour peu qu'on luy faſſe de bruit il ne dort point, pour peu qu'il marche il n'en peut plus.* Car dans toutes ces phraſes, *pour peu* ſignifie *ſi peu* ; & c'eſt comme ſi on diſoit, *La moindre envie que vous en ayiez, le moindre mot que vous luy en diſiez, le moindre bruit qu'on luy faſſe, &c.*

On peut adjouſter à tout cecy deux autres façons de parler, où la Prépoſition *pour* eſt employée à former des Adverbes. C'eſt lors qu'en parlant de quelque choſe qui eſt ſuſceptible de plus & de moins, on dit *Pour le plus, pour le moins*, comme *Il a pour le moins dix mil livres de rente, Si elle a vingt ans c'eſt pour le plus.* Or *pour le plus & pour le moins*, dans toutes les phraſes où on les employe, ſignifient, *Tout au plus, tout au moins* ; ſur quoy il faut obſerver, que *pour le moins* eſt d'un uſage fort frequent ; mais que *pour le plus*, ne ſe dit guere que de la façon qu'on vient de marquer.

Pour s'employe auſſi tres bien dans la ſignification de la Prépoſition *quant*, jointe à la Particule *à. Vous eſtes de ce ſentiment-là, pour moy je n'en ſuis pas ; Pour ce qui eſt des gens de bien, on ne les ſçauroit trop reſpecter, mais pour les hypocrites, on ne les ſçauroit trop meſpriſer ; Il a beaucoup leu, il ſçait beaucoup, mais pour les affaires il ne les connoiſt point.*

Voilà à peu prés tout ce qui regarde les divers ſens & les divers emplois de *pour*, ſoit devant les Noms, ſoit devant les Adverbes : en quoy ſi les diſtinctions qu'on a données, ne ſont pas tousjours bien ſenſibles, & ſi les exemples d'une ſignification peuvent quelquefois appartenir également à l'autre ; cela vient, comme on a desja dit au commencement, de ce que la nature meſme des

Prépoſitions ne permet pas une préciſion plus exacte.

Le principal emploi de la Prépoſition *pour* devant les Verbes, eſt de marquer, Pourquoy, & à quel deſſein on fait quelque choſe : & *pour*, dans cette acception, peut fort bien eſtre rendu par *Afin de*; comme *L'homme a eſté créé pour aimer Dieu, & pour le ſervir ; Ne manger qu'autant qu'il faut pour vivre, Faire tout ce qu'il faut pour parvenir à ſon but, Je ne l'ay point dit pour vous faſcher.* Dans le meſme ſens *Parler pour parler*, ſe dit d'un homme qui parle inconſiderement & ſans trop ſçavoir pourquoy. On ſe ſert encore dans la converſation familiere de quelques autres phraſes, comme *Pour vous dire vrai, pour vous parler franchement, pour ne vous rien déguiſer*, qui appartiennent ſans doute au Preſent Article, puiſque *pour* s'y peut rendre par *afin de*; mais qui ne laiſſent pas d'avoir beſoin d'une remarque particuliere ; parce qu'il peut s'y rendre auſſi par la Prépoſition *a*.

Pour devant les Verbes, ſert pareillement à marquer ce qu'on eſt capable ou non de faire, en conſequence de l'eſtat & de la diſpoſition où on ſe trouve. *Il eſt aſſez fort pour monter à cheval, Il n'a pas aſſez de bien pour ſouſtenir la deſpenſe qu'il fait, Il faut eſtre bien maiſtre de ſoy, pour ne ſe pas emporter dans une pareille occaſion, L'occaſion eſt trop belle pour la laiſſer perdre, Je ſuis trop ſon ami pour l'abandonner dans le beſoin.*

Sous cette acception, on peut encore ranger, ce qui ſe dit des beſtes & des choſes, comme *Des chevaux trop jeunes pour eſtre mis au carroſſe, Un plancher trop foible pour ſouſtenir une ſi grande charge, Un baſtiment aſſez fort pour reſiſter à toutes les injures du temps, Un meuble trop vieux pour pouvoir ſervir davantage.* Et dans les phraſes de ces deux derniers Articles, quoyque *pour* ne puiſſe pas eſtre rendu par *afin de*, il n'en differe pourtant guere, quant à la ſignification.

Pour ſert auſſi à déſigner ſimplement ce qu'une perſonne eſt capable de faire, l'effet qu'une choſe peut

produire. *Il eſt homme pour l'en faire repentir, Il eſt homme pour luy tenir teſte, C'eſt une affaire pour le perdre.*

On l'employe auſſi à marquer à quoy une choſe eſt propre, à quel uſage elle peut ſervir. *Du bois pour baſtir, du bois pour bruſler, de la paſte pour laver les mains, du vin qui n'eſt bon que pour en faire du vinaigre:* Et dans toutes les phraſes de ces deux Articles, *pour* ſe peut fort bien rendre par la Prépoſition *a*.

Il s'employe auſſi dans la ſignification de *De quoy*, comme *N'avoir pas pour vivre, C'eſt pour en mourir. Il a fait une cheute ſi terrible, que c'en eſtoit aſſez pour ſe tuer.*

Pour ſert auſſi à marquer le ſujet, la raiſon, la cauſe qui fait agir. *Il merite d'eſtre recompenſé pour avoir ſi bien fait, Punir un Soldat pour avoir manqué à ſon devoir, Il eſtoit gueri, mais il eſt retombé, pour ne s'eſtre pas aſſez menagé.*

On a desja marqué qu'on l'employe devant les Noms quand il s'agit de choiſir entre deux choſes, qui ſont eſſentiellement de meſme nature, mais qui ſont differentes par les circonſtances: & il a le meſme uſage devant l'Infinitif des Verbes, comme *Mourir pour mourir, il vaut mieux mourir en combattant qu'en fuyant; Souffrir pour ſouffrir, il vaut mieux que ce ſoit pour une bonne cauſe que pour une mauvaiſe; Obéïr pour obéïr, il vaut mieux obéïr à un homme ſage qu'à un autre.*

Pour, outre tous les uſages qu'on vient de marquer, eſt employé quelquefois dans la ſignification d'*au lieu de:* mais cette ſignification devant un Verbe à l'Infinitif, eſt entierement renfermée dans une eſpece de formule dont on ſe ſert, quand il s'agit d'éclaircir le ſens d'une phraſe: Comme par exemple, on dit qu'*Un homme conduit bien ſa barque, pour dire, qu'Il a une bonne conduite, par rapport à ſa fortune:* & on dit *S'embarquer ſans biſcuit, pour dire, S'engager dans une affaire ſans avoir ce qu'il faut pour y réüſſir.*

Il y a encore un autre emploi de la Prépoſition *pour* devant

devant les Verbes avec la Particule *que :* mais cet emploi eſt entierement renfermé dans la converſation, où il eſt tres commode, parce qu'il aide à la brieveté. C'eſt, par exemple, lors qu'on dit, *Nous ne ſommes pas aſſez heureux pour que cela arrive.* Car pour éviter cette conſtruction, qui paroiſt licencieuſe à beaucoup de gens, il faudroit prendre un grand détour, & dire, *Nous ne ſommes pas aſſez heureux, pour devoir eſperer que cela arrive.* Du reſte, on ne touche point icy les autres acceptions, où *pour* ne conſerve plus la nature de Prépoſition.

De la Prépoſition contre.

Contre a deux ſignifications principales, fort differentes l'une de l'autre. Dans l'une il ſert à marquer *oppoſition*, *contrarieté* ; dans l'autre il ſert à deſigner *ſituation de lieu :* & dans chacune des deux il a encore deux uſages diſtincts l'un de l'autre.

Dans la premiere acception *contre* s'employe quelquefois à marquer une oppoſition directement contraire, par laquelle on ſe porte à combattre, à attaquer, à deſtruire une perſonne, une choſe, comme *Plaider contre quelqu'un, Ils plaident l'un contre l'autre, Marcher contre l'ennemi, Conſpirer contre l'Eſtat, Des Sujets revoltez contre leur Souverain, Lutter contre la mauvaiſe fortune, Aller contre vent & marée, Un remede contre la fiévre, Parler contre la Religion, Cela eſt contre le bon ſens, contre la raiſon ; Que peut-on dire contre cela ? Je n'ay rien à dire contre, Tout le monde s'éleva contre luy, s'éleva contre, Les uns ſe declarerent pour, les autres contre.*

C'eſt encore dans la meſme acception qu'au Jéu de la Beſte, lors que quelqu'un des Joüeurs fait joüer, & qu'un autre declare qu'il veut faire joüer auſſi ; on dit que *Ce dernier fait contre.* Et quoyque dans cet exemple *contre* ſoit mis ſans regime, il ne laiſſe pas de devoir eſtre regardé comme Prépoſition, de meſme que dans

ces phraſes, *Je n'ay rien à dire contre*, *Tout le monde s'éleva contre* ; & de meſme que *pour* & *contre* dans cette autre, *Les uns ſe declarerent pour*, *les autres contre* ; parce que dans toutes ces ſortes de phraſes il y a tousjours une eſpece de regime ſouſentendu.

L'autre uſage de *contre*, dans ſa premiere acception, eſt de ſervir à marquer une contrarieté, par laquelle on ſe porte à faire quelque choſe, ſans avoir égard aux raiſons qui en devroient empeſcher. Et alors il ſe peut rendre par *nonobſtant*, ou *au meſpris de*, comme *Il a voulu partir contre mon advis*, *contre tout ce qu'on luy a pû dire* ; *Il s'eſt marié contre toutes les deffenſes qui luy en avoient eſté faites.*

Contre, dans le ſecond ſens qu'on a marqué d'abord, a pareillement deux acceptions. Dans la premiere, comme par exemple, dans les phraſes ſuivantes, *Sa maiſon eſt contre la mienne*, *Eſtre logé tout contre l'Egliſe*, *J'eſtois aſſis contre luy*, *j'eſtois tout contre luy*, il ne marque que proximité de ſituation, & ne ſignifie qu'*auprés* : Mais dans les phraſes qui ſuivent, *Attacher, coller quelque choſe contre la muraille*, *Des ais collez l'un contre l'autre* ; il marque contiguité & jonction.

Des Prépoſitions nonobſtant, malgré & en dépit.

CEs trois Prépoſitions ont une ſignification adverſative, dans laquelle elles ne different que du plus ou du moins ; *Nonobſtant* (dont on a desja parlé ailleurs) ne donnant à entendre qu'une ſimple contrarieté d'action ; *Malgré* ſervant d'ordinaire à déſigner outre la contrarieté d'action, un deſſein formel de contrarier ; & *En dépit* marquant tousjours, que le principal motif de l'action eſt le deſſein d'offenſer quelqu'un.

Les deux premieres de ces Prépoſitions s'employent également devant les Noms à l'Accuſatif, & devant les Verbes avec la Particule *que* : Et meſme quoyque

malgré porte une idée plus dure à l'eſprit que *nonobſtant*, on employe quelquefois l'un & l'autre aſſez indifferemment devant les Noms. Car, par exemple, on peut dire preſque également bien, *Nonobſtant tout ce que je luy ay peu dire*, ou *Malgré tout ce que je luy ay peu dire, il a voulu s'en aller*, ſans que de ces deux façons de parler l'une paroiſſe plus dure que l'autre.

Il n'en eſt pas de meſme de toutes les autres phraſes qu'on pourroit former avec l'une ou l'autre de ces deux Prépoſitions ; parce qu'il y a des exemples, où *malgré* ne peut eſtre mis à la place de *nonobſtant*, devant les Noms, comme *Nonobſtant l'appel*, *nonobſtant ſon oppoſition* ; ni *nonobſtant* à la place de *malgré*, comme *Malgré tout le monde*, *malgré moy*, *malgré vous*, *malgré luy*. On ne peut guere non plus employer l'un pour l'autre avec la Particule *que* devant les Verbes ; toute la force de *nonobſtant que*, ſe reduiſant alors à ſignifier *quoyque*, comme *Nonobſtant qu'il euſt advis du contraire*, *Nonobſtant que je l'en euſſe conjuré* ; au lieu que *malgré que*, devant un Verbe, conſerve preſque tousjours la dureté de ſa ſignification, comme *Malgré que vous en ayez*, *malgré qu'il en ait*, *&c.*

En dépit, comme on a desja dit, marque tousjours deſſein d'offenſer quelqu'un, de faire quelque choſe qui luy ſoit déſagréable, & il regit tousjours le Genitif du Nom, comme *En dépit de luy*, *en dépit de tout le monde* : mais devant les Verbes il s'employe de meſme que *malgré*, comme *En dépit qu'il en ait*. Du reſte, c'eſt une Prépoſition dont l'uſage eſt ordinairement renfermé dans le diſcours familier.

Des Prépoſitions de-çà, de-là *&* par de-là ; *& de la Prepoſition* outre.

De-çà & *de-là* ſont des Prépoſitions de Lieu, relatives au lieu où ſe trouve la perſonne qui parle ; de ſorte que *de-çà* ſert à marquer un lieu qui en eſt proche ; & *de-là*, un lieu qui en eſt plus éloigné, comme *Tout ce qui eſt de-çà les Alpes, Tous les Peuples qui habitent de-là les Monts.*

Il eſt cependant à remarquer que l'uſage le plus ordinaire de la Prépoſition *de-çà* eſt avec les Particules *en* & *de*, avec leſquelles elle a des regimes differents. Car avec *en* elle gouverne le Genitif, comme *En de-çà de la Ligne, en de-çà du Rhin :* & c'eſt-là ſon uſage le plus commun : mais avec *de*, elle gouverne l'Accuſatif, comme *Les Provinces de de-çà la Loire, Cela arriva de de-çà le Rhin, Des gens de de-là l'eau.*

De-là s'employe peut-eſtre plus frequemment ſeul, que *de-çà*, comme *De-là la riviere, de-là l'eau, de-là les monts :* Et de meſme que l'employ le plus ordinaire de la Prépoſition *de-çà* eſt avec la Particule *en* ; de meſme le plus ordinaire emploi de la Prépoſition *de-là* eſt avec la Particule *au*, avec laquelle elle regit le Genitif, comme *Eſtre logé au de-là des ponts, Paſſer au de-là des Alpes, Aller au de-là des mers.* On dit pourtant fort bien, *Par de-là les mers, Par de-là les monts* ; & alors la meſme Prépoſition reprend le regime de l'Accuſatif.

Au de-là s'employe auſſi tres bien ſans eſtre conſideré comme Prépoſition de Lieu : & alors il ſert tousjours à marquer quelque ſorte d'excés en bien ou en mal, à peu prés comme *au deſſus*, appliqué aux choſes morales, *Cela eſt au de-là de tout ce qu'on en peut dire, Il en eſt touché au de-là de l'imagination, Cela eſt au de-là de mes eſperances, On l'a recompenſé au de-là de ſes merites.*

Par de-là ſe dit auſſi quelquefois des choſes morales

dans la meſme acception qu'*au de-là*, comme on le peut voir par cette phraſe du Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, *Par de-là ce qu'on ſçauroit s'imaginer*; mais l'uſage n'en eſt pas fort ordinaire.

Outre eſt Prépoſition de Lieu, & ſignifie la meſme choſe qu'*au de-là* & *par de-là*: mais dans cette acception il n'a guere d'uſage qu'en parlant d'un de nos Rois, qui eſt appellé *Loüis d'outre-mer*; & que dans les phraſes ſuivantes, *Les guerres d'outre-mer*, *Les voyages d'outre-mer*, *Les pays d'outre-Meuſe*: Car lors qu'il eſt queſtion de quelque autre terme que de ceux de *Mer* ou de *Meuſe*, l'uſage de la Langue veut qu'on ſe ſerve des Prépoſitions *au de-là* & *par de-là*.

Le principal emploi de la Prépoſition *outre*, eſt de ſervir à ſignifier *augmentation*, *addition* & alors, non ſeulement elle ſe met devant les Noms à l'Accuſatif comme dans cette phraſe du ſtyle de Pratique, *Lezion d'outre moitié de juſte prix*; & dans les ſuivantes, *Outre cela*, *Outre tout ce que nous avons desja dit*, *Outre le plaiſir que vous luy ferez, je vous en auray obligation*. Mais elle ſe met auſſi devant les Verbes à l'Indicatif, avec la Particule *que*, comme *Outre que la raiſon le veut, l'honneur y oblige*; *Outre que vous luy ferez plaiſir, je vous en ſeray tres redevable*.

Des *Prépoſitions* dés, depuis & juſques.

DEs eſt Prépoſition de Temps & de Lieu. Comme Prépoſition de Temps, il ſert à marquer commencement de temps; & dans cette ſignification; tantoſt il s'employe ſeul; ſoit devant les Noms à l'Accuſatif, comme *Dés la création du monde*, *dés le point du jour*, *dés ſa naiſſance*, *dés ſa plus tendre jeuneſſe*; ſoit devant les Adverbes, comme *Dés hier*, *dés avanthier*, *dés maintenant*, *dés à preſent*, *dés lors*. Tantoſt il ſe joint à la Particule *que*, & il ſert à regir les Verbes, comme *Dés que le monde eut eſté créé*, *dés qu'il ſera jour*, *dés qu'il fut*

né, dés qu'il eſt ſeul, dés que je le pourrai, dés auſſi-toſt que je le pourrai.

Dés, en tant que Prépoſition de Lieu, ſert à marquer en quel endroit commence la choſe dont on parle, comme *Une riviere navigable dés ſa ſource, Une maiſon qu'il faut reprendre dés les fondements, On voit dés l'entrée du jardin.* Mais dans cette acception, où *dés* ſe met auſſi devant les Adverbes, comme dans cette phraſe, *Vous le pouvez voir dés icy*, il ne s'employe jamais devant les Verbes avec la Particule *que.*

Un autre uſage de la meſme Prépoſition ; mais qui ne laiſſe pas de tenir à ce qu'elle ſignifie, comme Prépoſition de Temps, c'eſt que devant les Verbes on l'employe quelquefois avec la Particule *que*, dans la ſignification de *puiſque.* Ainſi on dit dans le diſcours familier, *Dés que vous le voulez, j'en ſuis d'accord ; Dés que cela vous peut faire plaiſir, il n'y a pas à balancer*, pour dire, *Puiſque vous le voulez, puiſque cela vous fait plaiſir.* Et c'eſt encore dans la meſme ſignification que par une façon de parler plus abbregée, on dit, *Dés là vous avez raiſon, dés là j'y donne les mains*, pour dire, *Puiſque cela eſt ainſi, puiſque vous le ſouhaitez.*

Depuis & *juſques* ſont également Prépoſitions de Temps & de Lieu ; la premiere ſervant à marquer le terme d'*où*, & la ſeconde le terme *où* ; comme dans cette phraſe, *Depuis là juſqu'icy*, qui ſe dit principalement de la diſtance d'un lieu, au lieu où on eſt ; mais qui ne laiſſe pas de ſe dire auſſi de la diſtance d'un temps paſſé à un temps preſent ; de meſme qu'*entre cy & là* ſe dit également du Temps & du Lieu.

Depuis regit tousjours l'Accuſatif des Noms ; & *juſques* ne s'employe qu'avec la Prépoſition *à*, ou quelque autre Prépoſition, comme *Depuis la création du monde juſques au deluge ; Depuis la naiſſance juſques à la mort, Depuis le commencement juſques à la fin, Depuis Paſques juſques vers Noël, Depuis trois heures juſqu'à*

cinq, Depuis la terre juſques au Ciel, Depuis le Levant juſqu'au Couchant, Depuis le Tybre juſqu'à l'Euphrate, Depuis le Rhin juſqu'aux Pyrenées.

Ces deux Prépoſitions, outre l'emploi qu'elles ont comme Prépoſitions de Temps & de Lieu, ſont encore employées comme Prépoſitions d'énumeration, d'ordre & de gradation, comme *Je les ay tous veu depuis le premier juſqu'au dernier, Depuis les plus petites choſes juſqu'aux plus grandes, Depuis l'hyſope juſqu'aux cedres du Liban, Depuis le cedre juſqu'à l'hyſope, Depuis le ſceptre juſqu'à la houlette.* Mais comme elles ne s'employent pas tousjours relativement, il faut parler de l'emploi qu'elles ont indépendamment l'une de l'autre, aprés avoir fait voir celuy qu'elles ont ordinairement enſemble.

Quant à la Prépoſition *depuis*, elle n'eſt proprement que Prépoſition de Temps lors qu'elle eſt ſeule. Tous les exemples où elle eſt ainſi employée ne ſervant qu'à dénoter un temps, comme *Depuis quand eſt-il de retour? depuis tant de temps, depuis voſtre derniere lettre, Les Autheurs qui ont eſcrit depuis luy, Il eſt arrivé depuis moy*; & ainſi du reſte. *Depuis*, dans cette acception, ſe met auſſi devant les Verbes avec la Particule *que*; mais il ne les gouverne qu'au Preſent ou au Paſſé de l'Indicatif, comme *Depuis qu'il eſt en charge, depuis qu'il eſt revenu, depuis qu'il a quitté le monde, depuis que je luy parlai l'autre jour.*

Il y a icy une Obſervation à faire ſur l'emploi vicieux que des gens qui parlent d'ailleurs tres bien font quelquefois de cette Prépoſition. C'eſt que quand on dit, *Depuis deux ans, depuis trois ans*, & ainſi du reſte; cela doit s'entendre uniquement par rapport au temps, dans lequel on parle ou on eſcrit. Mais ſi dans une hiſtoire on veut parler de deux ou trois années eſcoulées, entre un évenement & un autre, alors on ne pourra pas dire, par exemple, *Depuis deux ans ce Prince avoit fait telle choſe*; mais il faudra dire, *Deux ans s'eſtoient*

paſſez depuis que ce Prince avoit fait telle choſe; ou bien, *Il y avoit deux ans que ce Prince avoit fait telle choſe*; ou enfin ſe ſervir de quelque autre tour. Et ce n'eſt pas ſeulement en parlant d'un temps tres éloigné, que la Préposition *depuis*, dans cette phraſe, *Depuis deux ans*; & dans les autres de meſme nature, ne peut eſtre employée qu'improprement; elle le ſeroit auſſi toutes les fois qu'il s'agiroit d'une choſe arrivée au bout de deux ans, mais dans un temps plus éloigné de celuy où on ſeroit alors. Ainſi, quoy qu'en parlant d'un homme que je viens de rencontrer, aprés avoir eſté deux ans ſans le voir, je puiſſe fort bien dire, *Je ne l'avois point veu depuis deux ans*; je ne pourrai plus dire la meſme choſe, ſi je veux parler d'un autre temps plus éloigné, où j'aurois eſté auſſi deux ans ſans le voir, mais il faudra que je diſe, *Il y avoit deux ans que je ne l'avois veu.*

Juſques, eſtant employé ſeul, ſert également au Temps & au Lieu, comme *Cela ne s'eſtoit point fait juſqu'icy, juſqu'à preſent, à remonter juſque-là, juſqu'à ce temps-là, il demeura avec luy juſqu'à la fin, juſqu'à la mort, je vous attendrai juſqu'à midy, attendez-moy juſqu'à nouvel ordre, adieu juſqu'au revoir. Venez juſqu'icy, juſqu'où irez-vous? j'irai juſqu'à un tel endroit, il le conduiſit juſqu'à ſon carroſſe, ils allerent enſemble juſqu'aux Indes.*

Il s'employe auſſi dans ces deux acceptions avec differentes Prépoſitions qu'il regit, comme *Juſques vers le ſiecle d'Auguſte, percer juſques dans l'avenir, le repas dura juſqu'aprés minuit, juſques bien avant dans la nuit, Juſqu'au de-là de l'Euphrate, juſques par de-là la ligne, avoir des affaires juſques par deſſus la teſte.*

Juſqu'à quand & *juſqu'à tant*, ſont des façons de parler dont on ſe ſert dans le ſtyle familier, pour dire, *Juſqu'à quel temps, juſqu'à un tel temps*; comme *Juſqu'à quand voulez-vous qu'on vous attende, Juſqu'à tant qu'il vous plaira.* Mais *juſqu'à quand* s'employe auſſi parfaitement bien dans le ſtyle ſouſtenu, comme lors qu'en

s'addreſſant

s'addreſſant à Dieu, & en ſe plaignant de la proſperité des Meſchants, on dit, *Juſques à quand, Seigneur, ſouffrirez-vous que les Meſchants proſperent, & qu'ils oppriment les gens de bien.*

Outre tout ce qu'on vient de dire de la Préposition *juſques*, comme ſervant au Temps & au Lieu, elle ſert encore à déſigner reſtriction ou excés en diverſes choſes. Elle marque reſtriction, reſerve, excluſion, quand on dit, *Ami juſques aux Autels, Brave juſqu'au dégainer :* car alors elle fait voir en quelque façon quelles ſont les bornes de l'amitié, & de la bravoure de l'homme dont on parle. Mais elle marque *excés* dans ces paroles de Noſtre-Seigneur, *Mon ame eſt triſte juſqu'à la mort*; dans leſquelles elle ſert à repreſenter une douleur exceſſive. & capable de faire mourir. Il en eſt de meſme des phraſes ſuivantes; *Eſtre malade juſqu'à la mort, Aimer juſqu'à ſes ennemis, Rire juſqu'aux larmes, Crier juſqu'à n'en pouvoir plus, Ils en vinrent juſqu'à ſe quereller, Vendre juſqu'à ſa chemiſe, Tous les hommes juſques aux plus ſages ſont ſujets à ſe tromper, Il n'y a pas juſques aux beſtes, qui n'ayent quelque ſentiment de reconnoiſſance.*

Dans la pluſpart de ces phraſes, *juſqu'à* peut eſtre rendu par l'Adverbe *meſme*, & il en a toute la ſignification.

De la Préposition ſans.

Sans eſt une Préposition, qui dans ſa veritable ſignification dénote *privation* & *excluſion*; mais qui ne laiſſe pas de s'employer outre cela dans des acceptions aſſez differentes. Il y a meſme peut-eſtre quelque diſtinction à faire à l'égard de celuy où elle ſert à dénoter *privation* & *excluſion*. Car comme *privation* ne ſe dit proprement que d'un bien qu'on n'a pas, ce n'eſt auſſi proprement que devant un nom ſervant à déſigner un bien, que *ſans* dénote *privation*, comme quand on dit, *Un*

le trouva ſans connoiſſance, On ne peut rien ſans la grace de Dieu. Au contraire, devant un Nom qui porte avec ſoy l'idée d'un mal, comme *Il eſt maintenant ſans fiévre, Je vous parle ſans paſſion, ſans* ne marque proprement qu'*excluſion.* De ſorte que dans les premieres phraſes, il peut eſtre rendu en Latin par *ſine*; & que dans les dernieres, il ſe rendroit pluſtoſt par *extrà.* Mais comme cette diſtinction eſt plus Metaphyſique que Grammaticale, on paſſe aux exemples qui peuvent appartenir indifferemment à cette Prépoſition, comme privative & comme excluſive.

Dans l'une & dans l'autre acception, elle ſe met devant les Noms & devant les Verbes. Quant aux Noms, quoyque *ſine* qu'elle repreſente, regiſſe en Latin l'Ablatif, *ſans* regit tousjours l'Accuſatif en François, comme dans ces phraſes, *C'eſt un homme ſans honneur, ſans jugement, Lire ſans application, parler ſans prévention, Ils ne vont point l'un ſans l'autre, &c.* Car encore qu'on diſe fort bien, *Il n'a point fait cela ſans de grandes raiſons, de*, dans cet exemple, n'appartient non plus à l'Accuſatif, que ſi l'on diſoit, *Il n'a point fait cela ſans avoir de grandes raiſons.*

A l'égard des Verbes, *ſans*, comme Prépoſition privative, ſe met, ou ſeul devant les Verbes à l'Infinitif; *Paſſer la nuit ſans dormir, ſans fermer les yeux, parler ſans ſçavoir, cela s'en va ſans dire*; ou avec la Particule *que* devant les Verbes au Subjonctif, comme *Il a paſſé ſans que je l'aye veu, Il eſt parti ſans qu'on l'en ait peu empeſcher.*

Mais lors que le Verbe regi par *ſans* avec la Particule *que* vient à eſtre mis à l'Indicatif, *ſans* change alors de ſignification, & ſignifie *à moins que, niſi*; comme *Je l'ignorerois encore ſans que vous m'en avez averti, Je ne vous en parlerois pas ſans qu'il m'a chargé de vous le dire.* Il eſt cependant à remarquer que *ſans*, employé de cette ſorte devant les Verbes à l'Indicatif, dans la ſignifica-

tion d'*amoins que*, n'eſt guere en uſage que dans le diſcours familier ; au lieu que devant les Noms il s'employe fort bien dans toute ſorte de ſtyle, pour ſignifier à peu prés la meſme choſe, comme *Je ne ſçay ce que j'euſſe fait ſans vous, ſans voſtre ſecours, On l'auroit maltraité ſans voſtre conſideration, Sans luy la bataille eſtoit perduë, Sans voſtre recommandation il couroit fortune d'eſtre condamné.*

Ce qu'il y a de particulier à cette Prépoſition, dont la principale acception eſt directement oppoſée à celle d'*avec*, c'eſt que *ſans*, dans quelques phraſes du diſcours familier, ſemble tenir quelque choſe de la ſignification d'*avec*, comme quand on dit *Il eſt riche en maiſons, en terres, en meubles, ſans ce qu'il a encore d'ailleurs.* Car il eſt conſtant que *ſans* dans cet exemple, peut eſtre fort bien rendu par *outre*, qui eſtant une Prépoſition d'addition, approche aſſez du ſens d'*avec*. Cependant il y a apparence que dans ces ſortes de phraſes il faut ſouſentendre les Verbes *conter* ou *comprendre*; & qu'ainſi la Prépoſition *ſans* y retient tousjours ſa premiere & principale ſignification. C'eſt pourquoy en parlant du miracle des cinq pains, on peut dire également bien, *Ceux qui en mangerent eſtoient au nombre de cinq mille hommes, ſans compter les femmes & les petits enfants*, ou *ſans les femmes & les petits enfants.*

De la Prépoſition ſauf.

Sauf eſt une Prépoſition d'exception, qui s'employe avec les Noms & avec les Verbes. Employée avec les Noms, elle gouverne tousjours l'Accuſatif de la choſe : employée avec les Verbes, elle les gouverne à l'Infinitif, par le moyen de la Prépoſition ou Particule *à*.

Son principal uſage devant les Noms, eſt renfermé, ou dans le diſcours familier, comme *Sauf le reſpect de la Compagnie, ſauf le reſpect que je vous dois, ſauf voſtre*

meilleur advis ; ou dans certaines phraſes de formule ; & de ſtyle de Pratique, comme *Sauf correction, ſauf le reſpect de la Cour, ſauf ſon recours, ſauf noſtre droit & celuy d'autruy, ſauf huitaine*, & *ſauf erreur de calcul*. Et dans toutes ces phraſes, *ſauf* ſignifie proprement *ſans préjudice de* ; car meſme les deux dernieres, *ſauf huitaine*, & *ſauf erreur de calcul*, ne ſont que des façons de parler abbregées, pour dire, ſans préjudice du délai de huitaine accordé par l'Ordonnance ; ſans préjudice du droit qu'on a de pouvoir revenir contre une erreur de calcul.

Il s'employe outre cela devant les Noms dans un ſens un peu different du premier ; comme lors qu'en ſtyle de Pratique on dit qu'*Un homme a cedé tous ſes biens à ſes creanciers, ſauf une terre, ſauf ſes prétentions ſur telle ou telle choſe*. Car alors *ſauf*, ne ſignifie qu'*excepté*, *horſmis*.

Sauf, devant les Verbes, ſert à marquer une reſerve qu'on fait touchant la choſe dont il s'agit. Ainſi lors qu'on dit, *Sauf à changer d'advis, ſauf à recommencer, ſauf à deduire*, c'eſt comme ſi on diſoit, qu'on ſe reſerve à ſoy-meſme, ou qu'on laiſſe aux autres la faculté de changer d'advis, de recommencer, de deduire ; ce qui pourroit encore ſe rendre par une autre expreſſion du diſcours familier ; *Quitte pour changer d'advis, quitte à recommencer, quitte à deduire*. C'eſt encore dans le ſens de reſerve, que dans le prononcé de quelques Arreſts on dit, *Sauf aux Parties à ſe pourvoir par les voyes de droit*. Et il eſt bon de remarquer là-deſſus, que comme *ſauf* regit tousjours l'Accuſatif de la choſe, auſſi il regit tousjours le Datif de la perſonne.

De la Prépoſition loin.

Loin eſt une Prépoſition de Lieu, qui renferme tousjours en ſoy l'idée de deux lieux, & qui ſert à marquer indéterminément une grande diſtance de l'un à l'autre. Ainſi on dit auſſi-bien, *Il y a loin de Paris à Lion*, qu'*il y a loin de Paris à Rome, de Paris aux Indes.* Et comme il n'y a point de diſtance grande ou petite que par relation, on peut dire auſſi tres bien, *Il y a loin du Fauxbourg ſaint Germain au Fauxbourg de ſaint Antoine*; & meſme de deux hommes qui ſeront dans une meſme chambre, l'une pourra fort bien dire à l'autre, *Approchez-vous plus prés, il y a trop loin d'icy où vous eſtes, pour vous entendre.*

Outre ces exemples où le terme *d'où*, & le terme *où* ſont également exprimez, noſtre Langue eſt pleine de phraſes, où il n'y a que le premier terme de marqué, comme lors qu'on dit, *Il eſt desja bien loin d'icy, bien loin de nous, loin d'icy profanes, loin de la Ville.* Mais dans ces phraſes, & dans toutes les autres ſemblables, *loin* ne laiſſe pas de renfermer tousjours l'idée du terme qui n'eſt pas exprimé; quoy qu'il ne la renferme qu'indiſtinctement; parce qu'il eſt impoſſible que quand on dit, *Loin d'icy, loin de la Ville*, on ne ſuppoſe indéterminément quelque lieu éloigné d'icy, éloigné de la Ville.

La Prépoſition *loin* eſt quelquefois employée avec des termes, qui n'eſtant point proprement des termes de Lieu, ſont neantmoins conſiderez comme tels: Et c'eſt dans cette acception qu'on dit, *Se retirer loin du monde, loin du commerce du monde, loin du bruit & du tumulte du monde.* On dit auſſi dans la meſme acception, *Loin des yeux, loin du cœur:* Et dans une acception, qui tient tousjours à la premiere, mais qui eſt un peu plus figurée, on dit qu'*Un homme eſt encore bien loin de ſon compte*, pour dire, qu'Il eſt encore bien éloigné de

ce qu'il prétend, de ce qu'il eſpere : Et de deux hommes qui ſont en marché de quelque choſe, qu'*Ils ſont tous deux bien loin de compte*; lors que les offres, que l'un fait, n'approchent pas des prétentions & des demandes de l'autre. La figure eſt encore plus grande quand on dit, qu'*Un homme parle au plus loin de ſa penſée*, pour donner à entendre qu'Il ne penſe rien de ce qu'il dit : car alors il ſemble que ſa penſée ſoit conſiderée comme quelque choſe de fort éloigné de luy.

Loin s'employe auſſi comme Prépoſition de Temps, & ſert à marquer indéterminément la diſtance d'un temps à un autre ; *Nous ne ſommes pas loin de Paſques, C'eſt un procés qui ne fait que commencer, on eſt encore loin d'en voir la fin.*

Loin ſert auſſi tres ſouvent à marquer oppoſition, contrarieté entre deux actions, entre deux propoſitions. Et dans ce ſens il eſt tousjours employé, ou avec la Particule *de* devant les Verbes à l'Infinitif, ou avec la Particule *que* devant les Verbes au Subjonctif ; comme *Loin de ſecourir ſon ami, il l'a trahi ; Loin de luy vouloir faire reparation, il l'a offenſé de nouveau ; Bien loin d'en eſtre content, il en eſt tres mal ſatisfait ; Loin que je luy en veüille du mal, je le ſervirai volontiers ; Loin que ce que vous dites puiſſe nuire, il ne pourra faire qu'un bon effet.*

Des Prépoſitions ſur & ſus.

SUr eſt Prépoſition de Temps & de Lieu. Comme Prépoſition de Temps, il n'a pas un uſage fort eſtendu ; & les diverſes ſortes de phraſes qu'il ſert à former, peuvent ſe reduire à celles qui ſuivent, *Venez ſur le midy, ſur l'heure de diſner ; Il arriva ſur les trois heures, ſur le point du jour, ſur le point qu'il alloit partir, Comme il eſtoit ſur le point de partir, Des arbres qui ſont ſur leur retour.* Or dans toutes ces phraſes, & dans toutes les autres de meſme nature, *ſur* peut eſtre rendu par la

Prépoſition *vers*; & il ne marque qu'un temps approchant de celuy qui eſt déſigné. Il marque plus préciſément le Temps, quand on dit, *Sur ces entrefaites*; parce que alors il ſignifie *durant*; & il le marque encore bien plus poſitivement, quand on dit, *Sur le champ, tout ſur l'heure*: car par là on veut dire, *dans le meſme moment* Et voilà à peu prés tout ce qui regarde l'emploi de la Prépoſition *ſur*, par rapport au Temps.

Sur, en tant que Prepoſition de Lieu, a divers uſages où il eſt employé dans un ſens plus ou moins propre, mais tousjours pour marquer ſuperiorité de ſituation d'une perſonne, ou d'une choſe à l'égard d'une autre. On l'employe dans le ſens qui luy eſt le plus propre, quand on dit, *Mettre des flambeaux ſur une table, Se coucher ſur un lit, Avoir ſon chapeau ſur ſa teſte, Aller ſur le haut d'une montagne, Se tranſporter ſur les lieux, ſur le champ de bataille, Chaſſer ſur les terres de quelqu'un, eſtre monté ſur un cheval, Une voûte qui porte ſur des colonnes, Un pont ſur la Seine, Se promener ſur le bord de la riviere, Eſcrire ſur du papier, graver ſur du marbre.*

On dit auſſi dans cette premiere acception, *Se jetter, ſe ruer ſur quelqu'un, mettre la main ſur quelqu'un*; ſoit pour dire, Le ſaiſir au corps, en venir aux priſes avec luy; ſoit pour dire, Le battre, le maltraiter. *Les Sergents ſe jetterent ſur luy & l'arreſterent, Toute la populace ſe rua ſur luy & le mit en pieces, Les Sergents mirent la main ſur luy & le menerent en priſon, Il n'eſt pas permis de battre perſonne, mais encore moins de mettre la main ſur un Preſtre.*

C'eſt encore dans la meſme acception qu'on dit figurément, *Marcher ſur les traces de ſes Anceſtres*, pour dire, Suivre l'exemple de ſes Anceſtres. *Aller ſur les briſées de quelqu'un*; ſoit pour dire, Se ſervir des meſmes moyens que luy; ſoit pour dire, Le traverſer dans ſes deſſeins; Et *Aller ſur le marché, courir ſur le marché*

d'un autre, pour dire, Marchander une choſe dont un autre eſt desja en marché, Travailler à obtenir pour ſoy la meſme choſe qu'on ſçait qu'il recherche.

Sur, en parlant des perſonnes, eſt encore employé en diverſes façons de parler figurées, dans leſquelles il conſerve tousjours l'idée de ſa premiere acception, comme *C'eſt une affaire dont je me repoſe ſur vous, ſur voſtre prudence, Le ſort eſt tombé ſur luy, quand le malheur tombe ſur quelqu'un, Eſtre ſur le coſté, eſtre ſur le bon bout, eſtre ſur le bon pied, ſur un bon pied, Ne ſçavoir ſur quel pied danſer, Prendre l'évenement d'une affaire ſur ſoy, C'eſt un homme qui travaille ſans relaſche, il prend trop ſur luy, Avoir quelque choſe ſur le cœur, ſur la conſcience; Jetter les yeux ſur quelque choſe, Eſtre tousjours ſur les Livres, Un remede eſprouvé ſur pluſieurs perſonnes, Mettre quelque choſe ſur ſon compte, ſur le compte de quelqu'un.*

C'eſt pareillement ſous l'acception de ſuperiorité de ſituation, qu'on doit ranger encore les phraſes ſuivantes, *Une maiſon qui a veuë ſur la campagne, qui donne ſur un jardin; Un appartement ſur la ruë*; & ces autres cy, quoyque d'une eſpece un peu differente, *Eſtre couché ſur l'Eſtat, Eſtre mis ſur un Teſtament, Avoir ſur ſoy, porter ſur ſoy.* Car dans toutes ces phraſes, *ſur* n'eſt que tres peu éloigné de la premiere ſignification, qu'il a comme Prépoſition locale.

Il ne s'en eſcarte guere non plus, quand on dit, *Une Ville ſur la Seine, ſur le Rhin; Une maiſon ſur le grand chemin, une terre ſur la frontiere:* car encore que *ſur* dans ces phraſes ne ſignifie proprement que *proche, joignant*, il ſert pourtant tousjours à déſigner ſuperiorité de ſituation.

Sur s'employe auſſi à marquer ſuperiorité, par rapport au pouvoir, à l'authorité; & aux autres choſes en quoy une perſonne excelle par deſſus une autre. *Un Prince qui regne ſur pluſieurs Peuples; Avoir authorité, juriſdiction ſur quelqu'un; Avoir inſpection, droit d'inſpection;*

tion ſur la conduite de quelqu'un; Un homme qui a de l'aſcendant ſur un autre; Vous avez un grand avantage ſur luy, en ce que.

Il s'employe pareillement en parlant d'impoſition & de levée de deniers, de contributions, de payements; & alors il ſert à marquer, ou les perſonnes dont on les exige, ou les fonds d'où on les tire. *Lever des ſubſides ſur les Peuples, Mettre des impoſts ſur le vin, Eſtendre les contributions ſur tout le Pays ennemi, Avoir des rentes ſur l'Hoſtel de Ville, en avoir ſur les Aides, ſur les Gabelles; Donner de l'argent à prendre ſur un Banquier, ſur un Fermier; Eſtre aſſigné ſur un fonds, ſur une recepte; Trouver de l'argent ſur des Lettres de credit, Emprunter ſur de bonnes hypotheques, Avoir hypotheque ſur tous les biens d'un homme, Preſter ſur gages, Prendre à toutes mains ſur l'Ami & ſur l'Ennemi, C'eſt un homme qui prendroit juſque ſur l'Autel.*

Sur, en parlant d'affaires, ſert à marquer de quoy il s'agit, & ce qui fait la matiere de l'entretien, de la déliberation, de l'application, *Sur quoy en eſtiez-vous, Nous en eſtions ſur un tel propos, Critiquer ſur toutes choſes, Diſputer ſur la pointe d'une aiguille, Un Arreſt rendu ſur Requeſte, Il reſte encore pluſieurs chefs ſur leſquels on n'a rien prononcé, Déliberer ſur une propoſition, Refleſchir ſur quelque choſe, Faire des Commentaires ſur un Autheur.*

Il ſert auſſi à marquer la cauſe qui fait agir, l'occaſion qui donne lieu de faire quelque choſe. *Sur la nouvelle qu'il receut il partit en diligence, Il a pris cette reſolution ſur ce qu'on luy a mandé que, Sur l'avis qu'on eut en marche aux Ennemis, Ils ſe prirent de paroles & ſur cela ils ſe battirent.*

Il ſert encore à marquer en vertu, en conſideration de quoy on dit, on fait, on prétend quelque choſe. *Il s'y eſt engagé ſur les eſperances qu'on luy a données, ſur ce qu'on luy a fait entendre que, Venir ſur un paſſeport,*

ſur un ſaufconduit, ſur une parole donnée, ſur la foy des traitez, ſur la foy publique, Sur quoy prétend-il, ſur quoy fondé peut-il prétendre? Il voudroit trouver à emprunter ſur ſa bonne mine.

Un autre uſage de la Prépoſition *ſur*, c'eſt qu'on l'employe à regir les termes dont on ſe ſert pour affirmer quelque choſe. *Je vous proteſte ſur mon honneur, ſur ma conſcience, que je n'en ſçay rien; Promettre, jurer ſur les ſaints Evangiles.*

Elle s'employe outre cela en diverſes façons de parler, qu'il n'eſt pas aiſé de reduire ſous aucune des acceptions précédentes; comme *Deffendre ſur peine de la vie*, pour dire, A peine de perdre la vie; *Se tenir ſur la deffenſive*, pour dire, Ne faire ſimplement que ſe deffendre; *Eſtre ſur le qui vive*, qui ſe dit lors que dans l'occaſion d'un démeſlé d'éclat entre deux perſonnes, il eſt queſtion de ſe declarer pour l'un ou pour l'autre; *Se mettre ſur ſon quant à moy*, qui ſe dit d'un homme qui fait le ſuffiſant; *Le prendre ſur un ton bien haut*, qui ſe dit au propre d'un homme qui voulant chanter un air, prend un ton trop haut, & au figuré de celuy qui veut trop s'en faire accroire; & *Compter ſur quelqu'un, ſur quelque choſe*, pour dire Faire eſtat qu'on peut en diſpoſer librement.

La Prépoſition *ſus* n'a preſque d'uſage dans noſtre Langue que dans cette phraſe, *Courir ſus à quelqu'un*, qui ne s'employe guere que dans les Declarations de Guerre. Car dans cette phraſe de ſtyle de compte, *Le quart en ſus*, *ſus* n'eſt plus qu'un Adverbe regi par la Prépoſition *en*.

De la Prépoſition ſous.

LA Prépoſition *ſous*, ſert au Temps & au Lieu, auſſi-bien que la Prépoſition *ſur*. Mais l'uſage de cette Prépoſition, en tant qu'elle ſert à marquer le Temps, eſt ordinairement renfermé à déſigner le Temps d'une Domination, d'un Regne, d'un Gouvernement. Ainſi on dit, *Sous l'Empire d'Auguſte, ſous le Regne d'un tel Roy, ſous le Pontificat d'un tel Pape, ſous le Conſulat de Pompée :* Et par abbreviation, *ſous Auguſte, ſous un tel Roy, ſous un tel Pape, Rome ſous les Conſuls, Athene ſous les Archontes.* On dit auſſi dans la meſme acception, en parlant du temps de la naiſſance d'une perſonne heureuſe, qu'*Elle eſt née ſous une heureuſe planette, ſous une heureuſe conſtellation, ſous un favorable aſcendant*, pour dire, qu'une heureuſe planette, une heureuſe conſtellation, un favorable aſcendant a preſidé à ſa naiſſance : Et le contraire ſe dit pareillement d'une perſonne qu'on croit malheureuſe.

Sous, comme Prépoſition de Lieu, eſt d'un uſage plus eſtendu ; & marque tousjours inferiorité de ſituation, comme *Tout ce qui eſt ſous le ciel, tout ce qui eſt ſous la terre, Avoir un carreau ſous ſes genoux, Mettre un oreiller ſous ſa teſte, Porter quelque choſe ſous ſon manteau, Coucher ſous un meſme toit.*

Dans une acception à peu prés ſemblable, on dit, qu'*Un vaiſſeau eſt ſous le vent d'un autre vaiſſeau*, pour dire, que l'autre a l'avantage du vent ſur luy ; & en parlant de certains lieux, qui n'ayant que des Noms appellatifs, ont beſoin d'eſtre diſtinguez par le nom propre de quelque autre lieu proche & plus élevé ; on marque ce lieu avec la Prépoſition *ſous*, comme *La Ferté ſous-Joüars, Villeneuve ſous-Dammartin, &c.*

Sous eſt encore employé dans une acception tres approchante des deux dernieres, dans les phraſes qui ſui-

vent. *Des troupes qui ſe retirent ſous une Place, ſous le canon d'une Place; Cela s'eſt paſſé ſous mes feneſtres, ſous mes yeux; Un cheval qui eſt ſous la main d'un Cocher; Des Soldats qui ſont ſous les armes, Un cheval ſous poil noir.* Car dans toutes ces ſortes de phraſes, *La Place, les feneſtres, les yeux, les armes, la main du Cocher*, tout eſt conſideré, comme eſtant dans une ſituation ſuperieure à l'égard du ſujet dont on parle. Il en eſt de meſme du dernier exemple, *Un cheval ſous poil noir*; parce que le poil du cheval eſt alors regardé comme ſi c'eſtoit un habit dont il fuſt veſtu. Et de-là vient qu'on dit quelquefois, *La robe d'un cheval*, en parlant de ſon poil; & que les Italiens ſe ſervent auſſi du mot de *mantello* dans la meſme ſignification.

C'eſt auſſi dans une acception pareille que *ſous* eſt employé dans les phraſes ſuivantes; *Enfermer quelque choſe ſous la clef, Des papiers qui ſont ſous le ſcellé, Une piece inventoriée ſous la cotte a, ſous la cotte b*; car dans ces phraſes, & dans pluſieurs autres de meſme nature, cette Prépoſition ſert à marquer inferiorité de ſituation, de place, ou d'arrangement d'une choſe à l'égard d'une autre.

Une acception toute differente de celles qu'on vient de toucher, mais qui ne laiſſe pas pourtant d'appartenir figurément à l'inferiorité de ſituation; c'eſt celle où la Prépoſition *ſous* ſert à marquer ſubordination: la ſubordination, dans les choſes de la vie civile, n'eſtant, pour ainſi dire, qu'une inferiorité de ſituation priſe dans un ſens figuré. Des exemples qu'on peut ranger ſous cette acception, les uns tiennent effectivement quelque choſe de l'inferiorité de ſituation, comme *Combattre ſous les Drapeaux, ſous les Enſeignes d'un Prince, Negocier ſous la banniere de France, Eſtre encore ſous l'aile de la mere.* Les autres ne marquent qu'une inferiorité morale, comme *Les Peuples qui vivent ſous la domination, ſous l'obéiſſance, ſous le commandement d'un Prince; Les trou-*

pes qui combattent ſous ſes auſpices ; Les Préſidiaux ſont immédiatement ſous les Parlements ; Les Curez ſont ſous la juriſdiction des Eveſques ; Avoir tant de gens ſous ſoy, ſous ſes ordres ; Ceux qui ont veſcu ſous la Loy de Moïſe ; Les Religieux qui vivent ſous la Regle de Saint Benoiſt.

Sous ſert encore à former divers exemples, qui regardent la morale, ou les choſes de la vie civile ; & dans leſquels il participe plus ou moins de ſa principale acception, comme *Plaider, agir ſous le nom de quelqu'un*, pour dire, En ſe ſervant du nom de quelqu'un, & ayant pouvoir de luy ; & *ſous le bon plaiſir de quelqu'un*, pour dire, Avec ſa permiſſion. *Faire une promeſſe ſous ſeing privé*, pour dire, Sans intervention de Notaire ; & *Sous telle & telle condition*, pour dire, A condition de telle & telle choſe. *Faire quelque choſe ſous main*, pour dire, Secrettement. *Dire quelque choſe ſous le ſceau de la Confeſſion*, pour dire, Avec obligation de n'en point parler. *Paſſer quelque choſe ſous ſilence*, pour dire, N'en point faire mention. *Tromper ſous le voile de la devotion, ſous prétexte de charité, ſous ombre de rendre ſervice*, pour dire, en ſe ſervant du prétexte de la devotion & de la charité, & en feignant de vouloir rendre ſervice.

Au reſte, la Prépoſition *ſous* n'eſt pas ſeulement employée dans la ſignification d'*avec* ou *moyennant*, comme dans quelques phraſes qu'on a desja marquées, *Sous telle & telle condition, Sous le bon plaiſir de quelqu'un* ; elle s'employe auſſi dans la ſignification de *ſur*, dans cette phraſe *Sous peine de* ; les deux Prépoſitions oppoſées ne ſignifiant alors que la meſme choſe.

Des Prépoſitions deſſus & deſſous.

DAns le Traité des Adverbes, nous avons desja marqué qu'encore que ces Prépoſitions, & quelques autres de meſme nature, comme *dedans* & *dehors*,

ſoient d'ordinaire conſiderées comme Adverbes, lors qu'elles ſont employées ſans regime; cependant ce ſont moins de veritables Adverbes, que des Prépoſitions employées adverbialement; parce qu'alors elles ſuppoſent tousjours une relation à quelque choſe dont on a parlé, & que par conſequent il y a tousjours un regime ſouſentendu. Mais laiſſant à part ce qui peut appartenir à *deſſus* & *deſſous*; ſoit en tant qu'Adverbes, ſoit en tant qu'on les employe quelquefois comme de veritables noms Subſtantifs, je paſſe à ce qui les regarde comme Prépoſitions.

Deſſus & *Deſſous*, n'ont d'uſage en cette qualité, que quand on les employe, ſoit à la ſuite l'une de l'autre, ſoit à la ſuite de la Prépoſition *dedans*, ou que quand elles ſont précédées & regies par les Prépoſitions *de* & *par*. Car quant à l'uſage qu'elles ont avec l'Article du Datif, on remet à en parler lors qu'on parlera de toutes celles qui s'employent de la meſme ſorte.

Lors qu'elles ſont employées à la ſuite l'une de l'autre, ou à la ſuite de la Prépoſition *dedans*, il faut que les deux Prépoſitions enſemble ne regiſſent qu'un ſeul & meſme terme, comme *Chercher deſſus & deſſous le lit, Il ne ſçait s'il a mis ſa bourſe ou dedans ou deſſus ſon Bureau*. Car l'Uſage ne permet pas qu'on leur faſſe jamais regir deux differents termes. Mais quand elles ſont regies par quelqu'une des Prépoſitions qu'on vient de marquer, alors elles s'employent parfaitement bien l'une ſans l'autre, & ſans la Prépoſition *dedans*; comme *Prendre quelque choſe de deſſus un cabinet, Tirer de deſſous les ruines, Le coup luy a paſſé par deſſus la teſte, par deſſous le bras, Il en a par deſſus les yeux*. Et voilà tout ce qui regarde l'emploi des Prépoſitions *deſſus* & *deſſous*, conſiderées comme pures Prépoſitions locales. Mais parce que l'une & l'autre regies par la Prépoſition, ou l'Article *au*, ont un uſage bien plus eſtendu, & qu'elles ſervent à former quantité de phraſes où elles ſont employées dans un

Digitized by Google

autre ſens, on en doit rendre compte icy au Public, ſuivant ce qu'on luy a promis dans le Traité des Adverbes.

Des Prépoſitions deſſus & deſſous, *employées avec l'Article du Datif, & de quelques autres Prépoſitions employées de meſme.*

Deſſus & *deſſous* ſont quelquefois conſiderez comme des Noms Subſtantifs, qui reçoivent l'Article; quelquefois auſſi ils s'employent avec l'Article comme Prépoſitions; & la meſme choſe arrive à divers autres Noms, dont on touchera un mot dans la ſuite. Cependant, pour nous renfermer maintenant dans ce qui regarde *deſſus* & *deſſous*, l'une & l'autre de ces deux Prépoſitions, ainſi employées, ſervent à former diverſes phraſes, qui regardent, ou l'ordre des temps, ou la ſuperiorité & l'inferiorité, ſoit de la ſituation, ſoit du rang, ſoit de quelque autre choſe que ce ſoit, qui appartienne, ou à la Phyſique, ou à la Morale.

Au deſſus & *au deſſous* ſont employez par rapport à l'ordre du Temps, quand on dit, *Les temps au deſſus de la guerre de Troye ſont appellez, par les Hiſtoriens, les temps fabuleux; On enrolla tous les hommes au deſſus de cinquante ans.* Ils ſont employez par rapport à la ſuperiorité, ou l'inferiorité de la ſituation, quand on dit, *Charenton eſt au deſſus de Paris, & Saint Cloud eſt au deſſous; Eſtre logé au deſſous de quelqu'un, Sa chambre eſt au deſſus de la mienne.* Par rapport au rang, quand on dit, *Eſtre aſſis au deſſus*, ou *au deſſous de quelqu'un.* Et par rapport à tout ce qui peut eſtre regardé comme plus ou moins élevé, ou comme plus ou moins excellent. Et dans cette derniere acception, *deſſous* entre dans beaucoup moins de façons de parler figurées que *deſſus*.

Celles que *deſſous* ſert à former, ſe peuvent reduire à

peu prés aux phraſes où il s'agit de marquer inferiorité d'excellence dans les choſes ou dans les perſonnes, comme *La maiſon dont vous parlez eſt fort au deſſous de celle que je dis ; Les beuveurs mettent tous les meilleurs vins au deſſous du vin de Champagne ; On ne vous en peut rien dire qui ne ſoit au deſſous de la verité ; Eſtre au deſſous de quelqu'un, en naiſſance, en dignité, en merite. Tenir une choſe au deſſous de ſoy.* Et quant à cette derniere phraſe, elle veut proprement dire, Ne croire pas une choſe digne de ſoy, la dédaigner.

Au deſſus eſt d'un uſage plus eſtendu. Ainſi en parlant d'une choſe qu'on regarde comme ſurpaſſant le cours ordinaire de la nature, on dit que *C'eſt un prodige au deſſus de la nature* : En parlant de quelque choſe qui excede les forces, la capacité de quelqu'un, on dit que *Cela eſt au deſſus de ſes forces, au deſſus de ſon genie* : Et en parlant des choſes qu'on croit ne pouvoir pas repreſenter telles qu'elles ſont, on dit, *Cela eſt au deſſus de tout ce que je vous en puis dire, Cela eſt au deſſus de toute ſorte d'expreſſion.* On dit meſme dans ce ſens, *Cela eſt au deſſus de l'imagination.*

On dit auſſi d'un homme qui eſt dans une grande élevation de fortune, qu'*Il eſt au deſſus du vent* ; d'un homme d'un merite reconnu de tout le monde, qu'*Il eſt au deſſus de la calomnie, au deſſus de l'envie* ; d'un homme qu'on ne ſçauroit aſſez loüer, ou qui n'eſt point touché des loüanges, qu'*Il eſt au deſſus des loüanges* : & de celuy qui ſe conduit à ſa fantaiſie, ſans ſe mettre en peine de l'opinion publique, qu'*Il s'eſt mis au deſſus de tout ce qu'on en pourra dire.*

Au devant, ſuivi de la Particule *de*, eſt à peu prés de meſme nature que les Prépoſitions dont nous venons de parler ; mais parce qu'il s'employe quelquefois comme Nom, ce n'eſt que dans les phraſes où il ne peut eſtre regardé comme tel, qu'il eſt prépoſition. Par exemple, il eſt Prépoſition quand on dit, *Aller au devant de quelqu'un*

quelqu'un, Envoyer au devant de quelqu'un; & dans quelques autres phraſes ſemblables, pour dire, Aller, envoyer à la rencontre de quelqu'un : & il eſt pareillement Prépoſition quand on dit, *Aller au devant des maux*, pour dire, Se précautionner contre les maux; & *Aller au devant de tout ce qu'une perſonne deſire*, pour dire, La prévenir dans tout ce qu'elle ſouhaite. Car dans aucun de ces exemples, le mot de *devant* ne peut s'appliquer ni aux perſonnes, ni aux choſes. Mais ſi en parlant d'une perſonne qui eſt ſur le devant d'un carroſſe, & qui n'eſt point incommodée d'aller ſur le devant, on veut, en changeant un peu la phraſe, dire, qu'*Elle eſt au devant du carroſſe*, qu'*Elle va fort bien au devant du carroſſe ſans s'incommoder*; alors *au devant* ne pourra plus eſtre conſideré que comme un Nom; parce qu'on peut fort bien dire, *Le devant d'un carroſſe*.

Au lieu de eſt une Prépoſition qui a diverſes ſignifications & divers uſages. Quand elle eſt employée devant les Noms, le mot de *lieu* y retient aſſez ordinairement la ſignification qui luy eſt propre, comme *Un Officier qui ſert au lieu d'un autre, Mettre un tableau au lieu d'un autre*. Quelquefois auſſi *au lieu de* ſignifie *pour, en eſchange de*, comme *Donner un bon cheval au lieu d'un mauvais*. Quelquefois auſſi il marque oppoſition, & ſignifie *Au contraire de, bien loin de*; & alors quoy qu'il ſe puiſſe employer devant les Noms, comme, *Il avoit promis de ſe corriger, au lieu de cela il fait encore pis; Le remede n'a fait qu'irriter le mal, au lieu du bon effet qu'on en avoit attendu*; cependant ſon plus ordinaire emploi, dans cette acception, eſt devant les Verbes à l'Infinitif : parce qu'alors il s'agit touſjours de déſigner deux actions oppoſées, comme *Au lieu de ſe corriger, il fait pis; Faire du bien à ſes ennemis, au lieu de s'en venger, Au lieu de ſonger à ſes affaires, il paſſe le temps à joüer; Trahir ſon ami au lieu de le ſecourir*.

Au lieu que s'employe avec tous les Modes des Verbes, horſmis avec l'Infinitif; & alors il ſert pareillement à déſigner contrarieté ou oppoſition, entre les deux propoſitions du diſcours. *Il ne ſonge qu'à ſon divertiſſement, au lieu qu'il devroit ſonger à ſes affaires; Tout eſt calme maintenant, au lieu que tout eſtoit dans le trouble & dans le deſordre.*

Au contraire eſt ſans doute un Adverbe, quand il eſt employé ſans la Particule *de*; car encore qu'on puiſſe prétendre que dans toutes les phraſes où il eſt employé de cette ſorte, il y ait tousjours quelque choſe de ſouſentendu, qui le rendroit Prépoſition, ſi le regime n'eſtoit point ſupprimé; cependant il eſt ordinaire de le conſiderer alors comme Adverbe. Mais quand il eſt ſuivi de la Particule *de*; comme dans les exemples ſuivants, *Perſonne ne va au contraire de ce que vous dites, Il fait tout au contraire de ce qu'il avoit promis, Il ſe conduit tout au contraire de ce qu'il devroit*; je tiens qu'on ne peut pas s'empeſcher de le regarder comme Prépoſition.

Suivant cette idée, *A rebours* & *au rebours*, qui ſignifient la meſme choſe qu'*au contraire*, ſont des Prépoſitions, dans les phraſes du diſcours familier, *Nettoyer du drap à rebours de poil, Prendre tout au rebours de bien, Il fait tout au rebours de ce qu'on luy dit.* Mais on a accouſtumé de les qualifier d'Adverbes, quand ils ſont employez ſans que le regime y ſoit marqué, quoyque neanmoins il ſoit impoſſible de ne l'y ſouſentendre pas; l'un & l'autre de ces deux termes ne s'employant jamais de la ſorte, que par rapport à quelque choſe qui a eſté desja dit, & qui doit faire ſouſentendre le regime.

Digitized by Google

TRAITÉ DES CONJONCTIONS.

De la définition des Conjonctions, & de leur diviſion.

LA Conjonction eſt une Partie d'Oraiſon indéclinable, qui ſert à la liaiſon des membres du Diſcours. Et comme cette liaiſon ſe fait differemment, ſuivant les differents rapports que les membres du Diſcours ont l'un avec l'autre, les diverſes idées ſous leſquelles on a enviſagé ces rapports, ont donné lieu de faire diverſes Claſſes de Conjonctions.

Le nombre de ces Claſſes, & des Conjonctions qui doivent eſtre rangées ſous chacune, n'eſt pas tellement reglé parmi les Grammairiens, que les uns n'en admettent plus, les autres moins, ſuivant qu'ils ont creu devoir prendre le mot de Conjonction dans un ſens plus eſtendu ou plus reſerré. Ceux qui dans les Conjonctions ont principalement conſideré leur office & leur emploi, ont mis au rang des Conjonctions tout ce qui ſert de quelque façon que ce ſoit à la liaiſon du Diſcours. Ceux qui ſe ſont moins attachez à regarder l'office & l'emploi des Conjonctions, que les termes qui appartiennent en propre à cette Partie d'Oraiſon, ou ſe ſont renfermez dans ces ſeuls termes, qui ſont en aſſez petit nombre, ou n'y en ont adjouſté que tres peu.

Car au lieu que chaque autre Partie d'Oraiſon tire de ſon propre fonds la pluſpart des termes qui la font eſtre ce qu'elle eſt, & qui conſtituënt, pour ainſi dire, ſa nature & ſon eſſence ; celle-cy a ſi peu de mots qui n'appartiennent qu'à elle, qu'à la reſerve de ſix ou ſept termes ſimples, qui ſont *Et*, *ou*, *ſi*, *mais*, *car*, *ni*, & *or*; elle emprunte d'ailleurs tous les autres, qui ſont en tres grande quantité. Or non ſeulement la pluſpart de ceux qu'elle emprunte ſont compoſez, comme *Afin que*, *en effet*, *de ſorte que*, quoy qu'il y en ait qui ne s'eſcrivent qu'en un ſeul mot, comme *Cependant*, *puiſque* ; mais il y a meſme des Conjonctions compoſées d'une phraſe entiere.

Aprés avoir ainſi expoſé ce qui a peu obliger les Grammairiens à donner plus ou moins d'eſtenduë à la Partie d'Oraiſon, dont il s'agit icy maintenant ; je viens à ce qui regarde la diſtribution des diverſes Claſſes ſous leſquelles on peut ranger les Conjonctions. Et voicy de quelle maniere j'ay creu les devoir diſtribuer. Je les diviſe donc toutes en Conjonctions *Copulatives* ; ou *d'aſſemblage* ; en *disjonctives* ou *de diviſion* ; en *adverſatives* ou *d'oppoſition* & *d'exception* ; en *conditionnelles* ; en *ſuſpenſives* ou *dubitatives* ; en *conceſſives* ; en *declaratives* ; en *interrogatives* ; en *comparatives* ; en *augmentatives* & *diminutives* ; en *cauſales* ou *cauſatives* ; en *illatives* ou *concluſives* ; en Conjonctions de *Temps* & d'*Ordre* ; & en Conjonctions de *Tranſition*.

Que ſi j'ay eſté au de-là des diſtributions ordinaires marquées par les Grammairiens, c'eſt que dans une matiere qui regarde le ſtyle plus qu'aucune autre, j'ay creu qu'il valoit mieux en dire trop que de n'en pas dire aſſez. Quant à une autre diſtribution qu'on a accouſtumé de faire de toutes les Conjonctions, en les diviſant en *Prépoſitives*, en *poſtpoſitives*, & en *mitoyennes* ou *communes*, on ſe contentera de l'avoir touchée icy en paſſant ; parce que cette diviſion ne regardant

que la place que chaque Conjonction doit occuper dans le Diſcours, le détail où il faudra entrer, en parlant de chacune, inſtruira aſſez de l'ordre dans lequel l'Uſage veut qu'on les range.

Des Conjonctions copulatives.

LEs Grammairiens, aprés avoir diviſé les Conjonctions, ſuivant les fonctions qui leur ſont propres, ne ſe ſont guere mis en peine d'expliquer les differentes appellations qu'on leur a données; & peut-eſtre que dans les Langues où ces dénominations ſont conceuës dans des termes qui portent une idée claire & diſtincte de ce qu'elles ſignifient, il n'a pas eſté beſoin d'entrer dans de plus grands éclairciſſements. Mais comme tous les termes de ces diviſions ſont pris de la Langue Latine, & peuvent par conſequent n'eſtre pas ſuffiſamment entendus de ceux qui n'ont connoiſſance que de la Langue Françoiſe, il eſt bon d'en venir là-deſſus à une explication plus particuliere.

On appelle donc Conjonctions *Copulatives*, les Conjonctions qui ſervent à aſſembler, & pour ainſi dire, à accoupler deux termes, deux propoſitions ſous une meſme affirmation, ou ſous une meſme negation. *Et*, *auſſi*, *tant* & *que* ſont celles dont on ſe ſert pour l'affirmation; *Ni* & *non plus* ſont les ſeules qu'on employe pour la negation.

Il n'y a point de Conjonction dont l'Uſage ſoit plus frequent dans aucune Langue que celuy de la Conjonction *&*. Ses principaux emplois, car il ſera difficile de les parcourir tous, ſont de ſervir à la liaiſon de deux Adjectifs ſous un meſme ſubſtantif, *Un Prince vaillant & ſage*; à celle de deux Subſtantifs ſous un meſme Adjectif, ou ſous un meſme Verbe, *La juſtice & la clemence ſont loüables*; *La raiſon & la pieté le veulent*; *Cela eſt de la bienſeance & du devoir*; à celle de deux choſes re-

latives à un meſme terme, *La vie a ſes biens & ſes maux; Il y a grande difference entre dire & faire*; à celle de deux choſes rapportées à un meſme principe, ou attribuées à un meſme ſujet, *Dieu eſt le Createur du Ciel & de la terre*; *Ceſar a bien combatu & bien eſcrit*; & à celle de diverſes actions attribuées à divers ſujets, *L'eſté eſt chaud, & l'hyver eſt froid*; *On marcha aux ennemis, & ils ſe retirerent.*

Auſſi, en tant que Conjonction copulative, n'eſt pas d'un uſage fort eſtendu; & dans cette acception, il ſe met ordinairement à la fin. *Vous le voulez, je le veux bien auſſi*; *Ce fut là leur advis, & ce fut auſſi le mien*; *Rendez-vous-là de bonne heure, je m'y rendrai auſſi*; *Ce n'eſt pas aſſez d'aimer ſes amis, il faut auſſi les ſervir dans l'occaſion.*

Tant & *que* ne ſont Conjonctions copulatives qu'eſtant employez relativement, comme dans cet exemple, *Tant de part que d'autre*, qui ne ſignifie autre choſe que *de part & d'autre.* On dit auſſi dans la meſme acception, *Tant d'un coſté que d'autre, tant plein que vuide.*

Les Grammairiens ont accouſtumé de mettre *ni* au rang des Conjonctions disjonctives; parce que de luy-meſme il marque ſeparation: cependant, comme eu égard à l'effet qu'il produit dans les phraſes où il eſt employé, bien loin de ſervir à diviſer les ſens, il ſert au contraire à les lier & à les joindre; on a creu le devoir ranger icy ſous les Conjonctions copulatives. Car lors qu'on dit, par exemple, *Cela n'eſt ni beau ni honneſte*, *Il ne boit ni ne mange*, il n'y a pas plus de diviſion de ſens dans ces deux phraſes, que ſi en mettant à l'affirmative ces deux propoſitions qui ſont à la negative, on diſoit, *Cela eſt laid & malhonneſte*, & *il s'abſtient de boire & de manger.*

Suivant cette meſme raiſon, *non plus* eſt regardé icy comme une Conjonction, qui n'eſt pas moins copula-

tive qu'*auſſi*, dont on vient de parler : parce que lors qu'on dit, *Puiſque vous ne voulez point ſortir, je ne ſortirai pas non plus*, c'eſt comme ſi on diſoit, *Puiſque vous vous abſtenez de ſortir, je m'en abſtiendrai auſſi.* Il n'y a donc nulle difference entre *auſſi* & *non plus*, quant à la liaiſon & à la jonction des ſens, il n'y en a que quant à l'uſage & à l'emploi qu'on en fait ; *auſſi* ne devant jamais eſtre mis que dans une propoſition affirmative ; & *non plus* ne pouvant jamais eſtre conſtruit qu'avec une propoſition negative. C'eſt neanmoins à quoy on manque tres ſouvent à l'égard de la Conjonction *auſſi.* Car rien n'eſt plus commun que d'entendre dire, *Puiſque vous ne voulez pas ſortir, je ne ſortirai pas auſſi* ; au lieu que la propoſition eſtant negative, il faut abſolument dire, *Je ne ſortirai pas non plus.*

Des Conjonctions disjonctives.

LEs Conjonctions qu'on appelle *Disjonctives*, ſont celles qui ſervent de telle ſorte à la liaiſon du Diſcours, qu'elles marquent en meſme temps partition & diſtinction dans le ſens des choſes qu'on dit : & par cette raiſon on pourroit peut-eſtre les appeller encore *alternatives.* Comme nous venons de mettre au rang des Conjonctions copulatives *ni* & *non plus*, qu'on met d'ordinaire parmi les disjonctives, le nombre de celles-cy ſe trouve par là reduit à trois, qui ſont *ou, ou bien*, & *ſoit.*

Les exemples de la premiere ſe tirent de quantité de façons de parler, tant du ſtyle familier que de toute ſorte de ſtyle, comme *Eſt-ce à droit ou à gauche qu'il faut prendre ? On ne ſçait s'il dit vrai ou non ; Je m'y rendray aujourd'huy ou demain ; De deux propoſitions contraires, il faut que l'une ou l'autre ſoit fauſſe ; Il faut que ce ſoit le ſoleil ou la terre qui tourne.*

Quoyque dans tous les exemples qu'on vient de don-

ner, *ou* ne ſoit mis qu'aprés un des termes qui ſont le principal ſujet du Diſcours, on le met auſſi tres bien à la teſte de chacun de ceux qu'il s'agit de diſtinguer, comme *Ou tout ou rien, Ou vaincre ou mourir; De deux choſes l'une, ou le malade reſchappera, ou il mourra.* On l'employe auſſi également bien des deux ſortes, quand il eſt queſtion de l'énumeration de diverſes choſes, comme *Il ne ſçait encore s'il doit ſe mettre dans la Robe, ou ſe faire d'Egliſe, ou prendre le parti de l'Eſpée; Le Prophete Nathan donna le choix à David, ou de la guerre, ou de la peſte, ou de la famine.*

Ou bien, eſt de meſme nature qu'*ou*; mais on ne s'en ſert guere que dans le diſcours familier, ou lors qu'*ou*, employé tout ſeul, pourroit eſtre pris pour un Adverbe de Lieu, hors de là il faut éviter de s'en ſervir.

Soit, qui eſt pris de la troiſiéme perſonne ſinguliere de l'Imperatif du Verbe *eſtre*, s'employe aſſez differemment des deux Conjonctions dont on vient de parler. Car premierement il ſe met tousjours à la teſte de la premiere des propoſitions dont il s'agit, au lieu que la Conjonction *ou* peut fort bien n'eſtre miſe que devant la ſeconde des deux. Ainſi, quoy qu'avec la Conjonction *ou* on puiſſe fort bien dire, *Au dedans ou au dehors, Dans la bonne ou dans la mauvaiſe fortune*; avec la Conjonction *ſoit*, il faut dire, *Soit au dedans, ſoit au dehors; ſoit dans la bonne fortune, ſoit dans la mauvaiſe*: De plus, la Conjonction *ou* ne peut jamais regir par elle-meſme la Particule *que*; de ſorte que dans les phraſes où cette Particule eſt miſe à la ſuite d'*ou*, comme dans celles-cy, *Il importe peu qu'il parte ou qu'il demeure; S'il vous en parle ou qu'il vous en eſcrive; Quand il viendra ou qu'il envoyera*; elle n'y eſt miſe qu'à cauſe de quelque autre terme des meſmes phraſes. Mais *ſoit*, employé avec la Particule *que*, la regit par luy-meſme, comme dans cet exemple de l'Eſcriture ſainte, *Soit que vous mangiez, ſoit que vous beuviez,*

ou

beuviez, ou quoyque ce ſoit que vous faſſiez, faites tout pour la gloire de Dieu.

M. de Vaugelas dans ſes Remarques ſur la Conjonction *ſoit*, donne pour exemple, *Soit que vous ayiez fait cela, ſoit que vous ne l'ayiez pas fait*; & *ſoit que vous ayiez fait cela, ou que vous ne l'ayiez pas fait*; & il dit que l'un & l'autre ſont bons, mais que quelquefois la repetition de deux *ſoit* a meilleure grace. Comme cependant il ne parle de cette Conjonction que jointe à la Particule *que*, & qu'il ne rapporte aucun exemple de cette repetition que cette phraſe du diſcours familier, *Soit que vous ayiez fait telle choſe, ſoit que vous ne l'ayiez pas faite*; je croy qu'il eſt à propos d'advertir que dans le ſtyle familier il n'eſt pas trop ordinaire de repeter *ſoit que*. Mais dans un ſtyle un peu ſouſtenu, la repetition qu'on en fait donne ſans doute plus de force au diſcours; & l'exemple qu'on vient de rapporter des Epiſtres de ſaint Paul, en peut eſtre une preuve. Car ſi au lieu de dire, *Soit que vous mangiez, ſoit que vous beuviez*, on ſupprime le ſecond *ſoit*, & qu'on diſe, *ou que vous beuviez*, on ſentira bien que l'exhortation en deviendra moins vive & moins vehemente.

Quant aux emplois de cette Conjonction ſans la Particule *que*, comme par exemple, *Soit dans la bonne fortune, ſoit dans la mauvaiſe*, la repetition de *ſoit* eſt tellement neceſſaire, que ce ſeroit une negligence blaſmable que de dire, *Soit dans la bonne fortune, ou dans la mauvaiſe*. Que s'il eſt queſtion de faire une plus grande énumeration, il faudra tousjours la faire avec la meſme repetition, dés que *ſoit* aura eſté mis à la teſte, & par exemple, dire d'un jeune homme adroit à tous ſes exercices, *Il eſt adroit à tout, ſoit à danſer, ſoit à faire des armes, ſoit à monter à cheval.*

Des Conjonctions adverſatives.

LEs Conjonctions adverſatives ou d'oppoſition, ſont celles qui ſervent à lier deux propoſitions, en marquant oppoſition dans la ſeconde, à l'égard de la premiere. La principale de ces Conjonctions, & la ſeule qui ne ſoit point tirée d'une autre Partie d'Oraiſon, eſt *mais*. Les autres ſont *Cependant*, *neantmoins*, *pourtant*, *toutefois*, qui toutes ont à peu prés la meſme ſignification que *mais*, & auſquelles on peut adjouſter *ſi eſt-ce que*. On pourroit mettre encore dans le meſme rang, *Sinon*, *ſi ce n'eſt*, *hors que*, *hors de*, *à moins que*, *à moins de*, *bien que*, *encore que*, & *quoy que* : mais comme elles marquent moins oppoſition qu'exception ou reſtriction, on en fera une Claſſe ſeparée.

Mais porte ordinairement avec ſoy une idée de contrarieté & d'oppoſition, ou de correction, à une propoſition précédente, comme *Cela eſt vrai dans un certain ſens, mais il ne l'eſt pas dans un autre ; Il y a d'aſſez belles choſes dans l'ouvrage dont vous parlez, mais elles ne ſont pas dans leur place ; Il a des deffauts, mais il a auſſi de bonnes qualitez ; Il eſt vieux, mais il n'en eſt pas plus ſage ; Elle n'eſt pas belle, mais elle ne laiſſe pas de plaire.*

La meſme Conjonction, outre cette acception, dans laquelle elle marque une eſpece de contrarieté, s'employe encore, tantoſt pour marquer affoibliſſement & diminution, tantoſt pour déſigner accroiſſement & augmentation. Elle marque diminution, & ſert a affoiblir & à excuſer ce qui a précédé, quand on dit, par exemple, *On l'a un peu maltraité, mais il le meritoit bien ; C'eſt une grande diſgrace que la ſienne, mais il ſe l'eſt attirée par ſa mauvaiſe conduite* ; Elle déſigne au contraire augmentation & excés, quand on l'employe à la ſuite de *non ſeulement*, comme *Non ſeulement il eſt honneſte homme, mais il eſt d'un commerce tres agréable ; Non ſeu-*

lement il ne fait plaiſir à perſonne, mais il ſe plaiſt meſme à faire du mal.

Mais, dans cette derniere acception, s'employe quelquefois ſans eſtre précédé par *non ſeulement*, comme dans cette phraſe du Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, *Sa puiſſance n'eſt pas diminuée, mais pluſtoſt accreuë.* Du reſte, dans les exemples meſme où il eſt employé pour marquer ou diminution ou augmentation, il retient tousjours quelque choſe de ſa principale ſignification, qui eſt de déſigner contrarieté ou oppoſition.

Il l'a déſigne encore, lorſque dans une converſation familiere on s'en ſert dés le commencement du diſcours, ſoit par rapport à quelque choſe qui vient d'eſtre dit, ſoit par rapport à ſa propre penſée, comme, *Mais qu'auriez-vous fait en ma place ? Mais qu'en penſez-vous ? Mais que voulez-vous que je faſſe ? Mais je ne ſonge pas qu'il eſt tard ; Mais je m'apperçoy que je n'en ay que trop dit ; Mais il eſt temps de finir.*

Par tous les exemples qu'on vient de donner des divers emplois de cette Conjonction, on voit aſſez que ſa place eſt d'eſtre tousjours à la teſte d'un membre de periode : & cette place luy eſt tellement propre, auſſi-bien qu'aux Conjonctions *&*, *car*, & *or*, que jamais on ne peut faire précéder les unes ni les autres, par aucune autre Conjonction, ni par quelque terme que ce ſoit.

Quoyque *mais*, dans cette phraſe du diſcours familier, *Il n'en peut mais*, pour dire, *Ce n'eſt pas ſa faute*, ne ſoit nullement Conjonction ; cependant comme il n'y a guere d'autre lieu où on en puiſſe parler, on croit en devoir toucher icy un mot. Dans le Traité des Prépoſitions, en parlant de la Prépoſition inſéparable *mes*, on a desja propoſé comme un doute, ſi *mais*, dans la phraſe qui vient d'eſtre marquée, n'auroit point eſté dit au lieu de *mes*, qui porte tousjours avec ſoy une idée de quelque choſe de mal ; & ce doute-là n'eſt pas

tout-à-fait ſans fondement. On peut auſſi douter ſi *mais*, dans cette phraſe, n'a point eſté dit pour *jamais*, comme les Italiens diſent *mai* & *mai piu* pour *giammai*, & comme on a dit autrefois *mais plus:* de ſorte qu'*Il n'en peut mais*, ſeroit une façon de parler abbregée, par laquelle on voudroit dire, *Il n'en peut jamais*, & dans laquelle on ſouſentendroit *eſtre repris*, ou *eſtre tenu*. Quant à un autre uſage que le Peuple donne à *mais*, en l'employant dans la ſignification de *pourveu que*, lors qu'il dit, *Je le veux bien, mais que j'en aye ma part*, comme cette acception eſt entierement vicieuſe, & du bas Peuple, il ſuffira de l'avoir marquée icy comme telle.

Quoyque les Conjonctions *Cependant*, *neantmoins*, *pourtant*, & *toutefois*, ayent à peu prés la meſme ſignification que *mais*; elles ne s'employent pas touſjours de la meſme ſorte : du moins elles ne s'employent jamais à la ſuite de *non ſeulement*. Du reſte, pour parler de chacune par ordre, *cependant* a plus d'une ſignification; car il eſt quelquefois Adverbe, & il ſignifie *pendant ce temps-là*. Mais comme on ne le conſidere icy qu'en qualité de Conjonction adverſative, l'emploi qu'il a en cette qualité, dénote quelquefois une oppoſition encore plus grande que celle qui eſt déſignée par la Conjonction *mais*; comme dans cette phraſe, *Il me l'avoit promis poſitivement; cependant il fait tout le contraire*. Quelquefois auſſi *cependant* marque une moindre oppoſition, comme quand on dit, *Je n'ay pas ſujet de me loüer de luy, cependant je ferai ce que je pourrai pour le ſervir.*

Neantmoins ne differe en rien de *cependant*, quant à la ſignification & à l'uſage. Ainſi en employant *neantmoins* dans les phraſes précédentes à la place de *cependant*, on peut fort bien dire, *Il me l'avoit promis poſitivement, neantmoins il fait tout le contraire; Je n'ay pas ſujet de me loüer de luy, neantmoins je ferai ce que je pourrai pour le ſervir.*

Digitized by Google

Pourtant a cela de particulier, qu'il ne ſe met guere au commencement d'un membre de periode ; mais qu'il veut ordinairement eſtre précédé, ou par la Conjonction *&*, ou meſme par pluſieurs termes, comme *Il ne veut pas eſtre de la partie, & pourtant il m'avoit promis d'en eſtre ; Quoy qu'il ne m'ait pas invité, je ne laiſſerai pas pourtant d'y aller.*

Toutefois s'employe, ſoit au commencement d'un membre de periode, comme *La nouvelle eſt vraye, toutefois il y a encore des gens qui en doutent* ; ſoit aprés la Conjonction *&*, comme *Il eſt riche, & toutefois il n'eſt pas trop à ſon aiſe.* Et cette obſervation appartient preſque également aux trois autres Conjonctions adverſatives, que non ſeulement on met fort bien aprés la Conjonction *&*, & aprés quantité d'autres, comme *Si pourtant, ſi toutefois, ſi neantmoins on peut y adjouſter foy ; Quoyque cependant il n'ait pas ſujet de s'en loüer* ; mais qu'on place auſſi tres ſouvent au milieu d'un membre de periode, comme *Je ne laiſſerai pas cependant de le ſervir, Il ne faut pas neantmoins rien negliger, Il devroit pourtant ſe ſouvenir, Il pourroit toutefois ſe tromper :* Et quelquefois meſme à la fin, comme *Il a tort cependant, il n'en diſconvient pas neantmoins, Il devroit ſe ſouvenir pourtant, Il en eſt venu à bout toutefois.*

Une autre remarque à faire touchant la place de ces quatre Conjonctions dans le diſcours, c'eſt qu'avec *quoyque, bien que*, & *parce que*, dont la Particule *que* eſt inſéparable ; elles ne ſe mettent jamais qu'aprés cette Particule, comme *Quoyque cependant il creuſt, Bien que neantmoins il deſiraſt, Parce que pourtant il croyoit.* Mais qu'elles peuvent fort bien ſe mettre devant la meſme Particule avec toutes les autres Conjonctions qui la prennent à leur ſuite, comme *Pourveu cependant qu'il en ſoit d'accord, A condition neantmoins qu'il le veüille bien, En cas pourtant qu'il ne le vouluſt pas, Afin toutefois qu'il n'ait pas ſujet de ſe plaindre.*

Il reſte à dire un mot de *ſi eſt-ce que*, qui eſt à peu prés de meſme ſignification que *neantmoins*, mais qui n'a plus guere d'uſage que dans la liberté d'une converſation familiere: & je croy qu'il ſuffira de rapporter là-deſſus l'exemple que le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe en donne. *Quoyque vous luy ayiez peu dire, ſi eſt-ce qu'il eſt reſolu de partir.*

Des Conjonctions d'exception ou *de reſtriction.*

CE n'eſt que pour la plus grande commodité du Lecteur qu'on met icy ſous un titre particulier les Conjonctions *Sinon, ſi ce n'eſt, bien que, encore que, quoy que, hors que, hors de, à moins que*, & *à moins de*: Car du reſte elles pourroient eſtre rangées parmi les adverſatives; de meſme qu'on pourroit auſſi mettre au rang des Conjonctions d'exception, ou de reſtriction, celles dont on vient de parler ſous le titre de Conjonctions adverſatives. Mais quoyque les unes participent fort des autres, on a creu qu'elles eſtoient aſſez diſtinguées d'ailleurs, pour devoir ranger dans une eſpece de Claſſe à part, celles dont il s'agit maintenant.

Sinon peut eſtre conſideré quelquefois comme Adverbe; & alors il ſe rend par *autrement*, & par *à faute de quoy*, comme dans cette phraſe du Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, *Faites ce qu'il ſouhaite, ſinon n'eſperez nulle grace de luy.* Mais dans cette phraſe, il ne laiſſe pas de pouvoir auſſi eſtre regardé comme Conjonction d'exception, ou comme Conjonction conditionnelle.

Quelquefois on l'employe dans une acception où il ne peut eſtre rendu que par *ſi ce n'eſt*; & c'eſt alors qu'il n'eſt que Conjonction d'exception, comme dans ces phraſes, *Il ne reſpondit rien, ſinon qu'il n'en avoit aucune nouvelle; Je n'ay autre choſe à vous dire, ſinon que vous en uſerez comme il vous plaira.* Et cette maniere d'employer

ſinon avec la Particule *que*, eſt la plus ordinaire dans la Langue. On ne laiſſe pas pourtant de l'employer ſans cela dans la meſme ſignification de *ſi ce n'eſt*, comme *Dans l'age où il eſt, il n'eſt obligé à rien, ſinon à vivre en repos; Je ne vous recommande rien, ſinon de vous ſouvenir un peu de moy; Je ne connois perſonne, ſinon luy qui en ſoit capable.* Mais dans ces trois dernieres phraſes, & dans toutes les ſemblables, il eſt encore mieux de ſe ſervir de la ſeule Particule *que*, & de dire, *Je ne connois perſonne que luy qui en ſoit capable; Il n'eſt obligé à rien qu'à vivre en repos; Je ne vous recommande rien que de vous ſouvenir de moy.*

Comme *ſi ce n'eſt* eſt la meſme choſe que *ſinon*, pris dans la ſeconde acception, il a auſſi le meſme emploi. De ſorte qu'on peut appliquer à l'un tout ce qui vient d'eſtre dit de l'autre.

Les Conjonctions d'exception, *Bien que, encore que,* & *quoy que*, demandent tousjours aprés elles le Subjonctif du Verbe: & chacune des trois peut eſtre miſe également bien, ou au commencement de la periode, avant le membre auquel elle reſpond; ou au milieu de la periode, aprés le membre de ſa relation. Ainſi on peut également bien dire, *Quoy qu'il ſoit pauvre, il eſt honneſte homme*, ou *Il eſt honneſte homme, quoy qu'il ſoit pauvre; Encore qu'il ſoit de bonne maiſon, il n'eſt pas riche*, ou *Il n'eſt pas riche, encore qu'il ſoit de bonne maiſon; Bien qu'il ſoit fort avancé en âge, il ne ſe ſent d'aucune des infirmitez de la vieilleſſe*, ou *Il ne ſe ſent d'aucune des infirmitez de la vieilleſſe, bien qu'il ſoit fort avancé en âge.* Et voilà ce que ces trois Conjonctions ont de commun.

Ce qu'elles ont de particulier, c'eſt que la Conjonction *bien que*, eſt un peu moins en uſage que les deux autres; & qu'entre celles-cy, *encore que* n'eſt pas ſi uſité que *quoy que*, dont on ſe ſert outre cela dans une acception toute differente. C'eſt lors qu'aprés avoir fait une

eſpece de diſcuſſion & d'examen de diverſes choſes, on dit, *Quoy qu'il en ſoit*; Car alors on ne pourroit pas ſubſtituer *bien que*, ni *encore que* à la place de *quoy que*. Mais cette façon de parler, *Quoy qu'il en ſoit*, appartient pluſtoſt à la Claſſe des Conjonctions dubitatives, qu'à celle dont il s'agit maintenant.

A ces trois dernieres Conjonctions, j'en adjouſterai une, dont il n'a eſté rien dit d'abord, mais qui s'employe fort bien dans le meſme ſens, que *quoy que*. C'eſt la Conjonction *pour*, qui n'a d'uſage dans cette ſignification qu'en certaines façons de parler, comme par exemple, dans cet endroit d'une Comedie de Moliere *Et pour eſtre Devot, on n'en eſt pas moins homme*. Car *pour*, qui eſtant ſuivi d'un Infinitif dans ces phraſes, *Pour eſtre ſage*, *pour faire fortune*, ſignifie *afin de*; dans celle qu'on vient de rapporter de Moliere, & dans les autres de meſme nature, ne ſignifie autre choſe que *quoy que*.

Hors & *à moins*, qui ſont des Prépoſitions en certaines phraſes, ſont auſſi des Conjonctions d'exception en d'autres : & dans cette acception elles ſe conſtruiſent toutes deux avec les Particules *de* & *que*, mais avec quelque difference de ſens & d'emploi. Car on dira fort bien, *Il ne pouvoit faire pis hors de le tuer*; & *Il ne pouvoit faire pis à moins de le tuer* : & dans ces ſortes de phraſes, ces deux Conjonctions peuvent fort bien eſtre employées l'une pour l'autre. Mais il n'en eſt pas de meſme, ſi en tournant la phraſe d'une autre ſorte, on dit, *Il a fait du pis qu'il a peu, hors qu'il ne l'a pas tué*. Car alors *à moins que* ne peut plus eſtre mis en la place de *hors que*; parce qu'*à moins* ſuivi de *que*, ne ſignifie plus la meſme choſe qu'eſtant ſuivi de la Particule *de*; & n'eſt plus Conjonction d'exception, mais ſeulement Conjonction conditionnelle.

Des

Des Conjonctions Conditionnelles.

ON appelle Conjonctions conditionnelles, celles qui en liant un membre du diſcours à un autre, ſervent à appoſer, entre les deux ſens qu'elles joignent, une condition ſans laquelle ce qui eſt exprimé dans le principal des deux membres, ceſſe d'avoir ſon effet. Ces Conjonctions ſont *Si*, *ſinon*, *quand*, *quand bien*, *quand meſme*, *pourveu que*, *ſuppoſé que*, *bien entendu que*, *à condition que*, *à la charge que*, *au cas que*, *en cas que*, & *à moins que*. Et comme dans tout ce qui ſert à exprimer quelque condition, l'idée d'exception eſt ordinairement renfermée, la pluſpart des Conjonctions qu'on vient de marquer pourroient par cette raiſon appartenir auſſi en quelque ſorte à la Claſſe des Conjonctions d'exception.

Si eſt la principale de toutes les Conjonctions conditionnelles, & celle dont l'emploi eſt le plus frequent; & en cette qualité de Conjonction conditionnelle de quoy il s'agit maintenant, elle ſignifie *Pourveu que*, *en cas que*, & elle ne regit jamais le Futur qu'elle regit fort bien, comme Conjonction dubitative. C'eſt une ſingularité du genie de noſtre Langue, contraire en cela à la pluſpart des autres, dans leſquelles la meſme Conjonction, employée comme conditionnelle, gouverne fort bien le Futur. Ainſi pour traduire en François ce demi Vers d'Ovide, *Odero ſi potero*, où le Verbe regi par la Conjonction eſt au Futur, il faudra mettre le meſme Verbe au Preſent de l'Indicatif, & dire *Je vous haïray ſi je puis*.

La meſme Conjonction s'employe auſſi avec le meſme Temps en pluſieurs autres façons de parler, comme *Si je m'en ſouviens bien*, *Si cela eſt comme vous le dites*. Les autres Temps qu'elle gouverne, comme Conjonction conditionnelle, ſont le Préterit imparfait, *Si je pouvois*

vous ſervir, je le ferois avec joye ; Le Préterit défini, *Si j'ay parlé autrement j'ay tort* ; Le Préterit plus que parfait, *S'il y avoit bien penſé, il en auroit uſé autrement* ; Et le ſecond Préterit compoſé du Mode Subjonctif, *Si j'en euſſe eu quelque ſoupçon, j'aurois pris mes précautions.* Quant aux phraſes où la Conjonction *ſi* regit quelque autre Temps du Verbe, elles appartiennent plus à *ſi* Conjonction dubitative, qu'à *ſi* Conjonction conditionnelle.

Une autre difference entre *ſi* Conjonction conditionnelle, & *ſi* Conjonction dubitative ; c'eſt que la premiere s'employe fort bien au commencement du Diſcours ; & que l'autre ne peut eſtre employée qu'eſtant précédée d'un Verbe qui la regiſſe.

Il eſt quelquefois de l'uſage de la Langue d'adjouſter à la Conjonction *ſi* les Conjonctions *Cependant, neantmoins, pourtant*, & *toutefois* ; comme *Si cependant il en vient à bout, que direz-vous ? Si neantmoins il le vouloit, Si pourtant c'eſt une choſe qui ſe puiſſe, Si toutefois il y conſent.* Il eſt ordinaire auſſi de faire précéder la meſme Conjonction par la Particule *que*, comme dans ces façons de parler, *Que ſi j'oſois, que ſi cela ſe pouvoit, que s'il en avoit le moyen, &c.* dans toutes leſquelles elle n'eſt proprement que Conjonction conditionnelle ; quoy qu'elle puiſſe auſſi eſtre employée pour Conjonction de tranſition. Mais dans ces autres façons de parler, *Que ſi cela eſt, que s'il eſt ainſi*, & dans toutes celles de meſme nature, elle eſt bien moins Conjonction conditionnelle & de tranſition, que Conjonction d'induction & de raiſonnement : & c'eſt de quoy on parlera en ſon lieu.

Si tant eſt que, qui ſignifie *Si toutefois*, n'a plus guere d'uſage que dans la converſation familiere : & cette Conjonction ne s'employe jamais qu'avec le Verbe au Subjonctif, comme *J'y conſens, ſi tant eſt qu'il y conſente auſſi* ; *On ne peut pas l'excuſer, ſi tant eſt qu'il en ait uſé*

de la ſorte ; J'en aurois mauvaiſe opinion, ſi tant eſt qu'il ſe fuſt oublié juſqu'à ce point-là.

En parlant des Conjonctions d'exception, on a touché quelque choſe de *ſinon*, en tant que Conjonction conditionnelle ; & on a marqué que dans cette acception elle ſignifie *autrement, à faute de quoy*. Tout ce qui s'offre à adjouſter là-deſſus, c'eſt de marquer les differentes manieres dont elle ſe conſtruit dans cette ſignification : & c'eſt ce qu'on verra dans les phraſes ſuivantes, *Il viendra ſi vous l'en priez, ſinon vous ne l'aurez pas ; Acceptez les conditions qu'il vous offre, ſinon preparez-vous à plaider ; Je vous garantis ce cheval de tout deffaut, ſinon marché nul, ſinon rien de fait* : or dans ces deux dernieres phraſes, *Marché nul*, &, *rien de fait*, ſont dits par ellypſe, pour *Le marché ſera nul, Il n'y aura rien de fait.*

Quand n'eſt Conjonction conditionnelle qu'eſtant employé, ou avec le Préterit, ou avec l'un des deux Futurs du Subjonctif, avec leſquels il eſt ſuſceptible de diverſes ſignifications. Il ne ſignifie proprement que *ſi* dans l'exemple ſuivant, *Quand vous luy euſſiez parlé plus honneſtement, vous euſſiez bien fait.* Mais dans ces autres phraſes, *Quand il le voudroit, je ne le voudrois pas, Quand il y auroit conſenti, cela n'auroit ſervi de rien*, il a la meſme ſignification qu'*encore que, ſuppoſé que*, quoy qu'il n'en ait pas le regime. Quelquefois on adjouſte *bien* ou *meſme* à *quand*, comme *Quand bien il le voudroit, Quand meſme il y auroit conſenti* ; & alors tout ce que cette addition opere, c'eſt qu'elle ſert à donner plus de force & plus d'énergie à ce qu'on dit.

Pourveu que, ſuppoſé que, poſé le cas que, au cas que, & *en cas que*, ſont des Conjonctions à peu prés de meſme ſignification & de meſme emploi ; à la reſerve que *Pourveu que, ſuppoſé que*, & *poſé le cas que* marquent une condition plus expreſſe que les deux autres, & *pourveu que* encore plus que *ſuppoſé que*, & que *poſé le cas que*.

Du reſte, elles n'ont toutes cinq qu'un meſme regime qui eſt celuy du Preſent ou des Préterits du Mode Subjonctif, comme *Je le veux bien pourveu qu'il le veüille, ſuppoſé qu'il le veüille, poſé le cas qu'il y conſente, au cas qu'il le veüille, en cas qu'il le veüille; J'en ſerois bien aiſe pourveu que vous y fuſſiez, ſuppoſé que vous y fuſſiez, poſé le cas que vous y fuſſiez, au cas que vous y fuſſiez, en cas que vous y fuſſiez.* Enfin de meſme qu'avec les deux autres Préterits du Subjonctif, on ſe ſert de *pourveu que*, & qu'on dit, *Pourveu qu'il y ait eſté*, & *pourveu qu'il y euſt eſté*; on peut auſſi ſe ſervir de la meſme ſorte de *ſuppoſé que*, & des autres Conjonctions dont il eſt queſtion.

Bien entendu que, *à condition que*, & *à la charge que*, ſont à peu prés de meſme ſignification que *pourveu que*, & gouvernent auſſi le Preſent & les Futurs du Subjonctif: mais ils gouvernent de plus le Futur de l'Indicatif & du Subjonctif que *pourveu que*, & les autres Conjonctions ne regiſſent point. Ainſi l'on dira fort bien au Futur de l'Indicatif, *Bien entendu qu'elle s'obligera avec luy*; & ainſi des deux autres: & au Futur du Subjonctif, *Je m'eſtois engagé, bien entendu que, à condition que, à la charge que vous feriez de la partie:* Et c'eſt-là à peu prés tout ce qui regarde ces ſortes de Conjonctions, employées avec la Particule *que*. Mais comme outre l'emploi qu'elles ont toutes avec cette Particule, il y en a quelques-unes qui s'employent encore d'une autre ſorte, il faut neceſſairement en dire icy un mot.

Ces Conjonctions ſont *En cas*, *à condition*, & *à la charge*, qui ſe conſtruiſent toutes avec la Particule *de*, en certaines phraſes. Ainſi on dit, *En cas de mort, à condition de reverſion à la Couronne, à la charge d'en rendre compte*, au lieu de dire, *En cas qu'il meure, à condition que la terre retournera à la Couronne, à la charge qu'il en rendra compte.* Je ſçay bien qu'on peut diſputer le titre de Conjonctions à toutes les trois dont la derniere eſt qualifiée de *façon de parler adverbiale*, dans le Diction-

naire de l'Académie. Mais comme *pourveu que* eſt qualifié de *Conjonction* dans le meſme Dictionnaire, on ne peut guere s'empeſcher d'admettre auſſi pour Conjonction *à condition que*, qui ſignifie la meſme choſe ; & dés qu'on reçoit *à condition que* parmi les Conjonctions, comment peut-on s'empeſcher d'y recevoir *à condition de*, & les deux autres.

Ce que les Conjonctions *pourveu que*, *ſuppoſé que*, & les autres ſont dans une propoſition affirmative, *à moins que*, l'eſt dans une propoſition negative. De ſorte que ſi au lieu de dire par une propoſition affirmative, *Je veux bien eſtre de la partie pourveu qu'il en ſoit*, ou *à condition qu'il en ſera*, on veut exprimer la meſme choſe par une propoſition negative, il faudra dire, *Je ne veux point eſtre de la partie à moins qu'il en ſoit.*

Des Conjonctions ſuſpenſives ou *dubitatives.*

LEs Conjonctions qui ſervent à marquer ſuſpenſion & doute dans le Diſcours, peuvent ſe reduire à celles qui ſuivent *Si*, *ſçavoir ſi*, & *quoy qu'il en ſoit* : & on pourroit meſme les reduire à deux ; parce que *ſçavoir ſi* peut fort bien eſtre compris ſous la Conjonction *ſi* : mais comme l'une & l'autre ont des regimes & des emplois un peu differents, on a creu qu'il ſeroit mieux de les ſeparer.

Si, en tant que Conjonction dubitative, reſpond aux Conjonctions Latines *an* & *utrum* : & dans cette acception elle regit les Verbes, auſſi-bien au Futur qu'à tous les autres Temps ; comme *Il doute s'il acceptera ou non l'offre qu'on luy fait* ; *Il ne ſçait s'il en pourra venir à bout.* Les ſeuls Temps qu'elle ne peut point gouverner, ſont le Preſent & le Préterit ſimple du Subjonctif.

Sçavoir ſi, *à ſçavoir ſi*, & *c'eſt à ſçavoir ſi* ne ſont proprement qu'une meſme Conjonction, qu'on eſtend plus

ou moins. La premiere & la ſeconde ſont preſque renfermées dans la converſation familiere, qui va touſjours autant qu'elle peut à la brieveté de l'expreſſion. Quant à la troiſiéme, où rien n'eſt ſupprimé, elle n'eſt pas tellement renfermée dans l'entretien familier, qu'elle ne puiſſe trouver ſa place ailleurs. Le Dictionnaire de l'Académie Françoiſe fournit un exemple, où toutes les trois ſont employées ; & je le rapporteray icy tel qu'il eſt. *Vous aſſeurez que l'ennemi marchera au ſecours de la Place, c'eſt à ſçavoir s'il pourra arriver aſſez à temps, à ſçavoir s'il aura aſſez-toſt raſſemblé ſes troupes, ſçavoir s'il oſera l'entreprendre.*

Au reſte, quand je dis que *ſçavoir ſi* n'eſt guere en uſage que dans la converſation familiere, je n'entends parler que de *ſçavoir ſi* employé dans l'acception qui vient d'eſtre marquée, & où il n'eſt dit que par une eſpece d'objection, qu'on fait à une propoſition précédente. Car lors qu'il eſt employé d'une autre maniere, il n'eſt plus Conjonction dubitative.

Quoy qu'il en ſoit, n'eſt pas moins Conjonction d'induction & de tranſition que de ſuſpenſion & de doute. On l'employe ordinairement ſans aucune ſuite, & comme faiſant un ſens complet ; & dans cette acception, on s'en ſert en toute ſorte de ſtyle : quelquefois on l'employe avec l'addition de la Prépoſition *de*, comme *Quoy qu'il en ſoit de tout ce que vous venez de dire* ; & alors il n'eſt guere que du ſtyle familier.

Des Conjonctions conceſſives.

LEs principales des Conjonctions dont on ſe ſert le plus ordinairement pour marquer qu'on demeure d'accord de quelque choſe, de quelque propoſition, ſont *à la verité*, & *d'accord*. On ne laiſſe pas pourtant d'employer auſſi dans le meſme ſens *Quand, quand bien, quand meſme, non que, non pas que, ce n'eſt pas que, quoy*

que, *encore que*, & *bien que*, dont on a desja parlé ailleurs.

A la verité ſe met d'ordinaire au commencement du premier membre d'une periode, quand il s'agit de quelque propoſition, dont on n'accorde qu'une partie, ſans accorder l'autre, ou bien à laquelle on veut faire quelque reſtriction ; & alors le ſecond membre de la période commence d'ordinaire par *mais*, ou par quelque autre Conjonction adverſative, comme *A la verité on ne peut pas l'excuſer quant à la forme & au procedé ; mais au fond il n'a pas tort. A la verité les figures de ce tableau-là ſont bien deſſinées ; mais le coloris n'en eſt pas heureux. A la verité l'affaire eſt difficile ; cependant elle n'eſt pas impoſſible.*

Il en eſt à peu prés de meſme de la Conjonction *d'accord que*, qui n'eſt proprement qu'une abbreviation de *Je ſuis d'accord que* ; car on ne l'employe d'ordinaire à acquieſcer à une choſe, que pour apporter enſuite quelque reſtriction, quelque exception, quelque modification à ce qu'on a dit, comme *D'accord qu'il a beaucoup d'eſprit, mais il en a manqué en cela.*

Quand, dont on a parlé ailleurs comme d'une Conjonction conditionnelle, eſt auſſi Conjonction conceſſive ; & dans cette acception, il ſe dit d'une choſe dont on ne convient pas tout à fait, mais qu'on veut bien ſuppoſer pour vraye, comme *Quand cela ſeroit, qu'en ſeroit-il ? Quand il ſeroit vrai que la terre tournaſt, il ne s'enſuivroit pas pour cela que.* Il reçoit auſſi comme Conjonction conceſſive les additions de *bien*, & de *meſme*, qu'on a desja dit qu'il recevoit comme Conjonction conditionnelle ; & ces additions ne ſervent pareillement qu'à donner plus de force & plus d'énergie au diſcours.

Non que, *non pas que*, & *ce n'eſt pas que*, ſont des Conjonctions conceſſives quand on dit, *Non que vous ne ſoyiez bien fondé dans vos prétentions* ; *Non pas que*

voſtre prétention ne ſoit juſte ; Ce n'eſt pas que vous n'ayiez raiſon. Quelquefois auſſi on les employe de telle ſorte, que ce ſont pluſtoſt des Conjonctions d'éclairciſſement & d'excuſe, comme lors qu'on dit, *Non qu'il ne me ſoit faſcheux; Non pas que je luy veüille aucun mal; Ce n'eſt pas que je trouve rien à dire à ſa conduite ; Ce n'eſt pas que je ne le croye honneſte homme* ; Et dans ces deux acceptions, où elles regiſſent tousjours le Subjonctif, elles ſervent à preparer l'eſprit de celuy à qui on parle, à mieux recevoir ce qu'on adjouſte enſuite, & qui commence d'ordinaire par la Conjonction adverſative *mais*, comme *Non que vous ne ſoyiez bien fondé dans vos prétentions, mais il faut ſçavoir perdre, mais il faut acheter la paix.*

Des Conjonctions declaratives.

J'Appelle Conjonctions declaratives, celles dont on ſe ſert d'ordinaire pour mieux faire entendre & pour mieux éclaircir quelque choſe; & ces Conjonctions ſont *Sçavoir, à ſçavoir, c'eſt à ſçavoir, comme, comme par exemple*, & *c'eſt-à-dire.*

Sçavoir, à ſçavoir, & *c'eſt à ſçavoir*, ne s'employent d'ordinaire que quand il s'agit de quelque énumeration, comme *Il y a quatre élements, ſçavoir, la Terre, l'Eau, l'Air*, & *le Feu*: & quoyque l'uſage de la Langue veüille que dans ces ſortes de phraſes on ſe ſerve plus ordinairement de *ſçavoir* que d'*à ſçavoir*, & de *c'eſt à ſçavoir*; cependant les deux derniers ne laiſſent pas d'y pouvoir eſtre tres-bien employez, comme *C'eſt une Province qui abonde en tout ce qui eſt neceſſaire à la vie, à ſçavoir en bleds, en vins, en huiles, & en beſtiaux. Il n'avoit en tout que dix mille hommes, c'eſt à ſçavoir ſix mille hommes de pied, & quatre mille chevaux.*

Comme & *comme par exemple*, ſervent à l'énumeration, à peu prés de meſme que les trois autres Conjonctions.

jonctions dont nous venons de parler ; mais pourtant avec quelque difference. Car des trois phraſes qu'on vient de rapporter, il n'y a que la ſeconde où on puiſſe ſe ſervir de *comme* & de *comme par exemple* à la place d'*à ſçavoir*. Encore y auroit-il quelque diverſité d'emploi entre *comme* & *comme par exemple*; parce qu'avec *comme* tout ſeul, il faut ſupprimer la ſeconde Prépoſition *en*, & dire, *C'eſt une Province qui abonde en tout ce qui eſt neceſſaire à la vie, comme bleds, vins, huiles, &c.* Mais avec *comme par exemple*, il faudroit la reſtablir, & dire; *C'eſt une Province qui abonde en tout ce qui eſt neceſſaire à la vie, comme par exemple, en bleds, en vins, en huiles, & en beſtiaux.*

La Conjonction declarative *c'eſt-à-dire* ne ſert point à l'énumeration & au détail des choſes, mais ſeulement à l'explication & à l'éclairciſſement des paroles : Et ſon uſage eſt d'eſtre employée, ſoit à marquer une ſimple interpretation, ou une intelligence plus particuliere de quelques termes; ſoit à appuyer davantage ſur ce qu'on aura dit, & y donner plus de force ; ſoit enfin à faire entendre ouvertement ce qu'un autre n'a laiſſé entendre qu'à demi.

Dans la premiere acception, on ſe ſert de *c'eſt-à-dire*, quand on veut rendre les termes d'une autre Langue, par ceux de ſa Langue naturelle, comme dans l'Eſcriture ſainte, *Eli, Eli, lamma ſabacthani? c'eſt-à-dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'avez-vous abandonné?* Et quand on veut expliquer des façons de parler peu communes & peu connuës, par d'autres plus ordinaires & plus aiſées à entendre ; comme dans les phraſes ſuivantes, *La lumiere de gloire, c'eſt-à-dire, la viſion de Dieu, & la gloire dont les bienheureux joüiſſent dans le Ciel. La grace efficace, c'eſt-à-dire, la grace qui agit efficacement en nous, & qui nous fait faire le bien.*

C'eſt dans la ſeconde acception, que pour donner plus de force, plus d'authorité à une premiere énon-

ciation, on dit, *Il en a eſté blaſmé par tout le monde, c'eſt-à-dire, par ſes meilleurs amis, & par ſes plus proches parents. Alexandre & Ceſar, c'eſt-à-dire, deux des plus grands hommes que la Grece & Rome ayent jamais eu.*

La troiſiéme acception de *c'eſt-à-dire*, regarde l'interpretation & le ſens qu'on entreprend quelquefois de donner aux paroles d'un autre; comme par exemple, lors qu'à un homme qui ne s'explique pas tout à fait préciſément ſur une choſe qu'on luy demande, on dit, *C'eſt-à-dire, que vous n'en voulez rien faire; C'eſt-à-dire, que vous ne voulez pas eſtre des noſtres.* On ſe ſert auſſi de *Cela veut dire*, dans le meſme ſens & dans la meſme acception.

Des Conjonctions interrogatives.

DE toutes les façons de parler dont on a accouſtumé de ſe ſervir pour interroger, en demandant la raiſon de quelque choſe; *Pourquoy, à quoy, de quoy*, & *ſur quoy*; *Par quelle raiſon, à quel propos*, & *d'où vient que*, ſont celles qu'on employe le plus ordinairement dans le Diſcours; & elles ſeront auſſi les ſeules que nous regarderons icy comme Conjonctions d'Interrogation.

De toutes ces Conjonctions, *Pourquoy* eſt la plus ſimple & la plus uſitée: on s'en ſert ſouvent pour demander la raiſon d'une choſe, comme *Pourquoy n'eſtes-vous pas venu à l'heure que vous aviez promis? Pourquoy penſez-vous que je vous en parle? Pourquoy ne vous voit-on plus?* On s'en ſert auſſi en certaines occaſions, comme pour confirmer, ou pour juſtifier ce qu'on a dit auparavant; & alors on la fait d'ordinaire précéder par la Conjonction *auſſi*; comme *Auſſi pourquoy ſe meſle-t-il de ce qui ne le regarde pas? Auſſi pourquoy attaque-t-il de paroles un homme qui ne luy dit rien?* Enfin on l'employe ſans interrogation avec des Verbes, qui marquent connoiſſance ou ignorance, comme *Je ſçay pourquoy il en*

uſe de la ſorte ; Je ne ſçay pourquoy il en fait difficulté, J'ignore pourquoy.

A quoy, *de quoy*, & *ſur quoy*, dans les phraſes ſuivantes *A quoy tout cela aboutira-t-il? De quoy tout cela peut-il ſervir? Sur quoy fondé prétendez-vous?* ne ſont pas moins Conjonctions interrogatives que *Pourquoy?* mais on ſe contentera d'avoir donné icy un exemple de chacune, laiſſant du reſte au jugement du Lecteur à leur accorder ou à leur refuſer le nom de Conjonctions.

Quoyque *par quelle raiſon*, & *à quel propos* ayent d'eux-meſmes des ſignifications un peu differentes, qui ſont aſſez marquées par la difference des termes de *raiſon* & de *propos* ; cependant on ne laiſſe pas de les employer quelquefois l'un pour l'autre, comme Conjonctions interrogatives. Du reſte, ils ſe conſtruiſent tous deux de meſme que *pourquoy* à la place duquel on les employe auſſi tres-ſouvent.

D'où vient que, ſe prend ordinairement dans la meſme ſignification que *pourquoy*, & que les autres Conjonctions interrogatives dont nous venons de parler : & meſme dans le diſcours familier, on le peut fort bien employer en leur place, mais tousjours avec cette difference, que *d'où vient que* ne s'employe jamais avec aucun Verbe, ſans que ce Verbe ſoit précédé de ſon Pronom perſonnel, au lieu qu'avec *pourquoy*, & avec les autres Conjonctions pareilles, le Pronom ne ſe met jamais qu'aprés le Verbe. Ainſi au lieu qu'avec *pourquoy*, on dit, *Pourquoy ſe meſle-t il de ce qui ne le regarde pas?* avec *d'où vient que*, il faut dire, *D'où vient qu'il ſe meſle de ce qui ne le regarde pas?* parce que dans la premiere phraſe le Verbe conſerve toute la forme interrogative, qui demande tousjours le Pronom aprés le Verbe ; & que dans l'autre le meſme Verbe vient à la perdre, à cauſe de la Particule *que* dont il eſt précédé.

Des Conjonctions comparatives ou *d'égalité.*

Comme, de meſme que, ainſi que, auſſi-bien que, auſſi peu que, autant que, non plus que, ni plus ni moins que, ſont icy regardez comme des Conjonctions comparatives, quoy qu'il y ait une partie de ces termes-là, auſquels la qualité de Conjonction pourroit eſtre diſputée.

On ne la diſpute point à *comme*, employé en matiere de raiſonnement dans la ſignification de *d'autant que*; mais c'eſt de quoy on parlera ailleurs. Il ne s'agit icy que de le regarder, en tant qu'il ſert ou à joindre enſemble deux termes, dont on fait le ſujet d'une comparaiſon; ou à marquer rapport, convenance, parité entre deux propoſitions.

Dans la premiere acception, on dit d'un homme extrémement hardi, qu'*Il eſt hardi comme un lyon*; d'un homme qui parle à tort & à travers, ſans ſçavoir ce qu'il dit, qu'*Il parle comme un inſenſé, comme un homme qui a perdu l'eſprit*; & d'une choſe dont on ne ſe ſoucie point, & qui n'eſt de nulle importance en ſoy; *Je regarde cela comme une choſe indifferente, comme une choſe non avenuë.*

Sous la ſeconde acception, on peut ranger les comparaiſons plus eſtenduës, qu'on diviſe d'ordinaire en deux membres, dont le premier ſert de fondement & de baze au ſecond, comme dans la phraſe ſuivante, *Comme le Soleil eſt en quelque ſorte l'ame de l'Univers, auſſi un Roy doit eſtre en quelque ſorte l'ame de tout ſon Eſtat.*

C'eſt encore dans la meſme acception que *comme* eſt quelquefois employé à poſer une maxime, d'où on tire une conſequence fondée ſur la parité qui ſe rencontre entre les deux propoſitions. Les exemples éclairciront davantage la choſe. *Comme la reconnoiſſance eſt la marque d'un cœur bien fait, auſſi l'ingratitude eſt tousjours la*

marque du contraire ; Comme nous ne voudrions pas qu'on nous fiſt tort, auſſi il ne faut faire tort à perſonne.

Dans ces ſortes de phraſes, *comme* ſe met tousjours à la teſte du premier membre, lors qu'on ſe ſert d'*auſſi* au ſecond. Que ſi on ne ſe ſert point de *comme* au commencement, alors on ne pourra plus ſe ſervir enſuite du terme qui y reſpond, mais il faudra changer l'ordre de la phraſe. Ainſi dans le premier des exemples de la ſeconde acception la propoſition qui fait le fondement de la comparaiſon, & qui eſtoit dans le premier membre, ſera miſe dans le ſecond ; *Un Roy doit eſtre en quelque ſorte l'ame de ſon Eſtat, comme le Soleil eſt l'ame de l'Univers.*

A l'égard des propoſitions qu'on appelle convertibles, où il ne s'agit pas proprement de comparaiſon, mais ſeulement de parité & d'induction, il n'eſt pas neceſſaire d'en changer l'ordre ; parce qu'elles peuvent également bien ſervir de fondement ou de conſequence l'une à l'autre. De ſorte qu'on peut dire également bien, *La reconnoiſſance eſt la marque d'un cœur bien fait, comme l'ingratitude eſt la marque du contraire* ; ou *L'ingratitude eſt la marque d'un cœur mal fait, comme la reconnoiſſance eſt la marque du contraire.*

Mais ſi les propoſitions ne ſont point convertibles, & qu'elles ſoient énoncées par une negative, comme dans cette phraſe, *Comme nous ne voudrions pas qu'on nous fiſt tort, &c.* alors dés que la Conjonction *comme* ne ſera plus employée au commencement de la periode, on ne pourra plus s'en ſervir dans toute la phraſe ; mais en changeant l'ordre de la phraſe, il faudra ſe ſervir de la Conjonction *non plus que*, & dire, *Il ne faut faire tort à perſonne, non plus que nous ne voudrions pas qu'on nous fiſt tort.*

De meſme que, reſpond tellement à *comme*, ſoit pour la ſignification, ſoit pour l'emploi, qu'on le pourroit ſubſtituer à la place de *comme*, dans toutes les phraſes

qu'on vient de marquer, horſmis peut-eſtre dans celles de la premiere acception. Car encore que ce ne fuſt pas une faute de Grammaire de dire, *Il eſt hardy de meſme qu'un lyon*; cependant il n'eſt guere de l'uſage de la Langue d'employer *de meſme* dans ces ſortes de phraſes. Du reſte, on peut fort bien s'en ſervir par tout ailleurs à la place de *comme*, pris dans le ſens dont il eſt icy queſtion. Ce qu'il a de plus que *comme*, c'eſt qu'outre qu'il ſert à eſtablir une comparaiſon, une propoſition, il peut ſervir à la reſoudre, & peut eſtre mis à la place d'*auſſi*, avec cette diſtinction qu'il eſt tousjours ſuivi de *que*, quand on s'en ſert pour eſtablir la propoſition, & qu'il ne l'eſt jamais quand on s'en ſert pour la reſoudre, comme *De meſme que le Soleil, &c. De meſme un Roy, &c. De meſme que la reconnoiſſance, &c. De meſme l'ingratitude, &c.*

Tout ce qu'on vient de dire ſur *de meſme que* peut s'appliquer à *ainſi que*, qui s'employe de la meſme ſorte, comme on le peut voir dans cette phraſe du Dictionnaire de l'Académie Françoiſe; *Ainſi que le vent diſſipe les nuages, ainſi la preſence du Prince diſſipe les ſéditions.* Ce qu'*ainſi* a de particulier, c'eſt qu'il peut eſtre mis au commencement d'une comparaiſon, ſans la Particule *que*: Et nous en avons deux beaux exemples de ſuite dans la conſolation de Malherbe à Caritée, où Malherbe comparant la douleur de Caritée à celle d'Artemiſe, & d'Alcyonée, commence les deux premieres Stances par ces Vers,

Ainſi quand Mauſole fut mort,
Ainſi fut ſourde au reconfort.

Auſſi-bien que eſt à peu prés la meſme choſe que *comme*, *de meſme que*, & *ainſi que*, quant à la ſignification, mais non pas quant à l'emploi; car il ne ſert jamais à poſer le fondement d'une comparaiſon ou d'une propoſition: & il ne ſe met qu'au milieu du Diſcours pour

marquer parité, égalité entre deux perſonnes, entre deux choſes, *Je ſuis voſtre ſerviteur auſſi-bien que luy; Il eſt auſſi-bien à la Cour qu'aucun Courtiſan; Cela ſe fera auſſi-bien d'une façon que d'une autre.*

Auſſi-peu que ſert à marquer parité, égalité de privation, de diſette, d'inutilité entre deux perſonnes, entre deux choſes; comme lors qu'on dit, *L'un eſt auſſi peu riche que l'autre; De ces deux choſes-là l'une eſt auſſi peu neceſſaire que l'autre.* La difference d emploi entre ces deux Conjonctions, c'eſt qu'*auſſi-bien que* ne ſe met jamais comparativement avec un pur Adjectif, & qu'on ne dit pas *Auſſi-bien riche, auſſi-bien neceſſaire que*; quoy qu'on diſe, *Auſſi peu riche, auſſi peu neceſſaire que.* Que ſi on dit, *Auſſi bien fait que, auſſi bien pris, auſſi bien tourné que*; c'eſt que *fait, pris & tourné* ſont alors regardez, non pas comme de purs Adjectifs, mais comme des Participes.

Lors qu'*Autant que* eſt mis au commencement d'un membre de comparaiſon; & qu'enſuite on met *autant* au commencement du ſecond, ils ſervent tous deux à marquer oppoſition & diſproportion entre les choſes comparées; l'un ſervant alors à jetter le fondement de la comparaiſon, & l'autre ſervant à l'achever, comme dans cet exemple tiré de l'Eſcriture ſainte, *Autant que le Ciel eſt élevé au deſſus de la terre, autant mes penſées, dit le Seigneur, ſont élevées au deſſus de celles des enfants des hommes*; & comme dans la phraſe ſuivante, *Autant que l'un ſurpaſſe l'autre en richeſſe, autant l'autre le ſurpaſſe en vertu.* Que ſi au lieu de faire deux membres de la propoſition, on veut n'en faire qu'un, alors il ne ſera plus neceſſaire d'employer deux fois la Conjonction *autant*, mais en renverſant l'ordre des deux membres, il faudra dire, par exemple, *Les penſées du Seigneur ſont autant élevées au deſſus de celles des enfants des hommes, que le Ciel eſt élevé au deſſus de la terre.*

Autant que s'employe auſſi tout ſeul dans le diſcours ordinaire, pour marquer parité, égalité, comme dans cette phraſe du diſcours familier, *Il eſt voſtre ſerviteur autant qu'homme du monde.* Et il s'employe de plus dans la ſignification de *ſelon que*, *ſuivant que*, comme quand on dit, *Autant qu'on en peut juger, autant qu'il me ſera poſſible, autant que faire ſe pourra.*

Non plus que n'a d'uſage que dans les propoſitions énoncées par une negative, comme on l'a desja marqué dans cet exemple, *Il ne faut faire tort à perſonne non plus que nous ne voudrions pas qu'on nous fiſt tort.* On l'employe auſſi en diverſes phraſes du diſcours ordinaire, comme, *Il n'en eſt non plus touché que ſi cela ne le regardoit pas*; & c'eſt à peu prés tout ce qu'il eſt neceſſaire de remarquer touchant cette Conjonction.

A l'égard de *ni plus ni moins que*, il n'y a guere autre choſe à en dire, ſi ce n'eſt que cette eſpece de Conjonction, qui ſignifie *de meſme que*, eſtoit autrefois aſſez en uſage dans le ſtyle ſouſtenu, au commencement d'une comparaiſon; mais qu'aujourd'huy on ne s'en ſert preſque plus que dans le diſcours familier, & au milieu d'un membre de periode, comme *On l'a traité ni plus ni moins que ſi c'euſt eſté un voleur.*

Tout ce qu'il y a de plus à adjouſter touchant *Comme*, *de meſme que*, *auſſi-bien que*, *auſſi peu*, & *autant que*, c'eſt que dans le diſcours familier on joint ſouvent *tout* à chacune de ces Conjonctions, comme, par exemple, *Il en uſera tout comme il luy plaira*, *Tout de meſme qu'il me traitera je le traiterai*, *Il eſt tout auſſi-bien là qu'ailleurs*, *Il s'en tourmente tout auſſi peu que ſi ce n'eſtoit pas ſon affaire*, *Tout autant que je m'y puis connoiſtre.*

On a parlé ailleurs de *ſi*, en tant que Conjonction conditionnelle, & en tant que Conjonction dubitative; mais outre ces deux acceptions, dont la premiere reſpond à la Conjonction Latine *ſi*, & l'autre aux Conjonctions *an* & *utrum*; il ſignifie de plus parmi nous,

ce que *tam*, *ſic*, *ita* & *adeo*, ſignifient parmi les Latins: & il ſemble qu'en ce ſens-là il ne puiſſe eſtre mieux rangé que ſous les Conjonctions comparatives.

Dans cette acception, dans laquelle il eſt tousjours ſuivi de la Particule *que*, ſoit exprimée, ſoit ſouſentenduë, il s'employe, ou tout à fait comparativement, ou ſeulement pour déſigner une eſpece d'excés dans le ſujet dont on parle. Quand il ſert à marquer comparaiſon, il faut qu'il ſoit tousjours précédé d'une negative; comme *Il n'eſt pas ſi riche qu'elle*, *Sa maiſon n'eſt pas ſi commode, ni ſi bien baſtie que la voſtre*, *La choſe n'eſt pas ſi aiſée à faire que vous croyez*, *Il n'eſt pas ſi tard que vous penſez*, *Il n'en viendra pas ſi-toſt à bout*. Mais quand on l'employe à marquer une ſorte d'excés, & un certain degré dans le ſujet dont il s'agit, alors on peut s'en ſervir également bien, ou en affirmant ou en niant; comme, *Il eſt ſi riche qu'il ne ſçait que faire de ſon argent*, *Il eſt ſi malade qu'on n'en eſpere plus rien*, *Il eſt ſi bleſſé qu'il pourroit bien en mourir*, *Il n'eſt pas ſi dépourveu de raiſon qu'il ne connoiſſe*, *Il n'eſt pas ſi peu inſtruit des affaires du monde qu'il ne ſçache*. La ſeule difference qu'il y a dans l'uſage de *ſi* & de *que*, ainſi employez, c'eſt que quand la propoſition eſt affirmative, le Verbe regi par *que* peut ſe mettre à l'Indicatif ou au Futur du Subjonctif; mais que quand elle eſt negative, *que* demande neceſſairement quelqu'un des autres Temps du Subjonctif.

Ce qu'on vient de dire de *ſi*, employé comme Conjonction comparative, peut s'appliquer aux autres termes de comparaiſon, *Plus*, *moins*, *mieux*, & *pis*. Il y a ſeulement cette difference à faire, qu'on peut les employer tous quatre auſſi-bien à l'affirmative qu'à la negative, comme *L'un eſt plus riche que l'autre*, *L'un n'eſt pas moins riche que l'autre*, *Ce malade eſt mieux que ce matin*, *Il n'eſt pas pis que ce matin*. Mais c'eſt aſſez parler des Conjonctions de comparaiſon, & peut-eſtre

qu'on trouvera que je n'en ay que trop augmenté le nombre.

Des Conjonctions augmentatives & diminutives.

LEs Conjonctions que j'appelle *Augmentatives* ou *d'Addition*, ſont *Joint que*, *outre que*, *de plus*, *au ſurplus* & *encore*, Et celles que j'appelle *Diminutives*, ſont *encore*, qui s'employe ſouvent comme Conjonction diminutive, *du moins* & *au moins*.

A l'égard de *Joint que*, il ſert tellement à lier les parties du Diſcours dans un raiſonnement, qu'on pourroit auſſi le mettre, ſoit au rang des Conjonctions *Copulatives*, ſoit au rang de celles qu'on appelle *Cauſatives* ou *Cauſales*; mais j'ay creu qu'il valoit encore mieux le ranger avec les autres dans une Claſſe ſeparée, puiſque la ſignification qui luy eſt la plus propre, eſt de marquer augmentation ou addition à ce qui a desja eſté dit.

Joint que s'employe tousjours dans cette acception, au commencement d'un ſecond membre de periode, & d'ordinaire quand il s'agit de fortifier une raiſon par une autre; comme *Son propre intereſt l'y oblige, joint que ſa conſcience y eſt en quelque ſorte engagée; L'affaire n'a peu ſe juger pluſtoſt, parce qu'il y en avoit une autre ſur le Bureau, joint que le Rapporteur n'eſtoit pas preſt.*

Outre que s'employe de la meſme maniere que *joint que*; de ſorte qu'on pourroit le mettre à la place de *joint que*, dans les deux exemples qu'on vient de rapporter. Il y a pourtant cette difference entre ces deux Conjonctions, que *joint que* ne marque d'ordinaire qu'une raiſon adjouſtée ſimplement à une autre, & que le plus ſouvent *outre que* eſt employé à marquer la principale raiſon, & celle ſur laquelle on appuye davantage. C'eſt peut-eſtre pour cela que *joint que* ne ſe met qu'au commencement d'un ſecond membre de pe-

riode, comme ne marquant qu'une raiſon ſubſidiaire; au lieu que l'autre ſe peut mettre au commencement de la periode, comme ſervant à déſigner la principale raiſon. Quoy qu'il en ſoit, *Outre que* ſe met tantoſt au commencement, tantoſt au milieu d'une periode; car on peut dire preſque également bien, *Outre qu'il y eſt obligé en conſcience, il y eſt engagé par honneur*, ou bien, *Il y eſt engagé par honneur, outre qu'il y eſt obligé en conſcience.* L'uſage cependant le plus ordinaire eſt de commencer la periode par *Outre que.*

De plus, en tant que Conjonction augmentative, ſert à adjouſter à quelque énumeration, ou à confirmer, à fortifier ce qu'on a avancé; & dans l'une & l'autre acception il s'employe indifferemment, ou au commencement d'un membre de periode, ou aprés, comme, *De plus il a de grands biens en terres, Je vous dirai de plus.* Comme *outre cela* peut-eſtre employé de meſme à la liaiſon du Diſcours, on peut auſſi le regarder alors comme une Conjonction augmentative.

Au ſurplus peut eſtre auſſi regardé de la meſme ſorte, quoy qu'il s'employe differemment, & qu'on s'en ſerve moins par addition, à ce qu'on a dit, que par une eſpece d'oppoſition, & pour y apporter quelque correctif, comme *Il a veritablement quelques deffauts, mais au ſurplus il eſt honneſte homme.* On s'en ſert auſſi par maniere de tranſition, comme *Au ſurplus je vous dirai;* & dans l'une & l'autre de ces acceptions, il pourroit peut-eſtre appartenir auſſi-bien aux Conjonctions d'exception & de tranſition qu'à celles dont il s'agit icy. Mais parce qu'il déſigne par luy-meſme augmentation, on a creu qu'il valoit encore mieux le placer parmi les Conjonctions augmentatives.

Encore, outre les ſignifications qu'il a comme Adverbe, peut eſtre conſideré comme appartenant à diverſes Claſſes de Conjonctions. Il peut eſtre regardé comme Conjonction copulative, ou comme Conjonc-

tion augmentative dans la phraſe ſuivante, *Ce n'eſt pas aſſez d'aimer ſes amis, il faut encore les ſervir dans l'occaſion*; parce que dans cette phraſe *encore* ſe peut rendre également bien par *auſſi* Conjonction copulative, & par *de plus*, Conjonction augmentative. Il peut eſtre auſſi regardé comme Conjonction adverſative, quand on dit, *Il eſt comblé de biens, encore n'eſt-il pas content; & ſi encore il ſe plaint; & il ne laiſſe pas encore de ſe plaindre*: car dans ces phraſes il peut fort bien eſtre rendu par *cependant*, *neantmoins* Conjonctions adverſatives. Mais il eſt en meſme temps Conjonction diminutive, & Conjonction de reſtriction, quand on dit, *Encore s'il ſçavoit les choſes dont il veut parler, Encore s'il ſe relaſchoit d'une partie de ſes prétentions*; parce que dans l'une & l'autre de ces exemples il peut tres-bien eſtre rendu par *au moins*, ou par *du moins*, qui marquent également diminution & reſtriction.

Quoyque ces deux Conjonctions *au moins* & *du moins* n'ayent à peu prés que la meſme ſignification, que *pour le moins*, l'Uſage ne laiſſe pas cependant d'y faire quelquefois de la difference, quant à la maniere de les employer. On ſe ſert d'*au moins*, plus ordinairement que des deux autres, ſoit quand il eſt queſtion de donner quelque eſpece d'advertiſſement, comme dans ces phraſes du diſcours familier, *Au moins n'oubliez pas de l'aller voir en paſſant, Prenez garde au moins à vous retirer de bonne heure, Au moins ſouvenez-vous que c'eſt moy qui vous le dis*; ſoit quand il s'agit de ſe diſculper de quelque choſe, comme *Au moins ce n'eſt pas moy qui en ſuis cauſe, Au moins je n'y prends aucun intereſt*. Hors de là on ſe ſert pluſtoſt de *du moins* que d'*au moins*, comme dans les phraſes ſuivantes; *S'il n'eſt pas riche, du moins il eſt honneſte homme, Si vous ne voulez pas eſtre pour luy, du moins ne ſoyez pas contre*. Mais comme la difference entre ces deux Conjonctions, ne conſiſte qu'en une certaine délicateſſe de langue & d'oreille, dont il eſt malaiſé de

donner des regles ; ou que pour mieux dire, elle ne conſiſte que dans le gouſt ſeul, ſans aucun autre fondement ſolide, c'eſt à l'Uſage qu'on renvoye ce qui appartient plus particulierement à l'emploi de l'une & de l'autre. Dans le diſcours familier on dit auſſi, *Tout au moins*, *tout du moins*, pour donner encore plus de force à ce qu'on dit, & pour marquer par là une eſpece de diminution ou de reſtriction encore plus grande.

Pour le moins peut s'employer preſque par tout où on employe *au moins* & *du moins*, mais on ne s'en ſert pas ſi ordinairement que des deux autres.

A toutes ces Conjonctions augmentatives & diminutives, j'adjouſte encore icy *plus* & *moins*, *mieux* & *pis*, dont j'ay desja parlé ailleurs, & qu'on pourroit auſſi ranger parmi les Conjonctions adverſatives ou d'oppoſition, ou parmi les comparatives ; parce que rien ne ſçauroit porter l'idée d'augmentation & de diminution, ſans enfermer celle d'oppoſition ou de comparaiſon. Mais ſous quelque Claſſe qu'on les range, rien n'eſt plus ordinaire que de dire, *Plus vous luy en direz, moins il en ſera ; Plus j'y ſonge, plus j'en ſuis eſtonné ; Plus il fait d'exercice, mieux il ſe porte ; Moins on le preſſe, & mieux il fait ; Plus on le purge, & pis c'eſt.* Je ſçay bien que tous ces quatre mots ne ſont à la rigueur que des Adverbes ; mais il me ſemble qu'on ne peut pas s'empeſcher de les regarder comme des Conjonctions du Diſcours, quand on les employe ainſi, en les oppoſant l'un à l'autre

Des Conjonctions cauſales ou *cauſatives.*

IL y a deux principales ſortes de Conjonctions dont on a accouſtumé de ſe ſervir dans les Diſcours de raiſonnement. Les unes ſervent à marquer la raiſon, la cauſe pourquoy ; & celles-là ſont appellées par les Grammairiens *Cauſales* ou *Cauſatives*, & précédent tousjours la raiſon qu'on allegue. Les autres ſont ap-

pellées *Illatives*, c'eſt-à-dire, qui inferent, qui ſervent à inferer; & elles ſont tousjours précédées par la raiſon dont elles ſervent à tirer l'induction & la conſequence. On va parler des premieres, & on paſſera enſuite aux autres.

Les Conjonctions cauſatives ſont *Car, parce que, comme, d'autant que, à cauſe que, attendu que, veu que, puiſque*, & *afin que*: & quoy qu'elles ſervent toutes à un meſme uſage, chacune cependant a ſes differents emplois.

Le ſeul uſage de *Car* eſt de ſervir à marquer la raiſon d'une propoſition avancée; & de là vient qu'il ne peut jamais eſtre employé au commencement d'un Diſcours. Au reſte, par une propoſition avancée on entend icy non ſeulement les propoſitions qui enferment, ou une verité Phyſique, comme *Ces arbres n'ont garde de repouſſer, car ils ſont morts*; ou une verité Morale, comme dans cette phraſe de l'Eſcriture ſainte, *Bienheureux ceux qui pleurent, car ils ſeront conſolez*; mais auſſi les énonciations les plus ſimples du Diſcours familier, comme *Je vous quitte, car j'ay à faire*; *Adieu, car il eſt tard.*

Comme dans la pluſpart des phraſes où on employe *car*, on pourroit le ſupprimer ſans faire aucun tort, ni au ſens, ni à la conſtruction; & que meſme dans les premiers temps de l'Académie Françoiſe, quelques Académiciens avoient affecté de ne le point mettre dans leurs Ouvrages, cela avoit fait croire autrefois au Public que l'Académie prétendoit bannir *car* de la Langue; & c'eſt ce qui donna lieu alors à une des plus agréables Lettres que Voiture ait eſcrites. Mais outre le beſoin qu'on a de cette Conjonction dans toutes les choſes de raiſonnement & de démonſtration; & outre la place qu'elle tient neceſſairement dans toutes les Lettres de Chancellerie, il y a des phraſes du diſcours familier, d'où on ne ſçauroit la retrancher ſans oſter

en meſme temps le rapport & la liaiſon que deux énonciations ont l'une avec l'autre. Ainſi, pour ne pas ſortir de la Lettre qu'on vient de citer, & qui finit par *Je vous aſſeure que vous me devez cette grace, car je ſuis*; ſi on en vouloit oſter le *car*, il n'y auroit plus de liaiſon de ſens entre ces deux énonciations, *Vous me devez cette grace*, & *je ſuis*; & la premiere ne ſeroit plus fondée ſur la ſeconde, comme elle l'eſt.

Ce qu'il y a de plus à obſerver ſur *car*, c'eſt qu'il peut fort bien eſtre employé au commencement d'une interrogation; mais qu'il ne peut jamais eſtre employé pour reſpondre à une interrogation. Ainſi on dira fort bien au milieu d'un Diſcours, *Car ne voit-il pas qu'on le trompe? Car à quoy bon tant de detours? Car peut-il s'en diſpenſer? Car le moyen de s'en deffendre?* Mais ſi on demande à quelqu'un pourquoy il a fait quelque choſe, il ne pourra pas commencer ſa reſponſe par *car*. Or il n'y a aucune des autres Conjonctions *cauſatives*, qui puiſſe eſtre employée de la ſorte en interrogeant, ni aucune qu'on ne puiſſe employer dans le commencement d'une reſponſe à une interrogation.

Quoyque *Parce que* ſoit à peu prés de la meſme ſignification que *car*, il y a cependant une grande difference d'emploi entre l'un & l'autre, qui ne peut pourtant eſtre fondée que ſur la difference de leur ſignification. Mais cette derniere difference, qui eſt à peu prés la meſme que celle qui ſe rencontre entre les Conjonctions Latines *nam* & *quoniam*, eſt peut-eſtre plus aiſée à faire ſentir par les exemples, qu'à faire bien entendre par le Diſcours. Il me ſemble pourtant qu'en diſtinguant entre le raiſonnement ou la ratiocination, s'il eſt permis de ſe ſervir de ce mot; & entre la raiſon priſe pour la cauſe & le motif qui fait agir, on pourroit dire Que *car* en François, auſſi-bien que *nam* en Latin, eſt renfermé dans ce qui regarde la ratiocination; & que *parce que* de meſme que *quoniam* s'eſtend à mar-

quer la raiſon, la cauſe, le ſujet, le motif qui porte à agir.

Quoy qu'il en ſoit, *parce que* s'employe tres bien au commencement d'un Diſcours, comme pour jetter d'abord les fondements de ce qu'on doit dire enſuite; & quelquefois auſſi il ne ſe met qu'à la ſuite pour rendre raiſon de ce qu'on a avancé d'abord. Ainſi on peut dire également bien, *Parce que l'heure de la mort eſt incertaine, on doit eſtre tousjours préparé à la mort*; ou *On doit eſtre tousjours préparé à la mort, parce que l'heure de la mort eſt incertaine.* Mais peut-eſtre que dans un diſcours ſouſtenu, il ſeroit mieux d'employer *parce que* au commencement du Diſcours; & que dans le diſcours familier, il eſt mieux de ne s'en ſervir qu'aprés.

La Conjonction *Parce que* ne reſpond pas ſeulement à la Conjonction Latine *quoniam*; elle reſpond auſſi à la Conjonction *quia*, qui approche fort de la ſignification de *quoniam*; mais qui en eſt pourtant un peu differente, ſoit pour le ſens, ſoit pour l'emploi. Suivant cette idée, *parce que*, employé dans le ſens de *quia*, ne peut pas ſervir à l'eſtabliſſement d'un principe, d'une verité, mais ſeulement à rendre quelque ſorte de raiſon d'une choſe; comme lors qu'on dit, *Il ne part point parce qu'il n'a point d'argent*; & comme dans cette phraſe de l'Eſcriture, *Voſtre œil eſt-il envieux & malin, parce que je ſuis bon?* Que ſi dans cette derniere on veut changer l'ordre des termes; & commencer par le ſecond membre; alors pour donner plus de force à l'expreſſion, il faudra dire, *Eſt-ce parce que je ſuis bon que voſtre œil eſt envieux & malin.* Et la meſme choſe ſe doit obſerver dans toutes les phraſes d'Interrogation, lors qu'on voudra que la Conjonction qui marque la cauſe & le motif ſoit employée d'abord, & qu'il ſera queſtion de donner plus de force & plus d'énergie au Diſcours.

Comme a la meſme ſignification, & le meſme emploi que

que *parce que*, mis au commencement d'un Diſcours, pour ſervir de baze & de fondement au reſte : & meſme il eſt plus en uſage dans un diſcours ſouſtenu, que *parce que*. Ainſi au lieu de dire, *Parce que l'heure de la mort eſt incertaine*, on peut tres bien dire, *Comme l'heure de la mort eſt incertaine, on doit eſtre touſjours preparé à la mort*. Mais il eſt à remarquer que *comme*, dans l'acception dont il s'agit maintenant, ne ſe met jamais qu'à la teſte du Diſcours, ou précédé des Conjonctions *&* ou *mais* ; & qu'ainſi qui changeroit l'ordre des deux membres de cet exemple, en diſant, *On doit eſtre preparé à la mort, comme l'heure de la mort eſt incertaine*, parleroit d'une maniere qui paroiſtroit barbare & ſauvage par l'arrangement des termes.

On a dit autrefois, *Comme ainſi ſoit que*, au lieu de *comme* tout ſeul ; mais cette ancienne Conjonction, qui eſtoit alors fort en uſage, meſme dans les diſcours les plus ſouſtenus, eſt à preſent entierement bannie de la Langue ; & peut-eſtre que le trop frequent uſage qu'on en faiſoit, joint à ſa longueur, eſt ce qui a le plus contribué à la decréditer. La meſme choſe à peu prés, & par la meſme raiſon, eſt arrivée à la Conjonction Toſcane *Conciofſiacoſache* qui ſignifie *Comme ainſi ſoit que*, & dont les meilleurs Autheurs de la Langue Italienne ſe ſont autrefois ſervi ; mais dont maintenant ceux qui eſcrivent bien en Italien, ne ſe ſervent qu'avec beaucoup de reſerve, & ſeulement par une eſpece de reſpect pour l'antiquité.

D'autant que & *à cauſe que* ont la meſme ſignification que *parce que* : du reſte, non ſeulement on les employe un peu differemment de *parce que*, mais on les employe auſſi aſſez differemment l'un de l'autre. *D'autant que*, qui a eſté autrefois fort en uſage dans tous les diſcours de raiſonnement, eſt preſque renfermé aujourd'huy dans ce qui appartient au ſtyle de Chancellerie & de Pratique, comme Edits, Declarations,

Traitez, Contracts, Arrests, & Procés verbaux, & il s'y employe ordinairement au commencement d'une clause. *A cause que*, au contraire, est tousjours fort en usage; mais c'est presque uniquement dans le discours familier, ou dans ce qu'on escrit en cette sorte de style; & il se peut mettre, ou au commencement, ou au milieu du Discours. Ainsi en parlant d'un homme que les richesses rendent insolent, on peut dire également bien, *A cause qu'il est riche, faut-il qu'il soit insolent*, ou *Faut-il qu'il soit insolent, à cause qu'il est riche:* Et enfin par tout où on peut employer *parce que*, on peut aussi y employer *à cause que.*

Attendu que & *veu que* sont des Conjonctions d'une mesme nature; & elles signifient à peu prés la mesme chose que *parce que.* Cependant quoy qu'*attendu que* puisse estre employé fort bien en plusieurs phrases à la place de *parce que*, comme *Attendu que l'heure de la mort est incertaine, &c. Il ne part point, attendu qu'il n'a point d'argent*; on ne pourroit pas pourtant dire, *Vostre œil est-il malin, attendu que je suis bon.* Ainsi, *Attendu que*, & *parce que* conviennent ensemble, & different en mesme temps l'un de l'autre; & cette difference a sans doute son fondement sur quelque difference de signification. Mais comme il seroit d'une discussion trop longue & trop espineuse d'entrer dans ces sortes de détail, qui au fond ne sont pas d'une grande utilité, on se contentera d'avoir icy marqué quelque chose de la difference de leur emploi, & on laisse le surplus à ce que l'Usage en pourra faire connoistre.

C'est aussi au mesme Usage que l'on se rapporte pour ce qui regarde la difference de signification entre *Attendu que* & *veu que:* car encore que les termes dont ils tirent leur formation, ayent des significations aussi differentes, que *Faire attention* & *voir* sont differents l'un de l'autre; cependant tantost l'Usage confond ces deux Conjonctions, & tantost il les distingue. Il les confond

en ce qu'on peut quelquefois ſe ſervir de l'une à la place de l'autre, comme dans cet exemple, *Je m'eſtonne qu'il ſe ſoit embarqué dans cette affaire, attendu qu'il ſçavoit*, ou *Veu qu'il ſçavoit bien qu'il n'y pouvoit pas réüſſir*; car l'un & l'autre ſont également bien dits. Et il les diſtingue en ce que dans cette phraſe, *Il ne part point attendu qu'il n'a point d'argent*, on ne ſçauroit ſubſtituer *veu que* à la place d'*attendu que*, ſans faire une eſpece de barbariſme. Que ſi en changeant un peu les premiers termes de la phraſe, on dit, *Il n'a garde de partir*; alors on parlera également bien, en adjouſtant, *Attendu qu'il n'a point d'argent*, ou *Veu qu'il n'a point d'argent*.

La Conjonction *Puiſque* eſt à peu prés de meſme nature & de meſme ſignification que celles dont nous venons de parler; & elle peut eſtre employée en leur place dans pluſieurs phraſes. Mais elle eſt auſſi d'ailleurs fort diſtinguée des deux autres Conjonctions, en ce que chacune des autres peut ſervir à marquer une verité, une raiſon, une cauſe dont ceux à qui l'on parle n'ayent encore eu aucune connoiſſance: & que *puiſque* ne peut ſervir qu'à marquer une verité, une raiſon, une cauſe, dont celuy qui parle ſuppoſe la connoiſſance dans ceux à qui il parle. Ainſi, quoy qu'on puiſſe fort bien dire, *Je ne puis pas y aller, parce que je ſuis engagé d'aller ailleurs*; & que cela ſe puiſſe dire auſſi bien à une perſonne qui ſçait cet engagement, qu'à une autre qui ne le ſçait pas; on ne pourra pas ſe ſervir de *puiſque* dans le meſme exemple, & dire, *Puiſque je ſuis engagé d'ailleurs*, qu'en parlant à une perſonne qui ait connoiſſance de cet engagement. Du reſte, l'uſage de cette Conjonction eſt tres ordinaire, ſoit dans le diſcours familier, ſoit en eſcrivant, & en toute ſorte de ſtyle.

Toutes les Conjonctions *cauſatives* dont nous venons de parler, appartiennent proprement à ce qui re-

garde la cauſe efficiente, & la raiſon par laquelle on agit. Les Conjonctions *Afin que* & *afin de*, dont il reſte maintenant à parler, appartiennent uniquement à la cauſe finale, & à la raiſon pour laquelle on agit; & elles ne ſignifient toutes deux qu'une meſme choſe. Toute la difference qu'il y a entre l'une & l'autre, ne vient que de celle de leur regime, qui fait qu'*afin que* gouverne tousjours le Verbe au Subjonctif; & qu'*afin de* le gouverne tousjours à l'Infinitif. De ſorte qu'en voulant exprimer la meſme choſe par l'une & par l'autre de ces deux Conjonctions, il faudra dire avec *afin que*; *C'eſt afin que vous en ſoyez mieux perſuadé*; & avec *afin de*, *C'eſt afin de vous en mieux perſuader*. Du reſte, il eſt inutile de donner davantage d'exemples de l'emploi qu'on peut faire de toutes les deux. J'adjouſterai ſeulement comme une choſe qui appartient aux Conjonctions, par leſquelles on marque la cauſe finale, que dans le diſcours familier, en parlant de ce qu'on aura fait, au hazard qu'il puiſſe ſervir ou non, il eſt aſſez ordinaire de dire, qu'*On l'a fait à telle fin que de raiſon.*

Dans le Traité des Prépoſitions on a parlé amplement de *pour*, en tant que Prépoſition: mais quoy qu'on ait eſſayé d'en marquer toutes les differentes acceptions; & qu'alors on ne l'ait regardé que comme Prépoſition, on ne peut pas s'empeſcher d'en dire encore icy un mot, en le regardant comme Conjonction. Car puis qu'*à cauſe* & *afin*, ſont ſans doute des Conjonctions, on ne peut pas ſe diſpenſer de donner auſſi la qualité de Conjonction à *pour*, lors qu'il eſt employé devant l'Infinitif des Verbes, ſoit pour marquer la cauſe efficiente d'une action, ſoit pour en marquer la cauſe finale. Il ſert à en marquer la cauſe efficiente, quand on dit, qu'*Un homme eſt malade pour avoir trop mangé*; car alors on regarde l'excés du manger comme la cauſe de ſa maladie: Et il ſert à marquer la cauſe finale & l'objet qu'on ſe propoſe en agiſſant,

quand on dit, *J'ay fait ce que j'ay peu pour gagner ſon amitié.* Ce qu'il y a de plus à dire à l'égard de *pour*, a eſté touché dans le Traité des Prépoſitions.

Des Conjonctions appellées illatives ou *concluſives.*

AU lieu que les Conjonctions *cauſatives* précédent tousjours la raiſon, la cauſe qu'on allegue, les Conjonctions *illatives* ou *concluſives*, en ſont au contraire tousjours précédées, comme on a desja marqué. Les deux principales Conjonctions de cette eſpece ſont *or* & *donc*; & comme *or* s'employe ordinairement à la ſuite d'une propoſition generale, qui fait la majeure d'un argument, & qu'il ſe met à la teſte de la mineure de l'argument; de meſme *donc* s'employe à la teſte de la conſequence qu'on tire des deux propoſitions, & ſert à la concluſion de tout l'argument.

Au reſte, quand on parle icy d'argument & de majeure & de mineure, ce n'eſt pas qu'on prétende reduire l'uſage de ces Conjonctions aux arguments en forme qu'on peut faire dans une diſpute. Mais n'y ayant point de raiſonnement juſte, ni dans la converſation, ni dans un diſcours eſcrit, qui ne ſoit un veritable argument, on prend icy le terme d'argument dans le ſens le plus eſtendu que l'on puiſſe luy donner. Cela eſtant, comme tout argument conſiſte, ou en une ſimple propoſition de laquelle on tire une conſequence, ou en deux ou pluſieurs propoſitions qui ſe ſouſtiennent l'une l'autre, & dont on tire auſſi une induction, la Conjonction *or* ne peut jamais eſtre employée que dans les Diſcours, qui ſuppoſent desja quelque propoſition avancée, qui ſoit comme la majeure de l'argument, & dont celle qui ſuit ſoit la mineure. Ainſi, de quelque nature que ſoit la premiere propoſition generale, & en quelques termes qu'elle ſoit énon-

cée & eſtenduë, on pourra fort bien ſe ſervir de la Conjonction *or*, à la teſte de la ſeconde propoſition; & *donc*, ou *par conſequent* devront eſtre mis à la teſte de la troiſiéme, qui fait la concluſion de l'argument, ou du diſcours, comme dans l'exemple ſuivant, *On ne doit compter pour vrais biens que ceux qu'on ne peut point perdre; or les biens de la fortune peuvent ſe perdre aiſement; donc ce ne ſont point de vrais biens.*

Que ſi on veut reduire les deux premieres propoſitions de cet argument à une ſeule, comme ſuppoſant l'une des deux aſſez reconnuë pour vraye, alors la Conjonction *or* ne pourra plus eſtre employée, parce qu'il n'eſt plus queſtion de celle d'où elle eſtoit déduite. Mais les Conjonctions *donc*, ou *par conſequent*, pourront tousjours eſtre employées à la teſte de la conſequence qu'on tire, comme, *On ne doit compter pour vrais biens que ceux qu'on ne peut point perdre, donc les biens de la fortune ne ſont point de vrais biens.* Que ſi dans un diſcours de plus d'eſtenduë on veut tirer encore quelque conſequence de celle qu'on a desja tirée, on pourra fort bien alors repeter les termes de *donc*, ou de *par conſequent*, & dire, *Donc on ne doit pas les rechercher avec un grand empreſſement, donc je n'ay pas tort de ne m'en pas tourmenter.*

Quelquefois au lieu de la ſimple Conjonction *or*, on dit, *Or eſt-il que*; mais ce n'eſt guere que dans des diſputes vives, ou dans des diſcours de raiſonnement, où en appuyant davantage ſur ce qu'on dit, on veut s'attirer une plus grande attention.

A la place de *donc*, on ſe ſert auſſi quelquefois, non ſeulement de *par conſequent*, dont on a desja parlé, mais auſſi de *Partant*, *ainſi*, *c'eſt pourquoy*, *cela eſtant*, & *c'eſt pour cela que*, toutes Conjonctions *concluſives* de meſme ſignification, à peu prés & de meſme emploi: cependant l'Uſage ne laiſſe pas d'y apporter quelque diſtinction.

Par conſequent, outre l'emploi que nous avons dit

qu'il peut avoir dans les arguments & dans les diſputes, en a de plus un grand dans le diſcours ordinaire, & toutes les fois qu'il s'agit de prouver ou de perſuader quelque choſe que ce ſoit, comme *Vous avez promis, par conſequent, vous eſtes obligé de payer; Il n'y a point de veritable bonheur ſans la vertu; & par conſequent on ne peut eſtre veritablement heureux, ſi on n'eſt homme de bien.*

Partant eſt au contraire beaucoup plus renfermé dans ce qui regarde les arguments & les diſputes, & hors de là il n'a guere d'uſage qu'en matiere de compte, ou ſuivant ce qui reſulte des differents chapitres de miſe ou de recepte, on met, *Partant reſte tant, partant doit tant, & partant quitte.*

Ainſi, c'eſt pourquoy, cela eſtant, & *c'eſt pour cela*, ſont d'un uſage tres ordinaire dans la Langue; comme dans cette phraſe, *Voſtre droit n'eſt pas ſans difficulté, ainſi vous feriez bien de vous accommoder*, dans laquelle on peut fort bien mettre, *c'eſt pourquoy, cela eſtant*, & *c'eſt pour cela que*, à la place d'*ainſi*. Mais quoy qu'on puiſſe ſe ſervir preſque également de l'une ou de l'autre de ces Conjonctions, dans la pluſpart des exemples qu'on pourroit former; cependant il eſt conſtant que la Conjonction *c'eſt pour cela que*, appartient plus au diſcours familier qu'à tout autre ſtyle; à moins qu'on la veüille employer dans une autre acception que celle dont il eſt maintenant queſtion.

De ſorte que, de façon que, & *de maniere que*, ont à peu prés la meſme ſignification que les Conjonctions dont nous venons de parler en dernier lieu: & par cette raiſon on peut auſſi les mettre au nombre des Conjonctions *illatives* ou *concluſives*. *De ſorte que* eſt celle de toutes les trois dont on ſe ſert le plus ordinairement, ſoit dans le diſcours familier, ſoit en eſcrivant.

Des Conjonctions de Temps & d'Ordre.

J'Ay long-temps douté ſi je mettrois au rang des Conjonctions certains termes que les Grammairiens François ont accouſtumé de ne mettre qu'au nombre des Prépoſitions ou des Adverbes de Temps: mais comme les mots qui reſpondent en Latin aux meſmes termes, ſont qualifiez de Conjonctions par d'habiles Grammairiens Latins; j'ay creu eſtre bien fondé en cela à les ſuivre; veu que la difference des Langues ne change rien à la nature & à la qualité des mots. Au reſte, je mets icy enſemble les Conjonctions de Temps, & celle d'Ordre; veu qu'il n'y en a aucune qui appartienne au Temps, qui n'appartienne auſſi à l'Ordre, & à l'arrangement de ce qu'on dit.

J'appelle donc icy Conjonctions de Temps & d'Ordre, *Comme*, *lors que*, *dans le temps que*, *dans le meſme temps que*, *en meſme temps*, *pendant que*, *durant que*, *avant que*, *dés que*, *auſſi-toſt que*, *à peine*, *aprés*, *cependant* & *enfin*; non pas en tant que tous ces termes, ou la pluſpart ſervent ſeulement à marquer une certaine circonſtance de Temps; mais en tant qu'ils ſervent tellement à la liaiſon & à l'ordre du diſcours, qu'ils contribuent à en joindre toutes les parties, & à en rendre l'aſſemblage meilleur.

On a desja parlé ailleurs de *comme*, en tant que Conjonction comparative, & en tant que Conjonction qui ſert à déſigner la cauſe, la raiſon, de ce qu'on veut dire. Icy on ne le conſidere qu'en qualité de Conjonction ſervant à marquer l'Ordre & le Temps des choſes dans une narration; & c'eſt dans cette acception qu'on dit, *Comme tout eſtoit desja diſpoſé pour le départ, il ſurvint une nouvelle qui le rompit*; *Comme les troupes marchoient pour donner l'aſſaut à la Place, les ennemis battirent la chamade.* Or dans ces deux exemples, *comme*

qui

qui ſert à lier ce qu'on dit avec ce qui a précédé, ſert auſſi tellement à marquer l'inſtant, dans lequel il ſurvient quelque changement inopiné, qu'encore que pour exprimer la meſme choſe, on peuſt employer auſſi *lors que*, *dans le temps que*, & *dans le meſme temps que*, la narration cependant ſemble avoir plus de vivacité & de force avec la Conjonction *comme*.

Lors que, *dans le temps que*, *dans le meſme temps que*, & *en meſme temps que* ne s'employent pas ſeulement de la meſme ſorte que *comme*, dans l'acception qu'on vient de marquer, où il s'agit de marquer un paſſage ſoudain d'une choſe à l'autre; ils s'employent auſſi dans les recits, où aprés avoir parlé d'une choſe, on veut y en joindre une autre qui s'eſt paſſée ailleurs dans le meſme temps. Ainſi, aprés avoir parlé des Déliberations des Atheniens, touchant le ſecours d'Olynthe, on dira fort bien, *Lors qu'on perdoit ainſi le temps à Athenes en déliberations, Philippes de ſon coſté preſſoit ſi vivement Olynthe, qu'il s'en rendit maiſtre.* Et ſi on veut lier enſemble dès évenements arrivez en meſme temps en Italie & en France, on pourra fort bien dire *Lors que les choſes ſe paſſoient ainſi en Italie, tout ſe diſpoſoit en France, &c.* Les autres Conjonctions *Dans le temps que*, *dans le meſme temps que*, & *en meſme temps que*, peuvent eſtre auſſi employées de meſme; mais les unes plus heureuſement que les autres; & c'eſt ſur ces ſortes de délicateſſes de Langue qu'il faut conſulter l'Uſage & l'oreille.

Pendant que & *durant que* pourroient auſſi eſtre fort bien employez dans les meſmes phraſes à la place de *lors que*: & peut-eſtre que *pendant que* y ſeroit plus propre qu'aucune autre Conjonction. Quant à *durant que*, encore qu'il ait la meſme ſignification que *pendant que*, cependant il ſemble qu'on s'en ſerve moins dans ces ſortes d'occaſions, que dans celles où il eſt queſtion d'exprimer les choſes qui portent avec elles l'idée d'u-

né certaine durée de temps, comme ſont les Déliberations dans une Aſſemblée, dans un Conſeil.

Dés que, *ſi-toſt que*, & *auſſi-toſt que* ſervent à marquer un Temps, qui ſuit immédiatement celuy dont on a parlé; & de meſme qu'on employe les autres Conjonctions à lier enſemble les évenements qui arrivent en meſme temps, de meſme celles-cy ſervent à lier les évenements, ou qui naiſſent l'un de l'autre, ou qui ſe ſuivent de prés. Il eſt pourtant à remarquer que dans un diſcours un peu ſouſtenu, *ſi-toſt que* eſt celle de ces trois Conjonctions dont on ſe ſert ordinairement le moins.

Que ſi on veut marquer des temps qui ſe touchent l'un l'autre, & entre leſquels il y ait ou peu ou point d'intervalle; alors pour rendre le recit plus vif, on ſe ſervira de la Conjonction *à peine*; & on dira, par exemple, *A peine eſtoit-on ſorti d'une guerre, qu'on fut contraint de rentrer dans une autre*; *A peine eſtoit-il arrivé qu'on l'arreſta.*

Avant que & *aprés que* ſervent auſſi à la liaiſon du Diſcours, ſuivant les differentes matieres dont on a à parler; comme *Avant que tout ce qui eſtoit neceſſaire pour le ſuccés de l'entrepriſe peuſt eſtre preſt, le temps propre à entreprendre ſe paſſa*; *Aprés que les points principaux eurent eſté ainſi reglez de part & d'autre, on n'eut pas de peine à convenir du reſte.* Mais il eſt bien moins ordinaire de les employer de la ſorte en qualité de Conjonctions, que de s'en ſervir dans le diſcours ordinaire, comme de Prépoſitions ou d'Adverbes.

Cependant & *enfin*, qui ſont Adverbes de leur nature, ſont au contraire bien plus ſouvent employez pour ſervir à la liaiſon & à l'arrangement du Diſcours, ſoit en parlant, ſoit en eſcrivant, & dans toute ſorte de ſtyle, comme on le peut voir par les exemples ſuivants, *Nous nous amuſons icy, & cependant la nuit vient*; *Cependant les affaires s'aigriſſoient de jour en jour*; *On ſe*

Digitized by Google

diſpoſoit cependant de part & d'autre à donner & à ſouſtenir l'aſſaut ; Enfin pour vous le faire court ; Enfin toutes choſes eſtant preſtes pour le départ, & le vent s'eſtant rendu meilleur, on mit à la voile.

Des Conjonctions de tranſition.

LEs Conjonctions de *tranſition* ſont celles dont le principal uſage eſt de ſervir dans une narration, dans un diſcours, à paſſer d'une circonſtance à une autre : car pour ce qui eſt du paſſage d'une matiere à une autre, ce n'eſt point ſimplement par des Conjonctions qu'il ſe fait ; il faut quelquefois le preparer par une periode entiere qui y puiſſe diſpoſer ; mais comme c'eſt une choſe qui appartient plus à la Rhetorique qu'à la Grammaire, c'eſt de quoy il ne s'agit pas maintenant.

Des termes dont on ſe ſert le plus ordinairement, comme de Conjonctions de *tranſition*, les uns appartiennent ſeulement à la converſation familiere, les autres peuvent trouver place en toute ſorte de ſtyle. Ceux qu'on peut employer dans toute ſorte de ſtyle, ſont *Or*, *en effet*, & *au reſte*. Ceux qui n'appartiennent guere qu'à la converſation familiere ſont, *A propos*, *aprés tout*, *bref*, & *pour concluſion*.

On a desja parlé de la Conjonction *or*, en parlant des Conjonctions *cauſatives*. Icy on ne la regarde qu'entant qu'elle ſert au paſſage d'une choſe à une autre ; & dans cette acception elle s'employe également, & dans le diſcours familier, & dans tout autre diſcours. De ſorte que comme dans la converſation familiere on peut fort bien dire, *Or pour vous le faire court*, *Or vous ſçaurez que l'homme dont je vous parle* ; on peut auſſi fort bien dire dans quelque diſcours que ce ſoit, *Or toutes choſes ayant eſté ainſi reglées*, *Or aprés qu'on fut convenu de part & d'autre des préliminaires de la Paix*.

En effet ſert à paſſer d'une choſe à une autre, quand on veut confirmer une premiere propoſition par une ſeconde ; comme *En effet qu'y a-t-il de plus raiſonnable & de plus juſte ? En effet on ne peut pas diſconvenir.* L'uſage trop frequent de cette Conjonction dans des Ouvrages, qui ſont d'ailleurs tres bien eſcrits, a fait que quelques perſonnes l'ont traitée de vicieuſe. Mais comme on peut abuſer des meilleures choſes, & que l'abus qu'on en fait ne change rien à leur eſſence, il n'y a rien à condamner dans cette façon de parler, que l'uſage trop frequent qu'on en peut faire.

Au reſte, en ſervant de tranſition d'une choſe à une autre, ſert auſſi à préparer l'eſprit à quelque choſe qu'on veut adjouſter à ce qu'on a dit ; comme *Au reſte je vous dirai*, *Au reſte on ne peut aſſez exprimer combien il en fut touché. Au ſurplus* ſe dit auſſi dans la meſme acception ; mais l'uſage en eſt principalement renfermé dans les Diſcours d'affaire ou de dogme. On a dit auſſi autrefois *au demeurant* dans le meſme ſens ; mais il n'eſt plus en uſage que dans la liberté d'une converſation familiere, comme dans cet endroit de *Marot*, où aprés avoir parlé de pluſieurs deffauts de ſon Valet, il adjouſte, *Au demeurant le meilleur fils du monde.* Et peut-eſtre que ce n'eſt que cet endroit de *Marot*, qui a conſervé *au demeurant* dans le ſtyle familier.

A propos eſt entierement du meſme ſtyle, & non ſeulement il s'employe fort ordinairement dans la converſation à la liaiſon de deux choſes, qui ont d'ailleurs quelque convenance enſemble, comme *A propos de cela je vous dirai*, *A propos de ce que vous dites*, *A propos de tableaux, je ſçay un homme qui en a de beaux à vendre.* Mais on s'en ſert auſſi à lier des choſes qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre, comme *A propos, j'avois oublié de vous dire.* Et c'eſt de l'abus qu'on fait de cette ſorte de Conjonction de *tranſition*, qu'eſt venuë la phraſe proverbiale *A propos de bottes*, qui ſe dit comme par reproche d'un pareil abus.

Aprés tout eſt auſſi du ſtyle familier ; quoyque peut-eſtre il ne laiſſaſt pas de pouvoir trouver ſa place ailleurs : & ſon principal uſage eſt de ſervir à diminuer la loüange ou le blaſme, & ce qu'il y a de bien ou de mal dans les perſonnes ou dans les choſes. Ainſi, pour diminuer le merite d'une action de valeur, que quelqu'un aura loüée, un autre dira malignement, *Aprés tout eſt-ce une choſe bien merveilleuſe de n'eſtre pas poltron.* Et pour excuſer les fautes d'un jeune homme, on dira pareillement, *Aprés tout eſt-il fort eſtrange qu'un jeune homme ne ſoit pas tousjours fort ſage.* De meſme en parlant d'une maiſon, ou de quelque autre choſe, on dira pour diminuer le bien ou le mal, qu'une autre perſonne en aura dit, on dira, *Aprés tout eſt-elle ſi belle & ſi commode que vous dites ;* ou *Aprés tout je ne la trouve pas ſi déſagréable.*

Que ſi au lieu que dans les phraſes qu'on vient de propoſer, *aprés tout* eſt mis pour extenuer, pour affoibir ce qu'une autre perſonne aura dit en bien ou mal ; la perſonne meſme qui aura loüé ou blaſmé, veut ſe ſervir de la meſme expreſſion, alors il faudra y adjouſter au commencement la Conjonction adverſative *mais*, & dire, par exemple, *Je conviens qu'il a des deffauts, mais aprés tout il eſt honneſte homme ; Il n'a pas peut eſtre eſté aſſez retenu, mais aprés tout a-t-il grand tort ? mais aprés tout peut-on eſtre tousjours maiſtre de ſoy ? La choſe eſt faſcheuſe, mais aprés tout qu'y faire ?*

Bref & *pour concluſion* ſont d'une meſme ſignification, & à peu prés d'un meſme emploi ; en ſorte qu'on peut ſe ſervir de l'un à la place de l'autre ; & dire également bien, *Cela ne ſe peut ni ne ſe doit, bref je n'en ferai rien,* ou *Cela ne ſe peut ni ne ſe doit, pour concluſion je n'en ferai rien.* Il ſemble pourtant que *bref* ſoit plus propre à exprimer une derniere reſolution, une déciſion preciſe : & que *pour concluſion*, s'employe plus ordinairement quand on veut, ou marquer le reſultat de ce qui ſe ſera

paſſé dans une conference, comme *Pour concluſion il ne veut rien relaſcher de ſes prétentions*, ou terminer une narration, un recit, comme *Pour concluſion, après bien des difficultez & bien des conteſtations de part & d'autre, ils s'accommoderent.*

De la Conjonction que.

DAns le Traité des Pronoms, où on a parlé des differents emplois de *que*, en tant que Pronom, on a remis à parler icy des autres uſages qu'il peut avoir : & c'eſt ce qu'on va eſſayer de faire, en les parcourant tous avec le plus d'exactitude qu'il ſera poſſible. Que s'il arrive qu'on en touche auſſi quelques-uns qui puiſſe eſtre attribuez à *que*, comme Pronom; & qui par conſequent n'appartiennent pas ſi préciſément au preſent Traité, on n'aura qu'à les regarder comme le ſupplément de ce qu'on aura obmis dans celuy des Pronoms.

Je dis à peu prés la meſme choſe des autres acceptions de *que*, qui pourront ſembler devoir eſtre rangées ailleurs qu'icy ; mais que j'y ay raſſemblées à deſſein ; parce que s'agiſſant d'une Particule d'un ſi grand uſage dans noſtre Langue, j'ay creu que ſans trop s'attacher aux differentes dénominations qu'on peut luy donner, il valloit mieux eſſayer d'en faire voir tout d'un coup tous les emplois. Du reſte, comme entre tous ceux qu'elle peut avoir, il n'y a pas de rang à marquer, tout l'ordre qu'on ſe propoſe d'y apporter, ce ſera de mettre enſemble les acceptions qui approchent le plus les unes des autres.

Que n'eſt pas ſeulement Conjonction avec les Conjonctions qu'il ſert à former en partie, comme *Afin que*, *quoy que*, & les autres de meſme formation ; on pourroit auſſi le regarder comme Conjonction dans les Prépoſitions, avec leſquelles on l'employe à regir l'In-

dicatif, ou le Subjonctif des Verbes, comme *ſans*, *outre*, *&c.* Mais parce qu'on a aſſez parlé ailleurs de ce qui concerne l'emploi qu'il peut avoir eſtant joint de cette ſorte, il ne s'agit icy que de ceux qu'il a par luy-meſme, & deſtaché de tout autre terme.

Un des grands uſages de *que* eſt de ſervir au regime de la troiſiéme perſonne ſinguliere & plurielle du Preſent de l'Imperatif des Verbes, comme lors qu'on dit, *Qu'il liſe, qu'ils ſçachent:* Et quant à cet emploi, il eſt particulier à noſtre Langue; du moins n'y a-t-il rien de ſemblable, ni dans la Latine, ni dans la Grecque, ni meſme dans l'Italienne, ni dans l'Eſpagnole, qui ont d'ailleurs tant de choſes communes avec la noſtre. Car les Italiens ni les Eſpagnols ne ſe ſervent aux troiſiémes perſonnes du Preſent de l'Imperatif, que du Verbe ſeul ſans y rien joindre, au lieu que parmi nous le *que* y eſt tellement neceſſaire, que ſi on venoit, par exemple, à le retrancher de *qu'il liſe, qu'ils ſçachent*, non ſeulement il n'y auroit plus d'Imperatif; mais on ne ſçauroit pas meſme à quoy appliquer ces deux Verbes,

Il y a pourtant quelques occaſions où on ne ſe ſert point de *que* à l'Imperatif; mais ce n'eſt que quand le Verbe eſt employé à la troiſiéme perſonne ſinguliere, comme lors qu'on dit, *Vienne qui voudra, ſauve qui peut, qui m'aime me ſuive.* Car hors de ces ſortes de phraſes, ainſi employées au ſingulier, il eſt indiſpenſable de ſe ſervir tousjours de *que* dans toutes les autres.

Que eſt auſſi d'un uſage abſolument neceſſaire devant certains Temps du Subjonctif, comme le Preſent & le Préterit ſimple: & il s'y employe de deux manieres, ou ſeul, ou regi par un Verbe. Quand il eſt ſeul, il s'y employe par une eſpece d'exclamation, & il ſert à marquer éloignement & repugnance pour la choſe dont on parle, comme, *Que j'allaſſe m'expoſer à une rebuffade! je n'en ferai rien; Moy que je trahiſſe mon ami,*

je mourrois pluſtoſt. Mais l'uſage qu'il a dans cette acception, où il n'eſt regi par aucun Verbe, ni exprimé ni ſouſentendu, eſt preſque renfermé aux ſeules premieres perſonnes des Verbes; parce que la repugnance qu'on a pour quelque choſe, eſtant un ſentiment interieur, on peut bien exprimer ſes ſentiments propres, en marquant une eſpece d'eſtonnement; mais on ne peut pas exprimer de meſme ceux des autres.

On ſe ſert auſſi de la meſme ſorte de *que*, pour marquer l'eſtonnement & l'indignation qu'on a de quelque choſe, comme par exemple, quand on dit, *Qu'il ſe ſoit oublié juſqu'à ce point-là! Qu'on n'ait pas eu plus de reſpect pour un ſi grand perſonnage!* Mais *que*, dans l'autre acception, differe de l'emploi qu'il a dans celle-cy, en ce que dans ces deux dernieres phraſes, & dans toutes les ſemblables, il y a tousjours quelque regime à ſouſentendre, comme ſi on diſoit, *Je ſuis eſtonné, il eſt ſurprenant, il eſt eſtrange que, &c.*

Le regime eſt pareillement ſouſentendu dans les phraſes ou *que* eſt employé ſeul, ſoit pour ſouhaiter quelque bien, ſoit pour faire quelque imprécation; car les Verbes *prier* & *ſouhaiter*, quoyque non exprimez, ſont ceux qui les regiſſent toutes. Du reſte, les exemples de ces ſortes de phraſes ſont ſi familiers, qu'il eſt inutile d'en donner icy aucun. Mais non ſeulement le regime des Verbes y eſt d'ordinaire ſupprimé, celuy de *que* l'eſt auſſi quelquefois; tant dans les phraſes de ſouhait & d'imprécation qui regardent les autres perſonnes, comme on a desja marqué ailleurs; que dans celles d'imprécation qu'on fait contre ſoy-meſme, en affirmant quelque choſe. Car il eſt également de l'Uſage de dire, *Que je meure! que je puiſſe mourir!* & *Je meure, je puiſſe mourir ſi j'en ſçavois rien.*

J'adjouſterai à ce qui regarde l'uſage de *que* employé ſeul devant certains Temps du Subjonctif que dans cette façon de parler ordinaire *qu'ainſi ne ſoit*, il ſe trouve

trouve employé ſans qu'on puiſſe ſuppoſer & ſouſentendre aucun Verbe qui le regiſſe.

Quant à l'emploi qu'il a avec les Verbes au Subjonctif, lors qu'il eſt regi par quelque autre Verbe ; ou le Verbe qui le regit précéde, comme *Je doute qu'il ſoit arrivé, Je m'eſtonne qu'il ait entrepris une telle affaire, Il faut qu'il ſe ſoit trompé* ; ou le regime du Verbe n'eſt exprimé qu'aprés, comme *Que la choſe ne ſoit comme vous le dites, je n'en doute point, Qu'il ſe ſoit ſi bien tiré d'affaire, j'en ſuis ſurpris.* Mais dans ces differents exemples de *que*, employé aprés ou devant le Verbe qui le regit, il n'y a aucune autre diſtinction à faire, ſinon que dans ceux où le Verbe qui regit n'eſt employé qu'aprés, il faut neceſſairement ſe ſervir de la Particule relative *en*, pour marquer la liaiſon qu'il a avec le *que* dont on s'eſt d'abord ſervi.

Un autre emploi de *que* devant les Verbes, eſt celuy qu'il a avec les Verbes, ſoit à l'Indicatif, ſoit à quelqu'un des Futurs du Subjonctif; lors qu'on dit, par exemple, *Je ſçay qu'il en eſt en peine ; Je croy qu'il fut fort ſurpris, Je dis que je n'en ſçavois rien, Je conviens qu'il a eu tort, J'eſpere qu'il ſera de la partie, Je penſe qu'il en ſeroit bien aiſe.* Mais il faut remarquer que ni devant aucun Temps de l'Indicatif des Verbes, ni devant les Futurs du Subjonctif, *que* ne s'employe jamais qu'eſtant regi par des Verbes d'affirmation, & qui marquent une eſpece de certitude. Car ſi au lieu des meſmes Verbes qui regiſſent *que* dans les phraſes précédentes, on ſe ſert de quelque autre Verbe qui marque *negation, doute, ignorance, crainte, eſperance* ou *deſir*, alors *que* ne pourra plus regir à l'Indicatif, ni au Futur du Subjonctif, le Verbe ſuivant ; mais il faudra qu'il le regiſſe à quelqu'un des autres Temps du Subjonctif. Ainſi en ſe ſervant des meſmes phraſes, il faudra dire, *Je doute qu'il en ſoit en peine, Je ne croy pas qu'il en ait eſté fort ſurpris, Je ne dis pas que je n'en ſceuſſe*

rien, Je ne conviens pas qu'il ait eu tort, Je ſouhaite qu'il ſoit de la partie, Je n'eſpere pas qu'il en ſoit, Je ne penſe pas qu'il en fuſt bien aiſe, qu'il en euſt eſté bien aiſe.

Pour faire encore mieux ſentir cette difference, on n'a qu'à ſe ſervir du Verbe *prétendre*, & l'employer en une meſme phraſe, dans les deux acceptions qu'il a, dont l'une eſt de ſignifier *opinion*, *croyance*, l'autre de marquer *ſouhait*, *deſir*. Si on l'employe pour déſigner l'opinion, la croyance qu'on a, par exemple, qu'un homme eſt honneſte homme, il faudra dire, *Je prétends qu'il eſt honneſte homme*. Que ſi on s'en ſert pour marquer l'envie, le deſir qu'on a qu'un jeune garçon devienne honneſte homme, il faudra dire, *je prétends qu'il ſoit honneſte homme*.

Que demande auſſi un Verbe au Subjonctif, quand il eſt regi par un autre Verbe employé à l'Imperatif, comme quand on dit, *Approchez que je vous parle*. Que ſi cette phraſe, au lieu d'eſtre miſe directement à l'Imperatif, vient à eſtre tournée d'une autre maniere, & que ce ſoit un recit qu'on faſſe, alors il faudra encore mettre au Subjonctif le Verbe regi par *que*, & dire, *Je luy dis d'approcher que je luy parlaſſe :* Et dans toutes ces deux phraſes *que* eſt dit pour *afin que*.

Il y a outre cela un uſage de *que* employé ſeul devant les Verbes à l'Indicatif; c'eſt lors que dans quelque Ouvrage, on le met à la teſte du titre d'un Chapitre, comme par exemple, *Qu'il n'y a point de veritable bonheur ſans la vertu*. Or dans tous les exemples qu'on vient de donner, *que* eſt par tout employé, ou dans la ſignification de la Particule Latine *ut*, ou dans la ſignification de *quod* On va maintenant l'examiner dans les autres acceptions qu'il peut avoir.

Que employé par exclamation dans noſtre Langue, reſpond à *quam* & à *quantum*, employez de meſme dans la Langue Latine; & il ſupplée à tous les deux. Ainſi pour rendre cet endroit de Virgile, *O mihi tùm quam*

molliter oſſa quieſcent! on dira, *O que mes os repoſeront alors doucement!* pour rendre cet autre *Quantum mutatus ab illo Hectore!* on dira, *Qu'il eſtoit different de cet Hector!* On dit auſſi tous les jours, ſoit dans l'acception, de *quam*, ſoit dans celle de *quantum*, en parlant du Temps, *Qu'il fait beau! qu'il fait vilain!* & en parlant d'un homme, *Qu'il eſt heureux! qu'il eſt à plaindre!* Et c'eſt dans les meſmes acceptions qu'on dit, *Que j'ay eu de peines! que de peines n'ay-je point euës? Que j'ay veu de beaux tableaux!* On ſe ſert encore de *que* par exclamation en diverſes phraſes, ſoit en joignant l'admiration à l'exclamation; comme quand on dit, *L'aimable homme que Socrates! Le grand homme que Ceſar!* ſoit en y joignant l'indignation, comme *Le malheureux qu'il eſt! l'indigne action que la ſienne!*

Que s'employe auſſi hors des phraſes d'exclamation, dans la ſignification de *quam* Latin, comme lors qu'on dit, *Ne faire que rire, Ne s'amuſer qu'à des bagatelles, Il n'a qu'à dire, il n'a qu'à parler, Il n'a qu'à ſe taire s'il eſt ſage, Il ne fait qu'aller & venir.* Et *que* dans cette acception ne s'employe jamais que précédé, ou d'une negative, comme dans les exemples qu'on vient de donner, ou du mot d'*autre* joint à quelque Subſtantif, comme dans les phraſes ſuivantes. *C'eſt bien un autre homme que vous ne croyez, Il a bien d'autres qualitez que vous ne dites, J'ay autre choſe à faire qu'à m'amuſer.* C'eſt encore à peu prés dans la meſme acception de *quam* Latin qu'on dit, *Il n'eſt rien tel que de vivre*; & par ellypſe, *Il n'eſt que de vivre.*

Quant aux autres emplois de *que*, ſoit dans la meſme ſignification de *quam*, ſoit dans celle de *quantum*, de *quod* & d'*ut*, avec les Prépoſitions & les Conjonctions, comme ils ont eſté touchez dans les unes & dans les autres, il eſt inutile d'en parler icy de nouveau. De ſorte qu'il ne reſte plus maintenant qu'à l'examiner par rapport aux acceptions qu'il peut avoir d'ailleurs.

Quelquefois il s'employe ſeul dans la ſignification de *dés que*, *auſſi-toſt que*, comme quand on dit, *Qu'il faſſe le moindre excés il eſt malade*, *Qu'il aille le moins du monde à l'air il s'enrhume*. Que ſi on tourne les meſmes phraſes par la negative, & qu'on diſe, *Il ne ſçauroit faire le moindre excés qu'il ne ſoit malade*, *Il ne ſort point qu'il ne s'enrhume*, *Il ne joüe point qu'il ne perde*; alors *que*, aura la ſignification de *ſans que*, & vaudra autant que ſi on diſoit, *Sans qu'il ſoit malade*, *ſans qu'il s'enrhume*, *ſans qu'il perde*.

On l'employe ſeul auſſi dans la ſignification de *lors que*, *pendant que*, quand on dit, *Je luy parlai qu'il eſtoit encore au lit*, *Ils partirent qu'il pleuvoit à verſe*. Et on s'en ſert pour marquer l'inſtant meſme auquel une choſe arrive, quand on dit, *J'arrivai qu'il montoit à cheval pour partir*, *A peine eſtoit-il ſorti que la maiſon tomba*, *A peine eut-il achevé de parler qu'il expira*. C'eſt auſſi dans une acception à peu prés pareille qu'on a accouſtumé de ſe ſervir de *que* dans ces phraſes du diſcours familier, *Il ne fait que de ſortir*, *il ne vient que de partir*; par leſquelles on veut dire qu'il n'y a qu'un moment que l'homme dont on parle, eſt ſorti, eſt parti. *Que* s'employe encore d'une autre maniere dans le ſens de *dés que*, *auſſi-toſt que*, quand on dit, *Arrivé qu'il fut*, le renverſement de l'ordre des mots, donnant alors à *que* une ſignification, que ſans cela il ne pourroit pas avoir, & ſans lequel il faudroit dire, *Dés qu'il fut arrivé*, *Auſſi-toſt qu'il fut arrivé*.

Que s'employe pareillement pour ſignifier *lors que*, dans le phraſes ſuivantes, & dans toutes les ſemblables, *Le jour que nous partiſmes*, *L'Hyver qu'il fit ſi froid*. Mais peut-eſtre auſſi que de meſme qu'en parlant du Pronom relatif *qui*, nous avons dit qu'on ſe ſervoit de *que* au Datif pour *à qui*, dans cette façon de parler, *C'eſt à vous que je parle*; de meſme on pourroit prétendre, que dans les deux phraſes qu'on vient de mar-

quer, *que* eſt employé comme Pronom relatif pour *auquel*. Du moins cela paroiſtroit fondé ſur ce que pour rendre les meſmes phraſes en Latin, on ſe ſerviroit du Pronom, en diſant, *Illo die quo, illo hyeme quo*, ou par un autre tour, *quo die, quo hyeme*. Mais outre qu'il n'y a pas de conſequence à tirer d'une Langue à une autre, c'eſt qu'en François on peut également bien dire, *C'eſt à vous à qui je parle*, & *c'eſt à vous que je parle*; mais que l'uſage de la Langue ne permet pas qu'on diſe, *Le jour auquel nous partiſmes*, *L'Hyver auquel il fit ſi froid*; & qu'ainſi on ne peut pas dire qu'en ces deux phraſes, *que* ſoit mis pour *auquel*, puiſ qu'*auquel* ne pourroit pas y eſtre mis.

Enfin *que*, outre toutes les ſignifications de Temps qu'on vient de marquer, s'employe encore pour ſignifier *depuis que*, quand on dit, *Il n'y a rien que je l'ay veu*; car c'eſt comme ſi on diſoit, Il ne s'eſt paſſé que tres peu de temps depuis que je l'ay veu. Que ſi au lieu de dire, *Il n'y a rien que je l'ay veu*, on diſoit, *Il n'y a qu'un moment que je l'ay veu*; alors on auroit dans la meſme phraſe deux acceptions de *que*, dont la premiere reſpondroit en quelque ſorte à ce qu'on exprimeroit en Latin par *nondum*; & l'autre ſe rendroit par *ex quo*, dans la ſignification de *depuis que*.

On a desja marqué plus haut l'emploi de *que* dans la ſignification d'*afin que* Conjonction *cauſative* : c'eſt pourquoy il eſt inutile d'en parler icy de nouveau. Mais outre cela on l'employe encore tout ſeul à la place de beaucoup d'autres Conjonctions. Et premierement de meſme qu'à la ſuite d'un Imperatif dont on ſe ſert en commandant, il ſignifie *afin que*, comme dans cette phraſe, *Approchez-vous que je vous parle*; de meſme avec un Imperatif dont on ſe ſert en deffendant, il ſignifie, *de peur que*, *de crainte que*, comme lors qu'on dit, *Ne luy parlez pas de cela qu'il ne ſe faſche*, *N'approchez pas de ce chien qu'il ne vous morde*. Il n'eſt pas

meſme neceſſaire que l'Imperatif ſoit employé avec une negative, pour donner à *que* la ſignification de la Conjonction *de peur que*; il l'a pareillement ſans cela en diverſes phraſes, comme, *Allez viſte que vous ne le trouviez ſorti*, *Depeſchons-nous que la nuit ne nous ſurprenne*. Mais il faut pourtant que cet Imperatif puiſſe eſtre tousjours tourné par une negative, & qu'il enferme virtuellement, pour ainſi dire, une negation, une prohibition, comme dans ces deux dernieres phraſes, où *allez-viſte* peut eſtre tourné par *ne tardez-pas* & *depeſchons-nous*, par *ne nous arreſtons pas*.

Que eſt quelquefois Conjonction conditionnelle, & ſignifie la meſme choſe qu'*à moins que*; mais il y a cette difference quant à leur uſage, qu'*à moins que* peut s'employer, ſoit avec une negation à la ſuite, ſoit ſans negation: car on peut dire également bien, *Je ne partirai point à moins qu'il le veüille*, ou *à moins qu'il ne le veüille*. Mais en ſe ſervant de *que* ſeul dans la meſme ſignification, il faut neceſſairement mettre la negative aprés, & dire, *Je ne partirai point qu'il ne le veüille*, *Je ne partirai point que tout ne ſoit preſt*.

Que s'employe encore ſeul, moins à marquer une Conjonction conditionnelle, ſans laquelle on ne veut pas faire une choſe, que pour déſigner une circonſtance faſcheuſe, qui eſt preſque inſéparable de ce qu'on fait: & c'eſt dans ce ſens qu'on dit, *Il ne va point à la campagne qu'il n'en revienne malade*, *Il ne ſçauroit joüer qu'il ne perde*. C'eſt pourquoy dans l'acception précédente, *que* reſpond également bien aux deux Conjonctions Latines *niſi* & *quin*, & peut eſtre également bien rendu par *à moins que*, & par *ſans que*; parce qu'en parlant d'une condition qu'on appoſe, l'un & l'autre font le meſme ſens; & ainſi il eſt indifferent de dire, *Je ne partirai point ſans qu'il le veüille*, ou *à moins qu'il le veüille*. Mais icy où il s'agit d'une circonſtance regardée comme inſéparable, *que* ne reſpond qu'à la

Conjonction Latine *quin*, dont l'équivalente en François eſt *ſans que*, comme *Il ne ſçauroit joüer ſans qu'il perde:* & il ne peut nullement eſtre rendu par *à moins que.*

Par la meſme raiſon, dans toutes les phraſes où on parle d'une choſe qui dépend à peu prés de noſtre volonté, de noſtre choix, on peut ſe ſervir également bien d'*à moins que*, & de *ſans que*: mais en parlant d'une circonſtance qui eſt comme attachée à la choſe dont il s'agit, & qui arrive meſme contre noſtre volonté, on ne peut ſe ſervir que de *ſans que.* Pour éclaircir encore davantage ces deux differences par un exemple familier, ſi je dis *Je ne vais jamais à la campagne ſans qu'il pleuve*; on entendra ſans doute qu'il a pleu toutes les fois que j'ay eſté à la campagne, & que la pluye eſt une circonſtance qui s'eſt rencontrée dans tous les voyages que j'y ay faits. Mais ſi je dis, *Je ne vais point à la campagne à moins qu'il ne pleuve*; il ſemblera que je ne veüille point aller à la campagne qu'il n'ait pleu auparavant; & que la pluye ſoit une condition ſans laquelle je ne veux point y aller.

C'eſt un emploi fort ordinaire que celüy de *que* dans la ſignification de *pourquoy*; mais il n'a d'uſage dans cette acception que par maniere d'interrogation, & qu'eſtant preſque tousjours ſuivi de la Particule negative *ne*; comme lors qu'en blaſmant quelqu'un de negligence, de peu de ſoin, de peu d'activité, on dit, *Que ne prend-il ſoin de ſes affaires, que ne ſe donne-t-il un peu plus de mouvement, que ne fait-il telle & telle choſe.* Les exemples de ces ſortes de phraſes ſont ſi frequents dans le diſcours familier, qu'il eſt inutile d'en rien dire davantage. Les ſeules où *que* ſoit employé dans la meſme acception ſans la Particule negative, ſont *Que tardez-vous? Que differez-vous?* car dans les autres qui pourroient paroiſtre formées de meſme, comme *Qu'attendez-vous? que* ne ſignifie plus *pourquoy*, & n'eſt plus

Conjonction interrogative, mais il ſignifie *quelle choſe*, & il eſt Pronom.

Que mis à la ſuite d'un Adjectif précédé de *tout*, ſignifie *quoy que, encore que*. Ainſi on dit *Tout bleſſé qu'il eſtoit*, pour dire, Quoy qu'il fuſt bleſſé; *Tout malade qu'il eſt*, pour dire, Quoy qu'il ſoit malade; *Tout ignorant que je ſuis*, pour dire, Quoy que je ſois ignorant; & *Tout habile homme qu'il eſt*, pour dire, Quoy qu'il ſoit extrémement habile. On dit auſſi d'une femme dans la meſme acception, *Toute belle qu'elle eſt, toute laide qu'elle eſt*, pour dire, Quoy qu'elle ſoit belle, quoy qu'elle ſoit laide: Et la meſme façon de parler ſe peut appliquer à toutes choſes.

Que ſi de ces ſortes de phraſes on vient à retrancher le mot de *tout*, qui marque un certain degré d'excés dans l'eſtat ſignifié par l'adjectif, comme par exemple, ſi on dit, *Malade qu'il eſt il ne peut donner ordre à ſes affaires; Charmé qu'il eſtoit, ravi qu'il eſtoit, il s'écria, Indigné qu'il eſtoit de leur procedé*; alors *que* ne voudra plus ſignifier *quoy que*, mais ſeulement *comme*. De ſorte qu'en ſe ſervant de *comme* dans ces ſortes de phraſes, ou du Participe *eſtant*, à la place de *que*, on pourra fort bien dire, *Malade comme il eſt, Eſtant indigné de leur procedé*; & ainſi du reſte.

Mais quoy qu'on ait dit qu'à la ſuite de *tout*, la Particule *que* ſignifie ordinairement *quoy que*, elle ne laiſſe pas pourtant d'y eſtre employée quelquefois dans la ſeule ſignification de *comme* : & dans les exemples où elle eſt précédée de *tout*, ce n'eſt guere que ce qui ſuit qui la détermine, ou à la ſignification de *quoy que*, ou à celle de *comme*. De ſorte que dans cet exemple, *Tout rempli qu'il eſtoit de ſes préjugez, il ne laiſſa pas de convenir de la choſe*; & dans celuy-cy, *Tout rempli qu'il eſtoit de ſes préjugez, il ne voulut jamais convenir de rien*; ce qui détermine le ſens de *que* à *quoy que* dans la premiere phraſe, & celuy de *que* à *comme* dans la ſeconde, c'eſt uniquement ce qui eſt adjouſté à l'une & à l'autre.

Que

Que, dans le diſcours familier, s'employe auſſi au lieu d'*en ſorte que*, comme on le peut voir dans cet exemple du Dictionnaire de l'Académie Françoiſe ; *On le regala que rien n'y manquoit*; mais hors de cette phraſe du ſtyle familier, & de quelques autres à peu prés de meſme nature, *que* n'a guere d'uſage dans cette acception.

Un autre emploi de *que*, mais renfermé preſque entierement dans le diſcours familier, c'eſt lors qu'on s'en ſert comme d'une Conjonction copulative. Ainſi, en parlant du traitement qu'on a fait à quelqu'un, on dira, qu'*On l'a receu, qu'on la traité que bien que mal*, pour dire, Tant bien que mal, en partie bien, en partie mal, ni fort bien ni fort mal : Et en parlant du nombre des morts & des bleſſez dans un combat, on dira, *Il y a eu tant de Soldats que morts que bleſſez*.

Il reſte à parler d'une autre acception de *que*, qui eſt aſſez particuliere : c'eſt lors que dans une periode dont le premier membre commence par *comme*, ſoit dans la ſignification de *lors que*, ſoit dans celle de *parce que* & de *puiſque*, on ſe ſert de *que* dans le meſme ſens au commencement des autres membres. Ainſi aprés *comme*, dans la ſignification de *lors que*, on dira, *Comme tout eſtoit preſt, & qu'on n'attendoit plus qu'aprés luy pour partir* : Et aprés *comme*, dans la ſignification de *parce que*, ou de *puiſque*, on dira, *Comme c'eſt une choſe reſoluë ; que vous voudriez inutilement vous y oppoſer ; & qu'il faut s'accommoder à ce qu'on ne peut pas empeſcher*. Or dans ces deux phraſes, *que* ne paroiſtroit pas eſtre employé d'une façon extraordinaire, ſi par exemple, dans la premiere on avoit dit, *Lors que tout eſtoit preſt* ; & dans la ſeconde, *Puiſque c'eſt une choſe reſoluë* ; parce qu'alors le *que* de la premiere, & les deux *que* de la ſeconde ne feroient que ſuivre la premiere formule de *lors que*, & de *puiſque*. Mais il ſemble qu'il y a quelque choſe d'extraordinaire à employer *que* de la meſme ſorte, à la ſuite d'un terme avec lequel il ne ſe joint jamais.

On ne laiſſe pas cependant de l'employer auſſi de meſme à la ſuite de *quand*, ſoit dans la ſignification de *lors que*, ſoit dans celle de *quoy que*. Ainſi en ſe ſervant de *quand* dans le ſens de *lors que*, on dira fort bien, *Quand tout ſera achevé, & qu'il n'y aura plus rien à faire*; & en s'en ſervant dans la ſignification de *quoy que*, on dira auſſi fort bien, *Un honneſte homme ne doit jamais rien faire d'indigne de luy, quand il ne ſeroit point expoſé aux yeux du monde, & qu'il n'auroit que luy-meſme pour teſmoin de ſes actions.*

Pour concluſion de ce qui regarde l'emploi de *que*, il a pareillement le meſme uſage aprés la Conjonction conditionnelle *ſi*: de ſorte que rien n'eſt plus ordinaire que de dire, *Si vous le trouvez, & qu'il vous demande où je ſuis.* Et cet uſage ou *que* à la ſuite de *comme*, de *quand*, & de *ſi*, eſt mis à la place de quelqu'une de ces Conjonctions, appartient également à toute ſorte de ſtyle.

VOilà enfin un Ouvrage long & laborieux entierement achevé. Quand je dis entierement achevé, ce n'eſt pas que je prétende avoir épuiſé la matiere. Elle eſt ſi ample, que quelque ſoin que j'aye peu apporter pour ne rien obmettre, je ne doute point que je n'aye encore laiſſé beaucoup de choſes à dire. Mais dans le cours d'un travail ſec, eſpineux & ingrat, où il faut avoir continuellement devant les yeux toutes les expreſſions d'une Langue, & où on a beſoin d'une meditation continuelle, pour en examiner les fondements & les regles, il eſt bien malaiſé que l'attention ne ſe laſſe pas quelquefois; & que ſouvent l'envie d'avoir bientoſt fait, ne faſſe croire qu'il ne reſte plus rien à faire.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

Du Traité des Lettres.

COmbien la Langue Françoiſe a de caracteres de lettres. 3. 4.

Que la Langue Françoiſe a plus de voyelles par rapport à la prononciation, qu'elle n'a de caracteres pour les eſcrire. Combien elle a de voyelles differentes; & qu'on peut mettre au rang des voyelles les ſons qui reſultent des cinq voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, prononcées avec une *n* à la ſuite. 4. 5.

Qu'il paroiſt que les Latins prononçoient de meſme tous les mots qui finiſſent par *am*, *em*, *im*, & *um*. Le teſmoignage de Ciceron & de Quintilien ſur ce ſujet, confirmé par les regles de la verification Latine. 5. 6. 7.

Qu'encore qu'on ſe ſerve d'une voyelle & d'une conſonne pour repreſenter ces ſons, ils ſont pourtant auſſi ſimples que celuy d'aucune autre voyelle; comme cela ſe prouve par la Muſique. 7.

Que dans la Langue Hebraïque & dans la Langue Grecque, les noms des conſonnes commencent tous par la prononciation du caractere qu'ils ſervent à dénommer. 8.

Que la Langue Françoiſe, l'Italienne, l'Eſpagnole, l'Allemande, s'accordent toutes, en ce qu'elles commencent la dénomination de certaines conſonnes par la conſonne meſme, & la dénomination de quelques autres par une voyelle. 8. 9.

Du ſon de l'*a* avant les conſonnes. 10. 11.

Du ſon de l'*a* avant les voyelles. 12. *& ſuiv.*

De la Prononciation du *b*. 15.

De la prononciation du *c*. 16. 17.

De la prononciation du *d*. 18. *& ſuiv.*

Du ſon de l'*e* en general. 21. 22.

Du ſon de l'*e* avant l'*a*. 22. 23.

Du ſon de l'*e* avant les conſonnes. 23. 24.

Du ſon de l'*e* avant l'*i* dans une meſme ſyllabe. 25.

Du ſon de l'*e* avant l'*o*. 26.

Du ſon de l'*e* avant l'*u*. 26. 27.

De la prononciation de l'*f*. 27. 28.

De la prononciation du *g*. 28. 29.

De la prononciation de l'*h*. 29. & *ſuiv.*
De la prononciation de l'*i* voyelle. 33.
De la prononciation de l'*j* conſonne. 34.
De la prononciation du *k*. 34.
De la prononciation de l'*l*. 35. 36. 37.
De la prononciation de l'*m*. 37. 38.
De la prononciation de l'*n*. 39. 40. 41.
De la prononciation de l'*o*. 42. & *ſuiv.*
De la prononciation du *p*. 46. 47. 48.
De la prononciation de la lettre *q*. 48.
De la prononciation de l'*r*. 48. 49.
De la prononciation de l'*ſ*. 50. & *ſuiv.*
De la prononciation du *t*. 57. & *ſuiv.*
De la prononciation de l'*u* voyelle. 61. 62.
De la prononciation de l'*v* conſonne. 63.
De la prononciation de l'*x*. 63. 64. 65.
De la prononciation de l'*y grec*. 66. 67.
De la prononciation du *z*. 67. 68.
Des Diphthongues. Pourquoy elles ſont ainſi appellées. Que pour faire une Diphthongue il ne ſuffit pas que deux voyelles ſoient aſſemblées ſous une meſme ſyllabe, mais qu'il faut qu'elles produiſent deux ſons diſtincts l'un de l'autre. Du nombre des Diphthongues Françoiſes. Exemple de chacune de ces Diphthongues. 69. & *ſuiv.*

Du Traité de l'Orthographe.

DE l'abus qui s'eſt introduit depuis quelque temps dans l'Orthographe Françoiſe. 75.
Raiſons ſur leſquelles ſe fondent ceux qui prétendent la reformer, 75. 76.
Qu'en Italie, ſur de pareils fondements, *Georges Triſſin* entreprit autrefois, mais ſans ſuccés, de reformer l'Orthographe Italienne. 76.
Que *Jacques Dubois* voulut enſuite tenter en France à peu prés la meſme choſe. 77.
Que la meſme tentative fut faite enſuite auſſi inutilement par *Loüis Meigret*, & par *Jacques le Pelletier*. 77.
Des nouveautez que *Meigret* eſſaya d'introduire dans l'Orthographe. 77. & *ſuiv.*
Des nouveautez que *Pelletier* eſſaya d'y introduire, 80 81. & 82.
Des nouveautez que *Ramus* eſſaya d'y introduire auſſi aprés eux vers l'année 1580. 83.
Qu'en ces temps-là l'eſprit de reforme pour l'Orthographe alla ſi loin, qu'un nommé *Rambaud* de Marſeille inventa de nouveaux caracteres de lettres pour la rendre entierement conforme à la prononciation. 84.
Que le mauvais ſuccés de tous ces Reformateurs de l'Orthographe, n'a pas empeſché qu'en

1668. *Loüis de Leſclache* n'ait eſſayé de la reformer auſſi à ſa mode ſur les traces de *Meigret*, de *Pelletier*, & de *Ramus*. 84. 85.
Changements de *Loüis de Leſclache* dans l'Orthographe. 85. 86.
Qu'à peine Leſclache avoit achevé de donner au Public ſes nouvelles regles de l'Orthographe Françoiſe, que *Lartigaut* en donna d'autres toutes differentes. 86.
De l'Otthographe de *Lartigaut*. 87. 88.
Raiſons contre les prétendus Reformateurs de l'Orthographe. 89. 90.
Qu'il n'y a aucune Langue dont toutes les lettres ſe prononcent tousjours de meſme, ni qui ait autant de caracteres que d'articulations. Exemples tirez de la Langue Hebraïque, de la Grecque, de la Latine, de l'Italienne, de l'Eſpagnole, de l'Allemande & de l'Angloiſe. 90. & *ſuiv.*
Des inconvenients où l'on tomberoit en voulant accommoder l'Orthographe à la prononciation. 95. 96.
Autres raiſons contre la reforme de l'Orthographe. 97. 98. 99.
Pour mieux faire voir les inconvenients de la reforme de l'Orthographe, on repreſente les differentes manieres d'eſcrire de *Sylvius*, de *Meigret*, de *Pelletier*, de *Ramus*, de *Leſclache*, & de *Lartigaut*. 100. 101.
Que tous les expedients propoſez pour reformer l'Orthographe, ſont des inconvenients beaucoup plus grands que ceux de l'Orthographe ordinaire; qu'elle eſt fondée ſur la raiſon & ſur l'Uſage, & que l'Uſage ſeul a droit d'y apporter quelque changement, comme il a fait en divers mots. 102. & *ſuiv.*
Quels ſont les principaux changements qui ſe ſont introduits depuis peu dans l'Orthographe. 106.
Que l'Académie Françoiſe conſerve dans les mots François les conſonnes doubles des mots Latins d'où les mots François ſont formez. 109.
Exemples du redoublement des conſonnes aprés les voyelles qui commencent un mot; les raiſons de ce redoublement avec les exceptions que l'Uſage y a apportées. 109. & *ſuiv.*
Du redoublement des conſonnes dans le milieu d'un mot & des exceptions que l'Uſage y a faites. 113. & *ſuiv.*
Du retranchement que la nouvelle Orthographe fait mal à propos des lettres ſimples, & premierement des lettres finales qu'elle retranche; & des raiſons pourquoy il faut les conſerver. 124. 125.
Du retranchement de quelques lettres du milieu & de la fin des mots. Raiſons pourquoy il faut les retenir. 125. 126.
De l'*h* en particulier; & de l'*s* avec les exemples des mots où il faut retenir l'une & l'autre, quoy qu'elles ne ſe prononcent point, 127. & *ſuiv.*

Du changement que l'Orthographe apporte à quelques voyelles & à quelques conſonnes. De celuy de l'*e* en *a* ; de celuy de l'*y grec* en *i* ; de celuy du *c* en *ſ* ; de celuy de l'*x* en *ſ* ; & de celuy *ph* en *f* ; & des inconvenients de cette maniere d'eſcrire. 131. *& ſuiv.*

Que dans tout le Traité de l'Orthographe, on s'eſt attaché à celle qui eſt ſuivie par l'Académie Françoiſe. 135. 136.

Du Traité de l'Article.

DEs mots en general. 137. 138.

De la diviſion des mots en differentes Parties d'oraiſon. 139.

Ce que c'eſt en Grammaire que l'Article, le Genre, le Nombre, les Cas, & la Declinaiſon. 141. *& ſuiv.*

De la declinaiſon ou variation de l'Article. 147. *& ſuiv.*

De la neceſſité de l'Article. 151. 152.

Des proprietez de l'Article. 153.

Des Particules qui tiennent lieu d'Articles. 153.

Si *un* & *une* ſont des Articles, & ſi *de* & *des* en ſont les pluriels. 154. *& ſuiv.*

De la diſtinction de l'Article en défini & indéfini. 156. 157.

De l'uſage de l'Article défini. 158. *& ſuiv.*

De l'uſage de l'Article indéfini, 168.

De l'uſage de la Particule *a*, comme Article indéfini. 169.

De l'uſage de la Particule *de*, comme Article indéfini. 169. *& ſuiv.*

En quels cas *du* & *des* peuvent eſtre employez comme Articles définis. 172.

Que les Prépoſitions regiſſent ordinairement l'Accuſatif & non l'Ablatif. 173. 174.

Du Traité des Noms.

DU Nom en general, & de ſa diviſion en Subſtantif & en Adjectif. 175.

Des Noms Subſtantifs, & de leur diviſion en propres & en appellatifs. 175. *& ſuiv.*

De la diviſion des Noms appellatifs en abſtraits & en collectifs. 177. 178.

Du Nom Adjectif. 178.

Des autres diviſions des Noms Subſtantifs & des Noms Adjectifs. 179.

Des Noms ſimples ou primitifs, & des dérivez & compoſez. 179. *& ſuiv.*

Des Noms abſolus & des Noms relatifs. 181. 182.

Des Noms augmentatifs & diminutifs. 182. *& ſuiv.*

Des Noms, tantoſt Subſtantifs & tantoſt Adjectifs. 187. *& ſuiv.*

Des Noms Adjectifs, conſiderez comme abſolus, comme relatifs & comme poſſeſſifs. 191. 192.

Des Noms Adjectifs, conſiderez comme comparatifs. 192. *& ſuiv.*

Des Noms Adjectifs ſuperlatifs. 195. *& ſuiv.*

Des Noms de Nombre. 200. & *ſuiv.*
Du genre des Noms. 205. & *ſuiv.*
De la marque du genre des Noms Adjectifs. 208. & *ſuiv.*
De la formation des Adjectifs feminins. 210. & *ſuiv.*
De la formation des pluriels des Noms. 214. & *ſuiv.*
De la declinaiſon des Noms. 218. & *ſuiv.*
S'il y a des Ablatifs abſolus dans la Langue Françoiſe. 223. & *ſuiv.*

Du Traité des Pronoms.

QU'il y a des Grammairiens qui ne regardent point les Pronoms comme une Partie d'oraiſon diſtincte des autres. 226.
Raiſons ſur leſquelles *Sanctius* appuye cette opinion. 226.
Reſponſe aux raiſons de *Sanctius*. 227.
De la définition du Pronom. 228. 229.
De la diviſion des Pronoms. 230.
Des Pronoms perſonnels, & pourquoy ils ſont ainſi appellez. 230. 231
Des Pronoms poſſeſſifs ; qu'il y en a de deux eſpeces. 231.
Des Pronoms démonſtratifs. 231. 232.
Des Pronoms relatifs. 232.
Des Pronoms indéfinis. 232. 233.
Qu'il y a des Grammairiens qui font une ſixiéme Claſſe de Pronoms, qu'ils appellent Interrogatifs; & pourquoy on ne les admet point parmi les Pronoms. 233.
Du Pronom ſingulier de la premiere perſonne. 233. & *ſuiv.*
Remarques ſur l'emploi de *moi* & de *me*; & pourquoy on ne dit pas *menez-m'y*. 241. 242.
Autre remarque touchant l'emploi du Pronom de la premiere perſonne avant & aprés un Imperatif. 242. 243.
Autre remarque touchant l'emploi de la Particule *a* avec un Pronom perſonnel, avant ou aprés un Verbe à l'Imperatif 243. 244.
En quelles occaſions *de moi* ſe peut dire au Genitif. En quelles occaſions on dit *de moi* à l'Ablatif; & s'il eſt au Genitif ou à l'Ablatif en quelques phraſes qu'on propoſe. 245 246.
Du Pronom pluriel de la premiere perſonne, & de quelle ſorte il faut l'employer dans tous ſes cas. 246. & *ſuiv.*
Du Pronom de la ſeconde perſonne. 249. 250.
Des Pronoms de la troiſiéme perſonne *il* & *elle*; & de quelle ſorte il faut les employer dans les deux Nombres. 250. & *ſuiv.*
Du Pronom perſonnel indéfini & collectif *on*, & de ſon emploi. 258. & *ſuiv.*
Du choix entre *on* & l'*on*. Quand on peut ſe ſervir de l'un ou de l'autre. 260.
Du Pronom *ſoy*; & comment il faut l'employer. Queſtion propoſée touchant le Pronom *ſe*. 260. & *ſuiv.*
Des Pronoms poſſeſſifs non relatifs. 266. 267.

De l'emploi des Pronoms perſonnels, & du Pronom poſſeſſif de la troiſiéme perſonne en parlant des beſtes & des choſes tant Phyſiques que Morales. 267. & ſuivantes.

Des Pronoms poſſeſſifs relatifs. 277. & ſuiv.

Des Pronoms démonſtratifs *ce* & *cet*; *celuy-cy* & *celuy-là*; *ceci* & *cela*; de leur nature & de leur uſage. 279. & ſuiv.

Des Pronoms relatifs *Il*, *luy*, *elle*, *meſme*, *qui* & *que*; *tel* & *quel*, *lequel*, *dont* & *quoy*. 286. 287.

De l'emploi du Pronom relatif, *meſme*. 288. 289.

De l'emploi du Pronom *qui*. 290. & ſuiv.

De l'emploi des Pronoms *que* & *quoy*. 293. & ſuiv.

De l'emploi des Pronoms *tel* & *quel*. 296. 297.

Des Pronoms *lequel* & *laquelle*; & comment on doit les employer. Examen des regles propoſées ſur ce ſujet par M. de Vaugelas. 257. & ſuiv.

Des differentes acceptions des Pronoms *quoy* & *dont*. 303. & ſuiv.

Des Particules relatives, qui tiennent lieu de Pronom, comme *dont*, *on*, *y*, *en*, & *le*. De la nature & de l'emploi de la Particule *on*. 305. & ſuiv.

De la nature & de l'emploi de la Particule *y*. 307. & ſuiv.

De la nature & de l'emploi de la Particule *en*. 309. 310.

De l'emploi de la Particule *le*. Examen de l'opinion de M. de Vaugelas, & de quelques autres ſur la nature & ſur l'emploi de cette Particule. 311. & ſuiv.

Des Pronoms indéfinis des perſonnes ſeules, *quiconque*, *perſonne* & *autruy*. 315. & ſuiv.

Des Pronoms indéfinis des perſonnes & des choſes, & de leur emploi. 320. & ſuiv.

De *Quelconque*, *quelque*, & *chaque*; s'ils ſont Pronoms ou non. La ſignification, & l'uſage de *quelconque*. 332.

Differentes ſignifications, & differents emplois de *quelque*. 332. 333.

Que *quelque* n'eſt quelquefois qu'un Adverbe. En quelles rencontres il doit eſtre employé comme Adverbe, ou comme nom Adjectif. Examen d'une queſtion ſur ce ſujet. 334. & ſuiv.

De la nature & de l'emploi de *chaque*. 338.

Du mot *rien*, conſideré comme Pronom. 339. 340.

Du Traité des Verbes.

DE la définition des Verbes en general, & de leur premiere diviſion en Verbes actifs, Verbes neutres, Verbes neutres paſſifs, & Verbes impersonnels. 341. & ſuiv.

Définition de chacun de ces Verbes. Ce que c'eſt que les Verbes paſſifs dans la Langue Grecque & dans la Langue Latine; & de quelle ſorte noſtre Langue ſupplée au deffaut des Verbes paſſifs. 343. & ſuiv.

De la diviſion des Verbes en differentes

rentes Claſſes, par rapport à la terminaiſon de leur Infinitif, & par rapport à la regularité ou l'irregularité de leur Conjugaiſon. 347. *& ſuiv.*

Des Modes des Verbes. Des differentes opinions des Grammairiens ſur ce ſujet. Que dans les Verbes de la Langue Françoiſe on ne doit admettre que quatre Modes, l'Indicatif, l'Imperatif, le Subjonctif & l'Infinitif. 349. *& ſuiv.*

Des Temps des Verbes. 252.

Qu'autrefois il a eſté agité à Rome entre les plus ſçavants Juriſconſultes, ſi une expreſſion de la Loy *Atinia* devoit s'entendre du Temps paſſé ou du Futur. *ibid.*

Que des trois Temps des Verbes, le Paſſé & le Futur ſont ſubdiviſez en d'autres Temps, les uns ſimples, les autres compoſez. 353.

Que nous avons juſques à cinq Temps dans les Verbes pour exprimer le Paſſé ou le Préterit, deux ſimples & trois compoſez. 354.

Du Préterit défini & indéfini. Regle pour l'uſage du Préterit indéfini. 355.

Que noſtre Langue peut exprimer par trois Préterits, ce que la Langue Latine ne peut exprimer que par un ſeul. 356.

Du Futur. Et que dans le Mode Indicatif, il y a juſqu'à huit Temps, en comptant le Preſent. 356. 357.

Des Temps de l'Imperatif, du Subjonctif & de l'Infinitif. 358.

Que l'Uſage confond quelquefois les Temps des Verbes. Exemples du Preſent pour le Futur, tirez de la Langue Latine, de la Langue Italienne, & de la Langue Françoiſe. 359 360.

Du Preſent pour le Préterit. *ibid.*

Du Préterit compoſé pour le Futur. 361.

Que dans l'Imperatif, le Preſent, & le Futur, n'ont preſque que la meſme ſignification; & que dans le Subjonctif preſque tous les Temps reçoivent diverſes ſignifications du Preſent, du Préterit & du Futur, ſuivant les differentes Prépoſitions ou Conjonctions avec leſquelles on employe chaque Temps. 361.

Qu'il en eſt à peu prés de meſme de l'Infinitif. Examen d'une regle de *Sanctius*, & d'un exemple qu'il allegue pour prouver que l'Infinitif de tous les Verbes eſt auſſi-bien du Temps Futur que du Preſent. 362.

Que pour juger du Temps d'un Verbe, il faut diſtinguer deux choſes, la ſignification & la forme Grammaticale: & que ſans cela on confondroit tous les Temps des Verbes. 363.

Du Nombre & des perſonnes dans les Verbes. 363. 364.

Des Gerondifs. Définition du Gerondif & des principales marques par leſquelles on peut diſtinguer les Gerondifs d'avec les Participes actifs ou du Preſent. 364. *& ſuiv.*

Des Participes qui entrent dans la Conjugaiſon des Verbes. Que tous les Verbes ont un Participe;

Que les Participes qu'on n'employe jamais que dans la Conjugaiſon de leurs Verbes, n'en ſont pas moins Participes. Que la dénomination des Participes du Préterit convient à tous les Participes qui ſervent au Préterit. Diſtinction de ces Participes en Participes Adjectifs du Préterit, & en Participes abſolus du Préterit. Et encore des Participes Adjectifs en Participes Actifs, & en Participes Paſſifs. 366. *& ſuiv.*

Des differentes Conjugaiſons des Verbes. Que c'eſt de l'Infinitif que chaque Verbe prend d'ordinaire les regles de la Conjugaiſon. Que la Langue Françoiſe a juſqu'à vingt-quatre terminaiſons differentes à l'Infinitif, qu'on reduit ordinairement en quatre Claſſes. La premiere des Verbes en *er*. La ſeconde des Verbes en *ir*. La troiſiéme des Verbes en *oir*. Et la quatriéme de tous les Verbes en *re*. 369. 370.

Conjugaiſon du Verbe auxiliaire *avoir*. 370. *& ſuiv.*

Conjugaiſon du Verbe ſubſtantif *eſtre*. 373. *& ſuiv.*

De la maniere d'employer les divers modes des Verbes. 376. *& ſuiv.*

Des Verbes en *er*, & de la formation de leurs Temps en chaque Mode. 382. *& ſuiv.*

Des Verbes reguliers en *er*. 391.

Conjugaiſon du Verbe actif *aimer*. 393. *& ſuiv.*

Conjugaiſon du Verbe neutre *parler*. 396. *& ſuiv.*

Conjugaiſon du Verbe neutre *tomber*. 399. *& ſuiv.*

Conjugaiſon du Verbe neutre paſſif *s'addonner*, 402. *& ſuiv.*

Conjugaiſon du Verbe actif *imaginer*, joint au Pronom perſonnel. 405. *& ſuiv.*

Que la pluſpart des Verbes actifs peuvent eſtre employez avec le Pronom perſonnel. Et que les Verbes neutres paſſifs ne ſe conjuguent qu'avec le Pronom perſonnel, qui ne peut eſtre alors regardé que comme employé à l'Accuſatif. Que les Verbes neutres ne le reçoivent qu'au Datif, à l'exception du Verbe *mourir*. 408. 409.

Des Verbes irreguliers en *er*, qui ſe reduiſent aux Verbes *aller* & *puer*. Conjugaiſon du Verbe *aller*. 410. *& ſuiv.*

Que la Conjugaiſon de ce Verbe eſt compoſée de pluſieurs autres Verbes, non ſeulement en François, mais auſſi en Italien & en Eſpagnol. 415. 416.

Des differentes ſignifications, & des differents uſages de ce Verbe. 417 418.

Des Verbes *puer*, *recouvrer* & *laiſſer*. 418. 419.

Des Verbes impersonnels en *er*; *geler*, *neiger*, & *tonner*. 419. 420.

Des Verbes en *ir*, qui ſont la ſeconde Claſſe des Conjugaiſons. Que cette Claſſe eſt preſque également partagée en Verbes reguliers & irreguliers. De la formation des Temps des Verbes re-

guſiers en *ir*. 420. & *ſuiv.*
Des Verbes irreguliers en *ir*. Et quels Temps ſont principalement à conſiderer dans chacun de ces Verbes, parce que tous les autres Temps ſimples en ſont formez. 425.
Des Verbes *couvrir*, *ouvrir*, *offrir*, *ſouffrir*, *cueillir*, *ſaillir* & *aſſaillir*. 426. 427.
Des Verbes *mentir*, *ſentir*, *ſe repentir*, *partir*, *ſortir*, *ſervir* & *dormir*. 427. & *ſuiv.*
Des Verbes *bouillir*, *faillir*, *oüir*, & *fuir*. 429. & *ſuiv.*
Des Verbes *courir*, *mourir*, *acquerir*, *conquerir*, *enquerir* & *requerir*. 431. & *ſuiv.*
Des Verbes *tenir*, *venir*, & de leurs compoſez. 433.
Pourquoi ces Verbes prennent quelquefois un *i* dans quelques temps de leur Conjugaiſon. Des differents changements qui arrivent en divers autres Verbes. Que les meſmes changements à peu prés ſe font dans pluſieurs Verbes de la Langue Italienne & de la Langue Eſpagnole. 434 & *ſuiv.*
Des Verbes *geſir* & *iſſir*. 438.
Des Verbes en *oir*, qui ſont la troiſiéme Claſſe des Conjugaiſons, 438. 439.
Des Verbes *devoir*, *recevoir*, *appercevoir*, *concevoir*, *decevoir* & *percevoir*. 439 440.
Des Verbes *mouvoir*, *demouvoir*, *emouvoir* & *promouvoir*. 441. 442.
Des Verbes *pouvoir*, *ſçavoir*, *vouloir*, *valoir*, *prévaloir* & *revaloir*. 442. & *ſuiv.*
Des Verbes *cheoir*, *décheoir*, & *eſcheoir*. 445. & *ſuiv.*
Des Verbes *ſeoir*, *aſſeoir* & *ſurſeoir*. 447. & *ſuiv.*
Des Verbes *voir*, *revoir*, *entrevoir*, *pourvoir* & *prévoir*, 451. & *ſuiv.*
Des Verbes *falloir* & *pleuvoir*, & du Verbe *ravoir*. 453. & *ſuiv.*
Des Verbes en *re*, qui ſont la quatriéme Conjugaiſon des Verbes: Et premierement des Verbes dont l'Infinitif eſt en *aire*, qui ſont cinq, *faire*, *plaire*, *taire*, *traire* & *braire*. 455. & *ſuiv.*
Des Verbes en *ire*. 460. & *ſuiv.*
Des Verbes en *uire*. 465. 466.
Des Verbes en *oire*, *boire* & *croire*. 466. 467.
Des Verbes en *orre*, *clorre*, *enclorre*, *eſclorre* & *foreclorre*. 468. 469.
Des Verbes en *urre*, *conclurre* & *exclurre*. 469.
Des Verbes dont l'Infinitif a une conſonne devant *re*, dans la meſme ſyllabe: & premierement des Verbes *vaincre*, *rompre*, *vivre* & *ſuivre*. 470. & *ſuiv.*
Des Verbes qui ont un *t* devant *re*, comme *battre*, *mettre*, *eſtre*, *naiſtre*, *paiſtre*, *connoiſtre*, *croiſtre* & *paroiſtre*. 472. & *ſuiv.*
Des Verbes qui ont à l'Infinitif un *d* devant *re*: Et premierement de ceux dont l'Infinitif ſe termine en *aindre*, *eindre* & *oindre*. 476. & *ſuiv.*
Des Verbes en *andre*, *endre*, *erdre*, *ondre* & *oudre*. 478. 479.
Du Verbe *prendre*. 480.
Des Verbes en *oudre*. 480. & *ſuiv.*

Du Traité des Participes.

PArticipe, ainſi nommé, parce qu'il participe du Nom & du Verbe. Participes du Préterit, & Participes du Preſent. 484. 485.

Des Participes du Préterit, en tant qu'ils ſont déclinables. Quels Participes ſont déclinables avec le Verbe auxiliaire; & quels avec le Verbe Subſtantif. Exemples rapportez ſur ce ſujet par M. de Vaugelas. 485. 486.

Des Participes du Préterit conſtruits avec le Verbe *avoir*. 486.

Comment les meilleurs Autheurs François les ont autrefois conſtruits, & comment les meilleurs Autheurs de la Langue Italienne ont accouſtumé de les conſtruire. 487.

Examen du premier exemple rapporté par M. de Vaugelas. 488. 489.

Qu'encore que les Italiens accordent d'ordinaire le Participe en Genre & en Nombre, tant avec le Subſtantif qui précéde, qu'avec celuy qui ſuit, ils ne laiſſent pas de l'employer auſſi quelquefois comme indéclinable. 489.

Que les Eſpagnols ne l'employent que comme indéclinable avec le Verbe *haver*, & qu'avec le Verbe *tener*, ils le declinent tousjours. 489.

Que par ce moyen ils diſtinguent entre l'action de la perſonne dont on parle, & l'eſtat de la choſe. Qu'on pourroit en uſer de meſme en François. 490.

Examen d'un exemple rapporté par l'Autheur de la Grammaire raiſonnée. Et ſon ſentiment touchant les Participes & les Gerondifs. 490. *& ſuiv.*

Que l'ancien uſage de noſtre Langue a eſté autrefois contraire à celuy d'aujourd'huy, touchant certaines manieres d'employer les Participes. Exemple de ſaint Gelais. 494.

Exemple de M. Charpentier. Exemple de Maror, contraire en cela à luy-meſme. 495.

Examen des autres exemples propoſez par M. de Vaugelas & par d'autres. Sentiments du P. Bouhours. 496.

Que ce n'eſt point ce qu'on adjouſte au Participe qui le rend indéclinable; mais la nature de ce qu'on y adjouſte. 497.

Regles propoſées pour juger quand le Participe doit eſtre employé comme indéclinable; & les raiſons ſur leſquelles elles ſont fondées. 497. *& ſuiv.*

Que le Participe du Verbe *pouvoir*, eſt tousjours indéclinable, & pourquoy. 500.

De quelques autres Participes qui le ſont auſſi; & par quelle raiſon. 501. 502.

Recapitulation des regles touchant les Participes du Préterit, employez avec le Verbe *avoir*. 502. *& ſuiv.*

Des Participes du Préterit, conſtruits avec le Verbe *eſtre*; & des differentes acceptions de ce Verbe avec les Participes. 507.

Examen des phraſes propoſées par M. de Vaugelas ; & d'une regle qu'il attribuë à M. de Malherbe. 508. *& ſuiv.*

Que dans les phraſes où le Verbe *eſtre* eſt employé dans la ſignification du Verbe *avoir*, le Participe doit ſuivre ordinairement les regles qui ont eſté propoſées touchant le Verbe *avoir*. 511.

Application de ces regles & les diſtinctions qu'il faut y apporter. 511. *& ſuiv.*

Des Participes actifs du Preſent que l'on confond avec les Gerondifs. Et les ſentiments de divers Autheurs ſur ce ſujet. 517. *& ſuiv.*

De la nature du Gerondif François, & d'où il eſt pris. 521. 522.

De la nature du Participe. Et que la pluſpart des Participes ne ſe déclinant plus, & n'eſtant diſtinguez des Gerondifs par aucune forme exterieure, cela a donné lieu de les confondre les uns avec les autres. 522.

Que les Eſpagnols n'ont point proprement de Participes du Preſent, mais ſeulement des Adjectifs verbaux, & que les Italiens ſe ſervent rarement de ces Participes. 522. 523.

En quoy conſiſte la difference du Participe & du Gerondif à l'égard de noſtre Langue. Que la Prépoſition *en* qui ſe joint à un Gerondif, ne peut jamais ſe joindre à un Participe. 523. *& ſuiv.*

Que nonobſtant la difference d'entre le Gerondif & le Participe, il y a des occaſions où on peut employer indifferemment l'un ou l'autre. 525.

Exemples de quelques phraſes, ou la difference de l'un ou de l'autre ſe fait exttémement ſentir. 525.

Comment on peut reconnoiſtre ſi un terme eſt au Gerondif ou au Participe du Preſent. Examen des phraſes propoſées par M. de Vaugelas. Et que dans pluſieurs de celles qu'il a rapportées, ce qu'il appelle Gerondif, eſt un pur Participe, & pourquoy. 526. *& ſuiv.*

Examen du ſentiment de l'Autheur de la Grammaire raiſonnée touchant les Participes. Des Principes ſur leſquels il s'appuye. Raiſons contraires appuyées ſur des exemples. Recapitulation des obſervations ſur les Participes du Preſent, & ſur les Gerondifs. 528. *& ſuiv.*

Des Participes en *ant* des Verbes neutres & des Verbes neutres paſſifs. Que les Participes qui ſont inſéparables du Pronom perſonnel, ſont tousjours indéclinables. 531.

Que les Participes en *ant* des Verbes neutres, s'accordent quelquefois en Genre & en Nombre avec le terme de leur relation. Sentiment de M. de Vaugelas ſur ce ſujet, & ſur les Adjectifs verbaux. A quoy on peut diſtinguer le Participe en *ant* d'avec un Adjectif verbal. Et que d'ordinaire les Participes en *ant* des Verbes neutres, ſont indéclinables. 532. 533.

Du Traité des Adverbes.

De la définition, & de la diviſion des Adverbes. 535 536.

Des Adverbes de Temps, de Lieu, & d'Ordre. 537.

Des Adverbes de Quantité. 538.

Des Adverbes de Qualité & de Maniere. *ibid.*

Des Adverbes d'Affirmation, de Negation, & de Doute. 539.

Des Adverbes de Comparaiſon. 540.

De la formation des Adverbes terminez en *ment*. Sçavoir ſi cette terminaiſon vient de l'Ablatif Latin *mente*. Raiſons pour, raiſons contre. 541. *& ſuiv.*

Que des noms Adjectifs qui finiſſent par une ſimple voyelle, les Adverbes ſe forment par la ſeule addition de *ment*. 544. 545.

D'où ſe forment les Adverbes en *mment*, des noms Adjectifs qui finiſſent par une conſonne. Que des Adjectifs en *ant*, & en *ent*, ils ſe forment par le changement de *nt* en *m*, & par l'addition de *ment*. 546.

Qu'il n'y a d'exceptez de cette regle que les Adverbes *lentement* & *preſentement*; mais qu'autrefois on a dit *abondantement*, *galentement* & *inſolentement*. 546.

Que tous les autres Adverbes en *ment* ſe forment du feminin de leurs Adjectifs, par la ſeule addition de la terminaiſon *ment*; comme de *forte*, *fortement*; de *grande*, *grandement*; & ainſi du reſte. 547.

Des Adverbes formez des noms Adjectifs ſans aucune addition. 548. 549.

Des Adverbes compoſez; & que ce ſont pluſtoſt des façons de parler adverbiales. 550. 551.

En quoy conſiſte la principale difference de l'Adverbe & de la Prépoſition. Que pluſieurs mots qu'on n'employe maintenant que comme Adverbes, eſtoient autrefois employez indifferemment par les meilleurs Autheurs, comme Prépoſitions & comme Adverbes. 551. 552.

Qu'il y a encore des occaſions où *dedans*, *dehors*, *deſſus* & *deſſous*, ſont employez de la ſorte. Addition aux Remarques de M. de Vaugelas ſur ce ſujet: Que ces Adverbes ſont auſſi quelquefois de veritables Noms. 553. *& ſuiv.*

Des Adverbes employez avec regime. Examen de l'opinion des Grammairiens, qui prétendent qu'un Adverbe ne peut jamais avoir de regime; & quels ſont les Adverbes qui en ont dans noſtre Langue. 555. *& ſuiv.*

De l'emploi des Adverbes, devant ou aprés les Noms, les Participes & les Verbes. 558. *& ſuiv.*

Des differents emplois de *point* & de *pas*. 560. *& ſuiv.*

De l'*Interjection*: Que les Grammairiens Grecs n'en ont point fait une partie d'Oraiſon. Qu'entre les Grammairiens Latins, les uns l'ont rangée ſous l'Adverbe comme les Grecs, les autres en ont fait une claſſe à part. Pourquoy on l'a rangée ſous l'Adverbe.

De la nature de l'Interjection : ſa définition. Quelles ſont les Interjections qui ſont en uſage dans noſtre Langue. 562. *& ſuiv.*

Des *Particules expletives*. Qu'un celebre Grammairien Toſcan en a fait une partie d'Oraiſon, diſtincte de toutes les autres. En quoy elles conſiſtent; & pourquoy on n'a pas creu en devoir faire une Claſſe à part dans la Grammaire Françoiſe. 565.

Exemples des Particules expletives: avec un leger examen de quelques unes de celles qui appartiennent à la Langue Italienne, & comment les noſtres y reſpondent. 566. *& ſuiv.*

Du Traité des Prépoſitions.

QUe les Prépoſitions & les Conjonctions ſont comme les nerfs & les ligaments de tout le diſcours : & que ſouvent les Prépoſitions ſont employées comme Conjonctions. 569.

Des Prépoſitions inſéparables des mots. De l'effet qu'elles produiſent; d'où nous les avons priſes. Et premierement des Prépoſitions inſéparables *a, ad, ab*, & *abs*. 570. *& ſuiv.*

De la Prépoſition inſéparable *cum*; & des differentes alterations qu'elle a receuës, tant dans les mots Latins que dans les mots François, pris du Latin. 572.

De la Prépoſition inſéparable *contre*. 572.

Des Prépoſitions *de, des, di*, & *dis*. 572. *& ſuiv.*

Des Prépoſitions *e, es*, & *ex*. 574. *& ſuiv.*

Des Prépoſitions *en* & *in*, 576. *& ſuiv.*

Des Prépoſitions *inter, intro*, & *entre*. 578.

Des Prépoſitions *per, pre*, & *pro*. 579. 580.

Des Prépoſitions *ſub, ſubter, ſuper*, & *ſus*. 580. *& ſuiv.*

De la Prépoſition *trans*. 582. 583.

De la Particule *re* dans la compoſition des mots. Des differents effets qu'elle y produit, & des differentes prononciations qu'elle y reçoit. 583. *& ſuiv.*

De la Particule *mes*; d'où elle vient; & quels mots en ſont formez. 589. *& ſuiv.*

Recherche de l'origine des mots de *meſchant* & de *meſquin*. 591. *& ſuiv.*

Des Prépoſitions ſéparables : & leur définition. 594.

De la diviſion des Prépoſitions en ſimples & en compoſées, leur diſtribution & leurs diverſes Claſſes. 595. 596.

Des Prépoſitions *a* & *de* en general. 596. 597.

De la Prépoſition *a* en particulier; & de ſes divers uſages. 597. *& ſuiv.*

De la Prépoſition *de* en particulier, & de ſes divers uſages. 601. *& ſuiv.*

De la Prépoſition *dans*, & de ſes divers uſages. 608. *& ſuiv.*

De la Prépoſition *en*, & de ſes divers uſages. 612. *& ſuiv.*

Des Prépoſitions *avant, devant*, & *pardevant*. 617. *& ſuiv.*

Si les Prépoſitions deviennent Adverbes en perdant leur regime. 620. *& ſuiv.*

Digitized by Google

Si les Prépoſitions deviennent Adverbes par l'addition de la Particule *que*. 622. *& ſuiv.*
Des Prépoſitions *près auprés* & *aprés*. 624. *& ſuiv.*
De la Prépoſition *chez*. 631. 632.
Des Prépoſitions *arriere* & *derriere*. 632. 633.
Des Prépoſitions *vers*, *devers*, *pardevers* & *envers*. 634. *& ſuiv.*
De la Prépoſition *avec*. 636. *& ſuiv.*
Des Prépoſitions *moyennant*, *durant*, *pendant*, *ſuivant*, *nonobſtant*, *joignant*, *touchant* & *concernant*. 638. *& ſuiv.*
Si *approchant* eſt Prépoſition. 641.
De la Prépoſition *entre*. 642. *& ſuiv.*
Des Prépoſitions *vis à vis*, *à l'oppoſite*, *a coſté*, *à l'égard*, & *quant*. 644. 645.
Des Prépoſitions *hors*, *horſmis*, & *dehors*, *excepté*, & *à la reſerve*. 645. 646.
De la Prépoſition *par*. 646. *& ſuiv.*
De la Prépoſition *pour*. 649. *& ſuiv.*
De la Prépoſition *contre*. 657. 658.
Des Prépoſitions *nonobſtant*, *malgré* & *en dépit*. 658. 659.
Des Prépoſitions *de çà*, *de là*. Et de la Prépoſition *outre* 660. 661.
Des Prépoſitions *depuis* & *juſques*. 661. *& ſuiv.*
De la Prépoſition *ſans*. 665. *& ſuiv.*
De la Prépoſition *ſauf*. 667. 668.
De la Prépoſition *loin*. 669. 670.
Des Prépoſitions *ſur* & *ſus*. 670. *& ſuiv.*
De la Prépoſition *ſous*. 675. *& ſuiv.*
Des Prépoſitions *deſſus* & *deſſous*. 677. 678.
De ces meſmes Prépoſitions employées avec l'Article du Datif. Et de quelques autres employées de la meſme ſorte. 679. *& ſuiv.*

Du Traité des Conjonctions.

DE la définition des Conjonctions, & de leur diviſion. 683. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *copulatives*. 685. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *diſjonctives*. 687. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *adverſatives*. 690. *& ſuiv.*
Des Conjonctions d'*exception*, ou de *reſtriction*. 694. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *conditionnelles*. 697. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *ſuſpenſives*, ou *dubitatives*. 701. 702.
Des Conjonctions *conceſſives*. 702. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *declaratives*. 704. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *interrogatives*. 706. 707.
Des Conjonctions *comparatives* ou d'*égalité*. 708. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *augmentatives* & *diminutives*. 714. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *cauſales* ou *cauſatives*. 717. *& ſuiv.*
Des Conjonctions *illatives* ou *concluſives*. 725. *& ſuiv.*
Des Conjonctions de *Temps* & d'*Ordre*. 718. *& ſuiv.*
Des Conjonctions de *tranſition*. 731. *& ſuiv.*
De la Conjonction *que* en particuliet, & de ſes divers emplois. 734. *& ſuiv.*

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

00578737 1

Digitized by Google